

Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Entre autonomie et dépendance

Thèse de doctorat (N. R) en Sciences Économiques
Présentée et soutenue publiquement par

Isabelle Guérin

Le 15 décembre 2000

Sous la direction de Jean-Michel Servet

Jury Mme Édith Archambault:Professeur de Sciences économiques, Université Paris I M. Eddy Bloy:Maître de conférences en Sciences économiques, Université Lumière Lyon 2 M. Bernd Balkenhol:Chef d'Unité *Finances et Solidarité*, Bureau International du Travail (Genève) M. Pierre-Yves Gomez:Professeur de Sciences de gestion,École de Management de Lyon Mme Marguerite Mendell:Professeur de Sciences économiques, Université Concordia (Montréal) M. Jacques Prades:Maître de conférences en Sciences économiques, Université Toulouse II M. Jean-Michel Servet:Professeur de Sciences économiques, Université Lumière Lyon 2

Table des matières

Remerciements . .	1
Introduction générale . .	3
1. Une démarche empirique et comparative . .	7
2. Objectifs poursuivis et hypothèses proposées . .	9
3. Les quatre temps de la thèse . .	10
3.1 La construction de l'objet d'étude . .	10
3.2. La construction sociale de la dimension sexuée de la monnaie . .	11
3.3. Les pratiques monétaires et financières : entre mode de gestion de l'incertitude et mode d'expression de l'appartenance sociale . .	11
3.4. Penser l'autonomie en termes de médiation. . .	12
Première partie La construction de l'objet d'étude . .	13
1. Introduction . .	13
Chapitre 1 Éthique et Économie . .	15
1. Introduction . .	15
Section 1. pragmatisme et pluralisme . .	16
Section 2. le cadre théorique d'Amartya Sen : autonomie, liberté réelle et <i>capabilités</i> . .	23
Section 3. Retour sur la question de l'autonomie . .	36
Conclusion du chapitre . .	50
Chapitre 2 Une approche anthropologique et institutionnaliste de la monnaie et de la finance . .	51
Introduction . .	51
Section 1. La dimension sexuée de la monnaie : premiers jalons . .	53
Section 2. L'incomplétude d'une conception instrumentale de la monnaie . .	63
Section 3. monnaie, dette et finance . .	72
Section 4. L'appropriation monétaire . .	86
Conclusion du chapitre . .	94
Chapitre 3 la collecte des données empiriques : une approche relativiste, réaliste et	95

comparative . .	
Introduction .	95
Section 1. Concilier relativisme et réalisme . .	96
Section 2. Le contexte de collecte des données : une commande sociale .	100
Section 3. Le choix de l'échelle d'analyse : la microéchelle .	113
Section 4. Le type d'enquête : récits de vie et récits de pratiques en situation . .	115
Conclusion du chapitre .	130
Conclusion de la première partie .	131
Seconde partie la construction sociale de la dimension sexuée de la monnaie .	133
Introduction .	133
Chapitre 4 la construction sociale des preferences feminines . .	136
Introduction .	136
Section 1. Les sciences sociales face à l'altruisme féminin .	137
Section 2. La construction sociale et sexuee des préférences et des représentations : de John Stuart Mill à la psychologie sociale et cognitive contemporaine . .	154
Conclusion du chapitre .	168
Chapitre 5 La dimension sexuée de la monnaie : effets d'inertie . .	169
Introduction .	169
Section 1. La construction disjointe et sexuee du sens du juste .	171
Section 2. Le marquage sexué des revenus feminins . .	195
Conclusion du chapitre .	209
Chapitre 6 La dimension sexuée de la monnaie : effets de résistance et capacités d'auto-transformation .	210
Introduction .	210
Section 1. Le contexte sénégalais . .	211
Section 2. les obligations communautaires : une convention évolutive . .	219
Section 3. La dynamique des trajectoires entrepreneuriales féminines : compromis et capacité d'organisation collective .	232
Conclusion du chapitre .	253
Conclusion de la seconde partie . .	254

Troisième partie Les pratiques monétaires et financières : entre mode de gestion de l'incertitude et mode d'expression de l'appartenance sociale .	259
Introduction de la troisième partie . .	259
Chapitre 7 Pratiques monétaires et financières au Sud : respecter et contourner les obligations communautaires, gérer l'incertitude .	261
Introduction .	261
Section 1. Trajectoires entrepreneuriales et pratiques monétaires et financières . .	263
Section 2. Des trajectoires hétérogènes : carte à l'échange et ambivalence des relations financières . .	280
Conclusion du chapitre .	305
Chapitre 8 Pratiques monétaires et financières au Nord : convertir ses droits sociaux en droits réels et gerer l'incertitude .	307
Introduction .	307
Section 1. La révision des critères de gestion . .	308
Section 2. Gérer l'incertitude : la dimension cognitive des modes de gestion . .	310
Section 3. le vécu émotionnel de l'assistance . .	326
Section 4. L'hétérogénéité des relations bancaires : sujétion, instrumentalisation, conflits et proximité .	342
Conclusion du chapitre .	348
Conclusion de la troisième partie .	350
Quatrième partie penser l'autonomie en termes de justice de proximité et de médiation .	353
Introduction .	353
Chapitre 9 <i>Minima</i> sociaux et autonomie : le rôle des espaces de médiation .	355
Introduction .	355
Section 1. Justice de proximité et médiation .	358
Section 2. Le dispositif des Écoles de Consommateurs ³⁵⁹ . .	371
Conclusion du chapitre .	400
Chapitre 10 Microfinance au Sud et autonomie : les groupes féminins comme espaces de médiation . .	401

³⁵⁹ Cette section s'appuie sur deux types de données : une enquête quantitative, menée auprès de la quasi-totalité des membres du dispositif des *Écoles de Consommateurs* et une enquête qualitative, avec 35 entretiens de types *récits de vie*. La méthode d'enquête est décrite au chap. 3. Les résultats quantitatifs ont permis de baliser la réflexion, mais nous n'en avons fait qu'un usage très limité.

Introduction .	401
Section 1. La microfinance au Sud : état des lieux .	402
Section 2. La question de l'impact . .	417
Section 3. La légitimité du prêt collectif à responsabilité conjointe .	431
Conclusion du chapitre .	459
Conclusion de la quatrième partie . .	461
Conclusion générale .	465
Hypothèse 1. L'appropriation monétaire . .	466
Hypothèse 2. La construction sociale de la dimension sexuée de la monnaie . .	468
Premier exemple d'appropriation : marquage sexué de la monnaie et effets d'inertie .	470
Second exemple d'appropriation : marquage sexué de la monnaie et dynamiques d'auto-transformation . .	471
Hypothèse 3. Les pratiques monétaires et financières comme mode de gestion de d'incertitude et comme mode d'appartenance sociale .	472
Les cloisonnements : concilier la pluralité de préférences, de contraintes et leur caractère conflictuel . .	473
Les pratiques comme mode de gestion de l'incertitude . .	474
<i>Carte à l'échange</i> , ambivalence des liens financiers et subjectivité des flux monétaires . .	475
Hypothèse 4. Justice de proximité et espaces de médiation .	477
Première illustration pratique : microfinance et médiation . .	479
Seconde illustration pratique : <i>minima</i> sociaux et médiation . .	480
Propositions conclusives . .	481
Plaider en faveur d'une collaboration entre milieux académiques et acteurs de terrains . .	481
La question du droit à la différence et à l'autonomie . .	482
Annexes . .	483
Annexe 1. Les indicateurs de disparité entre hommes et femmes .	483
Annexe 2. La Poste et le passage à l'euro. Résumé ⁴¹⁷ . . .	486

⁴¹⁷ Ceci est le résumé d'une étude réalisée pour la Mission recherche de la Poste et le Service Euro de la Poste en 1998 [Guérin, 1998d].

Introduction. Objectifs de l'étude. . .	486
Section 1. Les mécanismes de construction et de déconstruction de la confiance. Proposition d'une typologie de la clientèle de La Poste . . .	489
Section 2. Les réactions du personnel . . .	502
Section 3. Sources d'inquiétudes et facteurs de blocages : la reconstruction d'un référentiel . . .	506
Conclusion, recommandations . . .	517
Annexe 3. Etude d'évaluation du dispositif de microfinance au Sénégal. . .	525
§1. Les échantillons . . .	525
Annexe 4. Le dispositif des <i>Écoles des Consommateurs</i> . . .	538
I. Le public . . .	538

Remerciements

Mes premiers remerciements s'adressent à toutes les femmes rencontrées lors du travail de terrain ayant servi de base à cette thèse. Sans leur accueil, leur étroite coopération, leur patience et leur bienveillance, cette thèse n'aurait pu être menée. Elles ont accepté d'écouter et de répondre avec délicatesse à mes questions, de livrer une partie de leur propre histoire ; je leur en suis infiniment reconnaissante. Que ce travail puisse, sinon alléger leur peine, du moins valoriser le courage et la sagacité avec lesquels elles affrontent le quotidien.

Cette thèse est le fruit d'une série d'enquêtes de terrain menées en partenariat avec plusieurs institutions. Je remercie tout d'abord le CIPCRE, ONG camerounaise, et notamment son directeur le pasteur Jean-Blaise Kenmogne, qui a guidé mes premiers pas sur le continent africain. Les résultats n'en sont pas repris ici, mais cette expérience, d'une très grande richesse, m'a beaucoup aidée lors des enquêtes effectuées par la suite.

Je remercie également Jean-Michel Bourreau, Séverine Champetier et Marc Vanderlinden, de l'Association française des volontaires du progrès et du Fonds européen de développement : grâce à eux, j'ai passé cinq mois au Sénégal, dans des conditions de travail excellentes qui m'ont permis de recueillir une quantité considérable de données d'une qualité inestimable. Ce séjour doit aussi beaucoup à Eveline Baumann, tant par les conseils précieux que le soutien constant qu'elle a su me donner et qui n'ont cessé depuis. Il doit enfin énormément à Ousmane Traoré et Ibrahim Ndoye, enquêteurs-traducteurs sénégalais ; sans leur étroite collaboration et leur implication assidue et constante, la collecte des données n'aurait pas été si fructueuse.

Une partie de ce travail a été réalisée avec La Poste, grâce au soutien de Françoise Bruston, de la mission Recherche, et de Corinne Gazeau, du service Euro. Pour mener à bien cette étude, l'appui de la Direction régionale Rhône-Alpes a été très appréciable ; Pierre Granier, Geneviève Herlant et Monique Ribot, en m'ouvrant les portes de plusieurs agences lyonnaises et en organisant des tables-rondes avec le personnel de la Poste, m'ont énormément aidée. Cette étude repose aussi fortement sur le concours des postiers et des chefs d'établissements de bureaux de Poste qui ont accepté ma présence au sein de leurs locaux tout en prenant du temps pour répondre à mes questions.

Ce travail s'appuie également sur une étude réalisée pour le Centre régional de la consommation du Nord-Pas-de-Calais, auprès des *Écoles de consommateurs*. Je remercie Marie Deroo et Marie-José Joly, ainsi que toutes les animatrices des *Écoles*, qui m'ont permis de participer à leurs séances d'animation. La qualité des données recueillies doit beaucoup à Anne Deshors, qui m'a accompagnée tout au long de la phase d'enquêtes.

D'autres études n'ont pas été utilisées directement mais ont très largement nourri ma réflexion : celle menée avec le Bureau international du travail sur la *microfinance dans les pays industrialisés*, celle réalisée pour la Caisse des dépôts et consignations sur les systèmes d'échange local, et enfin celle effectuée à Montréal sur les expériences de microfinance et financée par le programme « Aires culturelles » du ministère de la Recherche. Cette dernière étude a eu lieu grâce à Marguerite Mendell, qui m'a accueillie chaleureusement à l'Institut Karl Polanyi de Montréal, et m'a fait découvrir et apprécier le milieu associatif montréalais.

Cette thèse n'aurait pas été menée sans le soutien de Jean-Michel Servet, qui a accepté d'assurer non seulement la direction mais aussi le contact avec toutes les institutions citées. Ce travail lui doit énormément, autant par la qualité de ses conseils que par ses encouragements

stimulants. Sa direction m'a été très formatrice.

Le centre Auguste et Léon Walras m'a accueillie tout au long de ces quatre années en m'offrant des conditions de travail adaptées. La présence d'Anne Deshors, Christine Piégay et Nicole Mollon a très largement contribué à rendre ce séjour agréable.

Cette thèse doit encore beaucoup aux discussions et réflexions collectives menées dans le cadre de l'atelier *Finance, exclusion et activité* du centre Walras. Je tiens à remercier particulièrement Denis Bayon, Jérôme Blanc, Cyrille Ferraton, Ababacar Dieng, Gilles Malandrin, David Vallat, ainsi que Ludovic Frobert, dont la perspicacité et la clairvoyance m'ont épargnée bien des imprudences et des erreurs.

Plusieurs personnes ont eu l'extrême gentillesse de relire tout ou partie du manuscrit : Jérôme Blanc, Hélène Blanc, Anne Deshors, Ludovic Frobert et David Vallat ; je les remercie vivement d'y avoir consacré autant de temps et d'attention ; leur lecture vigilante, leurs conseils et leurs commentaires m'ont amenée à bien des corrections et des amendements.

Ma mère a entièrement lu et relu le manuscrit, me permettant d'améliorer considérablement la forme et d'éviter certaines maladresses ; sans elle, les dernières semaines d'écriture auraient été un véritable cauchemar.

Je remercie aussi mon père, mes soeurs Catherine et Émilie, mon beau-frère Daniel ainsi que Vincent ; leurs encouragements incessants ont été d'un secours immense et incalculable.

Brigitte, Geneviève et Laurence, chacune à leur manière, m'ont beaucoup soutenue.

Je remercie enfin mon frère Jean-Marie ; à de multiples reprises, il m'a incitée à aller à l'essentiel.

Introduction générale

Cette thèse a pour objet l'analyse des pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Une double finalité a motivé le choix de l'objet d'étude : comprendre les pratiques liées à la précarité féminine, afin d'être en mesure de proposer des modes de lutte contre cette précarité.

Cet objet d'étude peut paraître surprenant. Pourquoi avons-nous choisi de nous focaliser spécifiquement sur les pratiques féminines ? La première raison est relativement simple : dès que l'on aborde les pratiques monétaires et financières des familles en situation précaire, c'est du côté des femmes qu'il faut se tourner, et cette spécificité fait preuve d'une certaine récurrence, aussi bien dans le temps que dans l'espace. On est alors amené à s'interroger sur l'origine de cette spécificité : ce simple constat initial est bien plus qu'anecdotique, il révèle avec force la dimension fondamentalement *sociale* de la monnaie, et le fait qu'elle est indissociable des droits et des obligations qui régulent les rapports sociaux, notamment les rapports sociaux de sexe. La monnaie n'aurait-elle pas une dimension sexuée ? Ce sera la première hypothèse de ce travail : la monnaie comporte une dimension sexuée, et cette dimension est le résultat d'une *construction sociale*. Les responsabilités féminines en matière de gestion de budget familial en sont une première illustration. Plus généralement, ce marquage sexué prend plusieurs formes, qui sont étroitement liées. Il concerne d'abord l'*accès* à la monnaie ; le passé et le présent sont jalonnés d'exemples de cloisonnements d'accès, plus ou moins explicites, selon le sexe. Ce marquage sexué concerne ensuite l'*usage* de la monnaie ; la non fongibilité des revenus masculins et féminins, constatée à de multiples reprises, en est une illustration. Ce marquage sexué concerne enfin les *représentations* monétaires. Les réticences

féminines à l'égard de l'euro, plus fortes que celles des hommes, et observées dans l'ensemble des pays adoptant la monnaie commune, en sont un exemple. Décrire et lister les spécificités seraient toutefois vains ; non seulement elles sont propres à chaque groupe social, mais en outre, elles sont en permanente évolution. Il s'agit plutôt d'en chercher l'origine en démontant les mécanismes de leur construction.

Une première question théorique est d'emblée soulevée. Lorsque la théorie économique aborde la monnaie, celle-ci est considérée comme un instrument technique, simplement destiné à faciliter les échanges, parfaitement liquide et fongible et à usage universel. Une telle approche laisse peu de place à une éventuelle spécificité sexuée. Plus généralement, la théorie économique fait peu de cas des distinctions de sexe. En vertu de l'hypothèse d'atomicité et d'interchangeabilité des agents, distinguer les appartenances de sexe n'a aucune légitimité. Comprendre les pratiques et restituer les logiques qui leur sont sous-jacentes exigent une révision complète de ces deux hypothèses.

Dans la perspective qui est la nôtre, un premier travail consiste donc à reformuler les hypothèses de la théorie économique qualifiée de *standard*. Précisons d'emblée dans quelle direction s'oriente cette reformulation. À la figure abstraite, isolée et asexuée de l'homo oeconomicus, on propose de substituer un être réel, social et sexué. Cet être est soucieux de son propre intérêt, certes, mais il est soucieux également de suivre un comportement qu'il juge *légitime*. Bien loin d'être un acte isolé et réduit à un arbitrage en termes de coûts avantages, chaque processus de décision s'inscrit dans un enchevêtrement de droits et d'obligations, et ces droits et ces obligations ont une dimension *sexuée*. On a cru que la monnaie était un moyen de s'émanciper totalement de ses obligations. Un certain nombre de travaux d'historiens, d'anthropologues, mais également d'économistes, ont montré l'illusion de ce pouvoir libérateur de l'instrument monétaire. Certes, le lien marchand aplanit en partie les relations de dépendance et les fait évoluer. Mais il les masque aussi, et finalement, ne les abolit pas. La monnaie n'est qu'un support parmi d'autres des liens financiers, entendus comme ensemble de relations de dettes / créances qui régissent les rapports sociaux.

À partir de cette reformulation, notre objet d'étude est le suivant : comment, au quotidien, les femmes en situation de précarité emploient-elles la monnaie et les différents instruments monétaires ? Comment affectent-elles et gèrent-elles les différentes sources de revenus auxquels elles ont accès ? Quelles stratégies sécuritaires mettent-elles en oeuvre pour se prémunir contre d'éventuels aléas ? Dans quelle mesure ont-elles recours à l'épargne et à l'endettement ? Comment ce type de pratiques s'insère-t-il dans l'ensemble des relations de dettes / créances, monétaires (revenus du salariat, activités commerciales, prestations sociales) et non monétaires (don contre don), qu'elles tissent avec leur entourage ?

Comprendre les pratiques n'est qu'une première étape. La finalité de ce travail est explicitement opérationnelle : comment, à travers l'analyse des pratiques quotidiennes, peut-on envisager des moyens de lutter contre cette précarité ? Une seconde question théorique est alors soulevée : comment évaluer la précarité et à quelles conditions peut-on passer d'un état de précarité à un état de non précarité ? La précarité est-elle un problème de bien-être, de ressources, de droits ? Les critères d'évaluation doivent-ils être

différenciés selon l'appartenance de sexe ? Au nom de quoi la lutte contre la précarité est-elle légitime ? Est-ce une question d'utilité collective, d'équité, de respect des dignités personnelles ? La lutte contre la précarité exige-t-elle des mesures sexuellement différenciées ? Ces différentes questions nous renvoient à une réflexion en termes de justice sociale.

Depuis une trentaine d'années, on assiste à un renouvellement profond des théories de la justice. Face à l'incomplétude des critères utilitariste et parétien, privilégiés par l'économie du bien-être, on note aujourd'hui un certain consensus sur la nécessité de concilier les critères d'efficacité avec ceux de liberté personnelle et de répartition.

Parmi les différentes approches, c'est dans les travaux de Amartya Sen que nous avons puisé une large partie de nos outils théoriques. Par l'attention prioritaire qu'elle accorde aux notions d'autonomie, de liberté et de responsabilité personnelles, la démarche de Sen peut être qualifiée de libérale. Ce même idéal nous préoccupe ici : plus que le niveau de « bien-être » des femmes, au sens utilitariste du terme, c'est leur liberté d'agir et de penser que nous nous sommes attachés à apprécier. La filiation avec l'approche libérale s'arrête ici, et c'est en cela que nous nous sommes inspirés de la réflexion de Sen, se démarquant à plusieurs égards des différentes approches qui participent au renouveau de la mouvance libérale. En premier lieu, il accorde une attention particulière aux inégalités entre sexes. Rompant avec la sacro-sainte division entre public et privé, chère à la tradition libérale, il nous invite à prendre en compte les inégalités et les injustices intra-familiales.

En second lieu, Sen accorde une attention particulière aux conditions *réelles* de l'autonomie. Celle-ci ne saurait se résumer à une question de droits formels, de ressources monétaires ou encore de préférences personnelles. C'est la dimension *réelle* des droits qui importe. La précarité doit être appréhendée en termes d'*insuffisance de droits*, d'*incapacité à faire valoir des droits*, voire à *prendre conscience de ses droits*. Les ressources monétaires ne garantissent pas l'accès à la dignité et au respect de soi. Les droits formels ne suffisent pas si l'on n'a pas les moyens de les faire valoir ou d'en prendre conscience. Enfin, les préférences n'ont guère de sens dans la mesure où elles résultent d'une construction sociale et culturelle. Une partie de notre réflexion consiste à prolonger ces deux aspects de la réflexion de Sen (la notion de droits réels et la construction sociale des préférences) en mettant en évidence leur étroite imbrication et la manière dont elles interfèrent dans les pratiques monétaires et financières.

Notre propre hypothèse est la suivante : les pratiques monétaires et financières comportent une double dimension, à la fois *fonctionnelle* et *sociale*. Elles doivent être comprises tout d'abord comme un mode de gestion de l'incertitude ; de ce fait, elles expriment les stratégies personnelles déployées pour lutter contre la précarité. Elles doivent être comprises également comme un mode d'appartenance sociale, dont l'appartenance de sexe. Ce mode d'appartenance sociale se déploie dans une triple dimension : c'est à la fois un rapport à *soi*, qui s'exprime à travers la maîtrise de ses avoirs ; c'est également un rapport *horizontal*, à autrui ; c'est enfin un rapport *hiérarchique*, à l'égard du groupe social dans son ensemble. L'accès à la monnaie et son usage sont indissociables des droits et des obligations de chacun, d'où la dimension foncièrement *subjective* des flux monétaires, dimension subjective découlant de la

manière dont ces flux sont interprétés par chacun. Cet usage n'est toutefois compréhensible qu'à condition de prendre en compte la relation dialectique dont se nourrit toute pratique monétaire, la monnaie étant vue comme ensemble de règles délimitant les comportements tout en étant influencée par eux. Une hypothèse supplémentaire est alors proposée, visant à rendre compte de cette dialectique en termes d'*appropriation monétaire*.

Enfin, les principes de justice que Sen propose sont destinés à être appliqués à l'ensemble de la planète, alors que la plupart des autres approches se cantonnent à l'espace des sociétés dites « démocratiques » ou « occidentales ». La solidarité institutionnalisée des États-providence comme la solidarité de proximité des modes d'organisation communautaires ont tendance à s'épuiser. En dépit de la diversité des contextes, nous faisons le pari qu'il est possible de mener une réflexion commune et que certaines préoccupations sont finalement similaires. Au Nord, les dysfonctionnements actuels du marché de l'emploi et du dispositif de protection sociale, l'obsolescence des principes de solidarité et de droits sociaux en vigueur montrent les limites d'un système universel de protection.

Au Sud, l'effritement des solidarités de proximité et l'émergence de comportements plus individualistes sonnent le glas des systèmes de protection communautaire. Dans les deux cas, les femmes sont les premières victimes ; c'est à elles qu'incombe, en dernier ressort, la survie de la famille. Elles sont donc les premières à payer les coûts sociaux de la crise, des plans d'ajustement structurels et des restrictions budgétaires publiques. Simultanément, l'interdépendance des économies nationales, par le biais de ce qu'il est convenu d'appeler la « mondialisation », modifie la nature et la territorialité de la question sociale. De nouveaux acteurs apparaissent, combinant une dynamique mondialisée avec la présence d'organismes multilatéraux, et des acteurs locaux, collectivités territoriales, associations et Organisations non gouvernementales.

Notre ambition est très modeste au vu des enjeux soulevés. La question posée ici se résume de la manière suivante : comment, au quotidien, peut-on aider les femmes à mieux affronter leur précarité à travers leurs pratiques monétaires et financières ?

Cette première question en soulève trois autres : d'abord, l'indépendance financière est-elle suffisante ? Ensuite, comment favoriser l'autonomie sans nier les appartenances sociales ? Enfin, au nom d'éventuelles particularités liées à l'appartenance de sexe, faut-il encourager des mesures spécifiquement féminines ? Précisons d'emblée notre position.

Du fait de la dimension sociale et sexuée de la monnaie, l'indépendance financière est une condition nécessaire, mais pas suffisante. Certes, il s'agit de les aider à stabiliser le quotidien, mais il s'agit également de les aider à mieux faire valoir leurs droits et à soulager leurs obligations. L'indépendance financière n'est pas forcément synonyme d'autonomie, au sens d'une maîtrise de ses choix. Toutefois, dès lors que l'on refuse de se cantonner à des critères objectifs d'évaluation de la précarité, la question de la lutte contre la précarité se complique.

Ni les critères de revenu, ni les critères de droit ne suffisent à évaluer l'autonomie. En outre, selon le contexte socioculturel, les priorités et les moyens à déployer ne sont pas les mêmes. La question de l'accès à l'autonomie soulève finalement deux questions :

celle de l'évaluation des déficits d'autonomie et celle de l'incomplétude des droits formels. La dernière hypothèse proposée est la suivante : l'évaluation des inégalités et l'accès à l'autonomie peuvent être encouragés par la mise en place d'espaces de *médiation*. Reconnaître l'autonomie comme valeur irréductible de toute dignité humaine ne conduit en aucun cas à encourager un agrégat d'individus isolés. Mais il ne s'agit pas non plus de se prononcer pour une diversité de groupes intangibles et clos sur eux-mêmes. La notion de médiation permet d'éviter les écueils à la fois de l'universalisme et du communautarisme. Cette médiation se déploie entre le personnel et le collectif, elle permet ainsi de penser simultanément l'autonomie et l'appartenance sociale. Cette médiation se déploie également entre l'espace local et l'espace global de la communauté d'appartenance, autorisant ainsi l'accès à la société civile. Enfin, la notion de médiation peut s'interpréter comme une forme de *justice de proximité*, chargée de compléter les droits formels et de leur donner du sens.

1. Une démarche empirique et comparative

Il est temps de préciser le champ d'étude. L'ensemble de cette réflexion est issu d'observations empiriques, collectées principalement sur deux terrains :

les régions lyonnaises et du Nord de la France, auprès de femmes bénéficiaires de *minima sociaux*

la région de Thiès au Sénégal, auprès de femmes survivant grâce à une activité de « petit commerce ».

Au cours d'une période de près de trois ans, nous avons rencontré environ cent cinquante femmes. Nous les avons suivies dans leur quotidien, tant familial que professionnel. Le choix de nos deux terrains peut déconcerter. En apparence, c'est simplement le fait d'être confrontées à la précarité, au sens d'une incertitude quotidienne, qui rapproche ces femmes. Dès lors que l'on se penche sur leurs trajectoires personnelles, sur les stratégies déployées, sur les relations monétaires et financières qu'elles nouent avec leur entourage, alors le rapprochement semble beaucoup moins insolite. Les phénomènes de précarité sont bien évidemment complexes, multiples, spécifiques, qu'il s'agisse des sociétés du Nord ou des sociétés du Sud, et au sein de chacune d'entre elles. Cette démarche peut donc paraître *a priori* ambitieuse (voire prétentieuse). Précisons bien qu'il ne s'agit en aucun cas de prétendre s'attaquer aux problèmes de précarité des femmes dans leur ensemble, mais simplement de s'interroger sur la manière dont les pratiques monétaires et financières y participent. Dès lors que l'on s'en tient à cet objectif, l'analyse comparative devient un moyen d'éclairer la réflexion. Précisons également que l'analyse comparative ne saurait être une comparaison terme à terme de deux réalités distinctes ; elle revient simplement à confronter ces réalités aux mêmes interprétations théoriques. Dans une telle optique, l'analyse comparative est un moyen de confirmer la robustesse des

schémas théoriques proposés. Précisons enfin que cette démarche ne se justifie qu'à une condition : adopter une méthode de collecte des données foncièrement qualitative, centrée sur le vécu et les trajectoires personnelles ; en d'autres termes, l'approche comparative n'est légitime qu'à condition d'adopter une analyse à *microéchelle*, ce que nous avons fait en menant des enquêtes de type *récits de vie*. Dans une partie introductive, consacrée au mode de construction de l'objet, nous reviendrons longuement sur le mode de collecte des données et sur la pertinence de l'approche comparative. Contentons-nous pour l'instant de justifier le choix de la méthode.

Chaque sujet concentre en lui la complexité du groupe social de son époque. C'est dans cette concentration de l'universel (un universel restant relatif au groupe considéré) au sein de chacun que se déploie le caractère extraordinairement complexe, voire contradictoire de la personnalité humaine. En décortiquant le vécu de chaque femme, en recherchant les logiques de production du sens de leurs discours, c'est bien plus que leur trajectoire personnelle qui transparait. On saisit la persistance et la reproduction des mécanismes de division sexuée des rôles, les modes de construction identitaire, et plus généralement encore, les systèmes de valeurs et de représentations sociales. Concernant les pratiques monétaires, l'analyse des trajectoires particulières révèle avec force les mécanismes sociaux et émotionnels des usages et de l'appropriation monétaire. On découvre qu'il n'y a pas une monnaie à proprement parler ; la monnaie n'a de réalité qu'à travers ce que les acteurs en font. Il n'y a que des pratiques monétaires.

C'est ici que l'approche comparative se justifie. La comparaison vise à faire ressortir les processus récursifs tout en mettant en évidence les processus de *construction sociale*. Une infinité de variables distinguent les deux terrains choisis. On note toutefois une différence essentielle, qui en implique beaucoup d'autres : il s'agit des *systèmes de représentations*. L'autonomisation de l'économique, la tentative récurrente de penser un ordre purement contractuel, la séparation d'un ordre privé et d'un ordre public, sont autant d'éléments qui constituent la base de l'économie politique. Celle-ci consacre la séparation de deux univers supposés étanches : l'économique et le non économique, le marchand et le non marchand. Cette séparation s'appuie en outre sur la division sexuelle des rôles. Cette série d'oppositions n'est ni un constat empirique, ni une simplification de la réalité ; il ne s'agit que de *fictions*, issues d'une reconstruction normative de la réalité sociale. Il n'empêche que cette fiction a eu des conséquences décisives sur cette réalité sociale, en institutionnalisant un certain nombre de cloisonnements, autant juridiques, bureaucratiques, que cognitifs. C'est cette dimension normative et ses implications pratiques qu'il convient de prendre en compte, or ceci n'est possible qu'à travers un *détour* par des sociétés connaissant un autre cadre de référence. Ainsi se justifie le choix des deux termes de la comparaison, que nous appellerons par la suite sociétés du *Nord*, et sociétés du *Sud*. Les oppositions du type sociétés « holistes » / sociétés « individualistes », ou encore sociétés « traditionnelles » / sociétés « modernes », prêtent à confusion. Nous nous sommes contentés de reprendre la classification proposée par le Programme des nations unies pour le développement. À partir du montant du Produit intérieur brut par habitant et du niveau d'infrastructures collectives, le PNUD distingue « pays en développement » et « pays industrialisés ». Or d'un point de vue géographique, les deux groupes correspondent, de manière grossière certes, à l'hémisphère Sud et à l'hémisphère Nord. Même s'il est quelque peu abusif, l'emploi de ces deux derniers

termes a le mérite d'éviter, dans les cultures dites « occidentales », tout jugement de valeur.

La comparaison vise également à mettre en évidence les processus de construction sociale, et particulièrement le caractère foncièrement arbitraire de certaines normes sexuées relatives à l'usage de la monnaie. Adhérant explicitement à une démarche en termes de *genre*, laquelle consiste à penser la création entièrement sociale des idées et des rôles propres aux hommes et aux femmes, il nous a semblé que la comparaison était une forme de démonstration possible. Amenés à décomposer l'élaboration de ces normes sexuées, nous aurons maintes fois l'occasion de dénoncer la responsabilité des sciences sociales, et particulièrement celle du savoir économique ; nous aurons l'occasion également de rappeler les voix dissidentes, notamment celle de John Stuart Mill, dont des réflexions sur le caractère éminemment artificiel car imposé d'une prétendue « nature » féminine se révèlent d'une étonnante actualité.

Au total, l'approche comparative permet de mettre en évidence la construction sociale de la monnaie, des pratiques monétaires et de l'appropriation monétaire, la construction sociale de l'articulation entre marchand et non marchand, la construction sociale, enfin, des préférences féminines.

2. Objectifs poursuivis et hypothèses proposées

Récapitulons les objectifs poursuivis et les hypothèses de ce travail.

En premier lieu, il s'agit de rendre compte de l'usage de la monnaie, en faisant l'hypothèse que cet usage est le fruit d'un processus *d'appropriation monétaire*.

En second lieu, il s'agit de mettre en évidence la *dimension sexuée de la monnaie*, en faisant l'hypothèse qu'elle résulte d'une *construction sociale*.

En troisième lieu, il s'agit de décomposer les pratiques monétaires et financières personnelles, en faisant l'hypothèse que ces pratiques doivent être comprises comme *mode de gestion de l'incertitude et comme mode d'expression de l'appartenance sociale*.

En quatrième lieu, il s'agit de s'interroger sur les mesures de lutte contre cette précarité, en faisant l'hypothèse qu'une *justice de proximité* pensée en termes de *médiation* est une voie possible parmi d'autres de renouvellement des modes de prise en charge de la solidarité.

L'objectif final de cette thèse est explicitement opérationnel ; opter pour une visée pratique n'exclut pas toute théorisation, mais le recours à la théorie n'est qu'instrumental,

délibérément orienté vers la compréhension du réel et l'amélioration de ce réel.

La majeure partie de ce travail est issue d'observations de terrain ; à plusieurs reprises, un détour historique s'est toutefois imposé afin d'éclairer la persistance de routines et de certaines normes sociales. Ici encore, le recours à l'histoire n'est qu'instrumental, ce qui explique qu'il soit inégal. Il convient enfin d'évoquer une limite inhérente à l'objet d'étude, la difficulté à isoler les spécificités liées à l'appartenance de sexe. Celles-ci se cumulent avec les spécificités liées à l'appartenance à un milieu social défavorisé, et il n'est pas toujours aisé de démêler les deux facteurs.

3. Les quatre temps de la thèse

Notre réflexion se déroule en quatre parties.

3.1 La construction de l'objet d'étude

Une partie introductive montre comment a été construit l'objet d'étude. Contrairement à une démarche hypothético-déductive, la construction de l'objet part de l'observation de terrain, et s'appuie sur un aller-retour permanent entre « faits » et « théorie ». Le terrain n'est plus une instance de vérification d'une problématisation préétablie mais le point de départ de cette problématisation. Cette démarche exige une rupture épistémologique avec la méthode positiviste, et répond à un souci de réconcilier éthique et économie (*chapitre 1*). En nous appuyant sur les travaux de Amartya Sen, nous proposons une grille de lecture de la précarité fondée sur la notion d'autonomie et de maîtrise de soi.

La précarité doit être appréhendée en termes d'insuffisance de droits ou d'incapacité à faire valoir des droits, voire à prendre conscience de ses droits. Ce cadre de réflexion soulève d'emblée plusieurs questions :

- comment, au quotidien, les femmes pensent-elles leurs droits et leurs obligations ?

- comment permettre aux femmes, non seulement d'accéder à davantage de droits, mais aussi à en prendre conscience, à les faire valoir, et à les faire évoluer en leur faveur ?

Cette question de l'évolution des droits et des obligations soulève inévitablement celle de l'accès à la monnaie. La monnaie, dans sa forme contemporaine, n'a-t-elle pas été conçue pour mettre fin aux liens de subordination interpersonnels ? Une approche anthropologique et institutionnaliste de la monnaie et de la finance montre que la réalité est plus complexe (*chapitre 2*). La monnaie n'enlève rien à la primauté des relations de droits et d'obligations. Elle les exprime, même si elle les fait également évoluer. La relation n'est pas univoque mais dialectique. La question de l'accès aux droits se transforme : quelle dialectique entre d'une part, les droits et les obligations dont les

femmes se sentent investies et d'autre part, l'accès qu'elles ont à la monnaie ? Pour rendre compte de cette dialectique, nous suggérons la notion d'*appropriation monétaire*. La problématique étant précisée, il est alors possible de décrire la méthode adoptée pour collecter les données empiriques et les terrains choisis (*chapitre 3*).

3.2. La construction sociale de la dimension sexuée de la monnaie

L'usage de la monnaie au quotidien soulève tout d'abord la question des préférences, mais que l'on ne peut prendre en compte qu'à condition de dépasser l'hypothèse des préférences révélées et de considérer la construction sociale des préférences, dont l'« altruisme » féminin est une illustration. Non seulement les préférences féminines traduisent et expriment la division sexuée des responsabilités et des droits et obligations en vigueur au sein de chaque groupe social, mais elles ont même tendance à renforcer cette division. Du fait d'une interaction permanente entre pratiques et représentations, on assiste à un processus cumulatif et autorenforçant provoquant nécessairement des effets de résistance (*chapitre 4*). L'usage de la monnaie au quotidien soulève également des considérations d'ordre éthique. Bien loin d'être motivé par des considérations seulement utilitaires, l'usage de la monnaie répond à des jugements moraux dépendant eux-mêmes étroitement des normes en vigueur au sein de la société d'appartenance. Ces normes sont donc foncièrement arbitraires, et la place accordée aux femmes au sein des sphères marchandes et monétaires en est une illustration, d'où la construction sociale d'un *marquage sexué* de la monnaie, et c'est ici que la démarche comparative éclaire la réflexion. La première forme de marquage sexué, empruntée au Nord, repose sur la très forte dissociation entre comportements dits affectifs et intéressés dont les femmes sont finalement garantes ; nous retraçons l'historique de cette dissociation à travers une relecture sexuée des économies de la *Grandeur* que proposent Luc Boltanski et Laurent Thévenot, en montrant qu'elle se manifeste à travers la persistance de la notion de salaire d'appoint (*chapitre 5*). Toutefois, inertie ne signifie pas *irréversibilité*. La capacité de résistance des femmes et d'auto-transformation de leurs propres obligations est mise en évidence à travers l'exemple des trajectoires entrepreneuriales sénégalaises ; en outre, dans la mesure où la distinction marchand / non marchand n'a guère de sens, la distinction entre comportements dits affectifs et intéressés n'a guère de sens, le marquage sexué de la monnaie prend d'autres formes (*chapitre 6*).

3.3. Les pratiques monétaires et financières : entre mode de gestion de l'incertitude et mode d'expression de l'appartenance sociale

La dimension sexuée des pratiques monétaires et financières ne doit pas masquer leur dimension fonctionnelle, ainsi que les autres formes d'appartenance sociale qu'elles recouvrent. Les pratiques doivent être comprises à la fois comme *un mode de gestion de l'incertitude* et comme *un mode d'expression de l'appartenance sociale*, celle-ci étant plus large que la simple appartenance de sexe. C'est l'objet de la troisième partie, qui se focalise sur les pratiques monétaires et financières proprement dites. Que l'on soit au Sud (*chapitre 7*) ou au Nord (*chapitre 8*), la grille d'analyse reste la même. L'objet d'étude

prend ici toute sa pertinence : à travers l'analyse des pratiques monétaires et financières, ce sont bien les trajectoires dans toute leur globalité et toute leur complexité que l'on perçoit. L'analyse des pratiques révèle les stratégies déployées pour stabiliser l'incertain ; elle révèle également les rapports à soi, à autrui et au groupe social dans son entier. L'ambivalence des liens financiers est aussi mise en évidence. Qu'il s'agisse de la protection communautaire (Sud) ou de la protection sociale (Nord), les femmes doivent leur survie à des liens de solidarité financière : filets de survie, ces liens n'en sont pas moins source de dépendance et de sujétion. Tout dépend des *obligations* que ces liens sous-tendent, et la manière dont elles sont vécues et interprétées par les femmes.

3.4. Penser l'autonomie en termes de médiation.

Comprendre le vécu de la précarité au travers des pratiques monétaires et financières nous autorise à penser des *moyens* de lutte contre cette précarité. Cette lutte passe nécessairement par la promotion de l'autonomie. C'est l'objet de la quatrième et dernière partie. La lutte contre la précarité est généralement pensée de manière contractuelle au Nord et de manière communautaire au Sud. Au Nord, ce sont ainsi les *minima* sociaux, accordés à titre personnel. Au Sud, l'indépendance financière des femmes est pensée en termes d'accès au crédit. La *microfinance* apparaît de plus en plus comme un outil d'émancipation et de promotion de la condition féminine. L'accès au crédit est donc en voie de devenir un véritable droit, mais un droit qui est le plus souvent *collectif* puisqu'il s'adresse en très grande majorité à des groupes de femmes. On montre que dans les deux cas, une articulation entre l'individuel et le collectif (au sens d'un groupe de pairs) est indispensable. Les *minima* sociaux n'autorisent l'accès à une certaine dignité et maîtrise de soi que s'ils s'accompagnent d'un sentiment d'appartenance à un groupe social (*chapitre 9*). Dans la même optique, la *microfinance* sur une base collective ne favorise l'autonomie que si les intérêts personnels sont également pris en compte (*chapitre 10*). Une grille de lecture en termes de *justice de proximité* et de *médiation* permet de déchiffrer et de saisir les mécanismes à l'oeuvre ; elle permet également de se prononcer sur leurs limites.

Première partie La construction de l'objet d'étude

1. Introduction

L'ensemble de cette réflexion est construit à partir d'observations empiriques, collectées pendant trois ans dans le cadre de plusieurs études réalisées en collaboration avec diverses organisations. Les données empiriques constituent le matériau de base, l'essence de ce travail. Si elles revêtent autant d'importance, c'est parce que la méthode adoptée s'inscrit dans un mode de construction de l'objet qui part de l'observation des faits. Les données empiriques ne servent pas simplement à vérifier des hypothèses, comme dans une démarche hypothético-déductive : elles participent à la construction de l'objet. Le terrain n'est pas l'instance de vérification d'une problématisation préétablie mais le point de départ de celle-ci. Le mode de collecte des données obéit à une seconde spécificité : il est foncièrement qualitatif. Ce type d'approche soulève d'emblée la question de la validité, de l'objectivité et de la généralisation des données obtenues. C'est l'objet de cette première partie d'en justifier la pertinence en montrant comment l'observation à *microéchelle*¹ est un moyen incontournable pour aborder la question des *pratiques* monétaires et financières. C'est également le seul moyen de saisir les processus de décisions et les jugements de valeur et de sens qui leur sont sous-jacents et dont les

pratiques tirent leur signification. Cette méthode, on l'a compris, ne se justifie qu'à condition de rompre avec la posture épistémologique du positivisme logique. Ce mode de collecte des données ne trouve sa signification que si l'on donne un autre statut à la connaissance et à la démarche scientifique que celui que lui accorde la démarche positiviste. Prétendre appréhender les problèmes économiques et sociaux contemporains exige une réconciliation entre éthique et économie. Réhabiliter l'économie comme science pleinement normative qui reconnaisse ses implications pratiques semble indispensable. Enfin, refuser la dissociation entre faits et valeurs implique de redéfinir un certain nombre de concepts qui ont particulièrement souffert de ce souci d'objectivation.

Ce sont tout d'abord les critères de justice et d'inégalité qu'il convient de reformuler. Face aux impasses de la théorie du choix social, on considère que l'élaboration des critères de justice repose nécessairement sur un processus de négociation et non pas sur l'agrégation des préférences individuelles. Face à l'incomplétude radicale des critères utilitaristes et parétiens, on considère qu'il n'existe pas de critères objectifs d'évaluation, mais une pluralité de critères en permanente redéfinition.

Il faut ensuite revenir sur la notion de comportement humain. La figure déshumanisée, asociale et asexuée de l'homo oeconomicus est définitivement abandonnée. On lui substitue un être *humain, réel et sexué*. Cet être, homme ou femme, du Nord ou du Sud, est avant tout soucieux d'autonomie et aspire pleinement à maîtriser son destin ; mais ce même être a désespérément besoin des autres et du regard des autres pour forger son identité, ses préférences ainsi que ses choix. Il agit conformément à un comportement qu'il considère légitime, et cette légitimité n'est autre qu'une construction sociale. Finalement, le refus de dissocier faits et valeurs porte autant sur les cadres d'interprétations que sur les actions observées. L'observateur et l'observé ont tous deux un jugement moral qui ne peut être évacué. Ce sera l'objet du *premier chapitre*.

C'est aussi le concept de monnaie qui exige d'être entièrement revisité. La conception instrumentale et fonctionnelle de la monnaie est définitivement rejetée, au profit d'une conception *anthropologique*. L'homo oeconomicus et la monnaie libératoire participent du même mythe. Si le premier n'existe pas en tant que tel, c'est en partie parce que la monnaie ne joue pas le rôle objectivant et neutralisant que lui attribue la théorie économique. La monnaie, n'étant finalement qu'une partie de la finance, reste partie prenante de l'interdépendance sociale, même si elle contribue à la faire évoluer. C'est l'objet du *second chapitre*.

La posture épistémologique et les concepts employés étant définis, il est alors possible de préciser le mode de collecte des données, la méthode d'investigation employée ainsi que les différents terrains. C'est l'objet du *troisième chapitre*. Refuser la dissociation entre faits et valeurs n'évacue pas tout souci d'objectivité, mais celle-ci se construit autrement. La démarche comparative est un premier pas. Face à l'inadéquation de notre cadre de références, déformé par le prisme de nos représentations issues pour la plupart de la théorie économique (les oppositions entre marchand et non marchand,

¹ Tout au long de ce travail, les italiques sont utilisés dans trois cas de figures : pour des concepts propres à certains auteurs et employés régulièrement au cours de la thèse ; pour accentuer le sens de certains termes ou de certains arguments de notre propre réflexion ; et enfin pour des termes ou expressions en langue étrangère.

entre égoïsme et altruisme, se superposant à celle entre masculin / féminin), le détour de la comparaison facilite le détachement et permet de mettre en évidence les processus de construction sociale. Toutefois la démarche comparative n'a de sens qu'à travers une approche compréhensive de type weberien, que nous avons choisie d'appréhender par la méthode des récits de vie. Si l'on part du principe que chaque cas particulier condense en lui une part d'universel, la méthode des récits de vie apparaît comme un moyen tout à fait pertinent de saisir la complexité du réel, d'en mesurer la dimension relative tout en cherchant à dégager des significations et des relations de causalité.

Chapitre 1 Éthique et Économie

« L'homme purement économique est à vrai dire un demeuré social. La théorie économique s'est beaucoup occupée de cet idiot rationnel, drapé dans la gloire de son classement de préférences unique et multifonctionnel » (Amartya Sen, Éthique et économie)

1. Introduction

Si l'économie a eu dans un premier temps à s'émanciper de la morale et de la politique, il semblerait aujourd'hui qu'elle y revienne avec force. Ce souci d'éthique s'explique en premier lieu, bien sûr, par les difficultés économiques et sociales qui frappent avec persistance l'ensemble de la planète. Au Nord, l'épuisement des modes d'accumulation, l'essoufflement du modèle salarial et des États-providence vont de pair avec ce qu'il est convenu d'appeler la « nouvelle question sociale »². Au Sud, l'introuvable mode d'accumulation, les déconvenues de gouvernance d'une démocratie inachevée voire inexistante coexistent désormais, non seulement avec la persistance de la pauvreté, mais également avec l'affaïssement des modes de solidarité communautaires. La conjonction de difficultés à la fois économiques, sociales et politiques ne peut qu'interroger en profondeur le savoir économique et l'incite à renouveler son appareil conceptuel ainsi que ses outils d'analyse.

Mais ce souci d'éthique traduit également une évolution de fond de la discipline et de la manière de concevoir la connaissance. Positivismes logiques et infirmationnismes de type popérien avaient fini par s'imposer en maîtres, considérés comme les uniques critères de scientificité. Ils semblent aujourd'hui battus en brèche par un renouveau de la philosophie pragmatiste et l'émergence de conceptions de la justice alternatives à l'économie du bien-être, amorcées par la parution de *A Theory of Justice* de John Rawls en 1971. Au-delà de la divergence des différentes approches développées depuis, une base commune les rapproche : la reconnaissance d'une pluralité de critères de justice et la

² Tout au long de ce travail, les guillemets sont utilisés dans deux cas de figures : lors de citations d'auteurs ou de personnes interrogées lors des enquêtes de terrain ; pour des termes ou expressions dont le sens et l'usage restent imprécis, ce qui est souvent le cas avec des termes employés à la fois dans le langage scientifique et dans le langage courant.

critique profonde de l'utilitarisme comme critère ultime de justice sociale, l'assouplissement du critère de rationalité au profit du « raisonnable », et enfin une conception de la démocratie en termes de processus et de négociation.

Le cadre théorique général de notre réflexion s'inspire très largement des travaux d'Amartya Sen. Contrairement à la plupart des théories de la justice dites libérales, qui ont tendance à se focaliser sur l'autonomie en tant qu'idéal à préserver, Sen accorde une attention prioritaire aux *conditions* d'accès à cette autonomie. À quoi servirait-il de préserver et de protéger une autonomie si celle-ci n'est pas acquise ? À quoi bon se focaliser sur l'attribution de droits si les personnes n'ont pas les moyens de prendre conscience de leurs droits ? À quoi bon accorder des ressources si les personnes ne sont pas en mesure de les valoriser ? C'est cette préoccupation permanente de la mise en pratique des droits, de la liberté et de l'autonomie qui fait l'une des spécificités de Sen, et c'est cette dimension qui a guidé notre travail. Cette question de la mise en pratique de la liberté, ce que Sen appelle les *capabilités*, est essentielle quand on s'interroge sur les inégalités liées aux appartenances de sexe.

Se centrer sur la notion d'autonomie soulève toutefois une question majeure : comment concevoir simultanément l'autonomie et l'appartenance à un collectif ? Plus précisément encore : comment concevoir des formes d'appartenance qui permettent simultanément de se forger une capacité de jugement pratique, de se libérer de normes conjugales, familiales, communautaires qui inhibent toute prise de décision autonome, sans pour autant conduire à la rupture de tout lien d'appartenance ? Adopter la notion d'autonomie comme critère normatif et transculturel n'est viable que si l'on adopte une approche *pluraliste*, respectant la diversité des appartenances. Souscrire au pluralisme exige en outre un dépassement de l'opposition entre les approches globale et locale de la justice ; aussi bien du point de vue conceptuel qu'opérationnel, les deux niveaux, on va le voir, se nourrissent mutuellement.

Une première section brosse à grands traits les évolutions récentes de cette notion de pluralisme et la rupture épistémologique qu'elle sous-tend. La seconde section est centrée sur le cadre théorique élaboré par Amartya Sen, et plus précisément sur les quelques concepts clefs dont nous nous sommes inspirés. Une troisième section s'interroge sur la compatibilité entre l'autonomie et la diversité des valeurs et des appartenances.

Section 1. pragmatisme et pluralisme

Notre réflexion porte sur les femmes en situation de précarité. Ce thème d'étude soulève d'emblée une question centrale : est-ce possible de « mesurer » cette précarité ? Existe-t-il des critères objectifs permettant de définir de manière précise un état de précarité et un état de non précarité ? Existe-t-il des critères objectifs permettant de prescrire le passage de l'un à l'autre ? L'économie du bien-être, fidèle au positivisme logique, répondrait par l'affirmative (§1). Si elle s'est imposée avec vigueur jusqu'à une période récente, force est de constater aujourd'hui l'épuisement de ce paradigme et son incapacité à affronter de manière opérationnelle les problèmes économiques et sociaux actuels. Sans entrer dans le détail de cette évolution, en préciser les grandes lignes nous

a semblé nécessaire pour mesurer le pas franchi. C'est une toute autre manière de concevoir le rôle de la théorie et de la connaissance qui est en jeu. Le renouveau de la philosophie pragmatiste (§2) et l'émergence de conceptions alternatives du juste (§3) sonnent le glas des critères parétien et utilitariste et obligent à une reformulation de la problématique du choix social.

§1. Le positivisme néoclassique

Dissocier faits et valeurs : c'est sur cette volonté que se fonde le positivisme néoclassique (A), dont l'économie du bien-être est un des ultimes aboutissements (B). Au-delà même des défaillances de l'économie du bien-être, ce sont les fondements de la posture épistémologique néoclassique qui sont remis en question (C).

A. Dissocier faits et valeurs

Alliant la tradition philosophique cartésienne et la tradition formaliste issue de l'épistémologie des sciences physiques, le positivisme néoclassique se revendique comme une science libérée des valeurs. De là découle une vision particulière de la construction théorique : contre l'empirisme naïf, c'est une méthode de type hypothético-déductif qui est privilégiée. Des hypothèses de départ délimitent les variables explicatives (exogènes à l'analyse) et les variables à expliquer (endogènes). Un processus logique de déduction, fondé sur la rigueur de la méthode axiomatique, permet d'aboutir à des conclusions théoriques et formalisées. La confrontation sans cesse renouvelée des conclusions aux faits conduit à l'acceptation provisoire de la théorie aussi longtemps qu'elle n'est pas infirmée. Les phénomènes économiques sont isolables et réductibles à un système formel de relations logiques.

Dans cette volonté de porter un regard objectif sur le monde, seul à même d'atteindre la vérité et la connaissance scientifique, tout jugement de valeur est évacué. Il est évacué de l'observation des faits, puisque l'on considère que l'observateur est capable d'impartialité et de neutralité. La connaissance serait indépendante de toute croyance et de toute dimension subjective (la « connaissance sans sujet connaiseur », écrivait par exemple Karl Popper). Le jugement de valeur est également évacué du comportement des sujets que l'on observe : on se limite à des critères d'évaluation de leur comportement, ce qui évite ce type de considération.

B. L'économie du bien-être

L'économie du bien-être, fondée sur l'utilitarisme, représente une des ultimes tentatives d'indépendance à l'égard de toute considération morale. L'utilitarisme, on le sait, cherche à maximiser l'utilité collective, le « bonheur pour le plus grand nombre ». La justice se réduit finalement à celle d'efficacité³. Les questions de justice distributive sont reformulées en termes de maximisation. Le choix moral se porte sur les distributions qui maximisent l'utilité collective, indépendamment de toute autre considération, notamment le droit. Tout autre critère serait irrationnel. Institutions et politiques sont justes si et seulement si elles maximisent l'agrégation des utilités individuelles à travers l'utilité collective⁴.

Pour que l'agrégat des utilités personnelles ait un sens, encore faut-il que les niveaux d'utilité et de bien-être de chacun puissent être comparés à l'aide d'un étalon autorisant le calcul d'une somme ou d'une moyenne. Jeremy Bentham, Henry Sidwick, John Stuart Mill, à qui l'utilitarisme doit ses lettres de noblesses, ne s'en étaient guère souciés. Ce n'est qu'au début du XXe siècle que la question devient préoccupante. L'utilitarisme est-il condamné ? Non, répondent les partisans de ce qui deviendra la nouvelle économie du bien être (*New Welfare Economics*). Le critère parétien permet de contourner la difficulté des comparaisons interpersonnelles sans abandonner l'utilitarisme. Il ne s'agit plus d'additionner des utilités, mais d'évaluer différents états de l'économie. La situation est considérée optimale s'il est impossible de modifier la répartition sans affecter l'utilité d'au moins l'un des sujets. Le problème des comparaisons interpersonnelles est éliminé. La rationalité des sociétaires s'identifie à leur capacité à hiérarchiser en fonction de leurs intérêts privés et de leur situation personnelle, donc de dire s'ils préfèrent cette situation à celle-là ou l'inverse. L'utilitarisme classique cède la place à l'utilitarisme ordinal.

Ainsi, pour évaluer les problèmes de précarité et d'inégalité, il suffit finalement de tenir compte des préférences personnelles et de la manière dont les personnes hiérarchisent les différents états possibles du monde. Munis des cartes de préférence de chacun, on peut se prononcer ensuite sur une éventuelle amélioration. Celle-ci n'est possible qu'à une condition : qu'elle ne détériore la situation de personne d'autre. L'optimum de Pareto, retenu comme état représentatif de l'efficacité économique, exprime cette exigence. On dit qu'une situation est *pareto-optimale* s'il n'en existe aucune autre qui lui est préférée par tous les agents simultanément, autrement dit s'il est impossible d'améliorer la situation de tous les agents en même temps. Les critères ont le mérite d'être clairs et précis ; ils ne souffrent d'aucune ambiguïté, et surtout ils ne font intervenir aucun jugement de valeur. C'est la raison pour laquelle ils se sont imposés avec force, du fait de leur dimension résolument neutre. C'était une garantie de scientificité.

L'économiste laisse ensuite le soin au politique de choisir parmi l'un des innombrables états Pareto-optimaux possibles. Mais peut-on déduire une relation de préférence collective portant sur les états réalisables à partir des relations de préférence de chacun des agents ? La réponse, on le sait depuis la mise en évidence du célèbre théorème d'impossibilité de Kenneth Arrow, est négative. Le décideur politique se trouve pris dans une impasse : il lui est impossible de prendre une décision publique qui, d'une part soit issue de l'agrégation volontaire des préférences individuelles quant aux états sociaux possibles, et qui d'autre part, maximise chacune de ces préférences. En d'autres mots, Arrow montre que si l'on veut respecter le critère parétien, seule une solution

³ Si aujourd'hui, cette position n'est plus tenable, il faut quand même reconnaître le caractère foncièrement progressiste de la doctrine utilitariste lors de son émergence. La recherche du bien-être est mise au premier plan, et cette recherche doit être faite impartialement pour tous les membres de la société (à l'exception des femmes, nous y reviendrons) ; en outre, l'idée de *conséquentialisme*, qui consiste à évaluer toute action en fonction de ses conséquences et non pas en fonction d'un quelconque jugement moral, est aussi très progressiste : l'idée sous-jacente est de se débarrasser de tout préjugé et superstition, et de rompre tout lien de dépendance à l'égard de l'existence de Dieu, de l'âme ou de toute autre entité métaphysique [Kymlicka, 1999].

⁴ Selon les divers développements et raffinements de l'utilitarisme, on parle d'utilité globale ou d'utilité moyenne. Voir par exemple Ph. Van Parijs [1991].

dictatoriale est envisageable.

C'est pour sortir de cette impasse que l'économie politique a été amenée à se renouveler, et c'est dans cette optique que s'inscrit l'émergence de théories de la justice refusant l'utilitarisme. Mais l'incomplétude des critères de l'économie du bien-être soulève une difficulté plus profonde, liée à la méthode elle-même. Avant d'être abordé, ce renouvellement mérite donc d'être resitué dans une perspective plus large.

C. La remise en cause du positivisme néoclassique

Revenons au positivisme néoclassique. Si l'utilitarisme a conservé aussi longtemps (jusque dans les années soixante) son hégémonie au sein de la partie normative de l'économie politique, c'est parce qu'il respectait avec rigueur les critères de validité d'une théorie dite scientifique. L'ouvrage écrit par Mark Blaug en 1980, *The Methodology of Economics*, affirme la suprématie de cette méthode⁵. Deux critères permettent de tracer la ligne de démarcation entre science et non science. Le premier réside dans un raisonnement hypothético-déductif. Celui-ci assigne un rôle prédictif à la science : la théorie est un modèle prédictif validé par des tests empiriques. S'impose ensuite la notion d'infirmité : une théorie est scientifique si elle est falsifiable, c'est-à-dire s'il existe un énoncé d'observations logiques qui puisse réfuter la théorie. Face à ces deux critères, seule la théorie néoclassique dite *standard* peut être considérée comme une science⁶.

Aujourd'hui, il semblerait que cette vision dichotomique ne soit plus tenable. C'est du moins ce que suggèrent les développements les plus récents de la philosophie des sciences. On assiste tout d'abord à diverses critiques à l'égard du falsificationnisme. Contrairement à ce qu'avance Blaug, non seulement le falsificationnisme ne serait pas opérationnel, mais plus encore, il ne serait pas appliqué par les économistes [Frobert, 1999].

Un second type de critique provient de l'histoire des sciences. Parmi les plus provocatrices, on citera celle de Paul Feyrerabend : « *Tout est bon* », écrit-il à propos des méthodes scientifiques [Feyrerabend, 1979, pp. 323-333]. Comment réduire celles-ci à une seule méthode universelle quand on observe l'histoire de la méthode, la complexité des situations dans lesquelles la science opère, et enfin son imprévisibilité ? Cette prétention à l'universalité est à la fois « utopique » et « pernicieuse ». Utopique, elle l'est du fait de la dépendance de l'observation à la théorie et l'« incommensurabilité » qui en découle. Pernicieuse, elle l'est lorsqu'elle oblige toutes les formes de savoir à se conformer à ces critères d'objectivité. Or qu'est-ce qui prouve que la science est supérieure aux autres formes de connaissance ? Qu'est-ce qui prouve que la « *sagesse scientifique fondamentale* » est supérieure à « *la sagesse fondamentale des sorcières et des mages* » ? [Feyrerabend, 1979, pp. 323-333]. Cette prétention à l'universalité est

⁵ Traduction française, 1992.

⁶ À la suite d'O. Favereau, nous emploierons l'adjectif *standard* pour désigner « *tout ce qui, en théorie économique s'appuie, pour sa validité formelle ou son interprétation analytique, sur la théorie de l'Équilibre général* » [Favereau, 1989, p. 277]. Ceci sous-tend deux hypothèses centrales : la rationalité des comportements individuels est réduite à l'optimisation, la coordination des agents individuels est réduite au marché [*ibidem*].

d'autant plus dommageable que bien souvent, elle sert davantage à manipuler la société qu'à la transformer en profondeur. C'est donc également une atteinte à la liberté que dénonce Feys. Sans aller jusque là, Thomas Khun souligne le caractère nécessairement relativiste de toute théorie. À l'instar du langage, la connaissance scientifique est propre à une communauté scientifique considérée. Le fait qu'une théorie soit meilleure qu'une autre ne peut être jugé qu'en référence aux normes de chaque communauté, et ces normes sont variables selon le contexte historique, social et culturel [Chalmers, 1987].

Un troisième type de critique émane du renouveau de la philosophie pragmatiste. Les fondements de la philosophie pragmatiste méritent que l'on s'y attarde. Il ne s'agit pas seulement de dénoncer l'incomplétude du positivisme logique, mais de proposer une conception alternative de la méthode scientifique.

§2. Un renouveau de la philosophie pragmatiste

On voit aujourd'hui resurgir avec force la philosophie pragmatiste qui avait été éclipsée par la philosophie analytique⁷. Deux ruptures peuvent être identifiées : le statut et les visées que se donne la pratique scientifique, le statut accordé à la connaissance et aux modes d'appréhension de la connaissance [Bazzoli, 1994].

A. La science comme outil de compréhension et de résolution de problème

La position positiviste restreint le domaine de l'épistémologie à la méthodologie de la science. Prenant le contre-pied de cette conception objective et universaliste de la connaissance - il n'y a de connaissance que scientifique et exempte de tout jugement de valeur - a philosophie pragmatique

« ne cherche plus à énoncer les conditions a priori de la connaissance, mais les conditions de tout processus de recherche à travers l'auto-réflexion qu'opère le sujet connaissant sur sa pratique » [Dufourt, 1993].

L'objectif même de la science est repensé et reformulé : il ne s'agit plus d'un outil de prédiction, mais d'un outil de compréhension et de « *résolution de problèmes* » [Bazzoli, 1994, p. 151]. L'économie doit être réhabilitée comme une science pleinement normative qui reconnaît ses implications pratiques. Est recherchée la pertinence et non la rigueur logique, la science apparaissant ainsi comme un « *outil de contrôle* ». Ce qui importe, ce sont les conséquences pratiques de la théorie : la théorie doit être orientée par les problèmes et doit avoir une fonction critique [Bazzoli, 1994, p. 181]. À une conception de la science économique comme science des choix, de l'efficacité et de l'allocation des ressources, se substitue alors une conception de la science économique comme science des comportements, de la valeur, de la création des ressources et se préoccupant de bien-être individuel et collectif. Dans cette optique, le rôle de la recherche consiste autant à renouveler les approches théoriques qu'à être attentif aux pratiques économiques innovantes et annonciatrices de transformations sociales [Lévesque et Mendell, 1999]. Le savoir économique

⁷ Même si ce renouveau se limite essentiellement à des auteurs américains, comme Hilary Putnam et Richard Rorty.

« doit relever le double défi de s'inscrire au coeur des pratiques sociales tout en cherchant à théoriser les signes des mouvements qui l'affectent » [Prades, 1999, p. 13].

Repenser ainsi les fondements de la science implique un tout autre rapport à la réalité et à la connaissance, et donc à l'objet économique.

B. L'appréhension de la réalité et le statut de la connaissance

À la différence du positivisme qui distingue positif et normatif, le pragmatisme suggère d'appréhender l'éthique et de considérer simultanément faits et valeurs. Toute science sociale est un processus social, c'est-à-dire que toute théorie non seulement émerge du milieu social, dont elle n'est finalement qu'un produit, mais encore elle agit sur cet environnement. Refuser la dichotomie faits / valeurs implique que l'investigation scientifique aborde la question des valeurs à deux niveaux : aussi bien celles qui orientent la recherche et imprègnent le regard porté sur la réalité, les hypothèses choisies, les conclusions prônées, que celles qui orientent les acteurs dont on observe les comportements.

Ce qui est primordial finalement ici, c'est le centrage sur un processus d'auto-correction où, d'une part le sens est ramené à l'expérience sur la base d'une analyse logique refusant les catégories *a priori*, et où d'autre part, la continuité entre connaissance et éthique, philosophie, science et démocratie est revendiquée. Dans la démarche pragmatiste, science et démocratie sont indissociables. Il ne s'agit pas de découvrir des principes universels, mais plutôt de créer des outils permettant d'aboutir à une « *société raisonnable* » [Bazzoli, 1994]⁸.

Le pragmatisme autorise un renouvellement des conceptions de la justice sociale : une justice sociale guidée non plus par des critères objectifs, mais par la reconnaissance d'un pluralisme à la fois moral et politique.

§3. L'émergence de conceptions alternatives de la justice

La notion de pluralisme vise à dépasser les impasses auxquelles conduit l'économie du bien-être. Tout d'abord, face à l'incomplétude, tant éthique que théorique, des critères usuels d'évaluation du juste, s'impose avec force la prise en compte d'une pluralité de critères (A). Ensuite, face aux impasses de la théorie du choix social, s'impose l'idée de la démocratie comme processus (B).

A. Une pluralité de critères d'évaluation du juste

L'application d'un seul principe supérieur, l'utilitarisme, n'est plus tenable, puisqu'il évacue finalement aussi bien les questions de répartition que celles de droit et de liberté individuelle⁹. La notion d'utilité collective ne peut être abandonnée, mais elle ne peut être

⁸ « Nous devons penser le 'vrai', écrit ainsi R. Rorty, comme un mot qui s'applique aux croyances au sujet desquelles nous sommes capables de manifester notre accord, un mot que nous tiendrons rigoureusement synonyme de 'justifié' » [Rorty, 1990, p. 54]. Dès lors, la vérité désigne moins « la correspondance à la réalité » que « l'adhésion que nous appliquons aux croyances légitimes » [ibid, p. 51].

dissociée des notions d'équité et de droits individuels. Efficience, équité et liberté : ces trois critères sont aujourd'hui incontournables pour toute réflexion relative à la justice sociale [Van Parijs, 1991 ; Veca, 1999].

Cette réflexion n'en devient que plus complexe. Elle pose tout d'abord un problème de définition [Boyer, 1991]. Qu'est-ce que la liberté ? Sur quels critères se baser pour définir qu'une personne est libre ? Qu'est-ce que l'équité ? Doit-elle être mesurée en termes d'égalité *ex ante* (égalité des chances) ou *ex post* (égalité de résultats). Doit-elle tenir compte de la consommation, des besoins, des efforts de chacun ? Quand on parle d'égalité, est-ce au sein de la famille, de la classe d'âge, du groupe, de l'entreprise, d'une nation, d'une communauté transnationale ?

Pour John Rawls et Amartya Sen, les deux auteurs qui ont probablement le plus contribué à renouveler la pensée relative à la justice sociale, la notion d'utilité n'est pas évacuée ; mais elle est subordonnée aux questions de liberté et de répartition. Au principe de maximisation de l'utilité collective qui fonde l'éthique utilitariste, Rawls substitue deux principes : la maximisation de la liberté et de l'égalité des libertés de base (« premier principe de justice ») et le principe distributif de différence (« second principe de justice »). Il ne s'agit plus de maximaliser le bien-être collectif, mais d'améliorer la position des plus désavantagés : c'est ainsi que sont justifiées les instances de redistribution. Chez Sen, l'accent est mis sur la liberté *réelle*, l'opportunité effective dont chacun dispose pour exercer ses choix. Une société juste est une société qui permet aux personnes de contrôler *réellement* leur propre vie, mais aussi de se respecter et de s'estimer réciproquement. Les deux dimensions sont indissociables du fait de l'interdépendance sociale inhérente à toute vie en groupe [Sen, 1999, pp. 91 sq.].

Au-delà des problèmes de définition, la pluralité de critères implique nécessairement des tensions entre ces trois critères, et donc des choix. Dans quelles mesures les inégalités peuvent-elles être efficaces ? Dans quelle mesure la primauté accordée à la liberté personnelle et à l'autonomie est-elle compatible avec la maximisation des richesses et la recherche de l'efficacité économique ?

Reconnaître cette inéluctable tension n'exclut absolument pas le recours à la raison pratique comme moyen de définir des critères de justice. Cela revient simplement à accepter qu'aucun critère ne puisse être adopté de manière univoque (qu'il s'agisse de l'utilité ou des droits notamment). La combinaison entre les trois critères d'efficience, d'équité et de liberté n'est jamais donnée une fois pour toutes. Ce qui importe, c'est que le dialogue entre ces trois critères ne s'arrête pas et s'enrichisse au cours du temps [Veca, 1999]. L'élaboration des critères de la justice sociale ne peut donc être que le fruit d'un *processus*.

B. La justice sociale comme processus

⁹ L'optimum de Pareto n'est pas défini dans l'absolu, mais relativement à une répartition donnée des revenus. Dans cette optique, une situation alliant, au sein d'une même région, famine extrême pour certains et opulence pour d'autres peut être définie comme un équilibre optimal. Comme le suggère Sen, « *l'optimum de Pareto peut, tout comme l'esprit de César, 'sortir tout droit de l'enfer'* » [Sen, 1993a, p. 32].

La référence à un seul principe avait le mérite de simplifier la procédure d'évaluation du juste. À partir du moment où l'on reconnaît une pluralité de critères, et que les critères en question n'ont pas de définition objective, la démarche se complique. Comment parvenir à une combinaison optimale de ces trois critères, et en existe-t-il une ? On retrouve la question du choix collectif et de sa compatibilité avec les préférences personnelles. Face au théorème d'impossibilité de Arrow, s'impose l'idée d'une construction des critères de justice par la discussion et le consensus.

À la question « comment des individus autonomes peuvent-ils discuter entre eux ? », on se rend compte qu'il n'existe pas de critères objectifs de validité. La gestion des situations problématiques et la sélection des critères pour les évaluer ne peuvent être que le résultat d'une négociation. La résolution des questions d'inégalité et de répartition ne peut relever ni du ressort de la conscience et de choix purement personnels, ni moins encore d'une solution unique. Les décisions de justice sociale reposent sur une élaboration en perpétuel renouvellement, dont sont issus, toujours provisoirement, des compromis entre intérêts et valeurs conflictuels. Nous y reviendrons à la fin de ce chapitre, mais notons déjà que sur ce point - la justice comme processus participatif -, Rawls comme Sen ne mènent pas leur réflexion à son terme [Salais, 1998]. Or lui donner un réel contenu ne peut faire l'économie d'une réflexion associant la *justice globale* à une *justice locale et située*.

Avant d'en venir là, précisons davantage le cadre théorique proposé par Sen. Ce dernier reconnaît sa dette à l'égard de Rawls, notamment dans sa manière de penser la justice en termes d'équité¹⁰, tout en s'en démarquant à deux reprises : d'une part en mettant l'accent sur la liberté réelle, d'autre part en accordant une attention particulière aux inégalités de sexe. C'est la raison pour laquelle nous nous en sommes très largement inspirés.

Section 2. le cadre théorique d'Amartya Sen : autonomie, liberté réelle et capacités

L'oeuvre de Amartya Sen s'inscrit pleinement dans cette rupture épistémologique : réconcilier la science économique et l'éthique dans une perspective de progrès social (§1). Notre but n'est pas de présenter l'ensemble de sa réflexion, mais simplement deux aspects qui vont nourrir notre pensée. Le premier concerne sa conception des comportements personnels, en termes de droits, d'obligations et de préférences multiples. C'est à la fois un moyen d'éclairer les processus de décision et d'évaluer les inégalités (§2). Le second aspect concerne l'attention particulière qu'il accorde à la liberté réelle et à la construction de l'autonomie (§3).

§1. Renouer avec l'éthique

L'ensemble de la réflexion de Sen peut s'interpréter dans cette optique : substituer la liberté à la vérité comme objectif de pensée et de progrès social et reformuler les espoirs

¹⁰ Voir notamment A. Sen [2000].

de la liberté démocratique de manière non rationaliste et non universaliste. Regrettant « l'appauvrissement considérable » dont a souffert l'économie depuis qu'elle a choisi d'abandonner toute préoccupation éthique, il plaide pour un renouvellement en profondeur de la discipline [Sen, 1993a, p. 11]. Il ne rejette pas pour autant l'abstraction et les acquis de ce qu'il appelle la tradition « mécaniste » ; il lui reconnaît un intérêt intellectuel et opérationnel considérable. Il n'évacue pas non plus les analyses instrumentales et conséquentielles. Mais la théorie, dit-il, n'a de sens que si elle est mise au service de la compréhension des problèmes économiques et sociaux réels et si elle est capable d'agir sur eux¹¹. Selon lui, deux raisons essentielles justifient l'alliance entre économie et éthique, deux raisons qui renvoient à la double acception du terme éthique.

La première réside dans ce qu'il appelle la « dimension éthique de la motivation », c'est-à-dire la question de la motivation de chacun par rapport à la « *grande question morale 'comment doit-on vivre ?'* » [ibidem]. Non pas bien sûr qu'il faille postuler un quelconque déterminisme des convictions morales, mais il est indispensable de reconnaître que chacun, lorsqu'il agit, au-delà de ses préoccupations en terme de bien-être personnel, est animé d'un certain souci éthique et de la volonté d'adopter un comportement qu'il estime « légitime ».

La seconde concerne « *le jugement que l'on porte sur ce qui est accompli à l'échelle de la société* » [ibid, p. 7], ce qu'il qualifie encore de « *conception éthique de l'accomplissement social* ». Or celle-ci, nous l'avons vu, ne saurait se satisfaire de critères d'efficacité, tels que l'utilitarisme et le critère parétien, critères qui sont non seulement arbitraires mais absolument incapables de se soucier de liberté, de répartition et d'évaluer les inégalités. Concernant ce dernier point - l'évaluation des inégalités -, Sen accorde la priorité à la liberté individuelle ; celle-ci doit être considérée comme une véritable « responsabilité sociale » [Sen, 1999, pp. 90 sq.]. Si Sen insiste autant sur ce point, c'est du fait de la portée *pratique* de cette liberté, notamment en termes de précarité. Plus qu'un problème de moyens, la précarité est avant tout le produit d'une insuffisance de droits qui touche les groupes sociaux les plus vulnérables.

Pour rendre compte de ce processus, il propose d'aborder la privation en termes de système de *droits-buts* et de *carte à l'échange*.

§2. Système de droits-buts et carte à l'échange

La démarche de Sen, nous l'avons vu à l'instant, s'appuie sur une conception particulière

¹¹ La réflexion de Sen participe à une mouvance plus générale qui vise à « réconcilier » l'éthique et l'économie. Dans un article paru dans le *Journal of Economic Literature* en 1993, D. Hausman et M. MacPherson proposent un état des lieux de la question à travers une revue de la littérature économique contemporaine. Depuis les années soixante-dix, ils constatent une reprise, même timide, des échanges entre philosophie morale et économie que la prédominance de la méthodologie positiviste avait eu tendance à abandonner, dans plusieurs domaines qui concerne aussi bien l'économie positive que normative, tels que la répartition, la rationalité, le choix social ou encore la théorie des jeux [Hausman et MacPherson, 1993]. Voir également le numéro spécial de la Revue du Mauss (*Éthique et économie, l'impossible remariage*, n°15, 1^{er} semestre 2000). Les différentes contributions insistent sur le fait que la séparation de l'économie et de l'éthique conduit à une « stérilité » à la fois « scientifique » et « normative » et concluent « non seulement à la nécessité d'une réconciliation de l'éthique et de l'économie – évidemment trop indispensable à la sauvegarde de la démocratie – mais aussi et surtout à sa possibilité » [Caillé et Insel, 2000, p. 6].

du comportement humain accordant une large place à l'éthique personnelle, au jugement moral¹², et plus précisément encore, à la question de l'évaluation personnelle des droits et des obligations. L'intérêt d'une telle approche est double : comprendre les comportements et les processus de décision (A), mais aussi les inégalités et les problèmes de précarité et de privation (B).

A. Comportements et processus de décision : jugement moral et métapréférences

Sen refuse l'idée d'un homo oeconomicus dépourvu de sensibilités affectives et éthiques. Selon une certaine acception, le terme « rationnel » assimile les comportements à la poursuite de l'intérêt personnel. On suppose que les agents ne sont attentifs qu'aux conséquences de leurs actions pour eux-mêmes, qu'ils n'ont pas d'intérêts partagés avec d'autres. De leurs actions, ils ignorent autant les coûts que les bénéfices relatifs à autrui ou à la société dans son ensemble. Sen rejette cet amalgame entre rationalité et égocentrisme :

« L'exclusion de toute considération autre que l'intérêt personnel semble imposer une limite totalement arbitraire à la notion de rationalité » [Sen, 1993a, p. 114].

Dans de multiples situations de la vie quotidienne, les personnes sont attentives au respect des règles et procèdent à des *jugements moraux*. Elles font preuve d'un certain *sens de l'obligation*. Elles sont également capables de *compassion*, au sens où le souci d'autrui influence directement leur propre bien-être. Elles sont capables enfin d'*engagement*, c'est-à-dire d'actes choisis alors que le degré de bien-être procuré est inférieur à une autre action que la personne pourrait tout aussi bien mener [*ibid*, p. 100]¹³. Dans le but de conceptualiser cette pluralité de mobiles tout en restant fidèle à l'individualisme méthodologique, Sen propose les notions de *droits-buts* et de *métapréférences*.

1. Jugement moral et système de *droits-buts*

Sen rejette la conception instrumentale, selon laquelle les droits n'ont pas de valeur en eux-mêmes et n'interviennent que pour autant qu'ils sont utiles à la poursuite d'autres

¹² Les adjectifs éthique et moral sont employés indistinctement.

¹³ A. Sen n'est bien sûr pas le seul à rejeter la notion d'égocentrisme et à proposer une conception alternative de la rationalité tout en restant fidèle à l'individualisme méthodologique. Aujourd'hui sur ce sujet, la littérature est considérable. Entre autres références incontournables, et sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir, citons les travaux de J. Elster [1986a, 1986b, 1998] sur le rejet de l'instrumentalisme ; ceux d'A. Hirschman [1986, 1995] à propos de l'engagement, et notamment de l'ambivalence des comportements entre « désir privé » et « bonheur public » ; ceux du courant théorique de l'économie des Conventions à propos de l'articulation entre comportements individuels et normes sociales [Orléan (ed), 1994]. Citons également la thèse en cours de C. Ferraton (Centre Walras), dont un premier aperçu est donné dans Ferraton [2000]. Dans une perspective moins proche de l'individualisme méthodologique, citons également les travaux du MAUSS (Mouvement Anti-Utilitariste en Sciences Sociales). Reprenant la réflexion de M. Mauss tout en l'élargissant aux sociétés contemporaines, ils visent à construire un paradigme alternatif à l'utilitarisme et fondé sur le don. Selon A. Caillé, chef de file de ce courant, le principal objet de discorde entre l'éthique et l'économie porte précisément sur la question du statut du don [Caillé, 2000].

buts. Il rejette également la conception déontologique (propre aux libertariens), selon laquelle les droits ne sont que des contraintes pesant sur les actions de chacun. Prenant le contre-pied de ces deux approches, Sen nous invite à considérer droits et obligations de manière intrinsèque, c'est-à-dire pour eux-mêmes :

« le respect et la violation des droits entrent dans l'évaluation des situations elles-mêmes et sont utilisés pour une analyse conséquentialiste des actions » [Sen, 1993a, p. 120].

Sen n'évacue pas le recours aux considérations instrumentales, mais il pense que le respect ou la violation des droits sont parties prenantes des objectifs poursuivis. À l'encontre d'une approche conséquentialiste qui ne s'intéresse qu'au résultat (les actions, les obligations et les droits ne sont jugés en définitive qu'à partir du résultat qu'ils permettent), il est possible, dit-il,

« de défendre les droits d'une personne non pas selon la qualité de leurs conséquences mais parce que ces droits sont moralement acceptables de façon intrinsèque, indépendamment des conséquences qu'entraîne l'exercice de ses droits » [Sen, 1999, p. 277].

L'optique conséquentialiste n'est pas abandonnée ; elle est élargie,

« en intégrant les droits et les prétentions légitimes à la morale du résultat lui-même (au lieu de les appliquer uniquement au jugement de l'action) » [ibidem].

Comment justifie-t-il cette volonté du respect des droits ? Est-ce la crainte de la sanction d'autrui ou de la loi ? Bien au-delà de l'appréhension d'une éventuelle répression, c'est le sentiment de *maîtrise de soi* qui est en jeu, le sentiment d'être en accord avec sa propre conscience. À cet égard, Sen s'inspire explicitement d'Adam Smith.

Ce dernier, injustement accusé d'avoir sacralisé la logique de l'intérêt individuel, est peut-être de ceux qui ont le plus insisté sur la nature éminemment complexe de l'interdépendance sociale. Dix-sept ans avant la publication de l'ouvrage qui fera de lui le père de la discipline (*La Richesse des Nations*), Smith publie *La Théorie des Sentiments Moraux*, un ouvrage qu'il qualifie lui-même de philosophie morale. On y découvre, non pas l'ancêtre de l'homo oeconomicus désincarné et asocial, mais un être fondamentalement social et animé par le souci d'autrui [Dupuy, 1992b]. De toutes les passions morales, écrit Smith, la plus puissante est le *self-love*, l'intérêt que nous portons à notre propre personne,

« l'amour de ce qui est honorable et noble, l'amour de la grandeur, de la dignité et de la supériorité de notre propre caractère » [Smith, 1982 (1860), pp. 234-235].

Mais cet amour de soi ne saurait se confondre avec l'égoïsme puisqu'il ne tire sa substance que de la reconnaissance des autres¹⁴. Pour Smith, susciter l'admiration d'autrui constitue le principal moteur de l'action humaine. L'amour de soi prend alors la forme d'une maîtrise de soi. L'individu social examine ses passions et ses conduites en

¹⁴ S'interrogeant sur les raisons qui poussent chacun à rechercher l'amélioration de sa condition, Smith suggère : « Que l'on nous observe, que l'on s'occupe de nous, que l'on nous prête attention avec sympathie, satisfaction et approbation [...]. C'est la vanité, non le bien-être, ni le plaisir, qui nous intéresse. Mais la vanité repose toujours sur la conviction que nous sommes l'objet de l'attention et de l'approbation des autres » [Smith, 1976 (1860), p. 112].

considérant la façon dont elles lui apparaîtraient s'il se trouvait à la place des autres. À tout instant, chacun est à la fois « acteur » et « spectateur », le spectateur jouant le rôle de « juge intérieur », de « témoin tranquille » ou encore une sorte de « miroir » qui nous permet de juger de notre propre comportement¹⁵.

Revenons à Sen. Pour rendre compte de la présence d'un jugement moral dans tout processus de décision, il suggère l'idée d'un système de *droits-but*s, qu'il définit de la manière suivante :

« un système moral dans lequel le respect et la violation des droits sont compris parmi les buts, intégrés dans l'évaluation des situations puis appliqués au choix des actions par liens de conséquence » [1993a, p. 130].

Doit-on pour autant abandonner l'hypothèse de rationalité ? La réponse de Sen est claire : l'hypothèse de rationalité mérite d'être revue, mais en aucun cas abandonnée.

2. Jugement moral et métapréférence

Prêter attention aux sentiments moraux des personnes et faire valoir la force des contraintes qui pèsent sur elles ne signifie nullement qu'il faille nier l'existence de choix personnels et le rôle premier des acteurs. Dans la ligne droite de l'individualisme méthodologique, Sen reste fidèle au *conséquentialisme* : l'agent est attentif aux conséquences de ses actions et n'est pas le jouet passif de normes sociales. En revanche, la gamme des critères d'évaluation ne se limite pas au seul intérêt personnel. Une personne peut décider de mener certains actes, alors que ceux-ci n'entraînent aucun gain personnel, mais sont justifiés par le respect de certaines règles de comportement, par le sens de l'obligation, par la préoccupation d'autrui ou encore par la recherche d'objectifs dépassant sa propre condition. En outre, l'hypothèse de rationalité comme *cohérence des choix* est maintenue, mais avec une conception plus fine de la notion de préférences, incluant la notion de *métaclassifications* et de *métapréférences*.

Selon l'hypothèse de cohérence des choix, ces derniers sont « rationnels » s'il est possible de les expliquer au regard d'une relation de préférence postulée. En tant que telle, l'hypothèse de cohérence interne n'est guère contestable. En revanche, estime Sen, deux hypothèses sous-jacentes sont difficilement défendables.

La première concerne celle des *préférences révélées*, c'est-à-dire le fait de s'en tenir aux choix effectués pour comprendre les préférences d'une personne : les choix révèlent les préférences. Or assimiler choix et préférences est profondément réducteur. On ne choisit pas nécessairement ce que l'on préfère, ni ce qui procure le plus grand bien-être. Nous reviendrons plus loin sur ce point avec la notion de *préférences adaptatives*. En outre, le choix peut refléter un compromis entre différentes préférences - parmi lesquelles le bien-être personnel n'est qu'une préférence parmi d'autres -, mais la théorie n'est pas

¹⁵ Il écrit par exemple : « notre satisfaction n'est pas complète en pensant seulement qu'on nous admire : nous avons besoin de nous croire admirés, que parce que nous sommes dignes d'admiration ; mais pour parvenir à éprouver ce plaisir, nous voulons devenir le spectateur impartial de notre propre conduite. Nous cherchons à l'envisager avec les yeux des autres, et comme ils la voient probablement [...] Mais ce bonheur nous semble accompli quand nous trouvons que les autres nous ont jugés, comme nous nous sommes efforcés en imagination de nous juger nous-mêmes, en nous mettant à leur place » [Smith, 1976 (1860), p. 147].

capable de faire de distinction.

On en vient au second problème posé : le fait d'attribuer aux personnes un seul classement de préférences. « *Ce classement*, écrit Sen,

« est supposé refléter les intérêts de la personne, représenter son bien-être, résumer son opinion sur ce qu'il convient de faire, et décrire ses comportements effectifs » [Sen, 1993a, p. 107].

Un seul classement de préférences est-il en mesure de remplir tous ces rôles, se demande-t-il ? Non, répond-il aussitôt, une personne qui ne ferait aucune distinction entre ces différents éléments ne peut être qu'un

« idiot rationnel, drapé dans la gloire de son classement de préférences unique et multifonctionnel » [ibidem]¹⁶.

Rendre compte de la réalité des comportements exige une structure plus complexe de la notion de préférence. Les personnes peuvent avoir différents types de préférences et être confrontées à des conflits internes, de telle sorte que les choix ne révèlent finalement que des *compromis*. Contre l'hypothèse, réductrice, d'un classement unique de préférences, il suggère de prendre en compte les « classements de classements de préférences » ou encore d'introduire une distinction entre *préférences* et *métapréférences*¹⁷. Les *métapréférences* viennent du fait que la personne est capable de prendre de la distance par rapport à ses propres préférences : elle peut préférer en développer certaines plutôt que d'autres¹⁸. Une *métapréférence* exprime le jugement moral de la personne, jugement moral qui s'exprime à différents degrés, et qui est très variable selon les personnes : « *une idéologie particulière, un ensemble de priorités politiques ou un système d'intérêts de classe* », mais aussi plus simplement le fait de vouloir « *aimer davantage la cuisine végétarienne* », de vouloir ne plus aimer fumer, de vouloir ne plus aimer la drogue, etc. [Sen, 1993a, p. 111 sq.].

Au total, il n'y a pas de « moi unique » ; il n'y a que des « moi multiples »¹⁹. Le comportement réel résulte d'un compromis entre exigences morales et poursuite d'autres objectifs, dont l'intérêt personnel. La métapréférence ne se traduit pas nécessairement par des choix effectifs, d'où la possibilité d'antagonismes irréductibles entre préférences et métapréférences. Le « moi-multiple » est donc aussi foncièrement un « moi divisé », un

¹⁶ Comme le suggère M. MacPherson, peut-on réellement concevoir que préférence pour l'honnêteté et préférence pour le beurre de cacahuètes ont le même statut [MacPherson, 1984, pp. 243] ?

¹⁷ Cette distinction a été introduite pour la première fois, semble-t-il, par le philosophe H. Frankfurt [1971], qui oppose « désirs de premier ordre » (*first order desire*) et « désirs de second ordre » (*second order desire*). Les seconds consistent à « désirer certains désirs » : « *someone has a first-order desire when he wants to do or not to do such and such, and that he has a second-order desire when he wants to have or not to have a certain desire of the first order* » [Frankfurt, 1971, p. 7]. Cette notion a également été développée par d'autres auteurs, notamment A. Hirschman [1986] et Jon Elster [1986a].

¹⁸ A. Hirschman écrit par exemple « *les hommes et les femmes ont la capacité de prendre du recul par rapport à leurs besoins, leurs volitions et leurs préférences 'révélées', et de se demander s'ils ont vraiment besoin de ces besoins et s'ils préfèrent ces préférences. Donc s'ils sont aptes à former des métapréférences* » [Hirschman, 1986, p. 91]. Par exemple, une personne peut avoir une préférence pour la drogue, et une métapréférence pour le fait de ne pas être dépendant de la drogue ; une préférence pour le chocolat, et une métapréférence pour le fait d'être svelte.

« moi conflictuel »²⁰, parfois tiraillé entre son propre intérêt et le souci d'autrui, la recherche de « désir privé » et de « bonheur public » [Hischman, 1986], sujet à des « faiblesses » de la volonté ou au contraire à des « excès » de volonté [Elster, 1986a], mais capable aussi de faire évoluer ses propres préférences pour résoudre des contradictions trop insupportables [Elster, 1986a]. L'« irrationalité » apparente masque parfois simplement des conflits de cet ordre, d'où la portée heuristique du concept de *métapréférence*.

Les conflits potentiels entre préférences proviennent également du fait que chacun d'entre nous possède « plusieurs identités » :

« le fait d'être un homme ou une femme constitue l'une de ces identités. Être membre d'une classe sociale, d'un groupe professionnel, d'une nation ou d'une communauté peut créer des liens particuliers. L'individualité de la personne coexiste avec diverses identités de ce type. Notre conception de nos intérêts, de notre bien-être, de nos obligations, de nos objectifs et de la légitimité de notre comportement est influencée par les effets variés — et parfois conflictuels — de ces diverses identités » [Sen, 1993a, p. 233].

Ainsi, bien au-delà d'un simple arbitrage en termes de fins / moyens, toute prise de décision sollicite une forme de jugement moral, arbitre entre différents types de préférences qui sont parfois contradictoires, évalue les conséquences de ses actes au vu de sa propre situation mais aussi celle des autres, de la société dans son ensemble. Une conception de la personne en termes de « moi multiple » est donc indispensable pour toute analyse *positive* des processus de décision. Le mérite de cette conception va plus loin encore ; elle dépasse le champ de la description pour s'inscrire dans une optique *normative* : elle fait partie des critères permettant d'évaluer la précarité.

B. La précarité comme incapacité à faire valoir ses droits

Un autre résultat majeur de la recherche de Sen consiste à dire que la précarité dépend des capacités des personnes à exercer leurs droits. Il montre que les famines et disettes sont moins liées à l'insuffisante disponibilité de l'offre (explication de type malthusien) qu'à une insuffisance de droits. La famine s'expliquerait alors par des rapports sociaux de production et de répartition des droits avant d'être un problème de rareté.

« On a pu montrer que ces famines résultaient d'une perte de droits provenant d'une réduction des ressources (par exemple, aliénation des terres ou pertes de

¹⁹ À notre connaissance, Sen n'emploie pas ce terme, mais il nous semble particulièrement fécond pour rendre compte de cette pluralité de préférences. À propos de cette notion de « moi multiple », voir l'article de M. Mauss [1993b (1950)], dans lequel il montre comment la notion d'un « moi » unique, rationnel et libre est apparue dans la pensée occidentale. Voir également M. Douglas [2000], qui plaide en faveur d'une réhabilitation d'une conception du « moi multiple », seule à même de rendre compte de la complexité des comportements humains.

²⁰ Par exemple, acheter un objet et se culpabiliser pour cet achat, se droguer et se culpabiliser d'être dépendant de la drogue, etc. T. Schelling s'est aussi intéressé aux conflits internes auxquels les personnes sont confrontées en permanence face à des préférences contradictoires, insistant sur le fait que ces conflits internes ne sont pas seulement des imperfections ; ils font partie de la réalité de l'expérience humaine et leur compréhension mérite d'être approfondie [MacPherson, 1984].

droits de pacage) ou d'une diminution des droits à l'échange (par exemple, perte d'emploi, décalage entre le prix des produits animaux ou des produits et services de l'artisanat et le prix des denrées alimentaires), ou les deux à la fois » [Sen, 1993a, p. 257].

Il propose alors une analyse en termes de *capacité de demande*. Cette capacité de demande dépend de l'accès aux ressources ; elle est fonction des « dotations » (*endowments*) et des « droits à l'échange » (*entitlements*). Chacun dispose donc d'une *carte à l'échange* (*exchange entitlement map*) qui lui donne un certain nombre de droits. Cette carte est l'ensemble de tous les états alternatifs de biens qu'une personne peut obtenir en échange de ce qu'elle possède.

Qu'entend-il par droits à l'échange ?

1. Droits marchands, droits juridiques, droits élargis

Sen distingue les droits marchands, juridiques et « élargis ». Les droits marchands sont fondés sur le commerce, la production, la possession de la force de travail et les transferts ou l'héritage. Le salarié vend sa force de travail, ce qui lui permet de toucher un salaire et d'accéder à un panier de biens de subsistance. Les droits juridiques concernent les droits sur les biens publics (au sens d'étatiques), par exemple droit à l'éducation, à la santé ou encore à l'expression politique. Ces droits dépendent des rapports sociaux, de l'appartenance aux différents groupes sociaux et de la place occupée par chacun au sein de ce groupe. Ils expriment une interdépendance entre la société dans son ensemble et chacun de ses membres. Ils se déploient dans une dimension que l'on peut qualifier de « verticale ». Chaque groupe social n'a pas forcément le même accès aux biens publics. S'appuyant sur diverses études empiriques, Sen souligne la récurrence de la discrimination sexuelle dans la nutrition, les soins de santé et le suivi médical, discrimination qui se traduit par des taux de mortalité nettement plus élevés chez les femmes²¹.

Ces deux premières formes de droits n'épuisent pas l'ensemble des droits, loin s'en faut. Entrent en jeu également ce qu'il appelle les droits « élargis ». Ce sont des droits informels, liés aux relations établies avec la parenté et l'entourage proche. Ces droits renvoient à une interdépendance entre pairs, que l'on peut qualifier d'« horizontale ». Ces droits sont autant d'obligations, dont on peut distinguer deux formes : les « obligations relationnelles » et les « obligations liées à un événement » [Sen, 1993a, p. 284]. Les premières dépendent de la nature des attaches qui relient les personnes (un père n'a pas les mêmes obligations à l'égard de son fils qu'à l'égard d'un ami). Les secondes naissent d'événements passés ; elles résultent d'un sentiment de réciprocité et d'un sentiment d'« obligation due » [*ibidem*].

Au sein des obligations « relationnelles », Sen accorde une attention particulière aux relations et aux modes de répartition intrafamiliaux. Quelles que soient les ressources globales d'une famille, chacun, en fonction de son âge et de son sexe, n'a pas droit à la même chose²². Sen introduit ici une rupture fondamentale avec les théories libérales

²¹ Alors qu'en Europe et en Amérique du Nord on compte environ 106 femmes pour 100 hommes (différence expliquée en termes d'« avantage biologique ») dans l'ensemble des pays du Sud il n'y a que 97 femmes pour 100 hommes [Sen, 1993a, p. 261].

usuelles de la justice. Dans les développements les plus récents des théories de la justice, l'égalité sexuée est désormais affirmée ; mais cette égalité s'applique essentiellement aux relations extérieures à la famille, comme dans la théorie libérale classique [Kymlicka, 1999, p. 266 sq.]. Les libéraux continuent d'ignorer les relations intrafamiliales. Au nom de la séparation entre sphère privée et sphère publique, ils refusent d'intervenir dans la vie familiale, même pour y faire progresser les objectifs d'autonomie et d'égalité des chances auxquels ils sont tant attachés²³. Rawls, par exemple, accorde une grande importance à la famille ; il y voit une école de moralité, un facteur de socialisation décisif dans l'apprentissage des sentiments moraux, des règles de coopération et de réciprocité. Un point est toutefois négligé, or il est de taille : l'idée d'une éventuelle injustice intra-familiale. « *Une fois admis que les institutions familiales sont justes [...]* » écrit-il par exemple avant de décrire le rôle de la famille dans le développement moral [Rawls, 1987, p. 490].

Prenant le contre-pied de cette approche, Sen estime que toute réflexion sur la justice sociale ne peut occulter la distinction hommes / femmes. Il estime en outre que les relations intra-familiales sont le premier foyer d'inégalité et d'injustice. Cette question des disparités entre sexes traverse l'ensemble de son oeuvre, pour la simple et bonne raison, dit-il, que la pauvreté est avant tout une pauvreté féminine. Il insiste régulièrement sur la position systématiquement inférieure des femmes, « *à l'intérieur comme à l'extérieur du foyer* » [Sen, 1993a, p. 230]. Le degré d'infériorité et de soumission est bien sûr variable, mais cela reste une constante qui traverse les frontières tant spatiales que temporelles. Aujourd'hui sur l'ensemble de la planète, aucune société ne peut prétendre à l'égalité réelle entre les deux sexes. Or cette inégalité récurrente, dit-il, est avant tout une question de droits. Être homme ou femme, quel que soit le groupe social auquel on appartient, implique des droits et des devoirs, formels et informels, juridiques, marchands ou élargis, spécifiquement liés au sexe. Et lorsque les femmes sont en situation plus précaire, c'est parce qu'elles ont davantage d'obligations et qu'elles bénéficient de moins de droits²⁴.

Au total, les droits ont ainsi une dimension verticale, horizontale et sexuée²⁵. Sen y ajoute encore une dimension *subjective*.

2. La dimension subjective des droits

²² Négliger les inégalités intra-familiales conduit à sous-estimer considérablement les niveaux de pauvreté. Des études statistiques se sont attachées à quantifier ce phénomène. Citons par exemple les travaux de L. Haddad et R. Kanbur [1990], à partir de données collectées aux Philippines et relatives au niveau nutritionnel des différents membres des familles (hommes, femmes, enfants) : dès lors que l'on prend en compte les inégalités intra-familiales, le niveau de pauvreté augmente d'environ 30%.

²³ Nous reviendrons sur la position de la philosophie politique libérale à l'égard de la famille au chap. 5.

²⁴ Notons d'ailleurs que les inégalités entre hommes et femmes sont mises en évidence chaque année par les rapports du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) à travers des critères établis spécifiquement dans cette optique et inspirés des travaux de Sen. Ces critères sont présentés en annexe 1.

²⁵ Sen n'emploie pas ces termes. Nous les utiliserons dans la suite de la réflexion.

Pour rendre compte de cette dimension, Sen évoque le terme de *prétentions légitimes* [Sen, 1993a, p. 256]. La subjectivité des droits, nous dit-il, est étroitement liée au niveau d'information et à la capacité d'adaptation des préférences :

« dans une situation où la disparité des conditions et l'inéquité durent depuis longtemps, ceux qui sont en bas de l'échelle peuvent en arriver à considérer leur sort comme une chose à laquelle il est quasiment impossible d'échapper, et qu'il faut supporter avec placidité et calme » [Sen, 1999, p. 57].

Plaisirs et désirs s'adaptent aux conditions vécues. À quoi servirait-il d'envisager une vie meilleure si celle-ci est inaccessible ? Le plus souvent d'ailleurs, l'idée d'une vie meilleure n'est même pas envisagée. Les femmes, nous dit-il encore, sont particulièrement touchées par ce processus de préférence adaptative, résultat naturel de leur oppression.

« L'opprimé finit par accepter la légitimité de cet ordre inégal pour se transformer en complice implicite » [Sen, 1993a, p. 234].

Ici encore, le critère de l'utilité est inadéquat puisqu'il ne permet pas de mesurer l'ampleur des privations subies. Aussi ne faut-il pas se fier uniquement aux avis des personnes. Ce n'est pas parce que les femmes n'envient pas les hommes qu'il faut leur refuser l'égalité. Ce n'est pas parce que les femmes ne revendiquent pas l'alphabétisation qu'il faut leur en refuser l'accès. Les préférences ne sont pas exogènes, elles sont dépendantes des conditions économiques et sociales et forgées en partie par les traditions. Souvent, les femmes n'expriment pas de préférence pour l'indépendance économique ; elles n'en ont jamais entendu parler ; elles ne se considèrent pas comme des citoyennes dotées de droits. Lorsque les inégalités sont suffisamment enracinées pour imprégner les désirs des personnes, une approche fondée sur les préférences ne peut que renforcer les inégalités.

Si l'on résume la position de Sen, les droits sont des créances sur la société qui dépendent à la fois de l'organisation sociale et de la capacité des sujets à prendre conscience de leurs droits et à les faire valoir. Si la privation est généralement plus forte chez les femmes, c'est non seulement parce qu'elles ne bénéficient pas des mêmes droits, mais aussi parce qu'elles ont plus de mal à en prendre conscience et à les faire valoir. Quand bien même les droits auxquels elles peuvent aspirer seraient égaux à ceux des hommes, leurs *prétentions légitimes* seraient moindres. L'ensemble de ces prétentions légitimes forme une *carte à l'échange*. Cette carte à l'échange détermine la capacité d'une personne à éviter la privation ; elle influence également les prises de décision, dont on a vu qu'elles combinaient poursuite de l'intérêt personnel et respect des obligations. Cette *carte à l'échange* caractérise finalement *le mode d'appartenance* des personnes : la manière dont elles sont liées à leur entourage, et la manière dont elles vivent ces liens. Dans la suite de la réflexion, le terme appartenance sera employé selon cette acception.

§3. Liberté réelle, fonctions vitales et capacités

L'oeuvre de Sen s'enracine dans une conviction profonde, propre à la tradition libérale : tout être humain doit être considéré comme un être libre et doté de dignité, porteur d'une certaine valeur et capable de forger sa propre vie. Ce qui importe, c'est de permettre à chacun de s'autoréaliser et d'épanouir l'ensemble de ses propres potentialités. Là où Sen dépasse l'optique libérale, c'est lorsqu'il insiste sur le fait que ces potentialités humaines

ne peuvent se développer qu'à un certain nombre de conditions qui vont bien au-delà d'une liberté procédurale. Pour donner un contenu réel à la notion de liberté, il propose deux concepts : celui de *fonctions vitales* (A) et celui de *capabilités* (B), lui-même indissociable de l'idée de *conversion* des droits formels en droits réels (C).

A. La dimension intrinsèque des *fonctions vitales*

Certaines conditions sont fondamentales pour tout être humain, en ce sens que leur présence ou leur absence est perçue comme une marque de présence ou d'absence de vie et de dignité humaine. Sans l'une ou l'autre d'entre elles, la personne est amputée d'une partie de ses potentialités, et privée dès lors d'une liberté réelle. En d'autres mots, certains biens ont une valeur *intrinsèque* ; c'est-à-dire que leur possession, indépendamment des préférences des personnes, est déterminante pour la dignité et la liberté des personnes. C'est ce que Sen qualifie de *fonctions vitales (functionings)*²⁶. Les *fonctions vitales* renvoient à des besoins purement physiologiques, tels que l'accès à la santé - physique et mentale -, à l'éducation, à l'alimentation. Elles renvoient également à des besoins sociaux tels que le respect de soi, « *se montrer en public sans honte* » ou encore « *participer à la vie de la communauté* ». [Sen, 1999, pp. 163 sq.]. Une redistribution de revenus, estime Sen, ne peut résoudre les problèmes de pauvreté si elle n'est pas accompagnée d'une reconnaissance des capacités des gens à réaliser leurs *fonctions vitales*.

Si les *fonctions vitales* doivent être considérées de manière intrinsèque, indépendamment des préférences personnelles, c'est en raison de l'aspect subjectif des droits et de la dimension adaptative des préférences évoquée plus haut. La reconnaissance de ces biens intrinsèques rend d'autant plus complexe l'évaluation des inégalités. À partir du moment où les préférences personnelles sont jugées insuffisantes, comment est-ce possible d'évaluer les inégalités ? Pour répondre à cette question, Sen propose le concept de *capabilités*.

B. Égalité des *capabilités* de base

Si l'on prend au sérieux la question de la liberté individuelle comme responsabilité sociale, écrit Sen, alors il faut se soucier de liberté réelle, et non pas d'une liberté simplement procédurale. Pour aller dans cette direction, Sen propose de dépasser l'opposition entre liberté négative et liberté positive. Suggérée par Isaiah Berlin dans *L'éloge de la liberté* [1969], cette opposition est reprise aujourd'hui dans la plupart des théories de la justice. L'idée de liberté négative, chère à la tradition libérale, renvoie à l'absence de contraintes. C'est l'absence d'interférence d'autrui qui autorise la liberté : je suis libre si personne ne vient gêner mon action. La liberté se mesure à l'étendue du pouvoir d'agir et à l'indépendance à l'égard des contraintes exercées par autrui ou par la loi. Dans la seconde acception, chère à la tradition romantique et républicaine, la question concerne moins l'étendue du pouvoir que l'origine de ce pouvoir. La liberté se rapproche davantage

²⁶ La traduction française propose généralement le terme de *fonctionnements*, mais ce terme prête à confusion du fait d'une connotation très instrumentale. C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour le terme de *fonction vitale*, proposé par M. Mendell et D.G. Tremblay [1998].

de l'autonomie, au sens d'être son propre maître, que de l'indépendance. Sen considère que cette opposition, en dépit des nombreux débats qu'elle suscite, est stérile. À quoi sert-il de protéger l'individu de l'action abusive d'autrui s'il n'a aucune capacité d'agir ? À quoi servirait-il par exemple de garantir la liberté d'expression à des personnes analphabètes ? Quelle signification peut bien avoir la liberté pour une personne qui souffre de la faim ? Les deux aspects de la liberté sont indissociables ; plutôt que de les opposer, c'est sur leur interaction qu'il faut se pencher. Inversement la liberté positive n'a de sens que si une certaine forme de liberté négative est garantie. Finalement, la question de la liberté est la suivante : de quel potentiel de choix réel de vie chacun dispose-t-il ? La liberté est indissociable de l'accès à des droits ; seuls les droits autorisent une pluralité de choix. Elle est également indissociable de l'autonomie, qui permet à chacun de choisir entre les différentes options qui s'offrent à lui.

C. La conversion des libertés formelles en libertés réelles

C'est ici que la critique que Sen adresse à Rawls prend tout son sens. Comme pour Sen, le premier souci de Rawls consiste à réfléchir aux moyens dont les personnes ont besoin pour être en mesure de choisir la vie qui pour eux est la meilleure. Pour remplir cet objectif, Rawls propose un premier principe de justice qui concerne l'égalité d'accès à des libertés de base. Ces libertés de base sont elles-mêmes constituées par ce qu'il qualifie de « biens premiers ». Ces biens désignent « *tout ce que l'homme rationnel est supposé désirer* » [Rawls, 1987, p. 93].

Ils incluent

« les droits, les libertés et les possibilités offertes à l'individu, les revenus et la richesse [...] ainsi que les bases sociales du respect de soi » [ibidem].

Rawls accorde une certaine importance à la dimension sociale de la nature humaine, notamment lorsqu'il insiste sur la coopération sociale ou encore sur le *respect de soi*. Toutefois, dans son analyse, l'évaluation de la liberté et des inégalités se limite à une comparaison interpersonnelle en termes de *ressources* et la liberté est garantie par l'égalité de dotations initiales en termes de ressources et de droits.

Si Sen partage avec Rawls le même refus de l'utilitarisme, le même souci de liberté et de répartition, il lui reproche de s'en tenir aux *moyens* de la liberté et non pas à la liberté en tant que telle. Les biens premiers ne suffisent pas à garantir à chacun la liberté réelle de choisir sa vie. Ce qui importe, dit-il, c'est la relation établie par les personnes entre les ressources dont elles disposent, et l'usage qu'elles vont en faire, la manière dont elles vont les mettre en pratique, ce qu'il appelle encore la *conversion* des libertés formelles en libertés réelles. Chacun va être amené à *convertir* les biens premiers, à en faire un usage propre, et c'est finalement de cette conversion que dépend la liberté réelle.

Or cette conversion est susceptible de varier considérablement d'une personne à l'autre. Selon son sexe, son âge, son patrimoine génétique ou encore sa trajectoire personnelle, chacun n'a pas la même aptitude à optimiser une quantité égale de ressources, de biens premiers ou encore de liberté formelle. Il en résulte que

« l'égalité dans la possession de biens premiers et de ressources peut aller de pair avec de graves inégalités dans les libertés réelles dont jouissent différentes

personnes » [Sen, 1993a, p. 220].

S'en tenir à l'évaluation des biens premiers pour évaluer les inégalités fournit une base informationnelle insuffisante. C'est cette lacune que tente de combler le concept de *capabilités*²⁷. La *capabilité* renvoie, non pas à des ressources ou des droits dont chacun disposerait, mais à la capacité d'une personne à accomplir certains actes fondamentaux. Au sens large, la *capabilité* reflète « *la liberté de mener différents types de vie* » [Sen, 1993a, p. 218]. Elle désigne l'ensemble des *fonctions vitales* qui sont potentiellement accessibles à chacun. Le terme est également employé de manière plus restreinte, pour chaque *fonction vitale* : *capabilité* de se déplacer, de satisfaire ses besoins nutritionnels, de se procurer des vêtements et un toit, de se respecter soi-même, de participer à la vie sociale de la communauté, etc. La question n'est plus : dans quelle mesure une personne est-elle satisfaite, ni même quelle quantité de ressources peut-elle contrôler. La question est plutôt : que peut-elle véritablement être et faire ? Les exigences des personnes ne doivent pas être évaluées en fonction des ressources ou des biens premiers dont elles disposent, mais d'après

« la liberté qu'ont effectivement les individus de choisir entre différents modes de vie auxquels ils peuvent tenir » [Sen, 1993a, p. 220].

Pour démontrer la validité de son argument, Sen prend l'exemple des inégalités entre sexes et montre que la différence des taux de conversion des biens premiers en *capabilités* peut être lourde de conséquences.

« Par exemple, tant pour des raisons biologiques que sous l'effet de facteurs sociaux (notamment lorsqu'ils s'accompagnent d'une tradition persistante de sexisme - explicite ou implicite), les femmes peuvent souffrir de désavantages spéciaux pour convertir leur revenu en fonctionnements particuliers. Pour citer toute une série de cas de types différents, ces désavantages peuvent concerner la capacité d'être nourrie (en raison, par exemple, des exigences de la grossesse et de l'allaitement), de jouir de la sécurité matérielle (dans les familles monoparentales), d'avoir un travail valorisant (à cause du stéréotype des 'emplois féminins'), d'assurer sa réputation professionnelle tôt dans sa carrière (sous l'effet des exigences asymétriques de la vie familiale). L'étendue du préjudice risque d'être sous-estimée si nous nous concentrons uniquement sur le niveau des revenus, et la nécessité de prendre en compte explicitement les manques de capacités peut être particulièrement impérieuse dans de tels cas » [Sen, 2000, p. 163].

Assurer à chacun la faculté de choisir effectivement entre plusieurs opportunités de vie possibles exige de prendre en compte l'ensemble des contraintes susceptibles de limiter l'étendue du choix [Nussbaum, 1999]. Ainsi de nombreuses femmes ont le « choix » d'aller à l'école ; elles n'y vont pas car des contraintes matérielles et / ou familiales les en empêchent. De nombreuses femmes ont le « choix » de l'indépendance économique ; elles n'y parviennent pas car elles n'ont accès à aucune source de financement.

Pour conclure, si Sen partage avec l'optique libérale les préoccupations d'autonomie et de liberté individuelles, il s'en détache en considérant que cette autonomie est à

²⁷ Il introduit cette notion dans un article paru en 1980 (« Equality of What ? », in : Amartya Sen (1980), *Choice, Welfare and Measurement*, Oxford : Basil Blackwell, pp. 353-369). Traduction française dans Sen [1993a, pp. 189-214].

construire. Garantir des droits de manière procédurale ne suffit pas : il faut donner aux personnes les moyens de concevoir des buts et des valeurs. À quoi servirait-il de protéger une autonomie si celle-ci n'est pas acquise ? C'est une chose d'accorder la priorité absolue à la liberté et à l'autonomie personnelles, c'en est une autre de la concevoir comme acquise. Aux critères d'utilité et de bien-être, Sen propose finalement de substituer ceux de capacité d'action et de choix [Insel, 2000].

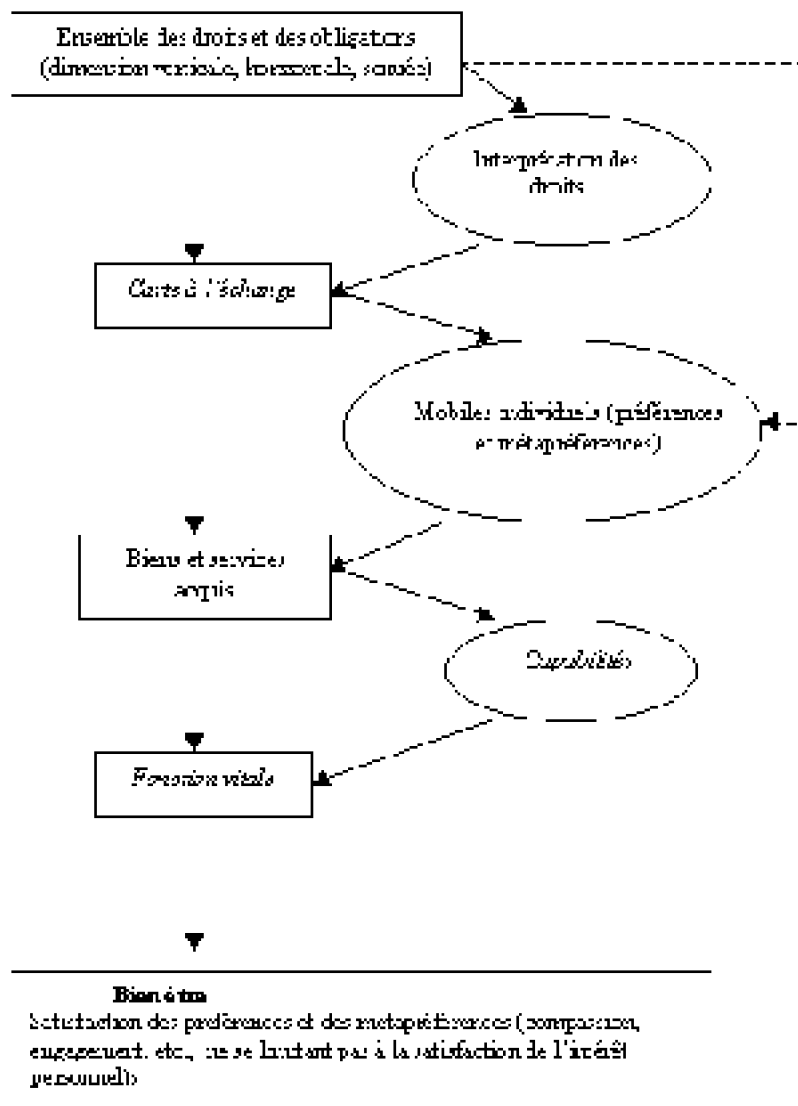


Figure 1. La transformation des droits et des biens en degré de bien-être

Une question se pose toutefois : dans quelle mesure cet idéal d'autonomie est-il compatible avec une pluralité de contextes sociaux, politiques ou culturels ? C'est ce que nous allons voir dans une dernière section.

Section 3. Retour sur la question de l'autonomie

Mettre au premier plan les notions de liberté individuelle et d'autonomie fait directement

référence à l'héritage de la philosophie des Lumières. N'est-ce pas là un idéal normatif purement ethnocentrique ? L'idée défendue ici, issue de nos propres investigations de terrain, consiste à dire que l'autonomie est une valeur profondément revendiquée, probablement prioritaire, par les femmes elles-mêmes (§1). On peut s'interroger en outre sur le lien entre autonomie et individualisme : mettre l'accent sur le premier ne conduit-il pas au second ? La confusion entre les deux termes mérite d'être levée, car l'autonomie n'a de sens que si elle est socialisée (§2). Toutefois, réhabiliter l'héritage des Lumières ne se justifie que si la notion d'autonomie est conciliée avec celle de pluralisme, ce qui nécessite également de dépasser l'opposition entre justice globale et justice locale (§3).

§1. L'autonomie est-elle une valeur ethnocentrique ?

La priorité accordée à l'autonomie n'est-elle pas une construction socioculturelle, issue d'un milieu tout à fait spécifique et qui ne conviendrait absolument pas à des sociétés où le collectif prime ? Peut-on justifier que cette catégorie normative soit applicable à des cultures dont les normes et l'organisation sociale n'ont pas la même trajectoire historique et culturelle ? Si un auteur comme Rawls affiche explicitement que le modèle de société juste qu'il propose ne vaut que pour les sociétés dites démocratiques, la notion de *capabilités*, proposée par Amartya Sen, et reprise par d'autres auteurs, notamment Martha Nussbaum²⁸, prétend à l'universalisme. Ils proposent d'en faire une norme et un langage transculturels de justice, des droits de la personne ou du mode de fonctionnement humain qui permettent d'évaluer les conditions de vie des personnes, et notamment des femmes.

Cette prétention à l'universel est particulièrement critiquée du fait de l'oppression et de la colonisation historiques des pays auxquels ce langage vise avant tout à s'appliquer. Pourquoi modestie féminine, obéissance et dévouement seraient-elles forcément de « mauvaises » normes, comme le postule le discours proféré par les spécialistes des pays du Nord ? Comment peut-on affirmer que de telles normes ne sont pas capables d'aider les femmes à se construire des vies bonnes et épanouies ?

Une première réponse consiste à dire que cette revendication à la liberté et à l'autonomie n'est pas l'apanage des féministes du Nord et qu'elle émane de plus en plus des intéressées elles-mêmes, les femmes du Sud. Le mouvement de revendication féministe dans les pays du Sud a pris une ampleur considérable au cours des dernières décennies. À cette première réponse, on peut toutefois objecter que les femmes qui s'expriment sur la scène publique ne sont probablement pas représentatives de l'ensemble des femmes. Elles ont voyagé, elles sont souvent éduquées, elles ont été en contact avec la culture occidentale. Qui nous assure qu'elles ne sont pas elles aussi « aliénées » par ce biais ethnocentrique ? Ne sont-elles pas en train de renier leur propre culture ? À cet argument, Sen rétorque que lorsque les femmes sont libres, « *rien n'indique qu'elles accordent moins de valeur à la liberté* » [Sen, 1999, p. 88]. La réaction de Martha Nussbaum [1999] est plus affirmative : toutes les personnes, dit-elle, quels que soient leur sexe et leur statut, même au plus profond des campagnes, approuvent l'autonomie lorsqu'on leur donne les moyens de l'apprécier.

²⁸ Voir par exemple M. Nussbaum [1999].

Affirmer l'autonomie comme valeur est justement une des idées que nous défendons ici avec force. Ce n'est pas une pure conjecture ; c'est le premier message qui ressort des témoignages des femmes rencontrées à travers nos enquêtes de terrain. Si notre réflexion insiste à ce point sur l'idéal d'autonomie et de maîtrise de soi, c'est parce que les pratiques observées le mettent en évidence constamment. Il emprunte des formes diverses et variées et parfois des voies détournées et implicites, car les femmes n'ont pas toujours l'opportunité d'une *prise de parole*, pour reprendre le terme d'Albert O. Hirschman [1995]. Toujours est-il qu'il émerge avec véhémence des entretiens accomplis. Regretter ou refuser la dépendance, tant matérielle que morale. Exprimer la volonté de prendre leurs propres décisions, de ne pas être manipulées, d'être en accord avec leurs convictions, d'être fières de leurs activités, de contourner et de se réappropriier les contraintes qui leur sont imposées : ce sont là autant de manifestations du désir d'autonomie que nous aurons l'occasion de citer et de décrire à de multiples reprises.

Si l'autonomie est revendiquée quel que soit le contexte, il reste que sa mise en oeuvre doit être pensée en lien avec ce contexte. La question de l'appartenance reste entière. Plaider en faveur de l'autonomie ne se justifie que si l'on se préoccupe simultanément de sa compatibilité avec les appartenances sociales, culturelles ou encore l'appartenance de sexe.

§2. Comment la valorisation de l'autonomie est-elle compatible avec le mode d'appartenance ?

Cette question de la conciliation entre autonomie personnelle et communauté d'appartenance ne se pose pas uniquement dans les sociétés qui n'ont pas vécu la modernité. Dans un contexte de « désaffiliation » et de crise aiguë du « lien social » [Castel, 1995], elle se pose avec acuité. On peut en toute légitimité se demander si les principes libéraux n'ont pas fait preuve « d'une abstraction excessive ? » [Mesure et Renaut, 1999].

Quel que soit le contexte social, autonomie et appartenance sont antagonistes et cela est éprouvé comme une

« tension permanente entre le pôle du singulier, de ce qui fait notre spécificité, et le pôle du collectif, de ceux qui nous ressemblent, avec lesquels nous éprouvons des points de similitude et avec lesquels nous partageons une certaine communauté de valeurs » [Mesure et Renaut, 1999, p. 12].

Historiquement, c'est la neutralité idéologique de l'État qui a permis de résoudre ce dilemme. Elle s'est imposée comme seule solution possible face à la multiplicité et l'incommensurabilité des conceptions du monde et du bien. Promouvoir l'autonomie s'appuyait sur une conception universaliste de l'identité, c'est-à-dire la reconnaissance d'une seule forme d'appartenance : l'appartenance à une commune humanité. Aujourd'hui, force est de constater que cette position n'est plus tenable (A). La critique communautarienne, qui consiste au contraire à ne reconnaître que des appartenances spécifiques, culturelles, ethniques ou de sexe, n'est pas tenable non plus, notamment à l'égard de l'appartenance de sexe. À vouloir protéger l'autonomie en postulant qu'elle ne se construit qu'à travers l'appartenance à un groupe, le communautarisme court le risque de diluer l'autonomie (B).

A. Les impasses de l'universalisme des droits

En France, on le sait, l'application des principes libéraux s'est affirmée grâce aux valeurs de la laïcité. L'État français s'est toujours méfié de la reconstitution potentielle de communautés, au sens de tout groupe intermédiaire entre l'État et les citoyens pris individuellement, susceptibles de menacer sa propre légitimité²⁹. La vie publique ne reconnaît donc que des individus dépouillés de leurs appartenances de sexe, religieuse ou ethnique. À la sphère privée de cultiver cette diversité ; à chacun de développer dans sa sphère privée ce qu'il estime être sa propre conception du bien. Afin de respecter l'individualité de chacun, la sphère publique se doit d'être neutre et c'est au nom de la préservation et de la protection de l'autonomie individuelle qu'est postulée la séparation entre sphère privée et sphère publique.

Encadré 1. L'opposition public / privé

L'opposition public / privé se déploie à plusieurs niveaux qu'il convient de préciser afin d'éviter tout malentendu. Selon une première acception, le terme public renvoie au « commun », au « général ». On parle d'ordre public, de danger public, d'opinion publique, de réunion publique, etc. Quelque chose est dit public car il est propre à une population prise dans son ensemble, soit qu'il lui appartienne, soit qu'il en émane, soit que tout le monde y ait accès, soit encore que son activité s'exerce au profit de la collectivité. Par opposition à cette première acception, quelque chose est dit privé s'il ne s'adresse ou ne concerne qu'un groupe restreint. On parle de club privé, de réunion privée, d'intérêt privé. Un paiement ou un statut est exigé, ce qui limite le droit d'accès. Ici, le privé concerne le *particulier*, voire *l'intime* ; on peut parler à cet égard de *privé-domestique*. Le privé s'oppose ici au *commun*, mais cette opposition, qui n'est que relative, se décline à plusieurs niveaux. Cette distinction est souvent employée de manière spatiale, or chaque espace peut être privé ou commun selon le point de vue adopté. Le domicile familial est un espace privé par opposition aux espaces communs des habitants d'une localité, que sont la rue, la place de marché, etc. Le domicile familial est lui-même découpé en espaces communs (chambre de séjour, cuisine) et en espaces privés (les chambres de chacun). Selon une seconde acception, le terme public renvoie à tout de qui relève de l'État. On parle de service public, de finances publiques, de pouvoirs publics, d'entreprises publiques, etc. Dans bon nombre de cas, on peut lui substituer l'adjectif *national* ou *nationalisé*. Par opposition, le privé renvoie ici à tout ce qui est indépendant de l'État : entreprises privées, associations, et plus généralement, *société civile*. Le concept de société civile est finalement à la conjonction de ces niveaux d'opposition. La société civile peut être définie comme « ce qui dépasse les individus et ce qui, socialement, s'oppose à l'État. Il [ce concept] s'articule donc dans un double système d'antinomies : la totalité par opposition aux parties qui la composent (classes sociales, catégories socio-professionnelles ou démographiques), les finalités économiques et sociales par opposition aux finalités politiques » [Badie et

²⁹ E. Archambault évoque à cet égard le « combat millénaire » de l'État français contre toutes les formes d'organisations, combat qui s'est traduit par des « entraves systématiques » à leur développement, depuis la loi Le Chapelier en 1791 jusqu'à la fin de la troisième république, lorsque la liberté d'association commence progressivement à être reconnue [Archambault, 1996, pp. 16 sq.]

alii, 1998, p. 260]. La société civile désigne ainsi l'ensemble des citoyens qui n'appartiennent pas au monde politique. Leurs relations sont libres et volontaires, ce qui suppose que le statut conféré par la naissance (statut d'aîné, de cadet, d'homme libre, d'esclave, de casté, d'autochtone, etc.) soit mis à distance.

On notera au passage que c'est cette spécificité (l'opposition entre sphère privée et sphère publique) qui a valu aux femmes françaises d'être exclues aussi longtemps de l'accès aux droits civiques. Dans les pays anglo-saxons, écrit Pierre Rosanvallon,

« les femmes conquièrent des droits politiques en fonction de leur spécificité [...] C'est en tant que femmes et non en tant qu'individus qu'elles sont appelées aux urnes ». En France en revanche, « la femme est privée du droit de vote en vertu de sa particularité, parce qu'elle n'est pas un vrai individu abstrait, qu'elle reste trop marquée par les déterminations de son sexe » [Rosanvallon, 1992, pp. 395-396].

Aujourd'hui, cet universalisme est sérieusement remis en question ; il s'avère incapable de rendre compte des revendications des minorités culturelles, ethniques ou encore liées à l'appartenance de sexe. Son essoufflement soulève deux questions.

La première est celle de l'identité, entendue au sens de la façon dont une personne se définit, ressent son existence propre et s'appuie sur elle pour s'affirmer vis-à-vis d'autrui. L'identité est inhérente au mode d'appartenance, tel qu'il a été défini plus haut. Renvoyer les spécificités à la sphère du privé suffit-il à cultiver les identités personnelles ? N'est-ce pas une entrave au développement de ces spécificités ? Dans cette perspective, chacun est-il garanti de vivre sa vie conformément à ses valeurs ? En ne reconnaissant que des individus égaux et identiques, les identités féminines ne sont-elles pas gommées ? L'accès à une égalité de droit n'aurait-elle pas pour effet pervers de diluer les spécificités de sexe ? L'identité féminine ne doit-elle pas aujourd'hui être reconnue en tant que telle ?

La seconde question, qui rencontre beaucoup plus d'échos en France, concerne la reproduction des mécanismes de domination. Fidèle à « l'exception » française et au modèle d'intégration universaliste, le féminisme français, au-delà de ses divisions internes, est toujours resté méfiant à l'égard du multiculturalisme et du communautarisme anglo-saxons. Depuis quelques années toutefois, un débat d'une autre forme a pris place sur la scène publique : on admet aujourd'hui que la reconnaissance d'une égalité formelle entre les sexes ne s'est pas accompagnée d'une égalité réelle. Les femmes accèdent au marché de l'emploi, mais il est plutôt non qualifié, précaire et à temps partiel. Elles peuvent avoir des enfants sans nécessairement être mariées et sans être reléguées au ban de la société, mais il leur faut quand même légitimer leur choix, assumer leur choix, aux yeux des autres et à leurs propres yeux. Elles sont de plus en plus nombreuses à divorcer, mais au risque de diminuer considérablement leur niveau de vie et avec un espoir de se remarier beaucoup plus limité que pour leur ex-époux. Elles ont le droit de vote, mais elles restent minoritaires dans les instances de représentation. Compte tenu de l'histoire de l'oppression féminine, l'universalité des droits ne risque-t-elle pas de reproduire les mécanismes de domination ? Pour reprendre la terminologie de Sen, ne faut-il pas compenser le déficit de conversion de droits formels en droits réels ?

Indépendamment des questions d'identité, un universalisme affirmé des droits des femmes et des droits des hommes ne peut s'accommoder d'un droit neutre et asexué. Il ne peut qu'encourager les processus de différenciation inégalitaire là où comportements et stéréotypes maintiennent des logiques de domination. Bien au-delà de l'appartenance de sexe, on note aujourd'hui un certain consensus au sujet de la multiplicité des conceptions de l'égalité : « *l'enjeu est donc de penser l'égalité comme identité sur fond de différence* » [Monnier, 1999, p. 12].

B. Les impasses du communautarisme

C'est dans ces deux failles de l'universalisme libéral que se sont engouffrées les approches communautariennes. Les constats de départ sur lesquels elles s'appuient, nous allons le voir, sont parfaitement légitimes. En revanche, les préceptes normatifs qui en découlent sont difficilement acceptables.

1. Des critiques légitimes

La perspective communautarienne fonde sa légitimité sur la dénonciation des dérapages de l'universalisme abstrait, facteur d'aliénation, de déshumanisation et de déracinement. Les prémisses individualistes qui établissent la pensée libérale conduisent à des conséquences moralement insatisfaisantes, estiment les communautariens. L'État conçu par les libéraux – simple instrument de garantie des droits, détaché de toute forme d'allégeance personnelle ou communautaire –, est non seulement non viable (comment imaginer des individus acceptant des règles uniquement par intérêt personnel ?), mais destructeur des identités individuelles et collectives. Répétant en quelque sorte la critique des romantiques faite aux Lumières, ils dénoncent les effets sociologiques, politiques et culturels engendrés par les politiques libérales : l'égoïsme individuel et le souci exclusif de soi, l'atomisation et la fragmentation du social [Barber, 1984], la revendication excessive de droits au détriment du sens des obligations et le retrait des citoyens de la sphère publique [Etzioni, 1993] ou encore l'« *aliénation civique des citoyens* » [Bellah, 1994].

Seule une politique « de la reconnaissance » ou encore « de la différence », peut permettre d'éviter les risques de dilution des appartenances culturelles, ethniques ou de sexe³⁰. Partant du constat anthropologique selon lequel un être est ce qu'il est en vertu de son appartenance à un groupe, les communautariens en déduisent que tout être humain ne peut accomplir authentiquement sa liberté qu'à travers la participation à une communauté particulière. Valoriser l'appartenance à une communauté de culture et de tradition est la seule issue possible pour éviter les risques de fragmentation et préserver la diversité des identités. En outre, l'universalisme libéral, en se focalisant uniquement sur les droits individuels, a fini par évacuer non seulement les repères collectifs, mais aussi les notions de devoirs et d'obligations. Or si nous avons des droits, nous avons également

³⁰ Il convient de préciser ici l'hétérogénéité des différentes positions au sein de la position communautarienne. On peut opposer d'un côté un communautarisme « dur », représenté par exemple par M. Sandel et A. MacIntyre, qui insiste avec force sur l'allégeance aux traditions, et de l'autre un communautarisme « modéré », représenté notamment par Ch. Taylor et M. Walzer, qui cherche surtout à valoriser les vertus républicaines classiques et de la participation politique directe.

une « *obligation d'appartenance* » [Taylor, 1997a].

2. L'approche collective comme mode d'empowerment ?

Un autre argument plaide en faveur des droits et des approches communautaires : le rôle potentiel du collectif dans l'évolution des normes et des rapports de pouvoir, ce que les anglo-saxons appellent l'*empowerment*³¹. Pour les minorités (au sens de groupe sans parole), notamment celles liées à l'appartenance de sexe, l'accès à l'autonomie exige une évolution des rapports de pouvoir entre les deux sexes. Faire valoir les intérêts féminins, refuser d'être considéré comme un moyen au service des objectifs de la communauté masculine, mais comme une fin en soi : autant de revendications qui n'ont de chance d'être entendues qu'au sein d'une force de négociation organisée. À cet égard, les groupes de femmes jouent un rôle absolument décisif, une large partie de notre réflexion va d'ailleurs leur être consacrée.

Les deux arguments évoqués - risques de « déracinement » et *empowerment* - sont parfaitement légitimes. Est également légitime le fait de reconnaître la fonction intégratrice de l'appartenance à un groupe, à condition qu'il soit choisi librement. Ce qui l'est beaucoup moins en revanche, c'est d'en déduire des préceptes normatifs qui reconnaissent au même titre droits individuels et droits collectifs, le risque majeur étant de dissoudre les premiers dans les seconds³².

Reconnaître le rôle central des appartenances collectives ne doit pas conduire à occulter les aspirations individuelles. Bien au-delà du seul cas français, particulièrement hostile à toute forme de communautarisme, l'apologie du collectif soulève plusieurs contradictions majeures et incompatibles avec l'idéal d'autonomie.

3. Une confusion entre autonomie et individualisme ?

N'y a-t-il pas tout d'abord un malentendu entre ce qui relève de comportements « individualistes » (que dénoncent les communautariens) et ce qui relève de l'autonomie morale (l'idéal à atteindre et à préserver). Il n'est probablement pas inutile de rappeler la signification de l'autonomie. L'autonomie n'est pas synonyme de souci exclusif de soi, de recherche d'indépendance absolue ou encore d'une liberté sans règles. L'autonomie signifie le droit, pour un État ou pour une personne, de se régir d'après ses propres lois. L'auto-nomie s'oppose non pas à la dépendance (sujétion à des règles) mais à l'hétéronomie (une loi qui serait imposée de l'extérieur). Comme le souligne Alain Renaut, **« l'autonomie est bien en un sens une dépendance, mais au sens où la valorisation de l'autonomie consiste à faire de l'humain lui-même le fondement ou la source de ses normes et de ses lois, en tant qu'il ne les reçoit ni de la**

³¹ Le terme *empowerment* n'a pas d'équivalent en langue française, il désigne en quelque sorte la capacité à exercer du pouvoir.

³² Par rapport à notre réflexion, l'argument communautaire est d'autant plus suspect que le « bien » et la « tradition » auxquels les communautariens se réfèrent sont plutôt défavorables aux femmes [Kymlicka, 1999 ; Mesure et Renaut, 1999 ; Moller Okin, 1999]. Un ouvrage édité par J. Cohen, M. Howard, M. Nussbaum [1999 (eds)] porte précisément sur la problématique légitimité d'une approche communautaire du point de vue des femmes.

nature des choses, comme chez les Anciens, ni de Dieu, comme dans la tradition judéo-chrétienne. Il est non moins vrai que, dépendance à l'égard de lois humaines, auto-fondées, l'autonomie est aussi, en un sens, indépendance (de là sans doute qu'on peut bien se méprendre et la confondre avec l'indépendance), mais elle n'est indépendance que par rapport à une Altérité radicale que me dirait la Loi » [Renaut, 1989, p. 84].

En bref, être en mesure de faire sa propre loi exige trois choses : une certaine conscience de soi, une conscience de ses pairs, et enfin une conscience de la Loi. Ces trois dimensions, on l'a vu, sont présentes chez Sen. Par conséquent, l'autonomie n'a de sens que dans un contexte de socialisation. Si la valorisation de l'indépendance comme telle conduit à la désocialisation, la valorisation de l'autonomie n'implique nullement la désocialisation. Il est certain que dans les faits, la valorisation de l'autonomie a été en partie éclipsée par une valorisation excessive attribuée à l'individu dans sa singularité, encourageant ainsi le déploiement d'attitudes individualistes, au sens ici d'une indépendance à l'égard des groupes d'appartenance et des institutions dont il relève. C'est finalement plus le dérapage des présupposés du libéralisme que le point de vue normatif proprement dit des approches libérales qui est critiqué. Même si le constat des communautariens se vérifie, transformer une constatation de fait en un argument normatif prête à confusion ; ce mélange des niveaux a d'ailleurs contribué à affaiblir la portée de la critique communautarienne [Gianni, 1994]. Si la critique doit être retenue, et c'est la raison pour laquelle le modèle universaliste ne tient plus, elle ne doit pas conduire à évacuer la notion d'autonomie.

4. L'autonomie est-elle encore possible ?

Les approches communautariennes se fondent sur l'argument suivant : les capacités personnelles de jugement pratique sont indissociables de l'appartenance communautaire de chacun. Ne pas reconnaître ces appartenances (notamment ethniques, sexuées, culturelles) revient à empêcher les potentialités d'épanouissement personnel. Mais qu'en est-il de l'éventuelle tyrannie exercée par ces liens communautaires ? Les communautariens la reconnaissent pour les sociétés qualifiées de non démocratiques, au sein desquelles il est effectivement plus judicieux de mettre l'accent sur les droits et non sur les obligations³³. En revanche, pour les sociétés dites démocratiques, cette question est évacuée. Michael Sandel, par exemple, insiste sur la construction « auto-interprétante » de l'identité personnelle : chacun se construit dans la prise de conscience de ces « liens constitutifs » [Sandel, 1997]. C'est une chose de prendre en compte notre intrication dans les rôles sociaux, c'en est une autre d'en déduire notre emprisonnement dans ces liens et de nier notre capacité à nous en détacher. Comme le suggère Wil Kymlicka,

« la question est de savoir si nous pouvons entièrement rejeter ces liens au cas où nous viendrions à les considérer comme superficiels ou dégradants » [1997, p. 285].

Selon la perspective communautarienne, nous ne pouvons ni choisir ces liens, ni les rejeter, nous sommes « dedans » :

³³ Voir par exemple A. Etzioni [1995].

« une ménagère chrétienne vivant une union conjugale monogame peut interpréter le sens d'être chrétienne ou d'être une femme au foyer - elle peut interpréter le sens de ces pratiques religieuses, économiques, sexuelles. En revanche, elle ne peut pas prendre un moment de recul et décider qu'elle ne désire pas être chrétienne, ni une femme au foyer » [Kymlicka, 1997, p. 285].

L'exemple suggéré par Kymlicka est particulièrement à propos. La modernité, disent les communautariens, a promu un moi « désengagé » ou encore « désencombré » : mais cet individu moderne, n'est-il pas profondément masculin ? C'est du moins ce que nous nous attacherons à montrer. Si les dérives de l'universalisme abstrait obligent à reposer la question de l'appartenance, la réflexion doit également tenir compte des normes conjugales, familiales ou communautaires susceptibles d'inhiber toute prise de décision autonome.

5. Quel accès à la société civile ?

L'idée d'autonomie soulève la question de l'accès à la société civile. Or, dans quelle mesure l'approche collective autorise-t-elle l'accession à celle-ci ? Les groupes peuvent être anti-démocratiques et exclusifs. S'il y a une stricte séparation entre sphères, quelle garantie que cela fasse progresser la justice au niveau global ? À force d'accepter et de défendre les différences, ne risque-t-on pas d'encourager la formation d'entités séparées, susceptibles ainsi de renforcer la ségrégation du groupe dont on cherche à promouvoir l'émancipation ? Ne risque-t-on pas de « balkaniser » les espaces de débat ? Ne risque-t-on pas également d'accentuer davantage encore les différenciations économiques et sociales ? La menace d'une issue de type ségrégationniste est constante ; c'est le constat fait aujourd'hui à propos des pays anglo-saxons qui ont opté pour le modèle culturaliste. On remarque que la défense et la valorisation des différences ne garantissent pas la reconnaissance de l'égalité de tous³⁴.

Dans les pays du Sud, on observe que les programmes d'aide au développement spécifiquement axés sur les femmes n'ont fait bien souvent que renforcer les inégalités qu'ils étaient supposés combattre. Certes, cloisonner les bénéficiaires en fonction de leur appartenance de sexe s'avère largement justifié pour limiter les risques d'appropriation masculine. Mais en s'adressant spécifiquement aux femmes, les programmes féminins, adoptés massivement depuis les années soixante-dix, ont eu tendance à les cantonner dans leur rôle et leur responsabilité de femmes. Ils ont contribué en outre à leur faire supporter davantage le coût de la pauvreté³⁵.

³⁴ Pour une critique théorique des dérives du multiculturalisme, voir par exemple S. Mesure et A. Renaut [1999]. Pour des exemples concrets de dérives, voir différentes contributions de l'ouvrage *Pluralisme et Équité*, réalisé sous la direction de J. Affichard et J.-B. de Foucault [1995]. Voir également le numéro spécial de la revue du Mauss (*Le retour de l'ethnocentrisme*, n°13, 1999) ; bien que très critiques à l'égard du modèle universaliste, les différentes contributions reconnaissent également les dérives du multiculturalisme.

³⁵ Pour des exemples concrets, voir par exemple les deux ouvrages réalisés sous l'égide de l'Institut Universitaire d'Études du Développement de Genève en partenariat avec l'UNESCO, et sous la direction d'Y. Preiswerk [1997 ; 1998]. Voir également C. Jackson et R. Pearson [1998].

Un autre risque consiste à s'en tenir à une vision « romantique » de la communauté et à sous-estimer sa dimension potentiellement hiérarchique³⁶. Les relations horizontales seraient nécessairement mues par un idéal d'affection et de confiance mutuelles. Il ne s'agit même pas de dénoncer les soubassements hiérarchiques, mais de refuser de les encourager et de les renforcer. Or les communautés féminines, nous en verrons des exemples, n'échappent pas à la hiérarchie. Face aux risques de reproduction des mécanismes hiérarchiques en leur sein, et de fermeture à l'égard de l'extérieur, on ne peut qu'être incité à la prudence dans la promotion d'une reconnaissance des appartenances collectives.

Précisons donc d'emblée quelle sera notre position. La critique communautarienne mérite d'être retenue : l'autonomie s'acquiert nécessairement par l'adhésion à une communauté de valeurs partagées. Une partie de notre réflexion insistera longuement sur ce point et la question de l'*empowerment* mérite une attention particulière. Une autre partie de notre réflexion consistera à souligner le rôle décisif des capacités d'organisation collective des femmes dans l'évolution des obligations qui leur sont imposées. Toutefois, reconnaître l'importance du collectif n'oblige pas à se prononcer en faveur de droits collectifs. L'action commune est possible sans que les femmes soient obligées de souscrire à une identité commune.

Face aux écueils de l'universalisme et du communautarisme, comment résoudre le dilemme entre l'objectif d'autonomie et le respect des appartenances collectives ? Quel lien possible entre l'universalité du statut et la diversité des expériences personnelles ? Comment promouvoir l'action collective sans courir le risque d'un particularisme extrême et d'une ségrégation des minorités ? Penser le compromis en termes de *pluralisme* doit permettre de tenter quelques réponses.

§3. Le pluralisme

Un colloque, organisé par le Commissariat général au plan au début des années quatre-vingt-dix, s'était fixé pour but de mieux faire connaître en France les travaux inscrits dans une perspective pluraliste [Affichard et de Foucault (eds), 1995]³⁷. Présenté à la fois comme un moyen de repenser la question des inégalités et de dépasser les limites d'une justice universaliste sans pour autant tomber dans les écueils du communautarisme, le pluralisme se révèle être une voie particulièrement féconde à l'égard du contexte français, confronté simultanément à des tendances d'atomisation et d'anomie sociales et à des replis communautaires [Foucault (de), 1995, p. 261] (A).

³⁶ Nous reviendrons très largement sur ce point, mais précisons dès à présent qu'il est d'autant plus indispensable de prévenir ce type de risque compte tenu de l'usage excessif qui peut être fait des arguments en termes d'action collective. C'est par exemple le cas de la notion de « capital social », proposée par R. Putnam [1995, 1997] et aujourd'hui reprise et banalisée par la Banque mondiale. Simultanément, l'approche collective est justifiée par un argument supplémentaire, d'inspiration néo-institutionnaliste : celui de la diminution des coûts de transaction et des problèmes de gouvernance. On ne parle plus de communauté ou de capital social mais d'« organisation ». Ce point sera très largement abordé dans le chap. 10.

³⁷ Il faisait suite à un premier colloque, organisé également par le Commissariat général au plan, et consacré aux inégalités [Affichard et Foucault (de), 1992].

Refuser le communautarisme ne signifie pas pour autant le rejet de toute approche locale de la justice ; au contraire, c'est précisément dans l'interaction entre justices globale et locale que se déploie le pluralisme (B).

A. Le pluralisme : dépasser l'opposition entre universalisme et communautarisme

Qu'entend-on par *pluralisme* ? La notion de pluralisme recouvre trois acceptions. Elle renvoie en premier lieu à la pluralité des critères de justice, incontournables pour pallier l'incomplétude radicale des critères utilitariste et parétien. Nous l'avons déjà évoqué, nous n'y reviendrons pas davantage. La notion de pluralisme renvoie ensuite à un *pluralisme moral* et à un pluralisme *politique*.

1. Pluralisme moral

La notion de pluralisme renvoie donc à un *pluralisme moral*. Si l'on admet que l'autonomie morale ne peut se produire que dans le cadre d'une multiplicité de formes de vie et de traditions, alors il est nécessaire d'encourager cette diversité : reconnaître la multiplicité des conceptions du « bien », mais aussi les préserver si elles sont menacées.

Reconnaître la valeur de l'autonomie personnelle n'est défendable que si l'on accepte simultanément le pluralisme « *des versions morales du monde* » [Véca, 1999, p. 12]. C'est ce que fait Sen lorsqu'il laisse la liste des *capabilités* ouverte ; elle est à définir pour chaque société, en fonction des priorités, du contexte politique, économique, culturel, etc. Rawls reproche à Sen d'adopter une conception « compréhensive » du bien, c'est-à-dire une conception non neutre, non objective, et donc susceptible d'aller à l'encontre des libertés individuelles en imposant une conception particulière de ce que doit être une vie bonne. À cette critique, Sen répond que Rawls interprète de manière erronée la notion de *capabilités* car finalement il ne fait pas la différence entre les *capabilités* (ensemble des *fonctions vitales* potentiellement accessibles à chacun) et le mode de vie que la personne choisit effectivement. Assurer à quelqu'un une *capabilité*, c'est lui donner la possibilité de choisir entre différentes formes de vie, mais en aucun cas il ne s'agit de les hiérarchiser.

Une personne peut préférer ne pas se nourrir convenablement, en faisant un jeûne, au nom de convictions religieuses ; une femme peut préférer la dépendance à l'indépendance économique car elle consacre sa vie à l'éducation de ses enfants et n'éprouve pas le besoin de travailler. Ce qui importe, c'est que les personnes aient le choix et la possibilité effective de choisir. Dès lors que l'on fait cette distinction, la notion de *capabilités* devient indépendante de toute conception particulière du bien ; elle ne fait finalement que donner un contenu réel, effectif, à la question du choix. Deux personnes dotées de *capabilités* similaires peuvent tout à fait choisir des modes de vie différents : le rôle de la justice est d'accorder à chacun une liberté de choix ; ensuite à chacun d'accomplir comme il l'entend sa propre vie ; à chacun aussi de se faire sa propre opinion sur ce que représente une vie épanouie.

Ici en l'occurrence, il ne s'agit pas d'établir une liste de *capabilités* valables pour les femmes du Nord et du Sud. Dans les deux cas, le déficit d'autonomie n'a pas la même origine. Pour les femmes du Sud, nous le verrons, l'autonomie est conditionnée par la

capacité à mener des activités génératrices de revenus et à prendre de la distance à l'égard de leurs obligations communautaires. Pour les femmes du Nord bénéficiaires de *minima* sociaux, l'autonomie est conditionnée par la capacité à se respecter elles-mêmes et à élaborer un projet de vie compatible avec leur système de valeurs.

2. Pluralisme politique

La notion de pluralisme renvoie enfin à un pluralisme *politique*. La pluralité des critères de justice, nous l'avons vu plus haut, ne peut être obtenue par l'agrégation des choix individuels. Seules la discussion et la négociation autorisent l'élaboration de critères justes adaptés à chaque contexte et respectant les intérêts conflictuels des différents groupes sociaux. Or l'efficacité et l'équité de la discussion sont subordonnées à l'existence d'un pluralisme politique. L'action collective, représentative des intérêts des différents groupes sociaux, est donc indispensable afin d'assurer un pluralisme des valeurs et le pluralisme politique offre ainsi une issue à l'impasse dans laquelle nous enfermeait le théorème d'impossibilité de Arrow.

C'est cette voie que Sen nous invite à emprunter. Il propose de revoir la question du choix social à deux niveaux. Tout d'abord, les « bases d'information » employées pour élaborer les critères de justice doivent donner la priorité à la liberté réelle : une institution publique juste doit être en mesure d'émettre un jugement sur les moyens réels dont dispose chacun pour mener la vie qu'il entend. En outre, la possibilité pour chacun de prendre part au processus de décision fait également partie de la liberté individuelle et de la responsabilité sociale. Participation et discussion démocratiques, dit-il, doivent être parties prenantes de l'élaboration des politiques publiques. Celles-ci ne peuvent être que le fruit d'un consensus entre différents groupes aux intérêts divergents [Sen, 1999, p. 96].

Toutefois, comme l'a montré Robert Salais [1998], Sen s'arrête en cours de réflexion et ne propose finalement aucun moyen concret de mettre en oeuvre un réel pluralisme. Nous reviendrons plus en détail sur les raisons de cet inachèvement, contentons-nous pour l'instant d'émettre la proposition suivante. Penser le pluralisme, aussi bien moral que politique, n'est possible qu'à une condition : dépasser l'opposition entre justice globale et justice locale.

B. Dépasser l'opposition entre justice globale et justice locale

Il est d'usage d'opposer les théories de la justice *globales* et *normatives* aux théories de la justice *positives* et *locales*, encore qualifiées de *situées*. Les partisans de la première catégorie - dans laquelle sont généralement classés Rawls et Sen -, aspirent à une justice universelle et se fixent pour objectif de déterminer un ou plusieurs principes de justice valables au-delà de la diversité des circonstances et des individus. Les partisans de la seconde catégorie plaident pour une approche contextualisée et s'attachent à décrypter le *sens du juste au quotidien*. Comment les personnes, dans leurs pratiques professionnelles ou personnelles, sont-elles amenées à prendre des décisions de répartition ou tout simplement à se justifier ?

Si l'on exclut de cette dernière catégorie les approches communautariennes, dont la démarche inductive consiste à défendre la pluralité de conceptions du bien et du juste en

fonction des lieux et des groupes et à en déduire des préceptes normatifs, et que l'on s'en tient à des approches descriptives, il ne semble pas qu'il y ait opposition mais plutôt *complémentarité*. C'est dans cette optique que s'inscrivent les théories proposées par Luc Boltanski et Laurent Thévenot [1991] et Jon Elster [1992]. Cette hypothèse de complémentarité sera développée tout au long de la thèse ; nous nous contentons ici d'en présenter très brièvement les grandes lignes.

1. Boltanski et Thévenot : le sens du juste au quotidien

En décidant de « *prendre au sérieux les prétentions à la justice manifestées par les personnes en de nombreuses occasions de la vie quotidienne* », Boltanski et Thévenot proposent « un modèle de justice » qui

« vise à clarifier les principes de justice sur lesquels s'appuient les personnes lorsqu'elles se livrent à la critique ou font des justifications, et à expliciter les opérations au moyen desquelles elles assoient le bien-fondé de leurs assertions en les rapportant à la réalité par le truchement d'épreuves » [Boltanski, 1990, pp. 61-62].

Dans un monde pétri d'incertitude, où se meuvent des personnes poursuivant leurs propres buts tout en étant simultanément des personnes morales attentives au regard d'autrui³⁸, il s'agit finalement d'attirer l'attention sur les conditions pragmatiques d'expression du sens du juste. Il s'agit également d'explorer les liens et les interactions entre jugement, action et coordination. La conclusion des auteurs est triple. Il existe une pluralité de stratégies de justification, déployées au quotidien par les acteurs. Cette pluralité est toutefois limitée, ce qui autorise la coordination. Enfin cette pluralité est le produit d'une construction historique ; la grille de lecture qu'ils proposent n'est valable que pour les sociétés imprégnées de philosophie politique moderne.

Il est tout à fait possible, et c'est précisément ce que nous nous emploierons à faire, de coupler l'approche de Sen avec celle de Boltanski et Thévenot. Si la démarche de Sen est explicitement normative (quels principes pour une société juste ?), elle est indissociable d'une démarche positive préalable consistant à évaluer les inégalités, cette évaluation prenant elle-même en compte les *jugements* des acteurs. Appliquée à des pratiques quotidiennes, la grille de lecture de Boltanski et Thévenot est susceptible de conduire à des propositions normatives, mais en aucun cas les deux auteurs ne prétendent se substituer à une théorie globale de la justice. Par contre, prêter attention aux opérations de jugement des agents chargés de mettre en oeuvre les principes de redistribution apparaît d'une grande importance. En effet, les mécanismes redistributifs instaurés et préconisés à un niveau global ne prennent corps qu'à travers la manière dont les acteurs locaux les mettent en oeuvre ; il est donc essentiel d'aller bien au-delà d'une « *logique unique d'actions publiques qui serait rattachée à une fonction ou une institution* » et de tenir compte du jugement des acteurs [Thévenot, 1995, p. 59].

2. Elster et la justice locale

³⁸ On retrouve la même conception de l'action humaine que celle développée par Sen.

Jon Elster [1992] s'est intéressé aux questions d'allocation de ressources rares et indépendantes du système de redistribution, gérées par des organisations relativement souveraines : la répartition des places à l'université ou pour des logements à loyer modéré ou encore en établissement pour personnes âgées, la sélection de parents adoptifs, le personnel à licencier au sein d'une entreprise, etc. Elster qualifie cette justice de *locale*, au sens où les critères utilisés varient selon le domaine d'application, selon le pays, voire au sein d'un même domaine à l'intérieur d'un pays. Ce mode d'allocation des ressources diffère en cela d'une justice globale énoncée par une instance centralisée (l'État), fondée en large partie sur un principe de compensation des inégalités, et prenant principalement la forme de transferts monétaires [Elster, 1992, p. 4]. Mais cette différence se mesure davantage en termes de *complémentarité* que d'opposition. D'une part, la justice locale complète la justice centralisée et redistributive, puisque les biens distribués ne sont pas de même nature. D'autre part, les décisions locales peuvent générer une injustice globale qu'il est non seulement possible, mais encore souhaitable, d'évaluer à la lumière de théories normatives. L'analyse normative, écrit Elster, ne peut être contextualisée [*ibid*, p. 14]³⁹. Par conséquent, toute mesure de redistribution locale est indissociable d'une analyse normative globale [Elster, 1992, pp. 184 sq.].

Au total, l'articulation entre les niveaux global et local de justice revêt un triple visage. C'est l'une des conclusions qui semble se dégager des deux colloques consacrés aux inégalités organisés par le Commissariat général au plan [Affichard et Foucault (de), 1992 ; 1995], ainsi que des réflexions du groupe « équité » du centre de recherche du Matisse (CNRS / Paris I) relatives aux *Dynamiques économiques de l'équité* [Monnier (ed), 1999], et enfin des travaux de Robert Salais [1998].

Le premier point porte sur la compréhension des pratiques : saisir l'impact d'une mesure de justice redistributive passe nécessairement par une analyse contextualisée, attentive aux opérations de jugement des acteurs concernés [Monnier, 1999 ; Thévenot, 1992 ; 1995]. Si le sens de la justice des agents chargés de la redistribution est une étape incontournable, n'en est-il pas de même des bénéficiaires des mesures de redistribution ? C'est cette voie que nous suggérons d'approfondir, en nous attachant au sentiment d'équité ou d'iniquité que ces personnes vivent au quotidien. Nous suivrons en cela les suggestions de Mary Douglas et Judith Shklar : les deux auteurs proposent de prendre comme point de départ « **le sens du juste et de l'injuste vécu par les habitants** » [Shklar, 1995, p. 91] et de prêter attention au « **vocabulaire des revendications et de la responsabilité** » [Douglas, 1995, p. 124].

Le second point porte sur la complémentarité des échelles locale et globale de redistribution. En effet, la justice locale supplée la justice globale dans la distribution de biens dont l'État n'a pas la charge directe. Cette complémentarité, puisqu'elle permet de tenir compte des revendications et des exigences locales, est également un moyen de garantir l'exercice du pluralisme [Affichard et Foucault (de), 1995] et d'asseoir la crédibilité des principes redistributifs [Salais, 1998]. Face aux inégalités de *conversion* des droits,

³⁹ « I simply cannot accept the concomitant argument that the normative analysis itself has to be a contextual one » [Elster, 1992, p. 14]. Il insiste longuement sur ce point et tient à marquer une distance à l'égard des approches communautariennes, particulièrement à l'égard de la théorie des sphères de justice de M. Walzer, à qui on a tendance à la comparer.

nous verrons également qu'une justice de proximité⁴⁰ s'avère nécessaire pour compléter l'insuffisance des droits redistributifs. Dans le prolongement des travaux de Robert Salais [1998], nous verrons enfin qu'elle s'impose pour *évaluer* les inégalités.

Par contre, et c'est le troisième point, la légitimité d'une justice locale est conditionnée par une justice redistributive globale chargée de veiller à d'éventuelles inégalités entre les niveaux locaux et/ou de limiter une trop forte souveraineté locale, dont on a vu plus haut les dérives possibles de par certain caractère arbitraire des jugements situés [Affichard et Foucault (de), 1995 ; Monnier (ed), 1999]. Ce point nous amènera à nous interroger sur la légitimité de toute action de justice de proximité.

Conclusion du chapitre

Métapréférences, capacités, carte à l'échange, droits subjectifs, pluralisme : autant de termes qui vont servir de base à notre réflexion. Nous ne reviendrons pas davantage sur leur contenu théorique. Pour nous, il s'agit maintenant de leur donner vie à travers l'analyse du vécu quotidien des femmes : comment vivent-elles leurs droits, comment elles les interprètent, comment elles les contournent aussi, et enfin comment elles les font évoluer ? Comment, dans la pratique, se réalise l'articulation entre finalités personnelles et exigences collectives ? Nous allons voir qu'au Nord, une part de la critique communautarienne se justifie. Les femmes ne sont pas épargnées par la question de la dissolution de l'identité et la fragilisation de ce qu'il est convenu d'appeler « le lien social ». Mais nous verrons en même temps, aussi bien au Nord qu'au Sud, le poids du groupe d'appartenance et son ambivalence, oscillant entre protection et étouffement. Nous verrons également les conflits internes qu'il est susceptible de provoquer. Reprenant la grille de lecture proposée par Sen, nous constaterons que, bien loin de se dissoudre dans un principe unique, les comportements sont animés en permanence par une pluralité de mobiles, où se mêlent intérêt personnel, souci d'autrui, sens de l'obligation et intériorisation de contraintes. Complétant la réflexion de Sen par celle de Boltanski et Thévenot, nous constaterons également à quel point ce sens du juste est construit historiquement et que par conséquent, la dimension sexuée des obligations n'est que relative. L'analyse du vécu et des pratiques personnelles nous conduira, dans une dernière partie, à revenir sur cette nécessité du pluralisme, seul moyen finalement de donner corps à cet idéal d'autonomie.

S'il est une dimension du sens du juste qui est relative, c'est bien celle de l'usage de la monnaie. Quels sont les biens et les services qu'il est légitime d'échanger contre de la monnaie ? Quels sont les personnes, les groupes sociaux autorisés à manipuler et à posséder de la monnaie ? Quels sont les espaces où il est acceptable de procéder à des échanges monétaires ? À ces différentes questions, aucune réponse universelle ne s'impose : chaque société, à un moment de son histoire, en décide. Or pour chacune de

⁴⁰ Nous emploierons le terme de justice de proximité afin d'éviter tout amalgame avec celui de justice locale, développé par Elster : alors qu'Elster s'interroge sur les procédures d'allocation de ressources ou de droits indépendants du système de redistribution global, nous nous interrogerons sur les moyens de compléter les insuffisances de la justice redistributive, cette complémentarité se déployant nécessairement à travers des relations de proximité.

ces questions, les femmes sont directement concernées, d'où la nécessité de s'interroger sur la dimension sexuée de la monnaie. C'est en cela également que nous proposons de prolonger la réflexion de Sen.

Confirmant ses propos, nous montrerons que le mode d'appartenance des personnes (ce qu'il appelle la carte à l'échange) est autant un moyen d'éclairer leurs comportements que leur situation de précarité. Celle-ci peut s'interpréter, non seulement en termes de privation de droits, mais plus encore en termes de *non perception* de droits. Partant de ce constat, l'accès aux droits est une condition nécessaire, mais non suffisante : encore faut-il que les personnes aient conscience de leurs droits et soient en mesure de les faire valoir, les droits étant entendus au sens large, formels et informels, notamment intrafamiliaux. La question posée alors est la suivante : quels sont les moyens susceptibles de favoriser une meilleure perception des droits ? Sen reconnaît que celle-ci repose souvent sur une base sociale trop prégnante pour être facile à modifier. Concernant une difficulté de perception particulièrement marquée chez les femmes, il suggère toutefois qu'une implication accrue des femmes dans les activités génératrices de revenus soit susceptible de modifier leur pouvoir intrafamilial, de transformer leur vision de ce qui est légitime et de ce à quoi elles ont droit. L'accès à la sphère marchande serait un moyen d'accroître la lisibilité des contributions des femmes à la vie sociale, voire tout simplement de les rendre visibles. S'appuyant sur des données macroéconomiques collectées dans divers pays du Sud, il appuie sa démonstration en mettant en évidence une corrélation entre l'espérance de vie des femmes et leur taux d'activité.

Il est certain que l'accès à des sources de revenus est un moyen pour les femmes de faire valoir leurs droits. Cependant, prendre en compte la dimension subjective, et notamment sexuée, de la monnaie, conduit à nuancer ces propos et à envisager la question quelque peu différemment : dans quelle mesure l'autonomie financière est-elle un moyen de faire évoluer la *carte à l'échange* ainsi que la dimension subjective des droits ? C'est ce que nous allons voir dans le chapitre suivant.

Chapitre 2 Une approche anthropologique et institutionnaliste de la monnaie et de la finance

« Money should be defined as a semantic system, broadly similar to language, writing, or measures » (Karl Polanyi, Primitive, Archaic and Modern Economies)

Introduction

Que la monnaie comporte une dimension sexuée constitue l'une des hypothèses centrales de ce travail. Cette hypothèse n'est guère compatible avec la conception de la monnaie proposée par l'économie standard. Celle-ci pense la monnaie comme l'outil économique par excellence, instrument de rationalisation des conduites et de neutralisation des rapports sociaux, supposé en outre parfaitement fongible et universel.

La monnaie n'existe qu'en raison de son aptitude à satisfaire les intérêts individuels. Une spécificité en fonction de l'appartenance de sexe n'aurait alors aucune raison d'être, si ce n'est refléter une spécificité sexuée de préférences.

Seule une approche *anthropologique* et *institutionnaliste* de la monnaie peut rendre compte de cette dimension sexuée et lui donner une certaine intelligibilité. L'approche anthropologique suggère l'hypothèse suivante : la monnaie n'a pas été créée pour faciliter les échanges, son origine s'enracine dans le paiement des obligations. Elle n'est donc qu'un support parmi d'autres de *relations financières*, celles-ci étant entendues au sens large comme l'ensemble des relations de dettes et de créances régulant les rapports sociaux. Elle permet de comptabiliser les dettes, de les payer, mais pas nécessairement de mettre fin aux liens qui en découlent. Contrairement à ce que postule une conception instrumentale de la monnaie, elle ne dissout pas les relations de droits et d'obligations : celles-ci restent premières.

La monnaie doit alors être comprise comme une *institution sociale* fondamentale, au sens d'un ensemble de règles et de conventions durables et établies, et cet ensemble de règles participe à la définition de l'appartenance sociale de chacun. Dans le prolongement du cadre théorique proposé jusqu'à présent, nous proposons d'explorer le sens de ces pratiques en termes de *prétentions légitimes* : de quels droits les personnes disposent-elles pour accéder à des flux monétaires ? De quel droits disposent-elles pour dépenser ces flux monétaires ? Dans les deux cas, entrent en jeu, d'une part l'ensemble des droits et des obligations du groupe d'appartenance et d'autre part, le rôle attribué à la monnaie par ce groupe social : quels sont les biens et les services susceptibles d'être échangés par le biais de la monnaie ? Cette délimitation n'est-elle pas variable en fonction des groupes sociaux, notamment en fonction de l'appartenance de sexe ?

Ces règles qui définissent la monnaie en tant qu'institution, émanent pour partie de l'autorité monétaire ; elles procèdent également des comportements monétaires des acteurs. Par le truchement de leurs *pratiques monétaires*, les acteurs agissent à l'intérieur de cet ensemble de règles qu'ils contribuent eux-mêmes à faire évoluer.

Deux approches complémentaires ont guidé notre réflexion. La première, issue d'un travail pluridisciplinaire mené sous la direction de Michel Aglietta et André Orléan, conçoit la monnaie en termes de confiance et de légitimité ; elle propose un certain nombre d'outils à la fois conceptuels et opérationnels. La seconde approche, proposée par Viviana Zelizer, s'inscrit dans une perspective de construction sociale des marchés. À l'hypothèse d'une monnaie homogène et universelle, elle substitue celle de monnaies « multiples » et « spécifiques ». En s'inspirant de ces deux approches, ce chapitre propose deux séries d'hypothèses.

La première série d'hypothèses porte sur l'ambivalence de la monnaie : celle-ci est à la fois un mode de gestion de l'incertitude et un mode d'expression de l'appartenance sociale. Cette ambivalence se traduit par une pluralité d'usages qui résultent d'un processus *d'appropriation monétaire*.

Cette appartenance sociale se déploie dans une dimension plurielle. Si l'on retient que la monnaie n'enlève rien à la primauté des relations de droits et d'obligations, si l'on retient également la dimension plurielle de ces relations évoquée au chapitre précédent,

alors la monnaie apparaît comme un lien social fondamental, et ce lien est à la fois *horizontal* (relations interpersonnelles), *vertical* (relation à la totalité sociale) et enfin *sexué*.

Une première section inventorie les différents axes de recherche qui se sont penchés, même si ce n'est pas énoncé en ces termes, sur la dimension sexuée des pratiques monétaires. Nous pensons que ces analyses méritent d'être enrichies par une réflexion sur les propriétés intrinsèques de la monnaie (*section 1*). Puis la conception économique standard de la monnaie est brièvement rappelée ; en réduisant les propriétés monétaires à une dimension purement fonctionnelle, elle s'avère incapable de saisir la complexité et la diversité des pratiques des acteurs (*section 2*). Penser la monnaie en termes de dette et de finance, comme nous y invitent les approches anthropologique et institutionnaliste de la monnaie, offre une voie beaucoup plus féconde (*section 3*). Une grille de lecture des pratiques monétaires et financières est alors proposée, formulée en termes d'appropriation monétaire (*section 4*).

Section 1. La dimension sexuée de la monnaie : premiers jalons

S'interroger sur la dimension sexuée de la monnaie est, à notre connaissance, plutôt inédit. En revanche, il existe une multiplicité de travaux qui ont abordé la question, de manière plus ou moins directe, plus ou moins explicite, plus ou moins approfondie. Trois thématiques permettent de poser les premiers jalons de la recherche. Tout d'abord, prendre conscience de la diversité des modes de gestion familiaux est un préalable incontournable. Pénétrer l'espace familial afin de saisir les responsabilités monétaires et financières féminines et masculines offre un éclairage sur l'accès des femmes à la monnaie et leur contrôle vis à vis de celle-ci (§1). Se pose ensuite la question de l'usage des revenus, à laquelle plusieurs travaux, d'origine diverse, se sont consacrés, montrant que les revenus féminins ont tendance à être destinés davantage à des usages collectifs (§2). Est-ce une question de préférences ou de contraintes ? Se pose enfin la question du lien entre revenu et autonomie (§3). La monnaie est-elle un instrument de pouvoir, un espoir d'émancipation féminine, ou bien se dissout-elle au contraire de par la prégnance des normes sexuées ? Ces deux questions essentielles, sur lesquelles nous reviendrons encore ultérieurement, méritent d'être éclaircies par une réflexion sur la monnaie.

§1. La diversité des modes de gestion familiaux

Plusieurs travaux se sont penchés sur la diversité des modes de gestion familiaux, c'est-à-dire la manière dont sont réparties les responsabilités monétaires et financières au sein de la famille. Comme l'a très justement souligné Jan Pahl [1989], il convient de distinguer l'*accès* (qui gagne quoi), le *contrôle des décisions* (qui décide d'affecter tel revenu à telle dépense) et enfin l'*acte d'achat*. L'accès indique les opportunités dont dispose chacun pour obtenir des ressources supplémentaires. Le contrôle indique qui prend les décisions relatives à l'allocation des ressources monétaires : à quelles dépenses vont être affectés les revenus et qui en profite. L'acte d'achat est une fonction essentiellement d'exécution ; cela consiste simplement à mettre en pratique les décisions prises en amont.

Donnons un exemple. Elisabeth Katz [1995], à partir d'enquêtes réalisées au Guatemala en 1990-1991 auprès de 300 ménages, met en évidence une très forte division sexuée des rôles concernant les choix d'affectation des revenus et les comportements d'achat. Certains biens sont financés par les revenus de l'époux et achetés par lui (construction de la maison, matériel agricole et équipement, moyens de locomotion, prêts, ses propres vêtements, les biens de prestige). Certains biens, à l'inverse, sont financés par les revenus de l'épouse et achetés par elle, notamment ses propres vêtements et tout ce qui concerne l'entretien domestique. Enfin d'autres biens sont financés par l'époux mais achetés par l'épouse. Il lui délègue l'acte d'achat, notamment en ce qui concerne les cérémonies et les vêtements des enfants.

Les travaux empiriques menés dans ce domaine témoignent d'une pluralité de combinaisons possibles autour de ces trois responsabilités, avec en conséquence une autonomie très variable des femmes. Cette pluralité fait elle-même écho à une diversité de formes familiales, c'est-à-dire la manière dont les différents membres de la famille organisent leurs activités, leurs relations et définissent les responsabilités des uns et des autres. Le terme « famille » mérite donc quelques précisions (A). En dépit de la diversité des modes de gestion observés, nous verrons ensuite qu'il est possible de distinguer deux *idéaux-types* (B).

A. La « famille » : précisions de vocabulaire

La notion de « famille » renvoie à une pluralité de réalités souvent mal définies. Elle fait référence tout d'abord à une réalité *sociale* : le terme de *parenté* désigne un ensemble aux contours fluctuants composé de personnes apparentées, soit par des liens de consanguinité, soit par les liens du mariage. Elle fait référence ensuite à une réalité *spatiale* : le terme de « groupe domestique » ou de « foyer » définit l'ensemble des personnes partageant le même espace de vie (unité résidentielle) et peut comprendre des personnes non apparentées (domestiques, apprentis, amis, etc.). Elle fait référence enfin à une réalité *économique* : le terme de « ménage » comprend les unités dont la fonction principale est la consommation et, éventuellement la production dans le cadre d'une activité agricole ou d'une entreprise individuelle⁴¹. Dans la littérature économique, il a longtemps été d'usage de considérer que ces trois fonctions (sociale, spatiale et économique) recouvraient une réalité commune : celle de la famille dite « conjugale » ou « nucléaire », c'est-à-dire une unité composée des parents et des enfants non mariés.

Cet amalgame est aujourd'hui très largement dépassé désignant une réalité qui n'est que conventionnelle et qui n'a rien d'universel. Sous l'influence de l'anthropologie économique, le savoir économique accepte désormais de reconnaître une multiplicité de formes familiales possibles et d'admettre que les réalités sociale, spatiale et économique ne se recoupent pas nécessairement [Dubois et Gastellu, 1997]. Dans la suite de la réflexion, le terme de « famille » sera employé pour désigner une réalité économique : celle de l'usage des ressources, sans que les réalités sociale et spatiale, auxquelles elle

⁴¹ Dans la nomenclature de la comptabilité nationale, on distingue les ménages « ordinaires », c'est-à-dire un ensemble de personnes vivant dans un logement séparé ou indépendant, et les ménages « collectifs » (maisons de retraite, cités universitaires, foyers de travailleurs, etc.) [Archambault, 1988].

renvoie, soient fixées. Selon les situations, il s'agira d'une famille dite « conjugale » (parents, mariés ou non, et enfants), ou d'une famille dite « monoparentale » (le plus souvent une femme seule avec ses enfants, on parlera de « mère de famille monoparentale »), ou encore d'une famille dite « recomposée » (constituée de couples, mariés ou non, dont l'un des deux membres - ou les deux - a eu des enfants d'une première union). Ce sera également un groupe restreint, au sein d'un groupe plus large, dont les membres partagent le même espace tout en ayant des responsabilités financières indépendantes ; c'est souvent le cas des co-épouses et de leurs enfants au sein de mariages polygames résidentiels. Ce sera enfin une mère qui habite seule avec ses enfants, sans pour autant que le père soit absent financièrement : père versant une pension alimentaire, père ayant migré en ville ou mariage polygame non résidentiel (situation fréquente dans les villes d'Afrique de l'Ouest).

B. Les modes de gestion familiaux : deux *idéaux-types*

Lorsque l'on se focalise sur l'usage des ressources et sur les obligations financières des deux parents, il est d'usage d'opposer deux *idéaux-types*⁴² de formes familiales [Guyer et Peters, 1987 ; Kabeer, 1995].

1. Le modèle « conjugal-patriarcal »

Le modèle « conjugal-patriarcal » est fondé sur les liens conjugaux et sur la superposition des fonctions de production, de procréation, de consommation et de résidence. L'essentiel des obligations financières repose sur le père chef de famille, chargé d'assurer la protection des femmes et des enfants. L'homme est considéré comme le principal « pourvoyeur de revenus » (*breadwinner*). La mère ne dispose d'aucune obligation financière, mais en contrepartie elle jouit d'une autonomie très limitée et est considérée comme dépendante. Elle est souvent chargée de gérer le budget familial, à travers un « mandat » alloué par le père, mais sans pour autant exercer le moindre contrôle en termes de décision. Elle remplit simplement une fonction d'exécution. Ce modèle a été établi à partir d'observations faites en Europe, en Amérique du Nord, en Afrique du Nord, au Moyen Orient, en Asie, et dans certaines régions d'Amérique Latine.

2. Le modèle « lignager-segmenté »

Le modèle « lignager-segmenté » est fondé sur les liens lignagers⁴³ plus que conjugaux et sur la séparation des fonctions de production, de procréation, de consommation et de résidence. Hommes et femmes ont accès à des ressources financières distinctes et

⁴² L'*idéal-type*, notion que l'on doit à Max Weber, consiste en une réduction et une stylisation de la réalité destinées à mettre en évidence des éléments caractéristiques d'un phénomène, considérés comme les plus typiques ou les plus significatifs. Ce n'est ni une représentation fidèle du réel, ni une sorte d'idéal vers lequel la réalité devrait tendre : il doit être compris comme une connaissance provisoire et partielle.

⁴³ Le lignage représente le groupe de personnes descendant d'un ancêtre commun, soit en ligne masculine (patrilignage) soit en ligne féminine (matrilignage).

exercent également des responsabilités financières distinctes. Ce modèle est compatible avec des degrés variables d'autonomie pour les femmes ; elles en bénéficient toutefois d'un minimum puisqu'elles ont le droit d'accéder à des ressources propres.

Ce modèle a été établi à partir d'observations faites dans les Caraïbes, certaines parties de l'Amérique Latine, et surtout en Afrique de l'Ouest. Dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest, hommes et femmes font « bourse séparée » [Coquery-Vidrovitch, 1994 ; Guyer, 1988]. Les époux ne mélangent pas leurs revenus, que ceux-ci soit monétaires ou en nature. Ils disposent rarement de biens et de capital communs et assument des responsabilités distinctes en termes de dépenses. Ceci vient du fait que l'unité de base n'est pas la famille, mais un noyau composé de la mère et de ses enfants. Dans bon nombre de sociétés africaines, cette unité a son propre nom ; elle dispose de son propre espace et de ses propres biens, et bénéficie de droits à des ressources spécifiques de la part du lignage⁴⁴. Elle jouit de ce fait d'une relative autonomie et d'une identité distincte, ce qui implique une séparation stricte des responsabilités et des obligations entre hommes et femmes, notamment concernant l'accès aux revenus et aux dépenses [Gastellu, 1985].

Des enquêtes menées au début des années quatre-vingt confirment la persistance de ce modèle, aussi bien chez les ménages polygames que monogames, et quels que soient les milieux sociaux ; c'est le cas par exemple au Niger [Fopahunda, 1988]⁴⁵, au Sénégal [Diop, 1985], au Cameroun [Guyer, 1988], au Ghana [Whitehead, 1981]. Historiquement, cette séparation des responsabilités prenait la forme de productions distinctes. Ce sont parfois des *cultures* distinctes ; ainsi au Ghana, les hommes cultivent du millet (céréale de base qui assure la survie), du maïs, parfois du riz et des arachides ; les femmes ne cultivent que du riz et des arachides [Whitehead, 1981]. Ailleurs, ce sont des *champs* distincts ; ainsi chez les *Massa* du Cameroun, hommes et femmes ont le devoir de contribuer à la survie de la famille *via* la production de sorgho rouge, mais chacun dispose de son propre champ [Kabeer, 1995]. Au Sénégal, hommes et femmes cultivent tous deux du mil et de l'arachide, mais sur des champs séparés. Le mil est destiné à la consommation, l'arachide à la commercialisation [Diop, 1985, p. 160 sq.]⁴⁶.

3. Une réalité souple et mouvante

Précisons bien qu'il ne s'agit que d'*idéaux-types* à vocation heuristique : les modèles décrits ne sont ni rigides, ni figés.

⁴⁴ Mais il n'existe pas pour autant de « modèle familial africain ». Multiples arrangements sont possibles concernant les liens conjugaux, l'éducation des enfants, les responsabilités intergénérationnelles, l'organisation de la production, de la consommation et de l'investissement [Guyer et Peters, 1987].

⁴⁵ Sur les 226 familles enquêtées, 80% des conjoints ne mettent ni leurs ressources ni leurs biens en commun et ne font pas de dépenses communes, même quand ils partagent le même espace. Ils ignorent aussi bien les revenus que les dépenses de l'autre.

⁴⁶ Ce constat est issu d'enquêtes réalisées au début des années quatre-vingt auprès de plus de 600 hommes et femmes wolofs en milieu rural. Précisons également que dans la plupart des cas, les champs personnels coexistent avec un champ collectif, sur lequel tous les membres sont tenus de travailler s'ils souhaitent profiter de la protection matérielle du groupe.

L'apparition de familles « monoparentales » ou « recomposées » remet largement en question le modèle de la famille conjugale et la division des responsabilités qui lui était associée. L'implication croissante des femmes dans la vie active rend le principe du « mandat » quelque peu obsolète. Néanmoins, même si ce type de pratique coexiste avec d'autres modes de gestion laissant davantage d'autonomie aux femmes, de multiples travaux attestent de sa subsistance, dans des contextes aussi variés que la France [Hans, 1988], le Royaume-Uni [Pahl, 1989], les États-Unis [Blumstein et Schwartz, 1985 ; Hood, 1983], le Mexique [Roldan, 1988], la République dominicaine [Pessar, 1988], l'Inde [Mencher, 1988], le Bangladesh [Kabeer, 1997], l'Indonésie [Papanek et Schwede, 1988], l'Égypte [Hoodfar, 1988] ou encore la Zambie [Munachonga, 1988].

Concernant le modèle « lignager-segmenté », *idéal-type* de l'Afrique de l'Ouest, la commercialisation croissante de l'agriculture et les modifications introduites dans le mode de distribution des terres ont conduit à des modèles familiaux qui se rapprochent parfois du modèle conjugal [Kabeer, 1995]. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à assumer le statut de chefs de famille, suite à un divorce, à la migration du père ou tout simplement lorsque le père n'assume plus ses obligations financières [Bisilliat (ed), 1996]⁴⁷. Toutefois, si la réalité fait preuve d'une certaine souplesse et d'une très grande mouvance, les normes sociales que ces deux modèles sous-tendent expriment une résistance au temps parfois remarquable, d'où l'intérêt de les garder en mémoire pour comprendre certains traits de comportements.

§2. L'usage sexué des flux monétaires

Depuis les années soixante-dix, de nombreux travaux se sont intéressés à l'usage des flux monétaires en fonction du sexe. L'origine et la nature des données empiriques sont d'une très grande hétérogénéité. Certaines sont issues de traitements économétriques de larges séries statistiques tandis que d'autres ne reposent que sur des enquêtes qualitatives réalisées auprès d'échantillons restreints. Les différents travaux évoqués relèvent de disciplines aussi variées que l'économie, l'anthropologie et la sociologie. Le contexte institutionnel et l'objectif – plus ou moins explicite – des enquêtes ou des traitements économétriques réalisés, est lui aussi très variable. Deux catégories principales se dégagent. On trouve tout d'abord des recherches impulsées par des organismes d'aide au développement bilatéraux ou multilatéraux (coopération française, Banque mondiale pour n'en citer que quelques-uns) ; l'objectif est d'optimiser l'impact des programmes d'aide en direction des familles. On trouve ensuite des travaux, souvent d'inspiration féministe, qui s'interrogent sur les origines et les manifestations de la domination masculine et sur la manière dont l'usage des flux monétaires y participent.

En dépit de cette disparité, en dépit également de la diversité des contextes culturels de collecte des données et de l'hétérogénéité des responsabilités sexuées qui en résulte, on note un constat récurrent : les pères de famille ont tendance à affecter à leur usage personnel une part de leurs revenus plus importante que ne le font les mères de famille, et ce constat reste valable même lorsque les familles sont extrêmement pauvres. Ce constat a été fait en Inde [Mencher, 1988], au Mexique [Chant, 1985 ; Roldan, 1988], au

⁴⁷ C'est particulièrement le cas au Sénégal, nous le verrons au chap. 7.

Guatemala [Kabeer, 1997], en République dominicaine [Grasmuck et Espinal, 2000], au Brésil [Thomas, 1990 ; 1993], au Maroc [Maher, 1981], en Égypte [Hoodfar, 1988], au Cameroun [Guyer, 1988], en Côte-d'Ivoire [Senauer, 1990], au Burkina-Faso [Lachaud, 1998], au Ghana [Whitehead, 1981], au Niger [Fapohunda, 1988], au Royaume-Uni [Pahl, 1989]. Donnons quelques exemples.

A. L'usage sexué des revenus, quelques exemples

L'ouvrage édité par Judith Bruce et Daisy Dwyer [1988] est consacré à ce thème. Il réunit une vingtaine de contributions, relevant soit de l'économie, soit de l'anthropologie économique, toutes basées sur des données empiriques collectées au cours des années soixante-dix et quatre-vingt dans divers pays africains, au Moyen-Orient, en Amérique Latine et en Asie. Au-delà des spécificités propres à chaque contexte, la plupart des études se rejoignent sur un point : une plus forte dévotion des femmes à la subsistance quotidienne de la famille, et notamment à l'alimentation. Une étude menée entre 1979 et 1982 dans quatorze villages du Kerala en Inde est encore plus explicite [Mencher, 1988]. L'état nutritionnel des enfants est corrélé positivement avec les revenus des femmes, tandis qu'il n'y a aucune corrélation avec ceux des hommes. Ces derniers ne s'en cachent pas, « *c'est ainsi que va le monde* », disent-ils [*ibid*, p. 114]. Que l'on soit en temps de crise ne change rien à l'affaire ; au contraire, la participation masculine se rétrécit puisqu'ils conservent leurs habitudes de dépenses personnelles⁴⁸.

Plus récemment, ont été réalisés des traitements économétriques de grandes séries statistiques, généralement obtenues à partir d'enquêtes nationales relatives au mode de vie des familles. Quatre études, réalisées aux Philippines, au Brésil, au Burkina-Faso et en Côte d'Ivoire convergent vers le même résultat : mari et femme n'emploient pas leurs revenus de la même manière et l'emploi des revenus féminins profite davantage au bien-être familial. Les tests économétriques réalisés à partir de données philippines [Senauer, 1990]⁴⁹ révèlent que les revenus féminins sont corrélés positivement avec une répartition intrafamiliale des ressources (notamment l'alimentation) plus favorable aux femmes et aux enfants. Les tests réalisés à partir de données brésiliennes [Thomas, 1990, 1993]⁵⁰ indiquent que les revenus des épouses ou femmes chefs de ménage profitent davantage au « capital humain » familial (leur part dans les dépenses de nourriture, d'éducation, et santé est ainsi quatre fois plus élevée que celle des hommes). Les tests réalisés à partir de données ivoiriennes [Haddad et Hodinod, 1995]⁵¹ et burkinabées [Lachaud, 1998]⁵² convergent vers un résultat commun : les revenus des

⁴⁸ Les enquêtes ont été réalisées auprès d'environ 250 familles, à partir d'entretiens approfondis (parfois plusieurs) portant sur les budgets familiaux. D'après ses enquêtes, les femmes affectent entre 80 et 100% de leurs revenus aux dépenses familiales, les hommes entre 43 et 61%.

⁴⁹ L'étude s'appuie sur l'enquête nationale réalisée par le ministère de l'Agriculture en 1983-1984. Dans le but de procéder à une analyse longitudinale, les données ont été collectées en quatre étapes auprès d'environ 800 ménages.

⁵⁰ L'étude s'appuie sur l'enquête nationale réalisée par l'*estudo nacional dal despesa familiar* en 1974-1975 auprès de 55 000 ménages, dont 25 000 exploitables.

mères profitent davantage aux dépenses de nourriture et de soins médicaux pour les enfants, tandis que les dépenses de tabac et d'alcool sont minimales. Des quatre études citées, il ressort unanimement que la probabilité de malnutrition et donc de survie des enfants, dépend étroitement du montant des revenus gagnés et contrôlés par les femmes⁵³.

Sans aller jusqu'à évaluer l'impact en termes de suffisance nutritionnelle des enfants et de leur probabilité de survie ou de malnutrition, d'autres études indiquent que les revenus féminins ont tendance à être davantage employés pour des usages collectifs. D'après une enquête réalisée en 1992 à Santiago en République dominicaine auprès de 201 chefs de très petites entreprises - hommes et femmes -, les femmes consacrent 72% de leurs revenus aux dépenses familiales communes contre 58% pour les hommes [Grasmuck et Espinal, 2000]. Une autre enquête menée au début des années quatre-vingt à Quetéraro au Mexique, auprès de 244 familles, visait à comparer le niveau de vie de familles monoparentales tenues par une femme avec celui de familles biparentales [Chant, 1985]. Les résultats de l'étude montrent ceci : même si le montant des revenus (revenus salariaux et revenus de transfert) est plus faible dans les premières, le niveau de vie n'est pas forcément inférieur. La manière dont le budget est géré au sein de l'unité familiale est en fait décisive. Dans les familles biparentales, les pères affectent plus de 50% de leur revenu à leurs dépenses personnelles. Dans les familles monoparentales, les mères consacrent l'ensemble de leurs revenus à la famille et aux enfants ; elles disent qu'elles gèrent beaucoup mieux depuis que le père est parti ou décédé. Jusque là, la somme sur laquelle elles pouvaient compter pour les dépenses familiales était aléatoire ; elles n'avaient aucun moyen de budgétiser et de planifier.

D'autres travaux, de nature plus qualitative, vont dans le même sens. Une enquête menée dans les années quatre-vingt-dix au Bangladesh auprès de salariés d'une entreprise de vêtements destinés à l'exportation, cherchait à cerner l'usage des salaires masculins et féminins [Kabeer, 1997]. Les femmes consacrent leur salaire à trois finalités : augmenter le niveau de vie familial (par une meilleure alimentation, l'acquisition d'appareils ménagers, ou encore davantage de réceptions et d'accueil d'invités), assurer une meilleure sécurité quotidienne (par une « réserve » destinée à d'éventuels aléas), et enfin renforcer le bien-être des enfants, notamment en leur offrant une meilleure scolarité. Les hommes réservent une plus grande partie de leurs revenus pour leur propre usage, pour des dépenses personnelles telles que cigarettes, fréquentation de café, jeu d'argent, cinéma, déjeuner à l'extérieur.

⁵¹ L'étude s'appuie sur l'enquête nationale *Niveau de vie*, réalisée en 1986-1987. Les tests économétriques portent sur 212 ménages et 559 enfants.

⁵² L'étude s'appuie sur l'enquête nationale *Budgets des ménages*, réalisée par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie du Burkina Faso en 1994-1995, auprès de 8700 ménages. Les tests économétriques portent sur environ 4500 ménages.

⁵³ Dans l'étude réalisée au Brésil, la probabilité de survie des enfants est vingt fois plus importante lorsque les femmes contrôlent les revenus familiaux.

Concernant les pays du Nord, l'étendue des données disponibles est beaucoup moins large. Jan Pahl, à partir d'enquêtes réalisées auprès de 102 couples mariés britanniques au début des années quatre-vingt, montre que les revenus des épouses contribuent davantage aux dépenses familiales et que les époux dépensent davantage pour eux-mêmes que les femmes (essentiellement jeu, café)⁵⁴. À la fin des années soixante-dix au Royaume-Uni, les allocations familiales ne sont plus versées aux pères, mais directement aux mères. L'analyse de l'usage de l'allocation montre un glissement vers des dépenses plus fortes en produits féminins et pour les enfants [Lundberg et Pollack, 1994]. La plupart des travaux restent de nature qualitative et insistent surtout sur la dimension *subjective* des salaires féminins : est particulièrement dénoncé le stéréotype du salaire féminin comme « salaire d'appoint », dont les recherches s'attachent à montrer à quel point il imprègne les représentations populaires, et ceci quelle que soit l'appartenance de sexe. Ce constat a été fait notamment en France [Hans, 1988 ; Langevin, 1990], au Royaume-Uni [Pahl, 1989] et aux États-Unis [Hochschild, 1990 ; Hood, 1983 ; Mirowsky, 1985 ; Zelizer, 1994a].

B. L'usage sexué des revenus : aller au-delà de la question des préférences

Comment expliquer cette propension féminine à un certain « altruisme » concernant l'usage de leurs revenus ? Deux sortes d'explications sont généralement avancées. La première, fidèle à la théorie des préférences révélées, suggère que l'usage sexué des revenus ne fait que refléter des *préférences personnelles* distinctes. Si les femmes affectent une part plus importante de leurs revenus au bien-être familial, c'est tout simplement parce qu'elles ont une préférence plus forte que les hommes à cet égard. La plupart des analyses issues de traitements économétriques concluent en ce sens. Les données collectées ne permettent de toute façon guère d'aller plus loin. Prenant le contre-pied de cette approche, une seconde explication avance que l'usage sexué des revenus ne fait que refléter les *contraintes* auxquelles les femmes ont à faire face ainsi que leur position de *dominée*⁵⁵. Il ne s'agit pas de préférences car les femmes n'ont guère le choix : soit elles sont confrontées à un impératif de survie, soit elles subissent des restrictions imposées par l'époux, la famille ou les normes sociales en vigueur. Il est toutefois un point sur lequel les deux approches se rejoignent : en termes de proposition opérationnelle, mieux vaut s'adresser explicitement aux femmes si l'on souhaite améliorer le bien-être familial (nutrition, santé)⁵⁶.

S'interroger sur l'origine des préférences est bien sûr nécessaire. Le cadre théorique inspiré de Sen, nous le verrons au chapitre 4, permet de dépasser l'opposition préférences / contraintes. Cependant, lorsque l'« altruisme » se manifeste précisément

⁵⁴ Plus précisément, une analyse en régression montre que l'époux contribue davantage d'un point de vue absolu, dans la mesure où, en moyenne, son salaire est quatre fois plus élevé que celui de son épouse. En revanche d'un point de vue relatif, l'épouse contribue davantage : si les salaires des deux conjoints augmentent tous deux dans les mêmes proportions, 28% du salaire de l'épouse sera affectée au budget familial contre 16% pour celui de l'époux [Pahl, 1989, p. 135 sq.].

⁵⁵ Voir par exemple l'ouvrage édité sous la direction de J. Bruce et D. Dwyer [1988]. Voir également Pahl [1989], Fapohunda [1987], Kabeer [1998].

sous la forme d'usage de revenus, nous proposons une analyse de la monnaie et de ses qualités intrinsèques. Nous n'en dirons pas plus pour l'instant, c'est précisément l'objet de la thèse d'en démontrer la pertinence.

§3. Revenus et autonomie

Le second débat porte sur la corrélation entre revenus et pouvoir, ou revenu et autonomie : lorsque les femmes accèdent à leurs propres sources de revenus, accèdent-elles pour autant à davantage de pouvoir et d'autonomie ? Sen, nous l'avons vu, prétend que l'implication des femmes dans des activités génératrices de revenu, renforce leurs *prétentions légitimes*, leur *carte à l'échange* et par conséquent leur autonomie. C'est précisément sur ce point que nous proposons de nuancer l'argument de Sen. Commençons par donner quelques exemples.

Dans certains contextes, il semble que les femmes n'aient *aucun* contrôle sur leurs propres revenus. Ainsi dans des régions du Bangladesh, les femmes ne peuvent travailler à l'extérieur du foyer qu'à une condition : leur époux doit contrôler l'usage des revenus ainsi obtenus [Caine, 1988]. Des enquêtes menées à Taïwan font le même constat à propos des jeunes filles [Bruce, 1989]. Entre 50 et 80% de leurs revenus sont récupérés par les parents pour financer la scolarité et l'éducation des garçons. Non seulement elles ne sont guère plus autonomes, mais les inégalités entre garçons et filles ont tendance à s'accroître. Il n'est pas rare que les femmes travaillent à l'extérieur de chez elles pour rembourser les dettes de leur mari. Joan Mencher [1988] décrit ces femmes indiennes, lassées de vendre leurs bijoux ou leurs pagnes (quand il leur en reste) et qui partent vendre quelques tomates ou beignets pour honorer les engagements de leur époux. Vanessa Maher [1988] fait le même constat au Maroc : les femmes ne sont même pas payées, elles travaillent gratuitement chez le créancier. En Zambie, un homme qui a payé la *lobola* (dot) se considère comme le propriétaire du revenu de sa femme, qui n'a par conséquent aucun droit sur celui-ci [Munchonga, 1988]⁵⁷.

Ailleurs au contraire, les femmes en ont l'entière maîtrise. C'est souvent le cas en Afrique de l'Ouest, compte tenu de la division sexuée des responsabilités évoquée plus haut [Guyer, 1988], même si cette liberté n'est parfois que relative du fait de contraintes matérielles, les femmes n'ayant alors pas d'autre choix que celui d'affecter leurs revenus à la survie familiale [Whitehead, 1981]. Cette liberté a également été observée dans

⁵⁶ Dans l'étude citée plus haut à propos du Burkina Faso, l'auteur conclut que lorsque le montant des revenus perçus diminue, un même niveau de vie peut être maintenu par le biais d'une nouvelle distribution des revenus plus favorable aux femmes. En revanche, si la part des revenus féminins est nulle, la dépense totale du ménage doit être supérieure pour maintenir le même niveau de dépenses alimentaires [Lachaud, 1998]. Divers travaux ont d'ailleurs montré les échecs et les effets pervers de mesures d'aide au développement destinées aux familles sans distinction de sexe : soit elles sont détournées par le chef de famille, soit elles déstructurent la division sexuée des rôles au détriment des femmes. H. Alderman et alii [1995], J. Bruce [1989], N. Kabeer [1998] proposent une revue de la littérature sur ce sujet. Pour un exemple précis d'échec, voir par exemple E. Fopahunda [1987] à propos du Niger.

⁵⁷ À partir d'enquêtes réalisées en 1982 et 1983 auprès de 100 couples mariés de Lusuka (Zambie), l'auteur montre qu'un tiers des femmes est dans cette situation.

certaines structures familiales de type « conjugal-patriarcal ». Ainsi sur l'île de Java en Indonésie, les jeunes filles dépensent leurs revenus comme bon leur semble [Bruce, 1989]. Elles l'emploient en majeure partie pour leur propre usage ; elles participent à davantage de tontines⁵⁸, elles s'achètent des vêtements, parfois elles participent au financement de cérémonies familiales (naissance, décès, mariages, baptêmes).

D'autres travaux montrent qu'au sein d'un même espace géographique, il est difficile de généraliser. Ainsi, au Bangladesh, parmi les femmes qui mènent des activités génératrices de revenus, deux tendances se dégagent [Kabeer, 1997]. Certaines femmes sont beaucoup plus autonomes ; elles prennent davantage de décisions et se sentent maîtresses de leurs choix. D'autres, au contraire, voient s'alourdir le poids des charges familiales, car le conjoint décide de se désengager d'une partie de ses obligations financières. C'est toutefois plus complexe qu'une simple question de pure domination. Si cet alourdissement des charges est parfois imposé par l'époux, de manière plus ou moins violente, dans certains cas, il résulte d'un compromis entre les deux conjoints ; dans d'autres cas encore, il résulte d'une décision volontaire de l'épouse, visant ainsi à s'épargner tout conflit potentiel. Plusieurs recherches menées aux États-Unis vont dans le même sens [Hood, 1983 ; Hochschild, 1990].

D'un point de vue théorique, cette question est bien sûre capitale. En bref, deux approches s'opposent [Grasmuck et Espinal, 2000 ; Singly (ed), 1996]. D'un côté, les partisans d'une approche « utilitariste » assimilent le pouvoir à une question de ressources ; la monnaie, *via* la possession de revenus, en est un élément décisif, même si sont également prises en compte des ressources sociales (réseau de relation) et culturelles (niveau d'éducation). D'un autre côté, les partisans d'une approche « culturaliste » estiment que rien ne résiste à la force de la mémoire et des normes, pas même la monnaie. Quand bien même les femmes auraient accès à leurs propres sources de revenus, cela ne modifierait en rien le poids de la division sexuée des rôles. Ni dans un cas, ni dans l'autre, le rôle de la monnaie n'est explicitement défini. Il se dégage toutefois de manière implicite : dans un cas, la monnaie se dévoile comme un instrument puissant d'abolition des mécanismes de domination ; dans l'autre au contraire, elle est réduite à néant.

Cette opposition, quelque peu caricaturale, est aujourd'hui de plus en plus dépassée. Ainsi Sherri Grasmuck et Rosario Espinal [2000], lorsqu'ils étudient le comportement des femmes entrepreneurs de la République dominicaine, montrent que leur liberté de décision au sein de la famille est influencée par leur degré d'indépendance financière, mais que l'« idéologie de genre » - c'est-à-dire la manière dont les normes sociales définissent les rôles et les responsabilités des deux sexes - structure la direction de cette influence et la limite. Naila Kabeer [1997], lorsqu'elle observe le comportement des femmes entrepreneurs du Bangladesh, montre que l'indépendance financière doit se comprendre, non pas comme une ressource transformée automatiquement en prise de décision, mais simplement comme un élément susceptible de modifier les paramètres de choix. L'indépendance financière leur donne plus de marge de manoeuvre au sein d'une structure donnée qui elle, n'évolue que très lentement.

⁵⁸ 'éééNous y revenons au chap. 7.

Ici encore, il nous semble qu'une analyse des propriétés intrinsèques de la monnaie est susceptible de faire progresser considérablement la réflexion. Comme tout comportement, les comportements monétaires s'inscrivent dans un ensemble de droits et d'obligations, ce que Sen qualifie de *prétentions légitimes*. À cet ensemble de droits et d'obligations, propre à chaque société, ne faut-il pas rajouter la manière dont chaque société définit le rôle, l'accès et l'usage de la monnaie, et la manière dont ces définitions affectent les deux sexes ? Que peut-on acheter avec la monnaie ? L'origine du revenu n'exerce-t-elle pas une influence sur son utilisation ? Revenus masculins et féminins sont-ils destinés aux mêmes usages ? Les supports monétaires n'exercent-ils pas une influence ? Comment interpréter la dimension subjective des revenus féminins, observée ici et là ? Il ne s'agit pas d'opter pour un quelconque déterminisme en affirmant que les comportements monétaires sont déterminés *a priori*, mais de suggérer que ces comportements s'inscrivent dans un faisceau de règles et de normes que l'on ne peut négliger si l'on prétend décrire les processus de décision qui en sont à l'origine.

Notre hypothèse, qui va être précisée dans la suite de ce chapitre, est que cette analyse de la monnaie autorise une vision beaucoup plus globale de l'autonomie, car elle nous renseigne sur les contraintes aussi bien matérielles que sociales que vivent les femmes et les stratégies qu'elles déploient pour y faire face, s'en accommoder, parfois les contourner.

À partir du moment où l'on se penche sur la monnaie, que l'on décide de la « prendre au sérieux », comme le suggèrent Michel Aglietta et André Orléan [1982, p. 15], la problématique devient plus complexe. Explorer l'usage des flux, on va le voir, se révèle indissociable d'une analyse sur l'*origine* des flux et donc sur la question de l'*accès*, sur le choix des instruments monétaires employés. Elle est également indissociable d'une analyse temporelle, et non statique, mettant en jeu la relation créancier / débiteur qui est à l'origine du flux monétaire.

Si la problématique est donc plus exigeante, elle s'avère en même temps d'une très grande richesse, car sont ainsi dévoilées des qualités inattendues de la monnaie. Au-delà des simples pratiques, au-delà des relations intra-familiales, c'est une approche globale des trajectoires personnelles des femmes qui transparait.

La question posée est donc la suivante : comment comprendre la monnaie ? Les sections suivantes sont consacrées à y répondre. Face aux impasses dans lesquelles nous conduit une approche instrumentale de la monnaie, les approches anthropologique et institutionnaliste offrent une issue possible.

Section 2. L'incomplétude d'une conception instrumentale de la monnaie

La théorie économique considère généralement la monnaie comme un simple instrument technique, insipide et impartial, dépouillé de toute dimension autre que fonctionnelle et utilitaire, vide de toute substance sociale. En dépit de l'emprise exercée par cette approche au sein de la discipline, force est de constater son incomplétude : l'hypothèse d'une monnaie acceptée uniquement pour elle-même n'est pas tenable (§1). N'est pas

tenable non plus l'hypothèse d'un instrument universel, parfaitement liquide et fongible (§2).

§1. La monnaie comme instrument

La théorie économique a toujours éprouvé un malaise profond pour rendre compte du fait monétaire. « *Pour mesurer l'ampleur de cette difficulté*, écrit André Orléan, ***il nous suffira de rappeler que l'équilibre général, c'est-à-dire la forme la plus aboutie de la pensée économique moderne, décrit une économie sans monnaie !*** » [Orléan, 1998, p. 361].

Toute la difficulté consiste à saisir un fait qui dépasse le strict horizon des relations contractuelles sans pour autant représenter une entité imposée de l'extérieur. La monnaie est-elle un objet marchand ou une pure création de l'État ? Entre ces deux interprétations oscille la discipline. En apparence contradictoires, elles se rejoignent finalement sur une même conclusion, d'ordre purement normatif : réduire la monnaie à un objet destiné simplement à satisfaire les intérêts individuels (A). À partir d'un tel point de vue, il n'est pourtant pas possible de comprendre ni même de concevoir l'existence d'une monnaie acceptée par tous (B).

A. Objet marchand ou pure création de l'État

Au sein de la discipline économique, et si l'on exclut l'approche keynésienne, la monnaie est présentée généralement « *soit comme un objet disposant de qualités marchandes, soit comme un objet de pur droit* » [Blanc, 1998a, p. 176]. La première approche privilégie le point de vue des agents. La monnaie est alors pensée comme un instrument au service des agents économiques. Comprendre la monnaie conduit à se poser la question suivante : comment expliquer que les acteurs économiques rationnels choisissent d'utiliser la monnaie ?

La seconde approche privilégie le point de vue collectif : la monnaie est une norme imposée qui subordonne les stratégies individuelles. Celles-ci n'interfèrent pas dans son émergence. La monnaie n'est que le fruit des restrictions qu'imposent les pouvoirs publics aux intermédiaires financiers privés. Dans les thèses ultralibérales de la *New Monetary Economics*, cette logique est poussée à l'extrême. Cette monnaie étatique freine la libre expression des rapports contractuels. Les auteurs en viennent alors à prôner la suppression pure et simple de la monnaie et son remplacement par un système de libre concurrence entre moyens de paiements privés : le *free banking*. Le point de vue normatif rejoint en fait la première approche : l'idéal serait de parvenir à un système de monnaies concurrentielles servant au mieux les intérêts individuels [Blanc, 1998a, pp. 190 sq.].

Dans les deux cas, prévaut finalement une conception instrumentale de la monnaie. Celle-ci provient de la « fable du troc » : la monnaie aurait émergé comme intermédiaire des échanges pour pallier les limites inhérentes au troc⁵⁹ La monnaie est simplement un outil, choisi pour ses caractéristiques de commodité et de simplicité et utilisé par les agents pour mener à bien leur fonction d'utilité. De cette « fable du troc » est née la vision dichotomique entre le monétaire et le réel, évacuant ainsi de l'économie les dimensions politiques et monétaires.

La conclusion est rapide : analyser la monnaie n'est d'aucune utilité à l'économiste, puisqu'elle est simplement un « voile », neutre et impartial, posé sur les faits réels. Esquissée par Jean-Baptiste Say avec la loi des débouchés (les produits s'échangent contre les produits, nul besoin de monnaie), précisée par Vilfredo Pareto et William Jevons et leurs multiples successeurs, adeptes de la théorie quantitative de la monnaie, elle connaît aujourd'hui un regain de succès avec le monétarisme.

Même lorsque l'hypothèse de neutralité est rejetée - la plupart des économistes admettent aujourd'hui que la monnaie n'est pas dépourvue de tout effet sur la réalité économique [Orléan, 1998, p. 367] - elle reste un idéal à atteindre, au nom de l'efficacité supposée des marchés autorégulés. Pour des auteurs comme Friedrich von Hayek, Ludwig von Mises ou encore Milton Friedman, la monnaie n'est qu'un élément perturbateur des marchés parfaits. Finalement, la seule question posée se réduit à deux choix successifs : choix entre troc et monnaie, puis si l'option monnaie est retenue, choix d'un instrument monétaire permettant de minimiser les coûts de transaction. Les approches économiques standard de la monnaie envisagent celle-ci

« comme une sorte de fiction liée à l'objectif d'une monnaie universelle qui réaliserait la rationalité ultime de la monnaie, à savoir minimiser les coûts de transaction sur les marchés » [Blanc, 1998a, p. 197].

Une première critique pourrait porter sur le caractère inacceptable de la société ainsi envisagée et des valeurs ainsi véhiculées. En effet, cette conception de la monnaie n'est que le reflet d'une position normative sans aucune équivoque : en appelant de tous leurs vœux une monnaie impartiale et neutre, les auteurs prêchent une organisation sociale purement contractuelle et individualiste où les institutions ne se justifient qu'en vertu de leur qualité fonctionnelle, et où est promu un

« mode de relation aux autres qu'on peut dire 'formel' dans la mesure où aucune forme collective de solidarité ou de devoir n'y est présente sauf l'acceptation de la règle du jeu qu'impose le paiement en monnaie » [Orléan, 1998, p. 385].

Mais nul besoin d'en venir là pour rejeter cette approche : d'un point de vue théorique, elle n'est pas du tout convaincante et elle conduit tout simplement à une impasse.

B. Une impasse théorique

Peut-on concevoir une monnaie purement contractuelle ? À cette question, André Orléan [1998] répond de manière définitivement négative et pour cela, il démontre l'incomplétude d'un modèle considéré comme l'aboutissement ultime de cette pensée instrumentale de la monnaie : le modèle à générations imbriquées⁶⁰.

⁵⁹ Un des premiers auteurs à avoir critiqué cette approche est K. Polanyi. Voir à ce sujet K. Polanyi [1983] ainsi que l'un des ouvrages qui est lui est consacré, édité par J.-M. Servet, J. Maucourant et A. Tiran [(ed) 1998]. J.-M. Servet a longuement décrit les conditions de l'« invention » de cette fable du troc, montrant comment l'économie politique « en a eu besoin dans sa constitution comme discipline », et comment « un argument de savoir savant est devenu une sorte de lieu commun » [Servet, 1994b, p. 104].

⁶⁰ Tout en lui reconnaissant un certain nombre de qualités. « La réponse du modèle à générations imbriquées, écrit-il par exemple, est astucieuse mais elle demeure insatisfaisante » [Orléan, 1998, p. 386].

S'ils sont employés aujourd'hui dans de multiples domaines, les modèles à générations imbriquées ont d'abord été proposés par Maurice Allais et Paul Samuelson pour expliquer le rôle de la monnaie dans une perspective d'équilibre général⁶¹. La monnaie est assimilée à un actif financier, c'est-à-dire que son usage dépend d'un arbitrage en termes de rendement / risque. Le modèle cherche à répondre à la question suivante : pourquoi les acteurs sont-ils prêts à se dessaisir d'une partie de leurs marchandises en contrepartie de la monnaie ?

Autrement dit, le modèle cherche à rendre compte de la capacité de la monnaie à satisfaire les besoins individuels et à comprendre l'acceptation volontaire de cette même monnaie par les échangistes. À l'issue d'une analyse en termes de jeu, le modèle démontre que l'acceptation de la monnaie est le résultat d'une construction d'engagements ponctuels : ce qui motive cette acceptation, c'est la croyance que la génération future acceptera à son tour la monnaie et ainsi de suite pour toutes les générations à venir. L'autoréalisation des croyances et des promesses autorise l'équilibre. L'avenir anticipé commande le présent ; il devient réalité par le jeu de l'autoréalisation des croyances. L'acceptation collective de la monnaie provient donc non pas d'une obligation juridique, mais d'une chaîne de croyances qui protège les personnes d'un non remboursement. Une condition essentielle est néanmoins nécessaire : l'horizon doit être infini, afin d'éviter qu'une dernière génération ne refuse la monnaie et bloque ainsi l'ensemble du système. On en arrive à une conception « autoréférentielle » de la monnaie, dans la mesure où nulle valeur autre qu'économique n'en vient fonder la légitimité,

« aucun point de repère extérieur à l'économie, aucun projet politique, aucune valeur sociale n'y sont appelés pour en légitimer l'existence. Seul l'intérêt direct des échanges y est pris en compte [...] Aucune forme de garantie symbolique n'est exigée » [Orléan, 1998, p. 380].

Ce modèle se heurte toutefois à une sérieuse difficulté : une autre situation d'équilibre est possible, celle du refus unanimement partagé. Celui qui croit que les autres vont refuser la monnaie a tout intérêt à refuser la monnaie. Il y a finalement deux équilibres : un équilibre monétaire et un équilibre non monétaire, et le modèle ne peut pas se prononcer en faveur de l'un des deux : « deux mondes sont possibles et la théorie ne dit pas pourquoi l'un plutôt que l'autre finira par prévaloir » [ibid, p. 378].

La conclusion d'André Orléan est sans appel : en réduisant la monnaie à un objet « vide de tout rapport social », il est « impossible de donner une réponse satisfaisante à la question de l'origine » [ibid, p. 378]. Le modèle a toutefois ceci d'intéressant que finalement, il offre une démonstration, certes détournée, et qui échappe sans doute à ses auteurs, de la « présence de la société comme entité médiatrice » dans l'élaboration de la monnaie [ibidem]. Cet échec n'est cependant pas foruit, il exprime « l'inadéquation fondamentale du fait monétaire à la logique contractuelle caractéristique de la pensée

⁶¹ Ces modèles sont qualifiés ainsi car ils considèrent des générations successives d'individus qui vivent pendant plusieurs périodes (au moins deux). Chaque génération cherche à faire des échanges avec celle qui l'a précédée ; elle est « imbriquée » avec elle, dans le sens où toutes deux coexistent pendant au moins une période. Les échanges ont pour objectif d'améliorer l'affectation intertemporelle des ressources dont chacun dispose.

économique » [ibid, p. 361]. Pour que l'acceptation collective soit bel et bien une situation d'équilibre, on ne peut s'en remettre qu'à une instance médiatrice faisant appel à la totalité sociale. Reconnaître le rôle des acteurs dans l'acceptation et l'usage de la monnaie est parfaitement légitime, Orléan insiste longuement sur ce point ; il reste que c'est une condition nécessaire mais pas suffisante. Au total, n'en déplaise aux partisans de la neutralité monétaire, d'une monnaie comme pur outil au service des agents, issue du désir spontané des échangistes et de la libre expression des rapports contractuels,

« le lien monétaire s'appuie nécessairement sur des formes holistes d'expression de la société marchande qui s'avèrent incompatibles avec la logique contractuelle et viennent en perturber le fonctionnement idéal » [ibid, p. 360].

D'un point de vue théorique, l'hypothèse de la monnaie comme produit du calcul rationnel des agents nous enferme donc dans une impasse. C'est ensuite d'un point de vue empirique que cette hypothèse ne tient pas.

§2. Une remise en question empirique : des pratiques plurielles et différenciées

Assimiler la monnaie à un simple objet l'appauvrit considérablement tout en lui prêtant des vertus qu'elle n'a pas : on suppose que l'« objet » monnaie possède trois propriétés : l'universalité, la liquidité et la fongibilité (A). Or que nous enseignent les pratiques des acteurs ? L'universalité monétaire n'est que très relative, le marquage moral et social des différents moyens de paiement et des différents flux monétaires les rend non interchangeables, cloisonne leur usage et par conséquent limite fortement leur fongibilité (B).

A. Les propriétés de l'« objet » monnaie : universalité, liquidité et fongibilité

Si la monnaie été choisie pour faciliter les échanges, c'est tout simplement en raison de ses qualités de commodité et de facilité d'usage, nous dit-on. Or, pour que les acteurs l'acceptent comme intermédiaire des échanges, il faut qu'elle possède trois propriétés essentielles : être acceptée par tous (universalité), immédiatement (liquidité), et quel que soit son support (fongibilité). La plupart des manuels et des dictionnaires d'économie définissent la monnaie de cette manière.

En premier lieu, on suppose qu'au sein d'une communauté de paiement, la monnaie est universellement acceptée et qu'elle permet d'acquérir tous les autres biens.

« dans la limite d'une société donnée : la monnaie représente une créance sur tous les membres d'une communauté de paiement, son exécution peut être poursuivie auprès de l'ensemble des agents qui offrent des biens et des services » [Bernard et Colli, 1996, p. 966].

Albert Aftalion est peut-être de ceux qui ont poussé le plus loin cette hypothèse :

« Ce qui a fait dans les temps très anciens le succès de certaines marchandises comme instruments monétaires, ce qui commande aujourd'hui la fidélité des populations à la monnaie, c'est son pouvoir d'achat général. Pouvoir d'achat général à un quadruple égard : - quant aux marchandises ou services qu'elle peut acquérir : elle s'échange contre toute espèce de marchandises ou services sans

distinction ; - quant aux opérations : elle sert à des milliers d'opérations, à toutes les opérations successives en nombre illimité ; - quant aux personnes : pouvoir d'achat entre les mains de toutes les personnes successives qui la reçoivent, pouvoir qui se maintient quel que soit le nombre de ces personnes ; - quant au temps aussi, par conséquent. Donc pouvoir d'achat d'une utilisation très étendue, très généralisée »⁶².

En second lieu, la monnaie est supposée représenter le plus haut degré de liquidité, la liquidité étant définie comme un avoir immédiatement disponible permettant d'honorer un engagement financier :

« Sans transformation, sans limitation, la monnaie est directement utilisable à l'extinction de toute obligation par simple remise matérielle de signes monétaires ou par simple jeu d'écritures » [Bernard et Colli, 1996, p. 735].

Cette qualité de liquidité découle de celle d'universalité ; si la monnaie est parfaitement liquide, c'est parce qu'elle

« représente un droit de créance universel à l'intérieur d'une communauté de paiement et n'a d'autre raison d'être que la possibilité qu'elle assure d'être échangée contre un autre bien » [ibid, p. 966]

En troisième lieu, la monnaie est supposée parfaitement fongible, la fongibilité étant définie comme

« le caractère des biens et des valeurs qui, répondant à des spécifications uniformes et n'ayant pas d'identité individuelle, peuvent être substitués les uns aux autres » [ibid, p. 735].

Nul ne songe à nier ces trois propriétés ; de toute évidence, la monnaie telle qu'on l'utilise au quotidien, qu'elle soit matérielle, fiduciaire ou scripturale, possède, en partie, ces trois qualités. Mais elle ne les possède qu'en partie, et la nuance est de taille. Arguer du contraire a deux implications : d'un côté, cela revient à surestimer considérablement les qualités fonctionnelles monétaires, de l'autre, la dimension sociale de la monnaie et des différents instruments qui lui sont associés est complètement occultée.

Universalité, liquidité et fongibilité ne sont finalement que des *idéaux-types* [Courbis, Froment et Servet, 1990]. Comme tout *idéal-type*, ils isolent une partie de la réalité afin de la rendre plus intelligible. Mais dès que l'on entreprend de saisir la complexité et la richesse du réel, alors ils doivent être abandonnés. La moindre confrontation à la réalité suffit à nous en convaincre. L'observation des pratiques quotidiennes, dans des lieux et à des époques très diverses, enlève toute consistance à ces prétendues qualités monétaires : celles-ci sont *plurielles* et *différenciées*.

B. Des pratiques plurielles et différenciées

En dépit d'une tentative progressive d'homogénéisation et d'universalisation de la monnaie, on assiste, quels que soient les sociétés et les milieux sociaux, à des pratiques de contournement, voire de détournement, prenant des formes diverses et variées. Au cours des années quatre-vingt, plusieurs travaux d'anthropologie économique ouvrent la

⁶² Albert Aftalion (1948), *La valeur de la monnaie dans l'économie contemporaine. Vol. 2 : « Monnaie et économie dirigée »*, Paris : Sirey, pp. 43-44, cité par J. Blanc [1998a, p. 186].

voie dans ce domaine en soulignant les capacités d'adaptation des populations du Sud face à l'introduction de monnaies occidentales⁶³. Ils montrent que la monétarisation occidentale n'entraîne pas du tout la disparition des outils monétaires locaux. Certes, la monnaie coloniale est plus « moderne » que les monnaies locales puisqu'elle est contrôlée par l'État central et utilisée pour une variété d'usages, notamment le paiement des taxes. Mais elle n'est pas pour autant fongible et disponible pour tout. Une analyse fine des pratiques locales témoigne que les monnaies dites « primitives » ont un caractère bien plus moderne que ce que l'on peut supposer. Inversement, la monnaie moderne coloniale révèle des usages non exclusivement modernes. En Guinée-Bissau et au Sénégal, la monnaie coloniale est utilisée lors des échanges rituels comme parure, au même titre que les monnaies locales (cauris, clochettes, perles, épingles) [Servet, 1995b]. On fait le même constat en Nouvelle-Calédonie, lors des échanges cérémoniels, la monnaie coloniale est comptabilisée à côté des ignames, des étoffes ou des nattes [Bensa et Freyss, 1994]. On observe également que la monnaie coloniale ne permet pas de tout acheter. Chez les Diola du Sénégal, jusque dans les années quarante, le riz, élément central de leur culture, ne pouvait pas être échangé contre des pièces et des billets. Du fait du statut particulier de cette céréale, le seul moyen de se procurer de la monnaie « **consistait à échanger du riz contre un autre produit qui, à la différence du riz, était considéré comme 'vendable'** » [Servet, 1995b, p. 301]. Dans les années quatre-vingt au Ghana, Ann Whitehead [1981] faisait la même observation à propos du millet : il était impensable d'en échanger contre de la monnaie, quel qu'en soit le prix proposé.

Ce type de pratiques, même s'il participe à une première remise en question de l'universalité du fait monétaire, peut toutefois s'interpréter comme une survivance de l'exotisme des sociétés étudiées. Les écarts observés ne seraient-ils pas simplement le fruit de décalages culturels et historiques ? En revanche, lorsque l'hétérogénéité des pratiques s'observe non plus dans des contrées lointaines, mais au Nord, lieu par excellence de la mise en oeuvre de la rationalité économique, alors la remise en question d'une conception instrumentale de la monnaie ne fait plus de doute [Bloch, 1994].

À cet égard, l'ouvrage fondateur est sans doute celui de Viviana Zelizer [1994a]. L'auteur montre à quel point les pratiques quotidiennes résistent à la volonté d'homogénéisation de la monnaie nationale aux États-Unis au début du XXe siècle. Alors que l'État supprime les différents instruments de paiement (coupons, bons, jetons) émis par les banques, les entreprises, les églises et autres organisations, de multiples enquêtes réalisées à l'époque sur les comportements monétaires et les budgets familiaux montrent que les personnes déploient une quantité de stratégies de distinction monétaire :

« C'est précisément l'ironie de la situation : alors que l'État et la loi faisaient en sorte d'obtenir une monnaie nationale unique, les personnes s'employaient à créer toutes sortes de distinctions monétaires [...] on dépensait moins d'énergie pour adopter différents objets comme monnaies que pour créer des distinctions entre les usages et les significations des monnaies existantes ; on les marquait socialement » [Zelizer, 1994a, p. 18]⁶⁴.

⁶³ Citons, entre autres, les travaux de M. Bloch et J. Parry [1989], J. Guyer [1995], J.-M. Servet [1995b, 1998c, 1998d].

Dans la même perspective et sur une période contemporaine, Michèle Salmona [1990, 1992, 1994] a travaillé sur les manières de « vivre et de penser l'argent » de populations en difficulté en France. Il n'y a pas *un* argent, dit-elle, mais *des* argents⁶⁵. En s'appuyant sur des enquêtes approfondies sous la forme de récits de vie⁶⁶ auprès d'agriculteurs et d'ouvriers, elle met en évidence le caractère socio-affectif des pratiques monétaires et financières. Celui-ci se traduit essentiellement par des cloisonnements monétaires, à la fois au niveau des flux (affectation de certaines dépenses à certains revenus) et au niveau des outils de paiement (usage de certains instruments de paiement pour certaines dépenses).

Citons enfin le travail de Jérôme Blanc [1998a] sur les « monnaies parallèles ». À partir d'un minutieux travail d'investigation empirique, il montre à l'échelle du monde entier et sur une période contemporaine (1988-1996) la prégnance d'instruments monétaires parallèles aux monnaies étatiques. Par *monnaies parallèles*, il entend aussi bien des moyens parallèles de paiement (de la fausse monnaie aux bons d'achats limités), des unités parallèles de compte (comme l'ancien franc en France par exemple) ou encore des instruments parallèles employés à la fois dans des pratiques de compte et de paiement (monnaies étrangères, monnaies locales comme celle des Systèmes d'Échange Local)⁶⁷. Il en déduit que toute monnaie est un

« ensemble d'instruments cloisonnés à des degrés divers. Ces cloisonnements portent sur le temps et les espaces géographique, social et économique dans lequel on emploie ces instruments. Le cloisonnement réduit le nombre d'acteurs qui l'emploient, le nombre de prestations et de biens que la monnaie permet d'acquérir et la durée de son emploi » [Blanc, 1998a, p. 484].

Du fait de ces cloisonnements,

« la fongibilité des avoirs dont disposent les acteurs [...] est imparfaite, même si la fongibilité des monnaies nationales est parfaite » [ibid, p. 495].

« *Special monies* », « les argents », « monnaies parallèles » : ce sont là autant de termes évoqués pour rendre compte de cette pluralité de pratiques, qui démontrent

« la faiblesse d'un certain type de théorie qui, ayant examiné le potentiel

⁶⁴ « *That is precisely the irony : while the state and the law worked to obtain a single national currency, people actively created all sorts of monetary distinctions [...] less energy was spent on adopting differents objects as currencies than on creating distinctions among the uses and meanings of existing currencies, that is, on earmarking* » [Zelizer, 1994a, p. 18].

⁶⁵ Le terme « argent » est généralement employé pour désigner le terrain sémantique du sens commun. Nous nous limitons au terme « monnaie », en le limitant à une acception technique (au non pas au sens commun, où monnaie signifie « la petite monnaie »). Nous n'approfondirons pas davantage la distinction sémantique entre les deux termes et nous nous contentons de renvoyer le lecteur aux travaux de J. Blanc [1998a, pp. 70 sq] et D. Vallat [1999, pp. 84 sq.]

⁶⁶ Nous revenons dans le chapitre suivant sur la méthode des récits de vie.

⁶⁷ Les Systèmes d'Échange Local (SEL), nés en France au début des années quatre-vingt-dix à la suite des *LETS* anglo-saxons (*Local Exchange Trading Systems*), regroupent un ensemble de personnes, le plus souvent sous forme associative, qui échangent biens et services à partir d'une unité de compte fictive créée par le groupe. Voir à ce sujet l'ouvrage réalisé sous la direction de J.-M Servet [1999], et auquel nous avons participé. Voir également Ch. Baron [1999].

technique d'un outil, dans ce cas l'argent, croit pouvoir en déduire les emplois » [Bloch, 1994, p. 10].

Restreindre les usages de la monnaie, modifier son apparence physique, attacher une certaine importance à des montants particuliers, réserver certaines sources ou certains outils à certains usages, créer une monnaie spécifique : autant de pratiques observées qui remettent en question l'universalité, la fongibilité et la liquidité monétaire. Les usages différenciés peuvent prendre une forme réelle ou simplement psychologique, ils concernent aussi bien l'utilisation que la provenance. Certaines pratiques de différenciation sont liées à l'appartenance de sexe, mais pas seulement.

Comment interpréter de telles pratiques et comment penser la monnaie ? Dès lors que l'on met l'accent sur cette diversité d'usages, la monnaie « *comme concept unifié est remise en question* » [Blanc, 1998b, p. 16]. En premier lieu, c'est le terme même qu'il faut revoir et préciser. Si l'on rejette les hypothèses d'universalité et de fongibilité de la monnaie, le terme *monnaie* ne suffit plus à rendre compte de la pluralité des usages qui sont faits de la monnaie.

Il convient tout d'abord de distinguer la monnaie en tant que système : le système monétaire fait référence à l'autorité émettrice de cette monnaie [Blanc, 1998a].

Il convient ensuite de distinguer les *fonctions monétaires*. À la suite d'un certain nombre de travaux, on en retiendra deux : la fonction de compte des dettes et la fonction de paiement des dettes, la fonction de réserve découlant des deux premières [Courbis et alii, 1991 ; Blanc, 1998a]. Payer une dette n'est pas nécessairement matérialisé par la monnaie. On peut considérer qu'il y a paiement monétaire dès lors qu'il y a comptabilisation [Blanc, 1998a, p. 261]. Le fait de compter montre que l'on sort de la relation de don contre don [Godbout et Caillé, 1992].

Dans la pratique, ces fonctions monétaires sont médiatisées par des *instruments monétaires*. Si l'on retient la double fonction de la monnaie, on distingue alors deux types d'instruments : les unités de compte et les instruments de paiement. Chaque paiement monétaire matérialise un *flux monétaire* d'un débiteur vers un créancier. Ces flux sont à la fois des *revenus* (revenus du travail, revenus du capital, revenus sociaux ou plutôt prestations sociales, revenus intra-familiaux, comme l'allocation d'un père de famille à son épouse) et des *dépenses* (consommation, impôt).

Ces instruments et ces flux monétaires donnent lieu à des *pratiques monétaires*, entendues comme les « ***actes quotidiens qui impliquent la dimension monétaire*** » [Blanc, 1998a, p. 258]. Chaque société, à une certaine étape de son histoire, définit une pluralité d'instruments officiels. Concrètement, cette pluralité est démultipliée tant pour les instruments que pour les flux. Les acteurs sont amenés à les *différencier*, c'est-à-dire à faire apparaître des différences entre des éléments *a priori* semblables. Nous avons cité quelques exemples de différenciation d'instruments. Concernant les flux monétaires, ils sont en apparence homogènes mais cela masque des pratiques différenciées : chaque flux monétaire suppose une *gestion* de ce flux, or cette gestion donne également lieu à des conduites plurielles. La gestion suppose d'abord une *comptabilisation* (ou non) : certains « font leurs comptes », d'autres non. La gestion suppose ensuite un choix d'affectation de ce flux : le thésauriser, le redistribuer, le dépenser. Qu'il s'agisse du choix

des instruments ou du choix de l'affectation des flux, il n'y a ni homogénéité ni fongibilité mais *cloisonnements*.

Au-delà d'une question de vocabulaire, c'est l'ensemble des hypothèses relatives à la monnaie qui doit être repensé. Les approches hétérodoxes de la monnaie vont nous permettre d'avancer dans cette voie. Deux points vont être abordés successivement. Tout d'abord, un détour par l'origine de la monnaie montre que celle-ci doit être comprise dans les catégories de la dette et de la finance et doit être pensée comme une *institution sociale*. À l'instar de toute institution, elle représente un ensemble de règles que les acteurs contribuent eux-mêmes, à travers leurs pratiques, à faire évoluer. Pour rendre compte de cette dialectique, nous proposerons alors la notion d'*appropriation monétaire*.

Section 3. monnaie, dette et finance

Remettre en cause la dimension purement instrumentale du fait monétaire n'est pas nouveau. L'histoire de la discipline économique est jalonnée d'une succession d'approches alternatives, hétérodoxes, visant à exprimer la complexité de la monnaie et à lui accorder un statut à part entière. En aucun cas il ne s'agit de toutes les énoncer. Notre visée est beaucoup plus modeste : il s'agit simplement d'évoquer les éléments susceptibles de rendre plus intelligibles les pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité.

En premier lieu, examiner les origines de la monnaie est nécessaire, afin de rompre définitivement avec « la fable du troc ». Ce détour permet de mettre en exergue que la monnaie n'est qu'une partie de la *finance* : dès lors, les pratiques monétaires sont indissociables de l'ensemble des pratiques financières dans lesquelles chacun est impliqué (§1). On est alors conduit à s'interroger sur les différentes formes de liens financiers - redistribution, réciprocité et échange marchand -, à souligner la construction sociale des sphères marchande et monétaire, et à en déduire que la monnaie est une institution sociale (§2).

§1) L'origine de la monnaie

La monnaie est-elle un instrument marchand, issu de la dynamique des échanges, ou une création de l'État ? Aucune de ces interprétations, nous l'avons vu, n'est convaincante, pour la simple raison que la monnaie se situe précisément au croisement de la *contrainte publique* et du *désir privé*. Elle est contrainte publique,

« au sens où la monnaie découle de l'acte souverain de l'État, et c'est à ce titre qu'elle dispose d'un pouvoir libérateur et que la contrainte de paiement s'impose aux agents économiques d'une nation » [Orléan, 1995, p. 255].

Elle est en même temps désir privé,

« un désir [...] qui dépend de la préférence pour la liquidité » [ibidem].

De cette première ambivalence en découle une seconde : la monnaie possède un double visage, à la fois fonctionnel et social. Elle représente d'abord un instrument essentiel de lutte contre l'incertitude et la rareté. Dans un contexte de surcroît caractérisé par une très forte incertitude, nul ne songe à ignorer cette dimension fonctionnelle. Mais elle possède

également une propriété essentielle, qui ressort avec force de l'histoire et de l'anthropologie. C'est ce point que nous nous proposons de développer ici puisqu'il est beaucoup moins évident, la dimension fonctionnelle étant beaucoup plus explicitée dans des chapitres ultérieurs. Une approche institutionnaliste et pluridisciplinaire (A) nous apprend que la monnaie n'est pas née pour faciliter le troc, elle s'enracine dans l'histoire des sociétés car elle est un élément essentiel de normalisation et de reproduction des rapports sociaux, notamment entre sexes (B). Revenir sur son émergence montre dans quelle mesure elle n'est qu'une partie de la *finance* (C).

A. Les filiations théoriques : institutionnalisme et pluridisciplinarité

L'apport des institutionnalistes américains peut être relu dans cette perspective. Refusant « *l'autonomisation radicale de l'économie comme savoir qui entraînait l'expulsion de la monnaie en dehors de l'édifice théorique* », John Commons, Karl Polanyi, et Thorstein Veblen ont pour point commun de penser l'économie « *comme étant d'emblée monétaire* » [Maucourant, 1994, p. 6]⁶⁸. Pour les trois auteurs, la médiation sociale élémentaire renvoie à la catégorie de la dette, et c'est à partir de cette médiation sociale que l'institution monétaire peut être comprise.

Plus d'un demi-siècle après, force est de constater que la théorie économique standard est toujours incapable de rendre compte des problèmes monétaires. Partant de ce constat, Michel Aglietta et André Orléan proposent d'accorder à la monnaie le statut qu'elle mérite [Aglietta et Orléan, 1982, p. 15]. C'est l'objet de leur premier ouvrage commun consacré à *La violence de la monnaie*. Comblé cette lacune suppose en premier lieu de rejeter la théorie quantitativiste de la monnaie et les postulats qui lui sont sous-jacents, à savoir la théorie de la valeur et la socialité des agents comme donnée. On retrouve cette volonté de considérer la monnaie comme une institution :

« il faut partir du point de vue selon lequel la monnaie est le premier lien social dans une société marchande pour découvrir la qualité de ce qui est monétaire » [Aglietta et Orléan, 1982, p. 15].

Sous la double influence de Karl Marx et de René Girard⁶⁹, ils parviennent à l'hypothèse suivante : la monnaie est une institution par laquelle les personnes peuvent canaliser leur violence. En autorisant l'expression des désirs acquisitifs et contradictoires, la monnaie apparaît comme le moyen d'immerger l'économie dans la société.

Ceci n'était qu'un premier pas, écrivent les auteurs en introduction d'un second ouvrage réalisé sous leur direction, issu d'un programme de recherche pluridisciplinaire organisé conjointement par l'Association d'économie financière de la Caisse des dépôts et consignations et le Centre de recherche en épistémologie appliquée de l'École

⁶⁸ La thèse de J. Maucourant [1994] s'appuie sur les approches de Commons, Mitchell, Veblen, Polanyi. Ce dernier, de par son approche monétaire, peut être considéré comme un institutionnaliste. Notons également que ces auteurs, classés habituellement dans la catégorie du holisme méthodologique, peuvent être relus, comme le suggère Maucourant, dans une optique d'individualisme institutionnel : leur réflexion n'est donc pas incompatible avec le cadre théorique adopté dans cette thèse.

⁶⁹ Notamment sa théorie du mimésis qui peut être résumée très brièvement ainsi : le mimésis de l'être humain le conduit à définir son désir d'être par rapport à celui des autres sujets, et ce mimétisme induit un désir d'accaparement et donc une violence.

polytechnique [Aglietta et Orléan, 1995, p. 12]. Face à la dimension « totale »⁷⁰ du fait monétaire, la collaboration entre anthropologues, économistes et historiens s'est affirmée « *comme une nécessité théorique* » [Orléan, 1998, p. 359]. Économistes, historiens, anthropologues, psychologues et sociologues se sont ainsi réunis régulièrement. Quelques années et deux ouvrages plus tard [Aglietta et Orléan (eds), 1995, 1998], l'approche comparatiste et pluridisciplinaire offre une « *alternative sérieuse au modèle orthodoxe explicatif de la monnaie* » [Blanc, 1998a, p. 301]. Ce séminaire trouve son point de départ dans une hypothèse commune : le fait que, dans le rapport à la monnaie, « **s'exprime fondamentalement une relation à la communauté comme totalité** » [Aglietta et Orléan, 1995, p. 12]. Il s'accorde également sur un pari commun : faire ressortir les caractères universels de la monnaie, qu'il s'agisse de monnaies des sociétés « archaïques » ou des monnaies « modernes ». L'héritage institutionnaliste est explicite : la monnaie doit être comprise en lien avec la dette, postulat de l'ensemble du cadre théorique. Le recours à l'histoire, à l'anthropologie et la psychologie, valide les hypothèses formulées par les auteurs institutionnalistes et en renforce la portée. Ainsi cette recherche pluridisciplinaire conduit à penser la monnaie en termes de légitimité, de confiance et de rapport à la souveraineté.

B. L'origine de la monnaie : le paiement des obligations

L'histoire de la monnaie est à cet égard révélatrice. Elle déconstruit la « fable du troc » en montrant que l'émergence du phénomène monétaire est bien antérieure à sa fonction instrumentale. Elle nous enseigne que les pratiques monétaires sont nées progressivement avec l'apparition de la vie sociale, et non pour mettre fin à des pratiques de troc apparues trop coûteuses et incommodes. Ainsi, écrit Jean-Marie Thiveaud :

« l'histoire démontre assez simplement comment, partant de la dimension financière inaugurale, les sociétés, au gré de leur développement, recourent un jour à l'instrument monétaire sans que les règles du jeu financier n'en soient fondamentalement bouleversées » [Thiveaud, 1998, p. 91].

Qu'il s'agisse des civilisations asiatiques, sumérobabylonienne, hébraïque, hellénique, romaine, celtique, germanique, ibérique, l'émergence des pratiques monétaires est avant tout un signe d'appartenance à la communauté.

L'anthropologie renforce cette analyse. Elle nous apprend que l'émergence de la monnaie est à mettre en lien avec le sacrifice. Dans la plupart des sociétés anciennes, le sacrifice est le moyen privilégié de rachat de la dette originelle. La victime sacrificielle est d'abord l'homme ; elle est ensuite remplacée par l'animal, offert en gage pour garantir le rachat et la libération de la dette [Anspach, 1995 ; Malamoud (ed) 1988]. Ce mécanisme de conversion progressif se double d'une dérivation de l'acte sacrificiel lui-même par l'instrument et la circulation monétaire. La monnaie est donc issue d'un long processus de sécularisation ou de socialisation du *profanum* [Thiveaud, 1998].

En d'autres mots, c'est à travers le paiement des obligations sociales que l'on voit apparaître la monnaie et les pratiques monétaires. Le terme « payer » vient d'ailleurs du

⁷⁰ Le terme « fait social total » est employé au sens que lui avait donné M. Mauss [1993 (1950)], c'est-à-dire un fait qui recouvre toutes les dimensions de la vie humaine : dimension économique, sociale, politique, religieuse, juridique, etc.

latin *pacare*, pacifier, apaiser ; s'acquitter (*quietus*) signifie se rendre libre, tranquille. Payer permet ainsi « **d'apaiser les dieux, les ancêtres, le souverain ou son représentant soit toute forme possible de créancier** » [Basle, 1992b, p. 185]. C'est une erreur fondamentale, estime Karl Polanyi, de considérer la monnaie comme une simple marchandise, elle est avant tout un moyen *d'échange social* :

« L'usage de la monnaie pour le paiement est l'un de ses emplois les plus courants dans les temps anciens. Dans ce cas, les obligations ne tirent pas habituellement leur origine de la transaction [...] les paiements sont régulièrement effectués en liaison avec les institutions du prix de la fiancée, de la dette de sang et des amendes » [Polanyi et Arensberg, 1975, p. 257].

Chez John Commons, la conception de la monnaie est construite dans cette optique : le phénomène premier n'est pas l'échange, mais l'acceptation des dettes d'autrui : « **le concept d'échange de bien doit s'effacer devant la double réalité de la transaction qui est création et extinction de la dette** » [Maucourant, 1994, p. 231]. La monnaie ne peut se comprendre que parce qu'elle compense la dette, et Commons propose de substituer à la notion de moyen d'échange celle de *moyen de paiement*. Quelles que soient les sociétés, la dette est le moteur des relations sociales. Ce qui est moderne, dit-il, c'est que la monnaie permette la négociabilité généralisée des dettes. Si la monnaie moderne autorise le rachat de la dette immuable et asservissante des sociétés anciennes, elle n'en est pas moins le fruit des rapports de pouvoir entre groupes sociaux, notamment entre sexes.

C. La monnaie comme produit des rapports de pouvoir entre groupes sociaux

En tant que mesure monétaire des obligations sociales et de la pression sociale, la monnaie, chez Commons, doit être comprise comme une « *synthèse des rapports de force opérant dans la société* » [Maucourant, 1994, p. 264]. Ici encore, le détour historique et anthropologique est précieux. Jean-Michel Servet [1984], lorsqu'il analyse l'apparition de la monnaie frappée en Grèce Antique, montre qu'elle établit un code permettant de mesurer et de définir les rapports de force, les obligations des uns et des autres. Il utilise le terme de *paléomonnaie* pour exprimer ce temps du commencement des pratiques monétaires. Les *paléomonnaies* ne sont pas à proprement parler des supports monétaires, mais elles participent à la naissance et au développement du phénomène monétaire⁷¹. Elles n'ont pas d'utilité propre, si ce n'est de circuler et de soutenir la reproduction et l'actualisation des rapports sociaux : rapports de subordination, de dépendance, de complémentarité, entre aînés et cadets, mais aussi entre hommes et femmes. Dans les sociétés sans État, les hiérarchies de pouvoir et de statut se traduisaient par un accès inégal à la production mais aussi aux instruments monétaires : la confection des monnaies s'inscrivait dans des rapports de complémentarité et d'interdépendance [Servet, 1998d]⁷².

⁷¹ L'auteur distingue les *paléomonnaies*, qui sont des biens dont l'unique raison d'être est précisément de circuler et de réguler les rapports sociaux (haches de pierre, bottes de feuilles de bananiers, etc.) et les *biens à fonction paléomonétaire*, qui ont d'autres usages (par exemple les animaux).

Bien souvent, les femmes n'avaient guère de pouvoir puisque l'accès aux biens précieux leur était interdit. C'est le constat que fait Josette Rivallain à propos des *paléomonnaies* africaines [1994]. Les femmes étaient pourtant au coeur de leur circulation, notamment au travers des compensations matrimoniales, mais sans guère avoir de prise sur les échanges. Certains travaux toutefois nuancent cela, en insistant sur le pouvoir, même relatif, dont les femmes disposent par le contrôle qu'elles exercent sur la production de quelques uns de ces biens précieux faisant office de *paléomonnaies*. Annie Weiner [1983] montre que dans divers contextes sociaux, certains objets d'une grande importance sociale et culturelle circulent sous le contrôle des femmes. Du fait de leur valeur d'usage dérisoire, ces objets sont passés inaperçus aux yeux de la plupart des anthropologues (elle cite par exemple les bottes de feuilles de bananiers découpées en lanières), alors qu'ils jouent un rôle décisif, notamment lors des cérémonies mortuaires⁷³.

C'est ce que montre également Philippe Rospabé [1999] à propos de la société *melpa* de Papouasie en Nouvelle-Guinée. Jusqu'au début du XXe siècle, richesse et prestige étaient subordonnés à un bien précieux très précis, les porcs. Ce prestige des grands hommes se mesurait à l'aune de leur capacité à posséder mais aussi à distribuer avec générosité des porcs, notamment lors des grandes cérémonies de type *potlatch*. À cette occasion, seuls les hommes étaient habilités à endosser le rôle de donataire. Cantonnées à l'espace domestique, les femmes n'en occupaient pas moins une position très stratégique. Du fait de la division des tâches agricoles, elles étaient responsables du soin aux animaux ; de leur travail donc, dépendait l'importance de leurs époux. Et cette mainmise sur la production leur donnait parfois le pouvoir de désigner les bénéficiaires des dons lors des cérémonies.

Et lorsque émergent de nouvelles pratiques ou de nouveaux supports monétaires, c'est essentiellement pour répondre au jeu spécifique des rapports sociaux. Revenons aux *Melpa* de Papouasie. Lorsque les colons ont débarqué, vers 1930, la circulation de porcs n'existait quasiment plus. Ils avaient été remplacés par des coquillages, les nacres. Cette substitution, initiée par les puissants (les *Big Men*), leur permettait de limiter le pouvoir à la fois des hommes du commun et des femmes. Avec les porcs, il suffisait de disposer d'un lopin de terre cultivable. Cette liberté d'accès donnait à tout un chacun l'opportunité, même provisoire, de se transformer en donateur généreux et d'accéder ainsi

⁷² Par exemple, chez les *Fang* de Guinée Équatoriale, la fabrication des monnaies *ekwélé* était réalisée sous la direction des anciens dans le cadre d'une division du travail très spécifique impliquant femmes, hommes, enfants, forgerons. Dans les sociétés avec État, mais où les complémentarités traditionnelles coexistent avec des inégalités propres aux aristocraties, les rapports monétaires reproduisent des rapports de solidarité, de dépendance ou de subordination. Ainsi au Royaume du Congo, la récolte des coquillages-monnaies *nzimba* était effectuée par les femmes, sur une île inaccessible aux hommes, et sous la direction des émissaires du roi [Servet, 1998d].

⁷³ Lors de ces cérémonies, les femmes apparentées au défunt dédommagent (grâce à des bottes de feuilles de bananiers et des jupes) « tous ceux qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à l'entretien de la personne défunte, la libérant de toutes ses obligations (en dehors de celle que lui crée le fait d'avoir été mise au monde) ; celle-ci, symboliquement libérée de toute réclamation ultérieure de réciprocité de la part d'un tiers, est alors assurée de devenir un *baloma*, une pure essence ancestrale » [Weiner, 1983, p. 41]. En fin de compte, elles maîtrisent l'immortalité à travers le contrôle du *dala*, c'est-à-dire le nom qui continue à circuler après la mort de celui qui l'a porté.

au statut de puissant. Avec les nacres, l'accès est cloisonné : les femmes perdent le pouvoir relatif dont elles jouissaient à travers le contrôle exercé sur l'élevage des porcs [Rospabé, 1999].

Ainsi, par l'histoire et l'anthropologie, on découvre que l'évolution des phénomènes monétaires ne répond pas à un

« souci d'adéquation entre fins et moyens, mais qu'elle est plutôt rythmée par les degrés de développement et les modalités de reproduction et de transformation des rapports sociaux » [Servet, 1998d, p. 372].

Si l'on accepte cette première hypothèse, la monnaie ne devient qu'une partie de la finance, entendue comme l'ensemble des relations de dette / créance.

D. Monnaie, dette et finance

La monnaie procède de la dette. Qu'entend-on par « dette » ? Quel rapport avec les notions de droits et d'obligations utilisées jusqu'à présent ? Si certains éléments de réponse sont apparus en filigrane, il semble opportun de préciser davantage ce terme de dette.

Dette et obligation sont étroitement liées : se sentir « obligé » signifie être animé d'un sentiment de dû, de dette. L'idée de dette renvoie ici à celle du *devoir* : s'acquitter de sa dette est un préalable pour acquérir un droit. Si l'on fait le lien avec le chapitre précédent, cette face de la dette nous reporte à ce que Sen qualifie d' « obligations relationnelles », liées à la position de chacun au sein de l'organisation sociale. Mais l'idée de dette renvoie également à celle d'un *remboursement* : il y a eu emprunt préalable ; s'acquitter de sa dette exige une restitution, une compensation⁷⁴. Cette autre face de la dette nous reporte alors à ce que Sen qualifie d'obligations « liées à un événement ». L'entrelacs de droits et d'obligations, évoqué au chapitre précédent, se matérialise ainsi par celui de dettes / créances. Ces dernières permettent d'apaiser les obligations et de rendre effectifs les droits.

Une créance peut se définir de la manière suivante : toute créance est une relation entre deux agents A et B, qui *engage* A (le débiteur) vis-à-vis de B (le créancier). Ce que A est engagé à faire dépend du type de créance : la créance peut prendre la forme d'une prestation monétaire ou en nature ; elle peut prendre la forme également d'une obligation (rendre certains services, exécuter certains ordres, réaliser certaines opérations, etc.) Notons également que toute créance de B sur A est une dette de A envers B. La relation est unique ; on l'appelle créance ou dette selon que l'on se place du point de vue de l'un ou l'autre des deux agents engagés dans la relation.

C'est cet ensemble de relations de dettes / créances, qualifié encore de *liens financiers*, qu'englobe le terme de *finance*. Le terme finance doit être entendu, non pas au sens économique et contractuel du terme, mais au sens anthropologique, c'est-à-dire que le support de ces dettes / créances n'est pas forcément monétaire. À la suite de Karl Polanyi [1983, pp. 76 sq.], on considère que les relations créancier / débiteur peuvent prendre différentes formes : une relation *marchande*, une relation de *redistribution* et enfin

⁷⁴ Nous nous inspirons ici de Ch. Malamoud [1988].

une relation de *réciprocité*, encore qualifiée de *don contre don*.

La réciprocité repose sur une relation de *symétrie* ; elle est indissociable du statut respectif des deux partenaires et de leur rapport social, autant celui qui pré-existe à l'échange que celui qui en découle. La redistribution repose sur le principe de *centralité*. Les richesses sont détenues par une autorité qui se charge de les redistribuer aux membres du groupe qu'il a en charge. Elle renvoie autant à des formes d'organisation politique traditionnelles qu'au fonctionnement actuel des États de droit.

Il est d'usage d'opposer les relations marchandes aux relations de réciprocité, en insistant sur la dimension volontaire, contractuelle et égalitaire des premières, par rapport à la dimension obligée, statutaire et affective des secondes, la monnaie étant précisément l'instrument autorisant la neutralisation de la relation. Il est certain que toute dette, ce que Marcel Mauss qualifiait de don contre don, se caractérise par son ambivalence à travers les rapports de pouvoir qu'elle suscite. Ces prestations de dons, écrit Mauss, revêtent

« presque toujours la forme du présent, du cadeau offert généreusement, même quand dans ce geste qui accompagne la transaction, il n'y a que fiction, formalisme et mensonge social, et quand il y a au fond, obligation et intérêt économique » [Mauss, 1993a (1950), p. 147].

On donne par amour, par pitié, mais aussi par devoir, par crainte ou encore par intérêt, écrit-il encore [*ibid*, p. 250]. Chacun, dans son expérience de la dette, peut être écartelé entre la force d'un « lien de vie » ou le poids d'un « noeud mortel » [Malamoud (ed), 1988]. Le fait que la dette soit présentée comme un « don » n'y change rien. En *obligeant* son partenaire, le donateur acquiert sur lui de l'ascendant, sinon du pouvoir. Signe d'amitié, de générosité, de bonté et de dévouement, à tout moment le don peut néanmoins provoquer un antagonisme exacerbé et une « rivalité exaspérée » [Mauss, 1993a (1950), p. 153]. Expression de solidarité, d'entraide et de coopération, dès lors que l'évaluation des prestations est imprécise, que la relation n'est pas soldée dans l'immédiat par une compensation et que le contre don est laissé à l'appréciation du débiteur, à tout moment l'arbitraire et l'injustice peuvent très largement l'emporter sur toute autre considération, impliquant dépendance, paternalisme, voire subordination.

L'instrument monétaire, lorsqu'il est supposé parfaitement fongible, parfaitement liquide et à vocation universelle, acquiert en même temps une vertu supplémentaire : il est neutre et plus encore, il neutralise les identités et les statuts de chacun. En tant qu'équivalent général et universel, il permet de comptabiliser *toutes* les relations et de les soustraire ainsi à l'arbitraire ; en tant qu'instrument insipide sans aucune différenciation apparente, il permet de ne pas interférer dans la relation. La monnaie apparaît ainsi comme ce qui rompt la relation de dette entre deux personnes : elle suspend les identités et les statuts, elle est la garantie de la liberté et de l'anonymat de l'échange.

Nul ne songe à nier les vertus émancipatrices de la monétarisation, que Simmel a particulièrement bien mis en évidence à propos du féodalisme : en impliquant un environnement où les dettes sont remboursables, la monnaie offre l'espoir aux débiteurs de s'affranchir des liens de dépendance. L'obligation monétaire, écrit Simmel, est la forme d'obligation compatible avec la plus extrême liberté, en instaurant le stade de la subjectivité, elle « arrache » les personnes « à cette forme primaire de valeurs sociales » [Simmel, 1987, p. 360]. Avec elle, écrit-il encore,

« on vit naître le concept de solvabilité pure et simple, sans degrés, faisant de l'obligation une valeur objective, fongible, indépendante de toute estimation personnelle de la solvabilité » [ibid, p. 361].

Cependant, dès lors que l'on rejette les hypothèses d'universalité, de fongibilité et de liquidité et que l'on admet que ces trois qualités ne sont qu'imparfaites, alors l'hypothèse de neutralité devient également imparfaite. L'étude du lien monétaire et financier, bien au-delà des transferts contractuels de biens et de droits,

« révèle la permanence de réseaux sociaux et notamment l'existence de 'liens de clientèle' [...] la réalité dévoile l'absence d'anonymat et la perpétuation de l'échange au-delà même du paiement » [Blanc et Servet, 2000].

L'hypothèse de neutralité repose sur une conception étroitement *statique* de la relation monétaire. Toute pratique monétaire doit en fait être saisie dans sa dimension *temporelle* : elle ne prend sens qu'éclairée par la nature du lien financier sur lequel elle repose. Il n'y a plus opposition stricte entre échange marchand, redistribution et réciprocité, mais plutôt un *continuum*.

§2. Échange marchand, redistribution et réciprocité

La théorie économique ne retient que la fonction marchande de la monnaie : la monnaie est employée pour comptabiliser les échanges (fonction d'unité de compte) et pour faire office de support (fonction d'échange). Il reste que l'accès à la monnaie et aux flux monétaires, ainsi que leur usage, dépendent étroitement de la délimitation de ce que l'on peut qualifier de *sphère marchande*. On a déjà vu plus haut que l'accès à la monnaie pouvait être limité de manière directe ; il peut l'être de manière indirecte à travers un cloisonnement des sphères marchandes et non marchandes en fonction des groupes sociaux au sein d'une même société. Il convient toutefois de définir ce que représente la sphère marchande. Notre compréhension de ce qu'est le « marchand » est obscurcie par les confusions fréquentes entre le sens courant et le sens « scientifique », celui-ci n'étant finalement qu'une reconstruction normative de la réalité (A). Si cette reconstruction normative ne correspond qu'à des situations exceptionnelles, c'est précisément parce que la définition du « marchand » et du « monétaire » n'est autre qu'une construction sociale (B).

A. Sphère marchande, sphère non marchande : confusions entre langage courant et langage scientifique

Qu'est-ce qu'un échange marchand ? Cette question est plus subtile qu'elle ne le semble au premier abord, et cette subtilité vient de la confusion fréquente entre le langage courant et le langage « scientifique », entre ce qui relève des pratiques, réelles, concrètes, et ce qui relève de la définition proposée par les économistes. Or cette dernière est davantage une reconstruction normative de la réalité qu'une description des faits. Dans le langage courant, l'adjectif « marchand » renvoie à tout ce qui est propre au commerce ; marchand est finalement synonyme de *commercial*. Dans le langage économique, l'adjectif « marchand » dépasse cette première définition et nous enseigne à la fois sur le type de relation entre vendeur et acheteur et sur le mode de fixation des prix : un échange marchand est un échange contractuel, dont le prix a été fixé par la

confrontation d'une offre et d'une demande.

La pluralité des acceptions du terme « marché » montre également les confusions possibles. Le terme « marché » renvoie tout d'abord à une *réalité concrète et localisée* : un lieu, généralement ouvert au public, où se rencontrent acheteurs et vendeurs et où s'effectuent les transactions. On parle ainsi de « marché forain », de « marché hebdomadaire » ou encore de « place de marché ». Le terme « marché » renvoie ensuite à une *réalité abstraite* : l'ensemble des transactions pour une catégorie de biens, par exemple le « marché de l'emploi salarié », le « marché de l'automobile », etc. Le terme « marché » renvoie enfin à un *mécanisme de fixation des prix et d'affectation des ressources* (le marché « auto-régulateur »), par opposition à un système centralisé et planifié, dans lequel les prix seraient déterminés soit par la coutume, soit par une autorité⁷⁵.

Du fait de cette confusion permanente entre ce qui relève des faits et ce qui relève de l'analyse, quelle définition peut-on donner d'un échange marchand ? Dans la suite de la réflexion, un échange marchand sera défini par trois conditions. En premier lieu, les quantités offertes ne sont pas administrées par l'État ou quelque autre puissance publique ; autrement dit, il existe une certaine *concurrence* de l'offre, mais sans pour autant qu'il y ait concurrence pure et parfaite et que l'État n'intervienne pas⁷⁶, sans pour autant également qu'il y ait liberté absolue des partenaires de l'échange, hypothèse généralement implicite dans la définition proposée du « marchand ». En second lieu, les échanges se font sur la base de *prix*, mais sans pour autant que ce prix résulte de la confrontation entre une offre et une demande. Planification, marchandage, coutume, rapport personnel ou hiérarchique entre les partenaires sont autant de mécanismes alternatifs possibles. En troisième lieu, l'emploi de la monnaie facilite la mesure des biens échangés ainsi que la transaction, sans pour autant que le paiement ait pour effet de clore la relation entre les deux partenaires. Dans la même optique, le terme « marché » sera employé uniquement dans les deux premières acceptions évoquées plus haut : non pas au sens d'un mécanisme de fixation des prix et d'affectation des ressources, mais d'une *réalité*, que celle-ci soit localisée (place de marché) ou abstraite (l'ensemble des transactions concernant un bien donné). On parlera ainsi de *sphère marchande* et de *sphère non marchande*, afin de désigner l'ensemble des activités et des biens et services susceptibles (ou non) d'être échangés sur la base de prix et donnant lieu à une certaine concurrence⁷⁷.

⁷⁵ K. Polanyi est l'un des premiers à avoir insisté sur la nécessité de distinguer le marché comme *lieu* spécifique où s'effectuent des transactions, et le marché comme *mécanisme* de fixation des prix et d'affectation des ressources. Il prenait l'exemple des ports de commerce : ce sont effectivement des *espaces de marché* mais en ces lieux, le fonctionnement de l'échange n'a rien à voir avec le mécanisme de marché tel que l'entend la théorie économique puisque les prix sociaux sont fixés par la coutume et préexistent à l'échange [Servet et *alii* (eds) 1998].

⁷⁶ Poursuivant et prolongeant l'approche polanyienne, de multiples travaux ont montré que l'organisation de modes de circulation de biens ou de services fonctionnant sur la seule base des prix (comme vecteurs d'informations dans la confrontation des offres et des demandes et la réalisation de gains) n'est qu'*exceptionnelle*. Voir par exemple J.-M. Servet et *alii* [(eds) 1998], V. Zelizer [1992].

Si nous proposons cette définition, c'est pour traduire le caractère arbitraire de la séparation entre les sphères marchande et non marchande, monétaire et non monétaire.

B. La construction sociale des sphères marchande et monétaire

Tous les échanges marchands ne sont pas médiatisés par la monnaie, et tous les échanges monétaires ne sont pas marchands. Par conséquent, si l'on définit la sphère monétaire comme l'ensemble des biens et services susceptibles d'être compensables par de la monnaie, sphères marchande et monétaire ne se recoupent que partiellement. Si l'on exclut les services et les transferts redistributifs, il reste que la sphère marchande est en partie délimitée par la sphère monétaire. Elles partagent une frontière commune, liée à la définition *éthique* des relations.

Quels sont les biens et les services susceptibles d'être échangés sur la base de prix, quels sont ceux qui ne le sont pas ? Qu'un bien ou un service soit susceptible d'être échangé sur la base d'un prix requiert trois conditions. Il importe tout d'abord que le bien ou service échangé soit *commensurable*, au sens de mesurable et de comptabilisable. Il importe ensuite que le bien soit *aliénable*, c'est-à-dire que sa transmission d'une personne à une autre soit autorisée. Il importe enfin que cette transmission soit *compensable* par de la monnaie.

Ces trois conditions délimitent la sphère des biens et services susceptibles d'être marchands. Comment sont-elles déterminées ? S'impose en premier lieu une contrainte d'ordre pratique. Ainsi la question de la commensurabilité pose problème pour les biens naturels⁷⁸ (comment mesurer l'air que les personnes respirent ?) ou collectifs (comment mesurer les consommations personnelles pour un bien collectif comme l'éclairage ?). Entre en jeu également, et peut-être surtout, une dimension *éthique* : pour qu'un bien soit marchand, il est nécessaire que soit considéré comme *légitime* le fait que ce bien ou ce service soit *commensurable*, *aliénable*, et *compensable* par de la monnaie. C'est ici qu'une des frontières de la sphère marchande est commune avec celle de la sphère monétaire. Cette délimitation n'est pas définie *a priori*, elle est encore moins universelle. Elle est le fruit d'une *construction sociale*, c'est-à-dire propre à chaque société, et cette construction résulte de considérations à la fois culturelles et politiques. Cette construction est *culturelle*, au sens où il faut bien déterminer des règles en référence à des valeurs et à des normes. Cette construction est également politique, en entendant par politique « **la manière dont une société décide dans le conflit la forme de son unité et de sa singularité** » [Caillé, 1998, p. 141].

1. Une délimitation en fonction des biens et des services

⁷⁷ Cette définition est finalement très proche de celle retenue par la comptabilité nationale : sont considérés comme marchands les biens et les services qui s'échangent ou qui sont susceptibles de s'échanger à un prix qui vise au moins à couvrir les coûts de production, ce qui exclut les biens et les services fournis gratuitement ou quasi-gratuitement par les pouvoirs publics, ainsi que le travail domestique fourni au sein des ménages [Archambault, 1988].

⁷⁸ On appelle biens « naturels » ou « libres » les biens disponibles et dont la production ne nécessite aucun travail humain.

« **Rien ne résiste à cette alchimie, pas même les os des saints** », écrivait Marx à propos du processus de marchandisation et de ce qu'il qualifiait de « fétichisme de la marchandise » [Marx, 1963 (1859), p. 409 sq.]. Toutefois, tout échange, quel qu'il soit, suppose une certaine éthique des relations. Quels sont les biens que l'on peut acheter, c'est-à-dire les biens auxquels il est légitime d'affecter un prix ? Quels sont ceux, au contraire, qu'il serait intolérable d'échanger de cette manière ? [Blanc et Servet, 2000]. Comme le souligne Maurice Godelier,

« Il ne peut y avoir de société, il ne peut y avoir d'identité qui traverse le temps et serve de socle aux individus comme aux groupes qui composent une société, s'il n'existe pas des points fixes, des réalités soustraites (provisoirement mais durablement) aux échanges de dons et aux échanges marchands » [Godelier, 1996, p. 16].

Chaque société définit des normes éthiques visant à limiter l'ordre du monétaire en définissant précisément le domaine des activités, biens et services commensurables et compensables par la monnaie [Blanc et Servet, 2000]. D'une société à l'autre, ces règles sont d'une extrême diversité. Dans les sociétés anciennes, il n'était pas choquant que des êtres humains soient vendus (sous des formes diverses, telles que le servage et l'esclavage) ; se vendaient également des distinctions honorifiques ou des titres, des fonctions militaires et religieuses. Aujourd'hui, ces pratiques sont autant désapprouvées que condamnées [Servet, 1994b], mais pas en tous lieux. Il en est ainsi de la commercialisation des corps : dans certains pays d'Afrique, elle fait partie des « attitudes mentales » [Latouche, 1998, p. 78]⁷⁹. Inversement certains produits, autrefois prohibés à la vente, sont aujourd'hui très largement vendus et achetés sans limitation d'aucune sorte ; c'est le cas par exemple du café [Bayard, 1993a (ed)]. On peut faire le même constat pour la terre et le travail. À l'époque féodale en Europe, et même jusqu'à l'époque mercantiliste, il eut été impensable de les considérer comme des marchandises [Polanyi, 1983]. Aujourd'hui dans les sociétés du Nord, la terre passe pour une pseudo-marchandise⁸⁰ ; ailleurs en revanche, ce processus de marchandisation se heurte à de nombreuses oppositions. Ainsi en Afrique noire, l'achat et la vente de la terre, réclamés par des organismes internationaux tels que le Fonds monétaire international, « se heurtent aux droits collectifs des vivants et des morts » [Latouche, 1998, p. 76]. Ces quelques exemples montrent que la frontière entre ce qui est vendable et ce qui ne l'est pas, évolue dans une discussion permanente. La sphère marchande délimite donc un certain nombre de biens et de services susceptibles d'être d'échangés sur la base de prix. Mais sa définition ne s'arrête pas là : un même bien ou service peut être autorisé à pénétrer la sphère marchande, non pas en fonction de ses caractéristiques propres, mais en fonction des *caractéristiques de son détenteur*.

2. Une délimitation en fonction des groupes sociaux

Certains groupes sociaux sont exclus de l'échange marchand ou de certains types d'échanges, et cette restriction concerne souvent les femmes. Certains biens ne peuvent

⁷⁹ L'auteur cite notamment l'exemple des Hausa du Niger.

⁸⁰ Même si le « marché » foncier est fortement réglementé du fait notamment des plans d'occupation des sols.

circuler qu'entre les hommes ou entre les femmes. Chez les Hausa du Niger, on refuse de vendre aux femmes des objets par trois, nombre féminin, et il n'est pas rare de faire payer le même bien quatre shillings à la femme et trois à l'homme [Latouche, 1998, p.76]. Le fait que la société hausa soit très commerçante n'enlève rien à de telles restrictions.

Plus généralement, il est fréquent que l'accès à la sphère marchande soit cloisonné sur une base sexuée. De multiples travaux, notamment en anthropologie, ont mis en évidence la diversité des rôles attribués aux hommes et aux femmes selon les contextes culturels et historiques. Or l'accès à la sphère marchande fait vraisemblablement partie des domaines où les idées relatives au rôle des femmes sont les plus contrastées. Les femmes sont rarement exclues de la sphère monétaire puisqu'elles ont en charge la gestion du budget domestique, en revanche il n'est pas rare que l'accès à la sphère marchande leur soit restreint, voir défendu. Dans la plupart des sociétés hindoues et arabes, un commerce tenu par une femme est une « abomination » ; les femmes s'abstiennent de vendre mais aussi d'acheter [Boserup, 1983 ; Papanek et Schwede, 1988]. En Haute-Egypte, on dit que les femmes ne doivent ni toucher de la monnaie, ni en parler, « même si elles sont revêtues d'or ». Au nom de la « tradition », il est par conséquent mal vu pour une femme de demander à son mari le montant de ses revenus [Hoodfar, 1988]. Au Maroc, qu'une femme vende ou achète est « *une atteinte à sa dignité et à Dieu* » [Maher, 1981, p. 124]⁸¹.

En revanche en Afrique, notamment en Afrique de l'Ouest, et dans la plupart des pays d'Asie du Sud-Est, on abandonne aux femmes une grande partie du commerce, qu'il s'agisse d'acheter ou de vendre. Selon les estimations d'Ester Boserup, au cours des années soixante-dix dans le commerce de nombreux pays d'Afrique, les femmes représentent la moitié de la force de travail sinon plus, alors que dans les pays arabes, cette proportion est de moins de 1%, et il s'agit surtout de femmes européennes ou d'autres groupes minoritaires [Boserup, 1983].

Au-delà de l'accès, il arrive que certains services ou activités soient exclus de la sphère marchande à partir du moment où ils sont exécutés par des femmes. Comment expliquer que les travaux dits « domestiques » ne soient ni comptabilisés, ni rémunérés, et donc exclus de la sphère marchande ? Comment expliquer, par exemple en France, que le travail effectué par les épouses d'agriculteurs ou de commerçants n'ait fait l'objet, jusqu'à une période très récente, d'aucune reconnaissance officielle ? Pour le féminisme d'inspiration marxiste, l'explication ne fait pas de doute. La *nature des services* n'est pas un argument valable, puisqu'on trouve ces mêmes services dans la sphère marchande. N'est pas davantage plausible l'argument de la *nature des personnes* qui fournissent ce service, puisque la même femme est rémunérée dès lors qu'elle effectue ce service dans un autre ménage. Si l'on reprend la terminologie employée, seule la nature de la relation de « subordination » qui lie la « travailleuse » à son « chef » justifie la « gratuité » des prestations⁸². Au sein de la famille, la relation homme / femme est assimilée à un « rapport de production / subordination » qui met en relation un « chef », dont la production s'intègre au circuit marchand, avec un autre (la femme) qui lui est subordonné

⁸¹ Aucune généralisation n'est toutefois possible, d'autant plus que la « tradition » évolue. En Égypte, l'exclusion des femmes de l'accès à la monnaie a toujours été beaucoup moins prononcée dans la vallée du Delta qu'en Haute-Égypte [Hoodfar, 1988].

parce que sa production ne s'intègre pas au circuit marchand et devient donc dévalorisée et invisible. Le fait que les relations intra-familiales soient régies par des relations dites de réciprocité soumet les partenaires de l'échange à un risque de domination.

Cette dernière remarque nous renvoie à un troisième facteur potentiel de délimitation de la sphère marchande : les espaces d'échange.

3. Une définition de la sphère marchande en fonction des espaces d'échange

Il est d'usage d'opposer relations marchandes et relations de réciprocité, les premières se déroulant dans un espace public et neutre, les secondes étant limitées à la famille et à la socialité de proximité. Ce cloisonnement, nous l'avons vu à l'instant, peut être interprété en termes de subordination féminine. Un autre point de vue est toutefois possible : le cloisonnement vise à préserver les relations affectives de considérations intéressées et égoïstes. Les deux univers sont séparés, « *de peur d'une perversion réciproque* » [Godbout et Caillé, 1992, p. 230]. D'un côté, biens et services doivent pouvoir circuler sans avoir à craindre des déviations dues aux impondérables des relations personnelles, de l'autre, les liens affectifs ne doivent pas être corrompus par des considérations marchandes⁸³. Cette délimitation, nous aurons largement l'occasion d'y revenir, est profondément sexuée, les femmes étant garantes de la sphère privée, les hommes de la sphère publique⁸⁴.

Ici encore, cette délimitation est tout à fait arbitraire⁸⁵. Chez les Tziganes hongrois, la monnaie et sa circulation sont associées sans équivoque au bien commun. Loin d'être un objet entaché de suspicion et d'amoralité dès lors qu'il franchit l'espace des relations personnelles, l'usage et la possession de monnaie sont une véritable « passion ». Faire des affaires et marchander en famille n'est pas honteux mais louable ; les personnes, hommes et femmes, n'hésitent pas à s'en vanter et n'ont aucun scrupule à mêler relations affectives et spéculatives [Stewart, 1997, pp. 48-49].

⁸² Cette position est défendue par exemple par Ch. Delphy [1978, 1998]. Notons bien que ce n'est qu'une position parmi d'autres au sein de l'ensemble des approches féministes inspirées du marxisme. Nous reviendrons sur la diversité des approches au chap. 4. Remarquons également que d'autres travaux vont dans ce sens, sans pour autant s'inscrire dans une perspective marxiste. C'était par exemple le cas de J. Galbraith : le fait que les tâches dites « domestiques » ne soient ni rémunérées, ni comptabilisées n'est que l'illustration de la « crypto-servitude » des femmes, écrit-il [Galbraith, 1974, p. 280].

⁸³ « *On assiste à une séparation des deux sphères et même à une sorte de clivage de la personnalité dans l'attitude à observer vis-à-vis des deux domaines* » [Latouche, 1998, p. 63].

⁸⁴ Comme le souligne Ch. Delphy, « *parler d'économie et de famille dans la même phrase est incongru et presque obscène* » [Delphy, 1998, p. 9]. L'exemple des paysans malaisiens illustre parfaitement cette division sexuée des rôles. Issue de la sphère hiérarchisée des relations contractuelles de la pêche, réservée aux hommes, la monnaie est foncièrement de nature « amoral » et « antisociale ». Avant d'être utilisée, elle est donc remise aux femmes et aux soeurs qui se chargent de la « cuire » afin de la transformer en un élément susceptible d'être intégré dans la sphère « morale » et « sociale » de la famille ou du groupe communautaire [Carsten, 1989].

⁸⁵ Nous reviendrons très largement sur ce point aux chapitres 5 et 6.

Dans de nombreux pays du Sud, et notamment en Afrique de l'Ouest, il n'est pas du tout choquant que des conjoints nouent des relations que l'on peut qualifier de *marchandes*. Les époux ont leurs propres revenus à travers la culture de parcelles séparées et ont de ce fait des responsabilités financières distinctes. Toute activité menée par la femme au service des activités professionnelles de son époux donne lieu à une contrepartie quantifiée (c'est-à-dire déterminée par un *prix*) et rémunérée, en nature ou en espèces. L'échange s'apparente à un véritable contrat. Les « termes de l'échange » reflètent les pratiques traditionnelles et le pouvoir de négociation implicite des deux parties [Fapohunda, 1987]. Il arrive que ce type de contrat dépasse la sphère des activités de production et infiltre la sphère des relations familiales. Par exemple au Sénégal en milieu rural, les femmes ne sont pas propriétaires de terres, mais ont généralement le droit d'exploiter une parcelle et disposent de l'entière maîtrise des récoltes et des revenus qui en sont issus. Jusque dans les années quatre-vingt, lorsque les ressources du père ne suffisaient pas à assurer la nourriture familiale, il était fréquent que la mère vende à crédit jusqu'à la prochaine récolte une partie de sa production à son mari (généralement du mil). Le crédit se faisait parfois avec intérêt, notamment dans les ménages polygames du fait de la rivalité entre coépouses [Diop, 1985]⁸⁶. Ce genre de contrat entre époux a été également observé dans le milieu des pêcheurs [Lecarme, 1993].

Ce constat ne signifie pas que les femmes africaines sont dans une position privilégiée, loin de là ; elles ont par ailleurs de nombreuses responsabilités et souffrent d'autres mécanismes de domination. En revanche, la remarque qui s'impose est la suivante : la séparation entre les sphères marchande et non marchande est *arbitraire*, et la monnaie doit être comprise comme une *institution sociale*.

C. La monnaie comme institution sociale

Au sens large, la notion d'institution peut être définie de la manière suivante :

« Institution est un terme générique en résonance avec les notions d'organisation, de communauté, de groupement, de collectif ; de règles morales religieuses, laïques ou juridiques ; de valeurs, de conventions, de normes. Il s'agit encore de conduites, d'activités privées ou collectives — ainsi que leurs supports — et, en amont, de manières de faire, de penser, de percevoir même [...] Une fois filtrée la polysémie du concept d'institution, il reste l'idée d'un ensemble de 'règles du jeu' sociales ou d'une communauté particulière, allant des coutumes au droit où à la constitution d'une nation » [Corei, 1995, p. 8-9].

Elle ne se réduit pas à un instrument, mais à un « ensemble de règles », écrit André Orléan [1998, p. 360], et cet ensemble de règles « **détermine l'appartenance de chacun à la société marchande** » [ibidem]. Objet d'arbitrages perpétuels entre finalités sociales et privées, compromis entre contraintes collectives et calcul individuel, « **médiation entre logique individuelle et nécessité de la reproduction sociale** », c'est en cela que la monnaie doit être comprise comme une institution sociale [Maucourant, 1994, p. 263].

Au-delà de la multiplicité de réalités que recouvre le concept d'institution, une

⁸⁶ Depuis quelques années, la responsabilité exclusive des pères à l'égard de la nourriture familiale a tendance à s'effriter, nous y reviendrons. Ce type de pratiques est donc beaucoup moins fréquent.

première spécificité réside dans sa *régularité* et sa *stabilité*. On parle à cet égard de *fait institué* : l'institution se présente comme une *pratique durable et établie*. Une seconde spécificité réside dans sa dimension *dialectique* : l'institution est à la fois contrainte des comportements et résultats de ceux-ci. Elle représente un ensemble de règles qui s'imposent aux personnes ; toutefois ces règles sont en permanence remodelées par les pratiques des acteurs. De la dimension dialectique résulte enfin une troisième spécificité : l'institution est un *processus dynamique*. Cette dynamique est impulsée par les pratiques quotidiennes ; elle est également impulsée par des groupes d'acteurs.

Pratique durable et établie, déterminant les comportements tout en étant déterminée par eux, et par conséquent susceptible de se modifier au cours du temps : à l'issue de ce premier tour d'horizon des pratiques monétaires, la monnaie semble bien détenir ces trois propriétés et nous aurons l'occasion de les décrire dans la suite de la réflexion.

Il est temps de redonner leur place aux acteurs : l'usage de la monnaie dépend, en dernier lieu, de ce que les personnes en font. Si la manière dont chaque société définit l'accès à la monnaie et son usage représente un cadre quelque peu contraignant et qu'il convient de prendre en compte, il importe ensuite d'analyser comment, au quotidien, les acteurs acceptent et s'adaptent à ce cadre, éventuellement le font évoluer. La notion *d'appropriation monétaire* vise à exprimer cette interaction entre pratiques personnelles et contraintes collectives.

Section 4. L'appropriation monétaire

La notion d'appropriation monétaire répond à la problématique suivante : comment les acteurs s'accommodent-ils d'un instrument (la monnaie) dont l'accès et l'usage sont conditionnés par un certain nombre de règles et de normes ? Cette première question en appelle d'autres : de quelle marge de manoeuvre disposent-ils ? À quelles logiques obéit l'appropriation ? Peut-on déceler des logiques communes ? Nous proposons ici une grille de lecture de ce processus d'appropriation. Commençons par en proposer une définition, même provisoire. L'appropriation monétaire doit tout d'abord être comprise en termes de confiance et de légitimité, essentielles dès lors que l'on accepte la dimension fondamentalement sociale de la monnaie (§1). Nous suggérons ensuite que l'appropriation monétaire obéit à une double logique, à la fois fonctionnelle et sociale (§2). Cette dimension sociale reflète l'appartenance sociale des personnes, évoquée au chapitre précédent ; elle est par conséquent plurielle (§3).

§1. Légitimité monétaire et appropriation

À partir du moment où la monnaie est perçue comme un mode d'expression et d'appartenance à la totalité sociale, elle ne peut être imposée [Aglietta et Orléan (eds), 1995, 1998 ; Blanc, 1998a]. Elle ne peut non plus résulter des seuls calculs individuels, nous l'avons vu plus haut. Il n'y a ni souveraineté absolue de l'autorité monétaire, ni souveraineté absolue des acteurs. L'acceptation de la monnaie résulte nécessairement d'un « compromis », d'une « alliance » entre les ordres économique et politique [Thérêt, 1995, 1998]. Elle doit être considérée comme légitime, la légitimité étant entendue comme

« l'ensemble des processus complexes par lesquels la monnaie est acceptée pleinement au sein d'une communauté » [Aglietta et Orléan, 1995, p. 11].

Cette question de la légitimité soulève d'emblée celle de la confiance.

Confiance et légitimité sont étroitement liées. Il est possible cependant de distinguer les deux notions [Reynaud, 1998]. La confiance est une relation : relation entre deux sujets ; entre un sujet et une institution (par exemple l'institution monétaire) ; ou encore relation entre un sujet et un objet : par exemple les instruments monétaires qui matérialisent la monnaie. On dira ainsi : avoir ou ne pas avoir confiance envers telle ou telle monnaie. La légitimité désigne le processus d'acceptation : acceptation d'une règle, d'un pouvoir ou plus généralement d'une institution. Le pouvoir légitime devient autorité. Une institution légitime est une institution *acceptée*, à laquelle on obéit, mais sans que cette obéissance soit soumission. Inversement, une institution illégitime est une institution que l'on refuse, sans pour autant que ce refus soit possible, auquel cas c'est la soumission. La confiance décrit alors le lien entre le ou les sujets et cette institution légitime. On parlera ainsi de monnaies légitimes et illégitimes, de flux monétaires légitimes ou illégitimes.

Le processus d'acceptation de la monnaie débute ainsi, de manière plus ou moins consciente, par le questionnement suivant : est-elle légitime ou pas ? Ai-je confiance dans cette monnaie ou pas ? C'est en quelque sorte un jugement de valeur qui est porté.

Le rôle des acteurs dépasse le stade du jugement : il se poursuit, précisément à travers un processus d'appropriation (ou de non appropriation). Les acteurs peuvent être amenés à « transformer » la monnaie qui leur est proposée, à la différencier, à en détourner les usages, et ceci afin de la rendre légitime. C'est dans cette optique que Jérôme Blanc interprète la persistance d'un foisonnement de monnaies parallèles. Il identifie dans la monnaie

« un principe de socialiation des acteurs qui repose sur la légitimité des monnaies que les acteurs emploient. Le cloisonnement des usages monétaires ainsi que l'intervention d'une totalité sociale dans les pratiques sociales sont semble-t-il des éléments qui contribuent à la perception d'une légitimité par les acteurs » [Blanc, 1998, p. 279].

Récapitulons : la légitimité nécessaire de la monnaie procède de l'adaptation de chacun à la monnaie. Si l'on admet que le rôle des acteurs ne réside pas simplement dans une sujétion à des règles dans lesquelles ils seraient emprisonnés, si l'on fait l'hypothèse que les acteurs sont capables de transformer la monnaie pour la rendre conforme à leurs propres finalités, alors c'est plus qu'une adaptation, c'est une *appropriation*. Non seulement la monnaie devient acceptable, mais elle sert aussi leurs propres desseins.

Cette appropriation se manifeste par des *pratiques monétaires*, telles qu'elles ont été définies plus haut : choisir tel ou tel instrument, comptabiliser ou ne pas comptabiliser un flux monétaire, décider de l'affecter à telle ou telle dépense. Ces pratiques monétaires, nous l'avons vu, sont indissociables de l'ensemble des *pratiques financières* des personnes, celles-ci étant entendues comme l'ensemble des pratiques qui mettent en jeu un créancier et un débiteur : le support de la dette / créance peut être monétaire ou non, institutionnalisé ou non. Ce sont les pratiques d'épargne, de crédit ou d'emprunt, de don contre don, de transferts redistributifs.

Peut-on à présent déceler les facteurs qui président à ce processus d'appropriation ? Certains travaux insistent sur sa fonction de stabilisation de l'incertitude [Salmona, 1990 ; Sagna, 1998], d'autres sur l'expression d'une relation sociale verticale, révélant un rapport à la souveraineté et à la totalité sociale [Aglietta et Orléan (ed), 1995, 1998 ; Blanc, 1998a ; Eme, 1999], d'autres encore sur un rapport social horizontal, traduisant un rapport interpersonnel [Zelizer, 1994a]. Nous proposons finalement de combiner ces différentes interprétations. Nous faisons d'abord l'hypothèse que ce processus exprime l'ambivalence de la monnaie, à la fois mode de gestion de l'incertitude et mode d'expression de l'appartenance sociale. Nous faisons aussi l'hypothèse que cette appartenance sociale se déploie dans la dimension plurielle évoquée au chapitre précédent, à la fois verticale, horizontale, sexuée et réflexive.

§2. L'ambivalence de la monnaie : mode de gestion de l'incertitude et mode d'expression de l'appartenance sociale

Si une conception purement instrumentale de la monnaie doit être refusée, il serait aussi réducteur de tomber dans l'excès inverse. La dimension sociale de la monnaie ne doit pas masquer sa dimension *fonctionnelle* : la monnaie est au coeur de la gestion de l'incertitude. Ce point a été jusqu'ici largement occulté, il est temps de le réintroduire.

Chez Commons, la monnaie possède une double fonction : médiatiser la contrainte sociale, on l'a vu, mais aussi lutter contre la rareté. Outre les biens et les services auxquels elle permet d'accéder, la possession de monnaie autorise un tout autre rapport au temps : l'anticipation et la projection dans le futur sont désormais possibles. Le sujet, grâce à un jeu tout à fait nouveau vis-à-vis de l'endettement, s'inscrit dans un temps « *mouvant, non subi, et riche de promesses* » [Maucourant, 1994, p. 232]. Repère essentiel dans un monde en mouvance perpétuelle, la monnaie est à la fois un élément stabilisateur et un mode de gestion de l'incertitude de l'avenir [*ibid*, p. 258]. La monnaie possède ainsi cette étrange capacité d'allier contrainte sociale et rapport au futur.

Lorsque Keynes s'oppose à la théorie quantitative de la monnaie, c'est de prime abord pour souligner le rôle décisif de la détention de monnaie dans la lutte contre l'incertitude. S'il existe une *préférence pour la liquidité*, c'est pour faire face aux aléas de la vie quotidienne. La fonction de liquidité de la monnaie permet la jouissance d'une utilité espérée avec certitude. À travers le « pouvoir de disposition » qu'elle permet, elle assure une certaine maîtrise de l'avenir. La monnaie, écrit Keynes,

« est surtout un procédé subtil pour relier le présent et le futur ; sans elle, on ne pourrait même pas aborder l'analyse de l'effet produit sur les activités courantes par des prévisions changeantes » [Keynes, 1969, p. 295].

Une propriété essentielle de la monnaie, écrit encore André Orléan, est de permettre la détermination des relations et leur clôture dans le temps :

« elle [la monnaie] s'oppose à l'indétermination des relations humaines, à leur continuel foisonnement, à cette dérive toujours présente vers l'infini du sacré qui conduit à la perte des repères où à l'ivresse. Elle est ce 'lest' profane qui permet de ramener les choses à une juste mesure » [Orléan, 1994, p. 20].

Si la détention de monnaie autorise une stabilisation de l'incertain, il semble logique de

supposer que son usage, les pratiques auxquelles elle donne lieu et l'imparfaite fongibilité et liquidité des instruments et des flux monétaires qui en résultent, répondent également à cette volonté de stabiliser un contexte d'incertitude. C'est cette perspective que développe Michèle Salmona lorsqu'elle décrit les pratiques monétaires d'ouvriers et d'agriculteurs : s'il n'y a pas un argent, mais « des argents », ce sont avant tout des stratégies sécuritaires visant à équilibrer dépenses et recettes [Salmona, 1990, 1992]. C'est également cette voie qu'empruntent Lamine Sagna [1998], lorsqu'il analyse les pratiques monétaires des clients de La Poste en situation de difficulté financière, et David Vallat [1999], lorsqu'il décortique les cloisonnements monétaires de populations pauvres. Ainsi les personnes sont amenées à cloisonner leurs revenus et leurs dépenses avant tout pour « gérer le manque » [Vallat, 1999, p. 144 sq.].

§3. La monnaie comme mode d'expression de l'appartenance sociale

Selon notre seconde hypothèse, les pratiques monétaires doivent être comprises comme un mode d'expression de l'appartenance sociale. C'est ici qu'une compréhension dynamique des pratiques doit se substituer à une approche statique : les pratiques doivent être resituées sur l'échelle du temps, et interprétées au travers du lien créancier / débiteur sur lequel elles reposent, en faisant l'hypothèse que l'usage de la monnaie ne permet pas nécessairement de mettre fin aux relations de droits et d'obligations sur lesquelles elle est venue se greffer. Le mode d'appartenance, tel que nous l'avons défini au chapitre précédent, représente l'ensemble des droits et des obligations dans lequel chacun est impliqué, et plus encore, la manière dont ces droits et ces obligations sont vécus et interprétés par les personnes (ce que Sen appelle les *prétentions légitimes*).

L'ensemble des droits et des obligations renferme une triple dimension : verticale, horizontale et sexuée, la dimension sexuée étant une déclinaison des deux premières que nous précisons ici. Ce sera l'objet de la suite de la réflexion de montrer comment se manifeste la dimension sexuée. L'autonomie étant elle-même le produit de cet enchevêtrement de droits et d'obligations, nous en déduisons que la monnaie exprime aussi un rapport à soi et à la conscience de soi.

A. La monnaie comme rapport social vertical : la question de la légitimité des flux monétaires

Les pratiques monétaires expriment un rapport social à l'égard de l'institution monétaire et de la totalité sociale qu'elle représente. C'est l'hypothèse centrale du séminaire « souveraineté et légitimité de la monnaie ». L'unité du fait monétaire, écrivent les auteurs, doit être saisie

« dans son rapport privilégié avec la totalité sociale : la monnaie exprime et conforte les valeurs de la société » [Aglietta et alii, 1998, p. 10].

Que l'on traverse le temps ou l'espace, et ce jusqu'aux périodes contemporaines,

« la monnaie demeure une expression de la société comme totalité ; elle conserve son statut d'opérateur de l'appartenance sociale » [ibidem].

La question se pose avec force pour l'acceptation d'une monnaie en tant que telle, par exemple pour les monnaies coloniales en Afrique ou pour l'euro⁸⁷.

Ne se pose-t-elle pas également pour la légitimité des *flux monétaires* ? C'est cette hypothèse que reprend Bernard Eme lorsqu'il évoque « *les usages différenciés de l'argent public* ». Ainsi, écrit-il,

« l'usage de l'argent qui transite par les multiples canaux administratifs et publics construit des citoyens différents dans une société fragmentée ; en cela il n'est pas neutre socialement et produit des rapports sociaux civiques différenciés et inégalitaires masqués sous les statuts de la création d'emploi » [Eme, 1998].

Si l'auteur estime que les salaires liés aux ressources fiscales sont source d'« appartenance déliée », c'est parce qu'ils ne sont pas rattachés au mécanisme de redistribution, et en cela ils n'autorisent donc pas l'appartenance à une communauté de travailleurs.

Si l'on postule que le flux monétaire exprime un rapport de droits et d'obligations, alors le fait d'être payé exprime une reconnaissance de droit. Si l'on postule que la monnaie médiatise l'appartenance au collectif, alors payer et être payé, c'est manifester son appartenance à un collectif. Chaque source de revenu soulève alors deux questions. En premier lieu, quel droit ai-je à disposer de tel ou tel revenu ? En second lieu, quelle est la signification de tel ou tel revenu en fonction de son origine, quel type d'appartenance médiatise-t-il ? La réponse à chacune de ces questions est bien sûr fondamentalement subjective. Rappelons-nous la dimension subjective et donc relative du système de *droits-but*s établi par chacun. Chacun, en fonction de son histoire et de son vécu va interpréter les flux monétaires qu'il perçoit, leur donner un sens et leur accorder une légitimité plus ou moins forte.

Pour aller plus loin dans cette question de l'appropriation et surtout pour comprendre son « effet retour » sur le vécu des acteurs et sur leurs relations sociales, une interrogation supplémentaire mérite d'être soulevée : quel est le sens que les acteurs veulent donner à leurs pratiques et à leurs relations monétaires ?

Suivons dans sa réflexion Viviana Zelizer pour y répondre.

B. Pratiques monétaires et relations sociales interpersonnelles

Simmel, comme bien d'autres, notamment Karl Marx ou encore Max Weber, ont décrit avec force et précision comment l'usage de la monnaie, en mesurant toute chose à une seule aune, abolit hiérarchies et privilège statutaires, nous l'avons vu plus haut, mais aussi dissout les liens sociaux et fonde une société basée sur le calcul et la rationalité froide. L'argent, écrit par exemple Georg Simmel, possède cette capacité démesurée d'éliminer toute « pulsion » et toute « affectivité » ; en vertu de sa

« pureté psychologique », il « arrache [les relations] de toute signification affective » [Simmel, 1987, p. 49]. En vertu de sa « flexibilité et de sa divisibilité

⁸⁷ Le cadre théorique ainsi élaboré présente une dimension opérationnelle évidente pour toutes les situations de crise ou de transition : l'introduction de monnaies coloniales sur le continent africain et l'« illégitimité réciproque » qui en est issue [Servet, 1995b, 1998c], les crises d'hyper-inflation allemande [Agietta et Orléan, 1982] et brésilienne [Thérêt, 1995], les difficultés soulevées par l'indépendance de la banque centrale en Allemagne [Agietta, 1995 ; Dehay, 1995] ou encore par le passage à l'euro [Birouste, 1997 ; Servet, 1998b ; Thérêt, 1997].

infinie [...] il favorise, par la neutralité de son essence, la suppression de l'élément personnel dans les interrelations humaines [ibid, p. 364]. « La personnalité [...] se dissout presque entièrement dans les relations de l'économie monétaire » [ibid, p. 363]. « Sa force médiatrice, écrit-il encore, dépend exclusivement de sa quantité » [ibid, p. 313]. « Ensemble purement arithmétique d'unités de valeurs, il peut être dit amorphe », c'est-à-dire qu'il « fait abstraction des formes des objets auxquels il s'adresse » [ibid, p. 331].

C'est précisément ce caractère impersonnel et anonyme de la monnaie que réfute Viviana Zelizer⁸⁸. Alors que les approches précédentes insistent sur la monnaie comme mode d'expression d'une appartenance à la totalité sociale (dimension verticale), Viviana Zelizer se penche sur la dialectique entre pratiques monétaires et relations interpersonnelles (dimension horizontale) et sur le rôle de la monnaie comme expression et comme façonnement des relations sociales. Elle propose les termes de monnaies « multiples » et « spécifiques », découlant naturellement de la reconnaissance des marchés comme *construits sociaux*. Le marché, dit-elle, n'est pas une institution indépendante de toute valeur mais

« une construction culturelle et sociale spécifique qui possède son propre ensemble de valeurs et de normes et qui est en interdépendance avec d'autres institutions et valeurs » [Zelizer, 1992, p. 4].

Le pouvoir du marché existe, mais « *il est constamment tenu en échec par le fonctionnement routinier de la vie sociale* » [ibidem]. Il n'y a pas pour autant « subordination » du marché au culturel, au social ou au politique : il y a plutôt une dialectique permanente entre ces différentes dimensions de la réalité sociale et la compréhension de la réalité économique passe par l'exploration de cette imbrication et de cette dialectique⁸⁹.

C'est dans ce cadre théorique qu'elle imagine une conception spécifique de la monnaie : si celle-ci est effectivement le principal instrument des relations marchandes, elle existe aussi en dehors de la sphère marchande. Par conséquent, il n'y a pas une monnaie unique et à usage universel ; il y a qu'une pluralité de monnaies « spécifiques » (*special monies*). Chaque monnaie est façonnée par des facteurs culturels, sociaux ou politiques qui la rendent qualitativement distincte :

« La dichotomie présumée entre une monnaie utilitaire et des considérations non pécuniaires est fautive, car la monnaie dans certaines circonstances peut être aussi singulière et irremplaçable que l'objet le plus personnel ou le plus unique [...] Les structures culturelles et sociales posent inévitablement des limites au processus de monétarisation en introduisant des contrôles et des restrictions profonds sur la circulation et la liquidité des monnaies » [Zelizer, 1994a, p. 19]⁹⁰.

⁸⁸ « *It is a powerful ideology of our time that money is a single, interchangeable, absolutely impersonal instrument - the very essence of our rationalizing modern civilisation* » [Zelizer, 1994a, p. 1].

⁸⁹ Pour illustrer ses arguments, elle reconstitue l'évolution d'un marché tout à fait spécifique, celui des enfants. Elle montre comment, au cours du XIXe siècle, la valeur économique de l'enfant a évolué en fonction de la redéfinition culturelle et sociale de sa place dans l'économie matérielle et émotionnelle de la famille.

Les personnes assignent différentes significations aux instruments comme aux flux monétaires, séparent les usages, créant ainsi des monnaies personnalisées, et ces pratiques de distinction sont indissociables des relations sociales dans lesquelles elles sont impliquées :

« le marquage de la monnaie est un processus social : la monnaie est rattachée à une variété de relations sociales plutôt qu'à des individus » [ibid, p. 25]⁹¹.

Ce « marquage social » de la monnaie (*earmarking*) est indispensable, nous dit l'auteur, pour préserver les relations sociales des risques de neutralisation et d'anonymat que l'uniformisation monétaire est susceptible d'engendrer. Son hypothèse est la suivante : les personnes utilisent la monnaie et ses différents supports pour *donner du sens* à leurs relations sociales ; en outre, ce rapport entre relations interpersonnelles et pratiques monétaires n'est pas univoque mais dialectique. Les pratiques monétaires expriment les relations sociales, elles en sont une forme de traduction. Inversement elles influencent, façonnent, modèlent les relations sociales. Autant l'usage de la monnaie se glisse dans les relations sociales et les imprègne, autant les relations sociales orientent et guident celui-ci.

L'hypothèse de Viviana Zelizer peut se reformuler selon la grille de lecture adoptée jusqu'à présent : la monnaie, en dépit de ses attributs d'homogénéité et d'universalité, ne saurait neutraliser les relations de droits et d'obligations qui régulent les relations personnelles. En effet, nous dit-elle, c'est lors de relations sociales particulièrement délicates que les personnes sont amenées à différencier leurs pratiques : affirmer ou établir des différences de statuts sociaux (par exemple accorder un pourboire), maintenir une inégalité (par exemple l'allocation qu'un homme verse à son épouse), maintenir des relations sociales clandestines (maîtresse, argent de la drogue, du travail clandestin), marquer des relations d'intimité (prêts ou cadeaux d'argent à des amis, paiement d'un partenaire sexuel) [ibid, pp. 26 sq.]⁹². L'instrument de paiement employé n'est pas neutre et c'est finalement par le truchement de cet instrument que la relation est exprimée.

Choisir un support monétaire ne conduit pas nécessairement à ôter toute intimité à la relation. Payer un portier n'est-il pas plus dévalorisant que lui faire un cadeau, aussi dérisoire soit-il ? Inversement monnaie et cadeau, monnaie et intimité ne sont pas forcément antinomiques. Utiliser des supports peu courants (pièce d'or, billets neufs), « déguiser » la monnaie pour lui donner une distinction physique sont des moyens de personnaliser la relation (pièce cachée dans un *cookie*, dans un tableau, dans une boîte,

⁹⁰ « *The assumed dichotomy between utilitarian money and nonpecuniar values is false, for money under circumstances may be as singular and unexchangeable as the most personal or unique object [...] Cultural and social structures set inevitable limits to the monetization process by introducing profound controls and restrictions on the flow and liquidity of monies* » [Zelizer, 1994a, p. 19].

⁹¹ « *The earmarking of money is thus a social process : money is attached to a variety of social relations rather than to individuals* » [Zelizer, 1994a, p. 25].

⁹² En s'appuyant sur des monographies de populations pauvres, notamment celles établies par C. Pétonnet [1985], J.-F. Laé et N. Murard [1985], D. Vallat reprend cette hypothèse de marquage social et affectif de la monnaie et propose une typologie des cloisonnements [Vallat, 1999, p. 168].

etc.). D'autres travaux empiriques peuvent s'interpréter dans cette optique. En France, on observe que dans les relations entre les commerçants et leurs clients, l'argent liquide reste un support du lien affectif. Il est privilégié dans les commerces de proximité, tandis que la monnaie scripturale est réservée aux relations anonymes, par exemple la grande distribution [Salmona, 1990]. Les Italiens, lorsqu'ils souhaitent donner une certaine intimité à la relation commerciale, personnalisent leurs billets de banque en y griffonnant des messages [Mugnaini, 1994]. Les Russes, lorsqu'ils sont impliqués dans une relation professionnelle délicate - conclure un contrat d'affaire, maintenir des relations sociales avec un supérieur, marquer une vente - utilisent la vodka comme moyen de paiement, en complément du rouble, parfois en totale substitution [Hium, 1998]⁹³.

L'analyse proposée par Viviana Zelizer permet d'enrichir et de compléter la compréhension du processus d'appropriation : celui-ci dépend de la légitimité de la monnaie mais aussi des relations sociales dans lesquelles les acteurs sont impliqués à travers le paiement. La dimension dynamique qu'elle suggère enrichit également la compréhension du fait monétaire : non seulement les pratiques monétaires sont un processus en permanente évolution puisqu'elles sont ce que les acteurs en font au quotidien, mais elles façonnent et sont façonnées en retour par les relations sociales qu'elles suscitent.

C. La monnaie comme lien réflexif

Lien vertical, lien horizontal, le rapport monétaire est ensuite un lien réflexif, un lien à soi : on en revient ici à la question essentielle de l'*autonomie*. Cette troisième dimension ne fait que découler des deux précédentes puisque l'autonomie est indissociable, nous l'avons vu avec Sen, de l'ensemble des droits et des obligations contractés à l'égard de ses pairs et à l'égard du groupe social dans son entier. Instrument libérateur des liens de subordination personnels, instrument d'acquittement de ses obligations, instrument de stabilisation de l'incertain et de projection dans le temps, la possession et l'usage de monnaie autorisent

« l'évolution de l'individualité, la conviction d'épanouir, avec tout notre vouloir et tout notre sentir particuliers, notre moi intrinsèque » [Simmel, 1987, p. 366]. « Par l'élimination de l'élément personnel, [l'argent] renvoie bien plus fortement l'individu à lui-même et porte sa liberté à une conscience plus positive de tout ce qu'il pourrait atteindre [...] l'argent est le support approprié pour un rapport de ce genre, car il crée certes des relations entre les hommes, mais en laissant les humains en dehors de celle-ci » [ibid, p. 373].

L'ensemble des éléments évoqués jusqu'à présent remet en question l'univocité de cette corrélation. Au-delà des revenus qui permettent l'autonomie financière, importe la

⁹³ Si la vodka est utilisée comme moyen de paiement et comme unité de compte, c'est aussi en raison de la stabilité de son cours par rapport au rouble : alors que le cours du rouble ne cesse de chuter, celui de la vodka reste immuable (par exemple une tonne de fumier vaut deux bouteilles, une bouteille permet d'acheter entre 40 et 70 kilos de légumes), la vodka reste un point de repère partagé par tous. *Valyuta*, dit-on à son égard, terme généralement employé pour désigner les devises fortes. On retrouve la double dimension de la monnaie, à la fois fonctionnelle et sociale. C'est aussi, bien sûr, un moyen de faire du commerce illégal [Hium, 1998].

réappropriation de ce flux monétaire, sa légitimation, la manière de le gérer et de le réaffecter. S'il est redistribué, alors il est moins source d'individualisation qu'au contraire facteur de cohésion du groupe. Si sa gestion n'est pas maîtrisée (difficultés de comptabilisation et d'équilibrage des recettes et des dépenses), alors il n'est pas source d'individualisation mais plutôt et surtout perte du contrôle de soi.

On peut se demander si ce thème est encore du ressort de la théorie économique. *A priori*, la discipline ne semble guère s'exprimer à ce propos. Mais à ce stade, n'est-on pas là au coeur de l'hypothèse de souveraineté et de liberté individuelles quant aux prises de décision ? Si l'on considère que la monnaie est un support possible, mais non mécanique et non systématique, de distance critique à l'égard du groupe, alors l'économie a son mot à dire. En fait, la question a été évacuée en postulant que la monétarisation avait rendu possible la souveraineté individuelle. La monnaie serait à la fois cause et conséquence de l'individualisation, au sens de prise de distance à l'égard de ses obligations, non seulement pour les économistes mais aussi pour les sociologues, nous l'avons vu avec Simmel. L'apparition des premières pièces de monnaie est présentée par la plupart comme un instrument permettant de libérer les initiatives économiques et d'exprimer la rationalité économique [Servet, 1998a].

Notre hypothèse sera la suivante : l'indépendance financière n'est pas nécessairement source d'individualisation ; en revanche, il y a une dialectique entre ces deux dimensions et c'est cette dialectique qu'il va falloir étudier.

Conclusion du chapitre

Reconnaître la monnaie comme une institution sociale permet de sortir de la dualité autorité / produit marchand dans laquelle l'approche économique a tendance à s'enfermer. En tant qu'institution, la monnaie se présente comme un ensemble de règles imposées aux acteurs, mais que ceux-ci *s'approprient*. Si les règles et les normes sociales guident le processus d'appropriation, ce sont les acteurs eux-mêmes qui, en dernier ressort, décident de l'usage qu'ils en font.

En nous appuyant sur divers travaux visant à déconstruire une conception purement fonctionnelle de la monnaie, nous avons proposé une grille de lecture de ce processus d'appropriation s'appuyant sur deux dimensions. La première est d'ordre fonctionnel ; elle est d'autant plus marquée que l'on s'intéresse aux actes de personnes en situation précaire. Dans un contexte débordant d'incertitude, l'usage de la monnaie répond à une volonté de sécuriser le quotidien et de stabiliser l'aléatoire. La seconde est d'ordre social : l'accès à la monnaie comme son usage, expriment et infléchissent à la fois l'appartenance des personnes. L'appartenance de sexe en est une forme, mais elle n'est pas la seule. On retrouvera à cet égard la pluralité de mobiles évoquée au chapitre précédent, et les conflits internes que cette pluralité est susceptible de provoquer.

L'impasse à laquelle nous conduisent les approches instrumentales de la monnaie découle, finalement, de deux lacunes : le fait de considérer une monnaie unique, alors qu'il n'y a, en réalité, que des *pratiques monétaires*, le fait de considérer l'usage de la monnaie de manière statique, alors que toute pratique monétaire s'inscrit nécessairement

dans le temps, et qu'elle est donc consubstantielle au lien financier qui la supporte.

Au total, nous faisons l'hypothèse qu'une conception anthropologique et institutionnaliste de la monnaie, d'une part rend les pratiques beaucoup intelligibles, d'autre part confère à l'analyse une toute autre portée, puisque à travers l'analyse des pratiques, c'est la globalité des trajectoires des personnes qui est restituée. Cette analyse est même temps beaucoup plus minutieuse et beaucoup plus ardue, puisqu'il faut décortiquer l'usage des différents flux et reconstituer leur inscription dans le temps ainsi que dans les relations sociales dans lesquelles ils sont imbriqués. Le mode de collecte des données est donc soumis à des contraintes spécifiques : la complexité et la subtilité des pratiques ne peuvent être saisies qu'à travers une approche à *microéchelle*. C'est l'objet du chapitre suivant de préciser la démarche adoptée.

Chapitre 3 la collecte des données empiriques : une approche relativiste, réaliste et comparative

« L'Afrique que je découvrais ambiguë me montrait l'ambiguïté toujours présente sur les sciences sociales. Par un mouvement en retour, elle commençait à me contraindre à voir autrement ma propre société » (Georges Balandier, L'Afrique ambiguë)

Introduction

Les données empiriques constituent le matériau de base de ce travail. Aucun résultat n'aurait été obtenu sans un travail d'enquête préalable. La méthode adoptée pour collecter les données découle logiquement de la position épistémologique adoptée et de l'objet étudié. Refuser la méthode formaliste et la dissociation entre faits et valeurs implique d'accorder un tout autre statut à la connaissance et par conséquent aux modes d'appréhension de la connaissance.

La méthode formaliste refuse de donner un sens au discours de l'homme de la rue : il ne serait rien d'autre que de la subjectivité individuelle ; il n'y aurait donc rien à en tirer. Si l'on refuse cette coupure entre objectif et subjectif, alors le statut de l'enquêté et de l'enquête devient tout autre : le discours individuel condense en lui une part d'universel puisqu'il est une étape cruciale de la construction de la réalité.

Dans la même perspective, il n'y a plus opposition entre induction et déduction : les deux formes sont en relation réciproque. La méthode ne relève ni de la déduction, ni de l'induction, mais davantage de l'*herméneutique*. On cherche à relier chaque cas particulier, chaque expérience singulière aux vues générales de la réalité qui sont incorporées en eux. Nous sommes donc plus proches du *verstehen* que d'une approche hypothético-déductive, mais une forme de *verstehen* plus familière des *idéaux-type* de Max Weber que de l'École Historique allemande. À condition qu'elle soit « raisonnée », l'interprétation autorise l'explication [Dockès et Rosier, 1991], même si celle-ci n'est que

partielle et provisoire. La méthode est à la fois réaliste et relativiste, et c'est dans cette optique que se justifie une approche comparative (*section 1*). Au-delà de ce choix de départ, la collecte des données empiriques obéit à plusieurs spécificités. La première concerne le contexte dans lequel se sont déroulées les enquêtes : celui d'une commande sociale (*section 2*). Les deux autres spécificités, dont l'approche comparative tire sa crédibilité, résident dans l'échelle d'observation adoptée, la *microéchelle* (*section 3*), et la méthode d'enquête employée, les *récits de vie* (*section 4*).

Section 1. Concilier relativisme et réalisme

Droits, obligations, finance et monnaie constituent notre objet d'étude. Or ces trois objets n'existent qu'à travers ce qu'en font les acteurs. Ce n'est que par le biais des pratiques personnelles qu'ils deviennent réalité. Celle-ci est un processus dialectique continu entre les consciences individuelles et l'environnement ; elle est le produit d'un mouvement incessant entre l'interne et l'externe. Dès lors, le subjectif ne s'oppose pas à l'objectif, au réel : il devient une étape dans la construction de la réalité. C'est cette construction que vise à mettre en évidence l'approche en *compréhension* (§1), et c'est la dimension sociale de cette construction que vise à mettre en évidence l'approche comparative (§2).

§1. Une approche en compréhension

Le formalisme méthodologique s'est progressivement imposé à l'ensemble des sciences sociales. Dans l'optique formaliste, toute interprétation est sujette à suspicion. Seule la neutralité garantit l'objectivité, l'interprétation est donc réduite au minimum. On considère que les sciences sociales obéissent aux mêmes lois que les sciences naturelles ou physiques. On peut observer les hommes comme les choses, de l'extérieur. Atteindre l'objectivation exige une rupture avec le sens commun ; c'est le seul moyen de construire un « objet scientifique » et de produire du « savoir scientifique ». En termes de collecte de données, l'entretien de type impersonnel est la seule méthode sérieuse possible.

C'est en opposition totale avec cette conception universaliste de la méthode (le monisme méthodologique) que s'est développée la méthode du *verstehen*. Le terme allemand *verstehen* désigne la compréhension de l'*intérieur*. Ni l'observation, ni le raisonnement ne permettent d'accéder au monde des humains. Seules l'intuition, l'introspection et l'empathie autorisent une certaine forme de compréhension des personnes et des faits. Il faut être capable de se mettre à la place de l'autre. Cette conception de la connaissance, lorsqu'elle est poussée à son extrême comme par l'École Historique allemande, refuse toute théorisation : il n'y a de faits et de valeurs que relatifs. La connaissance n'a d'autre réalité que celle que lui prête l'auteur de sa reconstruction. Toute possibilité de comparaison est rejetée, elle n'aurait aucun sens. L'universalité des sciences sociales est un leurre.

Certes, il est impossible de restituer les faits tels qu'ils se sont effectivement produits. Il n'empêche que ces faits se sont produits ; si l'objectivité pure est une chimère, ne peut-on pas prétendre à une explication « provisoire », comme le suggèrent Pierre Dockès et Bernard Rosier [1991] ? La méthode de Max Weber, décrite dans l'ouvrage

Essais sur la théorie de la science [Weber, 1991] s'inscrit dans cette recherche de compromis entre relativisme et universalisme. Lui aussi est soucieux de « compréhension ». Convaincu que les hommes ne sont pas de simples agents porteurs de structures mais des producteurs actifs du social, et préoccupé par l'évolution des institutions de son époque, il accorde une attention toute particulière à la signification de ces institutions pour ceux qui les vivent. Car, selon lui, c'est précisément cette signification qui est moteur du changement. Mais le type de compréhension qu'il propose n'est pas issu de la sympathie et de la communion avec l'autre ; c'est une compréhension qui émane d'un aller-retour entre le singulier et le plus général. Il distingue compréhension et explication, tout en insistant sur la nécessité de ne pas les considérer comme deux modes de pensée séparés. Comprendre comment l'humain se comporte en société et transforme celle-ci ne s'effectue que de « l'intérieur », c'est-à-dire au travers du système de valeurs des personnes. Mais le travail de recherche ne s'arrête pas là. L'objectif final est l'explication compréhensive du social : être capable d'interpréter et d'expliquer à partir des données recueillies.

C'est dans cette optique que se situe notre réflexion. Elle s'enracine dans la conviction profonde selon laquelle savoir commun et savoir scientifique s'enchaînent. Leur opposition n'est pas absolue comme le postulent les formalistes ; elle n'est pas inexistante comme le postulent les partisans du *verstehen* ; elle est relative. D'où la nécessité d'un aller-retour permanent entre compréhension, écoute attentive et prise de distance, analyse critique. D'où la nécessité également d'un aller-retour permanent entre la singularité du local et le plus général ou encore entre observation et théorisation.

En d'autres mots, la position adoptée est à la fois relativiste et réaliste⁹⁴. Elle est relativiste, au sens où nous admettons que notre connaissance de la réalité sociale est construite relativement à un point de vue comprenant un cadre théorique et une échelle d'observation choisis au départ, ainsi que la subjectivité du chercheur. Elle est en même temps réaliste, car nous reconnaissons que la réalité observée existe en dehors de l'observation et de l'intention du chercheur ; elle a une réalité en soi.

Ce type de méthode est beaucoup plus familier aux anthropologues, notamment ceux qui s'affichent de l'anthropologie « interprétative » [Geertz, 1986]. On la trouve également chez certains sociologues, les héritiers de Weber, et partisans de la sociologie « compréhensive », qualifiée parfois d'« ethnosociologie » [Kaufmann, 1996]. Notre objet d'étude aussi bien que le cadre théorique choisi ne nous laissent guère le choix. Si l'on se contente d'observer ou même d'interroger les personnes sur leurs pratiques monétaires et financières, on voit seulement des « objets » que des personnes « manipulent » [Servet, 1998b]. Appréhender ce qui se joue à travers ces pratiques requiert une approche de « l'intérieur » permettant de situer les actions dans leur contexte et dans la trajectoire personnelle des personnes. En outre, tenir compte de la dimension pratique et morale de la motivation et des actions économiques implique de les considérer à la fois dans la singularité de leurs motifs et dans l'universalité de leur contenu de sens. Il s'agit non seulement de reconstituer le déroulement et la logique des processus de décision, mais plus encore de déceler dans chaque cas particulier une part d'universel, et c'est

⁹⁴ Nous reprenons la formulation de D. Desjeux [1998].

précisément cela qui donne toute sa profondeur à l'approche.

S'inscrire dans une approche pragmatiste de la connaissance consiste à refuser les catégories *a priori*. Reconnaître l'impossibilité de l'objectivité ne revient pas à évacuer l'intention d'objectivité. Au contraire, c'est une incitation à prendre davantage de précautions pour se prémunir contre les préjugés et *a priori*. C'est à cette première préoccupation que répond la démarche comparative.

§2. Une approche comparative

Une des hypothèses défendues ici porte sur les processus de construction sociale : la comparaison n'est-elle pas le meilleur moyen de soumettre l'argument à l'épreuve ? La méthode comparative s'est développée en sciences sociales pour pallier l'impossibilité de la méthode expérimentale : tester en laboratoire la comparaison devient l'unique moyen de dégager des éléments constants, abstraits et généraux. Émile Durkheim parlait à cet égard d'« expérimentation indirecte ». Chez Max Weber, seule la comparaison autorise le passage du cas particulier au plus général et l'élaboration de catégories susceptibles de rendre la réalité plus intelligible. Le refus de l'universalisme et le souci de relativisme sont précisément nés de cette confrontation avec l'exotique et le lointain.

La pertinence de la confrontation est double. Tout d'abord, elle révèle l'inadéquation des catégories de l'économie standard face à la compréhension de certains objets. Elle oblige donc à leur reformulation. Ainsi reformulées, non seulement les nouvelles catégories limitent le biais ethnocentrique, mais en retour elles révèlent des qualités jusque là négligées de ces mêmes objets. C'est à travers une démarche comparative que Karl Polanyi a contribué à renouveler le savoir économique en dépassant la dichotomie réel / monétaire et en proposant un tryptique des modes d'échange (redistribution, réciprocité et échange marchand) qui permet d'aller au-delà d'une vision purement marchande des sociétés du Nord. Comparer l'histoire de différentes sociétés et décentrer l'analyse des faits sociaux : ce sont là deux façons de dépasser une vision nécessairement biaisée par des cadres de référence et des jugements de valeur qui ne sont que relatifs à un espace et une culture donnés.

L'approche comparative est le moyen de mettre en évidence un certain nombre de phénomènes difficilement perceptibles lorsque nous nous cantonnons à nos propres pratiques. Si certains phénomènes sont difficiles à appréhender et à analyser, c'est parce que les mécanismes à l'oeuvre, situés pour la plupart dans la sphère hors marché, vont à l'encontre de nos représentations dominantes. Les grilles de lecture dont nous disposons pour analyser la réalité, en d'autres mots nos catégories mentales, s'avèrent inadéquates.

Notre représentation du monde est profondément modelée par les hypothèses sous-jacentes de la théorie économique standard dans la mesure où celles-ci se sont progressivement imposées dans l'imaginaire occidental⁹⁵. La spécificité de la pensée moderne, écrit Louis Dumont, est d'avoir compartimenté le monde moderne en disciplines spécialisées, et notamment d'avoir « construit » l'économique : « **il devrait être évident,**

⁹⁵ Le processus est bien sûr à double sens : les préjugés du sens commun ont très largement participé et continuent de participer à l'élaboration des disciplines scientifiques, quelles qu'elles soient.

écrit-il, qu'il n'y a rien qui ressemble à une économie dans la réalité extérieure, jusqu'au moment où nous construisons un tel objet » [Dumont, 1985, p. 33]. Toute la difficulté consiste à prendre conscience de cette construction et à s'en détacher :

« étant donné la primauté de la vue économique dans le monde moderne, il est naturel de supposer que cette vue doit être profondément enracinée dans la constitution mentale de l'homme moderne, qu'elle doit avoir pour lui des implications particulières non dénuées de signification, mais qui sont susceptibles de lui échapper » [Dumont, 1985, p. 34].

Et quelle que soit notre volonté de dépasser une analyse en termes de coûts / avantages, l'enracinement de ces catégories mentales dans notre inconscient rend difficile leur remise en question. En nous interrogeant sur des systèmes de représentations de mondes autres, nous nous interrogeons en même temps sur nos propres systèmes de représentations⁹⁶. Nous sommes **« une science en devenir »**, écrit Louis Dumont. Le progrès scientifique

« consiste à remplacer peu à peu nos concepts par des concepts plus adéquats, c'est-à-dire à les affranchir de leurs origines modernes et plus capables d'embrasser des données que nous avons commencées par défigurer » [Dumont, 1985, p. 17].

Ici en l'occurrence, la comparaison est un moyen de s'affranchir de nos représentations objectives de la monnaie et de mettre en évidence la dimension sociale de la monnaie contemporaine. L'analyse de sociétés différentes est un moyen de dépasser, du moins en partie, cette sorte de « myopie », en nous obligeant à élargir nos matrices d'interprétations [Servet, 1998a]. Le « détour », pour reprendre l'expression de Georges Balandier [1985], facilite le détachement vis-à-vis de nos propres représentations ; il permet de prendre du recul et de rendre certains phénomènes plus intelligibles, au Nord mais aussi au Sud puisque les analyses que nous proposons du Sud sont, elles aussi, biaisées par nos représentations. C'est en interrogeant l'histoire et l'anthropologie que les économistes ont découvert ce qu'il y avait de non économique dans la monnaie. C'est à travers un détour par la tradition kabyle que Pierre Bourdieu [1998] a mis en évidence les mécanismes de ce qu'il appelle la domination masculine. *« Ce détour par une tradition exotique, écrit-il,*

« est indispensable pour briser la relation de familiarité trompeuse qui nous unit à notre propre tradition » [ibid, p. 9].

Il considère ce détour comme une *« stratégie pratique »*, une *« sorte d'expérience de laboratoire »*, qui doit permettre

« d'objectiver les catégories de l'inconscient » et de se dégager de « schèmes inconscients de perception et d'appréciation [...] de modes de pensée qui sont eux-mêmes le produit de cette domination [masculine] » [ibid, p. 11].

Si l'approche comparative a ses adeptes, elle a également ses ennemis. Les partisans du formalisme estiment qu'elle se résume à *« raconter des histoires »* ; il est facile de vérifier, mais **« virtuellement impossible d'infirmer » [Blaug, 1992, p. 110].** Les historiens la suspectent de généralisation hâtive, on connaît par exemple les réticences de Fernand Braudel à l'égard de la démarche polanyienne [Dockès, 1990].

⁹⁶ Le terme « système de représentations » renvoie à l'ensemble des perceptions et constructions mentales propres à un groupe social. Nous y reviendrons beaucoup plus en détail au chap. 4.

À ces critiques, on objectera que s'intéresser aux cadres locaux de la conscience ne revient pas à tourner le dos à la raison. L'objectivité se construit autrement. Elle obéit à des modalités différentes des méthodes quantitatives. L'objectivation se construit peu à peu, grâce aux instruments conceptuels mis en évidence et organisés entre eux, **« donnant à voir le sujet de l'enquête d'une façon toujours plus éloignée du regard spontané d'origine, mais sans jamais rompre totalement avec lui » [Kaufmann, 1996, p. 22].**

De même, l'objet étudié se construit peu à peu, par une élaboration théorique qui progresse jour après jour, à partir d'hypothèses forgées sur le terrain. Construire un modèle interprétatif « raisonné », prétendre parvenir à une certaine forme d'explication et de généralisation à partir du particulier, impliquent un certain nombre de contraintes que nous allons nous attacher à préciser. De même, la comparaison n'a de sens qu'à travers le mode adopté de collecte des données : une analyse à *microéchelle* et des enquêtes de type *récits de vie*. Avant d'en venir là, la première contrainte procède du contexte de collecte des données ; ici en l'occurrence, les enquêtes se sont inscrites dans le cadre d'une commande sociale.

Section 2. Le contexte de collecte des données : une commande sociale

Toutes les enquêtes ont été réalisées en collaboration avec des organismes aussi divers que la Mission recherche de la Poste, le Centre régional de la consommation du Nord-Pas-de-Calais, l'association française des Volontaires du Progrès ou encore le Fonds européen de développement (§1). Répondre à une commande sociale est une contrainte dont il faut savoir tirer parti. Et c'est surtout un privilège et un atout indéniable pour la réflexion même : l'obligation d'orienter la réflexion vers la pratique et vers la résolution de problèmes concrets (§2).

§1. Partenaires institutionnels, et problématiques des études réalisées

Les enquêtes de terrain ont été effectuées à travers trois études, commanditées par trois organismes différents, et accomplies principalement sur trois terrains : les régions Nord-Pas-de-Calais et lyonnaise en France et la région de Thiès au Sénégal. Deux d'entre elles, relatives à l'impact de dispositifs destinés à des femmes, ont obéi à une méthodologie commune. La troisième, relative aux réactions de la clientèle de la Poste face au passage à l'euro, a permis de compléter et de préciser les hypothèses obtenues.

A. Études d'impact de dispositifs visant à lutter contre la précarité féminine

La majeure partie de la réflexion s'appuie sur deux études d'impact de dispositifs visant à lutter contre la précarité féminine. Le premier est un dispositif de microfinance⁹⁷

⁹⁷ Le terme « microfinance » désigne des prêts de faible montant, généralement de courte durée, destinés (du moins en théorie) aux personnes qui n'ont pas accès au système bancaire usuel. Ce type de prêt peut être octroyé par des institutions diverses (milieu associatif, ONG, institution financière).

exclusivement féminin, mis en place par le Crédit mutuel du Sénégal, en collaboration avec la fédération sénégalaise des groupements de promotion féminine. L'étude était commanditée par l'association française des Volontaires du Progrès et le Fonds européen de développement, à la fois bailleurs de fonds et partenaires opérationnels du dispositif. Le second est un dispositif associatif d'aide à la gestion (les *Écoles de Consommateurs*), destiné aux personnes en situation précaire et situé dans la région Nord-Pas-de-Calais. Ce dernier ne vise pas exclusivement une population féminine, mais de fait, 89% des personnes concernées sont des femmes. L'étude a été commanditée par le Centre régional de la consommation du Nord-Pas-de-Calais, initiateur de l'expérience et bailleur de fonds de l'opération.

1. La question de l'impact

Les effets d'un dispositif peuvent être évalués de deux manières différentes :

une première méthode consiste à comparer la population de bénéficiaires avec une population de non bénéficiaires : c'est la méthode dite des *groupes de contrôle* ;

une seconde méthode se focalise uniquement sur les bénéficiaires, et cherche à comparer les situations avant et après la participation au dispositif.

Nous avons d'emblée opté pour la seconde méthode : elle s'imposait compte tenu des objectifs visés. La première se justifie lorsque l'impact porte sur des critères objectifs et quantifiables, et à condition toutefois d'avoir résolu un certain nombre de questions méthodologiques complexes (comment définir deux populations homogènes et sur quels critères ? Les deux populations étant identifiées, comment être assuré que l'impact observé n'est pas induit par d'autres facteurs ? etc. [Mosley, 1997]). Dès lors que les critères ne sont pas quantifiables, seule la seconde option est envisageable. Elle permet en outre de saisir la dynamique des trajectoires : or si impact il y a, celui-ci n'est jamais ponctuel, il s'inscrit forcément dans un processus qu'il faut essayer de reconstituer. Cette méthode est bien sûr délicate. À travers l'enquête, on demande en fait au bénéficiaire de se mettre dans une situation fictive, en essayant d'imaginer avec lui la situation dans laquelle il serait s'il n'avait pas bénéficié du dispositif. La méthode d'enquête choisie, de type *récits de vies*, autorise la reconstitution de trajectoires et limite le biais de la fiction du fait de sa dimension diachronique, nous allons y revenir.

Cette méthode exige en outre de procéder en deux étapes. Identifier l'impact du dispositif auprès des femmes n'a de sens que si l'on a cerné, au préalable, leurs pratiques quotidiennes, le poids de leurs contraintes principales et les problèmes majeurs auxquels elles se trouvent confrontées. Une fois ces éléments identifiés, il devient possible d'évaluer l'impact des dispositifs.

2. La première étape : pratiques monétaires et financières, et contraintes quotidiennes

Concernant les pratiques monétaires et financières des femmes, les questions sont les suivantes : comment, au quotidien, les femmes emploient-elles et pensent-elles la monnaie ainsi que les différents instruments monétaires ? À quelles sources de revenus ont-elle accès, à quelles dépenses les affectent-elles ? Quelles sont leurs pratiques d'épargne et d'endettement ? Comment leurs pratiques financières à support monétaire s'inscrivent-elles dans l'ensemble des relations de dettes / créances qu'elles nouent avec leur entourage ?

Pour les femmes sénégalaises, la gestion du quotidien tourne autour de leur activité de « petit commerce » ; pour les femmes du Nord de la France, c'est autour du vécu de l'assistance. Au-delà de la spécificité des deux contextes, nous sommes parvenus à un résultat commun, le fait que les pratiques monétaires et financières obéissent à la même logique : à la fois mode de gestion de l'incertitude et mode d'appartenance sociale, au sens où les pratiques expriment et traduisent la manière dont les femmes vivent leurs obligations familiales et sociales.

Au-delà des pratiques monétaires et financières, était nécessaire un état des lieux de l'ensemble des contraintes, objectives et subjectives, pesant sur la vie quotidienne des femmes. Du fait de la dimension fondamentalement sociale des pratiques monétaires et financières, cette étape était incontournable pour prétendre évaluer l'impact des dispositifs en termes de mieux-être au quotidien. La question de l'impact était finalement reformulée de la manière suivante : comment le dispositif s'inscrit-il dans l'ensemble des contraintes auxquelles les femmes ont à faire face ?

Dans les deux cas, la problématique dépendance / autonomie s'est imposée avec force. Il s'agissait alors d'évaluer dans quelle mesure le dispositif autorisait l'accès à une plus grande autonomie et une meilleure maîtrise de sa vie.

Dans les deux cas également, le dispositif était basé sur une approche collective : au Sénégal le crédit était octroyé à des groupes féminins ; dans le Nord-pas-de-Calais, la gestion du budget était abordée à travers des groupes, souvent composés essentiellement de femmes. Et dans les deux cas, nous sommes parvenus à un résultat commun : le rôle décisif de *médiation* des groupes dans l'accès des femmes à l'autonomie et à la société civile, même si celui-ci est encore timide et balbutiant.

3. Coupler des données qualitatives avec un minimum de données quantitatives

Se centrer sur les trajectoires personnelles n'évacue pas la question de la représentativité de l'échantillon. Pour prétendre avancer des résultats en termes d'impact, un minimum de données quantitatives est indispensable.

Concernant le dispositif sénégalais de microfinance, une première série d'enquêtes, menées auprès de 100 femmes (87 exploitables), visait à obtenir un certain nombre de données chiffrées relatives aux trajectoires entrepreneuriales et à l'impact du crédit. Pour les trajectoires entrepreneuriales, ont été combinées des données économiques (fonds de roulement de l'activité, taux de rotation de ce fonds de roulement, investissement en capital fixe), financières (pratiques d'épargne et de crédit) et sociales (étendue des réseaux de relations)⁹⁸. Pour l'impact du crédit, nous nous sommes focalisés sur le mode

d'utilisation du crédit (type d'activité financée), le taux de rentabilité mensuel du crédit et les marges mensuelles dégagées, l'origine des fonds utilisés pour le remboursement, les dépenses sociales. L'analyse des trajectoires individuelles a été couplée avec une analyse des groupes féminins, alliant entretiens auprès des différentes sortes de membres (membres « statutaires » et membres « simples ») et observation de la vie collective. Comme précédemment, ont été combinées données économiques (activités commerciales et revenus générés, même approximatifs), données financières (activités d'épargne et de crédit du groupe), et données sociales (activités d'entraide, religieuses, politiques, organisation de cérémonies, etc.). Ensuite, le travail a été complété par des enquêtes plus approfondies, de type *récits de vie*, auprès d'une quinzaine de femmes avec lesquelles nous avons noué des relations privilégiées.

Concernant le dispositif français d'aide à la gestion, une première série d'enquêtes a porté sur l'ensemble des bénéficiaires (250 personnes au moment de l'enquête). Cette étape a permis d'orienter la suivante, beaucoup plus qualitative. Ici encore, nous avons opté pour des enquêtes de type *récits de vie*, menées auprès de 35 femmes. Nous y avons associé l'analyse de six groupes, alliant entretiens avec différents membres et observation des pratiques collectives.

Enfin, un dernier type d'enquête a porté sur certains informateurs « clefs » et nous reviendrons plus loin sur cette dénomination : les femmes chargées d'« encadrer » les groupes (« monitrices » au Sénégal, fonctionnaires du service d'animation rurale ; « animatrices » en France, fonctionnaires du travail social ou bénévoles).

Les deux tableaux ci-dessous récapitulent les enquêtes réalisées dans le cadre de ces deux études.

Tableau 1. Étude d'évaluation du dispositif de microfinance féminin au Sénégal. Contenu des enquêtes de terrain

⁹⁸ Les raisons du choix de ces données et leur mode de collecte sera précisé au cours des chapitres ultérieurs.

	Mode de constitution de l'échantillon	Objectifs
100 entretiens individuels de type semi-directif (87 exploitables) réalisés en collaboration avec deux enquêteurs traducteurs sénégalais : Ousmane Traoré et Ibrahim Ndoye (École nationale d'Économie Appliquée de Dakar)	Échantillon considéré comme représentatif <i>a minima</i> : Membres du bureau / non membres Ensemble des activités économiques menées dans les régions considérées Qualité des remboursements	Obtenir un minimum de données chiffrées relatives : 1) Aux activités entrepreneuriales Reconstitution des comptes d'exploitation Reconstitution des pratiques financières (pratiques d'épargne individuelle et collective, pratiques de crédit individuel et collectif) □ Élaboration d'une typologie A l'impact du crédit en termes de : rentabilité bien-être gain d'indépendance
15 entretiens individuels de type <i>récit de vie</i>	Constitution progressive de l'échantillon ⁹⁹ Deux critères de choix : Disponibilité des femmes et qualité des relations établies Typologie établie à partir des données précédentes	1) Reconstituer les trajectoires personnelles 2) Identifier l'impact qualitatif du crédit
45 entretiens de groupes	Échantillon considéré comme représentatif <i>a minima</i> : Activités socioéconomiques des groupes Taille des groupes Localisation (degré d'« enclavement ») Ancienneté dans le programme de microfinance étudié Qualité des remboursements	Évaluer les activités socioéconomiques des groupes (niveau de revenu / tête, capacités de médiation financière) Articulation entre intérêts individuels et collectifs Articulation entre dynamisme endogène et exogène Impact du crédit en termes de dynamique collective
Personnel d'encadrement des groupes	5 monitrices rurales Critère de choix : disponibilité	Mieux comprendre les relations des femmes et des groupes vis-à-vis de leur environnement extérieur
Personnel bancaire	6 agents de caisse du Crédit Mutuel critère de choix : 6 agences de Crédit Mutuel étudiées	Mieux comprendre les relations des femmes et des groupements vis-à-vis de ce projet de microfinance
Observation Réunions de groupements Comités de crédit		Confronter discours et pratiques

⁹⁹ La notion de *constitution progressive de l'échantillon* est justifiée dans la section 4 de ce chapitre.

Tableau 2. Étude d'évaluation du dispositif d'aide à la gestion des *Écoles de Consommateurs*. Détail des données empiriques collectées

	Mode de constitution de l'échantillon	Objectifs
250 entretiens de type semi-directif (réalisés par les animatrices des <i>Écoles</i>)	Ensemble des membres du dispositif (89% de femmes)	Identifier l'impact du dispositif En termes d'amélioration de la gestion En termes de bien-être personnel
35 entretiens individuels de type <i>récits de vie</i> réalisés avec la participation d'Anne Deshors (Centre Walras, CNRS-Université Lyon 2)	Constitution progressive de l'échantillon Critères de choix : Parcours au sein du dispositif Ancienneté dans le dispositif Disponibilité	1) Reconstituer les trajectoires personnelles 2) Identifier l'impact qualitatif du dispositif
6 entretiens de groupes	Critères de choix : Ancienneté du groupe Dynamisme du groupe Organisme support (centre social, association, absence de support institutionnel)	Quelle articulation entre intérêts individuels et finalité collective ? Quelle articulation entre dynamisme endogène et exogène ? Facteurs de dynamisme et de cohésion
Personnel d'encadrement des groupes	6 animatrices de groupe	Mieux comprendre les relations des femmes et des groupements vis-à-vis de leur environnement extérieur
Observation des réunions de groupements		Confronter discours et pratiques

B. Les réactions de la clientèle de la Poste face au passage à l'euro

Une troisième étude, commanditée par la Mission recherche de la Poste, portait sur les réactions de la clientèle de la Poste face au passage à l'euro. Trois axes étaient privilégiés au départ : établir une typologie des réactions de l'ensemble de la clientèle, identifier les facteurs potentiels de blocage et les catégories à risque, identifier le rôle potentiel du personnel lors de la transition. L'ensemble de la clientèle était visé, mais très vite nous nous sommes focalisés sur trois catégories : personnes âgées, personnes en situation précaire, personnes d'origine étrangère et parmi ces trois catégories, les femmes, particulièrement mal à l'aise vis-à-vis de cette nouvelle monnaie. L'ensemble des résultats de cette étude ne sera pas repris ici, mais seulement deux conclusions : l'euro comme illustration de la dimension sexuée de la monnaie et l'importance de la qualité des relations bancaires dans les pratiques monétaires et financières des personnes en situation précaire. Ici encore, l'objet d'étude exigeait une démarche en deux étapes. Les réactions vis-à-vis de l'euro ne sont intelligibles que resituées dans les trajectoires personnelles et dans les rapports noués par chacun avec la monnaie et avec la société

dans son ensemble. L'euro, en tant que futur instrument de tous les jours, fait ressortir avec force les incertitudes liées au quotidien. Mais l'euro est aussi un enjeu collectif économique, social, et politique : il exprime donc la manière dont chacun vit son appartenance, se situe et se projette au sein de ce dessein collectif. Les réactions négatives ne font que révéler et catalyser des malaises multiples et préexistants. La démarche a donc été la même que dans les deux études déjà citées.

- Une première étape s'est focalisée sur l'analyse des mécanismes d'appropriation de la monnaie. Confrontant les points de vue de la clientèle et du personnel, cette première étape a privilégié trois aspects :

- l'ensemble des mécanismes psychiques et cognitifs sécuritaires mis en place par les personnes pour « penser » la monnaie et pour maîtriser les flux monétaires,

- les modes de construction d'une relation de confiance vis-à-vis de la monnaie,

- les relations au personnel de la Poste et la manière dont ces relations participent aux deux dimensions précédentes.

- Ce n'est que dans une seconde étape (les deux étapes ayant été mêlées au sein des entretiens) qu'il a été envisageable d'anticiper les déstabilisations et le rôle de médiateur potentiel du personnel de La Poste.

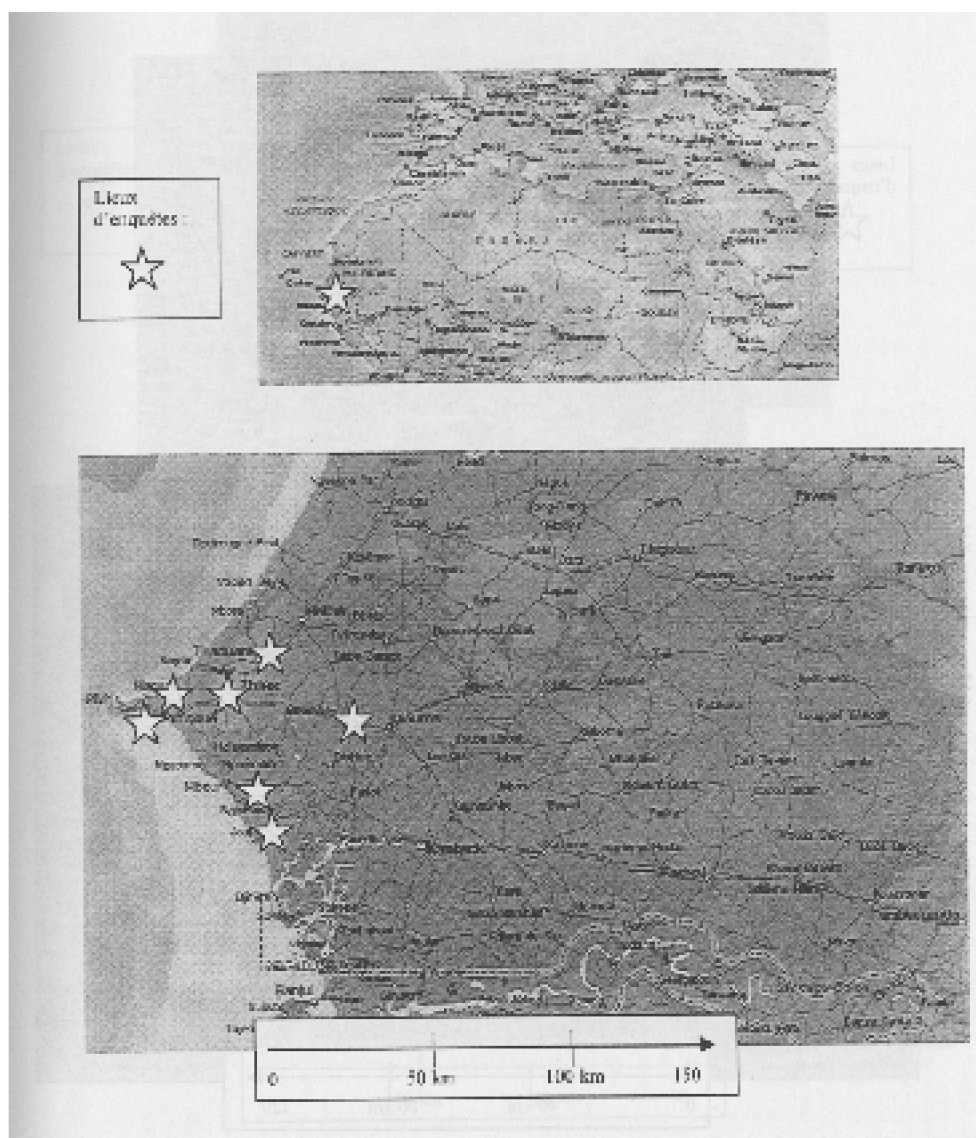
Cette recherche a été basée sur une démarche participative, au sens où elle a été réalisée en étroite collaboration avec le personnel de la Poste. Deux raisons ont présidé à ce choix. La première concernait tout simplement l'accès à la connaissance. De par l'expérience acquise au contact de leur clientèle, certaines catégories de personnel (guichetiers, conseillers financiers, agents d'accueil et préposés, notamment en milieu rural) sont porteuses d'un savoir d'une richesse inestimable. Outre l'implication du personnel dans un comité de pilotage chargé de suivre l'étude, cette démarche participative a pris la forme de tables-rondes, organisées en début de recherche, visant à poser des hypothèses de départ. Par une méthode de type *brain-storming*, deux thèmes ont été abordés : les difficultés de la clientèle au quotidien et les difficultés anticipées lors du passage à l'euro. Les hypothèses issues de cette réflexion collective ont permis d'accélérer considérablement la recherche.

La seconde raison était d'ordre pédagogique : impliquer le personnel dans le processus de recherche semblait le meilleur moyen de le sensibiliser aux conséquences économiques, sociales et psychologiques du changement de monnaie susceptibles d'affecter la clientèle.

Dans le cadre de cette étude, ont été menés 67 entretiens auprès de la clientèle et 40 entretiens auprès du personnel. Les entretiens ont été couplés avec l'observation des pratiques au sein des bureaux de Poste. Du fait de la spécificité des bureaux de Poste en fonction de leur localisation géographique, milieux rural, urbain et urbain « difficile » ont été distingués.

Tableau 3. Étude des réactions de la clientèle de la Poste face à l'euro. Détail des données empiriques collectées

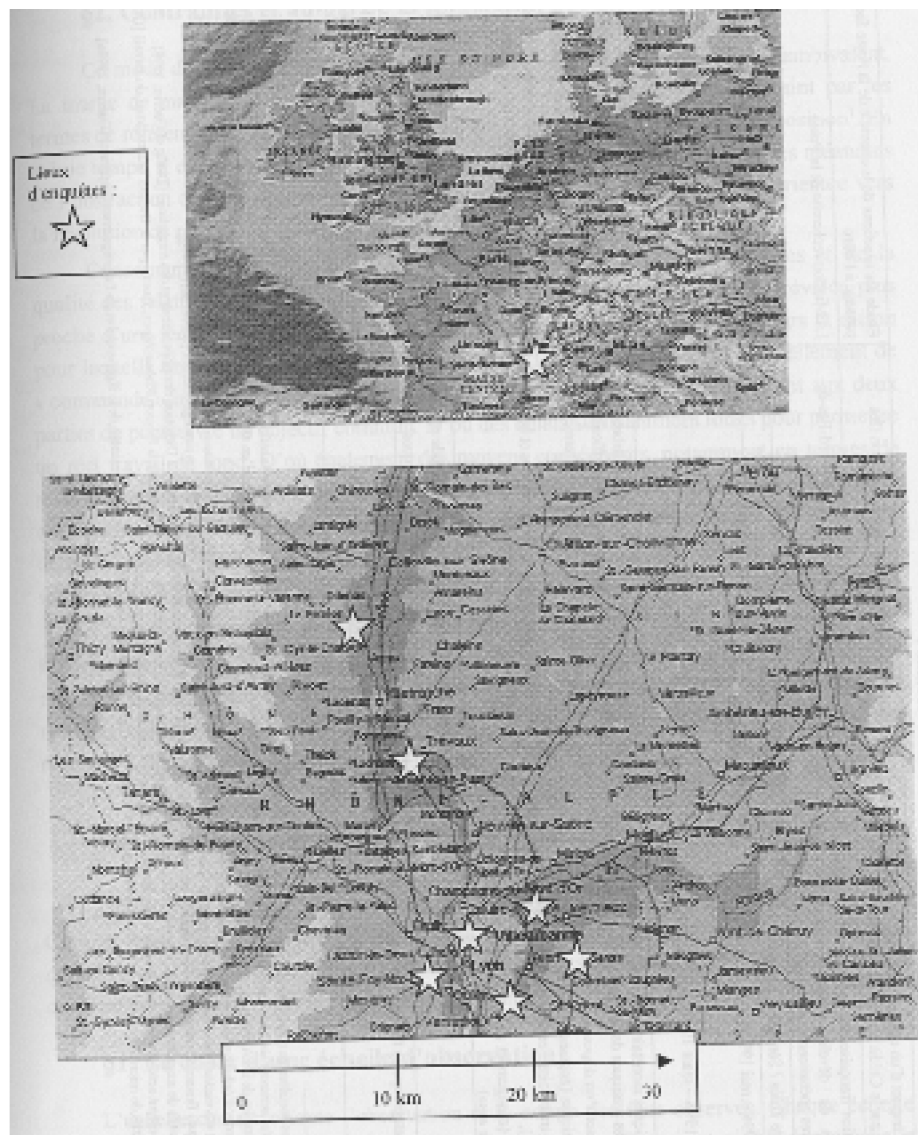
	Mode de constitution de l'échantillon	Objectifs	
2 tables-rondes avec le personnel de la Poste réalisées avec la participation de Gilles Malandrin et David Vallat (Centre Walras, CNRS-Université Lyon 2)	Appel à volontariat au sein des bureaux de Poste	Élaborer des premières hypothèses	
68 entretiens individuels de type <i>récits de vie</i> réalisés avec la participation d'Ababacar Dieng et Gilles Malandrin (Centre Walras, CNRS-Université Lyon 2)	Constitution progressive de l'échantillon (68 au total dont 51 femmes)	Identifier les problèmes préexistants Identifier l'ensemble des réactions possibles face à l'euro Identifier les différents types de relations nouées avec le personnel de la Poste Identifier l'ensemble des facteurs potentiels de blocages	
	Clientèle « normale » (définie simplement par opposition aux clients « à risque » définis ci-dessous		23 (7 hommes, 16 femmes)
	Clientèle vivant de prestations sociales		23 (4 hommes, 19 femmes)
	Clientèle âgée (au-delà de 60 ans)		16 (6 hommes, 10 femmes)
	Clientèle d'origine étrangère (maghrébine, africaine)		6 femmes
40 entretiens semi-directifs auprès du personnel de la Poste réalisés en collaboration avec Gilles Malandrin (Centre Walras)	Constitution progressive de l'échantillon (40 dont 20 femmes) tenant compte : des différents statuts du personnel (chefs d'établissements, guichetiers, conseillers financiers, préposés) des différents types de bureaux (urbain, urbain « difficile », rural)	Identifier les différents types de relations nouées avec leur clientèle Identifier les facteurs de blocage anticipés par le personnel	
Observation	Bureaux choisis en fonction de leur localisation (urbain, urbain « difficile », rural)	Confronter discours et pratiques	



Carte 1. Les lieux d'enquêtes au Sénégal



Carte 2 Les lieux d'enquêtes dans le Nord de la France



Carte 3 Les lieux d'enquêtes dans le département du Rhône

Tableau 4. La collecte des données empiriques. Présentation des trois terrains ¹⁰⁰.

Cadre	Étude d'impact d'un dispositif de microfinance féminin mis en place par le Crédit mutuel du Sénégal	Étude d'impact d'un dispositif d'aide à la gestion (les « Écoles de consommateurs »)	Étude des réactions de la clientèle de la Poste face au passage à l'euro
Commanditaire	Association française des Volontaires du Progrès et Fonds européen de développement (bailleurs de fonds et	Centre régional de la consommation Région Nord-Pas-de-Calais (promoteur du projet)	La Mission recherche de la Poste

Cadre	Étude d'impact d'un dispositif de microfinance féminin mis en place par le Crédit mutuel du Sénégal	Étude d'impact d'un dispositif d'aide à la gestion (les « Écoles de consommateurs »)	Étude des réactions de la clientèle de la Poste face au passage à l'euro
	partenaires opérationnels du projet)		
Lieu	Région de Thiès / Sénégal	Région Nord-Pas-de-Calais / France	Région lyonnaise / France
Durée et dates de l'étude	Juillet 1996 – mai 1997	Mars 1998- octobre 1998	Mars 1998- octobre 1998
de la collecte des données	Octobre 1996 – mars 1997	Juillet 1998	Mars 1998- octobre 1998
Termes de référence	Pratiques monétaires et financières des femmes et rôle de ces pratiques dans leur trajectoire entrepreneuriale Impact d'un dispositif de microfinance en termes : - économiques (augmentation des revenus), - de trajectoire	Pratiques monétaires et financières des membres du dispositif (95% de femmes), facteurs de difficultés Impact du dispositif d'aide à la gestion en termes : - de gestion, - d'amélioration des relations administratives et bancaires, - de confiance en soi, de	Identifier les différentes réactions de la clientèle face au passage à l'euro Identifier les facteurs potentiels de déstabilisation À partir des relations existantes avec le personnel de la Poste, identifier le rôle potentiel du personnel lors de la transition

¹⁰⁰ Au cours du travail de thèse, d'autres enquêtes de terrain ont été réalisées. Elles n'ont pas été utilisées directement mais ont très largement nourri la réflexion : - enquêtes effectuées auprès de paysans camerounais (octobre-novembre 1996), dans le cadre d'une étude de faisabilité relative à la mise en place d'un système d'épargne-crédit, étude réalisée pour une ONG camerounaise (le CIPCRE) ; cette étude a servi de base à notre mémoire de DEA [Guérin, 1996] - enquêtes effectuées auprès des Systèmes d'échange locaux français (printemps 1997) dans le cadre d'une étude réalisée pour la Caisse des dépôts et consignations ; 35 entretiens ont été effectués auprès de membres du SEL de la Garrigue (Hérault), et une quinzaine de SEL ont été visités ; les résultats de cette enquête sont repris dans un *Working paper* [Guérin, 1997a], ainsi que dans un ouvrage collectif [Servet (ed), 1999]. - enquêtes effectuées auprès des pratiques financières des migrants sénégalais en France (hiver 1997-1998), dans le cadre d'une étude réalisée pour la Direction des populations et des migrations [Dieng et Guérin, 1998]. - enquêtes effectuées auprès de dispositifs de microfinance français (1998-1999), dans le cadre de deux programmes de recherche, l'un soutenu par la Région Rhône-Alpes, l'autre par le Bureau international du travail [Guérin et Vallat, 1998a ; 2000a] ; ces enquêtes se poursuivent actuellement dans le cadre d'une étude soutenue par la Caisse des dépôts et consignations. - enquêtes effectuées auprès de dispositifs de microfinance de la ville de Montréal (mai 1999) dans le cadre du programme « aires culturelles » du ministère de la Recherche et de l'enseignement supérieur [Guérin, 1999a].

Cadre	Étude d'impact d'un dispositif de microfinance féminin mis en place par le Crédit mutuel du Sénégal	Étude d'impact d'un dispositif d'aide à la gestion (les « Écoles de consommateurs »)	Étude des réactions de la clientèle de la Poste face au passage à l'euro
	entrepreneuriale (modification des stratégies), - sociaux (changement de statut, modification des rapports sociaux de sexe)	« mieux-être »)	
Hypothèses testées et utilisées	Les pratiques monétaires et financières comme mode de gestion de l'incertitude et comme mode d'appartenance sociale La dimension dynamique de ces pratiques		La dimension sexuée de la monnaie ; Le rôle des relations bancaires dans les pratiques monétaires et financières des personnes en situation précaire
	Le rôle d'un groupe de femmes comme <i>espace de médiation</i> dans l'accès à l'autonomie et à la société civile		

§2. Contraintes et atouts de la commande sociale

Ce mode de collecte des données dans un cadre de commande sociale est ambivalent. La marge de manoeuvre du chercheur est limitée : il est nécessairement contraint par les termes de référence de l'étude, le délai accordé, ainsi que les moyens mis à sa disposition¹⁰¹. En même temps, il est soumis à une exigence de résultat. Il ne peut se perdre dans les méandres de l'abstraction et de la spéculation intellectuelle : la réflexion est directement orientée vers la résolution de problèmes concrets.

Concernant la face négative, tout dépend de l'attente des commanditaires et de la qualité des relations engagées avec eux. Ici en l'occurrence, chaque étude s'est révélée plus proche d'une recherche appliquée que d'un travail de consultation. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle une équipe universitaire était sollicitée. Du reste, il n'y a pas eu réellement de « commande » mais une élaboration conjointe des termes de référence, permettant aux deux parties de poursuivre un objectif commun. D'où des délais suffisamment longs pour permettre un réel travail de fond. D'où également des moyens

¹⁰¹ Dans le pire des cas la contrainte est d'ordre intellectuel, lorsque les bailleurs de fonds ou les promoteurs attendent une approbation sans réserve du projet étudié. Ce ne fut absolument pas le cas ici. Un certain nombre de critiques ont été faites et parfaitement acceptées.

conséquents, notamment en termes de mise en contact avec les informateurs clefs. La qualité des entretiens dépend étroitement de la capacité de l'enquêteur à nouer des relations de confiance avec les personnes enquêtées. Or cette confiance était acquise quasiment d'emblée grâce à un travail préalable de sensibilisation de la part des commanditaires.

C'est donc surtout la face positive qui a joué ici. Chaque étude a été conduite sous l'égide d'un comité de pilotage, composé à la fois de chercheurs et de professionnels de terrain. Ce comité était chargé de valider tant les choix méthodologiques de départ, que les résultats obtenus à des stades successifs de la recherche. Cette confrontation régulière des résultats à un auditoire averti fut un premier gage de leur validité.

Section 3. Le choix de l'échelle d'analyse : la microéchelle

Observer les pratiques des acteurs, c'est d'abord choisir une échelle d'observation (§1) Compte tenu de notre objet d'étude, l'approche à microéchelle s'est imposée pour décomposer et décrypter, à la fois les pratiques monétaires et financières (§2) et les processus de décision et de jugement qui leur sont sous-jacents (§3).

§1. Le choix d'une échelle d'observation

L'échelle choisie oriente l'observation et la nature des faits observés. Chaque échelle met en évidence certains phénomènes et en occulte d'autres. Ce qui est visible à une échelle disparaît à l'autre. Ce choix n'est pas donc pas arbitraire, il dépend de ce qu'on cherche à observer. On oppose généralement les échelles *micro* et *macro*. Plutôt que de les opposer, il est toutefois plus pertinent de les penser en des termes complémentaires.

En effet, à une macroéchelle, on observe des régularités sociales, ce qui se passe en termes de structure de classe, de sexe, de génération, de culture. On identifie la régularité des attitudes, des opinions, des comportements. Cette échelle d'observation va de pair avec des enquêtes quantitatives, qui obéissent aux règles de la statistique et de l'économétrie ; c'est la seule garantie de fiabilité. Ce type de données est incontournable. Ainsi les rapports du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de la Banque mondiale, ou encore du Bureau international du travail, ont mis en évidence la féminisation de la pauvreté ; le nombre croissant de femmes chefs de famille et les discriminations sexuelles en matière d'accès à l'emploi et de rémunération, d'éducation, de nutrition, de santé, de propriété, etc. Même si la fiabilité des données laisse encore une part d'incertitude, les progrès considérables de la statistique autorisent les comparaisons internationales. En outre, ces dernières années, les critères de comparaison des « niveaux » de développement ont été considérablement élargis. Sous l'influence notamment des travaux de Sen, ils intègrent de plus en plus de critères sociaux, ce qui leur donne beaucoup plus de sens.

En France, les *Données Sociales* de l'INSEE et les enquêtes du CREDOC fournissent des données indispensables pour analyser les pratiques de consommation, d'épargne, d'endettement, pour décompter la pauvreté, les catégories fragiles, plus ou moins précaires, pour évaluer les « degrés » de pauvreté et le ciblage des catégories a

priori les plus menacées par cette fragilité, ou encore pour analyser le profil des bénéficiaires des différentes prestations sociales.

En revanche, saisir des régularités statistiques ne rend guère compte du sens ou de l'intention des acteurs. L'observation se limite aux *résultats* des prises de décision. On sait qu'il y a 156 000 femmes bénéficiaires de l'Allocation parent isolé en France en 1998, qu'elles ont entre 23 et 45 ans en moyenne, qu'elles vivent davantage dans les villes [INSEE, 1999]. En revanche, comment vivent-elles et perçoivent-elles l'allocation ? En font-elles le même usage que s'il s'agissait d'un salaire ? On observe que les femmes burkinabées affectent aux dépenses familiales une part plus importante de leurs revenus que leurs époux [Lachaud, 1998]. Est-ce une question de préférences ou de contraintes ? Est-ce que cela traduit un souci d'autrui, une intériorisation du sens de l'obligation ou tout simplement l'absence de choix ? C'est à une *microéchelle* qu'il faut descendre pour observer les *pratiques* et les *processus* de décision des acteurs.

§2. Décomposer les pratiques monétaires et financières

Comment, au quotidien, les femmes manipulent-elles les différents instruments monétaires ? À quels types de dépenses affectent-elles les différents flux monétaires ? Mais tout d'abord, de quelles sources de revenus disposent-elles ? Certaines sources sont fixes, et donc relativement faciles à identifier. Beaucoup sont aléatoires, elles évoluent au gré des besoins du moment, des relations familiales et conjugales, des visites, des rencontres ; elles échappent nécessairement à la perception immédiate. Ce n'est qu'au terme de cette première étape que l'on peut se poser la question de l'*usage*. Ces pratiques se répètent chaque jour. Elles sont à tel point inscrites dans la routine quotidienne qu'elles finissent par échapper à la conscience de leurs auteurs. Seule une reconstitution dans le temps autorise une vision relativement fiable. Ceci exige une forte relation de confiance, cela va de soi, mais aussi une étroite collaboration entre l'enquêteur et l'enquêté. Le premier aide le second à remonter le fil de sa mémoire pour reconstituer ressources et dépenses. Le recours aux carnets de comptes, aux souches de chèques, aux tickets de carte bancaire, lorsqu'ils existent, nous a été précieux. Au Sénégal, suivre les femmes dans leurs activités quotidiennes a été le meilleur moyen d'approcher au plus près la réalité et la complexité de leurs pratiques. L'entretien ne peut pas être impersonnel ; les questions ne peuvent pas être standardisées. En outre, nous cherchions davantage qu'une description ; c'est le *sens* de ces pratiques qui nous importait. Il faut alors dépasser le stade des actes et des choix réellement effectués : saisir le processus de décision que recouvre le passage à l'acte, exige une « mise en situation ».

§3. Décrypter les processus de décision à travers une mise en situation

Une décision ne s'observe pas telle quelle. Seul le *passage à l'action* est observable ; il se situe en aval de la décision [Desjeux, 1998]. La décision proprement dite repose sur un processus qui commence bien en amont du passage à l'acte et se prolonge en aval. En amont, c'est l'accès à l'information et le traitement de cette information, ce que l'on appelle la cognition. Ce sont aussi les systèmes de représentations, les anticipations, les jugements de valeur et les jugements moraux. Ce sont également les émotions.

Le processus se prolonge ensuite au-delà du passage à l'acte, à travers les différents mécanismes de coordination des comportements des acteurs. Celle-ci peut être centralisée, de manière formelle au sein d'une organisation, de manière informelle au sein d'une communauté de valeurs. Elle se manifeste également au travers de jeux de pouvoir, d'alliance, de conflits. C'est ici que se forment les réseaux. L'ensemble de ces éléments forme une « mise en situation ». Concrètement, comment accéder à l'ensemble de ces données ? Si le choix de la microéchelle s'impose, en soi il ne dit rien sur le moyen d'entrer au coeur du processus de décision. Observer ce que font les femmes ? Leur demander pourquoi elles ont fait ceci ou cela ? Comment se fier à leur opinion ? Nous avons opté pour une approche en termes de *récits de vie* et de *récits de pratiques en situation*.

Section 4. Le type d'enquête : récits de vie et récits de pratiques en situation

Qu'est-ce qu'un *récit de vie* et qu'est-ce qu'un *récit de pratiques en situation* ? À quelles fins sont-ils utilisés et quels types de données permettent-ils de collecter ? Ces précisions étant faites (§1), nous préciserons la pertinence de ce type d'enquête par rapport à notre objet d'étude (§2), les techniques employées pour une interprétation autorisant le passage du particulier au général (§3) et enfin le déroulement concret des entretiens (§4).

§1. Définition et statut des données collectées

Le principe des récits de vie a été introduit en France au cours des années soixante-dix, en large partie sous l'influence de Daniel Bertaux, qui en propose la définition suivante :

« une forme particulière d'entretien, l'entretien narratif, au cours duquel un chercheur demande [à un sujet] de lui raconter tout ou partie de son expérience vécue » [Bertaux, 1997, p. 6].

Le terme « récit » vise d'emblée à préciser la position à la fois réaliste et relativiste de la méthode : on considère que le vécu de la personne existe indépendamment de la perception du chercheur, même si, bien sûr, le chercheur le reconstitue par interprétation. Le terme « histoire de vie » est plus ambigu. Soit il renvoie à l'idée que le vécu est restitué tel quel. Soit au contraire, il traduit une position anti-réaliste, le discours ne ferait que reproduire la vision qu'en a eu le chercheur.

A. Une production discursive basée sur la narration

En aucun cas, le terme *récit de vie* ne s'apparente à un récit complet, où l'enquêté nous plongerait dans sa plus tendre enfance pour nous livrer l'intégralité de son parcours personnel. Le terme « récit de vie » signifie simplement que la production discursive du sujet prend la forme de la narration. Il y a récit de vie à partir du moment où un sujet raconte un épisode quelconque de son expérience vécue.

En fonction des objectifs de la recherche, le sujet est invité par le chercheur à considérer ses expériences passées à travers un filtre. Le récit est structuré autour d'une succession temporelle d'événements et de situations qui en résultent, ou bien autour de

certaines pratiques. Mais ces pratiques sont « mises en situation », au sens défini plus haut. Elles sont également inscrites dans le cours du temps. D'où le terme *récits de pratiques en situation*, suggéré également par Daniel Bertaux [1997], que nous préférons au précédent : il nous semble plus adéquat et moins ambigu.

Comme toute enquête, ils peuvent être utilisés à titre exploratoire, uniquement pour « baliser » la recherche et suggérer des hypothèses, ou bien comme instrument à part entière dans la recherche. Leur fonction est alors *analytique*, et c'est l'option retenue ici¹⁰².

B. Restituer un « objet social »

Que cherche-t-on à travers ce type de récit ? Il ne s'agit pas de comprendre en « profondeur » la personne enquêtée. L'objectif final ne consiste pas à saisir parfaitement le parcours de vie, même partiel, d'une personne. L'objectif est ailleurs : son récit et les expériences qu'elle nous livre ne sont qu'un outil visant à restituer un « *fragment de réalité sociale-historique* » ou encore un « *objet social* » [Bertaux, 1997, p. 7, p. 45].

« Des expériences de ceux ou celles qui ont vécu une partie de leur vie au sein de cet objet social », vont être extraites « des informations et des descriptions qui, une fois analysées et assemblées, aident à en comprendre le fonctionnement et les dynamiques internes » [ibid, p. 45].

Ici en l'occurrence, à travers les expériences des femmes rencontrées, c'est bien l'explicitation d'un « objet social » que l'on vise : les pratiques monétaires et financières et les logiques sur lesquelles elles reposent. À travers les expériences de chacune et les liens de causalité que l'on décèle entre ces pratiques et les trajectoires personnelles, on s'interroge sur les significations de ces pratiques. C'est aussi un « fragment de réalité sociale-historique » par la manière dont ces pratiques actualisent, entretiennent, mais aussi dynamisent les mécanismes de reproduction sociale. Il ne s'agit ni de fournir une description statistique, ni de valider des hypothèses, mais de comprendre comment fonctionne un « monde social », celui des femmes en situation de précarité. À travers les témoignages des unes et des autres, transparaissent la persistance et la reproduction des mécanismes de division sexuée des rôles et des systèmes de représentation : comment par exemple les réticences à l'égard de l'euro traduisent des cadres mentaux et des représentations sociales liés à la pratique quotidienne des femmes, comment l'usage des revenus traduit les rôles de dépendance et de devoir social assignés aux femmes françaises, ou encore, comment le vécu des prestations sociales fait surgir l'ambiguïté sur laquelle les États de droit et la notion de dette sociale se sont construits.

La recherche repose sur un effort constant qui consiste à pousser chaque cas hors de sa particularité vers de plus vastes problèmes. On est en présence d'une dialectique permanente entre un « tout social » et les parties de ce tout : chaque trajectoire et chaque vécu n'existent qu'à travers un tout, qu'ils contribuent à actualiser mais aussi à faire évoluer. C'est cette dialectique permanente qui donne toute sa signification aux

¹⁰² D. Bertaux distingue une troisième fonction : la fonction expressive. Le récit est publié intégralement, non plus dans une optique de recherche mais de communication. On peut citer à titre d'exemple l'ouvrage publié par P. Bourdieu et ses collaborateurs (Pierre Bourdieu (1993), *La misère du monde*, Paris : le Seuil). Cet ouvrage vise à rendre publique une souffrance racontée par ceux qui vivent cette souffrance. Cinquante et un entretiens sont retranscrits en intégralité.

expériences personnelles. La recherche, écrit l'anthropologue Clifford Geertz, lorsqu'il décompose les interactions entre *savoir local* et *savoir global*, s'appuie alors sur un :

« aller-retour dialectique continu entre le plus local des détails locaux et la plus globale des structures globales en sorte qu'on arrive à les voir simultanément [...] sautillant entre le tout conçu à travers les parties qui l'actualisent et les parties conçues à travers le tout qui les motive, nous cherchons à les tourner, par une sorte de mouvement perpétuel intellectuel en explication l'un de l'autre » [Geertz, 1986, p. 88].

C. Le statut des hypothèses

Dissipons un dernier malentendu avant d'entrer plus avant dans le détail. Ce type de démarche suscite bien souvent méfiance et suspicion de la part des adeptes des méthodes quantitatives : combien faut-il recueillir de récits pour prétendre à la généralisation ? Dénoncer l'absence de pondération chiffrée n'a aucun sens. On cherche à saisir la diversité et la contingence : ce sont d'autres critères qui garantissent la validité des résultats. Dans l'enquête quantitative, les données ont un double statut. Elles ont d'abord un statut descriptif : fournir des descriptions statistiques fiables de phénomènes collectifs constitués par l'agrégation des comportements, des attitudes, voire des opinions individuelles. Elles ont ensuite un statut de validation des hypothèses de départ, au stade ultime de la démarche hypothético-déductive.

Ici, le statut des données collectées est tout autre. Elles ne visent pas à vérifier des hypothèses élaborées auparavant, mais elles participent à la construction d'un corps d'hypothèses. Il n'est plus question de représentativité d'échantillons, d'objectivité des données ou encore de test d'hypothèses : on parlera plutôt de *construction progressive d'échantillons*, de *comparaison* et de *méthodes d'interprétation*. Il ne s'agit pas de vérifier les hypothèses mais de les élaborer à partir des observations et d'une réflexion fondée sur les récurrences. Le modèle ainsi construit a le statut « *d'une interprétation plausible plutôt que d'une explication au sens strict* » [Bertaux, 1997, p. 27]. D'ailleurs, on ne peut à proprement parler vérifier les hypothèses. Comment tester des hypothèses à partir d'observations empiriques qui ont servi à l'élaboration de ces mêmes hypothèses ? Ce serait purement tautologique. La seule conclusion possible consiste à avancer que l'hypothèse retenue s'avère jusqu'à nouvel ordre la meilleure.

Venons-en maintenant plus précisément au contenu.

§2. Le contenu des récits de pratiques en situation

Rappelons notre objet d'étude : les pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Dès le départ, une de nos hypothèses était la suivante : l'idée d'une dialectique entre ces pratiques et les droits et les obligations dont les femmes se sentent investies. Cette problématique ne nous laissait guère le choix de la méthode : la simple étape de description des pratiques, nous l'avons vu plus haut, exige déjà une reconstitution temporelle.

C'est ici que l'approche narrative, de par sa dimension diachronique, s'avère essentielle. Cette dimension diachronique, même si elle est recréée en partie après

l'entretien par le chercheur, présente tout d'abord une certaine garantie d'objectivité. La reconstitution des enchaînements d'événements, de situations, d'interactions et d'actions contient nécessairement bon nombre d'informations exactes du point de vue des faits [Bertaux, 1997]. Au cours de l'entretien, lorsque deux énoncés se révèlent contradictoires, l'enquêteur modifie lui-même son point de vue.

Pour sortir de la simple description et aller plus loin, nous l'avons déjà dit, cela exige une « mise en situation » : seul moyen de restituer le sens de ces pratiques et les processus de décisions dont elles sont issues. Au-delà de la description d'expériences personnellement vécues, la mise en situation consiste, de la part de l'enquêteur, à orienter le récit vers les contextes au sein desquels ces expériences se sont inscrites. L'approche biographique révèle alors toute sa pertinence, car elle permet d'abord de « saisir les logiques d'action dans leur développement biographique » [Bertaux, 1997, p. 8]. Contrairement à des entretiens à questions fermées, qui ne saisissent que des fragments de réalité, le récit a ensuite cet appréciable avantage de disséquer dans une dimension *temporelle* l'articulation concrète entre les différents domaines de l'existence, l'emploi, la famille, les relations extra-familiales. Enfin, la troisième qualité de ce type de démarche réside dans le caractère *dynamique* des informations recueillies. Les rapports sociaux ne sont pas figés, ils sont saisis dans leur développement temporel, par le biais de leur reproduction et leur dynamique de transformation. Alors que les enquêtes à questions fermées n'autorisent guère qu'une *photographie*, à un moment donné de l'histoire, le récit s'apparente davantage à un *film*.

Revenons à notre objet d'étude. La mise en situation s'est faite selon un double axe de recherche : un premier axe d'ordre *temporel*, un second d'ordre *social*, visant à localiser les pratiques au sein de leur configuration sociale¹⁰³. C'est de cette manière que la double exigence de temporalité des pratiques monétaires et financières a fini par devenir une évidence : une première temporalité de très court terme, liée à l'incertitude du quotidien, une seconde s'inscrivant dans le plus long terme, le temps de la reproduction des rapports sociaux.

D'une part, la dimension temporelle vise à reconstituer la *dynamique* de la trajectoire personnelle. Logiques d'action et rapports sociaux ne prennent sens que par rapport à leur histoire, d'où la nécessité de prendre acte, même très partiellement, des étapes marquantes des parcours personnels. À travers la reconstitution d'une trajectoire, on cherche à saisir par quels mécanismes et processus les femmes en sont venues à se retrouver dans une situation donnée ; on comprend mieux ainsi comment elles parviennent à gérer cette situation.

D'autre part, la dimension sociale vise à saisir les pratiques à un moment donné de l'histoire personnelle. L'idée consiste à réinscrire ces pratiques dans l'ensemble des relations sociales. On observe alors que toute pratique monétaire ne saurait exister de manière isolée. Elle ne se déploie qu'au sein d'une *relation*. C'est cette inscription dans la relation qui lui donne son sens.

A. La mise en situation temporelle : la double temporalité des pratiques

¹⁰³ Notons bien que dans la réalité, ces deux axes sont confondus : ils sont distingués uniquement afin de faciliter l'analyse.

Les femmes sont confrontées à deux exigences dont les temporalités sont distinctes. La première est liée à l'incertitude quotidienne. La seconde obéit au long terme des obligations sociales. Les récits ont été orientés de manière à faire apparaître cette double temporalité.

1. Une reconstitution temporelle de court terme

Un premier niveau de l'entretien est centré sur le très court terme, une semaine, un mois, selon la temporalité des sources de revenus. Pour les femmes du Nord de la France, ce sont d'abord les prestations sociales, l'éventuelle pension du père, parfois des dons réguliers de la famille, des organismes caritatifs ou des bureaux de l'aide sociale. Pour les femmes sénégalaises, ce sont d'abord les revenus générés par leur activité de petit commerce¹⁰⁴. À ces premières sources de revenus s'ajoute, inégalement selon les cas, une multitude de dons, monétaire ou en nature. Il s'agit d'aboutir à la reconstitution la plus fiable possible des pratiques quotidiennes. On cherche à resituer chaque source de revenu dans son contexte. On commence par faire décrire la routine quotidienne, le déroulement d'une journée, les visites, les rencontres. On interroge ensuite sur les périodes exceptionnelles : quels sont les « coups durs » et sur qui compter ? Les relations oscillent entre la famille et le conjoint, l'entourage extra-familial, et enfin les relations institutionnelles (banque, bureaux de l'aide sociale et organismes caritatifs au Nord, programmes d'aide au développement et ONG au Sud). Ces trois types de relations sociales se combinent diversement pour chaque femme. Cette combinaison, dont il faut parvenir à saisir à quel point elle est voulue ou subie, est lourde de signification : de qui préfère-t-on dépendre ? Au Nord, les relations institutionnelles sont beaucoup plus présentes ; pour certaines femmes, elles font partie d'une routine quasi-quotidienne. Au Sud, nouer des relations privilégiées avec les institutions revêt une autre signification : cela reste le privilège de certaines femmes « leaders » qui jouent le rôle de relais entre ONG et populations.

Après les revenus viennent les dépenses, dépenses quotidiennes et dépenses exceptionnelles. L'entretien vise à reconstituer les différents types de relations nouées avec les commerces. Pour les femmes du Nord de la France, ce sont les grandes surfaces, les boutiques de proximité, les démarcheurs à domicile, mais aussi les enfants, à qui il faut donner de l'argent de poche. Pour les femmes de Thiès, ce sont les achats quotidiens chez les commerçants, les approvisionnements chez les fournisseurs, mais aussi les sollicitations incessantes de l'entourage, familial ou amical.

Au Sud, la dynamique des flux est d'une telle ampleur qu'il serait illusoire d'en faire apparaître la profondeur. Chaque femme est au centre d'une multiplicité de cercles de relations concentriques plus ou moins larges qui sont autant d'enchevêtrements de dettes et de créances. Tout au plus peut-on saisir les « partenaires » privilégiés ainsi que le degré de dépendance. Ici encore, la démarche diachronique est incontournable. Poser la question directement (« à qui prêtez-vous de l'argent ? qui vous en prête ? ») ne donne

¹⁰⁴ La question de la reconstitution des revenus issus d'activités dites « informelles » est une opération relativement complexe, d'autant plus que les femmes ne tiennent aucune comptabilité. Elle sera abordée avec beaucoup plus de précision lors de la restitution des données au chap. 7.

guère de résultats ; en revanche remonter le fil du temps est beaucoup plus prometteur.

2. Une dimension diachronique de plus long terme

Au-delà de ce « zoom » sur la routine quotidienne, l'entretien tente de dégager les principales périodes de la vie. Elargir jusqu'au cycle de vie permet d'orienter rapidement le récit. Le départ du foyer familial et parfois du village de naissance, le mariage ou la vie en cohabitation, les enfants, quelquefois une rupture, le départ des enfants : ce sont autant d'étapes marquantes en termes de vécu personnel, mais aussi en termes de pratiques monétaires et financières. Les sources de revenus évoluent, les responsabilités aussi. On interroge les femmes sur la manière dont elles se « débrouillent » pour financer les grands événements de la vie sociale et familiale : mariages, baptêmes, décès, fêtes religieuses. Si l'on croise les deux types de questions (principales étapes du cycle de vie / principales étapes de modification de pratiques monétaires et financières), on observe que bien souvent, elles se recourent.

À travers cette mise en situation, on peut commencer à comprendre les contextes sociaux au sein desquels les pratiques monétaires et financières se sont inscrites et qu'elles contribuent à reproduire ou à transformer. Tout l'intérêt des récits de vie est là. Progressivement, les pratiques ne sont plus un phénomène isolé mais elles deviennent totalement imbriquées dans un tissu social : elles traduisent ce tissu social tout en le faisant évoluer. Progressivement, les pratiques ne sont plus un phénomène statique, mais dynamique, en constante évolution. C'est ainsi que se révèle la personnalisation des instruments et des flux, en apparence absolument homogènes. C'est ainsi que l'on découvre des savoir-faire en matière de gestion absolument remarquables, découverte qui bien sûr échapperait complètement à des enquêtes « en surface ».

B. La mise en situation sociale : engagements moraux et jugement moral

Réinscrire les pratiques à la fois dans leurs contextes et dans la durée est aussi un moyen de rendre compte du jugement moral des femmes enquêtées, de reconstituer les sentiments de responsabilité, les engagements émotionnels, la pression des normes sociales et la manière dont celles-ci sont vécues. Rappelons notre postulat de départ : chacun est pris dans un ensemble de droits et d'obligations qui structurent son comportement au même titre que la poursuite de son intérêt personnel. Chaque prise de décision, loin de se limiter à une rationalité instrumentale, obéit à un jugement de sens et à un jugement moral (qu'est-ce qui est légitime ? qu'est-ce qui ne l'est pas ? qu'ai-je le droit de faire et de ne pas faire ?). Pour autant, chaque action ne se réduit pas à sa singularité. Le sens commun est historiquement construit et soumis à des normes de jugement historiques. Engagements et jugements moraux résultent d'un jeu infini de miroirs, où chacun imagine ce que l'autre imagine, qui lui-même imagine, etc. Si chaque action ne se justifie qu'à l'aune du jugement de son auteur, exprimant ainsi sa singularité, ce jugement exprime en même temps l'universalité d'une règle d'action. C'est donc à travers ce jugement que

« l'action, comme unité de sens, s'inscrit non seulement dans la durée du vécu mais aussi dans le temps historique - dans le temps lié à l'émergence des règles

institutionnelles » [Kandil, 1998, p. 161].

Saisir les jugements de chacun, c'est donc comprendre sa propre logique d'action, mais c'est aussi saisir une part d'universel : celle de la norme, de la règle.

Les obligations, nous l'avons vu dans le premier chapitre, se déploient dans plusieurs dimensions : un niveau réflexif, celui du rapport à soi et de la maîtrise de soi, un niveau horizontal (les relations avec ses pairs) et un niveau vertical (les relations avec la totalité sociale). Saisir l'élaboration de ce jugement et de ces engagements moraux exige de travailler avec ces trois niveaux.

1. Jugement sur soi et projet de vie

Le premier niveau concerne le jugement sur soi et l'engagement vis-à-vis de soi. Il est souvent plus facile de l'aborder de manière impersonnelle (« d'après vous, qu'est-ce qui fait qu'on a « réussi » sa vie ? »), ou indirecte, à travers une projection dans l'avenir (« finalement, votre rêve, c'est quoi ? »), ou encore un retour sur les événements marquants (les moments de fierté, d'émotion ou au contraire d'angoisse et de désespoir). Quelles que soient la fiabilité et la subjectivité de la mémoire, le fait d'être marquée de traces indélébiles est en soi un « indice ». C'est d'ailleurs ici que le souci d'autonomie s'est révélé avec force. Parfois de manière directe et explicite (« mon objectif ? arriver à faire ce que j'ai décidé »), le plus souvent de manière détournée et *a contrario* (« les plus mauvais souvenirs ? avoir eu le sentiment de ne pas maîtriser le fil de ma vie »). On cherche également à pénétrer l'intimité du projet de vie, saisi à un certain moment de l'existence : comment a-t-il été élaboré, parlé, dialogué, influencé, négocié au cours de la vie familiale, mais aussi de la vie extra-familiale.

2. Jugement et obligations horizontales

Le second niveau concerne le jugement et les engagements à l'égard d'autrui, et plus particulièrement des « autrui significatifs »¹⁰⁵. On cherche à identifier les personnes qui jouent un rôle de premier plan, auprès desquelles se déploient les notions de devoir, d'obligation, de responsabilité. Pour les mères de famille, les enfants sont au premier plan, avec toute l'ambivalence que cette importance revêt puisqu'ils sont source à la fois de leurs plus grandes satisfactions et de leurs plus grandes angoisses. Au-delà des enfants vient la famille, proche ou élargie ; elle est également source d'ambivalence puisqu'elle protège mais parfois elle étouffe.

3. Jugement et obligations verticales

Enfin, le troisième niveau concerne le jugement et les engagements à l'égard de la société dans son ensemble. On cherche à saisir à la fois le regard que les personnes portent sur la société et la manière dont elles se sentent regardées. Lorsque ce niveau de jugement interfère directement dans le vécu quotidien, il émane spontanément, d'une manière implicite. Procéder à des jeux de rôle est un moyen détourné d'y parvenir : (« si vous étiez...assistante sociale, responsable des allocations familiales ou d'une ONG,

¹⁰⁵ Traduction proposée par F. de Singly à propos des « significant others » de G. H. Mead. Cité par D. Bertaux [1996, p. 87].

banquier, etc., qu'est-ce que vous feriez vis-à-vis de tel ou tel problème ? »).

C. L'observation

Dans la recherche d'objectivité, croiser les questions et multiplier les recoupements est indispensable. Confronter le discours aux pratiques l'est tout autant et l'observation est ici déterminante. C'est pourquoi les enquêtes ont été, autant que possible, couplées avec l'observation des pratiques. La gestion des budgets a été une question délicate ; il aurait été malaisé de suivre les femmes au quotidien dans leurs achats et dans leurs comptes. L'observation a donc été employée ailleurs, pour analyser les relations nouées par les femmes dans trois domaines:

- les relations avec leurs clients et leurs fournisseurs ; nous avons ainsi longuement observé les commerçantes sénégalaises sur leur place de marché.
- les relations avec leur banquier ; nous avons ainsi observé la vie des bureaux de quelques agences de la Poste en France, de quelques agences du Crédit mutuel au Sénégal.
- les relations établies par les femmes entre elles, notamment au sein de leur groupe¹⁰⁶.

À travers l'observation, que cherche-t-on ? Observer est un moyen privilégié de saisir par un autre moyen les contraintes pesant sur les pratiques. Certaines contraintes sont objectives. Citons par exemple l'absence de confidentialité de certains bureaux de Poste, le manque de disponibilité des guichetiers, l'ambiance de très forte tension les jours de versement des prestations sociales, etc. Citons également les sollicitations permanentes de la part de la famille et de l'entourage qui rythment le quotidien des commerçantes sénégalaises, notamment lorsqu'elles sont sur les marchés. D'autres contraintes sont purement subjectives, ainsi la manière dont sont saisies les différences de statut, les attentes de rôles. Citons pour exemple le regard d'un guichetier qui semble, pour l'observateur, parfois très éloigné de la manière dont telle cliente vit et décrit ce regard. Mais l'observation va bien au-delà. Elle donne le privilège d'appréhender les multiples talents que déploient les femmes pour s'accommoder de ces contraintes, parfois s'en rendre maîtresses. Donnons encore l'exemple de telle autre cliente pour qui, se sentir agressée, lui permet de revendiquer un découvert bancaire. C'est à travers l'observation des marchés sénégalais que nous avons saisi la construction éminemment sociale des prix ainsi que la construction sociale de la parenté, véritable ressource mobilisée dans les stratégies entrepreneuriales.

L'observation est enfin le meilleur moyen de saisir les relations de coopération, de domination, de complicité, ainsi que leur ambivalence. Seule l'observation nous a permis de cerner le rôle ambivalent des présidentes de groupes au Sénégal. Faisant preuve d'une rigueur parfois draconienne, certaines inspirent la crainte, parfois la soumission, d'autres jouent en même temps un rôle de protection décisif. C'est également à travers l'observation que nous avons mesuré le rôle précieux d'interprète joué par le personnel de la Poste ou

¹⁰⁶ Rappelons que dans les missions étalées de proximité au Sénégal, c'est également à travers l'observation que nous avons mesuré le rôle précieux d'interprète joué par le personnel de la Poste ou l'approche est collective.

celui du Crédit mutuel du Sénégal.

§3. L'interprétation : comment passer du particulier au général ?

Dans ce type de méthode, la question centrale est bien sûr celle du passage du récit particulier à des conclusions générales. C'est ici que s'impose un aller-retour permanent entre observation et réflexion.

A. Comparer

Un récit de vie considéré isolément ne nous apprend rien ; il est impossible d'en dégager une quelconque généralité. Dégager l'universel du singulier n'est possible qu'à travers la comparaison entre différents récits : c'est la mise en rapport de cas particuliers qui autorise le passage du particulier au général. Multiplier les études de cas permet d'isoler similitudes et différences. On cherche à discerner sur le terrain la présence de tel ou tel élément, à en identifier les contours, à retrouver les diverses formes sous lesquelles cet élément est apparu afin de s'assurer qu'il ne s'agit pas d'un pur produit de l'imagination.

Ce n'est qu'à cette étape, celle de l'analyse des discours et de leur confrontation, que les récits de vie dévoilent progressivement toute leur richesse. Y déceler une multitude d'indices permet d'échafauder hypothèse après hypothèse, de tester ces dernières par la comparaison et de ne garder que les plus pertinentes pour la construction du modèle. C'est ici qu'intervient la fonction analytique du récit.

Les premières comparaisons autorisent l'interprétation. Au fur et à mesure que progresse la recherche, qui s'appuie donc sur un aller-retour permanent entre observation et théorisation, les comparaisons ultérieures mettent à l'épreuve les premières interprétations, les confirment et les consolident, parfois les affaiblissent. Il faut alors modifier les hypothèses. Découvrir le général au cœur des formes particulières passe par la recherche de récurrences d'un parcours de vie à l'autre. Une fois qu'on les a décelées, encore faut-il les ordonner, et surtout chercher systématiquement à en dégager une signification commune. Dégager toutes les significations que chaque récit porte en lui serait vain et infini. On se limite à celles qui sont pertinentes pour l'objet de la recherche et qui prennent alors le statut d'« indices ». La grille d'entretien, orientée autour d'un nombre limité de questions clefs, est un premier filtre. Un second filtre est nécessaire lors de la reconstitution des récits : une grille d'analyse précise doit permettre d'orienter la comparaison, d'en dégager la singularité et la continuité [Bertaux, 1997 ; Kaufmann, 1996]. Dans ce travail d'agencement des récits, deux types de lectures se succèdent : une lecture diachronique, qui rend compte des biographies personnelles, et une lecture thématique, qui dépend de l'objet de recherche.

On observe des techniques de cloisonnement des flux monétaires : est-ce possible de déceler une ou plusieurs logiques sous-jacentes, ou bien chacune de ces techniques obéit-elle à sa propre méthode ? On observe à plusieurs reprises un sentiment de « honte ». Est-ce le produit d'une étape particulière de l'histoire personnelle des femmes, qui en serait dès lors indissociable ? Ou bien peut-on déceler des origines récurrentes, des recoupements entre les différentes trajectoires ? On observe que certaines femmes ont une attitude particulièrement revendicative à l'égard des services sociaux : est-ce

simplement la traduction d'un conflit de personnes ? Ou bien cette revendication s'enracine-t-elle dans les logiques communes ? On constate que certaines femmes font preuve d'un véritable « ascétisme » en matière de gestion, tandis que d'autres au contraire sont plutôt « laxistes » : est-ce simplement le fruit d'une histoire et d'une psychologie personnelle ou bien est-ce possible de dégager des tendances plus générales ? On constate que certaines femmes sénégalaises apprécient l'accès à un crédit formel car il limite les sollicitations des « parasites » (la famille). Cette réaction se limite-elle à quelques femmes exaspérées par leur entourage, ou traduit-elle l'essoufflement du mode de protection communautaire ?

Progressivement émergent des « types », des « catégories », des logiques d'actions communes qui se développent en réaction à telle ou telle situation. Toutefois, avant d'en arriver à ce stade, l'interprétation est nécessaire.

B. L'interprétation

L'analyse repose sur l'interprétation : celle-ci est incontournable, sinon la recherche ne serait pas possible. Si l'enquêté expose ses propres raisons d'agir, son analyse, même lorsqu'elle est spontanée, doit rester un instrument aux mains du chercheur [Kaufmann, 1996, p. 72]. Se limiter aux raisons fournies par l'enquêté interdit toute réflexion théorique. Le travail d'interprétation obéit à deux procédés : le premier réside dans la *traduction* du discours, entendue au sens de la restitution de catégories d'intelligibilités. Cette traduction est canalisée par le cadre théorique choisi au départ. En outre, compte tenu de l'inertie des normes et des représentations sociales, le recours à l'histoire s'est parfois imposé. Sans ce retour en arrière, certaines réactions resteraient obscures.

1. La traduction

Entre les expériences vécues et leur mise en récit s'interposent de multiples biais, médiations et interférences. La mémoire transforme, le passé n'est jamais réactualisé tel quel. Entrent en jeu les schèmes de catégorisation de la personne, son système de références et de valeurs, la manière dont elle a vécu les événements qu'elle raconte. Avant même d'être interprété par le chercheur, le récit lui-même est une première interprétation, celle qu'en fait le sujet enquêté. Interviennent en outre les conditions de l'entretien, l'impression que le sujet veut produire sur l'enquêteur. Le discours est donc déjà doublement déformé. Mais c'est justement le sens de cette déformation qu'il faut chercher à saisir. D'ailleurs, le terme « déformation » est inapproprié ; mieux vaut parler de *construction de catégories d'intelligibilités* :

« l'homme ordinaire ne déforme pas, il donne forme, pour produire du sens, de la vérité (sa vérité) » [Kaufmann, 1996, p. 63].

De ce fait, identifier tous les biais n'a pas de sens, on en conclurait au caractère inexploitable du matériau recueilli. L'interprétation doit se limiter à saisir les *logiques de production du sens*, appréhender les unités de perception, les modes d'appréhension et de catégorisation, les cadres de référence. Une première étape consiste finalement à *traduire* le discours. Comme l'écrit Clifford Geertz, traduire ne signifie pas

« une simple refonte de la façon dont le sujet présente les choses afin de les

présenter en termes qui sont les nôtres (c'est ainsi que les choses se perdent), mais une démonstration de la logique de leur présentation selon nos propres manières de nous exprimer » [Geertz, 1986, p. 17].

La traduction est une opération de reformulation des catégories d'intelligibilité, **« de telle sorte qu'elles puissent dépasser les contextes où elles sont d'abord apparues et ont pris leur sens, afin de situer les affinités et de marquer les différences » [ibidem].**

Dans cette démarche, on part du principe que les explications des subjectivités d'autrui peuvent être édifiées sans qu'il soit besoin de prétendre à des capacités particulières d'effacement d'ego et des sentiments de similitude. Saisir le point de vue de l'enquêté ne s'obtient pas par l'empathie, **« on n'arrivera de toute façon jamais à percevoir ce que eux perçoivent »**, mais tout au mieux **« ce 'avec quoi' ils perçoivent, 'au moyen de quoi' ils perçoivent » [Geertz, 1986, p. 88].**

Par exemple, les discours produits autour de l'euro et leur dimension fortement sexuée, ne sont intelligibles que si l'on se plonge dans les systèmes de représentations des hommes et des femmes : la manière dont ils conçoivent la monnaie (qu'est-ce que la monnaie finalement, à quoi sert-elle ?), mais aussi l'« économique » et l'Europe. Ces systèmes de représentations ne sont eux-mêmes intelligibles que si l'on se plonge dans le contexte dans lequel ils ont été élaborés : la pratique quotidienne des personnes. Celle-ci est à la fois un lieu où se construisent des repères qui participent à l'élaboration des systèmes de représentations et un lieu d'actualisation de ces systèmes.

Que l'entretien se déroule en langue française ou en langue étrangère, le procédé est finalement le même. Au Sénégal, la moitié des entretiens se sont déroulés en wolof, la langue locale la plus couramment employée. Ils ont été menés avec la collaboration de deux enquêteurs-traducteurs. Ici, la traduction est à prendre au sens propre du terme ; or quelle signification peut-on donner à un entretien qui a été traduit d'une langue dans une autre ? *A priori*, la traduction est un handicap ; elle alourdit considérablement la distorsion de l'entretien. Mais c'est aussi le meilleur moyen de saisir les systèmes de catégorisations. En fait, le processus obéit à la même logique que celle évoquée plus haut. Il est simplement plus marqué, et de toute façon incontournable. La traduction reste un outil essentiel d'herméneutique : traduire une langue dans une autre ne consiste pas seulement en un simple exercice de recherche du mot équivalent,

« c'est aussi la mise en rapport de deux champs sémantiques différents, de différentes façons de découper ou penser la réalité » [Olivier de Sardan, 1995, p. 158].

Le fait qu'un terme français n'existe pas en langue locale ou bien qu'inversement des termes locaux soient intraduisibles, revêt une grande signification. Reprendre les termes locaux en essayant de les expliciter, ce que nous aurons l'occasion de faire à de multiples reprises, est d'ailleurs le meilleur moyen de restituer aussi fidèlement que possible le sens que les femmes donnent à leurs actions. La manière dont les termes français sont appropriés, notamment ceux du « langage-développement¹⁰⁷ » (« participation », « auto-organisation », « organisation démocratique », etc.) est aussi très riche

¹⁰⁷ Terme proposé par J.-P. Olivier de Sardan [1995] pour rendre compte de l'univers langagier des institutions de développement.

d'enseignements. La prise de notes s'est faite en langue locale. La traduction se faisait dans un second temps, en étroite collaboration avec les traducteurs¹⁰⁸.

2. La formalisation d'hypothèses : le cadre théorique de départ

Ce travail de traduction doit déboucher sur la formulation d'hypothèses. À cette étape, on entre au coeur de l'interprétation. Jean-Pierre Kaufmann [1996] souligne l'aspect paradoxal de l'interprétation : elle repose sur la subjectivité du chercheur, mais en même temps, c'est d'elle que dépend l'objectivation. Comment cette objectivation est-elle possible ? L'interprétation ne se fait pas dans le vide, à partir de rien. Elle n'est pas pure conjecture émanant simplement de l'imagination du chercheur et de ses propres convictions, même si les partisans de cette méthode soulignent le rôle souvent déclencheur de l'imagination. Celle-ci ne doit être pas entendue au sens fantasmagorique ; elle réside tout simplement dans la capacité à mobiliser l'ensemble de ses ressources interprétatives et cognitives, et à

« se former une représentation des rapports et des processus qui ont engendré les phénomènes dont parlent les témoignages, le plus souvent sous forme allusive » [Bertaux, 1996, p. 83].

Toutefois, l'imagination n'a aucun sens si elle ne s'accompagne pas d'une certaine rigueur. Il faut systématiquement replacer chaque portion de récit dans son contexte pour éviter toute interprétation abusive. En outre, l'interprétation n'est pas libre : elle s'appuie sur le cadre théorique choisi au départ. Bien sûr, ce choix est arbitraire, mais pas plus que dans n'importe quelle autre recherche. Les hypothèses émises sont confrontées à ce cadre théorique préexistant qui canalise l'interprétation. « *L'hypothèse*, écrit Jean-Pierre Kaufmann,

« n'est jamais seule, elle est surveillée, tenue par l'ensemble du modèle auquel elle s'articule. C'est d'ailleurs généralement le modèle lui-même qui est la source de l'hypothèse nouvelle, en se trouvant confronté à des faits qui incitent à sa reformulation » [Kaufmann, 1996, p. 47].

Finalement l'interprétation se limite à cette reformulation. Parfois, le cadre théorique choisi s'avère insuffisant pour lever certaines zones d'ombres ou certaines contradictions. Lever l'obstacle conduit à élargir le cadre choisi au départ¹⁰⁹.

Lorsque la recherche est déjà bien avancée, les premières interprétations peuvent

¹⁰⁸ Précisons que ces derniers (Ibrahim Ndoye et Ousmane Traoré) ont été impliqués dans la recherche bien au-delà du seul travail de terrain, à la fois en amont et en aval. Jeunes diplômés de l'École nationale d'économie appliquée de Dakar (ENEA), ils avaient tous deux réalisé leur mémoire de fin d'étude à partir d'études de cas de microfinance. Ils étaient donc déjà sensibilisés à cette problématique. Les grilles d'entretiens ont été définies avec eux. Qu'ils s'approprient la recherche conditionnait la réussite des entretiens. En outre, leur propre connaissance des réalités locales a été un atout majeur dans la construction de la grille et dans son adaptation progressive aux réalités du terrain, ainsi que lors des premières interprétations. Nous les remercions vivement pour leur engagement tout au long de ces cinq mois d'enquête, et qui est allé bien au-delà de ce qui leur avait été demandé.

¹⁰⁹ Ici en l'occurrence, le recours à un cadre théorique d'analyse des *émotions* s'est avéré nécessaire en cours de route : la honte, la culpabilité, la revendication formaient une récurrence. Il semblait nécessaire d'aller au-delà du constat puisqu'elles apparaissaient comme partie prenante des processus de décision.

être testées au cours des entretiens : on cherche à vérifier les liens de causalité établis en croisant les questions, on multiplie les recoupements. La grille d'entretien doit bien sûr être très souple ; il faut être capable de s'adapter ; elle évolue au fil de la recherche. De la comparaison entre les premiers entretiens émergent certaines intuitions, il ne s'agit pas encore véritablement d'hypothèses. Il va falloir les affiner et les valider en posant directement des questions dans ce sens lors des entretiens ultérieurs. Constaté la récurrence de certaines réactions suggère des questions nouvelles, ou une autre manière de les formuler. Les premiers entretiens offrent une multiplicité de pistes ; progressivement l'éventail se rétrécit ; l'analyse sélectionne les pistes les plus prometteuses.

On le voit, la recherche obéit à des rythmes différents de ceux d'une démarche hypothético-déductive. Au canevas précis ordonnant formulation d'hypothèses, collecte des données, test et validation, se substitue une démarche incessante d'allers-retours entre observations et théorisations partielles. Et c'est de cette dialectique que va se dégager progressivement une vision cohérente de l'objet d'étude. De ce fait, la constitution de l'échantillon ne peut être que *progressive*.

3. La construction progressive de l'échantillon

Chaque discours individuel condense en lui une part d'universel, mais seulement une part. Chaque portion de réalité sociale confronte plusieurs catégories d'acteurs. Or chacune de ces catégories, du fait de son statut, de ses responsabilités, est porteuse à la fois d'une expérience et d'un point de vue particulier sur la même réalité sociale : le banquier n'a pas la même perception que son client, le travailleur social n'a pas la même perception que l'« assisté », la présidente de groupe n'a pas la même vision qu'une femme simple membre. Aucune catégorie d'acteurs ne détient la réalité objective, mais la vision de chacun détient sa part de vérité ; c'est sur leur mise en rapport critique par le chercheur que repose le travail de construction d'un modèle de l'objet d'étude. D'où la nécessité de multiplier les points de vue. Diversifier les regards et les vécus autorise la reconstitution progressive d'une réalité jusque là fragmentée. C'est également un moyen de saisir ce qui se joue entre les catégories : les jeux d'acteurs, de pouvoirs et de contre-pouvoirs, les relations d'alliance et de conflit, les statuts formels et informels.

Pour chaque réalité étudiée, il faut donc identifier l'ensemble des informateurs clefs. Dès le début de l'enquête, les principales catégories sont facilement identifiables. On en découvre d'autres au fur et à mesure. Certaines personnes ne jouent qu'un rôle indirect, mais il est parfois primordial. Par exemple, dans l'étude menée au Sénégal, nous avons introduit en cours d'enquête une catégorie supplémentaire d'acteurs : les personnes « leaders » au niveau local ou régional, souvent des femmes, dont le rôle charismatique était absolument décisif dans la propension à rembourser.

Mais ce n'est pas tout. Au sein de chaque catégorie, les positions sont également très hétérogènes : tous les banquiers n'ont pas la même vision de leurs clients ; tous les « assistés » n'ont pas le même vécu de l'assistance ; toutes les femmes qui font du petit commerce n'ont pas les mêmes stratégies. Ici, il faut parvenir à saisir l'hétérogénéité des trajectoires, la variété des « types » de trajectoires possibles. C'est bien sûr difficile. En

apparence rien ne distingue les trajectoires, ou au contraire chaque trajectoire semble unique. Dégager des traits saillants doit permettre de rendre l'objet que l'on étudie plus intelligible. Classer, ordonner, faire des typologies est un outil possible, c'est celui que nous avons adopté, nous y revenons dans le paragraphe suivant.

La multiplicité des témoignages et leur variété autorise la validité du modèle et sa stabilité. L'enjeu va au-delà de la description ; la qualité de l'interprétation en dépend. Comment savoir que l'on est parvenu à « stabiliser » le réel, pour reprendre l'expression de Daniel Bertaux [1997, p. 26]. Lorsque les témoignages supplémentaires n'apprennent plus rien, alors on peut considérer qu'il y a eu suffisamment de recoupements. C'est finalement comme un puzzle qui se construit au fur et à mesure des entretiens. Le puzzle n'est jamais terminé ; mais on peut s'arrêter quand le dessin est suffisamment net.

4. Un recours instrumental à l'histoire

Le droit comme la monnaie sont des produits de l'histoire. Il a parfois été nécessaire de revenir sur leur trajectoire historique pour rendre certaines inerties plus intelligibles et pour restituer la mémoire collective. En revenant sur certains événements marquants de l'histoire des groupes sociaux, on voit comment certaines décisions, plus ou moins intentionnelles, impriment leur marque et finissent par devenir déterminantes, pour ne pas dire irréversibles. La dimension sexuée de la monnaie comporte bien sûr une lourde part de mémoire collective. Au Nord, la connotation accessoire des salaires féminins qui continue de prévaloir aujourd'hui s'enracine dans le rôle assigné aux femmes par l'idéologie libérale, entre dépendance et prévoyance. Au Sud, la dimension sexuée de la monnaie continue d'exprimer le compromis issu de la colonisation. Il est par exemple difficile de comprendre les vécus de l'assistance sans revenir sur les ambiguïtés qui ont entouré les droits sociaux dès leur élaboration, oscillant entre droit-créance et responsabilité individuelle. Cette ambiguïté continue de prévaloir tant dans les modes d'attribution des prestations que dans les vécus de l'assistance. Précisons toutefois que, dans notre réflexion, le recours à l'histoire est purement instrumental, ce qui justifie qu'il soit inégal.

§4. Le déroulement pratique des entretiens

Donnons pour terminer quelques détails concernant le déroulement pratique des entretiens. Quel outil employer pour recueillir les données ? Comment se présenter ? Où faire l'entretien ? Autant de questions *a priori* accessoires, mais qui conditionnent la qualité de la relation nouée et par conséquent la qualité et la profondeur des récits.

A. Mode de recueil des données : enregistrement et mode analyse

Comment lors des entretiens recueillir les récits ? Enregistrer le récit est le matériau le plus riche. La prise de notes, même la plus exhaustive possible, comporte déjà en soi une sélection. L'enquêteur est forcément amené à se focaliser sur ce qu'il lui semble déjà essentiel, laissant ainsi passer des éléments qui *a posteriori* pourraient se révéler pertinents. Mais l'enregistrement n'offre cette richesse qu'à une seule condition : préserver la spontanéité des échanges. C'est la raison pour laquelle les entretiens n'ont

pas été enregistrés au Sénégal. D'une part, la moitié des entretiens se sont déroulés en langue locale, ce qui excluait d'emblée cette possibilité. D'autre part, l'enregistrement n'aurait fait qu'alourdir la dimension parfois très formelle des entretiens. Tout a été fait pour maximiser la spontanéité, et nous nous sommes limités à une prise de note exhaustive.

En revanche, tous les entretiens effectués en France ont été enregistrés, à quelques exceptions près. Soit lorsque les conditions de l'entretien rendaient l'enregistrement difficile (notamment du fait du bruit), soit lorsque les femmes le refusaient, ce qui est arrivé à quelques reprises. Lorsque les entretiens sont enregistrés, deux modes de lecture sont possibles [Kaufmann, 1996]. Soit la retranscription est intégrale, le travail d'interprétation se fait ensuite sur le texte. Soit l'interprétation se fait à partir de l'oral, en réécoutant les bandes magnétiques autant que nécessaire. Les deux méthodes se pratiquent, c'est la seconde que nous avons choisie. Elle nous a semblée plus riche et plus vivante car elle permet un accès plus direct aux émotions. Chaque réécoute est l'occasion de se replonger dans l'entretien, de saisir les rythmes, les intonations, les silences.

B. La relation enquêteur / enquêté

La qualité de la relation détermine la qualité des informations collectées. Elle est d'autant plus déterminante que l'on aborde des questions dont certaines dimensions sont aussi intimes que les pratiques monétaires et financières¹¹⁰. L'entretien repose sur un type de communication assez particulier. D'un côté il est suscité, voulu ; de l'autre il est plus ou moins accepté ou subi. Nous interprétons ce que nous entendons par rapport à nos cadres de pensée. Nous évaluons les paroles prononcées en fonction de l'image que nous nous faisons de celui qui les prononce. Entrent en jeu les regards mutuels et notamment l'appréhension du regard d'autrui sur soi. La différence de position entre l'enquêteur et l'enquêté est ici décisive : différence de sexe, d'âge, de culture, de milieu social. Quelle image les femmes souhaitent-elles donner d'elles-mêmes ? Faire preuve de ténacité, de persévérance, d'énergie pour inspirer respect, estime, voire admiration, ou au contraire exhiber la pauvreté pour susciter compassion et attendrissement sont deux réactions possibles. Ici encore, la manière dont l'enquêté se donne à voir ne doit pas être considérée seulement comme une déformation ; elle est partie prenante du contenu puisqu'elle renvoie au système de valeurs de la personne.

L'objectif est de faire disparaître, ou du moins de limiter les blocages pendant le temps privilégié de l'entretien. Il doit s'établir un processus de communication. Les mécanismes de défense de l'enquêté sont déjà une source d'information. Dans notre étude sur le passage à l'euro, bon nombre de femmes, dans un premier temps, refusaient l'entretien. Elles estimaient que c'était du ressort de leur époux, ou encore qu'elles n'avaient rien à en dire. C'était déjà un élément précieux.

C'est pourquoi la mise en contact, évoquée plus haut lors de la commande sociale, revêt autant d'importance : qui nous a « envoyé », par qui est-on « recommandé » ? Pour

¹¹⁰ Rappelons que dans le cadre théorique proposé ici, les pratiques doivent être comprises dans une triple dimension : à la fois rapport à la totalité sociale, à ses pairs, et à soi.

l'enquêteur, évoquer le statut d'étudiant est un atout précieux, il évite les suspicions et attire d'emblée la sympathie. Éveiller l'intérêt de l'enquêté, le rassurer, est essentiel. Le choix du lieu est également primordial. Au Sénégal, deux types de lieux ont été combinés : le domicile dans un premier temps, qui permet de respecter la *teranga* (l'hospitalité), le lieu de travail dans un second temps, afin de suivre les femmes dans leur activité et dans leurs relations quotidiennes. En France en revanche, la plupart des entretiens se sont déroulés dans des lieux neutres ; il fallait préserver une intimité que les femmes auraient parfois eue « honte » de dévoiler.

L'apparence de l'enquêteur, aussi anecdotique puisse-t-elle paraître, ne doit pas être négligée. Au Sénégal, l'entretien s'est souvent apparenté à un véritable rituel. Les femmes ont souvent revêtu leurs plus beaux habits et bijoux. En milieu rural, visite et présentation au chef du village sont un préalable indispensable, puis l'accueil au domicile, l'inévitable repas, la présentation aux membres de la famille. Ce n'est qu'ensuite que l'entretien peut commencer. Face à de tels honneurs, il faut faire acte de réciprocité ; l'enquêteur doit aussi soigner son apparence. En France en revanche, nous avons privilégié la simplicité. Dans des milieux où tout signe distinctif s'apparentant à de la « bourgeoisie » suscite tant la méfiance, la jalousie que le mépris, c'était indispensable.

Au fur et à mesure de l'entretien, si les questions sont bien posées, la relation de confiance progresse et la qualité des informations suit. L'enquêté revient sur certains points qu'il avait dissimulés ou « oubliés ». Mais la relation de confiance doit également être précieusement entretenue. La moindre maladresse peut mettre fin à l'entretien. Il arrive parfois qu'il se termine brutalement, lorsque l'enquêteur n'a pas su préserver l'intimité. Dans la plupart des cas, l'entretien a duré beaucoup plus longtemps que prévu, même pour celles qui disaient avoir « très peu de temps » à nous consacrer. Les femmes prenaient finalement beaucoup de plaisir à répondre aux questions. Paradoxalement, c'est nous qui étions remerciés en fin d'entretien.

Enfin dans ce genre d'entretien, il faut être capable de s'adapter et d'exploiter les imprévus. Si la présence des autres membres de la famille doit être évitée, parfois on ne peut pas la refuser. Il faut savoir alors en tirer parti, en profiter pour confronter les différents points de vue, pour étudier et observer les relations intra-familiales, quitte à revenir ultérieurement pour procéder à un second entretien.

Conclusion du chapitre

La méthode qualitative a été négligée par les méthodes formalistes et le raisonnement hypothético-déductif, considérés comme le seul moyen de produire du savoir scientifique. Elle représente pourtant l'unique voie possible pour décomposer les processus de décision, saisir leur dimension à la fois intéressée et morale et appréhender les contraintes, objectives ou subjectives, qui président à leur élaboration. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, la microéconomie ne permet pas de saisir l'*intention* des acteurs, alors même qu'elle affirme leur primat. En se limitant aux *résultats* des actions, la microéconomie ne permet pas d'appréhender les mécanismes de décision, qui restent finalement cantonnés au statut de « boîte noire ». La microéchelle s'impose dès lors que l'on abandonne le principe des préférences révélées ainsi que l'hypothèse d'un

comportement uniquement mû par un arbitrage en termes de fins / moyens. Elle restitue aux sujets leur place d'*acteurs*, acteurs qui sont appréhendés non pas de manière isolée, mais en interaction les uns avec les autres. L'opposition méthodologique entre individualisme et holisme est aujourd'hui dépassée. L'appréhension du réel suppose une réconciliation entre les deux méthodes, et cette réconciliation s'appuie sur l'analyse de l'interaction entre les acteurs et leurs règles. Celles-ci ne sont pas préexistantes à l'action, elles doivent être considérées comme des repères créés et modifiés en permanence *dans* et *par* l'action. Seules les actions individuelles sont intentionnelles. Les ensembles collectifs sont des constructions intellectuelles, même si elles finissent par dépasser les acteurs qui sont à l'origine de leur édification. Affirmer que le fondement des règles nécessaires à la réussite de la coordination des acteurs n'est pas naturel mais historique et négocié, suppose toutefois de doter ces derniers d'une capacité à créer ou à faire évoluer ces mêmes règles. C'est finalement dans cette optique que s'inscrit l'analyse à microéchelle.

Conclusion de la première partie

Cette première partie a été consacrée à la construction de l'objet d'étude. Pour commencer, nous avons précisé le cadre théorique général de la réflexion. L'ensemble des concepts employés répond à une même préoccupation : le refus de la dissociation entre faits et valeurs et la volonté de réconcilier l'économie avec des considérations éthiques. Cette rupture épistémologique nous a conduit à redéfinir un certain nombre de concepts, déformés par la volonté d'objectivation dont le savoir économique a été animé tout au long de son élaboration. Ont été ainsi reformulées, à partir de travaux théoriques préexistants, les notions de critères de justice, de comportement humain, de monnaie et de finance. Ceci étant fait, nous avons présenté le mode de collecte des données empiriques. Précisons bien que ce choix de présentation (cadre théorique puis méthode empirique) n'est qu'une question de commodité et de clarté ; dans les faits, l'objet d'étude s'est construit progressivement, à travers un aller-retour permanent entre observation et réflexion.

Pour conclure cette première partie, revenons sur les différentes questions suscitées par l'objet d'étude. En premier lieu, comment les femmes vivent ou ne vivent-elles pas l'autonomie ? Dans quelle mesure ont-elles la possibilité, l'opportunité de choisir entre différentes formes de vie ? Dans quelle mesure l'autonomie financière élargit-elle l'éventail des formes de vie qui s'offrent à elles ? Face à l'incomplétude de critères objectifs, tels que l'utilité ou les préférences personnelles, les ressources matérielles, le niveau de revenu ou encore l'accès à des droits formels, nous avons choisi d'évaluer la précarité en terme de *liberté de choix* et de *maîtrise de ses choix*. Notre hypothèse est que cette liberté de choix est indissociable des droits et des obligations de chacun, et qu'elle transparaît à travers l'analyse des pratiques monétaires et financières. D'autres questions suivent alors :

Comment les femmes vivent-elles leurs droits et leurs obligations ? Comment ce vécu

se traduit-il en termes de prises de décision ? Comment ce vécu se traduit-il en termes de pratiques monétaires, à travers l'appropriation des instruments et des flux monétaires ? Comment, enfin, ce vécu se traduit-il en termes de pratiques financières ? Chaque relation avec un créancier ou un débiteur suppose et donne lieu à des droits et des obligations qu'il convient d'analyser.

Pour répondre à ces différentes questions, nous mènerons une réflexion en trois temps. Le premier est consacré à la dimension sexuée de la monnaie ; deux formes d'appropriation sexuée de la monnaie sont décrites, mettant ainsi en évidence la construction sociale des sphères marchande et monétaire (*partie 2*). L'usage de la monnaie ne saurait toutefois se résoudre dans la seule appartenance de sexe : entrent en jeu également les autres formes d'appartenance, ainsi qu'une dimension tout aussi essentielle, sinon plus, la gestion de l'incertitude. En exprimant aussi bien les contraintes sociales que matérielles, l'analyse des pratiques monétaires et financières proprement dites autorise ainsi une vision globale des trajectoires personnelles de précarité (*partie 3*). Il sera alors possible de s'interroger sur les moyens de lutter contre cette précarité et de favoriser l'autonomie (*partie 4*).

Seconde partie la construction sociale de la dimension sexuée de la monnaie

Introduction

La monnaie comporte une dimension sexuée et cette spécificité reflète la dimension sexuée des droits et des obligations, sur laquelle la monnaie est venue se greffer. Cette partie vise à mettre en évidence ce processus, en insistant sur la *construction sociale* de ce caractère sexué. Notre but n'est pas d'en dresser une liste. Ce serait vain, car les manifestations et les expressions que cette dimension sexuée est susceptible de revêtir sont multiples et en perpétuel renouvellement. Notre projet vise plutôt à décomposer les mécanismes de cette construction. Au cours de la première partie de notre réflexion, un certain nombre d'hypothèses ont déjà été énoncées ; nous proposons ici de les mettre à l'épreuve et de les confronter à des données empiriques.

L'une de ces hypothèses consiste à établir un lien dialectique entre l'usage de la monnaie d'une part, et les relations de droits et d'obligations qui régissent les rapports sociaux d'autre part. Pour rendre compte de cette dialectique, nous avons suggéré de penser la monnaie en termes d'*institution* et d'*appropriation*.

En tant qu'*institution*, la monnaie est un ensemble de règles constituant le sens de

l'action tout en étant dynamiquement constitué par celle-ci et c'est précisément cette dynamique qui sous-tend la notion d'*appropriation* : elle désigne la manière dont les acteurs s'accommodent d'un cadre au vu de leurs propres motivations et de leurs propres contraintes.

Cette particularité sexuée de la monnaie est tout d'abord, très simplement, une question d'*accès*. Hommes et femmes ne bénéficient pas du même droit d'accès à la monnaie. Les restrictions sont explicites ou implicites, elles prennent la forme de lois ou de conventions d'usage ; elles sont parfois directes, mais le plus souvent indirectes, par le truchement d'un accès limité à la sphère des activités dites marchandes. Cette restriction d'accès va généralement de pair avec une certaine spécialisation des femmes dans les sphères non marchande et non monétaire, dans le domaine de la réciprocité et du don contre don, encore qualifié d'activités de *proximité*.

Cette particularité sexuée de la monnaie est également une question d'*usage* ; elle soulève donc inévitablement celle des *préférences*. En effet, si les femmes emploient la monnaie de manière spécifique, n'est-ce pas tout bonnement une question de préférences ? Si les femmes exercent plus souvent des activités non rémunérées, c'est peut-être qu'elles sont plus enclines que les hommes à consacrer aux autres du temps, de l'énergie, et donc leurs propres ressources, pourrait-on arguer. Ne dit-on pas que les femmes ont une certaine propension à l'« altruisme » ?

Avant même de nous pencher sur le caractère sexué de la monnaie, c'est ce premier point que nous suggérons d'approfondir : peut-on parler de préférences « sexuées » et cela a-t-il un sens de parler d'« altruisme » féminin ? (*chapitre 4*). Ces deux interrogations ont suscité maints commentaires, tant de la part des économistes de la famille¹¹¹ que des féministes. Au-delà des spécificités propres à chaque approche, la plupart d'entre elles souffrent d'un écueil commun qui consiste à opposer motivations « intéressées » et « désintéressées ». En reprenant les travaux d'Amartya Sen relatifs aux relations intrafamiliales, nous montrons que la spécialisation des femmes dans les activités de proximité ne peut s'interpréter à partir d'un facteur unique. Elle résulte d'une pluralité de facteurs où les aspirations personnelles et le souci d'autrui s'entremêlent avec des contraintes de degré divers, depuis l'impératif de survie jusqu'au simple respect de normes sociales en vigueur, en passant par l'intériorisation d'un sens du devoir et du dévouement. Du fait de l'interaction entre pratiques et représentations, du fait de mécanismes d'adaptation des préférences et d'effets de « hiérarchie enchevêtrée » qui en découlent, faire la part de ces différents facteurs s'avère très délicat. Une première conclusion s'impose toutefois : l'opposition entre mobiles intéressés et désintéressés apparaît surtout comme une *reconstruction normative de la réalité*.

Si d'un point de vue analytique l'opposition est erronée, il reste qu'elle imprègne les comportements : elle ne fait pas seulement partie des catégories forgées par le savoir « scientifique », elle est également au coeur du savoir « populaire ». Si l'on admet que les deux types de savoirs sont en communication permanente et se nourrissent mutuellement, alors il peut être utile de revenir sur la construction historique de ce cloisonnement. L'éclairage historique est doublement fructueux : il révèle le caractère

¹¹¹ Le terme famille a été défini au chap. 2, sect. 1.

arbitraire et relatif de cette construction ; il en dévoile également la dimension sexuée. Enfin, ce détour est incontournable pour reconstituer les mécanismes d'appropriation monétaire et leur dimension sexuée. C'est l'objet des *chapitres 5 et 6*.

Luc Boltanski et Laurent Thévenot [1991], pour élaborer le modèle de justice des économies de la *Grandeur*, se sont attachés à démonter la construction historique des différents espaces de la vie quotidienne et celle de leur disjonction, ainsi que les implications en termes de *sens du juste au quotidien*. Concernant les espaces marchand et civique, ils soulignent à quel point l'élaboration de ces deux espaces s'est faite en opposition aux liens de subordination propres à l'espace privé-domestique. Une relecture « sexuée » de leur raisonnement peut difficilement nier que cette opposition comporte également une dimension fortement sexuée. Il est relativement aisé de montrer que la pensée dite *moderne* oppose de manière radicale l'autonomie masculine et la dépendance féminine, et que cette première opposition en appelle d'autres qui se recoupent et se confortent mutuellement : marchand / non marchand, professionnel / familial, production / reproduction, égoïsme / altruisme.

L'implication en termes d'appropriation monétaire est double. Premièrement, les frontières des activités marchandes sont nettement définies, l'espace privé-domestique en est exclu. Deuxièmement, l'image de la dépendance féminine imprègne à la fois l'accès des femmes à la monnaie et l'usage qu'elles en font (plus précisément qu'elles sont supposées en faire) quand elles y ont accès. Cette image se traduit par un marquage sexué des revenus féminins qui l'exprime et en renforce la portée (*chapitre 5*).

La grille de lecture des économies de la *Grandeur* se révèle également féconde pour éclairer une autre forme d'appropriation monétaire et de marquage sexué de la monnaie, empruntée à un contexte qui n'a pas connu la pensée dite *moderne*, et qui par conséquent est étranger aux oppositions marchand / non marchand, professionnel / familial, production / reproduction, égoïsme / altruisme. Comme précédemment, l'implication en termes d'appropriation monétaire est double. La frontière de l'espace marchand est définie de manière beaucoup plus floue ; en particulier, elle ne s'oppose pas à l'espace domestique. Par conséquent, le marquage sexué de la monnaie emprunte d'autres voies, combinant par exemple obligations familiales et trajectoires entrepreneuriales (*chapitre 6*).

Au total, deux figures distinctes de l'appropriation sexuée de la monnaie sont mises en évidence. La première insiste sur les effets d'inertie : elle montre comment les relations de droits et d'obligations sexuées résistent à l'intrusion d'un instrument homogène qui fragilise la division sexuée des rôles. L'appropriation, qui s'exprime par le marquage et la personnalisation des flux monétaires en fonction de l'identité de leur détenteur, autorise le maintien des droits et des obligations sexués (*chapitre 5*). La seconde insiste au contraire sur le potentiel d'évolution des obligations par l'usage de la monnaie. Si celle-ci ne dissout pas les droits et les obligations, il reste qu'elle facilite leur transformation (*chapitre 6*).

Finalement, trois éléments vont être mis en évidence au cours des trois chapitres qui suivent : la construction sociale des préférences féminines et leur dimension autorenforçante, du fait d'une interaction permanente entre pratiques et représentations ; la construction sociale de l'articulation entre marchand et non marchand ; et enfin la

diversité de marquages sexués de la monnaie qui en résulte, illustrant le caractère illusoire d'une conception instrumentale de la monnaie.

Chapitre 4 la construction sociale des preferences feminines

« On apprend universellement aux femmes qu'elles sont nées pour faire abnégation d'elles-mêmes. Je crois que l'égalité des droits diminuerait l'abnégation exagérée dont on fait aujourd'hui à tort l'idéal du caractère féminin et je crois qu'une femme bonne ne se sacrifierait pas plus que le meilleur des hommes » (John Stuart Mill, La subordination des femmes)

Introduction

Dans bon nombre de cultures, être femme, c'est s'occuper naturellement d'autrui. On attend généralement des femmes qu'elles assument davantage de responsabilités familiales que les hommes [Badgett et Folbre, 1999]. Jacques Godbout, dans son ouvrage *L'esprit du don* [1992], accorde un chapitre spécifique aux femmes. « *De toute évidence, nous dit-il, il y a quelque chose de particulier, un lien spécial entre les femmes et le don, commun à toutes les sociétés* » [Godbout, 1992, p. 54]. Il nous rappelle que la femme a été de tout temps un symbole du don. Par exemple, dans la mythologie grecque, la première femme a pour nom *Pandora*, celle « *qui donne tout* » [Godbout, 1992, p. 54]. Dans la plupart des sociétés, elle est « donnée » en mariage. La littérature anthropologique nous enseigne qu'elle est considérée comme un cadeau dans les systèmes de parenté de la plupart des sociétés.

La nature et la reconnaissance des « vertus » féminines sont au coeur des réflexions féministes en général, et des réflexions économiques féministes en particulier : les femmes sont-elles réellement altruistes ? Peut-on parler d'une éthique spécifiquement féminine ? Y a-t-il spécificité ou est-ce simplement le résultat de projections sexistes ? Si spécificités il y a, sont-elles de nature biologique, sont-elles le fruit d'un rapport de force ou encore d'une construction sociale ou culturelle ? Si la question mérite d'être posée, il n'est pas certain qu'un argument unique et définitif s'impose ; il semble plutôt qu'il faille se contenter d'une pluralité d'arguments. Une première section propose un panorama des différentes explications proposées pour justifier de cet altruisme féminin. Tant les approches économistes que féministes souffrent d'incomplétude : à vouloir réduire l'altruisme à un principe unique, elles négligent la complexité et l'ambivalence dont fait preuve toute action humaine. Le cadre théorique proposé par Sen permet de dépasser les limites inhérentes aux différentes approches : la famille ne peut être un espace ni de pure coopération, ni de conflit permanent. En outre, « l'altruisme » féminin combine une pluralité de mobiles, mêlant compassion, souci de réciprocité, sens du devoir et de l'obligation et respect de normes sociales, celles-ci étant profondément sexuées. La

notion de *métapréférences* trouve ici toute sa pertinence. Ceci n'exclut pas les mécanismes de domination du fait de la présence de *préférences adaptatives*. De ce fait, les femmes ont tendance à minimiser leur intérêt personnel ; elles ont tendance également à minimiser leur contribution au bien-être familial.

La notion de *préférences adaptatives* est au coeur du modèle proposé par Sen, toutefois il n'approfondit guère les soubassements de cette notion. De quelle marge de manoeuvre disposent les femmes, peut-on alors se demander ? Sont-elles condamnées à reproduire leur propre sujétion ? D'un point de vue théorique, comment concilier la prise en compte des normes sociales et le rôle des acteurs ? Comment rendre compte de la dialectique entre *microéchelle* et *macroéchelle* ? Décomposer le processus d'élaboration des préférences, en insistant sur leur dimension à la fois *sociale* et *cognitive* et en soulignant l'imbrication entre pratiques et représentations, met en évidence les effets d'inertie. C'est l'objet de la seconde section. Évoquer le poids des normes sociales ne revient en aucun cas à tomber dans quelque structuralisme. Nous reprendrons largement les arguments de John Stuart Mill, énoncés à la fin du XIXe siècle, époque où l'on se demandait si la femme est proche du fou, de l'enfant ou du barbare. La réflexion qu'il propose au sujet de ce qu'il appelle le « caractère » féminin, reste d'une actualité saisissante, même si on peut lui reprocher d'avoir sous-estimé la force des normes sexuées et négligé leur inertie.

Section 1. Les sciences sociales face à l'altruisme féminin

Considérer les préférences féminines comme données, à l'instar de la position néoclassique, n'est pas tenable dans la perspective qui est la nôtre puisque celle-ci ne fait que légitimer un *statu quo* (§1). Les approches féministes sont traversées par un débat récurrent opposant les tenants de l'universalisme et ceux de l'essentialisme (§2). Réduire les préférences féminines à un rapport de force entre les deux sexes, selon les approches féministes qualifiées d'*universalistes*, traduit une partie de la réalité mais reste aveugle aux capacités de réaction et de résistance des femmes. Inversement, les assimiler à une « nature » féminine, selon les approches féministes dites *essentialistes*, masque le poids des normes et des cadres d'action collective. La démarche d'Amartya Sen, en termes de *conflit coopératif*, de *métapréférences* et de *préférences adaptatives*, se présente comme un cadre analytique à la fois plus réaliste et plus opérationnel (§3).

§1. L'altruisme féminin face à la théorie économique

La microéconomie de la famille nous enferme dans une impasse : les préférences féminines sont considérées comme des données exogènes, la question est évacuée d'emblée. Dans les modèles de négociation proposés par la théorie des jeux depuis une vingtaine d'années, la question est posée au départ, mais elle n'est finalement résolue qu'en partie.

A. Les impasses de la microéconomie de la famille

Le modèle établi par Gary Becker oppose la sphère du marché, où règne une

concurrence sauvage entre individus parfaitement égoïstes, à la sphère de la famille, lieu homogène considéré comme espace de complémentarité et de redistribution équitable de ressources, au sein duquel règne l'altruisme et la coopération de tous pour un bien-être commun¹¹².

« Dans mon analyse, écrit Becker, la 'réaffectation optimale' résulte de l'altruisme et de contributions volontaires, et la 'fonction de préférence du groupe' est identique à celle du chef de famille altruiste, même lorsqu'il n'exerce pas un pouvoir souverain » [Becker, 1981, p. 192]¹¹³.

L'« altruisme » et les « contributions volontaires » évoqués par Becker ont toutefois une connotation tout à fait particulière qu'il convient d'explicitier. Le modèle postule que la famille est composée de membres rationnels et égoïstes et d'un chef de famille considéré comme « altruiste » car sa fonction d'utilité représente le bien-être de l'ensemble des membres. Le chef de famille centralise l'ensemble des ressources (issues du capital, du travail ou de la terre) qu'il réunit dans un « pot commun » (*pooling income*). Il se charge ensuite de les répartir entre les membres. Sa présence suffit pour inciter chacun à agir dans le sens de l'intérêt collectif et donc à contribuer « volontairement ». Si l'un des membres (conjoint ou enfant) venait à se comporter comme un « passager clandestin », le chef de famille le rappellerait à l'ordre et diminuerait la part des ressources à laquelle il a droit. Le chef de famille se comporte finalement comme un « dictateur bienveillant » (*benevolent dictator*). Il supervise les actions des uns et des autres, mais sans pour autant exercer un pouvoir souverain : chacun trouve un intérêt dans ce fonctionnement coopératif, du fait des avantages comparatifs de chacun et de la division des tâches et des responsabilités. En effet, la cohérence du modèle repose sur l'hypothèse selon laquelle toute décision de production ou de consommation au sein de la famille est régie par la logique des avantages comparatifs.

Si l'on s'en tient aux époux, la division sexuée des tâches viendrait tout simplement d'un différentiel de productivité entre hommes et femmes et d'un souci d'efficacité productive qui conduirait à exploiter ce différentiel par la spécialisation. Les époux n'ayant pas *a priori* les mêmes productivités, l'efficacité voudra que l'un des deux se spécialise entièrement dans son champ de compétence. L'épouse, en raison de l'éducation sexuée qu'elle a reçue ou bien de son investissement plus important auprès des enfants, fait généralement preuve d'une productivité domestique supérieure à celle de son mari¹¹⁴. En outre, la configuration du marché de l'emploi salarié la condamne le plus souvent à ne gagner qu'un salaire d'appoint. Elle aura donc tendance à se spécialiser dans les tâches domestiques. La logique des avantages comparatifs permet d'étudier les décisions

¹¹² Il reprend en cela le modèle du « consensus » proposé par P. Samuelson, selon lequel les conjoints s'entendent pour établir une fonction d'utilité commune et unique. Compte tenu du cadre théorique adopté jusqu'à présent, le modèle proposé par Becker aurait pu être d'emblée rejeté. Nous avons quand même souhaité en exposer les grandes lignes compte tenu de l'influence dominante qu'il a eu, et qu'il continue d'exercer, sur la manière dont la discipline économique envisage les décisions et les relations intra-familiales.

¹¹³ **« In my approach the 'optimal reallocation' results from altruism and voluntary contributions, and the 'group preference function' is identical to that of the altruistic head, even when he does not have sovereign power » [Becker, 1981, p. 192].**

d'allocations du temps (choisir une activité rémunérée ou rester au foyer), des revenus (choix des dépenses et de la consommation) et de la fécondité (nombre d'enfants). Un des résultats obtenus est que la division sexuée des responsabilités est une forme d'organisation conjugale optimale au sens de Pareto, et que le choix des conjoints s'explique par ce souci d'optimalité. L'« altruisme » des membres de la famille – le fait qu'ils contribuent « volontairement », mais aussi qu'ils renoncent « volontairement » à certaines occupations (activité rémunérée, loisir) – n'est finalement que le fruit d'un calcul intéressé. Concernant l'« altruisme » féminin, celui-ci serait le résultat combiné de facteurs sociobiologiques et d'une volonté de productivité optimale.

Deux types de critiques peuvent être avancés.

Il y a tout d'abord un problème purement théorique qui tient au caractère excessivement restrictif des hypothèses de départ. Effectivement, dès lors que le ménage a pour seul objectif la consommation, dès lors qu'il se considère comme une structure stable (c'est-à-dire que chacun est garanti de pouvoir échanger avec l'autre une partie de sa production), dès lors, enfin, que la manière de produire n'a pas d'incidence sur la manière de partager (c'est-à-dire qu'aucune des deux activités n'est plus valorisée que l'autre pour donner à celui qui se spécialise un pouvoir sur l'autre) alors la division sexuée du travail est la forme optimale d'organisation conjugale [Brossolet, 1993]. Mais le modèle proposé n'est plausible que si ces trois conditions sont respectées. En revanche, dès lors que l'on élargit les mobiles poursuivis (par exemple vouloir mener une activité rémunérée pour l'épanouissement qu'elle procure et pas seulement pour les revenus), dès lors que l'on introduit la notion de temps et d'incertitude (les risques de rupture et leur anticipation par les conjoints), dès lors enfin que l'on introduit les rapports de pouvoir, alors le modèle ne tient plus, et l'« altruisme » des différents membres prend une toute autre connotation. Concernant le chef de famille, sa « bienveillance » n'est-elle pas davantage liée « à sa position dans le jeu – son pouvoir, serait-on tenté de dire » ? [Pollack, 1994, p. 148]¹¹⁵. Concernant les autres membres, l'« altruisme » dont ils font preuve ne reflètent-ils pas tout simplement l'absence de choix ? Comme le suggère Nancy Folbre [1986],

« l'idée selon laquelle femmes et enfants renoncent volontairement aux loisirs, à l'éducation ou à la nourriture serait beaucoup plus convaincante s'ils étaient en position de demander la part à laquelle ils ont réellement droit » [Folbre, 1986, p. 251]¹¹⁶.

¹¹⁴ Il écrit par exemple : « I suggested [...] that men and women have intrinsically different comparative advantages not only in the production of children, but also in their contribution to child care and possibly to other activities. Such intrinsic differences in productivity would determine the direction of the sexual division by tasks and hence sexual differences in accumulation of specific human capital that reinforce the intrinsic differences » [Becker, 1985, p. S41]. Il précise qu'il ne s'intéresse pas à l'origine de cet avantage comparatif, il évoque simplement le fait qu'elle est probablement d'origine biologique, éventuellement renforcé par une discrimination sur le marché de l'emploi salarié.

¹¹⁵ « The crucial postulate of the model is not the altruism of Becker's altruist, but his position in the game – one is tempted to say, his 'power' » [Pollack, 1994, p. 148].

¹¹⁶ « The suggestion that women and children 'voluntary' relinquish leisure, education, and food would be somewhat more persuasive if they were in a position to demand their fair share » [Folbre, 1986, p. 251].

Rejeter ces trois conditions conduit également à abandonner l'hypothèse de la « préférence commune »¹¹⁷. Celle-ci postule que les dépenses familiales sont indépendantes de l'identité de celui qui perçoit le revenu. Elle postule également que la demande de consommation de la famille dépend de son revenu global (le « pot commun ») et non des revenus individuels de ses membres. L'hypothèse de la préférence commune comme celle du « pot commun » ne correspondent qu'exceptionnellement à la réalité. La mise en commun des ressources n'est qu'un mode de gestion possible, nous l'avons évoqué au chapitre 2¹¹⁸.

Se pose ensuite un problème d'ordre éthique. Bon nombre d'observations empiriques permettraient de valider certaines hypothèses, notamment le fait que les femmes ont davantage tendance à faire des choix au nom de l'intérêt collectif familial, ou bien le fait que leur choix professionnel est souvent subordonné à leur vie familiale. Un problème essentiel se pose toutefois : considérer les normes et les priorités de chacun comme acquises. Les actions révèlent les préférences. Cette rationalisation *a posteriori* a une dimension fortement tautologique et conduit tout naturellement à renforcer les inégalités de départ¹¹⁹. S'il y a inégalité entre les membres, elle est issue d'une préférence commune pour l'inégalité et cette inégalité est considérée comme efficiente¹²⁰. Dans cette optique, n'importe quelle discrimination peut être démontrée et donc légitimée en termes de préférences, de goût pour l'altruisme ou de sacrifice volontaire [Folbre, 1986]¹²¹.

B. L'incomplétude des modèles de négociation

¹¹⁷ Comme le suggèrent F. Bourguignon et *alii*, aussi paradoxal que cela puisse paraître, « *household economics has not taken individualism seriously enough* » [1995, p. 1090]. Notons que J. Galbraith critiquait vivement cette hypothèse de fonction d'utilité commune, accusant ses partisans de l'avoir « inventée » pour « travestir » le rôle de la femme, pour éviter de « violer l'intimité du ménage », et ce faisant pour évacuer la question des rapports de pouvoir intra-familiaux et des « sacrifices » que l'on exige des femmes (qui, en aucun cas selon lui, ne s'apparentent à un quelconque altruisme) [Galbraith, 1974, pp. 54-55].

¹¹⁸ Ont été cités de multiples travaux empiriques montrant qu'au sein d'une famille, revenus masculins et féminins non seulement ne sont pas mélangés, mais sont affectés à des usages précis (chap. 2, sect. 1). Nous reviendrons sur ce point dans le chapitre suivant (sect. 2).

¹¹⁹ Notons qu'une autre critique porte sur la question de l'infériorité des salaires féminins : dans l'approche de Becker, cette infériorité provient *essentiellement* des avantages comparatifs, qui conduisent les femmes à s'impliquer moins dans des activités rémunérées et donc à être moins productives. Même si Becker reconnaît qu'il peut y avoir discrimination au départ (c'est-à-dire un salaire inférieur pour une même productivité), cette discrimination n'est selon lui que secondaire par rapport à l'investissement différencié que les deux époux vont être amenés à développer. Au total, lutter contre les inégalités de salaire ne peut passer que par une évolution de la division sexuée des tâches au sein de la famille : lorsque les hommes s'impliqueront davantage dans les tâches domestiques, alors les femmes pourront davantage s'impliquer dans des activités rémunérées, être plus productives et donc bénéficier de salaires équivalents à ceux des hommes [Becker, 1985].

¹²⁰ Citons par exemple les travaux de M. Rozenweig et P. Shultz [1982] : à partir de données collectées auprès de familles indiennes, ils montrent que les inégalités de traitement entre garçons et filles ne sont pas « injustes ». Elles résultent d'un calcul tout à fait « rationnel » car elles sont « efficientes » (au sens de Pareto) : l'« investissement » dans le « capital humain » masculin contribue à accroître le salaire des garçons, ce qui profite ensuite à l'ensemble de la famille, garçons et filles comprises.

En réaction au caractère irréaliste de l'hypothèse de la « préférence commune », ont été développés depuis le début des années quatre-vingt des modèles dits de « négociation ». Ces modèles, basés sur la théorie des jeux, visent à rendre compte de la dimension stratégique des relations intra-familiales¹²². Une première formulation représente ces relations à travers un modèle dit « coopératif ». L'hypothèse de préférence commune est rejetée, par contre celle de répartition optimale des ressources est conservée : les décisions du ménage sont considérées comme efficaces au sens de Pareto [Bourguignon et *alii*, 1993 ; Browning et *alii*, 1994]. Cette seconde hypothèse repose elle-même sur des suppositions douteuses : l'information serait relativement bonne et non asymétrique, les acteurs auraient la possibilité à moindre coût de faire respecter à l'autre ses engagements. L'hypothèse de l'optimalité parétienne ne nous semble pas défendable¹²³.

Dans les modèles non coopératifs, les hypothèses relatives au partage de l'information et au respect des contrats sont rejetées ; l'optimum de Pareto n'est qu'un cas particulier des issues possibles du jeu. On postule que les membres de la famille sont susceptibles d'avoir des préférences différentes et conflictuelles et que les décisions de chacun sont le fruit d'un processus de négociation. Le résultat de la coopération reflète le pouvoir de négociation des deux parties, pouvoir qui dépend lui-même du « point de menace » (*threat point*) des deux conjoints (situation dans laquelle ils se trouveraient si la négociation venait à échouer). Comment ce « point de menace » est-il déterminé ? Formulée lors des premières modélisations en termes de revenus (le pouvoir de chacun est fonction de son revenu), la notion de « point de menace » a progressivement été élargie. Marjorie MacElroy [1990] propose de tenir compte également des facteurs extérieurs (« extra-environnementaux »), tels que l'existence (ou non) de mesures législatives susceptibles de protéger les mères de famille monoparentales¹²⁴, l'existence (ou non) d'alternatives en cas de rupture¹²⁵. Dans la plupart des contextes, ces facteurs sont défavorables aux femmes et les incitent à adopter une position de repli¹²⁶. À ces

¹²¹ Cette question nous renvoie plus généralement à l'incomplétude fondamentale de l'optimum de Pareto, évoquée au chap. 1, dans la mesure où n'est pas prise en compte la répartition des dotations initiales.

¹²² Les premiers modèles de ce type ont été développés par M. McElroy et M. Horney [1981], M. Manser et M. Brown [1980].

¹²³ Nous suivons en cela H. Alderman et *alii* [1995].

¹²⁴ Notamment les mesures obligeant les pères à respecter leurs responsabilités familiales en cas de divorce et les prestations sociales destinées aux mères de famille monoparentales.

¹²⁵ Notamment l'opportunité de se remarier : celle-ci dépend de normes culturelles, par exemple la manière dont l'opinion publique juge les femmes divorcées ; elle dépend également du ratio hommes / femmes. Une alternative consiste aussi à retourner dans sa famille natale. Ici encore, l'option est plus ou moins envisageable selon les contextes culturels. Aux critères proposés par M. MacElroy, on peut rajouter les opportunités de mener des activités génératrices de revenus, ainsi que la possibilité de migrer : c'est ce que montrent M. Roldan [1988] au sujet des femmes mexicaines et P. Pessar [1988] au sujet de la République Dominicaine. Enfin, comme facteur négatif, on peut citer l'appréhension de problèmes de discipline avec les enfants, évoqué par exemple par les femmes mexicaines [Roldan, 1988].

facteurs liés à l'environnement extérieur, le modèle de Shelly Lundberg et Robert Pollack [1994] propose d'ajouter des facteurs inhérents au couple, et notamment les normes socioculturelles des deux conjoints. Par exemple, s'en remettre à la division traditionnelle du travail et du revenu est un moyen d'éviter la discussion ; c'est en quelque sorte un « point focal » facilitant la coordination des deux partenaires du couple.

Quelles que soient les approches adoptées, les modèles parviennent tous à la même conclusion : les femmes sont systématiquement en position de faiblesse pour négocier et cette faiblesse explique leur choix et leur « altruisme » en matière d'affectation de leur temps et de leurs revenus. Les modèles de négociation ont le mérite incontestable de ne pas considérer la famille comme une « boîte noire ». Par ailleurs, l'équilibre ainsi atteint étant jugé non optimal, les conclusions opérationnelles ne reviennent pas à encourager le *statu quo* mais à se prononcer en faveur de mesures susceptibles d'accroître l'aptitude des femmes à la négociation¹²⁷. On note donc aussi une certaine avancée d'un point éthique. Cependant, pour prétendre proposer des mesures réellement opérationnelles, ne faut-il pas approfondir la question de l'*origine* des facteurs de faiblesse de la négociation féminine ? On se heurte ici à l'éternel problème de la théorie des jeux. Celle-ci cherche à inventorier des choix à l'intérieur d'un cadre donné, encore qualifié de « structure » du jeu. À partir de cette structure de jeu, le modélisateur se focalise sur la notion d'équilibre : combien d'équilibres possibles ? Sont-ils optimaux ? Sont-ils stables ? En revanche, rien ne permet de rendre compte de l'*origine* de l'équilibre réellement atteint [Walliser, 1989]. Etant donné la multiplicité des équilibres possibles, le choix fait nécessairement appel à un élément *extérieur* au jeu¹²⁸. Le problème n'est finalement résolu qu'en partie. Pour aller plus loin, ne faut-il pas « endogénéiser » ces facteurs ? N'est-ce pas la formation de la « structure » du jeu qui importe, plus que le jeu lui-même ?

§2. Les approches féministes : entre universalisme et différentialisme

Les approches féministes en sciences sociales recouvrent des positions très variées, tant dans leurs prémisses que dans leurs conclusions, à tel point que l'on peut se demander si parler d'« approche féministe » a réellement un sens. Au-delà des multiples divergences, elles partagent toutefois une aspiration commune : l'élimination de la subordination féminine, et elles affichent explicitement cette visée normative. En outre, malgré les nombreux rebondissements qui ont traversé et animé les débats, une ligne de partage relativement marquée est identifiable : d'un côté les tenants de « l'universalisme », et de l'autre les tenants de la « différence »¹²⁹. Cet axe de clivage en appelle d'autres :

¹²⁶ Selon N. Folbre, seules la France et la Suède sont parvenues à mettre en place des mécanismes aptes à faire respecter, au moins en partie, les obligations familiales des pères divorcés [Folbre, 1997, p. 184].

¹²⁷ Par exemple, le modèle de S. Lundberg et R. Pollack [1993] conclut à la nécessité de modifier « l'environnement » du jeu. Ils évoquent les prestations sociales en cas de divorce et les gardes d'enfants et en proposent une modélisation.

¹²⁸ S. Lundberg et R. Pollack écrivent d'ailleurs : « [the] *economic models of distribution between men and women focus on the subgame of bargaining within a particular marriage and the real action is elsewhere – in the prior game that determines social norms and gender roles. Although individual men and women take the outcome of this earlier game as given, economists should not, so it determines the institutions and norms that affect the play in a particular marriage* » [Lundberg et Pollack, 1994, p. 152].

approches « sur-féminisées » *versus* approches « sous-féminisées » [Fraser, 1989], approches « androcentriques » *versus* approches « gynocentriques » [Moller-Okin, 1989] ou encore « populisme » *versus* « misérabilisme » [de Singly, 1995].

A. L'universalisme : l'incomplétude des approches en termes de domination

Les approches qualifiées d' « universalistes » ont ceci en commun que, exception faite des spécificités reproductives, dans l'absolu, rien ne distingue les deux sexes. Si spécificité il y a, elle ne peut être que le produit d'une *domination*.

Pour le féminisme matérialiste, inspiré du marxisme, la base de la domination est matérielle : les hommes s'approprient la force de travail des femmes, condamnées à se dévouer pour les autres puisqu'une large partie de leurs activités n'est ni comptabilisée (occultée de la comptabilité nationale), ni rémunérée. Les femmes représentent une classe homogène dans la mesure où la très grande majorité d'entre elles est soumise à un rapport de production assimilable à de l'exploitation¹³⁰.

Pour le féminisme du patriarcat, la base de la domination est sexuelle : les hommes sont accusés de s'approprier la sexualité et le corps des femmes [MacKinnon, 1987].

Pour d'autres approches encore, la domination est de nature symbolique. Pierre Bourdieu, lorsqu'il explore les fondements de *La domination masculine* [1998], s'inscrit dans cette optique.

Quelle que soit son origine (matérielle, sexuelle ou symbolique), ce processus de domination ne peut conduire qu'à l'aliénation : dépossédées de leur corps et / ou de leur force de travail, les femmes finissent par être dépouillées de leur propre conscience et par adhérer à des normes conformes aux intérêts de ceux qui les exploitent. L'aliénation assure la reproduction du système d'exploitation, et cette aliénation se manifeste par une propension au dévouement et au don de soi¹³¹. C'est donc précisément cette propension féminine à l' « altruisme » qui est dénoncée et blâmée : elle asservit les femmes tout en étant la preuve des exactions dont elles font l'objet. L'altruisme féminin n'est que le fruit naturel d'un processus d'exploitation : exploitation capitaliste selon le féminisme matérialiste, exploitation masculine pour le féminisme radical qui oppose la logique du capital à celle du patriarcat¹³², exploitation par l'ensemble des institutions sociales pour le féminisme symbolique¹³³. Les tenants de la logique du capital proposent alors de transformer toute activité féminine en activité marchande ou tout au moins de sensibiliser

¹²⁹ Pour un historique de l'évolution des débats féministes et de la difficulté à dépasser l'opposition différentialisme / universalisme, voir par exemple N. Fraser [1997] à propos du féminisme anglosaxon et Ephesia [1995, p. 328 sq.] à propos du féminisme français et de sa position à l'égard du féminisme anglosaxon.

¹³⁰ Voir par exemple la position de L. Vogel [2000].

¹³¹ L'« aliénation symbolique », écrit par exemple P. Bourdieu, vient du fait que les femmes sont réduites à l'état d'« objets symboliques », elles « *existent d'abord par et dans le regard des autres, c'est-à-dire en tant qu'objets, accueillants, attrayants, disponibles* » [Bourdieu 1998, p. 73].

¹³² Voir par exemple les différents travaux de Ch. Delphy depuis les années soixante-dix, et repris dans un ouvrage édité en 1998.

les femmes « à l'esprit de compte » [Michel, 1978]¹³⁴. Dans les approches du patriarcat, l'émancipation féminine est plus délicate. Elle revient à se libérer des contraintes de la procréation. « *Nous ne voulons plus d'enfants* », revendiquaient ainsi les premières féministes radicales¹³⁵. Elles voient dans la maternité la source de leur oppression, de leur dépendance économique et affective et de leur conditionnement à se mettre au service des autres. Pour certaines, la prise de pouvoir est la seule issue possible¹³⁶.

L'argument de la domination ne fait pas de doute, nul ne songe à le nier. Par rapport à notre objet d'étude, les approches proposées souffrent néanmoins de deux faiblesses¹³⁷.

La première consiste à négliger le rôle d'*actrice* des femmes. Leur attribuer uniquement un rôle subordonné revient à les considérer comme passives ; cela revient à négliger les capacités de réaction des femmes et les cantonne dans une position d'humiliée et de dépendante. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle leur démarche a parfois été qualifiée de « misérabiliste » [de Singly, 1995]¹³⁸.

La seconde faiblesse réside dans le fait d'assimiler les relations intra-familiales à un seul rapport de force. En caricaturant quelque peu, l'image donnée du mariage est la

¹³³ P. Bourdieu [1998] et C. MacKinnon [1987] évoquent tous deux le rôle de l'institution scolaire, de l'État, des Églises, etc.

¹³⁴ Pour sortir de l'« exploitation » de la force de travail féminine, A. Michel prône la généralisation de l'« économie marchande », car ceci permettrait « le développement de 'l'esprit de compte' dans la jeunesse féminine des pays industriels avancés, ce qui l'empêchera désormais de se consacrer 'sans compter' à la production domestique non marchande au seul profit de son mari et de la société » [Michel, 1978, p. 81]. Notons bien qu'il ne s'agit pas d'octroyer un salaire à la femme au nom de ses responsabilités ménagères, « la condamner au travail professionnel à mi-temps en fonction de son sexe serait enfermer pour toujours la femme dans son rôle domestique traditionnel, sans espoir d'épanouissement des femmes en dehors du foyer et sans espoir d'un partage équitable des tâches domestiques avec le conjoint » [ibidem, 81]. Il s'agit de favoriser l'entrée des femmes à des activités rémunérées réservées aux hommes ; il s'agit également de revoir le système de comptabilité nationale afin de revaloriser la contribution des femmes au bien-être collectif.

¹³⁵ Au sujet du féminisme radical et plus généralement de la conception de la maternité dans l'évolution du féminisme, voir par exemple l'historique proposé par Ch. Corbeil et F. Descarries [1999].

¹³⁶ Ch. Delphy écrit par exemple « *la libération des femmes ne se fera pas sans la destruction totale du système de production et de reproduction patriarcal* », cette libération implique « *le bouleversement total des bases de toutes les sociétés connues. Ce bouleversement ne peut se faire sans une révolution, c'est-à-dire la prise de pouvoir politique. Cette prise de pouvoir doit constituer l'objectif ultime du Mouvement de libération des femmes et le mouvement doit se préparer à une lutte révolutionnaire* » [Delphy, 1998, p. 54].

¹³⁷ L. Vogel [2000] passe en revue les développements récents du féminisme marxiste. Fervente partisane d'un féminisme marxiste et d'un marxisme féministe, l'auteur regrette que les approches actuelles du marxisme ne tiennent toujours pas compte des revendications féministes.

¹³⁸ C'est d'ailleurs une des critiques des féministes des pays du Sud à l'égard du modèle de la femme « occidentale blanche et soumise » proposé par les approches féministes dominantes. À ce sujet, voir par exemple l'introduction de l'ouvrage édité par C. Jackson et R. Pearson (eds) [1998] ; voir également F. Sarr et *alii* [1997].

suiuante : les hommes optent pour le mariage car celui-ci les libère de multiples obligations en leur permettant de s'approprier une force de travail gratuite et de gravir l'échelle sociale grâce à leur réseau social, entretenu et renforcé par les bons soins de leur épouse. Les femmes, quant à elles, n'ont guère le choix. Elles éprouvent une pression d'ordre culturel (le stigmata de la femme seule), mais aussi et surtout, d'ordre matériel : même si le contrat de mariage équivaut à un contrat d'exploitation, et quand bien même les femmes en auraient conscience, le système global qui en résulte est tel qu'il vaut encore mieux pour une femme le mariage que le célibat¹³⁹.

Ainsi, quelles que soient les valeurs éventuellement positives vécues par les femmes en raison de leur féminité, celles-ci ne sont qu'illusions, le propre de la domination symbolique étant de s'accomplir de manière « *douce, insensible, invisible pour ses victimes mêmes* » [Bourdieu, 1998, p. 7]. Toute « valeur » féminine est perçue comme un « manque », en référence à un modèle masculin implicite. En fin de compte, les femmes n'ont aucune marge de manoeuvre et subissent un système patriarcal global qui les étouffe et dont elles ne peuvent sortir qu'en faisant la révolution ou en comptabilisant exactement les activités qu'elles mènent pour éviter de se faire exploiter.

Il ne s'agit pas de nier les logiques cumulatives ni les effets de cercle vicieux ; ceux-ci jouent un rôle décisif sur lequel nous aurons largement l'occasion de revenir. Toutefois, comme le suggérait Simone de Beauvoir, la situation des femmes ne saurait être comparée à une oppression de « classe »,

« à cause de la communauté de vie et d'intérêts qui la rend solidaire de l'homme, et par la complicité qu'il rencontre en elle : aucun désir de révolution ne l'habite, elle ne saurait se supprimer en tant que sexe : elle demande simplement que certaines conséquences de la spécification sexuelle soient abolies » [Beauvoir, 1976 (1949), p. 102-103].

B. L'incomplétude des approches différentialistes

La perspective universaliste est considérée comme « androcentrique ». Il lui est reproché d'adopter la norme et un biais masculin qui dévalorise les spécificités féminines et tend à renforcer les inégalités et non pas les abolir. À partir du milieu des années soixante-dix, se développe un féminisme qualifié à l'inverse de « gynocentrique », axé sur la reconnaissance des différences et cherchant à réévaluer la féminité. Les femmes sont différentes : sont évoquées par exemple les notions d'« identité féminine » [Irigaray, 1995] et de « justice féminine » [Gilligan, 1982]. Plus encore, cette différence ne signifie pas infériorité ; certains auteurs affirment au contraire que la différence est « supérieure ». Par exemple l'aptitude à la coopération et au souci d'autrui serait non seulement inhérente à la « nature » féminine, mais plus encore davantage efficace que la propension masculine à la « compétition » et à l'« égoïsme ». Inspirées de théories psychanalytiques et polarisées sur l'analyse des représentations et des discours féminins, la plupart de ces approches centrent leurs réflexions sur les premières étapes du développement de l'enfant comme élément essentiel dans la construction des identités liées aux appartenances de sexe.

¹³⁹ Nous reprenons ici plus particulièrement le tableau brossé par Ch. Delphy [1998].

Ainsi, selon Luce Irigaray [1995], hommes et femmes éprouvent « une identité relationnelle différente » : « identité de soi » pour les hommes, identité construite à travers « **la relation à l'autre** » pour les femmes. Selon l'auteur, c'est le langage qui révèle cette altérité : les hommes s'expriment en terme de « je », tandis que le discours féminin est davantage centré sur la relation aux autres. Elle propose l'explication suivante : la socialisation féminine est fondée sur un rapport intersubjectif alors que la socialisation masculine repose sur la construction d'un monde artificiel ; elle est en tension permanente entre le sujet et l'objet et les autres sujets n'y interviennent que relativement à ce rapport fondateur pour le sujet¹⁴⁰. Cette différence de socialisation ne serait que le fruit de la réalité biologique, puisque les hommes naissent et sont d'abord élevés par un parent d'un autre sexe ; c'est pourquoi ils ont tendance à se construire en sujet séparé¹⁴¹.

Dans la même perspective, Carol Gilligan [1986], en s'appuyant sur une méthode expérimentale mettant en situation sujets masculins et féminins face à un problème de justice à résoudre, distingue une morale de la responsabilité propre aux femmes. Ces dernières auraient une vision du monde constituée de relations humaines qui se tissent et dont la trame forme un tout cohérent, tandis que les hommes verraient davantage le monde comme un ensemble d'individus isolés et indépendants dont les rapports sont régis par des systèmes de règles. Se dégagent ainsi deux conceptions de la morale et de l'éthique : une conception masculine, celle qui domine nos sociétés contemporaines, abstraite, universelle et basée sur l'hypothèse d'êtres rationnels ; une conception féminine, davantage concrète et particularisée, basée sur l'hypothèse d'êtres relationnels.

Nous allons revenir dans quelques pages sur cette hypothèse d'un sens de la justice lié aux appartenances de sexe, mais en insistant sur d'autres facteurs explicatifs. En effet, l'écueil principal de ces analyses est d'occulter la construction sociale et culturelle de ces spécificités et de sous-estimer la logique de la domination masculine [de Singly, 1995]. En outre, comme le souligne Joan Scott [1988], les interprétations proposées limitent la réflexion à la sphère de la famille, sans les relier aux dimensions économiques, politiques et sociales.

Tableau 5. Les différentes conceptions de l'« altruisme » féminin

	Dimension positive : comment expliquer l'« altruisme » féminin	Dimension normative	Critique
Microéconomie de la famille	Tous les membres de la famille sont	La division du travail entre les sexes est	Problème d'ordre théorique. Problème

¹⁴⁰ « Le monde masculin est centré sur la construction de l'ego, sur le rapport de cet ego à des objets matériels ou spirituels qui lui permettent d'exister comme autonomes, sur l'instrument nécessaire à la fabrication d'objets ou de mondes, sur une relation aux autres basée sur l'échange à travers les objets, les instruments : le langage, l'argent, les technologies, notamment de l'information, en étant des exemples privilégiés » [Irigaray, 1995, p. 138].

¹⁴¹ « Ne pouvant être ou faire comme sa mère, ni rester simplement lié à elle, le sujet-homme se construit un monde, isolé, autonome, créé par lui au-delà du monde déjà existant » [Irigaray, 1995, p. 138].

	Dimension positive : comment expliquer l'« altruisme » féminin	Dimension normative	Critique
	considérés comme « altruistes », mais cet altruisme a une connotation particulière : le chef de famille est un « dictateur » au sens où il centralise les ressources et les répartit, mais un « dictateur bienveillant » puisque sa propre fonction d'utilité tient compte des fonctions de chaque membre chaque membre est incité à se comporter de manière coopérative : s'il se comporte comme un passager clandestin, le chef de famille restreint les ressources qui lui sont destinées	efficente (au sens de Pareto), ce qui justifie le fait que les femmes soient davantage spécialisées dans les tâches familiales.	d'ordre éthique.
Modèles de négociation	L'« altruisme » féminin résulte de la faiblesse de leur « point de menace ». Cette faiblesse est-elle le résultat de : montant des revenus paramètres extra-environnementaux qui déterminent les alternatives dont les femmes disposent en cas de rupture : se remarier, bénéficier de prestations sociales, revenir dans leur	Lutter contre la faiblesse féminine en agissant sur les paramètres extra-environnementaux et sur les normes socioculturelles	Comment agir sur les paramètres extra-environnementaux et sur les normes socioculturelles si on n'en sait pas plus sur leur origine ? Il semble indispensable d' <i>endogénéiser</i> les facteurs de faiblesse féminine, qui restent des données exogènes dans les modèles proposés

	Dimension positive : comment expliquer l'« altruisme » féminin	Dimension normative	Critique
	famille d'origine (modèle proposé par M. MacElroy) normes socioculturelles qui définissent une certaine répartition des rôles (modèle proposé par S. Lundberg et R. Pollack)		
Approches en termes de domination	L'« altruisme » féminin n'est que le fruit de l'exploitation féminine : exploitation de leur corps : sexualité et force de travail (approches patriarcales) exploitation de leur force de travail (par les hommes et / ou par le système capitaliste)	Éliminer la subordination féminine : développer l'« esprit de compte des femmes » prise de pouvoir par les femmes	Sous-estimer le rôle d'actrice des femmes. Réduire les relations intra-familiales à un rapport de force.
Approches essentialistes	L'« altruisme » féminin fait partie d'un « esprit féminin » spécifique	Spécificités féminines supérieures aux hommes et qu'il conviendrait de développer	Sous-estimer les mécanismes de domination

§3. Métapréférences, préférences adaptatives et conflit coopératif

À l'issue de ce tour d'horizon, plusieurs conceptions de l'« altruisme » féminin se dégagent : résultat d'un calcul en termes de coûts / avantages pour la microéconomie de la famille ; fruit d'une position de faiblesse dans les modèles de négociation, voire de rapports d'exploitation et de subordination dans les approches universalistes ; ou enfin « nature » féminine dans les approches essentialistes. Cette diversité d'approches va de pair avec une pluralité de conceptions de la famille : communauté d'intérêts pour les uns, espace de négociation, voire de conflit permanent pour les autres. Cette diversité traduit également des échelles d'analyses distinctes : *microéchelle* dans le modèle beckerien et dans les approches essentialistes, *macroéchelle* dans les approches universalistes, tandis que les modèles de négociation tentent d'établir un lien entre les deux mais sans y parvenir réellement. Dans chaque cas, l'explication a le mérite d'être claire et de ne

souffrir d'aucune ambiguïté. Au-delà des limites propres à chaque approche, la simplicité n'est-elle pas une source supplémentaire de faiblesse ?

Rappelons la notion de « moi multiple » évoquée au chapitre 2 : ne faut-il pas admettre que les personnes, hommes et femmes, même si elles sont préoccupées par la satisfaction de leur intérêt personnel, sont capables simultanément d'*engagement* et de *compassion* ? Ne faut-il pas admettre également que l'hypothèse d'un classement de préférence unique et stable ne fait que refléter des « idiots rationnels », pour reprendre l'expression d'Amartya Sen [1977], tandis que celle de « classements de classements de préférences », avec éventuellement conflits entre plusieurs types de préférences, est beaucoup plus réaliste ? Afin d'éviter tout malentendu, nous emploierons par la suite le terme d'*activités de proximité* pour désigner cette spécialisation des femmes dans la sphère non monétaire.

Reconnaître l'éventualité de comportements altruistes ne conduit pas pour autant à nier tout processus de domination : l'« altruisme » peut être renforcé de manière artificielle, notamment à l'issue d'un processus d'adaptation des préférences. Envisager que les êtres ne soient ni de purs égocentriques, ni de purs altruistes, conduit également à complexifier les relations intrafamiliales : la famille n'est pas plus une communauté harmonieuse d'intérêts qu'un espace de conflit permanent. Ici encore, la réflexion de Sen offre un éclairage précieux (A) qu'il est possible d'affiner en approfondissant les mécanismes d'adaptation des préférences et l'interdépendance des échelles micro et macro (B).

A. La notion de conflit coopératif

Sen propose d'analyser les relations intrafamiliales en termes de *conflit coopératif* [Sen, 1990a ; 1993a, pp. 228 sq]. Il reconnaît la présence de mécanismes de domination, aussi bien au sein des familles que dans les modes d'organisation sociale. Selon lui, un point essentiel distingue les « conflits de sexe » et les « conflits de classe », et il rejoint en cela la critique formulée par Simone de Beauvoir évoquée plus haut : la « communauté d'intérêts », aussi minimale soit-elle, reliant les membres d'une unité familiale. Ces derniers, nous dit-il, sont confrontés à deux types de problèmes simultanément : l'un impliquant la *coopération* (additionner les ressources), l'autre impliquant le *conflit* (le partage des ressources entre les différents membres). La « prospérité » de la famille dépend de la totalité des activités (revenus monétaires, revenus en nature issus d'activité de production), et

« les arrangements sociaux qui déterminent qui fait quoi, qui peut consommer quoi, et qui prend quelles décisions peuvent être considérées comme des réponses à ce problème combiné de coopération et de conflit » [Sen, 1993a, p. 239].

Comme dans les modèles de négociation décrits plus haut, Sen postule que la coopération entre les conjoints sera effective aussi longtemps que les gains seront supérieurs à ceux issus d'une situation sans coopération. Il postule également que le mode de répartition reflète le pouvoir de négociation des différents membres, et que les femmes, dans la plupart des cas, sont en position de faiblesse. Il suggère en revanche que l'*origine* de la faiblesse est plus complexe que ce qu'en disent les modèles de

négociation. Ce qui pose problème, dit-il, ce n'est pas la « solution », mais « la formulation du jeu », et plus précisément la « base d'information » sur laquelle les modèles reposent. Dans ceux-ci, le jeu met en scène deux conjoints et s'interroge sur le choix de la coopération : on considère que ces derniers décident de coopérer ou non en tenant compte de leur intérêt propre, de la position dans laquelle ils se trouveraient s'ils étaient amenés à rompre la coopération (point de rupture) et de la menace qu'ils peuvent exercer sur l'autre (au travers de leur propre contribution). Selon Sen, rechercher les origines réelles de la position de faiblesse des femmes suppose un élargissement de la « base d'information », en distinguant les « intérêts perçus » (*perceived interest*), le bien-être, et les « contributions perçues » (*perceived contribution*).

Les modèles de négociation supposent que les intérêts individuels **« sont perçus de manière claire et non ambiguë »** [Sen, 1993a, p. 242]. Or en réalité, les personnes, notamment les femmes, ne sont pas toujours conscientes de leur propre intérêt : celui-ci peut être masqué par leur sens de l'obligation, du souci d'autrui, du sacrifice. Il est tout à fait possible qu'elles prennent plaisir à s'occuper de leurs proches (notion d'*engagement* et de *compassion*), avec le risque qu'elles se sacrifient totalement au nom du bien-être commun, négligeant alors leur propre bien-être¹⁴². La division sexuée des rôles, considérée par tous comme « naturelle » a tendance à affaiblir leur perception de ce qu'elles méritent. D'où la nécessité de distinguer les « intérêts perçus » du bien-être réel et de se focaliser sur une notion « plus objective » du bien-être, ce dont vise à rendre compte la notion de *capabilités*, déjà largement évoquée¹⁴³. Cette distinction donne ainsi toute leur importance aux risques d'*aliénation* dénoncés par le féminisme inspiré du marxisme¹⁴⁴.

Dans la même optique, les contributions respectives de chacun peuvent souffrir d'un **« enregistrement inexact »** [Sen, 1993a, p. 250]. Ici encore, se pose un problème de *perception* qui nuit davantage aux femmes. Ce défaut de perception provient en très large partie de la séparation entre activités rémunérées et non rémunérées et de sa dimension sexuée. Cette séparation introduit **des « distorsions systématiques dans la perception de qui 'produit quoi' et 'gagne quoi' »** [ibid, p. 240]. Cette distinction prend également en compte l'argument d'inspiration marxiste, selon lequel l'invisibilité des activités féminines est source d'inégalité.

1. Les règles de justice familiale

Diverses recherches confirment les propositions de Sen tout en les précisant. C'est le cas notamment des travaux de l'équipe de Jean Kellerhals [1998, 1997] relatifs portant aux règles de justice familiale¹⁴⁵. Concernant la notion de conflit coopératif, les auteurs

¹⁴² « On a fait souvent observer, écrit-il, que si l'on interrogeait une paysanne indienne moyenne à propos de son 'bien-être', elle ne comprendrait même pas la question, et si elle était capable d'y répondre, elle exprimerait peut-être son opinion sur le bien-être de sa famille » [Sen, 1993a, p. 233].

¹⁴³ Voir le chap. 1 (sect. 2).

¹⁴⁴ Nous proposons le rapprochement, mais Sen ne le fait pas.

montrent qu'au sein des familles, deux principes de justice s'affrontent : un principe de solidarité, mêlant dévouement, empathie et assistance, et un principe de propriété, où se combinent les notions d'investissement, de fortune et de stratégies matrimoniales. Les règles adoptées sont le fruit d'un compromis entre ces deux principes, dont la tension est particulièrement vive aujourd'hui sous l'effet conjugué de trois facteurs : la fragilité des familles, le fait que les couples mènent tous deux une « carrière » et enfin la crise économique. À partir d'une revue de la littérature sur ce sujet, les auteurs font état d'une certaine différence entre les règles de justice déployées par les hommes et par les femmes.

Concernant les « *buts assignés aux interactions* », les hommes recherchent « la meilleure performance possible » tandis que les femmes insistent davantage sur « **la qualité de la relation** » [Kellerhals et alii, 1997, p. 57]. Concernant l'évaluation des performances personnelles (ce que Sen appellerait la *contribution perçue*), les femmes ont tendance à attribuer leurs performances à des événements externes (chance ou fatalité), les hommes à leur mérite. Ils comptabilisent différemment les contributions : les hommes mettent l'accent sur les efforts et les qualifications, les femmes sur la participation. Par conséquent, les femmes ont plus souvent recours à une règle d'égalité, et les hommes à une règle de proportionnalité [ibid, p. 58]. Au total, les femmes adoptent davantage un comportement « *en faveur de la cohésion du groupe* » [ibidem]. Elles tentent de réduire la différence pour augmenter l'efficacité globale du groupe, tandis que les hommes associent plus souvent « *performance et proportionnalité* » [ibidem]. Ces observations convergent avec celles de Carol Gilligan, évoquées plus haut. Mais tandis que cette dernière en déduit l'existence d'une « nature » féminine, les auteurs avancent deux autres explications. En premier lieu, ils mettent l'accent sur la position des différents membres au sein de la famille. Le sentiment de justice reflète un agencement entre droits individuels (qui a droit à quoi ?) et contraintes collectives (quel objectif se fixe-t-on pour le groupe, ici en l'occurrence il s'agit de la famille). Cet agencement, disent-ils, est forcément vécu différemment en fonction de la responsabilité de chacun au sein de la famille et en fonction de l'accès aux ressources et au pouvoir dont dispose chacun.

« Il n'est alors pas déraisonnable d'exprimer les différences entre hommes et femmes moins en termes de préférences normatives pour une répartition donnée (pourquoi les femmes seraient-elles en principe plus généreuses ou plus égalitaristes que les hommes ?) qu'en termes d'anticipations différentes des conséquences pour le groupe d'une action donnée, conséquences associées elles-mêmes à l'occupation de positions différentes dans la division du travail » [Kellerhals et alii, 1988, p. 58]

En second lieu, hommes et femmes « **cherchent à se conformer à leurs stéréotypes liés à leur rôle** » [Kellerhals et alii, 1997, p. 58] : les hommes sont centrés sur la compétence, les femmes sur la chaleur humaine et l'expressivité. Les femmes jouent plus souvent un « *rôle communicationnel et expressif* », tandis que « **le leadership est plus fréquemment dévolu aux hommes** » [Kellerhals et alii, 1997, p. 55].

¹⁴⁵ La justice familiale désignant ici les critères et les règles employés par les membres de la famille pour définir la répartition des ressources du groupe (aussi bien les ressources monétaires, que le temps et les services rendus par chacun, le support émotionnel, etc.).

« Hommes et femmes « n'ont pas été éduqués aux mêmes valeurs, ni n'ont occupé, dans les groupes familiaux ou professionnels, les mêmes rôles. Ils ont pu ainsi être sensibilisés, tant par leur éducation que par leur fonction, à des facettes différentes de la coopération et du conflit dans un groupe, et construire en conséquence des images divergentes du juste » [Kellerhals et alii, 1997, p. 47].

Ce second argument est étayé par diverses études expérimentales. Certaines études montrent par exemple que la propension féminine à l'empathie est beaucoup moins prononcée lorsque leur décision reste secrète. Elle l'est également beaucoup moins lorsqu'elles ne jouent qu'un rôle d'arbitre, c'est-à-dire que la répartition en faveur de laquelle elles se prononcent ne les concernent pas directement [Kellerhals et alii, 1988, pp. 98 sq].

2. La lisibilité des revenus féminins

D'autres travaux, s'inspirant explicitement de Sen, se sont attachés à préciser davantage l'idée de *contribution perçue* en s'interrogeant sur les facteurs de *lisibilité*.

La lisibilité des revenus féminins soulève tout d'abord une question d'ordre purement pratique. Lorsque les revenus sont issus d'une activité d'auto-emploi, irrégulière, l'expression « gagner un revenu » n'a guère de signification : les sommes sont très irrégulières, souvent infimes, même si les échéances sont fréquentes. Les femmes sont donc incapables d'en évaluer le montant de manière précise. Elles ont tendance également à minimiser le montant pour ne pas « effrayer » les hommes, c'est le constat qu'avait fait Constantina Safilios-Rothschild au sujet des femmes du Honduras [Safilios-Rothschild, 1988, p. 221].

Le degré de lisibilité des revenus de la femme dépend non seulement de l'importance absolue de ses revenus, mais surtout de son importance relative. En d'autres mots, c'est surtout le degré de dépendance de la famille à l'égard du revenu de la femme qui importe et qui l'autorise à faire valoir ses revendications. Des illustrations en ont été données au Honduras [Safilios-Rothschild, 1988], au Bangladesh [Kabeer, 1997] et aux États-Unis [Hood, 1983].

Enfin, le défaut de lisibilité est également d'ordre *subjectif*. Plusieurs travaux montrent une propension, aussi bien chez les hommes que chez les femmes, à sous-estimer le montant des revenus féminins : c'est ici qu'interfère le *marquage sexué* de la monnaie, auquel nous revenons dans le chapitre suivant.

Revenons au modèle de Sen ; au total, il suggère de prendre en compte :

• les options de chacun (point de rupture) et les niveaux respectifs de bien-être dans le cas d'une rupture de coopération ;

• le degré d'identification au bien-être commun des membres d'une famille et leur capacité à lui subordonner le leur ;

• la signification perçue des contributions ;

et enfin l'aptitude de certains à la coercition et la violence, coercition pouvant se traduire par la capacité à imposer la coopération des autres membres.

Par rapport aux modèles de négociation, Sen reconnaît que sa proposition perd en capacité de prédiction. Plutôt que de proposer une solution « exacte » au problème des divisions, on se contente, dit-il, de préciser « **les aspects importants de l'information** » [Sen, 1993a, p. 241]. Le modèle proposé par Sen prétend à une validité générale. Il convient ensuite de l'adapter et de le modeler en fonction de chaque contexte, puisque les problèmes de distorsions dans la perception des intérêts et des contributions sont susceptibles de connaître de grandes variations. Partant de là, nous proposons d'approfondir les deux points suivants :

Dès lors que l'on prend en compte le processus de préférences adaptatives, que reste-t-il du rôle d'actrice des femmes ? Jusqu'où les « dominées » s'adaptent-elles à un contexte de domination, participant à leur propre oppression ? Dans quelle mesure le processus de préférence adaptative est-il encore compatible avec l'individualisme méthodologique ? Pour éclaircir ce point, nous proposons d'entrer davantage dans le détail du processus de construction des préférences afin de tenter d'en discerner les mécanismes d'inertie et d'en déduire les marges de manoeuvre dont disposent les acteurs.

Concernant la notion de « contribution perçue », Sen suppose que mener des activités génératrices de revenus est un moyen pour les femmes d'améliorer leur « intérêt perçu » ainsi que leur « contribution perçue ». Du fait du *marquage sexué* de la monnaie, notamment celui des revenus féminins, il semble nécessaire d'approfondir ce phénomène. Ce sera l'objet des deux chapitres suivants ; focalisons-nous pour l'instant sur le processus d'adaptation des préférences.

B. Approfondir le processus d'adaptation des préférences : combiner microéchelles et macroéchelles

Revenons aux approches féministes. Les universalistes reprochent aux différentialistes de perpétuer les stéréotypes. Les différentialistes reprochent aux universalistes d'adopter une norme masculine qui désavantage les femmes et la féminité. On a ainsi deux tendances apparemment contradictoires, mais n'est-ce pas finalement leur point de vue qui diffère ? L'approche en termes de rapports de pouvoir se situe à une *macroéchelle*. Elle met l'accent sur les mécanismes globaux, institutionnels et sociaux qui sont à l'origine de la différence. L'approche essentialiste, en revanche, se situe à une *microéchelle*. Elle se concentre sur le vécu de cette différence. Les deux points de vue sont-ils réellement contradictoires ? Ne sont-ils pas plutôt complémentaires ? N'est-ce pas la manière dont ils interagissent et se renforcent mutuellement qu'il conviendrait de considérer ? C'est du moins l'idée défendue ici. D'autres travaux ont déjà ouvert la voie. Nancy Folbre, par exemple, propose de prendre en compte les spécificités et les préférences féminines tout en s'interrogeant sur la manière dont elles sont construites socialement et renforcées par les structures d'action collective [Folbre, 1997]. On est alors amené à resituer le débat dans une perspective plus générale et à poser les questions suivantes : comment se

construisent les *préférences*, entendues comme un critère de classement qui caractérise les goûts d'un agent relativement à l'ensemble des opportunités qui s'offrent à lui ? Comment les préférences sont-elles amenées à s'adapter en fonction des contextes ? Quel est le rôle joué par les *représentations* dans ce processus, les représentations étant entendues au sens de perceptions et de constructions mentales ? De quelle façon les représentations se transforment-elles en des pratiques *instituées*, c'est-à-dire établies et durables, autorisant le terme d'*institutions* ? La section suivante propose quelques éléments de réponses à ces diverses questions.

Section 2. La construction sociale et sexuee des préférences et des représentations : de John Stuart Mill à la psychologie sociale et cognitive contemporaine

Concernant la construction sociale des préférences féminines, les travaux de John Stuart Mill restent d'une surprenante actualité (§1). Ils anticipent largement les développements les plus récents de la psychologie cognitive et sociale (§2), même si on peut lui reprocher d'avoir sous-estimé l'inertie des représentations et des normes sexuées (§3).

§1. La dimension sexuée des normes : John Stuart Mill

Au milieu du XIX^e siècle, John Stuart Mill, philosophe et économiste anglais, représente à la fois le couronnement de la pensée libérale et l'attirance envers le socialisme utopique de l'époque. Sa philosophie emprunte à l'empirisme de Hume, à l'utilitarisme de Bentham, à l'associationnisme de son père James Mill, à Saint-Simon, à Comte. Au nom de la liberté et de l'égalité, mais aussi du progrès moral et de l'utilité collective, il mène durant toute sa vie, aussi bien privée que publique, un fervent combat en faveur de l'égalité des sexes. La publication de son ouvrage en 1869, *The subjection of Women*, en représente l'apogée. Considéré par bon nombre de féministes comme le plaidoyer le plus éloquent et le plus sincère qui puisse l'être en faveur de l'émancipation des femmes, cet ouvrage demeure une étape primordiale dans l'histoire du féminisme anglo-saxon [Cachin, 1975] et français [Fraisie, 1995]. On l'accuse parfois de n'avoir fait que transmettre les idées de celle qui deviendra son épouse, Harriet Taylor. Elle-même avait publié en 1851, dans la *Westminster Review*, un article intitulé *The Enfrenchisement of Women*. Bon nombre de ses arguments, notamment sa dénonciation du mariage, qu'elle assimile à un despotisme, et son plaidoyer en faveur de l'accès à l'éducation, préfigurent l'ouvrage publié par Mill en 1869¹⁴⁶. Lui-même reconnaît à plusieurs reprises sa dette à l'égard de son épouse, mais il soutient qu'il s'est toujours préoccupé de la situation féminine, et que son épouse n'a fait qu'affiner et préciser ses opinions. Un des arguments qu'il défend le plus fermement, c'est le fait que la différence entre les sexes n'est pas « naturelle », mais pour une très large part le résultat de l'éducation et de la position sociale.

A. Éducation et position sociale à l'origine de la différence entre les sexes

¹⁴⁶ M.-F Cachin [1975].

Regrettant « l'ignorance et l'indifférence inexprimables de l'humanité vis-à-vis des influences qui forment la personnalité humaine », il affirme qu'

« il ne sert à rien de dire que la nature des sexes les prédispose à leur fonction et à leur position actuelles et que celles-ci leur sont donc appropriées [...] Ce qu'on appelle aujourd'hui la nature des femmes » écrit-il encore « est quelque chose d'éminemment artificiel, résultant d'une répression forcée par certains côtés et d'une stimulation contre nature de l'autre » [Mill, 1975 (1869), pp. 84-85].

Pour l'époque, il va sans dire que ce constat est tout à fait avant-gardiste. Mill précise bien que ses propos ne sont que des hypothèses et des conjectures qui mériteraient d'être validées par des recherches supplémentaires. Il est difficile d'aller plus loin, dit-il, en l'absence d'une connaissance approfondie de la psychologie appliquée à la formation du caractère. En outre, si l'on admet que les différences sont bel et bien le résultat d'une construction sociale, distinguer l'inné de l'acquis devient une tâche délicate. Cependant, on va le voir à plusieurs égards, les « conjectures » qu'il propose n'ont rien à envier aux développements les plus récents du féminisme.

Ce thème revient tout au long de son ouvrage. Souvent avec ironie, parfois avec humour, en tous cas avec toujours beaucoup de conviction, il s'attaque sans relâche aux multiples préjugés qui prévalent à l'égard de la prétendue « nature féminine » : comment peut-on croire, se demande-t-il, qu'une plante élevée avec attention, en serre, au chaud, à l'abri des intempéries pousse de la même manière qu'une autre abandonnée dans la neige au froid ? On peut résumer ses arguments en deux catégories. La première concerne l'importance d'être approuvé par l'autre sexe, dans l'émergence des normes de comportements masculines et féminines. Son analyse ressemble fortement au processus du jeu de miroirs décrit par Adam Smith¹⁴⁷. Comme Smith, Mill part du principe que la recherche de l'approbation d'autrui joue un rôle central dans les comportements. Or dans ce souci du regard de l'autre, celui de plaire à l'autre sexe occupe une place de premier choix : **« de tous temps, écrit Mill, le courage et les vertus guerrières en général ont eu pour source principale le désir que les hommes éprouvaient d'être admirés par les femmes » [ibid, 171].** Dans leur quête de l'estime féminine, Mill reconnaît d'ailleurs que les hommes ont été fortement stimulés à développer certaines qualités, particulièrement celles qui n'étaient pas cultivées chez elles et qu'il leur fallait trouver chez leurs protecteurs. Réciproquement, les femmes ont toujours cherché à obtenir l'admiration et l'estime des hommes. Or qu'est-ce que les hommes attendent d'elles ? Qu'elles donnent de leur personne et qu'elles sacrifient leur intérêt propre à celui de leur famille. C'est finalement cette recherche réciproque d'estime qui aurait cultivé, d'un côté les plus hautes qualités guerrières et l'esprit chevaleresque, et de l'autre la douceur, la générosité ou encore l'abnégation.

Ce besoin de l'approbation d'autrui n'est qu'une partie de son argumentation. Le second argument qu'il propose, et qui est d'ailleurs beaucoup plus étayé, porte sur la pratique et l'expérience. Au-delà du jeu de miroirs, ce sont les tâches et les responsabilités que les hommes imposent aux femmes qui amènent ces dernières à se spécialiser dans des savoir-faire, des comportements ou encore des attitudes spécifiques,

¹⁴⁷ Voir le chap. 2 (sect. 2).

notamment un certain altruisme et dévouement à l'égard des autres. Même s'il ne cite pas le terme, l'analyse qu'il suggère rejoint l'idée d'un processus d'*adaptation des préférences*.

B. La pratique et l'expérience comme mode d'élaboration de savoir-faire, de comportements et d'attitudes sexuées

On dit que les femmes sont plus douées pour l'abnégation et le don d'elles-mêmes ? Mill reconnaît lui-même que,

« s'il est une chose où les femmes sont meilleures que les hommes, c'est sûrement leur abnégation en faveur des membres de leur famille », mais il précise d'emblée : « je n'insiste pas là-dessus, puisqu'on apprend universellement aux femmes qu'elles sont nées pour faire abnégation d'elles-mêmes. Je crois que l'égalité des droits diminuerait l'abnégation exagérée dont on fait aujourd'hui à tort l'idéal du caractère féminin et je crois qu'une femme bonne ne se sacrifierait pas plus que le meilleur des hommes » [Mill, 1975 (1869), 112].

L'altruisme féminin ne serait donc qu'artificiel. Comment pourrait-il en être autrement puisqu'on inculque à toute femme, dès son plus jeune âge, qu'il est

« de son devoir de tout subordonner au bien-être et au plaisir de son mari et de ne lui laisser voir ou sentir chez elle que ce qui lui est agréable » [ibid, p. 89].

Inversement, si les hommes sont à tel point imbus de leur propre personne, c'est parce que dès leur tendre enfance, on leur enseigne qu'ils sont supérieurs aux femmes.

On dit également que les femmes sont incapables de faire de la science. Mill commence par arguer du contraire ; les femmes sont beaucoup plus nombreuses qu'on ne le croit, dit-il, à faire preuve d'esprit scientifique, notamment en économie politique. Il fait implicitement allusion à son épouse. En outre, la découverte scientifique ne procède que par accumulation de connaissances ; les grands scientifiques ne font qu'ajouter une pierre à un édifice, ce qui suppose un capital de connaissances préalable conséquent. Or si les femmes ont souvent des intuitions et des idées originales, elles n'ont pas toujours les connaissances antérieures suffisantes puisqu'on leur bloque l'accès à l'éducation [*ibid*, p. 151].

Les femmes n'ont qu'un sens pratique, dit-on à l'époque, qui serait inférieur aux compétences théoriques dont font preuve les hommes. Leur esprit reste cantonné au concret et au quotidien, et s'avère incapable de dépasser le particulier et de faire le lien avec des faits généraux. Face à cet argument, Mill commence par un plaidoyer en faveur de la raison pratique : leur souci du concret préserve les femmes de généralisations trop hâtives, leur épargne les spéculations théoriques. Or les esprits spéculatifs négligent souvent la contradiction entre les faits extérieurs et la théorie, ils tendent à perdre de vue le but légitime de la spéculation intellectuelle et à transformer précipitamment et sans précaution quelques éléments d'informations en de vastes vérités scientifiques. Une femme en revanche, « se laisse rarement abuser par l'abstraction ». Elle aura également plus de facilité à cerner rapidement et correctement la particularité d'une situation, tandis que les hommes

« ne voient pas dans les faits qu'ils sont amenés à étudier ce qui s'y trouve

réellement mais ce qu'ils ont appris à y trouver » [ibid p. 133].

Il explique ensuite que cette spécificité féminine n'est que le produit naturel des responsabilités auxquelles les femmes sont assignées. En effet, elles passent leurs journées à s'occuper de leur compagnie, et déploient de fait un

« intérêt vif pour les sentiments présents des personnes de leur entourage » ; or ceci leur « fait prendre d'abord en considération, dans toute application pratique, la façon dont les gens en seront affectés, et ces deux éléments l'incitent extrêmement peu à faire confiance à des spéculations qui perdent de vue les individus et s'occupent de choses comme si elles n'existaient qu'à l'intention de quelque entité imaginaire, pure création de l'esprit, qu'on ne peut assimiler aux sentiments d'êtres vivants » [ibid, p. 135].

En outre, les femmes, de par leurs responsabilités de maîtresses de maison, ne s'occupent que « ***de choses fugitives et périssables, de faits isolés et non de catégories de faits*** », ce qui justifie leur inaptitude à la généralisation [ibidem]. On reproche également aux femmes de ne pas être capables de se concentrer sur un sujet. On dit aussi qu'elles sont plus enclines à partager leurs efforts entre diverses activités au lieu de poursuivre jusqu'au bout une seule voie. Ici encore, nous dit Mill, c'est l'expérience qui est à l'origine de cet état de fait :

« presque toutes les activités féminines consistent à régler une multitude de petits détails à chacun desquels l'esprit peut à peine consacrer une minute [...] dans la vie pratique, qu'il s'agisse des secteurs les plus nobles ou les plus humbles, c'est une qualité très précieuse de pouvoir passer rapidement d'un sujet de réflexion à un autre sans qu'entre-temps l'activité intellectuelle ne s'affaiblisse » [ibid p. 141].

Cette mobilité d'esprit, rajoute-t-il, non seulement résulte de la pluralité de leurs tâches quotidiennes, mais doit être considérée comme une véritable faculté qui fait défaut à bien des hommes.

On dit encore que les femmes ne font preuve ni d'originalité ni d'esprit de créativité, notamment dans les beaux-arts, domaine où elles sont pourtant vivement encouragées à s'exercer. Mais l'expérience montre que les grands artistes sont des professionnels, et non des amateurs. Or les femmes artistes ne peuvent être que des amateurs. On ne les autorise pas à exercer une activité à plein temps. Même avec un don naturel, une assiduité de professionnel est nécessaire pour transformer ce don en talent et en créativité.

Plus généralement selon Mill, c'est le manque de disponibilité, tant en termes de temps que de liberté d'esprit, qui condamne les femmes à être moins compétentes que les hommes, quand bien même elles auraient accès aux mêmes professions. Toutes les femmes, quel que soit leur statut, sont chargées de la direction de la famille et de la gestion des dépenses du ménage. Or la direction d'une maison est extrêmement lourde pour l'esprit, constate Mill,

« même quand elle n'est pas fatigante par ailleurs, elle exige une vigilance de tous les instants [...] un regard auquel rien n'échappe et soulève, à tout heure du jour, des problèmes, prévus ou imprévus, qui demandent réflexion et solution et dont la personne responsable ne peut pour ainsi dire jamais se libérer » [ibid, p.

155].

Dans les milieux aisés, les femmes ont les moyens de déléguer cette responsabilité, mais il leur

« reste encore à s'occuper pour toute la famille des relations avec les autres, ce que l'on appelle la vie mondaine : dîners, concerts, soirées, visites du matin, courrier, etc. » [ibid, p. 155].

Enfin, un dernier devoir absorbant est imposé aux femmes, mais pas des moindres : celui de plaire. Or cette « convenance » exige un effort de pensée intense et prolongé, qui

« dévore en fait une grande partie de leur temps et des facultés intellectuelles dont elles auraient pu disposer pour l'une ou l'autre de ces activités » [ibid, p.155].

Indépendamment des tâches de la vie quotidienne qui incombent régulièrement aux femmes, « **on attend d'elles que leur temps et leurs facultés soient à la disposition de tous** » [ibid, p. 156]. Alors qu'un homme peut arguer d'une occupation quelconque pour se défaire de sollicitations éventuelles, une femme ne le peut pas. En aucun cas, ses propres activités, notamment celles qu'elle aurait choisies volontairement, ne peuvent la dispenser de ses devoirs envers la société : seuls certains devoirs peuvent l'excuser de ne pas en assumer d'autres. Elle est « *toujours aux ordres de quelqu'un, et généralement, de tout le monde* », tout ce qu'elle fait pour elle, « **elle ne peut le faire qu'à ses moments perdus** » [ibid, p. 156]. Est-il alors étonnant, se demande-t-il, qu'elle n'atteigne pas le premier rang dans les domaines qui exigent une attention suivie et dont il faut faire le principal intérêt de sa vie ? » [ibid, p. 157]. Enfin, pour passer à la postérité, il faut avoir de l'ambition, une « soif de célébrité ». Les femmes en ont peu, reconnaît Mill. Mais là encore, ce n'est que la conséquence du rôle qui leur est attribué :

« l'influence qu'elles cherchent à avoir concerne ceux qui les entourent immédiatement. Leur désir est d'être aimées, appréciées ou admirées par ceux qu'elles voient de leurs propres yeux et elles se contentent presque toujours des connaissances, des arts et des talents qui y suffisent » [ibid, p. 158].

Cette absence d'ambition n'est « **pas du tout le résultat de leur nature** », mais « **le résultat naturel de leur situation** ». « **L'amour de la célébrité chez les hommes est encouragé par l'éducation et la société** » ; en revanche aux femmes,

« ces buts sont interdits [...] chez elles le désir de célébrité est considéré comme inconvenant et peu féminin » [ibid, p. 158].

C. L'actualité de la pensée de Mill

Aujourd'hui, que peut-on retenir des propos de John Stuart Mill ? Deux critiques principales lui ont été adressées.

Certaines féministes lui reprochent de ne pas être allé assez loin et de n'avoir rien proposé d'opérationnel¹⁴⁸. Il est vrai qu'à certains égards, sa réflexion débouche sur une impasse, car il ne voit pas comment concilier travail féminin et responsabilités familiales. Il insiste longuement sur le droit des femmes à disposer de leurs propres biens, que ceux-ci proviennent de l'héritage ou de leur propre travail. Il insiste également sur le droit des

¹⁴⁸ Voir par exemple les critiques de M. Pujol [1995].

femmes à accéder en toute liberté au marché du travail. C'est à la fois une question de liberté individuelle et d'efficacité collective. Il reconnaît également que « *pouvoir gagner de l'argent est essentiel à la dignité d'une femme si elle n'a pas de biens propres* » [Mill, 1975 (1869), p. 120]. Mais pour finir, il ne peut s'empêcher de se prononcer en faveur de la division traditionnelle des tâches : la survie familiale est en jeu. Il n'envisage pas l'éventualité d'un partage des responsabilités (entre conjoints) ou d'une socialisation de ces responsabilités. Mais n'est-ce pas trop en demander pour l'époque ? Il faut bien reconnaître que la limite principale sur laquelle il bute – la problématique conciliation entre vie familiale et vie professionnelle – demeure encore une question lancinante et guère résolue.

Paradoxalement, son incapacité à concevoir véritablement l'emploi salarié féminin ne l'empêche pas d'être très optimiste quant à l'évolution des inégalités entre sexes. Il est probablement trop optimiste d'ailleurs, et c'est la seconde critique qui peut lui être faite. Après avoir démontré que l'ensemble de la société gagnerait à accorder l'égalité et la liberté aux femmes, tant en termes de moralité que d'efficacité, il se prononce en faveur d'une évolution des lois, comme s'il suffisait de légiférer pour que les différences soient abolies. Le jour où les femmes auront le droit de vote, le droit de disposer de leurs biens propres ou encore le droit de quitter leur époux sans se retrouver à l'abandon, alors les femmes seront libres et autonomes dans leurs choix.

Il croit probablement beaucoup au progrès moral, et surtout il sous-estime l'inertie de ce qu'il appelle lui-même la « coutume » et la « tradition », et que l'on peut regrouper sous le vocable d'*institutions*. Or c'est précisément cette inertie qui explique en partie que l'égalité formelle ne s'accompagne pas toujours d'une égalité réelle.

Le concept d'institution a déjà été évoqué (chapitre 2). Nous avons insisté sur la relation dialectique entre les institutions et les comportements personnels, contraints par un cadre qu'ils contribuent eux-mêmes à modeler. Nous avons rejeté d'emblée les approches fonctionnalistes et contractualistes : les institutions ne se limitent pas aux insuffisances des mécanismes de marché, elles ne sont pas non plus le résultat efficace de l'agrégation de comportements individuels en termes de coûts / avantages. Certes, prendre en compte les *fonctions* des institutions est essentiel : elles permettent une certaine régularité des comportements et participent ainsi à la stabilité de l'ordre social. Mais rien ne garantit jamais que les institutions sont les plus efficaces possibles. Par ailleurs, les institutions n'interviennent pas seulement *ex post*, mais aussi *ex ante*, dans la *construction des préférences personnelles*. C'est donc une conception des institutions « internaliste » [Ménard, 1990] qu'il convient d'adopter pour comprendre la manière dont elles sont construites, ainsi qu'une conception « cognitive » [Favereau, 1998], permettant de rendre compte de leur rôle *normatif*. Or ce sont à travers les *représentations* dont elles sont l'objet que les institutions interviennent dans les processus cognitifs. Finalement, c'est donc aux représentations, entendues comme un ensemble organisé d'opinions, d'attitudes, de croyances et d'informations se référant à un objet ou à une situation [Abric, 1997], qu'il nous faut accorder une attention particulière.

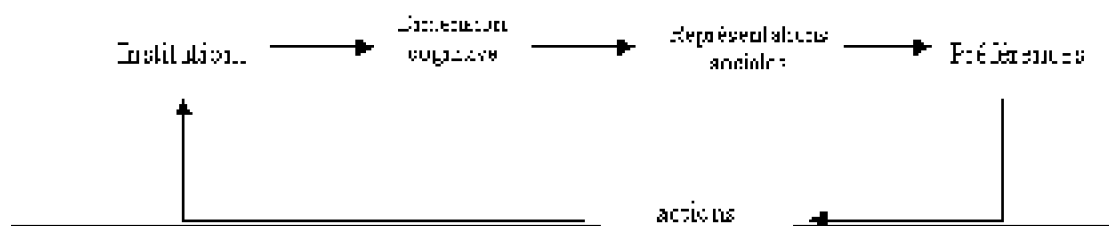


Figure 2. Préférences, représentations sociales, institutions

Les représentations peuvent être qualifiées de *collectives* dès lors qu'elles sont partagées par un groupe ; on peut évoquer ici les travaux précurseurs d'Émile Durkheim [1967 (1898)]. Mais alors que Durkheim insistait sur le caractère contraignant et figé des représentations collectives, nous proposons, en nous appuyant sur divers travaux de psychologie sociale et de psychologie économique¹⁴⁹, de saisir le rôle des acteurs et de leurs interactions dans l'élaboration et l'évolution des représentations : les représentations sont alors qualifiées de *sociales* [Moscovici, 1997].

Approfondir la manière dont les représentations sociales se construisent va nous permettre d'actualiser les propos de Mill et de conceptualiser de manière plus précise les notions d'*intérêt perçu* et de *contribution perçue* proposées par Sen.

§2. Représentations sociales, normes et institutions : un processus cognitif, social et autorenforçant

Les représentations sociales sont une

« forme de connaissance, socialement élaborée et partagée, ayant une visée pratique et concourant à la construction d'une réalité commune à un ensemble social » [Moscovici, 1997, p. 53].

On parle d'ailleurs de *savoir commun* ou encore de *système d'interprétation*. Les représentations sont également un guide de comportements, elles **« régissent notre relation au monde et aux autres, orientent et organisent les conduites et les communications sociales » [ibidem].**

Les développements les plus récents de la psychologie confirment les intuitions de Mill. Psychologie cognitive et psychologie sociale nous enseignent que les représentations dépendent à la fois de l'expérience personnelle, de la pratique, et de l'environnement social (A)¹⁵⁰. Des travaux de psychologie économique précisent davantage le processus concernant les représentations économiques et il est possible d'appliquer le raisonnement aux représentations de l'euro, en montrant leur dimension sexuée (B). Par contre, Mill sous-estimait l'interaction entre pratiques et représentations. Les représentations finissent par se transformer en *normes sociales* : elles ne représentent plus seulement une manière de voir et d'interpréter la réalité, elles deviennent un guide normatif de comportement. Lorsqu'elles acquièrent une dynamique

¹⁴⁹ En psychologie sociale, les travaux de S. Moscovici à partir des années soixante ont été le point de départ de tout un ensemble de recherches portant sur les représentations sociales. Voir par exemple D. Jodelet [(ed) 1997]. En psychologie économique voir les travaux de P. Albou [1984], ainsi que ceux de Ph. Adair et Ch. Roland-Lévy [1998]. À propos des représentations économiques, évoquons enfin les travaux de J.-M. Albertini et P. Vergès [1977] et ceux de P. Vergès [1997], sur lesquels nous allons revenir.

autonome sur laquelle il devient difficile d'agir, on peut alors parler d'*institution* (C).

A. L'élaboration des représentations sociales : un processus cognitif et social

1. Un dispositif cognitif de simplification et de filtrage

D'un point de vue cognitif, le processus d'« objectivation / ancrage » mis en évidence par Serge Moscovici¹⁵¹ sert désormais de référence dans la plupart des recherches sur l'élaboration des représentations.

Le processus d'objectivation rend concret ce qui est abstrait. Lorsqu'une personne doit affronter un objet social important mais inconnu ou peu familier, elle commence par une opération complexe de redéfinition afin de rendre l'objet plus compréhensible et compatible avec le système symbolique qui lui est propre. Ce processus passe par une nécessaire simplification similaire à un stéréotype ou une rumeur (réduction du nombre de détails, accentuation des détails les plus caractéristiques) et aboutit à un « noyau figuratif », qualifié encore de « noyau central », ces deux termes signifiant que ce noyau détermine l'organisation interne et la signification de la représentation [Abric, 1997]. Autour de ce noyau central se greffent de multiples éléments périphériques plus facilement malléables, tandis que le noyau central se caractérise par une forte stabilité nécessaire au fonctionnement cognitif du sujet.

Le processus d'ancrage incorpore l'étrange dans un réseau de catégories plus familières. Il permet d'enraciner la représentation et son objet dans un réseau de significations qui leur donne une certaine cohérence, puis il l'instrumente « **en lui conférant une valeur fonctionnelle pour l'interprétation et la gestion de l'environnement** » [Jodelet, 1997, p. 73]. Chronologiquement, la personne sélectionne les informations, met les différents éléments en relation, les ordonne et les hiérarchise de telle sorte que le tout soit cohérent, devienne réalité concrète et soit directement utilisable et lisible pour l'action, un « guide de lecture » ou encore une « théorie de référence » qui permet de comprendre la réalité. On dit que le savoir se « naturalise » [Jodelet, *ibidem*].

Les catégories mentales et le niveau d'information préexistant sont donc essentiels :

« Par un travail de mémoire, la pensée constituante s'appuie sur la pensée constituée pour ranger la nouveauté dans des cadres anciens, dans le déjà connu » [Jodelet, *ibidem*].

¹⁵⁰ Toutefois, ces deux dimensions (cognitive et sociale) sont plus souvent prises en compte à travers des programmes de recherches distincts que de manière simultanée [Hewstone, 1997 ; Semin, 1997]. Ainsi une première approche (approche dite des représentations sociales) se focalise sur la nature sociale de la catégorisation et de la classification, et aborde tout traitement des processus de catégorisation comme irréductible à la dimension individuelle et subjective. La seconde (approche dite des attributions), se focalise sur les structures et les processus cognitifs internes, sur l'organisation et la représentation des catégories dans l'esprit de l'individu, mais dans une perspective de la pensée humaine qui reste relativement fragmentaire et décontextualisée.

¹⁵¹ Il met en évidence ce processus lorsqu'il analyse la transformation d'un savoir scientifique (la psychanalyse) en savoir commun. Serge Moscovici, 1976, *La psychanalyse, son image et son public*, Paris : PUF [1^{ère} édition 1961], cité par D. Jodelet [1997].

Étudier les représentations d'un groupe sur un certain objet exige au préalable de savoir ce que les personnes en savent dans la mesure où

« l'information n'est pas ignorée mais filtrée. Nous sommes amenés, de par nos représentations, à classer les faits différemment, et les faits qui ne correspondent pas aux représentations sont considérés comme moins réels que ceux qui y correspondent ».¹⁵²

L'utilisation ou la non utilisation d'informations est largement déterminée par la compréhension qu'on peut avoir à leur sujet. La représentation sociale n'est pas une image reflet de la réalité, de ses fonctions sociales effectives, mais une construction sociale visant à la *légitimer* [Jodelet, 1997, p. 68]. On voit déjà apparaître un premier facteur d'inertie des représentations : les informations nouvelles sont sélectionnées en fonction de catégories mentales préexistantes qui s'en trouvent donc d'autant renforcées.

D'où viennent ces catégories mentales préexistantes ? Mémoire et idéologie du groupe d'appartenance jouent le rôle de matrices culturelles d'interprétations ; toutefois, les représentations qui en résultent ne sont activées et ne prennent sens qu'en fonction de la pratique et du vécu personnel.

2. Mémoire et pratique

La mémoire est essentielle dans la mesure où elle conditionne le processus d'« ancrage ». Les représentations s'élaborent et tirent leurs significations à partir d'un savoir antérieur. Celui-ci découle de la mémoire personnelle, elle-même issue de l'expérience personnelle. Interfère également la mémoire collective. Le passé n'est jamais restitué tel quel ; il est réactivé, d'une part en fonction de la manière dont il a été vécu, d'autre part en fonction des « cadres sociaux » à travers lesquels cette réactivation s'opère [Halbwachs, 1952 (1925)]¹⁵³.

Outre le système social et idéologique dans lequel la personne est insérée, son histoire, son vécu ainsi que « *la nature des liens que le sujet entretient avec le système social* » sont déterminants dans l'élaboration des représentations [Abric, 1997, p. 206]. L'expérience personnelle, la place socioéconomique, le groupe social d'appartenance - autant d'éléments que l'on peut regrouper sous le terme de *pratique sociale* - participent à la construction d'une grille de lecture de la réalité, une « *matrice d'interprétation* ». Claude Lévi-Strauss [1962], lorsqu'il analyse la *Pensée sauvage*, montre bien la nécessité de mettre en relation les systèmes de pensée avec les usages qui en sont faits. Les personnes ont tendance à se focaliser sur certains aspects de l'objet en fonction de leurs propres intérêts et de leur propre implication. Cette dimension est essentielle pour

¹⁵² Serge Moscovici et Miles Hewstone (1983), « *Social Representations and social Explanation : from the 'Naive' to the 'Amateur' Scientist* », in : Hewstone (ed), *Attribution Theory. Social and Functional Extensions*, Oxford : Blackwell Press, p. 119, cité par M. Hewstone [1997, p. 286].

¹⁵³ « Le plus souvent si je me souviens, c'est que les autres m'incitent à me souvenir, que leur mémoire vient au secours de la mienne, que la mienne s'appuie sur la leur [...] C'est en ce sens qu'il existerait une mémoire collective et les cadres sociaux de la mémoire, et c'est dans la mesure où notre pensée individuelle se replace dans ces cadres et participe à cette mémoire qu'elle serait capable de se souvenir » [Halbwachs, 1952 (1925), pp. VI-VII].

comprendre dans quelle mesure les préférences personnelles ne sont pas « données » comme le postule la théorie économique standard, mais construites, voire imposées en fonction de ce que nous avons qualifié de *pratique sociale*.

Les réactions face à l'euro illustrent parfaitement ce processus. L'hétérogénéité des réactions en fonction des groupes sociaux et de l'appartenance de sexe provient en large partie de la disparité des représentations économiques des personnes ; les représentations économiques sont elles-mêmes étroitement liées à la pratique sociale des personnes.

B. Un exemple : les représentations économiques et les représentations de l'euro

Les deux discriminants les plus importants dans l'adhésion à l'euro et dans le degré de confiance sont l'aisance financière et la catégorie socioprofessionnelle. Vient ensuite l'appartenance de sexe. Depuis quelque temps, on observe que si le taux d'adhésion progresse doucement, subsiste une différence d'environ dix points entre le taux d'adhésion masculine et le taux d'adhésion féminine : 52% pour les premiers contre 43% pour les secondes fin 1995, 56% contre 46% à l'automne 1996 (sondage Eurobarometre 45 et 47), 59% contre 50% en octobre 1999 (sondage MEFI/CSA).

Ce constat peut s'expliquer ainsi. D'abord, ce sont tout simplement les femmes, en majorité, qui gèrent le budget familial quotidien et qui sont chargées des courses d'alimentation. Elles sont donc les premières confrontées aux déstabilisations susceptibles d'être engendrées par la nouvelle monnaie, et notamment à la nécessaire reconstruction d'une échelle de valeur. Ensuite, leur système de représentations, issu de leur pratique et de leur expérience quotidienne, les rend moins sensibles aux arguments évoqués par les politiques et les médias¹⁵⁴.

Comme tout savoir scientifique, le savoir économique ne se transmet pas tel quel. Il crée des savoirs nouveaux qui sont nécessairement simplifiés et adaptés aux modes de connaissance de chacun ; on assiste ainsi à différentes formes d'« appropriation » selon les groupes sociaux [Vergès, 1997]. Est-ce possible de repérer des logiques communes d'appropriation ? On aurait tendance à croire qu'elles sont étroitement liées au niveau de formation. Celles-ci ne jouent en fait qu'un rôle mineur. En revanche, la *pratique* est déterminante, c'est ce que mettent en évidence diverses recherches réalisées au cours des années soixante-dix et quatre-vingt par Jean-Marie Albertini et Pierre Vergès :

« À partir de son expérience, de sa pratique sociale au sens large du terme, chacun d'entre nous se constitue une grille d'analyse de la réalité dans laquelle il vit. C'est, en quelque sorte, son idéologie pratique. Elle lui permet de comprendre le monde qui l'entoure, d'en parler, et finalement, de guider son action » [Albertini et Vergès, 1977, p. 13].

¹⁵⁴ Nous nous appuyons ici sur une étude réalisée pour la mission recherche de La Poste. Le contexte de l'étude et le mode de collecte des données a été décrit au chap. 3, et les principaux résultats sont résumés en annexe 2. Voir également Guérin et Servet [1999]. Rappelons simplement que dans le cadre de cette étude, 68 entretiens, de type semi-directif, ont été réalisés auprès de la clientèle de la Poste (17 auprès d'hommes, 51 auprès de femmes) ; ont également été réalisés 40 entretiens auprès du personnel.

La pratique est essentielle pour les raisons suivantes : elle constitue un espace de référence ; elle est le lieu où se mettent en oeuvre les représentations [Vergès, 1997, p. 413].

Enfin, les représentations économiques peuvent être classées selon deux axes : le premier tient compte du degré de complexité et de généralisation, le second du mode d'articulation avec des domaines non économiques [Vergès, 1997].

1. Systèmes de représentations théoriques / systèmes de représentations pratiques

On peut opposer tout d'abord les systèmes de représentations « théoriques » et « pratiques ». L'expérience et la trajectoire professionnelle et / ou quotidienne sont ici centrales : elles amènent la personne à raisonner à une échelle spatiale plus ou moins large et à s'intéresser de manière plus ou moins prononcée à des phénomènes qui dépassent sa condition personnelle. Elles déterminent les repères spatiaux et temporels, le type de raisonnement que la personne a l'habitude de mettre en oeuvre ainsi que son degré de sensibilité vis-à-vis de phénomènes macroéconomiques.

Ainsi, un cadre autodidacte a des représentations économiques qui retracent son histoire personnelle :

« On constate rarement une rupture entre son analyse au niveau de la vie familiale et celle qu'il peut faire au niveau de l'économie nationale et de la société » [Albertini et Vergès, 1977, p. 13].

De ce fait, les faits économiques qu'il décrit **« sont en constante liaison avec des faits sociaux et des jugements de valeur » [ibidem]**. En revanche, un ingénieur diplômé est amené, de par sa formation, à raisonner à l'échelle de la nation, et non au niveau de son implication personnelle : sa vision de l'économie s'ordonne autour d'entités globales (monnaie, production, distribution). Le langage économique employé dans la pratique professionnelle est également décisif. Ainsi, un travailleur à son compte est beaucoup plus sensibilisé au vocabulaire économique qu'un fonctionnaire. Ceux qui, au quotidien, manipulent des chiffres, jonglent avec la terminologie comptable (ainsi les commerçant(e)s, les agriculteurs et les agricultrices) développent un « imaginaire » économique, ce qui n'est pas du tout le cas, par exemple, des travailleurs sociaux.

Les personnes préoccupées par le quotidien et son incertitude tendent à développer une pensée que l'on peut qualifier de « pratique », déployée avant tout à l'échelle quotidienne. Quand on les interroge sur des questions économiques (le rôle de la monnaie, la notion de balance commerciale, etc.), elles construisent leurs réponses à partir de leur propre situation. Il leur est plus difficile de généraliser et de conceptualiser. Les raisonnements théoriques abstraits leur sont largement inutiles pour résoudre les problèmes auxquels elles sont confrontées. Au sein d'une même société, nous dit Claude Lévi-Strauss [1962], l'usage conceptuel de termes plus ou moins abstraits selon les différents groupes sociaux n'est pas fonction de capacités intellectuelles, mais **« d'intérêts inégalement marqués »**. On retrouve les intuitions de Mill. Les femmes se sont pas les seules à développer cet esprit pratique ; c'est toutefois chez elles que cette position est la plus fréquente, compte tenu de leurs obligations quotidiennes. Si l'on reprend les termes

de Lévi-Strauss, on peut dire que, faute d'être en mesure de comprendre les mécanismes économiques et monétaires liés à l'euro, les personnes sont amenées à « bricoler » pour donner un sens à la réalité dans laquelle elles vivent et qui s'impose à elles ; le discours véhiculé sur l'euro est alors interprété « avec les moyens du bord » [Lévi-Strauss, 1962, pp. 5 et 26]. Le discours sur l'euro comme enjeu macroéconomique et politique ne les intéresse pas, et surtout, elles ne se sentent pas concernées. L'euro est surtout appréhendé comme une inquiétude supplémentaire dans leur quotidien : compter, gérer, évaluer les prix, etc. Les femmes, responsables du budget familial, sont les premières concernées : particulièrement les femmes des milieux précaires, plus particulièrement encore les femmes d'un certain âge. L'appartenance de sexe, l'appartenance sociale et l'âge se cumulent, si bien qu'il devient malaisé, voire impossible, de distinguer l'influence respective de ces trois facteurs¹⁵⁵.

2. Autonomie ou non autonomie de la sphère économique

Outre l'opposition entre systèmes de représentations « théoriques » et « pratiques », il est possible de distinguer l'articulation entre l'économique et le non économique. Certaines personnes (c'est par exemple le cas de cadres diplômés de l'industrie) autonomisent la réalité économique ; elles en font une description fonctionnaliste et normative, une « *sorte de machine économique qui doit coûte que coûte fonctionner* » [Vergès, 1997, p. 424], la « *nécessité économique règne* » [Albertini et Vergès, 1977, p 15]. Les personnes les plus favorables à l'euro sont précisément celles dont les représentations économiques sont conformes au message dominant actuel : l'euro y est présenté de manière instrumentale, renvoyant ainsi à une conception autonome de la sphère économique. Cette dimension fonctionnelle s'accompagne de raisonnements normatifs ; l'euro, en tant qu'instrument destiné à faire tourner la machine économique, est perçu comme positif en soi.

Pour les autres groupes sociaux, l'économique est le plus souvent articulé à du non économique [Vergès, 1997]. Par exemple, pour une large partie des hommes d'un certain âge, notamment les ouvriers et les agriculteurs, c'est l'articulation entre l'économique et le politique qui prévaut. Ici encore, on remarque une différence manifeste de sensibilité entre hommes et femmes. Rares sont les femmes qui considèrent l'économique comme finalité. Quand elles se prononcent, l'articulation avec des « valeurs » est quasi-systématiquement évoquée : l'économique peut être positif à condition qu'il ait pour objectif final de contribuer à l'emploi, la cohésion sociale, la lutte contre la pauvreté, la réduction des inégalités etc. L'euro est ainsi perçu par la plupart des femmes en fonction de sa capacité à contribuer à la solidarité, à la paix ou encore à l'emploi des jeunes. Notons que cette « sensibilité » se retrouve également souvent chez des personnes âgées des deux sexes, particulièrement attentives aux questions d'emploi et à l'avenir des jeunes. Précisons aussi que, parmi les femmes, ce sont des agricultrices, familiarisées avec le langage et les raisonnements macroéconomiques ainsi qu'avec la problématique européenne, qui fournissent des réponses construites autour d'enjeux économiques¹⁵⁶.

¹⁵⁵ Concernant l'esprit « pratique » féminin, les résultats de nos propres enquêtes, d'ordre qualitatif, sont confirmées par une étude réalisée en 1996 à plus large échelle (un échantillon de 500 femmes adultes) par l'Union Féminine Civique et Sociale [1997].

Finalement, pratique et expérience conditionnent en partie l'élaboration des représentations. Le processus est cumulatif, dans la mesure où cette élaboration s'inscrit dans des cadres préexistants de pensée dans lesquels toute information nouvelle tire sa signification d'un savoir antérieur.

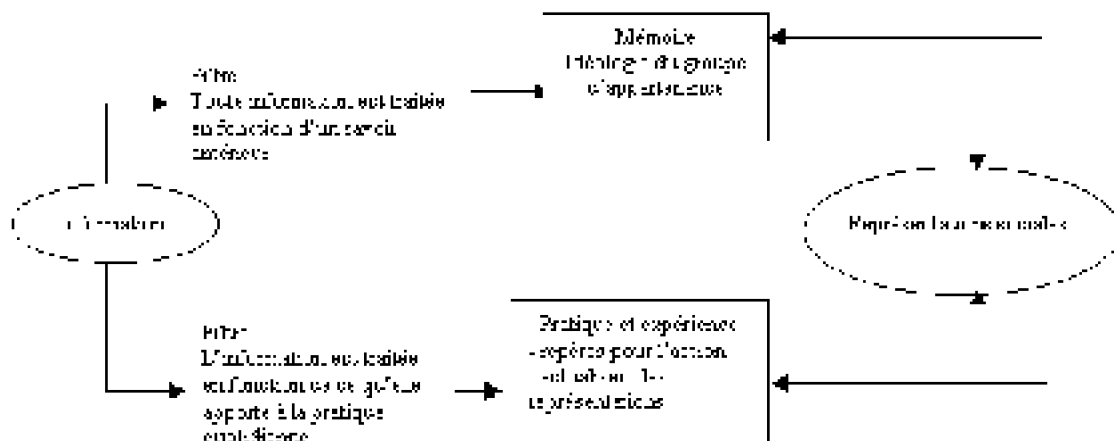


Figure 3. Pratique et représentations.

De plus, compte tenu de l'interaction permanente entre pratiques et représentations, ces dernières ne jouent pas simplement un rôle de coordination *ex post* des actions ; il s'agit aussi « **d'un système normatif qui intervient en amont même des préférences et des valeurs des membres** » [Corei, 1995, p. 9]. Les représentations se transforment alors en normes sociales, voire en de véritables institutions.

C. Lorsque les représentations sociales se transforment en institutions

C'est à travers un processus de convergence des attentes que les représentations deviennent des *institutions*, au sens où elles acquièrent une certaine stabilité, et sans nécessairement qu'elles soient le produit d'une sélection efficace. Comme le souligne Thomas Schelling :

« de nombreuses règles de comportement social, y compris celles dont la portée a diminué, semblent tirer leur force du fait qu'elles constituent la 'solution' d'un jeu de coordination : chacun s'attend à la voir respecter par les autres, et leur inobservation entraînerait le désagrément de se voir montrer du doigt par la collectivité » [Schelling, 1986, p. 122].

Le choix de départ peut très bien être arbitraire et peu importe qu'il corresponde à la réalité ; pour qu'une représentation ait un effet sur les comportements, il suffit que les personnes croient que les autres s'y conforment.

La force d'une représentation tient bien moins dans sa proximité avec la réalité que dans les attentes qu'elle suscite. Une théorie capable d'élaborer des prédictions est vraie à partir du moment où elle est confirmée par les faits [Chiappori, 1994].

¹⁵⁶ Concernant cette tendance à appréhender l'euro en fonction de dimensions sociales, nos résultats sont confirmés par l'étude citée plus haut réalisée par l'Union Féminine Civique et Sociale [1997], notamment le fait que les agricultrices sont, en moyenne, mieux informées et ont donc tendance à développer un discours plus « économique » que les autres femmes.

Les représentations deviennent alors des modèles de comportements sur lesquels il est ensuite délicat d'intervenir. L'approche évolutionniste des institutions, proposée par Thorstein Veblen, fait figure de pionnière dans ce domaine. Dans la perspective de Veblen, les institutions, qu'il définit comme des « habitudes de pensée », des « **aptitudes et attitudes mentales** » [Veblen, 1970 (1899), p. 126], sont à la fois « **objet et facteur de sélection** » [Corei, 1995, p. 22] :

« Les institutions ne sont pas seulement elles-mêmes le résultat de processus de sélection et d'adaptation qui forment les types dominants ou prévalant des attitudes spirituelles et des aptitudes, elles sont en même temps des méthodes particulières de vie et de relations humaines et sont ainsi à leur tour des facteurs efficaces de sélection » [Veblen, 1970 (1899), p. 124].

Cette dynamique des institutions est cumulative et donne naissance à un processus qui finit par se nourrir de lui-même, provoquant inévitablement un *décalage* entre ces institutions et la réalité. En effet, on observe une tension entre d'une part, la dynamique interne des institutions, tendant à en renforcer l'inertie et la cohésion, et d'autre part, leur dynamique externe, issue de la nécessaire adaptation des institutions à la réalité expérimentée. Ce processus d'adaptation passe par une compétition entre différentes institutions. Or au sein de cette compétition, les institutions qui sont déjà en accord avec la réalité sont les mieux placées pour s'imposer, d'où les effets d'inertie

« ce sont les produits du processus écoulé, adaptés aux conditions du passé ; aussi ne sont-elles jamais pleinement accordées aux exigences du présent [...] c'est un facteur d'inertie sociale, d'inertie psychologique, de conservatisme » [ibid, p. 125].

Depuis les travaux précurseurs de Veblen, de multiples approches se sont attachées à affiner ce processus d'auto-renforcement et les effets de décalage susceptibles d'en découler. C'est ainsi que Jon Elster [1989] décrit la notion de *normes sociales* : une norme est décrite en fonction des attentes qu'elle soulève : l'action qui consiste à respecter une norme n'est pas guidée par le résultat mais par la volonté de susciter l'approbation d'autrui ou par crainte de la désapprobation d'autrui. L'action personnelle est le fruit d'un compromis entre les aspirations personnelles et ce que la norme prescrit, l'un pouvant parfois l'emporter sur l'autre. Il n'y aucune raison pour que les normes soient efficaces dans la mesure où elles émergent le plus souvent par « accident » [Elster, 1989, pp. 112-114].

Citons également le courant de l'économie des Conventions [Orléan (ed) 1994]. S'inspirant à la fois du théoricien des jeux Thomas Schelling [1986] et du philosophe David Lewis¹⁵⁷ et partant du constat de « l'incomplétude de la logique marchande pure », ce courant propose une réflexion sur les modes de coordination alternatifs au mode de coordination marchand. Normes, croyances, habitudes culturelles sont autant de « points focaux » qui permettent de rompre la spécularité. Ces « points focaux » sont considérés comme objectifs par les acteurs alors qu'ils sont eux-mêmes le fruit d'interactions intersubjectives ; ce sont eux qui donnent naissance aux *conventions*, définies en termes de « dispositifs cognitifs collectifs ». Reprenant à leur compte les notions de verrouillage

¹⁵⁷ David D. Lewis (1969), *Convention : a Philosophical Study*, Cambridge : Harvard University Press, cité par Orléan [(ed), 1994, p. 16].

lock-in) et de trajectoire (*path dependancy*), les auteurs développent l'idée d'une auto-organisation de la société. Le collectif prend comme point de repère extérieur quelque chose qui provient en fait de lui-même, ce que Jean-Pierre Dupuy qualifie de « **point fixe endogène** ». Les institutions sont le résultat des actions individuelles mais elles finissent par les dépasser : plus qu'une dynamique cumulative, on assiste à un processus de « **hiérarchie enchevêtrée** » [Dupuy, 1992b].

Le raisonnement poursuivi par Veblen à propos de la dynamique industrielle peut être généralisé à un certain nombre de dimensions de la vie contemporaine, et particulièrement à la division sexuée des rôles. Aujourd'hui en Europe et notamment en France, les femmes ont les mêmes droits que les hommes. Toutefois, quelles que soient les volontés d'évolution vers une plus grande égalité des deux sexes dans la sphère publique, celles-ci se heurtent à l'inertie d'un certain nombre d'institutions, qu'il s'agisse du droit ou des normes sociales ; se pose ainsi un problème de « décalage » des institutions. La division sexuée des rôles est autant un principe stabilisateur de l'ordre social qu'un mécanisme cognitif qui structure les modes de pensée des hommes mais aussi des femmes : pratiques et représentations se conjuguent pour donner naissance à une « hiérarchie enchevêtrée ».

Conclusion du chapitre

Le terme « altruisme » est inadéquat lorsque l'on cherche à rendre compte d'éventuelles spécificités féminines. Nous avons donc suggéré d'employer le terme d'*activité de proximité*. Ce terme se contente d'un aspect descriptif, mais n'a aucune prétention quant aux motivations et aux contraintes sous-jacentes, qui elles, peuvent être diverses. Illustrant de manière exemplaire la notion de « moi-multiple », l'activité de proximité combine les notions d'*intérêt* (réciprocité), de *compassion* (se soucier d'autrui), d'*engagement* (sacrifier son propre bien-être pour un bien-être commun, celui de la famille), et enfin le sens de l'*obligation* (qui dépend lui-même du mode d'organisation sociale). Cette propension à l'abnégation et au dévouement peut toutefois être le reflet d'une *position de faiblesse* qui limite l'éventail des choix.

Engagement et sens de l'obligation sont susceptibles de prendre le pas sur les préoccupations de bien-être personnel, rappelant la notion d'aliénation chère aux approches féministes inspirées du marxisme. Dans la terminologie de Sen, cela revient à dire que l'*intérêt perçu* diffère de l'intérêt personnel. Préférences et métapréférences personnelles ne sont ni autonomes, ni données : elles sont interdépendantes et elles résultent d'une construction sociale. Cette construction dépend du vécu des acteurs, de leur pratique et de leur expérience personnelle, mais aussi du système idéologique auquel ils appartiennent. À travers les représentations sociales dont elles sont l'objet, ces préférences acquièrent une dimension *normative*. Elles participent ainsi à une interaction permanente entre pratiques et représentations qui finit par se nourrir d'elle-même à travers une dynamique autonome.

Intervient enfin la notion de *contribution perçue* : c'est moins la participation qui importe que la *valorisation* et la *lisibilité* de la contribution. Ce point n'a été que brièvement évoqué ; nous proposons de l'approfondir dans les deux chapitres suivants. Valorisation

et lisibilité des contributions sont directement liées à l'implication des femmes dans la sphère marchande. La monnaie, en tant qu'unité de compte et intermédiaire des échanges, autorise une comptabilisation et une compensation. Elle représente donc l'objet par excellence capable de mettre fin à l'arbitraire puisqu'elle implique un environnement où les dettes sont remboursables. Le processus est cependant plus complexe qu'il ne le paraît, du fait de la *dimension sexuée* que la monnaie est susceptible de revêtir.

Nous avons souligné la tendance récurrente qui consiste à opposer comportements altruistes et intéressés, altruisme devenant finalement synonyme de désintéressement ou au contraire simple résultat d'un calcul de coûts / avantages. De cette vision dualiste provient l'incomplétude des cadres théoriques, tant ceux proposés par le savoir économique que ceux proposés par les approches dites féministes. Cette vision dualiste imprègne le savoir « scientifique ». Elle imprègne de même le savoir « populaire » : les personnes, au quotidien, tendent à s'appuyer sur ce cloisonnement. En effet, le *sens du juste au quotidien* est construit sur une séparation, ayant valeur normative, entre comportements altruistes et intéressés. L'usage de la monnaie en est imprégné : symbole par excellence de l'appât du gain et du souci exclusif de soi, la monnaie reste cantonnée et écartée de tout ce qui relève du souci d'autrui. Cette première séparation en appelle une seconde, encore à valeur normative, que l'on observe entre la sphère marchande et la sphère des activités de proximité. Ces deux séparations sont toutefois loin d'être universelles. Dans certaines sociétés, particulièrement celles qui n'ont pas été baignées par ce qu'il est convenu d'appeler la pensée *moderne*, la distinction entre comportements altruistes et intéressés n'a guère de sens ; il en est de même pour celle entre sphère marchande et sphère des activités de proximité. Les deux chapitres suivants illustrent cette situation en insistant sur les implications en termes d'appropriation monétaire.

Chapitre 5 La dimension sexuée de la monnaie : effets d'inertie

1848, dialogue entre une « dame » et des ouvrières L'ouvrière : les salaires des femmes sont diminués partout, on profite de notre misère. La dame : ma chère amie, le gain des femmes est de peu d'importance. L'homme est le chef de famille, et quand il gagne bien, les femmes sont heureuses. L'ouvrière : et quand l'homme est malade ou mauvais sujet ? Une autre ouvrière : et quand les femmes sont veuves ? (La politique des femmes, 18-25 juin 1848)

Introduction

Ce chapitre propose une première illustration du processus décrit au cours du chapitre précédent. L'intérêt premier du modèle suggéré par Amartya Sen consiste à dépasser l'opposition entre comportements intéressés et comportements altruistes et à accepter que la famille ne soit ni une union parfaitement harmonieuse, ni un lieu continu

d'antagonismes et de rivalité, mais plutôt une combinaison incessante de coopération et de conflit. Cette difficulté récurrente à penser simultanément égoïsme et altruisme n'est pas anodine : accuser de simplicité les partisans de ce dualisme serait aller un peu vite en besogne ; ce serait surtout sous-estimer l'enracinement de celui-ci dans les représentations mentales de tout un chacun. Il semble donc nécessaire de se pencher sur son origine. Cette démarche n'est pas seulement un exercice de style : elle doit nous aider dans notre tentative de compréhension des pratiques quotidiennes.

C'est cette voie que proposent Luc Boltanski et Laurent Thévenot [1991] dans le modèle de justice des économies de la *Grandeur*. Ils montrent que les sociétés imprégnées de philosophie politique moderne ont élaboré, progressivement, une *pluralité* de critères d'évaluation du juste auxquels les personnes ont recours au quotidien pour légitimer leurs comportements. Cette pluralité de critères fait écho à une *disjonction* des espaces de justification, qui correspondent à différentes situations de la vie quotidienne.

Plus précisément, les auteurs exposent que les critères de justification liés aux relations marchandes et civiques¹⁵⁸ se sont construits en opposition aux relations de subordination propres à l'espace privé-domestique, caractérisé par le respect de la tradition, le sens du devoir et le souci d'autrui. Dans leur démarche, les auteurs ne se sont guère interrogés sur la dimension sexuée de ces différentes sphères. Il est possible de reprendre leur raisonnement en montrant la dimension *sexuée* de cette disjonction. Tout au long des deux derniers siècles, tant la morale populaire que les discours scientifiques, notamment ceux des économistes, exhortent les femmes à se consacrer à leur entourage et à dépendre de leur époux. Tandis que des efforts continus sont déployés pour libérer les hommes des liens de subordination personnels, les femmes, elles, sont sommées d'assurer l'harmonie de l'espace familial. Cette disjonction se manifeste à travers le droit et la justice sociale, par l'intermédiaire des États-providence, ainsi qu'à travers le sens du juste au quotidien (*section 1*).

En termes d'appropriation monétaire et de marquage sexué de la monnaie, les conséquences sont déterminantes (*section 2*). Cette disjonction justifie précisément la radiation de toute pratique de comptes au sein de l'espace privé-domestique. L'absence de comptabilisation et de rémunération des activités domestiques en est la première illustration. Ce point, dénoncé dès leurs prémisses par les mouvements féministes, a largement été travaillé. Nous n'y reviendrons pas. Nous allons plutôt nous centrer sur les pratiques quotidiennes. Les pratiques monétaires et financières féminines n'échappent pas à cette notion de dépendance et de devoir social ; elles en sont imprégnées. En remontant le fil de l'histoire, il est ainsi possible de reconstituer le processus de construction sociale de la dimension sexuée de la monnaie. Au cours du XIXe siècle, alors que l'emploi salarié féminin suscite bien des polémiques, les salaires féminins échappent à la règle de la productivité marginale. Bon nombre d'observateurs de l'époque en conviennent : certains pour dénoncer ce qu'ils estiment être une discrimination, d'autres pour légitimer des salaires inférieurs à ceux des hommes, au nom de la responsabilité de « chef de famille » de ces derniers. Les revenus féminins revêtent alors une connotation de « salaire d'appoint » qui va progressivement s'ériger en norme et dont

¹⁵⁸

Le terme marchand a été défini au chap. 2 (sect. 3, §2), le terme civique est défini dans ce chapitre.

on trouve encore de nombreuses traces aujourd'hui. Conclure à un déterminisme et à l'irréversibilité de la dépendance féminine serait toutefois excessif : ce marquage sexué doit être compris comme une *ressource pour l'action*, à laquelle les acteurs, hommes et femmes, peuvent se référer pour justifier leur démarche et guider le sens de leurs relations.

Section 1. La construction disjointe et sexuee du sens du juste

Pour commencer, précisons davantage la démarche qui a animé la construction du modèle de justice des économies de la *Grandeur* (§1). Nous montrerons ensuite sa dimension sexuée, à travers un retour historique retraçant la construction sociale de l'altruisme féminin et de la dépendance féminine (§2) avant de revenir sur le modèle des économies de la *Grandeur* et sur l'actualité du caractère sexué de la *cité* domestique (§3).

§1. Le modèle des économies de la *Grandeur*

L'élaboration de ce cadre théorique a été motivée par la question suivante : comment, dans des situations tout à fait banales de la vie quotidienne, les personnes parviennent-elles à s'entendre et à régler des différends ? Comment les personnes mettent-elles en oeuvre « **leur sens de la justice pour se livrer à la critique, justifier leurs actions et converger vers l'accord** » [Boltanski, 1990, p. 64] ? C'est la question du sens de la *justice au quotidien* qui est posée, ce que les auteurs appellent encore la *justice en situation*. Ce modèle repose sur une certaine conception de l'action humaine, pensée en termes de sens moral et de raison pratique (A). Il est le produit d'une reconstitution historique, inspirée de quelques textes fondateurs de la philosophie politique moderne (B). Mais cette reconstitution n'est qu'un détour, la grille de lecture qui en résulte étant explicitement destinée à l'action (C). Trois éléments de cette grille vont étayer notre réflexion : le caractère à la fois arbitraire, cloisonné et sexué des espaces identifiés (D).

A. Sens moral et raison pratique

Le modèle proposé repose sur deux hypothèses. La première concerne la notion de décision rationnelle, à laquelle Boltanski et Thévenot proposent de substituer la notion de décision *raisonnable, légitime et justifiable*¹⁵⁹, s'inscrivant en cela dans le même cadre théorique que celui proposé jusqu'à présent. Les personnes poursuivent leurs propres fins et développent des moyens pour y parvenir (approche *conséquentialiste*), mais elles s'interrogent également sur la légitimité de leurs actions. La rationalité intéressée n'est qu'une forme parmi une pluralité de justifications possibles de l'action. Les acteurs ne poursuivent pas seulement leur intérêt personnel ; ils sont également des « êtres moraux », non pas au sens d'une attitude bienveillante, mais au sens où ils « *sont capables de s'abstraire de leurs particularités pour s'entendre sur des biens extérieurs* ».

¹⁵⁹ Une action « justifiable » est définie comme une action « *propice à la coordination parce qu'elle se prête à un jugement, c'est-à-dire une appréciation dépassant les singularités de la circonstance et de la personne qui apprécie, action dont on peut rendre compte à soi-même et aux autres* » [Thévenot, 1989, pp. 147-148].

dont la liste et la définition sont générales » [Boltanski et Thévenot, 1991, p. 43]¹⁶⁰.

Toutefois, s'il y a pluralité de justifications possibles de l'action, comment une coordination est-elle envisageable ? Une seconde hypothèse est alors proposée : il y a diversité de justifications, mais le nombre d'*espaces de justification*, qualifiés encore de *cités*¹⁶¹, est quant à lui limité. Face à l'incertitude et face au besoin de l'approbation d'autrui, les personnes ont nécessairement recours à des « ordres » préétablis ; elles s'appuient sur « **des objets pour confectionner des ordres et, inversement, consolident les objets en les attachant aux ordres construits** » [Boltanski et Thévenot, 1991, p. 31]. La coordination est alors possible au sein de chaque *cité* , ce qui évite de tomber dans un relativisme absolu. Le modèle inventorie six *cités* distinctes, qui renvoient à autant de situations de la vie quotidienne : scènes de vie privée (*cité* domestique), relations marchandes (*cité* marchande), activité productive (*cité* industrielle), solidarité collective et bien commun (*cité* civique), créativité et expression artistique (*cité* inspirée), et enfin activité médiatique (*cité* du renom).

Pour converger vers un accord, les personnes doivent faire référence à quelque chose qui les dépasse, ce que les auteurs appellent un *principe d'équivalence* . Plus précisément, déterminer ce qui est légitime et ce qui ne l'est pas, suppose, en amont, une définition de ce qui fait la « valeur » des choses et des personnes, ce qu'ils appellent la *grandeur* des personnes. Chaque *cité* se distingue par des critères d'évaluation de la *grandeur* qui lui sont propres. Chaque *cité* s'apparente finalement à un référentiel, permettant d'argumenter, d'établir des priorités, d'évaluer les mérites, les droits et les créances de chacun [Kellerhals et *alii* , 1997, p. 32]. Ainsi, la *cité* domestique met en exergue le respect de la tradition et de la hiérarchie, l'honneur et la loyauté envers le groupe, ainsi que la confiance et la proximité. La *cité* marchande privilégie le profit, la richesse matérielle et la concurrence. La *cité* civique met au premier plan la conscience collective, l'engagement et la responsabilité. La *cité* du renom est basée sur l'opinion des autres, la recherche de considération et le succès médiatique. La *cité* industrielle repose sur l'efficacité, la performance technique et la productivité. Enfin la *cité* de l'inspiration se préoccupe avant tout de créativité et de valeur artistique.

B. La construction historique des *cités*

Les différentes *cités* proposées ont un caractère *historique* . Elles ont été reconstituées à partir de textes issus de la tradition philosophique occidentale dite *moderne* : saint Augustin pour la *cité* inspirée, Bossuet pour la *cité* domestique, Hobbes pour la *cité* du renom, Rousseau pour la *cité* civique, Adam Smith pour la *cité* marchande, et enfin Saint-Simon pour la *cité* industrielle. Tous les textes ont en commun d'appartenir à la pensée dite *moderne* , l'adjectif moderne faisant référence au vaste mouvement de pensée et d'action qu'ont connu les sociétés occidentales entre le XVIIe et le XIXe

¹⁶⁰ Cette multiplicité des formes de coordination et des raisons d'agir renvoie à la notion de *métapréférence* , évoquée aux chap. 1 (sect. 2) et 4 (sect. 1). Laurent Thévenot fait lui-même le rapprochement [1989, p. 153].

¹⁶¹ Le terme de cité vise à comparer la construction de l'équilibre (qu'il soit économique ou social) « avec la tradition classique en philosophie politique, de mise au jour des fondements d'un ordre dans la cité » [Thévenot, 1989, p. 153].

siècles, mêlant rationalisme scientifique et progrès technique, reconnaissance des libertés personnelles, émergence de l'individu et construction des États de droit¹⁶².

En effet, pour bâtir leur modèle, les auteurs ont procédé à une série de va-et-vient entre d'une part, des données recueillies sur le terrain auprès de « personnes ordinaires », en cherchant à repérer les points communs, la « grammaire » à laquelle les personnes se réfèrent pour se comprendre et s'entendre, et d'autre part, des textes « savants » issus de la philosophie politique. La démarche peut surprendre, les auteurs eux-mêmes en conviennent. En aucun cas, il ne s'agit de postuler que les personnes « ordinaires » font référence, dans la vie de tous les jours, aux arguments de Smith ou de Rousseau dont la plupart n'ont probablement jamais entendu parler. Deux arguments plaident toutefois en faveur d'un rapprochement. En premier lieu, il y a lieu de supposer que

« les contraintes qui pèsent sur les constructions d'ordre entre les êtres humains concernent tout autant les philosophes politiques que les gens qui cherchent à s'accorder en pratique, et que les solutions proposées de manière abstraite et systématique par les premiers correspondent à celles mises en oeuvre par les seconds » [Boltanski et Thévenot, 1991, p. 85].

Refusant la coupure entre savoir « scientifique » et savoir « populaire », cette démarche **« repose sur le constat d'une relation entre les principes d'explication en usage dans les sciences sociales et les principes d'interprétation mis en oeuvre par les acteurs que les sciences sociales prennent pour objet en insistant sur la coupure qui séparerait l'observateur de l'observé » [ibid, p. 23].**

En second lieu, les constructions de la philosophie politique **« sont aujourd'hui inscrites dans les institutions et les dispositifs (comme, par exemple, des bureaux de vote, des ateliers, des médias, ou encore des concerts, des réunions de famille, etc.) [elles] informent continuellement les acteurs sur ce qu'ils ont à faire pour se conduire normalement » [Boltanski, 1990, pp. 82-83].**

Le recours aux textes anciens de philosophie n'est donc qu'un « détour » pour **« avancer dans la compréhension des capacités que les acteurs mettent en oeuvre quand ils ont à justifier de leurs actions » [Boltanski et Thévenot, 1991, p. 24].** Ces textes se présentent comme des instruments privilégiés pour **« clarifier les contraintes »** et **« expliciter les fondements qui restent le plus souvent implicites au fil des arguments échangés dans le feu de l'action » [ibid, p. 26].** Finalement, les cités identifiées participent tant à la composition des principales instances sociales (l'État, l'entreprise, la famille, etc.) qu'à l'élaboration d'un *sens commun* auquel les personnes ont recours dans leur vie quotidienne.

Par conséquent, le choix des textes ne s'est pas fait de manière aveugle. Il a obéi à une sélection rigoureuse. Les auteurs ont d'abord cherché **« le premier ou l'un des premiers textes dans lesquels la cité est présentée sous une forme systématique » [Boltanski, 1990, pp. 92-93].** En outre, tous les textes choisis comportent une dimension *politique*, au sens où ils énoncent **« les principes de justice régissant la cité » [ibid 94].** Ils comportent également une *visée pratique*, au sens où ils **« ne doivent pas dessiner**

¹⁶² Dans la suite de la réflexion, le terme *moderne* sera employé dans ce sens.

pas une utopie [...] Ce sont des guides pour l'action, écrits à l'usage de ceux qui dirigent » [ibid 95]. Enfin, a été prise en compte l'influence exercée sur les « technologies politiques », soit dans leur construction, soit dans leur justification¹⁶³.

Ainsi, pour la *cité civique* , le texte de référence est le *Contrat Social* de Rousseau (1762), largement utilisé sous la Révolution française pour justifier les constructions juridiques. Concernant la *cité marchande* , le texte de référence est *La Richesse des Nations* d'Adam Smith (1776). Pour la première fois de manière aussi systématique, la recherche de l'intérêt personnel, *via* l'activité marchande, est considérée comme un mobile d'action juste et légitime dans la mesure où il est démontré qu'elle contribue au bien commun¹⁶⁴. Le principe marchand, et la notion de concurrence qui lui est sous-jacente, peut fonder une justice : la richesse des riches profite à tous grâce à la concurrence qu'elle suscite. La *cité* domestique a été reconstituée à partir d'un texte de Bossuet paru en 1709 (*Politique tirée des propres paroles de l'écriture sainte*), dans lequel l'auteur s'emploie à asseoir la légitimité du royaume de France sur les formes de relations domestiques, où se combinent solidarité et hiérarchie, soumission et protection. Bossuet propose un corps politique dont la cohésion repose sur l'observation des lois divines, la subordination à un être suprême, qui prend tantôt la figure d'un père, tantôt celle de Dieu. L'autorité de l'État prolonge l'autorité paternelle. La soumission à ce patriarche autorise la paix ; inversement les grands, garants de l'intérêt commun, ne justifient leur autorité qu'au travers de la *protection* qu'ils assurent à leurs subordonnés, en retour ces derniers leur doivent soumission, obéissance mais aussi gratitude.

C. L'application pratique du modèle de justice des cités

Ce modèle n'est pas un simple exercice académique : ses auteurs le présentent comme une grille de lecture des comportements de justice de la vie quotidienne, destinée à mettre en lumière le lien entre jugement et action. Le recours aux textes anciens n'avait pour but que d'explicitier le *fondement* des critères de justification. Quant au *contenu* des *cités* , son élaboration a été inspirée par des guides d'action, tout à fait contemporains cette fois, et destinés à aider les personnes à se comporter de manière acceptable dans leur vie quotidienne. Si les guides employés sont destinés aux entreprises, le modèle établi a pourtant prétention à une validité plus générale, et l'objet de la recherche s'étend **« à toutes les formes de justification de la vie quotidienne » [ibid, p. 32].** Les auteurs en veulent pour preuve la manière dont leur modèle a été testé dans de multiples contextes en révélant chaque fois sa pertinence. Cette capacité

« à se maintenir sans déformation quand on les transporte sur différents terrains,

¹⁶³ « Cette contrainte est nécessaire pour rendre intelligible la relation entre les textes canoniques, dans lesquels la grandeur se trouve établie en toute généralité, et les dispositifs ou arguments dans lesquels sont engagés les gens lorsqu'ils se situent par rapport à l'une ou l'autre grandeur » [Boltanski et Thévenot, 1991, p. 96].

¹⁶⁴ Ils rejoignent en cela la réflexion de L. Dumont [1985] relative à l'émergence de ce qu'il appelle l'idéologie moderne. L. Dumont montre que la spécificité de l'ouvrage d'A. Smith, consiste à réunir l'ensemble des conditions nécessaires à l'émergence de la discipline : l'émancipation de l'économique à l'égard du politique (initiée par Locke) et l'émancipation de l'économique à l'égard de la moralité (initiée par Mandeville).

constitue une preuve empirique du caractère général de la matrice extraite du corpus limité et spécialisé » [ibid, p. 32].

Afin d'éviter tout malentendu, insistons bien sur un point : il ne s'agit pas de dire que les personnes se comportent, en *réalité*, de cette manière, et qu'elles seraient parfaitement capables de dissocier leur personnalité en fonction de la situation, mais simplement d'énoncer des *normes* de comportement. Rares sont les situations qui correspondent à une seule *cité* . Toute situation, toute organisation, doit être comprise comme un dispositif complexe soumis simultanément à une pluralité d'impératifs susceptibles d'entrer en conflit. Toute organisation, quelle qu'elle soit, ne peut vivre

« si elle ne tolère pas des situations d'une autre nature. C'est précisément la pluralité des dispositifs relevant des différents mondes qui rend compte des tensions par lesquelles ces organisations sont travaillées » [Boltanski et Thévenot, 1991, p. 33].

Dans cette perspective, les critères liés aux cités apparaissent simplement comme des ressources pour l'action : ce sont des repères facilitant la prise de décision, mais aussi des « preuves » permettant aux acteurs d'étayer leur argumentation. Ces critères apparaissent finalement comme des conventions, au sens d'un dispositif cognitif collectif supposant un minimum de savoir commun.

Dans la présentation du modèle, les auteurs s'appuient essentiellement sur l'entreprise, exemple type d'une organisation soumise simultanément à un impératif de qualité (*grandeur* industrielle), de concurrence (*grandeur* marchande), de ressources humaines et de qualité des relations personnelles (*grandeur* domestique), de représentation et de défense du personnel (*grandeur* civique) et enfin de créativité (*grandeur* de renom). Par la suite, le modèle a été employé à de multiples reprises, dans des lieux aussi divers que des entreprises de secteur industriel ou de services, des collectivités territoriales¹⁶⁵, des administrations publiques ou encore des établissements scolaires et des dispositifs culturels de l'innovation¹⁶⁶.

D. La dimension arbitraire, disjointe et sexuée des cités

Trois dimensions du modèle proposé sont susceptibles d'éclairer notre réflexion : le caractère arbitraire et relatif du modèle, la disjonction entre les cités marchande et domestique et enfin sa dimension sexuée.

1. Le caractère arbitraire et relatif du modèle

Ce modèle de justice n'a aucune prétention à validité universelle, les auteurs insistent longuement sur ce point. Il n'est valable que pour toutes les sociétés « **marquées par la philosophie politique moderne** », la disparité des États provenant des modulations possibles dans la composition des différentes *cités* [Boltanski, 1990, p. 94]. Par conséquent, les critères de justification sont *arbitraires* , ils sont le fruit d'une tradition culturelle, et ne renvoient aucunement à l'idée d'une justice absolue. Le chapitre suivant,

¹⁶⁵ Par exemple pour l'octroi du Revenu minimum d'insertion au sein des Commissions locales d'insertion [Thévenot, 1992 ; 1995].

¹⁶⁶ Dont bon nombre de résultats sont publiés dans les *Cahiers du Centre d'études de l'emploi* .

écrit à partir de situations de vie quotidienne de femmes sénégalaises, illustrera le caractère relatif et arbitraire des *cités*.

2. La disjonction entre les *cités* marchande et domestique

Les *cités* marchande et civique se sont construites en opposition à la *cité* domestique, et plus précisément en opposition aux relations personnelles de dépendance propres à la *cité* domestique. *Cités* marchande et civique supposent et autorisent une prise de distance à l'égard de ces liens. L'autonomie est autant une *condition* qu'un *résultat* de la participation aux *cités* marchande et civique. La prise de distance est autant une nécessité, une capacité dont les personnes doivent faire preuve, qu'un aboutissement, un bienfait serait-on tenté de dire, de l'implication des personnes dans les *cités* civique et marchande. Dans la *cité* civique, les liens personnels de confiance sont réduits « à une *conspiration contre l'intérêt général* » [ibid, p. 323] et l'objectivité est la condition *sine qua non* pour que la volonté générale s'exprime, ce qui amènera Rousseau à en exclure les femmes, nous y revenons plus loin.

Dans la *cité* marchande, les liens personnels « **sont critiqués comme entraves à l'accès libre de l'individu au marché [...] comme entente entravant la concurrence** » [ibid, pp. 322-323]. Attention, il ne s'agit pas de dire que, dans cette situation, les personnes abandonnent entièrement leur appartenance et se transforment en parfait homo-oeconomicus. Simplement, il est considéré comme juste et légitime de poursuivre son propre intérêt ; la réussite est à ce prix. Smith dénonce vivement le poids des liens de dépendance personnelle, tout en exposant les bienfaits du lien marchand comme mode possible d'affranchissement des servitudes. Faire preuve d'opportunisme suppose « **le recul, la distance émotionnelle entre la situation et soi, le contrôle par rapport à des propres émotions** » [ibid, p. 249]. Ainsi détachées de leurs appartenances, les personnes peuvent se livrer à la rivalité, au marchandage et faire des affaires. Réciproquement, poursuivre des activités marchandes libère l'individu de sa chaîne d'appartenance et allège le poids des hiérarchies [ibid, p. 246]. Si la sphère marchande grâce à ses vertus supposées d'égalité et de promotion de l'autonomie, atteint une légitimité sans précédent, c'est précisément l'instrument monétaire - équivalent général - qui rend possible de telles vertus.

Par contre, au sein de la *cité* domestique, les personnes sont liées entre elles par des règles de droits et d'obligations. Contrairement aux *cités* civique et marchande, où les êtres doivent s'abstraire de leur milieu d'appartenance, les êtres sont immédiatement qualifiés « **par la relation qu'ils entretiennent avec leurs semblables** » [ibid, p. 210]. Les critères de grandeurs sont fondés sur la génération (les plus âgés sont plus « grands » que les plus jeunes), l'appartenance de sexe (le mari est plus « grand » que sa femme), le lien du mariage (les mariés sont plus « grands » que les célibataires) ou encore la dépendance : célibataires, domestiques et protégés ne sont que des subordonnés.

Au coeur de la famille, les comportements sont orientés vers le soutien d'une certaine cohésion et harmonie. Tout doit concourir à garantir « l'âme du foyer », ce qui suppose « gentillesse » et « serviabilité », « considération à l'égard d'autrui », conduites « secourables », autant d'attentions qui rendent la « vie agréable ». La « qualité »

familiale suppose une « bonne éducation », assignée à reproduire la « **permanence et la continuité de la tradition** » [Boltanski et Thévenot, 1991, pp. 206-222]. Au-delà de l'espace restreint de la famille conjugale, il convient d'entretenir et de soutenir les relations. Ceci exige un travail incessant d'invitations et de réceptions, médiatisés par la circulation d'objets qualifiés, tels que les cadeaux, les lettres et les fleurs.

Les objets qui circulent ne sont évalués ni en fonction de leur prix (*cité marchande*), ni en fonction de leur performance (*cité industrielle*), ni en fonction de leur capacité à contribuer au bien commun (*cité civique*) mais en fonction de leur faculté à préserver la hiérarchie des relations personnelles et à conforter leur équilibre. Celles-ci obéissent à la triple obligation du don contre don, cette convention d'usage qu'il faut savoir manier avec délicatesse : donner, recevoir et rendre. D'où la nécessité de faire preuve d'un art du « savoir-vivre » : ne pas donner trop afin de ne pas gêner ni obliger, tout en sachant rendre à temps afin d'honorer les obligations contractées. La qualité de la relation est ainsi au cœur de la circulation des objets. Les personnes ne sont évaluées, ni en fonction de leur productivité (*cité industrielle*), ni de leur aptitude à saisir et à profiter d'opportunités (*cité marchande*), ni de leur capacité à s'abstraire de leur condition particulière (*cité civique*), mais de leur propension à respecter la hiérarchie (âge, sexe, etc.) et à *se soucier d'autrui*. Il y a des êtres subordonnés, en fonction de leur statut ; mais il y aussi des « misérables », ceux qui ne savent pas respecter les règles : ici, ce sont ceux qui font preuve d'*égoïsme* [ibid, pp. 211 et 216].

Compte tenu de la multiplicité de critères, il peut y avoir *conflit* entre différentes cités qui tendent à se disqualifier les unes les autres. Des traits « misérables » dans une *cité* peuvent, dans d'autres situations, et par référence à une autre cité, être relevés comme *grandeurs*. Sera considéré comme illégitime, voire injuste, le fait que des personnes tirent avantage d'une *grandeur* qui ne correspond pas au type de cité dans laquelle ils sont impliqués¹⁶⁷. C'est particulièrement le cas entre les *cités* marchande et domestique. Il en est ainsi de personnes qui, dans des situations amicales ou familiales, se comportent froidement, de manière calculée et intéressée. Il en est ainsi de la critique de l'extension du marché qui corrompt les relations et les *grandeurs* domestiques. Au sein de la *cité* domestique, rien ne s'achète. L'argent nuit aux relations entre proches, les discussions qui font référence à l'argent sont inconvenantes :

« La propriété domestique, inscrite dans une chaîne d'appartenance enracinée dans un passé, s'oppose à une appropriation marchande parfaitement aliénable. Cette opposition génère une profusion de critiques dénonçant le dévoiement de relations de confiance perverties par l'intérêt, et le trouble qui envahit des liens familiaux, amicaux » [ibid, p. 300-301].

Ajoutons que les *qualités*, les *grandeurs* et les *figures* de la *cité* domestique non seulement s'opposent à de multiples égards aux deux autres *cités*, mais sont, pour une très grande partie, du ressort des femmes.

¹⁶⁷ « Le cadre qui doit moins à sa compétence qu'à ses relations, le créateur qui tire moins sa grandeur du génie de ses oeuvres que d'un lancement médiatique, le candidat qui doit sa réussite aux avantages conférés par ses avantages financiers, etc. » [Thévenot, 1992, p. 239].

3. La dimension sexuée de la disjonction

Les auteurs insistent à maintes reprises sur le fait que les critères de justice sont indépendants des groupes sociaux mais sont plutôt rattachés à des *situations*. Ils reconnaissent pourtant que les femmes **« en tant que filles, qu'épouses et que mères sont longtemps considérées comme ayant, par une sorte de destination naturelle, trop fortement partie liée avec la cité domestique »** [Boltanski et Thévenot, 1991, p. 143]. C'est en fait cette simple remarque que nous nous proposons d'approfondir, car force est de constater que les caractéristiques de la *cité domestique* ressemblent étrangement aux qualités attendues et supposées des femmes et à leur spécialisation actuelle, quels que soient les milieux sociaux, dans les activités de proximité.

La définition historique de la *cité domestique* s'est appuyée précisément sur l'exclusion (souhaitée) des femmes des *cités* civique et marchande. Certes, le contexte actuel est radicalement différent. L'extension des droits civiques rend possible **« l'expression publique de différends traités jusque là comme relevant de la vie privée des gens »** [ibid, 1991, pp. 377]. La reconnaissance des droits des femmes, l'institution d'une « condition féminine », l'émergence d'une Ligue du droit des femmes, etc., en sont l'expression la plus manifeste. Parallèlement, sont reconnus la condition paternelle, les droits de l'enfant, du troisième âge, etc. L'exclusion des femmes de la sphère marchande et des espaces publics n'est plus d'actualité. L'espace domestique n'est plus soumis à l'arbitraire de la tradition et de la subordination. Il n'empêche : le rôle des femmes en son sein reste décisif. Avant d'en venir là, penchons-nous sur la construction de cette spécificité féminine.

§2. La construction de la dépendance et de l'« altruisme féminin »

Plongeons-nous quelques instants dans le contexte de la fin du XVIII^e siècle. On assiste aux premiers pas de la philosophie utilitariste : bien-être et bonheur fondent l'horizon ultime à atteindre, mais à condition qu'ils soient utiles à la société. Ce souci du « bonheur pour le plus grand nombre » va de pair avec l'affirmation de l'autonomie du sujet et de sa liberté, ainsi qu'avec la volonté ferme d'abolir tout lien de dépendance personnelle. Cependant, une question revient de manière lancinante, même si elle n'est pas formulée aussi abruptement : que faire des femmes, quelle place leur revient ? Concernant l'utilité sociale, la réponse est vite tranchée, celle-ci est d'emblée profondément sexuée : aux hommes revient la production, il faut « travailler » pour être utile, le travail devenant synonyme d'emploi rémunéré. Aux femmes revient la procréation, cela va de soi, mais plus encore, un rôle de préservation des « valeurs ». L'idéal d'autonomie est donc foncièrement masculin (A). La dépendance féminine se justifie au nom des fonctions de procréation et de contribution au capital humain ouvrier (B) et du rôle de gardienne des mœurs (C). Simultanément, au nom de leur dépendance matérielle, les femmes sont évincées de l'accès aux droits civils et politiques. Se met alors en place un cercle vicieux difficile à enrayer. Légitimés aussi bien par le sens commun que par les discours scientifiques, notamment ceux des économistes, dépendance et devoir social féminin finiront par être institutionnalisés en termes de droits sociaux (D).

A. La dépendance féminine

L'intention de l'époque est d'éloigner le spectre de la dépendance. « **Arracher les domestiques et les indigents à la dépendance de la famille et à l'économie de la dette dans lesquelles ils étaient respectivement englués** » [Rosanvallon, 1992, p. 413]. « **Donner à tous les Français le moyen d'obtenir les premières nécessités de la vie sans dépendre d'autre chose que des lois et sans dépendance mutuelle dans l'État civil** » écrit Saint-Just pendant la Révolution française¹⁶⁸. Or cet idéal d'autonomie que l'on cherche à promouvoir pose un problème épineux, celui des droits politiques et civiques. Les personnes dépendantes sont-elles capables de s'exprimer dans la sphère politique et civile ? Le problème est rapidement résolu : tous ceux qui ne sont pas considérés comme maîtres de leur volonté en sont exclus d'avance : domestiques, femmes, enfants et pauvres sont ainsi privés du droit de suffrage. La reconnaissance des droits politiques des indigents n'a été que tardive. Pour les femmes, cela va sans dire, comme pour les autres formes de dépendance. En 1873, on envisageait encore de priver du droit de vote les personnes admises dans les hospices. La loi municipale de 1884 interdisait aux individus bénéficiaires des bureaux de bienfaisance d'être élus conseillers municipaux [Rosanvallon, 1992].

Le raisonnement a une dimension fortement tautologique puisqu'il cantonne les femmes à un statut d'infériorité. On considère que leurs responsabilités familiales les condamnent à la subjectivité. Or au sein de la *cité* civique, la volonté générale ne s'exprime que s'il y a renonciation aux liens personnels. À cet égard, Rousseau donne le ton : selon lui, les femmes sont incapables de prendre de la distance à l'égard de leurs responsabilités quotidiennes ; préoccupées en outre par la recherche de considération, elles seraient dépourvues de tout sens de l'intérêt général¹⁶⁹. Mais Rousseau n'est tout de même pas le seul à s'exprimer sur le sujet. Une large partie des discussions de l'époque porte sur la question de « la raison des femmes » : dispersée, versatile, difficile à maîtriser, il faut à tout prix en éviter les débordements [Fraise, 1998, p. 25]. En outre, l'utilitarisme offre un argument supplémentaire ; les intérêts individuels y sont plus importants que les droits. Si une personne n'est pas consciente de ses propres intérêts, alors les intérêts de plusieurs peuvent être représentés par une seule personne. C'est la

¹⁶⁸ Cité par P. Rosanvallon [1992, p. 182].

¹⁶⁹ G. Fraise, lorsqu'elle retrace l'histoire des relations entre les femmes et la démocratie, souligne le rôle décisif de Rousseau. Sa réflexion, écrit-elle, est la « référence obligée » au sujet de « la réalité de la raison et la possibilité du savoir des femmes » lorsque se rédige le Code civil [Fraise, 1995, p. 75]. Sera particulièrement reprise sa proposition de dissociation des « deux moitiés de la République » : d'un côté le gouvernement politique et la société civile, de l'autre l'espace domestique. C'est un sophisme de « comparer le gouvernement civil au gouvernement domestique », écrit-il dans le *Contrat Social* (1762). Chez Rousseau, non seulement les deux sphères sont dissociées, mais elles sont incomparables ; il propose « *qu'il n'y ait plus aucune circulation imaginaire des pouvoirs entre la famille et l'État* » [Fraise, 1995, p. 352]. Rousseau n'exclut pas définitivement les femmes, mais leur rôle se limite à l'espace privé : elles participent à la République au nom de leurs vertus domestiques. Le livre V de *l'Émile* (1762) met en scène la dépendance féminine, à travers le personnage de Sophie, élevée dans la dépendance de l'homme. La *Lettre à M. d'Alembert* (1758) justifie l'exclusion des femmes de la *cité* civique : Rousseau décrit les avatars d'une société qui laisse aux femmes le droit de s'exprimer publiquement.

position défendue notamment par James Mill. Au contraire de son père, John Stuart Mill récuse l'ensemble des arguments avancés pour justifier l'« infériorité » féminine dans la sphère publique¹⁷⁰ ; il expose que les femmes ont peut-être plus de mal à élargir leurs préoccupations au-delà du cercle familial, mais ce constat n'est pas une fatalité, dit-il. Il explique ainsi la place assignée aux femmes, et dénonce avec force la dimension tautologique du raisonnement dominant de l'époque. Selon lui, c'est l'oppression masculine qui condamne les femmes à jouer en permanence de la ruse et donc à s'éloigner de tout sens civique. C'est également le rôle dans lequel on les confine qui les condamne à n'avoir que des préoccupations limitées : **« ne leur reproche-t-on pas finalement d'accomplir trop fidèlement le seul devoir qu'on leur enseigne et presque le seul dont on leur permet de s'acquitter ? » se demande John Stuart Mill [1975 (1869), p. 160].** Les femmes n'étant pas autorisées à avoir des intérêts propres, nous dit encore Mill, elles sont nécessairement **« détournées du devoir et de l'intérêt public par l'attention qu'elles portent à quelqu'un d'autre » [ibidem]. « On apprend à la femme qu'elle ne doit pas s'occuper des affaires qui sortent du cadre de la famille », comment pourrait-elle en avoir une « opinion juste et profonde » ? [ibid p. 108].** Il est possible enfin que leur éducation **« les laisse étrangères aux idées dont elles auraient besoin pour mettre leur intelligence au service de plus vastes intérêts ou d'objectifs moraux plus élevés » [ibid, p. 160].** Sa conclusion est donc radicalement différente de celle de son siècle : les libérer du joug masculin doit leur permettre de développer leur esprit civique et d'élargir leurs centres d'intérêts. Au-delà de l'égalité et de la liberté, c'est au nom du progrès moral que se justifie le droit de vote féminin.

Quels que soient les arguments des féministes, la distinction entre vie publique et vie domestique, au nom de la dépendance féminine, s'impose avec force¹⁷¹. De multiples efforts vont être déployés pour séparer, partager les espaces et les fonctions, avec notamment **« l'intimité de la maison bourgeoise d'un côté, le travail salarié de l'autre » [Fraisie, 1998, p.168].** Les clubs de femmes sont fermés en 1793, les femmes doivent s'en tenir à leur rôle de gardienne des moeurs du foyer et à l'éducation des enfants. Comme le souligne Irène Théry, cette division entre sphères publique et privée est au fondement de la démocratie,

« parce qu'elle préserve de l'enrégimentation politique, parce qu'elle assure aux liens affectifs, aux biens familiaux, l'indépendance par rapport à la raison d'État » [Théry, 1995, p. 214].

La sphère publique est celle du travail et de l'échange marchand, de la liberté individuelle (dégagée de l'assujettissement à l'ordre féodal), de l'égalité (chacun dispose théoriquement des mêmes chances de départ : son travail). La sphère privée, en revanche, renvoie à la famille, à la dépendance, ce qui exclut toute référence possible à la citoyenneté. En outre, alors que la sphère publique est celle de la raison et du travail, la

¹⁷⁰ Ces arguments seront très largement repris par A. Comte. Dans le positivisme de Comte, l'immutabilité de la nature donne l'affect à la femme et l'intellect à l'homme. Le recours à la biologie autorise l'affirmation définitive de la hiérarchie des sexes. Les femmes sont dans un « état d'enfance radicale », d'où leur salutaire exclusion de la vie publique [Fraisie, 1995 ; 1998].

¹⁷¹ Il serait abusif de dire que cette distinction est née à cette époque, elle a toujours plus ou moins existé. On note toutefois un certain consensus sur le fait que l'opposition est officialisée et renforcée [Fraisie, 1995, 1998 ; Lefaucheur, 1995 ; Théry, 1995].

sphère privée est celle de la soumission à la nature et des tâches ou activités dites naturelles.

Finalement, la sphère publique, caractérisée par l'affirmation de l'individu souverain et autonome, s'oppose point par point à la sphère privée. Or, d'une part, les deux sphères sont socialement inégales, dans la mesure où l'archaïsme de la dépendance et la soumission à la nature sont l'antithèse par excellence de l'individu citoyen. D'autre part, elles instaurent une division des sexes, puisque seuls les hommes sont habilités à évoluer dans la sphère publique. Cette opposition est avant tout un idéal normatif ; de nombreux travaux se sont attachés à montrer le glissement des frontières entre espaces public et privé et la manière dont les femmes ont investi, de tout temps, l'espace public¹⁷². Il reste que cette opposition, de par son caractère normatif, a conduit à institutionnaliser un certain nombre de mesures autant juridiques, bureaucratiques que cognitives, qui ne peuvent être éludées.

B. Le Devoir féminin

Deux éléments importants expliquent cette hantise persistante à l'égard de la dépendance. D'abord, le dépendant ne contribue pas au bien-être collectif. Ensuite, la dépendance est une sérieuse entrave à la dignité humaine. Vouloir se décharger sur un autre de sa responsabilité, n'est-ce pas abdiquer sa liberté et renoncer à sa qualité d'être humain ? [Ewald, 1986]. Mais concernant les femmes, la question ne se pose pas du tout en ces termes. La dépendance ne les empêche pas de contribuer à l'utilité collective, bien au contraire : c'est précisément leur devoir qui, en quelque sorte, les condamne à la dépendance. Leur dignité est à ce prix. Pour elles, la dignité ne trouve pas sa source dans la liberté, mais dans le dévouement envers autrui. Si les femmes sont cantonnées à l'espace domestique et exclues de toute activité considérée comme « productive », c'est au nom de leur devoir : devoir de contribution à la productivité ouvrière, c'est le rôle que leur attribuent les économistes ; devoir également de moralisation et de prévoyance.

1. La position des femmes au sein de la pensée économique

Lorsqu'on se penche sur l'histoire de la pensée économique, on s'étonne que le modèle élaboré par Gary Becker dans les années soixante n'ait que peu innové par rapport à la manière dont ses prédécesseurs avaient traité la question [Alcouffe et Alcouffe, 2000]. Chez les classiques, on ne trouve que quelques rares allusions à la situation des femmes. Le problème se pose notamment au sujet du salaire de subsistance des classes ouvrières, nous y reviendrons dans la section suivante. Adam Smith accorde peu d'importance aux femmes dans ses différents ouvrages. Leur situation est évoquée à plusieurs reprises, mais sans que le sujet soit approfondi pour autant, n'apparaissant que de manière anecdotique et secondaire, et anticipant cependant le rôle qui leur sera réservé par la suite. Ne sont énumérées que les fonctions procréatrices et éducatives des femmes : élever les enfants, leur assurer un environnement favorable en les éduquant de telle sorte qu'ils deviennent des travailleurs et des citoyens consciencieux.

¹⁷² Voir par exemple M. Perrot [1991b]. Nous revenons plus loin (§B1) à l'implication des femmes dans la sphère marchande.

C'est de cette manière que les femmes contribuent à la « richesse des nations ». Smith reconnaît, dans un de ses ouvrages (*Lectures on Jurisprudence*), que les lois sont énoncées par les hommes et qu'elles sont généralement largement défavorables aux femmes ; et son constat s'arrête là [Pujol, 1995].

Les allusions de Smith sont reprises avec beaucoup plus d'insistance chez les premiers néoclassiques, notamment Alfred Marshall et William Jevons, lorsqu'ils s'interrogent sur le paupérisme ouvrier et sur la productivité ouvrière. C'est la fin du XIXe siècle ; l'homo-oeconomicus, figure emblématique de la discipline, fait ses premiers pas. Il est rationnel, égoïste, et souverain dans ses choix ; mais il est aussi foncièrement masculin. La question de la motivation personnelle des femmes ne se pose pas. Jevons doute d'ailleurs qu'elles soient conscientes de leurs intérêts et donc capables de prendre des décisions. Mais surtout, à travers elles, c'est le bien-être de la famille et de la nation qui est visé. Ce qui importe, c'est de déterminer les conditions permettant aux femmes d'assumer au mieux leur rôle de mère et d'épouse et de les protéger des excès de l'activité salariée.

Que les femmes soient payées pour leur travail n'est pourtant pas inédit. Les travaux des historiennes Joan Scott et Louise Tilly [1987] et d'Alice Kessler-Arris [1981]¹⁷³ attestent de la permanence de l'activité rémunérée féminine. Qu'elles soient citadines ou paysannes, les femmes ont toujours mené des activités génératrices de revenus. Déjà avant l'industrialisation, au XVIIIe et XIXe siècles, les femmes travaillaient régulièrement hors de chez elles. Jeunes et célibataires n'hésitaient pas à partir loin du domicile familial. Les femmes mariées s'éloignaient moins, mais ne travaillaient pas nécessairement chez elles (la ferme, la boutique, l'atelier, la rue). Qu'elles soient mariées ou célibataires, jeunes filles ou mères de famille, elles vendaient des marchandises sur les marchés, se louaient comme bonnes d'enfants ou blanchisseuses, faisaient de la poterie, de la soie, de la dentelle, des vêtements, de la quincaillerie, du tissage, ou de l'impression de tissus dans les ateliers. Le fait d'avoir des enfants en bas âge ne changeait rien, les mères préféraient envoyer leurs nourrissons chez des nourrices plutôt que de perdre leur emploi. La survie de la famille était en jeu [Scott, 1991]. Quelque chose de nouveau apparaît toutefois au cours du XIXe siècle, l'idée même du travail féminin devient un sujet de débat officiel :

« Une femme doit-elle travailler pour de l'argent ? Quelle est l'influence du travail salarié sur le corps d'une femme et sur sa capacité à remplir son rôle de mère de famille ? Quelle sorte de travail est convenable pour une femme ? Tout le monde n'était pas d'accord avec le législateur Jules Simon qui déclarait en 1860 qu'une 'femme qui se met à travailler n'est pas une femme', mais la plupart de ceux qui prenaient part au débat sur le travail des femmes organisaient leur argumentation autour d'une prétendue opposition entre foyer et travail, maternité et salariat, féminité et productivité » [Scott, 1991, p. 420].

À partir des exemples français et britannique, Joan Scott [1991] montre comment la division sexuée du travail qui se dessine au cours du XIXe siècle, opposant « foyer » et

¹⁷³ Les travaux de L. Scott et L. Tilly proposent une analyse comparative de la France et de la Grande-Bretagne depuis le XVIIIe siècle, à partir de trois domaines industriels (textile, commerce et mines). Les travaux d'A. Kessler-Arris portent essentiellement sur les États-Unis.

« activité salariée » n'est finalement qu'un produit du langage, employé au quotidien par les employeurs et les syndicats et largement légitimé par les économistes¹⁷⁴.

Trois arguments traversent les débats. Le premier, partagé à la fois par les économistes libéraux et socialistes français, particulièrement hostiles à l'égard de l'emploi salarié féminin, insiste sur la concurrence déloyale exercée par les femmes [Alcouffe et Alcouffe, 2000], nous y revenons plus loin à propos des salaires féminins. Le second argument attribue aux femmes un rôle central en termes de contribution au capital humain, c'est la position défendue notamment par Alfred Marshall. Le troisième argument met l'accent sur les risques de mortalité infantile impliqués par le travail féminin. C'est sur ce point qu'insiste William Jevons¹⁷⁵.

2. Alfred Marshall et la contribution des femmes au capital humain

Considéré comme l'un des fondateurs de l'économie néoclassique, chef de file du mouvement marginaliste et précurseur de l'économie du bien-être, Alfred Marshall est également celui qui pose les jalons du statut de la femme au sein de la discipline [Pujol, 1992]. L'ensemble de son oeuvre reprend les trois piliers du raisonnement marginaliste : l'hypothèse de rationalité individuelle, la productivité marginale des facteurs de production comme mode de détermination des salaires et la concurrence comme état social optimal. Il se détache toutefois de ce modèle à deux reprises. En premier lieu, l'unité considérée pour les décisions familiales n'est pas l'individu mais la famille : la poursuite de l'intérêt individuel laisse la place à l'unité familiale, notamment en ce qui concerne les transferts intergénérationnels. En second lieu, il rompt avec les suggestions en terme de « laissez-faire », et suggère l'implication de l'État en ce qui concerne l'éducation et la détermination des salaires féminins.

La position qu'il adopte envers le travail féminin s'inscrit dans une réflexion plus générale sur le capital humain (livre IV de son ouvrage *Principles of Economics*, 1890). Comment améliorer la productivité de la classe ouvrière ? Cette question traverse l'oeuvre de Marshall. L'auteur accorde une place centrale à l'éducation, et reconnaît à cet égard le rôle de l'État. Mais l'État n'est pas le seul responsable. C'est aussi aux familles, notamment aux familles ouvrières, de donner corps à cette éducation. Et les femmes sont les premières concernées. Dans l'esprit de Marshall, le soin des enfants (*children care*) est un des éléments déterminants de la production de capital humain exigé par l'industrie moderne. Compétences, habiletés, savoir-faire, connaissance et intelligence se développent pendant l'enfance. L'acquisition de telles aptitudes dépend fortement de

¹⁷⁴ Citons également les travaux de J. Martin [2000], qui montrent comment, en France et tout au long du XIXe siècle et de la première moitié du XXe siècle, la maternité s'érige progressivement en « devoir national », ce qui rend l'activité féminine hors du foyer incompatible avec les obligations familiales des femmes. Nous y revenons plus loin, compte tenu des conséquences en termes de droits sociaux.

¹⁷⁵ Ces deux auteurs ne sont pas les seuls à avoir abordé la question féminine. Citons par exemple l'influence exercée par J. Proudhon dans l'adoption par le syndicalisme français de l'idéal de la femme ménagère [Martin, 2000]. Les positions de Marshall et Jevons sont toutefois particulièrement représentatives de la manière dont les femmes sont considérées à l'époque, et elles anticipent très largement la place que vont garder les femmes au sein de la discipline ; ceci explique notre choix.

l'environnement familial ; or dans les premières années de l'enfance, la plus forte influence provient de la mère. Comment une mère, travaillant hors de chez elle, peut-elle assumer cette éducation ? Une mère absente, ce sont autant de soins dont les enfants sont privés, c'est autant d'incitations pour les pères à fuir le foyer familial, fréquenter les brasseries et gaspiller leur paie [Marshall, 1961 (1870), p. 721]. La déchéance des classes ouvrières est directement liée, selon lui, au salariat féminin. Le problème est plus profond qu'une simple question de disponibilité. Marshall estime que le travail fragilise non seulement leurs aptitudes naturelles à s'occuper d'autrui¹⁷⁶, mais aussi et surtout leur fécondité. En outre, un travail « non féminin » détruit leurs qualités de mères (*tenderness and unselfishness*) exigées pour construire un espace familial harmonieux (*a true home*).

Au nom de cette pluralité d'arguments, Marshall se prononce clairement contre l'emploi féminin : il propose de maintenir des bas salaires pour les décourager et de renforcer les *Factory Acts* (législation britannique limitant l'emploi féminin). Il se prononce également pour une intervention de l'État en matière d'éducation : non pas pour leur faciliter l'accès à l'emploi qualifié, mais pour leur permettre de mieux assumer leur mission d'éducatrices. Si les mères de famille étaient plus efficaces, les salaires de subsistance de leurs époux pourraient même être réduits sans diminution de productivité. Des ménagères qualifiées sont bénéfiques à la société dans son ensemble : elles contribuent à une main d'oeuvre en bonne santé ; elles limitent la mortalité infantile. On retrouve ici les arguments développés par William Jevons.

3. William Stanley Jevons : travail féminin et mortalité infantile

S'appuyant sur diverses statistiques, largement remises en question par des économistes féministes de l'époque [Groenewegen, 1994], William Jevons soutient que l'emploi féminin accroît fortement la mortalité infantile. Lorsque les enfants sont laissés à des nourrices, ils ne bénéficient pas d'une éducation adéquate : abandonnés à des « étrangers », leur chance de survie est amoindrie. Et si les enfants ainsi éduqués survivent, ils ne peuvent que devenir des travailleurs inefficaces, des adultes physiquement et moralement faibles, la plupart du temps sujets au paupérisme et au crime : en bref, une menace pour l'ordre social [Jevons, 1883, p. 163]. En outre, le travail féminin conduit à des mariages arbitraires et injustifiés ; certains hommes sont incités à se marier avec des femmes qui travaillent, dans l'espoir de disposer de temps libre. Enfin, si le travail féminin menace le climat familial, c'est aussi qu'il autorise les femmes à avoir des amants [*ibid*, p. 161]. De son analyse découle une conclusion sans appel : il suggère une législation qui aurait pour objectif ultime l'exclusion complète du marché du travail des mères de famille avec enfants de moins de trois ans [*ibid*, p. 172]. Il reconnaît que les familles verront dans un premier temps leurs revenus diminuer, mais après quelques années, il estime qu'elles retrouveront une vie harmonieuse et équilibrée¹⁷⁷, et qu'en outre les employeurs profiteront d'une force de travail plus vigoureuse. Certes, la réglementation est une

¹⁷⁶ Il écrit par exemple : « *Degradation of the working classes varies almost uniformly with the amount of rough work done by women. The most valuable of all capital is that invested in human beings ; and of that capital, the most precious part is the results of the care and influence of the mother, so long as she retains her tender and unselfish instincts, and has not been hardened by the strain and stress of underfeminine work* » [1961 (1870), p. 564].

atteinte à la liberté personnelle, chacun étant le meilleur juge pour la conduite de sa vie, à l'exception des femmes : « **women are less able to take care of semselves that men** » [ibid, p. 68].

Ainsi, l'emploi féminin est condamné car il est défavorable à la productivité ouvrière et qu'il est susceptible d'accélérer la mortalité infantile. Au nom du bien-être des familles et de celui de la nation, à la fois économique et démographique, il convient donc de le réglementer. Les femmes font ainsi l'objet d'une exception à l'idéal normatif du marché autorégulé, même si l'argument reste fondé sur des critères utilitaristes : le bien-être collectif¹⁷⁸. Par exemple en France, entre 1874 et 1910, diverses mesures sont prises pour réglementer et organiser le travail féminin. On ne peut que souligner l'ambiguïté de ces législations, oscillant entre « **ségrégation et « protection** » [Sledziwski, 1991]. Ces lois peuvent s'interpréter comme un certain désir de voir les femmes rester au foyer¹⁷⁹. Les féministes, au nom de l'égalité, contestent ces mesures discriminatoires qui insistent sur la différence, favorisent le maintien de la femme dans son statut historique d'incapable et limitent les possibilités d'embauche, en confortant les ouvriers dans l'idée que les femmes sont des concurrentes à écarter du marché du travail. Mais ces mêmes lois répondent aussi à un souci de lutte contre la politique jugée abusive des employeurs, qui exploitent le travail féminin en le sous-payant. Notons d'ailleurs que par la suite, sous l'influence du solidarisme, diverses mesures au départ spécifiquement féminines seront élargies aux hommes.

C. Moralisation des pauvres et prévoyance

Si les femmes sont considérées de fait comme subordonnées à leurs époux, elles ont en même temps une lourde responsabilité dans la moralisation des pauvres pour les inciter à se sortir de la dépendance [Martin-Fugier, 1983 ; Perrot, 1991b]. Tout au long de la première moitié du XIXe siècle, au nom de la responsabilité individuelle, l'idée de droit à l'assistance est exclue. Même si la notion de droits sociaux est évoquée dès les lendemains de la Révolution française, le « **paradigme de la responsabilité individuelle** » limite considérablement son champ d'application [Ewald, 1986]. Seuls ceux qui font valoir une créance clairement identifiable peuvent prétendre en bénéficier ; il en va ainsi des veuves de guerre et des invalides [Rosanvallon, 1990, 1995]. Pour les autres, on se préoccupe seulement d'éviter qu'ils ne deviennent trop dangereux, en essayant de

¹⁷⁷ « *Many a home would be a home, which cannot be now called by that sweet name. The wife, no longer a mere slattern factory-hand, would become a true mother and housekeeper. And around many a Christmas table troops of happy chubby children would replace the 'wizened little monkeys' of girls, and the 'little old men' of boys, which now form the miserable remnant of families* » [Jevons, 1883, p. 178-179].

¹⁷⁸ Mill, on l'a vu, justifie aussi son plaidoyer en faveur de l'égalité au nom du bien-être collectif. Selon lui, l'égalité ne peut être que source de progrès, au nom des vertus de la concurrence pure et parfaite. Il croit beaucoup à « *l'impulsion donnée à l'intelligence humaine par la compétition* » [1975 (1869), p. 169]. Les compétences féminines sont pour l'instant limitées aux affaires domestiques ; en autorisant les femmes à étendre le champ de leurs compétences, dit-il, « *on doublerait la somme des facultés intellectuelles dont l'humanité pourrait disposer* » [ibid, p. 168].

¹⁷⁹ La loi du 30 mars 1900 organise le travail de manière à ce que la mère soit libre pour préparer les repas [Sledziwski, 1991].

les éduquer par la prévoyance et la bienfaisance dans l'espoir d'endiguer épidémies, alcoolisme, tuberculose et prostitution [Perrot, 1991b]. Dans l'esprit libéral, la sécurité n'est pas un droit, c'est un devoir qui se gagne individuellement. La prévoyance représente donc la vertu libérale par excellence,

« vertu fondamentale de l'homme dans son rapport avec lui-même, celle par laquelle il lui est permis de s'affranchir de son rapport de dépendance qui est primitivement le sien dans son rapport au monde et aux accidents, celle par laquelle il actualise la liberté et gagne sa dignité et sa respectabilité » [Ewald, 1986, p. 71].

C'est l'heure des premières caisses d'épargne, institutions économiques certes, mais surtout morales : on espère par ce moyen sensibiliser les pauvres à l'intérêt de ne pas gaspiller¹⁸⁰. Simultanément, actions de bienfaisance et philanthropie continuent de jouer leur rôle de filet protecteur contre la misère, avec une nuance pourtant par rapport aux époques précédentes : le but n'est pas de maintenir les pauvres dans leur misère, mais plutôt de les aider à être prévoyants. La bienfaisance apparaît de plus en plus comme une action d'éducation, et non pas comme une charité compatissante et humiliante :

« convertir le pauvre dans son rapport avec lui-même, le monde et les autres. Le convertir aux lois de l'économie, lui rappeler ses devoirs envers lui-même, lui redonner le sentiment de sa dignité, lui montrer qu'il tient son sort entre ses mains » [Ewald, 1986, p. 73].

Ce plaidoyer en faveur d'un effort de moralisation s'adresse en priorité aux femmes. Dans les milieux ouvriers, nous l'avons vu à l'instant, on attend des femmes qu'elles fassent régner l'ordre et la propreté dans le foyer, qu'elles enseignent à leurs enfants la morale du travail et qu'elles en fassent de futurs travailleurs zélés, ou encore qu'elles assurent un climat familial agréable qui incite les hommes à ne pas gaspiller leur paie et noyer leur moralité dans les tavernes et autres lieux malfamés. **« Par les ménagères, écrit Michèle Perrot,**

« on espère lutter contre l'alcoolisme des maris et le vagabondage des enfants. Elles sont le moyen de la reconquête et le pivot de la paix sociale » [Perrot, 1991b, p. 470].

Elles ont également en charge d'administrer rationnellement la maison, de se montrer économes et bonnes gestionnaires, nous y revenons dans la section suivante.

Dans les milieux aisés, on attend des femmes qu'elles pratiquent la philanthropie et la bienfaisance. Thorstein Veblen [1870 (1899)] a montré avec beaucoup d'ironie le rôle de la femme bourgeoise. Pour une femme, vivre bourgeoisement consiste à mener une existence de loisir. Par loisir, Veblen entend, non pas le repos ou la paresse, mais une « consommation improductive du temps ». Le loisir est la marque de la noblesse, un noble n'a pas à être productif. Le bourgeois au contraire, quel que soit son rang, est obligé de travailler. Il délègue alors à son épouse le soin du loisir ; c'est elle qui est chargée de montrer qu'elle peut **« gaspiller du temps » [ibid, pp. 54 sq.]** Est-ce pour autant son seul devoir ? Au même titre que ses consœurs ouvrières, la bourgeoise n'échappe pas à

¹⁸⁰ F. Ewald écrit par exemple : « le geste d'épargne est tel qu'il suffit qu'il soit une fois pratiqué pour produire chez son auteur une véritable conversion spirituelle, une modification de son rapport à soi, où il se découvre, dans un grand contentement, comme un autre homme » [Ewald, 1986, p. 205].

l'impératif moral qui veut que chacun produise quelque chose pour la société. C'est d'ailleurs le reproche que l'on peut faire à Veblen : avoir réduit les femmes bourgeoises à des objets en sous-estimant le devoir social qui leur était attribué, et la qualité implicite qui leur était demandée : s'oublier au profit d'autrui. C'est dans ce dévouement que la femme trouve sa légitimité. C'est ce que montre l'historienne Anne Martin-Fugier [1983], en épluchant avec minutie de multiples récits biographiques de l'époque. « **Courbées vers le peuple** », écrit-elle à leur sujet. S'occuper de la famille au quotidien, cela va de soi, mais aussi des autres, les déshérités et les miséreux. Toute femme de la bourgeoisie et de l'aristocratie qui respecte son rang se doit d'occuper une responsabilité de premier plan dans les comités directeurs des oeuvres, les congrès sur la bienfaisance ou encore les ventes de charité. Les oeuvres caritatives ne sont finalement qu'un élargissement de leur rôle de protection du foyer. On parle à cet égard de « maternité sociale » [Perrot, 1991b, p. 468]. Édith Archambault, lorsqu'elle retrace l'historique du mouvement associatif en France, souligne l'implication du féminisme catholique au début du XXe siècle. Alors que l'économie sociale fait ses premiers pas, impulsée par le mouvement philanthropique du « paternalisme social » dont les chefs de file français sont Frédéric Le Play et Charles Gide, de leur côté les femmes bourgeoises, souvent célibataires, plaident pour la liberté des femmes tout en se mobilisant en faveur du milieu ouvrier, leur offrant divers services juridiques et sociaux et annonçant ainsi la fonction de travailleur social [Archambault, 1996, p. 34].

D. L'institutionnalisation de la dépendance et du devoir social féminin

La notion de droit social ne prendra véritablement forme qu'à la fin du XIXe siècle, avec le passage d'un système fondé sur la responsabilisation à un système fondé sur l'assurance et le risque. L'interdépendance des membres est reconnue, mais cette interdépendance a une dimension fortement sexuée, elle-même à l'origine de la dimension sexuée des États-providence.

1. De la responsabilisation au risque

Au cours du XIXe siècle, la pauvreté change lentement de visage. Ce n'est plus l'indigence d'une minorité qui inquiète, mais la menace redoutable d'une figure jusqu'alors inconnue : le paupérisme, produit de l'industrialisation et de la précarisation ouvrière. Le principe de responsabilité, à la fois « **mode de jugement et mode de reproduction** », atteint alors ses limites [Ewald, 1986]¹⁸¹. Il devient de plus en plus délicat « **de discerner dans le champ de la responsabilité ce qui peut être attribué aux individus et ce qui peut l'être à d'autres causes** » [Rosanvallon, 1995, p. 22]. Concevoir une nouvelle forme d'articulation entre l'individuel et le collectif s'impose : c'est cette voie qu'offre le solidarisme.

Avec le solidarisme, la société n'est plus appréhendée en termes de « *composition et d'agrégation* », mais comme un « **système d'interaction et d'interdépendance** » [Rosanvallon, 1990, p. 158]. Le principe de solidarité implique que chacun soit garanti

¹⁸¹ L'historique de l'État-providence proposé par F. Ewald [1986] vise précisément à retracer ce lent bouleversement, le passage progressif de la notion de responsabilité à celles de risque et d'assurance.

contre les risques de l'existence ; réciproquement, tous sont tenus de participer au financement de cette protection. La notion de prévoyance individuelle volontaire ne suffit plus, elle devient obligatoire. Être membre de la société donne à chacun des droits (droit à la vie, droit de participer aux bénéfices, droit d'être protégé du mal) ; réciproquement, la société se donne le droit d'assujettir chacun à des obligations positives : les droits sociaux recouvrent et cachent autant d'obligations. À travers ce changement, c'est toute la question de la dette et de la créance qui est bouleversée : elle n'obéit plus seulement à des principes d'échange et de compensation, elle est intégrée au fait même du lien social. Droit et devoir ne sont pas dissociés comme ils l'étaient dans la perspective libérale : les deux faces du lien financier sont désormais inextricables [Ewald, 1986, pp. 349 sq.].

2. Lien salarial masculin et lien familial féminin

Si l'interdépendance des sujets est désormais reconnue, il reste qu'elle ne repose pas sur n'importe quoi. Elle se fonde sur deux dimensions bien précises : le travail et la famille ; elle n'a donc pas les mêmes conséquences pour les deux sexes. Le statut salarial devient l'unique mode de financement du système et d'accès aux droits sociaux ; c'est à travers le statut salarial que se noue le lien financier entre ceux qui travaillent et ceux qui ne travaillent pas¹⁸². Un second type de lien financier est cependant nécessaire, même s'il est invisible car non monétarisé ni même comptabilisé : c'est celui du lien familial. Le lien financier entre les hommes repose sur le travail ; le lien financier entre hommes et femmes repose sur le lien familial. Si la contribution des femmes est invisible, elle n'en est pas moins essentielle à l'équilibre du système ainsi instauré.

Cette nouvelle conception du lien social, dit-on, permet d'écarter la question des jugements relatifs au comportement moral des individus. Il est certain qu'en termes de travail, l'accident ne relève de plus de la sécurité individuelle,

« il résulte du concours normal, régulier des activités. De la quête même du bien commun [...] Il manifeste le lien social comme rapport de solidarité et d'interdépendance » [Ewald, 1986, p. 19].

La notion traditionnelle de « *responsabilité individuelle* » se trouve ainsi transformée en « *risque social* », mais uniquement pour les aléas du travail. Qu'en est-il des aléas familiaux, c'est-à-dire des femmes seules n'étant pas en mesure de travailler ? Dans la mesure où leur contribution à l'« utilité sociale » est ignorée, rien n'est prévu pour elles dans de tels cas. Elles n'ont plus alors qu'une seule issue : la charité, la très grande précarité ou bien la prostitution.

3. La dimension sexuée des États-providence

La construction des États-providence institutionnalise l'aspect sexué de l'interdépendance des sujets¹⁸³. Dans leur formulation initiale, qu'ils soient d'inspiration bismarkienne ou beveridgienne¹⁸⁴, qu'ils s'inscrivent dans la mouvance libérale, social-démocrate ou corporatiste¹⁸⁵, les États-providence reposent tous « *sur un modèle sexué d'accès aux*

¹⁸² Au-delà de ce point commun, deux conceptions s'opposent : celle de P. Leroux, qui insiste sur la nécessité de créer des réseaux de solidarité multiples, celle d'E. Durkheim, davantage fonctionnelle, qui repose sur la division du travail. C'est l'orientation fonctionnelle de Durkheim qui l'emporte [Laville, 1997, pp. 358 sq.]

droits sociaux, qui définit et traite les femmes en tant qu'épouses et / ou mères » [Lewis, 1995, p. 407]. Historiquement, les droits sociaux des femmes dans la plupart des pays sont des droits *indirects*, découlant de leur dépendance présumée à l'égard de l'homme soutien de famille. D'une part, les « besoins » des femmes sont définis uniquement en référence à leurs responsabilités maternelles. D'autre part, leurs droits et leurs prestations sociales leur sont accordés uniquement par l'intermédiaire de leur époux. Émerge ainsi un modèle de l'homme « **chef de famille, travailleur, cotisant, assuré** », **tandis que la femme est « mère, ménagère, ayant-droit, assistée** » [Lefaucheur et Schwartz, 1995, p. 164]. À cet égard, le système des retraites est probablement le plus symptomatique. En dépit des singularités nationales, les différents systèmes européens se rejoignent sur un point : le caractère tardif des systèmes de retraite individuels pour les femmes, même salariées, condamnées à dépendre de la retraite de leur époux [Folbre, 1997, p. 113 sq.]. Jusque dans les années quatre-vingt, mieux valait éviter le statut de divorcée, de séparée ou de célibataire¹⁸⁶.

Au cours du XXe siècle et en dépit des revendications des féministes de l'époque, agents recenseurs et statisticiens se plient aux définitions proposées par les économistes : seules les activités susceptibles d'être échangées sur un marché acquièrent le statut d'activité « productive » ; les activités domestiques en sont évincées¹⁸⁷. Les femmes sont reléguées dans la catégorie des dépendants. L'invisibilité

¹⁸³ Comme le montre P. Rosanvallon [1990] l'expression « État-providence » est née sous le second Empire, mais ne se généralise et ne s'impose qu'après la seconde guerre mondiale, lorsque les États élargissent leur dispositif de protection sociale. L'expression est employée aujourd'hui par opposition avec celle d'« État-gendarme », c'est-à-dire un État qui n'assure que des fonctions minimales.

¹⁸⁴ Il est d'usage d'opposer deux idéaux-types d'État-providence. Le modèle dit bismarkien, en référence au système social instauré par Bismark dans l'Allemagne du deuxième Reich (1871-1918), repose sur une logique assurantielle : il est nécessaire d'avoir cotisé à un régime d'assurance sociale fondé sur l'exercice d'une activité professionnelle pour pouvoir bénéficier de prestations. Le modèle dit beveridgien, en référence à l'influence exercée par W. Beveridge sur le modèle social mis en place par le gouvernement britannique travailliste de l'après-guerre, repose sur une logique solidariste : le fait de résider dans le pays suffit pour pouvoir prétendre au bénéfice de prestations sociales ; le financement repose alors uniquement sur des ressources d'origine fiscale et l'accès à des prestations n'est pas lié à des conditions d'activité préalable. Dans la pratique, chaque pays a mis en place une protection sociale combinant à des degrés divers ces deux types de logique.

¹⁸⁵ Une seconde typologie oppose les régimes « généreux » et soucieux des inégalités (sociaux-démocrates, présents dans les pays scandinaves), les régimes réduits au strict minimum (libéraux, Grande Bretagne et Etats-Unis) et les régimes corporatistes, généreux tout en préservant les différences de statut et de classe (l'exemple donné est celui de l'Allemagne). Cette typologie est étroitement liée à la première : les systèmes solidaristes étant par définition plus généreux que les systèmes assurantiels.

¹⁸⁶ N. Folbre souligne le rôle central de la Communauté européenne dans l'adoption progressive de mesures égalitaires en matière de retraite. À la suite de mobilisations féministes, la Communauté européenne exige en 1978 un principe d'égalité de traitement en matière de sécurité sociale. En 1986, le Conseil des Ministres de la Communauté européenne interdit toute discrimination fondée sur le sexe et liée au statut conjugal et familial [Folbre, 1997, p. 114]. À l'instar des premières législations sur l'emploi instaurées à la fin du XIXe siècle et évoquées précédemment, ces mesures ont un côté ambivalent, puisqu'elles ont conduit la France à autoriser le travail de nuit des femmes.

de leur contribution au bien-être collectif est désormais officielle.

Une nouvelle étape est franchie aux lendemains de la seconde guerre mondiale. Les principes restent les mêmes, en revanche le changement d'échelle est considérable. Le système des années trente, parcellisé est unifié et étendu ; ce double mouvement d'universalisation et d'amélioration quantitative représente en quelque sorte l'aboutissement du programme social-républicain amorcé de 1898 à 1930 [Rosanvallon, 1990]. On ne parle plus d'assurance sociale mais de *sécurité sociale*. Cette universalisation n'est possible qu'à une condition : un certain équilibre dans le fondement des droits et des devoirs entre la société et ses membres (travail et famille). C'est effectivement ce que l'on observe : au cours des « trente glorieuses », le système assurantiel doit son apogée à la généralisation de la société salariale et à un emploi garanti pour tous, ainsi qu'à la stabilité, même relative, de l'institution familiale. Quant à la situation actuelle, il faut reconnaître que les discriminations initiales ont fortement été gommées, mais de manière très inégale selon les États. Certains, tels que l'Irlande, la Grande-Bretagne et l'Allemagne, ont persévéré dans cette logique de « soutien de famille masculin ». L'accès des femmes aux droits sociaux reste lié à leur statut conjugal. Simultanément, rien n'est fait ou si peu, pour les décharger des gardes d'enfants, pour leur permettre de concilier maternité, grossesse et emploi, ce qui n'encourage guère les femmes à s'impliquer dans la vie active. D'autres États en revanche, tel que la Suède, présentée comme l'« ami des femmes », ont multiplié les mesures visant une égalité réelle des conditions d'emploi selon le sexe, couplant la socialisation et la professionnalisation des tâches liées au « soin d'autrui » (*caring*) avec une politique de plein emploi¹⁸⁸. Entre l'idéal de « mère au foyer » et celui de « mère travailleuse », le modèle français représente un compromis, axé sur la défense de l'institution familiale¹⁸⁹.

§3. L'actualité de la dimension sexuée de la cité domestique

Ce détour historique n'avait pour but que d'éclairer les pratiques actuelles. Revenons pour cela au modèle d'Amartya Sen, présenté au chapitre précédent. Sen, rappelons-le,

¹⁸⁷ Pour un aperçu historique de la définition des activités « productives », voir N. Folbre [1997, pp. 22 sq.]. L'auteur évoque le fait que, jusqu'en 1861 en Grande-Bretagne, le recensement classait les « femmes au foyer » dans la rubrique des activités productives.

¹⁸⁸ Notons que la socialisation des tâches familiales n'est pas entièrement bénéfique aux femmes puisqu'elle s'appuie sur des emplois précaires réservés aux femmes. C'est par exemple ce que constate A. Anttonen [1996] à propos du modèle finlandais, proche du système suédois, ainsi que M. Mendell et D. G. Tremblay [1998] à propos du contexte québécois.

¹⁸⁹ J. Martin [2000] décrit de manière très précise les manifestations de la politique familiale française, dont les pièces maîtresses sont l'allocation de mère au foyer puis l'allocation de salaire unique (1939-1978) avec pour conséquence le découragement de l'emploi féminin, l'objectif nataliste se substituant finalement à celui d'égalité entre les sexes. À l'heure actuelle, notons toutefois que la France enregistre les taux les plus élevés d'Europe en matière d'emploi féminin. En 1992, selon les statistiques d'Eurostat, ce taux était de 76,2% en France ; 88,6% au Danemark ; 73,7% en Allemagne ; 53,1% en Espagne ; 56,1% en Italie. De multiples travaux féministes dans les années soixante et soixante-dix se sont penchés sur la place réservée (et souhaitée) au sein des différentes configurations d'État-providence. C. Martin [1999] propose une revue de la littérature sur ce sujet. La typologie proposée ici, inspirée de J. Lewis [1995] n'en est qu'une parmi d'autres.

reproche aux modèles de négociation d'adopter une vision naïve de l'intérêt personnel et de rester aveugles à la pluralité de préférences et de classements de préférences, combinant intérêt, réciprocité, souci d'autrui, engagement et sens de l'obligation. Une telle conception, dit-il,

« ignore les aspects fondamentaux de la nature des divisions d'ordre sexuel à l'intérieur et à l'extérieur de la famille. Le sens de ce qui est approprié s'accompagne d'ambiguïtés dans la perception des intérêts, et aussi de certaines notions de légitimité à propos de ce qui est 'mérité' et de ce qui ne l'est pas. Ces perceptions sont en outre étroitement liées à la nature de la technologie sociale, qui instaure la spécificité des rôles et entretient l'idée que l'ordre établi est 'naturel' » [Sen, 1993a, p. 242].

Dans le chapitre précédent, nous avons suggéré d'approfondir cette notion d'« ordre naturel » en retraçant le processus dialectique entre actions individuelles et cadres normatifs contraignant les sujets. *Via* l'interaction entre pratiques et représentations, avait ainsi été décrit le processus d'adaptation des préférences ainsi que les effets d'inertie et de hiérarchie enchevêtrée susceptibles d'en découler. Dans la première partie de ce chapitre, et dans le but d'illustrer ce processus, nous avons fait appel au modèle des *cités* : ce modèle nous invite à prendre conscience de l'interdépendance dialectique entre les réflexions issues de la philosophie politique, la construction des États et des institutions sociales, et le sens du juste au quotidien : tout ceci représente en quelque sorte un « ordre naturel », pour reprendre le terme de Sen. L'étape suivante de la réflexion consiste à illustrer cet « ordre naturel » et les conflits internes qu'il est susceptible de provoquer lorsqu'il entre en contradiction avec d'autres mobiles d'action.

Que constate-t-on aujourd'hui ? Les femmes restent spécialisées dans les activités de proximité et l'existence d'un marché sexué de l'emploi conforte cette spécificité plus qu'il ne l'abolit. Bon nombre de tâches assurées par les femmes rappellent étrangement la description de la *cité* domestique. En outre, un bref aperçu du *vécu* des femmes révèle l'ambivalence des mobiles qui les animent, entre souci d'autrui, conformité aux normes sociales et sens de l'obligation ou tout simplement absence de choix.

A. La spécialisation des femmes dans les activités de proximité

Les femmes demeurent garantes du fonctionnement de l'espace privé-domestique, dans son fonctionnement interne comme dans celui des relations de la famille avec le monde extérieur.

Le domaine des activités de proximité recouvre tout d'abord les activités qualifiées de « domestiques » (courses, cuisine, vaisselle, linge, soins matériels aux enfants). Ce domaine, on le sait, reste l'apanage des femmes, notamment dans les milieux précaires où le recours à des prestations de services est exclu¹⁹⁰.

L'implication des femmes dans l'entretien, voire dans la création de réseaux

¹⁹⁰ L'enquête *Emploi du Temps* de 1999 de l'INSEE montre, d'une part que les femmes assurent 80% du « noyau dur » du travail domestique (courses, cuisine, vaisselle, linge, ménage, soins matériels aux enfants), et d'autre part qu'elles consacrent à leurs enfants deux fois plus de temps que les pères. De 1985 à 1998, les hommes ont accompli dix minutes par jour de tâches domestiques en plus [Brousse, 1999].

relationnels, est une autre figure de cette dimension féminine de la socialité de proximité.

Pierre Bourdieu décrit le processus ainsi :

« c'est ainsi qu'une part très importante du travail domestique qui incombe aux femmes a encore aujourd'hui pour fin, dans beaucoup de milieux, de maintenir la solidarité et l'intégration de la famille en entretenant les relations de parenté et tout le capital social par l'organisation de toute une série d'activités sociales – ordinaires, comme les repas où toute la famille se retrouve, ou extraordinaires, comme les cérémonies et les fêtes (anniversaires, etc.) destinées à célébrer rituellement les liens de parenté et à assurer l'entretien des relations sociales et du rayonnement de la famille, ou les échanges de cadeaux, de visites, de lettres ou de cartes postales et d'appels téléphoniques » [Bourdieu, 1998, p. 105].

Évoquons également les travaux de Jane Marceau [1978] relatifs aux familles bourgeoises françaises : elle montre que l'épouse joue un rôle de « gestionnaire de l'image de marque » de son époux et de la qualité de « présentation de soi », indispensable pour évoluer dans le milieu des « affaires ». En outre, sur un « marché de l'emploi personnalisé », l'épouse assure en grande partie, l'entretien et la consolidation, sinon la création, du réseau relationnel, déterminant dans l'accès à l'information. Les travaux de François de Singly [1989] vont dans le même sens. Il atteste que les relations personnelles nouées et cultivées par les épouses et au travers desquelles circule l'information sur les possibilités de promotion et de mobilité, constituent le « marché de l'emploi personnel » du mari [Singly (de), 1989, p. 39 sq.].

L'entretien des réseaux sociaux s'étend également à la famille élargie. Plusieurs enquêtes statistiques quantitatives réalisées au cours des deux dernières décennies en France montrent que l'entraide familiale relève avant tout de la responsabilité féminine [Pitrou, 1992 ; Déchaux, 1990, 1994 ; Fougeyrollas-Schwebel, 1994]. On constate en particulier que les échanges s'exerce principalement dans la famille de la mère : non seulement la mère assure la correspondance ou les contacts téléphoniques avec les membres de la parenté, mais surtout c'est elle qui garantit le contenu même des relations, dont le caractère pratique représente l'activité « traditionnelle » des responsabilités féminines [Pitrou, 1992].

L'enquête *Aides et relations familiales*, effectuée en 1987-1988 dans le cadre d'une collaboration entre l'INSEE et le CNRS¹⁹¹, révèle que toutes les femmes se trouvent placées dans un circuit d'échange avec les autres femmes de la parenté, quels que soient leur âge et leur situation matrimoniale. La mère intervient pour permettre à sa fille ou belle-fille de se libérer d'une partie des tâches familiales et de concilier plus aisément vie familiale et vie professionnelle. Toutes sont ainsi amenées à se substituer à d'autres femmes (mère, grand-mère, fille, soeur, etc.). L'assignation des femmes au travail

¹⁹¹ L'enquête *Aides et relations familiales* représente l'une des trois enquêtes statistiques du programme CNRS-INSEE sur la « production domestique » : une enquête de cadrage sur un échantillon de 10 000 ménages, (l'enquête *Modes de vie*, 1988-1989), et deux enquêtes, dont l'enquête *Aides et relations familiales*, sur de petits échantillons approfondissant certains domaines particuliers des pratiques domestiques. Ces enquêtes portent à la fois sur l'ensemble des flux de biens et services au cours de la vie entre les membres d'une même famille ; il ne s'agit pas seulement des grands événements de la vie (mariages, décès, naissances) mais surtout des échanges liés aux pratiques quotidiennes au cours d'une période relativement brève, l'année écoulée.

domestique n'est pas limitée à une période de la vie ni à une catégorie de femmes, celles qui sont mariées ou celles qui ont des enfants. Il y a une véritable « interchangeabilité » des femmes au service de la famille conjugale [Fougeyrollas-Schwebel, 1994].

Enfin, outre le fait que les femmes sont plus impliquées que les hommes dans les relations à la famille au sens large du terme, le type d'échange propre aux uns et autres est différent. Les hommes sont davantage engagés dans des activités nécessitant collaboration et réciprocité immédiate. Leur participation est ponctuelle et spécialisée dans des activités bien circonscrites, en relation avec leur appartenance sociale ou le métier exercé. Par contre, les échanges féminins obéissent à une réciprocité différée. On observe aussi que dans les milieux les plus aisés, les femmes tentent de s'y soustraire, alors que pour les femmes les plus pauvres, l'absence d'entraide familiale est « **la marque du risque de l'exclusion sociale** » [Fougeyrollas-Schwebel, 1994, p. 71].

L'ambivalence de la « solidarité » féminine, entre choix et contraintes, est ainsi soulignée. Elle apparaît particulièrement dans un autre domaine, celui du rituel des cadeaux, dont plusieurs travaux ont montré à quel point il est une « spécialité » féminine [Caplow, 1982 ; Cheal, 1987 ; Godbout, 1992 ; Fischer et Arnold, 1990]. De prime abord, ceci reflète seulement la division sexuée des normes sociales. Si l'on admet que le « soin d'autrui » (*caring*) et l'entretien des liens sociaux sont à la fois des éléments constitutifs de l'identité féminine et des opérateurs de différenciation des rôles féminins et masculins, en offrant des cadeaux, les femmes renforcent l'image qu'elles ont d'elles-mêmes tout en répondant aux attentes de leur entourage [Caplow, 1982 ; Cheal, 1987]. L'exploration du vécu de l'acte d'offrir en révèle toutefois l'ambiguïté, et attire l'attention sur l'aspect parfois obligatoire et contraignant du rituel¹⁹². S'appuyant sur des enquêtes menées au Canada (province de l'Ontario) auprès de 221 personnes, hommes et femmes, Eileen Fischer et Stephen Arnold [1990] confirment une plus forte implication des femmes, tout en dévoilant des vécus contrastés selon l'appartenance de sexe. Les femmes parlent d'une réelle « responsabilité » qui « doit » être exécutée¹⁹³. Même si cela leur plaît, elles sont nombreuses à définir ce rituel comme une « tâche », au même titre que l'ensemble de leurs responsabilités familiales. Le discours masculin est sensiblement différent : le sentiment d'obligation est plus limité, ils se sentent « obligés » de faire un cadeau à leur épouse et à leurs enfants, mais plus rarement aux autres membres de la famille. Certaines femmes vont jusqu'à avouer une véritable appréhension ; elles s'y prennent à l'avance (parfois tout au long de l'année) afin d'être sûres de ne pas être prises au dépourvu et de disposer d'une certaine latitude pour comparer les prix et avoir le choix. On note ainsi un véritable « savoir-faire » du cadeau. Les hommes, en revanche, s'y prennent plus fréquemment à la dernière minute, et déploient souvent moins d'efforts pour chercher et comparer.

B. Un marché sexué de l'emploi

¹⁹² L'étude a été menée en 1987 au Canada (province de l'Ontario) auprès de 299 hommes et femmes afin de comparer l'implication des hommes et des femmes dans les cadeaux de Noël.

¹⁹³ « *Several described their shopping in terms that indicates that, in their minds, it was real work, that had to be carried out efficiently and effectively* » [Fischer et Arnold, 1990, p. 334].

Cette spécialisation des femmes dans le domaine des activités de proximité n'a guère été bouleversée par leur participation accrue à la vie active. La construction progressive d'un « marché sexué de l'emploi » [Maruani (ed), 1998] et l'existence d'une « véritable ségrégation professionnelle » envers les femmes [Silvera, 1995] aurait plutôt tendance à renforcer les spécificités féminines. L'infériorité persistante des salaires est un premier argument, nous y revenons dans la section suivante.

Le second argument porte sur le *contenu* des emplois. Les femmes sont concentrées dans les emplois dits « féminins », c'est-à-dire relationnels, fondés sur une responsabilité à l'égard d'autrui. Elles occupent massivement des métiers qui reproduisent, dans l'univers professionnel, les tâches de services qu'elles assurent au sein de la famille : elles sont gardes d'enfants, aides-soignantes, infirmières, employées de maison, agents d'entretien, coiffeuses, serveuses ou femmes de chambre. En tant que secrétaires dans les entreprises et les administrations, les femmes gèrent la logistique comme elles assurent la bonne marche du foyer¹⁹⁴. Ainsi, pour celles qui exercent un emploi rémunéré, le souci d'autrui lié à leurs responsabilités familiales est renforcé par leur activité professionnelle. Enfin, que ce soit au sein de leur famille ou en tant que salariées, les femmes sont amenées, plus que les hommes, à exercer un « *travail affectif* » qui suppose des « *compétences d'éducatrice et de médiatrice* » [Folbre, 1997, p. 150]¹⁹⁵.

Le troisième argument porte le *statut* des emplois. Le travail à temps partiel est principalement féminin : selon l'enquête *Emploi* de l'INSEE de 1998, 31,7% des salariées travaillent à temps partiel, contre 5,2% des salariés. Pour les femmes, ce temps partiel est subi dans 40% des cas, et presque toujours proportionnellement moins bien payé qu'un temps complet comportant les mêmes activités. A propos de la précarité des emplois, 52% des emplois à durée déterminée concernent les femmes, alors que celles-ci ne représentent que 45% de la population active. La part des femmes est plus importante encore dans les emplois aidés : elle s'élève à 61,5% [DARES, 1999]. Cette « *construction sociale d'une forme d'emploi féminine* », pour reprendre l'expression

¹⁹⁴ En France par exemple, les femmes représentent 99% des assistants maternels, 98% des employées de maison, 97% des secrétaires de direction, 91% des aides-soignants, 89% des infirmières, etc. 73% des emplois féminins concernent trois domaines : un domaine que l'on peut qualifier de « relationnel », un domaine de « logistique », et enfin un domaine de travaux peu qualifiés, pénibles et mal rémunérés (assemblage répétitif, confection, agroalimentaire et industries chimiques) [DARES, 2000]. Historiquement, le travail féminin n'a construit sa légitimité que s'il permettait aux femmes d'exercer et d'affiner leur devoir de maternité et de dévouement : c'est ainsi qu'A. Martin-Fugier décrit l'implication progressive des femmes bourgeoises sur le marché du travail au début du siècle, au travers des métiers d'infirmière et d'institutrice [Martin-Fugier, 1983]. Tout autre métier aurait été considéré comme incongru. Les ouvrières, quant à elles, n'ont guère le choix, mais elles sont considérées comme des « impies » [Scott, 1991].

¹⁹⁵ On peut se demander pourquoi les femmes continuent d'investir massivement les emplois qualifiés de « relationnels ». Un premier élément de réponse s'impose de lui-même : ce type d'emploi leur est plus accessible. Un second élément de réponse met l'accent sur le poids des normes. Certains chercheurs se sont amusés à évaluer le « taux de rentabilité » des femmes sur le « marché du mariage ». Les filières considérées « anti-féminines » dans l'imaginaire courant, c'est-à-dire celles qui empêchent les femmes de se conformer pleinement aux normes de la féminité, notamment en matière d'habillement, leur sont largement défavorables et réduisent leurs opportunités de mariage [Folbre, 1999]. Ce jeu de miroirs se déploie à travers le regard, réel et anticipé, de la famille, de l'époux et de la belle-famille, voire du futur époux et de la future belle-famille.

de Margaret Maruani¹⁹⁶, a deux conséquences : d'abord, les bas salaires concernent essentiellement les femmes¹⁹⁷ ; ensuite, le temps partiel, souvent présenté comme une opportunité de « temps libre », tend plutôt à renforcer la division sexuée des tâches au sein de l'espace familial :

« même lorsqu'il est librement choisi, le travail à temps partiel déstabilise le rapport au travail des femmes qui le pratiquent en même temps qu'il renforce les rôles traditionnels dans la sphère familiale. De ce fait, la pratique du temps partiel n'octroie pas plus de temps libre aux femmes, le temps gagné sur le travail salarié se reportant inéluctablement sur les tâches domestiques »¹⁹⁸.

À travers ces quelques exemples, on retrouve la pluralité de mobiles proposée par Sen : la spécialisation des femmes dans des activités de proximité combine compassion, engagement, sens de l'obligation et division sexuée des rôles. Si les femmes sont davantage présentes au sein des réseaux d'entraide, c'est aussi parce qu'elles sont plus sollicitées, explicitement ou non, par les membres de leur parenté. On assiste alors à un processus de « hiérarchie enchevêtrée », de telle sorte qu'il devient délicat, pour ne pas dire vain, de tenter d'en démêler les composantes. La division sexuée des rôles attribuée aux femmes des responsabilités orientées vers le souci d'autrui ; ces responsabilités les amènent en retour à développer une vision du monde davantage « relationnelle » et « pratique » ; cette vision du monde les incite à se préoccuper autrui, etc.

L'autonomie masculine se déploie, entre autres, au sein de la sphère marchande trouvant une justification sans précédent du fait de ses fonctions d'égalité et de progrès. C'est précisément la monnaie, au travers des qualités qu'on lui attribue, qui autorise la sphère marchande à se parer de telles vertus. Avec l'instrument monétaire, statuts, identités et hiérarchies seraient neutralisés, suspendus, les personnes seraient coupées de leur appartenance pour n'être plus que des échangistes [Servet, 1994b]. Exhortées à se vouer à l'espace privé-domestique, les femmes ont de ce fait un accès limité à la monnaie. Plus précisément, la manière dont elles y ont accès reflète les obligations qui leur sont assignées : dépendance et devoir social. Plus encore, l'usage de la monnaie en est imprégné. On assiste à un marquage sexué de la monnaie qui proclame la division des rôles tout en lui donnant davantage de portée.

Section 2. Le marquage sexué des revenus féminins

La construction sociale du marquage sexué de la monnaie est d'abord privée, puisqu'elle dépend étroitement des relations intra-conjugales. Elle est aussi publique, du fait de la pression des pouvoirs publics pour une « bonne gestion » dont la mère est responsable, ainsi que de la dévalorisation de l'emploi salarié féminin ou encore du droit civil. Ce sont

¹⁹⁶ M. Maruani (1994), « Temps, emplois, revenus : anciens clivages, nouveaux partages, CSU-CNRS », *Colloque Familles et Recherches*, Paris : IDEF, cité par J.-L. Laville [1999, p. 112].

¹⁹⁷ En 1998, le salaire net du dixième des salariées les moins rémunérées (premier décile) était inférieur à 2 800 FF par mois, contre 5 500 FF pour les hommes [DARES, 1998].

¹⁹⁸ M. Maruani (op. cit.), cité par J.-L. Laville [1999, p. 112].

là autant de représentations qui consacrent l'idée de la femme à la fois dépendante financièrement tout en ayant la lourde responsabilité du budget familial. S'élabore peu à peu un *stéréotype* du revenu féminin, envisagé comme simple complément. Ici encore, la fonction assignée aux femmes au sein de la théorie économique, de par sa dimension normative, est partie prenante du mouvement. Cette construction historique (§1) éclaire les modes d'appropriation actuels des revenus féminins (§2).

§1. La construction historique d'un marquage sexué des revenus féminins

L'espace familial, s'il est laissé à l'écart de toute considération marchande, n'est pas exempt de toute considération monétaire, ne serait-ce qu'à travers la gestion du budget familial. En pénétrant les foyers, la monnaie devient un mode à part entière de régulation et de définition des relations familiales. Les règles de la circulation monétaire entre les différents membres de la famille, notamment les parents, traduisent leurs relations tout en étant susceptibles de les infléchir. L'usage d'un instrument monétaire unique appauvrit considérablement la variété des instruments employés jusqu'alors, incitant les personnes à imaginer des techniques de différenciation (A). L'enjeu est d'ordre pratique ; il est également d'ordre social puisqu'il concerne la division sexuée des rôles (B). Devoir social et dépendance : ces deux fonctions conditionnent l'accès des femmes à la monnaie. Elles exercent leur devoir social en assumant la gestion rationnelle et parcimonieuse du budget familial : émerge un idéal de la mère de famille « bonne gestionnaire » largement soutenu par la pression publique (C). Leur statut de dépendante est renforcé par le mode de détermination des salaires féminins (D).

A. Homogénéisation monétaire versus différenciation monétaire

Au sein de l'espace privé-domestique au cours du XIXe siècle, l'évolution des relations entre hommes et femmes, et particulièrement de leurs rapports de pouvoir, n'est intelligible qu'à la lumière de leurs relations monétaires et financières. Cette corrélation ressort avec force de la description des pratiques budgétaires familiales proposée par Viviana Zelizer [1994a ; 1994b] à propos des États-Unis et par Jan Pahl [1989] à propos de la Grande-Bretagne.

La monétarisation remet en question les conceptions usuelles de l'intimité. L'essor de la consommation, qui accompagne la monétarisation, contribue à redéfinir les identités personnelles. Et surtout, la dépendance croissante vis-à-vis de la sphère monétaire conduit à redéfinir les relations familiales en soulevant un certain nombre de questions : comment utiliser et distribuer le budget familial ? Quel membre de la famille va être désigné comme la personne compétente pour gérer, contrôler et dépenser ce budget ? Dans quelle mesure les revenus de chacun sont-ils propriété commune ? Combien donner à l'épouse et aux enfants lorsqu'ils ne mènent pas d'activité rémunérée, et pour quel usage ? Quels montants réserver aux « extras », à la charité, aux loisirs, à l'épargne ? Les familles se voient confrontées à une véritable redéfinition de leurs comportements et de leurs relations économiques. Dès lors, il devient essentiel d'imaginer des techniques de *différenciation* permettant à chacun de conserver une certaine autonomie. Or la généralisation de la monétarisation s'accompagne d'une volonté de

l'État d'homogénéiser et d'uniformiser la monnaie en supprimant tous les instruments monétaires locaux en vigueur à l'époque. On assiste donc à un double mouvement - d'un côté monétarisation, de l'autre uniformisation monétaire -, qui menace la personnalisation des relations et les hiérarchies préexistantes.

Seuls les *cloisonnements* monétaires et le *marquage* des instruments de paiement permettent de pallier les risques d'une neutralisation des rapports sociaux. Viviana Zelizer [1994, pp. 200 sq.]¹⁹⁹.

Les personnes s'attachent à différencier monnaie « domestique », monnaie « charité », monnaie « cadeau », monnaie « épargne », etc. Cette différenciation s'exprime très simplement par une localisation physique distincte, à travers l'usage de boîtes ou d'enveloppes, à travers des lieux d'épargne distincts (caisses d'épargne, associations de prêt, sociétés d'aide mutuelle, etc.). Cette différenciation s'exprime de même en termes de non fongibilité : tous les flux monétaires, aussi identiques soient-ils en apparence, ne peuvent être voués aux mêmes usages. Sont ainsi distingués revenus du travail, de la propriété ou de l'héritage et parmi les revenus du travail, sont également distingués ceux du père, de la mère et des enfants lorsqu'il y en a..

B. Modes de gestion et milieux sociaux

La gestion du budget familial obéit à une certaine division des rôles en fonction des milieux sociaux : responsabilité féminine dans les milieux défavorisés lorsqu'il s'agit de gérer le manque et la pénurie ; responsabilité masculine en revanche lorsqu'on s'élève dans la hiérarchie sociale et que le budget dépasse le strict nécessaire. En dépit de son caractère quelque peu caricatural, ce schéma manifeste une inertie historique tout à fait remarquable. Le modèle se vérifie dans la plupart des pays du Nord au cours du XIXe siècle et de la première moitié du XXe siècle ; c'est ce que montrent par exemple les travaux de Martine Ségalen en France [Ségalen, 1992], Jan Pahl²⁰⁰ en Grande-Bretagne [Pahl, 1989], Michèle Perrot à l'échelle européenne [Perrot, 1991a] ou encore Viviana Zelizer aux États-Unis [Zelizer, 1994a].

Dans les milieux bourgeois en France, l'homme est le principal pourvoyeur de revenus. Conformément au régime de communauté de biens du code Napoléon, c'est lui qui gère le patrimoine, y compris les apports dotaux de son épouse. C'est lui également qui décide de l'usage des revenus. La femme se voit simplement allouée une somme pour l'entretien du foyer (ce que l'on appelle à l'époque un « mandat »), éventuellement une somme lui permettant d'assumer son devoir de « représentation » (réceptions, visites mondaines et charitables) [Martin-Fugier, 1983]. Une « bonne » maîtresse de maison,

¹⁹⁹ Rappelons que V. Zelizer s'est attachée à montrer à quel point, aux États-Unis, l'émergence d'une monnaie unique à usage généralisé entre les années 1870 et 1930, ainsi que la suppression concomitante d'instruments de paiement locaux émis par les entreprises, les associations, les Églises, etc., provoquent le développement d'usages cloisonnés à partir d'instruments désormais homogénéisés [Zelizer, 1994a, p. 201 sq.]. Ce point a été abordé au chap. 2 (sect. 2).

²⁰⁰ J. Pahl [1989], lorsqu'elle retrace l'histoire des pratiques budgétaires familiales en Grande-Bretagne au cours des derniers siècles, insiste bien sur la *multiplicité* de pratiques : la division sexuée des rôles en fonction des milieux sociaux n'est qu'un *idéal-type*.

quel que soit son rang, est jugée en fonction de ses qualités d'économe :

« elle compte pour rien son temps et son énergie pourvu qu'elle atteigne son but : obtenir les choses les meilleures avec le moins d'argent possible » [ibid, p. 31].

Elle n'hésite pas à passer des journées entières à comparer, évaluer, soupeser afin de parvenir à ses fins. L'épargne est une « vertu capitale », il serait « immoral » d'acheter ce que l'on peut fabriquer soi-même [ibidem].

Dans les milieux ouvriers, c'est le « matriarcat budgétaire » qui prévaut, pour reprendre l'expression de Michèle Perrot [1991a]. La femme est le pivot du foyer dans la mesure où elle assure la gestion du budget. Elle est d'abord chargée de récupérer la paye de tous les membres de la famille, mari et enfants et ensuite d'en faire une gestion parcimonieuse. Remarquons bien qu'il s'agit d'une pratique sociale et non d'un droit, même si cela fait parfois l'objet d'une négociation entre épouses et patrons pour que le salaire marital soit directement versé aux femmes. La mère de famille bénéficie d'un certain pouvoir de gestion par rapport à ses consoeurs bourgeoises. Cependant, cette lourde responsabilité consiste surtout en l'obligation de gérer l'incertitude et le manque et « **les accule à la privation en temps de pénurie** » [Perrot, 1991a, p. 101]. On lui attribue en priorité la responsabilité des problèmes financiers : s'il y a déséquilibre, c'est elle qui sera accusée de mauvaise gestionnaire, quel que soit l'état du marché, quels que soient les moyens dont elle dispose. Encore faut-il aussi que le père et les enfants lui remettent l'intégralité de leur paye : bien que la remise de la paye soit une règle reconnue, toutes sortes de contournements sont possibles sur lesquels la mère n'a pas toujours prise. À l'exercice permanent de l'équilibrage des recettes et des dépenses, d'autant plus incertain qu'elle ignore parfois même la somme sur laquelle elle peut compter lorsque le mari ne dévoile pas le montant total de ses revenus, se rajoute la corvée permanente et humiliante de persuasion et de contrôle, l'obligeant bien souvent à exercer « une main de fer » [Schwartz, 1990].

Un observateur de la fin du XIXe siècle décrit la tension qui règne dans les familles le jour de la paie :

« le samedi quand on déballe les menouilles (l'argent) de la paye sur la table, elle calcule en deux minutes ; elle voit que le compte n'y est pas : 'Joseph il manque 10 francs ; tu n'as pas perdu de temps il me les faut'. Ce n'était pas le droit qu'avait la femme de dépenser le salaire de la famille qui était en jeu, mais celui de déterminer de combien elle avait besoin, son droit de décider combien son mari pouvait dépenser (et même s'il le pouvait ou non) pour son 'plaisir' ce qui signifiait habituellement la boisson »²⁰¹.

Cette discussion révèle le conflit permanent entre les besoins de la famille, incarnés par la mère, et les droits personnels du père.

Si la dépendance financière de la femme est de rigueur, il reste à définir de quelle somme elle peut disposer pour assurer l'intendance domestique. La définition des revenus auxquels elle a droit est susceptible de prendre diverses formes, et la forme

²⁰¹ D. Poulot (1872) *Le sublime ou le travailler comme il est en 1870 et ce qu'il peut être*, Paris : Editions Lecroix / Verboecken, cité par L. Scott et L. Tilly [1987, p. 164].

choisie n'a pas du tout les mêmes conséquences en termes d'autonomie personnelle et de relations conjugales. Tout dépend des droits et des obligations que cette dépendance suppose et engendre. Le transfert perçu comme le paiement d'un *dû* implique une certaine distance, il suppose du marchandage et la tenue des comptes de chacun. Le transfert perçu comme un *droit* suppose davantage d'autonomie ; il octroie à la femme un minimum de pouvoir et autorise l'idée d'une relation égalitaire. Enfin, le transfert perçu comme *cadeau* condamne la femme à la subordination et à l'arbitraire, voire à une position de « mendicante » [Zelizer, 1994a, p. 49]. Dans ce dernier cas, la relation monétaire prend la forme d'un lien contraignant, obligeant parfois l'épouse à imaginer toutes sortes de stratagèmes pour se procurer de l'argent, tels que mensonges, fraudes, trucages de factures, voire vol²⁰². Comme le suggère Michèle Perrot, « ***intendante (milieux bourgeois) ou Ministre des finances (milieux populaires), l'épouse a toujours une situation de dépendance qui l'incite à la ruse (tricher sur les comptes) ou à la colère*** » [Perrot, 1987, p. 265]. Jan Pahl [1989] lorsqu'elle décrit les pratiques des familles britanniques du XIXe siècle, évoque quand même des exceptions. Si la plupart des bourgeoises monnaient âprement leur « mandat », certaines sont mieux loties. Elle décrit le statut privilégié de quelques femmes bourgeoises ayant en charge la gestion du patrimoine familial : la relation de confiance et la reconnaissance de leurs compétences va de pair avec une plus grande responsabilité en termes de gestion monétaire.

Quelles que soient les règles instaurées au sein de l'espace familial, ce n'est pas sans « drames » ni « conflits » [Perrot, 1987]. Les règles de la circulation monétaire (qui a droit à quoi, pour quel usage) expriment tout autant la solidarité (à travers le partage des ressources) que l'inégalité (tout le monde n'a pas le droit à la même chose) ; elles sont sources de conflit (le père qui réclame davantage pour ses sorties, la mère qui l'accuse de dissimuler une partie de ses gains) mais aussi d'attention (la mère qui consent à distribuer des « extras » pour les jours de fête, le père ou les enfants qui décident de travailler quelques heures supplémentaires, soulageant ainsi la tension du budget quotidien).

Quelles que soient les responsabilités qui leur sont accordées en matière de gestion au sein de la famille, les femmes n'ont de toute façon aucun pouvoir légal sur leurs revenus jusqu'au début du XXe siècle. Dans la plupart des pays européens, la famille du XIXe siècle est régie par le droit patriarcal du Code Civil, selon lequel l'époux en tant que chef de la communauté peut disposer légalement du salaire de son épouse. En France, selon l'article 214 du code civil

« la femme est obligée d'habiter avec le mari et de le suivre partout où il juge à propos de résider [...] il est obligé de fournir à la femme tout ce qui est nécessaire pour les besoins de la vie selon les facultés et son état »²⁰³.

Il faut attendre 1881 pour que le premier droit économique soit accordé aux femmes :

²⁰² C'est également ce que constatait J. S. Mill : la dépendance financière des femmes ne pouvait que les acculer à la sournoiserie et à la ruse [Mill, 1975 (1869)].

²⁰³ Cité par M. Perrot [1991a]. À ce sujet, E. Sledziewski souligne les incohérences du droit puisque l'incapacité des femmes ne concerne que les femmes mariées : « la femme est condamnée à rejoindre le clan des fous et des mineurs à partir du moment où elle se marie » [Sledziewski, 1991, p. 102].

celui d'ouvrir un compte d'épargne sans l'autorisation de leur époux. Michèle Perrot [1991a] suggère cependant que la reconnaissance de ce droit masque l'intention de mobiliser l'épargne populaire. Dans la même optique, lorsque des lois accordent enfin aux femmes mariées la libre disposition de leur salaire (1907 en France), les parlementaires évoquent, non pas le droit des femmes, mais ceux des enfants, « *ainsi assurés de manger en cas d'intempérance des maris* » [Perrot, 1991a, p. 101]. Par ailleurs, les femmes peuvent disposer de leur salaire, mais selon un système de « *biens réservés* », selon lequel les ressources doivent être employées en priorité aux besoins du ménage. Le mari a le droit de s'adresser à la justice s'il juge qu'elle use mal de cette possibilité [Sledziewski, 1991].

C. Le modèle de la « bonne mère de famille, bonne gestionnaire »

La monétarisation pose en outre le problème de la « bonne gestion » de cette monnaie. Comment une mère de famille, responsable du bien-être de sa famille, peut-elle faire des comparaisons objectives entre les différentes opportunités qui s'offrent à elle pour dépenser son budget ? Rappelons qu'à l'époque, la montée du paupérisme inquiète. Faute de pouvoir contenir les effets pervers de l'industrialisation, on essaie de faire en sorte que les classes pauvres ne deviennent trop menaçantes, en essayant de les moraliser par la prévoyance et la bienfaisance. Rappelons également que les femmes sont les premières concernées : elles ont la lourde responsabilité d'administrer rationnellement la maison, de se montrer économe et bonne gestionnaire. Revenons aux économistes néoclassiques de la fin du siècle dernier. Selon Williams Stanley Jevons, la persistance du paupérisme découle d'une absence d'esprit de « *self-reliance* ». Les pauvres sont incapables de gérer leurs revenus. Ils gaspillent leurs salaires, notamment dans l'alcool. Ils n'arrivent pas à anticiper l'avenir. Ils sont imprévoyants. À quoi bon augmenter leurs salaires ? Mieux vaut leur apprendre d'abord à gérer un budget, estime Jevons [1883, pp. 196-200, 205]²⁰⁴. Son plaidoyer en faveur d'une gestion plus efficiente s'adresse implicitement aux femmes, puisque la gestion budgétaire relève de leurs responsabilités. De même, lorsque Alfred Marshall se prononce pour l'éducation des femmes, nous l'avons vu plus haut, c'est pour en faire des ménagères qualifiées : il s'agit de leur donner des rudiments de santé et de nutrition afin de limiter la mortalité infantile ainsi que des notions de comptabilité afin qu'elles tiennent au mieux la bourse familiale²⁰⁵.

Le bien-être familial devient étroitement associé aux capacités de gestion de la mère de famille : « **de leur vertu, unanimement célébrée [...] dépend, dit-on, l'équilibre du budget familial** » [Perrot, 1991a, pp. 101-102]. Savoir gérer devient un signe de « compétence sociale », savoir dépenser devient un trait essentiel de « l'expertise

²⁰⁴ L'auteur écrit par exemple à propos des classes ouvrières : « *they remained too ignorant, carelesn improvident or vicious, to appreciate or accumulate the wealth which science brings* » [Jevons, 1883, pp. 205] ou encore : « *it must not necessarily be assumed that the amount of earnings is the mesure of the advantages enjoyed. Those who know how to spend well are often injured rather than bettered by higher earnings* » [Jevons, 1882b, pp. 70-72].

²⁰⁵ Il écrit par exemple : « *a skilled housewife with ten shillings a week to spend on food will often do more for the health and strenght of her family than an unskilled one with twenty* » [Marshall, 1971 (1890), pp. 195-196]

domestique », voire un « *devoir sacré* » [Zelizer, 1994a, p. 41].

La généralisation de la monétarisation suscite ainsi une ample réflexion sur « l'art de dépenser ». En France comme ailleurs, de multiples experts sont sollicités par les pouvoirs publics pour conseiller les familles. Se met en place un vaste mouvement dit d'« économie familiale ». Sont édités de multiples ouvrages sur l'art de gérer le budget familial, ainsi que divers magazines féminins spécialisés dans la « bonne » consommation. Sont également dispensés des cours d'apprentissage de la consommation et de la gestion domestique. *L'École des mères*, *l'Oeuvre de l'enseignement ménager*, le *Cours pratique ménager Saint-Sulpice* : au début du XXe siècle, Paris et quelques villes de provinces abondent de cours destinés aux jeunes filles. Qu'ils soient d'obédience laïque ou paroissiale, leur contenu reste finalement le même : apprendre aux jeunes filles leur futur devoir de mère, d'épouse et de maîtresse de maison. Aux bourgeoises, on enseigne l'art de la conversation, la culture générale ainsi que la philanthropie. Aux ouvrières, on professe surtout l'art du budget, des économies et de l'épargne [Martin-Fugier, 1983]. En Grande-Bretagne, Jane Lewis [1995] évoque « la petite armée de visiteuses » des associations charitables, ainsi que les « infirmières-visiteuses » employées par les autorités locales, pour éduquer les femmes de la classe ouvrière à tenir un budget et s'occuper de leurs enfants. Bien au-delà du cercle familial s'exerce ainsi une véritable pression sociale sur les femmes.

D. La dimension culturelle des salaires féminins

Que se passe-t-il lorsque les femmes accèdent à leurs propres revenus ? Le salariat, nous l'avons déjà évoqué, n'a pas eu les effets attendus. On serait même tenté de formuler l'hypothèse suivante : le salariat féminin, compte tenu des modes de détermination des salaires, n'a fait que renforcer l'image de la dépendance féminine²⁰⁶. Au cours de la première moitié du XXe siècle, on estime que les salaires féminins sont généralement inférieurs de moitié à ceux des hommes [Alcouffe et Alcouffe, 2000]. Cette différence, largement dénoncée par les mouvements féministes, attire également l'attention des économistes de l'époque, mais bien sûr pour des raisons différentes. Spécialisation des femmes dans des professions mal reconnues et donc sous-payées, absence d'organisation syndicale apte à défendre les intérêts féminins, menace pour la cohésion du ménage et enfin infériorité supposée des « besoins féminins » : ce sont là autant de facteurs d'explication invoqués par les observateurs de l'époque. Lorsqu'il s'agit simplement de *décrire* les pratiques en vigueur, tant les partisans de l'emploi salarié féminin que ses protagonistes se rejoignent. En revanche, lorsqu'il s'agit de porter un *jugement* de valeur, les deux camps s'opposent alors farouchement. Or rares sont les économistes qui s'en tiennent au simple constat, et nombreux sont ceux qui s'appuient sur ces arguments pour *justifier* l'infériorité des salaires féminins et se prononcer ainsi en faveur du *statu quo*. C'est particulièrement le cas en France. Alain et Christiane Alcouffe

²⁰⁶ Selon une interprétation marxiste, le salariat renforce d'autant l'appropriation de la force de travail des femmes. Lorsqu'elles ne travaillent pas à l'extérieur de la famille, leurs obligations familiales reçoivent une certaine contrepartie : la protection matérielle que leur assure leur époux. Il y a donc une certaine réciprocité. Lorsqu'elles travaillent à l'extérieur et disposent de leurs propres sources de revenus, le travail domestique qu'elles assurent est fourni « contre rien » [Delphy, 1998, p. 47].

[2000] ont montré à quel point les économistes français, tant libéraux que socialistes, s'étaient avérés hostiles à l'égard de l'emploi salarié féminin. Il en découle une logique circulaire implacable : les bas salaires sont à la fois la cause et la démonstration du fait que les femmes sont moins productives que les hommes [Scott, 1991]. La détermination des salaires féminins en fonction d'une norme de subsistance renforce la dépendance financière des femmes, alors que c'est cette dépendance qui est précisément supposée justifier le mode de détermination des salaires.

La position défendue par Jean-Baptiste Say donne le ton. Lorsqu'il s'interroge sur le salaire de subsistance des classes ouvrières, Say [1972 (1803)] estime que le salaire masculin doit tenir compte des responsabilités familiales des hommes. Il est légitime que les femmes aient des salaires inférieurs : non seulement elles n'ont personne à entretenir, mais elles sont elles-mêmes entretenues par quelque homme de leur entourage. Il écrit par exemple :

« La main d'oeuvre des gens qui ne vivent pas uniquement de leur travail est moins chère que celle des ouvriers en titre. Ils sont nourris, le prix de leur travail n'est donc point, pour eux, réglés sur la nécessité de vivre. Il y a telle fileuse dans certain hameau, qui ne gagne pas la moitié de sa dépense, bien que sa dépense soit modique ; elle est mère ou fille, soeur, tante ou belle-mère d'un ouvrier qui la nourrirait quand même elle ne gagnerait rien. Si elle n'avait que son travail pour subsister, il est évident qu'il faudrait qu'elle en doublât le prix ou qu'elle mourût de faim ; en d'autres termes, que le travail fût payé le double ou n'eût pas lieu » [Say, 1972 (1803), p. 379].

L'idée est celle du « salaire de subsistance », qui oppose le coût du travail à court terme et à long terme [Alcouffe et Alcouffe, 2000]. Dans une optique de long terme, la classe ouvrière, pour se perpétuer, doit se « reproduire » : d'où l'idée d'un salaire minimum assurant les besoins des familles, c'est-à-dire les travailleurs, mais aussi les femmes et leurs enfants, en tenant compte de la mortalité infantile et des contrastes régionaux en termes de « besoins sociaux » ; d'où la crainte également à l'égard de toute concurrence déloyale exercée par les ouvriers célibataires ou par les femmes²⁰⁷.

Avec les néoclassiques, on le sait, la notion de salaire de subsistance, chère aux classiques, est abandonnée au profit d'une analyse en terme de productivité marginale. Mais l'infériorité généralisée des salaires féminins a enclenché un cercle vicieux dont il semble difficile de sortir. Les difficultés auxquelles se heurte Francis Edgeworth [1922 ; 1923], lorsqu'il entreprend une réflexion sur l'égalité des salaires entre les sexes, en sont une illustration. S'il est attentif aux questions d'égalité des salaires, il se préoccupe également d'*efficacité*²⁰⁸ et une crainte majeure le hante, ce qu'il appelle la « débâcle ».

²⁰⁷ Ce point de vue normatif ne conduit toutefois pas les classiques, dont Say, à se prononcer en faveur d'une intervention visant à assurer un salaire minimum. Ils laissent à la régulation démographique le soin d'ajuster les salaires (si le salaire baisse au-dessous du seuil de subsistance, alors l'offre de travail va baisser, d'où une remontée des salaires).

²⁰⁸ Comme le soulignent A. et Ch. Alcouffe [2000] le raisonnement d'Edgeworth n'est intelligible que replacé dans le cadre théorique dans lequel il s'inscrit, l'utilitarisme. Ceci les amènent à avoir une position beaucoup plus nuancée que M. Pujol [1992 ; 1995], qui accuse Edgeworth d'avoir fait mine de s'intéresser à la question féminine pour finalement retomber dans les préjugés propres aux néoclassiques.

Fidèle partisan du marché autorégulé, il estime que seule la libre concurrence est susceptible de conduire à l'égalité des salaires. Il refuse l'hypothèse d'une productivité inférieure des femmes. Si les femmes sont moins payées, dit-il, c'est que l'accès au marché de l'emploi leur est limité. La libre concurrence poserait toutefois un problème de taille : elle ne conduirait pas à un optimum dans la mesure où les faibles salaires féminins impliqueraient une pression à la baisse de l'ensemble des salaires (la « débâcle »). Il n'en conclut pas pour autant au maintien du *statu quo* : *aménager* la concurrence permettrait d'éviter la « débâcle » et l'auteur consacre une partie de sa réflexion à cette idée d'aménagement. Il propose un système de compensation, visant à accorder des allocations aux familles afin d'éviter la concurrence déloyale entre célibataires, femmes et pères de famille, et étudie minutieusement les conditions pratiques de sa mise en oeuvre (coût et financement, modalités de redistribution, etc.). Sa démarche est louable, Edgeworth est sans aucun doute un des rares économistes de sexe masculin à s'être penché avec autant d'attention sur le problème [Alcouffe et Alcouffe, 2000], et les résultats auxquels il aboutit, témoignent surtout d'une clairvoyance remarquable à l'égard de cette épineuse question de l'égalité sur le marché de l'emploi, puisqu'il montre finalement qu'elle ne peut être que le fruit d'une politique extrêmement volontariste.

§2. Les pratiques monétaires et financières contemporaines au sein de la famille : le marquage sexué des salaires féminins comme *convention*

Après ce survol historique, revenons aux pratiques actuelles. L'expansion du salariat féminin a contribué à brouiller quelque peu le schéma évoqué plus haut à propos des modes de gestion. Ils évoluent, tout en restant un puissant révélateur des relations établies et souhaitées par les partenaires (A). L'appréciation des revenus, quelle que soit leur valeur monétaire, montre à quel point celle-ci est empreinte de subjectivité. Le stéréotype du salaire féminin comme salaire d'appoint persiste (B), de manière inégale toutefois selon la manière dont les personnes, hommes et femmes, décident de se l'approprier (C).

A. Modes de gestion et nature des relations conjugales

Le contrôle féminin reste l'apanage des milieux défavorisés. À partir d'enquêtes réalisées au cours des années quatre-vingt auprès de familles ouvrières du Nord de la France, Olivier Schwartz [1990] montre que la mère continue d'exercer son rôle de « ministre des finances », et surtout, qu'elle continue d'être responsable de la gestion de la pénurie²⁰⁹. L'enquête INSEE *Budgets familiaux* de 1979 élargit ce constat à l'ensemble des familles françaises de milieu modeste [Glaude et Singly (de), 1986].

Lorsque la femme ne mène pas d'activité rémunérée, la pratique du « mandat » persiste et traverse les milieux sociaux ; c'est ce que montrent Françoise Hans [1988] à propos de la France et Jan Pahl [1989] à propos de la Grande-Bretagne. Le montant du « mandat » est décidé parfois par les femmes, mais souvent de manière arbitraire par les hommes, condamnant celles-ci à faire preuve de finesse et de dextérité, afin non seulement d'équilibrer les comptes mais aussi d'inciter les hommes à faire preuve de

²⁰⁹ Le chap. 8 est entièrement consacré aux techniques de gestion déployées par les femmes.

largesse en retour. Les deux auteurs dressent un tableau éloquent des multiples astuces déployées par les femmes. Jan Pahl [1989, pp. 160 sq.] décrit le soulagement des mères britanniques, lorsqu'au cours des années soixante-dix, les allocations familiales sont versées directement aux mères, et non plus aux pères : enfin une source de revenus qu'elles peuvent dépenser comme elles le souhaitent. Ces allocations offrent un revenu supplémentaire sur lequel elles peuvent compter, et leur procure aussi un sentiment de contrôle et de « possession » : elles n'ont plus à *justifier* de l'ensemble des dépenses²¹⁰.

Qu'en est-il lorsque les deux conjoints perçoivent des revenus ? Deux modes de gestion ont été identifiés : soit les conjoints décident de mêler leurs revenus ou tout au moins une partie (mode de gestion « commun »), soit chacun gère comme il l'entend son propre revenu (mode de gestion « indépendant »).

Une enquête exhaustive, effectuée aux États-Unis en 1982 et combinant données quantitatives (8000 questionnaires exploitables) et données qualitatives (300 entretiens en face-à-face), avait mis en évidence une nette différence entre couples mariés et concubins [Blumstein et Pepper, 1985]. Les premiers exerçaient en majorité une gestion commune, tandis que les seconds avaient plutôt tendance à adopter une gestion indépendante. Un second résultat concernait les différences entre sexes : quel que soit le mode de gestion adopté, les femmes (surtout les concubines, mais aussi les femmes mariées) exprimaient une nette préférence pour le mode de gestion indépendant. Concernant la première distinction, les auteurs de l'étude invoquent le degré de stabilité de la relation comme facteur explicatif. Il semble en effet d'autant plus logique de partager que l'on envisage une relation longue, ce qui *a priori* est davantage le cas des personnes choisissant le mariage. Les enquêtes qualitatives montraient d'ailleurs que pour bon nombre de couples mariés, le choix du mode de gestion n'avait pas même fait l'objet d'un questionnement, le partage des revenus étant jugé inhérent aux liens du mariage. Concernant la réticence féminine à l'égard du partage, les enquêtes qualitatives offrent quelques éclairages. Le salaire des femmes étant souvent inférieur à celui de leur conjoint, elles craignent d'en perdre le contrôle s'il doit être mis dans le « pot commun ». La volonté d'autonomie est également affirmée : disposer de ses propres avoirs, ne pas avoir de « comptes à rendre », ne pas avoir à « rationaliser » les dépenses ni à les expliquer à qui que ce soit, y compris au conjoint [Blumstein et Pepper, 1986, pp. 94 sq.].

Dès que l'on entre dans le détail des pratiques quotidiennes, la frontière entre ces deux modes de gestion (gestion commune, gestion indépendante) devient beaucoup ténue. Même quand il y a mise en commun des ressources, on constate que les revenus de chacun sont rarement destinés à des usages équivalents : ce *marquage* des revenus féminins peut s'interpréter comme un moyen de dévaloriser la contribution féminine et de reproduire l'image de la femme « dépendante ».

B. Salaires féminins, salaires d'appoint

La persistance du salaire féminin comme salaire d'appoint a une première origine tout à fait objective : les salaires féminins restent en moyenne, nettement inférieurs à ceux des

²¹⁰ « As income it gives the feeling that they were contributing financially [...] As spending money it gives wives a small measure of autonomy and independence, as well as helping to pay the bills » [Pahl, 1989, p. 158].

hommes. Selon l'enquête *Emploi* de 1998 de l'INSEE, le salaire net moyen mensuel des femmes françaises représente 75,8% de celui des hommes [DARES, 1999]. Si l'on élimine les effets de structure en considérant les niveaux équivalents de formation, expérience, catégorie professionnelle, âge et secteur d'activité, la différence diminue mais demeure. En 1992 en France, on estime que, *toutes choses égales par ailleurs*, les femmes gagnent entre 10 et 15% de moins que les hommes [Silvera, 1995, p. 547]. Si l'on suit Rachel Silvera [1995], les facteurs explicatifs sont finalement les mêmes qu'au siècle dernier, avec notamment la conviction, partagée par tous, aussi bien les employeurs, les syndicats, les décideurs politiques et les salarié(es), que les femmes peuvent se contenter de salaires d'appoint. Cet élément n'en est qu'un parmi d'autres²¹¹, mais pas le moindre car selon l'auteur, il contribue particulièrement à favoriser l'immobilisme. Les inégalités n'évoluent que très lentement alors qu'elles sont connues de tous, et malgré les nombreuses revendications visant à les abolir²¹². Cette tolérance de fait, écrit l'auteur, repose précisément sur les « préjugés sociaux » relatifs aux « besoins » féminins [Silvera, 1995, p. 547].

D'autres travaux ont souligné la persistance de ce préjugé. L'homme demeure, dans l'imaginaire courant, le principal pourvoyeur de revenus. Au fur et à mesure que les femmes investissent le marché de l'emploi salarié, quel que soit le montant de leurs revenus, ceux-ci conserveraient leur connotation d'extra, d'accessoire, de secondaire, de complémentaire. C'est ce que montrent Françoise Hans [1988] et Annette Langevin [1990] à partir d'enquêtes réalisées en France, Jane Pahl [1989] au sujet de la Grande-Bretagne, Arlie Hirschfeld [1990], Jane Hood [1983], John Mirowski [1985] et Viviana Zelizer [1994a] à propos des États-Unis. Les Américains, tant les hommes que les femmes, évoquent le terme de « pin money ». Ce terme, difficilement traduisible en langue française, était employé autrefois dans les milieux aristocratiques de l'Angleterre du XVIII^e siècle, pour désigner les dépenses liées aux toilettes féminines. Viviana Zelizer [1994a] montre que ce terme s'est peu à peu répandu dans tous les milieux sociaux. Aujourd'hui, il désigne en quelque sorte un revenu à la fois accessoire, spécifiquement féminin, et quelque peu superflu car destiné aux biens de luxe. Il est employé aussi bien pour désigner les salaires féminins que l'argent de poche des jeunes filles. En France, les enquêtes de Françoise Hans [1988] attestent que cette conception des revenus féminins comme secondaires et destinés à des utilisations frivoles (vêtements, bijoux, etc.) reste profondément ancrée dans les mentalités françaises. Ces représentations se perpétuent à

²¹¹ L'auteur évoque les facteurs suivants : les effets de structures et de secteurs (avec une concentration de la main d'oeuvre féminine dans des emplois sous-qualifiés) ; la faiblesse syndicale ; la définition des postes et des emplois, systématiquement défavorable aux emplois féminisés ; et enfin les politiques salariales des entreprises (l'individualisation des rémunérations, de plus en plus indexées sur la carrière des salariés avec notamment la prise en compte de l'absentéisme et de l'ancienneté, a tendance à défavoriser les femmes).

²¹² Notons toutefois qu'entre le début des années soixante-dix et le milieu des années quatre-vingt, les écarts de salaires entre hommes et femmes ont sensiblement diminué (l'infériorité des salaires féminins, tous diplômés confondus, était de 39% en 1970 contre 19% en 1993). Toutefois depuis cette date, l'écart s'est stabilisé, voire s'est accru pour certains niveaux de qualification, notamment les diplômés d'écoles d'ingénieurs (en 1993, le salaire médian d'un homme sortant d'une école d'ingénieur était supérieur de 40% à celui d'une femme, contre 53% en 1970 et 32% en 1985) [INSEE, 1999a, p. 153].

travers les manuels scolaires, dans lesquels la répartition traditionnelle des responsabilités reste la principale forme de mise en scène familiale. On retrouve ce stéréotype dans l'imaginaire des enfants : le salaire de la mère n'est considéré comme essentiel, ni pour l'enrichissement familial, ni pour la survie de la famille. Il est réservé aux impôts ou bien pour payer un tiers accomplissant les tâches domestiques que la mère ne peut assumer [Langevin, 1990].

Christine Delphy [1998] dénonce une pratique, largement répandue au sein des couples selon elle, qui consiste à apprécier le montant du salaire féminin en défalquant les frais de garde d'enfants, les impôts supplémentaires, etc. Ceci montre, écrit-elle :

« que ces dépenses sont considérées comme devant être gratuites (contrairement aux dépenses de transport, de logement, etc.) [...] et comme devant être produites exclusivement par la femme : une partie de son salaire est considérée comme nulle, servant à payer ce qu'elle aurait du faire gratuitement [...] Au terme de ce calcul, il est généralement découvert que la femme 'ne gagne presque rien' » [Delphy, 1998, p. 47].

Le tableau ainsi dressé n'est guère encourageant. Se pencher plus en détail sur les pratiques des acteurs, sur la manière dont hommes et femmes *définissent* et *s'approprient* les salaires de chacun, confirme la force du préjugé tout en lui donnant un autre statut. Nous allons voir comment les acteurs parviennent, à travers leurs pratiques, à donner corps à ce préjugé, et ceci indépendamment de toute valeur monétaire. Nous allons voir aussi que ce préjugé n'est pas une règle inscrite et figée dans le cours des choses : il s'agirait plutôt d'une ressource, employée de manière inégale pour infléchir ou renforcer les relations.

C. L'appropriation des salaires féminins

Les données dont nous disposons ici sont partielles et déjà anciennes ; elles ne concernent que les États-Unis et la Grande-Bretagne et sont issues d'enquêtes réalisées au cours des années quatre-vingt, dans un contexte où les femmes étaient de plus en plus nombreuses à investir le marché de l'emploi salarié, et où l'on se demandait quelles en étaient les implications en termes de redéfinition des relations conjugales et notamment des responsabilités de chacun. Ces enquêtes, notamment celles qui s'appuient sur une analyse *en compréhension*, ont cependant le mérite de décrire avec précision les jeux d'acteurs et la manière dont ils jonglent avec leur environnement.

Les analyses quantitatives menées par John Mirowski [1985] offrent un premier éclairage²¹³. De quel pouvoir de décision dispose une femme vivant en couple et qui décide d'exercer un emploi rémunéré, se demande l'auteur. D'après ses analyses, ce pouvoir dépend beaucoup plus des *préjugés* des deux conjoints au sujet de la division sexuée des rôles, et précisément du rôle des salaires de chacun, que du montant des revenus qu'il gagne. Les travaux d'Arlie Hochschild [1990]²¹⁴ confirment ce premier résultat tout en donnant davantage de précisions. L'auteur confirme le rôle décisif des *préjugés*. Ainsi, lorsque le couple adhère à l'idéologie du *male provider* (l'homme

²¹³ L'étude se base sur une enquête téléphonique (entretiens semi-directifs) réalisée aux États-Unis en 1979 auprès de 680 couples mariés.

« gagne-pain »), le salaire de l'épouse est traité comme secondaire, moins significatif, et ceci quel que soit son montant. Par rapport à l'étude précédente, l'investigation a été poussée plus loin en s'interrogeant sur l'*usage* des revenus, ou du moins ce qu'en disent les personnes. Or, un salaire considéré comme secondaire se traduit en termes d'usage : les personnes (hommes ou femmes) disent qu'il est destiné uniquement aux dépenses accessoires : vêtements, vacances, produits de luxe. Par contre, lorsque le couple manifeste une conception plus égalitaire des responsabilités des deux sexes, l'usage des revenus féminins se rapproche davantage de celui des revenus masculins. En d'autres mots, le fait de distinguer l'usage des revenus peut s'interpréter comme un opérateur de distinction des rôles : il exprime et renforce la division sexuée des responsabilités.

Avec Jan Pahl [1989], l'investigation est poussée plus loin encore, car elle confronte discours et pratiques²¹⁵. Or l'usage réel des revenus n'est pas toujours très conforme à ce qu'en disent ses possesseurs. La plupart des conjoints définissent le salaire masculin comme collectif, et donc indispensable à la survie familiale. En pratique pourtant, peu d'hommes consacrent la totalité de leur salaire aux dépenses communes. Le salaire féminin, en revanche, est davantage considéré, notamment par les hommes, comme un salaire personnel, réservé aux dépenses personnelles des femmes, et donc accessoire. Là encore, on note un certain écart entre discours et pratiques puisque la plupart des femmes mettent leur salaire à disposition de la consommation familiale : certaines le déposent sur un compte joint destiné spécifiquement aux dépenses communes, d'autres le rajoutent jour après jour au budget familial quotidien (dépenses quotidiennes, nourriture, entretien, etc.), ce qui permet d'agrémenter l'ordinaire ; d'autres encore l'affectent à des dépenses communes précises (note de téléphone, d'électricité, etc.) ; d'autres enfin, le réservent pour des « extras », tels que les vacances ou les vêtements²¹⁶.

Citons enfin les travaux de Jane Hood [1983]²¹⁷. Sa recherche, motivée principalement par la question de l'impact de l'emploi féminin sur les relations conjugales, s'est finalement focalisée sur l'usage des revenus et sur les discours relatifs aux revenus de chacun, ces deux éléments apparaissant finalement comme un révélateur symptomatique de l'évolution des relations. Le contexte de départ influence fortement la manière dont le salaire est envisagé : la femme a-t-elle décidé de travailler parce que la

²¹⁴ L'étude se base sur des entretiens qualitatifs, réalisés aux États-Unis entre 1980 et 1988 auprès de 145 couples (mariés ou concubins).

²¹⁵ L'étude se base sur des entretiens qualitatifs réalisés en Grande-Bretagne au début des années quatre-vingt auprès de 102 couples mariés.

²¹⁶ À partir d'un échantillon de 102 couples (204 personnes), une analyse en régression montre que l'époux contribue davantage aux dépenses communes d'un point de vue *absolu*, dans la mesure où, en moyenne, son salaire est quatre fois plus élevé que celui de son épouse. En revanche, d'un point de vue *relatif*, l'épouse contribue davantage. Par exemple, si les salaires des deux conjoints augmentent tous deux dans les mêmes proportions, les femmes affectent 28% de cette augmentation aux dépenses familiales, contre 16% pour les hommes [Pahl, 1989, pp. 136 sq ; pp. 191 sq.].

²¹⁷ L'étude se base sur une combinaison d'entretiens qualitatifs et d'observations, menés aux États-Unis entre 1976 et 1982 auprès de 16 couples (mariés ou concubins).

famille en avait besoin ou pour son propre épanouissement ? Si la décision a été prise de manière commune, répondant à un réel besoin familial, alors le salaire de la femme est apprécié à sa juste valeur et la femme acquiert un statut de « gagne-pain ». Dans le cas contraire, son salaire, quel que soit son montant, représente simplement une « cerise sur le gâteau ». Avant même que la femme ait commencé à travailler, la manière dont la décision a été prise implique une conception *a priori* de son salaire dont les conjoints ont parfois du mal à se défaire, même au cours du temps.

Par la suite, le montant de ses revenus et surtout le montant relatif (c'est-à-dire par rapport à l'ensemble des revenus de la famille) peut inverser le mouvement. Mais ici encore, les discours ne reflètent pas toujours l'usage réel : c'est davantage un propos normatif sur le rôle souhaité par le mari pour sa femme. Par exemple, dans des familles où le salaire féminin atteint 30% du montant total des revenus, certains hommes estiment que le salaire de leur femme ne sert qu'à des babioles ; d'autres ne se prononcent pas même pas, arguant qu'il est difficile d'évaluer l'usage lorsque les revenus ont si peu d'importance [Hood, 1983, p. 120].

Comment les femmes vivent-elles cette situation ? Certaines ne s'en plaignent pas, bien au contraire ; elles en profitent pour faire des dépenses personnelles, confortant ainsi leur conjoint dans ses opinions. D'autres regrettent que leur participation au revenu familial reste inaperçue, alors même qu'elles avaient décidé d'exercer un emploi rémunéré dans l'espoir d'acquérir une certaine reconnaissance. Certaines n'ont pas hésité à comptabiliser précisément les revenus de chacun, obligeant leur conjoint à admettre les faits. Nombreuses sont celles qui s'en accommodent, comme s'il s'agissait de préserver l'harmonie familiale. Certaines femmes confortent délibérément l'homme dans ses convictions, en sous-estimant le montant de leurs revenus ou leur participation aux dépenses communes. Il supporterait mal, disent-elles, d'être confronté à une remise en cause de son statut de protecteur [Hood, 1983, p. 126].

D'autres travaux montrent enfin que les femmes ayant des revenus d'un montant supérieur à ceux de leur conjoint, sont parfois amenées à masquer leur position « dominante ». Déjà observée par Arlie Hoschild [1990] à partir de données qualitatives, cette tendance à été confirmée par une étude menée récemment (toujours aux États-Unis) à plus grande échelle [Greenstein, 2000]²¹⁸. Certaines femmes investissent davantage de temps dans le domaine des activités domestiques lorsque leurs revenus sont supérieurs à ceux de leur époux, voire lorsqu'elles assument entièrement l'entretien matériel de la famille. A l'inverse, les hommes « entretenus » par leurs épouses ne s'impliquent pas plus. Théodore Greenstein [2000] suggère l'explication suivante : les femmes compensent une identité « déviante » en accentuant les tâches qualifiées de « féminines » (ménage, vaisselle, préparation des repas).

Notons pour finir que ce stéréotype du salaire d'appoint, s'il contribue à perpétuer le processus de dévalorisation des *contributions perçues* des femmes, n'est toutefois pas une mécanique inéluctable. Jane Hood elle insiste longuement sur la dépréciation des salaires féminins, mais elle évoque aussi la situation inverse, c'est-à-dire des hommes qui

²¹⁸ Les données sont issues de l'enquête *National Survey of Families and Households* menée en 1987-1988 auprès de 13 017 adultes, soit 2 912 couples mariés.

ont tendance à surévaluer le salaire de leur épouse, tout en l'encourageant par ailleurs fortement dans leur carrière professionnelle [Hood, 1983]. Même si elle moins fréquente, cette situation existe, ce qui montre que l'appréciation subjective des salaires s'apparente finalement moins à une règle sans appel, ce qui serait plutôt pessimiste, qu'à une *convention* à laquelle les acteurs, hommes et parfois femmes, ont recours pour *justifier* leurs actions et plus précisément donner un sens à leurs relations.

Conclusion du chapitre

Ainsi, que l'on interroge la morale populaire ou la science, le résultat est le même. Des grandes dames aux ouvrières en passant par les petites bourgeoises, il n'y aurait pour les femmes qu'une seule vocation légitime : abnégation et sacrifice de soi. Historiquement et jusqu'à une période relativement récente, l'accès des femmes à la monnaie est conditionné explicitement par ces deux formes d'obligations : dépendance et devoir social. Les femmes n'ont aucun droit sur leurs revenus, même leur propre salaire ; en même temps, elles ont en charge la lourde responsabilité de gérer rationnellement le budget familial. Gestion parcimonieuse, épargne, prévoyance font pleinement partie de leur devoir social. Le revenu féminin prend alors une connotation de salaire d'appoint cantonnant les femmes dans un statut de dépendantes. Cette notion de salaire d'appoint se manifeste tout d'abord de manière tout à fait objective, à travers l'infériorité des salaires féminins. L'argument de la dépendance est invoqué à la fois pour expliquer et justifier cette infériorité. À cet égard, il est frappant de voir à quel point l'histoire se répète puisque les arguments contemporains ne sont guère différents de ceux du siècle dernier. Cette notion de salaire d'appoint revêt également un caractère foncièrement subjectif, et c'est ici que les vertus neutralisantes de l'instrument monétaire révèlent leurs limites.

Le fait que les femmes puissent disposer de leurs propres revenus représente une menace pour la division sexuée des rôles dans le couple : *différencier* les revenus en autorise cependant le maintien. Les flux monétaires, en apparence homogènes, sont investis d'une signification qui leur confère une existence propre, indissociable de l'identité de celui qui en est à l'origine. Choisir d'affecter le revenu féminin à des dépenses, non seulement précises, mais surtout secondaires - quel que soit finalement l'usage réel qui est fait, plusieurs enquêtes soulignant le décalage entre discours et pratiques -, permet de perpétuer l'image d'un salaire d'appoint dont ne dépend pas la survie familiale.

La « valeur » monétaire est finalement reléguée au second plan. Le rôle de l'unité de compte comme équivalent général trouve ici ses limites. Le salaire féminin n'est pas un flux monétaire neutre, au sens où il serait détaché de tout jugement : il subit un processus d'*appropriation*. Toutefois, cette pratique d'étiquetage n'est pas une attitude systématique destinée à se perpétuer à travers le temps : il s'agit davantage d'une *convention* que les acteurs manipulent à leur guise pour exprimer et orienter le sens et la nature de la relation conjugale.

Revenons pour finir sur la portée du raisonnement et des données proposés dans ce chapitre. Nous l'évoquions en introduction, la finalité de celui-ci n'était pas d'offrir une image fidèle et implacable d'un groupe précis de femmes, relatif à un territoire donné, au

cours d'une période déterminée : elle a consisté à reconstituer un *processus*. C'est pourquoi nous n'avons pas hésité à multiplier les sources, les périodes, offrant ainsi au lecteur un tableau quelque peu foisonnant.

La situation n'incite guère à l'optimisme. Pourtant, insister sur l'inertie des représentations et des normes sociales ne doit pas occulter leur potentiel d'évolution. Constaté la dimension sociale de l'instrument monétaire ne doit pas non plus masquer ses vertus émancipatrices. La division sexuée des droits et des obligations ne saurait être un processus inéluctable de domination sur lequel les femmes n'auraient aucune prise, et l'accès à la monnaie fait précisément partie des moyens possibles. Les progrès enregistrés par la condition féminine au cours des deux derniers siècles en sont la première illustration. En soulignant les effets d'autorenforcement et de décalage, nous n'avons guère évoqué le rôle pourtant essentiel des femmes elles-mêmes, premières actrices de l'évolution de leur propre condition. C'est sur ce point que nous allons poursuivre dans le chapitre suivant en mettant en évidence, à partir des trajectoires entrepreneuriales des femmes sénégalaises, les capacités de réaction, de résistance et de contournement dont elles font preuve face aux obligations qui leur sont imposées, et le rôle de la monnaie dans cette transformation.

Chapitre 6 La dimension sexuée de la monnaie : effets de résistance et capacités d'auto-transformation

« Lorsqu'une culture déterminée s'adapte à la culture moderne ou, comme disent les anthropologues, 's'acculture', elle construit normalement des représentations qui la justifient par rapport à la culture dominante. Ces représentations sont si l'on veut une 'synthèse', plus ou moins profonde, une sorte d'alliage sui generis des deux systèmes de représentations ; elles ont deux faces : une face universaliste en relation avec la culture dominante, une face particulariste en relation avec la culture dominée » (Louis Dumont, Préface à La grande transformation de Karl Polanyi)

Introduction

Face aux pratiques de solidarité africaines, l'observateur occidental éprouve un sentiment ambigu. D'un côté, il a tendance à s'émerveiller devant un tel sens de la solidarité. De l'autre, il ne peut s'empêcher de ressentir un certain malaise vis-à-vis de l'imbrication entre relations de parenté, d'amitié et relations marchandes, ce que l'on pourrait appeler « la marchandisation des relations de réciprocité ». La monnaie s'introduit partout, notamment dans les cérémonies familiales. Les femmes notent scrupuleusement ce qu'elles ont donné, elles parlent des cérémonies familiales en termes de « banques » et d'« investissements ». Gare à celle qui se dérobe à ses engagements ; il en va de son honneur et de sa réputation ; il en va également de son commerce car les cérémonies sont également des lieux intenses d'échange de marchandises pour certaines, de

mobilisation de capital pour d'autres. Certaines négocient âprement les conditions du prêt qu'elles consentent à octroyer à leur époux, d'autant que ces derniers, disent-elles, sont de plus en plus « inutiles ». De leur côté, les hommes accusent les femmes de gaspiller. Le Sénégal irait sans doute mieux, disent-ils, si les femmes ne passaient pas autant de temps, d'énergie et de moyens dans leurs « histoires de cérémonies ». Comment interpréter et déchiffrer ces pratiques ? Les femmes mélangent tout et sont incapables de dissocier relations affectives et marchandes, pourrait-on arguer. Notre réponse est différente : ces pratiques traduisent simplement une forme différente d'usage et d'appropriation de l'instrument monétaire.

Nous allons montrer tout d'abord que l'« altruisme » féminin revêt d'autres formes. Aujourd'hui, si les Sénégalaises sont de plus en plus nombreuses à mener des activités rémunérées, même « informelles », c'est en large partie en s'appuyant sur leurs obligations familiales. L'absence de cloisonnement entre marchand et non marchand, spécificité issue de la pensée moderne à laquelle les populations africaines sont peu habituées, les autorisent à utiliser les secondes au profit des premières. Dans le même temps, elles participent à l'évolution de leurs propres obligations ; c'est le second point abordé ici. Les femmes sont de plus en plus nombreuses à manifester une volonté de prise de distance à l'égard de leurs obligations communautaires et conjugales. Il n'y a pas rupture ; c'est impensable dans un contexte où la communauté continue de jouer un rôle central de protection et d'identification. Il ne peut y avoir que des compromis. Les femmes, notamment grâce à leurs capacités d'organisation collective, sont les premières actrices de ce renouvellement. Face à l'inertie des normes et des représentations sociales, largement soulignée dans les chapitres précédents, l'action collective facilite le changement et limite les risques d'irréversibilités.

La description des pratiques monétaires et financières sera abordée dans un chapitre ultérieur. Ici, c'est la question de l'accès des femmes à la monnaie, *via* leur implication dans le domaine des activités marchandes, qui retient notre attention. Après un bref aperçu du contexte actuel sénégalais (*section 1*), une analyse dynamique des obligations communautaires est proposée, en termes de *conventions* et de *grandeurs* (*section 2*). Il devient alors possible de s'interroger sur la dynamique des trajectoires entrepreneuriales féminines, et sur la manière dont les femmes s'organisent pour concilier leurs activités marchandes et leurs obligations (*section 3*)²¹⁹.

Section 1. Le contexte sénégalais

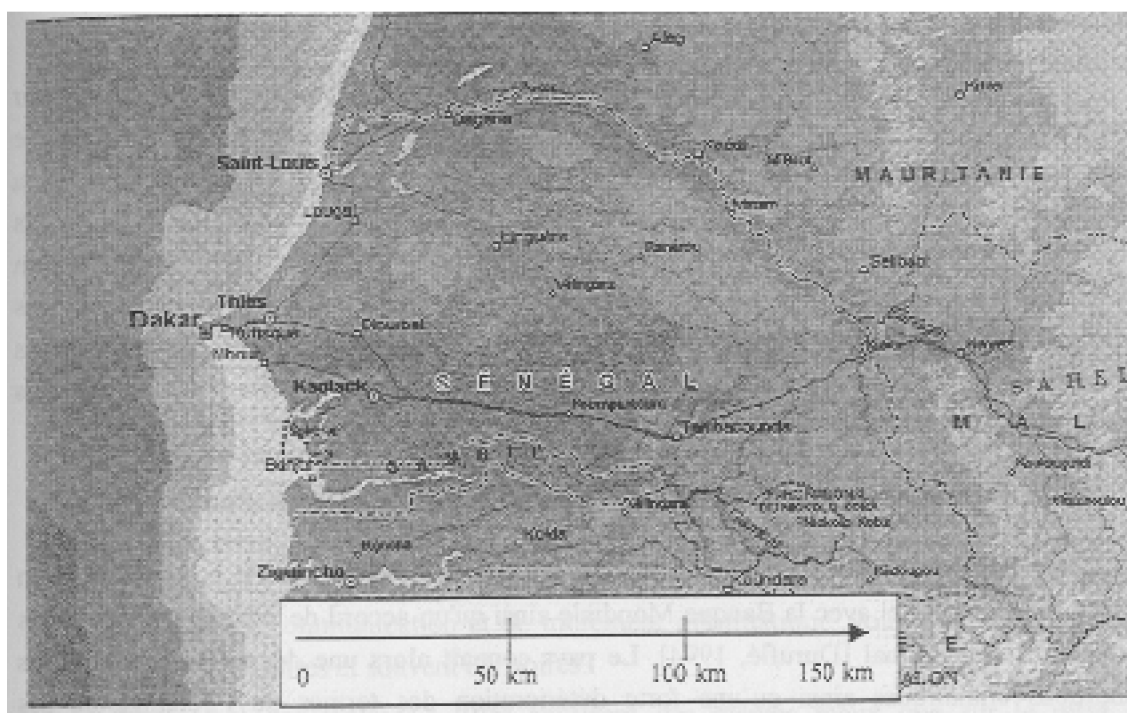
§1. Données générales

²¹⁹ Ce chapitre s'appuie sur des données empiriques collectées dans le cadre d'une étude réalisée pour l'Association française des volontaires du progrès et le Fonds européen de développement. Le contexte de l'étude et le mode de collecte des données a été décrit au chap. 3. Le contenu des échantillons est précisé en annexe, ainsi que les termes de référence de l'étude. Rappelons simplement que dans le cadre de cette étude, ont été menés 100 entretiens individuels de type semi-directif (87 exploitables), 15 entretiens individuels de type *récits de vie*, et 45 groupes féminins ont été analysés (au travers d'entretiens avec différents membres et des observations des pratiques).

La république du Sénégal occupe la partie la plus occidentale du continent africain. Du fait de sa position géographique, le pays est entré en contact avec les Européens relativement tôt. Les Portugais sont les premiers, au XVe siècle, à établir des ports de commerce sur les côtes de la Gambie et de la Casamance. À partir du XVIIe siècle, ils sont suivis par les Hollandais et les Britanniques. Animés par des préoccupations purement commerciales, ni les uns ni les autres ne cherchent toutefois à pénétrer à l'intérieur du pays ni à s'établir durablement. La présence française débute au XVIIIe siècle, dans le port de Saint-Louis du Sénégal qui restera longtemps la capitale. Le Sénégal devient officiellement sous contrôle français lors des traités de 1815-1816. L'indépendance n'est proclamée qu'un siècle et demi plus tard, le 28 septembre 1958. Un régime présidentiel est adopté par référendum au mois d'avril 1963. Depuis, trois présidents se sont succédés : Léopold Sédar Senghor (1958-1981), Abdou Diouf (1981-2000) et Abdoulaye Wade depuis le printemps 2000.

La population africaine est composée de plusieurs « ethnies » qui ont une certaine localisation géographique. Les Wolofs représentent 43% de la population et sont principalement dans le bas Sénégal (carte ci-dessous). Les Toucouleurs (13%) sont établis sur le cours moyen du fleuve. Les Serers (19%) sont sur la zone côtière et dans le bassin arachidier. Les Diolas (14%) sont principalement en Casamance, et les Peuls, population nomade partiellement sédentarisée, sont dans la zone centrale. Des tensions régionales et frontalières existent, particulièrement en Casamance (sous-région située dans le sud du pays et séparée du territoire par la Gambie) ainsi qu'avec la Mauritanie, située à la frontière nord du pays. Il reste que le Sénégal est présenté comme l'un des régimes les plus stables et les moins répressifs d'Afrique, épargné plus que d'autres par les conflits ethniques sanglants et les coups d'État militaires.

L'Islam contribue probablement à outrepasser la pluralité ethnique en offrant un semblant d'unité. La population sénégalaise est musulmane à près de 90% et pratique un islam *confrérique*. Celui-ci repose sur différents échelons d'une relation interpersonnelle et hiérarchisée entre le fidèle (*taalibe*) et la figure de Dieu. De multiples intermédiaires se succèdent : du *marabout* le plus local, à l'échelle du quartier, jusqu'au *Grand Khalife* de la confrérie, héritier du prophète. Hommes ou femmes, riches ou pauvres, commerçants, fonctionnaires ou politiciens : personne n'échappe à l'emprise de l'Islam qui s'exerce sur toutes les facettes de la réalité sénégalaise. Nous aurons donc largement l'occasion d'y revenir.



Carte 4. Le Sénégal.

Nos enquêtes ont été réalisées dans la région de Thiès : celle-ci est délimitée, à l'ouest, par la ville de Pikine (banlieue est de Dakar) au sud par la ville de Mbour, à l'est par la ville de Mbambey et au nord par la ville de Tivaouane. Elle recouvre tant des zones urbaines (les banlieues de Dakar et la ville de Thiès) que rurales, où les modes de vie sont très contrastés, bien que nous n'en ayons pas fait un axe central de réflexion. La population de cette région étant majoritairement wolof, notre réflexion porte essentiellement sur les femmes wolofs.

En 1993, la population du Sénégal était estimée à 7,9 millions d'habitants. Le taux de progression démographique étant de 2,6% par an, on peut estimer le nombre d'habitants en l'an 2000 à plus de 9 millions. 38% de la population demeure en zone urbaine et 62% en zone rurale. À l'instar des grandes métropoles africaines, le surpeuplement de Dakar (près de 2 millions d'habitants) est un facteur de déséquilibre.

D'un point de vue climatique, on distingue trois zones : sahélienne au nord et au

centre (le Ferlo), soudanienne au Sud, et une zone côtière. L'économie du Sénégal a longtemps reposé sur une monoculture, l'arachide, dont la transformation partielle a donné naissance à un secteur industriel (huileries et raffineries) que complète celle des phosphates. Considérée comme la « culture reine » jusque dans les années soixante, la culture de l'arachide a été frappée de plein fouet par les sécheresses successives (onze années de sécheresse entre 1960 et 1993), l'épuisement des sols et les fluctuations des cours internationaux [Bonfond et Couty, 1988]. Face à l'essoufflement d'une production qui a longtemps joué un rôle moteur, des diversifications ont été tentées au cours des deux dernières décennies. Toutefois, ni la pêche, ni les phosphates, ni le tourisme n'ont réussi à relancer l'économie.

§2. Le contexte actuel²²⁰

Pauvreté monétaire chronique, sous-nutrition, stagnation voire contraction du pouvoir d'achat : ce sont là trois aspects constants du quotidien sénégalais. Même si d'un point de vue macroéconomique on note une certaine reprise de la croissance, il semble difficile de nier la persistance d'une « crise » sénégalaise, au sens où le pays, faute de reconversion, n'a toujours pas su donner suite à l'ère arachidière, et sacrifie en quelque sorte les indicateurs sociaux afin de respecter les exigences des plans d'ajustement structurel (A). Dans ce contexte de très forte précarité, on note une implication croissante des femmes dans des activités génératrices de revenus (B) ; on note également une certaine prise de distance à l'égard des obligations communautaires (C).

A. Indicateurs macroéconomiques *versus* précarité quotidienne

Dès 1980, le Sénégal est le premier pays d'Afrique Sub-saharienne à signer un plan d'ajustement structurel avec la Banque mondiale ainsi qu'un accord de facilité avec le Fonds monétaire international [Duruflé, 1994]. Le pays connaît alors une dégradation sévère des conditions climatiques ainsi qu'une forte détérioration des termes de l'échange de ses principales exportations (arachide et phosphate). À cela s'ajoutent des difficultés d'ordre interne : le surendettement chronique de l'État, un appareil productif surdimensionné, des produits nationaux surprotégés et des entreprises croulant sous les sureffectifs [Baumann, 1999b, p. 2]. Plusieurs plans d'ajustement se sont ainsi succédés, combinant, en bref, deux priorités principales : stabilité budgétaire et monétaire et « libéralisation » de l'économie, à travers une réduction du secteur public et un encouragement des entreprises privées. Si le bilan des premiers plans d'ajustement structurel n'était guère encourageant [Duruflé, 1994], depuis le début des années quatre-vingt dix, le Sénégal compte désormais parmi les « bons élèves » de la Banque mondiale [Baumann, 1999b, p. 7] : rétablissement des grands équilibres macro-économiques, maîtrise de la hausse des prix et reprise de la croissance sont au rendez-vous²²¹. Cependant, si les économistes « **soucieux de grands équilibres et de données macro-économiques lisses** » se félicitent, il n'est pas certain que « **le consommateur sénégalais de situation moyenne** » soit du même avis [ibid, p. 6].

²²⁰ Ce paragraphe s'appuie en très large partie sur les travaux récents d'E. Baumann [1998b ; 1999a ; 1999b], économiste spécialiste du Sénégal à l'Institut de Recherche pour le Développement (anciennement ORSTOM).

Dès que l'on dépasse les indicateurs strictement économiques, le bilan est en effet beaucoup plus mitigé.

Au cours des dernières décennies, la situation matérielle des sénégalais n'a cessé de se détériorer. Gilles Duruflé [1994] notait une diminution du pouvoir d'achat de l'ordre de 30 à 40% entre les années soixante et quatre-vingt-dix. Cette détérioration se poursuit en s'aggravant de l'ordre de 2% entre 1991 et 1994²²². Les indicateurs de développement humain restent inférieurs à celui des pays à niveau de revenu comparable²²³. D'après la ration calorique journalière, un Sénégalais sur trois vit en dessous du seuil de pauvreté. Si l'on fixe le seuil de pauvreté monétaire à 100 000 F CFA par personne et par an, la pauvreté touche 38% de la population [Banque mondiale, 1998a, annexe B5]²²⁴.

Concernant la précarité quotidienne, nul ne sait l'ampleur qu'elle atteindrait en l'absence d'organismes divers, ayant le plus souvent le statut d'Organisations non gouvernementales, et qui se donnent pour but de pallier, tant bien que mal, les déficits étatiques dans les domaines aussi variés que la santé, l'éducation ou encore l'accès au crédit. La Banque mondiale est la première à reconnaître le rôle décisif des ONG dans le domaine de la santé [Banque mondiale, 1998a]. Dans le domaine de l'éducation, à Dakar, trois écoles élémentaires sur dix dépendent du secteur privé dont font partie les ONG [Baumann, 1999a]. Enfin, certains services publics ne survivent qu'à travers les moyens matériels des projets de développement qui leur sont associés, permettant aux fonctionnaires de disposer de véhicules, de matériels de télécommunication et de traitement informatique, voire de compléter leurs salaires parfois aléatoires et souvent dérisoires.

Qu'en est-il des femmes ? Elles souffrent des mêmes maux que sur le reste du continent : analphabétisme, état de santé peu satisfaisant, taux de mortalité élevé, faible accès à la propriété et aux terres (notamment les terres irriguées) ainsi qu'au crédit [Banque mondiale, 1998a]. En théorie, la Constitution garantit aux femmes les mêmes droits qu'aux hommes, notamment en termes d'héritage. Dans les faits, la prédominance des lois coutumières les défavorise, particulièrement dans l'accès aux terres. Concernant la crise, les femmes sont, au premier abord, moins frappées que les hommes. En effet, les secteurs directement touchés sont le salariat et les cultures d'exportation, or les

²²¹ Le déficit budgétaire est passé de 6% en 1994 à moins de 1,5% en 1997 [Banque mondiale, 1998a]. La hausse des prix, qui avait atteint 32% après la dévaluation de 1994, a été stabilisée : 2,5% en 1997 ; 1,3% en 1998 ; 2% en 1999 ; et une prévision de 2% pour l'an 2000. On note une croissance moyenne de 5% au cours des années 1995-1996-1997 ; 5,7% en 1998 ; 5% en 1999 ; et une prévision de 6% pour l'an 2000. Ces deux séries de données sont fournies par le Nord-Sud Export, groupe *Le Monde* [*Le Monde*, 20 juin 2000, Supplément économie].

²²² Sénégal / Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan / Direction de la Prévision et de la Statistique (1997) *Enquête sénégalaise auprès des ménages. Mars 94 – mai 95. Rapport de synthèse*, Dakar, DPS, Octobre, p. 67, cité par E. Baumann [1999b, p. 11].

²²³ Les indicateurs de développement humain sont décrits en annexe 1.

²²⁴ La monnaie nationale est le F CFA. En 2000, 100 F CFA = 1 FF. Les zones rurales sont plus frappées (67%) que les zones urbaines (13%). Une large proportion des familles pauvres est toutefois concentrée à Dakar [Banque mondiale, 1998a, annexe B5].

femmes en sont exclues. En revanche, elles sont les premières à subir les contractions des dépenses publiques. En outre, lorsque les hommes ont de plus en plus à de mal assumer leurs responsabilités, c'est à elles qu'incombe, en dernier ressort, la survie de la famille. Dans ce contexte, deux facettes du quotidien des femmes sénégalaises méritent d'être évoquées : une attitude plus pragmatique par rapport au « travail » et une prise de distance à l'égard des liens communautaires.

B. Une attitude plus pragmatique par rapport au « travail »

L'évolution de l'emploi sénégalais suit une tendance partagée par bon nombre de pays du Sud dits « en crise » : une contraction du salariat couplée avec une régression du chômage due à l'essor des activités dites « informelles », ces dernières jouant ainsi un rôle « anti-cyclique » [Baumann, 1999b, p. 20]. La part de l'emploi salarié est évaluée à 5% du total de la population active, et cette proportion est en repli (5,6% en 1988)²²⁵. En revanche, le taux d'activité ne cesse d'augmenter (tableau ci-dessous), et cette progression résulte en partie de la forte croissance de l'activité féminine. En proportion, elles sont trois fois plus nombreuses à se déclarer actives en 1991 qu'en 1976.

Tableau 6. L'emploi dans la région de Dakar

	1976	1988	1991	1994-1995
Taux d'activité ²²⁶ Hommes femmes	40,2 66,8 13,3	42,8 65,6 20	53,6 67,4 39,3	49,5 nd nd
Taux de chômage ²²⁷ Hommes Femmes	16,7 17,6 12	23,4 23,4 23,1	24,4 23,2 26,6	16,4 nd nd
Personnes prises en charge (inactifs, chômeurs) par 100 occupés	199	205	147	141
Source : Baumann [1999b] ²²⁸				

²²⁵ Tous secteurs confondus, on estime à 16% (soit environ 20 000) le nombre d'emplois salariés rayés par les restructurations au cours des années quatre-vingt [Baumann, 1999b].

²²⁶ Taux d'activité = population active / population en âge de travailler (10 ans et plus).

²²⁷ Taux de chômage = population non occupée / population habituellement active.

²²⁸ L'auteur s'appuie sur les sources suivantes : Sénégal / Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan / Direction de la Prévision et de la Statistique (1991) *Enquête Emploi, sous-emploi, chômage en milieu urbain, avril-mai 1991, région de Dakar. Rapport définitif*, Dakar, 102 p. Sénégal / Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan / Direction de la Prévision et de la Statistique (1993) *Recensement général de la population et de l'habitat de 1988. Rapport national. Résultats définitifs*. Dakar. Juin, 71 p. Sénégal / Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan / Direction de la Prévision et de la Statistique (1997) *Enquête sénégalaise auprès des ménages. Mars 94 – mai 95. Rapport de synthèse*, Dakar, DPS, Octobre, 178 p.

L'implication croissante des femmes dans la vie active se manifeste essentiellement dans le domaine des activités dites « informelles ». Au sens strict du terme, « informel » désigne une activité « sans caractère officiel », ce qui recouvre une diversité de réalités : activités illégales (proxénétisme, drogue, travail d'enfants, etc.), activités légales mais non déclarées ou encore activités qui n'engendrent pas de revenu monétaire (activités domestiques et bénévoles) [Archambault et Greffe, 1984]. Appliqué aux économies africaines, dont on sait qu'elles sont dominées par des activités non déclarées, le terme « informel » cherche davantage à rendre compte des *caractéristiques* de ces activités. On insiste sur la petite taille des unités de production, leur caractère familial, la pluriactivité, la souplesse, etc.

Philippe Hugon [1999a] définit l'informel comme

« un ensemble d'organisations à petite échelle où le salariat est absent (ou limité), où le capital avancé est faible, mais où il y a néanmoins circulation monétaire et production de biens onéreux » [Hugon, 1999a, p. 66-67].

L'informalité juridique est bien sûr prédominante, sans toutefois être un critère déterminant. À cet égard, les modèles dualistes, opposant secteurs « traditionnel » et « moderne », secteurs « structuré » et « non structuré », ont largement été remis en cause. On sait aujourd'hui qu'il n'y a pas deux sphères compartimentées et hermétiques mais plutôt un *continuum* de situations qui relèvent plus ou moins de l'informalité. Concernant les femmes (et ce schéma est probablement valable pour les hommes), certaines mènent une activité parallèlement à un emploi dans l'administration ou dans une entreprise afin de compléter leurs revenus. D'autres agissent grâce au soutien financier régulier de leur époux, lui-même fonctionnaire. D'autres, enfin, doivent leur réussite à un réseau de clientèle aisée dont la « solvabilité » repose sur des revenus issus de l'administration. Certaines sont inscrites au registre du commerce, d'autres non, sans qu'il y ait un lien clairement établi avec l'ampleur de leur activité²²⁹.

Par définition, ce type d'activité est difficilement appréciable d'un point de vue quantitatif. On estime cependant, approximativement, que les femmes représentent les deux tiers des effectifs du secteur informel [Sénégal, 1993]. La fiabilité très relative des statistiques nous oblige à rester prudents dans nos interprétations²³⁰. Ces réserves étant faites, il semble toutefois possible, comme le suggère Eveline Baumann, d'interpréter ce constat en termes **« d'attitude plus pragmatique par rapport au travail » [Baumann, 1999b, p. 13]**. Cette hypothèse confirme nos propres observations, d'ordre qualitatif. De nos enquêtes, il ressort que les femmes sont nombreuses à souhaiter stabiliser une activité menée jusque-là de manière ponctuelle, « pour régler des problèmes ». Les femmes évoquent le « gaspillage » des tontines, et manifestent la volonté d'un usage davantage « productif » de leurs revenus. Certes, leurs propos reflètent en partie le

²²⁹ Nous avons même renoncé à distinguer ce critère lors de nos enquêtes, si ce n'est pour tenir compte des frais de *duty* (inscription au marché) ou d'achat d'une patente. Nous y revenons au chap. 7.

²³⁰ On sait combien les statistiques liées aux questions d'emploi sont empreintes de subjectivité, *a fortiori* dans un pays particulièrement sous-équipé dans ce domaine et où l'emploi informel prédomine.

discours ambiant, véhiculé aussi bien par les représentants des services publics que par ceux des ONG ; les et les autres cherchent à « professionnaliser » les populations, notamment les femmes, et à leur inculquer des méthodes « rationnelles » de gestion. L'évolution des pratiques féminines, que nous nous attacherons à décrire, témoigne toutefois que ces propos vont au-delà d'un discours de façade.

L'exigence de survie est bien sûr un premier facteur explicatif. Le programme de recherche « Famille, genre et développement » mené par le bureau régional du *Population Council* à Dakar a mis en évidence les charges croissantes supportées par les femmes du fait du désengagement des pères [Bop, 1996]. Au début des années quatre-vingt-dix, le nombre de femmes africaines chefs de famille était évalué au tiers des cellules familiales, voire la moitié dans les grandes villes²³¹. Au Sénégal, on estime aujourd'hui que cette proportion atteint 20% [Bop, 1996]²³². Quant aux femmes « soutiens de famille », c'est-à-dire assumant une bonne part des charges matérielles familiales, leur nombre est bien plus important. Même lorsque l'homme reste chef de famille, il a de plus en plus de mal à assumer la « DQ » (dépense quotidienne), se déroband ainsi à son rôle de « créancier » de la famille. Une étude réalisée en 1988 dans un quartier de Dakar montrait que les femmes assuraient en moyenne 50% des dépenses familiales [Sarr, 1991]. 50% des demandes adressées par les femmes aux tribunaux départementaux ont pour motif le non-paiement de la pension alimentaire [Sénégal, 1993]²³³. Acculées à des responsabilités matérielles croissantes, les femmes n'ont donc guère le choix. « Travailler » est un terme rarement employé ; elles préfèrent parler de « débrouille ». Le terme français s'est peu à peu wolofisé : *deburye*, *deburyewoo*. Il renvoie à une véritable stratégie de gestion qui s'appuie sur une attitude active, voire agressive : démêler, débrouiller (*lâqarci*), s'efforcer de bien faire (*gbor-goorlu*), faire des va-et-vient, chercher partout (*këreb-këre*), s'activer (*tès-tési*), faire l'effort (*jéema*), chercher un moyen par tous les moyens (*pexe bo man ti fexe*), travailler dans la sueur (*futteku*), etc²³⁴. Se lancer dans une activité commerciale est finalement une stratégie comme une autre de « débrouille ». Faute de formation et de moyens, elles n'ont guère le choix du secteur d'activité : elles se sont tournées vers le « petit commerce » qui exigeait à la fois peu de capital et une grande flexibilité d'adaptation au marché local.

C. Une prise de distance à l'égard des obligations communautaires

²³¹ L'article d'A. Doumit El Khoury [1996] propose un état des lieux quantitatif de la question.

²³² Par rapport au nombre de femmes chefs de famille au Sénégal, des chiffres précis sont difficiles à établir. Selon une enquête réalisée le ministère de la Femme, de l'enfant et de la famille à la fin des années quatre-vingt, elle serait de 20% [Sénégal, 1993]. Toutefois, selon les sources, la proportion varie entre 15 et 25% [Bop, 1996, p. 131]. L'évaluation du nombre de femmes chefs de famille pose un problème préalable de définition, que nous n'aborderons pas ici. À ce sujet, voir par exemple A. Doumit El Khoury [1996].

²³³ C. Bop fait remarquer que cette proportion serait probablement nettement plus importante si toutes les femmes connaissaient leurs droits [Bop, 1996, p. 135].

²³⁴ Nos propres observations ont été complétées par les travaux d'H. Mottin-Sylla [1991a].

Simultanément, on constate, tant de la part des hommes que des femmes, une certaine volonté de distanciation vis-à-vis des obligations communautaires. Entre autres lamentations sur la « crise », le manque récurrent d'argent et de moyens, l'État qui ne fait rien - lamentations occupant une bonne part des palabres et discussions quotidiennes -, il n'est pas rare d'entendre aussi, notamment de la part des jeunes, le « *poids de la famille* », les « *parents qui te submergent et t'envahissent* », qui « *t'écrasent* », « *t'empêchent de respirer* ». Ce discours quotidien se traduit de manière tout à fait objective par une diminution des personnes à charge. En 1976, le travailleur dakarais avait deux personnes en âge de travailler à sa charge ; en 1995, ce taux est de 1,4²³⁵. Concernant les femmes, divorces, choix du célibat et migration vers la ville sont autant de décisions prises de plus en plus à leur initiative, en Afrique de l'Ouest en général [Bisilliat (ed) 1996 ; Coquery-Vidrovitch, 1994], et au Sénégal en particulier [Bop, 1996]. L'âge du mariage est passé de 13 à 16 ans au cours des dernières décennies. À Dakar, une femme sur cinq de 30 à 35 ans est célibataire et on remarque une augmentation sensible du concubinage et du nombre de grossesses hors-union. L'instabilité des mariages, observée dès le début des années quatre-vingt [Diop, 1985] est en progression, sans qu'il soit possible de la chiffrer précisément [Bop, 1996]²³⁶.

Ce sont ces deux constats, attitude plus pragmatique par rapport au travail, prise de distance à l'égard des obligations communautaires, que nous proposons d'éclairer. Il convient dans un premier temps de définir plus précisément ce que l'on entend par « obligations communautaires » ; une analyse en termes de *conventions* et de *Grandeurs* en autorise une vision dynamique. Nous verrons ensuite plus en détail les trajectoires féminines.

Section 2. les obligations communautaires : une convention évolutive

Le savoir économique est-il capable de rendre compte de la complexité et de la spécificité des économies africaines ? À cet égard, une interminable controverse oppose substantivistes et formalistes. Les premiers estiment que les sociétés du Sud seraient à tel point enlées dans leurs relations de réciprocité que toute introduction de logique marchande serait vaine ; on pense notamment au concept d'« économie morale » proposé par James Scott [1986]. Les formalistes, en revanche, proposent d'assimiler l'entrepreneur ou le paysan africain à un « *pur rational problem solver* » [Popkin, 1979], préoccupé par la seule maximisation de ses gains. Les outils de l'approche néoclassique sont dès lors considérés comme valides et opérationnels quel que soit le contexte social et culturel.

Le cadre théorique employé jusqu'ici autorise un dépassement de ces deux approches. Si assujettissement et astreinte sont des réalités quotidiennes que l'on ne peut

²³⁵ Sénégal / Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan / Direction de la Prévision et de la Statistique (1997) *Enquête sénégalaise auprès des ménages. Mars 94 – mai 95. Rapport de synthèse*, Dakar, DPS, Octobre, p. 37, cité par E. Baumann [1999b, p. 13].

²³⁶ Sur notre échantillon (87 femmes), 20% des femmes n'ont pas de conjoint « officiel ».

écarter, il reste que les obligations sont également des ressources pour l'action, et qu'en outre, elles sont sujettes à modification. Admettre le caractère *subjectif* et *évolutif* des droits et des obligations revient à les appréhender en termes de *convention* : droits et obligations forment un cadre qui est à la fois contraignant et permissif. Ce cadre s'impose à chacun tout en étant le résultat des actions individuelles. Il est à la fois *déterminant* et *déterminé* ; il est donc susceptible de se modifier au cours du temps (§1).

Comment ce cadre peut-il se transformer ? Conceptualiser la dynamique des conventions est une entreprise délicate. Offrir une démonstration rigoureuse et implacable serait une prétention hasardeuse. Notre réflexion propose simplement quelques pistes d'éclairages (§2). À partir de la grille de lecture proposée par les économies de la *Grandeur*, il est possible de montrer que les obligations communautaires reposent sur un certain arbitrage entre égalité et efficacité, et que cet arbitrage assure leur légitimité²³⁷. Lorsque cet arbitrage est remis en question, l'illégitimité qui en résulte provoque nécessairement des réactions de la part des acteurs, impulsant ainsi une dynamique *endogène*. Cette dernière est rythmée par l'évolution des rapports de pouvoir entre groupes sociaux, notamment entre sexes. L'évolution des obligations obéit également à une dynamique *exogène*. La monétarisation issue de la colonisation en est une composante, qu'il est possible d'interpréter comme une intrusion de la *cité* marchande au sein de la *cité* domestique. Exogénéité ne renvoie pas pour autant à un mécanisme sur lequel les acteurs n'auraient aucune prise : l'introduction de la monnaie coloniale donne lieu à un processus d'*appropriation* qui repose sur deux éléments. Comme toute convention, elle stabilise et coordonne les anticipations ; mais ce rôle de stabilisation n'a lieu que s'il y a eu *traduction* de cette nouvelle convention en des termes compatibles avec les principes de justice en vigueur localement. En outre, cette appropriation n'est pas homogène socialement ; elle dépend de la capacité des différents groupes sociaux à s'imposer dans ce processus d'appropriation.

§1. Les obligations communautaires comme *conventions*

Dans les sociétés du Nord, la séparation du sacré et du profane, puis de l'économique et du politique, ont entraîné une évolution radicale des obligations et des modes de paiement de ces obligations. Nous avons décrit ce processus dans le chapitre précédent en employant le langage des *cités* . Les deux derniers siècles ont été marqués par un effort continu et assidu visant à dissocier *cités* civique et marchande de la *cité* domestique. Au total, l'avènement des États de droit, l'institutionnalisation de systèmes de protection sociale et enfin la généralisation du salariat ont rendu possible l'affranchissement des liens de subordination personnels [Thérêt, 1995]. Dans les sociétés du Sud, cet affranchissement n'a pas eu lieu. Au Sénégal particulièrement, l'absence de différenciation entre le juridique, le politique, l'économique, le religieux et le communautaire permet de douter de l'existence d'une société civile [Baumann, 1999a]. Si la force du contrôle social assure la prégnance des liens communautaires (A), il existe bel et bien des marges de manoeuvre, aussi ténues soient-elles (B).

²³⁷ Le cadre théorique des économies de la *Grandeur* a été décrit au chapitre précédent (chap. 5, sect. 1).

A. La force du contrôle social : la prégnance de la *cité* domestique

Le respect des obligations communautaires demeure l'unique moyen d'accéder à certains droits. Chacun, en fonction de son appartenance de sexe, de son appartenance ethnique, lignagère, villageoise, reste soumis à un certain nombre d'obligations dont il peut difficilement s'extraire. Allégeances religieuses et confrériques, soumission des cadets et des femmes aux aînés et aux hommes, impôts communautaires (monétaire, en nature ou sous forme de travail gratuit), transferts au village d'origine, transferts cérémoniels lors des funérailles, prise en charge intra-urbaines sous forme d'hébergement, de tutorat : ce sont là autant d'exemples d'obligations, qui en contrepartie donnent lieu à un certain nombre de droits. Ces droits sont d'abord des droits d'existence ; ils garantissent la survie quotidienne, le maintien du rang dans la communauté et ils protègent contre les forces du mal. Ce sont aussi des droits matériels se traduisant essentiellement par des droits fonciers [Mahieu, 1989]. Au Sénégal, ces entrelacs de droits et d'obligations se déploient de manière horizontale, à travers les classes d'âge et les fraternités entre égaux (*nawlé*). Ils s'étendent également de manière verticale, au travers de rapports d'allégeance entre castes (rapports *buur/baadolo*, *gээр/ñeeño*, *jaam/sàng*) et à l'égard des forces de l'invisible et des dieux.

Pour les femmes, leur dette de vie est « compensée » avant tout par leur devoir de procréation. Elles ont bien sûr d'autres obligations, mais celle-ci est première. Dans bon nombre de sociétés africaines, le père est défini par ses ancêtres, alors que la mère l'est par sa descendance [Coquery-Vidrovitch, 1994]. Une mère est aussi responsable du sort de l'enfant, aussi bien sa santé physique que mentale, sa réussite sociale que son bonheur. Au Sénégal, non seulement l'intelligence s'acquiert par le sein maternel (*xel danu koy namp*) [Diop, 1985, p.19], mais encore l'éducation est une véritable responsabilité maternelle. Lorsque l'on parle d'une « mère qui a bien travaillé » (*ndey-ju-liggééy*), c'est précisément pour justifier de la réussite des enfants ; le comportement du père n'entre pas en considération [Diop, 1985, p. 23].

Qu'advient-il à ceux qui tentent de se dérober à leurs obligations ? Au-delà d'un éventuel ostracisme encouru, deux procédés assurent le respect des obligations à travers un contrôle social d'apparence incontournable.

Ce sont tout d'abord les pratiques de sorcellerie et de maraboutage. La nécessité de s'assurer une descendance est permanente, chez les femmes comme chez les hommes. Mais si un homme peut divorcer et prendre une autre épouse, une femme, en revanche, est condamnée à l'opprobre social. Elle sera accusée ou se croira victime d'ensorcellement. C'est particulièrement le cas au Sénégal, quand elle n'a pas d'enfants, « *autant dire qu'elle n'est rien* » [Diop, 1985, p. 32]. Stérilité, accidents de grossesse, naissance difficile, paralysie et anormalité infantile sont même associés à la folie et les guérisseuses sont là avant tout pour régler les problèmes de fécondité. Lorsqu'une femme a des problèmes pour engendrer, non seulement elle n'assume plus son rôle social, mais elle « *perd ses sens* » [Lecour-Grandmaison, 1970, p. 77]. Condamner une femme à la stérilité, par menace ou par vengeance et par l'intermédiaire d'un féticheur, est le sort le plus affligeant qu'on puisse lui imposer. Solliciter un féticheur reste le meilleur moyen de régler des conflits relationnels, notamment les rivalités entre

co-épouses [Lecour-Grandmaison, 1970 ; Faizang et Journet, 1988]²³⁸, de régler la concurrence illégale - les nouvelles arrivantes sont ainsi tenues de se plier aux règles du marché [Lecarme, 1992 ; Sarr, 1998] -, ou encore de punir quelqu'un qui s'est enrichi trop vite [Ndiaye, 1996]. Jeter un sort (*xërëm*), envoûter à distance (*woo*), paralyser la volonté de la personne visée (*séf*) sont autant de pratiques susceptibles de sanctionner la déviance.

Ce sont ensuite les griots (*sab-lekk*) qui jouent un rôle central de pression sociale puisqu'à travers eux, toute déviance devient publique. Traditionnellement, les griots remplissent des tâches verbales pour lesquelles ils reçoivent des dons : transmetteurs de messages verbaux dans l'espace (lors de réunions publiques, de cérémonies sociales) et dans le temps, ils sont tous rattachés à une famille dont ils véhiculent la mémoire. Ils sont aussi des sortes de bouffons, des amuseurs de la société²³⁹. Il n'est pas rare d'entendre parler de mariages où l'on limite la participation des griots afin d'éviter les surenchères. Pour un *gèer* (caste supérieure dans la stratification wolof), refuser les exigences d'un griot revient à se « rabaisser socialement ». Jouissant d'une totale impunité, ces derniers n'hésitent donc pas à se livrer à des abus. Colette Lecour-Grandmaison cite des groupes de griots, qui lors d'une fête, exigent à chaque nouvelle danse une surenchère par rapport au don précédent « *jusqu'à ce que la présidente de la soirée en vint à déposer dans leur sébile le collier d'or attaché à son cou* » [Lecour Grandmaison 1970, p. 156].

Ainsi, la présence d'instances répressives limite les tentatives de déviation. « *Tout calcul microéconomique africain est contraint par la pression communautaire* », écrit par exemple François-Régis Mahieu [1989, p. 727]²⁴⁰. Dans la terminologie des *cités*, cela revient à affirmer la prégnance de la *cité* domestique. Les autres *cités* ne se déploient qu'en nouant des compromis avec la *cité* domestique [Favereau, 1995]. En effet, on retrouve l'idée selon laquelle la *grandeur* des personnes « *dépend de leur position hiérarchique dans une chaîne de dépendances personnelles* » [Boltanski et Thévenot, 1991, p. 116]. Cette *grandeur* doit être rapportée « *aux relations de dépendance d'où les personnes tirent l'autorité qu'elles peuvent à leur tour exercer sur d'autres* » [*ibid.*, p. 117]. On retrouve également l'ambivalence protection / soumission propre à la *cité* domestique : si les personnes acceptent de se soumettre à leurs obligations, c'est en partie parce que

²³⁸ À partir d'enquêtes menées auprès de femmes sénégalaises soninké et toucouleur, S. Faizang et O. Journet ont décrit avec beaucoup de précision les rivalités incessantes et quotidiennes qui s'exercent entre co-épouses, tant dans le domaine sexuel, économique, domestique, que celui de l'occupation de l'espace au sein de la maison lorsqu'il y a cohabitation ou encore dans ce qui relève de la gestion des relations extérieures au ménage [Faizang et Journet, 1988, pp. 88 sq]. Le recours au féticheur intervient comme mode de règlement des conflits en complément des injures, mensonges, voire bagarres [*ibid.*, pp. 113 sq.].

²³⁹ Dans une culture de l'oralité ce rôle est bien sûr central. Le statut des griots est néanmoins inférieur dans une société de rang où le prestige est fondé sur la générosité. Selon des enquêtes réalisées dans les années soixante-dix, à cette époque 50% de leurs revenus provenaient de dons [Diop, 1981, pp. 88 sq].

²⁴⁰ Certaines recherches se sont attachées à chiffrer l'importance des transferts communautaires. Ainsi en Côte d'Ivoire, on estime que 60% des ménages abidjanais réalisent des transferts, dont le montant représente entre 10 et 30% de leurs revenus, et sans compter les transferts indirects tels que tutorat, hébergement [Mahieu, 1990].

celles-ci leur assurent une protection quotidienne.

B. Obligations communautaires et protection quotidienne

Comment expliquer la persistance des liens communautaires ? Émergence d'un droit écrit et d'une réglementation bureaucratique, généralisation de la scolarisation, urbanisation croissante, essor des moyens de communication de masse : n'a-t-on pas là tous les éléments caractéristiques de la « modernité », et donc susceptibles d'impulser une dynamique d'émancipation à l'égard des attaches communautaires ? C'est plutôt l'inverse qui a été constaté au cours des dernières décennies : non seulement la communauté persiste, mais elle a même eu tendance à se renforcer, donnant naissance à ce que d'aucuns qualifient de « **surcommunautarisation** » [Marie, 1995b, 1998]. Les raisons de cette constante sont en fait relativement simples : c'est une question de survie.

En l'absence d'un dispositif étatique de protection sociale, le groupe reste une garantie contre l'incertitude du quotidien, maladies, décès, chômage, accidents, etc. Affirmer l'absence totale de protection sociale institutionnalisée serait excessif. Force est de constater néanmoins qu'elle ne concerne qu'une minorité²⁴¹. Le salariat, nous l'avons vu, reste marginal. De plus parmi les salariés, tous ne sont pas affiliés à un régime de sécurité sociale car bon nombre d'entreprises ne cotisent pas [Baumann, 1999a]. La loi de l'aléatoire et de l'opacité prime sur toute autre considération : il faut d'abord négocier âprement son statut d'ayant-droit ; il faut ensuite que les « caisses » ne soient pas complètement vides [Werner, 1995]. L'assistance de type familiale ou religieuse (notamment de type confrérique) est à la fois plus efficace, plus sûre, et donc beaucoup plus crédible [Vuarin, 1990]²⁴². Au cours de la période 1989-1994, on estime qu'environ 40% de la population sénégalaise a eu accès aux soins de santé [Banque mondiale, 1998a, Annexe B5]. La protection se joue également en termes d'accès aux réseaux de la richesse. Qu'il s'agisse du commerce ou du crédit, lorsque l'« informel » prime, déployer et soutenir les liens de connaissances demeurent la meilleure garantie. Enfin, le fonctionnement clientéliste renforce l'interpénétration des domaines économiques, sociaux et politiques. C'est la raison pour laquelle on parle de « surcommunautarisation » [Marie, 1995a].

Comme le suggère Olivier Favereau, la prépondérance de la *cité* domestique sur les autres *cités* peut s'interpréter en partie comme un certain type de « socialisation de l'incertitude » [Favereau, 1995, p. 186]. Se soustraire à ces obligations revient à s'exposer aux sanctions communautaires. En revanche, la relation inverse ne se vérifie pas.

²⁴¹ Les dépenses publiques en matière de santé sont tombées de 0,9% du PNB en 1980-81 à 0,67% en 1989-90, et les salaires représentent une part, non seulement très importante mais croissante, de ce budget (65% en 1980-81 et 74% en 1989-90) [Baumann, 1998b, p. 37].

²⁴² Indépendamment des moyens misérables de l'État, se pose de toute façon un problème de crédibilité. Les Sénégalais ont beaucoup plus confiance dans les réseaux d'entraide islamique et c'est vers eux qu'ils se tournent lorsqu'ils ont besoin d'assistance. C'est ce que révèle l'enquête menée par R. Vuarin [1990] au cours des années quatre-vingt. Certains dispositifs d'assistance islamiques (par exemple le Fonds sénégalais de solidarité islamique) se présentent ainsi comme des « concurrents potentiels » de l'État dans le domaine de l'assurance sociale centralisée [Vuarin, 1990, p. 618].

L'équilibre parfait entre droits et obligations n'est jamais assuré car les moyens dont dispose chacun pour faire valoir ses droits sont limités. La *carte à l'échange*²⁴³ de chacun dépend de sa capacité à faire valoir et négocier ses droits [Sen, 1993a]. Mais cette dimension subjective, n'est-ce pas également une porte ouverte à des interprétations en faveur des acteurs, des opportunités de contournement qui autoriseraient une certaine marge de manoeuvre ?

C. Les obligations comme *conventions*

L'oppression des sanctions communautaires ne doit pas occulter les « pulsions individualistes » qu'elles cherchent à refouler [Marie, 1995b, p. 66]. Celles-ci se glissent dans les interstices du dispositif de protection ; elles profitent de la moindre faille. Comme le souligne Jean-François Bayart :

« Les correctifs très contraignants qui, dans l'éducation, dans l'invisible, dans la sociabilité quotidienne, brident ce que nous continuerons à nommer [...] 'l'individualisme', sanctionnent justement sa force impétueuse et préservent les sociétés de sa vigueur centrifuge, plutôt qu'ils n'attestent de la suprématie d'une conception communautaire de l'existence » [Bayart, 1989, p. 323].

Dès lors que l'on admet que les personnes, quel que soit leur statut, ne sont pas seulement des membres d'une communauté, mais sont également des *acteurs*, capables d'élaborer des projets qui leur sont propres et animés par des desseins personnels, alors les obligations communautaires doivent être comprises comme des *conventions*. Par conséquent, les obligations comportent une dimension à la fois *interprétative* et *évolutive*. La première marge de manoeuvre réside dans l'interprétation des normes. Une convention comporte toujours une part d'ambiguïté. Les conventionnalistes évoquent la notion de rationalité *interprétative*. En aucun cas, les règles ne représentent une « *loi scientifique qui s'applique aux personnes comme aux choses* » [Boltanski et Thévenot, 1991, p. 118]. Elles doivent être appréhendées comme des

« procédures de traitement des conflits d'interprétation, donc de révision des cadres d'action, et non des déterminants de l'action immédiate. La coordination doit être pensée comme une interprétation en cours d'action et non pas seulement comme un accord, une décision, un jugement préalable » [Livet et Thévenot, 1994, p. 145].

Interprétation et évolution vont de pair. L'interprétation nourrit en permanence le renouvellement des principes de justice. Nous reviendrons plus loin sur les figures de l'interprétation. Centrons-nous pour l'instant sur les autres sources de changement et essayons d'en conceptualiser la dynamique.

§2. La dimension dynamique des principes de justice : proposition d'une conceptualisation

Nous avons repéré trois facteurs de changement se combinant de manière inégale au cours du temps. Le premier réside dans l'introduction d'un équivalent général d'échange :

²⁴³ Rappelons que ce terme, proposé par A. Sen, désigne l'ensemble des droits auquel chacun peut prétendre (ses *prétentions légitimes*) [Sen, 1993a].

la monnaie coloniale, véhicule potentiel des principes d'égalité et d'individualité propres à la *cité* marchande. Le second, plus récent, provient de l'essoufflement des principes de justice et plus précisément de leur aptitude à assurer la protection matérielle des sujets. Le troisième repose sur la capacité des groupes sociaux à s'organiser et à s'imposer dans ce mouvement incessant de mutation.

A. *Cités* marchande et domestique : l'hypothèse du compromis

Comment s'articulent *cités* marchande et domestique ? L'individualisme du monde marchand semble difficilement compatible avec les exigences collectives de la *cité* domestique. La pensée moderne, nous l'avons vu au chapitre précédent, pensait l'affranchissement des liens de subordination personnels aussi bien comme une condition que comme l'aboutissement d'un espace de justification fondé sur la richesse et la concurrence. Dans les sociétés du Sud, cet affranchissement n'a pas eu lieu. Si les pratiques commerciales sont ancestrales, elles ne se sont jamais accompagnées d'une volonté généralisée d'en faire un outil de dislocation des attaches communautaires. En d'autres mots, il n'y a pas de *cité* marchande. Faut-il en conclure que le lien marchand est nécessairement subordonné aux principes de justice communautaire ? La *cité domestique* aurait-elle tendance à « phagocyter » les autres *cités* , pour reprendre l'expression d'Olivier Favereau [1995] ? Dans le modèle, chaque *cité* repose sur la circulation d' *objets* , garants de la coordination et de l'ordonnance les personnes (leur *grandeur*). C'est donc en analysant le rôle des *objets* qu'il est possible d'identifier l'articulation entre les deux types de *cités* . Que constate-t-on à propos de la monnaie, objet principal de la *cité* marchande ? Un « phagocytage » de la *cité* marchande par la *cité* domestique (voir figure ci-dessous) se traduirait par un usage de la monnaie comme mode de reproduction des hiérarchies préexistantes.

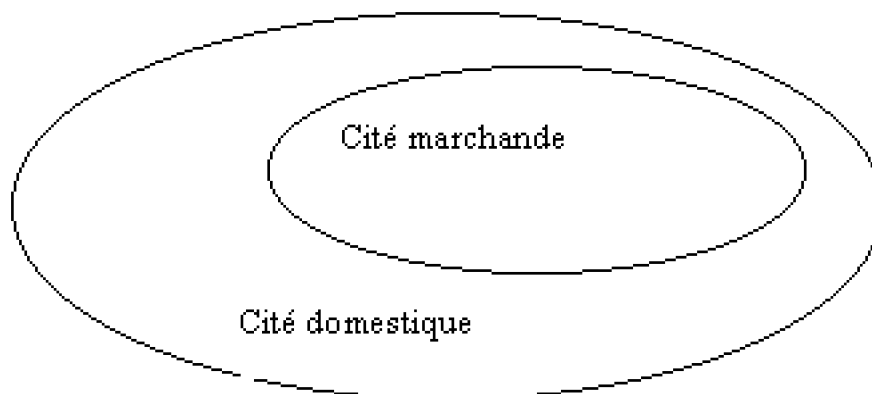


Figure 4. L'articulation entre *cité* domestique et *cité* marchande. L'hypothèse d'un « phagocytage »

Divers travaux empiriques ont montré que les populations africaines avaient tendance à s'appropriier la monnaie occidentale par un usage non exclusivement « moderne », par exemple en l'utilisant lors des échanges rituels au même titre que les *paléomonnaies* [Guyer, 1995 ; Servet, 1995b]²⁴⁴. Doit-on en déduire que la monnaie s'est simplement

²⁴⁴ Ce point a été abordé au chap. 2.

coulée dans le moule des hiérarchies locales ? Revenons aux économies de la *Grandeur*. La domination d'un type de *cité* n'empêche pas la coexistence de plusieurs types de *cités*, ce que Luc Boltanski et Laurent Thévenot appellent les *figures du compromis* :

« les dispositifs composites qui comprennent des personnes et des choses susceptibles d'être relevées dans des mondes différents ne sont pas fatalement défaits par la dispute [...] dans un compromis on se met d'accord pour composer, c'est-à-dire pour suspendre la différend, sans qu'il ait été réglé par le recours à une épreuve dans un seul monde. La situation de compromis demeure composite, mais le différend est évité » [Boltanski et Thévenot, 1991, p. 337].

Le processus du compromis suppose la recherche de formulations et de désignations spécifiques qui fondent dans un même énoncé les références au monde d'origine. Une large part du travail nécessaire pour parvenir au compromis consiste donc à « **s'entendre sur le terme adéquat, à chercher une formulation acceptable par tous et sonnante juste, sur laquelle tomber d'accord** » [Boltanski et Thévenot, 1991, p. 342].

Les critères de justification sont étayés par des *objets* qui les incarnent et les rendent manipulables par les acteurs, ce dont vise à rendre compte la notion de *compromis*. C'est précisément l'élaboration des compromis qui contribue à dégager des ressources susceptibles d'être mobilisées pour étendre à de nouveaux principes le modèle de la *cité*, en d'autres termes à faire évoluer les conventions en vigueur.

Dès lors qu'il y a compromis, les caractéristiques des *cités* se transforment : le rôle des objets, mais aussi le principe supérieur commun. De cette façon, si la monnaie est « paléomonétarisée », elle a tendance en retour à faire évoluer les principes de justice.

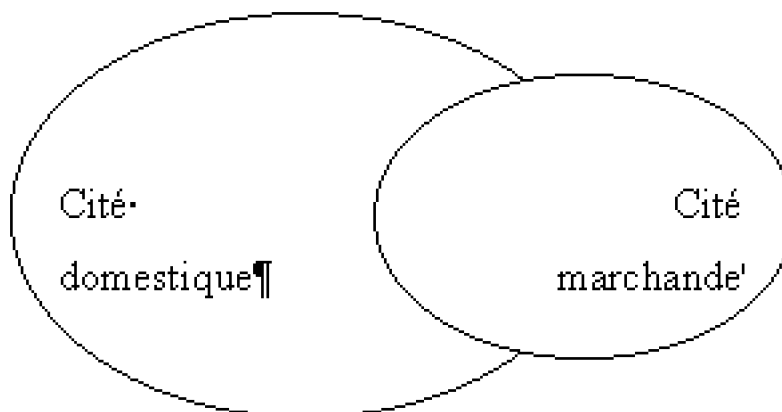


Figure 5. L'articulation entre cité domestique et cité marchande. L'hypothèse d'un compromis

Cette notion de compromis propose un chemin à suivre. Une question essentielle reste tout de même en suspens : celle des *conditions* d'évolution des conventions.

B. Les conditions d'évolution

Les conventions sont le fruit d'une interaction entre actions et représentations, et celle-ci leur confère un caractère autorenforçant. Elles finissent par dépasser les acteurs qui sont pourtant à l'origine de leur émergence. Dans une telle situation, comment envisager les

conditions d'une dynamique évolutive ? Faut-il chercher un choc externe ? Est-ce le résultat de la volonté des acteurs, soucieux de modifier eux-mêmes leurs règles ? Si l'on veut éviter les travers d'une vision dichotomique holisme / individualisme, il convient de prendre en compte l'interdépendance de ces deux effets.

1. L'incomplétude des approches évolutionnistes

La théorie des jeux évolutionnistes propose d'analyser la dynamique des conventions. Selon cette théorie, développée notamment par Robert Sugden [1989] et Andrew Schotter [1983], les conventions sont engendrées par un processus d'évolution : les individus qui interagissent fréquemment vont peu à peu sélectionner, au fil de leur expérience, des modes de comportement qui vont se stabiliser comme conventions par un processus d'autorenforcement. Précisons bien que la conception sous-jacente des conventions est purement fonctionnelle et utilitariste : les conventions émergent pour pallier un défaut de coordination et les individus s'y conforment afin de maximiser leur utilité personnelle. Les conventions sont alors assimilées à des « stratégies évolutionnairement stables », c'est-à-dire que ceux qui ne s'y conforment pas seront désavantagés par rapport à ceux qui s'y conforment. Une mutation qui n'affecterait que quelques individus ne saurait renverser le comportement dominant. Ainsi, lorsque tous les membres d'une population adhèrent à une convention, celle-ci ne peut être supplantée par une norme de comportement concurrente qui ne serait suivie que par un petit groupe de contestataires, ce qui justifie le maintien de normes inefficaces et le blocage de situations pareto-inefficaces.

Dans cette perspective, toute tentative de changement est vouée à l'échec et les capacités d'autotransformation des sociétés ainsi décrites semblent alors fortement limitées. La seule issue possible serait une adhésion « en masse ». En d'autres termes, il faudrait que la nouvelle norme soit adoptée par un nombre suffisant de personnes (plus précisément un nombre supérieur au nombre de personnes obéissant à la convention initiale) pour qu'il soit profitable de s'y conformer. Seul un choc ou une intervention exogène est envisageable. Par rapport à cette optique évolutionniste, Robert Boyer et André Orléan [1994] proposent différents scénarios.

Le premier met en scène un grand bouleversement : celui-ci provoquerait l'effondrement de l'ensemble des conventions ou du moins de bon nombre d'entre elles, laissant ainsi la place à de nouvelles conventions. On pense ici aux conséquences « positives » des guerres, jugées *a posteriori* comme des opportunités d'expérimentation sociale.

L'*invasion* est une seconde modalité envisagée : une population qui imposerait ses propres normes. On pense ici à la colonisation.

La *traduction* est un autre scénario possible : il s'agit d'assurer une certaine compatibilité entre l'ancienne et la nouvelle convention.

Enfin les auteurs évoquent l'hypothèse d'un processus d'*accord*, à travers lequel les acteurs s'entendent sur la mise en oeuvre d'une nouvelle convention.

Que deviennent les acteurs dans chacun des scénarios envisagés ? Quelle que soit

la force du choc exogène, la dynamique qui en résulte s'appuie inévitablement sur un processus d'appropriation et d'apprentissage. Une des caractéristiques des conventions est leur très forte inertie, nous l'avons déjà évoqué. Si transformation il y a, celle-ci ne peut être que progressive. Même en cas d'*invasion*, imaginer la substitution complète d'une convention par une autre est illusoire. Quel que soit le scénario envisagé (traduction, accord, etc.), se pencher sur l'analyse des conditions de diffusion *endogène* d'une nouvelle convention semble incontournable. C'est ce que proposent Robert Boyer et André Orléan [1994] pour pallier l'incomplétude des approches évolutionnistes. Ils reconnaissent qu'une stratégie isolée est incapable de s'imposer. En revanche, une convention nouvelle soutenue par « *des réseaux sociaux lui permettant de localiser ses interactions* » est susceptible de supplanter une convention solidement ancrée [Boyer et Orléan, 1994, p. 221].

2. Réseaux sociaux et rapports de pouvoir

L'indifférenciation des relations sociales (qui correspond à un tirage aléatoire uniforme, hypothèse retenue plus haut) bloque la diffusion d'une nouvelle convention. En revanche, si l'on admet l'existence d'une certaine localisation des interactions (c'est-à-dire que les interactions entre agents ne sont plus le résultat d'un tirage aléatoire mais sont favorisées par une *proximité* préalable entre les agents), alors la diffusion endogène d'une nouvelle convention devient envisageable. Cette proximité agit comme une référence externe sur laquelle les agents peuvent s'appuyer pour se coordonner. Plus le degré de proximité entre les agents est élevé, plus la diffusion est probable. La diffusion de la nouvelle convention hors du groupe initial dépend ensuite de la taille du groupe, de la densité des relations au sein de ce groupe (degré de proximité)²⁴⁵ et également de l'efficacité de la nouvelle norme (procure-t-elle satisfaction ou pas ?). Une modélisation tenant compte des probabilités d'interaction entre agents permet de définir une taille critique à partir de laquelle la convention est susceptible de se diffuser hors du groupe d'appartenance.

Confrontée à des faits empiriques, cette modélisation permet effectivement de rendre compte de la diffusion endogène d'une nouvelle convention²⁴⁶. Une hypothèse supplémentaire, mais difficilement modélisable, est toutefois nécessaire : le *pouvoir* du groupe qui adopte la nouvelle convention²⁴⁷. Cette hypothèse supplémentaire exige d'aller au-delà d'une conception des conventions en termes de coordination. Celles-ci ne s'imposent pas seulement pour leur capacité à stabiliser les comportements ainsi que les anticipations ; leur implantation et leur pérennité dépendent également des rapports de pouvoir sur lesquels elles reposent. On comprend aisément qu'un groupe qui dispose d'un certain pouvoir aura davantage de facilité à imposer ses propres conventions.

²⁴⁵ « Plus l'interaction est indifférenciée, plus la taille du groupe initiateur doit être élevée pour permettre une transition de l'économie vers la nouvelle convention » [Boyer et Orléan, 1994, p. 236].

²⁴⁶ Ici en l'occurrence, les auteurs s'appuient sur l'adoption du mode de gestion et de détermination des salaires japonais aux États-Unis et au Royaume-Uni.

²⁴⁷ Dans l'exemple sur lequel s'appuient les auteurs, le pouvoir est celui de la pression concurrentielle des transplants japonais.

Réciproquement, le fait d'avoir imposé ses propres conventions autorise l'exercice du pouvoir.

Revenons à l'introduction de la monnaie coloniale. Les pratiques britanniques de l'*indirect rule* peuvent s'interpréter comme une certaine forme d'*accord*. L'*indirect rule* consistait à élaborer des règles judiciaires, juridiques et économiques sur la base des normes et coutumes locales en s'appuyant sur des débats entre colons et autorités locales. Mais lorsque l'accord se concluait, celui-ci était non seulement le produit de négociations acharnées entre colons et autorités locales, mais aussi, et peut-être surtout, entre les différents groupes sociaux locaux. La capacité des différents groupes sociaux à prendre part à la négociation des règles portant sur les droits de propriété, les contrats économiques, etc. déterminait donc l'accès différencié aux sphères de la richesse matérielle [Berry, 1995]. Les femmes, faut-il le préciser, étaient exclues d'emblée de ce processus de négociation. Quelle que soit leur position antérieure au sein de la population locale, les colons, conformément aux usages européens, ne s'adressaient qu'aux hommes. Au Sénégal, au même titre que dans la plupart des pays colonisés francophones, l'objectif n'a pas vraiment été la recherche d'une entente. C'est plutôt le scénario de l'*invasion* qui a été privilégié. Les colons ont souvent cherché à interdire l'usage des *paléomonnaies* et des biens à fonctions paléomonétaires afin d'imposer leurs propres instruments monétaires. Néanmoins, la violence des interdits n'a pas suffi à supprimer les pratiques locales, dans la mesure où l'universalité de la monnaie coloniale n'était pas compatible avec les hiérarchies en vigueur. Elle menaçait l'ordre social local [Servet, 1995b, pp. 289 sq.]²⁴⁸. L'usage de la monnaie coloniale s'est donc appuyé sur un processus de *traduction*, seul à même de respecter les principes de justice communautaire.

3. La traduction

La traduction n'a été énoncée et définie par personne ; elle s'observe *a posteriori* à travers les pratiques des acteurs. Dans la terminologie des économies de la *Grandeur*, c'est finalement le processus de traduction qui autorise le compromis entre différentes *cités*. L'hypothèse de la traduction nous renvoie au scénario de diffusion endogène d'une nouvelle convention : il dépend de la capacité de certains groupes sociaux à s'imposer dans ce processus de traduction. La monétarisation a ainsi donné lieu à des *trajectoires d'accumulation*²⁴⁹ qui procèdent de la faculté de certains groupes sociaux à *légitimer* leur implication dans la sphère marchande.

²⁴⁸ J.-M. Servet [1995b] a retracé les grandes étapes de la rencontre entre monnaie coloniale et monnaies locales au Sénégal. Il décrit un temps, relativement long, pendant lequel « *chacun garde ses illusions sur les fonctions et propriétés monétaires. Il n'y a pas de savoir commun. Mais chacun l'ignore* » [1995b, pp. 294-295]. D'un côté, les colonisateurs n'hésitent pas à employer les instruments monétaires locaux (coquillages, pagnes, bracelets, etc.), voire à produire des contrefaçons, sans se douter de leur fonction éminemment sociale. De l'autre, on assiste à une diffusion progressive des pièces coloniales, même si elles ne sont pas employées par les populations locales pour tous les usages. Durant une longue période, circulent des pièces européennes d'origine diverses, jusqu'à l'adoption progressive du franc CFA que l'on connaît aujourd'hui. C'est lorsque les puissances coloniales se partagent le territoire et décident d'affirmer leur souveraineté (traité de Berlin de 1885) que les relations monétaires vont se gâter, puisque les États colonisateurs vont tenter d'imposer leur souveraineté précisément *via* l'uniformisation des pratiques monétaires.

Au Sénégal, l'Islam, et plus particulièrement la confrérie mouride, s'est imposé très tôt comme interlocuteur incontournable des processus de négociation, et continue aujourd'hui de régir les trajectoires d'accumulation. Dépourvu de toute crédibilité, l'État sénégalais s'est toujours appuyé pour asseoir son autorité sur les chefs de confrérie. Considérés comme le seul moyen de pénétrer le pays « réel », ces derniers, plus communément appelés « marabouts », sont devenus ainsi des « courroies de transmission », à tel point que l'on a parlé d'un « contrat social » entre l'État et les marabouts [Cruise O'Brien, 1992]²⁵⁰, voire d'un véritable contrôle de la société sénégalaise par les marabouts [Magassouba, 1985, p. 8-9]. Inaugurée à la fin des années quarante, cette alliance a constamment été réitérée. Elle continue de prévaloir et de conditionner l'accès au pouvoir, notamment économique, à travers l'accès aux réseaux commerciaux. En monopolisant l'expansion de la culture de l'arachide, principale culture et exportation du pays, les mourides ont bâti les fondements d'un véritable empire commercial. Ils se sont ensuite tournés vers l'immobilier, l'import-export et la contrebande. Aujourd'hui, ils détiennent un quasi-monopole dans le secteur du demi-gros que les Libanais ont fini par abandonner [Magassouba, 1985]. L'appartenance mouride est indispensable pour pénétrer un des plus grands lieux de marché de Dakar (le marché de Sandaga) ainsi que ses liaisons internationales [Ebin, 1993] ou encore la filière du riz dans l'espace sénégalais [Egg et Lambert, 1994].

Plus généralement, ce sont les hommes qui ont su tirer parti des négociations qui se sont jouées lors de la colonisation. Une certaine division sexuée du travail existait déjà : de tout temps ce qui a trait aux métaux (forgerons et bijoutiers) est d'ordinaire masculin, tandis que les produits vivriers sont plutôt l'apanage des femmes. Mais cette division du travail s'est largement renforcée, se basant désormais principalement sur le degré d'implication dans la sphère marchande. Jusque dans les années soixante, l'accès à la sphère marchande a emprunté deux voies privilégiées : le salariat et les cultures d'exportation (l'arachide pour le Sénégal). Or les femmes, plus ou moins explicitement, s'en trouvaient exclues. Bien sûr, leur statut antérieur n'était guère enviable ; il semblerait pourtant qu'il se soit aggravé au cours de la période coloniale. Un certain nombre de travaux anthropologiques ont insisté sur la manière dont la colonisation avait déstabilisé la division sexuée des rôles, et surtout réduit le peu d'autonomie dont les femmes pouvaient se prévaloir²⁵¹.

Jeanne Bisilliat et Michèle Fieloux résument le processus de la manière suivante :

« les hommes avec l'apport du travail féminin s'approprient le domaine des cultures d'exportation productif de numéraire. Ce dernier, par sa nouveauté, peut échapper aux anciens partages, renouvelant ainsi le pouvoir masculin dont la

²⁴⁹ Nous reprenons ici l'expression employée par P. Geshiere et P. Konings [(eds) 1993] à propos du Cameroun, afin de rendre compte des variétés régionales de modes d'accumulation, variétés régionales qui sont étroitement liées aux modes d'organisations locales et aux différentes « ethnies » camerounaise.

²⁵⁰ D. Cruise O'Brien [1992] décrit les différentes étapes de ce « contrat social » : initié par l'administrateur français Paul Marty dans les années 1920, il aurait connu un « âge d'or » sous le gouvernement Senghor (1960-1981), et connaîtrait un déclin (relatif) depuis, notamment avec l'émergence d'un réel multipartisme.

nature économique cesse d'être masquée par le religieux. Les femmes, quant à elles, gardent leurs anciens domaines, celui de l'alimentation, mais ce dernier, privé de tout prestige monétaire, devient le pôle négatif de l'économie familiale. Comme elles doivent néanmoins remplir les mêmes devoirs, elles sont confrontées à une contradiction fondamentale : elles ont besoin d'argent pour accomplir leurs obligations, mais elles sont reléguées par les hommes de leur famille, par l'Etat, par les responsables du développement, dans une sphère improductive, monétairement parlant » [Bisilliat et Fieloux, 1992, p. 34].

Par ailleurs, le droit d'accès à la terre pour les femmes a décliné avec le recul des usages matrilineaires, où la domination maritale se voyait contrebalancée par l'appartenance de la femme à son propre lignage d'origine.

« Autrefois on pouvait distinguer le droit d'allocation de terres familiales (mais non privées) qui était masculin, du droit d'accès à la terre, mixte, auquel les femmes accédaient en qualité de filles, épouses, mères. L'expansion de la propriété privée, réduisit d'autant l'accès des femmes à la terre » [Coquery-Vidrovitch, 1994, p. 111].

Les femmes ont donc été contraintes de se limiter à un marché interne peu ou pas monétarisé [Coquery-Vidrovitch, 1994]²⁵². Pendant que le secteur vivrier (féminin) restait cantonné à l'espace local, métaux et bijoux (masculins) sont devenues de véritables filières d'importation : pacotilles fournies par les grossistes libano-syriens, produits bon marché de provenance asiatique, ferblanterie ou quincaillerie d'origine chinoise, petit matériel audiovisuel, d'Hong-Kong ou d'ailleurs sont autant de produits récents mais essentiellement masculins. Cette division du travail va de pair avec une répartition des responsabilités : aux pères la responsabilité économique et la protection de la famille, avec notamment le devoir d'assumer la « dépense quotidienne », destinée à l'alimentation familiale ; aux femmes le devoir de procréer et d'assumer l'éducation des enfants [Diop, 1981 ; Faizang et Journet, 1988].

Ce scénario appartient au passé. La crise sénégalaise, nous l'évoquons plus haut, touche en premier lieu les domaines d'activité réservés aux hommes : salariat et cultures d'exportations. L'effondrement des cours de l'arachide modifie les données : les cultures d'exportation ne rapportent plus alors que le marché interne urbain est demandeur de produits vivriers, or c'est dans ce domaine que les femmes sont spécialisées. En parallèle, les perspectives de salariat s'amenuisent. Les hommes sont donc de moins en

²⁵¹ E. Boserup, dans un ouvrage pionnier paru en 1970 (*Women's Role in Economic Development*, traduction française 1983) est l'une des premières à avoir dénoncé ce phénomène. L'ambiguïté des liens entre le « développement » et le statut des femmes, notamment leur autonomie, est régulièrement pointée du doigt. Voir par exemple I. Tinker [(ed) 1990]. Plus récemment, ce n'est plus l'exclusion des femmes de l'accès aux nouvelles richesses qui est dénoncé, mais le fait qu'elles soient les premières victimes des plans d'ajustement structurels. Voir par exemple S. Preiswerk [(ed) 1997 ; 1998]. Nous y revenons au chap. 10.

²⁵² Contre cette tendance générale, on pourrait rétorquer le succès des *mamabenz* du Togo, des matrones ghanéennes ou yoruba grossistes en tissu, des négociantes wolof en or liées aux réseaux de pèlerinage à La Mecque, ou encore des affairistes en diamant de contrebande en provenance du Sierra Leone et du Zaïre. Mais ceci reste le privilège de quelques-unes. Pour les autres, l'horizon des affaires reste modeste ; la plupart se limitent au commerce local, éventuellement régional et frontalier. Un ordre de grandeur des fonds de roulement et des bénéfices générés par leurs activités sera donné au chap. 7.

moins nombreux à assumer leur fonction de protection. D'un point de vue plus général, les vertus redistributives de la communauté s'épuisent, mettant en cause sa légitimité.

C. L'illégitimité des obligations communautaires et la rupture de l'équilibre

Respecter ses obligations reste, *a priori*, le seul moyen de se prémunir contre l'incertain et d'accéder aux richesses. Une condition essentielle est nécessaire pour que le système fonctionne : les ressources doivent être suffisamment abondantes pour qu'il y ait une réelle redistribution [Marie, 1995a]. Que se passe-t-il lorsque la communauté n'assume plus son rôle de protection ? L'ensemble repose sur un équilibre entre les dominants et les dominés, les aînés et les cadets, les hommes et les femmes. Que se passe-t-il lorsque les dominants n'assument plus leur rôle d'ange gardien du groupe, lorsque les aînés, du fait d'un chômage persistant, ne sont plus en mesure de redistribuer ce qu'ils ont accumulé ? Que se passe-t-il lorsque les hommes n'assument plus la protection matérielle de la famille, alors que les femmes sont de plus en plus nombreuses à développer des activités génératrices de revenus ? Que se passe-t-il lorsqu'« investir » dans la communauté n'est plus un gage de protection et d'assurance contre les hasards de l'avenir ? Jusqu'à quel point peut-on envisager un déséquilibre ? En d'autres mots, que se passe-t-il lorsque l'arbitrage entre efficacité et égalité n'est plus acceptable ?

Refuser toute obligation n'est pas pensable. L'État n'est pas en mesure d'offrir une protection équivalente. En outre, les forces centrifuges (sorcellerie notamment) évoquées plus haut, déjouent toute esquisse de rupture. Par contre, une remise en question partielle est envisageable : des formes d'individualisme « relatif » sont susceptibles d'émerger [Marie, 1995a]. Simultanément, l'intervention massive d'ONG de toutes sortes, chargées de soulager les « coûts sociaux » de l'ajustement structurel, offre de nouvelles formes de protection. Elles font désormais partie du paysage institutionnel. Elles procurent aussi de nouvelles ressources de négociation aux acteurs, notamment aux femmes, population privilégiée par les programmes d'aide au développement [Kandioly, 1998].

L'équilibre communautaire est alors remis en question de l'« intérieur », c'est-à-dire par les acteurs eux-mêmes, dans la mesure où il n'est plus acceptable. Une période transitoire commence, susceptible de donner lieu à la redéfinition de l'arbitrage. Cette période de « flottement » ouvre des opportunités ; il se met en place un processus de renégociation des règles, dont l'issue dépend de la faculté des différents groupes sociaux à faire valoir leurs intérêts. C'est ainsi que l'on peut saisir la dynamique des trajectoires entrepreneuriales féminines.

Section 3. La dynamique des trajectoires entrepreneuriales féminines : compromis et capacité d'organisation collective

« On ne peut plus avoir confiance en personne » (*gaañi keen mēnu leena woolu*) s'exclament régulièrement les femmes. « Compter d'abord sur soi » est le seul moyen de s'en sortir, disent-elles encore. Ceci ne les empêche pas de « garder l'esprit de famille » (*bëgg mbokk*) ; c'est impensable (*lu muy jomb*)²⁵³ d'y contrevvenir, à moins de tomber dans la « déchéance sociale ». Par contre, rien n'interdit de « sélectionner » les relations,

d'éviter celles « *qui ne rapportent rien* », l'interprétation du terme « rapporter » étant laissée à la discrétion de l'interlocuteur. Ainsi, les femmes n'hésitent pas à distendre et à assouplir les liens qu'elles estiment trop contraignants en imaginant des techniques de contournement ; elles n'hésitent pas non plus à les manipuler, voire à les reformuler pour mener à bien leurs activités et tout simplement, pour « s'en sortir ». On assiste en quelque sorte à un processus d'individualisation qui se nourrit de la recomposition des obligations communautaires, tant les obligations familiales que religieuses. Cette recomposition est largement facilitée et soutenue par une dynamique collective. Historiquement, c'est précisément pour assumer ces deux types d'obligations (cérémonies familiales et allégeance religieuse) que la plupart des groupes féminins se sont constitués. Que constate-t-on aujourd'hui ? L'enracinement social et religieux des groupements subsiste, tout en s'élargissant de plus en plus vers des activités génératrices de revenus (§1). Il n'y a pas substitution, mais plutôt complémentarité et compromis, et c'est au sein de ce compromis que se déploient les trajectoires entrepreneuriales féminines (§2).

§1. Les capacités d'organisation collective féminine

Encouragés et soutenus à la fois par les autorités publiques, qui n'hésitent pas à « responsabiliser » les populations pour pallier leur propre inefficacité, par des pouvoirs politiques et religieux constamment en quête de clientèle, et enfin par les politiques d'aide au développement attentifs aux plus pauvres - et donc aux femmes -, les groupes féminins vivent aujourd'hui une réalité inédite et bénéficient de *moyens* sans précédent. Voyons successivement comment interfèrent le concours de ces nouveaux acteurs avec une solidarité dite « ancestrale » (« les groupes ont toujours existé », disent les femmes).

A. Les groupements féminins : entre solidarité traditionnelle et politique d'appui à l'émergence d'une société civile

Division sexuée du travail et obligations rituelles et religieuses sont à la base de la solidarité féminine africaine [March et Taqq, 1986]. Au Sénégal, les groupements féminins répondent naturellement à ce double principe. Dès leur plus jeune âge, garçons et filles vivent séparément leur apprentissage social et religieux au sein de groupes de classes d'âge : *mok mbar* pour les garçons, *bok mbar* ou *mbotays* pour les filles [Diop, 1985]. Plus tard, les femmes s'organisent pour faire face à leurs obligations financières (aléas et cérémonies familiales), partager leurs besognes (lessive, piler le mil, ramasser le bois), mais aussi leurs loisirs (danse et chants) et enfin pour assumer leurs obligations religieuses. Collecter les dons destinés au marabout, organiser des pèlerinages ou tout simplement prier et chanter se font le plus souvent de manière collective au sein des *dahiras*.

Si le mouvement collectif féminin ne date pas d'aujourd'hui, il reste qu'il évolue dans un contexte qui lui, a changé. Dès l'indépendance, le « projet coopératif sénégalais » entreprend de mobiliser les populations [Berthomé, 1990] et depuis, cette volonté de mobilisation n'a cessé de croître. Elle a d'abord été impulsée par l'État, dès les

²⁵³ Plus précisément, l'expression *lu muy jomb* désigne un comportement que personne ne peut s'abaisser à faire quel qu'en soit le prix.

premiers plans d'ajustement structurel. Face aux inévitables restrictions budgétaires, les pouvoirs publics ont tendance à

« déléguer aux structures traditionnelles, notamment villageoises dans le cas sénégalais [...] une partie de leurs fonctions sociales de répartition et d'investissements publics » [Dupuy, 1990, p. 38].

Aujourd'hui, cet appel n'a jamais été aussi fort. Eveline Baumann [1998b] décrit en détail la manière dont le gouvernement sénégalais exhorte par tous les moyens les populations « à se prendre en charge ». Ce sont également les bailleurs de fonds, de plus en plus favorables à une aide décentralisée, qui encouragent ce processus²⁵⁴. L'institutionnalisation des groupes féminins en « groupements de promotion féminine » et leur structuration en fédérations locale, départementale, régionale et nationale - initiée par le ministère de la Femme, de l'enfant et de la famille au début des années quatre-vingt -, s'inscrit dans ce vaste mouvement de soutien à l'émancipation des sociétés civiles. Un rapport récent de la Banque mondiale évaluait le nombre de groupes féminins à 3600 [Banque mondiale, 1998a]. Sont-ils plus nombreux qu'autrefois ? Nul ne le sait ; en revanche, on peut affirmer qu'ils obéissent à des logiques nouvelles.

S'intéresser aux capacités d'organisation collective des femmes sénégalaises n'est pas nouveau. Certains travaux insistent sur leur fonction d'émancipation individuelle, les considérant comme des espaces privilégiés d'intimité et de sociabilité et donc d'existence féminine [Lecour Grandmaison, 1970 ; Reveyrand-Coulon, 1993], voire comme de véritables modes d'accumulation économique et d'accès au pouvoir [Sarr, 1998]. D'autres travaux soulignent leur instrumentation par les partis politiques et les confréries islamiques, qui savent remarquablement profiter des capacités de mobilisation féminine pour élargir leur clientèle [Lecarme, 1992]. L'hétérogénéité des groupements interdit toute généralisation. Celle-ci tient tout d'abord au contexte, urbain ou rural, et à la taille des groupes, entre dix et deux cent cinquante membres. Les groupes ont une taille plus importante en milieu rural, (entre 35 et 250 membres, avec une moyenne dans notre échantillon de 70). En milieu urbain et péri-urbain²⁵⁵, la taille varie entre 10 et 100, avec une moyenne de 35 membres. Cette diversité tient ensuite aux activités menées. Quand on interroge les femmes sur leurs motivations, entraide et relations sociales sont souvent le premier facteur évoqué. Échanges d'expériences, information, formation sont également beaucoup appréciés (alphabétisation, planning familial, couture, teinture). C'est ensuite la dimension économique qui importe ; non seulement les rencontres sont des moments de commerce intense, mais la plupart des groupes mènent souvent une, voire plusieurs activités génératrices de revenus (commerce, teinture, maraîchage, aviculture, embouche sont les plus courantes). Certaines femmes démarrent leur petit commerce grâce au soutien financier du groupe. Enfin, appartenir à un groupe, c'est aussi bénéficier d'une certaine reconnaissance sociale, notamment vis-à-vis du milieu masculin.

²⁵⁴ Nous reviendrons au chap. 10 sur les fondements de cette politique largement soutenue par la Banque mondiale, et inspirée d'arguments néo-institutionnalistes qui voient dans les groupements populaires un moyen de limiter les asymétries d'information et les comportements opportunistes.

²⁵⁵ Le terme « péri-urbain » renvoie aux villages situés à proximité des villes (dans notre échantillon, il s'agit de Thiès et de Dakar) et sur un grand axe routier.

De cette diversité, découlent des degrés variés d'autonomie intellectuelle et financière, de cohésion sociale et de dynamisme économique. Si certains groupes reposent sur des réseaux sociaux d'entraide traditionnels, il est certain que d'autres ne se sont créés que pour capter des financements extérieurs ou asseoir l'autorité politique de quelques-unes. À ce risque d'instrumentation, on peut ajouter celui d'une hiérarchie excessive susceptible de bloquer toute aspiration personnelle ; les groupes féminins n'échappent pas à la règle de centralisation / redistribution propre à la *cité* domestique. Nous reviendrons plus en détail sur cette ambivalence au chapitre 10, où une typologie des groupements sera proposée, tenant compte simultanément de l'articulation entre aspirations personnelles et finalité collective, entre finalité collective et intérêt général. Ici, nous insistons surtout sur le *dynamisme* des groupements, tout en ayant bien conscience de leur caractère parfois artificiel et / ou despotique. Or ce dynamisme n'est intelligible qu'à la lumière de l'entremêlement de réseaux dans lesquels ces groupes sont liés.

B. L'imbrication avec les réseaux politiques et religieux

Le caractère politique et religieux des groupements est régulièrement dénoncé, tant par les personnes de terrain que par des rapports d'État²⁵⁶. Certaines ONG refusent de s'adresser à des groupes soupçonnés d'être entachés de religion ou de politique. Mais comment pourrait-il en être autrement dans un contexte où l'interpénétration entre réseaux sociaux, politiques, commerciaux et religieux, commande l'accès aux ressources extérieures et où l'on assiste systématiquement à des liens étroits entre confréries, organisations « à la base » et partis ? Toute filiation religieuse ou politique est généralement dissimulée. Ce n'est pas légal si les groupes briguent une adhésion à la fédération²⁵⁷, officiellement a-politique et a-religieuse. En outre, les « bailleurs n'aiment pas », disent les femmes. Qu'importe, il suffit de donner au groupe deux appellations différentes : par exemple *Darou Salam* (le coin en paix) sera l'appellation officielle et *Sopp Mame Diamra* (mère du *Khalife* Amadou Bamba)²⁵⁸, l'appellation réservée aux membres. Ou encore *Fogny* (le nom d'un quartier) et *Sopp Elisabeth Diouf* (nom d'une « marraine » politique).

Concernant l'appartenance religieuse, certains groupes affichent une spécificité chrétienne et sont rattachés à une mission ; la plupart cependant sont d'obédience musulmane et sont affiliés à une confrérie. Aux obligations usuelles (dons au marabout, organisation de pèlerinages) se rajoutent des activités plus « modernes », notamment des conférences, organisées par les confréries spécifiquement pour les fidèles de sexe féminin autour de sujets d'actualité (par exemple islam et polygamie, islam et travail). Les femmes disent ainsi qu'elles « apprennent des choses » et qu'elles « perdent moins leur temps ». C'est l'occasion pour elles de concilier leurs préoccupations quotidiennes avec l'apprentissage des textes sacrés²⁵⁹.

²⁵⁶ Par exemple Sénégal [1993].

²⁵⁷ La fédération des groupements évoquée plus haut.

²⁵⁸ *Sopp* signifie aimer, estimer.

L'affiliation avec le milieu politique est quasi-systématique et les femmes ne s'en cachent pas. Elles ont bien saisi la dimension foncièrement stratégique de ce type d'alliance et n'hésitent pas à changer de parti lorsqu'elles sont insatisfaites²⁶⁰. Petit matériel (bancs, tables, ustensiles de cuisine), local, moulins à mil, subventions, crédits : la liste est longue des « avantages » potentiels d'une filiation politique. Les biens ainsi obtenus portent d'ailleurs souvent le nom de leur donateur ; les femmes parlent du « moulin Elisabeth Diouf », du « puits Niakhat Gueye » ou encore du « champ Sagar Ndiaye ». Fonds personnels, fonds du parti, la distinction n'est pas claire et les femmes y accordent peu d'importance.

Activités commerciales, religieuses, politiques ne font qu'un ; on voit difficilement comment il serait possible de les distinguer. Donnons un exemple. Les femmes du groupe *Bokk Diom*, dans la commune de Thiès, s'étaient regroupées il y a une dizaine d'années pour fonder une tontine et organiser des pèlerinages. Quelques années plus tard, la présidente est devenue « mère » de la section du parti socialiste du quartier. Ses responsabilités politiques lui ont ouvert la porte des subventions communales, dont elle n'avait jusque-là jamais entendu parler. Elle invite alors les membres de son groupe à participer aux « meetings » politiques, parfois avec insistance, elle le reconnaît ; mais c'est une sorte de « pacte » dit-elle, et finalement, les femmes apprécient car il y a souvent davantage de danses et de chants que de discours. Fort de ses nouvelles dotations financières, le groupe a été incité à mener des activités commerciales. Pour autant, la vie du groupe n'a pas été bouleversée. Les nouvelles activités ne font qu'intensifier la mobilisation des femmes pour les manifestations religieuses ainsi que pour celles de la fédération des groupements, notamment la « Journée de la femme ». Auparavant, les femmes se retrouvaient simplement les jours précédents afin de confectionner des *boubous* et d'aménager au mieux le déroulement des festivités. Désormais, elles profitent des subventions extérieures pour amplifier leur production et en commercialiser une partie. Chacune en sera directement gagnante puisque les bénéficiaires permettront d'augmenter la « caisse » du groupe et donc les crédits octroyés régulièrement à chacune.

C. Les relations avec les réseaux de l'aide au développement

Parmi les multiples partenaires potentiels des groupes féminins, on remarque enfin la présence active de ce qu'il est convenu d'appeler « l'aide au développement »²⁶¹. À la fois polysémique, multiforme et ambiguë, ce terme recouvre les actions entreprises par une multiplicité d'acteurs : ONG locales, nationales, internationales ou étrangères ; ONG

²⁵⁹ O. Reveyrand-Coulon [1993] en fait une description détaillée.

²⁶⁰ F. Sarr [1991] faisait le même constat dans la ville de Pikine (banlieue de Dakar).

²⁶¹ J.-P. Olivier de Sardan propose la définition suivante : « ensemble des processus sociaux induits par des opérations volontaristes de transformation d'un milieu social, entreprises par le biais d'institutions ou d'acteurs extérieurs à ce milieu mais cherchant à mobiliser ce milieu, et reposant sur une tentative de greffe de ressources techniques et / ou de savoirs » [Olivier de Sardan, 1995, p. 7].

laïques ou religieuses (tels que Caritas, associé au mouvement catholique) ; coopération bilatérale (coopération américaine avec l'USAID, coopération française avec la Caisse française de développement et, indirectement, l'AFVP²⁶², coopération européenne avec le Fonds européen de développement, etc.).

On ne discutera pas ici de l'ambiguïté inhérente à toute entreprise qualifiée « d'aide au développement ». Si l'on se place du point de vue des femmes, « ONG » et « bailleurs » sont des interlocuteurs privilégiés, et elles consacrent une large partie de leur énergie et de leur temps à tenter de capter leur attention. Soutien matériel et financier, formation, reconnaissance sociale voire porte d'entrée sur l'international : ce sont là autant d'appuis possibles dont les femmes auraient tort de se priver. Une analyse fine de l'activité économique et financière des groupes (notamment chiffre d'affaire et médiation financière) montre une corrélation directe entre le niveau d'activité et le montant des aides²⁶³. Si l'appui est bien géré, il joue un véritable effet à travers la mise à disposition de moyens matériels, mais aussi à travers la reconnaissance qu'il suscite et la mobilisation qu'il implique.

En milieu rural, les groupes les plus dynamiques sont ceux qui ont bénéficié de moulins à mil. En milieu urbain, ce sont ceux qui cumulent les partenaires extérieurs. Ainsi le groupe *Diamolaye*, dans le quartier Malika à Pikine existe depuis 1979 ; créé au départ pour lutter contre les usuriers, il a développé depuis de multiples activités productives avec l'appui de l'USAID pour de l'aviculture, de Plan international et de la SEDIMA (coopérative agricole) pour du maraîchage ; il a obtenu des bâtiments avec l'appui de la préfecture. Aujourd'hui, le groupe se présente comme une véritable structure d'import / export (2 millions de F CFA d'épargne bancaire, 3 millions de bénéfices annuels, soit 45 000 F CFA par membre) tout en continuant d'accorder une importance de premier rang aux manifestations religieuses.

Au total, l'insertion des groupements dans leur environnement peut être illustrée par la figure suivante.

²⁶² Association française des volontaires du progrès.

²⁶³ La relation inverse ne se vérifie pas, c'est-à-dire que tous les groupes aidés ne sont pas « dynamiques ». Tout dépend de la manière dont les aides sont gérées. Nous y revenons au chap. 10.

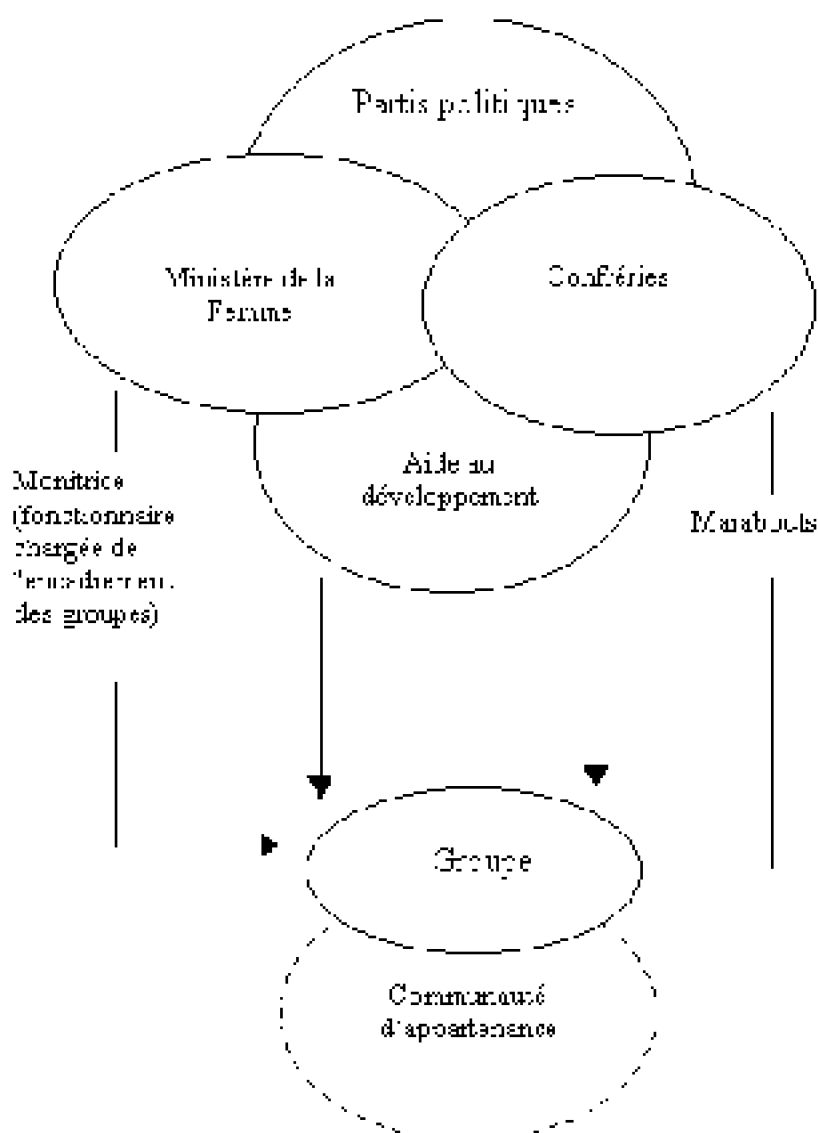


Figure 6. L'insertion des groupes féminins sénégalais dans leur environnement

Après ce tour d'horizon des groupes féminins, venons-en aux trajectoires personnelles. Nous allons voir que l'appartenance à un groupe facilite la prise de distance à l'égard des obligations et participe à l'appropriation féminine de l'univers marchand. C'est à travers les groupes que s'opère la redéfinition des compensations matrimoniales, désormais mises au service de la mobilisation de capital. C'est à travers les groupes que se construisent de véritables filières commerciales où les femmes règnent en maîtres. C'est également à travers les groupes que se font jour de nouvelles relations avec le religieux, bien évidemment partie prenante des trajectoires entrepreneuriales.

§2. Obligations communautaires et activités marchandes : l'indispensable compromis

S'il était d'usage que mariage et procréation représentent la dette ultime dont toute femme doit s'acquitter, aujourd'hui l'indépendance financière peut compenser un éventuel

célibat (A). Toutefois, quel que soit le mode de vie conjugal choisi, il y a rarement rupture : l'alliance avec la famille reste incontournable pour assurer une dynamique entrepreneuriale (B). Dans la même optique, si les compensations matrimoniales persistent, leur rôle social s'est métamorphosé : les cérémonies familiales sont désormais au coeur des trajectoires entrepreneuriales féminines (C). Enfin, les femmes sont également astreintes aux obligations verticales, liées à leur appartenance religieuse : le *hadiya* (don au marabout), ainsi que l'*asaka* (aumône versée au pauvre). Mais cette protection dépasse largement le quotidien ; elle participe activement à l'essor de leurs activités commerciales (D).

A. Compenser le célibat par l'indépendance financière

Si l'on en croit les dictons populaires, avant de « se devoir » à ses enfants, une femme « se doit » à son époux. Le célibat n'a pas « *d'existence sociale* » [Lecour-Grandmaison, 1970, p. 64]. Une célibataire, qu'elle soit « *debout* » ou « *couchée* », est « *inutile* » et « *ne donne aucune satisfaction* ». Bon nombre de femmes que nous avons rencontrées insistent sur ce point. Pour être « *digne* » et se faire respecter, il faut se marier. Celles qui demeurent célibataires s'exposent aux blâmes et aux rumeurs. On parle de « *femmes de rue* », de « *maquisarde* ». Le mariage est une étape vitale car une femme n'est reconnue qu'à travers son mari. « *Quand on parle de toi, disent les femmes, on dit tout le temps, celle-ci c'est la femme d'untel* » ou encore « **la richesse d'une femme c'est son mari** ». Qui plus est, se marier ne suffit pas. L'alliance assure statut et protection, mais ceux-ci se méritent. Une bonne épouse n'a donc pour seul souci que celui de contribuer à la reconnaissance sociale de son époux. Assurer la dignité de son mari, cela signifie : « **être bien habillée pour ne pas nuire à la renommée de son mari** », « **limiter ses fréquentations** » ou encore « *travailler beaucoup* », et enfin « **travailler pour gagner dignement sa vie et celle de sa famille** ».

Les femmes sont pourtant de plus en plus nombreuses à opter pour le célibat, nous l'évoquons plus haut, certaines après un premier mariage tandis que d'autres refusent d'emblée l'alliance matrimoniale. Mais l'indépendance conjugale n'est envisageable qu'à condition d'assumer soi-même son indépendance financière. C'est bien plus qu'un simple problème matériel (certaines pourraient envisager de compter sur la famille élargie) ; c'est avant tout une question d'*honneur*. Une célibataire doit « assumer ses responsabilités » (*am faayda*), montrer qu'elle a des « moyens économiques » (*am barke*) et surtout ne pas paraître démunie (*am sutura*). Faire preuve d'une activité régulière est le meilleur moyen de se prémunir contre les éventuelles accusations de prostitution qui guettent toutes les femmes dites « libres ».

Cette indépendance financière est d'ailleurs un préalable à la rupture conjugale. C'est ce que montre François Leidmorfer [1995] à propos des entrepreneures abidjanaises ; c'est également ce qui ressort des entretiens que nous avons menés. Pour certaines, créer son activité est véritablement vécu comme le moyen de s'affranchir de l'emprise du milieu masculin et des aléas de la vie de couple. Cette volonté de prendre de la distance vis-à-vis des contraintes conjugales est également manifeste chez les femmes rurales qui migrent à la ville. Jusqu'à présent, les femmes, contrairement aux hommes, ne venaient en ville qu'à l'appel d'un mari ou d'un parent ; leur migration était nécessairement

légitimée par une parole masculine » [Gescivia, 1998, p. 270]. Or aujourd'hui, de plus en plus de sénégalaises quittent le village de leur propre gré, pour échapper aux travaux des champs et à la brutalité de certains rapports conjugaux [Sénégal, 1993, pp. 181-182]. La ville devient pour elle le mode de constitution d'une nouvelle identité ; elles y apprécient l'anonymat et la liberté. Elles sont accueillies à leur arrivée par la famille, mais le soutien familial n'est généralement que temporaire ; elles sont amenées coûte que coûte à gagner leur vie, condition de survie, mais aussi de la « **marque symbolique de leur insertion urbaine** » [Gescivia, 1998, p. 270].

Sans aucun doute, les groupes féminins qui se créent en milieu urbain facilitent l'assouplissement des liens avec le milieu d'origine. En milieu rural, le brassage inter-ethnique reste rare ; les groupements féminins ruraux ne sont la plupart du temps qu'une émanation des groupements mixtes villageois décrits par Claude Dupuy [1990]. Ils portent d'ailleurs souvent le nom de leur village. En revanche en milieu urbain et péri-urbain, la mixité est beaucoup plus fréquente ; elle varie en fonction de l'ancienneté des quartiers et de la dynamique migratoire²⁶⁴. Donnons quelques exemples. Dans la commune de Thiès, le groupe *Gouttes de lait* regroupe des jeunes filles qui ont menées leurs études ensemble. Une fois leur scolarité finie, elles ont choisi de rester solidaires et de s'entraider tant pour leur avenir conjugal que professionnel, car elles sont toutes fermement décidées à ne pas se cantonner à une vie familiale. Les *Femmes du marché Mali* se sont regroupées pour faire du commerce de tissu, et notamment de l'import / export avec le Mali. Comptées parmi les « grandes » commerçantes du marché de Thiès, la plupart d'entre elles sont célibataires. Certaines sont divorcées. D'autres, plus jeunes, ne savent pas si elles vont franchir le pas du mariage. « *C'est moins de liberté* », et « *beaucoup de soucis* », disent-elles, car les hommes « *ne s'occupent plus de rien* ». En revanche, il faut « *faire ses preuves* ». Mener une activité commerciale est un moyen de « *soigner la honte* » et de conjurer quolibets et railleries de toutes sortes. Le soutien du groupe est manifeste : à la fois pour réunir un capital de départ, effectuer des achats groupés et limiter les déplacements. Dans le même temps, les femmes partagent au sein de leur groupe la même identité, celle de célibataire. Les femmes racontent comment elles ont progressivement assiégé toute une partie du marché central de Thiès ; aujourd'hui personne ne se risque à les accuser de « *maquisardes* ».

L'exemple du groupe des *Femmes du marché Mali* n'est pas unique. Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur la fonction de médiation financière assumée par les groupes ; limitons-nous ici à la fonction commerciale.

La plupart des groupes mènent des activités commerciales, le plus souvent dans les filières du poisson, de l'huile de palme, des céréales ou encore des produits alimentaires manufacturés. Le groupe joue en quelque sorte un rôle d'intermédiaire entre ses membres et les fournisseurs. Une ou deux femmes (systématiquement la présidente et une autre membre du bureau) se déplacent pour faire des achats en gros. Les marchandises sont ensuite vendues à crédit aux femmes du groupe qui se chargent de revendre individuellement les produits. Ces opérations sont à la fois génératrices de

²⁶⁴ C. Lecour-Grandmaison [1970], lors d'enquêtes menées au cours des années soixante dans la ville de Dakar, constatait déjà ce phénomène.

revenus pour les femmes et pour le groupe, puisqu'une certaine marge est prélevée sur le prix facturé aux membres. Pour certaines, le commerce *via* le groupe est la seule activité menée. Pour d'autres, c'est un moyen de conforter leur propre négoce ; nombreuses sont celles qui s'appuient sur le groupe pour écouler leur marchandise. Certaines font office de grossistes pour les plus débutantes²⁶⁵.

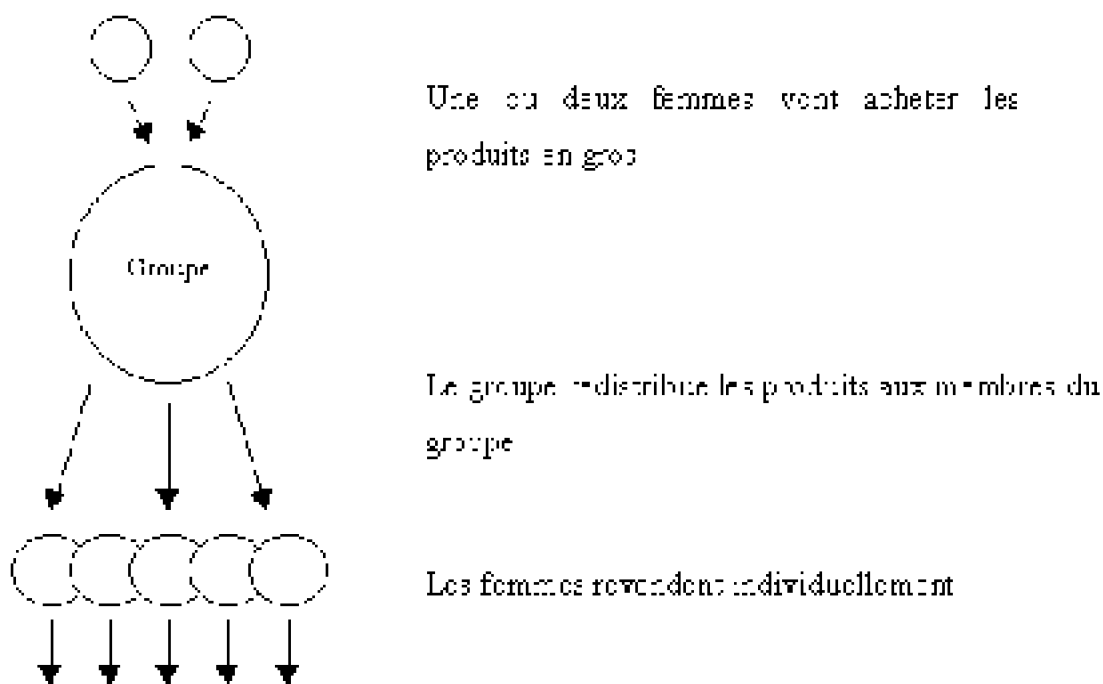


Figure 7. Le rôle commercial des groupements

À partir de ce schéma commun, une infinité de modes de fonctionnement est envisageable. Ici, l'opération est mensuelle ; ailleurs, elle ne l'est que trois ou quatre fois dans l'année. Ici, chaque femme se charge de revendre sa part. Ailleurs, le groupe va jusqu'à orchestrer la revente, s'officiant ainsi en véritable coopérative ; quelques femmes se chargent à tour de rôle de la vente et les bénéfices sont redistribués directement à l'ensemble des adhérentes qui disposent ainsi d'une source de revenus régulière. Ainsi le groupe *Ngenel*, situé à Pikine (banlieue de Dakar), achète chaque mois 400 litres d'huile de palme en Casamance pour la revendre sur un des marchés de Pikine. Au mois de novembre 1997 (date de l'enquête), la marge générée s'élevait à 200 000 F CFA, 40 000

²⁶⁵ Jusqu'à une période récente, l'activité de teinture était réservée à certains groupes sociaux, mais un tel déterminisme a tendance à disparaître, précisément grâce aux groupements féminins. Parmi les teinturières rencontrées, nombreuses sont celles qui ont démarré avec le groupe, en suivant une formation, en profitant du matériel collectif, éventuellement des marchés. Certaines teinturières ou couturières utilisent le principe tontinier pour se procurer la matière première et commercialiser leurs produits. Elles commencent par regrouper autant de femmes qu'elles ont d'articles. Au premier tour, chacune cotise en espèces conformément au principe tontinier. La mère de la tontine est la première bénéficiaire, le lot va lui servir à acheter de la matière première. Dans les tours suivants, le lot ne sera plus en espèces mais en nature, sous forme de tissu teint ou de pagne. Ce système permet à l'acquéreuse de se procurer de la marchandise avec un paiement en plusieurs échéances, et à la productrice de disposer régulièrement d'un capital d'investissement. Dans certains quartiers, ce mode d'organisation de la commercialisation confère aux femmes un réel pouvoir de monopole et rend le marché inaccessible aux hommes [Sarr, 1991].

étant destinée au groupe, 160 000 aux femmes, soit 16 000 F CFA par personne et par mois²⁶⁶. Les tableaux suivants donnent les caractéristiques économiques et financières des groupes rencontrés qui mènent des activités commerciales ou agricoles et génératrices de revenus. Notons bien que les montants évoqués ne sont qu'approximatifs. Ils visent simplement à donner un ordre de grandeur des niveaux d'activité. En milieu urbain et péri-urbain, les bénéfices annuels varient entre 10 000 et 90 000 F CFA par membre ; un groupe atteint le montant exceptionnel de 200 000 F CFA par membre. En milieu rural, les montants sont bien sûr plus limités.

Tableau 7. Revenus collectifs annuels des groupes féminins en milieu urbain et péri-urbain

²⁶⁶ À titre de comparaison, rappelons que le seuil de pauvreté monétaire était évalué 1996-1997 à 100 000 F CFA par an et par personne, soit 8 333 F CFA par mois, et un salaire mensuel à 40 000 F CFA [Banque mondiale, 1998b].

²⁶⁷ **La localisation précise le département (Pikine, Thiès, Mbambey ou Mbour : ce sont des chef-lieux mais ce sont aussi des départements) puis le nom du village, du quartier ou du lieu-dit.**

²⁶⁸ ENDA (Environnement et développement du tiers monde) est une organisation internationale dont le siège est situé à Dakar, où elle bénéficie d'un statut diplomatique. Elle intervient également localement, notamment dans les villes de Dakar et de Thiès et auprès des femmes.

²⁶⁹ ONG américaine qui propose du développement dit « intégré », c'est-à-dire associant interventions d'ordre social (éducation et santé) et économique (promotion de l'entrepreneuriat, accès au crédit, etc.).

²⁷⁰ ONG africaine (Femmes, Développement et Entreprise en Afrique) spécialisée dans la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Nom du groupe, localisation ²⁶⁷ et nombre de membres	Principales activités productives et revenus annuels (en F CFA)	Principaux partenaires de l'aide au développement	Revenu annuel (en F CFA)
<i>Femmes en élevage</i> Pikine/Yembeul) 40 membres	Aviculture (1 100 000)	ENDA ²⁶⁸	1 100 000 (total) 27 500 (par personne)
<i>Bok Diom</i> (Pikine/Malika)20 membres	Commerce de mil, d'arachide, de produits aromatiques et de poisson (240 000) Maraîchage (180 000)	Plan International ²⁶⁹ , ENDA	420 000 12 000
<i>Ouf Sa Njaboot</i> (Pikine/ Guediawaye) 24 membres	Commerce de thé et de bol (1 200 000) et de poisson (321 000)		1 512 000 63 000
<i>UFAES</i> (Pikine) 40 membres	Commerce d'huile de palme (600 000) de nattes (60 000), de riz (1 336 000) de poisson (600 000)	Plan International FDEA ²⁷⁰ , ENDA	2 116 000 84 640
<i>Diamolaye</i> (Pikine/Malika) 37 membres	Aviculture (1 215 000) Commerce de poisson (900 000) Maraîchage (1 000 000)	USAID (coopération américaine), Plan International, Service de développement communautaire, préfecture, SEDIMA (coopérative agricole)	3 115 000 84 189
<i>Ngenel</i> (Pikine/Fith Mithie) 10 membres	Commerce de poisson, d'ustensiles de cuisine, de savon, de riz, d'arachide, de friperie Maraîchage, Opérations <i>Tabaski</i> et	Centre Social	2 000 000 200 000

²⁶⁷ La localisation précise le département (Pikine, Thiès, Mbambey ou Mbour : ce sont des chef-lieux mais ce sont aussi des départements) puis le nom du village, du quartier ou du lieu-dit.

²⁶⁸ ENDA (Environnement et développement du tiers monde) est une organisation internationale dont le siège est situé à Dakar, où elle bénéficie d'un statut diplomatique. Elle intervient également localement, notamment dans les villes de Dakar et de Thiès et auprès des femmes.

²⁶⁹ ONG américaine qui propose du développement dit « intégré », c'est-à-dire associant interventions d'ordre social (éducation et santé) et économique (promotion de l'entrepreneuriat, accès au crédit, etc.).

²⁷⁰ ONG africaine (Femmes, Développement et Entreprise en Afrique) spécialisée dans la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Entre autonomie et dépendance

Nom du groupe, localisation ²⁶⁷ et nombre de membres	Principales activités productives et revenus annuels (en F CFA)	Principaux partenaires de l'aide au développement	Revenu annuel (en F CFA)
	<i>Karhité</i> ²⁷¹		
<i>Séby Ponty</i> (Rufisque/Séby Ponty) 86 membres	Moulin à mil Banque de céréales ²⁷² Commerce d'ustensiles de cuisine	UNICEF	1 620 000 18 837
<i>Khombol Deggo</i> (Thiès/Khombol) 20 membres	Commerce de poisson (360 000, savon (102 000), Banque de céréales (28 000), Embouche (113 400)	FED (Fond Européen de Développement)	603 000 30 150

Source: Enquêtes Guérin [1997a]

Tableau 8. Revenus collectifs annuels des groupes féminins en milieu rural

²⁶⁷ La localisation précise le département (Pikine, Thiès, Mbambey ou Mbour : ce sont des chef-lieux mais ce sont aussi des départements) puis le nom du village, du quartier ou du lieu-dit.

²⁷¹ Il s'agit d'opérations commerciales réalisées spécifiquement en vue des fêtes islamiques de la *Tabaski* et de la *Karhité*.

²⁷² Il s'agit de stocker collectivement des céréales en vue de la période de soudure.

²⁷³ Les femmes avaient oublié le nom de l'ONG.

Nom du groupe, localisation et nombre de membres	Principales activités productives et revenus annuels (en F CFA)	Principaux partenaires de l'aide au développement	Revenu annuel (en F CFA)
<i>Diegou Sahel</i> (Mbour/Fissel) 20	Maraîchage	Caritas Precoba (organisme de formation) ONG <i>Eau Vive</i>	100 000 (total) 5 000 (par personne)
<i>Djeebo</i> (Mbour/Niaganiaye) 36	Moulin à mil	Mission catholique ONG française ²⁷³ Service de développement communautaire	42 000 1 166
<i>Diappo Ligueye</i> (Thiès/Keur Mamour Ngoné) 54	Commerce de plantes aromatiques et de céréales		82 000 1 518
<i>Toubatoul</i> (Thiès/Toubatoul)246	Moulin à mil		830 000 3 374
<i>Bok Diom</i> (Thiès /Ndoukouman) 120	Moulin à mil (420 000) Centrale d'achat (300 000) Agriculture pluviale (20 000)	Fonds Européen de Développement Action Sociale	560 000 4 666
And Bokk Liggey (Bambey/Khandiar) 48	Moulin à mil Banque de céréales	Caritas ADHIS ²⁷⁴	630 000 13 125
<i>Takou Ligguey</i> (se décider ensemble à travailler) Bambey 68	Banque céréale (45 000) Maraîchage (300 000)	Caritas FIDA ²⁷⁵ PAGPF	345 000 5 073
<i>Keur Gaye Ser</i> (Bambey/Keur Kassamba Kane) 54	Commerce d'arachide et de mil (55 000) Culture d'arachide (15 000)	FIDA	60 000 1 111
<i>Manko II</i> (Bambey/Wahal Diamm) 50	Chants religieux Commerce de mil et d'arachide (82 500) Elevage ovin (19000)		101 500 2 030

Source: Enquêtes Guérin [1997a]

²⁷³ Les femmes avaient oublié le nom de l'ONG.

²⁷⁴ ONG sénégalaise (Action pour le développement humain intégré au Sénégal), qui, comme son nom l'indique, propose du développement dit « intégré ».

²⁷⁵ Fonds International pour le Développement de l'Agriculture.

B. L'indispensable compromis : l'alliance avec la famille dans les trajectoires entrepreneuriales

Que les femmes choisissent le mariage ou le célibat, il ne peut y avoir rupture. La famille, restreinte ou élargie, reste partie prenante des trajectoires entrepreneuriales des femmes.

1. S'allier avec le mari et la famille

Si certaines femmes se lancent dans le commerce pour échapper à l'autorité masculine, d'autres en revanche doivent leur réussite au soutien substantiel, parfois déterminant de leur époux. L'appui masculin est tout d'abord d'ordre financier (financement du capital de départ et aides régulières lorsque l'activité « chute »). Il se mesure également en termes d'expérience et de réseau de relations, celles-ci facilitent l'approvisionnement et l'écoulement des marchandises.

La présence de la famille élargie est particulièrement précieuse. Les femmes font souvent du commerce entre soeurs, parfois entre coépouses. Elles se regroupent pour acheter du matériel, une place de marché, une machine à coudre, du matériel de teinture, une presse à huile. Elles se déplacent chacune de leur côté pour acheter des produits complémentaires. Elles s'épaulent pour la garde des enfants. Ces derniers sont d'ailleurs parties prenantes de l'activité. Main d'oeuvre gratuite, mobile, immédiatement disponible, leur présence est très appréciable. C'est souvent grâce à leurs enfants que les femmes les plus âgées poursuivent leurs activités commerciales.

Enfin, bien au-delà de coups de main ponctuels et mesurables, c'est surtout un soutien d'ordre immatériel que procure l'entourage familial : relations, savoir-faire, mémoire, accès à l'information, au crédit et enfin, connaissance des « règles » du milieu. Il n'y a rien de plus structuré que ce secteur informel qualifié parfois de « non structuré ». Il est vrai que l'on cherche en vain toute trace visible et explicite de barrières à l'entrée. Il suffit pourtant d'écouter le récit de quelque débutante pour se convaincre du contraire. Pour celles qui ne sont pas du « milieu », il a souvent fallu beaucoup de temps et d'obstination pour parvenir enfin à occuper une place sans se faire déloger. Face à une concurrence déjà sévère, les nouveaux-venus ne sont guère appréciés et tous les moyens sont bons pour les décourager. La concurrence obéit souvent à une forte hiérarchie où se combinent appartenance de rang et réputation.

Quant à celles qui se lancent dans l'import-export avec le Mali, la Mauritanie, la Gambie, Las Palmas, La Mecque ou encore l'Europe, rares sont celles qui ne profitent pas de quelque soutien : une « tante » demeurant là-bas qui offre l'hébergement et se charge de l'achat et / ou de la vente, une « soeur » hôte de l'air ou un « frère » coursier à l'aéroport ou au port qui obtient des rabais sur le transport, un « cousin » dans l'administration, la police ou les douanes qui transforme le commerce illégal en la légalité la plus totale, ou tout au moins qui limite le coût de la prédation.

2. La manipulation des règles de parenté

« Frères », « soeurs », « tantes » et « cousins » sont toutefois des termes d'une très

grande flexibilité. Ce sont parfois moins les liens de sang ou d'alliance qui comptent que l'aptitude à faire valoir une parenté, voire à s'en construire une. De multiples travaux ont souligné la souplesse et l'ambivalence des règles de parenté [Desjeux, 1987] ou encore de l'appartenance ethnique [Marie, 1998 ; Rivera, 1999] : loin d'être simplement un carcan sur lequel les personnes n'auraient aucune emprise, elles représentent une véritable ressource, au sens où les personnes peuvent en tirer parti, s'y référer pour justifier et légitimer leurs propres stratégies. Au Sénégal, l'expérience et la mémoire commune sont parfois davantage source de parenté que les liens de sang ou d'alliance. Deux femmes deviennent des soeurs parce qu'elles ont fait du commerce ensemble ou tout simplement parce qu'elles découvrent que leurs époux ont poursuivi leurs études ensemble. Des enfants du quartier, élevés côte à côte, deviennent cousins. Cette jeune fille, embauchée comme stagiaire par une restauratrice, est devenue sa nièce. Pour les plus jeunes, « le parrainage » est la voie royale pour s'introduire sur un marché. Dans ce processus où se mêlent cooptation et apprentissage, débrouillardise et ingéniosité l'emportent fréquemment sur tout lien de parenté. Et seules les plus téméraires seront autorisées un jour se lancer à de manière autonome, sous l'égide de leur « marraine » à qui elles devront allégeance tout au long de leur carrière.

Dans ce contexte, se construire une parenté fait partie intégrante des stratégies commerciales. Les commerçantes établissent leurs relations à partir d'un jeu permanent autour de la parenté. Transformer un fournisseur ou un client potentiel en parent autorise une inscription de la relation dans le temps²⁷⁶. Arguer d'un lien de parenté, plus ou moins fictif, permet d'amadouer un fournisseur. Au contraire, dénier tout lien de parenté autorise le refus de vendre à crédit. À l'instar de toute norme, les normes de parenté sont source d'ambivalence. Tantôt elles suscitent l'évasion : on cherche à contourner la norme. Tantôt elles autorisent un repli défensif : on manie la norme comme protection contre des tentatives d'influence d'autrui [Friedberg, 1993, p. 27]. Jusqu'où peut-on aller sans s'exposer aux risques de sanctions évoquées plus haut ? Jean-Pierre Chauveau [1998] souligne la nécessité de distinguer les règles officielles, principes généraux invoqués publiquement, et les règles pragmatiques, qu'il définit ainsi :

« orientées vers la tactique, vers l'efficacité de l'action, vers la manipulation des règles officielles mais il s'agit bien de règles, il ne s'agit pas de faire n'importe quoi ; ce sont des situations où tous les coups sont permis car il faut toujours pouvoir se justifier ; c'est ce qui peut être toléré mais qui est déjà un jeu à la marge sur les règles » [Chauveau, 1998, p. 27].

Ce jeu à la marge sur les règles opère à l'intérieur d'un certain *espace*, au sein duquel il faut être en mesure de se *justifier*. On retrouve ici la notion d'espace de justification.

C. La redéfinition du rôle social des paiements matrimoniaux : les cérémonies familiales au coeur des trajectoires entrepreneuriales féminines

Historiquement, les échanges matrimoniaux constituent un élément essentiel de continuité sociale du groupe. Par le jeu de la compensation matrimoniale, le système d'échange préférentiel croisé entre cousins croisés assure le maintien de la cohésion du groupe.

²⁷⁶ A. Lambert de Frondeville [1987] faisait le même constat à propos des commerçantes maliennes et sénégalaises.

C'est la famille de l'époux qui apporte compensation au groupe de l'épouse puisque celui-ci perd une double richesse, une femme mais sa leur future descendance. Communément appelée « dot », la compensation matrimoniale est en quelque sorte un symbole de créance ; ceux qui ont reçu une épouse « sont débiteurs » [Diop, 1985, p. 73]. C'est bien de compensation dont il s'agit puisque les biens reçus sont aussitôt utilisés à procurer une épouse à l'un des frères de la fille cédée c'est-à-dire à la remplacer. Attribuée traditionnellement sous forme de bétail, la dot bénéficiait à l'ensemble de la communauté²⁷⁷.

Bien au-delà de l'échange de femmes, les mariages représentaient un moment très intense d'entretien et de consolidation des relations sociales. Fiançailles, mariage religieux, cérémonie familiale, consommation du mariage, départ de la mariée de son domicile familial, arrivée de la mariée dans son domicile conjugal, constituaient tout un parcours semé de civilités, d'obligations et surtout de dons à l'égard de la famille, bien sûr, mais aussi à l'égard de la communauté dans son ensemble. Les bénéficiaires étaient invités en retour à rendre, dans un temps plus ou moins long, et pour une valeur toujours plus importante que celle qu'ils avaient reçue.

Aujourd'hui, du fait de la monétarisation de la dot, que reste-t-il du mariage traditionnel ? En tant que mode d'affranchissement des liens de dépendance personnelle, la monétarisation aurait dû conduire à affaiblir l'importance des paiements sociaux et leur rôle dans la légitimation et la définition des relations sociales. L'analyse des pratiques nous enseigne qu'il n'y a pas affaiblissement, mais *redéfinition* des relations sociales à travers la monétarisation. Tout d'abord le pouvoir patriarcal et communautaire perd de sa force. C'est ce que montre par exemple Jane Guyer [1995] à propos des Béti du Cameroun ; c'est ce que l'on observe également au Sénégal. Des enquêtes menées au début des années quatre-vingt montraient que la loi de l'échange préférentiel n'était plus beaucoup respectée, « **il n'en subsiste que des survivances en voie rapide de disparition, même en milieu rural** » [Diop, 1985, p. 96]. Néanmoins, les cérémonies n'ont pas disparues : elles ont simplement changé de forme et sont désormais au coeur des trajectoires entrepreneuriales féminines. Un double processus est à l'oeuvre.

En premier lieu, le contrôle a changé de main sous l'influence de l'Islam. Autrefois les tractations relevaient exclusivement des aînés, seuls à détenir le pouvoir de négociation et de contrôle des richesses du groupe. Au cours des années 1930, l'Islam a introduit une modification fondamentale en attribuant expressément la dot (*alali-farata*) à la femme. Entrée progressivement en vigueur au cours des années soixante et soixante-dix, cette pratique a participé à la dislocation de la solidarité du groupe qu'entraînait le système des mariages en chaîne : le mariage devient un acte isolé. Simultanément, l'émancipation relative de l'homme vis-à-vis des structures traditionnelles lui donne la possibilité de choisir sa future épouse ; par conséquent il sera désormais seul à assumer les frais de la dot. Ainsi celle-ci n'est plus au service de la communauté : l'épouse et sa famille en ont l'entière maîtrise. Quelles sont les conséquences de cette évolution ? Certains regrettent, considérant qu'il s'agit là d'un facteur d'effritement de la cohésion sociale et des

²⁷⁷ Elle était gérée par le frère de la mariée ; cette gérance apparaissait comme une précaution, elle empêchait toute utilisation à d'autres fins.

solidarités traditionnelles [Diop, 1985]. D'autres s'en réjouissent, y voyant au contraire un facteur d'émancipation des femmes qui disposent désormais d'un droit réel sur la dot [Lecour-Grandmaison, 1970].

En second lieu, les femmes profitent de cette opportunité pour transformer les cérémonies familiales : celles-ci sont désormais un moment privilégié de constitution ou de renforcement du capital nécessaire à leur activité commerciale

Les cérémonies sont source de renommée, - on mesure la « largesse » d'une femme aux cérémonies qu'elle est capable d'organiser - mais aussi source de pouvoir économique, puisque certaines femmes se servent désormais des cérémonies familiales comme mode d'accumulation d'un capital²⁷⁸. Devenues maîtresses des opérations, les femmes profitent de l'événement et de la fameuse règle de démultiplication des dons contre dons pour accumuler un capital à investir [Sarr, 1998, p. 220]. Dans le cas d'un mariage ou d'un baptême, les organisatrices redistribuent à l'avance le *warugar* (la dot) ou le *ruy* (argent donné par le père du nouveau-né pour organiser les festivités) aux femmes de leur classe d'âge ou à leur *mbotay* (groupe féminin). Toutes celles qui ont reçu sont sommées de faire acte de réciprocité le jour de la cérémonie. Redonner la même chose ne se fait pas ; restituer « *le même volume, le même contenu, la même odeur* » est considéré comme un « *appauvrissement* » [Ndione, 1993], voire une « *insulte* », disent les femmes. En termes de montant, rendre l'équivalent est le minimum requis pour ne pas déchoir ; donner davantage conforte son statut, tout en incitant l'autre à surenchérir. Certaines cérémonies s'apparentent ainsi à de véritables *potlachs* dignes de ceux décrits par Marcel Mauss [1993a (1950)]. Dénoncée régulièrement par les pouvoirs publics²⁷⁹ et par les hommes, cette rivalité ostentatoire semble toutefois s'apaiser, notamment dans les milieux modestes. Soucieuses de limiter les « gaspillages », les femmes s'entendent pour fixer des règles et s'appuient pour cela sur leurs groupements. Elles délimitent ainsi le cercle des « invitées », ce qui exclut les opportunistes, permet de mieux comptabiliser et de ne pas donner « pour rien » ; elles ne veulent pas prendre de risques en « investissant à fonds perdus ». Elles définissent également la surenchère : celle-ci est la même pour toutes (c'est-à-dire que le contre don est fixé, par exemple à cinq voire dix fois le montant du don initial). Enfin, la somme ainsi collectée est destinée en partie à financer les festivités, mais aussi à leurs activités commerciales, soit pour en démarrer une, soit pour la renflouer. Les griots et les griottes, chargés, rappelons-le, d'animer les cérémonies moyennant rétribution, sont les principaux perdants de cette nouvelle donne. Ils n'hésitent d'ailleurs pas à ajouter des vers satyriques à leur répertoire de chansons (qui, normalement véhicule la mémoire de la famille) [Sarr, 1998, p. 222]. Qu'importe, dans la mesure où les griots expriment leur désabusement lors de la plupart des cérémonies, celle dont on dénonce l'avarice n'est plus condamnée.

Toutes les sommes reçues seront un jour ou l'autre remboursées : les participantes s'engagent ainsi dans un cycle ininterrompu d'échanges. Citons l'exemple de Sagar, lors du mariage de sa fille. Le jour où elle reçoit la *warugar* (dot), d'un montant de 25 000 F

²⁷⁸ C'est ce qu'avait constaté également J. Van Santen [1994] à propos des femmes *maka* au Nord Cameroun.

²⁷⁹ La loi 67-04 de mars 1967 régleme les cérémonies familiales.

CFA, elle morcelle la somme et la distribue à une dizaine de parentes et amies. Les montants donnés à chacune sont étroitement liés à leur « sérieux » (2000 F CFA à celle-ci, 3000 F CFA à celle-là, etc.), puisque le jour de la cérémonie, il leur faudra rendre cinq fois la somme reçue. Chacunes de leur côté, elles vont procéder de même, en « semant » leur propre part auprès de leur entourage, les sommes étant cette fois comprises entre 200 et 1000 F CFA. Le jour de la cérémonie, Sagar récupère 75 000 F CFA ; 50 000 F CFA sont consacrés au financement de la cérémonie, elle réserve le reste pour son activité commerciale. Elle s'acquittera de sa dette très progressivement, lors des propres cérémonies de ses parentes et amies, le remboursement pouvant ainsi s'échelonner sur plusieurs années.

Participer à une cérémonie s'apparente donc à une forme d'épargne. Les femmes parlent du *leble bor*, qui consiste à « *prêter des dettes et à rendre autrui créancier* ». Ainsi toute femme « *sème des dettes* » tout au long de sa vie, à travers les cadeaux offerts à l'occasion des cérémonies d'autrui [Mottin-Sylla, 1993, p. 8]. Cette pratique justifie en partie le fait qu'une mère veuille à tout prix marier son fils ou sa fille, puisque cette cérémonie est l'occasion de récupérer tous les investissements consentis jusqu'alors. Un carnet permet aux femmes de garder en mémoire ces entrelacs de dettes et de créances. Chacune consigne scrupuleusement les participations des unes et des autres ainsi que les siennes propres [Baumann, 1998a]²⁸⁰

D. L'alliance avec les forces occultes

Au Sénégal, la richesse a toujours été associée aux forces occultes. Les premières fortunes, dit-on, auraient fait l'objet de propos diffamatoires. Ainsi le premier milliardaire sénégalais connu (Ndiouga Kébé, dans les années soixante-dix) aurait été obligé de faire des démentis publics ; les rumeurs disaient qu'il coupait des têtes et que les cavités de tête coupée attiraient le diamant. Assurément, une telle fortune ne pouvait avoir que des origines obscures [Sarr, 1998, p. 130]. Au cours des années quatre-vingt, l'opinion publique attribuait la richesse trop rapide de certains sénégalais au commerce de viande humaine avec le Zaïre. On parlait à Dakar de jeunes hommes diolas, originaires de Casamance, assassinés à cette fin :

« dans l'imaginaire social, ces pratiques évoquent par contiguïté celles des sorciers anthropophages, les dömm, dévoreurs d'âmes, qui exploraient en secret l'énergie vitale de leurs proches, dont ils tiraient une richesse aussi insolente que fulgurante, d'où la nécessité de féticheurs²⁸¹ très forts pour s'en protéger »
[Lecarme, 1997, p. 184].

Certaines légendes attribuent d'ailleurs aux marabouts la capacité à « multiplier » les billets. Surnommés ainsi les « banques vivantes », ils distribueraient leurs billets aux plus

²⁸⁰ Cette pratique de dons contre dons s'observe également à plus petite échelle, pour des cadeaux de faible montant : au sein des groupes féminins, les femmes se mettent deux par deux soit par affinité, soit par tirage au sort. Elles sont alors *ndey dikké* (« liées par amitié ») et amenées à se faire régulièrement des cadeaux, avec souvent une limite fixée pour éviter les surenchères.

²⁸¹ *Un féticheur peut être défini comme un sorcier qui utilise sa connaissance des cultes dits animistes pour procéder à des envoûtements et se livrer à des pratiques magiques.*

démunis pour les aider à régler leurs impôts. Illustration supplémentaire de cette alliance entre l'au-delà et la richesse, cette légende permet surtout aujourd'hui à certains marabouts, plus ou moins fictifs, d'extorquer des sommes parfois importantes à ceux qui se laissent tenter par le mirage de l'enrichissement [Lecarme, 1997].

Sans aller jusqu'à tomber dans ce type de manipulation, s'allier avec les forces occultes reste toutefois nécessaire pour légitimer une accumulation, quelle qu'elle soit. « **La fortune ne s'acquiert pas par le travail, ça s'arrange** » (*Alal kee du ko ligeye des koy lidieunti*), dit un proverbe sénégalais. Tout enrichissement qui ne bénéficie pas des soutiens maraboutiques est suspect. Celui qui s'enrichit seul risque d'être accusé lui-même de sorcellerie ; méfiance et suspicion sont alors susceptibles de provoquer des réactions de « désaccumulation », pour reprendre l'expression de Jean-Pierre Warnier [1993]. Tout prétendant au pouvoir doit pouvoir dialoguer, négocier, faire des transactions, échanger avec les forces supérieures. Percer les fondements cachés du pouvoir implique une certaine familiarité ou tout au moins la fréquentation des forces supérieures : c'est sa pré-condition et sa garantie [Ndiaye, 1996]. *Kii dug neen* (« il n'est pas seul, il possède des appuis occultes ») dit-on pour rendre compte de cette alliance entre homme et non-homme (le *rab* de l'animisme ou le *djiin* du coran). Il est donc nécessaire de « prendre des précautions » (*jog si sa bopp*), de porter des talismans (*takku*) ou encore de recourir à des bains rituels pour se protéger (*wut muslaay ak cangaay*).

Les femmes n'échappent à cette règle. La plupart des grandes commerçantes sont d'appartenance mouride et c'est au travers de l'Islam que les femmes ont découvert le marché international [Reveyrand-Coulon, 1993 ; Sarr, 1998]. Elles ont su profiter du pèlerinage à La Mecque pour faire escale dans les capitales européennes, pour nouer leurs premières relations avec l'Europe, et surtout pour légitimer leur voyage à l'étranger. Il leur serait difficile de voyager sans l'accord de leur époux, mais la religion musulmane leur en donne l'autorisation sans contestation possible de celui-ci [Sarr, 1998].

Toutes ne font pas du commerce international, bien sûr. Mais même pour les autres, le marabout joue un rôle de protection qui va bien au-delà des aléas quotidiens. C'est une protection contre les imprévus de la vie courante - maladies, accidents de la route, mauvais sorts -, c'est aussi une étape préalable pour toute trajectoire entrepreneuriale d'une certaine prétention, qu'il faudra renouveler régulièrement pour conforter la bonne marche des affaires et éviter qu'elles ne dépérissent. Le marabout s'engage d'abord à prier pour ses disciples ; il leur donne ensuite des « gris-gris » destinés à garantir une protection quotidienne. Le *baïre* est celui qui favorise argent et reconnaissance. Pour une commerçante, le *baïre* attire la clientèle, permet de vendre rapidement et aussi plus vite et mieux que les autres. Bracelets, bagues, colliers à la taille ou encore liquide magique versé sur les tissus destinés à être commercialisés sont autant de supports possibles.

Si les femmes manifestent autant de ferveur et de dévotion, c'est qu'elles sont, elles aussi, gagnantes dans cette alliance. Le marabout n'est pas seulement un intercesseur avec l'éternel ; il est aussi un intermédiaire privilégié avec l'administration, le système bancaire ou encore les douaniers. Les marabouts assurent une protection qui emprunte à la fois aux registres symboliques (protection morale), économiques (accès à des crédits), et politiques (notamment à travers des facilités et « arrangements » divers dans les

domaines de la douane et autres « tracasseries » administratives)²⁸².

Tout cela n'est cependant pas gratuit. Le *hadiya* (don au marabout) ainsi que l'*asaka* (aumône versée au pauvre) pourvoient la juste contrepartie des protections. Le principe est imposé par l'Islam ; chacun dispose ensuite d'une liberté absolue quant au montant qu'il lègue, ce qui laisse la voie ouverte à toutes les largesses possibles. Les femmes évoquent des sommes de 1000 à 15 000 F CFA pour une protection contre les maladies, de 500 à 2 000 F CFA contre les accidents de la route, de 1000 à 5 000 F CFA contre les sorciers et les mauvais sorts. Pour des appuis plus conséquents, les montants sont plus difficiles à évaluer ; les femmes restent dans le vague, certaines nous ont simplement confié qu'elles dépensaient régulièrement, généralement tous les deux ou trois mois, des sommes de 5 à 15 000 F CFA²⁸³.

Ici encore, les groupes féminins jouent un rôle certain. Les femmes sont d'autant plus à l'aise pour demander des faveurs aux marabouts que ces derniers sont enclins à les soutenir dans leurs trajectoires entrepreneuriales puisqu'en retour, ils ont la certitude de pouvoir compter sur leur capacité de mobilisation collective.

Au total, la dimension dynamique des obligations communautaires peut être résumée à travers le tableau suivant.

Tableau 9. La dimension dynamique des obligations communautaires

²⁸² Dès la fin du XVIII^e siècle, les populations converties à l'Islam se mettaient sous la protection de marabouts pour échapper aux exactions des rois, des guerriers prédateurs et des colonisateurs européens [Diop, 1981]. Aujourd'hui les fidèles s'en remettent aux marabouts pour régler leurs problèmes avec l'administration et le gouvernement [Lecarme, 1997]. Pour les entrepreneurs, cela se traduit par l'obtention d'un crédit bancaire, d'une carte import export, d'un agrément comme organisme privé stockeur, d'un marché ou encore de la complaisance des agents de douane ou de la police pour le commerce frontalier [Ebin, 1993 ; Lambert et Egg, 1994 ; Sarr, 1998]. F. Sarr évoque certains marabouts qui vont jusqu'à accueillir le fidèle à l'aéroport afin d'éviter toute « tracasserie » de la part des douaniers [Sarr, 1998, p. 205].

²⁸³ Dans le cas du commerce de riz de la zone sénégalaise, A. Lambert et J. Egg [1994] évaluent le *hadyia* à 10% du chiffre d'affaires.

Obligations quel que soit le sexe	Evolution et articulation et avec la <i> cité marchande</i>		Obligations spécifiquement féminines	Evolution et articulation et avec la <i> cité marchande</i>
Obligations verticales			Obligations verticales	
Dette vis-à-vis des ancêtres, de la religion, des parents	- Appui des marabouts pour faire du commerce - Pèlerinage religieux et commerce		Assurer la descendance du lignage : se marier et avoir des enfants	Compenser l'indépendance conjugale par l'indépendance financière
Obligations horizontales			Obligations horizontales	
Règles précises de don contre don entre sexes, entre castes, entre communautés, qui se manifestent notamment lors des cérémonies familiales	Monopolisation des cérémonies familiales par les femmes, mode d'accumulation et d'investissement		Faire « honneur » à son mari	Soutien de l'époux et de la famille dans les trajectoires entrepreneuriales

Conclusion du chapitre

Ce chapitre visait à mettre en évidence une forme singulière d'appropriation monétaire, qui contraste avec celle des sociétés ayant vécu la *modernité*. Avec la pensée *moderne*, l'introduction d'un instrument homogène de compte et de paiement a été conçu comme un moyen d'objectiver les relations et de détacher les personnes de leurs attaches communautaires. Dans les sociétés du Sud, cet affranchissement n'a pas eu lieu. Non pas qu'il n'y ait jamais eu d'échange marchand - les populations locales n'ont pas attendu les colons pour réaliser des échanges marchands et s'adonner au commerce -, mais au sens où le développement des activités marchandes ne s'est pas accompagné du même élan d'égalitarisme et de promotion de l'individu. C'est pourquoi on cherche en vain une *cité marchande*, c'est-à-dire un espace où il est légitime que les acteurs fassent fi de leurs appartenances pour se livrer à la seule jouissance de leurs intérêts privés.

C'est pourquoi la monnaie, pour être utilisée de manière *justifiable*, a dû composer avec les critères de justification en vigueur localement : son *appropriation* a suivi la voie de la *négociation*, du *compromis* ou encore de la *traduction*. Conformément à la double dimension des obligations, toute accumulation monétaire suppose une double alliance qui assure sa légitimité : alliance avec les forces supérieures et le sacré à travers le maraboutage, qui va permettre de réussir et de se protéger contre les accusations d'envoûtement, mais aussi alliance horizontale, afin de s'assurer du soutien de ses pairs.

Le *toopato* est le terme consacré pour rendre compte de cette double alliance. *Toopato rekk*, dit-on à propos d'une position acquise par l'habileté et l'entregent. Le terme est intraduisible en langue française. Face à un problème donné, quelle que soit son origine (politique, économique, matrimonial), il s'agit en fait d'utiliser au mieux les règles du jeu social en fonction de son appartenance, de son sexe et de son rang. Se combinent les données du voisinage (*dëkkëndoo*), la parenté (*mbokk*), les fraternités horizontales (classes d'âge), les fraternités entre égaux (*nawlé*), les loyautés verticales (rapports *buur/baadolo*, *gээр/ñeeño*, *jaam/sàng*) avec des pratiques magico-religieuses diverses et variées visant à se protéger contre le mauvais sort, s'attirer la bonne augure ou encore envoûter les personnes susceptibles d'entraver sa trajectoire [Ndiaye, 1996, p. 235 sq.].

Après avoir été écartées de cette composition, les femmes en sont désormais au coeur. Elles n'ont de toute façon pas le choix, puisque les hommes n'assument plus leur rôle de protecteur. La division sexuée des rôles perd de sa légitimité ; il en est de même de la communauté puisque l'équilibre entre droits et obligations est de plus en plus fragile. On observe alors une hybridation entre aspirations personnelles et obligations vis-à-vis de l'entourage. Les femmes renégocient leurs obligations horizontales en instrumentant les cérémonies familiales ; celles-ci sont désormais des moments privilégiés de constitution d'un capital financier. Elles renégocient leurs obligations verticales en choisissant délibérément une alliance avec les confréries mourides ; ces dernières légitiment et confortent leurs trajectoires entrepreneuriales. Est ainsi mise en évidence la relation dialectique entre pratiques monétaires d'un côté, droits et obligations de l'autre : si la monnaie n'a pas eu les vertus émancipatrices attendues, il reste qu'elle contribue à redéfinir les positions et les statuts. Enfin, nous avons également souligné le rôle facilitateur joué par les groupements féminins. L'interpénétration des réseaux communautaires, commerciaux et religieux interdit d'évoquer l'existence d'une société civile à proprement parler. Il reste que l'on assiste sans aucun doute à l'émergence de nouvelles formes de solidarité qui combinent auto-organisation et intervention institutionnelle, non pas sur l'initiative des États, dont l'incapacité à assumer des fonctions de protection sociale est largement démontrée, mais sous l'impulsion des ONG.

Pour clore ce chapitre, ajoutons une touche de pessimisme au tableau ainsi brossé. En vantant la débrouillardise et l'ingéniosité d'une population en général, et féminine en particulier, nous ne voudrions surtout pas donner à penser que cela puisse suffire à sortir de la crise. Il n'est pas du tout certain que les techniques de survie à une microéchelle entraînent une dynamique de macroéchelle. Au contraire, cette forme particulière de gestion de l'incertitude et ses effets néfastes au niveau macro sont invoqués pour justifier l'enlisement des économies africaines [Hugon et *alii* (eds), 1995]. De plus, les compromis ainsi décrits ne se font pas sans heurts, les nouveaux rapports sociaux qui s'esquissent sont fragiles. Si les liens de dette offrent un rempart pour la survie, ce sont aussi des sources d'aliénation. Si certains groupes féminins facilitent l'autonomisation, d'autres ne sont que des coquilles vides. Les chapitres suivants (7 et 10) reviendront très largement sur ce côté plus sombre des trajectoires féminines.

Conclusion de la seconde partie

Cette partie avait pour but de mettre en évidence la *construction sociale* de la dimension sexuée de la monnaie. Notre démonstration s'est inspirée d'une conception anthropologique de la monnaie, selon laquelle les relations sociales *résistent* à l'homogénéisation et à l'universalisation monétaire. Or s'il existe une forme de relation sociale qui résiste particulièrement à ce mouvement d'homogénéisation, c'est bien celle des rapports sociaux de sexe.

Au risque d'alourdir notre démonstration, mais dans l'intention de lui donner davantage de rigueur, nous avons multiplié les détours. Nous avons ainsi procédé à des allers-retours incessants entre une *macroéchelle* - celle de l'histoire, de l'émergence des règles, des normes, des institutions - et une *microéchelle* - celle du vécu quotidien, des pratiques et des trajectoires personnelles. Se contenter de décrire les règles ne suffit pas : elles n'ont de réalité qu'à travers ce que les acteurs en font et la manière dont ils se l'*approprient*. Inversement, se contenter d'observer les pratiques laisse une part d'ombre : l'éclairage de l'histoire leur donne une autre intelligibilité.

Tenter de clarifier la relation dialectique entre le poids des normes et le rôle des acteurs qui en sont à l'origine est une entreprise très délicate. Comment déceler la cause de l'effet et l'effet de la cause ? L'opération est d'autant plus hasardeuse que les catégories dont nous disposons pour l'analyse, forgées par les sciences sociales, sont finalement très proches de celles des acteurs dont nous cherchons précisément à comprendre les comportements. Elles s'enracinent dans la même tradition, conduisant finalement à une boucle autoréférentielle qui risque de conduire l'analyse à une impasse. C'est donc aussi cette boucle que nous avons cherchée à démêler. À travers la place accordée aux femmes par le savoir économique, on voit à quel point ce savoir est un *processus* social : non seulement il *émerge* du milieu social, dont il n'est finalement qu'un produit, mais il *agit* sur cet environnement. En dépit de sa volonté affichée de neutralité, notamment à l'égard des appartenances de sexe, la théorie néoclassique n'échappe pas à une vision sexuée du monde économique et social. Les femmes dérogent aux hypothèses néoclassiques à deux reprises. À l'homo-oeconomicus masculin, rationnel et intéressé, s'oppose l'altruisme familial, personnifié non pas par la femme en tant qu'individu mais en tant que mère, ménagère ou encore épouse. De plus, leur sort sur le marché de l'emploi salarié transgresse à l'idéal normatif du marché autorégulé, au nom du bien-être familial et du bien-être de la nation. En revenant sur l'histoire de la discipline, notre but n'était pas de dénoncer la misogynie des économistes ; ces derniers ne font que participer à un vaste mouvement dont aucune discipline, sciences sociales et sciences de la vie, n'est épargnée. Notre préoccupation était plutôt de mieux cerner les origines de ce statut de dépendance afin d'en mesurer les implications. Or elles sont déterminantes ; ce statut est à la fois partie prenante et résultat de l'histoire de dépendance financière des femmes.

Enfin, un dernier point de méthode a consisté à démonter les mécanismes de

construction des préférences et des systèmes de représentation, en insistant sur l'aspect aussi bien cognitif que social de cette construction. On constate que les femmes sont spécialisées dans les activités de proximité ; on constate parfois qu'elles affectent une part plus importante de leurs revenus à leur entourage familial ; on constate encore que bon nombre d'européennes manifestent une plus forte réticence à égard de l'euro, et que cette réticence provient en partie d'une plus forte sensibilité aux questions sociales, qu'elles estiment négligées par l'euro. Comment justifier de telles spécificités ? Nous avons montré que l'hypothèse des préférences révélées ne tient pas. Les actes ne reflètent pas nécessairement les choix. Il se peut tout simplement qu'il y ait absence de choix. Lorsqu'il y a choix, il se peut également que la préférence ainsi exprimée ne soit qu'une préférence parmi d'autres. Il se peut enfin que la préférence en question soit le fruit de l'intériorisation d'un sens de l'obligation. La spécialisation des femmes dans les activités de proximité, que l'on a généralement tendance à associer à une certaine propension à l'« altruisme » illustre cette pluralité de mobiles. L'attention portée à la dialectique continue entre pratiques d'un côté, représentations sociales de l'autre, entre traitement de l'information d'un côté, mode d'appartenance de l'autre, permet de ne pas faire porter tout le poids de la genèse des comportements sur des lois dont les femmes seraient prisonnières.

C'est aussi la raison pour laquelle la dimension sexuée de la monnaie va au-delà d'une question d'accès. C'est aussi son *usage* qui est susceptible de comporter une dimension sexuée ; tout dépend des droits et des obligations que les flux monétaires sous-tendent. Lorsque les femmes ont accès à des activités génératrices de revenus, de quel droit disposent-elles sur ces revenus et quel droit se donnent-elles ? Qu'il s'agisse des États-providence ou des modes d'organisation communautaire, les femmes restent spécialisées dans un rôle de procréation et de gardiennes du foyer. Bien avant d'être des sujets, les femmes sont d'abord considérées en tant que filles, mères ou épouses. Ce qui est susceptible de changer en revanche, c'est l'articulation entre ce rôle de reproduction sociale et le domaine des activités dites marchandes, avec des implications essentielles en termes d'appropriation monétaire et de marquage sexué de la monnaie.

Alors qu'ici le vocabulaire monétaire et marchand s'est construit en opposition avec celui des relations affectives et familiales, là au contraire il se coule et s'entremêle avec une aisance surprenante à celui de la parenté. Alors qu'ici il semble incongru de « faire des affaires » en famille et que l'on cherche à cloisonner espace marchand et espace familial, par crainte d'une corruption réciproque, là au contraire on cherche à transformer un fournisseur en parent pour s'en faire un allié ; on transforme les cérémonies familiales en des lieux intenses de marchandage et d'accumulation de capital. Au total, alors qu'ici les femmes ont beaucoup de mal à concilier obligations familiales et professionnelles, là elles parviennent à concilier les deux, et plus encore à s'appuyer sur leurs obligations familiales pour renforcer leurs activités commerciales.

Dépasser le stade du jugement permet de comprendre à quel point celui-ci n'est qu'un idéal normatif. C'est ce que montre la redéfinition subie par la monnaie lorsqu'elle pénètre l'espace familial et qu'elle met en péril les identités de chacun. La monnaie est instrumentée, non pas pour rendre anonyme les relations et suspendre les statuts de chacun, mais au contraire pour orienter et infléchir ces relations : elle se présente

finalement comme un instrument susceptible d'exprimer la solidarité comme l'inégalité, d'autoriser le contrôle comme la liberté, de susciter des conflits comme d'exprimer des attentions. Les règles de sa circulation ne se font pas de manière aveugle : la monnaie devient un outil à part entière de régulation et d'expression des relations sociales. Nous avons vu combien l'idéal de l'autonomie masculine contrastait avec celui de la dépendance féminine. Le rôle protecteur masculin a longtemps été préservé, précisément du fait de la mise à l'écart des femmes de la sphère publique, dont la sphère marchande, du fait également de l'infériorité des salaires féminins, relégués au simple rang de salaires d'appoint. Cette infériorité est *objective*, en témoigne la persistance des écarts entre salaires masculins et féminins ; l'argument de la dépendance féminine étant un moyen, encore aujourd'hui semble-t-il, de légitimer cette infériorité. Cette infériorité est également *subjective*, et c'est ici qu'interfère l'appropriation et le marquage sexué des revenus. La valeur monétaire de ces derniers est suspendue au profit d'une évaluation tout à fait subjective qui autorise le maintien des rôles de chacun.

Si la monnaie n'abolit pas les droits et les obligations, elle est tout de même susceptible de les faire évoluer. Refuser les vertus libératoires de la monnaie ne doit pas conduire pour autant à nier son impact sur les hiérarchies préexistantes. Tout dépend de la manière dont les acteurs se l'approprient et parviennent à s'organiser pour prendre part aux négociations qui se jouent autour de l'accès à la monnaie. Si les femmes sénégalaises parviennent à faire évoluer quelque peu les rapports de pouvoir en leur faveur, c'est en partie du fait de leurs capacités d'organisation collective.

Troisième partie Les pratiques monétaires et financières : entre mode de gestion de l'incertitude et mode d'expression de l'appartenance sociale

Introduction de la troisième partie

Cette troisième partie porte sur les pratiques monétaires et financières proprement dites. Comment, au quotidien, les femmes emploient-elles la monnaie et les différents instruments monétaires ? Dans quelle mesure ont-elles recours à l'épargne et à l'endettement ? Comment ce type de pratiques s'insère-t-il dans l'ensemble des relations de dettes / créances, monétaires et non monétaires, qu'elles tissent avec leur entourage ? Comment affectent-elles et gèrent-elles les différentes sources de revenus auxquelles elles ont accès ? Quelles stratégies sécuritaires mettent-elles en oeuvre pour se prémunir contre d'éventuels aléas ?

L'idée défendue ici est relativement simple : en décomposant les pratiques, les logiques et les significations qui leur sont sous-jacentes, on montre que ces pratiques

doivent être comprises à la fois *comme mode de gestion de l'incertitude et comme mode d'appartenance sociale*. *A priori*, ces deux dimensions ne sont aucunement liées à une quelconque spécificité féminine. Toutefois, dès lors qu'il y a division des tâches, alors ces deux dimensions prennent une connotation sexuée. Responsables de la gestion du budget familial, les femmes sont davantage confrontées à la gestion de l'incertitude, tandis que leurs obligations familiales accentuent la dimension sociale des pratiques.

En tant que mode de gestion de l'incertitude, les pratiques se traduisent par une multitude de procédés sécuritaires. Choix des différents instruments ou des différents supports, techniques de cloisonnements et de répartition, tactiques d'auto-incitation ou encore d'épargne forcée sont autant de moyens déployés pour stabiliser l'incertain. Face à des conduites « irrationnelles » au premier abord, prendre en compte le contexte d'incertitude offre déjà un premier éclairage.

En tant que mode d'appartenance sociale, les pratiques expriment les droits et les obligations dont les femmes se sentent investies. Pour reprendre la terminologie d'Amartya Sen, leurs pratiques monétaires et financières ne prennent une signification qu'à travers la *carte à l'échange* dont les femmes disposent. Pour chaque source de revenu, quelle que soit son origine, les femmes se posent la question du droit d'usage qu'elles en ont. Deux éléments apparaissent ici avec force : en premier lieu, la dimension fondamentalement subjective des droits, c'est-à-dire la manière dont chacune interprète et négocie ces droits. On retrouve ici les arguments de Sen. Ce premier élément en appelle un second : l'ambivalence des liens de solidarité financière. Qu'ils prennent la forme de prestations communautaires ou de prestations sociales, ces liens financiers ont le mérite de tisser un ultime filet de survie. Toutefois, s'ils protègent les femmes contre les aléas du quotidien, ils ont parfois tendance à les opprimer. Tout dépend des obligations que ces liens sous-tendent.

Au Sénégal, toutes les femmes sont à la fois créancières et débitrices (*chapitre 6*). Cet enchevêtrement de liens financiers fait office de protection sociale, mais c'est aussi le seul moyen d'exprimer son appartenance. Aucune d'entre elles ne cherche à s'extraire de ce tissu d'obligations réciproques ; ce n'est ni souhaitable, ni même envisageable. En revanche, les stratégies déployées sont disparates. Les plus aisées multiplient les créances, qui sont autant de dettes futures. Elles se créent une clientèle d'obligés pour élargir leur pouvoir social. Les plus démunies, au contraire, vivent la dette comme une épée de Damoclès dont elles cherchent en permanence à s'affranchir.

En France, les droits sociaux ont remplacé la protection communautaire, mais ces droits sont ambigus (*chapitre 7*). L'éternel dilemme qui hante l'État de droit depuis sa création se retrouve au cœur des vécus de l'assistance : comment concilier l'assistance avec la dignité et la responsabilité personnelle ? Si l'assistance est bel et bien un droit, participer au bien-être collectif et faire preuve d'utilité sociale et d'autonomie ne restent-ils pas le meilleur moyen de conserver son amour-propre ? Cette ambiguïté laisse à chacun le soin d'interpréter sa situation ; c'est d'autant plus flou pour les femmes, tiraillées entre leurs obligations familiales et l'obligation de travailler ; leur rôle en termes d'utilité sociale est donc quelque peu embrouillé. Or selon la manière dont elles interprètent leurs droits, l'usage des prestations sociales est radicalement différent.

Au-delà de ces points communs entre les deux études de cas, on note bien sûr un certain nombre de divergences. La première émane du mode d'articulation entre l'individuel et le collectif, c'est-à-dire entre le groupe et chacun de ses membres. S'il y a nécessairement articulation entre les deux dimensions, la permanence du mode d'organisation communautaire, au Sud, affirme le primat du collectif, tandis qu'au Nord, l'avènement des États de droit affirme le primat de l'individu. Cette différence transparaît de manière très nette au niveau du vécu de chacune des femmes. Elle se manifeste avec force au niveau des pratiques monétaires et financières, puisque celles-ci sont au cœur de l'articulation entre l'individuel et le collectif.

Chapitre 7 Pratiques monétaires et financières au Sud : respecter et contourner les obligations communautaires, gérer l'incertitude

*Rafle du mékk yéré, waaye ki rafle mooy ki amul nit (« La pauvreté n'est pas le fait d'être dépourvu de vêtements, mais est vraiment pauvre celui qui n'a personne »)
De nuy rey buki, sule buki (« Nous enterrons une hyène pour déterrer une autre hyène ») (Proverbes sénégalais)*

Introduction

Elles sont vendeuses de beignets, d'arachides grillées, de piments, de poissons et de quelques tomates, de légumes et de Calebasses, de tissus et de produits cosmétiques, de noix de kola, de plats préparés, de jus de fruits ou de lait caillé. Les « mieux assises » disposent d'une cantine (un stand) sur une place de marché, mais la plupart sont installées au coin d'une rue, sur une table bancale ou simplement avec un plateau posé à même le sol et d'autres se déplacent de quartier en quartier, au gré de la concurrence et de la demande. Elles sont aussi teinturières, couturières, tenancières de gargotes ou de calèche, vendeuses de glace. Certaines s'en vont chercher des tissus et de la noix de kola au Mali, de l'huile de palme et du poisson en Cameroun, des céréales dans la région de Kaolack ou en Gambie. D'autres s'en vont même jusqu'en Europe, à la Mecque ou à Las Palmas. Pour la plupart toutefois, l'horizon des opérations se limite au marché local.

Sur la côte, elles sont spécialisées dans l'achat et la revente de poisson, qu'elles ont parfois salé et séché. Les plus fortunées possèdent une « part » dans une pirogue, assurées ainsi d'un approvisionnement régulier et de qualité, mais la plupart se contentent de guetter les arrivages dans l'espoir d'être les premières servies et sont condamnées à marchander âprement et chaque jour avec des mareyeurs souvent intraitables. En milieu rural, elles ramassent du bois, du persil, du bissap, du bouye, du pain de singe, du sexan ou du quinquelibia ; elles cultivent des céréales, de l'arachide et des légumes ; elles élèvent des poulets, des chèvres, parfois des porcs ; elles pressent

l'arachide pour en faire de l'huile, elles pilent le mil pour en faire du couscous, elles font macérer le bissap, écrasent le bouye et le pain de singe pour en faire des boissons sucrées. Une partie de cette production est destinée à la consommation familiale, le surplus sera vendu sur les places de marché. Les plus chanceuses iront jusqu'à Dakar, seul moyen de trouver une clientèle fortunée capable d'acheter jus de fruits et autres biens dits de luxe, mais le plus grand nombre se contente du marché voisin. Le jour venu, ce sont donc des files interminables de femmes, un panier en équilibre sur le sommet du crâne, qui s'en vont vendre quelques produits ; l'objectif est de vider le panier, d'en tirer quelques billets et de ne pas tout « gaspiller » le jour même afin de réinvestir dans autre chose.

Quelle que soit l'activité exercée, quel que soit le capital dont elles disposent, on note une préoccupation permanente, récurrente, voire obsessionnelle : « l'argent manque ». Si les femmes sont tant « fatiguées », comme elles disent elles-mêmes, c'est parce que leur quotidien est rythmé par une quête incessante et persistante de liquidité. Pourquoi une telle obsession ? D'abord, il faut bien manger et se soigner, puisque les hommes « *ne font plus rien* ». Ensuite, il faut « *soigner la honte* » ou encore, « *être respectable* ». Cela signifie tout autant honorer ses dettes - vivre sans dettes n'est pas pensable, en revanche ne pas les rembourser l'est encore moins -, que respecter ses obligations : obligations à l'égard de ses enfants, à qui il faut assurer un avenir, obligations à l'égard de son époux, dont il faut assurer la renommée, obligations à l'égard de la famille et des ancêtres, dont il faut maintenir le rang et la mémoire, obligations à l'égard de l'au-delà, du prophète et de celui qui le représente, le marabout, à qui il faut prouver sa fidélité, obligations enfin à l'égard de ses pairs, tant celles de la classe d'âge (*moroom*), que celles de statut social de même rang (*nwale*). Toutes ces obligations suscitent une infinité de « *besoins* » qu'il faut sans cesse satisfaire, et dont la plupart sont incompressibles. Une seule solution est possible : faire preuve de prévoyance (*fegg*, « mettre de côté ») et « faire des moyens » (*def ay moyens*), se « bouger » (*dangay dem puur yengatuji*, littéralement, « tu vas aller pour te bouger »).

En même temps, nous l'avons vu précédemment, les femmes manifestent une volonté de stabiliser une activité menée jusque-là de manière ponctuelle, uniquement « pour régler des problèmes ». C'est dans ce contexte de survie d'ordre tant matérielle que morale, de tension permanente entre les aspirations personnelles et le poids du collectif, qu'il faut comprendre les trajectoires entrepreneuriales des femmes. Les pratiques monétaires et financières en sont au cœur, puisqu'elles obéissent tout autant au contexte de très forte incertitude, au respect des obligations communautaires et à la volonté de se démarquer de ces mêmes obligations communautaires. Si les femmes parviennent à stabiliser leur activité, c'est précisément parce qu'elles imaginent de nouvelles formes de pratiques financières collectives (*section 1*).

Multiplier les liens financiers est essentiel : c'est à la fois un moyen de stabiliser l'incertain et d'affirmer son appartenance sociale. Toutefois, au sein de cet enchevêtrement de réseaux, les positions des unes et des autres sont très hétérogènes, et cette hétérogénéité est à mettre en relation avec la *carte à l'échange* des femmes et avec l'ambivalence des liens financiers (*section 2*)²⁸⁴.

Section 1. Trajectoires entrepreneuriales et pratiques monétaires et financières

Interroger les femmes sur le montant de leurs revenus n'est guère concluant. La notion de « revenu » n'a guère de sens ; indépendamment de toute volonté de discrétion, les recettes fluctuent au gré de l'état du marché, de la demande ou encore de leurs propres besoins. Le seul moyen de les apprécier consiste à s'armer de patience et à reconstituer les comptes d'exploitation : lister avec la commerçante sur son étal les biens dont elle dispose et reconstituer ainsi son fonds de roulement, évaluer la vitesse de rotation du fonds de roulement, comparer prix d'achats et prix de vente et en déduire un taux de rentabilité, pour enfin évaluer un revenu.

Montants des fonds de roulements, vitesse de rotation de ces fonds et taux de rentabilité : consciencieusement, jour après jour (l'enquête a duré près de cinq mois), nous nous sommes employés à collecter ces données, obtenant des éléments complets pour quatre-vingt-sept d'entre elles sur la centaine de femmes rencontrées. Les données recueillies ont le mérite d'offrir quelques repères, de donner un ordre de grandeur des activités menées, de fournir une estimation, aussi approximative soit-elle, des revenus mensuels. Mais si l'on souhaite saisir réellement le vécu quotidien des femmes, l'essentiel est toutefois ailleurs. Dans un contexte caractérisé à la fois par une très forte préférence pour le présent et par des obligations communautaires incompressibles, ce sont d'autres critères qu'il faut prendre en compte. On est amené à revoir les critères de gestion et à souligner le rôle décisif des pratiques financières, dont la plupart sont rattachées à la sphère dite informelle (§1). Les premières recherches relatives à la finance informelle ont été initiées dans les années soixante-dix par le Bureau international du travail lors du lancement du programme mondial de l'emploi [Lelart, 1995] ; il faut cependant attendre quelques années pour que les économistes daignent s'y intéresser. Longtemps condamnées pour leur prétendue inefficacité (taux usuriers, exploitation des plus pauvres, usage improductif car essentiellement social, etc.), les pratiques financières informelles n'ont suscité un réel intérêt académique qu'à partir des années quatre-vingt, à l'heure où les systèmes financiers formels faisaient définitivement preuve de leur inefficacité [Adams et Fitchett (eds), 1994 ; Servet (ed), 1995]²⁸⁵. Depuis les travaux se sont multipliés, insistant sur leur souplesse, leur capacité à s'appuyer sur la réciprocité et la confiance pour gérer l'incertitude et le risque [Adams et Fitchett (eds), 1994 ; Kessler et Ullmo (eds), 1985 ; Lelart, 1990a, 1990b], leur force d'innovation et leur autonomie par rapport à l'État et aux bailleurs de fonds [Gentil et Fournier, 1993]. Ces travaux ont conduit également à rejeter définitivement les hypothèses dites de la répression financière et du dualisme financier, selon lesquelles les populations du Sud ne s'adonneraient à la finance informelle qu'à défaut de pouvoir accéder à la finance formelle [Servet (ed), 1995].

²⁸⁴ Ce chapitre s'appuie sur les mêmes données empiriques que le chapitre précédent.

²⁸⁵ Notons que l'un des premiers ouvrages francophones à reconnaître l'importance et les avantages de la finance informelle est publié en 1985, actes d'un colloque organisé par la Caisse des Dépôts et Consignations, le Centre National des Caisses d'Épargne et de Prévoyance et la Swedish Bank Association [Kessler et Ullmo (eds), 1984].

Nos propres observations confirment largement ces différents résultats et nous nous proposons de poursuivre l'analyse en insistant, d'une part sur le mode de gestion qui en résulte, fondé sur des *cloisonnements* et sur des *engagements*, et d'autre part sur la dimension dynamique des pratiques, puisque la tontine traditionnelle féminine a tendance à se transformer pour permettre aux femmes de stabiliser leur activité (§2).

§1. La révision des critères de gestion financière

Si les femmes connaissent précisément le montant de leur stock, celui-ci doit être apprécié à travers le prix qu'elles accordent au temps (A). Si les femmes connaissent précisément le montant de leurs recettes, celui-ci n'a toutefois de sens qu'en lien avec les « besoins » que ces recettes cherchent précisément à satisfaire (B). Il doit également être comparé au montant total des dettes et des créances contractées par ailleurs (C).

A. La très forte préférence pour le présent

La forte préférence pour le présent justifie tout autant l'importance accordée au délai de récupération des fonds que la persistance du crédit usurier.

1. Le délai de récupération des fonds

Les prix varient en fonction des besoins du moment et de l'état d'avancée des ventes. Lorsque la journée se termine et que les clients se font rares, la priorité consiste à vendre à tout prix et les femmes n'hésitent pas à vendre à perte. On est loin de l'analyse financière standard, laquelle suppose qu'un investisseur accepte de se dessaisir de ses avoirs à condition que la contrepartie obtenue compense le risque ainsi pris. Que constate-t-on ici ? Il y a urgence, ce qui exclut tout bonnement un quelconque arbitrage entre risque et rentabilité. Acculée à un « besoin » incompressible et immédiat, quelle que soit son origine, toute personne parfaitement rationnelle acceptera de se dessaisir de ses avoirs, à condition que la contrepartie lui garantisse la couverture de ses besoins quotidiens.

Dès lors, les notions de *capital* et de *résultat* n'ont plus la même signification ; lorsque l'horizon temporel se rapproche de l'immédiat, le capital n'est pas un *stock* mais un *apport de liquidité* [Bloy et Dupuy, 1990]. Selon la théorie standard du coût du capital, la contrainte d'exploitation qui pèse sur l'entrepreneur est de dégager une rentabilité supérieure au coût des fonds. Pour l'entrepreneur africain - homme ou femme -, compte tenu du prix accordé au présent et à la liquidité, le coût des fonds s'apparente à une ponction sur sa trésorerie quotidienne :

« l'entreprise ne sera jugée performante que dans la mesure où elle dégage, au jour le jour, des flux de liquidité lui permettant de faire face aux prélèvements des bailleurs et de reconstituer l'avance initiale. Le critère implicite de performance est ainsi le délai de récupération des fonds » [Bloy et Dupuy, 1990, p. 69, c'est nous qui soulignons].

Dans le langage des femmes, vendre *bien* consiste à vendre *vite*. Même si cela n'est pas grand chose, mieux vaut rapporter quelque chose et racheter encore, disent-elles. Rien de pire pour une vendeuse que de revenir du marché sans avoir tout vendu. En d'autres

mots, l'horizon se contracte tandis que le taux d'actualisation atteint des sommets vertigineux²⁸⁶.

Dans la même optique, le coût des prêts est rarement lié au temps : lorsqu'elles décrivent leurs pratiques, les femmes parlent bien de taux d'intérêt, mais celui-ci désigne en fait une somme fixe quelle que soit la durée. Que l'échéance soit hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle, il est par exemple fréquent de rembourser 1000 F pour 10 000 F. Nos propres observations sont confirmées à une plus large échelle par les enquêtes menées par la cellule ATOMBS (assistance technique aux opérateurs bancaires et mutualistes au Sénégal) auprès d'environ 450 Sénégalais, hommes et femmes. À la question du prix qu'ils accepteraient de payer pour obtenir un prêt, on observe que le temps n'intervient guère : en moyenne, les personnes se déclarent prêtes à payer 11,6% du montant du prêt pour un prêt hebdomadaire, 12% pour un prêt mensuel, 17% pour un prêt d'une durée indéterminée [ATOMBS, 1991, pp. 42-43].

2. La persistance de taux d'intérêt usuraires

D'où également la persistance de taux que l'on a tendance à qualifier d'« usuraires ». Dans la conception économique standard, le taux d'intérêt est un rapport au temps. On part de l'hypothèse que les apporteurs de fonds procèdent à un arbitrage entre le risque financier qu'ils assument et la rémunération qu'ils perçoivent : le risque ne serait accepté qu'à condition de garantir une rémunération considérée comme satisfaisante. Mais il faut pour cela que le risque soit évaluable ; dès lors que le niveau de risque global est trop élevé, toute volonté d'arbitrage entre risque et rentabilité devient illusoire :

« l'opacité du futur suscite une non intégration du temps dans les stratégies du futur ou, en d'autres termes, l'utilisation de taux d'actualisation très élevés dans les calculs financiers. Il en résulte un rétrécissement de l'horizon économique, la valeur actuelle accordée aux revenus futurs étant dérisoire » [Bloy et Dupuy, 1990, p. 70].

Notons également que le prix payé est comparé aux marges commerciales que l'emprunt permet de générer [Servet, 1995b] ; c'est ce que nous enseigne l'analyse des expressions employées en langue locale. En langue *wolof* le terme « taux d'intérêt » n'a pas d'équivalent propre. Soit les personnes emploient le terme français, soit elles parlent de *bonofiss* (bénéfice), de *ngañaay* (gagner), de *teg* (qui doit être ajouté) [Baumann, 1998a, p. 38]²⁸⁷.

Pour bon nombre de petites commerçantes, une journée de marché se résume de la manière suivante : emprunter 1000 ou 2000 F CFA le matin, espérer récupérer une marge de 300 à 500 F CFA, sachant qu'il faudra rendre 150 voire 250 F CFA au créancier²⁸⁸. Les femmes savent que c'est « très cher », mais elles n'ont pas le choix, et les quelques billets gagnés valent de toute façon mieux que pas de billet du tout.

²⁸⁶ Cette préférence pour le présent n'est pas réservée aux milieux modestes. Des enquêtes menées auprès d'étudiants de l'université de Dakar et de cadres des secteurs public et privé montrent qu'ils accordent à leurs revenus futurs un taux d'actualisation compris entre 100 et 250% [Baumann, 1998a, p. 38].

²⁸⁷ èèè èèèà'èèèèè

Le crédit « usurier » est surtout pratiqué sur les marchés, en milieu urbain comme en milieu rural. Des commerçants, les *bukki* (hyène) distribuent des crédits journaliers très tôt le matin avant l'approvisionnement. Réputés pour leur air sournois (d'où leur surnom), on les décrit rôdant autour des étals à la recherche d'une victime dans le besoin, prêts à bondir au moindre signe de nécessité. Les montants sont généralement faibles, entre 500 et 10 000 F CFA. Ils atteignent exceptionnellement des montants de 100 000 F CFA. Les taux d'intérêt varient entre 5 et 20% par jour. Le *bukki* propose aussi à ses clients des biens, que ces derniers vont s'empresser de revendre afin d'obtenir de la liquidité, mais à un prix souvent dérisoire par rapport à celui qu'ils auront à rembourser au *bukki*²⁸⁹.

Obtenir des informations sur ce type de pratiques est délicat. Les femmes en parlent, mais rares sont celles qui avouent y recourir, alors qu'elles n'hésitent pas à évoquer les autres sources d'endettement. C'est qu'en vérité, recourir au *bukki* est bel et bien une mesure de dernier recours. Les femmes ne s'adressent à lui que contraintes et forcées, du fait du coût, bien sûr, mais aussi parce que s'adresser au *bukki* dévoile que l'on n'a plus personne sur qui compter. Ceci est d'autant plus humiliant que souvent, le *bukki* ne respecte pas la *sutura* (discrétion), à laquelle les femmes sont très attachées. Lorsque les remboursements tardent, il ne se gêne pas pour « *empoigner les femmes* » et « *confisquer la marchandise* » ; c'est « *pénible* » disent-elles, voire « *douloureux* ».

Dans certains quartiers récents de la banlieue de Dakar, issus de quartiers « déguerpis »²⁹⁰ du centre de Dakar (par exemple *Fass Mbao*), le recours au *bukki* est très fréquent ; les habitants ne se connaissent pas suffisamment et le *bukki* est la seule alternative. Certains groupements féminins se sont mis en place explicitement pour lutter contre cette forme d'usure.

En milieu rural, les usuriers sont particulièrement sollicités pendant la période de soudure (entre deux récoltes) ou pendant l'hivernage (au moment des semences). Le phénomène s'est accru avec le retrait de l'État et l'arrêt du système de crédit en nature octroyé par les coopératives. Ce sont généralement de gros exploitants du village, les hommes, leurs épouses ou encore des commerçants maures et libanais. Le prêt se fait en espèces ou en nature, sous forme de céréales : elles seront destinées à l'alimentation ou à la campagne agricole. Le remboursement se fait au moment des récoltes, également en nature ou en espèces. La dette moyenne par ménage était estimée au début des années quatre-vingt à un montant variant entre 15 000 ou 20 000 F CFA [Bonnardel, 1985]. Le tableau ci-dessous donne quelques exemples, rencontrés lors de nos propres enquêtes.

²⁸⁸ Rappelons que 100 F CFA = 1 FF. À titre de comparaison, rappelons également que le seuil de pauvreté monétaire au Sénégal était évalué en 1998 à 100 000 F CFA par an, soit 8 333 F CFA par mois, et le salaire mensuel moyen est de 40 000 F CFA [Banque mondiale, 1998a, annexe B5].

²⁸⁹ E. Baumann évoque des écarts de un à trois [Baumann, 1998a, p. 36]. L'auteur décrit également le *kadiouman*, spécialisé dans le rachat de créances issues de tickets de loterie gagnants. Les gains ne sont remis que les jours ouvrables, ce qui décale parfois de plusieurs jours l'annonce des gagnants et la remise des lots. Le *kadiouman* propose alors aux gagnants de racheter leur ticket en prenant une commission comprise généralement entre 5 et 10% [Baumann, 1998a, p. 36].

²⁹⁰ « é » de,ééc comme « é »éééééééééé

Tableau 10. Exemples de crédit de soudure

Prêt accordé en période de soudure ou pour l'hivernage (3 à 4 mois)	Remboursement lors des récoltes
5000 F CFA	100 kg de mil, ce qui équivaut à 7 500 à 10 000 F CFA (le kg de mil vaut lors des récoltes entre 75 et 100 F CFA)
12 kg de semences de mil ou d'arachide	2 500 F CFA ou 50 kg de mil ou d'arachide
20 kg d'arachide décortiquée	60 kg non décortiquées ou 30 kg décortiquées
2 <i>rackal</i> ²⁹¹ , valeur totale 500 F CFA	600 F CFA ou 6 kg d'arachides non décortiquées
Source : Enquêtes Guérin [1997a]	

B. Le mélange entre gestion professionnelle et gestion domestique

Revenons à notre compte d'exploitation. Lister dépenses et recettes d'activité n'est qu'une vision très partielle de la réalité. Du fait d'une confusion quasi totale entre activités domestique et professionnelle, l'excédent de trésorerie est affecté en priorité aux dépenses personnelles incompressibles. Au solde disponible, va s'ajouter celui des opérations financières informelles. S'additionnent les transferts divers de la part de l'époux, d'un frère ou d'un oncle, les apports d'une tontine ou autre forme de groupement féminin, les remboursements de dette de l'entourage ; se déduisent les cotisations au groupe, les « dons » obligatoires pour les cérémonies, et les remboursements dont l'échéance ne peut plus attendre.

On obtient un solde disponible net, dont la répartition sera le fruit d'un arbitrage entre les dépenses discrétionnaires personnelles, la reconstitution du fond de roulement, le remboursement de certaines dettes, et éventuellement, les dépenses de diversification de l'activité, meilleur moyen de lutter contre les risques inhérents aux activités informelles. Quand il y a présence de capital fixe, précisons que la notion d'amortissement est ignorée, ce qui est parfaitement rationnel puisque la recherche de liquidité prime sur toute autre considération. Cette gestion « parcimonieuse » du capital est à la fois un moyen de conserver la liquidité et de limiter les risques d'immobilisation [Bloy et Dupuy, 1990].

Un choix optimal est avant tout un choix acceptable, qui privilégie

« un éventail d'options disponibles par rapport à l'irréversibilité de la décision d'investissement physique et choix d'actifs monétaires et financiers aux dépens d'actifs productifs » [Hugon, 1999a, p. 57].

Il faut également compter les frais de « maraboutage », évoqués au chapitre précédent. Ils ne sont pas systématiques, certaines femmes refusent de croire à ces « histoires-là », mais ils concernent quand même bon nombre de femmes. Il en va également ainsi des inévitables « cadeaux » que les femmes rapportent aux enfants lorsqu'elles se déplacent.

« un éventail d'options disponibles par rapport à l'irréversibilité de la décision

²⁹¹ à è é

d'investissement physique et un choix d'actifs monétaires et financiers aux dépens d'actifs productifs » [Hugon, 1999a, p. 57].

Au total, la chronologie des flux peut être représentée de la manière suivante :

Tableau 11. Reconstitution d'un compte d'exploitation.

Excédent de trésorerie - Dépenses personnelles incompressibles A= Solde disponible après dépenses personnelles incompressibles + Perception d'un apport du groupe (tontine ou autre) + Apports communautaires (transferts, remboursement de dettes) - Cotisation au groupe (tontine ou autre) - Dépenses dues aux obligations communautaires (transferts, cérémonies, remboursements de dettes) B = Solde financier A + B = Solde disponible net Arbitrage entre : - Dépenses discrétionnaires personnelles - Reconstitution du fonds de roulement - Remboursement de dettes - Dépenses de diversification

Source : Adaptation de Bloy et Dupuy [1990].

C. Dettes, créances et vitesse de circulation des flux monétaires

À la question des revenus, une femme nous a répondu une fois, « **de l'argent, oui, on en voit beaucoup, mais il ne reste jamais là** ». « **Sitôt arrivé, il repart** », nous répondait une autre. Les femmes plaisantent beaucoup sur cet argent qui passe sans jamais s'arrêter. L'expression est plus qu'anecdotique, elle illustre parfaitement la dynamique de circulation des flux monétaires. Si disposer de liquidité est le meilleur moyen de s'assurer une certaine maîtrise de l'avenir, thésauriser n'est qu'exceptionnel. C'est autant une question de sécurité, de « besoins », qu'un moyen de se prémunir contre les sollicitations de l'entourage tout en « plaçant » soit-même ses propres fonds. Sitôt perçu, tout flux monétaire est soit dépensé, soit réinjecté dans le circuit communautaire comme un « placement » - les femmes emploient ce terme -, susceptible d'être récupéré à tout moment en cas de « besoin pressant » ou de « problème ».

Les propos suivants, tenus par une femme de la banlieue de Dakar, résument bien la situation :

« Maintenant, tu as tant soit peu à vendre, tu le vends. Les sous que tu en tires, par exemple, aujourd'hui tu prends 100 F, tu achètes avec des marchandises à vendre, tu les vends, tu en tires 25 F ; si tu vois quelque chose comme les tontines, là, tu prends ces 25 F et tu les y verses là pour que demain, si ton besoin se présente, tu puisses aller là-bas, et dire que moi, vraiment, j'ai un problème, mes 25 F que j'avais fait entrer ici, c'est à cause de ce besoin que je l'ai fait »²⁹².

Lorsqu'elles décrivent leurs pratiques, les femmes emploient l'expression « *sab bukki, sulli bushidô* » (prendre une hyène, enterrer une hyène) ou « *sab-sul* » (creuser, enterrer), pratique qui consiste à s'endetter quelque part pour régler une dette. Elles parlent également de « tiroirs » : toutes les personnes ou groupes de personnes à qui elles prêtent des fonds ou rendent un service représentent un « tiroir » dans lequel elles

²⁹² Propos recueillis et cités par M.-H. Mottin Sylla [1987, p. 4].

peuvent à tout moment puiser [Ndione, 1992]. On assiste ainsi à une circulation ininterrompue de billets (entre 50 et 1000 F CFA), de biens (deux kilos de riz, un litre d'huile, quelques morceaux de savons), et de menus services (se faire remplacer sur un marché, se faire coiffer, se faire tresser, etc.). Toutes ces créances sont autant de formes d'épargne, une épargne quelque peu spécifique qui consiste finalement à « *se faire rembourser une dette* » [Servet, 1990].

Comme le suggère Olivier Favereau [1995], la liquidité, au sens d'un lien précieux entre le présent et l'avenir tel que le définissait Keynes, prend alors d'autres formes. Si la détention de monnaie en est la forme marchande,

« on doit pouvoir relire l'entretien d'un réseau de relations (dans la mesure où il permet à chaque membre du groupe de bénéficier d'une garantie de solidarité collective, en cas de besoin) comme la forme domestique de la liquidité. Ainsi, la solidarité de groupe remplirait dans une économie en développement la même fonction que la monnaie dans l'économie keynesienne : elle organise la liquidité, à partir d'une détention de ressources, non plus individuelle mais collective » [Favereau, 1995, p. 186].

Ce qui importe avant toute chose, c'est donc la *vitesse de circulation* des flux monétaires. « *L'argent immobile ne sert à rien* » disent les femmes. Serge Latouche, lorsqu'il décrit le quotidien des femmes de Grand-Yoff, un quartier de la banlieue de Dakar, parle de « *monnaie brûlante* » [Latouche, 1996, p. 22]. Par conséquent, à tout moment, chacun est inséré dans un gigantesque entrelacs de dettes et de créances qui sont autant de garanties sur l'avenir, autant l'avenir personnel que celui de l'activité commerciale.

Lorsque l'on cherche à comprendre les trajectoires entrepreneuriales, le montant des créances et de dettes devient donc un critère essentiel et le compte de bilan classique est quelque peu bouleversé. L'actif immobilisé, lorsqu'il existe, se résume à de l'investissement en capital fixe, mais la plupart des femmes n'en possèdent pas (70% sur notre échantillon). De plus, si l'on décompose l'actif circulant, le montant des créances, même s'il est vain de l'évaluer et que ses frontières sont éminemment mouvantes, occupe souvent une part beaucoup plus importante que les stocks et la trésorerie. On fait le même constat concernant l'importance des dettes au sein du passif.

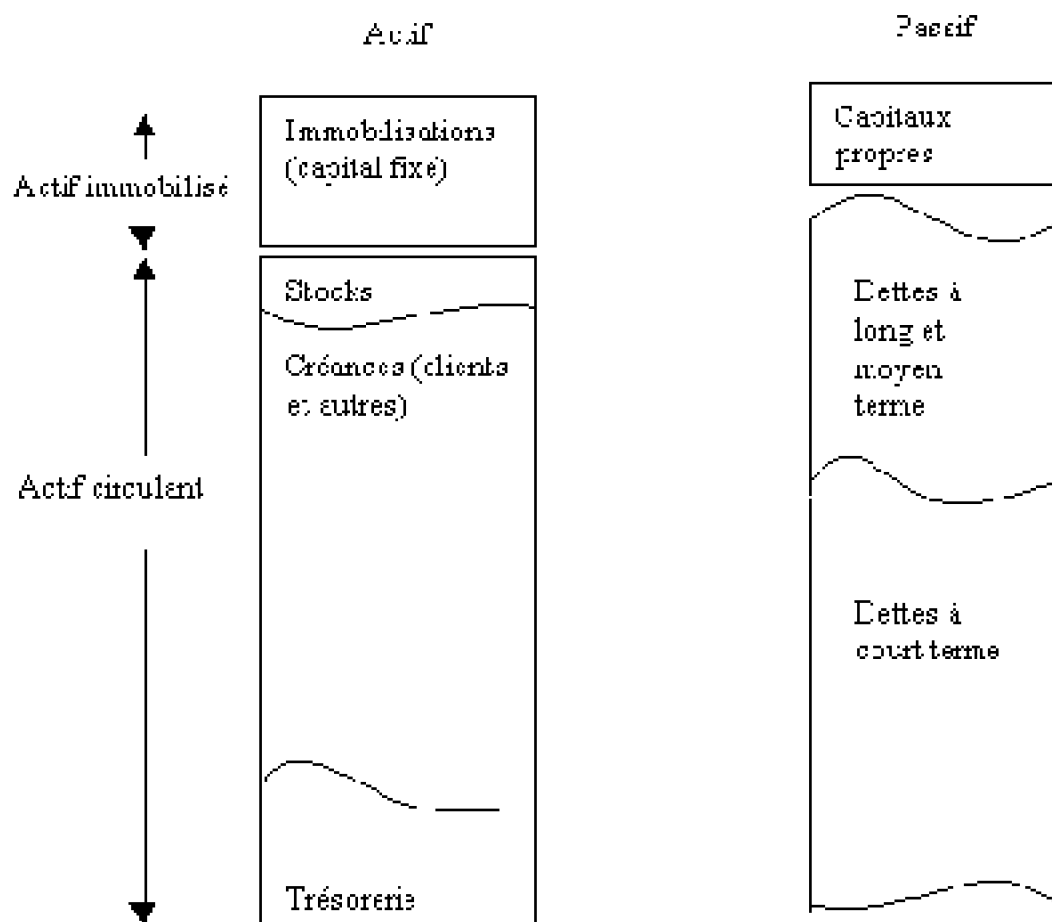


Figure 8. Reconstitution d'un compte de bilan

Ainsi un solde disponible, à l'instant T, peut être faible, voire nul, mais masquer de multiples créances. Inversement un solde disponible élevé peut masquer une infinité de dettes. Ces dettes et ces créances concernent les fournisseurs et les clients, mais aussi l'ensemble de l'entourage communautaire puisque aucune distinction n'est faite. Un jour, alors que nous admirions l'étalage copieusement garni d'une commerçante du marché de Rufisque, celle-ci nous rétorqua qu'il n'y avait rien à admirer : les deux tiers des marchandises ne lui appartenaient pas car elle s'était lourdement endettée pour les obtenir, son fils était malade, elle avait trois cérémonies à financer et donc elle avait bien « des difficultés à travailler ».

§2. Gérer le quotidien : cloisonner et prendre des engagements

Comment les femmes parviennent-elles à gérer cet « empilement » de dettes ? « **Chacune y pense** », disent-elles, « on travaille avec ça dans la tête ». Quand il y en a trop, « tu te limites toi-même », mais il en reste toujours, « c'est sur cette espérance que nous travaillons ». Si l'on note, le plus souvent, un amalgame fréquent entre dépenses familiales et charges commerciales, en déduire une absence de comptabilité serait toutefois erroné. Bien au contraire, si l'on tente de reconstituer la circulation des flux, on

observe une comptabilité très fine, même si elle est rarement écrite. Simplement, elle obéit à d'autres logiques et d'autres priorités. Si la confusion entre gestion domestique et professionnelle peut laisser penser une totale fongibilité, il n'en est rien car toutes les sources de revenus ne bénéficient ni de la même élasticité, ni du même usage. Si l'absence de contractualisation donne le sentiment de pratiques financières qui n'obéissent qu'à l'intuition et au gré du moment, il n'en est rien non plus, car dettes et créances sont souvent très hiérarchisées. Cette hiérarchisation ne provient pas forcément de leur montant ou de leur échéance, mais du degré d'obligation qui les sous-tend ; certaines sont malléables à merci, d'autres ne supportent aucune flexibilité. S'il est délicat de la retranscrire à l'aide des documents comptables classiques, il reste que la gestion est basée sur un principe, parfois intangible, de *cloisonnements* (A). Enfin, si la priorité donnée aux exigences communautaires donne à croire que ni individualité ni projet personnel ne sont possibles, certaines pratiques sont spécifiquement conçues, et de plus en plus semble-t-il, pour limiter autant les pressions que les tentations et permettre aux femmes de stabiliser leur activité (B).

A. Les cloisonnements d'épargne

Une analyse de l'épargne en termes de fonction croissante des revenus, faut-il le préciser, doit d'emblée être exclue. Seul un *cloisonnement* des formes d'épargne permet de combiner la pluralité d'exigences et de temporalités auxquelles les femmes sont confrontées [Servet, 1990]. Rares sont les femmes qui disposent d'épargne en espèces. Comment le pourraient-elles, compte tenu des multiples sollicitations auxquelles elles ont à faire face ? Éviter la thésaurisation permet de se soustraire en partie aux requêtes de l'entourage, tout en disposant de supports facilement convertibles pour affronter d'éventuels imprévus. Ainsi, l'épargne en nature reste la forme privilégiée d'épargne matérielle : bétail, céréales, marchandises, bijoux, semences, habitat et terrain pour les plus aisées, sont les formes d'épargne les plus répandues. Le petit bétail est ce qui se vend le plus facilement ; il est fréquent de se déposséder d'une partie du cheptel à la veille des fêtes ou de la rentrée scolaire. Intervient ensuite la dimension ostentatoire du bien : habitat, terrain, bijoux ou encore tissus sont bien évidemment davantage signe de « distinction » que le petit bétail, dont la fonction reste essentiellement utilitaire. À chaque type de bien correspond un « problème » d'ampleur différente : vendre quelques poulets pour acheter des médicaments, un pagne pour le baptême d'une parente éloignée, un collier pour un mariage ou des funérailles, etc.

Parmi cette pluralité de formes d'épargne, dont on voit qu'elles ont autant une dimension fonctionnelle que sociale, il en est une particulièrement appréciée et répandue : l'épargne tontinière.

B. Les tontines : cloisonnements et épargne forcée

Les tontines représentent une forme institutionnalisée du mode d'épargne « remboursement de dette » évoqué plus haut. Dans la tontine simple, formule la plus pratiquée par les Sénégalaises, les membres de la tontine cotisent régulièrement, et chaque membre récupère à tour de rôle l'ensemble des cotisations. Soit une tontine de n membres décidant de cotiser un montant X^{293} ; à chaque tour, l'un des membres récupère

un montant de nX. Les tontines peuvent ainsi être définies comme un mode de circulation de la monnaie reposant sur une « **accumulation temporaire de dettes et de créances** » [Lelart, 1989, p. 50].

Une étude réalisée au cours des années quatre-vingt au Sénégal auprès de plus de 600 hommes et femmes confirme l'adage selon lequel les tontines sont avant tout « *une affaire de femmes* » [Dromain, 1995]. Une analyse des membres de près de 200 tontines (125 dans la région de Dakar et 73 dans d'autres régions) met en évidence leur très nette féminisation : les femmes représentent en moyenne 74% des membres. L'étude des pratiques personnelles montre en outre que les femmes participent à plus de tontines que les hommes (1,81 tontines en moyenne contre 1,38 pour les hommes), et enfin que les femmes y investissent une proportion de leurs revenus plus importante que les hommes.

L'origine de cette spécificité, même relative, des pratiques financières féminines, s'explique aisément. Limitées dans l'accès à des activités génératrices de revenus, elles n'ont d'autre choix que celui de s'organiser pour faire face à leurs obligations. Simultanément, organiser et contrôler leurs propres circuits d'échange leur permet une relative autonomie à l'égard du milieu masculin²⁹⁴.

Considérées pendant longtemps comme une « *diversion ethnologique inutile* » [Servet, 1995a, p. 32], les tontines ont suscité depuis les années quatre-vingt de nombreux travaux de nature économique et financière. L'accent a été mis tour à tour sur leur rôle en matière de création, de circulation et de distribution de liquidité [Bekolo-Ebe, 1989], de conversion du risque [Bloy, 1995 ; Mayoukou, 1994], d'entretien des solidarités sociales [Servet, 1995a], de prévoyance et d'épargne [Lelart, 1995].

Les tontines transforment la « liquidité de l'actif » des participants, puisque tout au long du cycle tontinier, ceux-ci passent successivement d'une position de « **fournisseurs de flux de trésorerie (donc de moindre liquidité) à une position de grande liquidité quand vient le moment de lever la somme** » [Bloy, 1995, p. 110].

Elles apparaissent en même temps comme un mécanisme puissant de conversion du risque, ce qui leur confère une indéniable supériorité sur le système financier formel. Elles reposent sur une « **distribution symétrique d'information** » [Balkenhol et Gueye, 1994, p. 9]. Confiance et connaissance mutuelle permettent d'apprécier le risque qui sera par la suite largement tempéré par la pression du groupe, celle-ci pouvant prendre la forme de menaces de « boycott » de cérémonies [*ibid*, p. 6].

²⁹³ Notons qu'il existe également des tontines commerciales et des tontines à enchères, notamment au Cameroun [Békolo-Ebe, 1989 ; Henry et *alii*, 1991]. Il en existe peut-être au Sénégal, mais nous n'en avons pas rencontré.

²⁹⁴ Nous rejoignons ici les hypothèses émises à l'issue d'une étude menée au début des années quatre-vingt-dix par le Bureau international du travail sur les tontines dakaraise [Balkenhol et Gueye, 1994, p. 4]. D'autres travaux ont souligné le rôle des tontines féminines dans la mise en place de circuits financiers autonomes leur garantissant une certaine indépendance à l'égard du contrôle masculin. En Égypte [Hoodfar, 1988] et en Indonésie [Papanek et Schwede, 1988], les tontines sont explicitement présentées par les femmes comme un moyen de maîtriser l'usage de leurs propres revenus car le mari a tendance à se les approprier.

L'étude menée par la cellule ATOMBS montre à quel point les membres de la tontine font preuve de souplesse en cas de défaillance de l'un des leurs, même si les pertes ne sont pas à exclure, notamment en milieu urbain. Face à un défaut de paiement, les moyens déployés sont les suivants : report de la cotisation pour le second tour (25% en milieu rural, 15% en ville), remboursement des sommes versées à la fin du tour (25% en campagne, 10% en ville), perte de l'argent versé (20% en ville), application d'une amende (15% en campagne, 10% en ville), saisie d'un bien en substitution (10% en campagne, 15% en ville) [ATOMBS, 1991]²⁹⁵.

Les tontines se présentent également comme un mode d'incitation à l'épargne. Pour les premières bénéficiaires, le « lot » représente une avance. Les dernières, en revanche, ne font que récupérer leur mise. Elles sont *a priori* désavantagées : non seulement leur épargne n'est pas rémunérée car aucun taux d'intérêt n'est exigé, même des premières bénéficiaires, mais encore ce taux est débiteur si l'on tient compte de l'inflation. Pourtant lorsqu'il s'agit de faire la liste des bénéficiaires, elles sont nombreuses à se disputer les derniers tours, à tel point que le tirage au sort reste souvent le meilleur moyen de mettre un terme à la discussion. Encore une fois, l'approche économique standard est quelque peu bouleversée : le mobile principal n'est pas la recherche de rémunération mais la recherche de *sécurité* et de modes *d'incitation* à l'épargne. La cotisation tontinière est en quelque sorte une *épargne forcée* : en adhérant à une tontine, les femmes s'engagent à épargner régulièrement. L'épargne confiée au boutiquier en est un autre exemple. Elle correspond le plus souvent à la somme mise de côté pour couvrir progressivement les dépenses de consommation ; le budget des achats du marché est en quelque sorte confié au boutiquier²⁹⁶.

Se prémunir contre les sollicitations de l'entourage étant une importante motivation, la cotisation tontinière se présente ainsi comme une forme *d'épargne-projet* [Servet, 1995a]. Contrairement à d'autres formes d'épargne collective où l'usage des fonds est aussi collectif (financement d'un puits, d'une banque de céréales, etc.), la tontine autorise un usage *personnel* des fonds. Elle permet ainsi à ses membres

« d'échapper à une sorte d'impôt de solidarité découlant de la pression redistributive sur les revenus » [Mayoukou, 1994, p. 55].

S'il est difficile d'envisager une individualisation des formes d'épargne, les tontines peuvent constituer des

« formes transitionnelles [...] permettant de concilier les contraintes nées de la salarisation et de la marchandisation et celles de sociétés très largement holistes » [Servet, 1990, p. 94].

Les femmes n'hésitent pas à dire qu'elles refusent plus aisément d'aider un proche dans

²⁹⁵ Cette étude, réalisée en 1990, s'appuie sur 696 entretiens menés sur l'ensemble du territoire sénégalais, dont 456 entretiens personnels, 128 entretiens relatifs à des groupes (tontines et autres) et 56 prêteurs. Notons toutefois que l'étude du BIT citée plus haut souligne le recours de plus en plus fréquent à des documents écrits (à la fois règlements intérieurs et comptabilité) [Balkenhol et Gueye, 1994].

²⁹⁶ De même, des taux nuls, voire négatifs du fait de l'inflation, peuvent s'observer chez le garde-monnaie, personne de confiance à qui les personnes confient leur épargne ; ce qui compte ici, c'est la mise en sécurité des dépôts.

le besoin : la culpabilité est moins lourde si elles peuvent prétexter une cotisation tontinière, dont tout le monde sait qu'il est impossible de s'y soustraire.

C'est aussi un moyen de se prémunir contre leurs propres tentations. Les femmes n'ignorent pas leur penchant à la dépense, elles disent elles-mêmes qu'elles ont parfois tendance à « gaspiller ». Lorsqu'elles disposent d'un excédent de trésorerie et qu'il faut choisir entre placer leurs fonds ou s'accorder quelque dépense personnelle, il leur est plus facile de résister à la tentation quand une contrainte les y oblige. Conscientes de leur préférence pour l'immédiateté qu'elles jugent elles-mêmes excessive, elles n'en sont pas moins capables, si l'on reprend l'expression de Jon Elster, de s'imposer des contraintes afin de « *remédier à la faiblesse de leur volonté* », faisant ainsi preuve d'un comportement parfaitement rationnel (entendu ici au sens de l'adaptation des moyens aux fins poursuivies), même si cette rationalité s'exprime de manière indirecte [Elster, 1986a, p. 102] :

« s'imposer une contrainte à soi-même, c'est prendre une certaine décision à un instant T1 afin d'accroître la probabilité que l'on prenne une certaine décision à un instant T2 » [ibid, p. 105]

La tontine peut ainsi être considérée comme un « engagement préalable » (*pre-committment*) [ibidem], obligeant les femmes, dans le futur, à modifier leur propre comportement et s'assurer de respecter leurs obligations. Si les femmes préfèrent passer en dernier lors du cycle tontinier, c'est aussi pour prendre le temps de réfléchir et de faire un usage des fonds « raisonné ». En passant en premier, elles craignent de se laisser aller à des dépenses inconsidérées qu'elles regretteront par la suite²⁹⁷.

On observe d'ailleurs qu'il existe autant de variantes possibles que les femmes ont d'obligations. On a souligné à plusieurs reprises l'extraordinaire diversité des formes tontinières [Lelart, 1990 ; Henry et alii, 1991], le « *polymorphisme tontinier* » [Bloy, 1995, p. 108] ; les pratiques sénégalaises féminines en offrent une illustration remarquable.

Le terme *natt* fait référence au principe général de la tontine. Les *mbotay* désignent les tontines destinées à financer les cérémonies familiales. Les tontines de mères d'enfants « *qui têtent encore au sein de leur mère* » sont destinées à acheter les vêtements des enfants. Les tontines religieuses (qui se greffent aux *dahiras*, associations musulmanes confrériques) assurent le respect des obligations religieuses (*hadiya*, dons au marabout, et *asaka*, dons aux pauvres). Les tontines en nature (savons, boîtes de lait, mais aussi marmites, pagnes, parfois réfrigérateurs, etc.) permettent aux femmes d'équiper leur cuisine. Les tontines de commerçantes, qui ont lieu sur le marché, sont souvent le seul moyen de réunir un capital de départ pour se lancer dans le petit commerce ou le relancer. En outre, selon leur statut et leur âge, les femmes n'ont pas les mêmes obligations. Cette hétérogénéité est une autre source de diversité tontinière : certaines regroupent spécifiquement des femmes de même classe d'âge (les *yendu*), d'autres regroupent les épouses de même rang. Les *sanni diamra*, en revanche, autorisent la diversité, puisque c'est « à chacune selon ses moyens ».

Notons enfin que bon nombre de tontines jouent en même temps un rôle de

²⁹⁷ M.-H. Mottin-Sylla faisait le même constat : les femmes qu'elle avait rencontrées disaient ainsi, « *la tontine, ça ne sert pas à épargner, ça sert à mieux dépenser l'argent* » [Mottin-Sylla, 1993, p. 7].

mutualisation des risques. En plus du versement tontinier, les femmes alimentent régulièrement une caisse de solidarité, destinée à soutenir les unes et les autres dans leurs imprévus (une maladie, un décès, etc.).

D'après nos observations, les cotisations individuelles varient de 25 F CFA à 10 000 F CFA, elles atteignent exceptionnellement des montants de 50 000 F CFA. Les cycles varient de quelques jours (tontines de commerçantes) à plusieurs années (tontines destinées à financer des appareils ménagers, une cantine ou stand de marché etc.), les lots atteignant alors des montants de plusieurs centaines de milliers de F CFA, voire plusieurs millions. Dans notre échantillon, toutes les femmes participent au moins à une tontine, et la plupart (80%) à deux, le plus souvent une tontine de cérémonie et une tontine de commerçantes. Certaines femmes cumulent jusqu'à six participations, et nos observations ne sont probablement pas exhaustives. C'est le cas par exemple de cette commerçante du marché central de Thiès. Elle cotise 200 F CFA par mois dans une tontine religieuse affiliée à une *dahira*, en plus des dons destinés à l'imam et collectés par l'association. Elle verse 10 000 F CFA par mois dans une tontine mensuelle dont le cycle dure 20 mois, et souhaite acheter avec le lot une machine à coudre et du matériel de teinture ; elle a mis un certain temps avant de se décider, car épargner 10 000 F CFA chaque mois est un véritable défi, il lui arrive de déposer régulièrement de l'argent chez le boutiquier du coin. Elle possède également « une main » dans une tontine de marché qui ne fonctionne qu'en cas de « coup dur », lorsqu'une des femmes a « chuté » et a besoin de se reconstituer un capital de travail : elles se réunissent à quatre ou cinq, cotisent 1000 F CFA par jour et il n'y a généralement qu'un seul cycle. Elle participe enfin à deux autres tontines de cérémonies.

Il a souvent été évoqué que les tontines ne pouvaient guère contribuer au développement d'activités commerciales. Marie-Hélène Mottin-Sylla, lorsqu'elle étudie les tontines des femmes de Dakar au cours des années quatre-vingt, confirme ce constat [Mottin-Sylla, 1993]. S'il arrive que le lot soit destiné à un usage commercial, l'activité financée n'est souvent qu'éphémère. Elle observe toutefois que le contrôle du groupe a tendance à s'effacer : pour certaines tontines, il était en effet d'usage qu'une personne soit chargée d'accompagner la récipiendaire lors de ses achats pour s'assurer du respect des normes fixées par le groupe, or cette habitude est en passe d'être abandonnée. Quelque dix ans plus tard, les pratiques que nous avons observées montrent que le processus d'individualisation se poursuit.

C. L'évolution des pratiques : le système d' « avance permanente »

On assiste à la mise en place d'un système de médiation financière que nous avons qualifié d'« avance permanente », au sens où il est conçu pour permettre aux femmes de disposer en permanence d'une avance destinée à être réinjectée régulièrement dans leur activité, lui conférant ainsi une certaine stabilité.

Expliquons le processus. Les membres du groupe commencent par épargner régulièrement ; à l'instant T, lorsque le montant est jugé suffisant, chaque membre reçoit sa part, notée X ; elle la remboursera à l'instant T + 1 avec intérêt (i), et à ce même instant T + 1, elle se verra réattribuer la même somme. À partir de là, le processus se

poursuit et n'a plus aucune raison de s'arrêter. L'objectif prioritaire pour les femmes est d'être « obligées de travailler » : le fait de devoir rembourser la somme régulièrement les incite à développer des activités rémunératrices de revenus et à les *stabiliser*. À l'instant $T + n$, les femmes procèdent à une épargne forcée de $X (1+i)^n$. Certaines femmes expliquent qu'avec ce système, elles ont réussi à stabiliser leur activité et à augmenter progressivement leur fonds de roulement. La différence avec la tontine réside dans la *régularité* de l'octroi de liquidités. Avec la tontine, chaque femme n'est bénéficiaire qu'une seule fois par cycle, celui-ci pouvant être très variable. Si le montant du « lot » croît avec la taille du groupe, la durée du cycle en est d'autant plus élevée. En revanche, avec ce système d'avance permanente, toutes les femmes bénéficient d'une somme à chaque tour (l'échéance est généralement mensuelle), mais d'un montant moins important. L'objectif est différent : il s'agit moins de financer un projet précis (cérémonie, appareil ménager, etc.) que d'être incité à assurer la constance d'une activité génératrice de revenu. Les deux formules (tontine et avance permanente) ne sont pas incompatibles, et il est fréquent que les groupes mènent les deux simultanément.

Sur les 49 groupes rencontrés, 14 procèdent à ce système que nous avons qualifié d'« avance permanente », et la plupart des autres groupes souhaitent y parvenir. Les échéances de remboursement varient entre un et six mois ; les taux d'intérêt (qui sont en fait de l'épargne forcée puisqu'ils sont destinés à « gonfler » le montant des avances) varient entre 5 et 20%, exceptionnellement 50%, avec une moyenne de 10%. Les situations en milieu urbain et péri-urbain²⁹⁸ sont similaires, 60% des montants sont compris entre 15 000 et 50 000 F CFA et ils ne descendent pas en dessous de 5 000 F CFA. En milieu rural, en revanche, l'essentiel des montants ne dépasse pas cette somme. Les montants dépassent 15 000 F CFA lorsque le groupe possède un moulin à mil. Le tableau ci-dessous donne une idée plus précise de la répartition des montants. Compte tenu de la taille de l'échantillon, les données ne sont bien sûr pas représentatives ; elles présentent toutefois le mérite de présenter un ordre de grandeur de la capacité de médiation financière des groupements.

Tableau 12. Le rôle de médiation financière des groupes féminins.

Montant individuel (en F CFA)	Milieu rural	Milieu urbain
0	7 %	10 %
0 - 5 000	71,5%	/
5000 - 15 000	/	30 %
15 000 - 30 000	21,5%	40 %
+ de 30 000	/	20 %
Total	100%	100 %
Sources : Enquêtes Guérin [1997a]		

Si les groupes féminins mettent en place ce système, notons que c'est en grande partie sous l'influence et avec le soutien de programmes d'aide au développement, et

²⁹⁸ Nous avons qualifié de péri-urbains les villages situés sur de grands axes routiers.

particulièrement de programmes de microfinance. Nous y reviendrons au chapitre 10, mais précisons d'ores et déjà les effets observés. D'un point de vue collectif, à travers l'effet de levier qu'il suscite, le crédit accélère considérablement les capacités de médiation financière des groupes. D'un point de vue individuel, le fait qu'il s'agisse d'un crédit institutionnel représente un argument imparable permettant de se dégager des obligations communautaires : cet argent doit être remboursé, il ne peut être donné à l'entourage ou utilisé entièrement à des fins personnelles. Le crédit formel représente ainsi un « tiroir » supplémentaire ; son montant est parfois dérisoire en comparaison des autres sources de financement ; en revanche, ce tiroir a le mérite, aux yeux de certaines femmes, d'être cloisonné des autres.

Le tableau suivant récapitule les principales sources d'accès au crédit ou à des « avances » (cas tontinier) observées ainsi que les conditions qui leur sont sous-jacentes. Tableau 13. Les différentes sources d'accès au crédit ou à des « avances »

Tableau 13. Les différentes sources d'accès au crédit ou à des "avances"

Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Entre autonomie et dépendance

Forme	Durée de l'emprunt	Montant ²⁹⁹ en F CFA	Coût du crédit ou de l'« avance »	Prêteurs	Emprunteurs	Utilisation	Accessibilité
Tontine de village ou de quartier	Un mois à plusieurs années	500 à 5 000 (lot)	Gratuit pour les premiers Coût du temps pour les derniers	Village ou quartier		Tontine scolaire Tontine période de soudure Tontine de cérémonie	Epargne préalable Milieu d'appartenance
Tontine de marché	Correspond au cycle de roulement (un jour à un mois, souvent une semaine)	10 000 à 100 000 (lot)	Gratuit pour les premiers Coût du temps pour les derniers	Commerçantes qui travaillent à proximité sur le marché		Destiné en majeure partie au fonds de roulement	Epargne préalable Proximité Parrainage
Crédit ou avance du groupement féminin	Souvent un mois	2 000 à 100 000	10 à 50% par mois (il s'agit d'épargne forcée puisque les intérêts sont destinés à alimenter la caisse du groupe)	Groupements religieux, commerciaux, politiques, classes d'âges, etc.		Combinaison de dépenses sociales (santé, alimentation, éducation, vêtements, etc.) et d'investissement productif	Epargne préalable Proximité Parrainage
Boutique	Entre un jour et	500 à 10 000		Grossistes	Détaillantes	Alimentation	Relations personnelles

²⁹⁹ "éééééé"

Forme	Durée de l'emprunt	Montant en F CFA ²⁹⁹	Coût du crédit ou de l'« avancé »	Prêteurs	Emprunteurs	Utilisation	Accessibilité
	un mois, éventuellement la durée de la période de soudure						
Crédit fournisseur avec intérêts	Quelques jours à quelques mois	Très variable	10 à 50%	Toutes relations commerciales		Activité commerciale	Relations personnelles
Crédit fournisseur sans intérêt	Quelques jours à quelques mois	Très variable	Pas de coût réel, mais une dépendance implicite	Toutes relations commerciales		Activité commerciale	Relations personnelles
Usuriers (<i>bukki</i>)	Un jour à un mois Parfois plusieurs mois (période de soudure)	500 à 50 000	Coûts très élevés	Grand(e) commerçant(e)	détaillants	Toute utilisation (survie, « dépannage » quelconque, commerce)	Relations personnelles
Entourage	Un jour à quelques mois	Nature ou espèce, très variable	Gratuité mais réciprocity nécessaire	Famille, voisinage Réseaux (religieux, politiques)			Relations personnelles

Source : Enquêtes Guérin [1997a]

Récapitulons : l'entrepreneuriat obéit à des logiques tout à fait spécifiques qui ne prennent sens qu'à la lumière de la double exigence à laquelle les femmes sont

²⁹⁹ ééééé ”

confrontées : incertitude quotidienne et obligations communautaires. De là une très forte préférence pour le présent et pour la vitesse de récupération des fonds, de là une absence de thésaurisation et une mutualisation des risques à travers l'entretien d'un réseau de soutien et de protection, de là aussi une tension permanente entre le souci d'actualiser les appartenances communautaires et celui de s'en démarquer en partie afin de mener des projets personnels. La diversité des pratiques monétaires et financières est la traduction même de cette tension. Elles aussi ne sont intelligibles qu'à plusieurs conditions : redéfinir les notions de liquidité et de taux d'intérêt et admettre la pluralité des mobiles d'épargne. Le tableau ci-dessous récapitule ces trois éléments.

Tableau 14. Caractéristiques des comportements d'épargne et de crédit

	Incertitude	Respect des obligations communautaires	Se démarquer des obligations communautaires
Redéfinition du concept de liquidité	Préférence accrue pour la liquidité	Entretien des réseaux communautaires comme forme de liquidité	Éviter la thésaurisation pour se soustraire aux sollicitations de l'entourage
Pluralité des motivations d'épargne	Recherche de sécurité	Épargne « remboursement de dette » Épargne « maintien des solidarités sociales »	Recherche de modes d'incitation à l'épargne forcée (tontine, boutiquier,) Épargne « projet »
Redéfinition du rôle du taux d'intérêt	Forte préférence pour le présent qui conduit à des taux usuraires Recherche de sécurité qui conduit à des taux négatifs	Rapport au groupe plus que rapport au temps	Considérer le taux d'intérêt comme mode d'épargne forcée

Ce cadre général étant brossé, il convient de saisir l'hétérogénéité des trajectoires, hétérogénéité qui découle autant de la *carte à l'échange* personnelle des femmes que de l'ambivalence des liens financiers.

Section 2. Des trajectoires hétérogènes : carte à l'échange et ambivalence des relations financières

Lorsque l'on demande aux femmes d'apprécier elles-mêmes leur situation, elles ne répondent pas en termes de revenus, mais explicitement en termes de marge de manoeuvre : elles se sentent plus ou moins « à l'aise », plus ou moins « coincées ». Par conséquent, quel que soit le montant des revenus obtenus dans la journée ou au cours de la semaine, et indépendamment de leur caractère plus qu'approximatif, les apprécier à leur juste valeur exige de tenir compte des *obligations* qui leur sont associées et de la place de leur détentrice au sein du jeu social de dettes et de créances, ce que Sen

appelle la *carte à l'échange* (§1). Au-delà de la singularité des situations personnelles et de la diversité des positions qu'une femme est susceptible d'occuper au cours de sa propre trajectoire et dans le but de clarifier la réalité, il est possible ensuite de repérer trois types de trajectoires (§2).

§1. Carte à l'échange et obligations

Si l'on demande aux femmes d'imaginer la pire chose qui puisse leur arriver, les réponses sont unanimes : se dérober à ses dettes et fuir ses obligations, sentiment qu'elles résument par l'expression « la honte ».

« Soigner la honte », c'est d'abord ne pas avoir « d'histoires » et être « en paix » avec autrui, c'est-à-dire honorer ses engagements. Celle qui oublie ses dettes, celle qui oublie qu'elle a été aidée, disent-elles, « *n'a pas de vergogne et ne soignera jamais la honte* ».

Au quotidien, cela signifie être capable de satisfaire les sollicitations de quelqu'un qui vous a aidé dans le passé, quel qu'en soit le prix, même s'il faut vendre une partie de son stock de marchandises, un poulet ou, lorsque c'est plus grave, un pagne. « Se lever », « ne pas rester couchée », « faire des démarches » (*dugg-dugg*), l'essentiel est de ne pas rester inactive et de trouver, coûte que coûte, une solution.

Sur le long terme, cela signifie respecter la réciprocité lors des cérémonies familiales, dont on a vu au chapitre précédent le rôle de soutien décisif qu'elles étaient susceptibles de jouer dans les activités commerciales. Ne pas honorer ses dettes revient tout bonnement à déchoir socialement, celle qui s'y risque est « *irrécupérable* » (*ay nit yu sanku*), et de toute façon, elle ne pourra plus réemprunter. Il est possible de se « *cher* » quelque temps, de « *tricher* » un peu, mais toute tentative de fraude ne peut être que provisoire. « *L'hyène a beau faire des détours, elle finira par repasser* », disent-elles à ce sujet. Autrement dit, celle qui tente de se soustraire à ses créanciers finira tôt ou tard par l'expier : c'est autant une question d'honneur que de survie ; les deux éléments sont inextricables et il serait vain de tenter de les démêler.

Soigner la honte, c'est aussi tenir son rang, tant à l'égard de l'époux que des *moroom* (les membres de la même classe d'âge) et des *nwale* (les égales du point de vue du statut social). Cela signifie cultiver et entretenir son allure, sa conduite, sa tenue. À cet égard, une femme seule n'a pas les mêmes obligations qu'une femme mariée. Elle n'a pas les mêmes contraintes matérielles, cela va de soi, mais elle doit également montrer qu'elle est capable de s'assumer, qu'elle est une femme « respectable », c'est-à-dire soignée, élégante et distinguée. Une femme de mariage monogame n'a pas les mêmes obligations qu'une femme de mariage polygame. Si les coépouses partagent parfois leurs activités commerciales, il est plus fréquent que leurs relations obéissent à une rivalité perpétuelle ; de là une quête permanente, parfois obsessionnelle de l'apparence, et il n'est pas rare que leurs activités commerciales soient rythmées par cette concurrence effrénée. Il n'est pas rare non plus que certaines femmes se mettent à exercer une activité commerciale le jour où leur époux décide de prendre une deuxième épouse.

Entre en jeu également, mais de manière beaucoup moins prononcée, le fait d'avoir poursuivi des études. Une jeune fille « instruite » n'a pas les mêmes obligations que celle

qui n'a jamais fréquenté l'école. Quel que soit le diplôme obtenu et quels que soient les débouchés professionnels possibles, elle « se doit », même si c'est implicite, d'honorer l'engagement de ceux qui l'ont aidée dans sa scolarité, parents, frère, parrain ou marraine, oncle ou tante. Dieynaba et Oulimata, lorsqu'elles ont raté leur diplôme de secrétariat, et face à la déception de l'entourage familial, n'ont pu préserver leur fierté qu'en assumant elles-mêmes leur indépendance financière. Notons toutefois que la pression exercée est probablement beaucoup moins forte que pour les garçons, dont on a souligné à plusieurs reprises, comme pour les salariés, à quel point le fait d'être diplômé pouvait devenir un poids parfois impossible à supporter. Alain Marie évoque le cas quelque peu inquiétant des jeunes chômeurs diplômés de Bamako ; menacés par leur milieu d'origine et tourmentés eux-mêmes intérieurement par leur incapacité à assumer leur devoir d'« avances-restitutions », ils sont, écrit l'auteur, condamnés à une « mort symbolique » [Marie, 1995a]. Entendons-nous bien : il ne s'agit pas d'opter pour une logique strictement comptable des échanges, mais simplement de constater que la dignité de chacun passe par l'alternance, au cours du temps, des positions de créancier et de débiteur. Concernant l'éducation, cette exigence est d'autant plus forte que seule une minorité y a accès.

Dans ce jeu permanent de dons contre dons, où s'échangent, comme l'avait observé Marcel Mauss en d'autres lieux, aussi bien de la monnaie que des objets, des paroles, des coups, de l'honneur ou encore du prestige [Mauss, 1993a (1950)], l'étendue des réseaux de relation détermine en partie la position de chacune. On note tout d'abord, nous l'avons déjà vu, l'importance du réseau familial (la « famille » étant parfois malléable et flexible à merci) ainsi que celle des groupes féminins auxquels les femmes participent, ces derniers étant autant d'opportunités d'accès à des sources de financement comme de création d'un réseau de clientèle. On note ensuite l'influence parfois décisive des contacts établis avec la sphère dite « formelle ». Bénéficiaire, directement ou indirectement, de revenus du salariat, est un premier avantage possible ; c'est aussi la possibilité de pénétrer ce milieu afin de se constituer une clientèle, dont le principal attrait est la solvabilité. On note enfin la portée des responsabilités exercées dans les milieux politiques et religieux et les relations entretenues avec les personnalités de ces mêmes milieux.

Afin de saisir toute l'ambiguïté de ce manège incessant de dons contre dons, il convient également de souligner, toujours à la suite de Mauss, l'ambivalence des relations nouées. Être endetté, c'est manifester et exprimer son appartenance à un groupe. Dans un contexte où l'accès au crédit ne se déploie qu'au travers des relations de connaissance, s'endetter témoigne de la confiance d'autrui ; multiplier les dettes est un signe incontestable de solvabilité et de crédibilité. Toutefois si la relation de dette exprime une relation privilégiée, à tout moment elle peut se retourner contre le débiteur ; à tout moment, le créancier peut décider d'« étouffer » le débiteur, qui devient son obligé.

Le mode de fixation du taux d'intérêt met en évidence cette ambivalence. Ce dernier est rarement fixé à l'avance. Il se détermine au cours de la transaction et obéit à un double arbitrage : la préférence pour le présent, et donc le coût du temps, et le rapport social entre les deux partenaires [Baumann, 1998a]. Pour certains biens, les taux atteignent parfois 30 voire 50%, pour des périodes variant entre une semaine et deux

mois ; or l'objectif n'est pas la rémunération, car bien souvent la commerçante préférerait vendre comptant pour éviter de bloquer une partie de son capital : c'est bel et bien le coût du temps qui s'exprime ainsi. Inversement, il arrive que le prêt soit « gratuit ». Mais cette apparente gratuité, est trompeuse : elle masque une obligation de fidélité. Ainsi, certains boutiquiers obligent leurs clientes endettées à acheter des denrées qu'ils ont du mal à écouler. Lorsque les femmes s'endettent pour acheter des semences, le prêt est parfois « gratuit », mais elles seront parfois contraintes d'accorder à leurs prêteurs (ou leurs prêteuses) des prix préférentiels lors de la récolte. À l'inverse, il arrive que certains remboursent plus que ce qu'ils doivent formellement ; un tel geste de reconnaissance crée un déséquilibre qui implique que la relation continue [Baumann, 1998a]. C'est en tenant compte de cette ambivalence qu'il est possible d'isoler un nombre limité de trajectoires types.

L'ensemble des droits et des obligations de chacun, tels que la personne les perçoit et les fait valoir, détermine ce qu'Amartya Sen appelle une *carte à l'échange* (*exchange map*). Cette carte peut être représentée graphiquement : droits et obligations sont représentés en abscisse et leur inscription dans le temps (passé et futur) est représentée en ordonnée. En théorie, une obligation assumée dans le passé (quart sud-ouest) donne un droit dans l'avenir (qui serait situé dans le quart nord-est). Lorsque la symétrie est parfaite, la carte se traduit par un cercle.

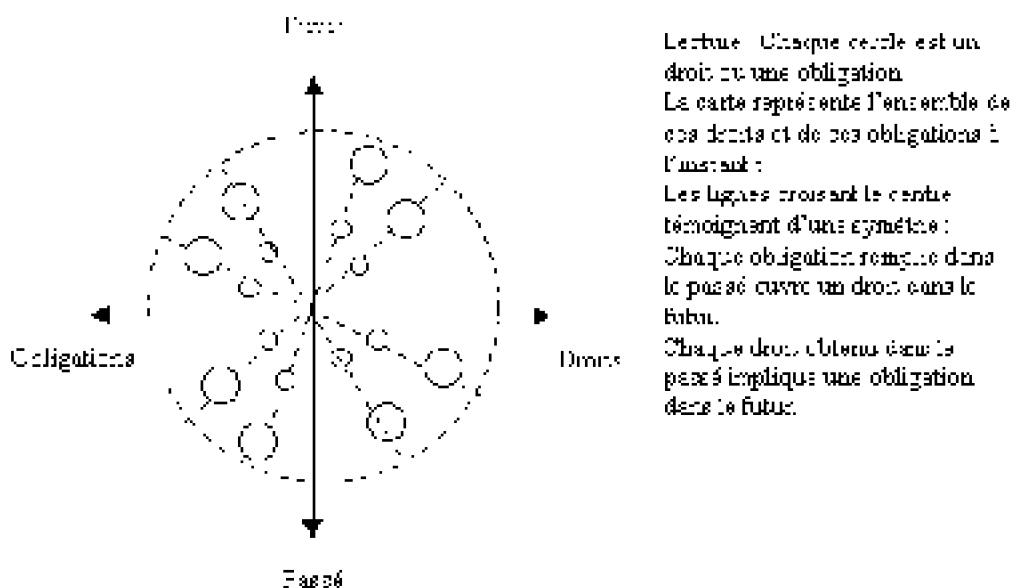


Figure 9. Carte à l'échange. Situation fictive d'équilibre.

Une *carte à l'échange* parfaitement équilibrée n'est que fictive. En pratique, l'équilibre entre droits et obligations n'est jamais assuré. Il obéit à une réciprocité généralisée, susceptible de s'étaler sur plusieurs générations. En outre sur le court et moyen terme, la symétrie dépend de la capacité de chacun à faire valoir ses droits, elle dépend également de la « *fiabilité de la mémoire communautaire* » [Mahieu, 1989, p. 732]. Tout ce qui relève du futur n'est donc que *potentiel*. Une femme qui se marie acquiert par son mariage un droit de protection matérielle de la part de son époux. Des parents qui élèvent leurs enfants sont normalement assurés d'être assistés lors de leurs vieux jours. Dans les deux

cas, cette protection n'est qu'hypothétique, et elle dépend en partie des moyens dont dispose chacun pour revendiquer ses droits.

Certaines obligations futures sont inconnues (un aléa quelconque, un membre de la famille qui tombe malade, un décès à financer, un vol de marchandise, etc.) et seront plus ou moins lourdes à supporter selon la situation de chaque femme. Enfin, la femme qui n'assume pas ses obligations s'expose à payer un lourd tribut dans l'avenir : rompre un mariage organisé par la famille, quitter le domicile conjugal ou familial, arrêter ses études avant d'être diplômée, etc.

Il est possible d'élargir le raisonnement à l'ensemble des dettes et créances de court et moyen terme. Évaluer leur encours offre un premier éclairage, néanmoins insuffisant. Il faut aussi apprécier la crédibilité des créances en cours (quelles sont les probabilités de remboursement ?) ainsi que les opportunités d'accès à des dettes supplémentaires. Il faut également estimer le *vécu* de ces dettes et de ces créances (est-il plus proche d'un sentiment de dominé ou de dominant ?).

S'il règne une discipline, parfois intangible, au sein des réseaux d'échange féminins, assurant ainsi un certain équilibre des dettes, dès que l'on pénètre l'espace anonyme des marchés, la règle n'est plus la même car la concurrence acharnée profite aux plus opportunistes. Les créances insolvables, nous allons le voir, sont une source d'embarras permanente, à tel point qu'une bonne commerçante se distingue par son charisme mais aussi son intransigeance à l'égard des « mauvais payeurs ». Les créances obtenues lors d'une cérémonie familiale, sont par exemple des droits beaucoup plus fiables que les créances douteuses accordées à certains clients ou que la pension que doit verser le père des enfants.

Selon les situations, on obtient alors des *cartes à l'échange* plus ou moins déformées : déformation au profit du quart sud-ouest lorsque des obligations assumées dans le passé ne sont pas compensées par autant de droits effectifs dans le futur ; déformation au profit du quart nord-ouest lorsque des obligations non assumées par le passé sont reportées sur l'avenir.

§2.Trois trajectoires types

Si l'on tente de démêler les trajectoires personnelles en fonction de la *carte à l'échange* des femmes, de manière très caricaturale trois groupes se dégagent. On distingue tout d'abord les femmes qui bénéficient de revenus fixes, salariées ou épouses de salariées, veuves bénéficiant de pension (A). Pour les raisons évoquées plus haut, elles bénéficient incontestablement d'une position privilégiée, même si tout privilège se paie en termes d'obligations à l'égard de l'entourage. Parmi celles qui n'ont pas de revenu régulier, deux tendances sont perceptibles : les premières parviennent tout juste à honorer leurs obligations et à maintenir leur dignité (B) ; les secondes cherchent en permanence à élargir leurs droits en se créant une clientèle d'obligés (C).

Insistons sur la fonction essentiellement heuristique de la typologie proposée. Les trajectoires des femmes sont le fruit d'une multiplicité de variables. Face à cette diversité, l'analyse a pour mission de simplifier, de mettre en relief les traits les plus saillants et les plus significatifs, et de restituer les éventuels liens de causalité qui peuvent exister entre

les différentes variables. Seule la simplification peut donner au réel une certaine intelligibilité, et c'est uniquement dans cette optique qu'une typologie est proposée.

Voyons ces trois catégories successivement.

A. La rente de situation : femmes salariées et épouses de salariés

Bénéficiaire de revenus réguliers, que ce soit de manière directe ou interposée (pour une femme, transfert de la part de son époux, de son père, d'un frère, etc.), expose quiconque à de multiples sollicitations de la part de son entourage. Certains chercheurs sont allés jusqu'à chiffrer ce phénomène. Ainsi François-Régis Mahieu, en s'appuyant sur des données statistiques (notamment des enquêtes sur les conditions de vie des ménages), calcule le ratio entre revenu déclaré et transferts communautaires, en déduit un « taux de pression communautaire », et montre à quel point les fonctionnaires d'Abidjan ont tendance à être « écrasés » par les obligations qui découlent de leur statut [Mahieu, 1995]. Il est certain que cette pression s'exerce de manière beaucoup plus forte sur les hommes ; la coutume énonce que la protection matérielle de la famille est de leur ressort, tandis que les femmes, elles, sont normalement libres d'employer leurs revenus comme bon leur semble. La crise aidant, il semble toutefois que les femmes n'échappent pas complètement à la dite pression. Celles que nous avons rencontrées ne sont pas « écrasées » ; simplement elles s'adaptent afin de tenir leur rang, notamment en développant d'autres activités rémunérées.

Encadré 2. Élargir ses activités pour assumer davantage d'obligations. Illustrations.

Ainsi, Meïmor, 42 ans, est institutrice à Mbour et mène parallèlement une petite activité de couture et de teinture. Entre son salaire (25 000 F CFA mensuel) et les ventes de vêtements et de tissus, son revenu mensuel oscille entre 25 000 et 35 000 F CFA, ce qui, théoriquement, la met à l'abri de toute privation. Mais elle a cinq personnes à charge, ses trois enfants et deux neveux dont la charge lui a été attribuée compte tenu de ses « moyens ». Son mari travaille sur des chantiers du port de Dakar ; il n'est là que de manière épisodique et sa participation aux dépenses familiales l'est tout autant. Elle reçoit régulièrement de la famille en visite et passe une partie de sa journée à régler et « débrouiller » des « problèmes » de toute sorte. Elle ne s'en plaint pas. Elle sait qu'elle est « privilégiée » parce qu'elle a « un travail », ce dernier terme étant réservé précisément à toute activité susceptible de fournir des revenus réguliers, soit une activité salariée. Citons également le cas de Ndioro. Elle a 58 ans ; dactylographe depuis vingt ans au tribunal de Thiès, elle a décidé il y a quelques années de compléter son salaire en vendant des vêtements qu'elle confectionne elle-même. Elle trouve son salaire bien maigre (25 000 F CFA par mois) et surtout très largement insuffisant compte tenu des multiples charges qui lui incombent. Elle vit seule avec ses cinq enfants. Son époux a émigré en France et lui envoie régulièrement une pension d'un montant d'environ 45 000 F CFA par trimestre. Avec ces deux sources de revenus relativement fixes, elle est considérée comme l'un des « piliers » de la famille élargie. Cette position lui assure une certaine autorité ; « aucune décision n'est prise sans son avis », dit-elle. Mais ceci a un prix : elle a de lourdes responsabilités financières, notamment celles d'assurer la scolarité d'une « ribambelle » de neveux, et d'être

sollicitée en permanence pour héberger quelque frère, soeur, cousin ou cousine. Elle parle en plaisantant de « *tous ses parents qui te submergent de babord à tribord* ». C'est pour être encore plus « large » qu'elle s'est lancée dans la couture. Elle a acheté sa première machine à coudre en économisant sur son salaire. Ses collègues de bureau, clientèle de base lors du lancement et de la promotion de sa toute première affaire, l'ont largement soutenue. Aujourd'hui sa clientèle s'est élargie ; les marges sont très variables car la demande est saisonnière. En récapitulant les ventes de l'année passée, elle estime avoir gagné environ 30 000 F CFA. Dès que « *les temps sont difficiles* » notamment pendant l'hivernage, les clients ont du mal à payer. Il faut donc être patient. « *Savoir attendre* » est son premier atout, car dans ce domaine, la vente à crédit est une règle. Jouir d'une certaine influence locale en est un second, car « *même si ça traîne, les gens sont obligés de te payer* ». Elle s'occupe par ailleurs d'une garderie d'enfants, qu'elle a montée avec l'aide du chef de quartier, ancien collègue de travail de son époux. Résolvant ainsi le problème épineux auquel la plupart des femmes sont confrontées, elle bénéficie aujourd'hui d'une réputation sans équivoque qui facilite largement « ses affaires ». Source : Enquêtes Guérin [1997a]

Répetons-le, salariées et épouses de salariées occupent de toute évidence une position privilégiée par rapport à celles qui ne comptent que sur le commerce pour assurer leur survie. Il leur est beaucoup plus facile d'exercer une activité nécessitant un capital fixe important (restauration, location de calèche, vente de glace, etc.) et / ou des charges régulières (payer un local pour une gargote, embaucher, de manière régulière ou non, une stagiaire ou un apprenti pour le ménage, le service, l'entretien, etc.). C'est ici que l'on trouve également les commerçantes spécialisées dans les produits dits de luxe (bijoux, produits cosmétiques, chaussures, vêtements importés) : elles peuvent se permettre d'« attendre » les paiements, nous l'avons vu, car dans ce domaine, la vente à crédit est la règle. Les échéances oscillent entre un et trois mois, et les prix atteignent parfois le double du prix initial. À travers leurs relations professionnelles, elles peuvent également compter sur un réseau de clientèle aisée. L'idéal est de pouvoir s'arranger avec le comptable de l'institution qui prélèvera sur le salaire du client ou de la cliente le montant de la marchandise achetée.

Leur carte à l'échange peut être représentée, de manière très schématique, par la figure ci-dessous. La carte est à la fois large et relativement équilibrée.

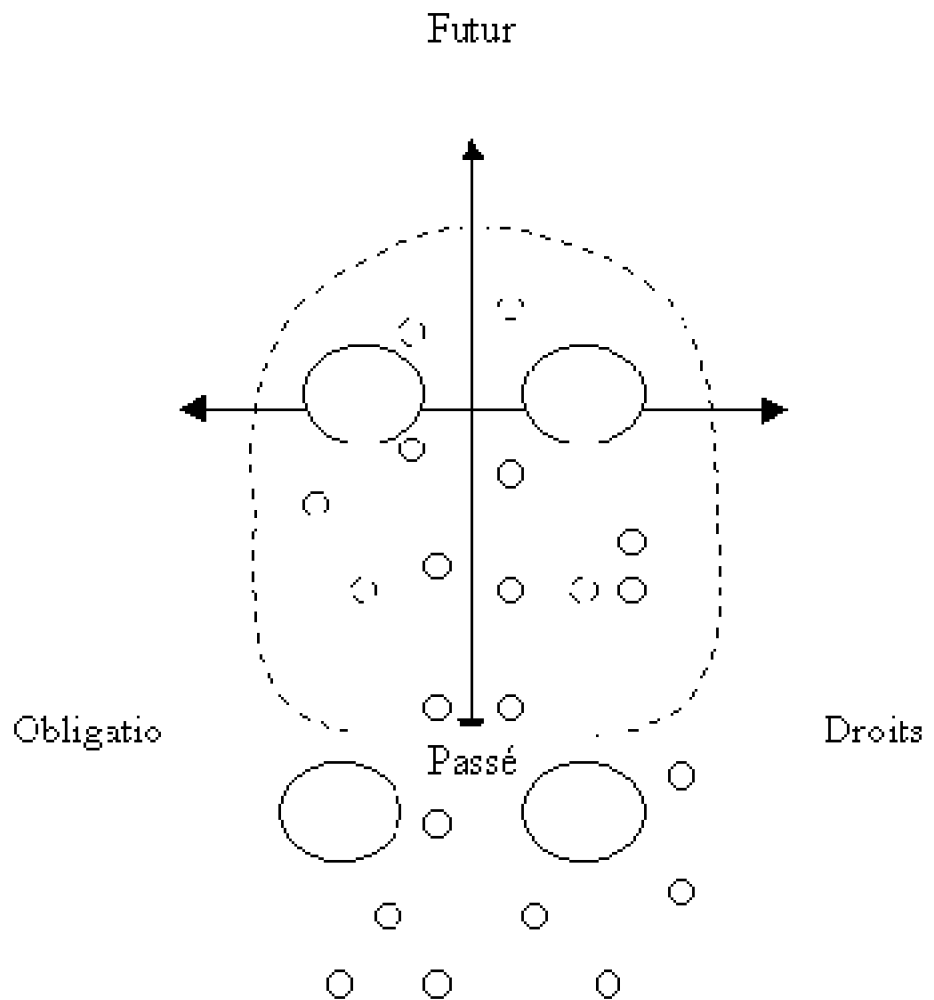


Figure 10 Carte à l'échange et rente de situation

Tableau 15. Caractéristiques économiques, financières (en F CFA) et sociales des commerçantes disposant d'une « rente de situation »

Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Entre autonomie et dépendance

Types d'activités	Caractéristiques sociales	Fonds de roulement	Vitesse de rotation du fonds de roulement	Investissement en capital fixe	Charges mensuelles	Revenus (approximation)
Commerce de détail en produits de luxe : - produits de beauté - bijoux - vêtements importés	Facteur de réussite : réseau de clientèle « solvable » (fonctionnaires)	20 000 à 70 000	Mensuel ou bimensuel	Négligeable		Activité très saisonnière Périodes de forte activité (<i>tabaski</i> et <i>kharité</i> , deux mois dans l'année) : 10 000 à 50 000 / mois Cérémonie (événement ponctuel) : 5000 à 15000 Reste de l'année : 1000 à 10 000 / mois
Artisanat de production : - couturière - teinturière	Facteur de réussite : réseau de clientèle bien établi Matériel collectif (groupement féminin ou famille)	40 000 à 75 000	Un mois à trois mois	20 000 à 50 000		Activité plus régulière : 3000 à 20 000 / mois
Artisanat de production ou de service : - restauratrices - calèche - couturière avec salon - vente de glace	Facteur de réussite : réseau de clientèle bien établi Charges fixes qui exigent une activité salariée (la commerçante elle-même ou son époux)	Très variable	Très variable	100 000 à 500 000	Personnel (5 500 à 10 000 / mois)	Activité plus régulière : 3000 à 20 000 / mois
Source : Enquêtes Guérin [1997a]						

B. Une position de forte dépendance

Un tout autre profil nous est donné par celles que l'on peut qualifier de « dépendantes ».

Elles sont dépendantes de leurs fournisseurs, compte tenu de l'irrégularité des approvisionnements et éventuellement d'achats à crédit qui sont souvent assortis de conditions implicites contraignantes. Elles sont dépendantes de leurs clients, notamment lorsqu'elles vendent à crédit. Les défauts de paiement sont l'une des premières causes d'échec. Elles sont dépendantes de leur entourage, seul à même de les aider à « se relever » lorsqu'elles « chutent ». À défaut de pouvoir investir dans du capital fixe, leur activité se limite au petit commerce vivrier de proximité, avec des fonds de roulement de faible montant, et présentant surtout une forte vitesse de rotation (entre un jour et une semaine), car immobiliser du capital sur une plus longue durée n'est guère envisageable. De ce fait, le taux de rentabilité de l'activité est relativement élevé ; mais l'activité est souvent instable puisque le moindre aléa les oblige à décapitaliser.

Elles souffrent d'un « manque de connaissances ». En l'absence d'expérience mais aussi de notoriété, elles ont souvent du mal à disposer d'une place fixe et sont astreintes à se déplacer au gré de la demande et de la concurrence. Il leur est donc difficile de fidéliser la clientèle, d'autant plus que leurs produits ne sont pas toujours de très bonne qualité puisqu'elles entretiennent rarement des relations privilégiées avec leurs fournisseurs.

Quand elles sont obligées de « bouffer » l'argent du commerce, divers recours sont possibles. Certaines utilisent l'argent de la dépense, donné par le mari le matin ; elles reconstituent ainsi progressivement le capital de travail. Toutefois cette stratégie est particulièrement risquée, car le moindre imprévu remet en cause non seulement leur commerce, mais la survie de la famille. D'autres s'adressent à leurs « consoeurs » sur le marché ou bien à leur fournisseur. Si les relations sont le plus souvent anonymes, il arrive que certains fassent grâce d'un poisson ou de quelques tomates à celles qui sauront faire valoir une parenté, celle-ci étant plus ou moins fondée. D'autres enfin sollicitent l'aide d'un parent ou d'un voisin.

Si certaines femmes, nous le verrons plus loin, vivent très sereinement le fait d'être endettées en permanence, ici au contraire prévaut une véritable « hantise » du crédit. Le recours à la dette représente indéniablement un filet de survie, mais c'est en même temps une source d'assujettissement qu'elles tentent en permanence de limiter. « *La vente à crédit, nous, les femmes, c'est ce qui nous ruine* », nous disait l'une d'entre elle.

Vendre à crédit bloque leur capital, et face aux risques de non-remboursement, elles ont peu de moyens de pression sur leurs clients. Cependant bien souvent elles n'ont guère le choix. Elles évitent de vendre des produits pour lesquels c'est la règle : produits dits de luxe, mais aussi produits alimentaires relativement chers, tels que l'huile, certaines sortes de poissons ; pour ces derniers, l'échéance dépasse rarement quelques jours, avec des taux d'intérêt de 10 à 30%, mais c'est déjà trop long. Pour une petite commerçante, de tels produits sont donc à éviter. Cependant même pour les autres marchandises, vendre à crédit est parfois le seul moyen de faire face à la concurrence, de fidéliser un tant soit peu la clientèle ou encore d'écouler les produits périssables. Refuser de vendre à crédit revient non seulement à perdre un client, mais plus encore à acquérir une réputation de « mauvaise vendeuse ».

Dans la même optique, les « dépendantes » préfèrent largement payer comptant car

elles ne sont jamais sûres de récupérer la « mise »³⁰⁰ et elles ne travaillent pas « à l'aise ». Lorsque l'on vend soi-même à crédit, s'approvisionner à crédit est risqué. Payer comptant est aussi un moyen de gagner la confiance du fournisseur. Contrairement aux grandes commerçantes qui ont déjà un nom et une réputation, elles doivent « faire leur place » et montrer « qu'elles sont capables ». Lorsqu'elles tardent à payer, certains viennent se servir sur leurs étalages ; ils ne demandent rien, ils souhaitent simplement leur montrer qu'ils n'ont pas oublié. « Il m'oblige », disent-elles à leur sujet. Il n'empêche qu'elles sont parfois contraintes de s'approvisionner à crédit, lorsqu'un événement imprévu les a obligées à décapitaliser ou que la vente a été mauvaise.

Pour certaines, leur plus mauvais souvenir porte justement sur le sentiment d'« étouffement » lié à un crédit difficile à rembourser. Ainsi cette vendeuse de beignets de Pikine nous a décrit la plus mauvaise année qu'elle ait passée. Suite à une série de dépenses imprévues, elle s'était beaucoup endettée auprès d'un fournisseur et s'était vue contrainte de vendre le petit bétail destiné à payer des frais de scolarité afin de le rembourser. Mais ce n'était que repousser le problème car il était impensable de ne pas être à la hauteur le jour de la rentrée scolaire de ses enfants. Jour après jour, il lui a fallu mettre quelques francs de côté pour reconstituer l'épargne destinée à financer la scolarité.

« On court après les dettes » nous disait l'une d'entre elles. L'expression résume bien la situation : à peine une dette est-elle remboursée qu'une autre s'annonce. Plus encore, lorsque l'on dépasse le quotidien et que l'on reconstitue les trajectoires personnelles, on a le sentiment d'un processus cumulatif où des obligations non assumées - plus précisément, des obligations que les femmes ont le sentiment de ne pas avoir assumées -, se reportent dans le temps en prenant davantage de poids, et impliquant un déséquilibre permanent où les droits n'ont plus guère de place. C'est pour ce type de commerçante que le système « d'avance permanente », décrit plus haut, représente parfois un moyen d'enrayer quelque peu l'engrenage. Deux exemples de trajectoires (encadré ci-dessous) illustrent nos propos.

Encadré 3. La « dépendance ». Illustrations

- Gumour a 42 ans, elle ne cesse de répéter qu'elle est « fatiguée ». Elle se sent délaissée par son époux depuis qu'il a épousé une seconde femme. Il s'occupe beaucoup plus de la « nouvelle », il est beaucoup moins généreux avec elle, même pour la dépense quotidienne. La restriction est d'autant plus difficile à supporter qu'elle a des obligations supplémentaires : il lui faut être à la hauteur de sa co-épouse. C'est pour cela qu'elle a entrepris de gagner « ses propres revenus ». Elle a débuté, comme beaucoup, par la vente de produits de beauté auprès de ses amies. L'expérience a été très décevante ; elle a fini par arrêter, lassée d'avoir à relancer éternellement ses amies qui la payaient au compte-gouttes. Ce n'est qu'après, mais il était trop tard, qu'elle a su que pour ce genre d'activité, il faut savoir être patient car pour les produits dits de luxe, il est d'usage que les clients « traînent ». Il n'empêche qu'elle y a englouti toutes ses économies, qu'elle s'est brouillée avec une partie de ses amies, et qu'elle en garde un très mauvais souvenir. Depuis cette seconde déception, nous dit-elle, « *je ne fais*

³⁰⁰ 'àééç

confiance à personne ». Depuis quelque temps, elle tient un petit commerce de légumes au coin de sa rue. Elle gagne peu, juste de quoi « *compléter la sauce* » (c'est-à-dire agrémenter la nourriture quotidienne) et de quoi s'acheter de temps en temps un pagne ou des cahiers pour les enfants. Surtout, l'activité est très fragile. Trois dangers la guettent en permanence. La première provient des clients. Elle s'est arrêtée plusieurs fois de travailler car les clients ne payaient pas. La seconde provient des fournisseurs, qui peuvent décider à tout moment de stopper l'approvisionnement. Il faut en permanence gagner leur confiance, leur montrer « *qu'on est une cliente sérieuse* ». Le troisième danger, ce sont les « besoins » : un enfant malade, une cérémonie imprévue, pour laquelle il faudra acheter une robe, se faire tresser, et apporter un cadeau, et enfin les rivalités permanentes avec la co-épouse qui finissent régulièrement en surenchère. Pour ces différentes raisons, elle s'est vue à plusieurs reprises contrainte de stopper son activité. Jusqu'à l'an passé, elle redémarrait soit en empruntant de l'argent à son époux, mais elle ne choisissait cette option qu'en dernier recours, soit avec le lot de la tontine. Depuis que les femmes du *mbotay* auquel elle participe ont décidé de coupler la tontine avec une avance permanente, son activité s'est stabilisée. « *C'est très fatiguant* », puisque chaque mois il lui faut rembourser une somme fixe et donc « travailler » pour les obtenir. C'est en même temps encourageant puisque les sommes augmentent régulièrement. Comme dans bon nombre d'autres groupes, les femmes s'obligent à pratiquer une épargne forcée pour s'inciter mutuellement à renforcer leur fond de roulement. Ici en l'occurrence, les femmes ont bénéficié d'une première avance de 5000 F CFA, elles ont remboursé le mois suivant 6000 F CFA, et depuis elles augmentent de 500 F CFA à chaque fois. Le jour de l'enquête, la somme était de 10 000 F CFA. Gumour en réserve la moitié pour son petit commerce et le reste pour des dépenses diverses, sachant qu'elle a un mois pour reconstituer le fond, ce qui « *l'oblige à se bouger* ». Fatou a 34 ans. Cédant aux pressions de sa famille, elle s'est mariée à l'âge de 18 ans avec un homme beaucoup plus âgé qu'elle. Elle qui rêvait d'un « vrai mariage », et non pas d'un mariage « arrangé », elle a très mal vécu l'événement. Très vite elle quitte le domicile conjugal. S'étant brouillée avec ses parents, auxquels elle n'avait jamais pardonné ce malheureux mariage, elle se réfugie chez une tante éloignée qui accepte gentiment de l'héberger. Elle est embauchée pour quelques semaines comme femme de ménage au port de Dakar, mais les salaires n'en finissent pas d'arriver et elle supporte mal d'être traitée comme une « esclave » ; après quelques mois, elle finit par claquer la porte. Elle s'essaye alors à de multiples activités commerciales. Sur les conseils de sa tante, dont l'époux était autrefois mareyeur, elle commence par le commerce de poisson. Mais elle est rapidement échaudée par la très forte concurrence ; elle récupère la marchandise dont personne ne veut, elle a du mal à fixer les prix, et surtout elle est très mal acceptée par les autres vendeuses installées depuis déjà fort longtemps. Elle opte alors pour le commerce ambulancier, moins risqué pour une débutante. Mais les recettes sont trop maigres, elle s'estime satisfaite lorsqu'elle a récupéré l'investissement du matin, alors à quoi bon ? Au moment où nous l'interrogeons, elle vient de revenir chez ses parents. Elle compte bien recommencer une activité de petit commerce, elle ne peut pas « rester sans rien faire », et elle a déjà des dettes auprès de son père. Elle aussi participe à un *mbotay* qui pratique le système d'avance permanente. Elle n'y a pas encore droit car

elle n'est pas adhérente depuis suffisamment longtemps mais elle espère prochainement être acceptée. Elle sait déjà qu'elle sera probablement amenée à « tricher », au sens où elle sera obligée de temps en temps de s'endetter ailleurs pour rembourser sa part, mais elle compte sur ce système pour être « *un peu plus stable* ». Elle compte également beaucoup sur les échanges d'expériences qui ont lieu au sein du groupe, l'entraide, et la stimulation collective. En appartenant à un groupe comme celui-là, il est difficile de « rester assise ». Source : Enquêtes Guérin [1997a]

En fin de compte, les femmes cumulent deux types de dettes : des dettes de type « remboursement », de court terme et issues d'un emprunt préalable, et des dettes de type « devoir », de plus long terme, issues d'obligations sociales. Parmi les obligations appartenant désormais au passé, certaines n'ont pas été assumées (cercle plein dans la figure ci-dessous) ; les obligations du futur n'en sont que plus lourdes, et les droits plus improbables, d'où une déformation de leur carte à l'échange au profit du quart nord-est.

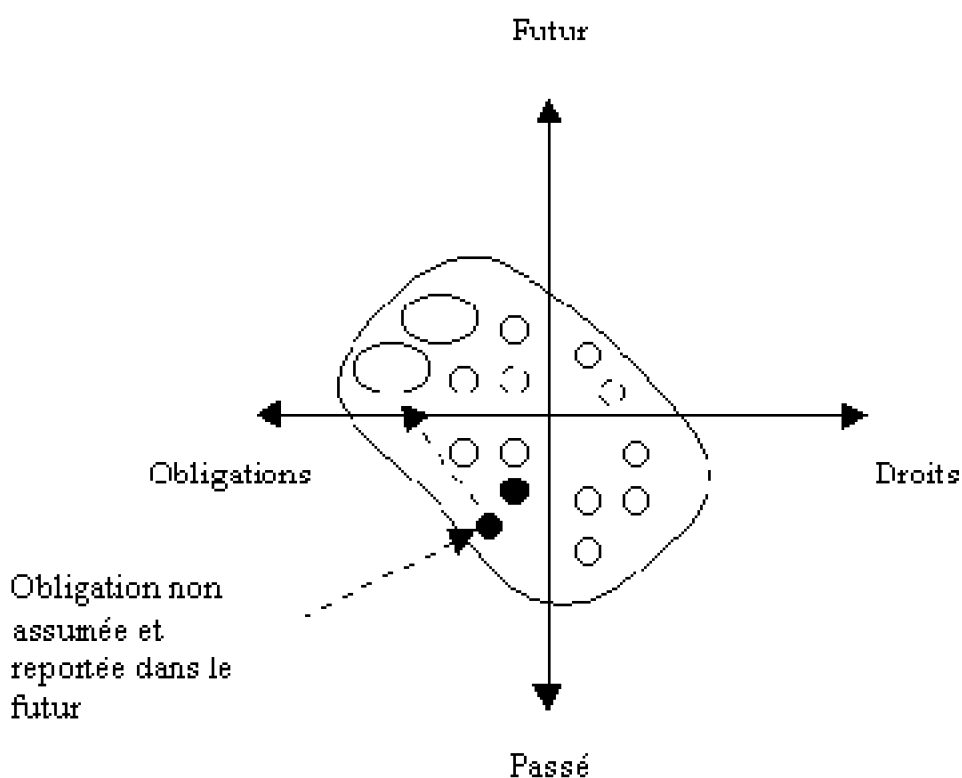


Figure 11. Carte à l'échange et dépendance

Nous évoquions dans le chapitre précédent le soutien des groupes féminins dans les trajectoires entrepreneuriales. Pour ce type de commerçantes, l'appui du groupe est souvent capital. En milieu rural comme en milieu urbain, près de la moitié d'entre elles ont démarré leur activité de petit commerce grâce à un financement du groupe.

Tableau 16. Financement de démarrage de l'activité des « dépendantes »

Financement du capital de démarrage	Milieu urbain		Milieu rural	
	Nbre de femmes	%	Nbre de femmes	%
Groupe féminin ou tontine	21	75%	13	40%
Décapitalisation (vente de céréales)		/	13	40%
Don de la famille	5	18%	4	12,5%
Autoproduction		/	1	3%
Crédit fournisseur	2	7%	1	3%
Total	28	100%	32	100 %

Source : Enquêtes Guérin [1997a]

En milieu urbain, le montant des fonds de roulement varie entre 500 et 10 000 F CFA, les revenus mensuels entre 1 000 et 15 000 F CFA. En milieu rural, c'est avant tout la dépendance en période de soudure qui est significative du niveau de vie des femmes. Les dettes les plus lourdes sont contractées durant cette période. Autrefois, l'approvisionnement était assuré par les principes de redistribution de l'organisation communautaire traditionnelle. Aujourd'hui, l'effritement des solidarités et la déstructuration lignagère, évoqués dans le chapitre précédent, tendent à faire disparaître ce mécanisme assurantiel [Diop, 1985]. Il revient donc aux femmes d'assurer une large part de la sécurité alimentaire. Pour celles qui n'ont pas suffisamment de réserves, plusieurs alternatives sont possibles : le recours à la banque villageoise de céréales lorsqu'elle existe, le recours au groupe féminin dont certains assurent cette fonction, s'endetter auprès des voisins ou des parents, ou encore, mais c'est lorsqu'il n'y a plus aucune autre issue, s'adresser aux « usuriers ».

Les activités menées sont étroitement liées au contexte local (productions locales et degré d'enclavement). Il est fréquent qu'au sein d'un village, les femmes soient toutes spécialisées dans la même activité. Dans le département de Mbambey, c'est surtout le couscous de mil, vendu sur place ou en ville, à Dakar ou à Thiès. Dans les villages aux alentours de Thiès, c'est davantage le *sexan* et le *quinquéliba*. Au-delà de ces spécificités locales, les produits les plus courants sont l'arachide et mil (transformés ou non), les produits maraîchers (vendus surtout en ville), le bois mort, et les produits alimentaires divers. Le capital de départ dépasse rarement 2 000 F CFA. Il est nul lorsqu'il s'agit d'autoproduction (produits maraîchers ou céréales)³⁰¹. En milieu rural, l'estimation des revenus mensuels s'obtient au prix d'une reconstitution très hasardeuse puisque les activités rémunérées sont le fruit d'opérations ponctuelles (se rendre au marché voisin ou en ville). Nous nous sommes contentés d'estimer les revenus par opération ainsi que le nombre d'opérations que les femmes sont susceptibles de mener chaque mois. Précisons également que nous nous sommes limités à la période hors hivernage, c'est-à-dire la

³⁰¹ éééé« é »

période durant laquelle les activités commerciales sont les plus développées car il y a moins de travaux agricoles. Pendant l'hivernage, la plupart des femmes stoppent toute activité commerciale. Il convient de distinguer les zones plus ou moins enclavées, en fonction des facilités d'approvisionnements, de la proximité de *louma* (marchés hebdomadaires régionaux), et enfin des opportunités de transport. Ainsi selon nos estimations, les femmes qui viennent de zones peu enclavées peuvent espérer une marge allant jusqu'à 2000 F CFA, tandis que pour les autres, la marge dépasse rarement 800 F CFA. Notons enfin qu'il n'est pas rare que le marché ne rapporte rien, déduction faite des frais de transport. Les femmes ne s'en plaignent pas et ne considèrent pas cela comme un échec. Elles sont sorties du village, elles ont vu du monde et c'est déjà un résultat

Certaines femmes rurales se font embaucher comme ouvrières agricoles ou ménagères en ville, du mois de janvier au mois d'avril. Pour les premières, le paiement se fait généralement en nature, elles partagent donc les risques liés aux récoltes. Pour les secondes, les conditions de vie sont souvent très précaires : promiscuité dans leur logement, fréquentes humiliations de la part de leurs patrons, prostitution forcée, etc.[Sénégal, 1993].

En terme d'épargne enfin, le mobile principal consiste à sécuriser l'avenir et à faire preuve de prévoyance. En milieu rural et surtout en milieu urbain, nombreuses sont celles qui épargnent chez le boutiquier, s'assurant ainsi d'un approvisionnement alimentaire régulier. Toutes celles que nous avons rencontrées participent à une tontine de cérémonie, dont la plupart, nous l'avons vu, assurent une fonction de mutualisation des risques à travers une caisse de solidarité destinée aux imprévus des unes et les autres. Celles qui ont une place fixe sur le marché participent généralement à une tontine avec leurs consoeurs commerçantes. La cotisation est journalière, varie entre 250 et 500 F CFA. La cagnotte, dont le montant est compris généralement entre 2000 et 10 000 F CFA, peut leur permettre, lorsqu'elles ont « chuté », de reconstituer leur fonds de roulement.

Tableau 17. La « dépendance » en milieu urbain et péri-urbain (données en F CFA)

Type d'activité	Caractéris sociales	Caractéris financière	Fonds de roulement	Vitesse de rotation du fonds de roulement	Investisse en capital fixe	Charges mensuelle	Revenus
Commerce de micro-détail produits alimentaires et produits transformés	Réseau de relation restreint	1 à 2 tontines Montant moyen du lot : 4000 Cherchent à éviter l'achat à crédit	500 à 10 000	Un jour à une semaine	Négligeable	0 à 10 000 frais de taxi, <i>patente</i>	500 à 15 000 (mensuel)

Type d'activité	Caractéris sociales	Caractéris financière	Fonds de roulement	Vitesse de rotation du fonds de roulement	Investisse en capital fixe	Charges mensuelle	Revenus
		(dépendance) et la vente à crédit (bloque le capital de travail)					

Source : Enquêtes Guérin [1997a]

Tableau 18. La « dépendance » en milieu rural

Caractéristiques sociales	Caractéristiques financières	Activités génératrices de revenus	Exemples d'activités économiques et ordre de grandeur des niveaux de revenus (en F CFA)
Réseau familial restreint : - revenus de transfert limités - pas ou peu de personnel à disposition - aides limitées en période de soudure	Problèmes d'alimentation et de financement pour la campagne agricole Alternatives : Groupe féminin, caisse d'épargne villageoise, crédit voisins, parents, crédit « usurier » Essentiellement tontines de cérémonies	Travaux agricoles agriculture pluviale En hivernage, petit commerce très réduit voire nul en l'absence de personnel pour les aider aux champs. Source de revenus très limitée, voire nulle. Récolte personnelle entièrement destinée à l'autoconsommation, généralement insuffisante. Forte dépendance vis-à-vis des aléas climatiques.	Petit commerce local : céréales, bois mort, produits maraîchers, <i>quinqueliba</i> , <i>sexan</i> (produits locaux) - zone peu enclavée : 0 à 2 000 (les femmes font entre 3 et 12 marchés par mois selon leur disponibilité) - zone très enclavée : 0 à 800 par marché (les femmes font entre 3 et 6 marchés par mois selon leur disponibilité) Vente de mil pilé à Dakar 500 à 1000 par déplacement (les femmes font entre 2 et 4 déplacements par mois) Ouvrière agricole (janvier / avril)

Caractéristiques sociales	Caractéristiques financières	Activités génératrices de revenus	Exemples d'activités économiques et ordre de grandeur des niveaux de revenus (en F CFA)
			Paiement en nature (50 000 / 3 mois) Ménagère à Dakar 10 000 / mois avec hébergement et nourriture
Source : Enquêtes Guérin [1997a]			

C. Se créer une clientèle d'obligé(e)s

Si certaines sont traquées par leurs dettes, d'autres femmes au contraire pratiquent délibérément la vente à crédit. C'est le meilleur moyen de fidéliser durablement leur clientèle. De plus, « *chacun y trouve son compte* », disent-elles : le client « *a le temps de voir venir* », et pour elles, c'est « *comme de l'épargne* ». Certaines organisent d'ailleurs consciencieusement les échéances, de telle sorte que le remboursement de leur client coïncide avec leurs propres remboursements. Du fait de la difficulté incessante à dégager des liquidités, cette technique leur évite d'avoir à jongler pour respecter leurs échéances. C'est donc un cloisonnement qui facilite la gestion.

Ce n'est pas tout : vendre à crédit est incontestablement un moyen d'élargir leur pouvoir et leur « surface » sociale. Les créancières contrôlent ainsi un réseau de débiteurs (la plupart sont des débitrices), dont les dettes se régleront d'une manière ou d'une autre. Services, prestations, travaux divers et variés : les débitrices les plus régulières sont condamnées à occuper un véritable statut de dépendante à leur égard. Contrairement aux « dépendantes », elles se vantent de n'avoir jamais subi aucune défaillance. Obliger les débiteurs à payer coûte que coûte n'est pas pensable ; en revanche, il est toujours possible d'imaginer des « arrangements », et plus le remboursement traîne, plus les obligations s'alourdissent avec le temps. Ainsi cette grande commerçante de tissus qui a aidé l'une de ses clientes à se lancer dans la couture en finançant le matériel de départ. Désormais, la cliente n'a guère d'autre choix que de s'approvisionner chez celle qui est devenue sa « marraine » ; et surtout elle s'engage à la remplacer sur sa place de marché lorsqu'elle s'absente.

Citons aussi l'exemple de cette commerçante d'import-export avec le Mali ; lors de l'un de ses nombreux voyages en train au Mali, il lui est arrivé de « débrouiller » une « débutante », en s'arrangeant avec un douanier qui la menaçait du retrait total de sa marchandise. Depuis, la « débutante » a fait ses preuves ; c'est elle qui se charge régulièrement de l'approvisionnement et lui évite de se déplacer.

Dans la même optique, le crédit fournisseur est rarement perçu comme un problème, il est souvent sans conditions et permet ainsi de pouvoir vendre soi-même à crédit,

stratégie indispensable pour lutter contre la concurrence. Elles entretiennent généralement des relations privilégiées avec leurs fournisseurs : ceux-ci assurent l'approvisionnement tandis que les clientes leur assurent une fidélité, allant parfois jusqu'à l'obligation d'acheter certaines marchandises (les dits fournisseurs ayant du mal à les écouler).

La plupart de ces commerçantes participent à un voire plusieurs groupements féminins. On observe deux cas de figures ; soit elles sont présidentes ou « mères » du groupe, jouant alors un rôle protecteur à l'égard des commerçantes débutantes auxquelles elles prêtent régulièrement des fonds ou de la marchandise, cette protection leur garantissant en retour une certaine emprise ; soit elles appartiennent à des groupes homogènes ne regroupant que des « grandes » commerçantes, mêlant pratiques tontinières pour leurs investissements (avec des montants de lot qui peuvent atteindre plusieurs centaines de milliers de F CFA) et principe de l'avance permanente pour leur fond de roulement, le montant pouvant atteindre ici 100 000 F CFA par mois.

En termes de *carte à l'échange*, cette pratique qui consiste à se créer une clientèle d'obligés se traduit par une déformation au profit des quarts sud-ouest (obligations passées) et nord-est (droits futurs).

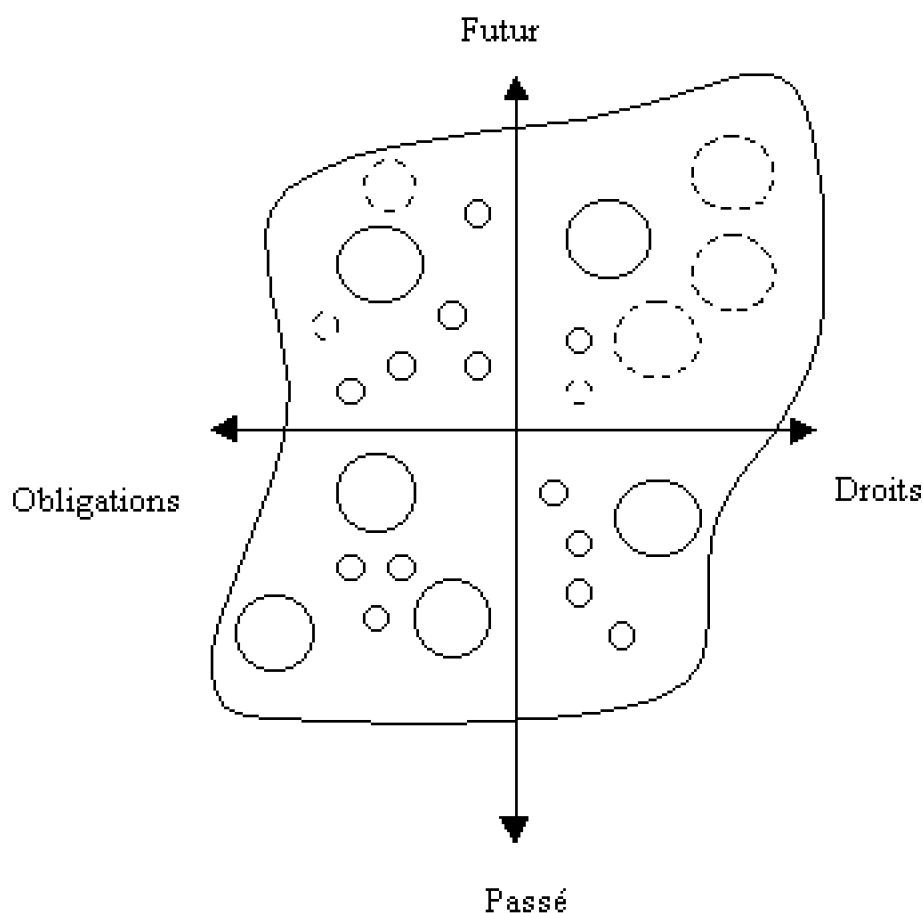


Figure 12. Carte à l'échange : se créer une clientèle d'obligés

1. La diversité du milieu urbain

En milieu urbain, on distingue quatre types de profils en fonction de l'intensité capitalistique de l'activité.

Les grossistes ont un investissement en capital fixe négligeable. Le montant de leur fonds de roulement varie entre 45 000 et 145 000 F CFA, avec des cycles qui durent de quelques jours à un mois. Celui des charges mensuelles, transport et patente, est compris entre 10 000 et 15 000 F CFA.

Le commerce « grande distance » ne nécessite pas non plus d'investissement particulier. Les fonds de roulement varient entre 100 000 et 500 000 F CFA. Les cycles sont très variables. Certaines se déplacent chaque semaine, tandis que d'autres ne font cette activité que trois ou quatre fois dans l'année. Les frais de transport et de douane représentent l'essentiel des charges, les montants vont de 50 000 à 80 000 F CFA, et dépendent surtout des capacités à négocier et de l'humeur des douaniers. Les destinations les plus fréquentes sont le Mali, le Maroc, la Mauritanie, la Gambie, mais aussi La Mecque, Las Palmas voire l'Europe.

D'autres femmes se limitent au commerce régional : elles vont en Casamance acheter de l'huile de palme, du poisson, des balais, à Saint-Louis pour du tissu ou du poisson, en Gambie pour acheter des céréales, etc. Tant les fonds de roulement que le rythme des approvisionnements sont très variables. Précisons que certaines se rendent surtout dans la région où elles ont de la famille, même si cette région ne dispose pas d'avantage comparatif particulier concernant la marchandise achetée.

Les « pluriactives » combinent diverses activités, à cycles différents et avec incorporation de capital fixe. Certaines associent aviculture et commerce ; d'autres occupent une place fixe au marché (ce qui exige un investissement de départ conséquent, puisqu'il faut acheter son stand) tout en faisant du commerce de grande distance. D'autres encore pratiquent le commerce de gros tout en faisant de la teinture ou de la couture. Les fonds de roulement varient selon les opportunités et les saisons ; ils peuvent atteindre 1 000 000 F CFA pendant les périodes de fêtes. L'investissement de départ est d'environ 30 000 F CFA pour une teinturière, de 50 000 à 100 000 F CFA pour une couturière, de 150 000 F CFA pour l'aviculture, de 500 000 à 650 000 F CFA pour celle qui possède un stand de marché. Nombre de femmes qui possèdent une place de marché la partagent avec d'autres, leurs soeurs, parfois leurs coépouses.

Au sein de ces quatre profils, on peut encore observer deux tendances. Certaines grandes commerçantes privilégient une filière, en cherchant à y créer des relations stables et durables. C'est surtout le cas dans les filières particulièrement sujettes à l'incertitude et l'instabilité, comme le poisson, et dans une moindre mesure, les produits maraîchers. La nature périssable des produits, les incertitudes dues aux fluctuations des prix, la dispersion des lieux de débarquement, l'inégal accès à l'information engendrent des coûts de transactions très élevés ; de ce fait, vendeurs et acheteurs, producteurs et

commerçants ont tout intérêt à préférer des relations stables et durables, même au prix de l'abandon d'opportunités plus intéressantes dans d'autres filières. D'autres commerçantes, en revanche, cherchent à profiter de toutes les opportunités qui se présentent. Cela exige tout d'abord de disposer d'un certain accès à l'information ; être au courant des opportunités d'approvisionnements est essentiel pour être la première à repérer qu'un produit manque sur le marché. Il faut ensuite avoir les fonds nécessaires, ce qui implique un accès immédiat au crédit.

Encadré 4. Être à l'affût de toutes les opportunités. Illustrations.

Oulimata a 36 ans. Elle est divorcée et vit seule avec son fils de 15 ans. Elle fait partie des commerçantes du marché central de Thiès dont on dit qu'elles sont « larges » et « bien assises ». Elle a débuté le petit commerce à l'âge de 20 ans, le jour où elle a raté son diplôme de secrétaire. Il fallait « soigner la honte », surtout à l'égard de ses parents, qui s'étaient « saignés » pour lui payer ses études. Elle vendait des produits cosmétiques à ses amies et faisait du porte à porte. Les bénéfices étaient maigres car elle était obligée de vendre à crédit, sans jamais être certaine de récupérer sa mise. Son activité a pris un peu plus d'ampleur lorsqu'elle s'est mariée, son époux fonctionnaire l'aidait régulièrement en lui octroyant des « avances », et à la naissance de son fils. Son époux a arrêté de l'aider mais lui laissait le contrôle des allocations familiales (3000 F CFA par trimestre) qu'elle investissait systématiquement dans son activité commerciale. Lorsqu'elle a décidé de divorcer, il a fallu « s'activer » (*tès-tési*) pour éviter de se faire « saboter ». « C'est toi qui a fait la bouillie de riz, c'est toi qui devra la boire », dit-on à ce sujet (*Yaa ko sombi, yaa ko wara naan*), autrement dit, c'est à celui qui s'est mis dans cette situation de s'assumer. Pas à pas, jour après jour, ses activités se sont élargies. Sa première « grosse opération », elle l'a faite grâce à un lot tontinier, le jour où elle « gagné les 100 000 » (tontine mensuelle de 20 femmes, avec une « main » de 5000 F CFA). Aujourd'hui, si elle est « bien assise », c'est qu'elle possède une cantine de marché (montant de 650 000 F CFA) au cœur du marché central de Thiès, et cette position stratégique lui assure des revenus relativement réguliers. C'est aussi une tontine qui lui a permis d'épargner en vue de cet investissement (tontine regroupant 40 femmes, avec une cotisation mensuelle de 10 000 F CFA, soit un lot de 400 000 F CFA). Elle n'a pas complètement fini de la payer, elle « s'arrange » avec un « grand frère » commerçant qui en a financé une partie, mais la cantine sera bientôt à elle. Son activité est difficile à reconstituer, car elle change en permanence, au gré de la conjoncture, de la demande, parfois de ses humeurs. Elle dispose d'un fonds de roulement relativement fixe d'environ 100 000 F CFA (légumes, Calebasses), elle investit ensuite des montants très variables selon les périodes, les opportunités. Cette semaine, ce sera du savon, la semaine suivante du bissap, de l'huile de palme ou encore des produits cosmétiques. « *Quand tu fais du commerce, dit-elle, il faut tout essayer* ». Diversifier les risques est essentiel, mais c'est aussi que « *chaque marchandise a sa période* » et enfin, qu'il faut s'adapter à la demande. Dans un contexte où l'approvisionnement est souvent aléatoire, « *dès qu'un produit manque, les gens se plaignent, je me débrouille pour trouver* ». Elle précise d'emblée que son principal atout, ce sont ses « *connaissances* ». À force de « *faire des va-et-vient, de chercher partout* » (*këreb-këre*), elle bénéficie d'un accès privilégié à

l'information. Lorsque sont prévus de gros arrivages de Calebasses (en provenance de Tivaouane, environ 50 km au Nord de Thiès) ou d'huile de palme (en provenance de Casamance), elle est la première avertie. Elle a donc le temps de « s'organiser », notamment pour chercher des fonds ; elle sait qu'elle peut compter sur ce « grand frère », à qui elle emprunte régulièrement entre 50 000 et 200 000 F CFA ; elle profite aussi « des meilleures marchandises », et elle est servie tout de suite. Quatre ou cinq fois par an, elle se déplace au Mali pour acheter du tissu, de l'encens et des produits cosmétiques. Elle a de la famille sur place, ce qui lui évite les frais d'hébergement et de nourriture. Elle s'arrange avec sa soeur qui lui tient sa boutique à Thiès. Elle investit à chaque opération entre 500 000 et 800 000 F CFA. Les marges varient entre 75 000 et 100 000 F CFA ; elles dépendent essentiellement des droits de douane et de l'humeur des douaniers, « *des fois on s'arrange, ils sont de de bonne humeur, des fois ils sont très sévères* ». Pendant les fêtes de la Tabaski et de la Kharité, ce type d'opération est particulièrement lucratif car la demande explose. Par contre, il faut pouvoir se permettre de vendre tout à crédit ; les sommes ainsi « placées » seront récupérées sur plusieurs mois. Ce principe l'arrange ; elle peut se le permettre, et ses clients, même s'ils ne remboursent que très lentement, viennent lui acheter d'autres produits pour lui montrer qu'ils n'ont pas « oublié ». Elle doit également tenir compte de certains « frais » qu'elle n'a pas quand elle reste à Thiès : les « cadeaux » pour la famille (lorsque l'on reconstitue son compte d'exploitation, elle en intègre le montant) et les bijoux qu'elle ramène pour elle : « *sinon on dit celle-là elle ne travaille pas. Si tu as des bijoux on voit que tu travailles* ». Elle va régulièrement (généralement tous les deux mois) à Touba, ville sainte de la confrérie musulmane Tidjane où elle rencontre un cheikh avec lequel elle dit avoir des relations privilégiées ; il lui donne beaucoup des conseils pour ses « affaires ». Entre les frais de transport et les dons versés sur place, ce type d'opération lui coûte à chaque fois au moins 10 000 F CFA. Si elle « reconnue » au marché, c'est parce que des personnes, « *même grandes* » savent qu'elle « travaille » et viennent lui demander de l'aide. Il lui arrive régulièrement de prêter 1000, 2 000 voire 10 000 F CFA. Elle estime que tout ce qu'elle a aujourd'hui, elle l'a obtenu « *dans la sueur* » (*futteku*), et que rien n'est jamais acquis. Les clients qui s'arrêtent de payer, les marchandises qui n'arrivent plus : l'avenir est toujours incertain, il faut donc en permanence « *faire l'effort* » (*jéema*) et « *avoir du courage* ». Source : Guérin [1997a]

2. La spécificité du milieu rural

En milieu rural, nous avons rencontré quelques femmes qui semblaient « plus à l'aise » que les « dépendantes » décrites plus haut. Certaines sont spécialisées dans la vente de produits dits de luxe, comme le *bissap* et le *bouye* (produits locaux utilisés dans la fabrication de boissons sucrées) ou encore le lait caillé. Il s'agit de produits à fort taux de rentabilité, mais qui ne se vendent bien qu'en ville et auprès d'une clientèle relativement aisée. L'idéal est de pouvoir accéder aux quartiers des fonctionnaires et des militaires. Pour celles qui restent dans les marchés ruraux, ce type d'activité commerciale ne peut être que complémentaire. La vitesse d'écoulement des produits est trop lente pour assurer un revenu régulier.

On distingue ensuite les « pluri-actives » ; elles mènent de front activité commerciale

et activité d'élevage ou de transformation. Dans les deux cas, le soutien de l'époux ou de la famille est décisif pour financer le capital de départ. Certaines femmes se spécialisent dans la transformation d'huile d'arachide, activité plutôt lucrative, mais qui nécessite d'investir dans une presse à huile.

D'autres femmes pratiquent l'embouche (élevage de bétail), embouche avicole ou ovine pour les musulmanes, embouche porcine pour les chrétiennes, l'embouche bovine étant réservée aux hommes. On observe souvent que l'époux pratique déjà l'activité, et il cède une partie de son cheptel à sa femme, ou bien l'aide à acheter les premières bêtes et à réaliser les investissements de départ nécessaires. Disposer d'un réseau de relations au sein de la filière permet de s'assurer un approvisionnement en bêtes de qualité, ce qui conditionne les marges réalisées. Certains couples mènent l'activité conjointement et partagent les bénéfices.

Dans tous les cas, mener une activité génératrice de revenu autre qu'agricole n'est possible qu'à condition de disposer de personnel agricole (famille ou employé). Pour la plupart d'entre elles, on constate également que, non seulement la période de soudure est rarement un problème, mais certaines en profitent pour spéculer en octroyant des crédits et c'est pour elles la période la plus lucrative de l'année. Yacht, par exemple, octroie des crédits avant l'hivernage, pour un montant de 30 000 F CFA. Elle sera remboursée en nature lors des récoltes par 600 kg de mil. Elle les revendra six mois plus tard, au cours de la période de soudure, à un prix d'environ 180 F CFA le kg, soit 108 000 F CFA au total. Elle aura ainsi gagné 78 000 F CFA.

3. Pratiques d'épargne

En milieu rural comme en milieu urbain, la plupart de ces femmes cotisent au moins à deux tontines. L'épargne en nature se fait sous forme de cheptel (bovins ou caprins), de terrain (destiné soit à construire, soit à être exploité) et enfin de bijoux ou de pagnes. Certaines en milieu urbain disposent d'un compte d'épargne bancaire, à la fois source de sécurité et de prestige. Remarquons cependant que l'ouverture d'un compte est plus souvent motivée par un souci de distinction et de reconnaissance individuelles, que par une volonté réellement économique. Les femmes considèrent qu'investir dans l'immobilier représente une opportunité bien plus spéculative qu'un compte d'épargne rémunéré. Construire une maison, partir en pèlerinage à la Mecque, financer l'éducation des enfants et de préférence à l'étranger, sont les principales motivations d'épargne.

Nos observations confirment très largement l'inadéquation de l'hypothèse du dualisme financier. Les rares femmes bancarisées sont aussi les plus impliquées dans cet entrelacs de dettes et de créances, preuve que la personnalisation des créanciers n'est pas seulement un choix de dernier recours. En 1990, on estimait que 15% des citadins et 2% des ruraux déposaient une partie de leur épargne dans une institution financière formelle [ATOMBS, 1991, p. 73], et cette proportion est probablement plus faible pour les femmes. À la même époque, on évaluait que 1% seulement de l'offre de crédit formel leur était destinée, cette faible portion étant en outre concentrée dans une poignée de femmes richissimes [Sénégal, 1993]. Pour les autres, l'éloignement, l'insuffisance de garanties matérielles, la complexité des procédures et l'incompatibilité de logiques temporelles sont

autant de freins qui rendent les services bancaires classiques tout autant inaccessibles qu'inutiles. Une étude réalisée par le Bureau international du travail sur les tontines féminines dakaroises souligne le contraste entre leur dynamisme et l'absence de relations financières établies avec le système bancaire :

« l'absence de relations bancaires ne provient probablement pas uniquement d'un problème d'ignorance, mais d'un choix délibéré en faveur d'un système plus liquide et plus flexible, précisément celui de la tontine »³⁰².

Tableau 19. Caractéristiques économiques, financières (en F CFA) et sociales des commerçantes en milieu urbain et périurbain

³⁰² « The absence of banking relations is probably not just due to ignorance, but also the result of a deliberate choice for a more flexible and liquid cash management system, namely the tontine's own » [Balkenhol et Gueye, 1994, p. 7]. Notons que l'inadéquation de l'hypothèse du dualisme financier apparaît évidente lorsque l'on observe les pratiques financières des migrants d'Afrique de l'Ouest en France, qui sont très nombreux à combiner pratiques formelles et informelles. Les secondes jouant explicitement un rôle d'intégration au sein des communautés de migrants, particulièrement pour les femmes, dont certaines, habituées à une certaine d'autonomie dans leur pays natal, ont beaucoup de mal à s'adapter en arrivant en France. C'est l'une des principales conclusions d'une étude menée en collaboration avec A. Dieng pour la Direction des populations et des migrations [Dieng et Guérin, 1998]. Nous renvoyons le lecteur à la thèse d'A. Dieng, qui porte précisément sur les pratiques financières des migrants maliens et sénégalais en France [Dieng, 2000].

Types d'activités	Caractéris sociales	Caractéris financière	Fonds de roulement	Vitesse de rotation du fonds de roulement	Investisse en capital fixe	Charges mensuelle	Revenus mensuels (approximations)
« Pluriactives » : articulation d'activités à cycles différents avec incorporation d'investissement fixe (tissu au Mali, noix de kola, savon, huile de palme, opération <i>Tabaski</i> , Calebasses et moutons), aviculture et petit commerce, etc.	importance fondamentale des réseaux de relations : accès au crédit très facile auprès de grands commerçants - éventuellement commerce familial et soutien d'un marabout - responsabilité au sein de groupements féminins	2 à 4 tontines (parfois plus) Montant moyen du lot : 10 000 à 400 000 « Avance » régulière groupement féminin (30 000 à 50 000, parfois plus) Relations sociales qui facilitent l'accès facile au crédit	50 000 à 1 000 000 Varie selon les opportunités et les saisons (fêtes)	Une semaine à plusieurs mois	30 000 à 500 000 (achat d'une place au marché)	10 000 à 60 000 (patente, frais de transport) Frais réguliers de maraboutage	8 000 à 50 000
Commerce de gros : - vivres frais et secs (légumes, céréales, etc.) - produits importés	- relations privilégiées avec les fournisseurs éventuellement commerce familial et soutien d'un marabout	Stratégies délibérées de vente à crédit « épargne forcée », Constitution d'une clientèle d'obligés)	45 000 à 145 000	De quelques jours à un mois	Négligeable	10 000 à 15 000 (patente, frais transport) Frais réguliers de maraboutage	5 000 à 35 000

Source : Enquêtes Guérin [1997]

Tableau 20. Caractéristiques économiques, financières (en F CFA) et sociales des commerçantes en milieu urbain et périurbain (suite)

Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Entre autonomie et dépendance

Types d'activités	Caractéristiques sociales	Caractéristiques financières	Fonds de roulement	Vitesse de rotation du fonds de roulement	Investissements en capital fixe	Charges mensuelle	Revenus (approximations)
Commerce grande distance (Mauritanie, Mali, Maroc) Produits de luxe : tissus, bijoux, chaussures	Réseau de clientèle bien établi Aide financière du mari (grand commerçant, fonctionnaire) Éventuellement famille à l'étranger qui facilite les voyages et soutien d'un marabout	Idem que tableau 10	Min 100 000 Max 500 000	Hebdomadaire (rarement), mensuel ou trimestriel (en fonction des opportunités)	Négligeable	Transport : 50 000 à 80 000 Douane : variable, selon les capacités à « négocier » Frais réguliers de maraboutage	5 000 à 50 000
Commerce régional (Casamance, Dakar, Saint-Louis, Joal, Mbour, Gambie)	Utilisation du réseau familial variable selon les commerçantes	1 à 3 tontines Montant du lot : 10 000 à 100 000	Min 15 000 Max 45 000	Hebdomadaire ou mensuel	Négligeable	1000 à 5000 Transport et patente	3 000 à 25 000
Source : Enquêtes Guérin [1997a]							

Tableau 21. Caractéristiques économiques, financières (en F CFA) et sociales des « spéculatives » en milieu rural

Caractéristiques sociales	Caractéristiques financières	Dépendance vis-à-vis de la période de soudure	Exemples d'activités économiques
Personnel agricole (famille ou employé), ce qui leur permet de continuer à mener	1 à 3 tontines Montant moyen du lot : entre 1 000 et 20 000 Plusieurs tontines de	Réserves suffisantes pour la commercialisation et pour faire crédit	Articulation d'activités diverses : Boutique villageoise, grossiste de céréales

Caractéristiques sociales	Caractéristiques financières	Dépendance vis-à-vis de la période de soudure	Exemples d'activités économiques
leurs activités commerciales pendant l'hivernage Aide conséquente du mari ou de la famille : cheptel, aide financière, tracteur, etc. Récoltes personnelles une partie est autoconsommée, une partie est destinée à la vente	cérémonies	Revenus générés par la vente de céréales sur les deux mois : entre 5000 et 32 000 Revenus générés par l'octroi de crédits (remboursables à la période des récoltes, ce qui leur permet d'acheter en grande quantité et de stocker)	7 500 / mois Petit commerce (5 000 / mois) et transformation d'huile (51 000 / an) Commerce régional (vente de produits locaux en ville : céréales, <i>bissap</i> , <i>bouye</i> , lait caillé ou revente de produits rares comme le poisson) 15 000 par opération (cinq ou six fois dans l'année) Petit commerce (5 000 / mois) et élevage ovin (55 000 / an) Petit commerce (5 000 / mois) et couture (25 000 / an)
Source : Enquêtes Guérin [1997a]			

Conclusion du chapitre

De cette exploration du quotidien des commerçantes sénégalaises, il ressort plusieurs enseignements.

Le premier concerne la tension permanente entre la volonté d'actualiser les appartenances communautaires et celle de s'en démarquer en partie afin de mener des projets personnels. La pluralité des pratiques monétaires et financières est la traduction même de cette tension. Les pratiques sont au coeur d'une dialectique incessante entre l'horizon du court terme et celui du long terme, entre les exigences de survie quotidienne et celle de la solidarité communautaire, entre les aspirations personnelles et les contraintes collectives. Pour faire face à cette tension, les femmes multiplient et cloisonnent les formes d'épargne, cette multiplicité leur permettant de s'assurer qu'elles respecteront leurs obligations ; elles prennent également des engagements les obligeant à épargner et visant à les protéger, autant des sollicitations d'autrui que de leurs propres tentations à la dépense.

Si toutes les femmes vivent cette tension au quotidien, le vécu des unes et des autres

est ensuite très hétérogène. Tout dépend finalement de leur *carte à l'échange*. Le caractère très relatif des revenus est ici mis en évidence : l'analyse des flux doit être complétée par l'analyse des *droits* dont les femmes disposent et se sentent investies sur ces flux (leurs *prétentions légitimes*, pour reprendre l'expression de Sen). À quelles dépenses, à quels remboursements et à quelles obligations se sentent-elles acculées ? Si toutes se plaignent que « l'argent manque », car effectivement elles ont toutes un besoin permanent de liquidité, entre celles qui jouissent d'une certaine forme de rente de situation liée à des revenus réguliers mais qui de ce fait sont fortement sollicitées, celles qui se sentent pourchassées et harcelées par leurs créanciers, et enfin celles qui délibérément s'endettent et prêtent tour à tour afin d'amplifier leur réseau relationnel, on ne peut que constater la disparité des trajectoires. La typologie proposée est bien sûr caricaturale. Les frontières sont floues ; il s'agit plus d'un *continuum* que de catégories rigides. Les catégories proposées n'épuisent bien sûr pas l'extrême diversité des parcours personnels ; elles visent simplement à offrir une grille de lecture permettant d'appréhender plus aisément la complexité du réel.

Enfin, un dernier résultat concerne le caractère dynamique et évolutif des pratiques financières observées. Nous avons vu dans le chapitre précédent la manière dont les femmes parvenaient à s'appuyer sur leurs obligations communautaires pour mener à bien leurs activités commerciales. Une seconde condition s'avérait nécessaire pour que les femmes soient en mesure de stabiliser leur activité : l'accès à un financement régulier qui ne soit pas « absorbé » par les obligations communautaires sans pour autant rompre avec celles-ci. La rupture n'est ni souhaitable, ni envisageable. Si les pratiques financières collectives, de par leur capacité à combiner mutualisation des risques et intégration sociale, sont prédominantes, c'est en leur sein que les logiques individuelles sont susceptibles d'émerger. Les tontines étaient un premier pas dans cette voie ; elles témoignaient de la capacité des femmes à s'organiser pour pallier un déficit de droits tout en respectant leurs obligations communautaires. Les pratiques que nous avons observées au sein des groupes féminins montrent que les trajectoires personnelles se poursuivent et s'affirment. Celles-ci évoluent en faveur d'un usage davantage individualisé qui autorise une stabilisation de l'activité commerciale. Si cette évolution traduit la volonté d'autonomie des femmes, notons toutefois qu'elle est largement facilitée par l'accès à un crédit de type *microfinance*, considéré depuis quelques années comme l'outil de libération par excellence des pauvres, et notamment les femmes, d'un certain état de sujétion. Serait-ce un moyen de favoriser la liberté réelle et l'autonomie des femmes ?

Avant de nous interroger plus en détail sur l'impact potentiel de la *microfinance*, tournons-nous vers les pratiques monétaires et financières des femmes du Nord de la France. Au nom de l'État de droit, elles jouissent d'un privilège incontestable, celui de bénéficier de droits sociaux, et notamment de *minima* sociaux. Mais l'humiliation de la dépendance n'en est que plus forte. À l'instar des liens financiers noués par les commerçantes sénégalaises, le vécu de cette dépendance est lié au sentiment d'obligation dont les femmes se sentent investies en retour.

Chapitre 8 Pratiques monétaires et financières au Nord : convertir ses droits sociaux en droits réels et gérer l'incertitude

« Si vous aviez un expert de l'euro en face de vous, qu'est ce que vous auriez envie de lui demander ? Comment on fait pour gérer son compte en euro quand on est pauvre ? » (Josiane, 57 ans, divorcée, chômage et pension d'invalidité, 2 enfants dont 1 à charge, sans diplôme) (Extrait d'entretien, Marq en Baroeul, juillet 1998).

Introduction

Comment expliquer l'hétérogénéité des pratiques monétaires et financières des femmes bénéficiaires de *minima* sociaux ? Pourquoi, à niveau de revenu égal, certaines s'engouffrent dans la spirale du crédit alors que d'autres parviennent à équilibrer leur budget sans avoir à solliciter leur entourage ? Payer ses factures pour maintenir sa dignité ou au contraire les laisser s'accumuler sans le moindre remords, décliner tout secours possible ou au contraire optimiser le système d'aide, être terrifiée à l'idée de s'endetter ou au contraire multiplier les crédits : de l'« ascétisme » à la « déresponsabilisation », de la « honte » à la « revendication », tel est l'éventail des comportements possibles observés.

L'hypothèse de rationalité du consommateur comme comportement prospectif d'optimisation ne tient évidemment pas. Degré d'aversion vis-à-vis du risque et degré de prudence obéissent à d'autres critères (*section 1*). L'hétérogénéité des pratiques monétaires et financières doit être comprise à travers leur double dimension : à la fois mode de gestion de l'incertitude et mode d'expression de l'appartenance sociale. Dans leur fonction de gestion de l'incertitude, les pratiques résultent d'un jonglage permanent entre recettes et dépenses. On fait le même constat que pour les commerçantes sénégalaises, mais du fait d'une complexification croissante, à la fois des instruments monétaires et de l'environnement institutionnel, équilibrer un budget exige en outre de multiples capacités cognitives (*section 2*). Dans leur fonction d'expression de l'appartenance sociale, les pratiques révèlent le *vécu* de l'assistance. On est alors amené à s'interroger sur la manière dont les femmes interprètent leurs droits et parviennent à convertir leurs droits sociaux en droits réels. Les Françaises ont cet incontestable privilège de bénéficier de droits-créances, notamment les *minima* sociaux. Mais ces droits-créances ont toujours été des droits « limites », c'est-à-dire conditionnés, ne serait-ce qu'implicitement, par un comportement. Les pauvres sont-ils responsables de leur situation ou sont-ils victimes d'un problème de société ? La notion de droits *subjectifs* et *légitimes*, chère à Amartya Sen, prend ici toute sa force. L'interprétation est laissée à la discrétion de chacune ; elle est le fruit d'une dialectique entre jugement personnel et regard d'autrui, aussi bien celui de la famille, des pairs que des travailleurs sociaux. Ce n'est pas la crainte de sanctions matérielles qui donne un tel poids aux obligations et aux

normes sociales : celles-ci sont intériorisées et s'expriment sous forme d'émotions. Pour une femme bénéficiaire de minima sociaux, la forme de sa *carte à l'échange* ainsi que ses stratégies déployées pour faire face à la précarité, sont largement influencées par cette interprétation et les émotions qui en découlent (*section 3*). On note enfin l'importance de la qualité des relations établies avec les banquiers, dont le droit de regard exercé sur les comportements budgétaires n'est pas sans effet. Relations instrumentales ou conflictuelles, sentiment de contrôle ou au contraire de dépossession mais aussi relations de confiance et de proximité : tel est l'éventail des formes de relations engagées, à la fois résultat et partie prenante des trajectoires de précarité (*section 4*)³⁰³.

Section 1. La révision des critères de gestion

Les stratégies financières de certaines femmes se caractérisent par des comportements que l'on aurait tendance à qualifier d'« anormaux », d'« irrationnels » ou encore de « pathologiques » par rapport aux hypothèses traditionnelles de rationalité. L'une d'entre elles a particulièrement retenu notre attention car elle a parfois des conséquences dramatiques : l'incapacité à épargner pour faire face à des aléas (maladie notamment) comme à des charges importantes (eau, loyer, EDF, GDF). Le jour venu, elles sont contraintes de s'endetter et ce premier pas dans l'endettement est parfois le point de départ d'un véritable engrenage. L'« irrationalité » apparente devient encore plus forte lorsque ces mêmes femmes refusent de profiter d'une source de revenu exceptionnelle (par exemple travail temporaire, don d'un proche ou de l'aide sociale) pour épargner ou du moins pour colmater quelques brèches dans leur budget.

Comment l'approche microéconomique de la consommation et de l'épargne explique-t-elle ce type de comportements ? Outre les influences exogènes (offre de crédit et de placements financiers, système de protection sociale, fiscalité, inflation), la théorie postule que chacun procède à un arbitrage entre épargne et consommation qui tient compte des deux facteurs suivants :

- On suppose que l'agent maximise son utilité en procédant à un arbitrage entre taux d'intérêt (épargne) et préférence pour le présent (consommation). Les modèles les plus employés aujourd'hui considèrent que l'utilité est inter-temporelle et se maximise à l'échelle d'une vie [Guerrien, 1996]³⁰⁴.
- On suppose également que l'agent a une certaine aversion contre le risque (les personnes anticipent soit le chômage, soit des contraintes de liquidité) et que celle-ci favorise une épargne de précaution.

L'arbitrage réalisé entre épargne et consommation traduit finalement le degré d'aversion

³⁰³ Ce chapitre s'appuie sur deux types d'enquêtes : des entretiens de type *récits de vie*, menés auprès de 35 femmes bénéficiaires de *minima sociaux*, dans le cadre de deux études (l'une réalisée pour le Centre régional de la consommation du Nord-Pas-de-Calais et l'autre réalisée pour la Mission recherche de la Poste), et des entretiens semi-directifs (40 au total), menés auprès du personnel de la Poste. La méthode et les différents contextes de collecte des données ont été décrits au chap. 3.

au risque ainsi que le degré de prudence des agents. Lorsque la préférence pour le présent est supérieur au taux d'intérêt, on en conclut que l'agent est « impatient », car il refuse de substituer une partie de sa consommation à de l'épargne. Lorsque l'utilité maximisée n'est pas inter-temporelle, c'est-à-dire que la consommation est très sensible à des variables immédiates de revenu, et donc que l'agent consomme sans envisager l'accumulation d'un patrimoine pour sa retraite, on dit qu'il est « myope » [Arrondel et Masson, 1986]. Lorsqu'enfin l'agent n'épargne pas alors qu'il vit dans une situation risquée, on en conclut qu'il est « imprudent ». Selon ce type d'analyse, les pauvres seraient à la fois « impatient », « myopes » et « imprudents ». Deux remarques s'imposent d'emblée.

En premier lieu, les contraintes de liquidité sont peu, voire pas du tout envisagées. Or ici, elles sont telles que la substitution inter-temporelle entre consommation et épargne est d'emblée exclue. L'incertitude ne peut être compensée par de l'épargne de précaution, du moins dans sa forme monétaire.

En second lieu, on ne tient pas compte de la composition des revenus. Or la « myopie » des ménages modestes et pauvres ne viendrait-elle pas du fait que l'épargne est un bien de « luxe », c'est-à-dire manifestant une forte élasticité-revenu ? Diverses données statistiques montrent que la variable revenu est absolument décisive dans les comportements d'épargne. Elle détermine la *régularité* de l'épargne : un seuil minimal de revenu est nécessaire pour que les ménages soient en mesure d'épargner régulièrement [Babeau, 1997a]³⁰⁵. Elle détermine également les *montants* épargnés : l'élasticité-revenu du montant de l'épargne s'établit à environ 1,2 ; ce qui lui confère nettement le statut de bien de « luxe » [Loisy, 1999]³⁰⁶.

Toutefois, les deux raisons évoquées (contraintes de liquidité et élasticité-revenu de l'épargne) ne suffisent pas à expliquer l'absence de prévoyance en situation de très forte incertitude. Les pratiques ne peuvent se comprendre qu'à la lumière des deux hypothèses déjà évoquées.

³⁰⁴ La théorie du « cycle de vie », proposée par A. Ando et F. Modigliani, privilégie l'épargne en vue de la constitution d'un patrimoine qui financera la consommation pendant les vieux jours. La théorie du revenu permanent, développée par M. Friedman, retient également cette motivation mais, à travers la conservation du patrimoine, attribue également une grande importance au désir de laisser un héritage. L'analyse économique contemporaine tend à combiner les deux approches, en intégrant la notion de revenu permanent à la théorie du cycle de vie et en introduisant l'héritage comme motif secondaire d'épargne ou comme conséquence de l'incertitude sur la durée de la vie. Dans sa modélisation la plus simple, on obtient une courbe d'épargne en « cloche » : l'épargne est positive durant la période d'activité et négative durant la période de retraite. Des modélisations plus complexes prennent en compte l'imperfection de marchés, les éventuelles contraintes de liquidités et l'incertitude (ce qui entraîne la constitution d'une épargne de précaution), les dispositifs institutionnels susceptibles d'avoir une influence directe sur les taux d'épargne (transferts publics, fiscalité, régimes de pension obligatoire, dette publique, les effets de patrimoine (dus à l'inflation ou à l'évolution du prix des actifs) et enfin les possibilités d'endettement des ménages.

³⁰⁵ Données issues de l'enquête OPERBAC menée par le Centre de Recherche sur l'Épargne et le Patrimoine (CREP) à partir de 20 000 observations individuelles réalisées entre fin 1994 et début 1996.

³⁰⁶ Les statistiques ont été établies à partir de l'enquête *Budget Famille 1995* de l'INSEE.

La première porte sur le contexte de forte incertitude et renvoie à la dimension *fonctionnelle* et cognitive de la gestion. Défauts d'anticipation, brouillage des repères temporels, difficultés à collecter et à traiter l'information sont autant d'éléments qui rendent le processus de décision tant délicat que malaisé.

La seconde porte sur le mode d'appartenance sociale et renvoie à la dimension *émotionnelle* de la gestion : les différents flux monétaires n'ont pas forcément la même « valeur » en fonction de leur origine, ce qui justifie l'« irrationalité » évoquée plus haut.

Section 2. Gérer l'incertitude : la dimension cognitive des modes de gestion

Gérer un budget comporte avant tout un aspect cognitif, au sens où il faut être capable de prévoir, de collecter une infinité d'informations et plus encore, de traiter de manière adéquate ces informations. Dans le contexte étudié ici, la première spécificité provient des montants de revenus dont les femmes disposent. On comprend aisément qu'il est plus difficile d'équilibrer un budget pour un bénéficiaire de *minima* sociaux que pour un cadre (§1). Cette première contrainte en appelle d'autres : elle exacerbe les exigences d'anticipations (§2) alors que simultanément elle participe à un brouillage du rapport au temps (§3). Elle exige également une aptitude à imaginer des méthodes de gestion et de sécurisation spécifiques (§4), aptitude d'autant plus nécessaire face à la complexification croissante de l'environnement institutionnel auquel les femmes ont à faire face (§4).

§1. Les bénéficiaires de *minima* sociaux : un pouvoir d'achat en diminution

En 1997, 3,3 millions de personnes percevaient des *minima* sociaux, ce qui représente un ménage sur sept. Depuis les années soixante-dix, date à laquelle il n'y avait qu'un seul type de minimum social (le minimum vieillesse), on estime que le nombre de bénéficiaires a augmenté de 43%. Certes, les dispositifs se sont multipliés - on en compte aujourd'hui huit (voir le tableau ci-dessous) -, mais l'effort global consenti par l'État n'a pas réellement augmenté. Les dépenses publiques consacrées aux *minima* sociaux représentaient 0,7% du PIB en 1979, 1% en 1982 et depuis cette date, cette proportion est restée stable [Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts, 1997]. En fait, c'est surtout le pouvoir d'achat des assistés sociaux qui s'est dégradé. Aujourd'hui, la plupart des allocataires de *minima* sociaux vivent en dessous du seuil de pauvreté, évalué en 1998 à 3 200 FF mensuel.

Parmi les autres personnes vivant en dessous du minimum de pauvreté, il convient également de citer les chômeurs non indemnisés ou mal indemnisés. Entre 1988 et 1992, la proportion de chômeurs indemnisés a connu une certaine augmentation (de 58,6% à 62,4%). En revanche depuis cette date, les conditions d'indemnisations étant de plus en plus sélectives, elle n'a cessé de décroître : les chômeurs indemnisés n'étaient plus que 53,6% fin 1995 et 53,4% fin 1996 [Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts, 1997, p. 48]³⁰⁷. Les femmes ont été les premières à subir le rétrécissement du

³⁰⁷ Les chiffres sont donnés par l'UNEDIC (Union Nationale Interprofessionnelle pour l'Emploi dans l'industrie et le Commerce).

mode d'indemnisation puisqu'on compte 57% de femmes parmi les « non indemnisés »³⁰⁸. Précisons également qu'en 1996, parmi les 2,2 millions de chômeurs indemnisés au titre du régime d'assurance chômage, 82% des indemnisés bénéficiaient de moins de 5 000 francs par mois et seulement 7,4% de plus de 7 000 francs par mois³⁰⁹.

Tableau 22. Les minima sociaux : montants perçus et populations cibles

³⁰⁸ Les jeunes sont également surexposés (37% des « non indemnisés » ont moins de 25 ans).

³⁰⁹ Plus précisément encore, plus d'un million de personne (48,02%) percevaient moins de 3 000 FF par mois, 17,94% recevaient entre 3 000 et 4 000 francs et 16% entre 4 000 et 5 000 FF seulement.

³¹⁰ Les montants datent de décembre 1996, à l'exception du RMI (1998).

³¹¹ Les chiffres datent de décembre 1996, à l'exception du RMI (1998).

Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Entre autonomie et dépendance

Nom du dispositif et date de création	Montant (31 déc. 1996)³¹⁰	Population cible / critères	nombre (31 déc. 1997)³¹¹
Revenu Minimum d'Insertion (RMI) (1988)	2131 FF / personne 3061 FF / couple 728 FF pour le premier enfant	Etre âgé de plus de 25 ans ou avoir un ou plusieurs enfants à charge et ayant des ressources inférieures au niveau de ce revenu minimum Est versée en contrepartie d'un contrat d'insertion Donne droit à l'aide au logement et à une assurance maladie	1 025 000 38% de femmes 80% d'isolés
Minimum Vieillesse	3047 FF / personne 6227 FF / couple	Complète les ressources des personnes de plus de 65 ans à faible revenu	760 000 Environ 70% de femmes 80% d'isolés
Allocation Adulte Handicapé (AAH) (1975)	2893 FF à 3471 FF	Personne présentant un handicap spécifique l'empêchant de travailler	600 000 51,7% de femmes
Allocation Solidarité Spécifique (ASS) (1984)	2265 FF complément possible de 969 F pour les chômeurs de plus de 50 ans	Chômeurs en fin de droit d'assurance chômage inscrits à l'ANPE Chômeurs de plus de 50 ans touchant une allocation dégressive inférieure au montant de l'ASS	481 000
Allocation de parent isolé (API) (1976)	4127 FF 1054 FF par enfant supplémentaire	Femme seule enceinte Personne seule élevant un ou plusieurs enfants de moins de trois ans	160 000 95% de femmes
Allocation d'insertion (AI)(1984)	1311 FF	Aide pour certains chômeurs qui ne remplissent pas les conditions de l'allocation chômage	17 500
Allocation Assurance	3107 FF la 1 ^{ère}	Veuves âgées de	15 000 100% de

³¹⁰ Les montants datent de décembre 1996, à l'exception du RMI (1998).

³¹¹ Les chiffres datent de décembre 1996, à l'exception du RMI (1998).

Nom du dispositif et date de création	Montant (31 déc. 1996) ³¹⁰	Population cible / critères	nombre (31 déc. 1997) ³¹¹
Veuvage (1981)	année, dégressive sur 3 ans	moins de 55 ans qui ne reçoivent pas de pension de réversion et ont un enfant au moins à charge	femmes
Total			3 300 000
Source : INSEE [1999b]			

Qu'il s'agisse du régime d'assurance (allocations chômage) ou du régime d'assistance (*minima sociaux*), le pouvoir d'achat des personnes sans emploi est en constante diminution. Ce rétrécissement d'un pouvoir d'achat déjà faible est bien sûr une première source de difficulté de gestion. Venons-en à présent aux différentes aptitudes cognitives requises pour équilibrer dépenses et recettes. La première concerne la capacité à anticiper et à prévoir.

§2. Imprévoyance et défauts d'anticipation

Revenons au comportement « irrationnel » évoqué plus haut : l'absence de prévoyance. Si les femmes étaient capables d'anticiper, c'est-à-dire d'évaluer à long terme l'option « épargne » et l'option « endettement » et de les comparer, elles réaliseraient que la première leur est beaucoup moins coûteuse d'un point de vue monétaire. Georges Akerlof [1991] propose une analyse des comportements d'épargne et de consommation *a priori* « irrationnels » en s'appuyant sur des travaux de psychologie cognitive. Il se focalise sur un type particulier de comportement « pathologique » : ceux de « procrastination », c'est-à-dire le fait de remettre à plus tard une tâche demandant un effort ou un sacrifice. L'analyse en termes de préférences inter-temporelles de la théorie néoclassique (l'individu n'épargne pas car il a une préférence absolue pour le présent) fournit selon lui une explication tautologique. Il propose de décomposer le comportement de non épargne en somme de petites décisions ; ne pas épargner apparaît alors comme le résultat d'une succession d'arbitrages entre épargne et consommation qui se sont soldés à chaque fois par le choix de cette dernière. Chaque choix pris isolément n'entraîne qu'une faible perte ; en revanche le cumul des choix dans le temps finit par engendrer une perte importante que les personnes n'ont pas évaluée. Selon l'auteur, un triple défaut intervient dans l'absence d'anticipation.

Tout d'abord, la personne n'estime pas correctement les coûts à court terme des

³¹⁰ Les montants datent de décembre 1996, à l'exception du RMI (1998).

³¹¹ Les chiffres datent de décembre 1996, à l'exception du RMI (1998).

alternatives choisies sans en envisager les conséquences à long terme ; elle a tendance à surévaluer les coûts à court terme, cette surévaluation est d'autant plus logique dans un contexte d'incertitude forte que de fait, la préférence pour le présent est forte.

Ensuite, la personne ne prévoit pas le fait que le lendemain, elle ne sera pas plus incitée que la veille à prendre une résolution.

Enfin, chaque nouvelle décision se justifie à partir de la précédente. Émerge progressivement une norme d'action qui se renforce au fur et à mesure de la répétition. On assiste alors à un effet cumulatif d'autant plus marqué que peu à peu, la personne va tendre à adapter ses croyances et ses valeurs au modèle de comportement qu'elle a adopté.

L'absence d'une épargne, pour peu qu'elle soit envisageable matériellement, s'explique en partie de cette manière. L'achat régulier de tickets de loterie ainsi que les achats très fractionnés de nourriture, deux comportements fréquemment observés, obéissent à la même logique. En dépit de leur régularité et de leur fréquence, l'insignifiance du montant de chaque dépense conduit l'acteur à sous-évaluer le montant global³¹². Les achats très fractionnés de nourriture peuvent également se comprendre dans cette optique. Ainsi certaines femmes vont au supermarché tous les jours ; elles ont le sentiment d'acheter le strict minimum et de dépenser peu chaque fois alors qu'au total, l'absence de budgétisation les conduit à dépenser davantage.

De ce défaut d'anticipation, Akerlof en déduit que les personnes sont finalement incapables de maximiser leur utilité « réelle », et que seul un cadre contraignant - il évoque l'idée d'un système d'épargne forcée -, permettrait aux personnes de prendre une décision optimale. Si l'argument est peut-être valable dans certaines situations (par exemple le fait que l'épargne retraite soit obligatoire, exemple cité par l'auteur), ici en revanche, nul besoin de recourir à un cadre contraignant. Sans vouloir trop souligner l'illégitimité de ce type d'argumentation (peut-on forcer les pauvres à épargner sur leur maigre budget ?), nous pouvons assurer, comme pour les sénégalaises, que bon nombre de femmes sont conscientes de leur propre « faiblesse », pour reprendre le terme de Jon Elster [1986a]. Elles sont aussi parfaitement capables d'imaginer des moyens détournés pour y remédier, en s'imposant elles-mêmes des contraintes les obligeant à la restriction et à l'épargne.

Avant d'approfondir ce point, arrêtons-nous sur d'autres comportements *a priori* « pathologiques ». On constate que certaines femmes ont recours au crédit alors qu'elles manifestent à l'égard de ce type de pratique une très forte réticence. Ici encore, le fait de décomposer le comportement en somme de petites décisions permet de mieux comprendre les processus cognitifs à l'oeuvre. Les analyses de *marketing* montrent que les personnes sont bien plus sensibles aux montants des échéances de remboursement qu'au montant total du coût du crédit [Dubois, 1994]. Lorsque les échéances sont de faible montant, ce qui est très souvent le cas des crédits à la consommation destinés aux familles modestes, le seuil psychologique de ce que les personnes considèrent comme un

³¹² Nous avons comparé ici les femmes qui font leurs courses de manière hebdomadaire et mensuelle avec celles qui ne font que des achats fractionnés.

crédit « dangereux » ou « mauvais » n'est pas atteint ; elles sont ainsi incitées à s'endetter sans pour autant que cette décision entre en contradiction avec leurs représentations [Cusin, 1998]. Un ordinateur acheté à crédit pour un coût de 100 francs par mois, quelle qu'en soit la durée, est considéré bon marché. La personne n'a pas conscience de dépasser le seuil critique, en raison de la faible importance des conséquences de chacune des décisions prises. C'est ici que l'insuffisance d'information des consommateurs ainsi que « l'agressivité » des établissements de crédit, pour reprendre les termes du Conseil national du crédit et du titre [1996], jouent un rôle particulièrement pervers. Non seulement le coût total du crédit n'est pas annoncé explicitement, mais en outre, les termes utilisés (tels que « avance », « réserve ») laissent à penser que le prêt est gratuit, alors que les taux d'intérêt annuels varient généralement de 15 à 20% [Canu, 1995].

Encadré 5. Comportements de « procrastination ». Illustrations.

Dans les témoignages qui suivent³¹³, les femmes considèrent que le crédit doit être évité à tout prix. Le fait de s'endetter évoque dans leur esprit un mode de vie qu'elles refusent, ou leur rappelle de mauvais souvenirs. Pourtant, elles ont toutes eu recours au moins une fois au crédit à la consommation. « Je veux rien devoir à personne [...] j'ai jamais demandé d'argent à personne [...] Je me suis toujours débrouillée même quand mon mari est décédé. Je l'ai pas ? Eh bien je m'en passe ». Elle a acheté une télévision à crédit, mais c'est une exception. Sans télévision elle « ne vit plus », et elle ajoute : « elle était pas chère elle coûte 100 francs par mois » (Marguerite-Marie, 52 ans, mariée, 2 enfants, femme au foyer, mari salarié, titulaire du certificat d'étude, impliquée dans diverses activités associatives). « Le crédit c'est dangereux pour ceux qui ne savent pas gérer [...] moi j'ai eu l'éducation belge, pas gaspiller, l'ancienne éducation quoi, pas l'éducation consommation qu'il y a en ce moment. Y en a beaucoup, ils auraient déjà changé de télé... moi, si elle ne va pas, je vais pas en changer, je vis modestement. Maman ne travaillait pas. Un salaire pour quatre, il fallait bien faire attention » Elle a contracté un crédit pour le mariage de sa fille, la société de crédit lui a fait « des arrangements intéressants », elle ne rembourse que la modique somme de 200 FF par mois (Colette, 45 ans, mariée, 2 enfants, femme au foyer, mari technicien, ancienne employée de banque impliquée dans plusieurs activités associatives). « Je veux pas de dette [...] je veux pas de ça oh la la surtout pas [...] c'est sans doute dû à ma famille. Mon père était pas assez sérieux dans son travail et ma mère était pleine de dettes. Il arrêtait son travail sans le dire, les allocations familiales étaient coupées. J'étais l'aînée [...] après c'était la déroute à la maison. Moi, je supporte pas de voir un grain de poussière ». Elle possède une carte de paiement d'un magasin de grande distribution pour ses courses hebdomadaires d'alimentation qui lui permet d'acheter régulièrement à crédit. Mais « ce n'est pas pareil », elle nous dit qu'elle en a l'habitude, que cette carte lui rend bien service et lui évite de se déplacer avec trop d'argent liquide. En outre, dit-elle, ce n'est pas vraiment un crédit, c'est une « réserve » (Chantal,

³¹³ Les entretiens étaient anonymes. Des prénoms fictifs ont été donnés aux personnes. Les extraits cités sont issus d'entretiens enregistrés. Les citations n'ont pas été du tout modifiées et sont retranscrites dans leur forme initiale. La condition sociale des femmes enquêtées est à chaque fois précisée entre parenthèse afin de donner plus de sens aux extraits.

42 ans, divorcée, 1 enfant, femme d'entretien, sans diplôme). Source : Enquêtes Guérin [1998c, 1998d]

Face à de tels comportements, remarquons toutefois que l'hypothèse du « seuil de conscience », proposée plus haut, ne saurait être la seule explication. Les arguments évoqués par les femmes peuvent aussi s'interpréter comme un moyen, plus ou moins conscient, de s'auto-justifier face à une attitude qu'elles jugent par ailleurs condamnable, mais qu'elles se voient contraintes d'adopter pour faire face à un niveau de consommation incompressible. Les personnes sont capables de prendre de la distance par rapport à leurs propres préférences et elles peuvent préférer en développer certaines plutôt que d'autres, jugement qui peut être qualifié de *métapréférence* [Elster, 1986a ; Hirschman, 1986 ; Sen, 1993a]³¹⁴. L'éventuelle incompatibilité entre préférence et métapréférence est susceptible de provoquer un conflit interne ; ici en l'occurrence, les femmes sont tiraillées entre le désir de se procurer un bien de consommation (préférence) et celui de ne pas recourir au crédit (métapréférence) ; d'où l'existence de comportements parfois contradictoires, que d'aucuns jugeront irrationnels car incohérents mais qui ne font qu'exprimer la pluralité de préférences que toute personne normalement constituée est amenée à connaître³¹⁵.

Remarquons enfin la dimension sociale et symbolique de la consommation : les comportements cités traduisent aussi, tout simplement, le fait que les pauvres n'ont pas uniquement besoin de satisfaire des besoins physiologiques. Le « sentiment d'appartenance » sur lequel insistent longuement Sen comme Rawls, est tout aussi essentiel, or il passe en grande partie par la consommation, nous y revenons plus loin³¹⁶.

§3. Un brouillage du rapport au temps

Dans certains cas, l'absence de prévoyance se traduit également par une absence de comptabilité et de budgétisation. Les dépenses se font au jour le jour. Or, avec des montants de revenus aussi faibles, équilibrer dépenses et recettes ne peut faire l'économie d'un travail de budgétisation. Budgétiser consiste d'abord à évaluer l'ensemble des recettes, en considérant les recettes aléatoires (notamment la pension versée par le père des enfants). Cela consiste ensuite à évaluer l'ensemble des dépenses (dépenses incompressibles du quotidien, mais aussi celles qui sont moins régulières comme les charges). Cela consiste enfin à anticiper les éventuels aléas et les dépenses imprévues. En l'absence de budgétisation, il est fréquent qu'il n'y ait « plus rien », dès le quinze du mois. Non seulement la restriction s'impose jusqu'au mois suivant ; mais il faut trouver de quoi finir le mois. Deux alternatives, pas forcément incompatibles, sont envisageables. On note d'abord le recours à la famille, avec tous les effets susceptibles d'en découler en

³¹⁴ La question des métapréférences a été abordée plus en détail au chap. 1 (sect. 2).

³¹⁵ À moins d'être un « idiot rationnel », comme le suggère Sen [1993a, p. 107].

³¹⁶ Reprenant les travaux de Maurice Halbwachs, D. Vallat a largement développé ce point en l'adaptant aux vécus contemporains de pauvreté [Vallat, 1999, pp. 125 sq.]

termes de sentiment de dépendance. On note ensuite la « chasse » aux aides caritatives – Croix rouge, Secours catholique, Secours populaire, Restaurants du coeur, Emmaüs, etc. – ainsi que les démarches auprès des services sociaux pour bénéficier d'aides spéciales.

Si la budgétisation exige certaines compétences techniques, elle nécessite également, et peut-être surtout, une aptitude à se représenter la succession d'actions dans l'échelle du temps et à se situer soi-même sur cette échelle du temps. Budgétiser, c'est entreprendre un travail d'anticipation, l'anticipation étant elle-même une représentation personnelle relative à un événement futur, généralement aléatoire. Comme la monnaie, l'anticipation, quel que soit son domaine d'application, constitue un lien entre le passé, le présent et l'avenir. Les acteurs s'appuient sur les expériences passées pour construire leurs représentations de l'avenir.

Épargner, c'est renoncer à une consommation présente ; cela exige aussi une certaine projection dans le futur. Comme l'avait montré Georges Katona [1975], les épargnants se distinguent des non-épargnants par leur degré d'optimisme vis-à-vis de la conjoncture et leur vision de l'avenir. Pourquoi, à revenu égal, les ouvriers immigrés (espagnols, portugais, maghrébins) font preuve d'une très forte propension à épargner, tandis que leurs homologues français, non seulement n'épargnent pas, mais tendent facilement à tomber dans la spirale de l'endettement ?³¹⁷ Les premiers font des projets, notamment celui de retourner au pays, d'investir dans de la terre et de montrer qu'ils « ont réussi » [Salmona, 1990], « *ils se projettent dans l'avenir au prix du présent* » [Pétonnet, 1985, p. 183] ; les seconds en revanche n'ont pas d'autre anticipation que le crédit, « *pas d'autre latitude que d'inclure l'avenir dans le présent qui les emprisonne* » [ibidem].

Épargne et anticipation sont au coeur d'une articulation entre la mémoire et le projet. Or que se passe-t-il ici ? La dimension chaotique et décousue des trajectoires personnelles bouscule les repères temporels. La préoccupation incessante de survie limite considérablement l'échelle de la durée, tant celle du passé que celle de l'avenir. C'est aussi l'absence de projet qui limite l'horizon des anticipations. Lorsque l'avenir s'annonce trop incertain et morose, quelle projection peut-il y avoir ? Fuir l'avenir est encore le meilleur moyen d'éviter de sombrer dans un pessimisme absolu. Les difficultés de projection, nous le verrons plus loin, sont de plus renforcées voire exacerbées par des émotions « négatives ». Concernant le passé, il arrive qu'expériences et souvenirs douloureux bloquent le retour en arrière et figent la mémoire.

Ainsi, chez certaines femmes, non seulement la focalisation sur le très court terme prime, mais la perte de repères temporels limite les capacités de prévision et donc de budgétisation. Réciproquement, l'absence de maîtrise de ses propres avoirs renforce forcément le brouillage du rapport au temps. Ne pas maîtriser son budget rend l'avenir d'autant plus incertain ; et plus l'avenir est incertain, plus la projection dans l'avenir est difficile. Si l'anticipation implique toujours une dose d'incertitude, elle ne se réalise

³¹⁷ C'est le constat issu de plusieurs études, notamment celle réalisée par C. Pétonnet [1985] au cours des années soixante et soixante-dix auprès de ménages de « smicards » et celle de M. Salmona [1990], réalisée au cours des années quatre-vingt dans les milieux ouvriers du Nord de la France, de la banlieue parisienne, et dans des milieux ruraux du Centre de la France.

qu'étayée par un minimum d'informations. En son absence, se met alors en place un processus cumulatif difficile à enrayer.

Remarquons enfin les effets déstabilisants des outils de paiement scripturaux dans ce rapport au temps. Certes, on note des difficultés de manipulation ; ainsi certaines femmes refusent le chéquier car elles appréhendent l'écriture du chèque. Mais c'est surtout la maîtrise des flux qui s'avère problématique. Avec des supports dématérialisés, la gestion se complexifie. La succession logique, acquisition d'un revenu, avoir, dépense de ce revenu, est doublement remise en question. Non seulement l'offre de crédits à la consommation a tendance à s'accroître, mais encore chéquier et carte bancaire offrent de multiples opportunités d'endettement : délais d'encaissement, paiement par carte bancaire avec prélèvement en fin de mois ou encore prélèvement automatique. Un double décalage se produit : le premier s'opère entre l'acquisition d'un revenu et la dépense autorisée par ce revenu, le second entre l'achat et le prélèvement du montant correspondant à cet achat [Canu, 1995]. La carte bancaire complique vraiment la mémorisation de la gestion des ressources et des dépenses, et brouille les possibilités de maîtrise mentale des flux [Salmona, 1990]. Lorsque les personnes multiplient les cartes de paiement, ce sont autant d'échéances diverses à gérer, ce qui complexifie d'autant le travail de budgétisation.

Cependant, difficultés de budgétisation et d'anticipation n'impliquent pas une absence totale de prévision : elle prend des formes détournées, mais elle existe.

§4. Méthodes sécuritaires : cloisonnements des flux et des instruments de paiement

L'ingéniosité dont font preuve les femmes pour faire face au quotidien et à leurs propres contradictions témoigne d'un savoir-faire tout à fait remarquable. De multiples astuces sont déployées pour équilibrer recettes et dépenses et sécuriser le quotidien, et on retrouve ici la technique des cloisonnements, cloisonnements des flux monétaires (A) comme ceux des instruments de paiement (B). C'est à la fois un mode de comptabilité et une technique d'auto-incitation. Il reste que l'équilibre ainsi atteint est très fragile ; à tout moment il est susceptible d'être remis en question (C).

A. Le cloisonnement des flux

La fongibilité monétaire, nous avons déjà largement insisté sur ce point, n'est qu'un *idéal-type* qui ne correspond guère à la réalité ; bien au contraire, les flux monétaires sont « *éclatés et différenciés* » [Salmona, 1990, p. 8]. Quels que soient les milieux culturels et sociaux, chacun a tendance à décomposer son budget en sous-ensembles marqués et destinés à des usages précis. Cette pratique mentale répond à une exigence psychique de pouvoir maîtriser sans support matériel ses flux monétaires. Elle permet également d'anticiper :

« chacun a besoin de pouvoir se représenter par lui-même, de manière dynamique et en permanence, les mouvements d'argent supports de sa vie quotidienne » [Salmona, 1990, p. 9].

Ce type de pratique est toutefois particulièrement marqué chez les personnes en situation

précaire : d'une part le souci de l'équilibre est plus problématique [Vallat, 1999], et d'autre part bon nombre d'entre elles ne maîtrisent pas bien les techniques de comptabilité écrites. C'est le « *tout dans la tête* » qui prévaut [Salmona, 1990, p. 10]. Et ce sont bien sûr les femmes les premières concernées par ces routines de gestion familiale.

Ce processus de cloisonnement vise avant tout à simplifier les comptes. Il s'agit tout simplement d'un mode de gestion : la mise en correspondance entre entrées et sorties facilite l'équilibre final. Telle source de revenu va servir à financer telle consommation. Par exemple, le salaire est destiné aux charges et autres grosses dépenses, les allocations familiales aux dépenses domestiques et aux vêtements ; les revenus exceptionnels (travail temporaire, petit boulot « au noir », stage rémunéré, pension du mari lorsqu'elle est irrégulière, etc.) vont être affectés pour certaines femmes à des « extras » (par exemple un nouvel appareil ménager, des vêtements neufs aux enfants, une coupe de cheveux chez le coiffeur), pour d'autres à de l'épargne.

Il arrive que cloisonnement ne soit pas seulement psychique mais se matérialise par la répartition des recettes monétaires sur différents comptes, ce qui simplifie d'autant la gestion. Par exemple, le compte courant est destiné aux dépenses quotidiennes, le livret A aux charges ; ou encore le compte de l'épouse reçoit les allocations et les différentes aides qui seront destinées à payer les dépenses quotidiennes et le compte de l'époux servira à payer le reste. On observe aussi que pour les femmes qui vivent en couple, ouvrir un compte à leur nom est parfois un moyen d'éviter les dépenses excessives de leur époux, notamment l'utilisation de ce qui est réservé aux enfants. Cette sectorisation, qui n'est que la reproduction du principe des « enveloppes », se traduit quelquefois par des opérations de retrait et de dépôt distinctes³¹⁸. Lorsque les femmes viennent au guichet de leur agence bancaire, simultanément elles retirent une somme et elles en déposent une, et chaque opération correspond à une dépense ou à une source de revenu particulière. Ainsi Josiane (57 ans, divorcée, 8 enfants dont 1 à charge, bénéficiaire du Rmi, sans diplôme) vient déposer la pension alimentaire versée par son ex-mari, soit 1 200 FF ; celle-ci servira à payer charges et loyer par virement automatique. Elle retire ensuite le montant nécessaire pour les courses hebdomadaires, soit 350 FF. Elle aurait pu se contenter de déposer 850 FF, mais distinguer les deux opérations permet de mieux mémoriser et surtout de ne pas se tromper. Cette manoeuvre pose d'ailleurs de nombreux malentendus entre clients et guichetiers, qui ne comprennent pas pourquoi leurs clients s'obstinent à multiplier les opérations alors qu'une seule suffirait.

Multiplier les comptes joue également un rôle d'incitation. Ouvrir un compte destiné au paiement des charges dans une autre banque que celle du compte courant, permet de s'assurer que le quotidien n'empiètera pas sur les charges. On observe le même raisonnement pour l'épargne : Marguerite a ouvert un compte dans deux banques différentes, l'un pour ses dépenses courantes, l'autre pour son épargne, elle « *n'aime pas*

³¹⁸ Le principe des « enveloppes » était très fréquemment utilisé comme mode de gestion avant la mise en banque des avoirs, lorsque le salaire était intégralement versé en liquide. Il était lors réparti dans plusieurs enveloppes, chaque enveloppe étant destinée à un poste de dépense précis. Ce mode de gestion est beaucoup moins fréquent aujourd'hui, mais il existe encore. Nous l'avons rencontré chez quelques femmes : certaines sont en situation d'interdit bancaire, d'autres le pratiquent délibérément pour simplifier leur comptabilité, et parfois par méfiance à l'égard du système bancaire.

mettre ses oeufs dans le même panier », mais

« c'est aussi la façon que je vais pas retirer facilement comme j'y vais jamais [...] ça évite de bouffer l'épargne » (M., 52 ans, mariée, 2 enfants, femme au foyer, mari salarié, titulaire du certificat d'étude, impliquée dans diverses activités associatives).

Certaines femmes préfèrent payer leurs charges *ex ante* par un mode de facturation prévisionnel ; lorsqu'elles ont consommé moins que prévu, elles sont remboursées de la différence et c'est pour elles de l'épargne forcée. Dans un quartier de Marq-en-Baroeul (banlieue de Lille), le paiement prévisionnel a été remplacé par un paiement sur facture *post* consommation depuis que la gestion de l'eau a été déléguée à un prestataire de services privé ; supposé être plus juste, ce nouveau système n'est guère apprécié par certaines clientes qui regrettent cette sorte d'épargne forcée.

Les flux monétaires n'obéissent pas seulement à un souci sécuritaire : l'*origine* des flux influence également leur affectation. Prenons l'exemple de Marie-Thérèse. Il lui est difficile d'épargner en vue des charges bimensuelles (téléphone) ou trimestrielles (EDF), leur paiement est donc mensualisé :

« ça aide à mieux gérer, on se dit bien que la facture va tomber, on met l'argent de côté puis on finit bien par taper dedans et on le remet jamais » (M.-T., 53 ans, divorcée, 5 enfants dont 2 à charge, bénéficiaire de l'allocation de solidarité spécifique, sans diplôme).

Les allocations familiales sont versées sur un compte de la Caisse d'Épargne, la somme est affectée à l'ensemble des dépenses effectuées par prélèvement automatique : loyer, charges, remboursement de crédit. Ce dernier poste de dépense lui a toutefois posé problème : est-ce légitime de rembourser un crédit avec les allocations des enfants ? Après maintes hésitations, l'argument de simplification de la gestion l'a emporté ; elle a estimé finalement que ce n'était pas illégitime dans la mesure où le premier crédit avait été contracté pour acheter des vêtements aux enfants, le second pour payer le mariage de l'aînée. L'allocation de solidarité spécifique est versée sur un compte à La Poste. De ce compte elle retire de petits montants en liquide dès qu'elle a un achat à faire : *« comme ça je sais exactement où j'en suis »*. Elle met une pièce dans un pot à chaque fois qu'elle téléphone afin *« d'éviter les mauvaises surprises »*. Elle procède de même pour l'assurance de son véhicule en versant chaque mois 20 FF dans un pot ; c'est le seul moyen qu'elle a trouvé pour épargner les sommes nécessaires puisqu'il n'est pas possible de mensualiser. Elle fait régulièrement plusieurs heures de ménage par semaine qui lui sont payées en liquide et réserve cette source de revenus pour ses propres *« petits plaisirs »* : elle s'est ainsi abonnée à une chaîne de télévision câblée ; c'est également par ce moyen qu'elle s'offre de temps en temps quelques bijoux. Enfin, même s'il ne lui reste plus beaucoup d'argent pour finir le mois, elle n'hésite pas à aller au restaurant lorsqu'elle a effectué plus de ménages que prévu, car elle *« l'a bien mérité »*. Le tableau ci-dessous récapitule les modes d'affectation des différentes sources de revenus.

Tableau 23. Un exemple de cloisonnement budgétaire

Source de revenus	Dépenses
Allocations familiales 1400 FF / mois	Loyer : 654,45 FF / mois Charges (EDF,

Source de revenus	Dépenses
	GDF) : 183 FF / mois Remboursement de crédit (Cofidis) : 500 F / mois
Allocation de solidarité spécifique Environ 3 000 FF / mois	Alimentation : 1200 FF / mois Téléphone (montant variable, met une pièce dans un pot à chaque fois qu'elle téléphone) Cantine (montant variable, adapté en fonction des autres dépenses) Bus scolaire (montant variable, adapté en fonction des autres dépenses) Médecin et médicaments (montant variable en fonction des besoins, elle a la possibilité de payer à crédit) Fournitures scolaires (montant variable, adapté en fonction des autres dépenses) Vêtements pour les enfants (montant variable, adapté en fonction des autres dépenses) Assurance voiture (1 000 FF en juillet, 1 000 FF en janvier) : elle met 20 FF dans un pot chaque mois
Petits travaux de ménages Entre 300 et 600 F / mois	Abonnement au câble : 183 FF / mois Vêtements, bijoux, restaurant selon le nombre de ménages effectués
Source : Enquêtes Guérin [1998c, 1998d]	

C. Les outils de paiement comme mode de gestion et de restriction

Compte tenu des difficultés de gestion que les nouveaux outils de paiement suscitent, les femmes sont amenées à trouver elles-mêmes les moyens de limiter leurs dépenses et / ou de comptabiliser régulièrement. Les outils de paiement jouent à cet égard un rôle essentiel. Nombreuses sont les femmes qui refusent ceux qui rendent plus difficile la comptabilité. C'est notamment le cas des cartes bancaires qui laissent de faibles traces écrites : elles exigent une comptabilité bien plus contraignante que le chéquier, celui-ci au contraire portant la mémoire des dépenses par le système des souches. Certaines femmes refusent également les moyens de paiement qui les incitent à dépenser : pour les unes, c'est le liquide qui leur « brûle les doigts », alors que pour d'autres au contraire le liquide permet de mieux apprécier les dépenses. Partir avec une certaine somme faire des courses, verser des pièces de monnaie dans un pot à chaque coup de téléphone, utiliser le livret A comme un porte-monnaie, refuser les prélèvements pour s'obliger à vérifier et à faire des économies sont autant de comportements d'auto-incitation possibles.

Notons également que le refus de certains instruments est parfois d'ordre affectif. Pour certaines femmes, il semble insensé de posséder une carte bancaire, instrument qu'elles estiment réservé aux milieux aisés. On fait le même constat concernant le chéquier, et il n'est pas rare que dans certains immeubles, une seule personne en possède un et se charge alors de faire des chèques pour l'ensemble des familles lorsque le paiement en liquide n'est pas possible.

Encadré 6. Les outils de paiement comme mode d'incitation, illustrations

- « La carte tirette [carte bancaire] c'est seulement pour retirer de l'argent. C'est déjà dur de faire attention pour faire ses comptes, c'est un casse-tête... chaque matin je me lève, je me dis comment je vais payer ça et ça. Je préfère le chèque, avec du liquide je serais tentée de leur donner à elles [ses filles], ça m'oblige à calculer » (Marie.-Hélène., 45 ans, divorcée, 2 enfants, bénéficiaire du Rmi, sans diplôme). Sophie ne veut pas dépasser 80 F par jour pour la nourriture. Elle retire 400 F pour les cinq premiers jours de la semaine en liquide, elle est ainsi sûre de ne pas dépasser le montant maximum qu'elle s'est fixée « la semaine je paie en liquide, je préfère, je me rends mieux compte de ce que je dépense ». Elle utilise de moins en moins le chéquier, notamment en grande surface, car le système d'écriture automatique l'empêche de se rendre compte de ce qu'elle dépense. Elle estime en revanche que la famille peut se permettre des « extras » le week-end : la carte *Continent* lui permet de « fermer les yeux » sur les petits plaisirs que les enfants demandent (S., 45 ans, vie maritale, trois enfants, mari salarié, mère au foyer, impliquée dans plusieurs activités associatives). Dès qu'elle reçoit ses allocations, Geneviève verse le montant équivalent aux charges fixes sur un compte à part. Le montant du téléphone est versé dans une boîte. Lorsque les fins de mois sont difficiles, elle achète une carte téléphone (G., 33 ans, divorcée, bénéficiaire du Rmi, 5 enfants à charge, sans diplôme). Marguerite a choisi les prélèvements automatiques pour l'eau, l'électricité et le gaz car ce sont des postes de dépenses sur lesquels il lui est difficile de faire des économies ; en revanche elle préfère payer le téléphone par chèque : « j'aime bien contrôler avant. Évite de gaspiller. Une fois que c'est retiré, on risque d'avoir des problèmes s'il y a une maldone là dedans, c'est pas évident d'avoir des résultats » (M., 52 ans, mariée, 2 enfants, femme au foyer, mari salarié, titulaire du certificat d'étude, impliquée dans diverses activités associatives).
Source : Enquêtes Guérin [1998c]

D. Un équilibre fragile : l'angoisse de la gestion

L'équilibre ainsi atteint est très fragile dans la mesure où les processus de cloisonnements sont relativement fixes. Dès qu'une source de revenus ou qu'un poste de dépense varie, l'équilibre de l'ensemble est remis en question. Par exemple, la diminution ou la suppression des allocations familiales lors du départ d'un enfant sont souvent difficiles à gérer. Les femmes se plaignent du fait que toute la gestion est à repenser. Prenons l'exemple de Geneviève (33 ans, divorcée, bénéficiaire du Rmi, 5 enfants à charge, sans diplôme). Dès le début du mois, elle sait qu'il va lui falloir trouver des sources de revenus complémentaires pour finir le mois et pour faire face à d'éventuels imprévus. Certaines dépenses sont donc entièrement fractionnées, c'est notamment le cas des tickets de bus scolaire, qu'elle achète chaque jour en mettant quelques francs de côté. Or récemment, le système de paiement des tickets de bus pour les enfants a changé : les tickets à l'unité sont moins chers mais à condition d'en acheter en plus grande quantité à la fois. Elle ne peut pas se le permettre ; elle est donc contrainte de payer les tickets plus chers et se retrouve obligée de compenser ailleurs le manque à gagner. Le tableau ci-dessous récapitule ses sources de revenus, ses dépenses, et la mise en équivalence.

Tableau 24. L'angoisse de la gestion. Un exemple.

Source de revenu	destination
RMI : 3 720 FF mensuel	Charges fixes et alimentation • Les charges fixes sont une priorité ; elles s'élèvent à un montant mensuel de 1 956 FF Remboursement de crédit : 766 FF (516 FF pour la société de crédit Cetelem, 250 FF pour La Redoute) Mutuelle : 463 FF Eau : 159 FF Edf, Gdf : 250 FF cantine scolaire : 318 FF • il reste 1764 FF pour : - l'alimentation : 2 000 FF - tickets de bus (minimum 78 FF / mois), payés en mettant quelques francs de côté chaque jour - l'entretien des chiens : 75 FF Chaque mois c'est donc au minimum une somme de 389 FF ou l'équivalent (dons en nature) qu'il lui faut trouver, sans compter les éventuels frais aléatoires (médecin notamment)
Allocation logement : 3 200 FF (mensuel)	Loyer 3 170 FF Solde de 30 FF
Bons alimentaires (160 FF mensuel)	Nourriture en fin de mois
Allocation rentrée (1600 FF par enfant à la rentrée)	Fournitures scolaires, vêtements Cette année Geneviève a décidé d'en affecter une partie au remboursement des dettes du médecin (500 FF)
Aide sociale départementale pour la cantine (330 FF une fois par an au mois de juin)	Vacances Geneviève préfère payer la cantine avec le Rmi ; c'est en quelque sorte un mode d' « épargne forcée » lui permettant quelques « extras » pour les vacances
Bons de vacances (Caisse d'Allocation familiale) (2 520 FF annuel)	Vacances
Pension alimentaire versée par le père (750 FF mensuel mais aléatoire)	Aléatoire, cette somme est donc destinée uniquement à des extras : vêtements pour les enfants, produits alimentaires de « luxe » (yaourts, biscuits), ou encore argent de poche des enfants
Dons de l'action sociale (entre 200 et 300 FF, 3 ou 4 fois dans l'année)	Appareil ménager (tous les appareils ménagers ont été acquis de cette manière depuis son divorce) Vêtements
Dons divers (Croix Rouge, Secours Catholique, Emmaüs, etc.)	Vêtements, Nourriture en fin de mois
Source : Enquêtes, Guérin [1998c, 1998d]	

Ainsi pour certaines femmes, la gestion du budget est leur première source d'angoisse. Elles ne sont jamais sûres « de ne pas être dedans ». L'équilibre est

approximatif. Ce ne sont pas véritablement des calculs, mais des mises en équivalence et des ordres de grandeur. Chaque jour est une épreuve de survie supplémentaire :

« le matin, t'es même pas levée, tu te dis : est-ce que je vais tenir jusqu'au soir ? » (Fousia, 30 ans, vie maritale, 3 enfants, bénéficiaire du Rmi, titulaire d'un CAP couture).

C'est d'autant plus fatigant que les hommes, quand les femmes vivent en couple, ont tendance à se décharger de toute responsabilité. Lorsque les revenus sont limités, parvenir à équilibrer un budget exige donc des calculs complexes et minutieux. Il faut être capable de déployer de multiples stratégies de répartition, de jongler avec les différentes échéances, de trouver des moyens d'incitation permettant de concilier les exigences du quotidien avec celles de plus long terme. Les ruses et les tactiques imaginées sont d'autant plus savantes qu'elles prennent place dans un environnement institutionnel lui-même d'une extrême complexité.

§5. Un environnement institutionnel complexe

En effet, derrière les difficultés cognitives évoquées, se pose un problème plus général de distance entre les femmes et leur environnement institutionnel. Au-delà de la gestion, l'ensemble des démarches de la vie quotidienne exige des capacités de recherche et de traitement d'une information de plus en plus sophistiquée. En s'infiltrant dans les activités les plus quotidiennes, le processus d'intellectualisation caractéristique de la modernité exige une confiance de plus en plus « abstraite » vis-à-vis d'« experts » ou encore de « systèmes experts » [Giddens, 1994]. S'opère une véritable « disjonction » entre le monde institutionnel et les mondes « vécus » des personnes [Habermas, 1992]. Cette disjonction se manifeste notamment dans les relations aux administrations (A) et aux banques (B).

A. Les relations avec les administrations

Sen, lorsqu'il décrit le mécanisme de conversion des droits en *capabilités* (liberté réelle) et la dimension subjective des droits, souligne le rôle capital de l'accès à l'information [Sen, 2000, p. 211]³¹⁹. Le degré de proximité conditionne largement les représentations que les « administrés » se font de l'administration [Chevallier, 1992]. Un décalage culturel entraîne une vision tronquée et schématique de l'univers administratif. Ici en l'occurrence, déroutées par un vocabulaire qui leur est étranger, les femmes ont du mal à exprimer leurs préoccupations et leurs revendications. Leurs propres logiques se heurtent aux logiques bureaucratiques dont le fonctionnement rigide et rationnel exige calcul et prévision³²⁰. L'absence de souplesse est largement incompatible avec des raisonnements fondés sur l'urgence. Les termes utilisés par les femmes à propos des différents services administratifs illustrent bien la manière dont elles se représentent l'écheveau des aides et l'opacité du système : « cette grosse truc » pour parler de la Caisse d'allocations

³¹⁹ Il l'évoque sans toutefois approfondir davantage et n'y consacre que quelques lignes.

³²⁰ A. Pitrou [1992], lorsqu'elle analyse les relations entre les familles en situation précaire et les services administratifs, a longuement insisté sur ce point.

familiales, « le machin » pour désigner le Centre communal d'action sociale ou encore le « bazar » à propos de l'échéancier Banque de France.

L'obligation quasi-systématique de remplir des formulaires est une barrière supplémentaire. On imagine mal à quel point la « paperasse » peut être source d'appréhension et d'anxiété :

« Est-ce que je me suis pas trompée ? Je vais relire deux, trois, quatre fois avant d'aller le remettre, en main propre pour être sûr que ça arrive », nous dit Meila à propos des documents administratifs (M. 28 ans, divorcée, 3 enfants, bénéficiaire du Rmi, vit en foyer, BEP non terminé).

Certaines femmes se sont toujours reposées sur leur conjoint, elles se trouvent particulièrement désarmées lorsque celui-ci décède ou vient à les quitter. Le moindre papier devient angoissant, ce qui les incite à repousser l'échéance. « *On sait jamais comment il faut les tourner alors on attend* », c'est ainsi que Marion justifie l'accumulation de documents administratifs et de factures (M. 36 ans, divorcée, 3 enfants, bénéficiaire du Rmi, titulaire d'un CAP coiffure). Certaines remplissent automatiquement les documents sans comprendre ce que signifient les différentes lignes. Non seulement cela accroît l'incertitude liée aux documents administratifs, mais le sentiment d'arbitraire n'en est que renforcé. Au-delà d'éventuels problèmes de lecture et d'écriture, les blocages sont pour beaucoup d'ordre psychologique. Dans un système considéré comme arbitraire, remplir correctement les formulaires conditionne la réussite d'obtention des aides. L'affectif, « la peur de ne pas y arriver », est alors susceptible de bloquer tout raisonnement.

Comment expliquer, chez certaines femmes, l'ampleur ou la récurrence des retards de paiement des factures (eau, Edf, téléphone, etc.) ? Outre les défauts d'anticipation, c'est l'absence de sentiment de maîtrise du processus qui provoque les retards de paiement. La non compréhension du contenu des factures, notamment des différents tarifs, suscite un sentiment d'injustice qui incite à repousser l'échéance. Si le système est arbitraire, pourquoi le paiement ne le serait-il pas aussi ? Ne pas savoir qu'il est possible de mensualiser, ou encore de rééchelonner en cas de problème est un facteur de difficulté supplémentaire.

B. Les relations bancaires

Cette disjonction se manifeste également au niveau des relations avec les banques. Une enquête mêlant données quantitatives et qualitatives, réalisée auprès du personnel de la Poste, montre qu'une large partie des problèmes rencontrés provient de malentendus et d'incompréhensions [Gadrey et alii, 1996]³²¹. On observe des problèmes de langage vis-à-vis des personnes d'origine étrangère, mais il s'agit aussi de traduire des termes techniques (débit, crédit, découvert, compte chèque, compte courant, etc.). On observe également que la réglementation bancaire et plus précisément la complexité du

³²¹ Cette enquête est issue d'un lourd travail d'investigation empirique visant à décomposer les différentes prestations du personnel de la Poste et à évaluer les « coûts sociaux » liés à une clientèle en situation précaire. Les observations ont représenté 60 heures aux guichets, 80 heures dans les modules des Centres régionaux des services financiers pour l'analyse des appels téléphoniques et pour l'observation du travail sur les courriers, et 20 heures de suivi de tournées de préposés. Le temps passé à régler malentendus et incompréhensions a été évalué à 2,3% du temps total de travail du personnel.

vocabulaire administratif et juridique suscitent de nombreuses complications. Les membres du personnel de la Poste sont les premiers à le reconnaître : c'est ainsi qu'ils expliquent une grande part des problèmes de surendettement de leur clientèle ; selon bon nombre d'entre eux, la non connaissance des règlements et des procédures en cas de problème aggrave fortement les situations de litige³²². Comme pour les factures, les découverts bancaires sont autant liés à des déficiences d'anticipation qu'à des défauts de compréhension des procédures (par exemple, ce que signifie le taux d'intérêt) ou encore à une incapacité à négocier en cas de problème.

Au total, on assiste à une véritable distance entre les femmes et leur environnement institutionnel. Cette distance se traduit par un sentiment d'arbitraire, de vulnérabilité et de sujétion. Se met alors en place un cercle vicieux puisque, du fait de ces ressentis négatifs, les femmes tendent à prendre encore davantage de distance. Le problème dépasse alors largement une simple dimension cognitive. À travers le rapport à l'institution, c'est le mode d'appartenance sociale des femmes qui est en jeu, la manière dont elles se représentent leur situation d'assistée. On en vient à la seconde dimension évoquée au départ : la dimension *émotionnelle* des pratiques.

Section 3. le vécu émotionnel de l'assistance

Rappelons le cadre théorique, emprunté à Amartya Sen et dans lequel s'inscrit notre réflexion : chacun agit en fonction de ce qu'il estime être un comportement *légitime*, lui-même étroitement lié à l'évaluation que chacun fait de ses droits et de ses devoirs. Selon Sen, l'évaluation des droits et des devoirs est un processus largement subjectif : au-delà des droits effectifs dont bénéficient les personnes, chacun se fait sa propre idée de ce à quoi il a droit. Nous allons montrer ici que ce processus d'interprétation conditionne le vécu de l'assistance (§1). Le statut d'assistée, dans la mesure où il va à l'encontre de l'idéal de vie (autonomie et utilité sociale), provoque nécessairement une rupture entre pratiques et représentations. De cette rupture découle différentes formes d'*émotions*, qui sont partie prenante des processus de décision, et notamment des pratiques monétaires et financières (§2).

§1. Les vécus de l'assistance et la dimension subjective des droits

Comment les « assistées » perçoivent-elles leurs droits ? Il convient de distinguer les droits formels, ici ce sont principalement les droits à l'assistance (A) et les droits informels, en vigueur au sein du groupe familial (B). Dans les deux cas, on assiste à une certaine confusion, de telle sorte que l'interprétation que chacune se fait de sa propre situation devient déterminante.

A. Les droits formels : le retour du paradoxe de la dette et la question de l'utilité sociale

³²² Ces observations sont issues d'une étude effectuée pour la Mission recherche de la Poste au sujet du passage à l'euro, à partir d'enquêtes réalisées auprès du personnel ainsi que de table-ronde (voir chap. 3, sect. 2).

Nous avons déjà souligné le paradoxe entre l'idée de société créancière, qui donne à chacun un droit à l'assistance, et l'idéal d'autonomie individuelle que nous a enseigné la pensée moderne. Aujourd'hui reviennent en force les contradictions auxquelles la dette sociale s'est trouvée confrontée dès sa proclamation³²³. Tous les droits-créances sont, dans une certaine mesure et à des degrés divers, des « droits-limites », c'est-à-dire liés à un comportement [Rosanvallon, 1995]. Comme toute mesure d'assistance, de surcroît catégorielle, l'Allocation de parent isolé, mise en place en 1976, est ambivalente. Elle exprime la reconnaissance d'une forme de précarité spécifique, mais elle est aussi l'expression du regard posé sur ces familles, désormais érigées en catégorie sociale déterminée, et en quelque sorte figées par le statut qui leur est ainsi accordé [Le Gall et Martin, 1997]. Derrière cette allocation, c'est le statut de famille monoparentale qui se dessine. Or celui-ci, nous allons le voir, est parfois vécu comme une véritable stigmatisation.

Plus récemment, l'instauration du Revenu minimum d'insertion a ravivé l'éternel débat entre les tenants de la responsabilité morale individuelle et ceux de la dette sociale. Les premiers, partisans d'une logique de devoirs et d'obligations rappelant la morale libérale de l'effort et de la responsabilité, estiment que l'insertion doit être une contrepartie au revenu versé. Les seconds au contraire revendiquent le « droit à l'insertion », estimant que la société est en dette à l'égard de ses membres et non l'inverse [Astier, 1997 ; Paugam, 1993].

Le Revenu minimum d'insertion représente en quelque sorte une forme « hybride » [Rosanvallon, 1995]. Il est un droit, en ce qu'il est accessible à tous et qu'il traduit la reconnaissance du fait que les « exclus » sont autorisés à obtenir un minimum de ressources leur permettant de retrouver une place dans la société. Mais il est aussi un contrat, dans la mesure où il est en principe lié à une contrepartie : l'engagement personnel du bénéficiaire dans une démarche d'insertion. Dès lors que les allocations ne procèdent plus d'une contrepartie assurantielle, la question de la responsabilité individuelle revient au galop, et avec elle le contrôle social des allocataires et l'idée d'une classification des pauvres en fonction de leur mérite. Ces deux risques sont d'autant plus marqués que la notion d'engagement est plutôt floue : action de formation, activités d'intérêt général dans des administrations ou des associations, voire simples efforts personnels de réadaptation (cure de désintoxication par exemple)³²⁴. Si la France n'a pas opté, du moins jusqu'à présent, pour des programmes de « mise au travail » et d'éducation (*workfare* et *learnfare*) propres aux pays anglo-saxons³²⁵, toujours est-il que cette question de la responsabilité ne peut être évacuée. Régulièrement remise à l'ordre du jour lors des débats parlementaires, elle se manifeste également avec force chez les

³²³ Voir le chap. 5 (sect. 2).

³²⁴ C. Le Clainche et J.-L. Outin [1999] ont montré à quel point ces critères étaient appliqués de manière hétérogène selon les commissions locales d'insertion. Les disparités tiennent au nombre et aux caractéristiques des bénéficiaires, à l'environnement socio-économique plus ou moins porteur d'offres d'insertion, à la mobilisation ou au retrait des acteurs politiques ou professionnels, à la présence ou non de personnels qualifiés, etc. Les auteurs soulignent également les différences d'interprétation à l'égard du contrat : certains praticiens lui accordent très peu d'importance, d'autres lui confèrent une valeur quasi-juridique ; pour d'autres encore, c'est simplement un moyen permettant de restaurer ou de faciliter la restauration d'une relation de confiance.

praticiens de l'insertion et les assistés eux-mêmes.

1. Les questionnements des praticiens de l'insertion

Au sein des commissions locales d'insertion ou des bureaux de l'aide sociale, on retrouve cet éternel dilemme entre responsabilités individuelle et collective. Les praticiens de l'aide sociale sont constamment confrontés à ce paradoxe de la dette qu'ils doivent finalement résoudre pour chaque cas particulier en se posant la question « *de quel droit le pauvre aurait-il un droit ?* » [Astier, 1997, p. 27]³²⁶. Le dilemme concerne autant la question du travail que celle de la famille, les deux éternelles formes d'utilité sociale. Pour les femmes, c'est d'autant plus ambigu qu'elles ont désormais accès au marché du travail au même titre que les hommes. Une mère de famille est-elle autorisée à ne pas travailler, peut-elle vivre toute sa vie du Revenu minimum d'insertion ? Éduquer ses enfants, est-ce désormais suffisant pour preuve d'utilité sociale ? Ou bien doit-elle faire garder ses enfants et travailler ? Est-elle responsable de sa condition de mère isolée ?

Les débats ne se réduisent bien sûr pas à cette question de l'utilité. C'est aussi la dignité des bénéficiaires qui suscite des questionnements. Si d'un côté, revient régulièrement le spectre de l'assistanat, de l'oisiveté et de l'imprévoyance, de l'autre ne faut-il pas exiger une contrepartie pour éviter que l'assistance ne soit trop dégradante et maintenir ainsi l'amour-propre du bénéficiaire ? Faut-il obliger cette mère de famille à une action d'insertion alors qu'elle a déjà la charge de quatre enfants ? Est-ce légitime de lui demander des « comptes » sur la situation de ses enfants ou doit-on lui faire confiance ? Lui faire confiance, ne serait-ce pas un moyen de restaurer sa dignité ?

2. Les questionnements des assistés

C'est probablement pour les assistés eux-mêmes que le paradoxe atteint son paroxysme, qu'il s'agisse d'utilité sociale ou du sentiment d'autonomie. Aujourd'hui en France, l'utilité sociale des femmes n'est plus cantonnée à leur rôle de mère de famille. On n'en est plus à les accuser de freiner le « bonheur pour le plus grand nombre » en choisissant de travailler. Officiellement, elles bénéficient aujourd'hui d'une égalité d'accès à toutes les

³²⁵ Selon l'optique du *workfare*, les droits sociaux et l'assistance dépendent de la disponibilité au travail du bénéficiaire. Aujourd'hui, aux États-Unis, de nombreux programmes sociaux se sont donnés pour objectif d'exercer une pression éducative ou même d'agir directement sur la forme de la structure familiale. Le montant des allocations est lié à l'effort de scolarisation des enfants, les allocations sont suspendues aux personnes qui refusent de se désintoxiquer [Morel, 1996].

³²⁶ En étudiant cette pragmatique du jugement, l'auteur dénonce les risques de dérive arbitraire. Bien au-delà des textes de lois qui restent de toute façon flous, écrit-elle, « c'est le jugement des commissions qui s'efforce d'imprimer au dépossédé une qualité de s'engager, de tenir une promesse et, par là, de s'inclure dans une communauté. Dans cette mobilité du jugement, c'est l'axe de la dette dont il sera question, un revenu contre un engagement, et qui suppose une organisation sociale qui s'en porte garante. Par ces jugements, l'individu quitte la charité pour échanger un engagement, créateur d'obligations, contre un revenu. Mais ces jugements sont-ils commandés par l'observation de règles, ou bien seulement dépendants de l'arbitraire personnel de tel ou tel professionnel ? » [Astier, 1997, p. 28]. Elle rejoint en cela les réflexions de L. Thévenot [1992, 1995] ; ce dernier attire l'attention sur les effets pervers susceptibles de découler d'une relation trop personnalisée (*cité domestique*) qui relèguerait au second plan toute référence à des règles établies et valables pour tous (*cité civique*).

professions et plusieurs études montrent que le sentiment d'utilité sociale lié au travail n'est plus uniquement masculin [Commaille, 1993], les femmes vivant tout aussi difficilement que les hommes une situation de chômage [Schnapper, 1981]. Mais le rôle d'utilité sociale des femmes en tant que mère de famille ne s'est pas pour autant évanoui. Certes, l'utilité sociale des hommes en tant que pères de famille est reconnue et eux aussi peuvent prétendre aux prestations sociales liées à l'éducation des enfants (allocation parent isolé, congé parental) ; ils sont toutefois très peu nombreux à en bénéficier³²⁷. Lorsque les femmes adoptent délibérément le célibat, avec ou sans enfants, ce choix reste très délicat à assumer [Commaille, 1993]. Aujourd'hui, si la famille dite traditionnelle a perdu son caractère de normalité et que familles recomposées, désunions, familles monoparentales et autres formes hybrides de vie en commun sont de plus en plus fréquentes, il reste que les femmes qui font ce choix sont confrontées à la délicate question de la construction de leur identité : celle-ci n'est pas donnée, elle est à construire et surtout à légitimer aux yeux des autres. N'est-ce pas l'épouvantail de l'utilité sociale au nom de « gardienne de la famille » qui revient ici avec force ? Le statut de mère de famille monoparentale est particulièrement difficile à endosser³²⁸. Les femmes elles-mêmes n'aiment pas ce terme qu'elles jugent péjoratif. Elles se sentent victimes d'un discours misérabiliste associant monoparentalité, misère, échec social et échec scolaire des enfants ou encore violence juvénile. Déjà conscientes d'être en marge, leur anxiété est souvent renforcée par les nombreux débats publics reliant délinquance des enfants et dissociation familiale. Si les discours sur les effets dislocateurs du divorce, en vigueur dans les années soixante, se sont aujourd'hui atténués, en revanche les enfants de famille monoparentale inquiètent : on parle de parents « démissionnaires », d'« enfants à risque », mettant implicitement en doute leurs capacités éducatives de mères³²⁹.

Les femmes sont ici confrontées aux mêmes questionnements que les praticiens de l'insertion : qu'est-ce qui est légitime, qu'est-ce qui ne l'est pas ? À quoi ai-je droit ? Suis-je responsable de ma situation de célibataire ? Lorsque le flou règne, c'est finalement à chacun d'interpréter sa propre situation.

B. Les droits et les obligations familiales

C'est également à propos des droits et des obligations familiales que règne la confusion la plus totale. La crise et la persistance du chômage ainsi que les modes d'attribution des prestations sociales conduisent à un brouillage voire une inversion des rôles et des positions de créancier / débiteur. Le père, lorsqu'il est encore présent, assume rarement son rôle de « créancier » de la famille ou alors simplement de manière aléatoire. Les

³²⁷ Les hommes représentent 5% des bénéficiaires de l'Allocation Parent Isolé et 1% des congés d'éducation parentale [Conseil Supérieur de l'Emploi, des Revenus et des Coûts, 1997].

³²⁸ Rappelons que les femmes représentent 85% des familles monoparentales. Rappelons également l'évolution de cette catégorie : 9% des foyers en 1968, 10% en 1982, 13% en 1990 et 16% en 1998 [INSEE, 1999b].

³²⁹ Nos propres constats sont très largement confirmés par un certain nombre de travaux en cours portant sur le vécu de la monoparentalité et sur ce problème de la stigmatisation. Voir à ce sujet un article paru dans *Le Monde* du 1^{er} avril 2000.

mères de famille préfèrent parfois le voir quitter le foyer afin de bénéficier de l'allocation de parent isolé.

Les allocations familiales provoquent, elles aussi, de nombreuses tensions. À qui appartiennent-elles : aux parents ou aux enfants ? Est-ce que le père, lorsqu'il ne travaille pas, peut prétendre à un droit de regard ? Peuvent-elles être utilisées pour autre chose que le bien-être des enfants ? Certains jeunes, lorsqu'ils approchent de la majorité et aspirent à prendre leur indépendance, les revendiquent comme un dû. Il est d'ailleurs fréquent que cette étape brouille les relations. Les allocations familiales « coupées », les enfants sont alors fortement incités à se lancer sur le marché du travail. Lorsqu'ils touchent leur première paie, les parents sont-ils en droit d'en exiger une partie ? Est-ce légitime, si eux-mêmes n'ont pas été en mesure de leur assurer une éducation ? Les difficultés de débouchés que connaissent leurs enfants diplômés exacerbent le sentiment d'injustice : à quoi bon avoir « investi » dans les études ? Tout en se sentant gênés de mener un tel raisonnement, certains parents avouent qu'ils hésitent désormais à payer des études à leurs enfants.

L'inversion des rôles se produit également pour les générations antérieures. Nombreuses sont les femmes d'un certain âge qui, après une rupture conjugale, et alors qu'elles sont « incasables » sur le marché de l'emploi, se tournent vers leurs parents, qui eux, bénéficient d'une retraite confortable. Mais est-ce légitime d'aller vivre chez ses parents ou de se faire entretenir par ses parents quand on a dépassé la quarantaine ? Lorsque les grands-parents bénéficient d'une retraite, est-ce leur devoir d'entretenir leurs enfants, même adultes, ainsi que leurs petits-enfants ? Le statut d'assistée, combiné à une situation conjugale atypique, provoque souvent des conflits. Les parents, qui eux, avaient réussi à s'en sortir, acceptent difficilement la « descente sociale » de leurs filles³³⁰. Ce poids de la pression familiale est souvent évoqué par les femmes ; elles racontent la difficile épreuve des repas familiaux, où elles ont le sentiment de subir regards inquisiteurs, jugements malveillants ou remarques désobligeantes.

Finalement, les femmes ne savent plus si elles sont créancières ou si elles sont débitrices, et auprès de qui. Même si ce n'est pas formulé dans ces termes, cette perte de repères complexifie fortement les relations familiales, introduisant méfiance et suspicion là où d'ordinaire prévalaient confiance et réciprocité. En fin de compte, le vécu du statut d'assistée est le produit d'une dialectique permanente entre définitions de soi - ce que représente un idéal de vie - et jugements d'autrui, où se combinent les jugements de l'entourage familial et ceux du milieu de l'aide sociale.

C. Rupture entre pratiques, représentations et émotions

³³⁰ A. Pitrou [1992] et R. Castel [1995] font également ce constat, selon lequel les conflits familiaux résultent souvent d'un sentiment de déshonneur des parents à l'égard de la situation sociale de leurs enfants : « *héritières des certitudes des années de croissance, elles [les familles] ont du mal à penser qu'on ne puisse pas trouver du travail si on en cherche vraiment. Certainement, ces enfants indignes ont trahi la grande promesse de la promotion sociale, et ce ne peut être que de leur faute* » [Castel, 1995, p. 417]. Au risque de nous répéter, mais afin d'éviter tout malentendu, insistons à nouveau sur le fait que de tels propos ne reviennent pas à opter pour une vision strictement comptable des échanges, mais simplement à affirmer que l'alternance des positions de créancier et de débiteur est essentielle à toute vie digne d'être vécue.

En allant à l'encontre des représentations dominantes, le statut d'assistée provoque nécessairement une rupture : contraintes d'accomplir un acte (recevoir des prestations sociales) qui ne cadre pas avec leur vision du monde ou leurs convictions (l'idéal d'autonomie et de maîtrise de soi ainsi que le sentiment d'utilité sociale), les femmes sont confrontées à un conflit interne, à un décalage entre leurs pratiques et leurs représentations. C'est ici qu'interviennent les *émotions*.

Nous avons vu qu'au Sénégal, le poids des normes sociales s'exerce en grande partie à travers des sanctions effectives matérielles. Comment se manifestent cette pression sociale dès lors que les mécanismes de coercition ont été abolis ? Prolongeant l'idée du « spectateur impartial » chère à Adam Smith, Jon Elster suggère que le poids du jugement d'autrui s'exprime à travers les *émotions* [Elster, 1998]. Certains économistes, comme par exemple Gary Becker [1976], interprètent les émotions en termes de coûts / avantages. Aux émotions sont associés des gains ou des pertes qui entrent dans la fonction d'utilité et le seul aspect pertinent des émotions est l'attraction ou la répulsion que la personne leur attribue. Becker donne l'exemple du comportement adopté en présence d'un mendiant : faut-il faire preuve de charité ou non ? Pour prendre sa décision, dit-il, la personne va procéder à une comparaison entre le coût de la culpabilité (un coût psychologique, ne rien donner et faire preuve d'avarice et d'égoïsme) et le coût de l'aumône (qui cette fois est un coût monétaire). Prenant le contre pied de cette approche, Jon Elster estime que les émotions n'émergent pas à la suite d'un choix délibéré, mais plutôt à l'issue d'un *décalage entre pratiques et représentations*, ce que les psychologues, à la suite de Léon Festinger appellent une *dissonance cognitive* [Elster, 1998, p. 65]. Pour dire les choses autrement, les émotions sont le fruit d'une contradiction entre une croyance, une opinion et la réalité telle qu'elle se révèle être, elles interviennent donc en *amont* du processus de décision. Culpabilité, honte, indignation, revendication sont autant d'émotions suscitées par ce décalage³³¹. Plus encore, les émotions interfèrent dans ce processus de décision comme mode de *réduction* de la dissonance à l'origine de leur émergence [*ibid*, p. 66]. Confrontée à un conflit interne, la personne va chercher à limiter ce conflit et les émotions qui en découlent : celles-ci sont donc parties prenantes de la décision.

Elster prend l'exemple du sentiment de culpabilité. Se sentir coupable est généralement issu d'un sentiment de non conformité avec les normes en vigueur (dissonance cognitive). La culpabilité étant un sentiment plutôt désagréable, la personne va tenter de le limiter.

« Une personne soumise à plusieurs motivations allant dans des directions différentes éprouve un sentiment de tension. Si elle se décide à céder à l'une de ces motivations, elle s'efforce de réduire cette tension en cherchant à savoir pourquoi elle cède ainsi, elle cherche des arguments permettant d'expliquer pourquoi elle a agi ainsi [...] Dans cette optique, la culpabilité agit non pas comme

³³¹ J. Elster distingue les émotions sociales, directement liées aux relations avec autrui et au regard (réel ou anticipé) d'autrui (culpabilité, honte, fierté, orgueil, admiration), les émotions issues d'un événement prévu mais qui n'a pas eu lieu (regret, déception), les émotions suscitées par un événement qui doit avoir lieu (peur, crainte, espoir), et enfin les émotions impliquées par la comparaison avec autrui (envie, jalousie, indignation) [Elster, 1998, p. 48].

un coût mais comme une force psychologique qui pousse l'individu à rationaliser son comportement. Au-delà d'un certain point, quand les arguments de sens contraire deviennent trop forts et que la rationalisation s'effondre, un changement de comportement apparaît » [Elster, 1998, p. 66].³³²

Émotions, comportements et normes sociales sont finalement en permanente interaction.

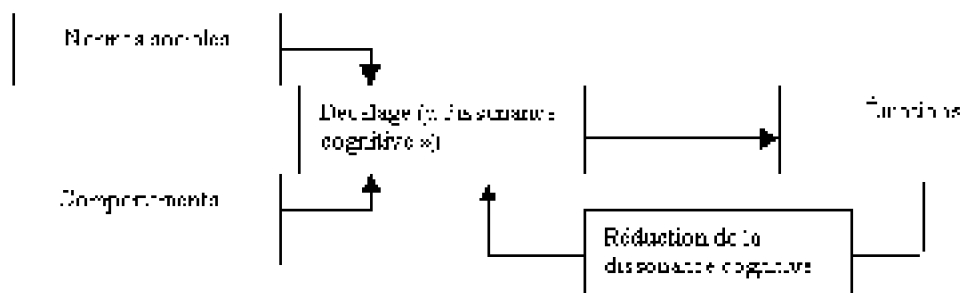


Figure 13. Émotions, comportements et normes sociales

Dans ce processus d'adaptation des pratiques aux représentations, la trajectoire personnelle des femmes est bien sûr déterminante. Est-ce possible de dépasser la singularité des expériences particulières ? Les travaux de psychologie sociale montrent que, quelle que soit l'origine du décalage entre pratiques et représentations, on retrouve trois types de scénarios [Lassare, 1995], qu'Elster reprend dans son argumentation.

Soit les personnes parviennent à adapter leurs représentations, modifiant ainsi leur propre structure de préférence [Elster, 1986a]. Dans le contexte présent, cela signifie que l'assistance est acceptée, les femmes parviennent à lui donner une explication. On parlera d'assistance « rationalisée ».

Soit les personnes ne parviennent pas à adapter leurs représentations ; elles vivent un profond conflit interne qu'elles essaient de limiter en adaptant leurs pratiques. Ici, ce sont des femmes qui se culpabilisent et qui sont honteuses de leur situation. On parlera d'assistance « honteuse », avec l'ascétisme pour conséquence.

Soit les personnes refusent la situation et adoptent un comportement de revendication. Ici, cela va se traduire par une « déresponsabilisation » et le rejet de la situation sur une cause extérieure. On parlera d'assistance « de revanche ».

Divers travaux de nature sociologique ou anthropologique se rejoignent sur ces trois catégories de vécu de l'assistance, même si l'interprétation qu'en donnent les auteurs ne s'appuie pas sur une analyse en termes de dissonance cognitive³³³. Ce qui a été peu

³³² « An individual who is subject to several motivations that point in different directions will feel an unpleasant feeling of tension. When on balance he favors one action, he will try to reduce the tension by looking for cognitions that support it ; when he favors another, he will look for cognitions which stack the balance of arguments in favor of that action [...] Guilt, in this perspective, acts not as a cost but as a psychic force that rationalize his behavior. Beyond a certain point, when the arguments on the other side become too strong and the rationalization breaks down, a switch in behavior occurs » [Elster, 1998, p. 66].

³³³ C'est le constat qui ressort des travaux D. Demazière [1992], M. Messu [1987], S. Paugam [1993].

abordé par contre, et c'est le point sur lequel nous souhaiterions insister, c'est la manière dont ce vécu s'exprime à travers les stratégies budgétaires.

§2. Émotions et stratégies budgétaires

Les émotions, nous dit Elster, sont parties prenantes du processus de décision. Ici en l'occurrence, les émotions interviennent directement sur les décisions en matière d'usage des revenus, et ceci de trois manières différentes :

Elles se traduisent en premier lieu par un usage différencié des prestations sociales. Les femmes sont amenées à se poser la question suivante (même si c'est bien sûr de manière implicite) : quel droit ai-je sur telle ou telle source de revenu ? On comprend aisément qu'une prestation considérée comme un dû ou au contraire jugée illégitime ne sera pas employée de la même manière. En d'autres termes, l'élasticité-revenu des prestations sociales est variable selon la manière dont les bénéficiaires conçoivent leurs droits. De multiples travaux ont montré qu'un travailleur, en échange d'un salaire, se comporte en fonction de la conception qu'il se fait de l'équité de la situation [Reynaud, 1991]. De la même façon, on peut considérer qu'un « assisté », en échange des prestations sociales, se comporte en fonction de la conception qu'il se fait de l'équité de la situation.

Ce sentiment d'équité ou d'iniquité se traduit en outre par des comportements plus ou moins revendicatifs en matière d'aide : demander de l'aide à son entourage et faire valoir ses droits auprès des bureaux de l'aide sociale ou au contraire manifester une volonté d'indépendance.

Enfin, c'est en termes de consommation que l'hétérogénéité des vécus de l'assistance provoque des effets contrastés. On sait que la consommation est très largement influencée par les comparaisons interpersonnelles. Objet de communication et de signe [Baudrillard, 1978], facteur de « distinction » [Bourdieu, 1990], moyen d'exclusion et d'inclusion entre groupes sociaux [Douglas et Isherwood, 1980] : la dimension sociale des objets de consommation a largement été décrite par les anthropologues et les sociologues, et elle est aujourd'hui reconnue par les économistes. La modélisation microéconomique de la consommation s'attache à prendre en compte ce type de variable, au même titre que l'imperfection des marchés financiers, l'incertitude ou encore la place occupée dans le cycle de vie [Herpin et Verger, 1999a]. Ici, deux types de réactions sont perceptibles : consommer et ne rien se refuser est un moyen d'exprimer une certaine forme de revendication ; consommer est également un moyen de combler un déficit du sentiment d'appartenance. C'est ce que nous allons voir à travers l'hétérogénéité des pratiques.

§3. L'hétérogénéité des pratiques

En fonction des trois formes d'émotions évoquées plus haut vis-à-vis de l'assistance, apparaissent trois types de gestion : gestion « rationalisée », gestion « ascétique », gestion de « revanche ». Les deux dernières sont les plus problématiques ; ce sont donc celles qui ont retenu le plus notre attention. Rappelons encore une fois le rôle heuristique de la typologie : les types proposés n'ont nullement la prétention de fournir une

représentation fidèle du réel. La typologie n'est qu'une reconstruction *utopique*, destinée à mettre en évidence des mécanismes de causalité. Elle doit être comprise comme un guide de compréhension des pratiques.

A. L'adaptation des représentations : la « rationalisation » de l'assistance

En reprenant les termes de Léon Festinger [1971], une personne confrontée à un conflit interne est amenée à présenter la réalité, à soi-même ou aux autres, d'une manière qui réduise la dissonance cognitive ; elle va « arranger » la réalité afin que celle-ci soit plus conforme à ses souhaits et à ce qu'elle vit. Ici en l'occurrence, les femmes, au départ « honteuses » de leur situation, parviennent progressivement à élaborer des « rationalisations » ou des « autojustifications » de l'assistance. Certaines femmes évoquent une maladie ou une invalidité³³⁴. Nombreuses sont celles qui s'appuient sur leur statut de mère, notamment quand elles bénéficient de l'Allocation de parent isolé. Celle-ci est considérée comme une juste contrepartie, parfois comme un moyen de pallier l'incapacité du père à assumer ses responsabilités. Lorsqu'en outre, ce dernier ne verse aucune pension car personne ne l'y oblige, n'est-ce pas légitime que l'État doive prendre le relais ? On constate d'ailleurs souvent que cette allocation est mieux vécue que le Revenu Minimum d'Insertion. Le fait de bénéficier du RMI consacre une installation durable dans la précarité. Justifier son statut d'assistée est plus problématique, à moins d'estimer qu'il ne s'agit que d'une période transitoire. L'assistance n'est-elle pas moins condamnable si elle n'est que provisoire ?

B. Honte, déficit du « respect de soi » et gestion « ascétique »

Par contre lorsque ce processus d'acclimatation n'intervient pas, alors les femmes vivent un profond déséquilibre interne. Humiliation, sentiment de honte et de culpabilité, repli sur soi, sont autant d'émotions *néglatives*, pour reprendre le terme de Jon Elster, qui caractérisent cette situation. Le seul moyen de réduire le décalage consiste à adapter ses pratiques, et donc à revendiquer l'autonomie et l'indépendance : refuser tout ou partie des aides sociales, ne pas solliciter son entourage ou encore limiter considérablement sa consommation sont autant d'exemples de comportements adoptés.

1. Déficit du respect de soi

Les femmes souffrent d'un déficit de ce que John Rawls qualifie de « respect de soi ». Selon Rawls, rappelons-le, liberté et épanouissement personnels sont conditionnés par l'accès à ce qu'il appelle les *biens premiers* et parmi ceux-ci, Rawls accorde une importance centrale au *respect de soi*³³⁵. C'est « *peut-être le plus important* », dit-il, car **« sans lui, rien ne semble valoir la peine d'agir, ou, si quelque chose a de la valeur pour nous, c'est la force de lutter pour elle qui fait défaut » [Rawls, 1987,**

³³⁴ C'est également ce qu'avait constaté S. Paugam [1993], pour des hommes ou pour des femmes.

³³⁵ Outre les bases sociales du *respect de soi*, les biens premiers concernent revenus et richesse, liberté de circulation et liberté dans le choix d'une occupation, pouvoirs et prérogatives afférant à certains emplois et positions de responsabilités.

p. 480].

Le respect de soi, écrit-il encore, comporte deux aspects. Le premier renvoie au sens qu'un sujet a de sa propre valeur :

« la conviction profonde qu'il a que sa conception du bien, son projet de vie valent la peine d'être réalisés » [ibid, p. 480].

Le second aspect est lié à

« la confiance en sa propre capacité à réaliser ses intentions, dans la limite de ses moyens. Quand nous avons le sentiment que nos projets ont peu de valeur, nous ne pouvons plus les continuer avec plaisir ni être satisfaits de leur exécution. Tourmentés par le sentiment de l'échec et traversés de doutes à l'égard de nous-mêmes, nous abandonnons nos entreprises » [ibid, p. 480].

Rawls s'interroge ensuite sur les conditions garantissant à quelqu'un le respect de soi, et il en suggère deux : le fait d'avoir « un projet rationnel de vie », qui donne le sentiment à la personne d'user de ses capacités et de les mettre en valeur, et le fait que

« notre personne et nos projets sont appréciés et valorisés par d'autres personnes que nous estimons également » [Rawls, 1987, 480].

Qu'entend-il plus précisément par *projet rationnel de vie* ? Il définit le terme de la manière suivante :

« le point de vue de base à partir duquel tous les jugements de valeur concernant une personne en particulier doivent être faits et rendus finalement cohérents » [Rawls, 1987, p. 450].

Sa mise en oeuvre, précise-t-il, nécessite une aptitude à acquérir des jugements de valeurs et à hiérarchiser ses besoins en fonction, à se fixer des objectifs qui répondent aux besoins identifiés, tout en tenant compte des ressources disponibles. Elle exige également une capacité à planifier ses activités et à accepter des échéances temporelles longues pour les projets les plus exigeants. Si Rawls utilise le terme « rationnel », c'est moins pour rendre compte d'un calcul en termes de coûts / avantages que pour insister sur l'adéquation entre le contenu du projet et les désirs des personnes et sur le fait que ce projet doit être le fruit de leur propre décision.

C'est bien ce qui pose problème ici : l'exigence de survie quotidienne supprime toute capacité, voire tout désir de projection. Les femmes n'en ont ni les moyens, ni la volonté : elles s'interdisent toute envie propre, elles n'y ont pas droit. Honteuses de leur situation, cette auto-interdiction vise justement à maintenir leur dignité, à préserver le peu de respect d'elles-mêmes qu'il leur reste. Certaines femmes ont le sentiment de « vivre pour rien », voire de « n'être rien ». De leurs témoignages, ressort une absence de projets, d'idéaux, de rêves, un sentiment de « vide » où se mêlent l'angoisse quotidienne et l'absence de valeurs auxquelles se raccrocher.

Ne pas se respecter soi-même, nous dit encore Rawls, provoque inéluctablement un sentiment de honte. Il distingue la honte « naturelle », issue d'une perte ou de l'absence d'aptitudes innées (« apparence physique », « lenteur d'esprit »), et la « honte morale ». Cette dernière provient, non pas de ce qui est attribué, et contre lequel *a priori* personne ne peut rien, mais de notre volonté : le sentiment d'échec de la maîtrise de soi. Ne pas se respecter soi-même est également lié à un sentiment de culpabilité : avoir agi à l'encontre de ce que l'on estime être juste (*just*) ou correct (*right*).

Ici en l'occurrence, les femmes ont bel et bien le sentiment de ne pas assumer leurs responsabilités, d'être en rupture avec les normes de leur groupe d'appartenance (le milieu familial) ou encore de se raccrocher à des valeurs qu'elles considèrent elles-mêmes comme superficielles, celles de la société de consommation.

Le sentiment de ne pas assumer leurs responsabilités à l'égard de leurs enfants est particulièrement prégnant. Outre les difficultés matérielles et l'impression de ne pas être capable de leur assurer une enfance confortable, certaines femmes ont parfois perdu confiance en leur propre aptitude à être mère. Les relations familiales, dont on suppose *a priori* qu'elles relèvent davantage du domaine de l'affectif que de la technique, n'échappent pas à la disjonction entre environnement et *monde vécu* décrite plus haut. Sida, drogue, suicide des adolescents, violence scolaire sont autant de maux auxquels les mères sont les premières confrontées tout en se sentant complètement démunies. Paradoxalement, l'avalanche d'ouvrages et d'émissions télévisées spécialisés sur ces thèmes particuliers et sur la famille en général inquiètent plus qu'elles ne rassurent. Pourtant destinées au grand public, la plupart des informations véhiculées par les médias n'en sont pas moins inaccessibles. Les renseignements transmis soulèvent parfois davantage de questions qu'ils n'en résolvent. Déroutées par le jargon des spécialistes - un langage spécialisé dans lequel elles ne se retrouvent pas -, nombreuses sont les mères de famille qui se culpabilisent. Faut-il faire des études aujourd'hui pour être mère de famille, nous demandait l'une d'entre elles ? Ce sentiment de culpabilité est particulièrement tenace chez les mères de familles monoparentales. Touchées au plus profond de leur identité de mère, ce qu'elles ont de plus cher, souvent leur dernière raison d'être, elles souffrent d'un sentiment d'impuissance parfois dramatique. Ainsi cette mère de cinq enfants, bénéficiaire du Revenu minimum d'insertion, qui a acheté dernièrement, à crédit, un atlas médical familial auprès d'un démarcheur à domicile. Soudain prise d'un sentiment de culpabilité, elle s'est laissée tenter, mais elle ne comprend pas la moitié du contenu, nous dit-elle, et en vient à se demander si finalement elle est une « bonne mère ».

2. Une gestion « ascétique »

Revenons au rôle des émotions dans les processus de décision. Jon Elster qualifie la honte d'émotion « négative », au sens où elle inhibe les capacités cognitives et où elle interdit toute projection dans l'avenir, parfois toute prise de décision [Elster, 1998, p. 67]³³⁶. C'est précisément ce que bon nombre de femmes reconnaissent. Elles sont incapables de prendre la moindre initiative, accaparées par le quotidien, angoissées par l'incertitude permanente et par l'appréhension de la sanction : celle du banquier, de l'huissier, de la famille et du conjoint même s'il est parti, celle plus implicite mais non moins menaçante des enfants lorsqu'elles n'ont pas les moyens de répondre à leurs exigences matérielles.

En termes de gestion, la conséquence est directe : l'absence de projection dans l'avenir rend d'autant plus difficile la maîtrise de ses comptes, la capacité à budgétiser, à

³³⁶ « *Shame, like other visceral factors, undermines our ability to predict future subjective states. When one is in intense pain or suffering from intense shame, it is hard to imagine that the state will not last forever* » [Elster, 1998, p. 67-68].

épargner. L'absence de confiance en soi rend difficile les négociations avec les institutions. Elle rend les femmes d'autant plus vulnérables aux sollicitations de la consommation. Par exemple, certaines d'entre elles sont terrorisées par le démarchage à domicile car elles n'« osent » pas refuser. Se met alors en place un cercle vicieux : ne pas maîtriser ses comptes renforce d'autant la honte et l'absence de confiance en soi, qui inhibent d'autant les capacités de prise de décision et donc la maîtrise de ses comptes, etc.

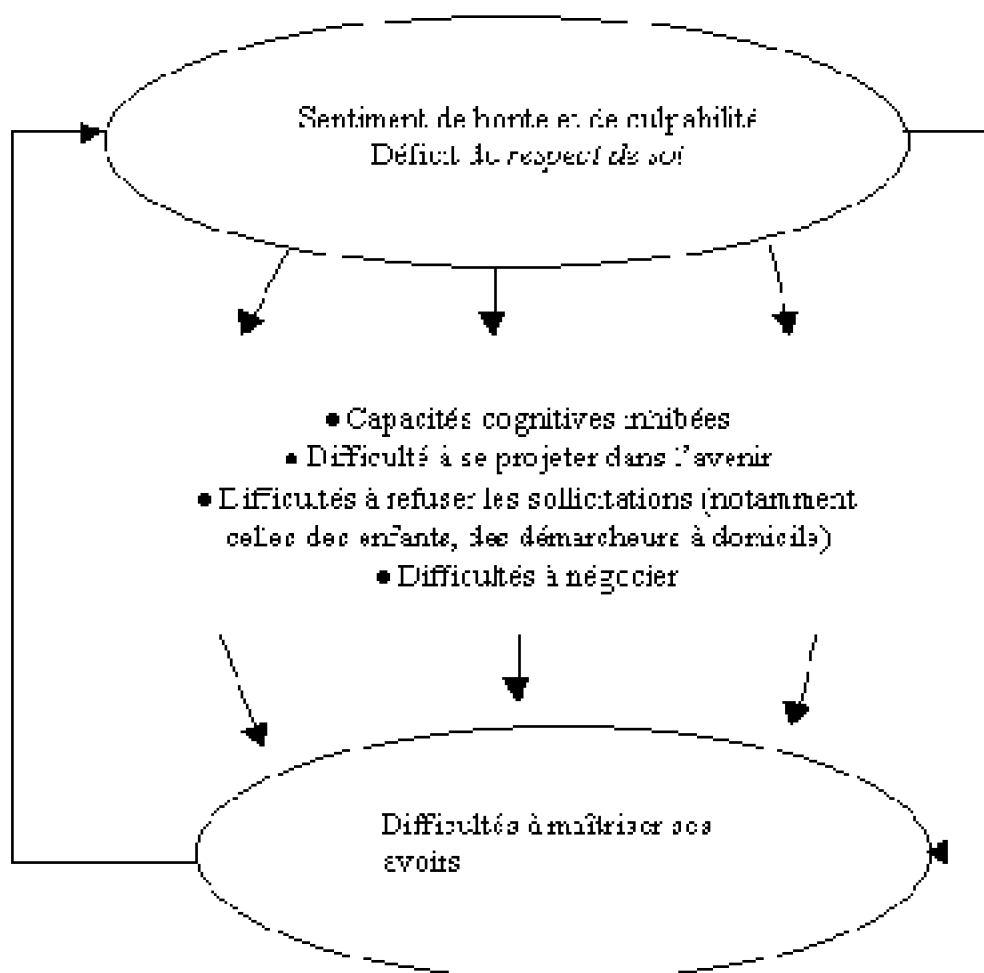


Figure 14. Le cercle vicieux de « la honte » : déficit du respect de soi et déficit de maîtrise de ses comptes

Les femmes ont tendance à se culpabiliser pour tout et à perdre entièrement confiance en elles. L'argent des aides est considéré comme « illégitime », et cette illégitimité peut être le point de départ de toute une série d'effets cumulatifs : perte de confiance en soi, la honte du regard des autres (ne plus oser demander l'heure dans la rue), la honte d'aller voir les services sociaux (repartir lorsqu'il y a trop de monde), la honte d'aller à la banque (envoyer sa belle-mère consulter son compte, acheter un minitel pour pouvoir rester chez soi et éviter ainsi la confrontation avec le banquier). Se restreindre est déjà un moyen de légitimer en partie cet argent qu'elles ont du mal à accepter. Honorer leur dette est une des dernières choses qui leur reste pour préserver

leur dignité.

En termes de *carte à l'échange*, on retrouve la même configuration que pour les « dépendantes » décrites au chapitre précédent. Dettes « devoir » et dettes « remboursement » se cumulent et se reportent dans le temps, acculant les femmes à un excès d'obligations et à imaginer qu'elles n'ont plus aucun droit.

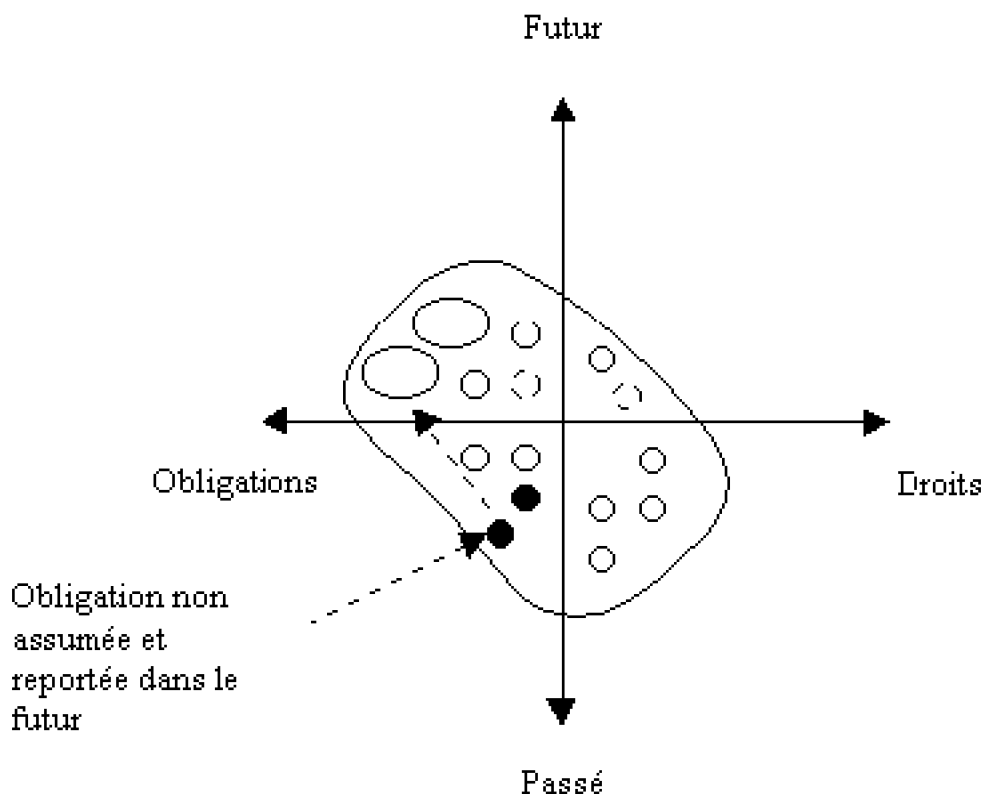


Figure 15. Carte à l'échange et sentiment de honte.

Encadré 7. La « honte » de l'assistance. Illustrations

- « Ce qui pose problème dans les services publics, c'est la personne qui est en face de nous. Ils vous prennent de haut, il faut toujours retourner, on n'a jamais les bons papiers, ils font durer des lustres et des lustres. On revient, il manque encore un papier. Ils aident pas souvent, ils sont pas serviabes. À la mairie aussi, à chaque fois c'est 'repasser quand il y aura moins de monde', même pour un petit renseignement, c'est dans tous les services comme ça, c'est la lenteur des dossiers. À la CAF [Caisse d'Allocations Familiales] elle me dit 'vous êtes pas contente du montant qu'on vous donne'. Ils jugent, ils ont pas à juger, l'argent ne sort pas de leur poche. Ils ont le dossier, ils parlent fort, tout le monde écoute. ' Vous êtes dans un foyer, et où il est, et pourquoi vous y êtes', c'est gênant de s'expliquer sur ma situation, déjà c'est gênant de dire qu'on est dans un foyer, et puis tant qu'ils ont pas vécu, ils peuvent pas comprendre cette situation » (Naïma, 28 ans, divorcée, 3 enfants, bénéficiaire du Rmi, vit en foyer, BEP non terminé). De ce fait, dès qu'il y a du monde Naïma repart. Elle

préfère se terrer chez elle plutôt que de devoir répéter et s'entendre dire qu'elle est dans un foyer ; elle imagine les réactions des autres personnes, leur jugement lui est insupportable. Alors elle revient quelques heures après ; quand elle en a assez de revenir, elle fait un courrier. C'est bien plus long mais « *je préfère ça plutôt que d'être humiliée* ». Du coup, elle refuse aussi de demander certaines aides. Ne pas profiter de l'ensemble de ces droits lui permet de garder une certaine dignité. Par exemple, elle aurait peut-être droit à une aide spécifique pour les vacances des enfants, mais elle ne veut pas : « *je ne suis pas à l'aise d'être payé à la CAF, vivre aux crochets de l'État, même si j'ai cotisé ça me gêne, ce sera pas mon argent* ». Claudine (53 ans, divorcée, sans enfants, bénéficiaire du Rmi, titulaire du certificat d'étude) n'a pas demandé la prise en charge « *il faut encore aller quémander, le moral en prend un coup. Je sais pas si ce serait pas pire, il faut aller au CCAS [Centre Communal d'Action Sociale] demander un bon pour le docteur, tout ça...* ». Marie-Hélène (45 ans, divorcée, 2 enfants, bénéficiaire du Rmi, sans diplôme) a droit à une carte médicale gratuite, mais n'a pas fait les démarches nécessaires : « *L'assistante sociale, elle m'a dit 'pour les lunettes de votre fille vous avez droit à un prêt de la sécu' mais c'est pas évident d'aller demander* ». Évoquons enfin le cas de Fousia (30 ans, vie maritale, 3 enfants, bénéficiaire du Rmi, titulaire d'un CAP couture). Elle ne veut surtout pas « *quémander* », ni auprès de sa famille, ni auprès des services sociaux. Quand elle n'a plus rien, elle préfère vendre des objets ; parfois des bricoles suffisent, par exemple une robe ou un livre, mais elle a déjà été obligée de se dessaisir de certains de ses meubles. Source : Enquêtes Guérin [1998c]

Lorsque les allocations sont perçues, payer les factures est prioritaire ; on constate souvent que c'est pour les plus démunies que le paiement des dettes devient une question d'honneur. Lorsque les femmes ne savent pas qu'elles peuvent mensualiser, voire rééchelonner leurs factures, les conséquences sur le budget quotidien sont alors catastrophiques. Il leur a été impossible d'épargner et les montants « bouffent » la quasi-totalité des revenus mensuels. C'est d'ailleurs parfois le déclenchement d'une fuite en avant dans un crédit, souvent mal vécue puisque cette pratique entre en contradiction avec leur système de valeurs. Chaque jour, chaque repas est une épreuve supplémentaire. Josiane, aujourd'hui à la retraite, raconte ce qu'elle a vécu chaque fin de mois lorsqu'elle s'est retrouvée seule avec 8 enfants :

« *tu te lèves le matin, la première question c'est comment manger ? Après c'est l'angoisse des factures et de l'huissier. Quand ça sonne des fois tu ouvres pas. Et la nuit tu dors pas. T'attends qu'une chose c'est le début du mois d'après* » (J., 57 ans, divorcée, chômage et pension d'invalidité, 2 enfants dont 1 à charge, sans diplôme).

Tout superflu est condamné, l'objectif prioritaire étant de ne pas « être dans le rouge » à la fin du mois. C'est ici que de multiples stratégies sont mises en oeuvre pour inciter à ne pas dépenser et à équilibrer les comptes. Le liquide est généralement le seul outil de paiement. Réduire au minimum les sorties permet également de ne pas être tenté. Ainsi, certaines femmes font le plein de courses en début de mois et ne retournent quasiment plus au supermarché :

« *comme ça t'es sûre de pas dépenser pour autre chose que la bouffe. Et puis je*

suis toujours tentée dans ces grands magasins. J'évite d'y aller trop souvent » (Meila, 28 ans, divorcée, 3 enfants, bénéficiaire du Rmi, vit en foyer, BEP non terminé).

Discordes entre préférences et métapréférences suscitent des comportements parfois contradictoires : par exemple, refuser de consommer leur serait un moyen d'atténuer leur culpabilité, mais consommer est en même temps un moyen de se « racheter » auprès des enfants. À défaut de leur offrir un avenir convenable, nombre de femmes ont tendance à céder à toutes leurs sollicitations. L'une d'entre elles nous disait que le supermarché était devenu « *le seul endroit où elle existe avec ses enfants* » (Geneviève, 36 ans, divorcée, bénéficiaire du Rmi, 5 enfants, sans diplôme).

C. La revendication : une certaine forme de prise de parole

Nous avons vu la « rationalisation » de l'assistance ; nous avons vu également la « honte » de l'assistance ; une troisième forme de réaction observée consiste à refuser la réalité et à adopter un comportement de revendication, ce qu'Albert Hirschman qualifierait de *prise de parole*.

Soucieux de réconcilier économie et politique, Hirschman [1995] s'est interrogé sur les différentes options qui s'offraient à un agent insatisfait, que celui-ci soit consommateur (insatisfait par un produit) ou citoyen (insatisfait par une décision politique). Selon lui, deux options sont possibles : la *défection* ou la *prise de parole*. La première option (défection) est la solution propre à l'analyse économique ; face à un ensemble de choix possibles, un agent déçu par un choix précédant, ne le répète pas et substitue de nouveaux biens à ceux précédemment consommés. La seconde option (prise de parole) est plus spécifique à l'espace politique, c'est même l'action politique par excellence. Face à un problème de dissonance cognitive, Hirschman suggère que la prise de parole est une option possible [Hirschman, 1995, p. 148].

Excluons d'emblée l'éventualité de la défection. Les personnes n'ont pas la possibilité de s'adresser ailleurs, elles sont « captives » [*ibid*, p. 113]. Dans quelle mesure la prise de parole est-elle envisageable ? Hirschman souligne que la prise de parole admet des degrés très variables d'activité et d'initiative, « *du ronchonnement à peine perceptible à la récrimination violente* » [*ibid*, p. 33]. L'« *élasticité qualitative de la prise de parole* », autrement dit la propension à prendre la parole, est subordonnée au fait que les personnes ont la possibilité et la volonté de faire entendre leur voix, et notamment auprès d'organes d'expression susceptibles de transmettre le message efficacement et au moindre coût [*ibid*, p. 89]. On sait bien que c'est précisément l'absence, ou du moins l'insuffisance, d'actions collectives et organisées qui condamne les « pauvres » à l'impuissance et à l'incapacité de revendiquer leurs droits. Hirschman souligne d'ailleurs que la prise de parole est l'apanage des milieux favorisés, ce qui ne fait qu'accroître l'écart entre les différents milieux sociaux. Chez les pauvres, la prise de parole ne peut être qu'individuelle. Pour certains, cela va se traduire par un comportement agressif, provoquant, parfois brutal. C'est notamment le cas à l'égard des travailleurs sociaux ou des banquiers, avec lesquels chaque rencontre est l'occasion de rappeler et d'actualiser les difficultés budgétaires. Pour d'autres, la prise de parole va consister à contourner le système, le détourner, l'utiliser à leur manière. Refuser de compter, aller à l'encontre des

recommandations des travailleurs sociaux, refuser leurs conseils en matière de gestion rationnelle, parcimonieuse, sont autant de comportements qui peuvent s'interpréter ainsi.

L'absence de gestion, la fuite en avant dans la consommation, voire l'endettement, traduisent une sorte de revendication contre une société que l'on juge responsable de tous ses maux. Certaines femmes refusent délibérément de compter, comme s'il s'agissait d'une sorte de « vengeance » : on n'a pas d'argent donc on ne compte pas, et on comptera le jour où on en aura assez.

Encadré 8. Gestion de revanche et refus de compter. Illustrations

Nicole, régulièrement endettée, justifie son laxisme budgétaire de la manière suivante : « Ce qu'on a c'est pour vivre, pour survivre. Avec plus d'argent je ferais plus attention ». Par exemple si elle avait les moyens de se payer une voiture, elle serait incitée à mieux gérer : « il faut planifier les dépenses, savoir combien on dépense chaque mois, prévoir le budget pour la voiture » (N. 36 ans, célibataire, bénéficiaire du Rmi). Monique, actuellement en plan de surendettement à la Banque de France, cumule six cartes de paiement (Cofidis, Soficarte, Cetelem, Facet, Sofinco, Accord) et estime qu'elle est dans une situation trop difficile pour pouvoir mieux gérer : « Déjà ma situation n'a pas été très brillante, j'ai, comment dire le mot, j'ai le surendettement dans la main [...] Tout est basé sur le bazar de la Banque de France [...] Comment voulez-vous que je gère j'ai rien [...] il [son budget] ne bouge pas pour moi du fait que j'ai des crédits à payer [...] [je] touche le Rmi le 6 du mois. Une partie est prise directement sur le compte, trois crédits qui s'en vont 300 francs sur le Rmi. Quand Martine [sa fille] n'était pas enceinte, j'avais 1200 francs de Rmi. Maintenant moins. Reste sur les 3 000 francs [son revenu total mensuel], 1200 francs de surendettement par mois. Ce qui fait un total de 1500 francs par mois pour le surendettement. Reste 1500 pour payer vos factures. Rien changé dans la gestion du compte car il ne reste rien à gérer » (M., 50 ans, mariée, 5 enfants dont 3 à charge, bénéficiaire du fonds de solidarité, sans diplôme). Citons également l'exemple de Sophie, qui refuse de se priver sous le prétexte que ses revenus sont limités : « Apprendre à gérer un budget moi ça me fait sourire de toute façon on n'a pas d'argent. Être sérieux et tout, il faut se priver de plaisirs pour payer des factures... ? Dans le quartier y a des gens qui doivent des sommes énormes, d'autres payent l'eau mais ils se privent de nourriture, ils privent les enfants, vous trouvez que c'est normal ? [...] Quand on donne au gens la possibilité de s'acheter ce qu'ils ont envie sans leur faire palper l'argent, sans leur faire palper ce que ça représente... dès qu'on franchit le pas, ça semble un jeu d'enfant, ça m'étonne pas que les gens renouvellent l'opération [elle parle 'des gens' mais elle est la première concernée] Je vois pas pourquoi avec 2 000 francs par mois on devrait pas aller au restau de temps en temps et même inviter des amis à manger » (S. vie maritale, la trentaine, 4 enfants au foyer, contrat CES, mari chômeur). Source : Enquêtes Guérin [1998c]

De leur côté, d'autres auteurs ont constaté un « *refus manifeste de renoncer à consommer* » [Schwartz, 1990, p. 119], même si bien sûr ce n'est pas verbalisé de manière explicite. La consommation est considérée comme une « *légitime revanche sur des frustrations ou des contraintes acceptées* » [*ibidem*]. Face à une restriction

permanente, le seul remède consiste à « *faire de l'argent ce que l'on veut, de le dépenser dans un geste de puissance et de liberté* » [Pétonnet, 1985, p. 179]. Chaque rentrée d'argent exceptionnelle (période d'intérim, travail au noir, pension du mari lorsqu'elle est irrégulière) donne lieu à des dépenses festives, les périodes de privation continuelle finissant par provoquer un refus violent. Consommer coûte que coûte devient une urgence, en réparation de frustrations accumulées. Face au refus de l'échec et de la « descente » dans l'échelle sociale, la consommation permet de se rattacher, au moins symboliquement, au groupe d'appartenance d'origine [Vallat, 1999].

En termes de *carte à l'échange*, c'est moins un déséquilibre entre obligations et droits qui s'exprime qu'un *décalage* entre droits effectifs et droits attendus.

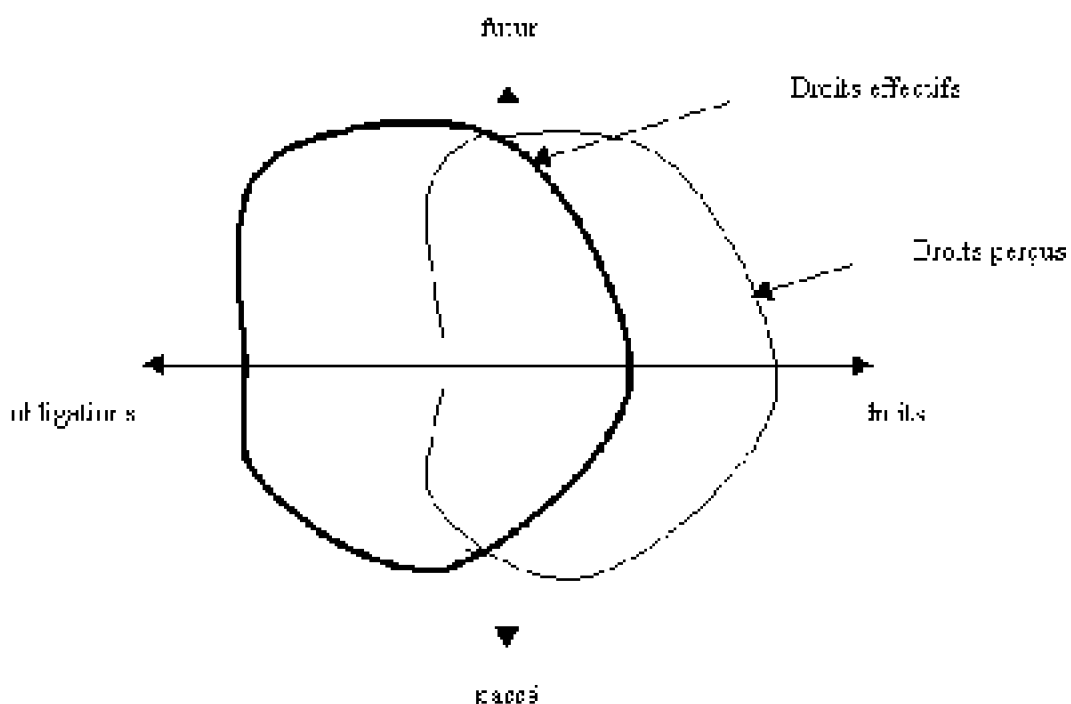


Figure 16. Carte à l'échange et gestion de « revanche »

Nous avons insisté à plusieurs reprises sur la nature et la diversité des relations établies avec les services sociaux : ce sont les principaux créanciers puisque c'est par eux que transitent les prestations sociales, même s'ils sont considérés parfois comme débiteurs lorsque les femmes revendiquent davantage de droits. Nous avons souligné l'ambiguïté des relations familiales, ambiguïté qui provient également d'un brouillage des positions de créancier et de débiteur. Il nous reste à évoquer un troisième forme de lien financier qui participe pleinement aux pratiques monétaires et financières des femmes : les relations bancaires.

Section 4. L'hétérogénéité des relations bancaires : sujétion, instrumentalisation, conflits et proximité

Divers travaux de nature anthropologique et sociologique ont mis l'accent sur l'importance

des relations aux services sociaux et leur influence sur les vécus de l'assistance³³⁷. Les relations bancaires jouent également un rôle déterminant, d'une part du fait de leur dimension inégalitaire et subjective (§1), d'autre part du fait de leur diversité (§2).

§1. La dimension inégalitaire et subjective des relations bancaires

Étudiant l'évolution de l'offre bancaire et des relations avec la clientèle au cours des dernières décennies, Jean-Marie Canu s'est attaché à montrer l'aspect inégalitaire du processus [Canu, 1995]. Après une phase de « démocratisation » de la bancarisation (entre les années soixante et soixante-dix), les exigences de concurrence et de compétitivité ont conduit les banques à « privatiser » leur offre. À la période des « guichets debout » et de la consommation bancaire « de masse », succède une relation personnalisée entre banquiers et clients, dont la forme dépend non seulement des revenus de ces derniers, mais également de leurs aptitudes au marchandage et à la contestation. Michèle Salmona [1990] lorsqu'elle compare les relations banquiers / clients de plusieurs milieux sociaux, confirme l'aspect inégalitaire de cette relation. Ainsi, au sein d'une population de jeunes travailleurs, ceux qui ont des ressources et des diplômes ont toujours su régler leurs difficultés avec les banques ; ils savent discuter, négocier et ainsi rattraper les incidents qui ont pu survenir. En revanche, les jeunes ayant un faible niveau d'éducation

« sont terrassés lorsqu'on les interdit de chèque ou de carte. Ils ne tentent même pas de discuter de la validité de cette interdiction lorsqu'il y a, semble-t-il, contestation possible » [Salmona, 1990, p. 34-35].

Citons également les travaux de Christine Roland-Lévy [1992, 1996] sur les relations entre banquiers et clients et sur les représentations sociales qui leur sont sous-jacentes. L'analyse lexicale des discours et des associations de mots montre que la perception de la banque est variable selon les revenus et selon la nature des relations financières : considérée comme un lieu de négociation pour les hauts revenus, elle suscite davantage un sentiment de méfiance chez les ménages modestes [Roland Lévy, 1996]. De manière schématique, plus les ménages sont aisés, plus les relations s'inscrivent dans une relation commerciale ; inversement, moins les ménages sont aisés, plus les relations s'inscrivent dans une relation fonctionnelle. La relation de dette est avant tout subjective et elle joue un rôle déterminant sur le comportement de l'emprunteur : sa propension à emprunter, son vécu de la dette, sa propension à rembourser. Selon Christine Roland-Lévy, le banquier peut être considéré comme

« une figure projective très intense et donc de multiples scénarios peuvent voir le jour à l'insu des deux protagonistes, et influencer bien au-delà d'une simple qualité de relation le déroulement même du remboursement » [Roland Lévy, 1996, p. 35].

D'une relation envisagée comme hiérarchique découle un sentiment de méfiance, d'appréhension, voire de « **peur du banquier** » [ibid p. 34-35]. Se sentir reconnaissant envers le banquier favorise le remboursement ; par contre lorsque l'emprunteur se sent « **animé d'une sorte de tyrannie victime d'un banquier usurier** », cette image légitime alors

³³⁷ Voir notamment D. Demazière [1992], M. Messu [1987], A. Pitrou [1992], S. Paugam [1993].

« *son scénario intérieur à ne pas rembourser* » [Roland-Lévy et Baud, 1998, p. 33].

§2. L'hétérogénéité des relations

S'établissent des relations très diverses, qui correspondent en large partie aux modes de gestion proposés plus haut, sans toutefois se recouper complètement. Les termes employés sont déjà très révélateurs : certaines femmes parlent de « mon banquier », traduisant explicitement une relation privilégiée ; d'autres en revanche restent très distantes : « cet endroit », « ces gens », autant de termes qui traduisent la dimension étrangère et froide du lieu, l'éloignement social et culturel auquel elles se sentent confrontées.

A. Une relation instrumentale

Certaines femmes manifestent une forte capacité à instrumenter la relation bancaire et à jouer avec les différents produits et services proposés. Savoir jouer avec les technologies bancaires et les technologies administratives, les différents types d'emprunts et les possibilités de transfert d'emprunts³³⁸ autorise une certaine marge de manoeuvre ainsi qu'un sentiment d'autonomie. Certaines mettent en oeuvre délibérément des stratégies de contournement pour rester maîtresses de la relation : par exemple garder une partie de son épargne chez soi, multiplier les comptes bancaires ou encore multiplier les interlocuteurs. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles certaines femmes apprécient la Poste : elles ne sentent pas obligées de raconter « leurs problèmes toujours aux mêmes personnes ». Ce type de relation correspond davantage à un mode de gestion « rationalisé ».

B. Non contrôle et dépossession

D'autres femmes, au contraire, se sentent sous l'emprise du banquier ou de l'institution ; c'est notamment le cas de celles qui manifestent un mode de gestion « ascétique » et ce sentiment va parfois jusqu'à celui de subir une véritable dépossession. Le seul moyen de rendre la situation supportable consiste à fuir. Elles n'ont plus la force d'affronter le monde extérieur, d'aller faire leurs courses, et notamment de se confronter au banquier à qui elles n'osent plus exposer leur situation. Combien de femmes nous ont décrit leur humiliation lorsqu'elles s'en vont demander timidement l'état de leur compte et que le guichetier leur annonce un découvert en précisant qu'« il faudrait songer à arranger ça ». L'une d'entre elles nous disait qu'un jour de forte affluence, elle s'était sentie comme une « pestiférée ». Un conseil un peu déplacé (« faites donc attention), une remarque désobligeante (« mais qu'est-ce que vous achetez ? »), un simple regard inquisiteur ou compatissant alourdissent fortement un vécu déjà difficile à supporter. D'autres travaux rejoignent ce constat. Parmi les personnes reçues par le Secours catholique, celles qui manifestent de fortes difficultés financières expriment leur désarroi face à l'absence

³³⁸ C'est en termes de capacités de négociation et d'aisance vis-à-vis du personnel bancaire que M. Salmona [1990, 1994] explique les différences de relations bancaires entre les néoruraux, très à l'aise, et les agriculteurs, qui ont plutôt tendance à se soumettre à un milieu qu'ils ne maîtrisent absolument pas.

d'amabilité et de prévenance que leur témoigne fréquemment le personnel bancaire [Guéneau, 2000]. Les résultats de l'enquête réalisée par le Crédoc auprès des personnes en interdit bancaire vont dans le même sens [Le Quéau et Salon, 2000]³³⁹. À l'issue de cette recherche plusieurs catégories de personnes interdites de chéquier se dégagent : les personnes « fragilisées par un événement familial » (31%), les « étourdis soucieux d'assainir la gestion de leur budget » (33%), les « consommateurs désinvoltes » (27%) et enfin les « indépendants en difficulté ». On note tout d'abord que les femmes sont sur-représentées dans la première catégorie : elles en représentent 63%, alors qu'elles ne constituent que 46% de l'ensemble de l'échantillon [ibid, p. 104]. Toujours dans cette même catégorie, l'interdiction de chéquier fait suite à un décès, une maladie, la perte d'emploi, une séparation ou un divorce. Pour près de la moitié des personnes, l'interdiction de chéquier ne fait qu'alourdir le poids d'événements déjà difficiles à supporter, elles le vivent comme une véritable stigmatisation

« dans une société où le chèque est un fort symbole de l'intégration bancaire et où la consommation (donc la dépense) est devenue un mode d'intégration sociale, priver aussi longtemps des personnes de l'instrument le plus représentatif de la capacité à dépenser revient à figer une forme d'exclusion, et est de ce fait mal vécu » [ibid, p. 112].

Déjà au départ, les personnes avaient le sentiment « d'avoir la tête sous l'eau », elles ont vécu l'interdit bancaire comme si on voulait « les y enfoncer encore davantage » [ibid, p. 110]. On observe également que c'est essentiellement une motivation morale, l'image de soi, qui incite les personnes à régulariser leur situation [ibid, p. 109].

Encadré 9. Sentiment de dépossession. Illustrations

- Geneviève fait partie des personnes multi-endettées et elle est actuellement en plan de rééchelonnement de dettes à la Banque de France : « j'ai un seul attaché de compte mais c'est pas mon point de vue, c'est pas comme à la Poste où on va au guichet. Quand les problèmes sont arrivés, je pensais que le banquier ne comprenait pas. Il fallait que je dise tout mon cas à la même personne peut-être à la longue il en a marre de m'accorder de l'argent. On est obligé de se justifier à chaque fois, il en a marre que je suis toujours en DB [découvert bancaire]. Je suis pas libre. Que mes allocs soient pas là, le samedi je peux pas retirer d'argent, personne peut agir quand il est pas là [...] À la Société Générale, je me sens attaché à la Société Générale par ce banquier [...] Je le sens dire 'vous faites ma condition', l'argent m'appartient pas. C'est vrai que j'ai un découvert mais je vais le rendre. Supposez qu'il soit de mauvaise humeur, c'est déjà arrivé, il a pas voulu m'accorder 300 francs. C'est gênant aussi de tout raconter, mon mari paye pas la pension alimentaire, on me dit 'la banque c'est pas l'action sociale'. Le banquier te dit toujours ce que t'as à faire. Mais je peux pas changer de banque, à cause de la Banque de France, pour eux c'est un point de repère » (G., 36 ans, divorcée, bénéficiaire du Rmi, 5 enfants, sans diplôme). Chantal ne veut plus entendre parler de sa banque. Elle refuse d'y aller mais elle reste hantée par ses problèmes de

³³⁹ À partir du Fichier central des chèques (FCC), sur les 13 000 personnes en interdit bancaire au moment de l'enquête (1998), 1850 personnes ont été interrogées par téléphone, et cette première étape a été complétée par 300 entretiens menés en face-à-face au domicile des personnes interrogées [Le Quéau et Salon, 2000].

découvert qu'elle surveille jour après jour depuis son minitel. Elle dépense donc énormément en frais de téléphone, alors que par ailleurs elle fait de gros efforts pour maîtriser ses dépenses ; mais le minitel lui évite la honte d'affronter la banque³⁴⁰ (Ch., 57 ans, divorcée, bénéficiaire du Rmi, CAP de couture). Dorothee accepte le crédit pour avoir droit à un découvert, mais aussi pour « éviter de se faire engueuler par son banquier » (D., 36 ans, divorcée, 4 enfants, bénéficiaire du Rmi, sans diplôme).

Monique et son époux sont actuellement en plan de surendettement ; ils se sont endettés auprès de 7 sociétés de crédit pour un montant total de 84 000 FF³⁴¹ à une époque où ils étaient tous les deux salariés ; elle a dû s'arrêter de travailler suite à un accident de travail, elle bénéficie actuellement d'une allocation maladie d'un montant de 3 000 FF mensuel et attend un accord pour une allocation handicapé ; son époux a changé d'emploi ; leurs revenus sont alors passés de 16 000 FF à 9 500 F mensuel, ils sont donc incapables de faire face à la totalité de leurs échéances de remboursement. Elle savait que « c'était dangereux », mais elle « avait besoin d'argent » ; ils ne sont jamais allés voir leur banquier car ils « n'osaient pas » depuis qu'il leur avait enlevé leur carnet de chèque (M. 38 ans, vie maritale, chômage, mari salarié, 1 enfant à charge, titulaire d'un CAP comptabilité). Source : Enquêtes Guérin [1998c]

Le sentiment de honte suscite, encore une fois, des comportements contradictoires, comme s'endetter auprès d'une société de crédit afin de combler un découvert bancaire. Les personnes concernées éprouvent par ailleurs une certaine hantise à l'égard de l'endettement, mais se retrouvent coincées sans autre choix possible. La crainte du banquier accentue d'autant les comportements contradictoires (voir encadré ci-dessus)³⁴².

C. Conflits et revendications

Les conduites de « revanche » ont tendance à se traduire par des relations conflictuelles et par des revendications permanentes de découverts.

Encadré 10. Relations conflictuelles entre « assistés » et « banquiers ». Illustrations.

« Le mot riche qu'est-ce que ça veut dire ? Quand ma fille s'est mariée, elle n'avait plus de travail mais malgré cela, elle a gardé son compte en banque, il n'y avait pas d'argent qui rentrait à la banque et au bout d'un certain temps la banque l'a foutue dehors. Parce qu'elle n'avait pas de revenu, uniquement les remboursements de sécu. Maintenant, elle va vivre avec le compte de son mari s'il travaille [...] Les petits comptes ne les intéressent pas. J'ai une preuve formelle de ça [...] ils nous évitent parce qu'on n'est pas des richards, des fois ils ne veulent pas nous recevoir dans leurs bureaux. Il faut avoir

³⁴⁰ M. Salmona [1990], lors d'enquêtes menées dans le Nord-Pas-de-Calais, avait aussi rencontré ce type de comportement.
 sont la pour prendre de l'argent par l'intermédiaire des assurances et compagnies. Si on

³⁴¹ Carte accord : 5 000 F ; Crédit part : 5 000 F (pour la voiture) ; COFIDIS (2) : 10 000 F (pour des vêtements) ; Argent disponible : 25 000 F ; Carte Pass : 15 000 F ; MISEUR : 5 000 F (pour une appareil téléviseur) ; SOFINCO : 19 000 F.

³⁴² Ch. Roland-Lévy montre que les détenteurs de crédits sont plus captifs, voire prisonniers de la banque, que les clients qui disposent d'une certaine marge de manoeuvre financière. L'emprise du banquier sur le client et le sentiment de « captivité » de ce dernier sont liés au degré de contrainte qu'exercent les engagements contractés [Roland Lévy, 1996, p. 84].

voleurs » (M., 50 ans, marié, 5 enfants dont 3 à charge, bénéficiaire du fonds de solidarité, sans diplôme). Dans les bureaux de Poste implantés en banlieue, guichetiers, conseillers financiers mais aussi chefs d'établissements sont sollicités en permanence pour accorder des découverts. Certains saisissent l'opportunité pour nouer des relations de confiance. La plupart toutefois se sentent « harcelés » : « Ça bouffe le personnel... soit ils nous culpabilisent, soit ils nous bouffent [...] c'est devenu une sorte de jeu 'j'ai obtenu tant avec untel, tant avec untel', comment évaluer la bonne foi des personnes ? » (Chef d'établissement en milieu urbain) . « Comment faire quand une mère de famille vient pleurer en asseyant ses enfants sur le guichet ? » (Guichetière, milieu urbain « difficile »). « Ils confondent la Poste avec l'assistante sociale... ils savent qu'ils sont interdits bancaires, qu'ils touchent les Assedic le 10, ils viennent demander de l'argent le 5 du mois, c'est très classique, soit au guichetier, soit au conseiller financier, ils vont taper tantôt l'un tantôt l'autre, on essaye de limiter au cas exceptionnel, certains n'hésitent pas à venir toutes les semaines » (Conseiller financier en zone urbaine « difficile »). Source : Enquêtes Guérin [1998c, 1998d]

D. Confiance et proximité

Évoquons enfin les relations de confiance et de proximité. Ce *type* de relation est transversal aux différentes catégories identifiées. Elle permet justement de compenser ou du moins limiter, les difficultés de gestion décrites ici. C'est notamment le cas avec le personnel de la Poste. En dépit de l'évolution qu'elle a connue ces dernières années, la Poste continue de jouer un rôle social de « banque des pauvres ». La Poste est la seule institution financière, parfois avec la Caisse d'épargne, à être implantée dans des quartiers urbains difficiles et les zones rurales enclavées. Sur 700 zones urbaines répertoriées, 400 ont un bureau de Poste et c'est souvent le seul guichet bancaire présent. La Poste recense aujourd'hui 6 millions de livrets qui ont un solde égal ou inférieur à 1000 francs et qui concentrent 40% des opérations. Nous évoquons plus haut l'importance des handicaps cognitifs rencontrés par les personnes en difficulté. Face à ce type de problèmes, les guichetiers et les conseillers financiers ont été amenés progressivement à élaborer un véritable savoir « langagier » adapté au vocabulaire de leur clientèle et à leurs catégories mentales ; ils jouent ainsi le rôle d' « interprètes ». Donnons un exemple : le découvert est une « roue de secours », qu'il ne faut donc utiliser qu'occasionnellement ; afin de faciliter la compréhension de la notion de « degré de liquidité » de la monnaie, l'argent liquide est comparé à des produits frais, l'argent sur compte chèque à des boîtes de conserves, l'argent bloqué sur compte à terme à des produits surgelés.

Une enquête visant à comptabiliser les différentes formes de « surcoûts sociaux » de la Poste évalue le temps passé à régler les problèmes cognitifs à 10% du temps total des guichetiers [Gadrey et *alii*, 1996]. Les personnes éprouvent également des difficultés pour remplir les formulaires (mandats, accusés de réception, reçus de dépôt ou de retrait) ; les guichetiers sont alors là pour les aider et ce rôle d'assistance participe également à la construction de relations de proximité.

Proximité spatiale et proximité culturelle s'accompagnent d'une proximité sociale, à

travers la fréquence des relations. Certains viennent tous les jours consulter leur compte, retirer leur budget quotidien ou tout simplement discuter avec leur « guichetière préférée » [Sagna, 1998]. Ici, c'est l'intimité et la convivialité qui permettent une relation de complicité.

Le rôle capital de la confiance est l'une des conclusions de l'étude citée plus haut au sujet des interdits bancaires : face aux déficits de renseignement et d'anticipation, face au sentiment de stigmatisation ressenti par les personnes vivant une période de difficulté financière,

« le contact personnel entre le banquier et son client paraissent être le meilleur moyen de diffusion de l'information et de sa compréhension » [Le Quéau et Salon, 2000, p. 111].

Conclusion du chapitre

Si le contexte décrit ici est radicalement différent de celui décrit au chapitre précédent et portant sur le quotidien des commerçantes sénégalaises, bon nombre de conclusions sont finalement les mêmes : la tension permanente entre les aspirations personnelles et le respect des normes et des obligations, la capacité remarquable dont font preuve les femmes pour concilier, tant bien que mal, cette tension, et la manière dont les pratiques monétaires et financières expriment cette tension par l'intermédiaire de cloisonnements.

L'existence d'un État de droit et les droits sociaux qui en découlent, le primat accordé à l'individu et à la liberté personnelle, la complexité de l'environnement institutionnel sont ensuite autant d'éléments qui distinguent les deux contextes. S'il n'y a guère de sanctions matérielles qui garantissent ce respect des normes et des obligations, le poids de ces dernières n'en est pas moins prégnant car il s'exerce par le truchement *d'émotions*. Ce sont finalement les émotions qui expriment l'éventuelle division interne à laquelle les femmes sont confrontées, tiraillées entre le statut d'assistée et l'idéal d'autonomie ; et ce sont ces mêmes émotions qui infléchissent les prises de décision et particulièrement l'usage des flux monétaires. Nous avons distingué le cognitif et l'émotionnel pour clarifier la présentation, mais les deux aspects sont en fait indissociables. Les émotions « négatives » telles que la honte et la culpabilité, pour reprendre l'expression de Jon Elster, bloquent les capacités cognitives. On constate également que les difficultés de traitement de l'information sont renforcées par un déficit de légitimité des institutions, lui-même directement lié au vécu de l'assistance et à la manière dont les femmes vivent leur appartenance sociale. À niveau de revenu similaire, entre celles qui acceptent leur situation et la vivent au mieux, celles qui se replient sur elles-mêmes, se réfugient dans l'ascétisme où elles espèrent retrouver leur dignité, croulant de ce fait sous le poids d'obligations et niant tout espèce de droit, et enfin celles qui se sentent brimées car flouées par une société incapable de leur assurer une vie décente, on ne peut que constater la disparité des vécus.

Le tableau ci-dessous récapitule les différents types de comportements observés.

Tableau 25. Les différents modes de gestion. Tableau récapitulatif.

	« ascétique »	« revanche »	« rationalisée »
Comportements de gestion	Equilibrer ses comptes pour préserver sa dignité	Ne pas compter par « revanche » à l'égard d'une société qui n'assume pas ses devoirs	Gestion « normale »
Relations avec les services sociaux	Relations distantes Crainte d'une perte d'autonomie	Revendication et protestation	Instrumentation des différents dispositifs
Relations bancaires	Méfiance et peur de la confrontation	Revendications de découverts Relations parfois conflictuelles	Instrumentation de la relation Capacité à jongler avec les différents outils
Comportements de consommation	Restriction La consommation se limite aux besoins fondamentaux	Consommer pour exister La consommation comme mode de compensation	Consommation adaptée aux niveaux de revenus
Comportements d'endettement	Refus de l'endettement Honorer ses dettes comme moyen de préserver sa dignité	Propension à s'endetter Considèrent l'accès au crédit comme un droit	Utilisation « rationnelle » de l'endettement Capacités cognitives qui permettent de jongler avec les différentes temporalités

On peut s'interroger pour finir sur les raisons qui amènent une personne à « basculer » dans un processus de perte de maîtrise de ses avoirs. Tout dépend finalement de l'imbrication des dimensions émotionnelles et cognitives : des capacités cognitives peuvent compenser en partie un comportement « laxiste » ; inversement des problèmes cognitifs peuvent accentuer ce comportement « laxiste » ou empêcher celles qui cherchent à tout prix à équilibrer leur budget d'y parvenir. Qu'il s'agisse des modes de gestion « ascétique » ou de « revanche », il est facile de perdre progressivement tout repère. Pour les premières, l'angoisse quotidienne exacerbée par la pluralité de préférences et leur caractère parfois antagoniste, est largement susceptible de susciter des comportements contradictoires : vouloir à tout prix payer une facture afin d'honorer ses obligations mais recourir pour cela à une société de crédit et plonger ainsi dans la spirale du surendettement ou encore ne pas anticiper un découvert bancaire par peur de la confrontation avec le banquier. Ne pas parvenir à équilibrer ses comptes accentue le peu d'estime de soi. Solliciter l'entourage (famille, amis, bureaux d'aide sociale, organismes caritatifs) est une issue possible, mais cela ne fait qu'affaiblir une dignité personnelle déjà très fragile. La focalisation sur l'exigence de survie quotidienne et l'absence de projets empêche par ailleurs toute projection dans l'avenir, et par conséquent toute pratique de budgétisation et de prévision. Concernant les

comportements de « revanche », le risque de déséquilibre budgétaire est *a priori* plus prononcé ; contrairement aux personnes précédentes elles parviennent toutefois à compenser en partie leur « laxisme » de gestion en sollicitant plus facilement leur entourage, les organismes caritatifs et les services sociaux.

Les catégories proposées sont très caricaturales. Certes, la réalité est nécessairement simplifiée. Mais il faut comprendre que les éléments qui sous-tendent ces catégories ont tendance à s'auto-renforcer au cours du temps. Dans la mesure où les représentations préexistantes tendent à filtrer la collecte et le traitement de l'information, la manière dont cette information est interprétée vient en retour conforter et confirmer les représentations qui ont présidé à sa sélection. On retrouve ici le caractère auto-renforçant des représentations ainsi que la notion de prophétie autoréalisatrice, évoquée dans un chapitre précédent.

Nous vérifions cela avec l'euro. Les femmes qui font preuve de comportements « ascétiques » éprouvent une forte inquiétude, voire pour certaines une véritable angoisse, car elles se sentent incapables d'utiliser cette nouvelle monnaie : convertir, gérer son compte, payer les factures, évaluer les prix sont autant d'appréhensions manifestées. À la question « *si vous aviez un expert de l'euro en face de vous, qu'est-ce que vous auriez envie de lui demander ?* », Josiane nous a répondu : « *Comment on fait pour gérer son compte en euro quand on est pauvre ?* » (J., 57 ans, divorcée, chômage et pension d'invalidité, 2 enfants dont 1 à charge, sans diplôme). À la question, « *qu'est-ce que l'euro évoque pour vous ?* », Marie-Hélène exprime avant tout une forte inquiétude : « *On pouvait bien gérer son compte avant, après comment on va faire ?* » (M.- H., 45 ans, divorcée, 2 enfants, bénéficiaire du Rmi, sans diplôme). Or cette appréhension est parfois telle qu'elle risque de bloquer tout raisonnement, devenant donc auto-réalisatrice. Les blocages observés chez certaines à propos de la conversion illustrent ce processus.

Les femmes qui pour leur part adoptent un comportement de « revanche », considèrent l'euro comme quelque chose qui va nécessairement à l'encontre de leurs intérêts, qui a été « inventé » pour « déposséder encore plus les petites gens », pour les « couler ». Elles ont tendance dès lors à rejeter toute information ; l'absence d'anticipation risque d'aggraver leurs difficultés de gestion, ce qui confirmera précisément leurs propres prédictions³⁴³.

Conclusion de la troisième partie

À l'issue de ces deux études de cas, un constat s'impose avec force : les pratiques monétaires et financières sont à la fois partie prenante et résultat des trajectoires de précarité. Elles en sont partie prenante, dans la mesure où les stratégies monétaires et financières déployées visent à limiter cette précarité. Elles en sont aussi le résultat, dans la mesure où le vécu de cette précarité leur imprime sa marque.

³⁴³ Pour plus de précisions sur ce point, voir l'annexe n°2 qui reprend les principaux résultats obtenus à propos des réactions de la clientèle de la Poste à l'égard du passage à l'euro.

À la fois rapport au temps, à l'avenir et à l'incertain, les pratiques monétaires et financières représentent en premier lieu un mode essentiel de gestion de la précarité au quotidien. Si l'aversion au risque obéit à d'autres critères que ceux postulés par la théorie économique standard, elle n'en est pas moins fortement présente. Simultanément, les pratiques monétaires et financières actualisent et reproduisent les rapports à soi, à ses pairs et à la société dans sa totalité, et ces trois dimensions sont bien sûr indissociables.

L'ambivalence des pratiques (à la fois fonctionnelle, comme mode de gestion de l'incertitude, et sociale, comme mode d'expression de l'appartenance sociale) s'exprime et se traduit par le truchement de *cloisonnements*. Ces cloisonnements prennent différentes formes : affecter tel revenu à telle dépense, choisir tel instrument monétaire pour telle dépense ou encore choisir telle forme d'épargne pour telle dépense. Si le cloisonnement, par la mise en équivalence des avoirs et des dépenses, facilite et simplifie la gestion, c'est aussi un moyen de concilier une pluralité de préférences parfois incompatibles. Loin de s'épuiser dans un classement unique et stable, les préférences sont multiples, évolutives, parfois conflictuelles : les femmes sont partagées en permanence entre la poursuite de leur propre projet et la préoccupation d'autrui, entre la recherche d'un bien-être de court terme et une prévoyance de long terme, entre leur identité de mère, d'épouse, de célibataire, d'« assistée », de commerçante, d'habitante de tel ou tel quartier, de française ou de sénégalaise.

Si l'on reprend les termes employés par Jon Elster, elles sont sujettes tantôt à une « faiblesse » de la volonté, lorsqu'elles penchent pour une satisfaction éphémère, tantôt à des « excès » de volonté, lorsqu'elles sacrifient leur propre bien-être à celui de leur entourage ou tout simplement pour susciter l'approbation d'autrui. Des comportements en apparence contradictoires et incohérents ne font qu'exprimer des conflits et des arbitrages entre des aspirations plurielles et divergentes. C'est précisément ce qu'expriment la pluralité et la diversité des pratiques monétaires et financières. L'usage de la monnaie et la manière dont cet usage s'inscrit dans l'ensemble des pratiques financières révèlent avec force l'incomplétude d'un « moi unique » : il n'y a que des « moi multiples », et c'est comme si chaque pratique, toujours par le moyen de cloisonnements, dévoilait une facette de cette diversité. Si la fongibilité et la liquidité monétaire ne sont qu'imparfaites, c'est finalement en écho à la multiplicité de préférences personnelles et à l'intrication de chaque personne dans un enchevêtrement de relations sociales que l'usage de la monnaie actualise, exprime et parfois infléchit.

Concernant le rapport à soi, limiter la dépendance financière pour avoir le sentiment de maîtriser ses choix est une volonté récurrente. « Se débrouiller », « rien demander à personne », « arrêter de chigner », « ne plus aller pleurer », « arrêter de quémander » : sur ce thème, les expressions des femmes du Sud et des femmes du Nord se rejoignent. Si les femmes aspirent toutes à un désir profond d'autonomie, celle-ci n'a toutefois de sens que reconnue et approuvée par autrui. La reconstitution des trajectoires personnelles souligne la délicate conciliation entre autonomie et appartenance, conciliation non seulement malaisée mais sans cesse à confirmer et à reconstruire.

On constate également que toutes n'éprouvent pas ce besoin d'indépendance avec autant d'intensité : tout dépend de la manière dont elles vivent la dépendance financière et de la manière dont elles interprètent les droits et les obligations qui leur sont

sous-jacentes. Tout dépend aussi des rapports de pouvoir véhiculés par cette dépendance financière. Le rapport à soi *via* la maîtrise de ses avoirs dépend étroitement de la nature des relations financières nouées avec autrui. Des rapports de pouvoir déséquilibrés entre les débitrices et leur créancier suscitent nécessairement un sentiment de perte d'autonomie. Pour les femmes du Nord de la France, les créanciers sont à la fois la famille, l'État *via* les prestations sociales, et enfin les banques. Pour les femmes de Thiès, les créanciers sont la famille et l'époux, les fournisseurs et les clients. Dans les deux cas, les relations aux différents types de créanciers sont très hétérogènes. Cette hétérogénéité se traduit en termes de vécu de la dette, elle se traduit également en termes d'usage des flux monétaires : la dimension foncièrement subjective des flux monétaires est ici mise en évidence, puisqu'on a vu que leur usage dépend étroitement de leur origine et plus précisément des obligations qu'ils sous-tendent. C'est la raison pour laquelle à revenu égal, les *cartes à l'échange* de chacune sont radicalement différentes.

Enfin dans les deux cas, on assiste à un déficit de liberté réelle qui provient soit d'un déficit de droits, soit d'un problème de conversion de droits formels en droits réels. Pour les femmes de Thiès, c'est l'insuffisance d'accès au crédit qui pose problème. Elles n'ont jamais été interdites de mener des activités génératrices de revenus, mais est-ce vraiment un droit dans la mesure où, par ailleurs, l'accès au crédit leur est limité ? Ici aussi, officiellement rien ne leur interdit d'accéder au crédit bancaire. En revanche, les conditions d'accès sont formulées de telle manière, que, de fait, elles ne bénéficient pas d'un droit réel. Un accès à un crédit adapté à leurs contraintes serait-il un moyen de favoriser leur liberté réelle et leur autonomie ? Nous avons déjà quelques éléments de réponse : si les femmes transforment leurs pratiques tontinières en système d' « avance permanente » afin de stabiliser leur activité, c'est en partie parce qu'elles ont accès à la *microfinance*. Il est toutefois nécessaire d'aller plus loin pour pouvoir se prononcer sur l'impact potentiel de cet outil. Si l'on accepte l'hypothèse proposée ici concernant la dimension subjective des flux monétaires et des relations financières, s'interroger plus précisément sur le vécu de ce type de lien financier semble incontournable.

Pour les femmes du Nord de la France, c'est la conversion de leurs droits sociaux en droits réels qui pose problème. L'interprétation de ces droits, on l'a vu, est hétérogène. Certaines femmes les considèrent comme illégitimes ; elles vivent alors très mal leur situation d'assistée, souffrant notamment d'un sentiment de culpabilité et de ce fait d'un profond déficit du *respect de soi*, au sens que John Rawls donne à ce terme. D'autres femmes, au contraire, considèrent ces droits comme un dû ; elles vivent probablement moins difficilement leur situation d'assistée, mais elles souffrent d'un sentiment d'iniquité qui est également lourd à porter. Dans les deux cas, on assiste à un décalage entre droits et obligations, empêchant les femmes de profiter pleinement de leurs droits.

Au terme de ces deux études de cas, deux questions se posent : comment favoriser la conversion de droits formels en droits réels et comment concilier la promotion de l'autonomie et le respect des appartenances ? C'est à ces deux questions que tentent de répondre les chapitres suivants.

Quatrième partie penser l'autonomie en termes de justice de proximité et de médiation

Introduction

Les éléments évoqués jusqu'à présent montrent que la marche vers l'autonomie est difficile, semée d'embûches. On a cru que l'indépendance financière des femmes serait un moyen de favoriser leur autonomie, or la dimension foncièrement subjective des flux monétaires montre que la corrélation est loin d'être aussi simple. L'accès à des sources de revenu, dans la mesure où ces revenus se greffent sur les droits et les obligations préexistants, ne les abolit pas nécessairement. Il les fait évoluer certes, mais il s'en trouve aussi imprégné. Au-delà des flux proprement dits se pose la question de l'origine, de la nature des flux et de leur appropriation. Si la question de l'indépendance financière ne saurait être évacuée, elle doit être intégrée dans une réflexion plus générale sur l'évolution de la *carte à l'échange* des femmes (leur position en termes de droits et d'obligations) et de leur *capabilités* (l'opportunité réelle qu'elles ont de choisir et de maîtriser leur vie).

La question de l'acquisition de *capabilités* est délicate, elle soulève tant la question de l'évaluation des déficits de *capabilités* que celle de la *conversion* des droits formels en droits réels. La première hypothèse proposée ici est la suivante : l'évaluation des inégalités et l'acquisition de *capabilités* peuvent être encouragées par la mise en place d'une *justice de proximité*, dont la finalité consiste à remédier aux incomplétudes d'une justice formelle et standardisée.

S'interroger sur les moyens de promouvoir l'autonomie de femmes en facilitant la conversion de droits formels en droits réels soulève une seconde question : comment concevoir simultanément l'autonomie et l'appartenance à un collectif ? Comment concevoir des formes d'appartenance qui permettent simultanément de se forger une capacité de jugement pratique, de se libérer de normes conjugales, familiales, communautaires dont certaines prohibent toute prise de décision autonome, sans pour autant conduire à la rupture de tout lien d'appartenance ?

L'autonomie, nous l'avons évoqué à plusieurs reprises, ne se construit que dans un contexte de socialisation. Être autonome, c'est être en mesure de « penser par soi-même » et de « décider par soi-même ». Or ceci n'a de sens qu'au sein d'un espace d'interconnaissance où chacun puisse se faire entendre et se faire reconnaître. Au nom des spécificités féminines rencontrées tout au long de la réflexion, faut-il encourager des modes d'intervention spécifiquement féminins, en termes de discrimination positive ? Ou encore, faut-il mettre en place des droits spécifiquement féminins ? Cette question a déjà été abordée au premier chapitre. Rappelons en quelques mots les résultats auxquels nous étions parvenus.

L'universalisme abstrait, promu lors de l'avènement des États de droit, n'est plus défendable. Si au Nord, et notamment en France, l'égalité formelle entre les sexes ne s'est pas accompagnée d'une égalité réelle, c'est précisément parce que des droits asexués reproduisent les mécanismes de domination et d'inégalité. Au Sud, penser l'autonomie sur le modèle universaliste est difficilement imaginable compte tenu du rôle essentiel que jouent les appartenances ethniques, les appartenances de sexe. En appeler au différentialisme, à la reconnaissance *officielle* des minorités et à l'octroi de droits collectifs n'est pas pour autant une alternative viable. S'il peut être tentant de soutenir le processus d'autonomisation des femmes et de donner corps à leurs droits individuels en créant ou recréant autour d'elles une identité collective partagée, on court le risque de relativiser par rapport aux buts communs la valeur des droits individuels et des espaces de liberté que la reconnaissance de ces droits avait pour fonction de préserver. Cette démarche s'avère d'autant plus inadéquate que les trajectoires personnelles sont très disparates : à niveau de revenu similaire, le vécu de la précarité est d'une diversité considérable, d'où la nécessité de se pencher sur les trajectoires personnelles pour évaluer les déficits de *capabilités*, ce qui rend l'usage d'une catégorie générale (femme, femme pauvre) inadapté.

Cela ne signifie pas que toute idée *d'action collective* doit être abandonnée. Mais encourager l'action collective n'a de sens que si celle-ci soutient les trajectoires personnelles, or rien n'est moins évident. Face aux impasses de l'universalisme et du différentialisme, penser l'autonomie en termes de *pluralisme* offrait une issue possible, disions-nous. Encourager l'autonomie comme valeur transculturelle n'a de sens qu'à la

condition de reconnaître le pluralisme des formes de vie et de traditions. C'est ce que fait Sen lorsqu'il laisse la liste ouverte des *capabilités*. De plus, ce pluralisme moral ne peut prendre forme que s'il est encouragé et soutenu par un pluralisme politique, c'est-à-dire par une pluralité d'organisations chargées de représenter et de défendre les intérêts des différents groupes sociaux. Toutefois si l'on veut éviter les écueils du communautarisme, se pose avec acuité la question de la *légitimité* de ces organisations. Toute action collective comporte deux risques : l'étouffement des aspirations personnelles et une fermeture à l'égard de l'extérieur qui l'empêche de jouer un rôle sur la scène publique. Promouvoir l'appartenance à un groupe ne peut être justifié que si ce groupe combine deux formes d'articulations : une articulation entre les intérêts de chacun et la finalité collective, et une articulation entre les intérêts du groupe et ceux de la société dans son ensemble.

La seconde hypothèse est alors la suivante : la légitimité de la justice de proximité peut être pensée en termes de *médiation*, celle-ci étant entendue comme une dialectique entre intérêts individuels et finalité collective, entre finalité collective et intérêt général.

Les deux chapitres qui suivent proposent d'analyser deux illustrations concrètes de dispositifs de justice de proximité à travers une grille de lecture fondée sur cette notion de médiation. Le premier, présent au Nord de la France, propose d'aider des personnes en situation précaire, dont la plupart sont des femmes, à mieux gérer leur budget (*chapitre 9*). Le second, implanté au Sénégal, est un dispositif de microfinance spécifiquement féminin (*chapitre 10*). Les deux dispositifs ont ceci d'intéressant qu'ils favorisent l'acquisition de *capabilités* en s'appuyant sur des groupes de femmes. Ce processus n'a toutefois rien de systématique : il dépend précisément de la manière dont les groupes jouent le rôle d'espace de médiation.

Chapitre 9 *Minima* sociaux et autonomie : le rôle des espaces de médiation

« Les groupes primaires sont bons, mauvais ou quelconques. Ils ne peuvent, de par leur simple existence, fixer les limites de l'activité de l'État. L'État n'est pas seulement un arbitre empêchant et remédiant aux transgressions d'un groupe vis-à-vis d'un autre. Sa fonction est plus générale : il rend les associations désirables plus solides et plus cohérentes [...] Il entrave les groupes nocifs et rend leur survie précaire [...] [et] donne à chaque membre des associations valorisées une liberté et une sécurité plus grandes ; il les libère de conditions gênantes [...] Il permet à chaque membre de savoir avec une certitude raisonnable ce que les autres vont faire » John Dewey, *The Public and its Problems*).

Introduction

Comment aider les femmes à mieux gérer leur budget et à mieux vivre leurs prestations

sociales ? À la lumière de la réflexion avancée jusqu'à présent, cette question est finalement indissociable de celle de l'autonomie. Au-delà des difficultés d'ordre cognitif, les blocages proviennent en grande partie d'un déficit d'autonomie : déficit dans l'autonomie à l'égard du lien conjugal et familial, à l'égard des autorités publiques au travers des prestations sociales, à l'égard du système bancaire disposant d'un certain droit de regard sur leurs avoirs.

Parmi les femmes rencontrées dans le cadre de cette étude, bon nombre d'entre elles souffrent d'une perte d'estime de soi. Confrontées à un conflit interne entre ce qu'elles estiment être un comportement légitime et la vie qu'elles sont obligées de mener, et en l'absence d'une approbation par autrui permettant de valider leur choix, elles ont honte de leur situation. Pour la plupart d'entre elles, se pose également un problème d'interprétation des droits : on assiste à un décalage entre les droits dont les femmes bénéficient et ce qu'elles estiment être en droit de bénéficier. Alors que certaines déniaient leurs propres droits, d'autres en revendiquent davantage. Dans les deux cas s'opère un décalage entre droits effectifs et droits perçus ; le sentiment de justice en est bafoué, impliquant un profond mal-être et des conflits internes qui s'expriment en termes d'usage des prestations sociales. Les questions posées sont alors les suivantes : comment permettre aux femmes d'acquérir une meilleure estime de soi ? Comment permettre aux femmes d'éprouver un sentiment de justice ? Comment permettre aux femmes de transformer leurs droits formels en droits réels ?

Il ne s'agit pas ici de réfléchir à des principes de justice à un niveau national et de s'interroger sur la pertinence des *minima* sociaux tels qu'ils sont formulés en France aujourd'hui. Notre réflexion est d'un autre ordre : elle s'interroge sur la question de la justice à une échelle concrète et locale : peut-on imaginer, au quotidien, dans un quartier, un moyen d'aider ces femmes à résoudre les problèmes quotidiens auxquelles elles sont confrontées ? En d'autres mots, comment les aider à vivre moins mal leur situation ? On s'expose alors à une critique de taille : aider les pauvres à supporter leur condition de pauvre, n'est-ce pas reconnaître que leur situation est inéluctable ? N'est-ce pas baisser les bras et faire en sorte que cette situation, dès lors qu'elle devient acceptable par ceux qui la vivent, devienne également acceptable par tous et donc inaltérable ?

Notre ambition, reconnaissons-le d'emblée, est limitée et n'évacue en aucun cas la nécessité impérieuse de remédier aux dysfonctionnements de la protection sociale et de l'emploi. Modeste, cette réflexion n'en est pas moins essentielle. Dès le début des années quatre-vingt, Pierre Rosanvallon [1981] annonçait la crise de l'« équation keynesienne », la fin de l'État-providence et exhortait l'ensemble des acteurs à imaginer de nouvelles formes de solidarité, seul moyen selon lui de sortir de l'alternative « privatisation / étatisation » qui avait montré ses limites. Depuis, les observations et les réflexions se sont multipliées. Du point de vue du vécu des personnes, notre propre constat ne fait qu'alourdir le poids d'une pathologie anémique déjà largement observée, quelle que soit l'appartenance de sexe. On a parlé à cet égard d'individualisme « négatif » et de trajectoires de « désaffiliation » [Castel, 1995] ou encore de « disqualification » [Paugam, 1993]. D'un point de vue macroéconomique, l'épuisement de la synergie équité / efficacité qui faisait la force des États-providence et l'enrayement du cercle vertueux de la croissance fordienne ont largement été confirmés [Boyer, 1991]. L'équité doit-elle être

sacrifiée au nom de l'efficacité ? La réponse négative d'auteurs comme Rawls et Sen a largement été relayée par des auteurs français. Refusant l'idée d'une fatalité irréductible, plusieurs travaux, s'inspirant des réflexions de Rawls et de Sen tout en cherchant à les dépasser, ont proposé d'abandonner le dilemme équité / efficacité à travers un renouvellement de l'articulation entre justice globale et justice locale qui garantisse l'exercice d'un certain pluralisme [Affichard et Foucault (de), 1992, 1995 ; Monnier (ed), 1999]. Savoir économique et philosophie politique se rejoignent pour reconnaître la nécessité du pluralisme : seul un pluralisme à la fois moral (reconnaître la diversité des valeurs et des appartenances) et politique (autoriser l'expression des intérêts et des revendications des différents groupes sociaux) autorise l'équilibre des pouvoirs et permet à chacun de s'épanouir en référence à une communauté d'appartenance respectant les aspirations individuelles.

Une justice localisée apparaît capitale pour forcer l'incomplétude de mesures standardisées, incapables de saisir la singularité des trajectoires personnelles et les inégalités de *capabilités* qui en découlent. Mais toute justice de proximité court le risque d'un traitement arbitraire des personnes, soumises dès lors au bon vouloir de celles qui ont la charge de cette justice localisée. Une justice localisée visant à recréer des liens entre l'individuel et le collectif semble également incontournable pour pallier l'isolement et la désocialisation des personnes. Mais tout espace collectif porte en lui le danger d'un étouffement des aspirations personnelles et / ou d'un repli à l'égard de la société civile. Face à ces deux écueils, la mise en oeuvre d'une justice de proximité exige donc pragmatisme et prudence ; son aire d'influence doit être clairement délimitée ; des garde-fous doivent être posés, garants de sa légitimité.

Notre hypothèse est la suivante : la légitimité de la justice de proximité peut être pensée en termes de *médiation*, la médiation étant définie comme une double dialectique : dialectique entre l'individuel et le collectif, dialectique entre le collectif et le général. L'équilibre entre ces quatre pôles assure la légitimité de la justice de proximité. Nous proposons de confronter cette grille de lecture, dont le contenu est purement normatif, à une expérience particulière de médiation associative présente dans la région du Nord-Pas-de-Calais : celle des *Écoles de Consommateurs*.

Cette expérience s'inscrit dans un mouvement plus vaste d'initiatives associatives, particulièrement dynamiques depuis une vingtaine d'années en France et impulsées en grande partie par des femmes. Leur point commun est de créer, en partenariat avec les collectivités locales, des espaces de proximité visant à résoudre les problèmes vécus au quotidien.

Après une explicitation des termes de justice de proximité et de médiation (*section 1*), nous en verrons une illustration concrète à travers l'expérience des *Écoles de Consommateurs* (*section 2*). L'évaluation de ce dispositif met en évidence trois processus indissociables et cumulatifs : une meilleure gestion du budget couplée à l'acquisition d'un sentiment de respect de soi et une meilleure capacité de conversion des droits formels en droits réels. On retrouve la double dimension de la gestion, émotionnelle et cognitive. Si les femmes parviennent à mieux gérer leur budget, c'est tout d'abord parce qu'elles bénéficient de conseils techniques qui améliorent leur accès à l'information et la manière dont elles traitent cette information. C'est aussi parce qu'elles reprennent confiance en

leurs propres capacités, qu'elles parviennent à se projeter dans l'avenir et qu'elles déchiffrent la complexité d'un environnement institutionnel considéré jusque là comme arbitraire.

Section 1. Justice de proximité et médiation

Au-delà d'une insuffisance de revenus, les difficultés budgétaires rencontrées par les femmes bénéficiaires de *minima* sociaux révèlent l'insuffisance des droits formels et leur incapacité à garantir à chacune une véritable autonomie. C'est face à ces différentes lacunes que des mesures de justice de proximité s'avèrent nécessaires³⁴⁴. L'émergence de nouveaux partenariats entre collectivités locales et milieu associatif peut s'interpréter dans cette optique (§1). La médiation en est une figure particulière (§2) et nous en proposons une grille de lecture (§3).

§1. L'émergence de nouveaux partenariats entre collectivités locales et milieu associatif : une analyse en termes de justice de proximité

Comblant les carences de mesures standardisées incapables de saisir la singularité des trajectoires personnelles et les inégalités de *capabilités* qui en découlent, promouvoir une autonomie qui ne soit pas synonyme d'isolement et de repli sur soi : ce sont ces deux fonctions qu'une justice de proximité est susceptible d'assumer (A), et c'est précisément à ces deux objectifs que tentent de répondre les partenariats noués entre collectivités locales et milieu associatif, offrant en cela l'espoir d'un pluralisme à la fois moral et politique (B).

A. Évaluer les inégalités : une base d'information « située »

Dans la réflexion d'Amartya Sen, la question de la *base d'information* occupe une place centrale. Au nom de l'accès à une liberté réelle et à une autonomie réelle (les *capabilités*), Sen se prononce en faveur d'instances publiques ou para-publiques qui rempliraient une triple fonction : établir la liste des *capabilités* pertinentes en fonction du contexte, évaluer les inégalités de *capabilités* et enfin corriger ces inégalités. Or pour répondre à ces trois exigences, nous dit Sen, il est capital que ces instances disposent d'une *base d'information* adéquate : c'est de la *qualité* et de l'*étendue* de l'information que dépend le jugement [Sen, 1990, p. 111]. Comme le remarque Robert Salais [1998], plusieurs questions restent toutefois en suspens.

La première est d'ordre pratique. Collecter les données nécessaires et pertinentes pour apprécier convenablement la situation des personnes exige un travail d'enquête délicat à mettre en oeuvre. Sen souligne l'incomplétude des analyses quantitatives fondées sur des critères objectifs (revenu, pouvoir d'achat) et plaide en faveur

³⁴⁴ Afin d'éviter tout amalgame avec l'acception proposée par J. Elster [1992], nous parlerons de *justice de proximité* et non de justice *locale*. La grille de lecture proposée par Elster pour analyser les procédures de justice locale concerne l'allocation et la répartition de biens et de droits *indépendants* du système redistributif ; or ici, il s'agit simplement de compléter le système redistributif en visant à pallier ses défaillances.

d'observations qualitatives [Sen, 1985, pp. 39 sq.]. Mais il n'est guère plus explicite et ne dit finalement rien de précis sur la manière d'évaluer les *capabilités*. Il est conscient de la difficulté. Il reconnaît que l'ensemble « *capabilité n'est pas directement observable* » [Sen, 2000, p. 82], et que souvent, les contraintes pratiques obligent à se contenter de l'examen des fonctions accomplies, sans qu'il soit possible d'évaluer l'éventail des choix dont disposent les personnes. Selon le contexte et les conditions d'accès à l'information, dit-il, l'approche en termes de *capabilités* est utilisée à des niveaux de précision plus ou moins élevés. Dans la plupart des cas, il faut se contenter d'un compromis entre « *l'éventail de nos intérêts ultimes* » et « *les circonstances contingentes de la disponibilité de l'information* » [ibid, p. 83]³⁴⁵.

Sen reste également silencieux sur l'évaluation d'une dimension pourtant essentielle de sa réflexion, celle de la conversion des droits formels en droits réels. Une seule recommandation revient de manière récurrente : l'usage de catégories statistiques générales, telles que femmes, minorités ethniques ou handicapés, qu'il juge particulièrement défavorisées aussi bien en ce qui concerne l'accès aux ressources et aux droits que leur conversion. Prêter attention à des inégalités de cet ordre est tout à fait légitime, c'est précisément la raison pour laquelle ce cadre théorique nous a été si précieux. Par contre, ne faut-il pas aller au-delà pour apprécier les opportunités de choix des personnes, s'assurer qu'elles ont les moyens de se construire un projet de vie, de prendre part à la vie de leur communauté d'appartenance et d'acquérir une certaine estime d'elles-mêmes ? Dans l'esprit de Sen, rappelons-le, une vie n'est pas digne d'être vécue si l'un de ces éléments fait défaut. De la même façon, ne faut-il pas aller au-delà de ces catégories générales pour mesurer précisément les droits et les biens auxquels les personnes ont accès et surtout, l'usage qu'elles en font ? Comme le suggère Robert Salais, l'usage d'un

« jugement général, statique et a priori sur la personne [...] contredit le principe même d'une base informationnelle de justice située et surtout visant à évaluer les trajectoires et les possibilités [...] Il s'oppose terme à terme à ce que devrait être un jugement de possibilité sur un cours de vie : spécifique, processuel, suspendu a priori aux résultats de l'épreuve qu'aura su faire la personne des ressources qui lui auront été données » [Salais, 1998, pp. 275-276].

Un troisième problème, soulevé également par Robert Salais [1998], concerne la question du *bien commun*. Sen y accorde une certaine attention, notamment lorsqu'il propose de revoir la théorie du choix social en termes de discussion démocratique, de participation et de consensus [Sen, 1999, pp. 96 sq.]³⁴⁶. Toutefois il ne va guère plus loin. Alors qu'il insiste longuement sur les notions de coopération et la responsabilité³⁴⁷ - une société est juste si elle assure à chacun autonomie et liberté, mais aussi si elle incite au respect

³⁴⁵ À une macroéchelle, n'oublions pas toutefois que l'approche en termes de *capabilités* a permis de construire des indicateurs beaucoup plus pertinents que les critères classiques basés uniquement sur des critères économiques, par exemple les indicateurs de développement humain, l'indicateur sexospécifique du développement humain ou encore l'indicateur de la participation des femmes (voir le chap. 1, sect. 2).

³⁴⁶ Contrairement à ce qu'en dit R. Salais, qui estime que cette notion de bien commun « *est absente chez Sen* » [Salais, 1998, p. 276].

mutuel et à la coopération, deux dimensions qui fondent toute vie en société [Sen, 1999] -, Sen les laisse de côté aussi bien dans l'évaluation des inégalités que dans l'élaboration de la liste des *capabilités*. Par conséquent, « **le couple liberté / responsabilité reste bancal** » [Salais, 1998, p. 276].

En restant aussi discret sur ces deux épineuses questions (information et bien commun) Sen donne le sentiment de ne pas mener à son terme sa propre réflexion. Salais en propose un prolongement, dont deux éléments sont susceptibles d'étayer notre raisonnement.

En premier lieu, ne faut-il pas envisager des niveaux intermédiaires, plus proches des personnes, et donc plus pertinents aussi bien en termes de jugement que d'information ? Salais évoque à cet égard l'idée de jugement « situé »,

« c'est-à-dire un jugement sur les possibilités réellement ouvertes qu'à l'individu en cet instant et en ce lieu de mener la vie qu'il entend mener » [Salais, 1998, p. 274].

En second lieu, ne faut-il pas considérer que les *capabilités* des personnes, y compris à mener leur projet de vie, « **ne se forment que dans l'apprentissage de la participation à la réalisation d'un bien commun ?** » [Salais, 1998, p. 289]. L'auteur suggère l'idée d'une dialectique entre formation des *capabilités* et dynamique des règles :

« c'est de cette postulation, transcrite dans des dispositifs d'action et de jugement, que naissent les capacités effectives des personnes à agir dans une compatibilité de leurs projets et du bien commun. Parce qu'elles retrouvent dans l'institution des principes de justice dont elles partagent le sens ordinaire et sont ainsi confortées dans leurs propres principes d'évaluation ; parce que l'institution, en laissant ouvert un espace d'action pour ces capacités, leur donne la possibilité d'apprendre des situations et de s'y éprouver » [Salais, 1998, p. 289]³⁴⁸.

Quels sont ces niveaux intermédiaires dont parle Salais ? L'auteur met surtout l'accent sur les collectivités locales et sur les agents chargés de les représenter, rejoignant en cela les réflexions de Laurent Thévenot [1992 ; 1995] et celles du groupe « équité » du centre de recherche du Matisse (CNRS / Paris I) [Monnier (ed), 1999]. Toute mesure de justice sociale, quelle qu'elle soit, n'existe qu'à travers les acteurs chargés de la mettre en oeuvre. À partir du moment où l'on comprend les agents économiques « *comme des acteurs capables de stratégies dans l'élaboration de normes d'équité* », parler de redistribution « *d'un point de vue général* » n'a guère de sens :

« il convient désormais de souligner l'existence d'une variété de modes de redistribution dont les acteurs sont partie prenante » [Monnier, 1999, p. 10 et 18].

Ce niveau de décision, complètement occulté par Sen, est d'autant plus essentiel en France du fait de la décentralisation, puisque départements et communes sont désormais responsables de la politique de la ville, de l'aide sociale, de la gestion du Revenu minimum d'insertion, du logement social, etc.

³⁴⁷ Notamment lorsqu'il insiste sur la distinction entre *accomplissement* et *liberté* [Sen, 1993a, pp. 65 sq.].

³⁴⁸ Salais ne l'évoque pas, mais en intégrant la notion de bien commun, il répond à l'une des critiques formulées par les *communautariens*. La position *communautarienne* a été abordée au chap. 1 (sect. 3).

À cette première catégorie d'acteurs peut toutefois en être ajoutée une seconde : le milieu associatif. C'est précisément l'existence de ce « tiers secteur », situé entre l'État et le marché, qui garantit l'existence d'un pluralisme à la fois moral et politique ; or ce pluralisme conditionne l'élaboration d'une justice basée sur le processus et le consensus³⁴⁹.

B. Les partenariats entre associations et collectivités locales

Le pluralisme garantit le respect des intérêts individuels et évite les risques de coercition de l'État qui tenterait d'imposer sa propre conception du bien. Une fois que l'on a reconnu la nécessité du pluralisme, encore faut-il imaginer des moyens concrets et réalisables permettant de lui donner corps. C'est à cette tâche que se sont attelés divers travaux, réunis lors d'un colloque organisé par le Commissariat général au plan au début des années quatre-vingt-dix [Affichard et de Foucault (eds), 1995]³⁵⁰. À l'issue d'une réflexion pluridisciplinaire, la première conclusion était la suivante : « **les chemins de l'intégration sont multiples et [...] les responsabilités méritent d'être 'démultipliées'** » [Affichard et Foucault (de), 1995, pp. 24-25]. Pour mettre en oeuvre cette démultiplication, les auteurs plaident en faveur d'un « **recours à toutes les formes d'actions associatives, dans la mesure où leur diversité peut donner un contenu effectif au pluralisme** » [ibid, p. 24]. Favoriser un « ancrage communautaire » ainsi qu'assurer l'adéquation et l'adaptation des principes de justice nationaux aux exigences et aux particularités locales, sont les deux qualités escomptées de l'action associative.

En France, le milieu associatif³⁵¹ a toujours joué un rôle majeur, complétant l'intervention étatique là où celle-ci n'était pas en mesure d'intervenir, révélant des demandes sociales non prises en compte [Laville, 1997], se glissant dans

« les interstices de ce système afin de répondre aux risques sociaux qu'il n'avait pas prévus : le handicap, la pré-délinquance, la drogue, l'exclusion, le sida, la dépendance, la désertification, etc. » [Archambault, 1999, p. 13].

Le dynamisme dont le milieu associatif témoigne depuis une dizaine d'années confirme l'existence d'une réelle demande sociale. Entre 1990 et 1995, alors que les secteurs primaire, secondaire et tertiaire standardisé manifestent une apathie évidente en matière de création d'emploi, l'emploi associatif fait preuve d'une vitalité surprenante³⁵². Dans la même période, alors que les formes d'engagement traditionnelles (politique, syndicat) s'essouffent [Briant (de) et Palau, 1999], la mobilisation des bénévoles associatifs

³⁴⁹ Sen y fait d'ailleurs allusion : il est nécessaire, dit-il, que les « *différents groupes aux intérêts divergents participent à la discussion* » [Sen, 1999, p. 96].

³⁵⁰ Il faisait suite à un premier colloque, organisé également par le Commissariat général au plan et consacré aux inégalités [Affichard et Foucault (de), 1992].

³⁵¹ L'association est définie en France par la loi de 1901 comme « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, de façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager les bénéfices ». Elle s'inscrit en cela dans le secteur « sans but lucratif », qui comprend également les mutuelles et les coopératives, encore qualifié de « tiers secteur », par opposition au marché et à l'État.

s'accroît de 10% par an, et la progression est particulièrement forte dans les services sociaux [Archambault, 1999, p. 8]. Si le milieu associatif confirme donc son rôle historique de « *suppléance ou de complément de protection sociale* », celui-ci, précise Édith Archambault, se déploie aujourd'hui dans un contexte inhabituel : celui de la décentralisation, qui suscite de nouvelles formes de partenariats et de coopération [ibid, p. 13]. Restées longtemps hostiles du fait de la méfiance ancestrale d'un État jacobin, les relations entre pouvoirs publics et milieu associatif se sont timidement améliorées tout au long de ce siècle pour aboutir aujourd'hui à une réelle coopération. Même si les partenariats établis ne sont pas sans conflits ni sans compromissions, il reste que l'on assiste aujourd'hui à une forme de régulation relativement nouvelle, reposant sur une certaine division des responsabilités entre pouvoirs publics et milieu associatif : le premier « *fournit les services standardisés à l'ensemble de la population* », tandis que le second « **produit des services personnalisés à l'intention de groupes minoritaires ou de populations en danger, ainsi que ceux qui impliquent un soutien moral et des relations avec la famille de la personne concernée** » [Archambault, 1999, p. 14].

L'une des conséquences les plus marquantes de ce partenariat réside dans l'implication du milieu associatif

« dans la définition, l'expérimentation et la mise en oeuvre des politiques sociales récentes, comme ce fut le cas pour la loi de 1975 sur les droits des personnes handicapées, celle de 1988 instaurant le RMI, la loi de 1998 de lutte contre l'exclusion sociale » [ibidem].

C'est particulièrement le cas dans les domaines de la lutte contre la pauvreté et de la réhabilitation des banlieues [Archambault, 1996, p. 180]. Le milieu associatif se présente à la fois comme un puissant véhicule du bien commun et comme un moyen de compléter la justice redistributive :

« hybrides entre le secteur public et le secteur privé lucratif entre lesquelles elles tracent un continuum, les organisations sans but lucratif agissent en tantôt en représentants ou en médiateurs des intérêts et des idéologies qui coexistent dans la société, tantôt en fournisseurs de biens collectifs impurs ou à dimension locale » [Archambault, 1999, p. 14].

Une fois ces caractéristiques communes identifiées, la diversité des réalités associatives est telle que continuer de parler de « milieu associatif » au sens large n'a guère de sens. Certaines associations sont présentes sur tous les continents, tandis que d'autres ne

³⁵² Le secteur sans but lucratif a longtemps été occulté du fait des conventions du système international de comptabilité nationale. Le programme de recherche John Hopkins, à partir de comparaisons internationales dans plusieurs pays du Nord, vise à « *combler cette lacune statistique afin d'accroître sa visibilité et de le situer dans son contexte historique, juridique et politique* » [Archambault, 1999, p. 3]. Ce secteur recouvre toutes les organisations ne distribuant pas de profit (s'il y a profit, il est réinvesti), mais aussi *formelles* (déclarées), *privées* (au sens de distinctes de l'État, ce qui n'empêche pas des financements publics, mais exclut toute association para-administrative), et enfin *indépendantes* (au sens où elles ont leurs propres instances de décision) [Archambault, 1996, pp. 5-6]. En 1995 en France, l'emploi salarié du secteur sans but lucratif représentait 960 000 salariés en équivalent temps plein, soit 4,9% des emplois rémunérés. On note entre 1990 et 1995 une croissance de 19,5% (soit un taux de croissance annuel de 3,6%). Cette tendance s'explique par le fait que les emplois créés concernent des services relationnels personnalisés. Elle s'explique également par la politique de l'emploi aidé dont bénéficie le milieu associatif [Archambault, 1999, p. 7]. Enfin, cette vitalité ne doit pas occulter la fragilité d'une partie des emplois ainsi créés [ibid, p. 13].

dépassent pas l'échelle du quartier. Certaines associations comportent une mission d'intérêt général, tandis que d'autres ne visent que l'intérêt de quelques particuliers. Certaines associations ne sont qu'une externalisation de services publics, d'autres fonctionnent comme de véritables entreprises, d'autres encore ne se déploient que dans le domaine du non monétaire. En termes de taille et de budget, de finalité, de dépendance à l'égard des pouvoirs publics comme à l'égard de la concurrence marchande, d'ouverture sur l'extérieur et d'intégration dans des réseaux, la réalité associative recouvre une multiplicité de visages³⁵³. Édith Archambault distingue six domaines principaux : les quatre premiers - éducation, culture et loisir, recherche, santé et services sociaux - représentent à eux seuls 50% du poids économique du secteur -, les deux autres méritent d'être pris en compte de par leur importance « symbolique » : ce sont les associations civiques et de défense des droits, ainsi que les associations de défense de l'environnement [Archambault, 1996].

Pour notre part, nous nous sommes centrés sur une forme associative tout à fait particulière que l'on peut qualifier de *médiatrice* : elle se déploie uniquement à l'échelle locale et avec des moyens humains et financiers limités, et se situe à la jonction d'intérêts particuliers et de l'intérêt général, ainsi qu'au croisement des domaines des services sociaux et de la défense des droits.

§2. La médiation comme mode de justice de proximité : lisibilité et correction des inégalités

Depuis le début des années quatre-vingt en France, la notion de médiation se présente comme un mode à part entière de régulation des problèmes sociaux [Briant (de) et Palau, 1999]. Issue au départ d'une dynamique citoyenne, elle a aujourd'hui acquis une légitimité incontestable au niveau institutionnel. Organisations publiques et privées sont de plus en plus nombreuses à faire appel à des médiateurs. La médiation se déploie dans de nombreux domaines : la famille, le judiciaire, le scolaire, au sein des entreprises ou encore des hôpitaux. Elle est également de plus en plus suscitée par les services publics, soucieux d'améliorer la qualité des relations avec leurs usagers³⁵⁴. Il existe aujourd'hui une Charte et un Code de la médiation, promus par le Centre national de la médiation [Six, 1995].

Parmi toutes ces dynamiques de médiation, il en existe une promue et animée en majorité par des femmes, et centrée, non pas sur un domaine précis, mais sur l'ensemble des problèmes de la vie quotidienne. Elle vise en fait à pallier l'énorme fossé qui sépare certaines catégories de population de leur environnement institutionnel, et se veut

³⁵³ Voir à cet égard la typologie proposée par V. Tchernerog et M. Le Guen [2000].

³⁵⁴ Depuis le milieu des années soixante-dix, il existe en France (comme sur le continent nord-américain et en Europe) une « véritable politique de développement de la médiation dans les administrations » [Briant (de), Palau, 1999, p. 20]. L'administration publique française s'est dotée d'un médiateur de la République (loi du 3 janvier 1973), d'un médiateur du cinéma (loi du 29 juillet 1982) et du livre (loi du 9 février 1983), d'un médiateur des enfants (loi du 19 novembre 1998), d'un médiateur de l'Éducation nationale (1994), de médiateurs académiques et les médiateurs scolaires (décret de décembre 1998). Il existe enfin une médiation propre aux collectivités locales, nous y revenons plus loin.

finalement transversale aux différents domaines évoqués à l'instant. Ce genre d'initiatives a probablement toujours existé ; il semblerait toutefois qu'elles aient pris une certaine ampleur au cours des vingt dernières années. Une recherche, financée par le ministère du Travail et des affaires sociales³⁵⁵ et le Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, a permis d'en retracer l'historique et propose un état des lieux des différentes formes d'initiatives ainsi que des femmes qui en sont à l'origine [Delcroix et *alii*, 1996] (A). Nous verrons ensuite que ces initiatives peuvent s'interpréter comme un mode de justice de proximité, visant à déchiffrer et à corriger les inégalités locales (B).

A. Historique de la médiation féminine

1. Des initiatives citoyennes

Au départ, ce sont tout simplement des femmes soucieuses du bien-être des habitants de leur quartier. Face aux multiples tensions locales, face aux problèmes divers et variés rencontrés par les uns et par les autres dans leur vie de tous les jours, elles décident de se mobiliser et de proposer des solutions. Bon nombre d'expériences sont ainsi nées pour pallier les problèmes scolaires d'enfants : des femmes prennent en charge bénévolement le rôle d'intermédiaire entre l'école et des parents éloignés du lieu de scolarisation de leurs enfants. Progressivement, le champ s'est élargi, conduisant à une diversité de pratiques ayant en commun le caractère de « relais » entre populations et institutions. Les femmes remplissent des missions de traduction, d'interprétariat, d'aide à la rédaction du courrier et des formulaires administratifs, d'information, de sensibilisation, d'orientation, d'accompagnement. On citera par exemple les associations les *Voisines* et *Toutes ensemble agissons* à Saint-Étienne (Rhône-Alpes), *Quoi de Neuf* en Lozère (Languedoc-Roussillon), les *Écoles de Consommateurs* de la région Nord-Pas-de-Calais, *Alliance et Culture* à Toulouse (Midi-Pyrénées), les *Femmes relais* de Gennevilliers (Île de France) et de Reims (Champagne Ardennes), la *Baraka* à Salon de Provence (Provence Alpes Côte d'Azur), *Femmes en Mouvement* à Amiens (Picardie).

Pourquoi les femmes sont-elles plus nombreuses à prendre ce type d'initiative ? La première explication est relativement simple : les femmes sont tout simplement plus disponibles ; lorsque les hommes s'impliquent, ce n'est que de manière provisoire en attendant de trouver un emploi [Delcroix et *alii*, 1996, p. 40]. Comment expliquer ensuite ce qui pousse ces femmes à agir ? Une série d'enquêtes de type *récits de vie*, réalisées dans le cadre de l'étude citée plus haut auprès de quatre-vingt femmes, met en évidence plusieurs logiques récurrentes [*ibid*, pp. 45 *sq.*]. La première est liée à leur propre vécu. Préoccupées par les risques encourus par leurs propres enfants (toxicomanie, délinquance, échec scolaire, chômage), elles décident en quelque sorte de partager leurs problèmes et de mutualiser les solutions. Ce sont aussi des femmes animées par un certain désir d'utilité et de promotion sociale. Cette volonté est d'autant plus forte chez les femmes originaires d'Afrique Noire ou d'Afrique du Nord que leur arrivée en France s'est traduite par une dégradation de leur statut. Pour elles, le désir de recréer une convivialité et une solidarité locale est aussi très présent. Transposer et valoriser leur savoir-faire

³⁵⁵ Plus précisément au sein de ce ministère, le service des Droits des femmes, et la direction de la Population et des Migrations.

privé dans la sphère publique sont vécus comme des moyens de reconnaissance sociale, avec éventuellement l'idée, à terme, de se professionnaliser dans cette activité. Certaines ont déjà franchi le pas ; elles ne sont plus bénévoles mais salariées, même s'il s'agit le plus souvent de contrats aidés et précaires. Ce processus de professionnalisation est bien sûr lié à l'institutionnalisation de ces expériences.

2. Un processus d'institutionnalisation

Simultanément, ces initiatives citoyennes ont été relayées par des institutions, conscientes du rôle que ces femmes étaient susceptibles de jouer dans la régulation des conflits engendrés par un déficit local de communication et par un climat de tension mutuelle. Organisations publiques et parapubliques soutiennent les associations préexistantes, et de plus en plus suscitent la création de nouvelles expériences. Le Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (FAS) représente l'un des principaux bailleurs de fonds, souvent en partenariat avec le service des Droits des femmes, la direction départementale des Affaires sanitaires et sociales, le ministère de la Jeunesse et des sports, le ministère du Travail, le ministère de l'Éducation nationale, les Conseils généraux, les mairies. Interviennent également des associations caritatives d'envergure nationale, telles que le Secours populaire et le Secours catholique. Le soutien des collectivités locales s'inscrit dans une politique de médiation développée de manière délibérée et officielle depuis quelques années, avec notamment la création de nouvelles fonctions, comme celles « d'agents locaux de médiation sociale » ou de « médiateurs d'ambiance », dont la plupart sont embauchés dans le cadre des emplois-jeunes [Briau (de) et Palau, 1999, pp. 26-27].

C'est dans ce contexte que s'est banalisé le terme de « femmes-relais » : leur nombre était estimé à 300 en 1996 [*ibid*, p. 27]. Cette reconnaissance a permis de dépasser le stade expérimental, même si elle reste timide et que les dangers d'instrumentation ne sont pas absents. C'est d'ailleurs l'une des recommandations de l'étude citée. Elle souligne le rôle incontournable du soutien institutionnel, puisqu'il conditionne le développement des expériences, tout en mettant en garde contre les risques d'instrumentation d'initiatives dont la force réside justement dans leur souplesse et leur créativité [Delcroix, 1996, pp. 11]³⁵⁶.

Aujourd'hui, ce type de pratiques se multiplie considérablement, notamment dans les quartiers urbains considérés comme « défavorisés ». Situés à la périphérie des grandes villes, souffrant d'enclavement faute de transports communs adéquats, souvent sous-équipés en termes d'équipement administratif et scolaire, victimes d'un taux de chômage élevé du fait d'un tissu industriel et commercial dégradé, ces quartiers se caractérisent en outre par une forte concentration de logements sociaux et de population d'origine étrangère. On observe également en milieu rural une floraison d'initiatives

³⁵⁶ Le danger de l'instrumentation a déjà largement été dénoncé dans un pays comme le Québec. C'est suite à la marche des femmes contre la pauvreté (« Marche du pain et des roses »), au printemps 1995, que le gouvernement québécois s'est engagé officiellement à soutenir le tiers secteur (plus communément qualifié au Québec « d'économie sociale »). Depuis, il semblerait que les femmes aient progressivement perdu leur « leader-ship », du fait d'une « *mainmise de l'économie sociale sur ce mouvement* » [Duval et Sabourin, 1998, p. 19]. Est également évoqué le risque d'une coupure entre les « expertes » et la « base » [*ibid*, p. 20].

féminines, présentées comme les « pionnières » d'une approche fondée à la fois sur la personne et sur la valorisation du territoire. Leur action est relayée à l'échelle européenne à travers le réseau ASTER (actrices sociales des territoires européens ruraux), réseau que ses instigatrices définissent comme un laboratoire d'expérimentation et de formation [Semblat, 1998].

B. Le rôle des espaces de médiation

On note aussi que les communes rurales du Sud sont confrontées à une pauvreté nouvelle, celle de citadins, souvent jeunes, espèrent s'insérer plus facilement de la France campagne apparaît comme une solution de repli face

Au-delà des spécificités de chaque expérience, deux fonctions principales peuvent leur être attribuées : un rôle de lisibilité des inégalités locales et un rôle de correction (partielle) de ces inégalités visant à compléter les droits sociaux et à faciliter leur conversion en droits réels.

1. Un rôle de lisibilité des inégalités locales

De par leur connaissance fine des réalités locales, de par les relations de confiance et de proximité qu'elles entretiennent avec les habitants, qui sont avant tout leurs propres voisins, les femmes sont finalement les mieux placées pour identifier les problèmes les plus criants, repérer des familles parfois inconnues des services publics locaux. En d'autres mots, elles jouent en quelque sorte un rôle d'évaluation et d'identification des déficits de *capabilités*. Parler le même langage, partager les mêmes préoccupations et intervenir dans un temps non officiel, font d'elles des interlocutrices privilégiées.

Les travailleurs sociaux sont d'ailleurs les premiers à reconnaître le rôle qu'elles jouent en matière de lisibilité des problèmes locaux. Ils sont nombreux également à reconnaître que leurs actions sont complémentaires, même si dans les faits cette complémentarité n'est pas toujours évidente ; se posent inévitablement des problèmes de « concurrence », de légitimité et de crédibilité [Delcroix et *alii*, 1996, pp. 92 *sq.*]. Les services publics n'ont pas attendu ces femmes médiatrices pour initier une justice de proximité qui compléterait les droits sociaux. Il est d'ailleurs fréquent que les femmes soient sollicitées par les services publics locaux pour les aider à régler un problème précis qu'eux-mêmes ont identifié (mairie, centre d'action communale, service social, etc.). Toutefois dès cette première étape, il est fréquent que les femmes transforment ou du moins reformulent l'objectif visé en l'adaptant aux réalités locales. Les institutionnels ont un regard souvent biaisé par les représentations qu'ils ont de la situation des populations en situation précaire. À Saint-Étienne par exemple, il leur était difficile d'imaginer des activités d'insertion pour des femmes immigrées, persuadés que le premier problème à régler est celui de l'adaptation à la culture française. Leurs propositions se limitaient à de l'alphabétisation, sans se douter que ces femmes ont avant tout besoin d'agir et de se sentir utile [Delcroix et *alii*, 1996].

2. Compléter et convertir les droits sociaux en droits réels par une justice de proximité

Le repérage des difficultés n'est qu'une première étape. Il s'agit ensuite de se mobiliser pour pallier les inégalités constatées. Cette mobilisation se manifeste dans plusieurs directions, souvent de manière simultanée. Il s'agit en premier lieu de corriger les inégalités issues d'une mise en oeuvre déficiente des droits sociaux. En d'autres mots, les associations complètent l'action des pouvoirs publics en matière de justice sociale en aidant les populations à mieux *convertir* leurs droits sociaux en droits réels, tant dans les domaines de l'éducation, de la santé, de la justice, en encore du logement. Ceci passe en grande partie par l'accès à l'information (quelles sont les possibilités d'orientation scolaire et de bourses d'étude, quels sont les droits sociaux en matière de santé, quel est le rôle des mutuelles de santé, etc.), éventuellement par une médiation personnalisée entre population et représentants institutionnels (médiation entre parents d'élèves et l'école, médiation judiciaire, familiale, parfois médicale).

Il s'agit également de *compléter* ces droits sociaux, dont la neutralité s'avère insuffisante pour atténuer les inégalités issues de l'appartenance à un groupe social défavorisé ou à un quartier défavorisé. Ceci passe par l'offre de certains services (cours d'alphabétisation, soutien scolaire, traduction, consultation juridique, consultation médicale, etc.) et / ou de certains biens (prêts de très court terme pour la consommation quotidienne, médicaments, garanties pour le logement, etc.).

La plupart des expériences émergent dans des quartiers qui cumulent les handicaps. Toutefois, contrairement à des actions en termes de discrimination positive dont le risque est de renforcer la ségrégation spatiale, l'analyse des différentes expériences montre qu'elles sont plutôt animées par la volonté de transformer ce handicap en atout [Delcroix, 1996, p. 94 *sq.*]. Les activités sont généralement organisées dans un espace bien défini dépassant rarement le quartier ; l'échelle locale permet de s'appuyer sur l'identité du quartier pour mobiliser les habitants tout en cherchant simultanément à revaloriser une image dégradée, considérée comme un handicap dans la recherche d'emploi³⁵⁷. Lorsque l'action locale a fait ses preuves, il arrive qu'elle se démultiplie à une échelle plus vaste à travers un fonctionnement en réseau. Ainsi, l'expérience de l'*École de Consommateurs*, née en 1988 à Grande-Synthe dans le département du Nord, s'est progressivement étendue à tous les départements de la région Nord-Pas-de-Calais, donnant naissance à 22 *Écoles*.

En outre, au sein de ces quartiers, la population est loin d'être homogène ; il convient donc d'identifier les groupes sociaux les plus vulnérables. Ici, l'action consiste à sortir un groupe de femmes turques de l'isolement ; ailleurs, elle s'organise autour de l'insertion de jeunes délinquants du quartier ; ailleurs encore, l'accent est mis sur les familles tsiganes. Mais l'accent mis sur tel ou tel groupe particulier s'insère toujours dans d'autres activités, et, toujours selon l'étude déjà citée, cette polyvalence évite le risque de ségrégation [Delcroix, 1996, p. 98].

Encadré 11. Quelques exemples de médiation féminine

- À Saint-Étienne, l'association *Toutes ensemble agissons* a été sollicitée par l'organisme

³⁵⁷ C'est le cas notamment d'*Alliance et Culture* à Toulouse, de *Vivre Ensemble* à Marseille, de *Shebba* à Marseille ou encore de la *Baraka* à Salon-En-Provence.

HLM (habitations à loyer modéré) pour gérer et prévenir les conflits liés aux impayés de loyer. Leur action s'est déployée dans un quartier bien précis, la cité de transit *Le Logirel*. Du fait d'un taux de chômage très élevé, le climat y est particulièrement tendu et cette tension permanente est en outre exacerbée par la cohabitation de quatorze nationalités différentes. À Gennevilliers (Île de France), l'association des *Femmes relais* supplée l'action des services de santé de la ville et de l'association *Médecins du monde* en facilitant l'accès et l'usage des structures de service sanitaire. Leur action concerne avant tout les femmes issues d'un quartier à forte concentration de population immigrée (le Luth). À Montfermeil (Île de France), les femmes ont décidé de s'occuper de la scolarisation des enfants tsiganes. L'association ANTEPS (association nationale tsigane pour l'enseignement et la pédagogie scolaire) assure le lien entre parents tsiganes et l'institution scolaire. En outre, l'association complète la mission de l'institution scolaire en assurant des ateliers de pédagogie différenciée pendant les heures de classe et en proposant du soutien scolaire après l'école. L'association *Les amies de l'espoir* à Marseille s'est spécialisée dans la prévention de la toxicomanie. Non seulement les femmes font le lien entre les familles de toxicomanes et les services de police, mais elles participent à la formation des services de police. Ailleurs, certaines associations de médiation jouent un rôle de régulation des conflits de quartier, et évitent le recours à des procédures judiciaires. Dans des quartiers multiethniques, face aux tensions et aux incompréhensions issues de la cohabitation entre multiples nationalités différentes, les femmes centrent leur action sur la sensibilisation des habitants aux relations interculturelles. Elles réunissent les habitants d'immeubles pour leur expliquer les traditions, les pratiques culturelles et les fêtes de leurs voisins. C'est le cas par exemple à Saint-Fons, quartier de la banlieue lyonnaise, à Salon de Provence avec *La Baraka*, ou encore à Saint-Étienne avec *Toutes ensemble agissons*.
Source : Delcroix et *alii* [1996]

Certaines expériences focalisées au départ sur un problème précis, s'élargissent. Ainsi l'association *Quoi de Neuf* à Florac (Languedoc-Roussillon) s'était initialement donnée pour mission de résoudre les difficultés d'accès au logement, rencontrées surtout par des jeunes citadins venus s'installer à la campagne. En quelques années, son champ d'intervention s'est considérablement étendu en fonction de la demande locale et grâce au soutien de la commune et du Conseil général. Aujourd'hui, l'association propose un service d'écrivain public ; elle prête des moyens de locomotion et du matériel agricole ; a également été mise en place une « cagnotte », destinée à des avances remboursables, visant à éviter l'interdit bancaire face à quelque imprévu, notamment les retards de versement des prestations sociales.

De plus, au fil de la demande et des expériences, leur mission devient plus ambitieuse. Certaines associations cherchent à favoriser l'insertion professionnelle et sociale des femmes, allant de la volonté de les sortir de leur isolement à des projets élaborés d'insertion professionnelle. Ainsi AIFOMEJ³⁵⁸ à Toulouse a créé une banque alimentaire. *La Baraka*, à Salon de Provence, a permis, entre 1993 et 1995, à une cinquantaine de femmes de retrouver du travail. L'association des *Écoles de*

³⁵⁸ Association pour l'Insertion des Femmes Originaires du Maghreb et des Jeunes.

Consommateurs de Wazemmes (quartier de la banlieue lilloise) a élargi ses activités en créant plusieurs entreprises d'insertion.

Interpréter ces expériences en termes de lisibilité et de correction des inégalités locales est un premier pas, mais qui reste insuffisant. À la lecture de ces différentes expériences, est apparue en filigrane la délicate question du lien entre ces espaces et la communauté globale (les risques de ségrégation), mais celle des personnes directement concernées n'a finalement pas été évoquée (comment vivent-elle la participation à ces espaces de médiation ?). C'est pourquoi nous proposons de creuser davantage le concept de médiation pour en faire une véritable grille de lecture de ces expériences.

§3. La médiation comme grille de lecture

Selon une première définition, statique, la médiation se présente comme

« l'action de mettre en relation deux personnes, physiques ou morales, sur la base de règles et de moyens librement acceptés par elles, en vue soit de la prévention d'un différend ou de sa résolution, soit de l'établissement ou du rétablissement d'une relation sociale » [Briant (de) et Palau, 1999, p. 11].

Médiation est alors synonyme d'intermédiaire, de conciliation, d'arbitrage. Par contre, si on l'inscrit la médiation dans le temps et que l'on s'attache à saisir les dynamiques qu'elle est susceptible d'engendrer, alors la médiation doit être entendue comme une *dialectique*. La médiation met en relation deux éléments, et de cette médiation résulte **« l'engendrement réciproque des trois termes impliqués dans un processus de création continu » [ibid, p. 42]**. Dans le contexte qui nous intéresse, cette dialectique se déploie dans une double dimension : une dialectique entre les pôles du singulier et du collectif, une dialectique entre l'interne et l'externe, le local et le global, et c'est en cela qu'elle est susceptible de participer à la construction de l'autonomie personnelle.

A. Une dialectique entre les pôles du singulier et du collectif

L'autonomie exprime tout d'abord un *besoin* d'individualisation, au sens d'une reconnaissance des particularités de chacun, au sens d'un détachement à l'égard de normes jugées parfois oppressantes. Mais elle ne saurait se construire sans appartenance à un collectif, à un espace d'interconnaissance et de reconnaissance mutuelle qui aide à formuler les choix de chacun et à valider ces choix. C'est précisément par cette difficulté à concilier les pôles de l'individuel et du collectif que pêche le libéralisme, entendu ici au sens d'un vaste mouvement de reconnaissance et d'affirmation des droits et des libertés personnels. Comme le soulignent Sylvie Mesure et Alain Renaut,

« le libéralisme contemporain se doit de corriger ses propres dérives et trouver un moyen de réintégrer dans le collectif aussi bien les individus que les groupes » [Mesure et Renaut, 1999, pp. 198-199].

Si les dérives d'une société atomisée et individualiste sont patentes, il reste, comme le suggère Jean-Baptiste de Foucault, que l'on « *ne peut pas obliger les gens à rester entre eux lorsqu'ils ne se supportent pas ou lorsque le coût économique ou psychologique est trop élevé* », et l'auteur en déduit que **« quelque chose est à inventer entre le collectif et l'individuel » [Foucault (de), 1995, p. 261].**

« Pour favoriser l'autodétermination, écrit encore Will Kymlicka, « une culture doit se caractériser tout à la fois par un niveau suffisant d'imprégnation et d'enracinement dans les pratiques existantes, et une capacité de s'en distancier et de les critiquer » [Kymlicka, 1999, p. 244].

C'est précisément ce que vise la notion de *médiation* : en se déployant entre le pôle du singulier et le pôle du collectif, l'espace de médiation autorise le partage d'une certaine communauté de valeurs tout reconnaissant les spécificités de chacun.

Cet espace se présente comme une alternative au milieu d'appartenance, permettant ainsi une prise de distance tout en offrant la possibilité de se construire une autre identité : **« individualiser et intégrer : mener ensemble ces deux dynamiques ; car il y a un dynamisme qui distingue, empêchant la confusion, en même temps qu'il y a un dynamisme qui rapproche, suscitant le lien ; et les deux dynamismes ont, non seulement à coexister, mais à concerter » [Six, 1995, p. 262].**

En assurant cette forme de médiation, l'appartenance associative répond aux risques d'atomisme et de fragmentation du libéralisme, sans tomber dans les écueils du communautarisme. Elle a cette particularité de relever à la fois du principe sociétaire et du principe communautaire, en s'appuyant sur deux notions étroitement mêlées de liberté et d'obligation à travers lesquelles se réalisent des intérêts communs [Caillé, 1997]. De par sa capacité à combiner l'adhésion volontaire avec une dimension intersubjective des rapports sociaux, à relier l'usage de la raison et l'inscription à une commune humanité, à concilier l'appartenance commune et l'affirmation des individualités, à tisser des relations personnelles qui transcendent les attaches naturelles, elle peut être comprise comme une réalité « sociocommunautaire » [Laville, 1997, p. 51].

Cette articulation n'est jamais acquise, toute expérience associative est confrontée à ce défi permanent qui consiste à concilier intérêts personnels et finalité collective. Ce premier axe de médiation doit nous permettre de décrire la réalité des expériences tout en se prononçant sur leur légitimité : toute action collective étouffant les aspirations personnelles peut être considérée comme illégitime, toute action collective qui n'est qu'un agrégat d'intérêts individuels est vouée à la dissolution.

B. Une dialectique entre l'interne et l'externe

Si l'autonomie consiste à énoncer soi-même sa propre loi, celle-ci n'est tangible qu'à travers l'acceptation d'une loi commune : **« dans l'idéal d'autonomie, je reste dépendant de normes et de lois, à condition que je les accepte librement » [Renaut, 1989, p. 84].** Par conséquent, l'appartenance à un groupe ne garantit l'autonomie qu'à la condition que ce groupe fasse office d'intermédiaire entre les personnes et la société civile.

Il ne s'agit pas pour autant d'un *espace public*, au sens entendu habituellement à la suite des travaux d'Annah Arendt et de Jürgen Habermas. Dans l'idéal habermassien, l'espace public est un espace où peut

« s'opérer une formation plus ou moins rationnelle de l'opinion et de la volonté à propos des matières intéressant la société dans son ensemble et qu'il convient de réglementer » [Habermas, 1997, p. 323].

Selon cette acception, l'espace public est un lieu où règne la « raison » et où les

personnes abandonnent leurs intérêts privés pour se consacrer au bien commun. Pour résumer, très brièvement, le fil de la pensée d'Habermas, l'espace public est salvateur pour la liberté personnelle comme pour la paix sociale. Concernant la liberté personnelle, l'« usage public de la raison » autorise la prise de distance à l'égard d'appartenances héritées tout en limitant les risques de tyrannie et de paternalisme de la part des pouvoirs publics ainsi que l'emprise, voire l'aliénation, exercée par le monde de la consommation. Le débat et la discussion sont les seuls moyens de résister à cette « colonisation » des mondes vécus. Concernant la paix sociale, c'est en étant le fruit d'une discussion collective émanant des intéressés eux-mêmes que les institutions publiques acquièrent une certaine légitimité.

On sait aujourd'hui que cet idéal normatif ne correspond guère à la plupart des réalités associatives : plutôt que d'évoquer l'idée d'une transcendance permettant d'échapper aux désirs individuels, une vision plus réaliste et moins exigeante consiste à parler d'intérêt *collectif* et non d'intérêt *général* [Briant (de) et Palau, 1999]. Au cours des dernières décennies, l'observation d'un certain désintérêt envers les formes d'engagement traditionnelles alors que simultanément fleurissent des expériences associatives de toute sorte, montre que les personnes acceptent de participer à des espaces à condition que ces derniers prennent en compte, même si c'est de manière plus ou moins prononcée, leurs intérêts privés.

La médiation se définit alors comme la conciliation entre intérêts publics et privés selon une modalité qui n'est plus celle de l'intérêt général mais celle de l'intérêt collectif, avec toutefois la nécessité, pour être considérée comme légitime, que les intérêts collectifs ainsi défendus soient compatibles avec l'intérêt général.

C'est à l'aide de cette grille de lecture que nous proposons à présent de décrire une expérience particulière de médiation, celle des *Écoles de Consommateurs*, dispositif propre à la région Nord-Pas-de-Calais et spécialisé dans l'aide à la gestion de budget.

Section 2. Le dispositif des *Écoles de Consommateurs*³⁵⁹

Mis en place à la fin des années quatre-vingt par le Centre régional de la consommation de la Région Nord-Pas-de-Calais, le dispositif des *Écoles de Consommateurs* était centré au départ exclusivement sur les problèmes de surendettement. Mais les résultats se sont avérés décevants. L'expérience s'est alors progressivement élargie pour devenir un lieu d'information, de formation et d'expression autour des problèmes de la vie quotidienne. Aujourd'hui, les *Écoles* se donnent officiellement pour mission d'être un « lieu d'apprentissage de la citoyenneté ». Apprendre de manière active et conviviale à comprendre ses droits et ses devoirs de consommateur, à mieux appréhender sa vie au quotidien et à s'impliquer dans la vie de son quartier sont devenus les axes principaux

³⁵⁹

Cette section s'appuie sur deux types de données : une enquête quantitative, menée auprès de la quasi-totalité des membres du dispositif des *Écoles de Consommateurs* et une enquête qualitative, avec 35 entretiens de types *récits de vie*. La méthode d'enquête est décrite au chap. 3. Les résultats quantitatifs ont permis de baliser la réflexion, mais nous n'en avons fait qu'un usage très limité.

d'intervention. Accompagner les personnes dans la gestion de leur budget reste une priorité, mais dans une perspective plus large de « mieux être », et en mettant l'accent sur une pédagogie active, basée sur l'expérience vécue et sur la valorisation des personnes, de leurs propres savoirs et savoir-faire. 22 *Écoles* sont aujourd'hui réparties sur l'ensemble de la région, regroupant chacune entre 8 et 30 personnes, soit un total de près de 300 personnes.

Les objectifs annoncés soulèvent d'emblée plusieurs interrogations. Entre aider les personnes à faire valoir leurs droits et leur inculquer davantage de devoirs et d'obligations, il n'y a qu'un pas. Entre aider les personnes à mieux gérer leur budget et les inciter à moins dépenser ainsi qu'à se contenter de satisfaire leurs besoins physiologiques, le seuil est également vite franchi. On retrouverait alors les tentatives de moralisation et de prévoyance destinées aux pauvres du siècle dernier, et dont les femmes d'ailleurs, avaient principalement la charge. Jusqu'à ce que les premiers droits sociaux soient proclamés, c'était le seul moyen qu'avait trouvé la société pour contenir le paupérisme et éviter qu'il ne menace trop fortement la paix sociale³⁶⁰. Quant à l'implication des personnes dans la vie de leur quartier, on peut également s'interroger sur la légitimité de ce type de démarche. Cela rappelle une certaine forme de républicanisme moral, dont Rousseau a été l'un des premiers adeptes. Dans le républicanisme rousseauiste, seules l'éducation et la moralisation en faveur de l'intérêt général peuvent endiguer les dérives égoïstes issues de la modernité et assurer les libertés personnelles : c'est en prenant de la distance à l'égard de leurs propres intérêts et en s'impliquant dans les affaires de la cité dont elles ont ainsi la maîtrise, que les personnes deviennent libres. Les excès de cet « humanisme civique » ont largement été dénoncés [Berlin, 1969 ; Mesure et Renaut, 1999, p. 160 *sq.*]. Dans le contexte ici présent, l'idée semble d'autant plus incongrue : à des personnes déjà quelque peu victimes d'un système incapable de les intégrer, on demanderait qu'elles sacrifient leur intérêt particulier pour se consacrer au bien commun ? Cette proposition semble difficilement soutenable.

Rassurons le lecteur : l'évaluation que nous avons menée offre un tableau beaucoup plus optimiste que celui qui vient d'être brossé. D'après nos observations, l'accent est mis davantage sur les *droits* que sur les devoirs. Les personnes ne sont pas exhortées à moins consommer, mais à *mieux* consommer. La participation à la vie du quartier n'existe que pour autant qu'elle réponde à des intérêts particuliers. Enfin, ce dispositif a ceci d'exceptionnel que les difficultés monétaires et financières des personnes en situation de précarité sont comprises de manière globale. Ses promoteurs ont compris qu'exhorter des pauvres à mieux gérer un budget serait une entreprise vaine si l'on ne leur donnait pas d'abord les moyens de reprendre confiance en eux comme en autrui.

Il n'empêche que toute évaluation de ce type de dispositif ne peut faire l'économie d'une interrogation sur sa *légitimité*. C'est à cette tâche que nous nous sommes également attelés. Après avoir décrit le fonctionnement du dispositif (§1), nous présentons l'impact en termes de gestion de budget, à la fois cognitif et émotionnel (§2), les mécanismes sous-jacents (§3), pour enfin nous interroger sur les conditions de la légitimité de ce type d'intervention (§4). C'est ici que la notion de médiation révèle sa

³⁶⁰ Voir chap. 5 (sect. 1).

fécondité heuristique : elle se présente à la fois comme une grille de lecture des dynamiques instaurées et comme un garde-fou à l'égard des différentes dérives évoquées.

§1. Présentation du dispositif

Les *Écoles de Consommateurs* s'inscrivent tout à fait dans le mouvement de médiation féminine décrit dans la section précédente : leur fonctionnement repose sur partenariat (A) et peut s'interpréter comme un mode localisé de repérage et de correction des déficits de droits (B). Enfin le public est majoritairement féminin, ce qui pose une interrogation supplémentaire quant à la légitimité du dispositif (C).

A. Un dispositif partenarial

L'idée de départ est venue de quelques femmes, attentives aux difficultés de leur entourage au sein de leur propre quartier, et soucieuses d'enrayer les problèmes de surendettement particulièrement marqués dans cette région. Cette idée a très rapidement pris forme avec le soutien du Centre régional de la consommation, association créée à l'initiative du Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais. Le dispositif repose avant tout sur un partenariat entre multiples acteurs, publics, para-publics, associatifs : ainsi, chaque *École* s'appuie sur une structure préexistante (publique, para-publique ou associative) assurant la logistique et la gestion administrative et financière. Se construit ensuite un réseau autour des autres acteurs locaux. Multiplier les soutiens financiers est bien sûr un premier objectif ; le partenariat vise également à améliorer une coordination jugée souvent défailante entre les différents organismes chargés d'intervenir auprès du même public.

Encadré 12. Un dispositif partenarial.

Une convention triennale définit les principes de fonctionnement de chaque *École* et met en place un comité de pilotage partenarial responsable des grandes orientations et de la gestion de l'*École*. • Le Centre régional de la consommation Créé en 1981 par le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, le Centre régional de la consommation poursuit un double objectif : informer les consommateurs de leurs droits et de leurs devoirs et mener des actions de prévention. Cet organisme représente à la fois une instance d'études et d'enquêtes et un lieu de documentation, d'information, voire de formation. Les enquêtes visent à une meilleure transparence de l'offre de biens et de services (comparaison des prix, renseignements sur les garanties, le service après vente, etc.). Son action d'information s'appuie notamment sur la publication d'études économiques et juridiques, la mise à disposition de fiches et de brochures techniques portant sur des points précis. Le Centre régional de la consommation s'adresse directement aux consommateurs, mais aussi à toute organisation impliquée dans le règlement des problèmes quotidiens de la population. C'est dans le cadre de ce rôle de prévention que s'inscrit le soutien accordé aux *Écoles de Consommateurs*, qui aujourd'hui sont entièrement pilotées par le centre régional de la consommation. Ce dernier joue le rôle d'aide technique et pédagogique. Il accompagne la mise en place de nouvelles *Écoles*, notamment à travers la formation des animatrices et la mise à disposition d'une large palette d'outils pédagogiques ; il coordonne les actions des

différentes *Écoles*. • Les autres partenaires L'État et le Conseil régional apportent leur contribution financière par l'intermédiaire des « Contrats Ville » en faveur des territoires prioritaires. Certaines *Écoles* sont également financées par le Conseil général pour leur soutien apporté aux bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion. Des structures locales, publiques et para-publiques ou associatives (notamment centres d'action sociale, maisons de quartier, associations de consommateurs), assurent l'accueil ainsi que la gestion administrative et financière des *Écoles*. Elles mettent à leur disposition leur propre logistique et contribuent à la création d'un réseau de partenaires autour des *Écoles*. Enfin, on note aussi l'implication des Caisses d'allocation familiale dans l'animation des *Écoles* : animées par la volonté d'améliorer leurs relations avec leur propre public, elles interviennent dans la préparation des thèmes choisis.

B. Le fonctionnement : repérer les déficits de droits et les corriger ou les compléter

Les personnes se retrouvent une fois par semaine autour d'un thème précis qu'elles ont elles-mêmes choisi. Une animatrice est chargée d'encadrer et de guider les discussions et les activités ; elle est chargée également de faire le lien avec les organisations que le groupe sera amené à rencontrer. Certaines sont bénévoles, d'autres assument ce rôle dans le cadre de leur fonction de travailleur social³⁶¹.

Les thèmes de réflexion sont multiples. Au départ, lorsque le groupe se forme, sont généralement abordées des questions très pratiques : la gestion de budget et l'apprentissage de la comptabilité, la consommation et les achats, l'utilisation des outils de paiement, le fonctionnement d'un compte bancaire, les impôts, les assurances, le logement, les relations avec les banques, les administrations, les collectivités locales, ou encore la justice familiale. Au fil des séances, les thèmes s'élargissent au-delà des préoccupations quotidiennes : l'environnement, la religion, la politique, etc.

Ce qui importe ici, c'est l'adaptation des thèmes aux préoccupations de chacun. Donnons quelques exemples. Dans la plupart des cas, celui du budget est abordé, mais chaque fois de manière différente. Ainsi dans les *Écoles* de Bousbeque, d'Armentières *Quatre saisons* et d'Armentières *Salengro*, toutes trois animées par la même personne, ce thème du budget a pris chaque fois une forme spécifique en fonction des attentes du public. À l'*École* de Bousbeque, l'accent a été mis sur les possibilités d'économies : comment consommer moins d'eau et d'électricité, comment favoriser l'auto-production ? À l'*École* d'Armentières *Quatre saisons*, l'accent a été mis sur l'obtention de droits supplémentaires. À l'*École* d'Armentières *Salengro*, les personnes ont souhaité l'aborder à travers l'accès à l'emploi.

À l'*École* d'Halluin, le groupe comporte une prédominance de mères d'enfants en bas âge et d'adolescents, de ce fait plusieurs thèmes ont été consacrés à la vie familiale. Face à la scolarité difficile des enfants de plusieurs d'entre elles, a été traité le thème de l'échec scolaire, en collaboration avec une conseillère du Conseil d'information et d'orientation (comment prévenir l'échec scolaire, quelles issues possibles, les différentes

³⁶¹ La plupart des animatrices sont conseillères en économie familiale.

filières et débouchés, etc.). Face aux difficultés de certaines mères de famille monoparentale, a été également évoquée la question des droits et des obligations de chaque parent en cas de divorce, des possibilités de recours en cas de non respect de l'une des deux parties, et ceci en collaboration avec une juriste spécialisée en droit familial. L'École de Wazemmes regroupe aussi une majorité de mères de famille avec enfants en bas âge ; elles en ont assez de ne « s'occuper que de leurs enfants », tout en n'ayant rien à leur offrir, notamment en termes de vacances. Les femmes ont alors décidé de développer diverses activités (cuisine, couture, organisation de soirées et de thés dansants) avec un double objectif : d'une part « se sentir utile », d'autre part réunir des fonds afin d'organiser des vacances pour leurs enfants. L'École de Bruay La Buisnières, située dans l'ancien quartier minier du *Loubay*, regroupe des femmes, mais aussi quelques hommes, de tout âge, partageant le même souhait : « connaître autre chose » que leur quartier. Ils y sont tous très attachés, mais en sont rarement sortis et éprouvent de ce fait une certaine appréhension à l'égard de tout ce qui vient de l'extérieur : quel que soit le sujet, ils essaient de multiplier les sorties.

Pour chaque thème, le processus est le suivant : les membres du groupe commencent par faire l'état des lieux de leurs connaissances, en s'appuyant sur les expériences de chacun. Face aux questions non résolues, un spécialiste est sollicité et propose une intervention. Parfois le groupe se déplace (visite du Conseil général, d'un supermarché, d'une banque, etc.). Les membres du groupe discutent et réfléchissent plusieurs semaines sur chaque thème jusqu'à ce qu'ils aient le sentiment de le maîtriser. Cela se termine par l'élaboration collective d'un outil de communication, destiné à être diffusé dans le milieu scolaire, les bibliothèques, les centres sociaux, etc. Ainsi les Écoles de Halluin et de Wervicq ont réalisé un guide d'achat et un guide sur la citoyenneté ; l'École de Halluin a produit un jeu de société familial sur le passage à l'euro ; l'École de Bousbecque propose des brochures sur la Caisse d'allocations familiales, la Caisse primaire d'assurance maladie, ou encore la Sécurité sociale. Les Écoles de la vallée de la Lys offrent des livrets sur l'héritage et la succession, l'usage du téléphone. L'École d'Aulnoy-les-Valenciennes propose une exposition sur les relations familiales, celle de Wazemmes une exposition sur les relations bancaires, etc.

C. Un public majoritairement féminin

70% des personnes qui participent aux Écoles vivent de prestations sociales. 16% sont retraitées, et 13% sont salariées. 89% d'entre elles sont des femmes, âgées en moyenne de 35 à 50 ans. 47% des personnes vivent seules, dont un tiers avec enfants. On compte très peu de personnes d'origine étrangère³⁶².

Pourquoi les Écoles regroupent-elle une majorité de femmes ? Viser un public féminin n'était pas un objectif de départ explicitement annoncé ; mais comme les questions de budget et de gestion touchent avant tout les femmes, ce sont finalement elles qui se sentent concernées et vers lesquelles ont tendance à se tourner les promoteurs du dispositif et les animatrices. Elles sont également beaucoup plus disponibles que les hommes. Les réunions ont lieu l'après-midi, il faut pouvoir non

³⁶² Pour plus de détail sur le profil du public, voir l'annexe 3.

seulement se libérer mais aussi afficher sa disponibilité. Les animatrices supposent que cela est moins aisé pour les hommes. Il est en outre probable qu'au fil du temps, le fait que les groupes soient composés d'une majorité de femmes bloque l'adhésion masculine. Mais s'en tenir à un dispositif quasi exclusivement féminin, n'est-ce pas encourager et renforcer les responsabilités féminines et accentuer la division sexuée des tâches ? Laissons pour l'instant cette question en suspens, nous y reviendrons plus loin.

§2. L'impact du dispositif : une dimension cognitive et émotionnelle

Après plus de dix ans de fonctionnement, comment évaluer l'impact de ce dispositif ? Des enquêtes réalisées chaque année, auprès de l'ensemble des bénéficiaires, mettent en évidence trois types d'impact :

organiser différemment ses dépenses et mieux gérer son budget (même si cela est difficilement quantifiable),

le sentiment d'une meilleure confiance en soi ,

se sentir plus à l'aise dans les démarches de la vie quotidienne et être capable de trouver la bonne information (relations avec les banquiers, les assureurs, les administrations, etc.).

Nos propres enquêtes, réalisées auprès de 35 participants aux *Écoles* (32 femmes et 3 hommes), à partir d'entretiens de type *récits de vie*, ont permis de préciser le processus et surtout de mettre en évidence la forte interaction entre ces trois dimensions. Compte tenu du peu d'hommes rencontrés, nous nous limiterons à décrire les effets observés chez les femmes. L'imbrication des dimensions *cognitive* et *émotionnelle*, évoquée au chapitre 8, est ainsi confirmée.

Que signifie « mieux gérer son budget » ? Les personnes évoquent les effets suivants : faire des économies, tenir ses comptes, organiser autrement le paiement des factures, faire valoir ses droits à des prestations, et enfin rechercher des crédits moins chers. Pour chaque effet évoqué, nous allons le voir, les dimensions cognitive et émotionnelle sont indissociables.

Faire des économies, c'est tout d'abord comprendre le fonctionnement des facturations et parvenir ainsi à limiter la consommation d'énergie, d'eau et de téléphone ; c'est aussi apprendre à comparer les prix avant d'acheter, éviter les promotions frauduleuses et refuser les démarcheurs à domicile ; c'est également exister autrement qu'à travers l'acquisition de biens de consommation, ou encore oser refuser les sollicitations des enfants.

Tenir ses comptes, c'est assimiler des règles élémentaires de comptabilité, apprendre à maîtriser l'utilisation des différents outils de paiement et à planifier ses dépenses. Mais c'est aussi se construire une échelle temporelle, élaborer des projets qui incitent à se projeter dans l'avenir et à épargner, ou encore entretenir de meilleures

relations avec la banque.

Tableau 3. Tenir ses comptes. Illustrations

Pour celles qui n'avaient pas du tout l'habitude de gérer et qui étaient jusque là obligées de solliciter l'entourage à partir du 15 du mois, c'est un grand soulagement. Pour Meila, c'est une des choses qu'elle apprécie le plus « ça soulage, maintenant la famille c'est juste quand vraiment on a pas les moyens de faire autrement » (Meila, 28 ans, divorcée, 3 enfants, bénéficiaire du Rmi, vit en foyer, BEP non terminé) Josiane qui a appris à faire son budget avec l'École, arrive maintenant à « tenir jusqu'au bout » et fréquente beaucoup moins les organisations caritatives : « ça fait deux ans que j'y vais plus du tout, la dame l'autre fois je l'ai croisée elle m'a dit 'tiens vous devez bien vous débrouiller vous venez plus' et c'est vrai que maintenant je me débrouille j'ai plus besoin de quémander partout, y en a d'autres qui ont plus besoin. Je dis pas que j'irais pas un jour mais j'essaie d'éviter maintenant » (Josiane, 57 ans, divorcée, 8 enfants dont 1 à charge, bénéficiaire du Rmi, sans diplôme). Josiane a appris à budgétiser ses dépenses, c'est-à-dire à calculer l'ensemble des dépenses en tenant compte de leur caractère annuel ou trimestriel, et à savoir ainsi combien il lui reste par mois pour vivre : « J'ai appris à calculer ce qu'il y a à payer. Après je sais qu'il reste tant. Avant je vivais au jour le jour. L'assistante sociale me disait que je pouvais vivre avec 15 francs par jour. Avec huit enfants c'est possible [...] Avant le 15 y avait plus rien, on ne vivait qu'avec les colis d'Emmaus, du Secours populaire, de la Croix Rouge [...] » (Josiane, 57 ans, divorcée, 8 enfants dont 1 à charge, bénéficiaire du Rmi, sans diplôme).

Source : Enquêtes Guérin [1998c]

Organiser autrement le paiement des factures, c'est apprendre à planifier ses dépenses, à mensualiser le paiement ou encore à imaginer des astuces pour s'obliger à épargner. C'est aussi le sentiment de ne plus « subir » un système considéré jusque là comme arbitraire. On est d'autant plus enclin à payer que l'on comprend les règles du jeu. C'est également se sentir capable de négocier des rééchelonnements et en prendre l'initiative. Les factures, nous l'avons évoqué au chapitre 8, posent en fait un double problème. Si elles sont autant source d'angoisse, c'est bien sûr parce qu'elles grèvent les budgets, mais c'est aussi parce qu'elles représentent tout un « monde » - celui des administrations -, tellement incompréhensible qu'il en devient parfois effrayant. Savoir mieux gérer les factures, c'est enfin mieux comprendre le fonctionnement des administrations.

Faire valoir ses droits à des prestations, c'est comprendre, ou du moins se familiariser avec l'écheveau du système de redistribution. C'est aussi retrouver les notions de réciprocité et de coopération, et donc prendre conscience de ses droits et accepter de recevoir. C'est aussi établir de meilleures relations avec les administrations.

Enfin, rechercher des crédits moins chers, c'est disposer de critères d'évaluation et de comparaison des différentes alternatives, et notamment déchiffrer le coût des crédits. C'est aussi être en mesure de les débattre et de les discuter.

Dans chaque cas évoqué, si l'accès à l'information autorise une meilleure gestion,

c'est surtout le *traitement* de l'information qui importe : celui-ci est facilité par une reprise de confiance en soi et par une reprise de confiance dans l'environnement institutionnel.

Le tableau ci-dessous résume les différentes formes d'impact identifiées.

Tableau 26. L'impact du dispositif. Une dimension cognitive et émotionnelle

	Dimension cognitive	Dimension émotionnelle
Faire des économies ³⁶³ 41,2%	- compréhension du contenu des factures qui autorise une réduction de sa consommation d'eau, d'électricité, de gaz	- exister autrement qu'à travers l'acquisition de biens de consommation - oser refuser les sollicitations des enfants
Tenir ses comptes 34,5%	- apprendre des règles élémentaires de comptabilité - maîtriser l'utilisation des différents outils de paiement - planifier ses dépenses	- volonté de maîtriser ses comptes - projets qui incitent à se projeter dans l'avenir et à épargner - meilleures relations avec la banque
Organiser autrement le paiement des factures 34,5%	- budgétiser les dépenses - savoir qu'il est possible de mensualiser - imaginer des astuces pour s'obliger à épargner - savoir qu'il est possible de négocier des rééchelonnements	- avoir le sentiment de ne plus « subir » un système, facilite le paiement (comprendre le contenu des factures, « démystification » des administrations) - être capable de négocier
Faire valoir ses droits à des prestations 26,7%	- compréhension de l'écheveau du système de prestations sociales et de protection sociale	- prendre conscience de ses droits - meilleures relations avec les institutions - être capable de négocier
Rechercher des crédits moins chers 22,7%	- accès à l'information	- être capable de négocier
Sources : Enquêtes Guérin [1998c]		

Penchons-nous à présent sur les mécanismes qui animent le dispositif, l'imbrication des dimensions émotionnelle et cognitive n'en sera que plus intelligible : c'est ici que le rôle des *Écoles* peut s'interpréter en termes *d'espace de médiation*.

§3. Les mécanismes en jeu : les *Écoles* comme espace de médiation

Une première forme de médiation se joue entre la reconnaissance des particularités personnelles et l'appartenance à un collectif. Cette médiation autorise l'élaboration d'une certaine conception du bien ainsi qu'un certain détachement à l'égard de normes du milieu d'appartenance parfois oppressantes. Ce lien entre l'individuel et le collectif se

³⁶³ Les résultats chiffrés sont issus de l'enquête quantitative réalisée en 1998 auprès de l'ensemble des participants aux *Écoles* (soit 250 personnes). L'ensemble des résultats de cette enquête sont donnés en annexe 4. Cette enquête s'est basée sur un questionnaire écrit à questions fermées avec réponses à choix multiples, les personnes y ont répondu individuellement.

déploie à travers des relations de *réciprocité* et de *coopération* ; le réapprentissage de la réciprocité facilite l'obtention d'un certain sens du juste, la prise de conscience pour certains de leurs droits, pour d'autres de leurs devoirs. Une seconde forme de médiation se joue entre les personnes et leur environnement institutionnel. Les *Écoles* jouent en quelque sorte un rôle de « traduction » et réintroduisent les logiques administratives et institutionnelles dans le « monde vécu » des personnes.

Ce double mouvement (individuel / collectif, interne / externe) encourage l'acquisition d'une capacité de jugement pratique d'où découle un sentiment de respect de soi (A). Il autorise l'élaboration d'un sens du juste d'où découle une meilleure perception des droits (B). Il suscite également une forme d'auto-gestion collective des problèmes quotidiens de chacun (C).

A. Acquisition d'une capacité de jugement pratique

Qu'est-ce qui est légitime, qu'est ce qui ne l'est pas ? Ce questionnement et la manière dont chacun y répond, nous l'avons vu, déterminent fortement le vécu de l'assistance, le problème central étant le décalage entre les pratiques des femmes (vivre de l'assistance) et leur idéal de vie. Que constate-t-on ici ? À travers la participation à des activités et des discussions collectives, les femmes découvrent un nouveau sens du « bien » autorisant une réduction du décalage.

1. La notion de « projet rationnel de vie »

Se sentir « capable de faire quelque chose », « faire des projets », « prendre des initiatives » : autant de remarques qui reviennent de manière récurrente dans les témoignages et qui renvoient à ce que Rawls qualifie de *projet rationnel de vie*. Rappelons en quelques mots ce dont il s'agit. Élaborer un projet rationnel de vie, c'est tout d'abord disposer d'un certain sens du « bien », en d'autres mots d'un système de valeurs. C'est ensuite être en mesure d'élaborer des projets qui soient compatibles, à la fois avec ce sens du « bien », et avec les ressources et les moyens dont on dispose. Rappelons également que si Rawls utilise le terme « rationnel », c'est davantage pour insister sur l'adéquation entre le contenu des projets et les désirs des personnes que pour rendre compte d'un calcul en termes de coûts / avantages. Rappelons enfin que chez Rawls, se construire un projet rationnel de vie passe nécessairement par l'approbation d'autrui : les projets n'ont de valeur que s'ils sont reconnus et validés par des pairs.

Revenons aux *Écoles de consommateurs* et à la manière dont les femmes apprennent à se construire un projet de vie. Acquérir un sens du bien qui soit compatible avec ses propres pratiques est un premier pas. C'est bien ce que l'on constate ici. Donnons quelques exemples : le souci de survie quotidienne n'est pas incompatible avec l'idée de plaisir, le niveau matériel de vie n'est pas la seule source de bonheur, ni celle d'une reconnaissance sociale. Habiller ses enfants à la dernière mode n'est pas nécessairement un critère d'éducation réussie ; ne pas leur assurer le meilleur confort matériel ne les condamne pas nécessairement à être de « mauvaises mères ». Être mère de famille, épouse ou salariée ne sont pas les seules sources d'« utilité sociale ». Solliciter l'aide d'autrui ou des services sociaux n'est pas forcément synonyme de

déchéance sociale.

La participation au groupe est déterminante dans ce processus de hiérarchisation des besoins et des valeurs. Si les femmes parviennent à s'identifier à de nouvelles valeurs, c'est parce que celles-ci sont socialement reconnues, ne serait-ce qu'à travers le groupe restreint des *Écoles*. La comparaison avec autrui est ici essentielle, tant la confrontation avec des pairs qu'avec des femmes de milieu différent. Certaines femmes prennent conscience que leur cas est loin d'être unique : élever seules leurs enfants, avoir quitté le foyer familial très tôt, avoir coupé les liens avec leur famille ou au contraire vivre encore « aux crochets des parents ». Les mères de famille monoparentales se rendent compte que les difficultés qu'elles rencontrent avec leurs enfants sont également partagées par des mères de famille qui vivent en couple.

Selon les thèmes abordés et la mémoire que chaque groupe se constitue au fil des séances, l'accent est mis sur tel ou tel aspect : ici c'est le refus de la société de consommation, là ce sont la qualité de la vie familiale et l'autonomie vis-à-vis du conjoint, ailleurs c'est l'organisation de fêtes et d'événements locaux, ailleurs encore c'est la mobilisation pour un droit au logement. Il n'est pas question ici de se prononcer sur les valeurs qui sont plus ou moins « bonnes » : ce qui importe, à notre sens, c'est que les personnes adhèrent à des valeurs compatibles avec leurs projets et réciproquement. Quelles que soient les valeurs retenues, l'impact est essentiel dès lors que s'opère une réduction du décalage entre pratiques et représentations, entre leur vie quotidienne et ce qu'elles imaginent être une « bonne vie ».

2. Maîtriser ses choix

Ce qui importe également, c'est que les personnes aient désormais le sentiment de maîtriser davantage leurs choix. « Oser s'exprimer, avoir ses propres pensées, être capable de dire non, ne plus être toujours d'accord, donner son avis » : bon nombre d'entre elles manifestent une certaine capacité de prise de distance vis-à-vis des exigences de leurs propres enfants, de leur conjoint, parfois de leur famille élargie. Cette prise de distance est désormais possible car, d'une part elles s'y sentent autorisées, et d'autre part elles disposent d'une alternative : l'appartenance au groupe. Ne plus céder au moindre caprice des enfants ne remet pas en question leur identité de mère, elles savent qu'elles ont d'autres choses à leur offrir. Ne plus se plier aux exigences du conjoint est envisageable : les connaissances acquises leur permettent d'élaborer leur propre point de vue. Enfin, ne plus s'obliger aux visites hebdomadaires familiales est également concevable. Pour certaines, ces visites étaient un véritable calvaire puisqu'il leur fallait à chaque fois essayer les critiques familiales³⁶⁴.

Au-delà des prises de décision, les femmes insistent également sur leur capacité d'action. Leurs discours sont fortement marqués par des verbes d'action sur la forme pronominale : « s'adapter, se prendre en charge, se débrouiller, s'organiser, s'assumer, se tirer d'affaire, se suffire, se situer, s'affirmer ». Les femmes soulignent l'importance du « soi-même » dans leurs comportements (« faire soi-même, décider soi-même, agir soi-même, savoir par soi-même, trouver soi-même des solutions, penser par soi-même,

³⁶⁴ Voir chap. 8 (sect. 2).

s'organiser soi-même »). Elles reconnaissent en même temps qu'elles n'auraient pu y parvenir sans la confiance accordée par le groupe, et sans le bagage de connaissances transmis par le groupe, nous y revenons plus loin.

3. Élaborer des projets

L'adoption de valeurs susceptibles d'être mises en pratique autorise l'élaboration de projets. Ces derniers sont d'abord collectifs : chaque thème abordé donne lieu à des productions collectives destinées à être diffusées dans le quartier, parfois dans le milieu scolaire : exposition sur l'environnement, l'alimentation, la santé, etc. Les femmes apprécient beaucoup cet aspect de la dynamique collective : elles se sentent désormais capables de « faire quelque chose », ce qui les incite d'ailleurs à construire leurs propres projets. Grâce à une meilleure gestion de leur budget, il est désormais possible de prévoir et de financer autre chose que le quotidien. Les économies réalisées sur certains postes de dépenses (énergie, eau, parfois alimentation) laissent plus de marge pour le reste. Budgétiser permet des achats qui dépassent l'ordre des besoins physiologiques sans pour autant que le budget quotidien soit menacé.

Les projets personnels peuvent paraître dérisoires (cuisiner, retapisser sa cuisine, perdre quelques kilos, partir en vacances) ; ils le sont beaucoup moins quand on considère la situation initiale des personnes. Certaines femmes avaient perdu toute notion de leur apparence, et ne s'habillaient plus que pour sortir faire leurs courses. Dans certaines familles, plus aucun repas n'était pris en commun, faute d'espaces communs de vie, faute également de courage pour préparer un repas. Les projets prennent également beaucoup plus de signification quand on prend en compte les valeurs qui leur sont sous-jacentes : offrir à ses enfants non pas seulement du matériel mais surtout une ambiance familiale à travers un confort intérieur (retapisser la cuisine) et à travers des repas où tout le monde se retrouve, s'autoriser à prendre des moments de détente et accepter que les vacances ne soient pas un bien réservé aux « riches », manifester le désir de soigner son apparence et donc sa dignité.

4. Se reconstruire une identité à travers l'exercice de la narration

Nous avons insisté jusqu'à présent sur l'élaboration de projets collectifs et de normes communes : ceux-ci ne peuvent être intériorisés de manière individuelle qu'à travers le médium du langage. On retrouve ici la perspective développée par George Mead, reprise par Habermas à travers l'« agir communicationnel » : le sujet n'accède au soi que par le truchement de la communication ; la socialisation, l'intégration dans un groupe et la constitution de la personnalité s'opèrent par le langage et la narration. Chacun se construit un monde intérieur grâce au mécanisme d'ajustement aux dispositions d'autrui ; or ce mécanisme d'ajustement passe par le langage. Chaque expérience personnelle de réalisation de soi est ordonnée à la possibilité de fournir une représentation narrative de sa propre vie. « Discuter », « parler », « raconter », « s'exprimer », « bavarder » ou encore « parler de soi », « se confier » : nombreuses sont les personnes qui ont retrouvé le goût de la parole et de la discussion et qui apprécient le fait de « se » raconter. Jusqu'ici, la honte interdisait toute confidence car entendre sa propre histoire n'aurait fait

qu'accentuer le mépris de soi. Ici, le climat de confiance et de réciprocité dénoue les appréhensions. Les premières prises de paroles sont parfois difficiles. Passés les premiers balbutiements et bredouillements, se rendre compte que d'autres affrontent les mêmes difficultés, « vivent la même galère », facilite l'extériorisation. Contrairement aux scènes de la vie quotidienne, aucune justification n'est nécessaire³⁶⁵.

Au-delà des discussions sur les faits quotidiens, les femmes sont amenées à développer des présentations narratives d'événements. Comme le suggère Jürgen Habermas,

« la pratique du récit ne sert pas seulement aux besoins d'intercompréhensions des membres ayant à coordonner leur travail ensemble ; elle a aussi une fonction de compréhension de soi pour des personnes qui ont à objectiver leur appartenance au monde vécu dont elles font partie, en leur qualité actuelle de participants. En particulier, elles ne peuvent forger une identité personnelle qu'à condition de reconnaître que la succession de leurs propres actions constitue une histoire vécue susceptible d'être mise en récit » [Habermas, 1987, p. 150].

Le parcours accompli témoigne bel et bien d'une marche vers l'autonomie, au sens de la capacité à se gouverner soi-même, au sens de la capacité à choisir entre des valeurs et courants d'opinion divers. Toutefois l'adoption de valeurs et de fins qui orientent leurs actions n'est pas uniquement le fruit d'un choix délibéré et abstrait ; c'est la possibilité de bénéficier de l'adhésion d'autrui qui autorise leur émergence. Si les personnes insistent sur leur capacité à « être soi-même » et à « faire soi-même », cette capacité est elle-même indissociable d'une aptitude à faire jouer leurs différences et leurs ressemblances.

Finalement, l'appartenance au groupe des *Écoles* autorise un détachement vis-à-vis du milieu d'appartenance, et simultanément facilite la construction d'une nouvelle identité.

Revenons à la gestion : se sentir en adéquation avec ses propres valeurs diminue le sentiment de honte et l'élaboration de projets autorise par définition une projection dans l'avenir et donc facilite la capacité à budgétiser. Ce type d'impact peut paraître minime tout en n'étant pas vraiment « chiffrable ». Il est pourtant essentiel, voire décisif pour des personnes qui avaient perdu toute notion de comptabilité. En l'absence de repères temporels, il est difficilement envisageable de prévoir, et donc de budgétiser ; et en l'absence de projets personnels, il est difficile de retrouver des repères temporels³⁶⁶. En retrouvant l'estime d'elles-mêmes, les personnes brisent le cercle vicieux dans lequel elles étaient emprisonnées.

Certaines personnes éprouvent désormais le sentiment d'exister autrement qu'à travers l'acquisition de biens de consommation et estiment que, de ce fait, elles consomment moins de « superflu ». Inversement, d'autres personnes refusent désormais de se priver sous prétexte qu'elles sont « pauvres ». Au-delà des trajectoires personnelles, les deux processus observés dépendent étroitement des valeurs véhiculées

³⁶⁵ Cette capacité d'extériorisation est bien sûr variable selon les *Écoles* ; dans certaines au contraire prévaut une certaine pudeur ; les personnes ont justement envie « d'oublier » les problèmes, les leurs mais aussi ceux des autres. Nous y revenons plus loin.

³⁶⁶ Cette question des repères temporels dans les difficultés de gestion a été abordée plus longuement au chap. 8 (sect. 1).

au sein de chaque groupe. Certaines *Écoles* se sont forgées une identité collective autour du refus de la société de consommation. Déjouer l'emprise de la grande distribution est devenue une réelle finalité collective, refuser les achats de marques et le gaspillage est devenu une norme de comportement personnel. Dans d'autres *Écoles*, c'est davantage une volonté commune de faire valoir au mieux ses droits qui contribue à la cohésion du groupe ; il s'agit dès lors d'apprendre à contourner le « système » et de refuser la soumission.

B. L'acquisition du sentiment de justice et d'une meilleure perception des droits

Être capable d'élaborer sa propre loi ne revient pas à dénier toute loi extérieure : au contraire, c'est à travers la reconnaissance des lois de la société que les sujets peuvent élaborer leurs lois propres. Ici, le défaut d'autonomie des femmes provient également d'un problème de conscience de la Loi, et le décalage entre droits et devoirs qui en résulte influence fortement l'usage des prestations sociales. Que constate-t-on ici ? « Faire valoir ses droits » et « oser demander » sont au cœur des témoignages. Ici encore, le mécanisme est cognitif et émotionnel : il s'agit de retrouver une certaine notion de la réciprocité ; il s'agit aussi de comprendre le fonctionnement et les règles du jeu social et de « démystifier » les administrations, devenues la « bête noire » de certaines femmes.

1. L'apprentissage de la réciprocité

Il peut être utile ici de revenir sur les éléments qui déterminent le sentiment de justice au quotidien. Tournons-nous pour cela vers l'analyse proposée par John Rawls. L'acquisition du *raisonnable*, entendu au sens d'une conception du juste, occupe une place déterminante dans la conception rawlsienne d'une société juste. Dans une certaine mesure, c'est ce même problème qui nous préoccupe ici : comment favoriser la prise de conscience par chacun de ses droits ? S'appuyant sur Rousseau, Kant, Mill et Piaget, Rawls évoque l'existence de « lois psychologiques » [Rawls, 1987, pp. 495 *sq.*]. L'idée centrale en est la suivante : la tendance à la sociabilité fournit une base solide à l'acquisition de sentiments moraux. L'apprentissage s'effectue de manière progressive à travers la participation à des groupes de sociabilité de plus en plus larges : d'abord au sein de la famille (la « morale de l'autorité »), puis au sein de groupes restreints (la « morale de groupe »), et enfin au niveau de la société (la morale sociale). L'éducation familiale est une première condition pour acquérir une capacité à la bienveillance envers autrui. Cette sensibilisation initiale aux règles de la coopération et de la réciprocité rend possible l'acquisition de ces mêmes règles au sein d'un groupe élargi, hors de la proximité familiale. La participation à un tel groupe dont le fonctionnement est régi par des règles de réciprocité, d'affection mutuelle et de confiance, renforce l'apprentissage de ces règles morales. Cette seconde étape autorise ensuite l'adoption de principes moraux, non plus contingents au groupe d'appartenance, mais propres à la société dans son entier.

Dans le raisonnement de Rawls, la dynamique de la réciprocité est déterminante. Le sens de la justice, écrit-il, naît

« de l'intention que manifestent les autres d'agir pour notre bien. Comme nous

reconnaissons qu'ils nous veulent du bien, nous nous soucions en retour de leur bien-être. Ainsi se forment les liens affectifs avec des personnes et des institutions en fonction de notre perception du bien qu'elles peuvent nous faire. L'idée de base est celle de réciprocité, la tendance à rendre la pareille. Or, cette tendance est un fait psychologique important. Sans elle, notre nature serait très différente et une coopération sociale fructueuse serait fragile, pour ne pas dire impossible » [Rawls, 1987, p. 534].

Si la réciprocité a autant d'importance dans l'analyse rawlsienne, c'est tout d'abord parce qu'elle autorise le *respect de soi*. C'est ensuite parce qu'elle incite chacun à accepter les règles de justice et donc à coopérer. C'est enfin parce qu'elle donne à chacun le sentiment d'une justice *efficace* et *équitable*. Que se passe-t-il lorsque ni la famille, ni la société n'assument leur rôle d'éducation morale ? C'est bien ce qui se produit ici.

Revenons aux *Écoles de Consommateurs*. Même si c'est souvent implicite, l'apprentissage de la réciprocité ressort avec force des témoignages des unes et des autres. Les motivations de départ sont plurielles. Pour beaucoup, c'est avant tout un désir de socialisation (sortir de chez elles, rencontrer d'autres personnes). Pour d'autres, c'est un désir de connaissance, notamment vis-à-vis de leurs droits. Pour d'autres encore, c'est une démarche purement « altruiste » (aider les autres dans leurs démarches). Pour d'autres enfin, la motivation initiale était plutôt floue (« avoir d'autres occupations », faire « quelque chose »). Quelle que soit leur motivation initiale, les personnes sont toutes frappées par une chose à laquelle elles ne s'attendaient pas : avoir « donné » et avoir « reçu ». Pour certaines, c'est comme si la perte de repères avait eu pour effet d'anéantir la notion même de réciprocité. Elles ne sentent plus capables de donner : elles n'ont rien, que pourraient-elles offrir ? Elles ne sentent pas non plus capables de recevoir, comme si recevoir sans pouvoir rendre n'était qu'une atteinte supplémentaire à leur propre dignité. Certaines personnes reconnaissent qu'elles en étaient venues à ne plus accepter quoi que ce soit, de la part de leurs voisins, de leur famille, parfois de leurs propres enfants : nourriture, conseils, voire une simple parole. Recevoir était vécu comme une agression. À travers un réapprentissage de la réciprocité, ces mêmes femmes reconnaissent qu'il leur est possible de recevoir et donc de demander sans que cela ne porte atteinte à leur dignité : elles ne se sentent plus « inutiles au monde »³⁶⁷.

Comment se manifeste cette réciprocité ? Même si l'on assiste dans certains quartiers à l'émergence de réseaux d'entraide au quotidien, dans la plupart des cas, la réciprocité s'exprime pour l'essentiel à travers les échanges verbaux : tout simplement

³⁶⁷ Il serait trop lourd de développer davantage, mais notons simplement que l'on retrouve ici un mécanisme observé au sein des systèmes d'échange local : le rôle du réapprentissage de la réciprocité sur la reprise de confiance en soi de personnes marginalisées (tant le fait de donner que de recevoir) est un des principaux résultats de nos propres enquêtes, réalisées en 1997 auprès des membres d'un des premiers SEL ruraux, le SEL de la Garrigue à Viols-le-Fort en Hérault [Guérin, 1997b]. Les résultats de ces enquêtes sont repris dans J.-M. Servet et *alii* [1999]. Citons également l'expérience de dispositifs de crédit spécifiquement féminins que nous avons rencontrés à Montréal, dans le cadre d'un séjour de recherche à l'Institut Karl Polanyi. Pour des femmes qui ont perdu toute estime d'elles-mêmes, l'accès à un crédit d'une centaine de dollars canadiens est envisagé comme un moyen de retrouver une certaine confiance en elles, de faire des projets (on retrouve l'importance de la dimension temporelle évoquée plus haut). Le gain de confiance provient autant de la confiance qu'on leur accorde à travers l'octroi du crédit, que d'une prise de conscience de leurs propres capacités à travers l'usage et la gestion du crédit.

participer à une discussion, donner son avis et en retour recevoir des conseils.

Encadré 13. Un réapprentissage de la communication. Illustrations.

Pour beaucoup, l'École est avant tout un lieu de « réapprentissage » de la vie en groupe, voire un apprentissage car certains estiment d'avoir jamais eu de relations avec d'autres personnes que la famille. Pour certaines femmes, cet isolement était davantage subi que réellement choisi. Elles ne sont jamais sorties de chez elles, ni lorsqu'elles étaient jeunes avec leurs parents, ni lors de leur vie de couple. « *J'étais jamais sortie pour autre chose que pour faire des courses ou rendre visite à ma mère. Sortir ça ne se fait pas* ». Ses seules amies étaient ses soeurs et ses belle-soeurs, or « *c'était pas des amis à proprement parler* » (Fadila, 35 ans, vie maritale, 1 enfant, contrat CES, mari travail temporaire, sans diplôme). Avec le temps, il est devenu difficile de se confronter à l'autre. Ainsi Meidja, après avoir réussi à quitter son époux, a eu beaucoup de mal à sortir de chez elle « *alors que je m'étais tant battu pour ça* ». Elle s'est retrouvée dans un foyer. Les premiers temps, elle ne sortait de sa chambre que pour emmener son fils à l'école. L'École des Consommateurs, où elle est venue sur les conseils d'une assistante sociale, lui a progressivement appris à nouer des contacts : « *J'avais l'impression d'être toute seule. Je voulais pas me mélanger aux gens, ici chacun a ses problèmes [...] le fait que je sois en foyer tout le monde s'en fout* » (M., 28 ans, divorcée, 3 enfants, bénéficiaire du Rmi, vit en foyer, BEP non terminé). À travers l'École, Nicole a trouvé un lieu où elle se sent moins rejetée qu'ailleurs : « *J'ai des problèmes de santé, je n'ai pas beaucoup d'argent, grande solitude, je n'ai pas le téléphone. Je veux fréquenter du monde mais je veux fréquenter des gens avec qui j'ai confiance [...] je me trouve exclue, si on n'a rien on est rejeté, pas assez riche. La société est formé par des clans et je ne participe pas à un clan. Je me sens un peu plus entourée depuis que je suis à l'École [...] Si j'avais un emploi ou des attaches familiales peut être que je ne viendrais pas à l'École des consommateurs. Je rencontre des gens qui ont des choses à me donner* » (N., 36 ans, célibataire, bénéficiaire du Rmi). Avant de venir à l'École, Geneviève ne voyait personne, et surtout elle n'osait pas « *j'aurai jamais osé aborder une personne, demander l'heure dans la rue [...] j'ai une place dans le monde, je suis là je suis là je me cache plus* ». Elle raconte comment elle est venue à l'École, c'est une amie qui lui en a parlé : « *je lui ai dit que j'avais des problèmes, elle m'a conseillé l'École, elle m'a dit 'tu vas avoir des rencontres' et puis elle disait qu'on parlait du budget aussi. Je parlais plus, je voulais voir personne. Je sortais plus. Avec l'École j'ai repris contact, je me sens un peu mieux, je me sens beaucoup mieux, ici je vous parle je l'aurais jamais fait. A Grande Synthe j'ai même parlé devant la télé. J'ai des points de repères. Je sais qu'il y aura toujours quelqu'un, là, à mes côtés, je peux compter sur des personnes compétentes pour m'aider à mon problème* » (G., 33 ans, divorcée, bénéficiaire du Rmi, 5 enfants à charge, sans diplôme). Les premiers contacts ont été difficiles, Patricia a mis un an avant de se décider « *j'étais tellement mal. J'avais peur que ce soit encore pire. J'avais peur d'être déçue. Maintenant ça va* » (P., 38 ans, divorcée, 2 enfants, bénéficiaire de l'API). Josiane aussi a hésité : « *Au début je voulais pas je disais 'je connais personne', au début c'était difficile il fallait s'accrocher, s'habituer à voir les personnes. C'est encore difficile, la première fois [qu'elle a dû parler en public] j'ai pleuré [...] Je vivais toute seule avec huit enfants, on*

compte ses amis sur ses doigts, là c'est des amis sincères c'est même plus que des amis. On a un problème on discute tous ensemble et ça sort pas de la salle » (J., 57 ans, divorcée, 8 enfants dont 1 à charge, bénéficiaire du Rmi, sans diplôme). Certaines personnes avaient des contacts avec l'extérieur mais souvent conflictuels et agressifs. L'École est parfois un moyen de réapprendre à avoir des relations « normales » avec les autres. Marie-Thérèse, 54 ans, cumule des problèmes familiaux (après deux divorces, elle s'est retrouvée au chômage, elle a eu neuf enfants, deux d'entre eux sont décédés en bas âge, elle en a encore trois à charge), des problèmes de santé et des problèmes financiers (elle touche actuellement des allocations chômage de fin de droits et vit avec 5000 FF par mois avec ses trois enfants). Jusqu'à une période récente, elle était suivie par un médecin. Depuis qu'elle participe à l'École, elle estime ne plus en avoir besoin : *« je supportais plus d'aller voir les gens, j'aurai pas supporté les deux petites. Les droits de l'homme ça m'a apporté beaucoup, le respect d'autrui. Pour se faire respecter il faut pouvoir respecter les autres. C'est concret. J'ai le sentiment de pouvoir mieux vivre avec les autres [...] même quand je travaillais je disais ce que j'avais envie de dire, c'était souvent un peu vif. Je crois que je suis beaucoup plus tolérante qu'avant. Avant j'aurai pas admis, que ce soit les enfants ou d'autres personnes, maintenant j'écoute »* (M.-T., 53 ans, divorcée, 5 enfants dont 2 à charge, chômage, sans diplôme). Pierre reconnaît que pendant très longtemps, il était « asocial ». Selon lui, c'est sur ce point que l'École lui a le plus apporté : *« au niveau pratique pas grand chose. Quand même ce que ça m'a amené c'est le fait de se réaccoutumer à la vie de groupe, une autre façon de prendre une position en groupe, modérer mes propos, du fait que j'avais pas du tout les mêmes attaches que la société en général pendant longtemps j'ai eu des positions très tranchées, même si certaines personnes voulaient faire un effort je les envoyais balader »* (P., 46 ans, célibataire, bénéficiaire du Rmi, sans diplôme). Pour d'autres enfin, c'est un événement particulier (souvent chômage ou divorce) qui les a brutalement coupés du monde. Ainsi Joséphine a très mal vécu le fait de se retrouver au chômage à cinquante ans après avoir travaillé toute sa vie. Sa plus grande douleur a été morale, l'impression « de ne plus exister » : *« Au moment de mon chômage je n'arrivais pas à communiquer, je culpabilisais de toucher de l'argent sans travail, j'avais l'impression d'être dévoyée. J'avais honte [...] Je n'arrivais pas à dormir, pas à cause des problèmes financiers mais des problèmes moraux, aujourd'hui tout est redevenu normal »* (J., 60 ans, célibataire, retraitée, ancienne secrétaire de direction, titulaire d'un diplôme de secrétariat). Source : Enquêtes Guérin [1998c]

2. Les Écoles comme lieu de traduction de « systèmes experts »

Prendre conscience de ses droits, c'est aussi comprendre les règles du jeu. Face à la disjonction entre l'environnement institutionnel et le monde vécu des personnes, apparaît la nécessité d'espaces qui jouent le rôle d'intermédiaires, en « traduisant » l'information et en jouant le rôle d'« interprètes ». C'est précisément ce rôle que jouent les *Écoles de Consommateurs* : médiation vis-à-vis du monde marchand, médiation vis-à-vis des administrations, médiation également vis-à-vis de la famille, dont les membres sont parfois devenus des étrangers les uns vis-à-vis des autres.

La personnalisation de la relation est un premier facteur de rapprochement. Pour chaque thème abordé, intervient un professionnel chargé de répondre aux questions préparées par les personnes. Donner des conseils, adopter un langage adapté et simplifié tout en accoutumant les personnes au vocabulaire technique propre à l'institution, faire preuve de disponibilité : ce sont autant d'attitudes qui atténuent les réflexes de défense.

Ainsi le représentant d'EDF, de la Générale des eaux ou de France télécom expose le contenu des factures, décrit les techniques permettant de bénéficier de tarifs réduits, les procédures en cas de problème de paiement, etc. Les personnes savent alors à qui s'adresser pour un problème et qu'il est possible de réclamer en cas d'erreur de facturation ; elles disposent également de quelques astuces pour faire quelques économies.

De la même manière, un représentant du Conseil général, de la Caisse d'allocations familiales ou de la municipalité vient expliquer le fonctionnement de l'institution, ses responsabilités et ses limites en matière d'octroi de droits aux personnes et la place qu'elle occupe au sein de l'ensemble des services publics. Qui s'occupe de quel type de public ? Qui a droit à quoi ? À qui s'adresser pour tel type de problème ? À quoi sont destinés les différents impôts et qui se charge de les collecter ? Les personnes apprennent à se familiariser avec l'écheveau du système redistributif et à en déchiffrer les multiples composantes en identifiant les prérogatives des différents services. Il est fréquent que la rencontre avec le représentant de l'institution se poursuive par la visite de l'institution en question, celle-ci prenant alors encore davantage de réalité.

Parmi les différents « experts », notons que la rencontre avec les représentants du milieu bancaire est particulièrement attendue. Si certaines personnes ont réussi à engager des relations de confiance et de proximité, pour beaucoup le banquier représente plutôt un personnage inaccessible, suscitant méfiance et suspicion pour certaines, crainte et appréhension pour d'autres, et pour quelques-unes l'affrontement est vécu comme une véritable terreur³⁶⁸. Le banquier vient décrire le fonctionnement de l'organisation, donner une justification des différents coûts et notamment celui des découverts, que beaucoup ignorent. Il explique également les procédures en cas de perte ou de vol de carte bancaire ou de chéquier, les conséquences des abus de découverts et l'interdit bancaire. Avec la Poste, sont également détaillés et éclaircis le principe des mandats (pourquoi est-ce si cher ?), des délais de virement de chèques (particulièrement longs avec la Poste), l'absence de responsabilité du guichetier en cas de retard de virement des allocations, l'importance de réagir immédiatement en cas de problème et même de prévenir la banque si on peut anticiper un problème à venir (retards de paiement, dépense imprévue), etc. Les personnes ont préparé des questions ; le dialogue s'établit ; la discussion est bien plus facile qu'en situation de face-à-face, et surtout il n'y a pas l'obligation de « faire comme si ». Univers considéré jusque là impénétrable, la banque apparaît désormais plus humaine. Le rapprochement ainsi établi et la familiarisation avec certains termes de base (débit, crédit, agios, etc.) dénouent bon nombre de blocages.

Citons aussi les entrevues avec la grande distribution. Responsable marketing d'une société de grande distribution, attaché commercial d'une société de démarchage à

³⁶⁸ Voir chap. 8 (sect. 4).

domicile, inspecteur des douanes sont autant de personnalités qui viennent jouer le rôle de « traducteur », et plus encore, délivrer des informations rarement dévoilées au grand public. Ils décrivent par exemples les multiples stratégies de *marketing* conçues par la grande distribution pour déjouer la sagacité des consommateurs, ou encore les publicités mensongères, les soldes frauduleuses et autres stratagèmes de manipulation. C'est particulièrement efficace en matière d'accès au crédit, dont on a vu à quel point l'opacité de l'information suscitait des effets pervers. Les personnes savent qu'il est finalement souvent moins coûteux de recourir au découvert bancaire qu'à des sociétés de crédit. Sensibilisées aux secrets du monde marchand et à toutes ses perversités, certaines personnes se sentent désormais en mesure de dire « non » et prennent même un certain plaisir à dire « non » et à affirmer leur souveraineté. D'autres personnes consomment moins, comme si la connaissance et la compréhension des techniques employées les en avaient dégoûtées. D'autres encore consomment plus, précisément car elles ont le sentiment de maîtriser leurs achats et ne se sentent plus victimes d'une machinerie qui les dépasse. Au total, qu'elles augmentent ou diminuent leurs dépenses, il semble surtout qu'elles consomment en connaissance de cause et donc qu'elles consomment *mieux*. Notons aussi que la disparité des effets induits dépend des normes véhiculées au sein du groupe, dont on a vu plus haut qu'elles étaient très diverses.

Concernant les relations familiales, dont on a vu déjà qu'elles étaient facilitées par les échanges d'expériences entre mères de famille, ce sont des médecins et des psychologues qui viennent jouer le rôle de « traducteurs », et surtout rassurer les mères rongées par la culpabilité, notamment les mères de famille monoparentale.

Les relations entre usagers et services publics, entre clients et banquiers, sont des relations d'échange et de pouvoir. Si l'on reprend les termes d'Alfred Hirschman [1995], la possibilité de faire *défection* constitue une variable centrale de la nature de la relation. Certes, la relation de dépendance n'a pas disparue, et la *prise de parole* reste difficile. Toutefois l'instauration d'une meilleure transparence et la construction de relation de proximité, en diminuant la marge d'incertitude qui jusque là conduisait à un véritable sentiment de sujétion, autorisent désormais une relation plus équilibrée. Sont ainsi brisées des attitudes de repli par rapport à un environnement que les personnes ne comprenaient pas ou trop éloigné de leurs préoccupations quotidiennes. Les personnes apprennent à négocier, à défendre leur point de vue, à se confronter à des logiques et un vocabulaire qui leur est étranger, à ajuster leur discours à celui de l'interlocuteur. Par la suite, dans leur vie quotidienne, les personnes profitent de cette aptitude au dialogue et à la contestation pour améliorer la gestion de leurs factures, obtenir des rééchelonnements et des dégrèvements.

Encadré 14. Mieux gérer ses factures. Illustrations.

- Avant de venir à l'*École*, bon nombre de femmes ne savaient pas qu'il leur était possible de mensualiser les règlements. Marie-Thérèse nous explique : « *j'ai réussi à négocier avec la Générale de chauffe. Jusque là, je payais par avance chaque mois, on devait me rendre le surplus. J'ai fait pareil pour l'électricité maintenant je paie en 10 fois et aussi pour l'assurance de la voiture et de la maison. Ça aide à mieux gérer. On dit bien que l'assurance va tomber, on met l'argent de côté puis on finit bien pas taper dedans*

et on le remet jamais ». Avant quand elle n'arrivait pas à payer, elle demandait des délais, mais « *surtout on se serrait la ceinture, on mangeait pas tous les jours de la viande* » (M.-T., 53 ans, divorcée, 5 enfants dont 2 à charge, chômage, sans diplôme).

Fadila avait oublié une facture « *un jour mon mari était au chômage, on a eu une facture d'eau de 1200 francs, on avait pas l'argent. J'ai paniqué. Maintenant, je sais que je peux payer en plusieurs fois. Sinon on panique on laisse de côté, ça s'accumule ça s'accumule* » (F., 35 ans, vie maritale, 1 enfant, contrat CES, mari travail temporaire, sans diplôme). Le conjoint de Marie-Jeanne avait pris l'habitude de laisser traîner les factures « *il payait toujours avec du retard, c'était un défaut qu'il avait. 'Y a le temps' il disait 'de toute façon ils travaillent avec notre argent'. L'huissier c'est presque un ami, il est venu pour la redevance, pour l'hôpital...* ». Suite au départ de son conjoint, elle se retrouve confrontée à un retard de paiement de redevance de deux ans, et vient tout juste de payer les deux années antérieures. Elle a également un retard de 4600 francs d'électricité, et un impayé d'eau. Mettant à profit les conseils de l'École, elle a réussi à négocier pour obtenir une exonération de la redevance, un prêt gracieux de la CAF pour l'électricité, et la prise en charge de l'impayé d'eau par prélèvement sur les allocations familiales (M.-J., 47 ans, divorcée, 2 enfants, bénéficiaire du Rmi, sans diplôme).

Source : Enquêtes Guérin [1998c]

Le déficit de sentiment de justice, rappelons-le, se manifeste de deux manières. Certaines femmes (l'assistance « honteuse ») se focalisent sur les obligations et ont du mal à accepter leurs droits ; d'autres au contraire estiment que tout leur est dû et revendiquent davantage de droits (l'assistance « de revanche »). Dans les deux cas, le réapprentissage de la réciprocité et une meilleure compréhension de l'environnement autorisent un certain rééquilibrage. Les premières « osent » davantage. Les secondes comprennent pourquoi certaines aides sont refusées ; ce n'est pas pour autant qu'elles revendiquent moins de droits : au contraire, établir des relations moins conflictuelles avec le personnel des services sociaux leur permet d'utiliser le « système » à meilleur escient. Jusque-là, elles avaient tendance à se focaliser sur l'employé qu'elles avaient en face d'elles, à s'énerver - parfois de manière violente -, et / ou à croire qu'elles étaient délaissées de tout. L'incompréhension mutuelle était source de malentendus et de frustrations. Dès lors que les personnes comprennent le fonctionnement de l'administration ou tout au moins la répartition des responsabilités, il leur est déjà plus facile d'une part de ne pas se centrer sur leur interlocuteur, d'autre part de ne pas se sentir victime, tout en parvenant à mieux faire valoir leurs droits.

Encadré 15. « Oser » faire valoir ses droits. Illustrations.

Certaines femmes, nous l'avons vu au chapitre 8, souffrent d'un problème de *conversion* de leurs droits formels en droits réels, tout simplement car elles n'« osent » pas faire valoir leur droits. Que constate-t-on ici ? Être informé de ses droits est déjà un premier pas ; « oser » demander est un pas supplémentaire ; enfin, se familiariser avec la logique du système de redistribution est essentiel. Meijda vivait depuis 6 ans dans « *un taudis, une seule pièce non isolée avec une fuite non réparée, j'avais fait toutes les démarches ça avançait pas, j'ai insisté alors que avant j'insistais pas, l'École m'a dit il faut pas laisser tomber, il faut se battre, je me laissais aller en fait, au bout de 3 mois et*

demie j'ai eu le logement » (M., 28 ans, vie maritale, 3 enfants, bénéficiaire du Rmi, titulaire d'un CAP couture). Sophie explique les revendications qu'elle se sent désormais en mesure d'exprimer : « on nous appris 'il faut toujours demander' ne pas avoir peur de demander, si on obtient un refus au moins on aura la conscience tranquille. Il faut pas avoir peur de se payer un refus. L'autre jour j'ai acheté un litre de lait tourné... ils me l'ont remboursé et ils m'en ont offert un, sans l'École je l'aurai fait mais sans être sûre de moi. 'Je fais partie de l'École des consommateurs' : on dit ça et ils se rendent compte qu'on est au courant de quelque chose. Avant, ils se basaient sur nous seulement, sur notre bêtise. On a pas de repères, on sait pas quoi dire. On se sent plus fortes maintenant [...] il y a des choses qu'on nous oblige à faire. Là ce qu'il y a de bien c'est qu'on apprend nos droits. Par exemple mes enfants sont assurés sur notre assurance personnelle, à l'école ils nous obligent à en prendre une en plus, l'institutrice a empêché un de mes enfants à partir en voyage scolaire, alors qu'elle n'avait pas le droit en fait » (S., 45 ans, vie maritale, trois enfants, mari salarié, mère au foyer, impliquée dans plusieurs activités associatives). Geneviève estime mieux savoir à qui s'adresser en cas de problème : « par exemple la CAF j'ai su tout de suite, dès que j'ai parlé de l'École des consommateurs ils ont su que j'étais au courant, même demander des secours à la sécu je l'aurai pas fait [...] le père il donnait plus la pension alimentaire, la CAF m'a dit il faut attendre deux mois, je me suis dit c'est pas normal j'ai demandé une avance. Avant je me serai laissée faire. J'aurais jamais osé rouspéter dans un bureau de mairie, j'aurais tout de suite paniqué. J'ai pas le droit ? je m'en vais. Je suis allé voir la personne qui s'en occupe pour lui dire que je trouvais ça pas logique. On m'a expliqué qu'ils rattraperaient par tranches. Avant, j'aurais pas osé rentrer dans un bureau. Je me sens plus motivée pour y aller [...] avant je me disais toujours, si je demande, on m'enverra promener, maintenant je sais qu'il y aura toujours une porte [...] avant j'osais pas taper aux portes, là je sais que c'est mon droit, donc j'y vais » (G., 33 ans, divorcée, bénéficiaire du Rmi, 5 enfants à charge, sans diplôme). Josiane, 60 ans, a élevé seule ses huit enfants en vivant uniquement d'allocations puis du Rmi. Elle a le sentiment de s'être « battue » toute sa vie avec les différents bureaux de l'aide sociale. Depuis qu'elle est à l'École, elle s'est en partie réconciliée avec ce milieu. À la question, « qu'est-ce que l'École vous a le plus apporté ? », elle répond : « Je me défends beaucoup plus depuis que je suis à l'École ». Jusque là, le blocage vis-à-vis des administrations était tel qu'elle ne demandait plus rien, « avant j'avais peur je rentrais dans un bureau. Je sortais, je pleurais. Maintenant je me bats jusqu'au bout [...] Maintenant je vois pas pourquoi on le ferait pas pour moi ». Elle nous dit que depuis qu'elle participe à l'École, non seulement elle a entrepris un certain nombre de démarches, mais plus encore elle a obtenu satisfaction pour la plupart. Elle a réussi à négocier des rééchelonnements de dette pour la redevance télévision, des dégrèvements, notamment un dégrèvement total pour des retards de loyer que paye normalement son mari (elle n'osait plus sortir de chez elle car elle avait peur d'être expulsée). Elle a obtenu aussi un dégrèvement partiel pour les impôts locaux et un rééchelonnement. C'était impossible de négocier avec la personne qui s'en occupait au niveau local ; en rédigeant un courrier « plus haut », elle a réussi à obtenir des facilités de paiement ; jusqu'alors elle avait régulièrement des impayés qui se terminaient par la visite de l'huissier. Elle s'est battue pour l'obtention du Rmi que son fils n'arrivait pas

obtenir. Elle a obtenu un logement pour un autre de ses fils. Elle a entrepris des démarches pour défendre un de ses petit-fils qui s'était fait agresser à l'école.

Meidja décrit dans quelle mesure ses relations avec la Caisse d'allocations familiales se sont améliorées : « *avant quand j'allais à la CAF à la fin ça finissait toujours en bagarre, ils voulaient rien savoir, on a eu beaucoup de problèmes avec la carte de séjour, maintenant je les laisse dire mais je pars pas tant que j'ai pas une réponse, j'essaie de changer de personne pour pas trop m'énerver. Avant je gueulais et je repartais sans rien. A l'école on me dit qu'il faut pas se laisser faire mais sans s'énerver, savoir attendre, revenir, que dès fois c'est long mais que les assistantes sociales elle y sont pour rien* » (M., 28 ans, vie maritale, 3 enfants, bénéficiaire du Rmi, titulaire d'un CAP couture). Source : Enquêtes Guérin [1998c]

C. L'auto-gestion collective des problèmes particuliers

Les *Écoles de Consommateurs* sont également des lieux d'auto-gestion collective des problèmes de chacun. Émerge localement un espace où se règlent les affaires de la vie courante. Découvert bancaire, situation de surendettement, interdit de chéquier, problème de facture à payer, menace d'huissier, menace d'expulsion, violence scolaire, violence intra-familiale, etc. : tous les problèmes rencontrés quotidiennement par les uns et les autres sont débattus et analysés collectivement. Quelle issue possible, à qui s'adresser, et surtout quels sont les droits de chacun et comment faire valoir ses droits ? Quels arguments utiliser pour que le sens de la justice ne soit pas outragé ? Comment s'exprimer pour être considéré et entendu ? Dans certaines situations, une action collective est envisagée (par exemple pour des logements défectueux) ; ailleurs, le groupe conseille de recourir à un médiateur (par exemple pour un problème de violence conjugale) ou à quelque autre personne spécialisée dans le respect des droits individuels. Se met ainsi en place un espace de discussion où sont expliqués, débattus et argumentés les droits des personnes.

Les *Écoles* ne sont donc pas des *espaces publics* au sens habermassien du terme. Les personnes ne se séparent pas de leurs propres intérêts : elles viennent précisément dans le but d'exposer leurs propres problèmes et dans l'espoir de les régler. En revanche, on retrouve l'idée d'Habermas selon laquelle la communication et la discussion facilitent la prise d'autonomie, à l'égard des appartenances comme à l'égard des règles publiques.

Non seulement les personnes parviennent à mieux faire valoir leurs droits, mais leur action participe aussi à la transformation du regard porté sur elles par les représentants des administrations. Ainsi les responsables des Caisses d'allocations familiales, impliqués dans le comité de pilotage de la plupart des *Écoles*, reconnaissent qu'ils ont changé de point de vue à l'égard du surendettement. Ils ont pris conscience que le problème était beaucoup plus profond qu'une simple question de déresponsabilisation ou de déficit de gestion. Dans le quartier de Wazemmes, les représentants de la Politique de la ville reconnaissent que le regard qu'ils portent sur les mères de famille monoparentales s'est modifié : ils ne les considèrent plus comme des « mères défaillantes » ; ils ont appris à mesurer les contraintes auxquelles elles avaient à faire face à et évaluer leur potentiel de résistance et de dynamisme.

En observant la vie quotidienne des *Écoles de Consommateurs*, nous avons suggéré qu'elles jouent le rôle d'espaces de *médiation*, permettant aux femmes de transformer les relations qu'elles entretiennent, à la fois avec elles-mêmes, avec leur entourage proche, et avec leur entourage institutionnel. Il reste à aborder une question essentielle, esquissée en introduction, celle de la *légitimité* de ce type d'intervention.

§4. La légitimité de la médiation

Les faits et les dynamiques évoqués visent à restituer les *pratiques* des acteurs, or celles-ci ne correspondent pas toujours à ce qui a été souhaité et imaginé par les promoteurs de chaque *École*. Chaque *École* a son histoire, son parcours, et surtout, elle n'existe qu'à travers ce que ses membres en font. En premier lieu, cette médiation repose sur un partenariat, dont l'issue résulte de compromis et de jeux de pouvoir entre les différents acteurs impliqués (A). Intervient ensuite la perception des acteurs chargés de mettre en oeuvre cette médiation, ici ce sont les animatrices ; leur trajectoire, leur formation et leur sensibilité personnelles sont autant de dimensions qui orientent et imprègnent le dispositif (B). Enfin la dernière pièce maîtresse des *Écoles*, et non la moindre, est constituée par les bénéficiaires eux-mêmes (C). De la combinaison de ces trois facteurs résulte une double dialectique : dialectique entre aspirations personnelles et finalité collective d'une part, entre dynamique endogène et dynamique exogène d'autre part. C'est finalement l'équilibre atteint au sein de chacun de ces deux mouvements dialectiques qui conditionne la légitimité du processus de médiation (D).

A. Négociation et compromis

Chaque *École* fonctionne en partenariat avec de multiples organisations publiques, para-publiques, voire associatives. Travailler en partenariat, nous l'avons vu, répond à un double objectif : bénéficier de financements, bien sûr, mais aussi améliorer la coordination locale et donc les services offerts aux publics défavorisés. De cette pluralité d'acteurs résulte ce que Jean-Marie Monnier appelle « une aire de solidarité » :

« Ces aires sont mouvantes et susceptibles de se recouper en fonction des comportements stratégiques des acteurs. Ces comportements sont liés à la position des acteurs les uns par rapport aux autres ou dans les domaines où ils opèrent. Ils tiennent compte des logiques intertemporelles inhérentes à ces domaines. Ils dépendent enfin de la perception qu'ont les acteurs des principes qu'il convient de mettre en oeuvre, et de l'importance qu'ils accordent aux problèmes à régler » [Monnier, 1999, pp. 19-20].

Au sein de cette « aire de solidarité », se discutent, se négocient, voire s'affrontent des langages parfois incompatibles, des contraintes, des objectifs et des temporalités souvent divergents et conflictuels. Comment prévoir l'issue de la négociation ? Même si l'on n'est pas dans un cas de justice locale au sens où l'entend Jon Elster³⁶⁹, il est possible de s'inspirer de la grille de lecture proposée par l'auteur pour analyser le déroulement de la négociation. Tout dispositif de justice locale, nous dit Elster, repose sur un processus « conflictuel » d'agrégation des préférences, produit d'un « compromis négocié » déterminé par deux facteurs : d'une part les *préférences* des différents acteurs en matière de justice et de distribution, et d'autre part le *pouvoir* d'influence qu'ils exercent sur le

processus [Elster, 1995, p. 167].

Elster distingue tout d'abord les acteurs de « premier niveau », chargés de la mise à disposition de moyens matériels. Ici, ce sont les bailleurs de fonds. Ce type d'acteurs s'intéresse surtout à l'efficacité globale ; leur choix est essentiellement guidé par un usage le plus efficace possible des fonds disponibles. Par exemple, lorsque c'est le Conseil général qui finance, maximiser le nombre de bénéficiaires du Rmi participe du cahier des charges ; la « réinsertion » des personnes fait partie des résultats attendus. Lorsque c'est la Caisse d'allocations familiales, l'attention se porte sur les familles avec enfants et sur les mères de famille monoparentales ; limiter le surendettement et la dépendance à l'égard des prestations sociales est le principal objectif. Lorsque c'est une municipalité dans le cadre des contrats de Ville, l'accent est mis sur la dynamique de quartier et sur l'essaimage associatif.

Les exigences des bailleurs de fonds, on s'en doute, sont source de contraintes. Par exemple le Conseil général, en ne financant qu'au *pro rata* du nombre de personnes bénéficiaires du Rmi, oblige parfois les animatrices à orienter le « recrutement » et à faire de la prospection. Cette rigidité tend à limiter la souplesse et la spontanéité du dispositif. Elle va également à l'encontre d'un facteur pourtant décisif dans la dynamique collective : l'hétérogénéité du public.

Si cette première catégorie d'acteurs exerce un contrôle évident sur l'orientation du dispositif, animatrices et public bénéficiaire - acteurs de second et de troisième niveau selon la terminologie d'Elster - restent garants de son orientation finale.

Tous les partenaires sont d'accord sur les objectifs à mener : aider les personnes à mieux vivre au quotidien, à mieux gérer leur budget et ainsi diminuer la dépendance à l'égard des services sociaux. Ce dernier point laisse toutefois une marge d'interprétation non négligeable. On remarque tout d'abord qu'en dépit des requêtes successives de certains bailleurs de fonds, et au nom de la dignité et de l'intimité personnelles, les animatrices refusent de procéder à des évaluations portant précisément sur le degré d'endettement de leur public. On note ensuite que l'indépendance se prête à une double acception. Cette indépendance peut être d'ordre matériel ; elle peut également être d'ordre moral, se rapprochant ainsi de la notion d'autonomie : mieux maîtriser les services proposés et ainsi, mieux en profiter. Les deux tendances, qui ne sont d'ailleurs pas forcément incompatibles, ont été observées. Jusque là, en l'absence de toute budgétisation, certaines personnes étaient contraintes dès le quinze ou le vingt de chaque mois à se lancer dans « la chasse aux aides ». Elles ont appris à budgétiser et à faire quelques économies ; elles disent qu'elles vont beaucoup moins « quémander » auprès des services sociaux et des organismes caritatifs. Simultanément, on constate une meilleure capacité de négociation et de contournement des règles administratives. Les personnes ont le sentiment de mieux comprendre leur environnement institutionnel, de

³⁶⁹

Rappelons en deux mots la démarche de J. Elster par rapport à la question de la justice locale : il s'est intéressé à la manière dont sont allouées, localement, certaines ressources indépendantes du système redistributif global (par exemple la répartition des places à l'université, en logement à loyer modéré ou en institution pour personnes âgées, la sélection des parents adoptifs ou le personnel à licencier au sein d'une entreprise, etc.). À partir d'un certain nombre d'étude de cas, il s'est attaché à décrire les modalités de répartition telles qu'elles sont pratiquées par les acteurs et à discerner les principes généraux.

mieux faire valoir leurs droits, mais aussi de mieux *contourner* certaines contraintes. Au-delà de l'acquisition de connaissances, c'est aussi un savoir *empirique* qui est nécessaire pour apprendre à composer avec les services sociaux. Il s'agit de savoir effectuer les bonnes démarches, de s'adresser à la bonne porte, mais aussi d'utiliser les « bonnes définitions » [Messu, 1987 ; Ogien, 1983]. Or l'*École* est aussi un lieu d'apprentissage de ce savoir empirique. À travers les échanges d'expériences, les personnes parviennent à mieux comprendre la logique du système et s'échangent les « bons tuyaux ». Le savoir-faire relationnel nécessaire pour « amadouer » les assistantes sociales s'apprend aussi en groupe. Être patient, ne pas les affoler, prétexter que les enfants sont malades si elles n'ont pas le temps et qu'un rendez-vous est proposé, y aller progressivement dans l'énoncé des différents problèmes, reconnaître le rôle central des travailleurs sociaux, tout justifier à partir d'un souci d'économie et du bien-être des enfants, surtout ne pas s'énerver, ne pas insulter, se persuader que ça ne sert à rien même si l'autre y met vraiment de la mauvaise volonté, etc. : ce sont là autant de « combines » échangées et discutées au sein des *Écoles*. Émerge peu à peu un savoir commun, dont le contenu dépend des personnes elles-mêmes, mais aussi des animatrices. Plus précisément, c'est le type de jugement qu'elles exercent et leur propre conception de la justice qui sont susceptibles d'orienter le savoir commun du groupe.

B. Les animatrices et l'ambivalence du jugement situé

Quelle que soit la finalité affichée par le dispositif, ce sont les animatrices qui sont garantes de son accomplissement. En se saisissant de leur mission afin de la rendre opérationnelle, elles l'imprègnent forcément de leur propre opinion et de leur propre sensibilité. Si la proximité autorise une justice « située », pour reprendre l'expression de Robert Salais [1998], elle n'exclut pas, loin s'en faut, les risques de dérives. L'ambivalence du jugement situé a largement été soulignée. Elle est particulièrement manifeste dans l'octroi du Rmi. L'individualisation de la procédure vise à remédier à l'anonymat et au caractère parfois inégalitaire de mesures uniformisées incapables de saisir et donc de compenser de trop lourds handicaps ; mais cette individualisation porte en elle les germes d'une justice discrétionnaire où le poids de « l'arbitraire personnel » conditionne la pragmatique du jugement et l'emporte sur l'observation des règles [Astier, 1997, p. 28]. En outre, l'inscription territoriale du dispositif, si elle autorise une adaptation des critères au contexte socioéconomique local, comprend également le piège

« d'inégalités de traitement peu compatibles avec [l'] objectif global de restauration de la cohésion sociale » [Le Clainche et Outin, 1999, p. 156]

Le même constat a été fait à propos des animateurs de quartier. Ainsi, Laurent Thévenot reconnaît la légitimité de la fonction de médiation des animateurs, lorsqu'ils aident les jeunes à traduire « **leurs conceptions du juste en des termes qui soient compatibles, compréhensibles par les institutionnels** » [Thévenot, 1995, pp. 65]. Mais il met également en garde contre les dangers d'espaces locaux de justice, au sein desquels « *l'aide mutuelle ne passe pas par la formalisation du juste* », mais par

« l'élaboration d'un ordre domestique de la confiance qui soumet à la justification générale une évaluation supportée par de tels liens, avec les risques de fermeture sur des dépendances personnelles hiérarchiques et de liens de clientélisme »

ibid, pp. 65-66].

Citons également le constat de Gilles Raveaud [2000] au sujet d'une association déléguée par la municipalité pour octroyer les logements sociaux aux personnes sans domicile fixe. La souplesse et la proximité, caractéristiques propres au milieu associatif, autorisent une procédure de sélection *a priori* plus adaptée aux parcours et aux besoins personnels. Dans les faits, où se cumulent la maladresse des travailleurs sociaux et les exigences de résultat fixées par la municipalité, c'est aussi un moyen de « sélectionner » les plus aptes et les plus motivés : le jugement personnel, au lieu de pallier les inégalités issues de procédures standardisées, devient foncièrement inégalitaire.

Les responsables d'ATD Quart-Monde sont les premiers à reconnaître l'ambiguïté de l'accompagnement social qu'ils pratiquent au quotidien. Selon la manière dont cet accompagnement s'exerce, ils y voient « *la meilleure ou la pire des choses* » [ATD Quart-Monde, 1990, p. 63]. Indispensable pour « *sortir du cercle vicieux de la misère* », pour aider les plus démunis à reprendre confiance en eux et faire valoir leurs droits, l'accompagnement peut rapidement se transformer en « contrôle social » [*ibidem*]. Entre partenariat et paternalisme, la frontière est ténue, alors que leurs implications sont essentielles : tandis qu'une preuve de confiance suffit parfois à enclencher un processus d'épanouissement, rien n'est plus infantilisant et plus humiliant, en revanche, qu'un accompagnateur qui se met à « *penser à la place* » de son public [*ibidem*].

Revenons aux animatrices des *Écoles* de consommateurs : elles se situent en permanence sur le fil du rasoir évoqué à l'instant, et certaines n'hésitent pas à le reconnaître. Décomposer les modes de fixation des prix et les techniques de *marketing*, et mettre en évidence le coût considérable des seules marques, n'est-ce pas inciter les personnes à se contenter de produits sans marque ? Décrire des techniques de budgétisation, n'est-ce pas encourager les personnes à épargner et donc renoncer à quelques plaisirs quotidiens ? Entre l'explication et les recommandations, entre la prise en compte des spécificités personnelles et l'intrusion dans la vie privée, la marge est étroite. Elle l'est d'autant plus que les personnes sont elles-mêmes en demande d'écoute et d'attention. Toutefois le fonctionnement en réseau, les réunions régulières entre animatrices, et les études régulières d'évaluation permettent de penser que les risques de dérives sont limités. Notons également que leur pouvoir de contrôle est de toute façon faible ; contrairement à une procédure liée au système redistributif global, tel que l'octroi du Rmi, leur jugement n'a aucune incidence en termes d'allocation de biens ou de ressources. Les personnes auxquelles elles s'adressent ont tout le loisir de manifester leur mécontentement ou tout simplement de quitter le groupe ; la *prise de parole*, au sens d'Albert Hirschman, est possible. Cette dernière remarque nous conduit au troisième facteur de ce « compromis conflictuel ». Au-delà des exigences et des objectifs fixés par les bailleurs de fonds, au-delà de l'individualité des animatrices, l'histoire de chaque groupe est indissociable du profil des personnes qui composent ce groupe.

C. L'hétérogénéité du public

1. L'hétérogénéité des groupes

Les groupes sont relativement disparates, tant en termes de composition que de

dynamisme. Ici on dénombre davantage de « jeunes », ailleurs au contraire il y a une prédominance de personnes retraitées. Ici on compte une majorité de personnes bénéficiaires de prestations sociales, ailleurs au contraire il y a essentiellement des salariés. C'est enfin la proportion entre personnes isolées et personnes vivant en couple qui varie³⁷⁰.

L'hétérogénéité au sein des groupes facilite sans aucun doute le processus de médiation. Pour que le groupe devienne un lieu de communication et d'apprentissage de la réciprocité, pour que le groupe joue un rôle de médiation entre la spécificité de chacun tout en assurant une certaine cohésion, une relation de confiance mutuelle est incontournable. Or l'hétérogénéité des membres joue un rôle décisif dans la mise en place d'un climat propice à l'échange. Les échanges sont ainsi d'une grande richesse ; beaucoup relativisent leurs problèmes ; certains ont le sentiment de sortir de leur milieu d'origine, et sont désormais moins « complexés » à l'égard de milieux sociaux qu'ils avaient tendance à juger « supérieurs ». À l'inverse, un groupe trop homogène n'incite guère à la communication et à l'extériorisation ; les personnes ont le sentiment de voir leurs propres problèmes se démultiplier et d'être « enfermées » entre « pauvres »³⁷¹. La mise en commun des souffrances se transforme en un statut collectif stigmatisant qui bloque tout espoir de dynamique commune. Les personnes se sentent « tirées vers le bas » ; elles adoptent une attitude de distanciation, voire de distinction à l'égard des autres auxquelles elles refusent de s'identifier.

2. L'hétérogénéité des personnes et des parcours au sein du dispositif

L'hétérogénéité du public fait la force du dispositif, disions-nous à l'instant. Cette hétérogénéité se traduit à la fois en termes de profil personnel, de motivation initiale et de parcours au sein même du dispositif. En tenant compte de ces trois facteurs, cinq catégories *types* ont été distinguées.

Certaines personnes ont une démarche que l'on peut qualifier d'*instrumentale* ; elles ne viennent que pour les sujets qui les intéressent, et de fait se sentent peu impliquées dans la dynamique collective. D'autres, au contraire, ne ratent pas une séance, tout en gardant une attitude *passive* : elles viennent pour « passer le temps », et ne retirent pas grand chose des échanges, si ce n'est d'avoir « passé un bon moment ». Bon nombre d'entre elles sont retraitées.

Les trois autres catégories identifiées se caractérisent par une attitude beaucoup plus active. Pour certaines, l'*École* est un tremplin vers d'autres activités, notamment le retour

³⁷⁰ Toutes ces données sont précisées en annexe 4.

³⁷¹ Comme le souligne D. Bondu, à propos d'un travail de médiation sociale envers des jeunes : « *de fait, l'homogénéisation des statuts, qui préside généralement au regroupement des publics sur une même opération d'insertion, revient à gommer la réelle diversité des profils et des situations et donc à supprimer toute la richesse humaine que contient l'être ensemble d'une pluralité de personnes, quelles qu'elles soient. Dès lors, le fait que le recrutement d'un groupe soit le résultat d'une opération de catégorisation (on regroupe tous ceux qui sont identifiables institutionnellement comme cas-problèmes similaires) ne peut qu'aboutir à constituer un collectif sériel sur l'unique base d'une identité négative, ce qui renforce l'exclusion commune des participants à l'égard de leur environnement social* » [Bondu, 2000, p. 102].

à l'emploi. Ce n'est toutefois qu'une minorité (7% des personnes ont trouvé un emploi à travers des contacts établis au sein des *Écoles*). Pour d'autres, l'*École* est avant tout un moyen de s'impliquer davantage dans leur quartier et auprès de leur entourage : elles viennent pour « apprendre » avec le vif désir de *retransmettre* les connaissances acquises. La plupart d'entre elles sont des mères de famille vivant en couple, des hommes, et des personnes à la retraite. Ce sont généralement des personnes qui sont déjà engagées dans le milieu associatif. Pour d'autres enfin, l'*École* apparaît réellement comme un moyen de reprendre leur vie en main. Ce sont avant tout des femmes ; les hommes, lorsqu'il y en a, ont tendance à garder une certaine distance à l'égard du groupe. C'est ici que l'impact est le plus marqué, précisons-en davantage les effets.

3. Un exemple de trajectoire : l'*École* comme moyen de reprendre sa vie en main

Ce sont généralement des femmes qui cumulent tous les handicaps : surendettement, isolement social, conflits familiaux, problèmes de santé, etc. Elles sont souvent « envoyées » à l'*École* par une assistante sociale, une voisine, le foyer dans lequel elles habitent. Elles ont mis un certain temps avant de se décider, parfois c'est l'obligation du contrat d'insertion. En revanche, c'est probablement pour elles que l'impact est le plus important. On assiste à la fois à un réapprentissage de la communication et de l'échange avec autrui, à une prise de confiance en soi, à une reprise en main de sa maison, *via* le budget et les relations avec les administrations, enfin à une volonté de lutter contre la désagrégation du tissu familial.

Il est difficile d'isoler le facteur déclencheur compte tenu de l'aspect cumulatif des différents effets constatés. Pour certaines, ce sont des éléments très pratiques, par exemple retrouver un logement décent. Plus généralement, c'est le fait de retrouver une « raison de vivre » et de « sortir de chez soi » qui s'accompagne d'un gain d'estime de soi et de confiance en soi. La réconciliation avec l'image de soi conditionne de toute évidence de multiples démarches pratiques (notamment gestion du budget et démarches administratives) et le fait de se sentir « capable de prendre des initiatives ». Le fait d'être écoutée, de donner son point de vue, et aussi de se rendre compte que d'autres ont les mêmes problèmes semble ici essentiel.

Cependant, toutes ne connaissent pas cette reprise en main de leur propre vie. L'impact est le plus significatif pour celles qui vivent l'assistance de manière « honteuse » : la reprise de confiance en soi joue en quelque sorte un facteur déclencheur. Les effets sont plus limités pour celles qui réagissent à leur statut d'assistée de façon revendicatrice. Concernant ces dernières, le constat inverse serait finalement inquiétant : ce serait bel et bien la preuve que le dispositif se donne pour mission d'apprendre aux pauvres à accepter l'inacceptable. Les résultats actuels ne font que refléter la modeste prétention du dispositif qui est tout au plus d'agrémenter le quotidien, en sachant qu'une réflexion globale sur les carences du système redistributif et l'essoufflement du salariat reste bien sûr capitale. Faut-il en déduire qu'il ne sert à rien ? Notons tout d'abord que, même pour cette seconde catégorie de personnes, nous avons donné quelques exemples d'amélioration : comprendre le fonctionnement institutionnel permet d'adoucir des relations souvent conflictuelles et ce faisant, les personnes sont

susceptibles de mieux faire valoir leurs droits. Plus généralement, les méthodes employées ont le mérite de saisir le mal à la racine : reconnaître que les difficultés financières, indépendamment bien sûr de l'insuffisance de revenus, vont bien au-delà de déficiences techniques ou d'irresponsabilité, et qu'elles révèlent au contraire le malaise profond que vivent ces personnes au quotidien.

D. Retour sur la question de la légitimité de l'intervention

Les effets observés ne sont positifs qu'à une condition : le soutien de l'autonomisation dans sa triple dimension, l'autonomie en tant que rapport à soi par une connaissance et une maîtrise de ses choix, l'autonomie en tant que rapport à autrui et interdépendance, l'autonomie en tant qu'acceptation d'une loi commune. Ceci n'est possible qu'en respectant la conciliation entre le pôle de l'individuel et du collectif, celui du collectif et du général.

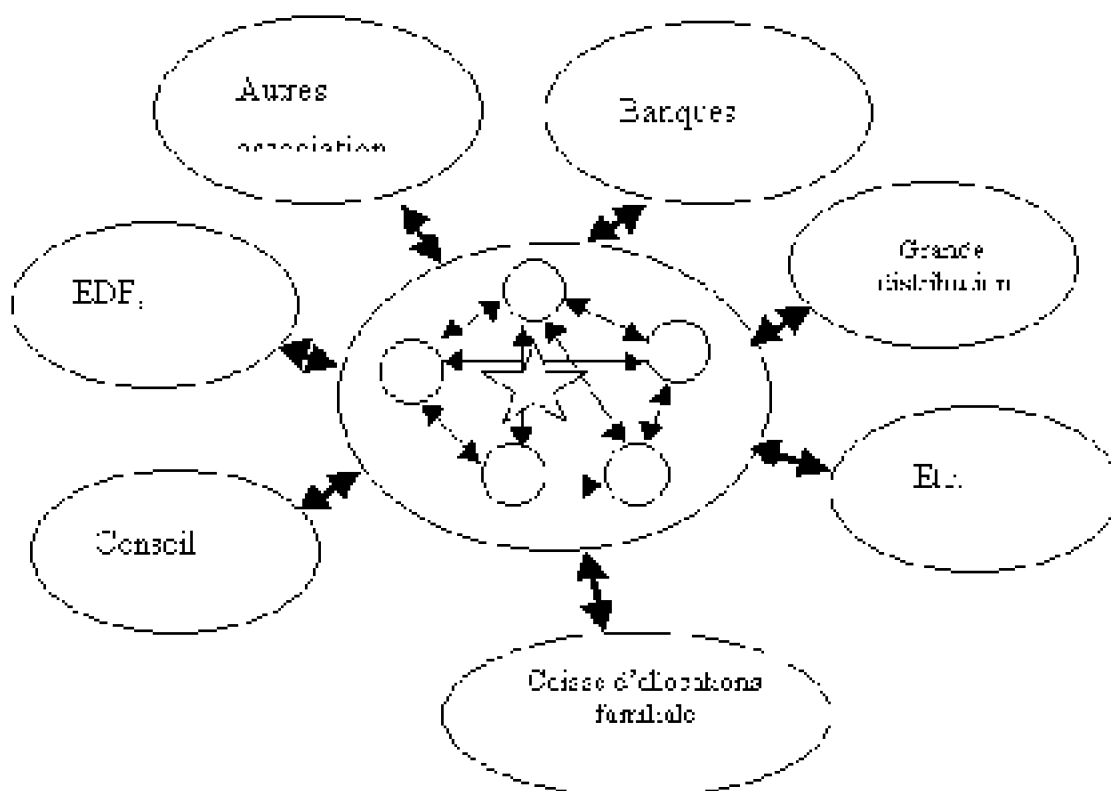


Figure 17. La légitimité de la médiation.

Même lorsqu'il est acquis, ce que nous avons observé dans la plupart des groupes rencontrés, cet équilibre est fragile et mérite une attention permanente. Nous n'avons pas rencontré ce cas de figure, mais on peut imaginer le cas d'un groupe se donnant une finalité subversive, au sein duquel les personnes seraient incitées, plus ou moins contre leur gré, à s'enfermer dans une opposition revendiquée à l'égard de leur environnement. On peut aussi faire l'hypothèse d'un groupe soumis aux injonctions des bailleurs de fonds et instrumenté par ces derniers, qui finirait ainsi par perdre toute souveraineté et toute souplesse, celle-ci étant garante d'une aptitude à l'innovation et à la créativité,

essentielles à la résolution de problèmes sans cesse nouveaux. Enfin, il n'est pas non plus exclu que certaines animatrices, même si nous n'en avons pas rencontrées, se sentent investies d'une certaine forme de « républicanisme moral » de type rousseauiste³⁷², qui consiste à éduquer les personnes à l'exercice de la citoyenneté en essayant de les rendre moins égoïstes, davantage respectueuses de leurs obligations, et de les inciter à s'impliquer en faveur du bien-être général. Ce dernier point, nous l'avons souligné à plusieurs reprises, est particulièrement délicat dans la mesure où toute transmission de connaissance n'est jamais exempte de jugements de valeurs.

Venons-en maintenant à l'épineuse question du caractère quasi-exclusivement féminin du dispositif. N'est-ce pas le meilleur moyen de renforcer les responsabilités féminines en matière de budget familial et plus largement en matière d'obligations familiales, puisque la question des enfants est, elle aussi, très largement évoquée ? Au risque de décevoir le lecteur, nous estimons qu'il ne saurait y avoir de justification unique et définitive.

Dans certaines situations, la spécificité féminine se justifie dans la mesure où elle répond à une demande. N'y a-t-il pas une contradiction, à faire l'apologie de groupes féminins après avoir dénoncé les avatars du communautarisme ? Il ne s'agit pas d'énoncer des droits collectifs et de plaider pour un droit spécifiquement féminin, encore moins un droit pour les femmes pauvres, à suivre des cours d'économie ménagère. Il s'agit simplement de constater que, si certaines femmes ont retrouvé une certaine estime d'elles-mêmes, c'est précisément parce qu'elles se sont regroupées entre femmes. Elles n'hésitent pas à le reconnaître : elles disent que c'est parce qu'elles sont entre femmes qu'elles peuvent s'exprimer en toute liberté sur leur vie affective et familiale, le poids des tâches matérielles, la gestion du temps et du stress, etc. En revanche, il nous semble que cette étape doit être couplée avec d'autres mesures permettant aux femmes de s'exprimer dans un univers mixte.

Nous rejoignons ici les conclusions d'une étude réalisée par la Commission européenne sur cette question de la mixité des formations destinées à la réinsertion et au retour ou à l'accès à l'emploi : une recherche comparative menée auprès de divers dispositifs de formations montre que c'est au sein de formations spécifiquement féminines et animées par des femmes que la reprise de confiance est la plus prononcée, tout en les préparant moins que les formations mixtes à « *affronter l'univers masculin* » [Commission européenne, 1990, p. 72]. L'étude en concluait à la nécessité de développer des passerelles entre différentes formes de formations³⁷³. Ce constat n'apporte rien de nouveau aux promoteurs du dispositif, dont les objectifs actuels portent précisément sur ces deux aspects : favoriser davantage la mixité lorsque c'est possible, développer des passerelles afin que les *Écoles* servent réellement de « tremplin » vers d'autres activités associatives, rôle qu'elles jouent actuellement de manière encore limitée³⁷⁴.

³⁷² Nous reprenons l'expression employée par S. Mesure et A. Renaut [1999].

³⁷³ Notons d'ailleurs qu'une directive de la Commission européenne, dont on sait qu'elle participe activement à la promotion et au soutien de l'égalité des chances entre hommes et femmes, se prononce en faveur de formations spécifiquement féminines (directive 85 / 517).

Conclusion du chapitre

Une justice de proximité semble incontournable si l'on souhaite mener la réflexion de Sen à son terme, la notion de justice de proximité étant définie comme un espace chargé d'assurer l'articulation entre les droits formels et les exigences locales et dont la finalité serait triple : évaluer l'autonomie réelle des personnes, les aider à faire valoir leurs droits et à convertir ces droits en réelles potentialités, et enfin concilier la promotion de l'idéal d'autonomie avec celle d'appartenance. Face aux risques inhérents à toute action collective, nous avons proposé une grille de lecture en termes de *médiation*, celle-ci étant pensée comme une dialectique entre les pôles de l'individuel et du collectif, du collectif et du général.

La médiation assure le lien entre les particularités personnelles et l'appartenance à un collectif, entre la reconnaissance des droits et des particularités de chacun et l'appartenance de ce chacun à un tout. Elle répond ainsi au souci communautaire de la liberté « située », sans pour autant tomber dans le regret nostalgique de traditions dont on ne sait la marge qu'elles laissent au libre arbitre. La notion de médiation se rapproche en cela de la notion d'*espace public* proposé par le républicanisme, et notamment par Jürgen Habermas : l'usage de la raison pratique autorise un détachement vis-à-vis des normes du groupe d'appartenance et permet de se défendre contre l'éventuel paternalisme étatique. Elle s'en éloigne toutefois dans la mesure où elle n'exige pas des personnes qu'elles se détachent de leurs intérêts privés.

Appliquée à une expérience particulière, celle du dispositif des *Écoles de consommateurs*, cette grille de lecture nous a permis de décrypter les effets produits comme d'en cerner les limites. C'est à travers la participation à cet espace de médiation, que les informations nécessaires aux démarches de la vie quotidienne acquièrent du sens ainsi qu'une certaine légitimité. C'est encore à travers la participation à cet espace de médiation, que les femmes se (re)construisent une autonomie personnelle *via* l'acquisition d'une capacité de jugement pratique et *via* l'élaboration de ce que Rawls qualifierait de *projet de vie*. C'est toujours à travers la participation à cet espace de médiation, que les femmes acquièrent un respect d'elles-mêmes, prennent conscience de leurs droits et parviennent à les convertir en droits réels *via* le réapprentissage des relations de coopération et de réciprocité. Elles prennent conscience d'elles-mêmes et de leurs possibilités, parviennent à mieux gérer leurs relations avec autrui et notamment à se détacher d'une pression familiale parfois oppressante, et enfin se familiarisent avec les règles du jeu social. L'évolution des rapports de pouvoir, le sentiment de ne plus « subir » un système et la dynamique de la réciprocité conduisent à une meilleure perception du sentiment de justice. L'ensemble de ces éléments concourent à une meilleure maîtrise de soi, et par conséquent de son budget : on retrouve la dimension cognitive et émotionnelle de la gestion évoquée au chapitre 8. Au-delà des informations techniques et du traitement de cette information (éléments de comptabilité, compréhension des factures, du fonctionnement d'un compte bancaire et des différents outils de paiement, etc.),

³⁷⁴ C'est ce que montrent les résultats du questionnaire quantitatif (voir annexe 4).

l'amélioration de la gestion s'appuie sur une reprise de confiance en soi, la capacité à se projeter dans l'avenir, et un sentiment de maîtrise de son environnement et de ses propres choix.

Notons bien le caractère pragmatique et dialectique du processus observé. Celui-ci n'est rien d'autre que le produit d'une appropriation par les différents acteurs qui en sont partie prenante : les institutionnels qui en sont à l'origine, les animatrices, enfin et surtout le public bénéficiaire. Il ne suffit pas de décréter la mise en place d'espaces de médiation pour que ceux-ci prennent forme. Dès lors que les particularités personnelles ne sont pas prises en compte (étouffement du pôle individuel par le pôle du collectif) ou ne sont pas respectées (ingérence et intrusion dans la vie privée par les personnes chargées d'animer le dispositif), dès lors que le groupe n'est qu'un agrégat d'individualités sans aucune dynamique commune (absence de pôle collectif), dès lors que le groupe est clos sur lui-même et qu'il n'y a aucun lien avec la justice globale (groupe subversif), dès lors enfin que le groupe n'a plus aucune indépendance et qu'il est entièrement régulé par son environnement (groupe instrumenté), alors ce type d'intervention n'a plus de légitimité.

Enfin, reconnaître le rôle du milieu associatif ne conduit en aucun cas à reléguer celui de l'État au second plan. Ce n'est pas seulement une question de moyens matériels, c'est aussi une question de coordination et d'articulation entre les différents *domaines* où s'exercent les inégalités (santé, emploi, éducation, etc.), ainsi qu'entre les *niveaux* chargés de mettre en oeuvre la lutte contre les inégalités [Affichard et Foucault (de), 1995, p. 25].

Chapitre 10 Microfinance au Sud et autonomie : les groupes féminins comme espaces de médiation

« Nous avons pour but, en tant qu'assemblée, de lancer une campagne mondiale pour aider, d'ici à l'an 2005, 100 millions des familles les plus pauvres du monde, notamment les femmes, en leur accordant des crédits qui leur permettront d'exercer une activité indépendante et en leur offrant d'autres services financiers et commerciaux » The Microcredit summit, feb. 2-4 1997, Declaration and plan of action.

Introduction

La *microfinance* est aujourd'hui reconnue comme un instrument à part entière du développement, notamment auprès des femmes du Sud, et cette légitimité nouvelle laisse entrevoir l'idée d'un droit au crédit pour les femmes. Ce droit a ceci de spécifique qu'il s'apparente à un droit collectif, même si ce n'est pas énoncé en ces termes. Les femmes du Sud sont de plus en plus nombreuses à avoir droit au crédit, à condition toutefois qu'elles s'associent en groupes et qu'elles se portent mutuellement caution. Aujourd'hui, d'après les statistiques de la Banque mondiale [1997], 65% des dispositifs de

microfinance reposent sur une approche collective et plus des deux tiers de leur clientèle sont des femmes.

C'est une question d'efficacité, puisque à travers la réduction des coûts de transaction et des asymétries d'information, le prêt collectif est supposé assurer l'efficacité de l'intermédiation financière et autorise ainsi l'espoir d'une viabilité des dispositifs. C'est également une question de soutien à la mobilisation et à l'émancipation des communautés féminines, puisque à travers la gestion collective du crédit, on espère renforcer leurs capacités d'auto-organisation. En réconciliant les partisans du néolibéralisme, préoccupés par les problèmes de rationnement de crédit et l'inefficacité des marchés financiers, avec les partisans du développement dit participatif, soucieux de revaloriser le pouvoir des communautés locales, le prêt collectif suscite ainsi des attentes et des espoirs autant multiples qu'ambitieux.

Si les atouts de ce mode d'approche sont incontestables, en reconnaître les limites n'en reste pas moins essentiel afin de lui donner davantage de portée. Du point de vue des femmes, le prêt collectif peut tout aussi bien favoriser l'autonomie personnelle que la nier en confortant les liens de dépendance voire en forgeant de nouveaux ; il peut consolider les réseaux sociaux comme les déstabiliser, appuyer les compétences collectives d'organisation et de gestion comme susciter et encourager la création de groupes fictifs ou monopolistiques. Du point de vue des prêteurs, le prêt collectif peut s'avérer être un excellent outil de gestion des risques et de l'information comme un facteur possible de défaillance généralisée issue de mécanismes de coercition et de coalition de la part des emprunteurs.

On retrouve ici la pertinence d'une lecture en termes *d'espaces de médiation*. Pour les groupes qui jouent véritablement ce rôle, l'accès au crédit participe à la promotion de l'autonomie des femmes et à l'acquisition de *capabilités*. Dès lors que les intérêts des membres sont négligés au profit d'une minorité (déficit de médiation interne), dès lors que le groupe est instrumentalisé par son environnement ou au contraire clos sur lui-même (déficit de médiation externe), l'accès au crédit ne favorise en rien l'accès à l'autonomie.

Une première section propose un état des lieux sur la microfinance, et précise dans quelle mesure cette nouvelle vague du crédit au pauvres se distingue des précédentes. Une seconde section se penche sur les enjeux actuels, essentiellement axés sur les questions d'impact et de viabilité, à partir d'une étude de cas particulière, celle du programme *Crédits rotatifs* du Crédit mutuel du Sénégal. Une troisième section s'interroge sur la légitimité du prêt collectif à responsabilité conjointe.

Section 1. La microfinance au Sud : état des lieux

S'interroger sur les moyens de rendre le crédit accessible aux pauvres n'est pas complètement inédit [Adams et Pischke, 1992]. Au XIXe siècle, en Europe et en Amérique du Nord, le crédit dit « populaire » semble une voie possible d'autonomisation des classes paysannes et ouvrières. Les caisses Raffeisen en Allemagne et Desjardins au Canada font progressivement figures de modèle [Vallat, 1999]. Aux lendemains des indépendances dans les pays du Sud, ce sont ces mêmes expériences qui tentent de

remédier à la pauvreté paysanne et aux échecs des banques de développement [Gentil et Fournier, 1993]. Si les succès ont été très variables selon les pays, une chose est certaine : les femmes en sont exclues. Du fait du principe d'épargne préalable, les caisses d'épargne restent axées sur les classes moyennes, voire aisées. Les instances de décisions sont monopolisées par les hommes, lesquels ont tendance, plus ou moins délibérément, à exclure la clientèle féminine [Fournier et Ouadréago, 1996].

Si la microfinance a donc déjà une histoire, il reste que depuis la fin des années soixante-dix, elle suscite de toute évidence un regain d'intérêt. L'échec des banques de développement et des systèmes bancaires importés du Nord, l'exacerbation des « coûts sociaux » des plans d'ajustement structurel, la prise de conscience du dynamisme et des vertus de l'« informel » et enfin la très forte médiatisation de la *Grameen Bank* relancent les débats. Au début des années soixante-dix au Bangladesh, un professeur d'économie, Mohammed Yunus, fait le pari de prêter un peu d'argent à quelques femmes trop pauvres pour avoir accès à un quelconque système de crédit. S'inspirant des pratiques financières informelles locales, il propose de substituer des garanties morales à des garanties matérielles. Le principe du cautionnement mutuel, qui avait fait ses premiers pas avec le crédit populaire et agricole au siècle dernier, est remis au goût du jour. De cette première initiative naîtra la *Grameen Bank*, devenue aujourd'hui le symbole du crédit aux pauvres. L'idée est simple ; il n'empêche qu'elle révolutionne le monde de la finance en montrant qu'il est possible d'octroyer du crédit à des pauvres dépourvus de terre, de biens et d'épargne.

Cette seconde vague du « crédit aux pauvres » se distingue à plusieurs égards de la précédente : en premier lieu par ses ambitions, vouloir en faire un véritable outil de développement (§1), en second lieu par l'accent mis sur la clientèle féminine (§2) en troisième lieu par l'accent mis sur le prêt collectif, notamment auprès des femmes (§3).

§1. La microfinance comme outil de développement

Instrument d'intégration des « pauvres » au marché et au circuit économique ainsi que mode d'allocation des ressources rares, facteur d'émancipation et de lutte contre l'exclusion de certaines franges de la population, facteur de dynamique collective, d'apprentissage de la démocratie et d'émergence de la société civile, la liste serait longue des effets de levier potentiels de la microfinance, reconnus tant par les ONG, les bailleurs de fonds, les organismes de coopération bilatéraux et multilatéraux, au Sud comme au Nord³⁷⁵.

³⁷⁵ Nous n'aborderons pas ici la question de la microfinance au Nord. Notons simplement que, influencés en partie par les expériences anglo-saxonnes et notamment québécoises, particulièrement pionnières dans ce domaine [Mendell, 1995], mais aussi par les expériences du Sud, la microfinance en France, et plus généralement en Europe, est un domaine aujourd'hui en pleine expansion. Concernant le contexte français, nous nous permettons de renvoyer le lecteur à nos propres travaux, notamment à un inventaire des principaux réseaux de microfinance, réalisé en collaboration avec D. Vallat [Guérin et Vallat, 1998a, 1998b ; Guérin, 2000b] ainsi qu'à la thèse de doctorat de D. Vallat [1999]. Ces premiers travaux ont été prolongés récemment dans le cadre du programme de recherche soutenu et piloté par le BIT, *La microfinance et le travail autonome. La Création d'entreprise par les chômeurs* [Guérin et Vallat, 2000a, 2000b] et se poursuivent dans le cadre d'une étude soutenue par la Caisse des dépôts et consignations.

Dans ce vaste mouvement d'expansion et de reconnaissance de l'outil, il faut souligner le rôle du Bureau international du travail, et plus récemment de la Banque mondiale. Convaincu que la stabilité et la performance des systèmes financiers affectent directement le niveau de l'emploi, de la pauvreté et de l'exclusion sociale, le Bureau international du travail a mis en place depuis 1990 une unité intitulée *Finance et Solidarité*. Sa mission est plurielle : anticiper les coûts sociaux des crises financières, jouer un rôle préventif dans l'adaptation des marchés financiers aux besoins des populations et mener une réflexion sur les connexions entre marchés financiers et emploi, sur des instruments innovants tels que la microfinance, et enfin sur les politiques publiques susceptibles d'affecter le fonctionnement des marchés financiers [BIT, 1999a].

L'année 1995 marque un tournant dans la reconnaissance de l'outil. En mars 1995, la déclaration et le plan d'action du Sommet social de Copenhague en appellent à la nécessité de relier les problèmes sociaux à la question de l'accès aux marchés financiers. Au même moment, se crée sous l'égide de la Banque mondiale le Groupe consultatif d'assistance au plus pauvres (CGAP), dont l'un des objectifs vise précisément à créer un climat propice au développement de la microfinance : il s'agit de généraliser le soutien de l'institution à des expériences concrètes, mais aussi de favoriser la coordination entre les différents donateurs et de contribuer ainsi à la diffusion de « pratiques optimales » (*best practises*). En 1997 à Washington, le premier Sommet du microcrédit lui donne encore une autre ampleur. Organisé à l'instigation d'un consortium regroupant de multiples organismes de microfinance, bailleurs de fonds et fondations, soutenu par l'ONU et par plusieurs gouvernements, réunissant plus de 2000 organisations, cet événement officialise la légitimation de cet outil sur la scène internationale. L'objectif des promoteurs du sommet est clair : c'est un appel à la mobilisation internationale, avec pour objectif de toucher cent millions de familles « les plus pauvres », et notamment les femmes, d'ici 2005.

Simultanément, on assiste sur le terrain à l'émergence d'une floraison de dispositifs. Qu'il s'agisse des objectifs poursuivis, de l'échelle d'intervention, de l'importance de l'épargne mobilisée et des crédits distribués, du mode d'organisation et du degré d'autogestion souhaité ou encore du type de promoteurs impliqués, cet enthousiasme recouvre des réalités très disparates. Le terme microfinance renvoie tout aussi bien à des institutions financières comme la *Grameen Bank* ou la *Bank Rakyat Indonesia* qui regroupent plus de deux millions d'emprunteurs, à des réseaux mutualistes et coopératifs déjà anciens qui se mettent à élargir leur clientèle, et à une infinité d'ONG qui décident d'intégrer un volet crédit dans leur programme.

Si l'on s'en tient aux dispositifs faisant preuve d'un minimum de viabilité et d'envergure, les chiffres sont toutefois éloquentes. Parmi les 900 dispositifs répertoriés par la Banque mondiale en 1995 sur l'ensemble des continents (dispositifs de plus de 1000 clients et ayant plus de trois ans d'existence), 80% d'entre eux n'existent que depuis le début des années quatre-vingt [Banque mondiale, 1997]³⁷⁶. Parmi les 174 dispositifs recensés par le Bureau international du travail en 1995 en Afrique de l'Ouest, 72% d'entre

³⁷⁶ Plus précisément, 7% des dispositifs ont été créés avant 1960, 13% au cours des années soixante et soixante-dix, 48% entre 1980 et 1990, et 32% après 1990 [Banque mondiale, 1997].

eux ont été créés après 1990 [BIT/BCEAO, 1998b].

Encadré 16. Questions de définition

On parle à la fois de *microfinance* et de *microcrédit*, de finance de *proximité* et de finance *décentralisée* ou encore de finance *solidaire*.

- Microfinance et microcrédit L'emploi du terme « micro » met l'accent sur l'échelle des projets financés : prêts de faible montant destinés à des projets de petite envergure, généralement d'auto-emploi. Trois critères sont généralement retenus : faible montant, courte durée, et s'adressant en premier lieu aux exclus des banques commerciales. Parler de « faible » montant n'a de sens que par rapport à un niveau de vie. La Banque mondiale retient comme critère un montant maximal de 30% du PIB par habitant. Ainsi, en France, un prêt d'environ 30 000 FF sera considéré comme de la microfinance, tandis qu'au Sénégal le montant retenu sera d'environ 1 500 FF. Le terme microfinance recouvre à la fois les opérations de crédit et d'épargne ; la spécificité des expériences destinées aux plus pauvres réside dans l'octroi de crédit préalable à l'épargne, ce qui explique l'emploi du terme microcrédit. En revanche, la plupart de ces mêmes expériences prévoient, à court ou moyen terme, la mobilisation d'épargne.
- Finance de proximité, finance décentralisée Ces expériences se distinguent des systèmes bancaires classiques par une volonté de *proximité*. Cette préoccupation implique nécessairement une *décentralisation* des opérations.
- Finance solidaire L'adjectif solidaire se justifie de deux manières. En premier lieu, certaines expériences mettent au premier plan de leurs préoccupations des questions d'éthique et de lutte contre la précarité, et non pas de rentabilité financière. En second lieu, bon nombre d'expériences se basent sur le principe de la *caution solidaire*, inspiré de la *Grameen Bank* : la solidarité n'est plus entre opérateurs et clients mais entre les clients eux-mêmes. Afin de recouvrir la palette la plus large d'expériences, nous avons opté pour le terme *microfinance*.

Concernant l'Afrique de l'Ouest, il faut préciser que l'expansion de la microfinance a été largement facilitée par la loi PARMEC (programme d'appui à la réglementation des mutuelles d'épargne et de crédit), adoptée par la plupart des pays de l'Union économique et monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) au cours des années 1994 et 1995. Face à des systèmes bancaires en complète décomposition, cette loi vise à encourager et à structurer la mise en place d'initiatives décentralisées d'épargne crédit. Il s'agit de réglementer et d'organiser les initiatives afin d'éviter les abus et de protéger les déposants. Il s'agit également d'offrir un cadre juridique unifié à l'ensemble des pays de l'UEMOA avec l'idée, à terme, d'aboutir à la création d'un véritable système financier régional [Lelart, 1996 ; Mayoukou, 1998].

La base de données réalisée par le Bureau international du travail dans le cadre du programme d'appui aux systèmes mutualistes d'épargne et de crédit (PA/SMEC) mené conjointement avec la BCEAO (Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest) offre un panorama relativement détaillé de l'offre de microfinance au sein de l'UEMOA.

Tableau 27. La microfinance dans l'UEMOA en 1995

	Microfinance
Nombre de dispositifs	176
Nombre d'agences	3200
Systèmes coopératifs et mutualistes	36%
Projets à crédit direct	22%
Projet à volet crédit	42%
Nombre d'adhérents	743 206
Progression du nombre d'adhérents 1993 – 1995	109%
Proportion de la clientèle féminine	44% (contre 40% en 1994)
Épargne collectée en 1995	31 milliards F CFA
Crédits distribués en 1995	38 milliards F CFA
Dépôts moyens	50 000 F CFA (soit 25% du PIB par habitant)
Encours de crédit moyen par dispositif (individuel ou collectif)	200 000 F CFA
Taux de pénétration UEMOA	7,4%
Bénin	19,8%
Côte d'Ivoire	2,6%
Mali	5,7%
Sénégal	6,7%
Source : [BIT/BCEAO, 1998b]	

Au-delà des montants d'épargne et de prêt, un critère beaucoup plus significatif concerne les taux de pénétration, c'est-à-dire la proportion de personnes concernées. Selon les pays, les taux de pénétration des dispositifs varient entre 3 et 20%. Avec un taux de pénétration de 6,7%, le Sénégal se situe dans la moyenne.

§2. Une clientèle féminine

La spécificité de cette seconde vague du « crédit au pauvres » concerne l'accent mis sur les femmes. L'enquête effectuée par la Banque mondiale montre que 58% des dispositifs sont destinés en priorité à des femmes [Banque mondiale, 1997]. Concernant l'Afrique de l'Ouest, la base de données réalisée par le BIT en 1995 indique que 44% de la clientèle est féminine, et sur les 174 dispositifs inventoriés, 46 (soit 26%) sont destinés exclusivement à des femmes [BIT/BCEAO, 1998b]. Même si en termes de volume financier cette proportion est à relativiser puisque la moyenne des prêts féminins est largement inférieure à celle des prêts masculins (168\$ contre 562\$ d'après l'enquête de la Banque mondiale), l'évolution est incontestable.

A. Les justifications du crédit féminin

Comment expliquer cet engouement pour une clientèle féminine ? Aujourd'hui, organismes multilatéraux, gouvernements, bailleurs de fonds et ONG partagent tous la même conviction : il n'y a pas de développement possible et durable sans la participation des femmes en qualité d'acteur³⁷⁷. On reconnaît qu'elles sont les premières victimes des

plans d'ajustement structurel, du fait notamment de l'affaiblissement des infrastructures collectives. On constate également qu'elles affectent leurs revenus davantage au bien-être familial et on en déduit qu'il vaut mieux s'adresser à elles. On reconnaît enfin que les programmes mixtes ont tendance à être détournés et monopolisés par les hommes.

Dans ce soutien aux activités féminines, deux axes d'intervention sont privilégiés : alléger les tâches communautaires des femmes (notamment via l'acquisition de matériel collectif : puits, moulins à mil, centrales d'achats, etc.) et « professionnaliser » leurs activités. Dans ce dernier cas, il s'agit à la fois de leur donner les moyens de développer des activités génératrices de revenus et de leur permettre d'acquérir des méthodes de travail. Face à cette double exigence, la microfinance apparaît comme un outil particulièrement pertinent. Pallier l'exclusion bancaire qui frappe la plupart des femmes est un premier objectif³⁷⁷. Ensuite, rares sont les programmes qui se limitent à une simple intermédiation financière ; dans la plupart des cas, l'octroi de crédit s'accompagne d'un certain nombre de services ou d'exigences visant à familiariser les femmes à des techniques « modernes » de gestion, comme par exemple l'incitation à l'épargne, la formation à des rudiments de comptabilité et de gestion, voire à du marketing et à un « esprit entrepreneurial ». En leur permettant d'acquérir une certaine indépendance financière, la microfinance apparaît enfin comme un moyen de renforcer la confiance en soi ainsi que le statut des femmes au sein de leur famille [BIT, 1999b].

B. L'offre de crédit féminin

Faiblesse des revenus, insuffisance voire absence d'épargne et de garanties du fait d'un accès très limité à la propriété, alphabétisation faible, et enfin contraintes de disponibilité sont autant de handicaps plus prononcés chez les femmes et qui justifient une *adaptation* de l'offre de crédit [BIT, 1999b ; Ouadréago, 1998]. Cette adaptation passe par l'octroi de crédit en préalable à l'épargne, l'offre de services complémentaires (notamment en termes de formation ou du moins de diffusion de l'information), un fonctionnement suffisamment souple et capable de s'adapter à leurs emplois du temps et enfin une sensibilisation des agents de crédit aux contraintes qui pèsent sur les femmes. Si ces

³⁷⁷ Ce point est très largement souligné par les rapports de la Banque mondiale (c'est le cas notamment d'un récent rapport relatif au Sénégal [Banque mondiale, 1998a] et ceux du Programme national des Nations Unies (voir par exemple PNUD [1999]). La Conférence de Mexico en 1975 proclame et ouvre la décennie de la femme ; elle sera suivie de celle de Copenhague en 1980, celle de Nairobi en 1985 et celle de Pékin en 1996 : celle-ci se veut une plate-forme d'action concrète, énumérant les mesures à prendre pour l'ensemble des acteurs concernés (gouvernements, partenaires sociaux, institutions financières, organisations internationales, ONG) pour favoriser la promotion de la femme. La place des femmes a également été reconnue dans d'autres conférences internationales : celle de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement en 1990, celle de Vienne en 1993 sur les Droits de l'homme, celle du Caire en 1995 sur Population et Développement : dans toutes ces instances, les voix des femmes se sont faites entendre avec force.

³⁷⁸ Un autre argument, destiné aux bailleurs de fonds des opérations, consiste à dire que les femmes présentent l'incontestable avantage d'être un « bon risque », c'est-à-dire qu'elles remboursent bien. C'est évoqué notamment dans la déclaration du plan d'action du Sommet du Microcrédit [Microcredit Summit, 1997].

différents points font l'unanimité, il est ensuite plus délicat de se prononcer sur les mesures à mettre en oeuvre. Deux voies sont possibles : soutenir les pratiques financières informelles afin de leur donner plus d'ampleur ou bien adapter l'offre de services financiers [BIT, 1999b].

Dans les faits, on distingue plusieurs cas de figures : les institutions financières s'adressant quasi-exclusivement à des femmes (par exemple la *Grameen Bank*), les dispositifs mixtes qui ont choisi d'adapter l'offre de crédit afin d'être accessibles aux femmes, c'est le cas par exemple des réseaux mutualistes et coopératifs en Afrique de l'Ouest, les dispositifs exclusivement féminins mais de faible envergure (projets à volet crédit, caisses pour les femmes et gérées par les femmes), et enfin les programmes visant à aider les femmes à accéder au système bancaire classique. Un bilan des expériences qui ont fait leurs preuves dans la durée, ce qui exclut la floraison de projets à volet crédit dont bon nombre sont plus que douteux, n'indique aucune supériorité de l'une ou l'autre formule. Les dispositifs combinent dans des proportions variées octroi de crédit et mobilisation d'épargne, offre de services financiers et de formation [BIT, 1999b].

Tout dépend ensuite du contexte ainsi que de l'objectif poursuivi par les promoteurs. Si l'on souhaite que les femmes participent aux prises de décision, il convient d'apprécier la nature des rapports de pouvoir préexistants entre hommes et femmes : quelles sont les modalités d'héritage, d'éducation, de droit à la parole, de représentation dans la société ? Quelle volonté et quelles possibilités ont les hommes et les femmes de travailler ensemble ? Ce sont autant de questions qui orientent la démarche plutôt vers un système mixte ou au contraire vers un système spécifiquement féminin [Fournier et Ouadréogo, 1996].

Si les promoteurs visent une viabilité financière, il n'est pas toujours certain que la clientèle féminine suffise. Dans le contexte du Sud-est asiatique, la très forte densité démographique autorise la mise en place d'institutions spécifiquement féminines viables à terme, en revanche en Afrique de l'Ouest, c'est difficilement envisageable.

Encadré 17. L'offre de microfinance féminine. État des lieux.

- Les données citées dans les lignes qui suivent sont issues de l'enquête réalisée par la Banque mondiale [1997].
 - Banques de microfinance et réseaux mutualistes et coopératifs : une approche quantitative En termes de volume de prêts accordés, ce sont les institutions financières de microfinance qui représentent la part la plus importante, Les femmes représentent en moyenne 50% de leur clientèle, mais ce pourcentage cache de fortes disparités puisqu'il est surtout dû à un nombre limité d'institutions très importantes et présentes uniquement en Asie et en Amérique Latine : par exemple, la *Grameen Bank* au Bangladesh (2 millions d'emprunteurs dont 94% de femmes), *Bancosol* en Bolivie (70 000 clients dont 77% de femmes). Viennent ensuite les réseaux mutualistes et coopératifs ; les femmes représentent 36% de leur clientèle à l'échelle du monde entier et 25% sur le continent africain³⁷⁹. Exclues au départ, les femmes suscitent aujourd'hui un intérêt croissant auprès de ces réseaux qui acceptent

³⁷⁹ Cette moyenne cache également de fortes disparités : pour l'Afrique cette proportion varie entre 18% et 48%. [Banque mondiale, 1997].

de diversifier leur offre pour prendre en compte les spécificités de la clientèle féminine [Fournier et Ouédraogo, 1996]. Les conditions d'octroi sont assouplies (absence d'épargne préalable, caution solidaire, fonds de garantie) et des produits financiers davantage adaptés à leurs besoins sont proposés (épargne pèlerinage, crédits pauvreté, crédits spéciaux, crédit « brûlant » pour les urgences, crédit de soudure, etc.). À titre d'exemple, la fédération des Caisses d'épargne et de crédit de la république du Bénin (FECECAM), actuellement le plus important réseau de finance décentralisée d'Afrique de l'Ouest, a mis en place en 1993 le « tout petit crédit aux femmes ». Le sociétariat féminin est passé de 20 à 50% en deux ans ; en juillet 1996, on comptait 7 000 emprunteuses, pour un encours de crédit de 367 millions de F CFA [IRAM, 1996]. Citons également les Coopératives d'épargne et de crédit du Togo, qui ont choisi depuis quelques années de faciliter l'accès au crédit pour les femmes en leur proposant simultanément une formation en matière de nutrition, de santé et de gestion des unités économiques.

- Les ONG : le crédit comme outil pédagogique...ou idéologique Les ONG sont de plus en plus nombreuses à développer un volet microfinance [Banque mondiale, 1997]. Les femmes représentent en moyenne 65% de leur clientèle, mais leur impact en terme quantitatif reste très limité par rapport aux dispositifs évoqués ci-dessus. À l'exception de quelques expériences, les encours de crédit dépassent rarement 50 000 FF. En revanche, les ONG proposent des services que les précédents n'offrent que très rarement - notamment en terme d'accompagnement et de formation -, et parviennent ainsi à s'adresser aux plus pauvres. Dans ce type d'initiative, l'accès au crédit n'est généralement pas considéré comme une fin en soi, mais comme un outil pédagogique. On distingue deux cas de figures :
 - Les caisses auto-gérées Les caisses d'épargne-crédit autogérées sont destinées aux femmes et gérées par des femmes, l'objectif final étant d'accroître leurs capacités d'auto-organisation et d'impulser des dynamiques de quartier. Outre les questions financières, vont être abordés des problèmes aussi divers que la régularisation foncière, l'assainissement, la sécurité (notamment dans des quartiers urbains difficiles), la scolarité (avec éventuellement la création d'écoles parallèles), les ordures, etc. En milieu rural, ce sont les banques de céréales, les puits ou encore des productions agricoles collectives. C'est aussi un moyen de créer des réseaux de solidarité et de mobilisation de la condition féminine à une échelle nationale, voir internationale³⁸⁰.

Dans la promotion et le soutien de ce type d'expériences, quelques

³⁸⁰ C'est le cas en Afrique où on assiste à la mise en place un réseau financier régional africain pour les femmes, sur l'initiative de l'UNIFEM, du PNUD et de l'ONG FDEA (Femmes, développement et entreprise en Afrique). Les premières bases ont été lancées lors d'une rencontre organisée à Dakar en janvier 1997. Pour être éligibles, les organismes de microfinance doivent répondre à certains critères (disposer d'un portefeuille de crédit minimum de 30 millions de F CFA, avec une clientèle de 1000 personnes au minimum, et destiner 60% de leurs ressources au moins aux femmes). On peut citer entre autres les organismes suivants : REST (Ethiopie), COWAN (Nigéria), Community Bank (Afrique du Sud), Zimpro (Zimbabwe), la FECECAM (Bénin, et plus précisément son programme spécifiquement féminin, le Tout Petit Crédit aux Femmes). Outre la mise en place d'actions concrètes visant à améliorer les outils financiers destinés aux femmes, ce réseau est aussi l'occasion d'échanger des expériences et de réfléchir ensemble à la viabilité et la rentabilité des programmes ; il s'agit également de représenter les femmes africaines sur la scène mondiale, notamment dans les programmes de la Banque mondiale (représentation au sommet du microcrédit).

organisations internationales jouent un rôle central. C'est le cas notamment du réseau *Women Word Banking*³⁸¹, de la *Grameen Trust*, créée pour favoriser l'essaimage du modèle *Grameen Bank*, des ONG FINCA (Foundation for Economic Assistance), Accion ou encore FDEA (femmes, développement et entreprise en Afrique). - Les projets avec volet crédit On distingue enfin les projets à volet crédit, dans lesquels l'accès au crédit fait partie de toute une gamme de services, depuis l'alphabétisation jusqu'à la formation de « l'esprit entrepreneurial ». Comme le fait remarquer Eveline Baumann, ce type d'intervention n'est pas toujours dépourvu de toute ambiguïté : le crédit n'est parfois qu'un « appât », masquant des objectifs pas toujours très explicités, tels que la planification familiale et l'encadrement sanitaire [Baumann, 1999a].

§3. La prédominance de l'approche collective

Une spécificité caractérise les dispositifs féminins : ils sont le plus souvent basés sur une approche collective pour des raisons d'économies d'échelle, de réduction des coûts de transaction ainsi que d'appui aux capacités d'auto-organisation féminines. Nous reviendrons plus loin sur la justification de l'approche collective, contentons-nous pour l'instant de décrire les deux principales approches, le principe des *groupes solidaires* et celui des *banques villageoises* (A) ainsi que le dispositif sur lequel s'appuie notre réflexion (B).

A. Groupes solidaires et banques villageoises

Le principe des *groupes solidaires*, encore qualifié de prêt à *responsabilité conjointe* ou à *cautionnement mutuel*, est né avec la *Grameen Bank* : le crédit s'adresse à un groupe de 4 à 7 personnes, et les différents membres se portent mutuellement caution. Aucune garantie ni épargne préalable ne sont exigées, l'institution financière s'appuie sur l'auto-contrôle du groupe pour pallier les risques de défaillance avec la « *two-two-one procedure* ». Le principe en est le suivant : les deux premiers membres du groupe bénéficient d'un prêt ; si les deux emprunteurs remboursent dans le délai imparti (délai généralement relativement court), les deux membres suivants bénéficient à leur tour d'un prêt. Lorsqu'ils ont remboursé, le cinquième membre, qui joue le rôle de chef du groupe, obtient à son tour un prêt.

Dans le cas de la *Grameen Bank*, le principe de la responsabilité conjointe est complété par un management participatif ; un responsable est désigné pour chaque village, il joue le rôle d'intermédiaire entre les emprunteurs, les agents de crédit et les responsables de l'agence locale. Très régulièrement, tous les agents villageois se retrouvent pour faire le point et résoudre collectivement les problèmes éventuels. La *Grameen Bank* a obtenu le statut d'institution financière en 1983 ; elle a inspiré la mise en place de dispositifs de microfinance sur l'ensemble de la planète, au Sud mais aussi au Nord. Elle touche aujourd'hui près de 2,5 millions d'emprunteurs, dont 95% de femmes,

³⁸¹ Plusieurs organismes français spécialisés dans l'appui à la finance décentralisée partagent cette approche du crédit comme outil d'auto-organisation, mais les caisses sont le plus souvent locales. On peut citer par exemple les caisses villageoises autogérées promues par le CIPRI (Centre International pour le Développement et le Commerce), les unités de financement local développées par l'APV (association française des volontaires du Progres), ou encore ceux d'Accion et de Crea.

couvrant l'ensemble du territoire bengali.

La seconde approche est qualifiée de « banque villageoise » (*village banking*) ou encore de « groupe d'auto-assistance ». Elle est développée notamment par la fondation FINCA (*Foundation for International Community Assistance*) et s'appuie sur des groupes plus larges (10 à 50 personnes). Le groupe entier bénéficie d'un prêt et se charge de le redistribuer à ses propres membres, selon des modalités qu'il a lui-même choisies. Outre la taille des groupements, cette approche se distingue par les objectifs visés : au-delà de l'accès au crédit, les programmes visent à promouvoir la mobilisation d'épargne et à améliorer les capacités d'auto-organisation des groupements (l'« *empowerment* »), l'objectif à terme étant l'autonomie financière des groupes. Initié au cours des années quatre-vingt en Amérique latine, le modèle des banques villageoises a été répliqué depuis dans plus de 25 pays, sur environ 3000 sites, aussi bien aux États-Unis que sur le continent africain. On estime aujourd'hui qu'environ 90 000 clients sont concernés et qu'en moyenne, les banques villageoises parviennent à s'autofinancer à hauteur de 70% [Morduch, 1999].

L'enquête réalisée par la Banque mondiale met en évidence l'importance récente de ces deux modes d'approche collective [Banque mondiale, 1997]³⁸². Elle montre également (voir le tableau ci-dessous) que l'approche collective s'adresse à une clientèle *a priori* plus touchée par l'exclusion bancaire : les femmes, généralement les plus démunies en termes de patrimoine et d'épargne préalable, ainsi que le milieu rural, *a priori* plus risqué et plus coûteux en termes d'intermédiation financière du fait de la dispersion des emprunteurs et de leur dépendance vis-à-vis des aléas naturels.

Tableau 28. Comparaison des institutions accordant des prêts individuels et des prêts collectifs

³⁸² Cette enquête visait à recenser les institutions de microfinance ayant au moins 1000 clients et créées avant 1993 ; au total 206 institutions ont été évaluées.

	Prêts individuels	Prêts collectifs	
		Groupes de 2-10 personnes (groupes solidaires)	Groupes de 11-50 personnes (banques villageoises, groupes d'auto-assistance)
Nombre d'institutions	60	42	69
Date de création	1971 (moyenne) 1983 (médiane)	1982 1987	1980 1985
% de ressources provenant de bailleurs de fonds	44% 26%	57% 62%	69% 95%
% de ressources provenant de dépôts	28% 0%	13% 0%	11% 0%
% de clientèle féminine	41% 40%	66% 58%	68% 75%
% de clientèle urbaine	68% 80%	51% 51%	28% 15%
Montant des prêts	1014\$ 747\$	745\$ 415\$	341\$ 107\$
Taux d'impayés déclarés	9% 5%	12% 7%	17% 15%
Source : Banque mondiale [1997]			

B. Le dispositif *Crédits rotatifs* du Crédit mutuel du Sénégal : responsabilité sectorielle et fonds de garantie

Notre réflexion s'appuie sur une expérience précise, le dispositif *Crédits rotatifs*, mis en place à l'instigation du Crédit mutuel du Sénégal en 1994³⁸³. Il s'inspire à la fois du principe des groupes solidaires et des banques villageoises tout en reposant sur un partenariat entre une institution financière (le Crédit mutuel), une ONG (la fédération des groupements de promotion féminine) et un bailleur de fonds (le Fonds européen de développement). Par rapport aux différents types de dispositifs féminins décrits plus haut, celui-ci se présente comme une forme hybride : il s'agit d'une diversification d'un système mutualiste visant à soutenir les activités financières informelles féminines et à familiariser les femmes avec le système bancaire ; à terme, les promoteurs espèrent que les groupes féminins auront accès au crédit classique.

Face à l'éternel dilemme entre accessibilité (comment s'adresser aux plus pauvres ?)

³⁸³ Le Crédit mutuel du Sénégal est créé en 1988 sur l'initiative du Centre international de Crédit mutuel, de la Caisse française de développement et du Fonds d'aide à la coopération. Après un démarrage timide, il a connu entre 1994 et 1997, date de l'enquête, une croissance exponentielle, notamment en terme de mobilisation d'épargne. Le montant des dépôts représentait en décembre 1995 environ 76% de l'épargne totale mobilisée par des systèmes financiers décentralisés du Sénégal [BIT/BCEAO, 1997]. Les crédits en cours ne constituaient en revanche que 7,21% de l'encours total, l'essentiel des crédits étant octroyé par l'organisme COPARE, (Conseil et Partenariat Entreprise - 51,06% des crédits en cours), expérience de crédit direct financée par le Fonds européen de développement et la Caisse française de développement, et par l'ACEP (Alliance pour le crédit et l'épargne Privée - 26,24% des crédits en cours), initialement expérience de crédit direct instituée depuis peu en mutuelle d'épargne crédit [BIT/BCEAO, 1997].

et efficacité (comment gérer les coûts et les risques ?), auquel tous les dispositifs de microfinance sont confrontés [BIT, 1999a, Schneider (ed), 1997], associer compétences financières et compétences d'animation est une issue possible [MacGuire et Conroy, 1997], et c'est précisément sur ce type de partenariat que repose le dispositif. L'ONG (ici la fédération des groupes féminins) assure une fonction d'intermédiaire entre l'institution financière (le Crédit mutuel) et une clientèle en marge des critères de solvabilité propres au système bancaire. Elle joue en quelque sorte un rôle d'*intermédiation sociale* qui complète celui d'intermédiation financière de l'institution bancaire.

Deux garanties sont exigées, associant *partage* et *mutualisation* des risques. Le *partage* des risques s'appuie sur un fonds de garantie, alimenté à la fois par les groupements emprunteurs et par un bailleur de fonds, le Fonds européen de développement. Face à la réticence des banques au financement de microentreprises, réticence tout à fait justifiée compte tenu de la difficulté à apprécier correctement les risques et des coûts de la collecte d'information, le fonds de garantie est un moyen d'inciter les banques à s'impliquer [Balkenhol, 1990]³⁸⁴. La *mutualisation* des risques reprend le principe de la responsabilité conjointe, mais à une échelle plus large, que l'on peut qualifier de *sectorielle* : elle ne joue pas entre emprunteurs mais entre groupes à l'échelle du quartier. Si l'un des groupes ne rembourse pas, l'ensemble du quartier est bloqué pour l'octroi d'un nouveau prêt. Chaque quartier regroupe entre 20 et 30 groupes, soit 300 à 1 000 femmes. À chaque groupe ensuite, le soin de gérer lui-même la répartition du crédit auprès de ses membres ainsi que le remboursement.

³⁸⁴ Le Bureau international du travail a développé tout un programme de soutien à la mise en place de fonds de garantie et a publié un bilan des opérations menées, précisant à quelles conditions le fonds de garantie est un outil approprié [BIT, 1998].

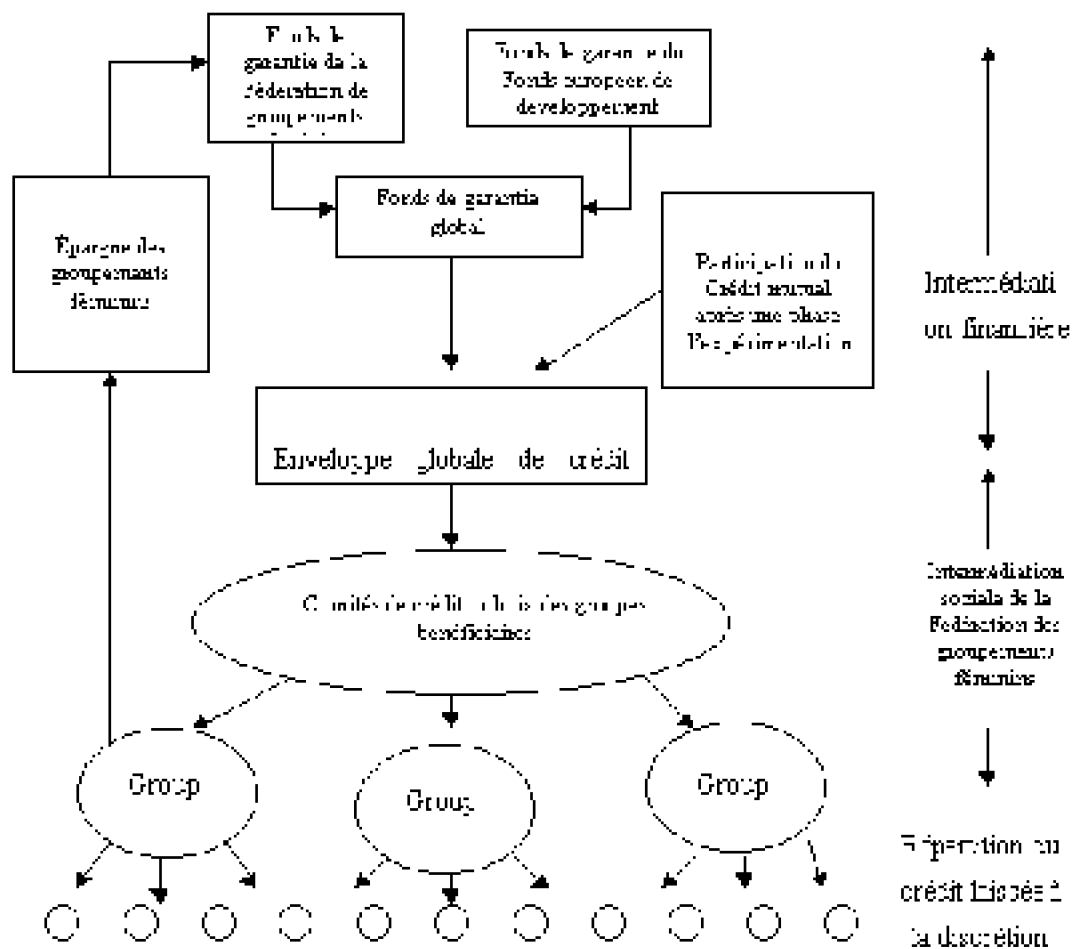
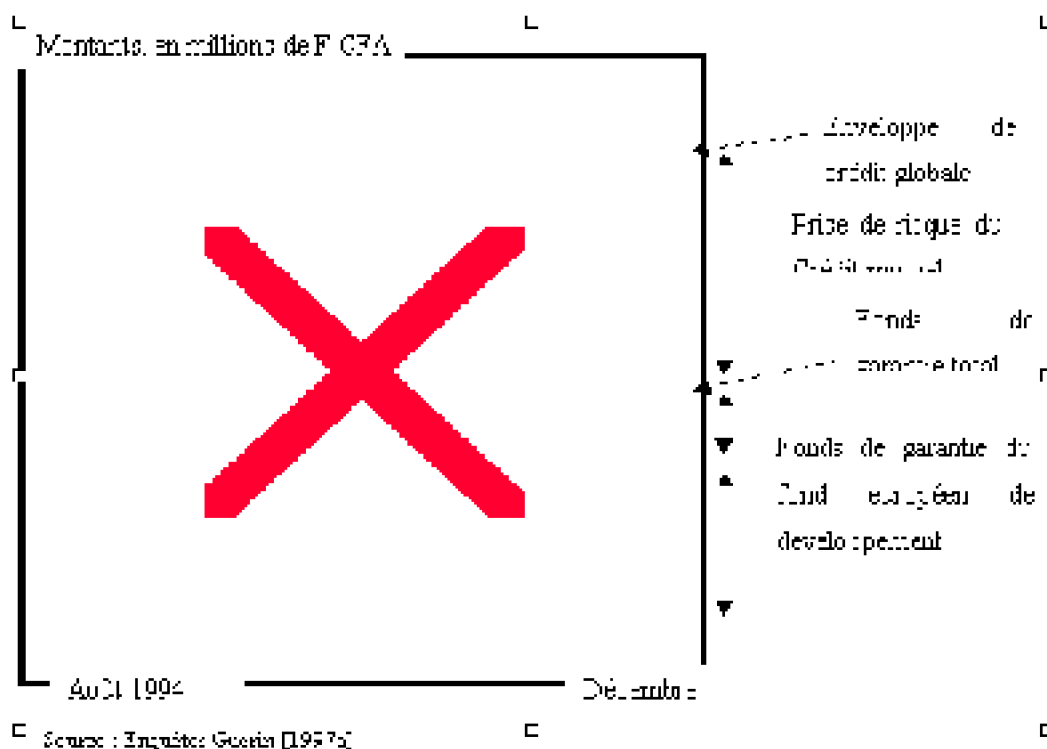


Figure 18. Le fonctionnement du dispositif Crédits rotatifs

Le Crédit mutuel ne prend au départ aucun risque puisque la moindre défaillance est prélevée sur le fonds de garantie. Ce n'est qu'après un temps d'expérimentation, permettant la construction progressive d'une relation de confiance et l'adaptation progressive aux aspirations des bénéficiaires, que le Crédit mutuel accepte de s'impliquer³⁸⁵.

Pour l'institution financière, ce partenariat est le seul moyen de s'adresser à une clientèle féminine dépourvue de garanties et d'épargne préalable. Pour la fédération des groupements féminins, c'est un moyen de multiplier le rôle de médiation financière qu'elle jouait déjà mais à une échelle très limitée.



Graphique 1. Le partage des risques et son évolution

Au-delà de l'accès au crédit, ce programme vise également à renforcer l'*empowerment* des groupes féminins : les promoteurs espèrent que la gestion collective de crédit va permettre aux clientes d'acquérir et/ou de renforcer leurs compétences en matière d'organisation collective, de budgétisation, etc. Mais contrairement au principe des banques villageoises décrites plus haut, le dispositif ne vise pas l'autonomisation financière des groupes.

Après 15 mois d'activités au printemps 1997 — date de l'enquête —, 1500 crédits collectifs avaient été accordés, pour un montant de 480 millions de F CFA de crédits cumulés. Le nombre de groupes bénéficiaires était évalué à 1000 et le nombre de femmes à 50 000.

Tableau 29. Le dispositif *Crédits rotatifs* du Crédit mutuel du Sénégal. Bilan du dispositif en décembre 1997

³⁸⁵ Par exemple, dans les départements ruraux (notamment celui de Bambey), les modalités de remboursement ont été modifiées (remboursement bimensuel et non pas mensuel). Dans le département de Thiès, les lieux de remboursement ont été décentralisés afin de limiter les déplacements. Dans le département de Tivaouane, pour certains groupes qui avaient du mal à mener des activités économiques rentables et surtout à accéder aux réseaux d'approvisionnement, le crédit monétaire a été remplacé par un crédit en nature, sous forme d'ustensiles de cuisine et de riz. Les femmes se chargent de la revente pour rembourser, le commerce devient rentable du fait de l'approvisionnement en gros. C'est aussi le mode de sélection des groupements lors des comités de crédit qui est susceptible d'évoluer : après une première attribution fondée sur une répartition simultanée à l'ensemble des groupes, le comité de crédit du département de Bambey a opté pour une attribution successive, ce qui permet d'augmenter les montants alloués.

Nombre cumulé de crédits accordés aux groupes (depuis août 1994, date de mise en place du projet)	1513 Certains groupes ont bénéficié deux, voire trois fois du crédit, le nombre de groupes bénéficiaires peut être évalué à 1000 et le nombre de femmes bénéficiaires à 50 000 (on compte en moyenne 50 femmes par groupe)
Montant cumulé de crédits	482,2 millions F CFA
Encours de crédits	115,4 millions F CFA
Taux de remboursements	95% à échéance, 98% à 6 mois le fonds de garantie a été prélevé
Source : Crédit mutuel [1997]	

Tableau 30. Modalités du crédit

Montant collectif	Entre 250 000 et 2 millions de F CFA
Montant individuel	Varie entre 5000 et 50 000 F CFA (selon la taille des groupes et le mode d'attribution)
Durée	6 mois
Taux d'intérêt	2% par mois sur le montant restant dû, ce qui correspond pour la durée de 6 mois du crédit à un taux de 7 à 9% selon les modalités de remboursement (mensuels ou bimensuels, différé ou non),
Remboursement	Mensuel ou bimensuel avec différé d'un mois selon les zones
Taux de rotation du crédit par groupe	Varie entre six mois et deux ans.
Source : Crédit mutuel [1997]	

Le programme a démarré en 1994 dans la ville de Thiès pour une phase d'expérimentation. Il s'est ensuite étendu progressivement aux départements environnants, l'objectif à terme étant de couvrir l'ensemble du territoire. Au moment de l'enquête, six départements étaient concernés, tous très hétérogènes : depuis la banlieue très proche (Pikine) ou plus éloignée (Rufisque) de Dakar jusqu'à des zones rurales très enclavées (certaines parties des départements de Thiès, Mbour, Bambey Tivaouane) en passant par des zones côtières (Mbour)³⁸⁶.

Si ce programme est la première initiative d'une telle ampleur destinée aux femmes dans ce pays, on observe un véritable foisonnement d'expériences de toutes sortes. Dans la région de Thiès, il existe également plusieurs dispositifs visant la création de caisses féminines autonomes, dont les principales sont impulsées par des ONG locales telles qu'ENDA et ADHIS, ou internationales telles que Caritas et Plan international. On compte également une infinité de projets à volet crédit que nous avons renoncé à lister³⁸⁷. Le tableau ci-dessous reprend les principaux concurrents du Crédit mutuel dans les

³⁸⁶ Voir les cartes proposées aux chap. 3 (sect. 2) et chap. 7 (sect. 1).

différentes zones enquêtées.

Tableau 31. L'offre de crédit féminin dans la région de Thiès.

	ENDA (1987)	AFFSES (1995)	Caisses Caritas (1993)	ADHIS (1995)	Plan International (1994)
Lieu d'implantation	Dakar (Grand Yoff) Commune de Thiès	Pikine (Banlieue de Dakar)	Ensemble de la région	Département de Bambey	Ensemble de la région
Nbre de femmes bénéficiaires	10 000	541	1300	1200	1800
Encours de crédit (F CFA)	?	35 millions	40 millions	21 millions	12 millions
Objectif poursuivis	Autonomie financière des caisses	Familiariser les femmes avec le système bancaire formel	Autonomie financière des caisses	Familiariser les femmes avec le système bancaire formel	Autonomie financière des caisses
Source : Enquêtes Guérin [1997a]					

Section 2. La question de l'impact

Le succès médiatique actuel de la *microfinance* ne doit pas faire oublier que maintes expériences ont déjà eu lieu, dont la plupart ont été plutôt décevantes, tant du point de vue des effets induits auprès des emprunteurs que de leur pérennité, et que les méthodes pratiquées aujourd'hui ne sont finalement pas radicalement différentes [Adams et Von Pischke, 1992]. L'insuffisance de ressources financières n'étant qu'un problème parmi d'autres, considérer la microfinance comme une « panacée » pour éradiquer la pauvreté serait lui prêter des vertus excessives [BIT, 1998]. Plus encore, l'outil microfinance est très ambivalent, car il est capable du meilleur comme du pire. C'est ce que souligne un document récent publié par le Bureau international du travail : selon la manière dont il est mis en oeuvre et vécu par les emprunteurs, il peut tout aussi bien alléger la pauvreté que l'alourdir en aggravant l'insolvabilité des bénéficiaires [BIT, 1999a].

Paul Mosley et David Hulme [1998], à l'issue d'une étude d'impact relativement exhaustive menée auprès de treize dispositifs asiatiques, attirent également l'attention sur les effets pervers possibles et se montrent plutôt sceptiques à l'égard d'une généralisation massive de l'outil qui ne tiendrait pas compte de l'instabilité financière des plus démunis. L'étude met en évidence une très forte corrélation entre les niveaux de revenus initiaux

³⁸⁷ Parmi les principaux, citons le PAGPF (Programme d'appui aux groupements féminins) cofinancé par la banque africaine de développement et piloté par l'État sénégalais, les projets du FIDA (Fonds international pour le développement de l'agriculture).

des emprunteurs et l'augmentation de revenu induite par le crédit : plus les personnes se situent en dessous du seuil de pauvreté, et plus les revenus générés sont faibles, voire négatifs, les personnes ayant été contraintes de s'endetter pour rembourser, suite à un aléa quelconque qui les a conduites à décapitaliser³⁸⁸.

D'autres travaux insistent sur la pertinence très relative de l'outil selon le contexte socioéconomique local. Outil financier de court terme et de faible montant, la *microfinance* est destinée en priorité à des activités commerciales : dans des zones sujettes à des difficultés d'approvisionnement et d'écoulement, développer l'offre de microfinance peut provoquer très rapidement la saturation des marchés locaux [Chao-Berroff, 1997 ; IRAM, 1996].

La plupart des études d'évaluation soulignent les effets restreints de l'outil en termes d'accumulation³⁸⁹. L'impact se mesure souvent en termes sociaux. Dans le programme de crédit solidaire de Guinée, le crédit participe à l'amélioration de la consommation courante (alimentation), de l'habillement et pour un tiers des emprunteurs, à l'amélioration de l'habitat. Dans le dispositif *Actuar* en Colombie, l'accès au crédit améliore l'accès à l'éducation, la santé et le logement. Pour la *Grameen Bank* au Bangladesh, la comparaison avec des non bénéficiaires montrent un impact substantiel en termes de santé, d'habillement et de construction [Doligez et Le Bissonais, 1996].

Concernant les femmes, dont on a vu qu'elles étaient une « cible » privilégiée, la prudence s'impose d'autant plus : outre les risques de surendettement, se pose avec acuité la question du *contrôle* du crédit, que les conjoints ou autres membres masculins de la famille peuvent être incités à s'approprier. Ici encore, un document publié par le Bureau international du travail et centré sur l'accès des femmes à la microfinance relève ce point ; il souligne aussi la portée limitée de l'outil concernant la question de la précarité féminine et la nécessité de l'intégrer dans une réflexion plus globale sur la valorisation des droits féminins, se détachant ainsi d'une vision idéaliste qui prétendrait éliminer par la microfinance les problèmes de sujétion féminine [BIT, 1999b]. Plusieurs études empiriques montrent les risques de dérives de ce type [Goetz et Gupta, 1996 ; Hashemi, Schuler, Riley, 1996 ; Rahman, 1999]. Par exemple, une étude réalisée auprès de quatre programmes de microcrédit au Bangladesh montre que 10% des emprunteuses de la *Grameen Bank* ont peu, voire aucun contrôle sur l'usage de leur crédit, cette proportion atteint 45% dans le BRAC, 38% dans le TMSS, 63% dans le RD-12 [Goetz et Gupta,

³⁸⁸ Les projets étudiés se trouvent en Bolivie (*Bancosol*), en Indonésie (*Unit Desa system de la Bank Rakyat Indonesia*, BKK, et KURK), au Bangladesh (*Grameen Bank*, *Bangladesh Rural Advancement Committee*, TRDEP), Sri Lanka (PTCC), Kenya (*Kenya Rural Enterprise Programme Juhudi*, KIE-ISP), Inde (RRB), Malawi (*Malawi Mudzi Fund*, SACA).

³⁸⁹ C'est ce qui ressort des différentes études d'impact résumées par F. Doligez et A. Le Bissonais [1996]. La bibliographie d'études d'impact qu'ils proposent porte sur la Colombie (ACTUAR), la Bolivie (Bancosol), la République Dominicaine (ADEMI), le Bangladesh (Grameen Bank), le Burkina Faso (Petit Projet de crédit rural), la Guinée (Crédit rural de Guinée), le Nicaragua, le Mali (Caisses du pays Dogon et de Kafo Jiginew), le Sénégal (Caisses populaires d'épargne et de crédit de Kaolack), le Cambodge (Petit crédit rural solidaire), le Viet-Nam (Caisses villageoises de crédit de la Plaine des Joncs, Caisses de crédit rural du bassin du Fleuve Rouge). Les études évoquées par D. Diarra Doka [1998] et M. Maga Maazou [1998] à propos de projets nigériens parviennent aux mêmes conclusions.

1996]. Aminur Rahman [1999], à partir d'enquêtes effectuées auprès des clientes de la *Grameen Bank*, montre qu'il est fréquent que les femmes soient fortement incitées par leur mari à prendre un crédit³⁹⁰.

L'étude que nous avons menée au sujet du programme *Crédits rotatifs* du Crédit mutuel du Sénégal confirme quelques uns des différents constats cités, le bilan global étant globalement positif. Notons tout d'abord que, dans un contexte où il est d'usage que maris et femmes disposent de leurs propres budgets, les risques de détournement par les époux sont limités. Ils le sont d'autant plus que les crédits accordés sont de faible montant et les femmes disent que de telles sommes n'intéressent pas les hommes. Nous avons constaté ensuite l'hétérogénéité de l'impact en fonction du profil des emprunteuses (l'usage du crédit est à la fois plus rentable et moins risqué pour les grandes commerçantes que pour les petites, notamment les « dépendantes », décrites précédemment), et de l'environnement socioéconomique local (les cas d'échec sont beaucoup plus prononcés en milieu rural).

Encadré 18. Remarques de méthodes

Quantitatif ou qualitatif, tel est l'éternel dilemme des enquêtes de terrain auquel n'échappent pas les études d'impact de la microfinance [Doligez et Le Bissonnais, 1996]. Les études quantitatives peuvent prétendre à une certaine exhaustivité, mais la collecte d'information se limite nécessairement à des critères très synthétiques. Inversement, les analyses qualitatives permettent de reconstituer des trajectoires, de donner des résultats « en profondeur », mais en se limitant à un échantillon restreint. Dans l'étude menée ici, les données chiffrées étaient un préalable indispensable, afin de répondre aux questions suivantes : à quel usage le crédit est-il affecté ? Les activités financées sont-elles suffisamment rentables pour rembourser le crédit ? Les marges générées permettent-elles de réinvestir dans l'activité ? En cas d'échec, comment sont remboursées les échéances ? Essentielles dans la démarche qui était la nôtre, ces questions n'ont toutefois de sens que si elles sont appliquées à un échantillon suffisamment large. Elles étaient dans le même temps insuffisantes pour rendre compte des dynamiques induites. Nous avons donc essayé de trouver un compromis³⁹¹. Ainsi dans un premier temps ont été menées un nombre suffisamment important d'enquêtes

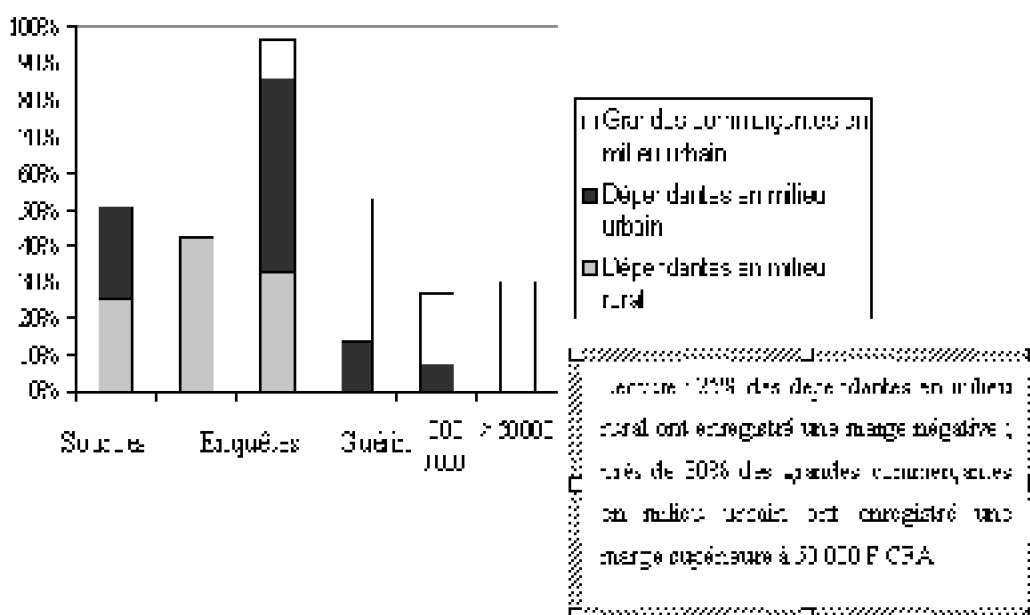
³⁹⁰ Les enquêtes ont été réalisées dans un village de la région de Tangail en 1994-1995 et au cours de l'été 1997, auprès de 295 familles, dont 195 clients de la *Grameen Bank* (120 femmes et 34 hommes) et 12 agents de crédit (9 hommes et 3 femmes). Dans son échantillon, 60% des femmes sont incitées par leur mari à prendre un crédit. L'interprétation est toutefois délicate, dans un contexte où les femmes n'ont pas confiance en elles et ont très peur de s'endetter et de ne pas être capables de rembourser. Tout dépend bien sûr de l'usage qui est fait du crédit (est-il utilisé par le mari ou pas), l'étude précise que cela arrive dans certains cas mais sans donner davantage de précisions [Rahman, 1999, p. 70].

³⁹¹ Précisons également que les effets peuvent être évalués de deux manières différentes : soit en comparant les situations avant et après crédit, soit en comparant la population d'emprunteurs avec une population de non emprunteurs [Doligez et Le Bissonnais, 1996]. La première solution n'est pas sans difficulté puisqu'il faut demander à l'emprunteur de se situer dans une situation fictive. C'est toutefois celle que nous avons retenue puisque nous cherchions à évaluer la dimension dynamique du crédit. Et c'est ici que la démarche en termes de récits de vie révèle toute sa pertinence puisqu'elle permet d'éviter, ou du moins de limiter, le biais de la fiction. Ce point a été abordé plus en détail au chap. 3, consacré au mode de collecte des données.

(87 enquêtes exploitables) pour prétendre évaluer la pertinence de l'outil d'un point de vue économique et financier. L'affectation du crédit sitôt octroyé, son taux de rentabilité mensuelle, la marge ainsi dégagée ainsi que l'origine des fonds mobilisés pour le remboursement sont quatre indicateurs incontournables. Nous avons renoncé à estimer les revenus générés une fois le crédit remboursé. Les critères retenus visent simplement à évaluer les capacités de remboursement via l'activité financée, ainsi que les éventuelles dynamiques d'accumulation possible. Tout ceci a exigé un travail minutieux de reconstitution des comptes d'exploitation (rappelons que les enquêtes se sont étalées sur une période de cinq mois), et le seul moyen d'obtenir des données fiables a consisté à suivre les femmes dans leur activité. En rester là serait toutefois très réducteur. C'est ensuite l'ensemble des sources d'incertitude et des contraintes quotidiennes qu'il convient de prendre en compte pour comprendre les effets du crédit. En quoi permet-il de lutter contre l'incertitude quotidienne ? Comment s'inscrit-il par rapport à l'ensemble des contraintes auxquelles les femmes ont à faire face ? Celles-ci, nous l'avons vu dans un chapitre précédent sont de deux ordres : la gestion du quotidien, le respect des obligations communautaires de long terme. Nous avons vu également que le poids des contraintes était très hétérogène : survie pour les unes, recherche d'opportunité spéculative pour les autres. L'impact du crédit, on s'en doute, va nécessairement être lui aussi hétérogène. Ces premières questions en appellent d'autres. Comment le crédit s'insère dans leurs stratégies quotidiennes ? Est-ce un moyen de diversifier l'activité, de la stabiliser ? Permet-il de limiter la dépendance financière ? Autorise-t-il une épargne supplémentaire ? Il faut raisonner plus en termes d'économies réalisées que de revenus réellement générés et se poser systématiquement la question : qu'auraient fait les femmes si elles n'avaient pas eu accès au crédit ? Face à la tension permanente entre souci d'autonomie et respect des obligations, comment le crédit intervient-il ? Les flux financiers, nous avons longuement insisté sur ce point dans des chapitres précédents, ont une dimension subjective : leur origine détermine en partie leur degré d'élasticité. Ici en l'occurrence, le crédit étudié représente-t-il une source de financement comme une autre où est-il perçu de manière différente ? Se substitue-t-il à d'autres sources de financement ? Est-il affecté de la même manière que le lot tontinier ou que les dons de la famille et de l'entourage ? Au total, cinq critères chiffrés ont été utilisés : - L'affectation du crédit au départ (répartition entre activité « productive » et dépenses « sociales » - les marges mensuelles dégagées à travers l'activité financée (diminuées des intérêts à rembourser). La marge mensuelle ne concerne que la marge générée par le crédit et non la marge totale de l'activité commerciale (puisque la plupart du temps, le crédit est utilisé pour renforcer un fonds de roulement) ; ceci afin d'éviter de prendre en compte l'influence du fonds de roulement de départ, qui surestime la rentabilité du crédit. Les marges mensuelles sont bien sûr à comparer avec les revenus mensuels. - Le taux de rentabilité mensuel du crédit. Le taux de rentabilité mensuel a été calculé comme suit : il s'agit du rapport entre la marge mensuelle diminuée des intérêts mensuels et le montant total du crédit (et non pas seulement le montant total du crédit). - Les dépenses sociales financées par le crédit, soit dès l'octroi du crédit, soit à travers la marge générée par le crédit.

§1. Un impact hétérogène : contexte socioéconomique local et profil des emprunteuses

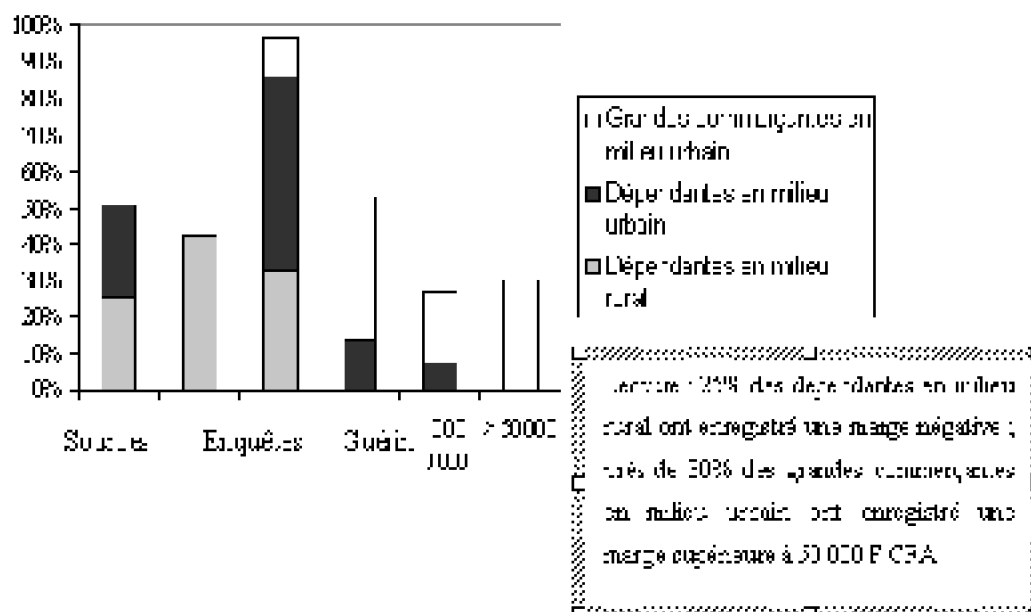
Les plus pauvres sont surreprésentées pour les situations de perte et c'est pour les plus aisées que les marges sont les plus importantes. Cette hétérogénéité des résultats en fonction des profils se comprend aisément : les plus aisées peuvent se permettre de prendre des risques, tandis que les plus pauvres non seulement ne prennent pas de risques, mais affectent une partie plus importante du crédit à de la consommation. De plus l'instabilité quotidienne est telle que le moindre aléa peut conduire à l'échec.



Graphique 2. Les marges mensuelles en fonction du profil³⁹²

De quoi dépend la rentabilité d'une activité ? Elle dépend en premier lieu de la vitesse de rotation du capital. Plus le taux de rotation du capital est élevé, plus l'activité est rentable. Elle dépend ensuite du type d'activité : les produits transformés sont généralement plus rentables (lait caillé, arachide grillée, arachide moulue, beignets, plats cuisinés, etc.), à condition que la concurrence ne soit pas trop forte. La transformation exige de la main d'oeuvre et un investissement en capital fixe, or ces deux types de coûts ne sont généralement pas pris en compte. La main d'oeuvre est gratuite ; le matériel appartient à la famille ou à un groupe de femmes, son amortissement n'est pas pris en compte non plus.

³⁹² Les grandes commerçantes en milieu rural ne sont pas représentées, car la plupart d'entre elles emploient le crédit à des fins entièrement sociales.



Graphique 3. Les taux de rentabilité mensuels en fonction du profil

Les « dépendantes » sont surreprésentées parmi les cas d'échec. La proportion de pertes atteint 25 dans cette catégorie (15 femmes sur 60). Comment justifier cette situation ? En milieu urbain, il n'y a pas à proprement parler d'activité non rentable, les pertes sont liées aux aléas de l'activité (notamment des défauts de paiement des clients) ou à une inadéquation de l'offre de crédit (montant du crédit trop important par rapport au niveau d'activité). En revanche, le contexte rural est plus problématique. Outre les cas d'échecs, on constate dans 30% des cas que l'activité n'est pas suffisamment rentable pour pouvoir réinvestir dans l'activité.

L'activité financée n'a rien rapporté, les femmes ont été obligées de rembourser à partir d'une autre activité commerciale, d'une activité salariée, de leur épargne, ou encore de dons. C'est toutefois rare qu'elles s'endettent, ce qui est déjà positif.

Tableau 32. L'origine des fonds utilisés pour le remboursement

	Dépendantes en milieu rural	Dépendantes milieu urbain	Grandes commerçantes milieu rural	Grandes commerçantes milieu urbain
Revenus générés par l'activité financée	60%	56%	23%	70%
Autre source de revenu	10%	22%	66%	30%
Tontine	5%	11%		
Don	20%	11%	11%	
Endettement	5%			
	100%	100%	100%	100%
Source : Enquêtes Guérin [1997a]				

Le milieu rural est beaucoup moins propice à des activités commerciales rentables. La pertinence de l'outil est conditionnée par la présence d'opportunités d'activités génératrices de revenus. Or ici, les échéances de remboursement sont incompatibles avec des activités agricoles et le petit commerce n'est pas toujours rentable en l'absence de marchés d'une certaine taille à proximité. Le problème de l'enclavement est accentué lorsque la vitesse de rotation du fonds de roulement est faible. C'est notamment le cas du pilage de mil (rentabilité mensuelle de 10%), du couscous de mil (25%) ou encore de la vente de céréales (6%). Financer de telles activités par le crédit pourrait être rentable si le cycle de vente était journalier, mais la plupart du temps il est hebdomadaire, voire bi-mensuel dans les zones enclavées. Se posent enfin deux types de problèmes : les comportements mimétiques et la saturation des marchés, nous y revenons dans la section suivante.

Encadré 19. Les facteurs d'échec en milieu rural

- activité pas assez rentable et dont la vitesse de rotation du fonds de roulement est trop faible pour pouvoir être financée par un crédit. C'est notamment le cas du pilage de mil (rentabilité 10%), du couscous de mil (25%) de la vente de céréales (6%). Financer de telles activités par le crédit pourrait être rentable si le cycle était journalier, mais la plupart du temps il est hebdomadaire, voire bi-mensuel dans les zones enclavées.
- coût de transport trop élevé : les frais sont été sous-estimés, ce qui traduit une mauvaise gestion des activités, mais cela traduit aussi l'insuffisance des montants
- mauvaise récolte
- saturation du marché : nous avons rencontré deux situations, il s'agit de commerce de savon et de thé dans des zones enclavées où le marché est de fait très limité
- tendance forte au mimétisme : les femmes qui n'ont pas ou peu d'expérience ont tendance à imiter celles qui réussissent, mais sans disposer nécessairement des mêmes avantages (transport gratuit par exemple)
- taux d'intérêts pratiqués par le groupe très élevés, c'est surtout le cas en milieu rural que l'on trouve les taux les plus élevés, qui atteignent parfois 50 %
- montants trop importants par rapport aux opportunités, les femmes ont alors tendance à utiliser une grande partie du crédit pour des dépenses « sociales »
- mauvaise compréhension des modalités de

remboursement, dans certaines situations les femmes ont rendu l'argent lorsqu'elles ont su qu'il fallait rembourser de manière régulière (mensuellement ou bimensuellement). Elles ont très peur de prendre un crédit pour se lancer dans une activité nouvelle qu'elles ne maîtrisent pas.

A. Les grandes commerçantes : incitation à l'épargne, opportunité de spéculation et investissement social

En milieu rural, la plupart des grandes commerçantes jugent les montants trop faibles pour une utilisation productive. C'est donc dans cette catégorie que les utilisations « sociales » sont les plus courantes. Ceci ne les empêche pas de rembourser, c'est une question d'honneur. On assiste cependant à un impact non négligeable en termes d'épargne, soit à travers l'achat de petit bétail, soit à travers la participation à une tontine supplémentaire. Pour celles qui décident d'investir, c'est la plupart du temps pour spéculer sur les céréales (les acheter à la récolte et les revendre en période de soudure). Elles remboursent avec d'autres sources de revenus. La marge générée une fois le crédit entièrement remboursé varie entre 6 500 et 9 500 F CFA.

Pour les grandes commerçantes en milieu urbain, l'accès au crédit ne modifie pas fondamentalement leurs stratégies dans la mesure où elles ont déjà largement accès au crédit, même si celui-ci est surtout d'origine informelle. Il s'agit donc simplement d'une opportunité supplémentaire. En revanche, c'est pour elles que le crédit est le plus rentable (généralement la rentabilité mensuelle est supérieure à 50%). C'est aussi pour elles que le crédit est le plus souvent un moyen d'incitation à l'épargne. La majorité d'entre elles estime avoir épargné : pour certaines, il s'agit simplement d'argent mis de côté destiné à être rapidement utilisé, mais pour d'autres c'est de manière durable à travers la participation à une tontine supplémentaire, l'achat de biens durable ou encore l'ouverture d'un compte d'épargne bancaire.

B. Les « dépendantes »

En termes de revenus générés, l'impact est bien moins marqué pour les « dépendantes ». Les activités les plus rémunératrices restent réservées aux précédentes : il s'agit soit d'opérations risquées, soit d'activités exigeant un minimum d'immobilisation du capital (c'est le cas notamment de la spéculation sur les céréales en période de soudure). Or le remboursement du crédit est mensuel. Seules celles qui disposent d'un minimum d'avance ou d'autres sources de revenus peuvent donc se le permettre. En revanche, si l'on raisonne en termes d'augmentation relative des revenus, c'est ici que l'impact est susceptible d'être le plus prononcé. Ainsi pour les « dépendantes » en milieu urbain, près de la moitié d'entre elles (13 femmes sur 28) parviennent à augmenter leur revenu de manière ponctuelle de 30 à 50%, et certaines estiment que cette augmentation est durable. Ceci n'est toutefois possible que si les pratiques financières collectives évoluent et que les groupes adoptent un système d'avance permanente, nous y revenons plus loin. En milieu rural, il est plus difficile d'enclencher une trajectoire d'accumulation, nous y revenons également plus loin.

Par ailleurs, si l'on considère l'impact global en termes de bien-être, c'est aussi pour les « dépendantes » que l'impact est le plus important dans la mesure où le crédit permet de répondre à des besoins bien plus prioritaires. Quel que soit le profil des femmes, une partie du crédit est affectée à des dépenses sociales. Le type de dépense selon les profils ne fait que reproduire la hiérarchisation des besoins : survie pour les unes, accumulation pour les autres. Les « dépendantes » sont davantage préoccupées par les dépenses d'alimentation, d'habillement, de santé, de scolarité, de cérémonies, tandis que les grandes commerçantes vont réinvestir pour développer leur activité, construire leur maison, envoyer leurs enfants à l'étranger, etc. En milieu rural par exemple, plus de 75% des « dépendantes » disent avoir utilisé une partie du crédit à des dépenses d'alimentation.

Tableau 33. L'utilisation sociale du crédit³⁹³

	Dépendantes en milieu rural	Dépendantes urbain	Grandes commerçantes milieu rural	Grandes commerçantes milieu urbain
Alimentation et participation à la dépense	Prioritaire	Moyennement prioritaire	Moyennement prioritaire	Non prioritaire
Scolarité	Moyennement prioritaire		Non prioritaire	
Santé		Moyennement prioritaire		
Ustensiles de cuisine		Non prioritaire	Non prioritaire	
Vêtements	Non prioritaire			Moyennement prioritaire
Bijoux, boubous				
Dons				
Cérémonie	Moyennement prioritaire			
Source : Enquêtes Guérin [1997a]				

Une observation plus originale, déjà évoquée dans un chapitre précédent, réside dans la transformation des pratiques collectives vers un système « d'avance permanente », que les femmes ont choisi d'instaurer afin de stabiliser leur propre activité commerciale. Rappelons brièvement le principe : contrairement au lot tontinier attribué à tour de rôle, les femmes bénéficient toutes en même temps d'une somme qu'elles rembourseront à échéance régulière, éventuellement avec intérêt ; sitôt la somme remboursée, elles la récupèrent immédiatement pour réinvestir dans leur activité, l'intérêt principal du système étant de les « obliger » à travailler. Tous les groupes qui pratiquent

³⁹³ Le tableau doit être lu comme suit : compte tenu de la difficulté à évaluer de manière précise les dépenses sociales induites par le crédit, nous nous sommes contenté d'évaluer les domaines prioritaires dans lesquels les femmes considéraient avoir affecté une partie du crédit (soit dès l'octroi du crédit, soit au cours des six mois de sa durée d'utilisation).

ce système ont bénéficié d'une ligne de crédit extérieure. Celle-ci, à travers l'effet de levier qu'elle suscite, accélère considérablement les capacités de médiation financière des groupes. Nous avons également observé que les femmes profitent de l'obligation de rembourser un crédit formel pour se prémunir contre les sollicitations de leur entourage. Notons enfin l'influence probable des recommandations dispensées par les promoteurs du programme de microfinance, incitant les femmes à professionnaliser leur activité.

Cependant, quelle que soit l'énergie dépensée par les promoteurs du dispositif, le résultat reste du ressort des femmes : elles s'approprient le dispositif qui leur est proposé, l'adaptent à leurs propres aspirations et lui donnent une tonalité qui n'est pas toujours conforme à ce que les promoteurs avaient imaginé. Tous les groupes ne profitent pas de l'effet de levier du crédit. Entre les « assistés » ne vivant qu'au rythme des aides extérieures, les « courtiers du développement » cherchant essentiellement à cumuler les partenaires extérieurs, ou encore les groupes « artificiels » créés par un leader local pour élargir sa surface sociale, le risque est grand que l'usage du crédit, au même titre que toute aide extérieure, ne profite qu'à une minorité, voire soit totalement détourné.

§2. L'usage collectif du crédit

Tout dépend tout d'abord du compromis trouvé entre intérêts individuels et collectifs. Une fois le crédit obtenu, chaque groupe est entièrement libre de son usage. Certains groupes optent pour une répartition strictement égalitaire et les montants sont alors très limités ; c'est notamment le cas en milieu rural, dans 75% des cas, les montants ne dépassent pas 5000 F CFA. Les grandes commerçantes estiment que le montant est trop faible pour en faire un usage « productif » (c'est-à-dire destiné à des activités génératrices de revenus), elles l'utilisent donc essentiellement comme crédit à la consommation. Dans d'autres groupes, chacune n'a pas droit à la même somme en fonction de son âge ou de son « sérieux », celui-ci étant laissé à l'appréciation de la présidente. Dans d'autres groupes encore, la sélection reprend le principe tontinier : tirage au sort, avec une certaine souplesse en fonction des besoins des unes et des autres.

Tableau 34. Les montants individuels accordés par les groupes

Montant individuel (en F CFA)	Milieu rural	Milieus urbain et péri-urbain
< ; 5 000	73 %	7%
5 000-10 000	27%	7%
10 000-30 000		72%
30 000-60 000		14%
> ; 60 000		7%
total	100%	100%
Source : Enquêtes Guérin [1997a].		

Outre le taux d'intérêt exigé par le Crédit mutuel, la plupart de groupes décident de rajouter un taux supplémentaire destiné à alimenter leur propre caisse, et qui correspond en fait à de l'épargne forcée. Ici encore, les choix sont très disparates. Certains groupes

privilégient l'épargne collective en exigeant une épargne forcée de 20, 30 voire 50% du montant du crédit, pour une échéance variant entre 1 et 6 mois ; l'objectif consiste à « gonfler la caisse ». Certes, à l'issue du remboursement du crédit, les femmes disposent d'une épargne collective, par contre l'usage personnel du crédit n'a qu'un impact très limité. Que penser de telles pratiques ? Tout dépend finalement de l'usage qui est fait de l'épargne ainsi collectée.

Dans certains groupes, il est plus important pour les femmes d'épargner que d'investir, par conséquent la plupart d'entre elles apprécient la démarche adoptée ; par contre ailleurs, la décision ne fait pas l'unanimité, elle a été prise par la présidente qui pourra ensuite se vanter de diriger un groupe possédant tel ou tel montant d'épargne, l'usage de celle-ci n'étant pas toujours très clair.

Tableau 35. L'épargne forcée pratiquée par les groupes

Prélèvement en % du montant du crédit accordé	Milieu rural	Milieu urbain et péri-urbain
pas de prélèvement		20%
10%	12,5%	33%
entre 10 et 20%	50%	33%
entre 20 et 50%	25%	14%
> ; 50%	12,5%	
total	100%	100%
Source : enquêtes Guérin [1997]		

§3. L'accès au crédit comme moyen de limiter la dépendance

L'accès au crédit formel représente un moyen indéniable de s'affranchir d'un certain nombre de liens de dépendance. L'activité ne change pas mais le crédit se substitue à d'autres sources de financement : crédit fournisseur, dons du mari ou de la famille élargie. L'activité financée est parfois une question de survie, elle aurait été menée même sans accès au crédit. Mais qu'auraient fait les femmes si elles n'y avaient pas eu accès ? Comment avaient-elles l'habitude de financer leurs activités ? Le résultat est intéressant. Le crédit ne modifie pas l'activité en soi, en revanche il se substitue à d'autres sources de financement : endettement ou décapitalisation.

Ainsi que le contexte soit rural ou urbain, pour les petites commerçantes, le crédit est apprécié par une grande majorité du fait qu'il contribue à diminuer la dépendance vis-à-vis de l'entourage. C'est le cas pour plus de la moitié d'entre elles (30 sur 60) : soit le crédit se substitue à une autre source de financement (crédit fournisseur, crédit auprès du mari ou de l'entourage), soit les revenus générés sont utilisés en partie pour rembourser des dettes. Le sentiment d'autonomie qui en résulte ressort avec force des témoignages : les femmes se sentent « plus à l'aise », moins « liées », moins « obligées ». Elles disent aussi qu'elles se « débrouillent » mieux, et qu'elles ont moins à « quémander ». Or une femme qui ne « quémande » pas est davantage respectée. « *Depuis le crédit je bouffe moins l'argent* », nous disait l'une d'entre elles. Certaines estiment avoir stabilisé leur

activité (15 sur les 60 « dépendantes »), elles bénéficient d'une « avance » permanente de la part du groupe.

Tableau 36. Détail des activités financées pour les « dépendantes »³⁹⁴

	en %
Augmentation du fonds de roulement	75%
augmentation ponctuelle	55%
augmentation durable	20%
Activité nouvelle ponctuelle (banque de céréales)	10 %
Activité nouvelle durable (démarrage de petit commerce)	10%
L'activité ne change pas mais le crédit permet d'éviter le crédit fournisseur	10%
Financement de campagne agricole (l'activité ne change pas mais le crédit permet d'éviter le crédit usurier)	15%

Source : Enquêtes Guérin [1997a].

C'est donc en termes d'économies réalisées et non de revenus générés qu'il faut raisonner, notamment en milieu rural. Avant que le groupe n'octroie des crédits, soit l'activité n'était pas menée, soit elle était financée à partir de la vente de produits agricoles. Ainsi, même si taux de rentabilité et marges commerciales sont limités, l'accès au crédit permet d'éviter de décapitaliser, de disposer de réserves supplémentaires pour la période de soudure³⁹⁵.

§4. Le crédit comme prétexte pour se désengager de ses obligations

Certaines femmes saisissent le crédit comme une opportunité leur permettant de se dégager, même si c'est de manière très relative, de leurs obligations communautaires. Autrefois, elles avaient l'habitude de prétexter la cotisation tontinière mais celle-ci tend à perdre quelque peu de sa crédibilité, tant pour les femmes elles-mêmes que pour leur entourage, notamment les hommes, qui les accusent de « gaspiller ». L'argument du crédit à rembourser, en revanche, a toutes les chances d'être plus crédible, au sens où il est davantage un gage de « sérieux ». Toutes les femmes ne profitent pas du crédit pour se désengager d'une partie de leurs obligations. C'est davantage une échappatoire pour celles qui cherchent à limiter la pression de l'entourage qu'une réelle contrainte. Ce sont d'ailleurs surtout les « dépendantes » qui l'évoquent, plus soucieuses de limiter leur sentiment d'assujettissement (près des deux tiers des « dépendantes » l'ont évoqué,

³⁹⁴ Le total peut dépasser 100% puisque dans certains cas le crédit finance plusieurs activités.

³⁹⁵ D'autres études confirment ce type de résultat : pour les clientes de la *Grameen Bank* au Bangladesh, celles des caisses villageoises du pays dogon et de *Kafo Jiginew*, ou encore dans les caisses villageoises de la plaine des Joncs au Vietnam, le crédit permet avant tout d'éviter la décapitalisation ou le recours au crédit usurier [Doligez et Le Bissonnais, 1996].

milieux rural et urbain confondus, soit 40 femmes sur 60). En milieu rural, évoquer le crédit est aussi un argument pour justifier le fait de se déplacer sur les marchés : elles ont eu accès à un crédit, il faut bien qu'elles aillent au marché afin d'en faire un bon usage³⁹⁶.

Enfin, notons le caractère très aléatoire de cette échappatoire : arguer de l'obligation de rembourser pour se dérober aux sollicitations de l'entourage n'est plausible qu'à une condition : que l'organisme prêteur bénéficie d'une image positive au sein de la communauté locale. De multiples travaux ont décrit des échecs de dispositifs de crédit, du fait de leur totale illégitimité auprès des emprunteurs, incitant ces derniers à ne pas rembourser [Gentil et Fournier, 1993]. À cet égard, il est d'usage d'opposer l'argent « froid » à l'argent « chaud » ; le premier est celui des blancs, les *toubabs*, il « se chiffre en millions et se dilapide dans l'abstrait », le second

« est noué dans un coin de pagne et enfoui dans les vêtements, sorti avec précaution et réticences, compté et recompté avec l'espoir d'un rabais » [Latouche, 1996, p. 20].

Relégué au dernier rang voire totalement effacé ou au contraire placé en priorité dans la hiérarchisation des dettes, l'usage de flux monétaires que l'on peut qualifier de « formels » est donc très ambivalent : tout dépend finalement de son *appropriation* et du degré de légitimité qui lui accordent ses bénéficiaires, nous allons y revenir.

§5. La question de l'autonomie

Le tableau ci-dessous récapitule l'impact en fonction des profils personnels.

Tableau 37. Bilan Récapitulatif de l'impact du crédit en fonction des profils personnels.

³⁹⁶ Notons également que simultanément, il est très fréquent qu'une part du crédit soit affectée à des dépenses sociales et à des dons, participant ainsi à l'entretien des réseaux communautaires. Nos enquêtes montrent qu'en moyenne, plus de 50% du montant du crédit est affecté à des dépenses sociales (alimentation et participation à la dépense, scolarité, santé, ustensiles de cuisine, vêtements, bijoux et vêtements, dons, cérémonies). Plus qu'un affranchissement des liens communautaires, mieux vaut parler de *liberté* d'utilisation.

Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Entre autonomie et dépendance

	Grandes commerçantes	« dépendantes »
Rentabilité mensuelle du crédit	Urbain : entre 25 et 50% pour la moitié des emprunteuses de ce profil Rural : entre 10 et 25% pour la moitié des emprunteuses de ce profil Mais surreprésentations des cas d'échec dans les deux cas : un quart d'entre elle contre 14% en moyenne	Urbain : > ; 50% Rural : difficile à évaluer, car l'utilisation est très souvent uniquement sociale (65% des cas, le montant est jugé trop faible pour pouvoir mener une activité productive)
Augmentation des revenus	Forte en milieu urbain : près de la moitié augmentent leurs revenus de 30 à 50% (sur quelques mois) et certaines (un cinquième) estiment avoir augmenté de manière durable leur fonds de roulement grâce à l'accès régulier à des « avances » via le groupe Non significative en milieu rural	Augmentation non significative
Dépenses sociales	Alimentation, scolarité, santé, cérémonies	Dons, bijoux, boubous, cérémonies
Diminution de l'endettement	Plus de la moitié des femmes estiment avoir diminué une part de leur endettement	Pas d'impact
Incitation à l'épargne	Non	Forte et durable : tontine, achat de bétail ou ouverture d'un compte bancaire (en milieu urbain) pour un tiers des femmes en milieu urbain et rural
Diversification des activités	Très peu de diversification Sauf pour les plus dépendantes en milieu rural pour lesquelles le crédit est la première occasion de mener une activité autre que agricole	Diversification fréquente Le crédit est justement une opportunité qui permet de se diversifier
Impact le plus significatif	Diminution de l'endettement Incitation à « travailler » de par l'obligation de rembourser régulièrement	Opportunité supplémentaire Pas de changement fondamental de stratégie
Source : Enquêtes Guérin [1997a]		

Pour les femmes qui cherchent à stabiliser leur activité, trois étapes peuvent être distinguées, au cours desquelles l'accès au crédit n'aura pas le même impact :

Dans une première étape, la priorité consiste à se libérer des contraintes liées aux difficultés d'accès au financement (recours obligatoire à des prêts auprès de l'entourage, des fournisseurs, des usuriers, avec la dépendance financière et / ou morale que ces prêts suscitent).

Une seconde étape consiste à sécuriser et à stabiliser l'activité afin de ne pas être obligé de décapitaliser en cas d'aléa : cette stabilisation s'appuie sur la constitution d'une épargne qui soit à la fois relativement liquide (sous forme de stock par exemple) mais qui échappe au moins en partie aux sollicitations de l'entourage ; d'où l'importance de l'accès à des sources de financement qui ne soient pas « englouties » par les obligations communautaires.

Alors une dynamique d'accumulation est envisageable : diversifier l'activité, prendre des risques, disposer d'un accès aisé au crédit et non contraignant permettant de profiter des opportunités commerciales qui se présentent, se permettre de vendre à crédit pour fidéliser la clientèle, etc.

Bénéficier d'une source de microfinancement est un moyen de franchir chaque étape, sans toutefois que ce soit systématique, notamment pour des deux dernières. Deux options sont envisageables. Soit l'accès au crédit est permanent. C'est d'ailleurs une revendication de certaines femmes, étant selon elles le seul moyen de stabiliser progressivement leur activité ; la dépendance à l'égard de l'institution se substitue à la dépendance à l'égard de l'entourage. Soit le groupe décide de faire évoluer ses propres pratiques, adoptant le système que nous avons qualifié d'« avance permanente ».

Section 3. La légitimité du prêt collectif à responsabilité conjointe

Si rendre les marchés financiers accessibles aux plus pauvres est devenu une préoccupation partagée, il s'agit également de promouvoir des dispositifs viables et durables. S'interroger sur la viabilité et la pérennité des dispositifs soulève une infinité de questions, relatives à la maîtrise des coûts, des risques et de la croissance, au cadre adopté à la fois organisationnel et juridique ainsi qu'aux relations établies avec l'État, les bailleurs de fonds et les autres institutions financières. Leur résolution n'appelle pas de solution unique, elle dépend étroitement du contexte : l'absence ou la présence d'un cadre réglementaire et légal, la place de l'État et les relations entre secteurs public et privé, la nature des réseaux sociaux locaux, les opportunités de refinancement, la forme des soutiens techniques et financiers extérieurs (nationaux ou de coopération étrangère, bilatérale ou multinationale, etc). Toutes ces questions font actuellement l'objet de réflexions et de débats multiples, autant dans les milieux académiques que chez les praticiens.

Nous nous limiterons pour notre part à étudier le rôle potentiel du cautionnement mutuel dans la gestion des risques et de l'information. S'il suscite autant d'attention, c'est

parce qu'il répond à une argumentation néo-institutionnaliste, soubassement actuel des politiques financières impulsées par la Banque mondiale. L'argumentation proposée repose selon nous sur une conception tronquée des comportements personnels et des groupes (§1). Dès lors que l'on refuse de réduire les groupes à des « boîtes noires » et que l'on tient compte de l'asymétrie des positions sociales, dès lors que l'on refuse d'appréhender les emprunteurs comme des agents maximisateurs et que l'on tient compte du contexte de très forte incertitude, on est amené à reconsidérer le rôle du groupe en matière d'auto-sélection (§2) et d'incitation (§3). On est amené également à tenir compte de la dimension stratégique de l'information (§4). L'ensemble de ces éléments permettra de se prononcer sur la légitimité de ce mode d'intervention (§5).

§1. Les fondements théoriques : le néo-institutionnalisme

La Banque mondiale n'est pas la seule institution à encourager ce genre d'expériences ; elle ne fait qu'adhérer à un vaste mouvement qui a pris forme depuis les années quatre-vingt. Cependant en affichant explicitement son soutien, elle lui donne une toute autre ampleur. Parce qu'elle détient un quasi-monopole sur la pensée institutionnelle dans le champ de l'économie du développement, elle influence très largement l'ensemble des discours relatifs au développement et les axes d'intervention privilégiés à un moment donné [Hibou, 1998]³⁹⁷.

A. L'évolution des politiques financières macroéconomiques

Aux lendemains de la seconde guerre mondiale, les politiques mises en oeuvre, légitimées à la fois par les courants dépendantiste, structuraliste et post-keynesien, accordent un rôle prééminent à l'État. L'orientation donnée aux marchés financiers répond surtout à une préoccupation de développement et d'investissement ; c'est l'heure des banques de développement, des taux subventionnés et du crédit à l'animation rurale. Les remboursements sont catastrophiques, les coûts exorbitants. Les modes de fonctionnements, importés du Nord, sont certes inadaptés, mais c'est aussi la généralisation des « crédits-dons » qui participe largement à la perversion des systèmes : l'échec de cette première phase est patent. Incriminés de laxisme en matière de gestion bancaire, de « prédation » et de « recherche de rente », les États sont en première ligne sur le banc des accusés. La crise économique et financière, relayée par les théories du *Public Choice* et de la bureaucratie, sonne le glas de la planification [Hugon, 1999b].

Au cours des années soixante-dix, face aux dysfonctionnements et à la délégitimation des États, le consensus « classico-keynesien » cède alors la place au « consensus de Washington » : à une économie administrée par les règles, se substitue une économie de marché régulée par les prix. L'utopie de « l'État développeur » devient celle du marché autorégulateur [Hugon, 1999b]. Commence ainsi le règne des politiques libérales de stabilisation et d'ajustement, légitimées cette fois par des soubassements néoclassiques [Cousy, 1993]. En vertu de l'hypothèse dite de la répression financière, la libéralisation

³⁹⁷ Le Fonds monétaire international possède un corps de doctrine beaucoup plus restreint et ne prétend pas imposer une doctrine globale ; les accords de Lomé n'exercent qu'une influence marginale sur les économies africaines ; et enfin les pays européens, y compris la France, n'ont toujours pas su développer un discours alternatif et cohérent [Hibou, 1998].

des taux d'intérêt est encouragée. On suppose que cette libéralisation va favoriser la mobilisation de l'épargne et susciter une répartition optimale des capitaux. Ici encore, les résultats sont plus que mitigés. L'objectif du marché autorégulateur n'est pas remis en cause, mais on se rend compte que le contexte d'incertitude exacerbé et d'information imparfaite freine, voire bloque la marche vers le libéralisme.

Dans la mouvance des approches néo-institutionnalistes, inspirées notamment par les travaux de Joseph Stiglitz et d'Oliver Williamson, le débat se focalise alors sur ce qu'il est convenu d'appeler la « *good governance* » et l'environnement institutionnel nécessaire au marché. Le raisonnement est le suivant : le contexte d'information imparfaite explique à la fois les déviations des comportements individuels par rapport à l'hypothèse de rationalité, et l'hétérogénéité des structures de marché par rapport à l'hypothèse de concurrence parfaite. Seul un environnement institutionnel « efficace » peut conduire à une efficacité informationnelle, à la fois individuelle et collective. Le mot d'ordre n'est plus « *getting the right prices* » mais « *getting the right institutions* » [Williamson, 1995]. Qu'entend-on par efficacité ? Diminuer les coûts de transaction, limiter les asymétries d'information et garantir le respect des engagements sont les trois fonctions principales que doivent remplir les institutions, celles-ci étant entendues à la fois au sens d'organisations et de règles. Non seulement le contexte d'information imparfaite implique une rationalité limitée, mais il ouvre aussi la voie à l'exacerbation des comportements opportunistes, à la fois individuels et collectifs. Il devient donc essentiel de contrôler les « passagers clandestins ». L'internalisation par un mode de coordination hiérarchique des transactions ou par des réseaux, est préférable dès lors que les coûts (coûts de recherche d'information, de négociation et de contrôle) sont inférieurs aux coûts du marché. La dichotomie État / marché laisse ainsi la place à une dichotomie public / privé à travers la reconnaissance d'une interdépendance entre État, marché, et organisations. L'État est réhabilité mais son rôle reste strictement instrumental et fonctionnel³⁹⁸, et surtout, toute organisation susceptible de prendre en charge le collectif est désormais prise au sérieux [Hugon, 1999b].

Les groupes de villageois acquièrent alors une nouvelle légitimité. On se demandait jusque là pourquoi les paysans acceptaient d'y participer, puisqu'ils étaient généralement payés en deçà de leur productivité marginale. L'approche néo-institutionnaliste permet de justifier l'existence de ces groupes sans remettre en cause l'hypothèse de rationalité. Ces groupes apparaissent comme une réponse au partage des risques et au problème d'incitation auxquels sont confrontés les propriétaires. L'interdépendance entre les paysans évite au propriétaire de mettre en place un système coûteux de supervision et de contrôle. Le groupe est une solution intermédiaire entre le salariat (où le propriétaire supporte l'ensemble des risques) et le travail indépendant (où le travailleur supporte l'ensemble des risques).

B. La responsabilité conjointe comme moyen de limiter les asymétries

³⁹⁸ Établir un système de prix, maintenir un environnement de politiques non discriminantes y compris la stabilité macroéconomique, investir dans les services de base et l'infrastructure, protéger l'environnement et favoriser l'équité. L'intervention de l'État ne peut être efficace que s'il est capable de mettre en place des règles et surtout de les faire appliquer [Hugon, 1999a].

d'information

C'est dans cette mouvance que s'inscrit l'attention accordée au principe de la responsabilité conjointe initié par la *Grameen Bank*. Comment évaluer la qualité de l'emprunteur et son comportement dans le futur ? Comment inciter l'emprunteur à révéler toute l'information dont il dispose et à ne pas adopter un comportement opportuniste ? Telles sont les questions centrales auxquelles est confronté tout prêteur, et qui renvoient au problème de l'asymétrie d'informations. L'emprunteur est le seul à détenir certaines données, ce qui met le prêteur dans une position de faiblesse.

Cette asymétrie d'information peut se situer *ex ante* : l'emprunteur dispose d'une information privée avant le contrat de dette. Cette première forme d'asymétrie conduit au problème de la « sélection adverse », selon laquelle il est difficile de distinguer les « bons » emprunteurs des « mauvais ». L'asymétrie peut se situer également *ex post* : le prêteur court le risque d'une exécution partielle du contrat ou de sa non-exécution du fait des comportements opportunistes de l'emprunteur. Cette seconde forme d'asymétrie conduit au problème du « hasard moral ». Le prêteur ne peut accepter de s'engager dans la relation de dette que s'il a les moyens de limiter cette asymétrie d'information et l'incertitude qui lui est liée : recherche d'information, surveillance, incitations diverses à l'exécution des contrats sont autant de moyens qui sont généralement mis en oeuvre.

Dans le contexte entrepreneurial des pays du Sud, le problème des asymétries d'information est encore plus complexe. La collecte d'informations est à la fois difficile et coûteuse. L'évaluation de la solvabilité des emprunteurs est une première difficulté. Les critères objectifs utilisés généralement par les institutions financières (taux de rentabilité de l'activité, niveau de revenu de la personne, ratio d'endettement, etc.) ne sont guère adaptés puisqu'il est délicat, pour ne pas dire impossible, d'isoler l'activité économique de l'ensemble des contraintes qui pèsent sur l'emprunteur [Bloy et Mayoukou, 1994]. Admettons que la collecte d'informations soit possible, son coût serait de toute façon prohibitif compte tenu du montant des prêts.

Si l'on s'en tient aux méthodes classiques des institutions financières, le seul moyen de pallier ce manque de données consisterait à mettre l'accent sur le contrôle du comportement de l'emprunteur, par exemple en exigeant une garantie matérielle. Le problème est alors difficile à résoudre quand l'emprunteur n'a pas de patrimoine. Substituer des garanties matérielles par des garanties « morales » peut être un moyen de dépasser le problème, et c'est sur ce principe que repose le prêt à responsabilité conjointe, dont on mesure ici toute la pertinence. On fait le pari que le groupe permet de pallier les deux asymétries d'information évoquées plus haut. L'entourage est de toute évidence le mieux placé pour évaluer la solvabilité d'un de ses membres. Réputation, bonne foi, capacité d'endettement, voire les dettes déjà contractées par ailleurs (celles-ci étant un signe éventuel de fragilité mais aussi d'appartenance à de multiples réseaux sociaux qui sont autant de soutiens potentiels) sont autant d'éléments qui déterminent la solvabilité d'un emprunteur et que l'entourage est en mesure d'apprécier. Cette capacité d'autosélection est d'autant mieux assumée que le groupe fonctionne déjà sous la forme d'une tontine. Les membres ont l'habitude de faire des arbitrages, d'évaluer les priorités des uns et des autres ; ils ont également eu l'occasion de « tester » leurs capacités de

remboursement. Comme le suggère Célestin Mayoukou [1999], la connaissance mutuelle des membres du groupe et leur expérience en matière de finance informelle constitue une « externalité positive d'information ». Enfin, l'internalisation d'une large partie des coûts par les groupes d'emprunteurs autorise l'espoir d'une viabilité financière des programmes. L'outil microfinance peut alors être considéré non seulement comme un moyen de lutter contre la pauvreté mais comme un véritable moyen de rendre l'économie de marché accessible à tous et d'optimiser l'affectation des ressources rares.

C. Le prêt collectif comme mode de gouvernance

Le prêt collectif apparaît également comme un moyen de remédier aux carences de gouvernance en renforçant le « capital social » des sociétés locales. Banalisé depuis les travaux de James Coleman [1988] et de Robert Putnam [1995], le terme « capital social » fait désormais partie du vocabulaire de la Banque mondiale. L'hypothèse est la suivante : la nature et l'intensité des interactions au sein de la société civile sont un facteur clef des performances économiques et gouvernementales régionales. L'engagement civique est à la base du capital social, que Robert Putnam définit de la manière suivante :

« modes d'organisations sociales, telles que les réseaux, les normes et la confiance, qui facilitent la coordination et la coopération pour un bénéfice mutuel » [Putnam, 1995, p. 65].

Les réseaux sociaux et les normes qui leur sont sous-jacentes jouent un rôle déterminant à la fois d'un point de vue politique, à travers l'efficacité des gouvernements, et économique, *via* la diminution des coûts de transaction. Le capital social diminue l'opportunisme, facilite la réciprocité et la confiance sociale, considérées comme des « lubrifiants » des transactions politiques et économiques ; il encourage la circulation de l'information, autorisant ainsi une diminution des coûts de transaction ; enfin il favorise la coordination et l'action collective, permettant ainsi une meilleure coopération à la fois politique et économique.

Le principe des banques villageoises, lorsqu'il vise à promouvoir les capacités d'organisation collective, s'inscrit explicitement dans cette mouvance. On suppose que la gestion d'un crédit va renforcer l'interdépendance et la coopération locale. Bien au-delà du prêt, le capital social ainsi créé devrait faciliter les performances économiques futures : directement, en limitant les coûts de transaction et en autorisant la mise en oeuvre de contrats incomplets, et indirectement, à travers l'acquisition de compétences en matière d'auto-organisation.

D. Les impasses du néo-institutionnalisme

Si la reconnaissance du rôle des organisations et le dépassement de la dichotomie État / marché est une avancée incontestable, il reste que l'on ne peut se contenter d'une conception fonctionnaliste des organisations en question et négliger leur caractère foncièrement social, politique et culturel [Hugon, 1999b]. Comme le suggère Jonathan Morduch [1999], force est de constater que le rôle du prêt collectif a été « exagéré », tant chez les économistes que chez les praticiens qui y voient l'outil idéal permettant de concilier accessibilité et viabilité [Morduch, 1999]. De la même façon, la notion de capital

social, aussi pertinente soit-elle lorsqu'elle reconnaît l'imbrication des dimensions économiques, politiques et sociales, devient pernicieuse dès lors qu'elle est banalisée et employée sans tenir compte des spécificités locales [Harris et de Renzio, 1997].

Dans la mouvance de l'approche néo-institutionnaliste, maints modèles ont été élaborés spécifiquement pour analyser le rôle potentiel des groupes d'emprunteurs en termes de gestion des risques, de l'information et des coûts, proposant de répondre aux deux questions suivantes : à quelles conditions l'approche collective est-elle un moyen de diversifier les risques et de les partager ? À quelles conditions le prêteur peut-il optimiser la coopération entre les emprunteurs ?

On est confronté à une situation que les théories de l'agence qualifient de « principal / agents-multiples »³⁹⁹. En d'autres termes, il s'agit de s'interroger sur les difficultés inhérentes à la production en équipe : comment éviter les comportements de « cavalier seul » lorsque la contribution marginale de chaque membre est inobservable ? Comment éviter par ailleurs les phénomènes de collusion, c'est-à-dire une situation dans laquelle l'ensemble des agents coopéreraient mais en poursuivant un intérêt incompatible avec ceux du principal ?

Pour répondre à ces deux questions, plusieurs modèles ont été proposés. Les travaux précurseurs de Diamond [1984] ouvraient la voie dans ce domaine, en mettant en évidence les avantages du prêt collectif en termes de diversification des risques. Partant du principe que les emprunteurs mènent des activités distinctes, et donc non corrélées du point de vue du risque, le prêt collectif à responsabilité conjointe apparaît comme un moyen de mutualiser les risques. Depuis, les modèles se sont élargis et complexifiés. Ils se focalisent soit sur le rôle du groupe en matière d'*incitation* [Besley et Coate, 1995], soit sur les *avantages informationnels* du groupe [Mayoukou, 1999 ; Stiglitz, 1990 ; Varian, 1990]. Certains mettent l'accent sur les avantages pour l'*emprunteur*, c'est notamment le cas du modèle proposé par Joseph Stiglitz [1990]. Celui-ci montre que la responsabilité conjointe, même si elle comporte des coûts (participation au groupe, contrôle des autres, partage des risques des autres) s'avère avantageuse pour l'emprunteur dans la mesure où elle permet d'obtenir des prêts plus intéressants : taux d'intérêt plus faibles, montants plus élevés, garanties matérielles moindres. D'autres approches se focalisent sur les gains obtenus par le *prêteur* : gains en termes d'économies d'échelle et en termes de taux de remboursement [Besley et Coate, 1995] ou de coût de recherche d'information [Varian, 1990]. Hal Varian suggère par exemple qu'il est plus avantageux pour le principal (l'institution prêteuse) de mettre en place des formes d'*incitation ex ante* que des pénalités *ex post* et la menace de pénalités sociales du groupe apparaît comme une forme d'*incitation ex ante* possible.

D'autres approches, enfin, prennent en compte simultanément le point de vue du prêteur et de l'emprunteur. Ainsi Jonathan Conning [1997] propose un modèle d'agence spécifique, qu'il qualifie de modèle d'« agents multiples à responsabilités multiples ». En effet, chaque membre du groupe (agent) est incité par un prêteur (principal) à agir selon

³⁹⁹ La théorie de l'agence décrit des situations où deux individus ont intérêt à collaborer : l'agent (qualifié encore de mandataire) effectue, moyennant rétribution, une tâche pour le principal (qualifié encore de mandant). La théorie cherche les mécanismes d'incitation qui fassent que l'agent agisse dans le sens du principal.

deux modalités différentes : en tant qu'emprunteur, il sélectionne les actions à mener à l'égard d'un projet de production financé par le prêteur ; en tant que membre du groupe, il exerce un contrôle sur les activités des autres membres. Or ces deux activités sont difficiles à contrôler par le prêteur, et sont donc toutes deux soumises au problème de l'aléa moral. L'auteur montre que la garantie sociale peut se substituer à la garantie matérielle et être efficace, mais à condition que les membres disposent d'un « avantage significatif en matière de coût de contrôle ».

Quelle est la portée explicative de ces modèles quand on les confronte aux réalités empiriques ? Si un certain nombre de conclusions et de recommandations sont tout à fait pertinentes, et nous aurons l'occasion de les évoquer, il reste que bon nombre des mécanismes incitatifs observés échappent totalement à la modélisation. Celle-ci n'est pas non plus capable d'expliquer les causes d'échec. D'après l'enquête menée par la Banque mondiale [1997], les prêts collectifs enregistrent entre 12 et 17% d'impayés contre 9% pour les prêts individuels. Les résultats bruts masquent en fait une très forte disparité : quand des institutions enregistrent des taux quasi-nuls, d'autres croulent sous les impayés, on ne peut donc en déduire une efficacité moindre du prêt collectif. Par contre, s'interroger sur les facteurs d'échec devient urgent, notamment lorsqu'on sait que ce type d'expérience est amené à se développer très fortement au cours des prochaines années. Les modèles proposés souffrent de deux écueils : l'inadéquation de l'hypothèse de rationalité et le fait de considérer les groupes comme des « boîtes noires ».

1. L'inadéquation de l'hypothèse de rationalité

Dans la plupart des modèles évoqués, la mise en scène est la suivante : un emprunteur a la possibilité de bénéficier d'un prêt avec responsabilité conjointe et le modélisateur s'interroge sur l'opportunité de son comportement tout au long du processus de prêt. À chaque étape, on considère que l'emprunteur est parfaitement rationnel et qu'il procède à un arbitrage en termes de coûts / avantages : arbitrage entre les différentes formes de prêt auxquels il a accès, arbitrage entre le rendement espéré d'une activité productive et le bénéfice privé qu'il pourrait retirer d'un usage non productif, arbitrage entre le coût du contrôle à exercer sur ses pairs et le coût en cas de défaillance d'un d'entre eux, arbitrage entre le bénéfice privé qu'il peut retirer d'un non remboursement et le coût des pénalités sociales de la part du groupe en cas de non remboursement. Si l'on admet l'hypothèse de rationalité, effectivement un tel scénario se prête particulièrement bien à une analyse en termes de jeu : on est bel et bien dans une situation d'interaction dont l'issue dépend, non pas des actions individuelles, mais de l'interdépendance des actions. Chacun est donc amené à prendre sa décision en fonction des anticipations qu'il fait du comportement d'autrui.

Cependant en réalité, le processus de décision est souvent très éloigné de cette succession d'arbitrages. À chaque étape, on suppose que l'emprunteur a le choix entre différentes options. Mais a-t-il réellement le choix ? Au vu de toute la réflexion menée jusqu'ici, les processus de décision individuels ne sont intelligibles qu'à la lumière de trois critères : le contexte de très forte incertitude, le respect des obligations communautaires et l'asymétrie des positions sociales qui en découle.

2. Considérer les groupes comme des « boîtes noires »

Le second problème consiste à considérer les groupes comme des « boîtes noires ». L'efficacité du prêt à responsabilité conjointe repose sur une condition forte, celle de la cohésion sociale du groupe. Les menaces de pénalités sociales exercées par le groupe ne jouent un rôle incitatif que s'il existe une certaine interdépendance entre les membres.

Certains modèles se limitent à évoquer cette condition sans en préciser davantage le contenu. Ils postulent que c'est une caractéristique inhérente aux populations des pays du Sud, s'appuyant sur l'« économie de l'affection » mise en évidence par des travaux anthropologiques⁴⁰⁰. D'autres modèles postulent que la cohésion sociale des groupements, si elle n'existe pas au départ, finira par résulter d'un processus d'apprentissage issu de comportements individuels rationnels. Hal Varian, par exemple, considère que lors de la formation des groupes, les membres qui sont « bons » ont tout intérêt à s'associer avec des membres qui sont également « bons » [Varian, 1990]. Dans la même optique, Joseph Stiglitz [1990] fait l'hypothèse que le niveau de risque va progressivement s'homogénéiser, les emprunteurs étant naturellement incités à s'associer avec des emprunteurs d'un niveau de risque similaire. Le modèle proposé par Jonathan Conning [1997] fait figure d'exception. L'engagement des membres dans leur groupe est une condition *sine qua non*. Il ne suffit pas de mettre en oeuvre un contrat à responsabilité limité entre pairs, encore faut-il que le contrat « *soit fondé sur un enchaînement particulier des actions et exige un engagement* » [Conning, 1997, p. 85].

N'est-ce pas contradictoire de supposer des emprunteurs rationnels, libres dans leurs choix, et en même temps soumis à la pression sociale de leurs pairs ? Quelles que soient les options envisagées, les modèles ignorent totalement la complexité des modes d'organisation des sociétés locales. La soumission au groupe existe mais à certaines conditions. Solidarité et pression sociale ne se décrètent pas. Elles se construisent, elles supposent une certaine légitimité et elles exigent un minimum d'articulation entre intérêts individuels et collectifs. En outre, les modèles n'envisagent que les effets positifs de l'incitation ainsi créée, allant jusqu'à suggérer que les menaces de pénalités soient maximales afin que l'effet d'incitation soit optimal⁴⁰¹. Dans certaines situations, la menace est si forte qu'elle inhibe tout comportement individuel et engendre un certain nombre d'effets pervers. Cette critique s'adresse également aux partisans du capital social, dont la plupart ont tendance à s'en tenir à une conception « romantique » des sociétés locales, négligeant les relations hiérarchiques et les risques de coercition [Harris et de Renzio, 1995].

D'autres travaux ont déjà souligné les limites du cautionnement mutuel. Certains insistent sur la prise en compte des intérêts individuels : exiger une responsabilité conjointe ne peut faire l'économie d'incitations individuelles, telles que l'octroi de prêt progressif, les remboursements réguliers ou encore la nature répétée des interactions

⁴⁰⁰ C'est le cas notamment du modèle proposé par T. Besley et S. Coate [1995].

⁴⁰¹ C'est notamment le cas du modèle proposé par T. Besley et S. Coate [1995] ; ils reconnaissent toutefois en conclusion qu'ils ne se sont pas du tout penchés sur les éventuels effets négatifs du prêt collectif.

prêteur / emprunteur, notamment dans un contexte où il existe une forte concurrence [Morduch, 1999 ; Lapenu et *alii*, 2000]. Certains insistent sur le rôle premier de l'efficacité organisationnelle et du sentiment d'appartenance à l'institution financière. Pankaj Jain [1997], à partir d'enquêtes effectuées auprès de la *Grameen Bank*, montre que la discipline qui règne en matière de remboursements est moins l'effet de la caution mutuelle que le fruit d'une « culture organisationnelle », partagée à la fois par les agents de crédits et les emprunteurs et fortement entretenue par les responsables. D'autres évoquent la nécessité de garanties complémentaires telles que les fonds de prévoyance, seul moyen de tester l'engagement des emprunteurs et leur coopération et de s'assurer d'une gestion collective des risques [Huppi et Feder, 1991 ; Conning, 1997]. D'autres travaux encore, mettent l'accent sur la nécessité de tenir compte de la nature et de l'intensité des réseaux sociaux locaux : les responsabilités déléguées au groupe, lesquelles peuvent être plus ou moins étendues, doivent tenir compte du degré de coopération préexistant [Bhatt et Tang, 1998].

Nous proposons de prolonger ces réflexions, sur lesquelles nous aurons l'occasion de revenir, en nous interrogeant sur la *légitimité* de ce mode d'intervention : à quelles conditions le prêt collectif à responsabilité conjointe est-il susceptible de promouvoir l'autonomie des femmes ?

§2. Le rôle du groupe en matière d'auto-sélection

Les modèles principal / agent postulent que l'emprunteur, rationnel et opportuniste, va procéder à un arbitrage entre trois options : une activité productive non risquée (c'est l'option la plus avantageuse pour le prêteur), une activité productive risquée, ou encore un usage personnel, non productif. On suppose que l'emprunteur compare les gains monétaires des trois options avec les coûts d'une sanction en cas de non remboursement. Or, dans la pratique, que ce soit pour la prise de risque (A) ou pour l'évaluation de la sanction (B), ce type d'arbitrage n'a pas lieu, du moins pas de manière aussi simple.

A. La prise de risque

Considérons tout d'abord le choix d'une activité plus ou moins risquée. Cela suppose déjà que les emprunteurs soient en mesure d'évaluer la rentabilité de l'opération, or c'est rarement le cas. Les emprunteurs peuvent avoir tendance à adopter des comportements mimétiques. C'est notamment le cas des femmes qui n'ont pas ou peu d'expérience ; elles prennent leur décision en imitant celles qui réussissent, mais sans disposer nécessairement des mêmes avantages (transport gratuit, avantages préférentiels chez les fournisseurs, clientèle déjà bien établie, etc.). Par ailleurs, une injection massive de capitaux peut remettre en question la rentabilité de certaines activités du fait de la saturation des marchés, de difficultés d'approvisionnement ou encore de la réduction de la vitesse de rotation du capital liée à des problèmes de commercialisation. Ce risque est plus marqué en milieu rural puisque le marché, tant en termes d'offre que de demande, y est limité. Nous avons rencontré deux situations de ce type, la plupart des femmes bénéficiaires du crédit s'étaient lancées dans le commerce de savon et de thé dans deux

zones très enclavées où de fait les perspectives de vente étaient très réduites. Certaines femmes peuvent ainsi être incitées à bénéficier d'un crédit alors qu'elles n'en ont pas besoin ou à se lancer dans une activité qu'elles ne maîtrisent pas. Le principe d'autosélection par le groupe ne peut faire l'économie d'une étude de faisabilité au sujet du contexte socioéconomique local, afin de s'assurer que le crédit répond bel et bien à une demande.

Admettons que l'emprunteur soit capable d'évaluer la prise de risque : celle-ci va dépendre du degré d'incertitude auquel est confronté l'emprunteur, de son statut social, et éventuellement du montant du crédit. La pratique montre, et nos propres enquêtes sont confirmées à une échelle beaucoup plus large par les travaux de Paul Mosley et David Hulme [1998] que la prise de risque est étroitement liée aux revenus annexes dont disposent les femmes : plus elles sont « à l'aise » financièrement, plus elles prennent de risques. Si l'on reprend la typologie proposée au chapitre précédent, les « dépendantes » n'ont d'autre choix que celui d'opter pour une stratégie « défensive ». Interviennent également les contraintes quotidiennes : les « dépendantes » affectent davantage une partie du crédit à des usages domestiques, tout simplement car elles n'ont pas d'alternative.

Entre en jeu également le montant du crédit. En milieu rural les montants sont faibles, généralement inférieurs à 5 000 F CFA et donc plutôt utilisés de manière « productive » (au sens générateur de revenu). Mais les femmes disposant de revenus réguliers, les estiment insuffisants pour leur activité et préfèrent les employer d'une manière dite « non productive » à régler des problèmes courants : participer à un séminaire, financer une cérémonie (elles évitent ainsi de s'endetter auprès des voisins ou de vendre du petit bétail), renouveler la garde-robe des enfants, acheter un stock de sucre et d'huile, etc.

En milieu urbain en revanche, ce sont les « dépendantes » qui ont tendance à utiliser une grande partie du crédit à des fins « non productives » : par exemple régler des dettes (pour 25% d'entre elles), cotiser à la tontine, placer une partie de l'argent chez le boutiquier ou encore régler des « besoins pressants » (alimentation, participation à une cérémonie). Les contraintes quotidiennes auxquelles elles sont confrontées limitent les marges de manoeuvre. Pour certaines enfin, l'usage « non productif » renvoie non pas à un comportement opportuniste, mais à un réel souci de prévoyance : mettre une partie de la somme de côté en cas de problème de remboursement. Le tableau ci-dessous retrace l'usage du crédit en fonction des profils, nous avons distingué milieux urbain et rural, ainsi que commerçantes « dépendantes », en référence à la typologie proposée dans le chapitre précédent, et celles qui disposent de revenus réguliers. Compte tenu de la taille de l'échantillon (87 femmes au total), les données n'ont pas une prétention de représentativité, elles visent simplement à montrer que la notion de « prise de risque » n'a guère de sens tant que l'on ne tient pas compte des contraintes des emprunteuses.

Tableau 38. L'usage du crédit entre activité « productives » et « improductives »

Utilisation du crédit	Milieu rural		Milieu urbain	
	« Dépendantes »	Grandes	« Dépendantes »	Grandes

Utilisation du crédit	Milieu rural		Milieu urbain	
		commerçantes		commerçantes
Utilisation entièrement « productive »	65%	22%	12%	80%
Utilisation entièrement « non productive »		56%	22%	
Mixte (50/50 environ)	20%	22%	66%	20%
Prévoyance ⁴⁰²	15%			
Total	100%	100%	100%	100%

Source : Enquêtes [Guérin, 1997a]

B. Incitation et asymétrie des positions sociales

Les modèles principal / agent supposent en outre que la prise de décision dépend des menaces de sanction du groupe. Lorsque le groupe présente une certaine cohésion, il est certain que cette menace existe, toutefois elle est très variable selon le statut social des emprunteuses. Dans certains cas, c'est plus l'influence et le pouvoir de certaines qui vont déterminer leur acception par le groupe que leur réelle solvabilité. Les femmes influentes sont généralement des personnes âgées qui ne mènent plus d'activité économique, mais à qui il est difficile de refuser l'adhésion au groupe, et sur qui il sera difficile de faire pression lors du remboursement. Personne n'ira faire pression sur une présidente de groupe qui utilise le crédit pour financer le mariage de sa fille. Inversement, celles qui sont en situation de dominées peuvent être poussées à adhérer au groupe et à bénéficier d'un crédit alors qu'elles n'en ont pas besoin. Ce constat a été fait ailleurs. Par exemple, dans le Projet de petit crédit rural (PPCR)⁴⁰³ au Burkina Faso, les femmes disent qu'elles préfèrent accéder individuellement à un prêt, notamment car elles savent qu'elles ne pourront pas faire pression sur celles qui sont en position hiérarchique supérieure [Banque mondiale, 1998b]. Dans un programme guinéen basé sur la responsabilité conjointe des emprunteurs, de multiples groupes fictifs sont créés par des personnes influentes, généralement de grands commerçants ; les membres du groupe sont tenus de lui reverser l'ensemble des crédits obtenus [Enda/Europact, 1993].

Le tableau ci-dessous récapitule le déroulement du processus de décision.

⁴⁰² Une partie est mise de côté par sécurité, généralement il s'agit du montant de la première échéance.

⁴⁰³ Le PPCR est une tentative d'adaptation du principe de la *Grameen Bank* dans un contexte sahélien. Le projet été mis place en 1988 à l'initiative d'un promoteur français (le CIRAD), en partenariat avec une ONG locale et la Caisse nationale de Crédit agricole burkinabée, qui se charge du refinancement des caisses. Le dispositif s'est donné comme objectif de viser la clientèle la plus pauvre : les femmes en milieu rural. Le montant moyen des prêts est de 50\$US. En 1996, le dispositif comptait 25 000 clients, dont 98% de femmes et 60% en milieu rural.

Tableau 39. Choix de l'activité financée et rôle d'autosélection du groupe. Le décalage entre la théorie et la pratique.

	Raisonnement postulé par les modèles	Raisonnement réel limité par l'incertitude et l'appartenance sociale
Choix de l'activité financée	Liberté de décision Arbitrage entre rendement espéré d'une activité productive risquée, d'une activité productive non risquée, d'un usage personnel Pénalités sociales du groupe	Liberté de décision limitée par : • capacités cognitives et environnement incertain : difficulté à prévoir le rendement des activités □ tendance à adopter des comportements mimétiques • aléa extérieur obligeant à un usage du prêt en partie « improductif » • recherche de sécurité conduisant les emprunteurs à réserver une partie du prêt au remboursement • appartenance sociale déterminant les libertés de décision
Rôle d'autosélection du groupe	Des pénalités sociales suffisamment fortes permettent d'éviter les comportements opportunistes	Les pénalités sociales, quelles qu'elles soient, ne peuvent lutter contre : les aléas de l'environnement l'asymétrie des positions sociales

§3. Mécanismes d'incitation et degrés de cohésion sociale

L'efficacité du prêt collectif en termes d'incitation repose sur le degré de cohésion sociale du groupe. Paradoxalement, ce point est finalement peu abordé par les modèles théoriques. Or n'est-ce pas là l'essentiel ? Dans certains cas, la cohésion sociale est insuffisante voire inexistante (A), ou bien elle s'exerce à une échelle différente de celle prévue dans le dispositif (B). Ailleurs elle est si forte qu'elle inhibe les comportements personnels et engendre de véritables coûts sociaux (C), ou bien elle se retourne contre le prêteur (D). La personnalisation de la pression sociale semble finalement le mécanisme incitatif le plus efficace (E).

A. L'absence de cohésion sociale : les groupes artificiels

La première dérive possible est celle de groupes artificiels. Depuis quelques décennies, dans le cadre des politiques de soutien à l'émergence d'une société civile, le discours ambiant d'aide au développement préconise une approche communautaire et incite les

populations à se regrouper. En l'absence de réseaux préexistants, il est alors fréquent que le groupe demeure entièrement « assisté ». Créés au départ par une personne extérieure, le chef du village, l'instituteur, la monitrice rurale, ou encore une personne influente politiquement, ils ont alors chacun leur « parrain » (ONG, mission religieuse, politicien(ne)), dont l'influence conditionne l'insertion du groupe dans le paysage institutionnel et son accès aux ressources extérieures. Peu d'initiatives ont une origine endogène, ces groupes vivent au rythme des aides extérieures. À l'instar de toute prise de décision, la répartition du crédit se fait conjointement avec le « parrain ». Dès lors que le groupe est artificiel, la pression sociale ne joue plus du tout son rôle. Nous n'avons pas rencontré cette situation, mais il arrive que le système soit complètement détourné à travers la mise en place de groupes fictifs et l'utilisation de prête-noms. Dans le Programme fleuve rouge au Vietnam, les notions de solidarité et de caution solidaire sont parfois inexistantes, le groupe est perçu comme « *un grossiste de crédit dont l'utilité est surtout de diminuer les coûts de transaction* » [Kléber, 1999]. Les risques de tels groupes fictifs sont généralement plus prononcés en milieu urbain, et c'est la raison pour laquelle l'approche collective concerne davantage le milieu rural [Banque mondiale, 1997].

Au-delà de la distinction urbain / rural, c'est aussi l'histoire des migrations qui détermine en partie le degré de cohésion sociale locale. C'est par exemple le cas au Mali. Ne pas rembourser n'a pas du tout les mêmes conséquences en termes de dignité personnelle et de réputation en pays dogon et dans la province de Niono. En pays dogon, chacun sait d'où il vient, la société est un entrelacs de droits et d'obligations mutuelles. Les Dogons sont profondément liés par une histoire et des valeurs communes. Il y a place pour l'honneur et le souci de préserver sa dignité. S'appuyer sur la pression sociale est donc possible. En revanche, le périmètre rizicole de Niono regroupe une population beaucoup plus hétérogène. Il s'agit d'un « colonat », c'est-à-dire d'une zone qui regroupe des migrants venus de manière plus ou moins volontaire s'installer pour travailler dans les rizières. Différentes ethnies cohabitent ; certains viennent d'autres pays, notamment du Burkina-Faso. En l'absence de sentiment d'appartenance à une même communauté, il est difficile de s'appuyer sur la pression sociale. Le Centre international de développement et de recherche (CIDR), promoteur des caisses autogérées d'épargne crédit, a donc mis en place des approches différentes et adaptées à chaque contexte. L'approche reste dans chaque cas très décentralisée. En revanche les modes de garanties diffèrent. En pays dogon l'approche coopérative prédomine, tandis que dans la province de Niono les opérateurs ont privilégié une approche de type bancaire.

B. La dimension publique de l'information

On aurait tendance à penser que plus le groupe s'élargit, plus il est tentant et facile de se comporter comme un « passager clandestin ». C'est d'ailleurs ce que suggèrent Monika Huppi et Gerson Feder [1990], ainsi que Joseph Stiglitz [1990] : une taille minimale faciliterait la circulation de l'information et la coordination des activités. L'inventaire réalisé par la Banque mondiale confirme cette hypothèse : plus les groupes sont de taille importante et plus les taux d'impayés augmentent [Banque mondiale, 1997]. Certaines études de cas montrent toutefois que cette corrélation n'est pas systématique. Un groupe plus large permet parfois une pression sociale plus forte, et celle-ci compense l'éventuelle

perte d'information. C'est sur ce principe que repose le système de caution pyramidal du PPCR : la responsabilité conjointe au sein de petits groupes est doublée d'une responsabilité entre groupes du même village.

L'importance de la dimension publique de l'information a été soulignée au sujet d'expériences menées au Bangladesh, au Malawi et à Madagascar [Lapenu *et alii*, 2000]. C'est également ce que nous avons constaté pour le dispositif *Crédit rotatifs* au Sénégal. Officiellement, deux modes de garantie sont prévus : un fonds de garantie et une responsabilité sectorielle, c'est-à-dire entre les différents groupes à l'échelle d'un quartier. La plupart des femmes ne connaissent pas ces deux modalités. On observe qu'une certaine pression sociale s'exerce au niveau du quartier, mais il s'agit davantage d'un processus d'émulation, animé par des sentiments de rivalité, de compétition et d'honneur que d'un sentiment de responsabilité à l'égard des autres groupes. Dans les quartiers où les groupes se réunissent régulièrement pour échanger des expériences et faire le bilan de leurs activités, si la propension à rembourser est excellente, c'est parce que la moindre défaillance devient publique. À une échelle plus large mais non moins incitative, citons la « journée de la femme », organisée chaque année par la fédération des groupes féminins et à laquelle tous les groupes sont conviés à participer : c'est l'occasion de reconnaître le dynamisme et les capacités d'innovation collective, mais c'est aussi l'occasion de dénoncer les « mauvais payeurs »⁴⁰⁴.

C. Les « coûts sociaux » de la pression sociale

S'il arrive que le groupe d'emprunteurs ne joue pas son rôle en matière d'incitation, la situation inverse a aussi été observée : la pression sociale est si forte qu'elle exclut toute possibilité d'arbitrage entre le coût de la pénalité sociale et celui du remboursement comme le postulent les modèles. Lorsque la défaillance équivaut à une exclusion sociale, les emprunteurs sont contraints, pour éviter l'opprobre général et l'humiliation, de trouver une solution coûte que coûte. Pour certains, en cas d'aléa non maîtrisable, l'accès au crédit ne fait alors que détériorer leur situation initiale. Nous n'avons pas rencontré ce cas de figure au Sénégal, mais c'est ce que montre Richard Montgomery [1996] à propos de projets menés au Bangladesh et au Sri-Lanka. Au Mali, les femmes représentent une part importante des membres inactifs des caisses autogérées : c'est en partie la crainte de ne pas pouvoir rembourser et de subir la honte et la pression villageoise et familiale, qui explique leur réticence à s'endetter [Banque mondiale, 1998b].

Comme le suggèrent Cécile Lapenu *et alii* [2000], deux types de pression sociale peuvent être distingués. La pression sociale « passive » se traduit par un sentiment de

⁴⁰⁴ Dans les caisses autogérées du Mali, même si des garanties physiques sont exigées, les entretiens menés auprès des emprunteurs et l'observation du fonctionnement des caisses montrent que c'est essentiellement la pression sociale exercée par le village dans son entier, qui incite aux remboursements [Fruman, 1998]. De la même manière, l'organisation de réunions inter-caisses se révèle être un outil d'incitation particulièrement efficace. Les différentes caisses comparent leurs résultats, échangent leurs problèmes. C'est l'honneur du village qui est en jeu ; il est donc difficile d'afficher de mauvaises performances. On observe le même processus d'émulation lors de l'ouverture des caisses. Les dernières caisses mises en place ont procédé à une ouverture officielle, à laquelle l'ensemble du village est convié. On constate une véritable effervescence ; certains villages atteignent 95% d'adhésion dès l'ouverture.

culpabilité de la part des défailnants. La pression sociale « active » se traduit par des mesures prises par l'entourage : agressions verbales voire physiques, confiscation de matériel, dénonciation sur la place publique et devant les autorités locales, etc. Si le rôle d'incitation du groupe est particulièrement efficace pour le prêteur, pour une partie des emprunteurs il se transforme en « coûts sociaux ». Ces coûts sont d'ordre individuel : l'humiliation et le déshonneur du « mauvais payeur ». Ils sont également d'ordre collectif : la pression sur les emprunteurs insolvable peut susciter des sentiments d'injustice et de méfiance, provoquant alors un certain nombre de dysfonctionnements, de conflits et de désorganisation locale. C'est ce que montre Aminur Rahman [1999] à propos de certaines agences de la *Grameen Bank*. Soulignant la naïveté d'une vision idyllique de la microfinance comme moyen de permettre aux femmes de faire valoir leurs droits et d'apaiser la violence conjugale, l'auteur montre que le principe de la caution mutuelle confronte les emprunteuses à de véritables escalades de violence [Rahman, 1999, p. 72]. Il décrit tels groupes de co-emprunteuses condamnées à rester bloquées dans une pièce de l'agence de crédit jusqu'à ce que la défailtante vienne rembourser [*ibid*, p. 72] ; ou encore telle femme, si humiliée par l'agent de crédit l'empêchant de sortir avant qu'elle n'ait trouvé une solution, et finissant par donner son sari [*ibid*, p. 70].

Le problème qui se pose en fait, c'est que la gestion collective de l'information ne s'accompagne pas d'une gestion collective des *risques*. Le rôle du groupe se limite à une menace sans chercher à aider l'emprunteur fragilisé à trouver des solutions. L'efficacité de l'approche collective dépend de la capacité du groupe à se mobiliser collectivement en cas de problème d'un de ses membres. Cette mobilisation peut prendre la forme d'une prévention, par exemple en mettant en place un fonds de soutien destiné à pallier les défauts de remboursement. Elle peut consister également à déployer une solidarité collective une fois que le problème se pose. Elle peut consister enfin à adopter des méthodes flexibles de remboursement en cas de problème : négociation de la dette, rééchelonnement des échéances, etc. Certains groupes le font spontanément, notamment les groupes d'emprunteurs ayant déjà l'habitude de fonctionner de cette manière à travers les tontines. Pour les autres, une formation et une sensibilisation quant au rôle du groupe sont nécessaires. L'analyse des impayés dans le PPCR au Burkina-Faso montre une corrélation positive entre la formation des groupes et les taux de remboursement : lorsque les groupes ont été bien formés, ils ont une capacité de réaction positive en cas de problème d'un de leurs membres et parviennent à imaginer des solutions collectives [Banque mondiale, 1998b]. C'est sur ce point qu'insistait Bernd Balkenhol, chef d'unité *Finance et Solidarité* du Bureau international du travail : octroyer du crédit à des groupes n'est viable qu'à condition que les groupes disposent de mécanismes internes d'*assistance*, et il plaidait en faveur d'une approche globale liant systématiquement financement et formation [Balkenhol, 1991].

Toute la difficulté consiste finalement à trouver la taille la plus efficiente, permettant d'allier cohésion sociale des groupes et économies d'échelle. Au-delà d'une certaine taille, peuvent se poser des problèmes de communication, de coordination et de gestion de l'information ; inversement en deçà d'une taille minimale, il n'y a plus suffisamment d'économies d'échelle.

D. L'ambivalence de l'approche collective et les effets « domino »

Le principe de la caution mutuelle comporte un double tranchant [Huppi et Feder, 1991 ; Stiglitz, 1990]. La sanction collective ne joue son rôle d'incitation que si elle est acceptée par tous. Il suffit qu'un membre ne respecte pas pour que les autres aient tout avantage à ne pas respecter non plus. Lorsque le système est pyramidal, c'est-à-dire que la caution mutuelle joue également entre différents groupes, cette ambivalence est d'autant plus marquée. Il devient plus avantageux pour un groupe de ne pas rembourser lorsque la défaillance d'un des groupes bloque l'ensemble du système. Et plus le nombre de membres ou de groupes défaillants augmente, plus l'incitation à ne pas rembourser est forte puisque les chances d'octroi d'un crédit diminuent. On assiste alors à un effet « domino » [Huppi et Feder, 1990], dans la mesure où la défaillance de quelques-uns provoque l'effondrement progressif du système⁴⁰⁵. Du fait du rôle déterminant des anticipations croisées, une simple rumeur suffit à déclencher un processus en chaîne. L'effet domino peut avoir deux origines : une interdépendance forte du niveau de risque des activités financées ou bien une attitude de coalition de la part des emprunteurs.

Bon nombre de modèles théoriques élaborés postulent que l'hétérogénéité des activités financées par les différents membres d'un groupe est un moyen de diversifier les risques⁴⁰⁶. Or l'homogénéité sociale des emprunteurs va souvent de pair avec une homogénéité des activités productives menées. Nous avons vu plus haut les effets possibles de saturation des marchés locaux, particulièrement marqués en milieu rural. Toujours en milieu rural, de mauvaises conditions climatiques peuvent affecter la solvabilité de l'ensemble d'un village. Dans le PPCR, le village de Banh a connu une défaillance généralisée suite à une sécheresse. En milieu urbain, la dépendance vis-à-vis des aléas de l'environnement est moins forte, mais il peut suffire d'un incident pour provoquer une attitude généralisée de rejet, dont l'effet va se propager comme une boule de neige. Dans le programme *Crédits rotatifs* au Sénégal, il est arrivé que des agents de caisse ne respectent pas la *sutura* (discrétion) ; dès les premiers retards de paiement ils se sont rendus chez les responsables. Vécu comme un manque de respect par les retardataires qui se sentent humiliées, mais également par les présidentes de groupes qui se sentent déresponsabilisées puisque leur rôle est ainsi remis en cause, cet incident a provoqué rapidement un sentiment généralisé de méfiance. Les retards de remboursements se sont cumulés, la zone est devenue rapidement une zone de « mauvais payeurs ».

⁴⁰⁵ Remarquons que ce résultat, plutôt intuitif, est finalement l'une des principales conclusions du « jeu du remboursement », modélisé par T. Besley et S. Coate [1995]. Les auteurs montrent que deux équilibres sont possibles : soit tous les emprunteurs acceptent de rembourser car ils anticipent que les autres vont rembourser (premier équilibre possible), mais il suffit qu'un des membres anticipe la défaillance d'un de ses partenaires pour que le défaut de remboursement soit collectif (second équilibre possible). La modélisation ne permet guère d'aller plus loin, on retrouve ici l'éternel problème de la théorie des jeux, déjà évoqué à plusieurs reprises : si le jeu met en évidence ces deux équilibres, il ne fournit aucun critère permettant de privilégier l'un ou l'autre équilibre.

⁴⁰⁶ Voir par exemple les modèles proposés par Diamond [1994] ou J. Conning [1997]

E. Éviter la coalition : la personnalisation des relations

Les modèles théoriques postulent une pression horizontale s'exerçant au sein des groupes de pairs. Or ici encore, l'analyse des pratiques et des représentations des emprunteurs nous montre que la réalité est tout autre : dans le programme sénégalais *Crédits rotatifs*, nous avons observé surtout une personnalisation du mécanisme de pression sociale à travers des personnes-clefs qui jouent un véritable rôle incitatif, soit du fait de leur disponibilité et de leur proximité, soit du fait de leur charisme suscitant la bonne conduite⁴⁰⁷.

Ainsi, dans certains quartiers, c'est la monitrice (fonctionnaire du service social chargée « d'encadrer » les groupes, et dont l'échelle d'intervention se situe généralement au niveau du quartier) qui joue ce rôle d'incitation. Ses fonctions de suivi, de conseil, les relations de proximité qu'elle entretient avec les groupes, contribuent à personnaliser la relation financière ; elle est d'ailleurs parfois le seul interlocuteur entre la banque et les femmes. Sa présence est d'autant plus indispensable qu'aucune des femmes ne sait écrire, ce qui est fréquent en milieu rural. On assiste ici à la construction d'une relation de confiance de proximité, une confiance que l'on peut qualifier de *sécuritaire* ou encore de *protectrice*.

Les agents du Crédit mutuel contribuent eux aussi à la construction de cette forme de confiance. Ils prennent le temps d'écouter les femmes, de leur expliquer les mécanismes du crédit, souvent plusieurs fois, compte tenu des nombreux malentendus qui prévalent en dépit des efforts de simplification. Certains prennent même la peine de se rendre chez les femmes, sur leur lieu de travail, car ils ont très bien compris que c'était le meilleur moyen d'établir des relations privilégiées. Ici aussi, les relations financières sont personnalisées à travers des relations sécurisantes de proximité.

Ailleurs, c'est le charisme d'une femme « leader », occupant une certaine responsabilité au niveau de la fédération des groupes féminins, qui joue un rôle incitatif. Il ne s'agit plus de relations de proximité mais davantage d'un processus d'identification à une femme dont la réussite sociale, économique et souvent politique est devenu un modèle dans l'imaginaire collectif. On assiste ici à la mise en oeuvre d'une relation de confiance qui repose sur une relation verticale et *hiérarchique*⁴⁰⁸.

Bien souvent, confiance de proximité et confiance hiérarchique se combinent, s'entremêlent et sont parfois incarnées dans la même personne. Certains groupes n'ont jamais aucun retard et anticipent même parfois le remboursement : c'est en fait l'honneur

⁴⁰⁷ Le rôle premier de la confiance est reconnu par tous les opérateurs français spécialisés dans l'appui à la mise en place de dispositifs de microfinance : Action Nord Sud, le CIDR (Centre international pour le développement et la recherche), le CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, Département des systèmes agroalimentaires et ruraux), le GRET (Groupe de recherche et d'échanges technologiques), l'IRAM (Institut de recherche appliqué aux méthodes de développement). Outre les publications des différents promoteurs (notamment l'ouvrage de D. Gentil et Y. Fournier [1993]), ce point est ressorti avec force lors des entretiens que nous avons effectués auprès des responsables des différentes structures dans le cadre de notre mémoire de DEA [Guérin, 1996].

⁴⁰⁸ Nous reprenons les termes employés par M. Aglietta et *alii* [1998].

de la présidente qui est en jeu, elle préférera avancer l'argent des défailtantes plutôt que se faire accuser de « mauvaise payeuse ». Ailleurs, les relations de proximité viennent combler une distance hiérarchique. C'est le cas par exemple lorsque le directeur du Crédit mutuel vient en personne discuter avec les femmes. Il a pris le temps d'aller voir lui-même les groupes. Cette visite a une dimension symbolique tout à fait significative pour des femmes dont la plupart n'ont jamais eu aucun contact avec la banque, jusque là considérée comme un lieu inaccessible. Cette démarche a un caractère responsabilisant incontestable ; il devient impensable de rompre la confiance que le « banquier » leur a accordé en venant les voir personnellement. Cette volonté de dépasser les distances hiérarchiques est aussi présente chez le responsable du Fond européen de développement, partenaire de l'opération, un des rares « toubabs » à s'aventurer dans les zones rurales les plus enclavées.

Citons enfin le rôle central de la personne responsable de l'opération, une femme : elle assure en fait le lien entre les différents acteurs impliqués, et ceci à tous les niveaux de décision. Sa fonction première consiste à concilier les intérêts des deux partenaires institutionnels principalement impliqués : le Crédit mutuel et la fédération des groupements féminins. Si elle y parvient dans la plupart des cas, c'est parce qu'elle bénéficie d'une légitimité auprès des deux institutions. Une certaine autorité lui est conférée autant par son charisme, sa très forte personnalité que par sa disponibilité. Fonctionnaire depuis une quinzaine d'années au Service du développement communautaire où elle travaillait avec les groupes féminins, ses compétences lui ont valu d'être choisie pour être détachée auprès du Crédit mutuel pour ce programme de crédit. Personne au sein de l'institution financière ne peut prétendre à une connaissance aussi fine des réalités du terrain, ce qui lui vaut ici une reconnaissance indéniable. Elle assiste à toutes les réunions de comité de crédit, régule les relations souvent conflictuelles entre présidentes de groupement et monitrices, car les unes et les autres n'ont pas toujours la même conception de l'usage du crédit et des critères de répartition. Les premières connaissent mieux les besoins des femmes mais ont parfois tendance à privilégier leur propre intérêt ; les secondes sont parfois moins au fait des réalités locales tout en ayant une certaine préoccupation d'équité.

On assiste ainsi à un ensemble d'effets cumulatifs, qui finissent par engendrer une confiance non plus individuelle et bilatérale, mais sociale : c'est le groupe tout entier qui aura confiance dans le projet, puis le quartier, voire le département. Comme la méfiance décrite plus haut, la confiance se propage par effet de mimétisme.

§4. La dimension stratégique de l'information

La circulation et le partage de l'information sont au coeur de toute relation financière et il s'agit non seulement de transmettre l'information, mais de la *traduire*. La maîtrise de l'information a donc une fonction tout à fait stratégique, notamment si l'on admet que les dispositifs se présentent finalement comme de véritables « arènes politiques » (A)⁴⁰⁹. Quel soit le rôle joué par les groupes en matière de gestion de l'information, deux types

⁴⁰⁹ Reconnaître le rôle stratégique de l'information renvoie à la notion de pouvoir « communicationnel », évoquée par P. Dockès, c'est-à-dire une forme de pouvoir qui transite par l'information [Dockès, 1999, p. 9].

d'acteurs occupent une position privilégiée : les agents de crédit (B) et les présidentes de groupes (C). Concernant ces dernières, contrôler l'information renforce d'autant leur position hiérarchique (D).

A. Les dispositifs de microfinance comme « arènes politiques »

Comme tout projet de développement, les dispositifs de microfinance peuvent être considérés comme de véritables « arènes » politiques où s'affrontent les intérêts des différents groupes sociaux [Olivier de Sardan, 1995]. Nous sommes en présence d'acteurs relevant de catégories et de statuts variés (plus ou moins ouverts aux réalités extérieures, plus ou moins riches), de jeunes (qui ont parfois fait des études), de femmes, de notables, de représentants locaux de l'administration, d'agents de crédit, de personnel d'ONG, d'experts de passage, etc. Certains cherchent à préserver leur pouvoir, d'autres cherchent les moyens de l'acquérir. Chacun va réagir individuellement, selon l'enjeu et l'opportunité que représente le projet pour lui et les ressources qu'il peut en tirer. Les responsables politiques, les chefs traditionnels, les leaders religieux peuvent craindre qu'un tel projet ne remette en cause leur pouvoir. Des hommes, anciens et adultes, peuvent refuser que les femmes et les jeunes soient consultés ou qu'ils aient un accès direct aux moyens de production, échappant ainsi à leur contrôle. Des paysans nobles, grands propriétaires fonciers, peuvent redouter qu'une telle démarche conteste ouvertement leurs avantages traditionnels. Par exemple, ceux qui peuvent se permettre d'octroyer des crédits à taux usuriers aux plus pauvres n'auront pas intérêt à ce qu'un système de microfinance se mette en place. Enfin, les petits producteurs, vulnérables, dépendant de gros propriétaires fonciers, peuvent hésiter à s'impliquer par crainte d'éventuelles mesures de rétorsion de leurs « aînés ».

Toute intervention extérieure se trouve alors confrontée à cet enchevêtrement de pouvoirs, à l'affrontement de groupes et d'individus aux intérêts plus ou moins compatibles. L'issue de cet affrontement est le fruit d'un compromis, qui dépend de la capacité de chacun à s'imposer dans la négociation.

Dans le dispositif *Crédits rotatifs*, les groupes bénéficiaires du crédit préexistent au projet ; ils sont déjà imbriqués dans un enchevêtrement de réseaux mêlant service public, personnalités politiques et religieuses, commerçants, etc. Le mode d'appropriation dépend étroitement des rapports de pouvoir antérieurs, même s'il participe à leur évolution. Ici, c'est un fonctionnaire de l'animation rurale qui décide de prendre en main le projet et de s'interposer comme interlocuteur privilégié. Là, c'est un élu qui cherche à mobiliser l'électorat féminin. Plus généralement, deux types d'acteurs occupent une position privilégiée : les agents de crédit et les présidentes de groupements.

B. Le rôle stratégique des agents de crédit

Selon les dispositifs, le rôle des agents des crédits, l'étendue de leurs responsabilités, les conditions de travail qui leur sont offertes (salaire, mode d'intéressement) ainsi que les critères sur lesquels ils ont été recrutés, varient considérablement. En dépit de ces divergences, leur point commun est de jouer le rôle d'intermédiaire entre l'institution et les populations et à ce titre, de disposer d'informations qu'ils sont seuls à détenir. Leur

crédibilité repose sur le savoir technique qu'ils détiennent ; ils peuvent alors être tentés de monopoliser l'information afin de renforcer leur statut. Ils ont également une fonction de *traduction* de l'information : face à des emprunteurs souvent analphabètes, les agents de crédit sont chargés de traduire l'information dans des termes compréhensibles. Ainsi, au-delà de la question de la transmission de l'information, c'est la manière dont elle est interprétée qui importe. Il est par exemple fréquent que les notions de « solidarité » et de « caution solidaire » provoquent des malentendus. En l'absence de termes équivalents en langue locale, il est difficile de faire la différence entre pression sociale, caution solidaire et confiance. Sans explications précises, le terme « caution solidaire » peut être perçu comme un synonyme de *confiance*, lui-même souvent synonyme de *connaissance*, et non pas comme le fait de se porter garant en cas de défaillance. Il arrive également que les membres du groupe comprennent que le remboursement des défaillants incombe uniquement au chef du groupe. Ce mode d'interprétation renforce d'autant la position hiérarchique de ce dernier. Le taux d'intérêt prête également à confusion ; nous avons vu dans un chapitre précédent que ce taux d'intérêt était davantage perçu comme un rapport au groupe et comme une marge commerciale que comme un rapport au temps⁴¹⁰. Les malentendus sont d'autant plus prononcés lorsque le taux d'intérêt est appliqué sur le montant restant dû, avec pourcentages et décimales.

Le rôle des agents de crédit est d'autant plus stratégique qu'il est ambigu. Ils sont chargés de défendre les intérêts de l'institution qu'ils représentent, ceux des emprunteurs, mais aussi leurs propres intérêts. Ceci les oblige parfois à jouer un double jeu et à adopter un double langage. Ainsi dans le projet *Crédits rotatifs* évoqué ici, nous avons constaté un problème récurrent de transmission d'information et de connaissance. C'est aux monitrices (fonctionnaires chargées de promouvoir l'auto-organisation des groupements féminins) qu'il incombe de former les groupes à la gestion du crédit et aux modalités de remboursements. Dans la pratique, cette transmission s'avère difficile, ce qui engendre de nombreux malentendus entre les représentantes des groupes lorsqu'elles viennent rembourser et les gérants de caisses. L'approche « participative » ne peut conduire réellement à une redistribution des ressources rares qu'à condition de remettre en question les jeux de pouvoir qui se font lors de toute intervention, mais est-ce toujours réaliste ? Ici en l'occurrence, ne faut-il pas prendre en compte les conditions de travail des monitrices, les moyens matériels dont elles disposent, leur faible autonomie de décision et de responsabilité, leur statut, leur rémunération, pour relativiser leur comportement et leurs motivations ? Le seul moyen d'accroître leurs revenus est de participer aux projets de développement qui octroient une sorte de salaire, or ce n'est pas le cas de ce programme. Elles sont aussi conscientes de leurs propres limites. Elles ont toutes bénéficié d'une formation, certes polyvalente mais surtout superficielle, et dans de nombreuses situations les femmes auxquelles elles s'adressent en savent plus qu'elles. Jouer un rôle d'intermédiaire indispensable apparaît donc comme un moyen de se sentir reconnues, et de pallier ainsi la faible valorisation statutaire dont elles sont l'objet. Elles n'ont donc pas toujours intérêt à diffuser l'ensemble de leurs connaissances dès lors que celles-ci permettent d'asseoir leur légitimité.

Aminur Rahman [1999] décrit des effets beaucoup plus pervers à propos de certaines

⁴¹⁰ Voir chap. 7. (sect. 1).

agences de la *Grameen Bank*. Même si les agents de crédit savent que celui-ci va être utilisé par le mari, ils continuent de privilégier une clientèle féminine considérée plus « docile » dans l'acceptation des règles et plus « disciplinée » dans le remboursement. D'après ses observations, certains agents vont jusqu'à demander à des hommes d'inciter leurs épouses à s'endetter, tout en leur assurant qu'ils fermeront les yeux si ces derniers décident de s'approprier une partie du crédit [Rahman, 1999, p. 70]. Dans le PPCR au Burkina Faso, on observe parfois que les agents de crédit villageois préfèrent s'adresser aux femmes car cela leur prend moins de temps. Les femmes acceptent les règles plus rapidement, sans poser de questions et sans s'opposer. S'adresser à une clientèle féminine permet de gonfler leur portefeuille de prêt [Banque mondiale, 1998b].

C. Le rôle stratégique des présidentes de groupements

Revenons au dispositif sénégalais *Crédits rotatifs*. L'appropriation par une instance tierce est toutefois l'exception. Dans la plupart des cas, ce sont les présidentes de groupements qui maîtrisent l'usage du crédit. Les autorités traditionnelles, partenaires incontournables, sont *a priori* privilégiées dans cette appropriation. Mais celle-ci dépend également de la maîtrise de l'information et de la capacité à jongler avec des univers culturels différents. Les projets se situent à la jonction entre deux univers de sens, de connaissance et d'expression : les savoirs « technico-scientifiques » et les savoirs « populaires ». Ceux et celles qui sont capables de jouer un rôle d'intermédiaire occupent une position tout à fait stratégique. On assiste ainsi à de nouvelles formes de légitimation du pouvoir avec l'émergence de véritables « courtiers du développement » [Olivier de Sardan, 1995]. Leur pouvoir réside dans leur capacité à capter l'information et à jouer le rôle d'intermédiaires entre institutions et populations. Cela exige une aptitude à négocier et à répondre aux attentes des institutions extérieures et donc à maîtriser ce que l'on peut appeler le « langage développement ». Volonté affichée d'autonomie, fonctionnement démocratique, autopromotion, responsabilisation de l'ensemble des membres, absence d'influence politique ou religieuse, sont autant d'arguments invoqués mais qui illustrent plus leur capacité à assimiler les recommandations des « développeurs » que leur mode de fonctionnement.

Au Sénégal, l'affluence d'ONG de toutes sortes ces deux dernières décennies a ainsi largement contribué à modifier les modes d'organisation locaux, notamment dans les critères de choix des leaders de quartiers ou de village, hommes et femmes, se retrouvant ainsi à la tête des groupements. Les critères traditionnels n'ont pas disparu, puisque la plupart du temps les présidentes sont des femmes des classes sociales supérieures (les *géer*), et non pas des castes inférieures (les *neeno*) ou celles d'origine captive (les *jaam*). Néanmoins désormais entre en jeu un nouveau critère : la capacité à mobiliser des réseaux extérieurs, réseaux de l'aide au développement mais aussi réseaux politiques, religieux, et commerciaux, tout en étant associé aux structures locales de pouvoir. Ainsi, certains groupes se sont constitués uniquement pour accéder à des ressources extérieures ; les fondatrices cherchent surtout à développer les contacts stratégiques et à multiplier les partenaires extérieurs. Ce sont des femmes qui ont compris le discours du développement. Un certain nombre d'études ont bien montré que le « langage développement », ou encore le « langage projet » ont rarement un impact populaire, ils

pénètrent difficilement le langage local ; en revanche ils sont indispensables à la reproduction du projet et à la perpétuation des flux de financements [Olivier De Sardan, 1995]. Un exemple particulièrement révélateur est celui de la dénomination des responsables du bureau. Répondant aux exigences « démocratiques » des ONG, les groupes ont officiellement nommé présidente, secrétaire, trésorière, etc. et autant de membres adjoints. Dans les faits, les responsabilités restent les mêmes que dans les *mbootay* traditionnels. La « mère » devient la présidente ; la « vice-mère », chargée de jouer le rôle le témoin en cas de conflit et présente à tous les encaissements, devient vice-présidente ou commissaire aux comptes ; la distinction entre secrétaire et trésorière n'est pas très claire ; enfin la *gewel* (griotte), chargée de l'information et de l'animation des rencontres devient parfois « responsable de l'information ».

C'est en ce sens que la fonction de « courtage », dans la mesure où elle exige des ressources spécifiques (relations extérieures, éventuellement capital scolaire minimum), remet quelque peu en question la position des médiateurs traditionnels. De ce fait, au-delà des positions de pouvoir, ce sont également les logiques collectives qui sont modifiées. Le groupe est amené à se tourner vers l'extérieur et à chercher des financements. Les groupes mixtes se divisent lorsque les projets s'adressent exclusivement aux femmes, ou encore pour maximiser l'impact individuel des aides puisque bien souvent les organismes ne tiennent pas compte de la taille des groupements.

Les groupements les plus dynamiques reposent sur le charisme et la personnalité de leur présidente. Si les groupements sont entièrement insérés dans des réseaux politiques, commerciaux et religieux, eux-mêmes étroitement enchevêtrés entre eux, c'est que les personnalités féminines qui les soutiennent et qui les animent sont à la fois politiciennes, femmes d'affaire et proches de certains marabouts ; leur responsabilité de présidente n'en est qu'une parmi d'autres. Comment sont-elles choisies ? Confiance, honnêteté, sérieux et réputation dans le quartier semblent déterminants lorsqu'on interroge les membres du groupe. Le niveau d'instruction est rarement pris en compte, en revanche cela peut être un critère de sélection pour la secrétaire et la trésorière. Dans certains cas en milieu urbain, il faut être résidente dans le quartier et non pas locataire. La plupart du temps, ce sont des femmes aisées, charisme et assise financière allant souvent de pair. Même si les membres du groupe n'évoquent pas un tel critère, il est de leur intérêt que leur présidente dispose de moyens financiers pour les aider lorsqu'elles sont dans le besoin. Il faut aussi que les présidentes soient disponibles, compte tenu du nombre de réunions auxquelles elles sont tenues d'assister, et des nombreux déplacements qu'elles sont amenées à effectuer, notamment pour assister à des séminaires. Leur autorité repose sur deux principes : leur capacité à centraliser les ressources mais aussi à les redistribuer, ainsi que leur fonction d'intermédiaire et de courtage.

Encadré 20. Un profil de présidente de groupement.

- Sagar N. est présidente du groupement *And Liggey*. Elle a entendu parler des groupes de femmes à la radio et à la télévision, alors elle a voulu monter le sien. Elle a commencé par rassembler 108 femmes du quartier en leur demandant de cotiser, mais « ça ne marchait pas très bien ». Il a fallu faire « des réunions, des réunions ».

Enfin, 24 femmes seulement ont accepté de se regrouper. Le directeur du centre social l'a beaucoup aidée. Il l'accompagnait dans toutes les réunions de quartier. Elles ont commencé par un projet de reboisement, mais les femmes « n'étaient pas très motivées ». Elles se sont alors lancées dans le commerce de poisson fumé et de poisson sec. Les bénéfices n'étaient guère élevés mais l'approvisionnement était assuré, ce qui était déjà appréciable dans un lieu relativement éloigné de la côte. Elles ont également mis en place un système de crédit interne, ce qui permettait aux femmes de « faire autre chose que du ménage ». Après quatre ans d'activités, elles ont réuni un capital de 250 000 F CFA, et obtiennent leur premier crédit bancaire auprès de la Caisse nationale de crédit agricole. D'après la présidente, ses relations personnelles avec le directeur de la CNCA ont beaucoup facilité les choses. Le démarrage a donc été progressif, mais elle est aujourd'hui très fière des résultats : grâce à la mise en place d'une centrale d'achat, et surtout de plusieurs crédits bancaires, le groupe est capable d'octroyer un crédit permanent d'un montant de 90 000 frs Cfa à l'ensemble des membres. L'accès au groupe est désormais très sélectif. Sa vie personnelle a de fait beaucoup changé. Autrefois elle faisait du commerce, mais aujourd'hui elle n'a plus le temps, sa fille aînée a pris le relais. Elle reconnaît également que sa famille l'a beaucoup aidée. Ses filles s'occupent des tâches domestiques, son mari la soutient financièrement, il bénéficie d'une pension de retraité. Par ses contacts politiques, il lui a également facilité la rencontre de « personnalités importantes ». Elle a aussi créé d'autres groupes dans le quartier et même les villages avoisinants, « *pour leur faire profiter de mon expérience* ». Elle va régulièrement les voir, les conseille, et les met en contact avec des ONG. Elle joue en quelque sorte un rôle de « marraine ». Elle a des responsabilités au niveau de la fédération communale des groupements de promotion féminine, mais elle a aussi créé sa propre fédération de groupements - l'UGAN (Union des groupements et associations villageoises) -, car, dit-elle, les conditions exigées par la fédération sont inaccessibles aux groupes qui débutent (52 000 F CFA de cotisation). Enfin, elle est présidente de l'Union Locale pour le Développement de la Femme (union de groupements fédérés et non fédérés). Bien plus qu'une simple présidente de groupement, elle devient dès lors pour la fédération un interlocuteur privilégié dans la mesure où elle contrôle un certain nombre de groupements auxquels la fédération n'a pas accès. Elle s'entend très bien avec le directeur du Centre de l'Action Sociale avec qui elle a fait toutes les démarches auprès des groupements. Toutes les ONG qui souhaitent s'adresser aux groupements féminins sont tenues de s'adresser en premier lieu aux Centres d'action sociale. Sagar est donc informée en avant-garde de tous les nouveaux projets. Elle est membre du comité de crédit de la convention *Crédits rotatifs*, et aussi du conseil d'administration de la caisse de Crédit mutuel. Le Crédit mutuel est la seule institution financière implantée localement, (sinon il faut aller à Thiès à une vingtaine de kilomètres) : faire partie du comité de crédit est une position stratégique absolument essentielle, toutes les personnes qui prétendent un jour ou l'autre accéder au crédit ne peuvent pas se permettre de mal se comporter avec elle. Elle respecte ses obligations religieuses, mais ses actes d'allégeance vont au-delà du don classique auquel est soumis tout fidèle : elle fait bénéficier le marabout de possibilités de crédit quand il vient s'approvisionner au magasin du groupement. Réciproquement, elle le sollicite régulièrement. Autrefois c'était pour faciliter son commerce. Désormais, c'est

pour qu'il m'aide dans toutes mes démarches ». Les relations de proximité qu'elle entretient avec le marabout sont source de prestige et de reconnaissance. En outre, lorsque certaines femmes ont besoin de services particuliers, il lui arrive également de les « recommander » auprès du marabout, ce qui contribue bien sûr à renforcer son pouvoir au sein du groupement. Au-delà de ses responsabilités locales, elle participe au Réseau d'information des terres arides (RITA), elle est régulièrement en contact avec les ONG *Paysannes africaines* et *Afrique 2000*, elle a ainsi obtenu un financement de 4 millions de francs CFA pour un projet de maraîchage de l'un des groupes qu'elle a créé. Son époux est très impliqué politiquement et l'a beaucoup aidée à élargir son cercle de relations. Elle, en revanche, déclare ne pas faire de politique. « *les bailleurs n'aiment pas la politique* », dit-elle. Elle a également un « cousin » à l'Assemblée Nationale qui lui donne des conseils et lui permet de téléphoner à l'étranger. Elle a aussi un ami qui est directeur de l'OXFAM, une des grandes ONG présentes au Sénégal. C'est par le biais de cet ami qu'elle a rencontré plusieurs ONG internationales. Aujourd'hui, elle a encore davantage d'ambition : rencontrer directement les bailleurs dans leur pays d'origine sans passer par des intermédiaires. C'est pourquoi l'aide de son « cousin » n'est pas négligeable. Toutefois, si elle veut atteindre son objectif, elle doit continuer à être « très active ». Les « discours » ne suffisent pas, elle doit faire preuve de dynamisme et montrer que « ses » groupes sont très actifs. Pour « intéresser » les bailleurs et les ONG, elle estime en outre qu'il « *faut être recommandé* », il faut également « *parler de soi au plus de gens possibles* », *il se peut qu'il y ait quelqu'un qui ait des connaissances* ». Elle est à l'affût de toutes les opportunités ; ma présence au Sénégal en fait partie, elle profite de mon séjour pour récupérer des adresses et des contacts en France de bailleurs de fonds potentiels, elle me remettra une lettre que je suis chargée de distribuer aux organismes susceptibles de l'aider et de l'intéresser dans toutes ses activités. Source : Enquêtes Guérin [1997a]

Lorsque les groupes solidaires reposent sur une structuration hiérarchique, le risque de monopolisation de l'information par une minorité est patent. Et réciproquement, la gestion de l'information renforce le pouvoir de ceux qui la détiennent. Cependant la question de la hiérarchie est plus complexe qu'elle ne paraît au premier abord..

D. L'ambivalence de la dimension hiérarchique

C'est tout d'abord le rôle d'incitation de la dimension hiérarchique qui en fait un processus ambivalent. Si elle est susceptible d'entraîner des détournements, de renforcer l'exclusion de certains groupes, il faut admettre qu'elle joue un rôle central dans l'incitation à rembourser, nous l'avons évoqué plus haut. On remarque d'ailleurs que le mode de fonctionnement des dispositifs de microfinance renforce d'autant cette dimension. Il est en effet beaucoup plus pratique pour les promoteurs de s'adresser à quelques interlocuteurs privilégiés, plutôt que de rencontrer l'ensemble des membres des groupes, et de compter sur eux pour faire régner une certaine discipline. D'après les études de cas menées par la Banque mondiale, c'est davantage cette dimension hiérarchique qui autorise des économies d'échelle que l'approche collective proprement dite [Banque mondiale, 1998b].

Là où l'observateur occidental a tendance à voir une stricte relation de domination entre supérieurs et inférieurs, l'observation fine des pratiques dévoile une réalité plus subtile. Derrière cette relation verticale, se dissimulent toutes sortes de compromis plus ou moins implicites. Dans certains cas, le groupe est bel et bien devenu un prétexte pour la présidente, l'utilisant seulement pour développer ses réseaux et asseoir son autorité. Plus généralement cependant, on assiste à un compromis entre les intérêts individuel / collectif, s'appuyant lui-même sur un processus de centralisation / redistribution. La réussite et l'accumulation individuelles ne sont légitimes que si les bénéfices, ou du moins une partie, sont redistribués, quelle qu'en soit la forme. La réussite de ces femmes « leaders » est généralement une combinaison d'activités commerciales et politiques. Si elles veulent être reconnues, elles doivent faire profiter les groupements de leurs réseaux commerciaux en leur permettant un accès privilégié à certaines filières commerciales ou encore sous forme d'avance pour acheter en gros des produits. Quant à l'activité politique, elle est légitime en soi dans un contexte où la politique est présentée comme un des moyens de défense de la condition féminine. Munificence et générosité permettent ainsi d'entretenir régulièrement l'autorité ; inversement un « leader » qui n'assume pas ses devoirs de protection et de redistribution suscite la méfiance⁴¹¹. Le recours possible à la sorcellerie, le rôle encore central des griots dans la diffusion de l'information sont autant de moyens permettant de faire respecter la règle de redistribution. Citons l'exemple du groupe féminin sénégalais *Ouf Sa Njaboot*. Ce groupe existe depuis une dizaine d'années. Aujourd'hui un certain équilibre a été trouvé, mais au terme d'un parcours particulièrement chaotique ; il aura fallu la succession de plusieurs présidentes qui ont tour à tour tenté de monopoliser le pouvoir sans « redistribuer » suffisamment. Fort de cinquante femmes au départ, le groupe s'est progressivement délité, jusqu'à ce que finalement la présidente se sente « envoûtée » et finisse par partir de son propre chef. Sur cette histoire, nous n'en savons guère plus ; les femmes restent bien sûr très discrètes sur ces pratiques, parties prenantes du quotidien mais dont la réussite est justement conditionnée par leur opacité. On aura compris toutefois que, dans certaines situations, le recours à la sorcellerie représente un véritable mode d'action politique des « petites » pour protester contre les abus de pouvoir des « grandes » et les rappeler à l'ordre dans leur fonction de redistribution, ce que d'autres travaux ont d'ailleurs largement mis en évidence⁴¹².

Un autre exemple confirme l'existence d'arrangements tacites entre « leaders » et « dominés » et la marge de manoeuvre de ces derniers. La plupart des groupements ne tiennent aucune comptabilité, et cette absence de transparence laisse la voie ouverte à toutes sortes de détournements possibles. On aurait *a priori* tendance à estimer que seules les présidentes ont intérêt à entretenir des comptes flous. Mais si l'on va plus loin dans les logiques individuelles, on s'aperçoit que les membres du groupe bénéficient aussi d'une telle confusion. En effet, outre les prêts « officiels » octroyés par le groupe

⁴¹¹ « Celui qui 'se met debout' sans que sa prospérité rejaillisse sur son réseau encourt la honte, et la réputation de 'manger autrui' dans l'invisible ; la désapprobation sociale, l'ostracisme, voire une sentence de mort peuvent à son tour le frapper » [Bayart, 1989, p. 286].

⁴¹² Voir par exemple les travaux de J.-F. Bayart [1993], P. Geshiere [1995], A. Marie [1995a].

lors des réunions régulières, il est fréquent que la présidente accorde des prêts pour des besoins immédiats aux femmes de son groupe, mais en toute discrétion. Les femmes viennent la voir chez elle, à l'abri des regards indiscrets. Est-ce son propre argent, est-ce la caisse du groupe ? Les femmes elles-mêmes ne le savent pas, elles n'en parlent pas entre elles mais on voit bien qu'elles sont, elles aussi, gagnantes de cette gestion « souterraine » des fonds.

En fin de compte, les dispositifs de microfinance sont confrontés à un dilemme permanent : utiliser les réseaux préexistants est certes le meilleur moyen de parvenir à une insertion naturelle dans le tissu social local, mais on court alors le risque de reproduire les hiérarchies préexistantes [Servet, 1997]. Dans le dispositif *Crédits rotatifs* au Sénégal, le mode de gestion du crédit par les groupes est complètement dépendant du profil des présidentes de groupements et des relations qu'elles nouent avec leur environnement extérieur : décider d'une répartition égalitaire ou réservée à une minorité, faire preuve de charisme et d'autorité incitant au remboursement, rembourser à la place des défaillantes pour préserver son propre honneur, ou bien au contraire bloquer les remboursements afin de manifester son désaccord avec le dispositif ou régler un conflit personnel avec un des représentants de l'institution financière, etc.

§5. Retour sur la question de la légitimité du prêt collectif à responsabilité conjointe

Revenons pour terminer sur la légitimité du prêt collectif à responsabilité conjointe. Un processus d'autonomisation est possible, nous avons vu que l'accès à la microfinance pouvait être un moyen de stabiliser les activités commerciales des femmes ; cependant ce processus n'est envisageable (indépendamment des profils personnels, dont on a vu à quel point ils influençaient l'impact potentiel du crédit) que si un certain équilibre est trouvé entre intérêts individuels et finalité collective, entre finalité collective et intérêt général.

Dans le chapitre précédent, nous avons imaginé les dérives possibles, ici nous les avons constatées. Il est possible de les récapituler sous la forme de schéma illustrant les deux axes de la médiation : médiation interne qui se joue entre les pôles de l'individuel et du collectif, médiation externe qui se joue entre les pôles du collectif et du général, entre le groupe et son environnement extérieur.

Dans le schéma proposé ci-dessous, l'axe vertical exprime la médiation interne ; celle-ci repose à la fois sur le degré de cohésion interne du groupe et sur la manière dont le groupe répond aux attentes des femmes. Quelles sont les activités menées ? Ce sont autant des activités de mutualisation des risques (caisse de secours et d'entraide), de médiation financière, des activités génératrices de revenus (activités commerciales, maraîchères, agricoles ou encore activités de transformation), dont on a vu dans un chapitre précédent qu'elles étaient susceptibles d'assurer aux femmes des revenus réguliers. Certains groupes mènent également des activités éducatives (formation) et festives (organisations de cérémonies) qui sont autant d'occasions de resserrer les liens.

L'axe horizontal exprime la médiation externe : quelles sont les relations établies avec des partenaires extérieurs, quelle est la capacité du groupe à mobiliser des ressources extérieures sans inhiber toute dynamique interne et sans se faire instrumenter

par les partenaires ?

En combinant ces deux dimensions, on obtient plusieurs profils *types*⁴¹³.

Le quart nord-ouest combine une forte cohésion interne avec l'absence de partenaires extérieurs. L'activité principale tourne autour de la tontine traditionnelle (*mbootay*), de l'organisation de cérémonies et d'activités religieuses.

En termes d'utilisation du crédit, deux cas de figures ont été observés. Dans le premier cas, le plus fréquent, le crédit permet d'impulser des dynamiques nouvelles, limitées jusque là par l'absence de partenaires extérieurs. La reconnaissance acquise à travers l'accès au crédit bancaire suscite une véritable émulation collective. Le risque toutefois, et c'est le second cas de figure, c'est que l'accès à des sources de financements suscite la convoitise de certaines personnes extérieures. Arguant de l'analphabétisme des femmes, elles proposent leurs conseils et en profitent pour s'immiscer dans les activités internes du groupe.

Le quart nord-est combine une forte cohésion interne avec la présence de partenaires extérieurs qui permettent de stimuler les activités collectives. Certains ne font que de la médiation financière. D'autres font du commerce, du maraîchage, de l'agriculture ou encore de l'artisanat (teinture et couture). L'accès au crédit renforce les dynamiques enclenchées.

Dans la moitié est, on trouve les « courtiers du développement », qui cherchent essentiellement à cumuler les partenaires extérieurs à travers leur présidente. Ici aussi, nous avons observé deux cas de figures. Dans le premier cas, l'accès au crédit renforce certes la position stratégique de la présidente, mais ceci n'est pas incompatible avec la mise en place ou le renforcement d'activités collectives. Dans le second cas en revanche, l'activité de recherche de partenaires l'emporte sur les activités internes.

Les « assistés » ne vivent qu'au rythme des aides extérieures. On constate dans la plupart des cas que le crédit relance provisoirement les activités du groupe et qu'il renforce le rôle du « parrain » (le plus souvent une « marraine ») dans la mesure où c'est lui qui se charge de décider de l'utilisation du crédit. Pour les groupes « artificiels », créés par un ou une leader local(e) cherchant à élargir sa surface sociale, le crédit est tout simplement utilisé par la présidente pour ses propres activités.

⁴¹³ L'ensemble des données pour chaque groupe rencontré est précisé en annexe.

de revenus tout à fait comparables aux groupes situés en milieu urbain⁴¹⁵, c'est principalement en raison de la distance qui les séparent des agences de Crédit mutuel. Ce point est encore plus prononcé en milieu rural, où les femmes doivent parfois faire une demi-journée de marche pour se rendre jusqu'à l'agence la plus proche. Notons également que les groupes ruraux manifestent un intérêt très limité pour l'épargne. Notons enfin que les groupes de grandes commerçantes épargnent peu, les femmes préfèrent consacrer la totalité des fonds à l'octroi individuel de crédit ou d'avance⁴¹⁶.

Conclusion du chapitre

Accéder à un crédit, même de très faible montant, peut être un moyen non seulement de stabiliser des activités économiques ou d'en initier de nouvelles, mais encore de lutter contre la dépendance vis-à-vis de fournisseurs ou d'usuriers, de faire face à des dépenses imprévues (maladies) ou à des périodes difficiles (notamment la période de soudure), évitant ainsi une décapitalisation de l'unité familiale. Toutefois, compte tenu de l'ensemble des contraintes auxquelles les emprunteurs sont confrontés, notamment lorsque ce sont des femmes, il est rare que la microfinance suffise à enclencher une dynamique de long terme. Le contexte d'incertitude exacerbée incite plus à adopter des stratégies de répartition des risques que d'économies d'échelle. La plupart des études d'évaluation insistent sur ce point. Le processus intéressant constaté ici, c'est la mise en place d'une dynamique collective qui entraîne les groupements emprunteurs à développer une attitude active de crédit et d'incitation à l'épargne forcée : dès lors que les membres ont un accès régulier au crédit, une trajectoire d'autonomisation devient possible.

L'impact est prometteur tout en incitant à la prudence. Pour les groupes qui ont su trouver un équilibre entre leurs propres activités et leurs relations extérieures, l'accès au crédit est susceptible de jouer un effet de levier considérable sur leurs capacités de médiation financière. Le rôle joué par le groupe en matière d'autosélection et d'incitation est un moyen de limiter les problèmes d'asymétrie d'information et donc les risques, il permet ainsi à des emprunteurs *a priori* « insolubles » d'accéder au crédit. Mais la délégation de responsabilités ne doit pas pour autant conduire à considérer les groupes comme des « boîtes noires ». La complexité des relations sociales montre qu'une approche solidaire ne s'improvise pas. Une approche pragmatique, progressive est incontournable. Une connaissance fine des logiques sociales et culturelles est essentielle, ainsi que la prise en compte des jeux de pouvoir et de contre pouvoir.

Plusieurs points peuvent être retenus des différentes dérives évoquées.

1.

Tout d'abord l'approche collective ne peut fonctionner que si elle parvient à allier

⁴¹⁵ Les niveaux de revenus ont été donnés au chap. 6.

⁴¹⁶ Ce constat rejoint les conclusions d'une étude menée par le BIT auprès des tontines de femmes dakaroises et s'interrogeant sur les liens possibles avec le système bancaire. Les auteurs concluent que les femmes ne tireraient aucun avantage à épargner dans une banque compte tenu de leurs contraintes de liquidité [Balkenhol et Gueye, 1994].

intérêts individuels et finalité collective. Lorsque les intérêts collectifs l'emportent sur les intérêts individuels, bénéficier d'un crédit peut être plus nuisible que bénéfique : accéder à un crédit sans en avoir besoin, rembourser à tout prix quitte à s'endetter ailleurs, se lancer dans une activité non rentable, etc. Inversement lorsque l'intérêt individuel l'emporte sur l'intérêt collectif, le mécanisme d'incitation ne fonctionne plus, l'effet « domino » engendre alors la généralisation des impayés.

2.

Déléguer la gestion de l'information au groupe ne peut pas non plus faire l'économie d'une recherche d'information sur la demande en matière de crédit, afin d'éviter les effets pervers en termes de saturation des marchés, de difficultés d'approvisionnement et d'écoulement.

3.

Cette délégation de la gestion de l'information ne peut pas non plus faire l'économie d'une gestion collective des risques. Les groupes fonctionnant déjà sous forme de tontine le font spontanément. Il semble indispensable de sensibiliser les groupes à la nécessité de mettre en place des règles collectives en cas de problème. Le meilleur moyen de s'assurer de la compatibilité des intérêts individuels et collectifs consiste à laisser les groupes eux-mêmes décider de leurs propres modalités de fonctionnement. Cela permet également de limiter les problèmes de traduction et de transmission de l'information. La formation joue ici un rôle central, nous l'avons évoqué. Elle coûte cher, mais cela peut être compensé par la diminution des risques d'impayés. Si l'approche collective suscite autant d'intérêt, c'est qu'elle permet de réaliser des économies d'échelle considérables. Toutefois à vouloir faire trop d'économies, on risque l'effondrement général du système.

4.

Plus généralement, l'approche collective ne peut se passer d'une communication permanente entre emprunteurs et promoteurs du projet. Compte tenu de l'affrontement de logiques, d'intérêts, de cultures différentes, parfois contradictoires, prétendre éviter toute dérive serait irréaliste. La meilleure attitude à adopter consiste à rechercher une adaptation permanente, ce qui exige un projet souple, ouvert, capable de réagir aux réactions du milieu. Le projet doit alors être considéré comme un processus de négociation permanente où la communication occupe un rôle central.

5.

En termes d'impact, les analyses quantitatives (volumes financiers, taux de pénétration, taux de remboursement, etc.) doivent être complétées par des analyses qualitatives portant notamment sur les éventuels « coûts sociaux » de l'approche collective, ces coûts sociaux pouvant être aussi bien individuels (deshonneur lié à l'incapacité de rembourser ou surendettement) que collectifs (conflits locaux).

6.

Enfin, reconnaître le rôle des organisations « à la base », telles que les groupes féminins, ne doit pas conduire à sous-estimer la responsabilité des États et des organisations internationales telles que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. S'il semble tout à fait légitime et justifié de soutenir l'émergence et le

renforcement de ces initiatives, leur attribuer la responsabilité de pallier les défaillances de gouvernance des États et d'éponger les coûts sociaux des plans d'ajustement structurels semble pour le moins contestable. D'une part, les acteurs d'une société civile (groupes locaux tels que les groupes féminins, ONG) ne peuvent agir sans un cadre institutionnel minimal et d'autre part, ils ne peuvent suffire à eux seuls à restaurer à la fois l'efficacité des gouvernements et celle des marchés. La loi PARMEC, produit d'une concertation entre États, bailleurs de fonds, acteurs de terrain et organismes de coopération bilatérale et multinationale, et destinée à réguler et réglementer les expériences de finance décentralisée en Afrique de l'Ouest est un premier pas dans cette voie : en son absence, nul ne sait les dérives qu'aurait entraînées l'effervescence des expériences de microfinance.

Conclusion de la quatrième partie

Comment permettre aux femmes d'accéder à une plus grande autonomie *via* leurs pratiques monétaires et financières ? Cette question a servi de point de départ à la dernière partie. Nous y avons apporté quelques éclairages à partir de l'étude de deux dispositifs, visant, chacun à leur manière, à promouvoir l'autonomie des femmes. Nous étions partis de l'hypothèse que l'indépendance ne peut suffire. La question de l'autonomie, disions-nous, est indissociable de la *carte à l'échange* des femmes, en d'autres mots de l'ensemble des droits et obligations dont elles se sentent investies. Quelles conclusions générales pouvons-nous tirer de ces deux dispositifs ?

En premier lieu, les deux études confirment la double dimension des pratiques monétaires et financières, entre mode de gestion de l'incertitude et mode d'appartenance sociale. Si les deux dispositifs autorisent le déclenchement d'un processus d'autonomisation, c'est parce qu'ils sont capables d'intervenir sur ces deux registres.

Si les femmes du Nord de la France parviennent à mieux gérer leur budget, c'est en partie grâce à l'acquisition de compétences de budgétisation, à travers un meilleur accès à l'information et un meilleur traitement de cette information. Mais ceci n'est possible qu'à l'issue d'une reprise de confiance en soi, d'une capacité à se projeter dans l'avenir, d'un sentiment de maîtrise de son environnement et de ses propres choix, et enfin d'une appartenance choisie à un groupe facilitant le détachement à l'égard d'un milieu familial parfois oppressant.

Si les femmes sénégalaises parviennent à stabiliser leur activité, c'est parce qu'elles ont accès à de nouvelles sources de microfinancement leur permettant de stabiliser le quotidien et d'acquérir certaine indépendance à l'égard de leur entourage. Mais celle-ci n'est effective que dans la mesure où, simultanément, les femmes s'organisent pour contourner en partie leurs obligations communautaires sans pour autant rompre avec elles.

Ce qui est intéressant dans les deux dispositifs étudiés ici, c'est finalement leur capacité à modifier la *carte à l'échange* des femmes, jouant en quelque sorte un rôle de

justice de proximité visant à pallier l'incomplétude d'une justice centralisée et standardisée. Cette complémentarité s'exerce de deux manières. Elle consiste en premier lieu à *corriger* les inégalités issues d'une mise en oeuvre déficiente des droits, en aidant les femmes à mieux *convertir* leurs droits formels en droits réels. Elle consiste en second lieu à *compléter* ces droits, dont la neutralité s'avère insuffisante pour réduire les inégalités issues tout autant de leur trajectoire personnelle que de leur appartenance de sexe, de leur l'appartenance à un groupe social défavorisé ou à un quartier défavorisé.

Au nom de leur statut de mère isolée ou de leur incapacité à trouver un emploi salarié, les femmes du Nord de la France ont droit à des *minima* sociaux, supposés leur assurer une certaine autonomie et une certaine liberté. Toutefois, pour bon nombre d'entre elles, liberté et autonomie ne sont que formelles car ces femmes n'ont pas conscience de leurs droits et ont du mal à les faire valoir. Cette difficulté de conversion des droits formels en droits réels, nous l'avions vu dans la partie précédente, contribue à alourdir leurs difficultés budgétaires, déjà inévitables du fait d'un pouvoir d'achat très restreint. Seule une instance médiatrice peut réduire ce décalage entre droits formels et droits *subjectifs*, c'est-à-dire tels qu'ils sont perçus par les femmes. Cette instance médiatrice aide les femmes à prendre conscience de leurs droits en leur redonnant le sens de la réciprocité et de la coopération ; elle les aide à rompre la distance les séparant de leur environnement institutionnel ; elle leur permet d'élaborer des projets compatibles avec leur système de valeur et d'atténuer les conflits internes auxquelles elles sont confrontées, alors qu'elles sont acculées à mener une vie qui va à l'encontre de leur propre idéal.

Les femmes sénégalaises ont le droit de mener des activités génératrices de revenus ; elles ont également droit au crédit pour entreprendre, et ces droits sont supposés leur garantir une certaine autonomie et une certaine liberté. Toutefois, pour la majorité d'entre elles, liberté et autonomie ne sont que formelles. Les conditions d'accès au crédit sont formulées de telle manière que les femmes, de fait, en sont exclues. D'où la nécessité de dispositifs ayant pour mission de rendre effectif ce droit au crédit en jouant le rôle de médiation entre les institutions financières et les femmes.

La complémentarité entre justice centralisée et justice de proximité s'exerce au cas par cas : la spécificité des trajectoires personnelles interdit de se prononcer pour des mesures collectives énoncées *a priori* et si action collective il y a, elle ne se justifie qu'en soutien aux trajectoires personnelles. Dans chaque cas, le dispositif autorise une conversion des droits formels en droits réels si deux conditions sont respectées.

En premier lieu, il est essentiel que chaque membre du groupe soit reconnu comme tel ; c'est ce que nous avons qualifié de médiation entre les pôles de l'individuel et du collectif. Au Nord, l'épanouissement personnel au sein des groupes n'a lieu que dans un climat de confiance incitant chacune à s'exprimer et à sortir du repli sur soi. Au Sud, cette première forme de médiation est parfois menacée par un renforcement des relations hiérarchiques, voire l'émergence de nouvelles formes de hiérarchie qui ne font que raffermir les liens de dépendance auxquels certaines femmes sont assujetties. Il ne s'agit même pas de dénoncer les modes d'organisations locaux, dont nous avons mesuré à plusieurs reprises le caractère très ambivalent, oscillant entre hiérarchie et protection, mais il serait quelque peu paradoxal d'encourager un dispositif dont les effets ne font

qu'alourdir le poids de la dépendance de ceux qui y participent, alors qu'il se donne précisément pour but de contribuer à leur autonomie.

Est nécessaire en second lieu une médiation entre le pôle du collectif et celui du général, entre le groupe et la société dans son ensemble. Cette médiation est indispensable afin d'éviter deux risques : celui de la récupération et de l'instrumentation par l'environnement extérieur, particulièrement marqué lorsqu'on s'en tient à une conception fonctionnaliste et instrumentale des groupes, celui de la collusion et de la fermeture à l'égard de l'extérieur, avec des espaces exclusifs et clos sur eux-mêmes.

Pour conclure cette dernière partie, revenons quelques instants à la posture épistémologique adoptée dans cette thèse. Celle-ci s'inscrit délibérément dans une démarche pragmatiste, au sens où elle refuse de dissocier faits et valeurs, au sens également où elle est explicitement orientée vers l'action, au sens enfin où elle considère que la résolution des problèmes d'injustice doit être en permanence discutée et négociée : elle n'est jamais réglée une fois pour toute et ne peut être que le fruit d'un compromis en perpétuel renouvellement.

La présence de ces dispositifs est une illustration, certes très singulière, de cette conception de la justice non pas comme équilibre mais comme *processus*. En associant une multiplicité d'acteurs, ils ne peuvent être que le produit d'un « compromis négocié », pour reprendre l'expression de Jon Elster [1992]. Plus encore, ces dispositifs n'offrent qu'une réponse provisoire voire transitoire aux problèmes auxquels sont confrontées certaines femmes originaires de tel endroit, à telle époque, et à un moment particulier de leur propre trajectoire personnelle. C'est cette dimension temporaire qui offre une justification au fait que les dispositifs soient féminins ou quasi-exclusivement féminins, sans pour autant que cela conduise nécessairement à renforcer des spécificités qui sont source d'inégalités. À l'instar de toutes les expériences revendiquant une « plus-value sociale », pour reprendre l'expression de Jacques Prades, ces deux dispositifs ne sont intelligibles que resitués dans le contexte plus global de leur émergence, à la lumière des « *tendances lourdes du système* » [Prades, 2000, p. 161]. C'est à cette même démarche que nous invitent Benoit Levesque et Marguerite Mendell pour interpréter la portée et la signification d'expériences alliant considérations économiques et éthiques : il serait vain d'y chercher des « modèles » de développement, puisqu'elles ne prennent leur sens qu'en référence au contexte à la fois conjoncturel et structurel dans lequel elles s'inscrivent [Levesque et Mendell, 1999, p. 8-9].

Conclusion générale

Responsables des budgets familiaux, les femmes sont les premières confrontées à la gestion de la précarité. Partant de ce constat, l'objectif de cette thèse est double : *comprendre* les pratiques monétaires et financières liées à la précarité féminine, afin d'être en mesure de proposer des *modes de lutte* contre cette précarité.

Cette thèse, nous l'avons précisé d'emblée, est explicitement orientée vers l'action. Ce souci résolument pratique et opérationnel n'exclut pas la théorisation ; il s'agit de mettre la théorie *au service* de la pratique et de la résolution de problèmes concrets, et c'est ce que nous nous sommes employés à faire tout au long de ce travail. Nous proposons en conclusion de revenir sur les principaux résultats qui s'en dégagent, d'un point de vue à la fois *théorique* et *pratique*.

Rappelons brièvement la méthode et le cadre théorique adoptés. L'ensemble de la réflexion est issu d'observations empiriques. Contrairement à une démarche hypothético-déductive, celles-ci ne sont pas venues valider des hypothèses posées au départ ; elles sont parties prenantes de la réflexion et les hypothèses retenues sont le fruit d'un aller-retour permanent entre observation et théorisation. Partant du principe que chaque cas particulier contient en lui une part d'universel, et qu'il est par conséquent possible de dégager des mécanismes généraux à partir d'expériences singulières, nous avons opté pour une analyse en *compréhension*. Nous avons opté également pour une analyse *comparative*, et ceci dans une double optique : faire ressortir des mécanismes récurrents (la dimension à la fois sociale et fonctionnelle des pratiques monétaires et financières, leur dimension sexuée, l'ambivalence de tout lien financier) tout en mettant en

évidence les processus de construction sociale. L'essentiel des données a été collecté sur deux terrains, l'un au Sud, auprès de femmes sénégalaises de la région de Thiès, l'autre au Nord, auprès de femmes françaises de la région du Nord-Pas-de-Calais et de la région lyonnaise.

Notre réflexion s'est nourrie d'une double filiation théorique, combinant une conception de la précarité en termes de droits et d'obligations empruntée à Amartya Sen, avec une approche anthropologique de la monnaie et de la finance.

Précisons enfin que l'ensemble de notre réflexion a été guidé par un critère normatif, celui de l'*autonomie*. Face à l'incomplétude de critères objectifs, tels que l'utilité ou les préférences personnelles, les ressources matérielles, le niveau de revenu ou encore l'accès à des droits formels, nous avons choisi d'évaluer la précarité des personnes en termes de *liberté de choix* et de *maîtrise de ses choix*.

À l'issue de ce travail, quatre hypothèses principales se dégagent :

- l'usage de la monnaie résulte d'un processus d'appropriation monétaire ;
- cette appropriation comporte une dimension sexuée qui est le fruit d'une construction sociale ;
- les pratiques monétaires et financières doivent être comprises tant comme mode de gestion de l'incertitude que mode d'expression de l'appartenance sociale, celle-ci étant entendue comme l'ensemble des droits et des obligations dont chacun se sent investi ;
- par conséquent, à niveau de revenu égal, les degrés d'autonomie et de liberté personnelles sont très hétérogènes : une justice de proximité pensée en termes de médiation, permettant aux femmes de mieux faire valoir leurs droits et de convertir ces droits en réelles potentialités peut être un moyen de pallier l'incomplétude d'une justice formelle et standardisée.

Hypothèse 1. L'appropriation monétaire

Dans le prolongement d'un certain nombre de travaux, nous avons opté pour une conception anthropologique et institutionnaliste de la monnaie. Rompant définitivement avec la « fable du troc » et avec la conception fonctionnaliste et instrumentale de la monnaie qui en découle, l'approche anthropologique suggère que la monnaie est issue du paiement des obligations, et non pas pour faciliter les échanges ; par conséquent, elle n'*épuise* pas les relations de droits et d'obligations qui régissent les rapports sociaux. Tomber dans l'excès inverse, consistant à affirmer que la monnaie se dissout dans les relations de droits et d'obligations, serait tout aussi réducteur. L'hypothèse défendue ici

suggère une relation *dialectique* et c'est précisément cette dialectique que nous nous sommes attachés à étudier.

Dès lors, la monnaie doit être saisie comme une *institution sociale* : un ensemble de règles, de normes et de conventions qui s'impose et modèle les pratiques personnelles, tout en étant modelé par ces mêmes pratiques. Toute la difficulté consiste à conceptualiser cette dialectique. Dans cette optique, nous avons suggéré la notion d'*appropriation monétaire*.

Cette notion d'appropriation suppose une conception de l'action humaine apte à tenir compte simultanément des contraintes collectives et des aspirations personnelles. S'il est un point sur lequel nous avons insisté tout au long de la réflexion, c'est précisément celui-là : les femmes sont les premières actrices de leur trajectoire, tant celle de l'histoire longue que celle de leur vie quotidienne, même si leurs pratiques portent en elles le poids de la mémoire et de l'obligation. Il ne s'agit ni d'opter pour une machinerie déterministe, ni d'accepter le rejet structuraliste de l'acteur, ni de couper l'acteur de son environnement social, culturel et historique. L'action résulte toujours d'une *intention*, mais celle-ci ne se résume pas à la seule maximisation de l'intérêt personnel et à un calcul en termes de coûts / avantages. Si l'intention reste première, il faut bien admettre la pluralité des mobiles qu'elle est susceptible de revêtir ; elle ne saurait se dissoudre dans un principe unique. Les acteurs, hommes et femmes, ne sont ni animés par la seule recherche de leur intérêt personnel, ni des marionnettes manipulées par la tradition ou par les groupes dominants, ni des moutons de Panurge.

Plus complexe, cette conception de l'action humaine n'en est que plus réaliste, et c'est dans ce cadre que s'inscrit la notion d'*appropriation*. Celle-ci peut se résumer de la manière suivante : comment, à partir d'un instrument (la monnaie) dont l'accès et l'usage sont conditionnés par un certain nombre de règles et de normes, les acteurs parviennent à adapter l'instrument, le « faire sien », à le transformer afin de le rendre conforme à leurs propres finalités.

Là où la théorie économique dite standard ne voit qu'une monnaie unique, simple objet sans autre fonction qu'utilitaire, il n'y a finalement que des *pratiques monétaires*. Choisir tel ou tel support monétaire, comptabiliser ou ne pas comptabiliser un flux monétaire, décider de l'affecter à telle ou telle dépense : ce sont là autant d'usages qui expriment ce processus d'appropriation. Par conséquent, en dépit d'une fongibilité et d'une liquidité supposées parfaites, en dépit du caractère anonyme présumé des instruments et des flux monétaires et de leur prétendue universalité, ces derniers, tels que les personnes les emploient au quotidien, ne sont qu'imparfaitement liquides et fongibles et ils sont susceptibles d'être personnalisés et d'être réservés à certains usages.

Là où la théorie économique dite standard ne voit qu'un acte statique et coupé de toute inscription temporelle, il n'y a finalement que des *pratiques financières* : dès lors que l'on introduit le temps, toute pratique monétaire met en jeu un créancier et un débiteur. L'origine du flux monétaire (comment a-t-il été gagné ?) ainsi que son support ne sont pas neutres et sont largement susceptibles d'influencer l'usage qui en sera fait : chaque flux monétaire a finalement une histoire qu'il s'agit de reconstituer si l'on cherche à comprendre les pratiques monétaires et financières.

Au-delà de la singularité de chaque expérience personnelle, nous avons fait l'hypothèse que ce processus d'appropriation est motivé par deux facteurs : la gestion de l'incertitude et le mode d'appartenance sociale, dont l'appartenance de sexe.

Hypothèse 2. La construction sociale de la dimension sexuée de la monnaie

Une conception anthropologique de la monnaie consiste finalement à dire que les relations sociales *résistent* à l'homogénéisation et à l'universalisation monétaire. Et s'il est une forme de relations sociales qui résiste particulièrement à cette homogénéisation, c'est bien celle des rapports entre sexes.

En tant qu'institution, la monnaie est un ensemble de règles, formelles et informelles, explicites ou implicites. Ces règles émanent de l'autorité émettrice. Ce sont également des règles d'accès et d'usage renvoyant à la délimitation des sphères marchande, non marchande, monétaire et non monétaire. Cette délimitation relève à la fois de considérations politiques, culturelles, sociales et éthiques. Elle s'effectue sur la base de certains biens et services, de certains groupes sociaux ou encore d'espaces. Elle exprime davantage un domaine « du possible » qu'une règle stricte et sans appel. Enfin comme toute institution, elle résulte avant tout de compromis entre groupes sociaux.

Au-delà des spécificités propres à chaque société, on note une question récurrente à laquelle nulle société ne semble échapper : celle de la place des femmes au sein de la sphère marchande. Ont-elles le droit d'acheter et de vendre, et qu'ont-elles le droit d'acheter et de vendre ? Est-ce compatible avec leurs obligations familiales ? Est-ce compatible avec l'idée que l'on se fait de la « féminité » ? Ont-elles le droit d'exercer une activité rémunérée ? Les activités liées à leurs obligations en tant que femmes, mères, épouses sont-elles susceptibles d'être rémunérées ? Si oui, lesquelles ? Et si oui, ont-elles le droit de disposer de leurs revenus ? Sont-elles sommées de l'employer à certains usages ?

La réponse à ces différentes questions est infiniment variée, que ce soit sous la forme de règles formelles et de textes de lois ou de normes d'usage ainsi que de conventions en vigueur intériorisées par tous, obligations moins explicites mais non moins prégnantes. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire d'aller au-delà des règles et de dépasser les questions d'accès ou de contrôle de la monnaie : les pratiques quotidiennes portent en elles tout le poids de la mémoire.

Il est certain qu'au total, l'accès des femmes à la sphère marchande est souvent limité et que l'histoire de l'oppression féminine s'est largement nourrie de cette limitation. Au-delà de ce point commun, on ne peut que constater l'extrême diversité des règles et en conclure à leur caractère fondamentalement arbitraire. Cette diversité est indissociable de normes plus générales régissant les relations : la division des espaces, l'accès à la propriété, les structures familiales, etc. Notre but n'était pas de proposer une explication. Beaucoup plus modestement, nous avons simplement cherché, à partir de deux études

de cas, à souligner le caractère arbitraire et relatif de cette construction et à en présenter les effets en termes de vécu quotidien des femmes.

Plus précisément, nous nous sommes attachés à décrire deux formes possibles d'*appropriation*, en insistant sur la dialectique entre usage de la monnaie d'un côté, droits et obligations de l'autre. Dans la première étude de cas, nous avons montré comment l'appropriation monétaire intervient comme un moyen de respecter et de reproduire la division sexuée des rôles ; elle prend la forme d'une résistance à l'égard d'un instrument homogène qui fragilise cette division. Dans l'autre cas, nous avons montré comment l'appropriation monétaire est une façon de l'infléchir.

Une différence essentielle entre les deux terrains choisis réside dans l'articulation entre la sphère des activités dites « altruistes » et celle des activités dites « intéressées ». Dans un cas, on note une très forte disjonction entre les deux sphères : l'usage de la monnaie, instrument par excellence d'assouvissement des intérêts personnels, est exclu de la sphère des relations affectives dont on craint qu'il ne vienne en corrompre les soubassements. Cette disjonction relève bien plus de jugements normatifs que de pratiques réelles : elle ne décrit pas ce qui *est* mais désigne ce qu'il *convient* de faire. Il reste que les pratiques quotidiennes en sont imprégnées. Plus précisément, cette disjonction en appelle deux autres : la séparation des espaces privé-domestique et public et son caractère sexué, les femmes étant garantes du premier, les hommes du second. Dans la seconde étude de cas, cette disjonction entre activités dites « altruistes » et « intéressées » n'a guère de sens. L'usage de la monnaie n'est pas dépourvu de règles, mais il n'est pas illégitime de mêler ouvertement considérations affectives et marchandes. La division sexuée des rôles existe, mais elle prend d'autres formes.

L'approche comparative montre à quel point l'opposition entre « intérêt » et « altruisme » n'est finalement qu'une reconstruction normative de la réalité ; cette opposition imprègne autant les catégories mentales des personnes observées que celles de l'observateur ; d'où la pertinence de la démarche comparative, puisqu'elle révèle le caractère arbitraire et construit des cadres de référence et qu'elle oblige à leur révision. D'où la nécessité aussi de procéder en plusieurs étapes. La première a consisté à rejeter l'hypothèse des préférences révélées, dont on pourrait arguer qu'elles sont à l'origine d'un usage sexué de la monnaie. Plus qu'une expression d'un certain « altruisme féminin », la spécialisation des femmes dans des activités de proximité non rémunérées résulte, peut-être d'une propension au don de soi, mais aussi de l'intériorisation d'un sens du sacrifice ou encore d'un impératif de survie. Trancher entre ces différents mobiles serait vain, force est d'admettre ici notre incapacité à fournir une réponse unique et définitive. La seconde étape a consisté à revenir sur la construction historique de cette opposition. En nous inspirant de la démarche des économies de la *Grandeur*, laquelle consiste à mettre en évidence l'imbrication entre l'élaboration du savoir scientifique, celui des institutions et notamment du droit, et celui du sens du juste au quotidien, nous avons proposé une interprétation sexuée de cette imbrication ; nous avons également insisté sur l'interaction permanente entre ces trois niveaux de la réalité et sur les mécanismes d'autorenforcement qui en découlent. Cet éclairage permet d'insister sur les effets d'inertie, ici en l'occurrence ceux du marquage sexué de la monnaie, sans pour autant en faire porter la responsabilité aux acteurs ; ici en l'occurrence ce sont les femmes.

Premier exemple d'appropriation : marquage sexué de la monnaie et effets d'inertie

L'histoire et l'anthropologie nous enseignent qu'historiquement, ce sont les instruments monétaires qui autorisaient l'actualisation et la reproduction des hiérarchies sociales et des statuts sociaux, notamment entre hommes et femmes : l'usage de monnaies spécifiques permettait à chacun, en fonction de son sexe et de son rang, de remplir ses obligations. Ce cloisonnement des usages permettait également d'établir officiellement la division sexuée des rôles et de l'accès au pouvoir. L'homogénéisation des instruments monétaires s'inscrit précisément dans un vaste mouvement visant à abolir les relations hiérarchiques et statutaires. L'emploi d'un équivalent général ouvre la voie à la liberté. Cette volonté d'égalité et cet idéal de dignité consistant à vouloir s'émanciper de toute attache, s'incarnent dans la pensée dite *moderne*. Mais cet individu moderne n'est pas asexué : il est foncièrement masculin. De multiples efforts sont déployés, d'un côté pour permettre à l'homme d'accéder à l'autonomie et à la position ultime de sujet, et de l'autre pour assigner à la femme un statut de dépendante. La monnaie joue ici un rôle décisif : la dépendance financière des femmes et l'impossibilité dans laquelle elles se trouvent d'accéder à des sources propres de revenus comme de les contrôler constituent le noyau dur de leur statut d'incapables. La dépendance financière des femmes est à la fois *cause* et *résultat* : cause, car on considère que leur dépendance matérielle est incompatible avec l'exercice de la raison et résultat, car leur statut de dépendante justifie un accès limité à des activités génératrices de revenus. Qu'il s'agisse de répondre à des préoccupations démographiques ou économiques, c'est en tant que gardiennes du foyer que les femmes participent au bien-être collectif : tout est fait pour les éloigner des activités rémunérées, supposées incompatibles avec l'exercice de leurs obligations familiales. Ce statut de dépendante s'institutionnalise progressivement à travers notamment l'instauration de droits sociaux sexués et l'exclusion du travail domestique de toute rémunération et de toute comptabilisation.

Lorsque les femmes accèdent à leurs propres sources de revenus, le marquage sexué prend des formes plus détournées ; il n'en est pas moins prégnant. Non seulement l'obligation de dépendance ne se dissout pas dans l'usage de la monnaie, mais elle s'en trouve confortée. En effet, que les femmes exercent des activités rémunérées ne change rien à cette figure de la dépendance : l'histoire montre que le mode de détermination des salaires a très largement obéi à cet idéal. Au nom de leur statut de subordonnée, les femmes se contentent d'un salaire d'appoint, et l'argument de la dépendance sert tant à *expliquer* l'infériorité des salaires qu'à la *justifier*.

Lorsque l'on se tourne vers la situation contemporaine, alors que l'égalité est proclamée et que l'infériorité des salaires féminins, pourtant persistante, diminue, la division sexuée des rôles est à nouveau menacée. Qu'importe, le processus d'*appropriation* permet de dépasser la simple valeur monétaire. Concernant cette étude de cas au Nord, le principal résultat de notre réflexion est finalement celui-là ; le reste a été le préalable nécessaire pour saisir le sens et la portée de ce processus d'appropriation. Celui-ci s'exprime par une opération de *différenciation*, c'est-à-dire le fait

de rendre distincts des flux de prime abord homogènes. Les flux monétaires, que rien ne distingue en apparence, sont étiquetés et personnalisés. *Différencier* les flux de revenus autorise la reproduction des relations. Quel que soit son montant, quel que soit l'usage réel qui en est fait, décider d'affecter le revenu féminin à des usages secondaires et accessoires lui confère une connotation de revenu d'appoint dont ne dépend pas la survie familiale, et permet ainsi de reproduire la division sexuée des rôles. La définition subjective du rôle du salaire féminin dans la survie de la famille permet d'orienter, voire de définir les responsabilités de chacun. Cette opération de distinction autorise la reproduction et la perpétuation des relations. Elle n'est pas systématique, loin s'en faut : elle se présente comme une ressource pour l'action, employée tant par les hommes que par les femmes cherchant à donner un certain sens à leurs relations.

Cet exemple révèle les limites de l'instrument monétaire face à la force des relations de droits et d'obligations. Celles-ci ne se soumettent pas à l'usage supposé neutralisant de la monnaie et ne sauraient s'épuiser par l'usage d'un simple instrument. L'appropriation, qui prend ici la forme d'un marquage des flux en fonction de l'appartenance de sexe de leur détenteur, autorise le maintien des droits et des obligations sexués.

Second exemple d'appropriation : marquage sexué de la monnaie et dynamiques d'auto-transformation

Pour mettre en évidence l'arbitraire de la dimension sexuée de la monnaie, nous nous sommes focalisés sur une autre forme d'usage et d'appropriation de l'instrument monétaire, empruntée au contexte sénégalais.

Une première distinction réside dans le mode de construction de la sphère marchande, c'est-à-dire des activités susceptibles d'être comptabilisées par l'intermédiaire de prix, quel qu'en soit le mode de détermination, et soumises à une certaine concurrence, même relative. Dans la plupart des sociétés qui n'ont pas vécu ce qu'il est convenu d'appeler la *modernité*, la sphère marchande n'est pas exposée aux mêmes conventions. Préserver les relations affectives de considérations marchandes n'est pas de rigueur. La circulation et l'usage de la monnaie ne sont pas pour autant dépourvus de règles : ils respectent les droits et les obligations en vigueur localement.

Depuis quelques années, on observe que les Sénégalaises sont de plus en plus nombreuses à mener des activités génératrices de revenus, et surtout, à souhaiter régulariser ce qui n'était jusque-là que ponctuel. Certes, dans un contexte de crise aiguë, elles n'ont guère le choix. Mais c'est aussi parce qu'elles sont animées d'une volonté d'autonomie et de distanciation à l'égard de leurs obligations. Il n'y a pas rupture : les mécanismes de sanction sociale sont tels que c'est inconcevable. Cela n'est de toute façon pas souhaitable puisque ces mêmes obligations occupent une fonction de premier ordre en matière de protection. Seuls des *compromis* sont envisageables, et l'appropriation monétaire est précisément l'une des facettes de ce compromis. L'*appropriation* monétaire prend alors d'autres formes que celles décrites dans la première étude de cas. Obligations religieuses et familiales ne sont pas *a priori* des obstacles à l'activité marchande : elles en sont parfois le véhicule. C'est ainsi qu'il faut

comprendre la souplesse et la facilité avec lesquelles le langage marchand s'articule en partie avec celui de la parenté. C'est aussi dans cette optique que l'on peut interpréter la manière dont se déroulent aujourd'hui les cérémonies familiales, devenues désormais des moments privilégiés de constitution de capital financier et de réseau de clientèle. C'est enfin de cette façon que l'on peut saisir l'alliance avec les confréries mourides : incontournable pour *légitimer* les trajectoires d'accumulation féminines, elle est aussi nécessaire pour leur donner de l'ampleur. La notion de *convention*, à la fois contrainte et ressource pour l'action, prend ici tout son sens : les notions de « parenté » et de « communauté » sont flexibles et malléables à merci, à tel point qu'il est très délicat de leur donner un contenu précis. Sujettes à interprétation, elles sont susceptibles également de se modifier, de telle sorte que l'environnement dont font partie les femmes se renouvelle finalement en permanence.

D'aucuns verront dans ces pratiques le signe d'une « surmonétarisation » et d'une « surmarchandisation » des relations sociales, et les symptômes d'une dégénérescence d'ordre éthique puisque désormais, tous les moyens sont bons pour survivre. Notre réponse est différente, et nous en voulons pour preuve la rigueur avec laquelle les femmes hiérarchisent et cloisonnent leurs revenus et leur épargne : si l'usage de la monnaie dépasse les frontières auxquelles l'observateur occidental est habitué, cet usage n'en obéit pas moins à des règles strictes.

Hypothèse 3. Les pratiques monétaires et financières comme mode de gestion de l'incertitude et comme mode d'appartenance sociale

Se limiter à une distinction liée à l'appartenance de sexe serait réducteur : cela reviendrait, d'une part à accorder un poids démesuré à celle-ci par rapport aux autres formes d'appartenance, d'autre part à négliger une fonction essentielle de la monnaie, celle de la gestion de l'incertitude. Si la dimension sexuée de la monnaie en est une facette, nous faisons l'hypothèse également que l'usage de la monnaie répond à un double mobile : d'abord, il exprime le degré d'incertitude et les stratégies déployées pour stabiliser cette incertitude ; ensuite, il exprime le mode d'appartenance sociale, au sens de l'ensemble des droits et des obligations dont chacun se sent investi, tout en étant susceptible d'infléchir ce mode d'appartenance. Ces droits et ces obligations se déploient dans une dimension plurielle à la fois réflexive, horizontale, verticale et sexuée ; ils sont également foncièrement subjectifs, et dépendent de la manière dont les personnes les perçoivent et parviennent à les faire valoir, ce que Sen qualifie de *carte à l'échange*.

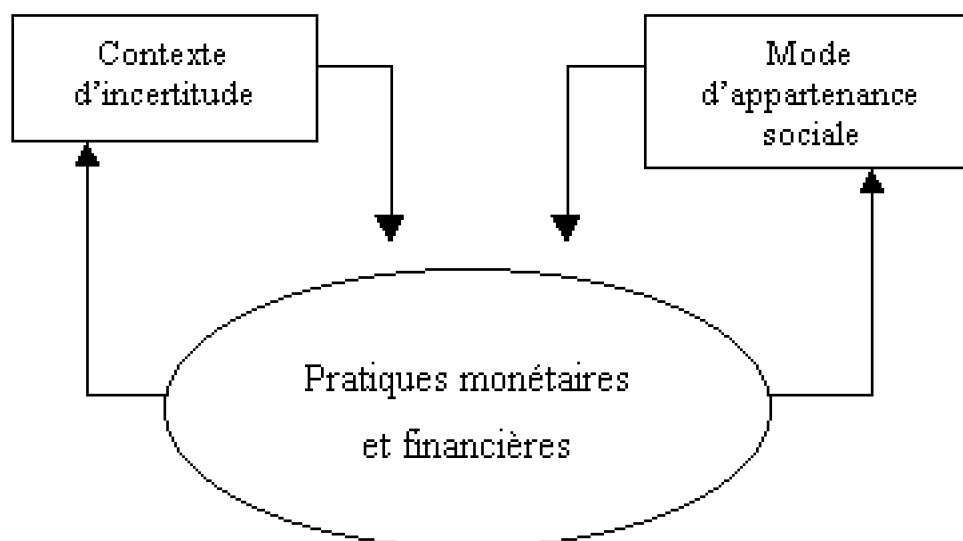


Figure 20. Les pratiques monétaires et financières comme mode de gestion de l'incertitude et comme mode d'appartenance sociale

Les cloisonnements : concilier la pluralité de préférences, de contraintes et leur caractère conflictuel

Les femmes ne se définissent pas uniquement en fonction de leur appartenance de sexe, ni en fonction de leur statut de mère ou d'épouse ; elle sont en même temps ouvrières, commerçantes, cadres ou sans emploi ; elles font partie d'une association, d'un quartier ou d'une région. Si elles font preuve de compassion, au sens où le bien-être d'autrui est susceptible d'affecter le leur, si elles croulent parfois sous le poids des obligations, elles n'en sont pas moins aptes et désireuses d'élaborer un projet qui leur est propre. Si les normes en vigueur dans bon nombre de société les acculent à la dépendance, bon nombre d'entre elles n'en aspirent pas moins à un idéal d'autonomie. Si elles n'ont pas toujours les moyens de s'exprimer ouvertement, bon nombre d'entre elles possèdent un esprit de revendication et sont capables de protestations. Au total, les femmes sont tiraillées en permanence entre la poursuite de leur propre bien-être et le respect de leurs obligations familiales, entre un horizon temporel de court terme, commandé par l'urgence mais aussi la satisfaction d'un bien-être immédiat, et un horizon de long terme, celui des obligations sociales et de la prévoyance. Ces différentes aspirations, où se mêlent indistinctement contraintes objectives et subjectives, recherche d'intérêt personnel et intériorisation d'un sens de l'obligation, sont potentiellement antagonistes et évolutives ; d'où la possibilité de comportements *a priori* incohérents, où se juxtaposent, pour reprendre l'expression de Jon Elster, « excès » de volonté, lorsque le sens de l'obligation est plus fort que tout, « faiblesse » de la volonté, lorsque la préférence de court terme l'emporte, ou tout simplement absence de choix, lorsque l'exigence de survie ne laisse aucune alternative.

La pluralité des pratiques monétaires et financières n'est intelligible qu'à condition

d'admettre cette pluralité de préférences et de contraintes et leur caractère parfois conflictuel : diversifier les pratiques est précisément un moyen de résoudre, du moins en partie, les différentes tensions décrites à l'instant. Plus précisément, cette diversification s'appuie sur des *cloisonnements* : destiner tel revenu à telle dépense, adopter tel instrument monétaire pour telle dépense ou encore choisir telle forme d'épargne pour telle dépense. Les cloisonnements sont à la fois un moyen de sécuriser la gestion et de concilier une pluralité de préférences et de contraintes conflictuelles. Si l'on admet qu'il n'y a pas de « moi unique », mais qu'il n'y a que des « moi multiples », si l'on admet que toute personnalité se compose et se nourrit d'une infinité de facettes, alors les *cloisonnements* expriment et traduisent cette multifacéité.

Dans les deux contextes étudiés, ces tensions ne s'expriment pas de la même manière : alors qu'au Sénégal, le primat est accordé au collectif, la communauté continuant de jouer un rôle central de protection, en France le primat est accordé à l'individuel. Il reste que la tension entre les deux pôles reste irréductible. Au Sénégal, le poids des obligations communautaires et les sanctions explicites de déviance conduisent les femmes à multiplier les techniques de contournements leur permettant de mener à bien leurs projets personnels. Dans le Nord de la France, si l'existence de droits sociaux garantit *a priori* une certaine autonomie, le poids des normes et des obligations n'est pas moins marquant voire obnubilant ; il est intériorisé et les *émotions* en sont une forme d'extériorisation : fruit d'un décalage entre ce que les femmes vivent au quotidien et leur idéal de vie, les émotions participent en même temps aux prises de décision en tentant de réduire ce décalage et de le rendre plus supportable.

Les pratiques comme mode de gestion de l'incertitude

La monnaie représente un lien entre le passé, le présent et l'avenir ; plus précisément, disposer d'avoirs monétaires stabilise le présent ainsi que l'avenir, en autorisant les anticipations. Si les femmes sont confrontées à la précarité et à un contexte d'incertitude exacerbée, c'est précisément du fait d'une insuffisance d'avoirs monétaires ; la manière qu'elles ont d'employer les rares avoirs à leur disposition participe à une volonté de stabiliser cette incertitude. Dans la théorie économique standard, l'épargne en est l'outil privilégié. Dans le contexte étudié ici, du fait de revenus limités, du fait également de sollicitations difficiles à refuser, l'épargne dans sa forme usuelle n'est guère envisageable. L'aversion à l'égard du risque obéit donc à d'autres critères et prend d'autres formes. Les femmes connaissent leurs propres limites et sont capables de s'imposer des contraintes pour remédier à leurs propres faiblesses. Elles prennent des *engagements* qui, par la suite, les amènent à limiter leurs dépenses voire à épargner de manière détournée. Au Nord, elles multiplient les comptes bancaires, au Sud, elles multiplient les formes d'épargne tontinières ; au Nord, elles évitent les instruments de paiement qui les incitent à trop dépenser, au Sud, elles privilégient l'épargne en nature et évitent l'épargne liquide. Dans les deux cas, elles emploient des techniques d'équivalence entre revenus et dépenses afin d'équilibrer leurs comptes, mais aussi parce que tous les flux monétaires n'ont pas la même signification et par conséquent, se prêtent à des usages distincts.

Carte à l'échange, ambivalence des liens financiers et subjectivité des flux monétaires

Toutes les femmes rencontrées n'avaient pour point commun que celui d'être confrontées à la précarité. Ceci exclut toute indépendance financière, que celle-ci soit à l'égard de pairs ou de la communauté globale, d'où le caractère particulièrement prononcé de cette tension entre les pôles de l'individuel, du collectif et de la hiérarchie. Si cette tension est permanente, si elle s'exprime de manière différente en fonction du contexte (primat du collectif ou de l'individu), elle est également propre à chaque femme : dans les deux contextes étudiés, certaines manifestent une volonté très prononcée d'indépendance, tandis que d'autres ne s'en préoccupent guère et cette disparité se retrouve en termes d'usage des flux monétaires. C'est ici que l'usage des flux se révèle indissociable des liens financiers qui les supportent : l'appropriation de chaque flux dépend étroitement de la manière dont les femmes interprètent les droits et leurs obligations qui leur sont sous-jacents ; elle dépend aussi de la nature et de la qualité des relations que les femmes établissent avec l'ensemble de leurs créanciers. Pour les femmes du Nord de la France, les principaux créanciers sont la famille, l'État *via* les prestations sociales, et enfin les banques ; pour les commerçantes sénégalaises, ce sont la famille et l'époux, les fournisseurs et les clients. On se rend compte ici que, bien au-delà du montant effectif en cours de l'endettement strictement monétaire, le sentiment de débitrice ou de créditrice est très largement *subjectif*, d'où l'existence, à niveau de revenu similaire, de *cartes à l'échange* très inégales, plus ou moins « déformées » selon la manière dont les femmes vivent la dépendance.

Au Nord, nous avons distingué celles qui acceptent leur situation, celles qui se culpabilisent et se refusent le moindre droit, et enfin celles qui, au contraire, revendiquent davantage de droits à l'égard d'une société dont elles s'estiment créditrices. Ces deux dernières formes de vécus impliquent un usage différent des prestations sociales : se condamner à l'ascétisme pour retrouver une dignité et maintenir son amour-propre ou au contraire faire délibérément preuve de laxisme pour compenser un sentiment de dupe. Dans les deux cas, on observe un décalage entre droits et obligations rendant le statut d'assistée d'autant plus lourd à supporter. Cette opposition, bien sûr caricaturale, traduit l'éternel dilemme entre dette sociale et responsabilité individuelle, dilemme qui finalement n'a jamais été tranché, continue d'animer les débats relatifs à l'insertion, et divise en premier lieu les bénéficiaires de l'assistance eux-mêmes.

Au Sud, nous avons distingué celles qui bénéficient de revenus réguliers issus de la sphère dite formelle et qui disposent de ce fait d'un statut tout à privilégié, même si ce dernier les astreint à une certaine redistribution, celles qui se sentent en permanence poussées à rembourser leurs dettes et ont le sentiment de ne pas assumer leurs obligations, et enfin celles qui multiplient volontairement l'endettement et cherchent à se créer une clientèle d'obligé(e)s.

Au total, l'interprétation des flux monétaires est modelée par la *carte à l'échange* de chacune, et l'usage des flux qui résulte de cette interprétation vient en retour remodeler la *carte à l'échange* : un sentiment d'obligation incite à la redistribution, ce qui renforce

d'autant les liens à autrui, tandis qu'un usage strictement personnel est un moyen d'affirmer sa propre singularité ; la perte de repères et l'absence de projet rendent difficile la budgétisation, ce qui accentue d'autant le sentiment de perte de contrôle de sa propre vie.

Au total, l'imparfaite fongibilité et liquidité monétaire extériorise avec force cette tension entre un besoin de se singulariser (le pôle de l'individuel), celui de se rattacher et de se solidariser à un groupe de pairs reconnaissant et approuvant cette singularité (le pôle du collectif), et enfin celui d'appartenir à une communauté globale (le pôle de la souveraineté et de la totalité sociale). Irréductible, cette tension est réinterrogée et réactualisée en permanence, et l'usage de la monnaie traduit, comme il modifie, l'articulation entre ces trois pôles.

L'hypothèse proposée (les pratiques comme mode de gestion de l'incertitude et comme mode d'appartenance sociale) n'est pas liée à une quelconque spécificité féminine. Mais même si les femmes ne sont pas figées dans leur statut de mère ou d'épouse, on est bien obligé de prendre en compte cette facette de la réalité : à travers leur appartenance de sexe, les femmes contractent des obligations particulières et ces obligations se manifestent à la fois en termes de *contraintes* particulières et d'*incertitude* particulière.

Explorer le vécu de la précarité par le truchement des pratiques monétaires et financières n'était qu'une première étape. Cette exploration facilite la réflexion sur les moyens à déployer pour stabiliser cette précarité. L'approche comparative sur laquelle repose ce travail est née d'un pari. Face aux difficultés rencontrées par les modes d'organisation communautaire et sociétaire et en dépit de la disparité des contextes, convaincus que les préoccupations et les difficultés rencontrées sont très largement partagées, nous avons fait la gageure qu'elles méritaient une réflexion commune.

À l'issue de cette première étape - l'étude des pratiques monétaires et financières - , plusieurs questions se posent. La dimension foncièrement subjective des flux monétaires montre que la corrélation entre autonomie et revenus n'est pas spontanée et souvent malaisée. L'accès à des sources de revenus, dans la mesure où ces revenus se greffent sur les droits et les obligations préexistants, ne les abolit pas nécessairement. L'indépendance financière n'est pas nécessairement synonyme de liberté de décision et de choix : tout dépend des droits dont la personne dispose sur les revenus auxquels elle a accès : les a-t-elle mérité ? Faut-il les redistribuer ? Sont-ils illégitimes ? L'accès à des droits n'est pas non plus suffisant, compte tenu de la dimension subjective des droits : au-delà des droits, c'est la manière dont les femmes les interprètent et leur donnent sens qui importe.

Nul ne songe à contester la pertinence d'une liberté exprimée en termes de droits formels. Si celle-ci est nécessaire et qu'il reste encore des efforts à faire pour l'étendre, notamment au Sud, elle n'en reste pas moins insuffisante. Si conquérir des droits reste un préliminaire incontournable, les faire vivre doit être l'objectif à atteindre. À ne pas s'interroger sur leur mise en pratique, on court le risque d'aboutir à une autonomie inachevée, voire sans consistance. Plus précisément encore, la question de la lutte contre la précarité et de l'accès à l'autonomie soulève les questions suivantes.

On constate que, pour évaluer la précarité et l'autonomie, non seulement les critères objectifs ne suffisent pas, mais plus encore ces critères sont *pluriels* ; ils varient d'un pays à l'autre, d'un groupe social à l'autre. Comment dès lors procéder à l'évaluation ?

On observe que le lien entre les droits formels, tels qu'ils sont définis par la loi, et l'autonomie réelle (ce que chacun est réellement en mesure de faire), est parfois délicat. Comment dès lors faire en sorte que les personnes soient en mesure de *convertir* leurs droits, pour reprendre l'expression de Sen ?

On remarque une articulation délicate entre autonomie et appartenance sociale. Si le soi abstrait et émancipé, désincarné et a-historique n'a aucune existence réelle, il en est de même d'un soi emprisonné dans sa communauté d'appartenance. Comment dès lors promouvoir une autonomie qui ne soit pas facteur d'individualisme et d'isolement ?

On note une certaine spécificité féminine, qui découle en large partie de la division sexuée des rôles. Faut-il pour autant en conclure à la nécessité de droits collectifs spécifiquement féminins ?

Tenter de répondre à l'ensemble de ces questions aurait été tout autant présomptueux qu'illusoire : en observant des expériences originales de lutte contre la précarité, nous nous sommes contentés d'émettre quelques hypothèses quant à une voie possible permettant d'atténuer une part des difficultés auxquelles les femmes rencontrées sont confrontées. Les hypothèses proposées peuvent paraître dérisoires et insignifiantes par rapport à l'ampleur des problèmes soulevés ; elles peuvent paraître également « bricolées » et peu crédibles au regard de critères scientifiques d'inspiration positiviste ; il est certain qu'elles sont difficilement infirmables, ce qui devrait les reléguer au rang du non savoir. Bien loin d'incarner quelque vérité universelle et définitive, elles visent simplement à répondre à un problème donné, à un moment précis de l'histoire qui n'est probablement que provisoire. À partir du moment où l'on admet la pluralité des critères de justice, où l'on accepte que la définition du juste ne puisse être le produit d'un calcul rationnel, alors il faut accepter de revoir continuellement ces critères, de procéder à des ajustements incessants, par petites touches, de diversifier et de multiplier les approches : il n'y a pas une solution unique, il n'y a qu'une infinité de réponses partielles. Nous soutenons que la promotion de l'autonomie personnelle est à ce prix.

Hypothèse 4. Justice de proximité et espaces de médiation

Face à l'incomplétude de mesures de justice standardisées, nous suggérons qu'une *justice de proximité* peut assurer l'articulation entre les droits formels et les exigences locales, en répondant à une triple finalité : évaluer l'autonomie réelle des personnes, les aider à prendre conscience de leurs droits et à convertir ces droits en réelles potentialités, et enfin concilier la promotion de l'idéal d'autonomie avec celle d'appartenance. Cette justice de proximité n'est légitime que si elle est pensée en termes de *médiation*. Nous avons utilisé la notion de médiation comme grille de lecture des expériences de lutte

contre la précarité, avec un contenu à la fois *positif* (orienter l'analyse et décrire les dynamiques induites) et *normatif*, puisque la médiation se présente comme un garde-fou à l'égard des risques de dérives que contient toute action collective et tout jugement de proximité.

Instaurer une justice de proximité est une entreprise délicate car ambivalente. Selon la manière dont elle est menée, la justice de proximité peut tout aussi bien se transformer en une forme de paternalisme infantilisant rappelant la charité des siècles derniers ou celle, il n'y a pas si longtemps, de nos missionnaires colonisateurs chargés de diffuser la bonne parole.

Si émettre un jugement de proximité s'avère nécessaire afin d'apprécier correctement les difficultés de chacun, il est tentant pour celui qui émet le jugement de se prononcer simultanément sur la responsabilité de la personne en distinguant plus ou moins implicitement le bon du mauvais pauvre, la bonne de la mauvaise mère, la misérable victime d'une infortune de l'oisive imprévoyante et insouciante, jugement qui ne fait qu'alourdir le poids des obligations sous lequel bon nombre de femmes croulent déjà. Si prendre acte des préférences des personnes est une entreprise louable, les amener à modifier leurs préférences est pour le moins contestable. De la même manière, tout transfert de connaissances est difficilement neutre et exempt de tout jugement de valeur : entre transmettre des informations destinées à améliorer l'aptitude des femmes à maîtriser leur environnement et les infantiliser sous prétexte que leurs connaissances sont erronées ou médiocres, les dépossédant ainsi des seuls savoir-faire qu'elles détiennent, la marge est étroite.

Lorsque de surcroît, cette justice de proximité est supportée par une action collective, les risques de dérives sont d'autant plus prononcés. Certaines dérives ont été observées, nous avons également imaginé celles qui seraient susceptibles de se produire dans le but de nous prononcer sur la légitimité de ce type d'intervention. Entre proposer aux personnes de résoudre collectivement leurs problèmes, les amenant par la même occasion à connaître ou à retrouver la notion de réciprocité, et encourager la création de groupes de pauvres ou de femmes pauvres provoquant un sentiment supplémentaire de stigmatisation, le seuil est vite franchi. Entre profiter des solidarités locales pour octroyer du crédit à des femmes démunies, seul moyen finalement de résoudre la question des coûts et de l'insuffisance des garanties, et renforcer le leadership des plus aisées et la dépendance des plus démunies, la frontière est mince ; la question est d'autant plus délicate que cette hiérarchie est en même temps une source de protection.

Que ces espaces soient spécifiquement féminins ou pas est finalement secondaire, ce qui importe, c'est que ces espaces n'étouffent pas les aspirations personnelles et qu'ils soient un moyen de relier les femmes à leur environnement. Face aux risques de ségrégation et de renforcement des spécificités féminines qu'une action différentialiste est susceptible de provoquer, la notion de médiation précise les contours de l'action collective en lui donnant une légitimité. La médiation doit être entendue comme une *dialectique*, et cette dialectique se déploie dans une double dimension.

C'est d'abord une dialectique entre l'interne et l'externe, entre le groupe et son environnement extérieur. L'appartenance à un groupe ne garantit l'autonomie qu'à une condition, que ce groupe soit une passerelle en direction de l'accès à la société civile.

Toute action collective contient dans son principe même deux risques. Le premier est celui d'espaces clos sur eux-mêmes, d'entités séparées, qui reconstitueraient une certaine forme de ségrégation spatiale, voire une sorte de ghetto excluant tout sentiment d'appartenance à la communauté globale. Or le but est précisément de relier les femmes au reste de la société. Le second risque est celui d'espaces organisés et régulés de l'extérieur, qui verraient leur finalité échapper à leur propre maîtrise. Toute action collective délègue, plus ou moins explicitement, une partie de son fonctionnement à des instances qui lui sont extérieures. Mais jusqu'à quel point les participants obéissent-ils à des contraintes et à des autorités extérieures ? Jusqu'à quel point la dépendance à l'égard d'un tiers est-elle acceptable ? Avec les partenaires obligés que sont les bailleurs de fonds, ce risque est patent. En imposant des objectifs incompatibles avec ceux que se sont donnés les groupes, on court alors le danger d'enrayer, de déjouer, voire de contrecarrer les dynamiques internes.

La médiation est ensuite une dialectique entre chaque membre et le groupe : une médiation entre les pôles du singulier et du personnel, ce qui fait la singularité et l'unicité de chacun, et le pôle du collectif autorisant le partage d'une certaine communauté de valeurs. En se présentant comme un espace d'interconnaissance et de reconnaissance mutuelle qui aide à formuler les choix de chacun et à valider ces choix, l'espace de médiation autorise la critique, voire le détachement à l'égard du milieu d'appartenance d'origine tout en offrant l'opportunité d'une appartenance alternative. Cette dynamique n'est possible qu'à travers la préservation permanente d'un équilibre entre les aspirations personnelles et la finalité collective.

Pour démontrer la pertinence d'une approche en termes de médiation, nous nous sommes appuyés sur deux dispositifs : un dispositif associatif d'aide à la gestion du Nord de la France, et un dispositif de microfinance de la région de Thiès au Sénégal.

Première illustration pratique : microfinance et médiation

Au Sud, dans un contexte où l'auto-emploi est la principale opportunité de revenus, l'accès au crédit revêt une importance capitale. Or les femmes, notamment du fait d'insuffisance de garanties matérielles, en sont particulièrement privées, cette privation les condamnant en partie à la dépendance. Même si officiellement, elles disposent du même droit que les hommes, ce droit reste très largement formel. C'est pour pallier cette lacune que se multiplient depuis déjà quelques décennies les expériences de *microfinance*, reconnue aujourd'hui comme un outil privilégié de lutte contre la pauvreté, notamment de la pauvreté féminine. Cette légitimité nouvelle laisse entrevoir l'idée d'un droit au crédit pour les femmes, mais un droit s'apparentant à un droit *collectif*.

Au total, les résultats sont ambivalents, à la fois très prometteurs tout en incitant à la prudence et au pragmatisme. Prometteurs, puisque nous avons observé qu'une partie des femmes parvenaient ainsi à stabiliser leur activité. L'accès à une source de microfinancement permet de donner plus d'ampleur aux pratiques financières informelles collectives, que les femmes ont tendance à transformer vers un usage davantage individualisé et réservé aux activités commerciales. Aux cloisonnements usuels, fondés sur la diversité des obligations communautaires, certaines femmes en ajoutent un

supplémentaire en créant une nouvelle forme de médiation financière collective destinée explicitement au financement de leur commerce.

Si la modération s'impose, c'est surtout face aux arguments néo-institutionnalistes, qui voient dans les groupes d'emprunteurs une occasion inespérée de pallier les carences du marché. Lorsqu'en outre, ces arguments sont repris, simplifiés et banalisés par les opérateurs, le risque de dérive n'en est que plus patent. Se limiter à une approche fonctionnaliste ou romantique des groupes occulte la complexité des relations sociales et l'ambivalence de l'action collective à laquelle les groupes féminins n'échappent pas.

Seconde illustration pratique : *minima* sociaux et médiation

Face aux décalages entre droits effectifs et droits perçus, face à l'isolement et à la perte de confiance en soi - autant d'éléments qui participent aux difficultés budgétaires - la participation à un espace de médiation est susceptible d'aider les femmes à mieux vivre leur statut d'assistée. Nous en avons vu un exemple avec le dispositif des *Écoles de Consommateurs*. L'étude d'impact montre que les femmes parviennent à mieux gérer leur budget. Cette amélioration procède tout d'abord d'un meilleur accès à l'information et d'un meilleur traitement de cette information. La compréhension des factures, du fonctionnement d'un compte bancaire et des différents outils de paiement, la familiarisation avec les règles redistributives et le fonctionnement des différents services sociaux, des administrations, de la grande distribution ou encore des institutions financières sont autant de compétences cognitives qui participent à l'apaisement des difficultés budgétaires et qui permettent aux femmes de mieux *convertir* leurs droits.

Mais l'acquisition de compétences cognitives est indissociable d'une reprise de confiance en soi, en autrui et en son environnement. Elle n'a d'effets que couplée avec un soulagement des difficultés émotionnelles. L'élaboration de projets autorise d'abord la projection dans le futur, permet la création ou la recréation d'une échelle temporelle et par conséquent, facilite la budgétisation. L'appartenance à un collectif approuvant et validant ses choix autorise aussi l'adoption de normes compatibles avec l'élaboration de projets personnels, et par conséquent atténue les conflits internes auxquels les femmes sont confrontées. Le réapprentissage de l'échange et de la communication autorise enfin une réconciliation avec la dynamique de la réciprocité, et par conséquent favorise la revendication de davantage de droits tout en atténuant le poids des obligations.

Ici encore, le dispositif autorise une conversion des droits formels en droits réels si deux conditions sont respectées. Il est essentiel que chaque membre du groupe soit reconnu comme tel. L'épanouissement personnel au sein des groupes n'a lieu que dans un climat de confiance incitant chacune à s'exprimer et à sortir du repli sur soi. Il est essentiel aussi que les groupes ainsi constitués ne soient pas clos sur eux-mêmes mais représentent en quelque sorte un « tremplin » vers la société civile. C'est précisément ce rôle que jouent les groupes observés, lorsqu'ils assurent une fonction de « traduction » et d'« interprète » d'un environnement institutionnel jusque là étranger et plutôt hostile.

Propositions conclusives

Plaider en faveur d'une collaboration entre milieux académiques et acteurs de terrains

En nous appuyant sur une grille de lecture basée sur la double dimension de la médiation, nous avons montré à quel point les dispositifs mis en place sont susceptibles de provoquer des effets à la fois hétérogènes, imprévus et parfois non maîtrisés. L'intervention effective ne correspond pas toujours à ce qui a été imaginé et attendu par les instigateurs des dispositifs. De tels décalages sont le produit nécessaire et inintentionnel de l'entrecroisement de la complexité des variables et des acteurs, ils traduisent les réactions d'un groupe de personnes ou d'une personne face à une intervention volontariste extérieure. Ils sont d'autant plus prononcés au sein d'un dispositif partenarial, puisque les options choisies résultent d'une négociation et concertation permanente entre les différents acteurs impliqués. De ce constat, nous tirerons quelques propositions conclusives.

La première proposition, reprenant simplement les revendications incessantes des acteurs de terrains face à leurs bailleurs de fonds, consiste à se prononcer en faveur de dispositifs souples, capables de s'adapter à la demande des bénéficiaires auxquels ils s'adressent, or cette souplesse est trop souvent entravée par la rigidité des financements et des cahiers des charges exigés par les financeurs.

La seconde remarque consiste à plaider en faveur d'un dialogue entre acteurs de terrain et milieux académiques. Si les décalages sont inévitables, il n'empêche que les risques de dérives qui en découlent peuvent et doivent être limités, et c'est ici que les études d'évaluation s'avèrent essentielles. Il ne s'agit pas simplement de révéler ce que la routine du quotidien finit par masquer, ce qui se limiterait à une simple tâche d'expertise ; il s'agit de déceler, dans les expérimentations observées, ce qui relève du singulier et de l'éphémère de ce qui annonce des dynamiques de plus long terme. Si l'on souhaite, comme le suggère Sen, que le savoir économique réponde à la question « comment doit-on vivre ? » et que la recherche soit réellement au service de la compréhension de problèmes concrets, on ne peut qu'en appeler à une collaboration accrue entre le milieu de la recherche universitaire et celui des acteurs de terrain. Les études d'évaluation sont un support possible d'échange et de concertation, dont notre propre réflexion est finalement un produit ; l'élaboration commune de formations en est une seconde, et ce sera notre troisième proposition.

En effet, lors de la mise en oeuvre des interventions de lutte contre la précarité, un rôle décisif revient finalement aux personnes chargées d'animer le dispositif ; dans les deux études de cas effectuées, ce sont des animatrices. Leur position est délicate, elles sont partagées entre leur propre conviction, les injonctions des promoteurs du dispositif, les demandes du public dont elles ont la charge ; c'est sur elles que repose l'ambivalence

du jugement proximité. Elles défendent les intérêts de l'institution qui les emploie, ceux du public bénéficiaire, et enfin leurs propres intérêts. Lorsque des dérives sont observées, plutôt que d'accuser les animatrices d'excès de paternalisme et d'incompétence, il semble plus constructif de s'interroger sur l'adéquation de leur formation et de réfléchir à des formations adaptées.

La question du droit à la différence et à l'autonomie

En choisissant d'analyser spécifiquement les pratiques féminines, choix qui s'est finalement imposé puisque les femmes, en tant que responsables des budgets familiaux au sein des familles en situation précaire, sont les premières confrontées à la gestion de la précarité, nous touchons du doigt un débat qui n'a probablement jamais été autant d'actualité, notamment en France. Aujourd'hui, les débats sur la reconnaissance des différences sont particulièrement vifs. Entre la valorisation des particularismes les plus divers et la défense d'un universalisme infaillible, nous avons opté pour une voie médiane, celle d'une société pluraliste, c'est-à-dire qui soit à l'écoute des différences et des diversités. Si aujourd'hui il est admis que l'égalité n'a de sens que dans la différence, comment reconnaître ces différences, ici en l'occurrence il s'agit des différences de sexe, sans renforcer des spécificités qui sont en même temps source d'inégalité ? Aucune vérité ne s'impose : il s'agit de trouver la justification la plus acceptable compte tenu du contexte, tant spatial que temporel. Non seulement chaque société a son histoire, qu'il convient de prendre en compte si l'on souhaite que l'idéal d'autonomie ne soit pas vide de sens, mais chaque étape vers l'égalité entre les deux sexes soulève de nouvelles interrogations ; d'où la nécessité d'une démarche progressive, faite d'ajustements et d'adaptations. Dès lors qu'elle répond à une demande et qu'elle s'accompagne de propositions visant progressivement à pallier des spécificités source d'inégalités, alors la reconnaissance des différences s'avère justifiée, même si cette justification doit sans cesse être remise à l'épreuve.

Enfin, à l'heure où l'argument de la responsabilité des pauvres revient en force en France, jusque là relativement épargnée par la notion de *workfare* des Anglo-saxons, il devient vital de prendre en compte l'autonomie comme un idéal à atteindre et à promouvoir et donc comme un droit, et non pas comme une donnée de départ. Nous avons montré à quel point les femmes étaient capables de volonté et de détermination sans pour autant être autonomes, au triple sens tel qu'il a été défini dans cette thèse. Comment peut-on exiger des personnes, hommes ou femmes, d'être autonomes et d'élaborer des projets alors que, dans certains cas, c'est précisément cet élément vital qui leur fait défaut ? Plaider en faveur d'une autonomie construite et non pas innée est d'autant plus nécessaire que l'on se donne rarement les moyens de comprendre les comportements et les processus de décision. Nous avons vu à quel point une conception plus réaliste de l'action revient, certes à souligner leurs faiblesses, mais aussi et surtout à donner beaucoup plus de poids aux actes des personnes et à montrer de quoi elles sont capables, quelles que soient les contraintes auxquelles elles sont confrontées.

Annexes

Annexe 1. Les indicateurs de disparité entre hommes et femmes

Encadré 21. Les indicateurs de disparité entre hommes et femmes.

- Depuis quelques années, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a adopté deux indicateurs synthétiques des disparités entre les deux sexes : l'indicateur sexospécifique du développement humain (ISDH) et l'indicateur de la participation des femmes (IPF).
 - l'IDH L'indicateur de développement humain est la moyenne arithmétique de trois indicateurs : durée de vie, niveau d'éducation et PIB réel corrigé par habitant.
 - l'IDSH se base sur les trois critères précédents en distinguant les deux sexes. L'indicateur de la durée de vie est corrigé pour tenir compte de l'avantage biologique des femmes dans ce domaine. Calculer la part du PIB des hommes et des femmes est plus complexe. Le calcul se base sur deux types de données : la part féminine et la part masculine des revenus du travail. Ces parts sont estimées à partir du rapport entre la moyenne des salaires féminins et celle des salaires masculins, et à partir du pourcentage de femmes et d'hommes au sein de la population active. En 1999, l'IDSH a été calculé pour 103 pays. Pour évaluer les inégalités entre sexes, deux

comparaisons peuvent être distinguées : la *valeur* de l'IDSH d'un pays comparée avec celle de son IDH ; le *classement* de ce pays selon l'IDSH par rapport à son classement selon son IDH. - plus l'IDSH est proche de l'IDH, moins il y a d'inégalité entre hommes et femmes. Dans tous les pays, l'IDSH est inférieur en valeur à l'IDH : ce constat signifie que dans les 143 pays évalués, il y a des inégalités entre hommes et femmes. - lorsque le classement de l'IDSH est inférieur au rang obtenu pour l'IDH (43 pays), cela signifie que les avancées moyennes dans le développement humain ne sont pas réparties équitablement entre hommes et femmes. C'est le cas par exemple des Émirats arabes unis, de l'Équateur et du Luxembourg. - lorsque au contraire, le rang obtenu par l'IDSH est supérieur à celui occupé par l'IDH (60 pays), cela signifie que le développement humain est réparti plus équitablement entre les deux sexes. Ces pays sont très divers : pays du Nord (par exemple Australie et Suède), pays de l'Est (par exemple République tchèque et Slovaquie), ou encore pays du Sud (Thaïlande et Uruguay). • l'IPF se compose de variables définies explicitement pour mesurer le contrôle que les hommes et les femmes peuvent exercer sur leur destinée dans les domaines politique et économique (rejoignant en cela la notion de *capabilité* proposée par Sen). L'IPF prend en compte plusieurs critères : - la part des femmes dans le PIB réel par habitant ; ce critère vise à exprimer le contrôle exercé par les femmes sur les ressources économiques ; - le pourcentage d'hommes et de femmes exerçant des fonctions parlementaires ; ce critère vise à refléter la participation à la vie politique et le pouvoir de décision des femmes ; - le pourcentage d'hommes et de femmes exerçant, d'une part, des fonctions de direction et d'encadrement supérieur et, d'autre part, des professions techniques, libérales et d'encadrement. Source : Programme des Nations Unies pour le Développement [1999]

Tableau 2. L'indicateur sexospécifique du développement humain (IDSH). Données par groupes de pays

pays	IDSH	Espérance de vie à la naissance		Taux d'alphabétisation des adultes		Taux de scolarisation tous niveaux confondus		PIB réel par habitant	
		femmes	hommes	femmes	hommes	femmes	hommes		
Total	0,63	66,1	63,0	62,9	80,0	55	64	2088	4374
pays en développement									
Pays les moins avancés	0,415	52,6	50,8	38,1	58,8	32	43	731	1258
Afrique subsaharienne	0,454	50,3	47,5	49,6	65,9	39	49	1063	2004
Pays arabes	0,609	67,1	64,2	46,4	70,6	54	64	1730	6649
Asie de l'Est	0,709	72,2	68,0	75,4	91,2	67	72	2757	4398
Asie de l'est (Chine non comprise)	0,843	76,2	69,5	94,0	98,2	81	88	8824	19641
Asie du Sud-Est et Pacifique	0,692	67,9	63,9	84,4	92,2	63	66	2605	4794
Asie du Sud	0,525	63,1	62,3	38,6	65,0	44	60	950	2606
Asie du Sud (Inde non comprise)	0,524	63,7	62,3	36,2	60,0	39	55	1073	3171
Amérique Latine et Caraïbes	0,749	73,0	66,5	86,2	88,3	71	73	3837	9951
Europe de l'Est et CEI	0,752	73,7	63,8	98,4	98,8	77	74	3314	5226
Pays industrialisés	0,915	80,9	74,5	98,6	98,9	93	90	17660	30050
Monde	0,700	68,9	64,7	71,7	84,3	60	67	4523	8103
Canada (Premier	0,928	81,8	76,1	99,0	99,0	100	96	17254	27806

pays	IDSH	Espérance de vie à la naissance		Taux d'alphabétisation des adultes		Taux de scolarisation tous niveaux confondus		PIB réel par habitant	
pays au classement ISDH)									
Sierra Leone (Dernier pays au classement ISDH)		38,7	35,8	20,0	47,5			246	581
France (classement 10 ^e)	0,916	82,0	74,2	99,0	99,0	94	91	17176	27134
Sénégal (classement 127 ^e)	0,417	54,2	50,5	24,8	44,5	31	40	1253	2209

Source : Programme des Nations Unies pour le Développement [1999].

Annexe 2. La Poste et le passage à l'euro. Résumé⁴¹⁷.

Introduction. Objectifs de l'étude.

Dans la perspective du passage à l'euro, nous avons proposé un travail de recherche sur les mécanismes d'appropriation de la monnaie et sur les modes de construction de la confiance dans la monnaie. Un tel travail doit permettre d'affiner le contenu des modes d'information et de formation à l'intention du personnel et de la clientèle de La Poste.

L'objectif final vise à aider le personnel de La Poste dans l'accompagnement de la clientèle lors du passage à l'euro et à approfondir son rôle de médiateur.

Conformément aux termes de référence, cette recherche a été menée selon deux axes, à partir d'une démarche participative ainsi que d'enquêtes de terrain qualitatives. Rappelons brièvement quelles étaient ces deux directions.

1.

⁴¹⁷

Ceci est le résumé d'une étude réalisée pour la Mission recherche de la Poste et le Service Euro de la Poste en 1998

[Guérin, 1998d].

Mieux comprendre les mécanismes d'appropriation de la monnaie : En nous appuyant sur des enquêtes qualitatives auprès de la clientèle, il s'agissait ici d'analyser :

- d'une part l'ensemble des mécanismes psychiques et cognitifs sécuritaires mis en place par les personnes pour « penser » l'argent et pour maîtriser les flux ;
- d'autre part les modes de construction d'une relation de confiance vis-à-vis de la monnaie, l'objectif final visant à anticiper les déstabilisations potentielles.

2.

Anticiper le rôle de médiateur du personnel de La Poste : En nous appuyant sur des enquêtes qualitatives ainsi que sur une démarche participative, il s'agissait :

- d'une part de connaître la perception de l'euro parmi les différentes catégories de personnel ;
- d'autre part de mieux appréhender les problèmes posés par le passage à l'euro pour la clientèle en nous basant sur leur expérience professionnelle : dans la mesure où les agents sont en contact quotidien avec la clientèle, quels sont à partir de cette connaissance, les problèmes qu'ils anticipent ? Compte tenu des dysfonctionnements qui existent déjà avec certains types de clientèle, quels problèmes d'apprentissage anticipent-ils d'ores et déjà ?

La recherche se devait ici d'être participative. En effet, impliquer le personnel dans le processus de recherche permet d'une part de mieux les sensibiliser aux conséquences sociales et psychologiques du changement de monnaie. Le personnel s'approprie ainsi les modes d'information proposés. Ils sont par ailleurs les mieux placés pour anticiper les blocages à venir. Les agents de La Poste ont par leur contact avec la clientèle un rôle de témoin pour la recherche qu'il était indispensable de prendre en compte.

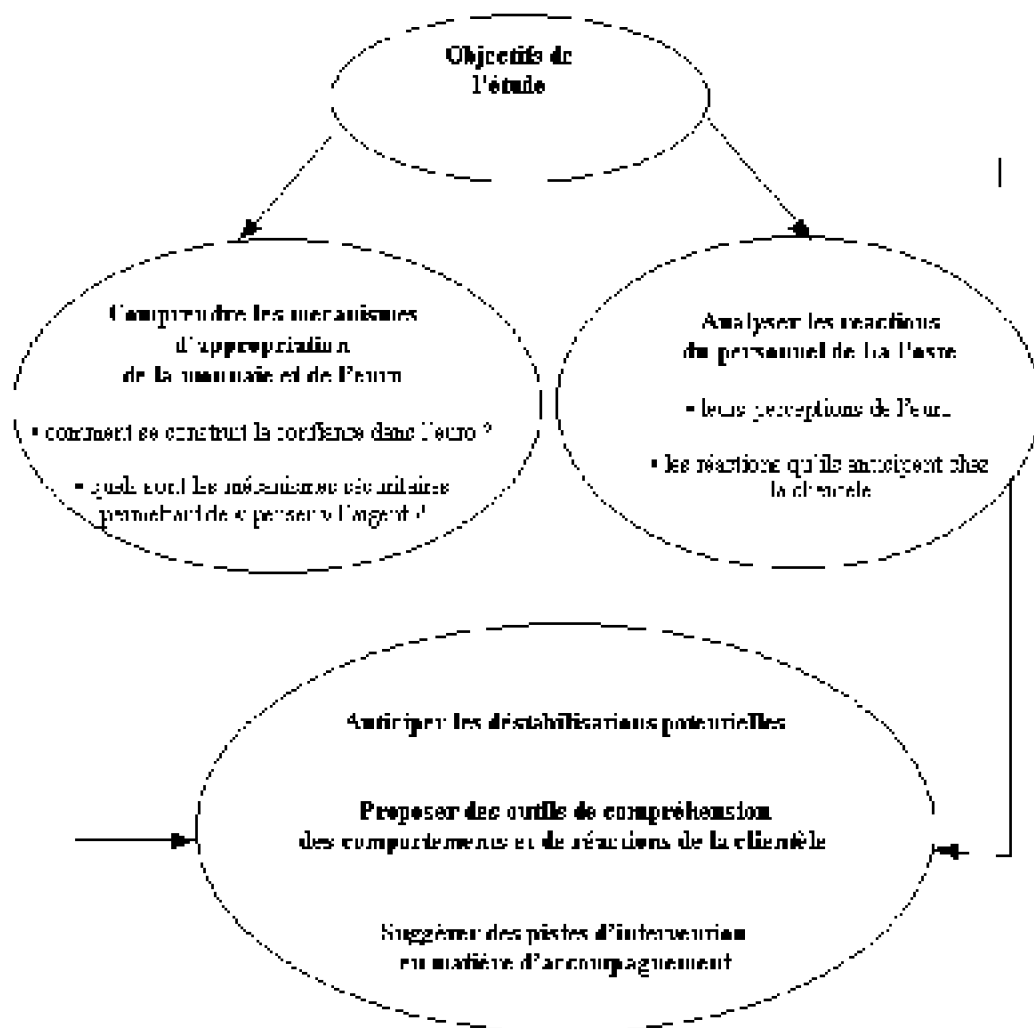


Figure 21. Les objectifs de l'étude.

L'analyse se déroule en plusieurs étapes.

La première étape vise une compréhension générale des réactions de l'ensemble de la clientèle de La Poste vis-à-vis de l'euro. En repérant les éléments qui autorisent la confiance dans la monnaie, il est possible de proposer une typologie des réactions, allant du « civisme européen » à la situation de blocage total.

La seconde étape vise à rendre compte des réactions du personnel de La Poste vis-à-vis de l'euro. En distinguant les sentiments personnels (réaction citoyenne) des réactions plus « professionnelles » et en appliquant l'analyse sur chaque catégorie de personnel, nous avons cherché à voir la manière dont ils envisagent leur rôle lors de la transition.

La troisième étape se focalise sur les « populations à risque » susceptibles d'être exclues du processus de passage à l'euro jusqu'en 2002. Le problème essentiel, fédérateur de l'ensemble des questions qui se posent, réside dans la nécessaire reconstruction d'un référentiel. Chaque problème identifié a ici été confronté aux points de vue et réactions du personnel. De premières pistes d'intervention sont évoquées.

Nous suggérons pour conclure quelques propositions en matière d'accompagnement de la clientèle.

Section 1. Les mécanismes de construction et de déconstruction de la confiance. Proposition d'une typologie de la clientèle de La Poste

En vue de construire une typologie des réactions à l'euro, on repère les différents éléments qui contribuent à la construction d'une relation de confiance.

Le degré d'information et de connaissance apparaît comme un élément central, et plus précisément la manière dont l'information est interprétée. Incertitude, degré d'implication, représentations économiques et représentations de l'Europe sont quatre facteurs qui interviennent.

§1. Incertitude

Les modes d'interprétation de l'euro dépendent tout d'abord de la notion d'incertitude :

- incertitude à laquelle les personnes sont confrontées aujourd'hui (personnes en situation financière difficile) et qui les rend nécessairement plus méfiantes vis-à-vis de ce qui est nouveau et qui ne répond pas directement à leurs préoccupations quotidiennes,
- incertitude supplémentaire provoquée par l'euro en terme d'évolution des prix et des revenus (les prix ne vont-ils pas augmenter ? les revenus ne vont-ils pas baisser ?) et en terme de capacité à utiliser cette nouvelle monnaie (vais-je arriver à utiliser cette nouvelle monnaie ?). Les personnes en situation financière difficile ne sont pas les seules concernées par ce type d'inquiétude. Il y a les personnes âgées, qui doutent de leurs capacités de conversion et de manipulation, notamment lorsqu'elles raisonnent encore en partie en anciens francs. Il y a aussi les femmes, directement concernés par la reconstruction d'une échelle de valeurs de prix puisque ce sont elles qui font les courses et qui généralement gèrent les budgets.

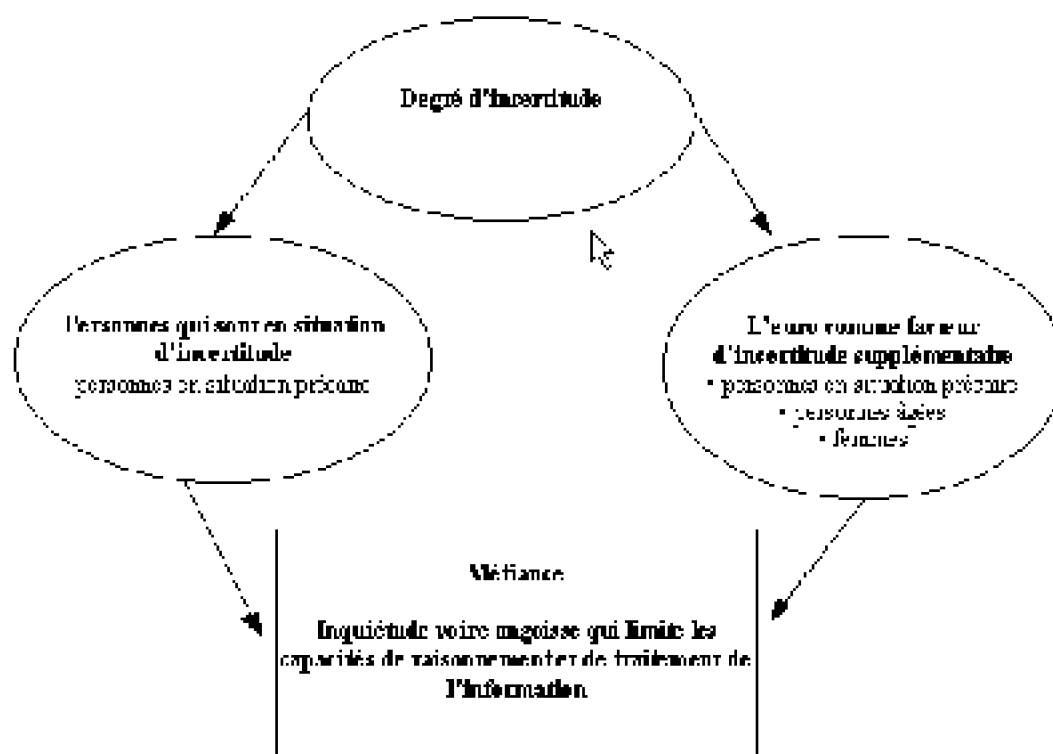


Figure 22. Confiance et incertitude

§2. Degré d'implication

Les personnes qui voyagent, les étrangers de l'Union européenne, les personnes qui sont directement concernées d'un point de vue professionnel ont tout naturellement un intérêt personnel à adhérer à l'euro.

Tableau 3. Adhésion à l'euro au nom de l'intérêt personnel

Profil des personnes	Risques	Attentes en matière d'information et d'accompagnement
Personnes intéressées d'un point de vue professionnel (par exemple certains agriculteurs, cadres entreprises exportatrices)	?	Sont déjà très bien informés voire manipulent déjà des sommes en euro
Personnes étrangères européennes (Italiens, Espagnols, Portugais)	Incompréhension des mécanismes de prix	Attentes en matière d'informations sur l'évolution des prix, croyances fortes en l'harmonisation des prix
Personnes qui voyagent	Risques de déception compte tenu des informations qui circulent relatives aux avantages de l'euro à l'étranger (croyance forte à la suppression totale des coûts)	Attentes en matière d'informations sur l'évolution des prix

Mais ceci ne concerne qu'une minorité. La tendance qui prévaut est un sentiment de soumission voire d'exclusion. L'euro apparaît comme une monnaie « de riches » qui a été imposée « d'en haut ». De ce fait, les personnes sont dans une attitude passive vis-à-vis de l'euro. Cette attitude passive les rend d'autant moins réceptives aux informations diffusées : l'information est subie, elle est collectée au hasard et sans traitement, la mémoire est courte. Les personnes qui ont au contraire se sentent concernées par l'euro ont généralement une attitude active vis-à-vis des informations diffusées : elles vont chercher l'information et la traiter. De ce fait l'écart entre les unes et les autres ne peut que s'accroître.

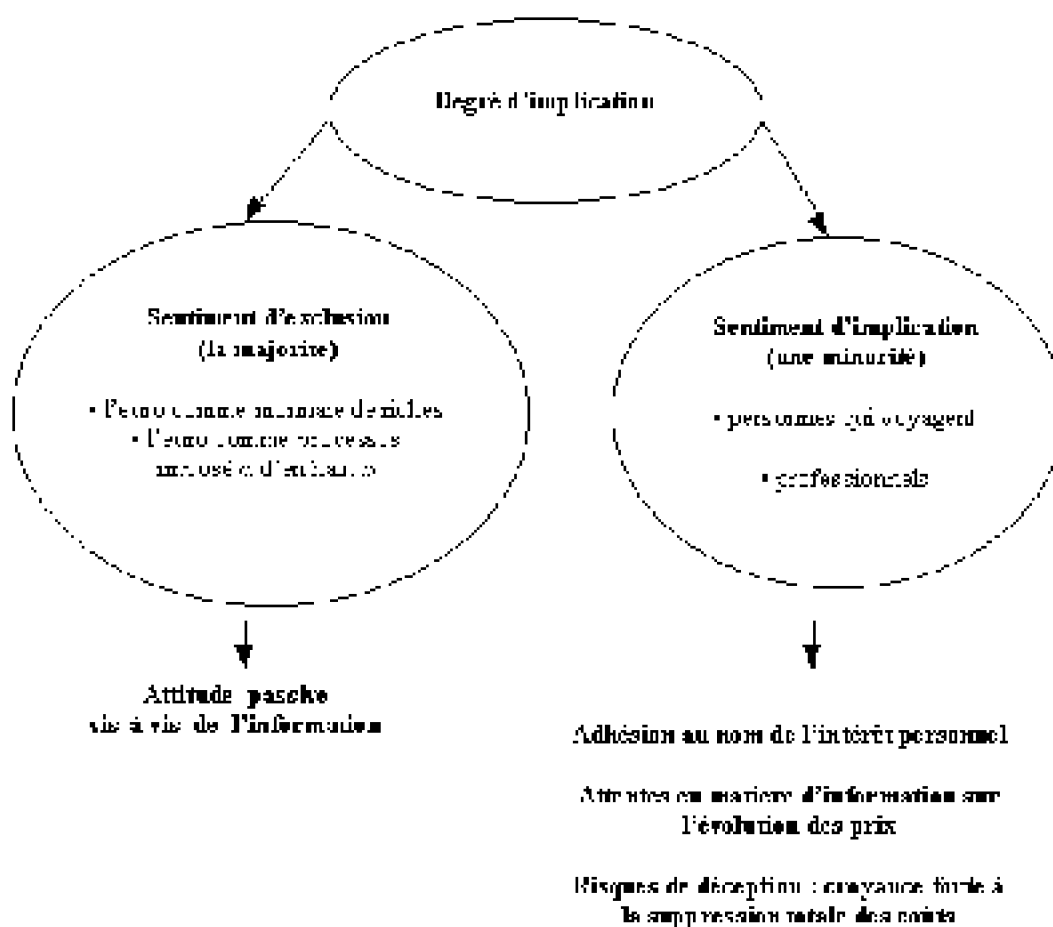


Figure 23. Confiance et degré d'implication

§3 Représentations économiques et représentations de l'Europe

La manière dont l'information est interprétée dépend des schémas mentaux des personnes, en d'autres termes de leurs matrices d'interprétation. Ces matrices d'interprétation sont constituées à la fois des représentations économiques des personnes et de leurs représentations de l'Europe.

De manière schématique deux types de représentations apparaissent : celles que l'on peut qualifier de « théoriques » et qui permettent aux personnes de construire un argumentaire au nom de l'intérêt collectif ; celles que l'on peut qualifier de « pratiques » et qui rendent l'euro incompréhensible en tant qu'enjeu collectif et qui font surtout de l'euro une source de « tracas » supplémentaire dans la vie quotidienne.

A. Les systèmes de représentations théoriques : adhésion ou rejet au nom

de l'intérêt collectif

Il y a tout d'abord des personnes qui arrivent à se *représenter la société dans sa globalité*, que ce soit d'un point de vue strictement économique ou d'un point de vue politique, social, culturel, etc. C'est cette capacité qui leur permet d'une part de se représenter l'Europe, d'autre part de comprendre l'euro comme un avantage pour l'Europe.

Certains se représentent la société d'un point de vue strictement économique, l'euro est alors perçu comme un avantage en soi et justifie une forme d'adhésion forte à l'euro.

D'autres se représentant la société d'un point de vue plus global dans une perspective politique, sociale ou encore culturelle. L'économique n'est pas perçu de manière autonome mais à travers l'articulation à des « valeurs ». L'adhésion à l'euro dépend de la manière dont il contribue (selon la perception que les personnes en ont) à ces valeurs. Il peut y avoir adhésion mais aussi rejet par rapport à l'euro en tant que concept.

Tableau 4. Argumentaire basé sur un système de pensée « théorique »

Profil des personnes	Type d'adhésion	Facteur central dans le processus qui conduit à cette attitude : nature des représentations économiques	Attentes en matière d'information et d'accompagnement
Plus généralement les hommes dépend ensuite du niveau d'éducation et de l'expérience professionnelle	Adhésion forte : l'euro est une bonne chose en soi	L'économique est perçu de manière autonome	Pas d'attentes particulières Eventuellement informations précises sur des points précis
Plus généralement les hommes	Adhésion ou rejet pour motifs politiques: adhésion : l'euro comme moyen de contrecarrer le dollar Rejet : l'Europe est incapable de faire face aux conflits actuels	L'économique est perçu nécessairement articulé avec le politique	Pas d'attentes particulières Eventuellement informations précises sur des points précis
Plus particulièrement les femmes, les personnes âgées, les jeunes	Adhésion / scepticisme / rejet pour motifs sociaux et de pacification	L'économique est perçu nécessairement articulé avec des « valeurs » supérieures	Attentes en matière d'impact social de l'euro et de l'Europe Regrettent qu'il n'y ait pas plus d'informations sur cette dimension de l'euro

B. Un système de pensée « pratique »: l'euro comme concept incompréhensible et comme source de « tracas » quotidien

On a ensuite des personnes qui ont un système de pensée que l'on peut qualifier de « pratique » lié à leur niveau d'éducation, mais aussi, et peut-être surtout, à des préoccupations quotidiennes qui laissent peu de place à la théorie. Le discours sur l'euro comme concept est alors difficilement compréhensible, l'euro est surtout appréhendé comme un souci supplémentaire dans leur quotidien : compter, gérer, évaluer les prix, etc. C'est ici que les attitudes négatives sont les plus manifestes : il y a non seulement incompréhension vis-à-vis de l'euro en tant qu'enjeu collectif mais il y a appréhension vis-à-vis de l'euro en tant qu'objet de manipulation. Le problème essentiel qui se pose ici (et qui justifie de se focaliser sur ce type de public) réside dans le fait que l'inquiétude est parfois telle qu'elle bloque toute capacité de raisonnement. La peur de ne pas y arriver devient autoréalisatrice.

Encadré 22. Les difficultés pratiques anticipées face au passage à l'euro

- Nos propres constats sont confirmés par une étude réalisée en 1997 auprès d'un échantillon représentatif de la population féminine française [UFCV, 1997]⁴¹⁸. Une majorité craint avoir des difficultés au moment du changement (80%) : - difficulté à calculer soi-même le prix d'un article en euro (63%) - difficulté à manipuler billets et pièces de 2 monnaies différentes en même temps (57%) Ces deux difficultés sont valables surtout pour les ouvrières et les personnes âgées. - difficulté à apprécier la valeur des choses (34%) : surtout les cadres et les femmes de plus de 65 ans, l'étude fait remarquer « on peut supposer que toutes seront concernées, mais certaines catégories (ouvrières, employées) sont trop préoccupées par des problèmes de conversion des prix et manipulation des deux monnaies en même temps » - difficulté à vérifier la monnaie rendue (38%) et à se rendre compte que les banques et les commerçants ne les « arnaquent pas » ; il s'agit ici surtout des ouvrières et des personnes âgées

Encadré 23. L'euro comme objet complexe, quelques exemples

- « On ne comprend rien, c'est nul [...] mon père ma fait la leçon je n'ai rien compris » (F, 36 ans, mariée sans enfant, chômage, mari salarié) « Il y a un gros chiffre et un petit chiffre sur les publicités » (H, 46 ans, célibataire, bénéficiaire du Rmi, niveau d'éducation non connu) « Mais à quoi ça sert l'euro ? » (F, 36 ans, divorcée, 4 enfants, bénéficiaire du Rmi, sans diplôme). « Je vais arriver, j'y connais rien, ah le banquier il peut me dire n'importe quoi » (F, 33 ans, divorcée, bénéficiaire du Rmi, 5 enfants à charge, sans diplôme) « C'est l'histoire du taux, ça va être tant, j'ai rien pigé [...] Je suis plutôt contre, ce sera peut-être bien mais c'est trop compliqué. Je pense que je peux y perdre je sais pas où mais j'y comprends tellement rien. [...] J'essaie de m'informer mais je comprends rien. J'ai demandé une fois à la banque mais j'ai rien compris, je voulais savoir pour quoi un euro c'était 6,50. J'arrive pas à comprendre comment on passe de la franc à l'autre. J'ai aucune idée de son montant de 1997. Ça va faire à peu près 20 ans maintenant. [...] 3 euro ça va faire à peu

⁴¹⁸ Enquête réalisée par l'UFCV en 1997 auprès de la population féminine française. L'étude fait remarquer « on peut supposer que toutes seront concernées, mais certaines catégories (ouvrières, employées) sont trop préoccupées par des problèmes de conversion des prix et manipulation des deux monnaies en même temps »

près 20 francs mais ma retraite ça va faire combien ? Tout le monde dit on va perdre de l'argent, je sais pas s'ils parlent des chèques euro, des cartes euro, y a beaucoup de personnes qui ont pas compris aussi. Moi c'est pas ça, on va perdre quelque chose on est habitué au franc et pour certaines personnes ce sera encore plus difficile [...] ça m'intéresse pas mais j'écoute, il faudrait expliquer mieux détailler comment ça va aller l'argent, les prix un dessus un dessous on comprend pas pourquoi on passe d'un prix à un autre prix. Combien vaudra un billet de 100 francs, de 200 francs... » (F, 57 ans, divorcée, 8 enfants dont 1 à charge, bénéficiaire du Rmi, sans diplôme).

C. Représentations de l'Europe

La manière dont l'euro est interprété dépend aussi des représentations que les personnes ont de l'Europe. On constate une corrélation très forte entre la mémoire européenne des personnes et leur adhésion à l'Europe et à l'euro : les attitudes de rejet sont généralement associées à une mémoire négative, les attitudes les plus engagées sont systématiquement associées à une mémoire forte, l'euro n'est qu'une continuité historique. Pour certaines personnes l'Europe est devenue une réalité qui ne peut plus être remise en question (« c'est une évidence »). Elle se sentent déjà européennes et on peut parler à leur égard de « civisme européen ».

Tableau 5. « Civisme européen »

Profil des personnes	Motif d'adhésion	Facteur central dans le processus qui conduit à cette attitude
Au-delà de 50 ans	Insistent plus sur l'aspect culturel et sur l'aspect pacification	Mémoire positive Identité européenne
Cadres entreprises	Arguments professionnels économiques	Implication forte
Jeunes qui ont le sentiment que l'Europe a toujours existé	Insistent plus sur l'aspect économique	Implication forte

Très peu de personnes toutefois estiment avoir une identité européenne. A la question « vous sentez-vous européen ? », elles répondent soit de manière négative, soit se sentent désarmées, sans opinion. La construction européenne ne semble pas faire partie du vécu ; pour la plupart ce n'est un élément de mémoire ni individuelle ni collective. Remarquons ici que la mémoire dépend de l'âge, de l'expérience vécue, mais il s'agit aussi d'une véritable construction sociale et culturelle. La sensibilité à l'histoire et le sentiment d'appartenance à la France ou à l'Europe dépendent étroitement du niveau de formation. Les personnes qui ont l'occasion de voyager sont de toute évidence beaucoup plus sensibles à l'Europe. Dans les milieux sociaux modestes, la proximité spatiale est une référence et un mode de stabilisation : comment peut-on parler d'Europe à des personnes qui ne sortent jamais de leur quartier et qui ont parfois peur de sortir de leur quartier ?

Pour les personnes qui ont un système de pensée « pratique », nombreuses sont celles pour qui l'Europe n'existe pas. Plus généralement, on constate que ces personnes ont quasi-systématiquement des attitudes négatives vis-à-vis de l'euro. Le tableau ci-dessous récapitule les différentes réactions possibles.

Tableau 6. Les attitudes négatives à l'égard de l'euro

Attitude des personnes	Profil des personnes	Facteur central dans le processus qui conduit à cette attitude	Risques	Attentes en matière d'information et d'accompagnement	Modes d'informations crédibles
Indifférence	Personnes exclues des réseaux d'information	- Manque d'information - N'anticipent pas	Exclusion aggravée	Aucune attente	rôle central des relais associatifs et des services sociaux d'assistance
Rejet de l'Europe et de l'euro	- Nationalistes - Personnes âgées qui ont vécu de mauvaises expériences	- Perte d'identité - Mémoire négative - Incertitude	Effets de spirales négatifs	Rejet d'information Toute information est considérée comme de la propagande pro-euro	expérience personnelle : la confiance ne peut passer que par la pratique
Rejet / angoisse	Handicaps cognitifs Précarité financière (notamment les femmes)	- Aversion au risque incertitude (intérêt de court terme et individuel) - Difficultés d'apprentissage anticipées - Sentiment d'exclusion	Effets de spirales négatifs	Attitude passive Ont tendance à repousser l'échéance au maximum	expérience personnelle : la confiance ne peut passer que par la pratique
Inquiétude / angoisse	Personnes âgées Une partie des femmes Personnes isolées	- Difficultés d'apprentissage anticipées	Effets de spirales négatifs	- Attente très forte d'informations concrètes et pratiques - Besoin d'être rassurées mais aussi d'être accompagnées - Expriment le besoin d'une relation personnalisée	- la confiance ne passer que par la pratique - Entourage proche
Adhésion subie	Faible niveau d'éducation	-011Adhésion à une norme, à	- Adhésion fragile qu'une	- Attentes d'informations	- information descendante

Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Entre autonomie et dépendance

Attitude des personnes	Profil des personnes	Facteur central dans le processus qui conduit à cette attitude	Risques	Attentes en matière d'information et d'accompagnement	Modes d'informations crédibles
	Surtout les femmes qui sont peu sensibles au discours économique	des discours collectifs -11Effets de mimétisme	mauvaise expérience peut remettre en question - Sensibilité forte aux effets de groupe	concrètes et pratiques - Eventuellement sur les mécanismes monétaires mais à condition qu'il s'agisse d'explications simples	et institutionnelle - communication de masse - entourage pour des questions précises

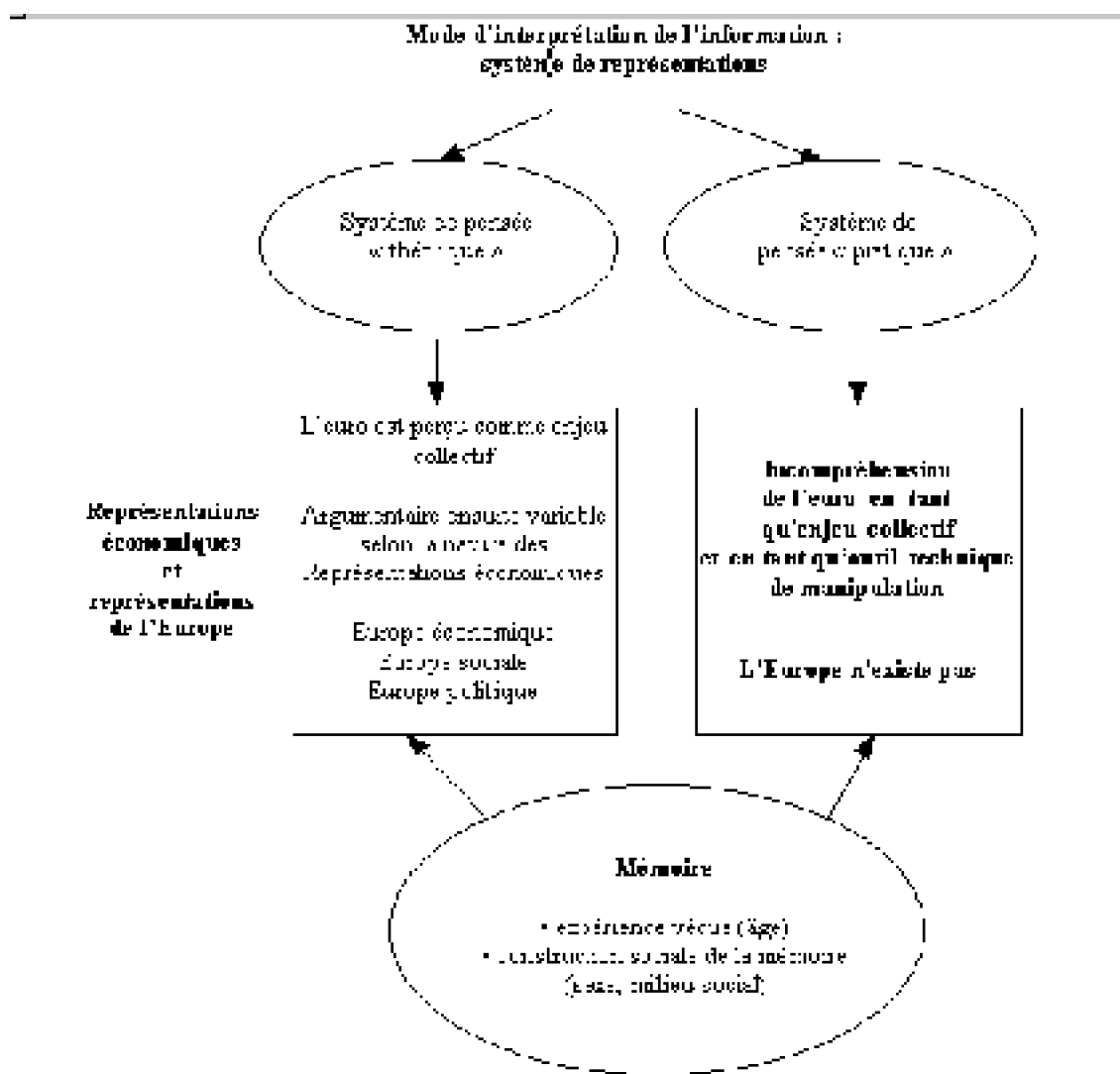


Figure 24. Les modes d'interprétation de l'information :

§4. Les attitudes « négatives » et les populations à risque

Parmi les attitudes négatives, nous avons dégagé deux types de populations plus particulièrement « à risque » : les personnes âgées et les personnes en situation précaire. Au sein de ces deux ensembles, les femmes occupent une place particulière et transversale.

Il convient de prendre en compte l'hétérogénéité de ces deux types de populations.

A. Les personnes âgées

Parmi les personnes âgées on distingue trois types de réactions :

- Celles pour qui il y a blocage, lié principalement au grand âge. Ce sont des personnes

qui auront tendance à fuir la réalité, elle résisteront le plus possible à l'information.

- Les personnes qui expriment une inquiétude liée à une certaine passivité. Elles attendront les derniers moments pour s'y mettre. Cette attitude passive a tendance à ce traduire par des propos angoissés lorsque la personne est confrontée aux aspects concrets de la transition.

- Enfin, celles qui malgré le même sentiment d'inquiétude, manifestent un certain volontarisme. S'informer sur l'euro, nous l'avons déjà évoqué, est un moyen de « rester dans le coup ». Un risque inverse de trop forte confiance en soi est possible, amenant les personnes à sous-évaluer les conséquences sur leur quotidien.

Un critère essentiel entre ces trois types de réactions est celui du degré de confiance en soi que s'accorde la personne. Cette confiance, au-delà des réactions face à l'euro, se retrouve plus généralement derrière d'autres comportements des personnes âgées, comme l'usage des moyens modernes de paiement ou l'adoption d'une innovation.

Le tableau ci-dessous résume les trois types de réactions :

Tableau 7. Les réactions des personnes âgées face à l'euro

Attitude	profil	attentes
blocage complet	fragilité psychologique et cognitive (grand âge, isolement, déficit intellectuel, pauvreté)	aucune attente attitude de rejet
angoisse / attitude passive	différents facteurs interviennent ici :	demandes d'information pratique concrète, demande d'aide et d'assistance
démarche plus volontaire	l'âge, le mode de socialisation, le milieu social, etc.	s'informer pour « rester dans le coup »

B. Les personnes en situation précaire

Parmi les personnes en difficulté, on distingue aussi trois types de réactions :

1.
celles qui manifestent un réel blocage à l'égard de tout ce qui provient de l'extérieur, l'euro en fait partie ;

2.
celles qui ont perdu tout repère, l'euro leur est alors complètement indifférent ; Dans les deux cas ce sont des personnes qui ne gèrent pas ou du moins peu leur budget. C'est essentiellement avec ce type de personnes en difficulté, que l'on peut qualifier de « déresponsabilisées », que le personnel de la Poste est en contact. Le problème essentiel avec l'euro va être l'absence d'anticipation. On peut aussi penser

que ces personnes vont perdre le peu de repères qu'elles ont. Les seuls repères qu'elles utilisent sont des seuils de prix psychologiques : au-delà de 100 francs, 500 francs, 1000 francs selon les personnes et les produits, elles limitent leurs achats. Il en est de même pour les crédits contractés : au-delà de 100, 500 francs par mois, le crédit est considéré comme cher. Comment vont évoluer ces seuils psychologiques avec l'euro ?

3.

celles qui vivent très mal leur situation d'assistée et qui ont complètement perdu confiance en elles-mêmes. La réaction qui prévaut face à l'euro est celle d'un sentiment d'incapacité à utiliser cette nouvelle monnaie : je ne vais pas arriver à convertir, je ne vais pas arriver à faire mes comptes, etc. C'est pour ce type de personnes que l'euro est véritablement source d'inquiétude voire d'angoisse et l'affectif a tendance à bloquer tout raisonnement. Cette inquiétude est quand même justifiée en partie par le fait que cette nouvelle monnaie remet en question l'équilibre fragile que les personnes ont réussi à construire. Elles mettent en place de multiples stratégies de cloisonnement de leurs recettes et de leurs dépenses leur permettant de mieux compter et d'équilibrer leurs comptes. Or cet équilibre est fragile et risque d'être remis en question du fait de changement de repères (voir plus loin). Par ailleurs ce sont des personnes qui ont peu de relations avec la Poste. Même si La Poste est un lieu on « ose » plus qu'ailleurs, on constate déjà que la peur de demander les empêche parfois d'anticiper certains problèmes : par exemple ne pas oser appeler La Poste pour évoquer un problème de découvert. Certaines risquent de ne pas « oser » poser des questions sur l'euro. □
rassurer les personnes :

la conversion elles vont y arriver, on va les aider

les montants de leurs revenus ne vont pas être modifiés, rien ne change si ce n'est

Le tableau ci-dessous récapitule les trois types de réactions :

Tableau 8. Les réactions des personnes en situation précaire face à l'euro

Comment les personnes vivent aujourd'hui leur situation de précarité	Relations avec La Poste	Risques lors de l'introduction de l'euro
L'angoisse de la gestion	Tendance au repli sur soi peu de relations avec La Poste	Peur de ne pas y arriver la « honte » de demander déstabilisation des modes de gestion
Déresponsabilisation « volontaire » (ne pas gérer comme mode de revanche sur la société »	Relations d'assistantat avec le personnel de La Poste revendications de découverts	Absence totale d'anticipation perte du peu de repères qu'ils ont
Déresponsabilisation « involontaire » perte de tout repères	Relations d'assistantat avec le personnel de La Poste	Absence totale d'anticipation perte du peu de repères qu'ils ont

Section 2. Les réactions du personnel

A l'instar de la clientèle, on constate une attitude encore très passive vis-à-vis de l'euro. Cette passivité vient à la fois du peu de réactions de la clientèle, du fait qu'il y a bien d'autres priorités à gérer au quotidien et enfin d'une attitude d'attente vis-à-vis de la hiérarchie ; on peut dire que l'euro se fait au rythme des consignes de la hiérarchie.

Cette attitude passive s'appuie toutefois sur une très grande confiance vis-à-vis des capacités de La Poste à faire face à la transition (confiance vis-à-vis de l'Institution, confiance vis-à-vis du matériel informatique, confiance vis-à-vis de leur propre expérience), ainsi que sur un sentiment fort de responsabilité dans l'accompagnement de leur clientèle lors de cette transition.

On constate par ailleurs :

- une connaissance parfois très limitée des mécanismes de base de l'euro (penser que des euros « étrangers » ne sont pas valables en France, assimiler le passage à l'euro à une dévaluation, penser que la période de double circulation dure de 1999 à 2002). Ceci ne concerne probablement qu'une minorité ; les confusions montrent toutefois la nécessité d'insister une fois encore sur les mécanismes de base, voire de trouver un moyen de s'assurer qu'ils ont été mémorisés et compris.

- un scepticisme plus marqué chez les femmes : d'une part elles sont moins favorables à l'euro en tant que tel (attitude citoyenne) ; d'autre part, elles anticipent plus de problèmes et sont plus nombreuses à craindre ne pas être à la hauteur.

- outre le sexe, le degré d'optimisme / pessimisme dépend fortement de l'attitude citoyenne : les « pro-euro » sont systématiquement plus confiants que les « anti-euro ».

le sentiment de responsabilité est moindre dans certains bureaux où le « climat social » est tendu: l'euro est l'occasion de faire ressortir un certain nombre de revendications vis-à-vis de la hiérarchie (celle du bureau et celle de La Poste en tant qu'Institution).

le risque de considérer l'euro comme objet uniquement technique : c'est la position de certaines personnes qui ont une forte culture économique et financière et qui ont tendance à sous-estimer les problèmes susceptibles de se poser ; inversement c'est aussi la position de certains membres du personnel « de base » qui ont tendance à se décharger de toute responsabilité : l'euro ne concernerait que les financiers (réaction constatée chez certains guichetiers et préposés et plus particulièrement en milieu rural).

cette confiance vis-à-vis de La Poste s'appuie également sur une attente très forte en matière de formation, à l'exception des conseillers financiers qui estiment pour la plupart être suffisamment formés. On constate également une attente moins forte chez les personnes qui ont de l'ancienneté au sein de La Poste et qui comptent aussi sur leur expérience. Par ailleurs si cette attente est forte, le contenu reste flou, dans la mesure où « c'est encore trop tôt pour y penser ». Les seules attentes exprimées portent sur la nécessité d'informations concrètes, pour certains des informations financières (notamment chez les jeunes, et plus particulièrement encore chez les agents d'accueil) ; enfin le fait que ces formations soient assurées par des professionnels est aussi un point revendiqué, dans la mesure où l'euro est un objet complexe qui représente un enjeu important pour La Poste. Les avis sur les formations qui ont déjà été faites sont variables selon que les personnes connaissent ou non le calendrier de distribution de l'information : celles qui ne savent pas ou qui n'ont pas retenu qu'il y aurait d'autres formations critiquent l'aspect trop général et trop abstrait ; les autres sont en général très satisfaites de cette première approche. Informer sur la logique de distribution de l'information apparaît nécessaire. Toute la difficulté ici réside dans le fait qu'une large fraction du personnel « de base » ne lit pas les affiches et les documents internes.

le problème de la double circulation :

–

Une des inquiétudes manifestées concerne la double circulation (notamment chez les chefs d'établissements et les guichetiers), mais les inquiétudes sont essentiellement fondées sur des malentendus et sur un manque d'information. Les modalités prévues pour faciliter cette période de double circulation devraient suffire à rassurer le personnel. Il semble nécessaire de les informer rapidement à ce sujet. Certains ont tendance à se focaliser sur cette dimension du passage à l'euro. Ici encore, il faut bien prendre en compte le fait que le personnel « de base » lit rarement les affiches ainsi que les documents qui leur sont envoyés. Le seul moyen de les informer est de faire passer le message par les cadres.

Les préoccupations sont ensuite différentes selon les catégories de personnel, ce qui ne

fait que traduire le rôle très différent qu'elles ont aujourd'hui. La distinction urbain / quartiers difficiles / rural s'avère aussi nécessaire. Le tableau ci-dessous récapitule les principaux résultats.

Tableau 9. Les réactions du Personnel de la Poste face à l'euro

Fonction	problèmes anticipés
Guichetier milieu urbain	- Double caisse - Ne pas être à la hauteur des attentes de la clientèle
Guichetier milieu urbain « difficile »	- Double caisse - Tensions dues au rallongement des opérations
Guichetier milieu rural	- Problèmes moindres dans la mesure où le temps n'est pas un problème - Double caisse - Tendance à considérer l'euro comme l'affaire des « financiers »
Préposés	Deux types de réactions : - Rôle central d'accompagnement (notamment préposés en milieu rural qui jouent déjà un rôle central d'accompagnement auprès des personnes âgées) - Tendance à considérer l'euro comme l'affaire des « financiers » (notamment en milieu urbain où il y a généralement une forte séparation entre la fonction de distribution et la fonction commerciale et financière de La Poste
Agents d'accueil	Les agents d'accueil vont jouer de toute évidence un rôle central au niveau des problèmes susceptibles de se poser avec le clientèle. Le rôle qu'ils jouent actuellement va en fait être largement renforcé : - jouer un rôle d'accompagnement, répondre aux questions, soulager les guichetiers comme ils le font déjà actuellement ; - soulager les tensions susceptibles d'être renforcées par le rallongement des opérations. Ils anticipent un surcroît de travail mais qui est vécu de manière positive, probablement car ils l'anticipent comme un surcroît de responsabilité. Et il nous semble que l'euro serait un excellent moyen d'augmenter leur responsabilité : - d'une part car ils souffrent à l'heure actuelle d'un manque de responsabilité - d'autre part car l'euro en soi est une responsabilité « glorifiante »
Chefs d'établissements	Sont généralement assez confiants (de manière plus ou moins prononcée selon leur personnel : certains mettent l'accent sur la qualité de leur personnel, d'autres estiment qu'il va falloir trouver les moyens de les motiver). Quelques inquiétudes relatives à la double caisse et au rallongement des opérations. Certains se demandent si La Poste est prête à mettre des moyens

Fonction	problèmes anticipés
	supplémentaires
Conseillers financiers en milieu urbain « difficile »	Mettent l'accent sur les problèmes que vont rencontrer la clientèle « à risque » (personnes âgées mais aussi personnes en situation de précarité). Leur rôle actuel de « traducteur » (vis-à-vis de termes techniques) et de mise en confiance ne peut être que renforcé.
Conseillers financier en milieu urbain	Ce sont les plus confiants. Par rapport au rôle qu'ils envisagent, on constate deux types de réactions : - certains pensent qu'ils vont inciter leurs clients, notamment les personnes âgées, à utiliser l'euro le plus vite possible, dès janvier 1999 avec le chéquier en euro ; - d'autres au contraire ne veulent surtout pas compliquer le message. Leur argumentaire consiste généralement à simplifier au maximum les explications. L'euro risque d'effrayer les personnes qui sont déjà toujours un peu méfiantes vis-à-vis du domaine de la finance.

Section 3. Sources d'inquiétudes et facteurs de blocages : la reconstruction d'un référentiel

On se focalise ici sur les sources d'inquiétudes et les facteurs de blocages des populations « à risque ». On constate pour une fraction non négligeable de la clientèle une certaine méfiance. Cette méfiance n'est parfois qu'une simple inquiétude, mais elle conduit dans certains cas à des attitudes de rejet de toute information, ou encore à des attitudes de blocages qui rendent impossible la mise en place d'un raisonnement. Toutefois cette méfiance n'est pas figée : il s'agit d'un processus dynamique susceptible d'évoluer, à condition toutefois d'en analyser plus précisément les fondements pour évaluer les effets de levier possibles. C'est ce que nous proposons ici : dans une perspective opérationnelle il s'agit de décomposer les sources d'appréhension et de voir sur lesquelles il est possible d'agir. Cette méfiance se traduit essentiellement par la peur de se « faire avoir ». C'est la réaction récurrente, quelle que soit la manière dont elle est exprimée. La question de l'évolution des prix et des revenus est essentielle. Cette crainte n'est pas propre aux milieux défavorisés et aux personnes âgées, mais pour eux elle conditionne la manière dont l'euro est appréhendé.

Encadré 24. L'euro et la crainte de « se faire avoir ». Illustrations.

- « On va se faire rouler dans la farine » (F, 36 ans, divorcée, 4 enfants, bénéficiaire du Rmi, sans diplôme) ; « Pour la monnaie on va nous voler » (H., 46 ans, célibataire, bénéficiaire du Rmi, niveau d'éducation non connu) ; « Rien que d'y penser je suis

malade j'ai peur de me faire rouler, de me tromper, par contre ça nous servira à rien » (F, 53 ans, divorcée, 5 enfants dont 2 à charge, chômage, sans diplôme) ; « On va se faire rouler au début. On ne sera pas plus riche on sera peut être moins riche » (F, 52 ans, veuve, agent d'entretien) ; « J'ai quand même peur je suis un peu sceptique ils vont noyer les gens du fait qu'ils vont être perdus » (F, 53 ans, divorcée, sans enfants, bénéficiaire du Rmi, titulaire du certificat d'étude) ; « Est ce que vraiment un salaire de 3500 frs en euros ça va correspondre à un salaire de 3500 frs ? [...] ils sont marrant à Continent avec leur 399, 92 comment ça va marcher avec l'euro ? J'ai peur qu'on soit volé, qu'il y ait de l'arnaque [...] comment je fais pour être sûre que mes allocations elles vont rester pareil, qu'elles vont pas être diminuées et que celle de l'autre elles vont pas être augmentées » (F, 33 ans, divorcée, bénéficiaire du Rmi, 5 enfants à charge, sans diplôme) ; « Comment vont être nos factures, nos fiches de paie ? » (F, 26 ans, vie maritale, employée, titulaire d'un Deug de lettres) ; « Est-ce que les factures ne vont pas augmenter ? » (H, 50 ans, marié, 5 enfants dont 3 à charge, bénéficiaire du fonds de solidarité, sans diplôme).

Derrière les inquiétudes exprimées sur la peur de se faire avoir, c'est la question de la reconstruction de l'échelle des valeurs qui est en jeu. Ce n'est pas seulement une préoccupation technique liée aux problèmes de conversions, mais cela touche plus fondamentalement la mise en cause de savoirs et de savoir-faire en matière de prix, de gestion de compte, de « savoir faire les courses », etc.

Quand on décompose les fondements de cette appréhension, différents éléments, plus ou moins conscients, plus ou moins explicites, apparaissent :

- des facteurs qui relèvent de malentendus et d'incompréhension (remise en cause d'un certain nombre d'acquis, assimilation du changement de monnaie à une dévaluation et donc perte de pouvoir d'achat, incapacité à faire la conversion) ;

- des problèmes qui relèvent de la peur de « l'arnaque » (problème des arrondis des prix, des rendus de monnaie pendant la période de double circulation) ;

- la destruction et la difficile reconstruction d'un référentiel.

Au-delà du problème de conversion, la manière dont sont construits les référentiels montre qu'il y a bel et bien risque de déstabilisation. Ces référentiels sont construits à travers les trajectoires personnelles, les milieux sociaux, voire les pays d'origine. Outre les référentiels de prix, les référentiels de revenus jouent un rôle essentiel dans l'équilibre du budget. Or cet équilibre est fragile dans la mesure où il repose non pas sur des calculs mais sur des systèmes d'équivalences et de cloisonnements. C'est toute la reconstruction d'un savoir-faire de la gestion familiale qui est nécessaire ici, savoir-faire d'autant plus difficile à reconstruire qu'il participe pleinement à l'identité des personnes.

Cette notion de référentiel recouvre plusieurs dimensions. Chaque dimension évoquée a été confrontée au point de vue du personnel de La Poste. De manière

quasi-systématique, on constate deux types de réactions. La première est consciente des problèmes susceptibles de se poser, mais sans trop savoir comment intervenir ; nous proposons quelques pistes d'intervention qui seront reprises en conclusion. La seconde s'en tient à une vision trop « technique » de la transition ; une large partie des recommandations consiste à prévenir des dangers d'une telle conception.

§1. Le problème de la conversion

La conversion peut apparaître comme un problème secondaire : l'idéal serait que les personnes n'aient pas à convertir pour qu'elles se reconstruisent le plus vite possible un nouveau référentiel de prix. C'est tout à fait la position de La Poste qui a opté pour le double affichage généralisé et dès janvier 1999 de telle sorte que ses clients lorsqu'ils sont dans un bureau de poste n'aient pas besoin d'une calculette. Nous partageons tout à fait cette position. D'une part limiter la conversion favorise le plus vite possible la reconstruction d'un référentiel. L'usage de la calculette, sans autre forme d'accompagnement, ne ferait que reporter dans le temps le nécessaire effort d'apprentissage des nouveaux prix. D'autre part l'argument des calculettes mises à disposition du public supposé rassurer engendre parfois des effets pervers, en renforçant le sentiment d'exclusion des personnes pour lesquelles la calculette n'est pas un objet familier.

Mais il semble nécessaire de convaincre le personnel de l'importance d'une telle position dans la mesure où une large partie d'entre eux aura tendance à conseiller l'utilisation des calculettes.

Par ailleurs pour que les personnes n'aient pas besoin de convertir, il faudrait au préalable qu'elles comprennent le mécanisme de conversion et qu'elles aient confiance dans le mécanisme pour ne pas avoir peur de « se faire avoir ». A l'heure actuelle on constate de grandes confusions qui ne font qu'entretenir cette peur d'y perdre. Tout d'abord une large fraction des personnes ne comprend pas la manière dont est fixé le taux de conversion. Elles pensent que ce taux a été fixé de manière arbitraire. Et il y a surtout une forte confusion entre valeur nominale et pouvoir d'achat : nombreux sont ceux aussi qui assimilent le passage à l'euro à une dévaluation, même si le terme n'est pas employé de manière explicite.

C'est ensuite la conversion qui pose problème. La règle de trois qui peut paraître évidente pour des personnes disposant d'un minimum d'éducation ne l'est pas pour une large fraction de la population. Il y a certes le niveau de formation qui importe, ainsi que l'âge mais aussi le « degré d'angoisse » vis-à-vis des mathématiques. Pour certains, notamment les femmes et les personnes âgées, le côté émotionnel limite fortement les capacités de raisonnement. On assiste alors à de véritables blocages.

Encadré 25. Les difficultés de conversion

La virgule accroît de toute évidence le sentiment d'incompréhension. Certaines personnes y arrivent avec un taux de change rond (6 frs par exemple) mais sont bloquées dès lors qu'il y a une virgule. La valeur de l'euro est plus difficile à retenir et le fait qu'il y ait une virgule donne le sentiment que l'opération est impossible.

Remarquons ici les difficultés cognitives liées aux nombres décimaux, liées notamment à la confusion entre la valeur du nombre et le nombre de décimales (par exemple 6,458 sera considéré comme supérieur à 6,5). Certaines personnes sont incapables de se représenter la manière dont on passe d'un montant à l'autre. Elles ont le solde en francs, le solde en euros, et la valeur d'un euro, mais elles n'arrivent pas à savoir comment utiliser les trois nombres : « Ma fille m'a dit ça fera tant, elle m'a assuré que ce sera équivalent en euro. Je lui ai demandé quand je vais toucher les allocs comment ça va faire, j'ai pas tellement confiance. Elle m'a dit tu peux toujours multiplier, mais multiplier par quoi ? » (F, 33 ans, divorcée, bénéficiaire du Rmi, 5 enfants à charge, sans diplôme) ; Certaines personnes ne comprennent pas à quoi correspondent les deux chiffres : « l'euro j'y comprends rien, le petit chiffre, le gros chiffre » (F, 46 ans, célibataire, bénéficiaire du Rmi, niveau d'éducation non connu). « L'euro n'a aucune valeur il est plus petit » (H, 41 ans, mariée, 4 enfants, mari salarié, sans diplôme) ; « Ils expliquent rien ils disent qu'on va pas y perdre mais l'euro il vaut moins » (Y, 42 ans, divorcée, 1 enfant, femme d'entretien, sans diplôme. « La Poste indique le solde de mon compte en euros. Par exemple, s'il me reste 230 francs dans mon compte, La Poste me dit qu'il me reste 35 euros. Et donc l'euro n'a aucune valeur, il est plus faible » (F, 39 ans, niveau d'enseignement secondaire, employée, sans enfants, mariée, nationalité sénégalaise). « la Poste indique aussi le solde de mon compte en euros. Par exemple, s'il me reste 230 francs dans mon compte, la Poste me dit qu'il me reste 35 euros. Et donc l'euro n'a aucune valeur, il est plus faible » (F, 39 ans, niveau d'enseignement secondaire, employée, sans enfants, mariée, nationalité sénégalaise). « Chaque fois que je reçois mon relevé de compte il y a le montant en euros en bas du relevé. Je n'y connais rien mais j'ai toujours l'impression que l'argent diminue de plus en plus » (F, 45 ans, niveau d'enseignement élémentaire, femme au foyer en quête d'emploi, 3 enfants, mari salarié, nationalité sénégalaise).

Or cette difficulté semble largement sous-estimée par le personnel. Il semble nécessaire de les sensibiliser au fait que la conversion est un véritable problème pour beaucoup.

Toute la difficulté consiste à expliquer la notion de *pouvoir d'achat* sans pour autant employer de termes qui n'évoquent rien, et qui font partie du « jargon » technique qu'il vaut mieux éviter pour ne pas effrayer d'avantage les personnes.

On peut supposer que le principe des relevés à double colonne (double affichage des opérations de débit et de crédit) diffusés par La Poste dès janvier 1999 va permettre de lever un certain nombre d'inquiétudes. Ne serait-il pas nécessaire de tester les réactions de la clientèle vis-à-vis de ce type de relevé ?

Mettre en relation niveaux de revenus et niveaux de prix, consigne donnée par La Poste dans son journal interne, est probablement la meilleure méthode à adopter. Et c'est d'ailleurs ce que font déjà certains membres du personnel. Mais ce n'est le cas pour tous. Beaucoup se sentent démunis pour expliquer qu'il n'y a pas de perte ; d'autres font eux mêmes la confusion et assimilent l'euro à une dévaluation. Il semble nécessaire ici d'insister d'avantage sur cette notion de pouvoir d'achat et sur la nécessité d'utiliser des images.

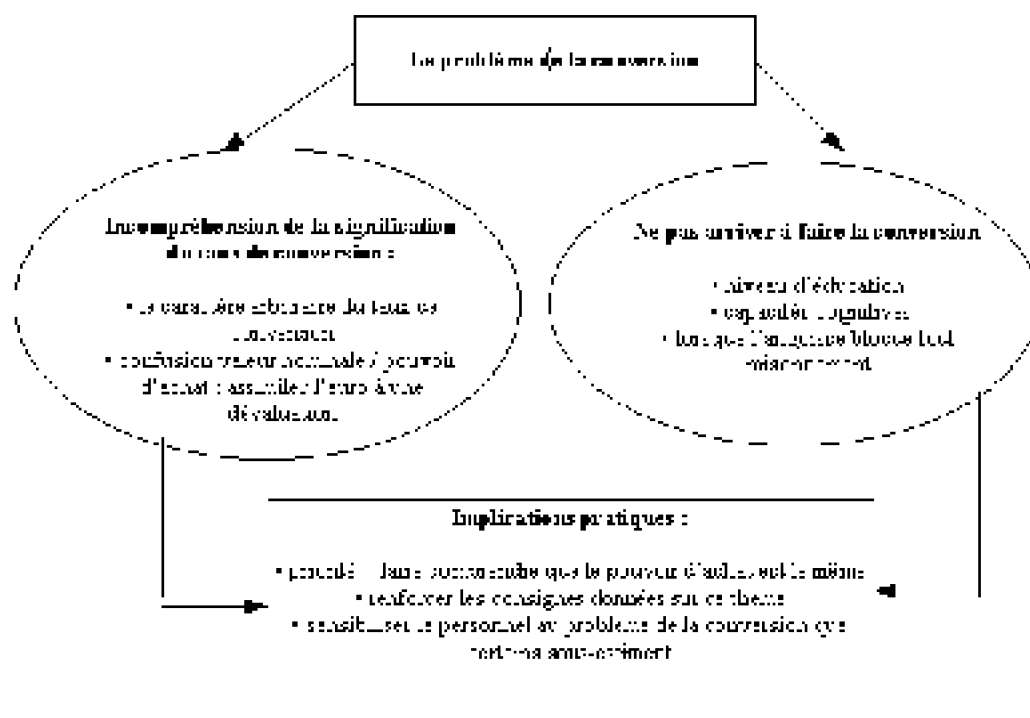


Figure 25. Le problème de la conversion

§2. Les risques de « résistance »

Face à ce difficile processus d'apprentissage, deux formes d'exclusion sont susceptibles de se cumuler : tout d'abord une forme « d'auto-exclusion », se traduisant par une résistance à adopter ce nouvel étalon ; les réactions de rejet manifestées déjà aujourd'hui en sont une première illustration. A l'heure actuelle la coexistence de « dialectes monétaires »⁴¹⁹ (anciens francs pour des personnes âgées mais aussi dans certains milieux défavorisés, monnaies des pays d'origine pour une partie des personnes d'origine étrangère), témoigne des inerties possibles à l'adoption d'une unité de compte considérée comme non légitime. L'unité de compte n'est pas un étalon neutre réduit à une seule dimension technique de mesure. Elle est ce qui va permettre de donner une unité entre la multitude des biens et services échangeables, en leur donnant un langage commun. Les

⁴¹⁹ Expression utilisée par Patrick Lemaire, Laboratoire de psychologie du développement, Université d'Aix en Provence.

gens *s'attachent* à leur langue monétaire d'origine, d'où la persistance de dialectes monétaires.

Ensuite, la période 1999-2002 — pendant laquelle l'euro ne sera accessible que sous les formes modernes de la monnaie (chèques, carte bancaire) — est largement susceptible de renforcer ce risque de « résistance » / « persistance ». Une large fraction des populations à risque n'utilise que très peu la monnaie scripturale, pour des raisons qui sont autant d'ordre pratique, affectif que cognitif.

Tout comme l'usage de la calculette pour l'apprentissage des prix, le recours au progrès technique par le biais du porte-monnaie électronique (souvent présentée comme la grande solution) risque aussi de contribuer au processus d'exclusion.

La spécificité de cette forme de résistance, c'est qu'elle peut se développer très vite et de manière involontaire au sein de certains milieux dans la mesure où l'unité de compte est aussi un moyen de communication. Supposons une légère résistance au départ qui ne résulterait pas nécessairement de comportements volontaires mais simplement d'une adaptation plus lente - les attitudes observées de blocages, la volonté affirmée de s'y mettre « le plus tard possible » laissent entrevoir un tel scénario - on peut faire l'hypothèse d'effets « boule de neige » susceptibles d'engendrer des effets de quasi-irréversibilité. Il ne s'agit alors plus de résistance à proprement parler mais d'un mode de communication et d'un mode d'affirmation de son appartenance à un groupe.

Un apprentissage rapide semble absolument nécessaire pour éviter le sentiment d'exclusion. Certes le « contournement » de l'euro par la référence au franc ne sera pas aussi facile que peut l'être celui du nouveau franc par l'ancien franc ou encore par le franc CFA (100 frs CFA = 1 franc français). Compte tenu des réactions actuelles on peut toutefois émettre l'hypothèse d'un « raccrochement » au franc pour une fraction de la population. L'argument est déjà avancé par certaines personnes, âgées mais aussi moins âgées, qui disent explicitement qu'elles ne veulent pas s'y mettre ; elles disent ne pas regarder le double affichage, attendre le dernier moment, etc. Et ce processus ne peut que s'autorenforcer car inversement ne pas être « intégré » dans une communauté de paiement participe au sentiment d'exclusion.

Le personnel de La Poste a selon nous un rôle central à jouer pour limiter ce processus d'exclusion de la nouvelle communauté de paiement qu'est l'euro. L'unité de compte est avant tout un moyen de communication : « parler » en euro le plus vite possible semble indispensable.

Il conviendrait aussi de prévenir le personnel qu'il risque d'être confronté à ces « dialectes ». Certains le sont déjà aujourd'hui. Toute la difficulté avec certains clients consiste à savoir s'ils parlent en anciens francs ou en nouveaux... sans pour autant le leur demander pour ne pas les vexer. C'est le cas pour les conseillers financiers, c'est aussi le cas pour les guichetiers pour des retraits. D'après le personnel de La Poste, la situation est d'autant plus problématique pour certaines personnes âgées qui ne parlent ni en anciens, ni en nouveaux, elles ont perdu tout repère. Il est certain qu'une large partie des personnes âgées ne « pensera » jamais en euros ; le seul moyen d'éviter les confusions sera alors d'utiliser les images, c'est-à-dire en prenant des exemples de prix psychologiquement significatifs (une maison, une voiture, une télévision), ce que font déjà

certaines postiers pour communiquer avec des personnes qui ont perdu tout repère.

Il arrive déjà aujourd'hui qu'il y ait des erreurs dans les montants demandés au guichet (soit par des étrangers, soit par des personnes âgées qui parlent en anciens francs) : les risques d'erreurs risquent fortement d'augmenter.

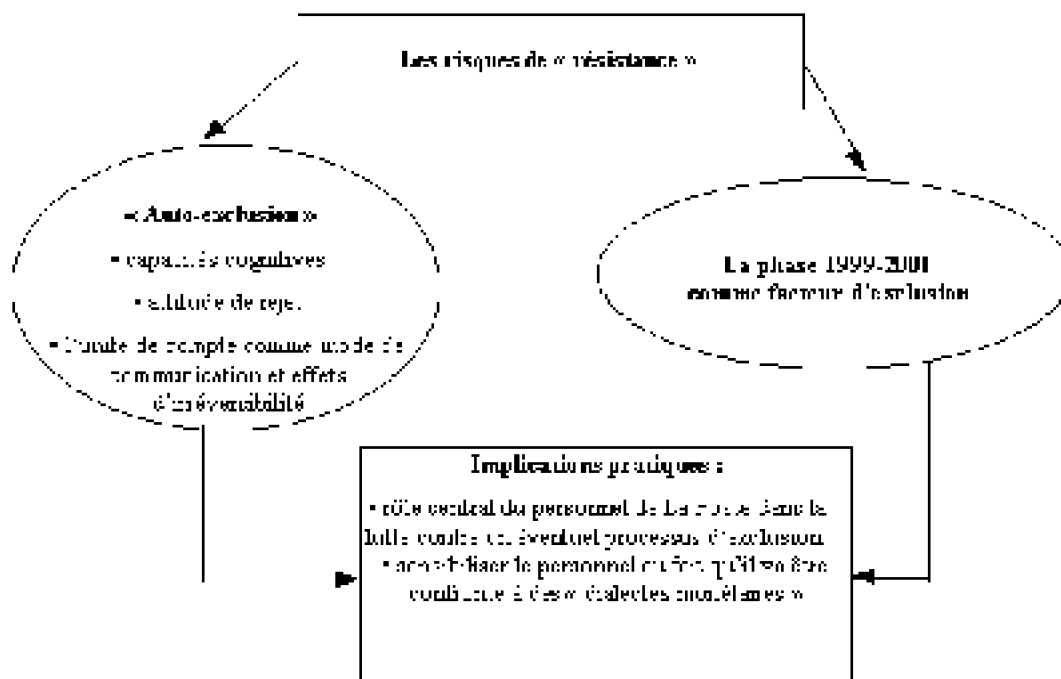


Figure 26. Les risques de résistance

§3. La destruction d'un savoir faire en matière de gestion

La reconnaissance des prix, des produits « pas chers », la gestion mensuelle du budget de la maison sont remis en cause par la transformation de l'unité de compte. Les populations pauvres et plus particulièrement les femmes, ainsi que les personnes âgées sont les catégories de personnes qui ont basé une part importante de leur identité sur ce savoir-faire. Elles se trouvent exposées à ce problème : « *Il faut tout recommencer ?* ».

A. Modes de gestion des comptes : la nécessité d'un apprentissage progressif des nouveaux montants de revenus

Ne plus arriver à gérer son compte à cause de l'euro est fréquemment évoqué par les personnes en difficulté. Il faut prendre en compte ici la situation de survie permanente que vivent ces personnes, survie qui est non seulement matérielle mais aussi psychique.

Nous avons insisté au départ sur l'influence centrale de l'incertitude ; or face à cette incertitude quotidienne les personnes sont amenées à développer des méthodes de sécurisation de leurs avoirs et de leurs dépenses. Et si le passage à l'euro les inquiète, c'est justement qu'il est susceptible de déstabiliser ces modes de sécurisation. En l'absence de comptabilité écrite ce sont des repères mentaux qui permettent une gestion

des flux.

Sont ainsi élaborées de multiples stratégies de cloisonnements, visant à équilibrer entrées et sorties d'argent. Les cloisonnements sont tout d'abord psychiques : on constate quasi-systématiquement une mise en correspondance entre entrées et sorties qui permet de faciliter l'équilibre des entrées et des sorties (telle rentrée d'argent va servir à financer telle consommation, le salaire de la femme est utilisé pour les dépenses courantes, les allocations familiales permettent de payer les vacances, etc.). Les rentrées d'argent exceptionnelles (travail temporaire, petit boulot « au noir », stage rémunéré, pension du mari lorsqu'elle est irrégulière, etc.) vont être affectées pour certains à des « extras » (par exemple un nouvel appareil ménager, des vêtements neufs aux enfants), pour d'autres à de l'épargne.

Dans certains cas ce cloisonnement n'est pas seulement psychique, il se matérialise par la répartition de l'argent sur différents comptes. Les femmes font verser sur leur compte les allocations et les différentes aides pour payer le budget quotidien de dépenses et le compte du mari sert à payer le reste. Parfois, mais c'est semble-t-il plus rare, c'est la situation inverse. La manière dont dépenses et revenus sont cloisonnés provient en grande partie de la répartition des prises de décisions au sein du couple.

Cette sectorisation, qui ne fait en fait que reproduire le système « des enveloppes », peut se traduire aussi par des opérations de retrait et de dépôt d'argent distinctes : les personnes viennent en même temps au bureau de poste retirer de l'argent et en déposer, chaque opération correspond à une dépense particulière. Distinguer les deux opérations permet de mieux mémoriser et surtout de ne pas se tromper.

Mais l'équilibre financier ainsi acquis est d'une très grande fragilité et il est susceptible d'être remis en question à tout moment. Les femmes ne sont jamais sûres « de ne pas être dedans ». L'équilibre est approximatif. Ce ne sont pas véritablement des calculs, mais des mises en équivalence et des ordres de grandeurs. Le moindre changement introduit une rupture, rupture qui est à la fois réelle (« va-t-on arriver à joindre les deux bouts ? ») et psychique, puisque les repères mentaux sont remis en question : ce risque de déstabilisation des routines de gestion familiale ne concerne pas seulement les plus pauvres, mais aussi les femmes en général dans la mesure où ce sont le plus souvent elles qui gèrent les budgets familiaux.

L'équilibre ainsi atteint est aussi très fragile dans la mesure où les processus de cloisonnements sont relativement fixes. Prenons un exemple : les allocations sont utilisées pour acheter à manger, lorsqu'elles diminuent le montant disponible pour manger diminue d'autant. Dès qu'une source de revenus ou qu'un poste de dépense varie, l'équilibre de l'ensemble est remis en question. Par exemple la diminution ou la suppression des allocations familiales lors du départ d'un enfant sont souvent difficiles à gérer. Les femmes se plaignent que toute la gestion est à repenser.

B. Reconstruire un référentiel de prix

On constate aussi un véritable savoir-faire en matière de prix.

Il est rare que les femmes achètent tout au même endroit car un commerce peut être

bon marché pour tel produit mais pas pour tel autre. Il y a tout un arbitrage savant entre la qualité recherchée, le prix qu'on peut y mettre et ce qui est proposé. Certains produits, mais aussi certains commerces, sont réservés aux repas de fête ou du dimanche, ou encore aux enfants. Pour certaines grandes occasions (par exemple un repas de famille), il arrive que les femmes passent leur semaine à faire les courses pour « faire la chasse aux promotions ». Certaines font plusieurs kilomètres à pied pour se rendre à la grande surface la plus proche... D'autres s'organisent en groupe pour aller faire des achats bon marché dans des magasins éloignés (notamment les mères maghrébines qui vont s'approvisionner directement aux abattoirs pour la viande). On peut donc parler d'un véritable savoir-faire.

§4. Comment reconstruire un nouveau référentiel ?

Toute la difficulté consiste bien évidemment à savoir quelles méthodes adopter pour favoriser la reconstruction de ce référentiel. Les résultats obtenus en matière de référentiels de prix relatifs aux biens d'alimentation s'avèrent limités. Il a été difficile d'aller au-delà d'une liste de prix standards (voir encadré ci-dessous) alors que nous pensions au départ parvenir à une liste de prix psychologiques spécifiques à chaque milieu social. Notons que parmi les produits de La Poste, le timbre à 3 fr. – connu de tous – constitue au même titre un produit qui pourra servir de contre-valeur. Mais c'est le seul produit de La Poste dont le prix soit connu.

Encadré 26. Les référentiels de prix

· 011pain (3 fr. la baguette ou autre type de pain) · 011lait (4 fr. litre ou pack de 6),
· 011beurre (plaquette 250 g environ 7/8 fr.), · 011oeufs (environ 1 fr. l'oeuf)
· 011pommes de terre (entre 3 et 5 fr. le kg) · 011carottes (environ 5 fr. le kg)
· 011beafsteak (soit qu'il s'agisse d'un produit de consommation courante, soit qu'il s'agisse d'un produit de luxe, reste une référence standard quels que soient les milieux) * 011timbre Poste à 3 fr.

Les femmes connaissent bien mieux les prix que les hommes : ne faut-il pas « féminiser » l'apprentissage des prix, ne serait-ce qu'en faisant apparaître des femmes sur les plaquettes de présentation ?

La connaissance du prix des biens de consommation courante n'est cependant pas suffisante à nos yeux pour constituer un référentiel lors du passage à l'euro. A ce plus petit dénominateur commun de prix, il serait nécessaire de faire référence aux produits de « consommation culturelle » selon les catégories sociales principales comme l'âge et le sexe. Ce sont les produits qui font le signe de distinction sociale, d'appartenance, plus liés à l'affect qui sont plus proches de la personne et rentrent dans la construction quotidienne de l'identité. Le changement d'unité de compte, affectée aux prix de ces produits « reflets », aura alors plus de conséquences sur la personne que les produits alimentaires, porteurs de moins de sens. C'est un point qui aurait nécessité une étude à part entière et que nous n'avons pu approfondir.

Toute la difficulté consiste ensuite à savoir comment sensibiliser les personnes aux nouveaux prix et comment favoriser l'apprentissage. On se heurte ici à un problème de

connaissance des mécanismes mentaux mis en oeuvre. Lorsque les femmes vont faire leurs courses, elles achètent toujours sensiblement pour la même somme : certaines calculent, de tête ou avec une calculatrice ; certaines achètent toujours la même chose ; d'autres enfin ne calculent pas vraiment, mais évaluent approximativement, et le total est toujours le même à quelque francs près. Cette capacité à évaluer très rapidement et par d'autres voies que celles du calcul le montant total des achats que l'on vient d'effectuer a été mise en évidence par des expérimentations effectuées par des chercheurs en psychologie cognitive. L'estimation est plus ou moins précise selon le temps dont elles disposent pour donner une approximation mais même avec un temps très court, elle reste très fiable. La recherche à l'heure actuelle reste encore à approfondir : les mécanismes mentaux mis en oeuvre dans ce processus d'évaluation apparemment intuitif restent mal connus⁴²⁰.

§5. Pour aller plus loin

Nos compétences se sont vite avérées limitées pour aller plus loin dans la compréhension des mécanismes de conversion et de reconstruction de référentiel qui relèvent en fait de psychologie cognitive. C'est la raison pour laquelle la Mission Recherche de La Poste a sollicité un laboratoire de recherche en psychologie du développement d'Aix-en-Provence pour un éventuel approfondissement au cours du premier semestre 1999. Trois thèmes principaux seraient susceptibles d'être étudiés :

les mécanismes de conversion : quelle est la nature du problème si on doit faire une division ou une multiplication ? Comment choisit-on s'il faut faire l'une ou l'autre ?

dans quelle mesure les personnes sont-elles capables avec l'euro de faire des comparaisons ?

comment se crée et se capitalise l'expérience pour faire fonctionner le nouveau système, comment se créent les nouveaux repères ?

Au-delà des résultats que donneraient ces recherches, quelques points apparaissent essentiels en matière d'accompagnement.

Un apprentissage progressif des montants des revenus apparaît ici indispensable.

Le principe du relevé en double colonne, prévu dès janvier 1999, est déjà un moyen de familiariser progressivement les personnes à cette nouvelle échelle de valeurs. Mais les personnes sont peu sensibles à l'écrit ; il est possible que certaines ne lisent pas la colonne euro, notamment celles dont l'angoisse est telle qu'elle provoque une attitude de rejet et de blocage. Ici encore leur « parler » en euro s'avère nécessaire.

Outre les mère de famille de milieux précaires, les personnes âgées sont

⁴²⁰ Entretien avec Patrick Lemaire et Jean-Louis Paour, Laboratoire de psychologie du développement, Université d'Aix en Provence.

particulièrement sensibles à cette reconstruction des prix. Elles vivent avec l'âge une recomposition de la personnalité et ont tendance à se « cristalliser » autour de certaines facettes de l'identité, notamment les prix. Ne faut-il pas sensibiliser le personnel au rôle qu'ils ont pour faire anticiper les personnes ? Pour les convaincre de l'intérêt ne faut-il pas les sensibiliser à ce mode de gestion par équivalence

Comment rendre cette mesure opérationnelle et efficace quand on sait que personne à l'heure actuelle, quels que soient les milieux, les âges, etc. ne lit son solde en euro sur son relevé de compte.

Ne faut-il pas progressivement « obliger » les personnes à regarder le solde en euro, par exemple en mettant en plus gros le montant en euro ?

Favoriser la reconstruction d'un référentiel doit s'appuyer sur des équivalence entre les billets et les objets. C'est un apprentissage du *pouvoir d'achat* de l'euro qui est nécessaire : pourquoi ne pas faire s'interroger sur ce que l'on peut acheter avec 1, 2, 5, 10 euros, par exemple sous forme de jeu (il faudrait deviner le prix en euros de certains produits). On pourrait aussi imaginer un jeu sur la gestion des budgets en euros favorisant la reconstruction de repères de revenus.

Les propositions opérationnelles restent de toute évidence limitées. Le principal apport de la recherche ici pourrait consister à donner des outils de compréhension des comportements de gestion et des « dialectes monétaires ».

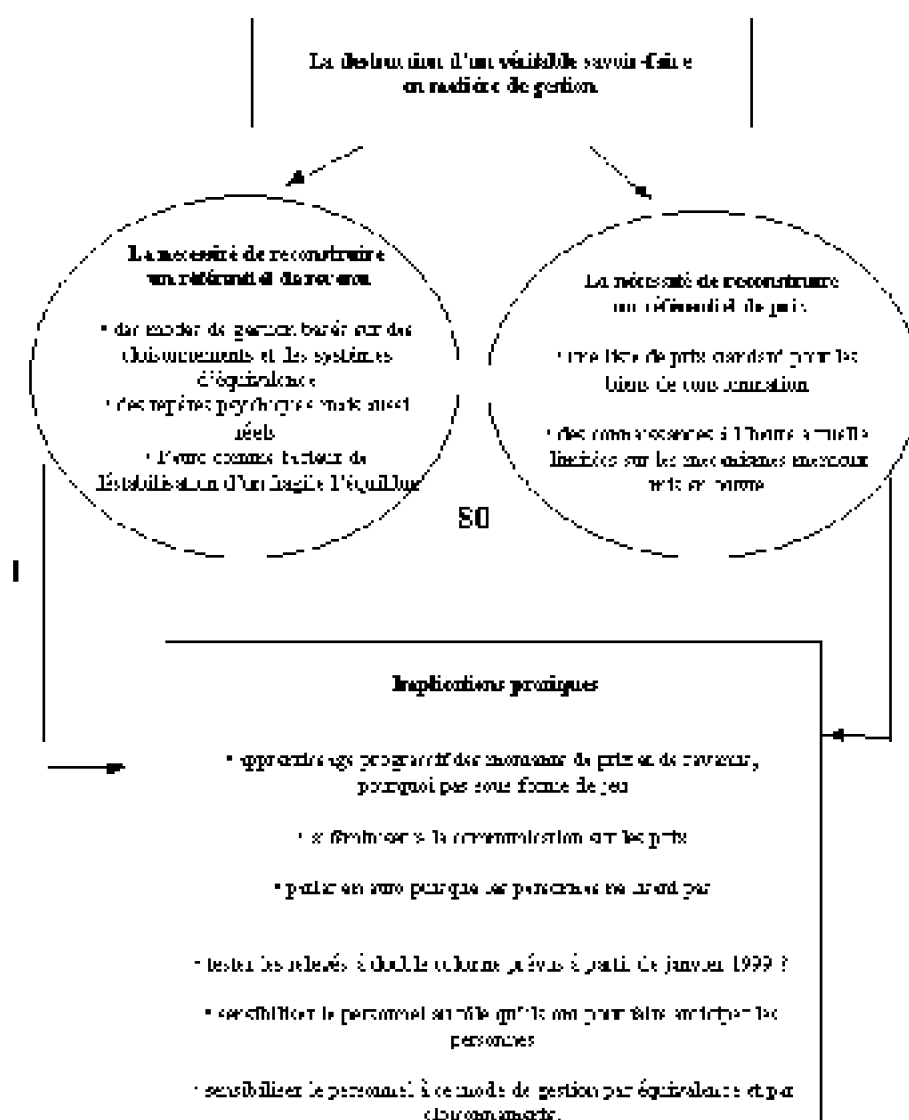


Figure 27. La destruction d'un savoir-faire en matière de gestion.

Conclusion, recommandations

§1. Comment lutter contre les risques d' « exclusion » ?

A. » Obliger » les personnes à anticiper ?

Parmi le personnel interrogé, il y a un quasi-consensus sur le fait qu'éventuellement il faut anticiper avec les personnes âgées (commencer à leur parler en euro par exemple, les inciter à prendre des chèques en euro pour celles qui ont des chèques) mais qu'en revanche toute anticipation est inutile avec les personnes en difficulté. Il nous semble toutefois qu'il y a un grand risque que les personnes perdent le peu de repères qu'elles ont. Même les personnes les plus « irresponsables » ont un minimum de repères de prix : il

semble indispensable de les « obliger » à anticiper, ce que seul le personnel de manière verbale est en mesure de faire.

Ne faut-il pas sensibiliser le personnel à la nécessité de parler en euro à la fois auprès des personnes âgées et des populations pauvres ?

Anticiper semble nécessaire, toute la difficulté consiste bien évidemment à savoir comment. Le seul moyen de les informer passe par la communication verbale, éventuellement avec humour et sous forme de « boutade » , comme certains le font déjà lorsqu'il s'agit de faire passer des messages difficiles.

Parler en euros aux personnes le plus vite possible nous semble nécessaire. Leur montrer « du concret » pour qu'elles se rendent compte que ce n'est pas si loin (des pièces, des billets par exemple) serait aussi un moyen d'inciter les personnes à anticiper. Nous y revenons plus loin.

B. Le besoin d'être rassuré

Certaines personnes auront probablement « peur » de demander des informations sur l'euro. Ce type de problème nous semble sous-estimé par le personnel, notamment du fait que les clients qui sont le plus en contact avec le personnel sont justement ceux qui au contraire ont largement tendance à se désresponsabiliser.

Ne faut-il pas faire en sorte que les personnes aient le sentiment qu'il n'y a pas de honte à demander des informations sur l'euro ? Par exemple en prévoyant des lieux, des personnes à leur disposition pour toute information et les en informant, en leur demandant directement si elles n'ont pas besoin de renseignements sur l'euro.

Ne faut-il pas prévoir par ailleurs d'informer les personnes qu'elles auront un interlocuteur privilégié sur l'euro : savoir qu'elles auront un interlocuteur peut suffire à les rassurer.

Les personnes expriment très fortement le besoin d'être rassurées. C'est aussi sur ce point que la plupart des membres du personnel mettent le plus l'accent. Certains toutefois ont tendance à réduire l'euro à un simple objet technique (il suffirait d'une calculette). Les arguments sont du type : « il suffit de convertir c'est tout » , « votre pouvoir d'achat est le même », « mettez-vous au porte-monnaie électronique » « ça fait tant en franc et puis c'est terminé, tout simplement » ; or de tels arguments ne feront que déstabiliser d'avantage les personnes inquiètes.

Il semble nécessaire d'insister dans les formations sur les dangers de ce type d'arguments.

C. Le besoin de concret

Le besoin de concret est très fortement exprimé par les personnes, et plus particulièrement chez la clientèle « à risque ». De telles attentes ne font que traduire ce que nous avons évoqué plus haut, à savoir un système de pensée « pratique ». Les personnes ont ainsi besoin de se rendre compte par elles-mêmes, l'expérience personnelle est l'information la plus crédible et la plus légitime.

Au-delà des attentes exprimées par les personnes elles-mêmes, mettre en place des choses concrètes est le seul moyen de leur montrer que l'euro est bientôt là, de les convaincre que l'euro n'est pas une abstraction et de les inciter ainsi à anticiper.

Ne pourrait-on pas imaginer une sorte de stand « euro » tenu par l'agent d'accueil (pas nécessairement de manière permanente). Ce type de mesure ne s'adresserait pas à tout le monde mais au moins à ceux qui apprécient de passer du temps dans le bureau de poste. Pour certaines personnes La Poste est avant tout un lieu de convivialité⁴²¹ : pourquoi ne pas utiliser l'euro pour agrémente la convivialité. Le contenu de ce stand reste à préciser :

Pourquoi ne pas montrer des pièces et des billets ? D'une part c'est une attente fortement exprimée, d'autre part les personnes sont sensibles aux beaux billets ;

Pourquoi ne pas montrer des factures libellées en euro, des chéquiers ? Ce serait un argument concret supplémentaire, cela permettrait aussi d'apaiser les inquiétudes de ceux qui ont peur de ne pas arriver à remplir leurs papiers, leur chèques ;

Pourquoi ne pas proposer des jeux avec comme perspective sous-jacente la reconstruction des référentiels ?

Ne faut-il pas par ailleurs montrer l'exemple, en d'autres termes que le personnel lui-même se mette à l'euro le plus vite possible à travers l'utilisation de chéquier ? D'une part cela permettrait que les personnes voient que « ça » fonctionne. Les relations de proximité sociale et culturelle (notamment avec les guichetiers, les agents d'accueil, les préposés qui se mettent « à leur hauteur ») devraient contribuer à mettre les personnes en confiance. D'autre part le personnel serait ainsi plus à même d'expliquer.

D. Jouer le rôle d'interprètes

Nous avons largement insisté sur le décalage entre système de pensée « pratique » et le contenu des informations véhiculées sur l'euro et sur les malentendus et les incompréhensions que ce décalage provoque. Le savoir « langagier » des postiers doit être utilisé pour véhiculer des informations de base. Certains guichetiers et conseillers financiers qui ont une longue expérience avec les personnes en difficulté ont été amenés à imaginer des termes compréhensibles, simples et surtout qui correspondent aux catégories mentales des personnes, parfois sous forme d'images.

Avec le passage à l'euro toutes les catégories de personnel vont être amenées à jouer ce rôle de traduction : pourquoi ne pas solliciter des membres du personnel intéressés pour réfléchir et concevoir une liste d'explications simples à diffuser auprès du reste du personnel, notamment les agents d'accueil qui ont encore peu d'expérience alors qu'ils sont au coeur du processus d'accompagnement.

E. Tableaux récapitulatifs

⁴²¹ Nos propres observations confirment largement les propos du personnel. Citons aussi une enquête réalisée par le bureau de poste Villeurbanne Lafayette sur les attentes de sa clientèle : plus d'espace pour s'asseoir, plus de poubelles pour éviter les papiers par terre, plus d'endroits pour écrire étaient trois points largement mis en avant.

Tableau 10. La Poste et le passage à l'euro. Bilan récapitulatif. Problèmes anticipés, réactions du personnel, recommandations.

Problèmes anticipés / attentes des personnes	Les réactions du personnel	Mode d'intervention possible
Attitude de rejet	Certains craignent que des clients refusent des euros. Quels arguments faut-il prévoir ?	« Provoquer » les personnes comme ont déjà l'habitude de le faire certains membres du personnel
Absence d'anticipation	Les avis sont partagés entre la nécessité d'anticiper ou au contraire le fait qu'il n'y a rien à faire. Même les personnes les plus « irresponsables » ont un minimum de repères de prix : il semble indispensable de les « obliger » à anticiper, ce que seul le personnel de manière verbale est en mesure de faire	- Parler en euros aux personnes le plus vite possible - Leur montrer « du concret » pour qu'elles se rendent compte qu'on y est : des pièces, des billets par exemple
Besoin d'être rassurés	C'est sur ce point que le personnel met le plus l'accent. La plupart évoquent des arguments affectifs, ce qui effectivement est nécessaire. Certains toutefois s'en tiennent à des arguments techniques « il suffit de convertir c'est tout », « votre pouvoir d'achat est le même », « mettez-vous au porte-monnaie électronique ». Il semble nécessaire d'insister dans les formations sur les dangers de ce type d'arguments.	Prévoir des personnes spécialisées dans l'accompagnement : savoir qu'elles auront un interlocuteur peut suffire à les rassurer Attention aux files d'attente : certaines n'osent rien demander de peur d'être ridicules quand il y a du monde
La « honte » de demander	Problème sous-estimé, notamment du fait que les clients avec qui le personnel est le plus en contact sont justement ceux qui au contraire ont largement tendance à se déresponsabiliser	Que les personnes aient le sentiment qu'il n'y a pas de honte à demander des informations sur l'euro leur dire qu'il y aura des lieux, des personnes à leur disposition pour toute information

Problèmes anticipés / attentes des personnes	Les réactions du personnel	Mode d'intervention possible
Peur de se faire avoir	Le personnel de la poste en est largement conscient, c'est une des principales réactions de la clientèle à l'heure actuelle. Certains membres du personnel ont d'ailleurs eux-mêmes cette réaction : c'est eux qu'il faut convaincre en premier	Parvenir à faire comprendre que le pouvoir d'achat est le même, en utilisant des termes simples et des images. Les consignes données au personnel de la Poste à travers les courriers internes vont tout à fait dans ce sens mais peu de membres du personnel y font référence : il faut à tout prix insister sur ce point (si ce n'est pas déjà prévu) dans les formations qui auront lieu très prochainement destinées aux guichetiers, agents d'accueil et conseillers financiers. Il semble nécessaire que les préposés aient aussi ce type de consigne.
Ne pas arriver à convertir	Beaucoup sous-estiment les difficultés que la conversion pose pour une large partie de la population. Sensibiliser le personnel au fait que le mécanisme de conversion n'est pas si simple que ce qu'ils pourraient croire.	Les convaincre qu'ils n'ont pas besoin de convertir. C'est déjà la position adoptée par la Poste (double affichage systématique dans les bureaux de Poste et sur les relevés) mais ne faut-il pas prévoir des explications simples pour que les personnes comprennent comment passer de l'un à l'autre afin qu'ils aient le sentiment de maîtriser un minimum le processus.
Besoin de concret		D'une part les personnes manifestent le besoin de concret. D'autre part leur montrer des choses concrètes est un moyen de les inciter à anticiper, et de les convaincre que l'euro n'est pas une abstraction. Montrer des pièces et des billets (Les personnes sont sensibles aux beaux billets) Montrer des

Problèmes anticipés / attentes des personnes	Les réactions du personnel	Mode d'intervention possible
		factures libellées en euro, des chèquiers (ce qui permettra aussi d'apaiser les inquiétudes de ceux qui ont peur de ne pas arriver à remplir leurs papiers, leur chèques)

Problèmes anticipés / attentes des personnes	Les réactions du personnel	Mode d'intervention possible
Ne pas arriver à remplir des papiers, des chèques		Montrer des factures en euro, des chèques en euro
Ne pas arriver à faire ses comptes. Déstabilisation des repères, tant psychiques que réels.	Problèmes sous-estimés. Ne faut-il pas sensibiliser le personnel au rôle qu'ils ont pour faire anticiper les personnes ? Pour les en convaincre, ne faut-il pas les sensibiliser à ce mode de gestion par équivalence et par cloisonnements.	Le principe du relevé en double colonne est déjà un moyen de familiariser progressivement les personnes à cette nouvelle échelle de valeurs. Mais les personnes sont peu sensibles à l'écrit ; il est possible que certaines ne lisent pas la colonne euro, notamment celles dont l'angoisse est telle qu'elle provoque une attitude de rejet et de blocage.
Problèmes d'incompréhension	Toutes les catégories de personnel vont être confrontées à un rôle de « traduction ». Pourquoi ne pas utiliser l'expérience de certains d'entre eux qui se porteraient volontaire pour faire une liste de suggestions sur les termes, les images à utiliser pour transmettre des informations difficiles à comprendre : taux de conversion, pouvoir d'achat, le scénario en deux étapes,	

§2. Quels surcoûts pour le personnel ?

A. Des surcoûts en terme de temps mais aussi de tensions

Proposer plusieurs tables de conversion

Des francs en euros

1.

Des euros en franc

2.

Sécuriser les femmes et les personnes âgées par un apprentissage des prix spécifiques

Nous proposons pour terminer d'évoquer la question des surcoûts que la transition va engendrer pour La Poste. Le problème central est celui du rallongement des opérations. C'est en milieu urbain « difficile » que le problème se posera le plus, notamment quand on prend en compte aujourd'hui les tensions déjà existantes. En nous appuyant sur une étude réalisée par le Laboratoire LAST – CLERSE (Université Lille I et IFRESI) pour la Mission Recherche sur les « surcoûts » sociaux de La Poste, nous suggérons une liste des « surcoûts » liés à l'introduction de l'euro : les surcoûts actuels susceptibles d'augmenter et les surcoûts supplémentaires. Il est bien sûr impossible de les évaluer de manière quantitative. Il convient toutefois de prendre en compte les conséquences non seulement en termes de temps (surcoûts liés à des problèmes cognitifs et culturels, et à des problèmes financiers) mais aussi en termes de tensions et de conflits (surcoûts liés à des comportements « déviants »). Nous avons déjà évoqué l'importance de la disponibilité des guichetiers. Dès qu'ils sont pressés ils vivent mal leurs responsabilités car ils ont le sentiment de mal faire leur travail ; cela crée des tensions auprès de la clientèle, d'une part car elle attend, d'autre part car les guichetiers n'ont pas le temps de répondre à l'ensemble de leurs attentes.

La question du temps joue donc un rôle central sur le « climat social » du bureau. Les surcoûts se mesurent en temps supplémentaire, mais aussi en erreurs supplémentaires (du fait de la disponibilité moindre des guichetiers), ainsi qu'en mécontentements et agressivité des autres clients à l'égard du guichetier et de la personnes « aidée » ou encore de personnes « rentables ». Nous insistons d'autant plus sur ce point que cette question du rallongement des opérations ne suscite pas vraiment d'inquiétude, les membres du personnel ont le sentiment que La Poste aura prévu des mesures à cet effet.

B. Suggestion d'une liste des surcoûts

Cette liste n'a pas prétention à l'exhaustivité. Il s'agit simplement de pointer du doigt le problème.

Il y a une première liste de surcoûts liés spécifiquement à l'euro, que nous avons déjà largement évoqué (répondre aux questions, rassurer, expliquer qu'il n'y a pas de perte nominale, expliquer le scénario en deux phases, etc.).

Ce sont ensuite les surcoûts sociaux actuels qui sont susceptibles d'augmenter. Nous avons pris comme point de départ les surcoûts sociaux évalués par J. Gadrey *et alii* [1996].

Tableau 11. La Poste et le passage à l'euro. Surcoûts anticipés liés à des handicaps cognitifs et culturels.

Surcoûts actuels	Quelle évolution avec l'euro ?
Méconnaissance du vocabulaire bancaire ou postal, source d'erreurs et de quiproquos	
Difficultés de compréhension des procédures de base et difficultés de mémorisation des procédures les plus simples et les plus répétitives	Réflexion à avoir sur les éventuels changement de procédures Le simple changement d'apparence des chèques et des automates risque de nécessiter un certain temps d'apprentissage
Intercompréhension bloquée en raison	
- de la barrière de la langue	On peut largement supposer que les étrangers qui comprennent mal le français auront d'autant plus que les autres des questions sur l'euro.
- dans une moindre mesure du « dialecte » anciens francs	Les incompréhensions se traduisent entre autres par des malentendus sur les sommes (les guichetiers sont amenés à recommencer plusieurs fois l'opération). Avec l'euro il est fort probable que les malentendus vont être plus fréquents
Difficultés à remplir les formulaires au traitement de l'opération (mandats, accusés de réception, reçus de dépôts et de retrait, etc.)	Il est probable qu'avec l'euro il va falloir réapprendre à certaines personnes à remplir des formulaires. Le moindre changement suscite des inquiétudes, les personnes ont peur de se tromper.
Difficultés d'utilisation des automates	Il y aura probablement un temps d'apprentissage nécessaire pour l'utilisation des nouveaux automates

Tableau 12. Surcoûts liés à des difficultés financières

Surcoûts actuels	Quelle évolution avec l'euro ?
Acceptation de retraits et d'interrogations de comptes très fréquents	Les personnes très souvent viennent vérifier à quoi correspond telle somme débitée ou créditée sur leur compte : ne vont-elles pas venir plus souvent ?
Acceptation de retraits de sommes très faibles	Quel va être le retrait minimum accepté en euros ?
Assistance à certains clients en matière de gestion de compte et de gestion de leur budget	Perte de repères qui risque de provoquer des besoins d'assistance supplémentaires
Envoi fréquent de mandats	
Demande d'avances	Justifier l'euro comme argument supplémentaire (en tant que source de déstabilisation) pour demander des avances

Tableau 13. Surcoûts liés à des comportement « déviants »

Surcoûts actuels	Quelle évolution avec l'euro ?
Comportements agressifs et violents	Le plus souvent proviennent des retards de délais de paiement des allocations (jour férié, panne informatique). L'euro ne devrait pas provoquer de problèmes supplémentaires à ce niveau. Proviennent aussi d'énervements suite à des attentes trop longues, des malentendus : ici en revanche il risque d'y avoir des tensions supplémentaires lors de la transition. Proviennent d'incompréhensions, de malentendus (par rapport à des montants de retraits) : ici aussi tensions supplémentaires.
Fraude, mensonge, dissimulations	L'euro ne va-t-il pas être utilisé comme argument supplémentaire pour tenter « d'amadouer » le personnel ?

Annexe 3. Etude d'évaluation du dispositif de microfinance au Sénégal.

§1. Les échantillons

A. Échantillon des femmes rencontrées

Tableau 14. Localisation des femmes enquêtées

	Thiès	Mbour	Pikine	Rufisque	Bambey	total
rural	14	6		2	11	33
Semi-rural	8	2		8	2	20
urbain	8	6	12	8		34
total	30	14	12	18	13	87

Tableau 15. Classes d'âge

Age	25-30 ans	31-35 ans	36-40 ans	41-45 ans	46-50 ans	51-55 ans	56-60 ans
Nombre absolu	6	8	15	27	15	8	8
%	8%	9%	17%	31%	17%	9%	9%

Tableau 16. Appartenance ethnique

	wolof	séerer	lébou	poular	autres
Nombre absolu	44	19	11	7	6
pourcentage	51%	22%	13%	8%	7%

Tableau 17. Appartenance religieuse

	confrérie mouride	confrérie tidjane	catholique	autre
Nombre absolu	55	23	6	3
pourcentage	63%	26%	7%	3,5%

Tableau 18. Situation matrimoniale

Situation célibataire	Mariée	Célibataire	Divorcée, séparée
Nombre absolu	50	10	17
%	69%	11%	20%

B. Échantillon des groupements féminins

Tableau 19. Caractéristiques générales des groupes féminins en milieu urbain

⁴²² Par institutionnalisation, nous entendons l'inscription légale soit sous forme de Groupement d'Intérêt Économique, soit sous forme d'affiliation à la fédération des groupements de promotion féminine (statut d'Organisation non gouvernementale).

⁴²³ Tous les groupes pratiquent la médiation financière. Ce type d'activité n'est donc pas rappelé, sauf quand c'est la seule activité menée.

nom	implantation	Nombre de membres	Date de création et d'institutionnalis	Principales activités ⁴²³
Diamolaye	Pikine/Malika	37	Création en 1979 Institutionnalisation en 1993	Aviculture Commerce de poisson Maraîchage
Ngenel	Pikine/Fith Mithie	10	Création en 1990 Institutionnalisation en 1992	Commerce de poisson, d'ustensiles de cuisine, de savon, de riz, d'arachide, de friperie Maraîchage Opérations <i>Tabaski</i> et <i>Karhité</i> 424
Dental Poular	Pikine	25	Création et institutionnalisation en 1995	Commerce d'ustensiles de cuisine Maraîchage Aviculture
Ndiguel	Pikine/Fass Mbao	38	Création et institutionnalisation en 1995 (quartier « déguerpi ») ⁴²⁵	Centrale d'achat Adduction d'eau Conférences
Femmes en Elevage	Pikine/Yemmbeul	40	Création et institutionnalisation en 1995	Aviculture
Bok Diom	Pikine/Malika	20	Création et institutionnalisation en 1993	Commerce de mil, d'arachide, de produits aromatiques, de

⁴²² Par institutionnalisation, nous entendons l'inscription légale soit sous forme de Groupement d'Intérêt Économique, soit sous forme d'affiliation à la fédération des groupements de promotion féminine (statut d'Organisation non gouvernementale).

⁴²³ Tous les groupes pratiquent la médiation financière. Ce type d'activité n'est donc pas rappelé, sauf quand c'est la seule activité menée.

⁴²⁴ Il s'agit d'opérations commerciales réalisées spécifiquement en vue des fêtes islamiques de la *Tabaski* et de la *Karhité*.

⁴²⁵ Le terme « quartier déguerpi » fait référence aux populations délogées du centre de Dakar et relogées dans des quartiers périphériques.

Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Entre autonomie et dépendance

nom	implantation	Nombre de membres	Date de création et d'institutionnalis	Principales activités ⁴²³
				poisson Maraîchage
Ouf Sa Njaboot	Pikine/Guediawaye	24	Création et institutionnalisation en 1993	Commerce de thé, de bol et de poisson
PASTE F	Pikine	40	Création et institutionnalisation en 1989	Commerce de denrées alimentaires Formation
UFAES	Pikine			Commerce d'huile de palme de nattes, de riz , de poisson
Niax Niarinu	Rufisque/marché central	18	Création et institutionnalisation en 1989	Groupe « artificiel » ⁴²⁶
Sonn Niarinu	Rufisque/Dioko	24	Création et institutionnalisation en 1994	Groupe « artificiel »
Marché mali	Thiès	10	Commerçantes d'un même marché	Médiation financière uniquement
Bokk Diom	Thiès commune	25	Création en 1993 Institutionnalisation en 1995	Mbotay
Anciennes Gouttes de lait	Thiès	12	Création en 1992 Institutionnalisation en 1995 Anciennes élèves d'une même promotion	Centre de formation de couture ; Activités commerciales ponctuelles ;
Djubo Bokm Yakar	Thiès commune	48	Création en 1982 Institutionnalisation	Teinture ; Formation en

⁴²² Par institutionnalisation, nous entendons l'inscription légale soit sous forme de Groupement d'Intérêt Économique, soit sous forme d'affiliation à la fédération des groupements de promotion féminine (statut d'Organisation non gouvernementale).

⁴²³ Tous les groupes pratiquent la médiation financière. Ce type d'activité n'est donc pas rappelé, sauf quand c'est la seule activité menée.

⁴²⁶ L'appellation « groupe artificiel » renvoie à la typologie proposée au chapitre 10.

nom	implantation	Nombre de membres	Date de création et d'institutionnalis	Principales activités ⁴²³
			en 1987	couture ; Participation et organisation de fêtes.
Niakh Niarinu la suée	Thiès commune	70	Création en 1976 Institutionnalisation en 1986 Garderie d'enfants.	Centre de formation
Sopp Elisabeth	Thiès commune	23	Création et institutionnalisation en 1990	Commerce de denrées alimentaires Embouche ovine Teinture
Sopp Anta Niang	Mbour commune	11	Création en 1964 sous l'influence de la « marraine » Anta Niang. Institutionnalisation en 1990.	Teinture Activité menée sous l'égide du centre social
Djubo Bokm Yakar	Mbour	74	Création en 1987 sous l'influence de la « marraine » Awa Rhol, responsable départementale du SDC ⁴²⁷	Dahira Teinture Activités commerciales ponctuelles
Femmes catholiques de Tidiaye	Mbour/Tidiaye	74	Création en 1984 Institutionnalisation en 1990.	Activités religieuses Teinture Transformation de fruits
Sopp <i>Ndiahatt Gueye</i>	Mbour/Joal	100		Dahira Commerce de

⁴²² Par institutionnalisation, nous entendons l'inscription légale soit sous forme de Groupement d'Intérêt Économique, soit sous forme d'affiliation à la fédération des groupements de promotion féminine (statut d'Organisation non gouvernementale).

⁴²³ Tous les groupes pratiquent la médiation financière. Ce type d'activité n'est donc pas rappelé, sauf quand c'est la seule activité menée.

⁴²⁷ Service de Développement Communautaire.

Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Entre autonomie et dépendance

nom	implantation	Nombre de membres	Date de création et d'institutionnalis	Principales activités ⁴²³
				poisson
Sopp <i>Manse Diara</i>	Tivaouane	70	Création en 1985 <i>Mbotay</i> ⁴²⁸	Médiation financière uniquement
Fogny n°2 (nom du quartier)	Tivaouane	45	Création en 1985 ; <i>Mbotay</i>	Médiation financière uniquement
Diappo ligueye	Tivaouane	110	Création en 1990 <i>Mbotay</i>	Médiation financière uniquement
Darou Salam n°2	Tivaouane	45	Création en 1995 <i>Mbotay</i>	Médiation financière uniquement
Darou Salam n°1	Tivaouane	38	Création en 1994 <i>Mbotay</i>	Médiation financière uniquement

Tableau 20. Caractéristiques générales des groupes en milieu péri-urbain⁴²⁹

Nom	Implantation	Nombre de membres	Ancienneté	Principales activités
Sopp Sérigne	Pikine Malika	22	Création en 1990	Médiation

⁴²² Par institutionnalisation, nous entendons l'inscription légale soit sous forme de Groupement d'Intérêt Économique, soit sous forme d'affiliation à la fédération des groupements de promotion féminine (statut d'Organisation non gouvernementale).

⁴²³ Tous les groupes pratiquent la médiation financière. Ce type d'activité n'est donc pas rappelé, sauf quand c'est la seule activité menée.

⁴²⁸ *Mbotay* est le terme wolof généralement employé pour désigner les groupes « traditionnels » féminins, dont l'une des principales activités est la tontine.

⁴²⁹ Le terme « péri-urbain » renvoie aux villages situés à proximité des villes (sur notre échantillon, il s'agit de Thiès et de Dakar) et sur un grand axe routier.

Nom	Implantation	Nombre de membres	Ancienneté	Principales activités
Mansour			Institutionnalisation en 1993	financière uniquement
Khombol Deggo	Thiès Khombol	20	Création et institutionnalisation en 1990 sous l'impulsion du directeur du centre social	Commerce de poisson savon, Banque de céréales Embouche
Sopp Pout	Thiès Pout	40	Création et institutionnalisation en 1995 afin d'accéder au crédit	Médiation financière uniquement
Khombol and liggey	Thiès Khombol	45		Commerce de poisson et de céréales
Manko	Bambey commune	50	Création en 1983 Institutionnalisation en 1991	Agriculture
Golby Assane	Bambey commune	65	Création en 1982 Institutionnalisation en 1989.	Agriculture Commerce de céréales Moulin à mil
Golby ma doogi	Bambey commune	50	Création en 1986 Institutionnalisation en 1988.	Commerce de céréales Maraîchage
Bambylor	Rufisque Bambylor	24	Création en 1984 car « c'était à la mode » Institutionnalisation en 1986	Moulin à mil Conférences sur l'Islam
Séby Ponty	Rufisque Séby Ponty	86	Création en 1986 Institutionnalisation en 1987	Moulin à mil Banque céréalière Commerce ustensiles cuisine

C. Niveau de formation

Tableau 21. Caractéristiques des groupements en milieu rural
 Tableau. Nombre d'enfants, Tableau. Niveau de formation

⁴³⁰ Terme employé par les femmes pour désigner des discussions plus ou moins formelles, plus ou moins organisées qui ont lieu au sein des groupes sur des thèmes d'actualité (contraception, violence, etc.).

Nom	Localisation	Nombre de membres	Ancienneté	Principales activités
Diegou Sahel	Mbour Fissel	20	Existe « depuis toujours » Institutionnalisation en 1992	Maraîchage
Djeebo	Mbour Niaganiaye	36	Création en 85-86 Institutionnalisation en 1993 Regroupe des femmes de fonctionnaires.	Moulin à mil
Exploitation agricole	Rufisque Bargny	25	Création en 1988 Institutionnalisé en 1993	Groupe « artificiel »
Dieul Dieul	Rufisque Khekh Tivaouane	30	Création en 1968 Institutionnalisé en 1987	Groupe « artificiel »
Djoubo Beuggel Bargny	Rufisque Djolman	10	Création en 1983 Institutionnalisé en 1987	Aviculture Conférences Causeries ⁴³⁰ Théâtre
Diappo Ligueye	Thiès Keur Mamour Ngoné	54	Création en 1989 Institutionnalisé en 1991	Commerce de plantes aromatiques et de céréales
Toubatoul	Thiès	246		Commerce de céréales
Bok Diom	Thiès Ndoukouman	120	Création en 1986 Institutionnalisé en 1991	Moulin à mil Centrale d'achat Agriculture pluviale
Keur Mamour	Thiès. Keur Mamour		Existe « depuis toujours » Institutionnalisation par le directeur du centre d'expansion rurale.	Location de matériel de fête, Banque de céréale
Kathialick	Thiès Kathialick	67	Existe « depuis toujours »	Commerce de céréales

⁴³⁰ Terme employé par les femmes pour désigner des discussions plus ou moins formelles, plus ou moins organisées qui ont lieu au sein des groupes sur des thèmes d'actualité (contraception, violence, etc.).

Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Entre autonomie et dépendance

Nom	Localisation	Nombre de membres	Ancienneté	Principales activités
			Institutionnalisation par la monitrice en 1992.	
Bokk Khalat	Rufisque Sébikhotane	12	Création en 1995 Regroupe de jeunes intellectuelles natives du village	Pèlerinages religieux
Jubbo	Bambey Ngoye	32	Existe « depuis toujours » Institutionnalisation en 1991	
And Bokk Liggey	Bambey Khandiar	48	Création en 1984 ; Institutionnalisation en 1987.	Moulin à mil Banque de céréales
Keur Massamba Nar	Bambey	42	Création et institutionnalisation en 1995	Pèlerinages religieux
Takou Ligguey se décider ensemble à travailler	Bambey	68	Création en 1987 ; Institutionnalisation en 1992.	« Banque » de céréales ⁴³¹ Maraîchage
Keur Gaye Ser	Bambey Keur Kassamba Kane	54	Institutionnalisation en 1990.	Commerce d'arachide et de mil Agriculture d'arachide
Manko II	Bambey Wahal Diamm	50	Institutionnalisation en 1989	Chants religieux Commerce de mil et d'arachide Elevage ovin

Tableau 22. Revenus collectifs annuels des groupements en milieu urbain et péri-urbain

Nom du groupe Et nombre de membres	Principales activités productives	Principaux partenaires	Revenu annuel	Montant d'épargne bancaire	Disponibilité de crédit
Femmes en Elevage	Aviculture (1 100 000)	ENDA	1 100 000 (total) 27 500	180 000 (CMS)	600 000 / 15 000

⁴³¹ Il s'agit de stocker collectivement des céréales en vue de la période de soudure.

Nom du groupe Et nombre de membres	Principales activités productives	Principaux partenaires	Revenu annuel	Montant d'épargne bancaire	Disponibilité de crédit
(Pikine/Yembeul) 40 membres			(par tête)	100 000 (CNCA) 5000 (Pamecas)	permanent trimestriel
Bok Diom (Pikine/Malika) 20 membres	Commerce mil, arachide, produits aromatiques poisson (240 000) Maraîchage (180 000)	Plan International ENDA	420 000 12 000	180 000 (CMS) 5000 (Pamecas)	240 000 / 12 000 mensuel
Ouf Sa Njaboot (Pikine/Guediawaye) 24 membres	Commerce de thé et de bol (1 200 000) et de poisson (321 000)		1 512 000 63 000	28 300 (CMS) 225 000 (CNCA)	288 000 / 12 000
UFAES (Pikine) 40 membres	Commerce d'huile de palme (600 000) de nattes (60 000), de riz (1 336 000) de poisson (600 000)	Plan International FDEA, ENDA	2 116 000 84 640	50 000 (Poste)	?
Diamolaye (Pikine/Malika) 37 membres	Aviculture (1 215 000) Commerce de poisson 900 000 Maraîchage 1 000 000	USAID, SDDC, préfecture, SEDIMA, Plan International	3 115 000 / 84 189	208 000 (CMS) 1 600 000 (CNCA) 130 000 (Pamecas)	450 000 / 45 000
Ngenel (Pikine/Fith Mithie) 10 membres	Commerce de poisson (70 000) Ustensiles cuisine (212 500), savon, riz, arachide, friperie,	Centre Social	2 000 000 200 000	6500 (CMS) 100 000 (CNCA)	100 000 / 25 000 crédit permanent

Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Entre autonomie et dépendance

Nom du groupe Et nombre de membres	Principales activités productives	Principaux partenaires	Revenu annuel	Montant d'épargne bancaire	Disponibilité de crédit
	maraîchage, opérations tabaski				
Séby Ponty (Rufisque/Séby Ponty) 86 membres semi-rural	Moulin à mil Banque céréalière Commerce ustensiles cuisine	FENU Unicef	1 620 000 1 833		2 600 000 / entre 30 et 50 000 crédit permanent trimestriel
Khombol Deggo (Thiès/Khombol) 20 membres semi-rural	Commerce de poisson 360 000, savon (102 000), banque de céréales (28 000), embouche (113 400)	FED	603 000 30 150	250 000 (CMS)	1 800 000 / 90 000 crédit permanent

Tableau 23. Caractéristiques et financières des groupes « dynamiques » en milieu rural

Nom du groupe Et nombre de membres	Principales activités	Principaux partenaires	Revenu annuel	Epargne bancaire	Montant de crédit disponible(Total / par membre)
Diegou Sahel (Mbour/Fissel) 20	maraîchage	Caritas Precoba (organisme formation) ONG « eau vive »	100 000 5 000	14 500	100 000 / 5000
Djeebo (Mbour/Niaganaye) 36	Moulin à mil	Mission catholique ONG française SDCC	42 000 1666	6 500	720 000 / 15 600
Diappo Ligueye (Thiès/Keur Mamour Ngoné) 54	Commerce plantes aromatiques, céréales		82 000 1518	6 500	550 000 / 10000 permanent six mois
Toubatoul (Thiès) 246	Moulin à mil		830 000 3373		Permanent 2500 Remboursement mensuel
Bok Diom (Thiès /Ndoukouman) 120	Moulin à mil (420 000) Centrale d'achat (300 000), agriculture pluviale (20 000)	FED Action Sociale	560 000 4666	75 000 (CMS) 150 000 (CNE) 50 000 (village)	Permanent 2500 Remboursement trimestriel
And Bokk Liggey (Bambey/Khandouane) 48	Moulin à mil Banque de céréales	Caritas BAD Adhis	630 000 13 125	500 000 (CMS) 424 254 (Poste)	750 000/ 50
Keur Massamba Nar (Bambey) 42	Crédit Pèlerinage	PAGPF	?	50 000 (CMS)	120 000 / 3000 permanent bimensuel
Takou Ligguey (se décider ensemble à travailler)	Banque céréale (45 000) Maraîchage	Caritas FIDA PAGPF	345 000 5073	60 000 10 000 (Poste)	750 000 / 15 000 bimensuel

Nom du groupe Et nombre de membres	Principales activités	Principaux partenaires	Revenu annuel	Epargne bancaire	Montant de crédit disponible(Total / par membre)
Bambey 68	(300 000)				
Keur Gaye Ser (Bambey/Keur Kassamba Kane) 54	Commerce arachide, mil (55 000), agriculture arachide (15 000)	FIDA	60 000 1111	6500 (CMS)	54 000 / 1000 permanent trimestriel
Manko II (Bambey/Wahala Diamm) 50	Crédit Chants religieux Commerce mil, arachide (82 500) Elevage ovin (19000)		101 500 2030	ouverture	125 000 / 5 000 trimestriel

Annexe 4. Le dispositif des *Écoles des Consommateurs*

I. Le public

§1. Un public essentiellement féminin

Il y a une très forte proportion de femmes, au total on compte 89% de femmes pour 11% d'hommes.

Plusieurs *Écoles* ne sont composées que de femmes : huit d'après le questionnaire quantitatif (Aulnoy les Valenciennes, Dunkerke (Jeu de mail), Loos (les Oliveaux), Hasebrouck, Wervicq, Armentières, Bousbèque, Tourcoing). Les autres *Écoles* comptent un ou deux hommes, rarement plus. Cette proportion est stable au cours du temps.

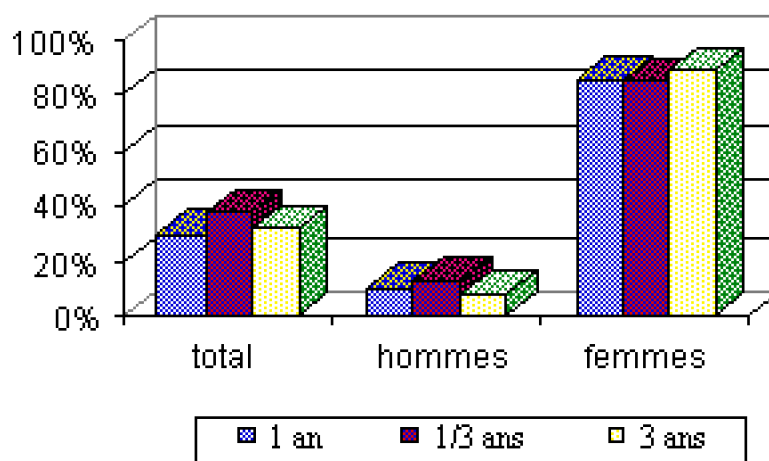


Figure 1. Les Écoles de consommateurs. Hommes, femmes et ancienneté au sein du dispositif Hommes, femmes et ancienneté au sein du dispositif

§2. Couples, personnes isolées

Tableau 24. Les Écoles de consommateurs. Personnes vivant en couples / vivant isolées

Personnes isolées	30% dont hommes 4% dont femmes 25%
Personnes isolées avec enfants	17% dont hommes : 1% dont femmes : 16%
Personnes vivant en couple	15% dont hommes 3% dont femmes 12%
Personnes vivant en couple avec enfants	39% dont hommes 4% dont femmes 34%
Total	101%

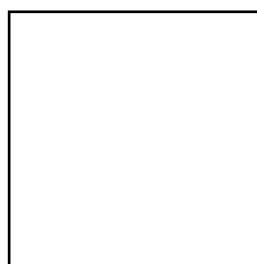


Figure 28. Personnes isolées/personnes en couple

Sur l'ensemble des écoles, la proportion de personnes vivant en couples et vivant isolées est quasi équivalente puisqu'on a 54% de couples et 46% de personnes isolées. En revanche la proportion varie beaucoup selon les Écoles.

Tableau 24. Les Écoles de consommateurs. Personnes isolées, personnes vivant en couple. Détail par École

432

⁴³² Entre parenthèses est noté le nombre de personnes qui participent régulièrement au groupe.

École	Couple	Seule
Total	54%	46%
Wervicq (6)	100%	0%
Gravelines (16)	94%	6%
Bousbèque (8) (10/12)	87%	12%
Aulnoy les Valenciennes (12)	75%	25%
Marles les Mines (12)	67%	33%
Loos (Les Oliveaux)	62%	37%
Linselles (10) (15/20)	60%	40%
Dunkerke Pasteur (5)	60%	40%
Hasebrouck (9)	56%	33%
Arras (31)	55%	45%
Halluin (13)	54%	46%
Grande Synthe (Europe) (14)	50%	50%
Armentières (14)	50%	50%
Watterlos (6)	50%	50%
Escaudan (7)	43%	57%
Wazemmes (11)	36%	64%
Marcq-en-Baroeul (9)	33%	67%
AulnoyAimeries (10)	30%	70%
Dunkerke/Glacis (24)	29%	71%
Dunkerke/ Jeu de mail (7)	29%	71%
Tourcoing (7)	29%	71%
Bruay la Buisnière (5)	20%	80%

§3. L'âge

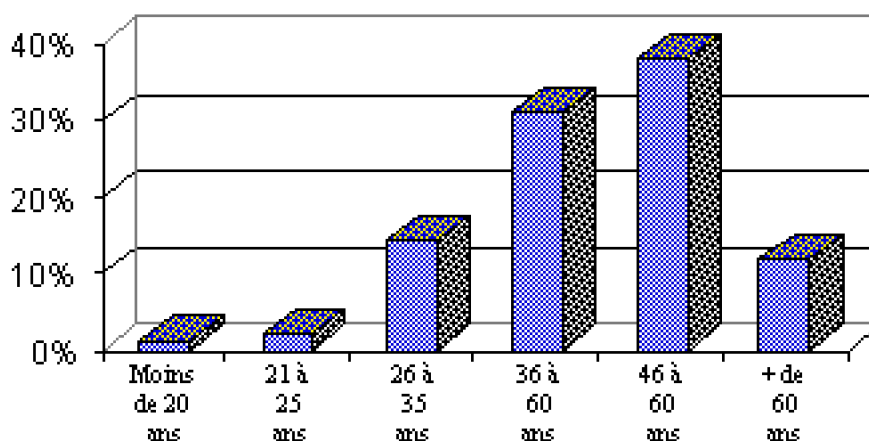


Figure 29. Les Écoles de consommateurs. Peu de jeunes

C. Une grande variété selon les *Écoles* : *Écoles* « d'anciens » et *Écoles* « de jeunes »

Certaines *Écoles* rassemblent en majorité des « anciens », tandis que d'autres rassemblent plutôt des jeunes : ceci conditionne fortement les thèmes abordés, la manière dont se déroulent les séances et l'impact de l'*École* sur les trajectoires personnelles.

En retenant uniquement les *Écoles* où il y a eu suffisamment d'entretiens pour prétendre à un minimum de représentativité, on obtient le tableau suivant. Les *Écoles* sont classées en fonction de la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans.

Tableau 25. La diversité des *Écoles* en terme d'âge

⁴³³ Entre parenthèses est noté le nombre de personnes qui participent régulièrement groupe.

Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Entre autonomie et dépendance

	Moins de 20 ans	21 à 25 ans	26 à 35 ans	36 à 45 ans	46 à 60 ans	+ de 60ans
Halluin (13) ⁴³³	0%	0%	0%	23%	46%	31%
Linselles (10)	0%	0%	0%	60%	10%	30%
Dunkerke / glacis (24)	0%	0%	12%	0%	58%	29%
Dunkerke / jeu de mail (7)	0%	0%	0%	43%	29%	29%
Grande Synthe (Europe) (14)	0%	0%	0%	14%	57%	29%
Tourcoing(7)	0%	14%	0%	14%	43%	29%
Saint Omer	0%	0%	20%	20%	40%	20%
Arras (31)	3%	6%	6%	29%	39%	16%
Armentières/total (14)	0%	0%	21%	21%	43%	14%
Aulnoye Aimeries (10)	0%	0%	10%	30%	50%	10%
Watterlos	0%	0%	0%	0%	83%	0%
Marcq en Baroeul (9)	0%	0%	0%	33%	67%	0%
Bruay la Buisnière (5)	0%	0%	20%	20%	60%	0%
Wazemmes (11)	0%	18%	36%	27%	18%	0%
Marles les Mines (12)	8%	0%	50%	33%	8%	0%
Wervicq (6)	0%	0%	50%	33%	17%	0%
Loos (Les Oliveaux)	0%	0%	37%	37,5%	25%	0%
Gravelines (16)	0%	0%	12%	44%	44%	0%
Hasebrouck (9)	11%	11%	22%	44%	0%	0%
Bousbèque (8)	0%	0%	12%	50%	37%	0%
Escaudan (7)	0%	0%	14%	57%	29%	0%

⁴³³ Entre parenthèses est noté le nombre de personnes qui participent régulièrement groupe.

	Moins de 20 ans	21 à 25 ans	26 à 35 ans	36 à 45 ans	46 à 60 ans	+ de 60ans
Aulnoy Les Valenciennes (12)	0%	0%	25%	58%	17%	0%

On constate de très fortes différences selon la situation familiale des personnes : les personnes sans enfants (vivant en couple ou non) sont largement surreprésentés chez les plus de 60 ans (25,8% pour les couples sans enfants et 29,2% isolés sans enfants contre 12,5% en moyenne). Inversement les personnes avec enfants sont surreprésentés chez les jeunes (VOIR GRAPHIQUE).

§4. Les ressources des personnes : une majorité de personnes en situation précaire

30% des personnes ont des revenus issus du travail (13% de salariés, 16% de retraités)

Tableau 26. Les ressources des personnes

	Salaire	Retraite	Assedi	Alloc fam	AAH	RMI	API	Ces/Ce	Autre	Non rép.
Total	13%	16%	10%	25%	5%	26%	1%	1%	10%	9%
Femmes	14%	15%	10%	27%	5%	25%	1%	0%	9%	10%
Hommes	7%	25%	11%	11%	7%	39%	0	4%	18%	7%

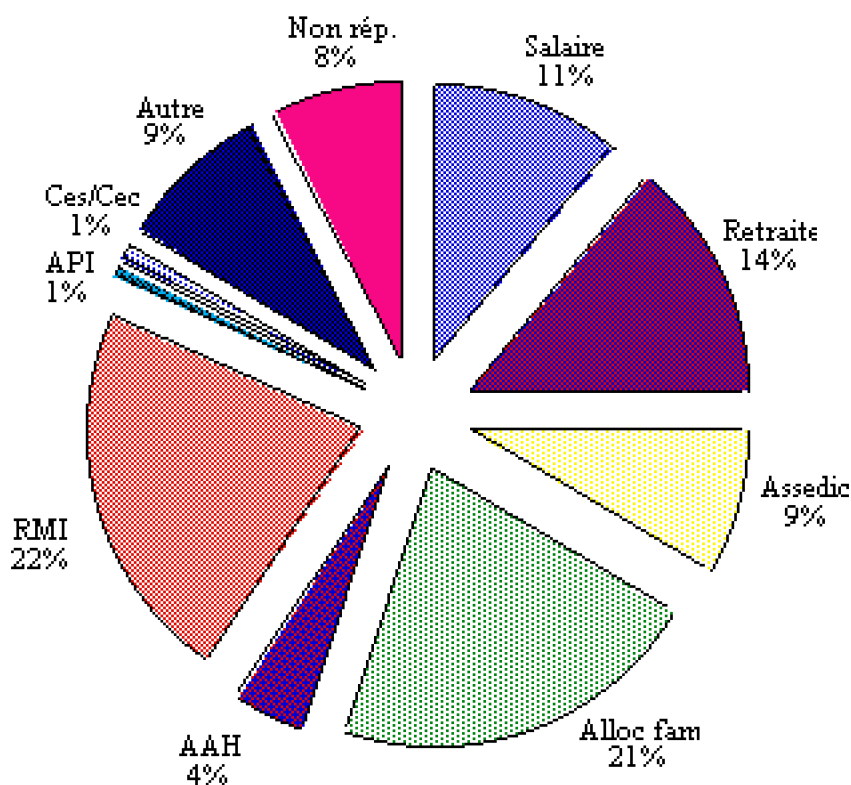


Figure 30. Les ressources des personnes

“ j’aime participer à l’école car nous parlons de tout. En plus ce que j’apprends j’essaie de le diffuser vers mes amis et mes voisins, je continuerai encore car on apprend toujours ” (X, 36/45 ans, célibataire, 2 enfants, salariée)

“ Qu'on y est bien, que l'on apprend pas mal de chose nous concernant, pour le budget et la famille. On se change les idées et on rigole bien. J'aime venir à l'école des consommateurs ”

reproches

“ Ne pas prendre les gens qui sont à l'école des consommateurs pour les rebuts de la société. Il y a des personnes de tous les niveaux ” (X, 35/45 ans, mariée, 1 enfant, couple au chômage)

“ Je ne me suis pas trop retrouvé dans le questionnaire. l'école des consommateurs est pour moi un lieu de convivialité où on reçoit apporte et donne où l'on s'enrichit sur les plans humains, découverte de thèmes choisis ensemble pas spécialement pour résoudre un problème personnel mais plutôt pour apporter une recherche qui pourrait servir à d'autres. Bien sur des thèmes peuvent être plus proches de notre sensibilité. Sa richesse est dans les échanges et la découverte des autres ” Couple, femme, FR, 46-60 ans, Salaire, conjoint à la retraite

II. Résultats du questionnaire quantitatif

Tableau 27. L'amélioration de la gestion. Résultats quantitatifs

	Hommes	Hommes seuls	Femmes	Total
Essayer de faire des économies	46%	54%	41%	41%
Tenir ses comptes	43%	46%	35%	34%
Organiser autrement le paiement des factures	54%	38%	29%	32%
Etablir un budget	43%	54%	28%	30%
Faire valoir ses droits à des prestations	36%	23%	26%	27%
Rechercher des crédits moins chers	6%	23%	21%	23%

Tableau 28. Apprendre à faire des démarches administratives. Résultats du questionnaire quantitatif

	Total des stagiaires	hommes	femmes
Faire des démarches	84%	82%	85%
Savoir à qui s'adresser	79%	89%	78%
Trouver des informations	75%	75%	75%
Remplir un document administratif	51%	50%	51%
Comprendre un document administratif	56%	68%	54%

Tableau 9. Amélioration de la vie personnelle. Résultats du questionnaire quantitatif.

Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Entre autonomie et dépendance

	Total	Hommes	Femmes
Etre à l'aise	57%	50%	58%
Ecouter l'autre	54,9%	61%	54%
Participer à un projet	45%	43%	46%
Donner son point de vue	43%	68%	41%
Apporter de l'aide	36%	21%	38%
Donner ses idées	34%	54%	32%
Prendre la parole	28%	21%	29%
Demander de l'aide	21%	7%	23%
Organiser un projet	14%	18%	14%

Tableau 10. L'amélioration de la vie familiale et des relations avec les enfants. Résultats quantitatifs.

	Aimenta sommeil	Santé	Dépend (drogue)	Sorties	Relation avec les copains	Activité	Suivi des études	Orientat scolaire	Relations avec le milieu scolaire
Total	27%	26%	25%	22%	22%	20%	19%	18%	16%
Couples avec enfants	31%	28%	35%	27%	33%	24%	25%	31%	21%
Isolés avec enfant	45%	34%	18%	29%	25%	32%	27%	14%	23%

Tableau 11. Mieux vivre au quotidien. Résultats du questionnaire quantitatif

	Total	Hommes	Femmes
Les achats	39%	45%	38%
L'alimentation	36%	28%	37%
La santé	32%	34%	33%
Le cadre de vie	30%	24, %	33%
Les loisirs	29%	31%	29%
Le logement	27%	28%	28%
Les assurances	20%	31%	18%
Non réponse	12%	18%	12%

Tableau 12. Les mécanismes mis en oeuvre. Résultats du questionnaire quantitatif.

	Total	Hommes	Femmes
Les échanges avec les autres	58%	55%	57%
Explications des intervenants	57%	55%	57%
La disponibilité de l'animateur	54%	52%	54 %
La prise de confiance en moi	41%	34%	41%
Réalisations du groupe	38%	52%	37 %
Visites et rencontres	36%	28%	37%
Reconnaissance et les félicitations	16%	7%	17%
Non réponse	7%	10%	7%
Autre	1%	0%	1%%

Tableau 13. L'École comme tremplin. Résultats du questionnaire quantitatif⁴³⁴

	Total	Hommes	Femmes
Participer à une autre association	36%	38%	36%
Des contacts dans le quartier	36%	31%	27%
Participer à plusieurs associations	18%	38%	17%
Participer à une formation	16%	17%	15%
Démarches vers l'emploi	15%	7%	16%
Un petit boulot	7%	7%	7%

Tableau 14. L'École comme tremplin. Perspectives des stagiaires. Résultats du questionnaire quantitatif.

⁴³⁴ La question était : quelles sont les démarches que vous avez réussi à faire grâce aux Écoles des consommateurs et depuis que vous y participez ?

Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Entre autonomie et dépendance

	Total	Hommes	Femmes
Suivre une formation	30%	29%	30%
Démarches vers l'emploi	16%	16%	18%
Un petit boulot	16%	14%	17%
Des contacts dans le quartier	29%	36%	28%
Participer à une association	20%	32%	18%
Participer à plusieurs associations	18%	29%	17%

Bibliographie

- Abbott, Pamela. Wallace, Claire.:1996, « Une citoyenneté à géométrie variable. Femmes, discours sur la famille et 'nouvelle droite' en Grande Bretagne », *in* : Del Re et Reinen (eds) [1996], pp. 133-150.
- Abric, Jean-Claude. :1997, « L'étude expérimentale des représentations sociales », *in* : Jodelet (ed), pp. 205-223.
- Adair, Philippe. Roland-Lévy, Christine.:1998 (eds) *Psychologie économique. Théories et applications*, Paris : Economica, 337 p.
- Adams, Dale W. Fitchett, D. A :1994 (eds), *Finance informelle dans les pays en voie de développement*, Paris : Presses Universitaires de Lyon, 394 p.
- Adams, Dale W. Von Pischke, John D.:1992, « Microentreprise credit Programs : Déjà vu », *World Development*, vol. 20, n°10, pp. 1463-1470.
- Affichard, Joëlle. Foucault (de), Jean-Baptiste. :1992, (eds), *Justice sociale et inégalités*, Paris : Éditions Esprit, 270 p. :1995, (eds), *Pluralisme et équité. La justice sociale dans les démocraties*, Paris : Éditions Esprit, 262 p. : 1995, « Du débat sur les inégalités du pluralisme contrôlé », *in* : Affichard et Foucault (eds), pp. 7-28. ::
- Aglietta, Michel. et Orléan, André. :1982, *La violence de la monnaie*, Paris : PUF, 324 p. :1995 (eds.), *Souveraineté et légitimité de la monnaie*, Paris : AEF / CREA, 417 p. : 1995, « Introduction générale », *in* : Aglietta et Orléan (eds), pp. 11-33. :: 1998 (eds), *La monnaie souveraine*, Paris : Editions Odile Jacob, 398 p.::
- Aglietta, Michel. Andreau, Jean. Anspach, Mark. Birouste, Jacques. Cartelier, Jean. Coppet (de), Jean. Malamoud, Charles. Orléan, André. Servet, Jean-Michel. Thérêt, Bruno. Thiveaud, Jean-Marie.:1998, « Introduction », *in* Aglietta et Orléan (eds), pp. 9-31.
- Aglietta, Michel.:1995, « Indépendance des banques centrales », *in* : Aglietta et Orléan (eds), pp. pp. 37-50.
- Akerlof, Georg A.:1991, « Procrastination and Obedience », *The American Economic Review*, Vol. 81, n°2, mai. 1987, « Rational Models of Irrational behavior », *The American Economic Review*, vol. 72, n°2, pp. 137-143. 1985, « Can Small Deviations from Rationality Make Significant Differences to Economic Equilibrium ? », *The American Economic Review*, vol. 75, septembre, pp. 708-720.:
- Akerlof, Georg. A., Dickens W. T.:1982, « The Economic Consequence of Cognitive Dissonance », *The American Economic Review*, vol. 72, n°3, pp. 152-170.
- Albertini, Jean-Marie. Vergès, Pierre.: 1977, « Les Français ne sont pas des analphabètes de l'économie », *Les Cahiers Français*, n°179, janvier-février, pp. 13-17.
- Albou, Paul.: 1984, *La psychologie économique*, Paris : PUF, 202 p.
- Alcouffe, Alain. Alcouffe, Christiane. : 2000, « La travail féminin et les économistes français et anglais du XIX siècle », *Notes du Lhire*, n°310 (00-10), ronéo, 27 p.
- Alcouffe, Alain. Fourcade, Bernard. Plassard, Jean-Michel. tahar, Gabriel. : 2000,

- Efficacité versus équité en économie sociale*, Paris : l'Harmattan (coll. « logiques sociales »), 2 tomes, 445 p. et 499 p.
- Alderman, Harold. Chiappori, Pierre-André. Haddad, John. Kanbur, Ravi. : 1995, « Unitary versus Collective Models of the Household : it is Time to Shift the Burden of Proof ? », *The World Bank Research Observer*, vol. 10, n°1, février, pp. 1-19.
- Anspach, Mark. : 1995, « La monnaie, la confiance, la transcendance : sacrifiant et paiement dans l'Inde ancienne », *in* : Aglietta et Orléan (eds), pp. 133-147.
- Anttonen, Anneli. : 1996, « L'État-providence et la citoyenneté sociale en Finlande », *in* : Del Re et Reinen (eds), pp. 99-116.
- Archambault, Édith. Greffe, Xavier. : 1984 (eds), *Les économies non officielles*, Paris : Éditions la Découverte, 247 p.
- Archambault, Édith. : 1988, *Comptabilité nationale*, Paris : Economica [4^{ème} édition], 271 p. 1996, *Le secteur sans but lucratif. Associations et fondations en France*, Paris : Economica, 261 p. 1999, « Place des organisations sans but lucratif dans le welfare-mix », *in* : Gazier, Outin et Audier (eds), pp. 3-17.
- Arhin, Kwame. : 1995, « Monetization and the Asante State », *in* : Guyer (ed), pp. 97-110.
- Ariès, Philippe. Duby, Georges. : 1987, *Histoire de la vie privée. Tome 4, De la Révolution à la Grande Guerre*, Paris : Seuil, 636 p.
- Arrondel, L. Masson, A. : 1986, « Gestion du patrimoine et comportement matrimoniaux », *Économie et Statistique*, n°296-297, pp. 63-89.
- Astier, Isabelle. : 1992, « L'épreuve et la preuve d'insertion », *in* : Castel et Laé (eds), pp. 165-187. 1997, *Revenu Minimum et souci d'insertion*, Paris : Desclée de Brower, 276 p.
- ATD Quart Monde, : 1990, *Le RMI vu par les familles du quart-monde de la région lyonnaise*, Lyon : ATD, Novembre, 113 p.
- ATOMBS (Projet d'assistance technique aux opérations bancaires mutualistes au Sénégal), : 1991, *Étude sur les habitudes et besoins des populations cibles en matière d'épargne et de crédit et sur l'intermédiation financière informelle au Sénégal*, Document de travail, Rapport préliminaire, Dakar, février, multipages.
- Axelrod, Robert O. : 1992, *Donnant Donnant, Théorie du Comportement Coopératif*, trad. M. Garène [The Evolution of Cooperation, 1984], Paris : Odile Jacob, 234 p.
- Azam, Geneviève. : 1998, « Femmes méditerranéennes : Vestales du lien social ? », *Ronéo*, 10 p. 1999, « Économie sociale : quel pari ? », *Économie et Humanisme*, n°347, Décembre-Janvier, pp. 16-23.
- Babeau, André. 0111997a, « Regards sur la socio-économie de l'épargne », *Revue d'Économie Financière*, n°42, juillet, pp. 147-158. : 1997b, « Le surendettement : manifestation dans les commissions départementales, efficacité des plans », *Revue d'Économie Financière*, n°46, mars, pp. 75-86.
- Badgett, Lee V. Folbre, Nancy. : 1999, « Les responsabilités familiales et sociales, les normes de comportement masculin et féminin et leurs incidences économiques », *Revue Internationale du Travail*, vol. 138, n°3, pp. 343-363.
- Badie, Bertrand. Birnaum, Pierre. Braud, Philippe. Hermet, Guy : : 1998, *Dictionnaire de*

- la science politique et des institutions politiques*, Paris : Armand Colin (coll. « Coursus ») [3^{ème} édition], 285 p.
- Balandier, Georges. : 1985, *Le détour. Pouvoir et modernité*, Paris : Fayard, 266 p.
1986, *Sens et puissance. Les dynamiques sociales*, Paris : PUF [1^{ère} édition 1981], 334 p.
- Balkenhol, Bernd. : 1990, « L'accès au crédit des petites et moyennes entreprises en Afrique de l'Ouest : quels gages donner aux banques ? », *Revue Internationale du Travail*, vol. 129, n°2, pp. 267-276. 1991, « L'épargne, le crédit et les pauvres : quel rôle pour l'organisation internationale du travail dans le secteur financier ? », *Revue Internationale du Travail*, vol. 130, n°5-6, pp. 726-740.
- Balkenhol, Bernd. Gueye, E. H. : 1994, « Tontines and Banking System : Is there a Case for Building Linkages ? », *Working Paper n°2, International Labour Organisation*, 22 p.
- Banque Mondiale, : 1997, « Inventaire mondial des institutions de microfinance », *Sustainable banking with the poor*, Washington D. C : Banque Mondiale. [http : // www-esd.worldbank.org](http://www-esd.worldbank.org) 1998a, *Sénégal. Stratégie*, s. L. Avril, 24 p., annexes.
1998b, « Cases Studies in microfinance. Burkina Faso : le projet de promotion du petit crédit rural », *Sustainable banking with the poor*, Washington D. C : Banque Mondiale. [http : // www-esd.worldbank.org](http://www-esd.worldbank.org)
- Barber, Benjamin R. : 1997, *Démocratie forte* [Strong Democracy, 1984], Paris : Desclée de Brouwer, 329 p.
- Baron, Catherine. : 1999, « SEL, LETS, REL... Une comparaison européenne es réseaux d'échanges locaux », *Revue Économie et Humanisme*, n°397, Décembre 1998 – Janvier 1999, pp. 60-64.
- Barral, Annabelle. : 1996, *Femmes fourmis, femmes battantes, tome 1, les entrepreneuses de Douala face à la crise*, Rapport de stage, IRAM, 91 p.
- Basle, Louis. : 1992a, « Les figures de la dette ou la ronde des dieux, des hommes et des choses », *Cahiers du Gratice*, n° 9202, juin, pp. 7-24. 1992b, « Dette et lien social, esquisse d'une recherche », in : CURAP, *La solidarité, un sentiment républicain*, Paris : PUF, 1992, pp. 184-190.
- Baudrillard, Jean. : 1978, *Le système des objets*, Paris : Gallimard, 288 p.
- Baumann, Eveline. : 1995, « Nouveaux produits financiers au Sénégal. Côté informel, quoi de neuf ? », *Revue Africaine de Banques*, n°2, Deuxième trimestre 1995, pp. 5-8. 1998a, « Chez nous, c'est 15% par mois. Coût du crédit et représentation du temps en milieu populaire à Dakar », in : Servet et Vallat (eds), pp. 35-41. 1998b, « L'ajustement structurel au service de la société civile ? Réflexions à partir d'exemples sénégalais », in : Gescivia (coll), pp. 27-62. 1999a, « Société civile et microfinance. Réflexions à partir d'exemples ouest-africains » in : Blanc et alii. (eds)), pp. 291-304. 1999b, « Travail et mondialisation au Sénégal », *Document de travail*, ronéo, juin, 40 p.
- Baumann, Eveline. Servet, Jean-Michel. : 1996, « Proximité et risque financier en Afrique. Expériences sénégalaises », *Actes du Colloque : UREF, Réseau Entrepreneuriat, IV Journées Scientifiques, Entreprises et dynamiques de la croissance, Orléans, 26-28 avril 1995*, Paris : AUPELF.

- Bayart, Jean-François. : 1984, *L'Etat au Cameroun*, Paris : Presse de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, 298 p. 1989, *L'Etat en Afrique : la politique du ventre*, Paris : Fayart, 439 p. 1993a (ed) *La réinvention du capitalisme*, Paris : Karthala, 251 p. 1993b (ed) *Religion et modernité politique en Afrique Noire. Dieu pour tous et chacun pour soi*, Paris : Karthala, 312 p. 1993, « La cité culturelle en Afrique Noire », in : Bayart (1993b) (ed), pp. 299-310.
- Bazzoli, Laure. : 1994, Action collective, travail, dynamique du capitalisme : fondements et actualité de l'économie institutionnaliste de J. R. Commons, Thèse de Doctorat en Sciences Économiques, Université Lyon 2, 430 p.
- Beauvoir, Simone (de). : 1976, *Le deuxième sexe I*, Paris : Gallimard (coll. Folio Essais) [1^{ère} édition 1949], 408 p.
- Becker, Gary. : 1976, *The Economic Approach to Human Behavior*, Chicago : University of Chicago Press, 314 p. 1981, *A Treatise on Family*, Cambridge Mass&London : Harvard University Press, 424 p. 1985, « Human Capital, Effort, and the Sexual Division of Labor », *Journal of Labor Economics*, vol. 3, n°1, pp. S33-S58.
- Bekolo-Ebe, Bruno. : 1989, « Le système des tontines : liquidité, intermédiation et comportement d'épargne », *Revue d'Économie Politique*, n° 4, pp. 616-638.
- Bellah, Robert. Madsen, Richard, Sullivan, William. M. Swidler, Ann. Tipton, Steven. M. : 1992, *The Good Society*, New-York : Vintage Books, 347 p.
- Benga, Ndiouga Abenga. : 1998, « Le diplômé et la commune, itinéraires pour un emploi, individualisations et pratiques citoyennes à Dakar », in : Gescivia (coll), pp. 115-128.
- Bensa, Alban. Freyss, Jean. : 1994, « La société kanak est-elle soluble dans l'argent ? », *Revue Terrain*, n°23, Octobre, pp. 11-26.
- Berlin, Isahah. : 1969, *Éloge de la liberté*, Paris : Gallimard, 254 p.
- Bernoux, Philippe. Servet, Jean-Michel. : 1997 (eds) *La construction sociale de la confiance*, Paris : AEF/Montchrestien, 486 p.
- Bernard, Yves. Colli, Jean-Claude. : 1996, *Dictionnaire Économique et Social*, Paris : Seuil [1ère édition 1975], 1515 p.
- Berry, Sara. : 1995, « Stable Prices, Unstable Values : Some Thoughts on Monetization and the Meanings of Transactions in West African Economics », in : Guyer (ed.), pp. 299-313.
- Bertaux, Daniel. : 1996, *Les récits de vie*, Paris : Nathan Université, 127 p.
- Berten, André. Da Silveira, Pablo. Pourtois, Hervé. : 1997 (eds) *Libéraux et communautariens*, Paris : PUF, 412 p.
- Berthomé, Jacques. : 1990, « Les associations villageoises de développement en Afrique de l'Ouest », *Économie et Humanisme*, n°314, Juillet-Septembre, pp. 15-27.
- Besley, Timothy. Coate, Stephen. : 1995, « Group Lending, Repayment Incentives and Social Collateral », *Journal of Development economics*, Vol. 46, février, pp. 1-18.
- Bhatt Nitin., Tang, Shui-Yan. : 1998, « The Problem of Transaction Costs in Group-Based Microlending : An institutional Perspective », *World Development*, vol. 26, n°4, pp. 623-637.

- Birnaum, Pierre. Leca, Jean. : 1991 (eds) *Sur l'individualisme*, Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences-Politiques [1^{ère} édition 1986], 379 p.
- Birouste, Jacques. : 1997, « Aspects psychologiques du passage à l'euro », Université Paris X Nanterre, *Rapport d'expertise pour le groupe Euro du Comité consommateurs*, Commission européenne, DG XXIV, décembre, Ronéo.
- Bisilliat, Jeanne. Fieloux Michèle. : 1992, *Femmes du Tiers-Monde*, Paris : l'Harmattan, [1^{ère} édition 1982], 122 p.
- Bisilliat, Jeanne. : 1992 (ed) *Relations de genre et développement*, Paris : Orstom, 326 p. 1996 (ed) *Femmes du Sud, chefs de famille*, Paris : Karthala, 410 p.
- BIT (Bureau international du Travail), BCEAO (Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest) : 1997, *Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés 1994-1995*. UEMOA, Dakar : OIT, Pag. Mult. 1998a, *Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés 1996-1997*. Sénégal, Dakar : OIT, Pag. Mult. 1998b, *Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés 1996-1997*. UEMOA, Dakar : OIT,
- BIT (Bureau international du Travail), : 1997, « The Social Dimension of Finance : a Practitioners Workshop », *Workshop Report, 24-25 April, Geneva, , International labour organisation*, 14 p. 1998, « Revolving Loan and Guarantee Funds. Check List for a Better design and Management of revolving Loan and Garantie Funds in ILO Technical Cooperation Programs », *International labour organisation*, 13 p. 1999a, « International Labour Standards and Finance : a Review », *Working Paper n°20, International labour organisation*, 29 p. 1999b, « Gender and the Access to Financial Services », *International labour organisation*, 5 p.
- Blanc, Jérôme. : 1998a, *Les monnaies parallèles. Approches historiques et théoriques*, Thèse de doctorat de Sciences Economiques, Université Lyon 2, 738 p. 1998b, « Les monnaies parallèles : évaluation du phénomène et enjeux théoriques », *Working Paper Centre Walras (CNRS – Université Lyon 2) n°218*, Avril, 23 p.
- Blanc, Jérôme. Servet, Jean-Michel. : 2000 (eds) *Vers une socioéconomie monétaire*, Paris : Éditions Vuibert, à paraître.
- Blanc, Jérôme. Guérin, Isabelle. Servet, Jean-Michel. (dir.) Vallat, David. : 1999 (eds) *Rapport exclusion et liens financiers 1998-1999*, Paris : Economica, 434 p.
- Blaug, Mark : 1994, *La Méthodologie Économique [The Methology of Economics, 1992]* Trad. A. et Ch. Alcouffe. Paris : Economica, 285 p.
- Bloch, Maurice. Parry, Jonathan. 0111989 (eds), *Money and the Morality of Exchange*, Cambridge : Cambridge University Press, 328 p.
- Bloch, Maurice. : 1994, « Les usages de l'argent », *Revue Terrain*, n°23, octobre, pp. 5-10.
- Bloch, Françoise, Buisson, Monique. : 1998, *La garde des enfants, une histoire de femmes. Entre don, équité et rémunération*, Paris/Montréal : Logiques Sociales, 319 p.
- Bloy, Eddy. : 1995, « Les tontines : une analyse financière », in : Servet (ed), pp. 105-120.
- Bloy, Eddy. Dupuy, Claude. : 1990, « Adaptation des règles de gestion aux contraintes

- du financement informel : réflexion dans le cadre du contexte africain », in : Hénault et M'Rabat (eds), pp. 65-76.
- Bloy, Eddy. Mayoukou, Célestin. : 1994, « Analyse du risque et intermédiation de l'épargne en Afrique Sub-Saharienne », *African Review of money, finance and banking*, n°1, pp. 73-95.
- Blumstein, Philip. Schwartz, Pepper. : 1985, *American Couples : Money, Work and Sex*, New-York : William Morrow and Co, 656 p.
- Boltanski, Luc. : 1990, *L'amour et la justice comme compétences. Trois essais de sociologie de l'action*, Paris : Éditions Métailié, 381 p.
- Boltanski, Luc. Thévenot, Laurent. : 1991, *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris : Gallimard, 483 p.
- Bondu, Dominique. : 2000, *Nouvelles pratiques de médiation sociale. Jeunes en difficulté et travailleurs sociaux*, Paris : Editions ESF (coll. « Actions sociales/Société ») [1^{ère} édition 1998], 219 p.
- Bonnardel, Régine. : 1988, « Saint-Louis du Sénégal : le règne des femmes dans les petites activités », in : Catherine Coquery-Vidrovitch (ed), *Processus d'urbanisation en Afrique*, Paris : l'Harmattan, pp. 150-168.
- Bonnefond, Philippe. Couty, Philippe. : 1988, « Sénégal : passé et avenir d'une crise agricole », *Revue Tiers Monde*, t. XXIV, n°114, avril-juin, pp. 319-347.
- Bop, Cotou. : 1996, « Les femmes chefs de famille », in : Bisilliat (ed), pp. 129-149.
- Boserup, Ester. : 1983, *Les femmes face au développement économique [Women's Role in Economic Development, 1970]* Trad. M.-C Marache, Paris : PUF (coll. « Sociologie d'Aujourd'hui »), 315 p. Paris : PUF, 315 p.
- Bourdieu, Pierre. : 1980, « Le capital social », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 31, pp. 2-3. 1990, *La distinction, Critique sociale du jugement*, Paris : Editions de Minuit [1^{ère} édition 1979], 660 p. 1998, *La domination masculine*, Paris : Seuil (coll. « Liber »), 142 p.
- Bourguignon, François. Browning, Martin. Chiappori, Pierre-André. Lechene, Valérie. : 1993, « Intra Household Allocation of Consumption : A Model and Some Evidence from French Data », *Annales d'Économie et Statistiques*, n°29, pp. 137-156. 1995, « Income and Outcomes : A Structural Model of Intra Household Allocation », *Journal of Political Economy*, Décembre, 102 (6), pp. 1067-1096.
- Boyer, Robert. : 1991, « Justice sociale et performances économiques : de l'alliance cachée au conflit ouvert ? », *Cahiers du CEPREMAP*, n°9135, 64 p.
- Boyer, Robert. Orléan, André. : 1991, « Les transformations des conventions salariales entre théorie et histoire », *Revue Economique*, vol. 40, n°2, mars, pp. 133-272. 1994, « Persistance et changement des conventions », in : Orléan (ed), pp. 219-248.
- Briant (de), Vincent. Palau, Yves. : 1999, *La médiation. Définition, pratiques et perspectives*, Paris : Nathan (coll. « Université »), 128 p.
- Brossolet, Cécile. : 1993, « Spécialisation et déspecialisation sexuelle du travail », *Sociétés Contemporaines*, n°16, pp. 145-163.
- Brousse, Cécile. : 1999, « La répartition du travail domestique entre conjoints reste très largement spécialisée et inégale », in : INSEE, pp. 135-161.

- Browning, Martin. Chiappori, Pierre-André. : 1998, « Efficient Intra-household Allocations : a General Characterization and Empirical Tests », *Econometrica*, vol. 66, n°6, Novembre, pp. 1241-1278.
- Bruce, Judith. : 1989, « Homes divided », *World Development*, vol. 17, n°7, pp. 979-991.
- Bruce, Judith. Dwyer Daisy H. : 1988 (eds) *A home Divided : Women and Income in the Third World*, Stanford : Stanford University Press, 289 p.
- Cachin, Marie-Françoise.: 1975, « Préface », *in* : Mill, pp. 5-45.
- Caillé, Alain. : 1986, « Monnaie des sauvages et monnaie des modernes », *Actions et recherches sociales, Revue Inter-Universitaire de sciences et pratiques sociales*, L'argent. Les métamorphoses de la monnaie. Juin, vol. 23, n°2, pp. 59-66. 1993, « Ce que donner veut dire. Don et intérêt », *in* : MAUSS (1993), *Ce que donner veut dire*, Paris : La Découverte, pp. 3-11. 1997, « Don et association », *in* : MIRE, *Produire des solidarités, la part des associations*. 1998, « Notes sur la question de l'origine du marché et de ses rapports avec la démocratie », *in* : Servet et alii. (eds), pp. 131-146.
- Caillé, Alain. Insel, Ahmet. : 2000, « Présentation » *La Revue du Mauss. Éthique et économie, l'impossible remariage*, n°15, 1^{er} semestre, pp. 5-16.
- Caine, Mead. : 1988, « The Material Consequences of Reproductive Failure in Rural South Asia », *in* : Bruce et Dwyer (eds), pp. 20-88.
- Caire, Gilles. : 2000, « Efficacité versus équité au sein du couple : l'échec du modèle beckérien face à trente ans d'enquêtes sur l'emploi du temps des Français », *in* : Alcouffe et alii. (eds), Tome 1, pp. 277-288.
- Canu, Jean-Marie. : 1995, *Sociologie des représentations contemporaines de l'argent. Pour une sociologie des pratiques monétaires*, Thèse de Sociologie, Université de Rouen.
- Caplow, Theodore.: 1982, « Christmas Gifts and Kin Networks », *American Sociological Review*, vol. 47, juin, pp. 383-392.
- Carsten, Jane. : 1989, « « Cooking Money : Gender and the Symbolic Transformation of Means of Exchange in a Malay Fishing Community », *in* : Parry et Bloch (eds), pp. 117-141.
- Castel, Robert. : 1995, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris : Fayard, 490 p.
- Castel, Robert. Laé, Jean-François. : 1992 (eds) *Le revenu Minimum d'Insertion. Une dette sociale*, Paris : l'Harmattan, 232 p.
- Chalmers, Alan. F. : 1987, *Qu'est ce que la science ? Popper, Khun, Lakatos, Feyerabend*, Trad. M. Biezunski [What is this thing called science ? An assessment of the nature and status of science and its methods, 1976], Paris : La Découverte (Biblio Essais), 286 p.
- Chant, Sylvia. : 1985, « Single Parent Families : Choice or Constraint ? » The Formation of Female-Headed Households in Mexican Shanty Towns », *Development and Change*, october, 16 (4), pp.635-656.
- Chao-Beroff, Renée. : 1997, « Développer des services financiers en milieu défavorisé : le cas des caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées du pays dogon »,

- : Schneider (ed), pp. 95-118.
- Chapeaux, Loïc. Mouillard, Michel. : 1998, « Endettement des ménages », *Revue d'Economie Financière*, n°46, mars, pp. 59-74.
- Chauvière, Michel. Godbout, Jacques. : 1992, *Les usagers entre marché et citoyenneté*, Paris : l'Harmattan, 332 p.
- Chauveau, Jean-Pierre.: 1998, « Le plan rural foncier en Côte-d'Ivoire : institutions, procès, acteurs dans un contexte d'incertitude », *Compte rendu de l'Atelier d'étude du Grand Programme Public/Privé de l'ORSTOM. Les nouvelles approches institutionnelles*, CNRS-ORSTOM, pp. 26-29.
- Cheal, David. : 1987, « Showing Them You Love them : Gift Giving and the Dialectic of Intimacy », *Sociological Review*, vol. 35, n°1, pp. 151-169.
- Chevallier, Jacques. : 1992, « Regards sur l'administré », *in* : Chauvière et Godbout (eds), pp. 25-40.
- Chiappori, Pierre-André. : 1994, « Anticipations rationnelles et conventions », *in* : Orléan (ed), pp. 61-78.
- Cohen, Joshua. Howard, Matthew. Nussbaum, Martha C. : 1999, (eds) *Is Multiculturalism Bad for Women ? Suzan Moller Okin with Respondents*, Princeton : Princeton University Press, 146 p.
- Coleman, James. : 1988, « Social Capital in the Creation of Human Capital », *American Journal of Sociology*, n°94 supplément, pp. 95-120.
- Commaille, Jacques. 0111993, *Les stratégies des femmes. Travail, famille et politique*, Paris : Editions La Découverte (coll. Textes à l'appui/série sociologie), 188 p.
- Commission Européenne, : 1990, « Accompagner les femmes dans leur formation », *Rapport réalisé pour la Direction générale de l'emploi, des relations industrielles et des affaires sociales*, Bruxelles, Juin 1990, 88 p.
- Commons, John. R. : 1989, *Institutional Economics, Its place in Political Economy*, Introd. M. Rutherford, New Brunswick, Londres : Transaction Publishers, [1^{ère} édition 1934], 2 volumes, 648 p.
- Conning, Jonathan.: :1997, « Prêt de groupe, aléa moral et création d'une garantie sociale » *Revue d'Economie du Développement*, 2, pp. 65-101.
- Conseil National du Crédit et du Titre. : 1996, *Comité consultatif. Rapport Annuel 1995 – 1996*, Paris : Banque de France, 275 p. 1998, *Comité consultatif. Rapport annuel 1997*, Paris : Banque de France, 481 p.
- Conseil Supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts (CSERC), : 1997, *Minima sociaux, entre protection et insertion*, Paris : La Documentation française, 221 p.
- Coppet, Daniel de. : 1998, « Une monnaie pour une communauté mélanésienne comparée à la nôtre pour l'individu des sociétés européennes » *in* : Aglietta et Orléan (eds), pp. 159-212.
- Coquery-Vidrovitch, Catherine. : 1992, *Afrique Noire. Permanences et ruptures*, Paris : l'Harmattan, 449 p. [1^{ère} édition 1985]. 1994, *Les Africaines. Histoire des femmes d'Afrique Noire du XIXe au XXe siècle*, Paris : Editions Desjonquères, 395 p.
- Corbeil, Christine. Descarries, Francine. : 1999, « La maternité au coeur du féminisme », *Manière de Voir. Le Monde diplomatique. Femmes, le mauvais genre*,

- n°44, Mars-Avril, pp. 90-92.
- Corei, Thorstein. : 1995, *L'économie institutionnaliste. Les fondateurs*, Paris : Economica (poche), 112 p.
- Courbis, Bernard. Froment, Eric. Servet Jean-Michel. : 1990, « À propos du concept de monnaie », *Cahiers d'Économie Politique*, n°18, pp. 5-29 1991, « Enrichir l'économie politique par l'histoire », *Revue Économique*, vol. 42, n°2, mars, pp. 315-338.
- Coussy, Jean. : 1993, « Les ruses de l'État minimum » *in* : Bayart (ed) (1993a), pp. 227-249.
- Crédit Mutuel du Sénégal, : 1997, *La convention Crédits Rotatifs*, Document interne, 18 p.
- Cruise O'Brien, Donal B. : 1992, « Le contrat social sénégalais à l'épreuve », *Politique Africaine*, n°45, mars, pp. 9-20.
- Cusin, François. : 1998, « Motivations et cognitions dans les comportements liés à l'argent : l'apport de Simmel », *L'Année Sociologique*, décembre, n°2.
- DARES, : 1999, « Emploi et salaires : les inégalités entre hommes et femmes en mars 1998 », *Premières synthèses*, n°99-08/32.2, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. 2000, « Familles professionnelles », *Les Dossiers de la DARES*, n°1-2.99, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité.
- Day, Sophie. : 1994, « L'argent et l'esprit d'entreprise chez les prostituées à Londres », *Revue Terrain*, n°23, octobre, pp. 99-114.
- Decroix-Masson A., : 1979, *Papa lit, maman coud*, Paris : Denoël / Gonthier.
- Déchaux, Jean-Hugues. : 1990, « Échanges économiques et parentèle », *Sociologie du travail*, n°1, pp. 73-94. 1994, « Les échanges dans la parenté accentuent-ils les inégalités ? », *Sociétés contemporaines*, n°17, pp. 75-90.
- Dehay, Eric. : 1995, « La conception allemande de l'indépendance de la banque centrale », *in* : Aglietta et Orléan (eds), pp. 51-55.
- Delcroix, Catherine. Beski, Chahla. Mathieu, Zaïda Radja. Bertaux, Sandrine. :1996, *Médiatrices dans les quartiers fragilisés : le lien*, Paris : La Documentation française (Droits des Femmes), 135 p.
- Delphy, Christine. : 1978, « Travail ménager ou travail domestique », *in* : Michel (ed), pp. 39-54. 1998, *L'ennemi principal. Économie politique du patriarcat*, Paris : Éditions Syllepse (Coll. « Nouvelles questions féministes »), 293 p.
- Del Re, Alisa. Reinen, Jacqueline. : 1996 (eds) *Quelle citoyenneté pour les femmes ? La crise des États-Providence et de la représentation politique en Europe*, Paris : l'Harmattan, 332 p.
- Demazière, Didier. : 1992, *Le chômage en crise ? La négociation des identités de chômeurs de longue durée*, Lille : Presses Universitaires de Lille, 380 p. 1995, *Le chômage de longue durée*, Paris : PUF, 127 p.
- Desjeux, Dominique. : 1987, *Stratégies paysannes en Afrique Noire. Le Congo. Essai sur la gestion de l'incertitude*, Paris : l'Harmattan, 247 p. 1998, « Les échelles d'observation en sociologie », *in* : Vinokur (ed), pp. 359-361.
- Diamond, D. : 1984, « Financial intermediation and delegated monitoring », *Review of economic Studies*, vol. 51, Juillet, pp. 380-411.

- Diarra Doka, Marthe. : 1998, « Femmes et micro-économie au Niger : le petit crédit », *in* : Preiswerk (ed), pp. 195-206.
- Dieng, Ababacar. : *Pratiques financières des migrants sénégalais et maliens en France*, Thèse de Doctorat en Sciences Économiques, Université Lyon 2, Octobre, 350 p.
- Dieng, Ababacar. Guérin, Isabelle.: « Caractéristiques de l'épargne des migrants maliens et sénégalais en France », *Rapport pour la Direction des populations et des migrations*, Groupe pour la Recherche Opérationnelle par l'Usage des Sciences de l'Homme / Centre Walras, janvier 1998, 35p.
- Diop, Abdoulaye-B. : 1981, *La société wolof, traditions et changements*, Paris : Karthala, 355 p. 1985, *La famille wolof*, Paris : Karthala, 262 p.
- Dockès, Pierre. : 1990, « The birth of concept of the trading space in the XVIIth and XVIIIth Century », *Journal of the History Economic Thought*, n°12, pp. 127-132. 1999, *Pouvoir et autorité en économie*, Paris : Economica, 189 p.
- Dockès, Pierre. Rosier, Bernard. : 1991, « Histoire 'raisonnée' et économie historique », *Working Paper Centre Walras / Université Lyon 2*, n°111, 23 p.
- Doise, Wilem. : 1997, « Attitudes et représentations sociales » *in* : Jodelet (ed), pp. 240-258.
- Doligez, François. : 1996a, *Étude d'impact du crédit rural de Guinée, Rapport de synthèse*, avril, IRAM, Paris, 54 p. 1996b, « Études comparées de l'impact économique des systèmes de crédit rural », *Revue Tiers Monde*, t. XXXVII, n° 145, janvier-mars, pp. 187-202.
- Doligez, François. Le Bissonnais, Anne. : 1996, *Etude bibliographique*, Programme régional d'appui aux opérations de crédit décentralisé, Etude financement et développement, Ministère de la Coopération, juin, IRAM, Paris, 46 p.
- Doligez, François. Gentil, Dominique. : 1996, *Suivi-évaluation, recherche opérationnelle et plan de développement à moyen terme, Fececam-Bénin*, octobre, IRAM, Paris, 82 p.
- Douglas, Mary. Isherwood, Baron. : 1980, *The World of goods. Towards an Anthropologie of Consumption*, London : Routledge, 172 p.
- Douglas, Mary. : 1995, « Justice sociale et sentiment de justice, une anthropologie de l'inégalité », *in* : Affichard et Foucault (eds), pp. 123-150. 2000, *Comment pensent les institutions ? Il n'y a pas de don gratuit. La connaissance de soi*, Trad. A. Abeillé (recueil de textes), Paris : la Découverte / Mauss, 178 p.
- Doumit El Khoury, Arlene. : 1996, « Les femmes chefs de famille. État de la recherche et réflexions méthodologiques » *in* : Bisilliat (ed), pp. 28-72.
- Dromain, Michel. : 1995, « Un adage à l'épreuve des faits : la place des femmes dans les tontines au Sénégal », *in* : Servet (ed), pp. 121-140.
- Dubois, Bernard. : 1994, *Comprendre le consommateur*, Paris : Dalloz (coll. « Gestion Marketing »), 320 p.
- Dubois, Jean-Luc. Gastellu, Jean-Marc. : 1997, « En économie : l'unité retrouvée, la théorie revisitée », *in* : Marc Pilon, Thérèse Locoh, Émilien Vignikin, Patrice Vimard (eds), *Ménages et familles en Afrique. Approches des dynamiques contemporaines. Cahiers du CEPED n°15*, Paris : Éditions du CEPED, pp. 75-97.

- Duby, Georges. Perrot, Michèle. : 1991 (eds) *Histoire des femmes en Occident. Le XIXe siècle*, Paris : Plon, 627 p.
- Duesenberry, James S. : 1949, *Income, Savings and the Theory of Consumer Behavior*, Cambridge : Harvard University Press, 128 p.
- Dufour, Daniel. : 1993, « L'explication de l'action collective, aperçu sur le programme de recherche institutionnaliste », *Communication aux Journées de l'École doctorale*, Université Lyon 2, 13-14 mai.
- Dumont, Louis. : 1977, *Homo Aequalis, I ; Genèse et épanouissement de l'idéologie économique*, Paris : Gallimard. 1983, « Préface » in : Polanyi, pp. I-XIX. 1985, *Essai sur l'individualisme. Une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris : Editions du Seuil, 310 p.
- Dupuy, Claude. : 1990, « Les associations villageoises au Sénégal : fonctions économiques et modalités de financement », *Revue Tiers-Monde*, vol. XXXI, n°122, avril-juin, pp. 351-375.
- Dupuy, Jean-Pierre. Eymard-Duvernay, François., Favereau, Olivier., Orléan, André, Salais Robert. Thévenot, Laurent. 1989, « Introduction », *Revue Economique*, numéro spécial L'économie des conventions, vol. 40, n°2, mars, pp. 141-146.
- Dupuy, Jean-Pierre. : 1992a, *Le sacrifice et l'envie. Le libéralisme aux prises avec la justice sociale*, Paris : Calmann-Lévy, 374 p. 1992b, *Introduction aux sciences sociales. Logique des phénomènes collectifs*, Paris / École Polytechnique : Éditions Marketing, 297 p.
- Durkheim, Emile. : 1967, « Représentations individuelles et collectives », in : *Sociologie et philosophie*, Paris : PUF, 141 p. [1^{ère} édition 1898].
- Durufié, Gilles. : 1994, *Le Sénégal peut-il sortir de la crise ? Douze ans d'ajustement structurel au Sénégal*. Paris, Karthala, 224 p.
- Duval, Michelle. Sabourin, Cécile. : 1998, « L'économie sociale du point de vue des femmes : bilan d'une démarche de formation », *Atelier de recherche sur l'économie sociale et la lutte contre l'appauvrissement des femmes*. Document de travail, Montréal, pp. 18-25.
- Ébin, Victoria. : 1993, « Les commerçants mourides à Marseille et à New-York », in : Emmanuel Grégoire et Pascal Labazée (eds), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest. Logiques et pratiques d'hommes d'affaires contemporains*, Paris : Karthala, pp. 101-123.
- Échaudemaison, Claude-Danièle. : 1998 (ed), *Dictionnaire d'économie et de sciences sociales*, Paris : Nathan [1^{ère} édition 1989], 480 p.
- Échevin, Damien. : 1999, « Nouvelles approches des comportements d'épargne et de consommation », *Economie et Statistique*, n°324-325, 1999, pp. 9-18.
- Edgeworth, Francis. : 1922, « Equal Pay to Men and Women for Equal Work », *Economic Journal*, 32, December, pp. 431-457. 1923, « « Women's Wages in Relation to Economic welfare », *Economic Journal*, 33, December, pp. 487-495.
- Egg, Jonny. Lambert, Agnès. : 1994, « Commerce, réseaux et marchés. L'approvisionnement dans les pays de l'espace sénégalais », *Cahiers des Sciences-Humaines*, 30 (1-2), pp. 229-254.

- Ekejiuba, Felicia. : 1995, « Currency instability and social payments among the Igbo » in : Guyer (ed), pp. 133-162.
- Elster, Jon. : 1986a, Le laboureur et ses enfants. Deux essais sur les limites de la rationalité [States that Are Essentially by-products. Imperfect Rationality : Ulysse and the Sirens, 1983], Trad. A. Gerschanfeld, Paris : Editions de Minuit, 199 p. :1986b, « Introduction » in : John Elster (ed), Rational Choice, New-York : Basil Blackwell, pp. 1-33. 1986c, The Multiple Self, Cambridge, New-York : Cambridge University Press, 269 p. 1989, « Social Norms and Economic Theory », Journal of Economic Perspectives, vol. 3, n°4, Fall, pp. 99-117. 1992, Local Justice : How Institutions Allocates Scarce Goods and Necessary Burdens, New-York : Russel Sage Foundations, 283 p. 1995, « Justice sociale et répartition des biens médicaux », in : Affichard Foucault (eds), pp. 151-170. 1998, « Emotions and Economic Theory », Journal of Economic Literature, vol. XXXVI, mars, pp. 47-74.
- Eme, Bernard. : 1999, « Usages de l'argent public, création d'emplois et d' 'appartenance déliée' », Communication au Colloque les sciences sociales et l'argent, École Supérieure de Commerce de Paris, Septembre 1998.
- Enda Graf, : 1996, Les femmes et le financement de l'économie populaire urbaine, Réseau des caisses d'épargne et de crédit des femmes de Dakar, Dakar, Mai.
- ENDA Tiers Monde / Europact. : 1993, Épargne crédit en Afrique, rapport II, Références de terrain, Multipages.
- Ephesia (coll.) : 1995, La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales, Paris : La découverte, 740 p.
- Etzioni, Amitai. : 1995, Rights and the common good. The Communautarien Perspective, New-York : Saint Martin's Press, 293 p.
- Ewald, François. : 1986, L'Etat Providence, Paris : Grasset, 608 p.
- Faizang, Sylvie. Journet, Odile. : 1988, La femme de mon mari. Anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France, Paris : l'Harmattan (coll. « Connaissance des hommes »), 172 p.
- Fapohunda, Eleanor R. : 1987, « The Nuclear Household Model in Nigerian Public and Private Sector Policy : Colonial Legacy and Socio-Political Implications », Development and Change, vol. 18, pp. 281-294. 1988, « The Non Pooling Household : a Challenge to Theory », in : Bruce et Dwyer (eds), pp. 143-154.
- Favereau, Olivier. : 1989, « Marchés internes, marchés externes », Revue Economique, vol. 40, n°2, Mars, pp. 273-328. 1994, « Règles, organisation et apprentissage collectif : un paradigme non standard pour trois théories hétérodoxes », in : Orléan (eds), pp. 113-139. 1995, « Développement et économie des conventions », in : Hugon et alii. (eds), pp. 179-199. 1998, « Qui n'est pas institutionnaliste aujourd'hui ? », Compte rendu de l'Atelier d'étude du Grand Programme Public/Privé de l'ORSTOM. Les nouvelles approches institutionnelles, CNRS-ORSTOM, pp. 5-8.
- Favret Saada, Jane. Contreras, José. : 1981, Corps pour corps. Enquête sur la sorcellerie dans le bocage, Paris : Gallimard, 368 p.
- Ferraton, Cyrille. : 2000, « Intérêt et solidarité : une approche par les théories de l'économie sociale » in : Alcouffe et alii. (eds), Tome 1, pp. 73-85.
- Festinger, Léon. : 1971, « Éveil et réduction de la dissonance cognitive dans les

- contextes sociaux », in : C. Faucheux, Serge Moscovici (eds) *Psychologie sociale théorique et expérimentale*, Paris : EHESS / Mouton, pp. 107-126.
- Feyerabend, Paul. K. : 1979, *Contre la méthode, Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance* [Against Method, 1975] trad. B. Jurdan et A. Schlumberger, Paris : Le Seuil, 349 p.
- Fischer, Eileen. Arnold, Stephen J., : 1990, « More Than a Labor of Love : Gender Roles and Christmas Shopping », *Journal of Consumer Research*, vol. 17, décembre, p. 333-345.
- Flament, Jean-Claude. : 1997, « Structure et dynamique des représentations sociales », in : Jodelet (ed), pp. 224-239.
- Folbre, Nancy. : 1986, « Hearts and Spades : Paradigms of Household Economics », *World Development*, vol. 14, n°2, pp. 245-255. 1997, *De la différence des sexes en économie politique*, Trad. E. Ochs (recueil de textes), Paris : Editions Des femmes, 238 p. 1998, « Réflexions sur le genre, l'économie et le développement », in : Preiswerk (ed), pp. 21-25.
- Foucault, Jean-Baptiste (de). : 1995, « Justice sociale et responsabilité face à l'exclusion », in : Affichard et Foucault (eds), pp. 253-262.
- Fougeyrollas-Schwebel, Dominique. : 1994, « Entraide familiale : de l'universel au particulier », *Sociologie contemporaine*, n°17, pp. 51-73.
- Fournier, Yves. Ouédraogo, Lucie. : 1996, « Les coopératives d'épargne et de crédit en Afrique », *Revue Tiers Monde*, t. XXXVII, n°145, janvier-mars 1996, pp. 67-83.
- Fraisse, Geneviève. : 1995, *Muse de la raison. Démocratie et exclusion des femmes en France*, Paris : Folio (coll. « Histoire »), 378 p. 1998, *Les femmes et leur histoire*, Paris : Folio (coll. Histoire), 614 p.
- Frankfurt, Harry. G. : 1971, « Freedom of the Will and the Concept of a Person », *The Journal of Philosophy*, vol. LXVIII, n°1, January, pp. 5-20.
- Friedberg, Erhard. : 1993, « Les quatre dimensions de l'action organisée », *DEES*, n°93, octobre, pp. 5-24.
- Fraser, Nancy. : 1997, *Justice Interruptus. Critical Reflections on the « Postsocialis » Condition*, New-York : Routledge, 241 p.
- Frisque, Cégolène. : 1995, « Egalité, différence et domination dans les recherches sur les femmes », in : Ephesia (ed), pp. 711-740.
- Friedman, Monica. : 1987, « Beyond Caring : the De-moralization of Gender », *Canadien Journal of Philosophy*, vol. 13, pp. 87-110.
- Frobert, Ludovic. : 1999, « Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la rhétorique, sans jamais oser le demander », *Communication au Séminaire du Creuset*, avril.
- Fruman, Cécile. : 1998, « Les caisses villageoises d'épargne et de crédit autogérées du Pays Dogon », *Étude de cas du groupe CGAP*, [http : // www-esd.worldbank.org](http://www-esd.worldbank.org)
- Gadrey, Jean. Gallouj, Faïz. Gillebaert, Edwige. : 1996, *La Poste. Mondes de production, types de produits et cohésion sociale*. Rapport de recherche pour la Direction de la Stratégie de la Poste / Laboratoire LAST-CLERSE (Université de Lille I et IFRESI), 106 p.

- Galbraith, John. Kenneth. : 1974, *La science économique et l'intérêt général* [Economics and the Public Purpose, 1973] Trad. J.-L. Crémieux-Brilhac, M. Le Nan, Paris : Gallimard, 398 p.
- Gao, : 1992, *Situation et évolution des organisations paysannes et rurales, le Sénégal*, ronéo, 45 p.
- Gastellu, Jean-Marc. : 1985, « Petit traité de matrilinearité. L'accumulation dans deux sociétés rurales d'Afrique de l'Ouest ». *Cahiers ORSTOM, série Sciences Humaines*, vol. XXI, n°4, pp. 413-432.
- Gazier, Bernard. Outin, Jean.-Luc. Audier, Florence. : 1999 (eds) *L'économie sociale. Formes d'organisation et institutions. XIXe journées de l'AES*, Paris : l'Harmattan (coll. « logiques sociales »), 2 tomes, 445 p. et 403 p.
- Geertz, Clifford, : 1986, *Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir* [Local Knowledge. Further Essays in Interpretative Anthropology, 1983], Trad. D. Paulme. Paris : PUF (coll. « Sociologie d'aujourd'hui », 293 p.
- Gentil, Dominique. Fournier, Yves. : 1993, *Les paysans peuvent-ils devenir banquiers ? Épargne et crédit en Afrique*, Paris : Syros (coll. « Les ateliers du développement », 271 p.
- Gescivia (coll), : 1998, « Individualisations citadines et développement d'une société civile : Abidjan et Dakar », *Rapport de recherche pour le Ministère délégué à la Coopération et la Francophonie*, Paris : IEDES / Université Paris I, 283 p.
- Geshiere, Peter. : 1993, « Parenté et argent dans une société lignagère », in : Bayart (1993b) (ed), pp. 87-113 1995, *Sorcellerie et politique : la viande des autres*, Paris : Karthala, 300 p.
- Geshiere, Peter. Konings, Piet. : 1993 (eds) *Itinéraires d'accumulation au Cameroun*, Paris / Leiden (Pays-Bas) : Karthala/Afrika-Studiecentrum, 393 p.
- Gianni, Matteo. : 1994, « Les liens entre citoyenneté et démocratie sur la base du débat « libéraux–communautariens », *Cahiers d'Etudes et de recherche n°26*, Université de Genève, 120 p.
- Giddens, Antony. : 1994, *Les conséquences de la modernité* [The Consequences of Modernity, 1990] Trad. O. Meyer, Paris : l'Harmattan, 192 p.
- Gilligan, Carol. : 1986, *Une si grande différence* [In a Different Voice : Psychological Theory and Women's Development, 1982] Trad. A. Kwiatek, Paris : Flammarion, 269 p.
- Glaude, Michel. Singly, François (de) : 1986, « L'organisation domestique : pouvoir et négociation », *Economie et Statistique*, n°187, pp. 3-30.
- Godbout, Jacques. : 1992, (en collab. avec A. Caillé), *L'esprit du don*, Paris : La découverte, 345 p. 1995, « Les normes de justice dans les relations de parenté », *L'Année Sociologique*, vol. 45 (2), pp. 351-371.
- Godelier, Maurice. : 1995, « Du quadruple rapport entre les catégories de masculin et de féminin », in : Ephesia (ed), pp. 439-442. 1996, *L'énigme du don*, Paris : Fayart, 250 p.
- Goetz, Anne-Marie. Gupta, Rina Sen. : 1996, « Who Takes the Credit ? Gender, Power and Control Over Loans Use in Rural Credit Programs in Bangladesh », *World*

Development, vol. 24, n°1, pp. 45-63.

- Granovetter, Mark. : 1992, « Economic action and social structure : the problem of embeddedness », *in* : Mark Granovetter, Richard Swedberg (eds) *The sociology of economic life*, New-York : Westview Press, pp. 53-84. 1994, « Les institutions économiques comme construction sociale : un cadre d'analyse », *in* : Orléan (ed), pp. 79-94.
- Grasmuck, Sherri. Espinal, Rosario. : 2000, « Market Success or Female Autonomy ? Income, Ideology and Empowerment among Microentrepreneurs in the Dominican Republic », *Gender and Society*, vol. 14, n°2, April, pp. 231-255.
- Greenstein, Theodore. N. : 2000, « Economic Dependence, Gender and the Division of the Labor in the home : A Replication of Extension », *Journal of Marriage and the Family*, 62, May, pp. 322-335.
- Groenewegen, Peter. : 1994 (ed) *Feminism and Political Economy in Victorian England*, Brookfield, Vt : Edward Elgar, 197 p. 1994, « A Neglected Daughter of Adam Smith : Clara Elisabeth Collet (1860-1948) » *in* : Groenewegen (ed), pp. 147-173.
- Gross, Elisabeth. : 1986, « What is Feminist Theory ? » *in* : Carol Pateman, Elisabeth Gross (eds) *Feminist Challenges, Social and Political Theory*, Boston : Northeastern University Press.
- Gueneau, Chantal. : 2000, « Les besoins des personnes fragiles en matière de service bancaire », *Revue d'Économie Financière (L'exclusion bancaire)*, septembre, n°58, pp. 47-56
- Guerin, Isabelle. : 1996, *Épargne crédit en milieu rural : méthodologie d'intervention, l'exemple de l'Ouest-Cameroun*, mémoire de DEA, Faculté de Sciences Économiques, Université Lyon 2, juillet, 288 p. 1997, Étude de la convention *Crédits rotatifs* sur la région Centre-Ouest du Sénégal », *Rapport pour l'Association Française des Volontaires du Progrès et le Fonds Européen de Développement*, Groupe pour la Recherche Opérationnelle par l'Usage des Sciences de l'Homme / Centre Walras, / Centre Walras, 3 tomes, 74 p. 89 p. 33p. 1997b, « Systèmes d'échange local et insertion. Le réapprentissage du don facteur de réinsertion », *Working Paper Centre Walras*, n°210, 45 p. 1998a, « Les dimensions socioculturelles du passage à l'euro », *Rapport pour la Confédération Syndicale du Cadre de Vie*, Groupe pour la Recherche Opérationnelle par l'Usage des Sciences de l'Homme / Centre Walras, janvier, 28p. 1998b, « Guide méthodologique de l'évaluation de l'impact du microcrédit », *Rapport pour l'Association Française des Volontaires du Progrès / Ministère de la Coopération*, Groupe pour la Recherche Opérationnelle par l'Usage des Sciences de l'Homme / Centre Walras, janvier 1998, 56p. 1998c, « Modes de gestion de budget des populations précaires. Analyse de l'impact du dispositif associatif des *Écoles de consommateurs* », *Rapport pour le Centre Régional de la Consommation de la région Nord Pas de Calais*, Groupe pour la Recherche Opérationnelle par l'Usage des Sciences de l'Homme / Centre Walras, octobre, 85p. 1998d, « La Poste et le passage à l'euro », *Rapport pour la Mission Recherche de La Poste*, Groupe pour la Recherche Opérationnelle par l'Usage des Sciences de l'Homme / Centre Walras, novembre 1998, 159 p. (avec la participation de Gilles Malandrin, Ababacar Dieng, David Vallat), 93 p. 1998d, « Le crédit au féminin : regards Nord Sud », *Techniques Financières et Développement (Épargne sans Frontières)*, n°51, juin-juillet, pp. 44-53. 1999a, « Le lien de dette facteur de

- capital social », *Communication au 7^{ème} Colloque International Karl Polanyi*, Lyon, 25-28 mai 1999. 1999b, « Le dilemme proximité viabilité en microfinance : confiance et partenariats », *Revue Savings and Development*, n°2, juillet 1999, pp. 58-72. 2000a, « Microfinance dans les pays du Sud : entre rentabilité et solidarité ? », *Revue d'Économie Financière (Risques et règles. Financement éthique)*, n°56, juin 2000, pp. 145-164. 2000b, « La finance solidaire en France : état des lieux et perspectives », *Revue Internationale de l'Economie Sociale. RECMA*, n°277, juillet, pp. 79-94. 2000c, « Pratiques budgétaires des bénéficiaires de *minima* sociaux : capacités cognitives, vécu émotionnel de l'assistance et qualité des relations bancaires », *Revue d'Économie Financière (L'exclusion bancaire)* n°58, septembre, pp. 29-46. 2000d, « Le prêt collectif peut-il être considéré comme une innovation financière ? », *Revue Savings and Development*, n°2, XXIV, pp. 219-247.
- Guerin, Isabelle. Malandrin, Gilles. Vallat, David. : 1998, « Quand l'économie devient lien social », *Cahiers de l'Institut Universitaire d'Etudes du Développement*, Paris : PUF, juin, pp. 53-70.
- Guerin, Isabelle. Servet, Jean-Michel. : 1999, « Quelques dimensions sociales du passage à l'euro », *Revue Mouvements*, Janvier – Février, n°2, pp. 65-68.
- Guerin, Isabelle. Vallat, David. : 1998a, « Finance solidaire et création d'emplois en France : état des lieux et perspectives », *Working Paper Centre Walras*, n°220, avril 1998, 65 p. 1998b, « Les expériences de crédit solidaire : vers de nouveaux partenariats socioéconomiques », *Economie et Humanisme*, n°345, juillet, pp. 82-85. 1999a, « La microfinance en France », *Economie et Humanisme*, n°347, pp. 69. 1999b, « Exclusion et finance solidaire : l'expérience française », *Revue du CIRIEC (Centre Interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives)*, Vol. 30, n°1, 1999, pp. 95-110. 1999c, « Les finances solidaires », *Les notes de l'Institut Karl Polanyi*, Paris : Quinqueton Editeur, 53 p. 1999d, « Réciprocité et proximité facteurs d'insertion : l'expérience des Systèmes d'Echange Local », *Revue du GRATICE*, n°17, deuxième semestre 1999, pp. 169-193. 2000a, « Facteurs de survie : les clefs du succès de la création d'entreprise par les chômeurs », *Rapport pour le Programme d'action du Bureau International du Travail, La microfinance et le travail autonome. La Création d'entreprise par les chômeurs*, avril, 93 p. 2000b, « Le financement bancaire de la microentreprise : vers l'émergence de nouveaux partenariats », *Revue d'Économie Financière (L'exclusion bancaire)* n°58, septembre, pp. 152-183.
- Guerrien, Bernard. : 1996, *Dictionnaire d'analyse économique*, Paris : La Découverte (coll. « Repères »), 540 p.
- Guyer, Jane. : 1988, « Dynamic Approaches to Domestic Budgeting : Cases and Methods from Africa » in : Bruce et Dwyer (eds), pp. 155-172. 1995 (ed.), *Money Matters. Instability, values and social payments in the modern history of west african communities*, London/Portsmouth (NH) : Currey/Heinamn, 331 p. 1995, « Introduction : the currency interface and its dynamics », in : Guyer (ed), pp. 1-34.
- Guyer, Jane. Peters, Pauline. 1987, « Conceptualizing the Household : issues of Theory and Policy in Africa. Introduction », *Development and Change*, vol. 18, n°2, pp. 197-214.
- Habermas, Jürgen. : 1992, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* [Strukturwandel der Öffentlichkeit,

- 1962], Trad. M. B. de launay, Paris : Payot, 342 p.
- Haddad, Lawrence. Hoddinod, John. : 1995, « Women's Income and Boy Girl Anthropometric Status in Cote d'Ivoire », *World Development*, vol. 22, n°4, pp. 543-553.
- Haddad, Lawrence. Kanbur, Ravi. : 1990, « How Serious in the Neglect of Intra-household Inequality ? », *The Economic Journal*, n°100, September, pp. 866-881.
- Halbwachs, Maurice. : 1952, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris : PUF (coll. « Bibliothèque des idées ») [1^{ère} édition 1925], 298 p.
- Hans, Marie-Françoise. : 1988, *Les femmes et l'argent*, Paris : Grasset, 346 p.
- Harris, Olivia. : 1981, « Household as Natural Units », *in* : Young et alii. (eds), pp. 136-155.
- Harris J., de Renzio P. : 1997, « 'Missing link' or analytically missing ? The concept of social capital », *Journal of International Development*, vol. 9, n°7, pp. 919-937.
- Hartmann, Heidi. : 1981, « The Family as the Locus of Gender, Class and Political Struggle : the Exemple of HouseWork », *Signs*, 6, Spring, pp. 366-394.
- Hashemi, Syed M. Schuler, Sidney Ruth. Riley, Ann P. : 1996, « Rural Credit Programs and Women's Empowerment in Bengladesh », *World Development*, vol. 24, n°1, pp. 635-633.
- Hausman, Daniel M. MacPherson, Michael S. : 1993, « Taking Ethics Seriously : Economics and Contemporary Moral Philosophie », *Journal Of Economic Litterature*, vol. XXXI, juin, pp. 671-731.
- Henry, Alain. Tchente Guy-Honoré. Guillerme-Dieugemard, Philippe. : 1991, *Tontines et banques au Cameroun : le principe de la société des amis*, Paris : Karthala, 166 p.
- Hewstone, Miles. 1997, « Représentations sociales et causalité », *in* : Jodelet (ed), pp. 272-295.
- Herpin, Nicolas. : 1992, « Les conséquences du chômage sur la consommation », *Economie et Statistique*, n°256, juillet-août, pp. 43-58.
- Herpin, Nicolas. Verger, Daniel. : 1999a, « Consommation : un lent bouleversement de 1979 à 1997 », *Economie et Statistique*, n°324-325, 1999, pp. 19-56. 1999b, « Consommation et stratification sociale selon l'emploi », *Economie et Statistique*, n°324-325, 1999, pp. 57-74.
- Hibbou, Béatrice. : 1998, « Les oeillères de la Banque Mondiale et du FMI », *Revue Esprit*, août-septembre 1998, pp. 98-140.
- Hirschman, Albert O. : 1986, *Vers une économie politique élargie*, Trad. A. O. Hirschman et I. Chopin (recueil de textes), Paris : les Éditions de Minuit (coll. « Le sens commun »), 111 p. 1995, *Défection et prise de parole. Théories et applications* [Exit, voice and loyalty. Responses to Decline in Firms, Organizations and States, 1970] Trad. Cl. Besseyrias, Paris : Fayard, 212 p.
- Hium, Myriam. : 1998, « 'Payer en liquide'. L'utilisation de la vodka dans les échanges en Russie Rurale », *Ethnologie Française. Le cadeau, à quel prix ?*, octobre – décembre, 4, pp. 515-524.
- Hochschild, Arlie R. (avec la collaboration de Machung, Anne.) : 1990, *The second Shift : Working Parents and the Revolution at Home*, New-York : Vinking, 309 p.

- Holström, Bengt. Milgrom, Paul. : 1990, « Regulating trade among agents », *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, 146, pp. 85-105.
- Hood, Jane. : 1983, *Becoming a Two Job family*, New-York : Praeger, 240 p.
- Hoodfar, Homa. : 1988, « Household Budgeting and Financial Management in a Lower-Income Cairo Neighborhood », in : Bruce et Dwyer (eds), pp. 120-142.
- Hugon, Philippe. : 1991, « La pensée française en économie du développement. Évolution et spécificité », *Revue d'Économie politique*, 101 (1), janv.-févr, pp. 169-229. 1999a, *L'économie de l'Afrique*, Paris : La découverte (Coll. « Repères ») [1ère édition 1988], 123 p. 1999b, « Le 'consensus de Washington' en questions », *Revue Tiers Monde*, t. XL, n°157, janvier-mars, pp. 12-36. 1999c, « Amartya Sen théoricien, expert et philosophe du développement », *Revue d'Économie Politique*, vol. 4, n°109, pp. 489-512.
- Hugon, Philippe. Pourcet, Guy. Quiers-Valette, Suzanne. : 1995 (eds.) *L'Afrique des incertitudes*, Paris, PUF/IEDES, 271 p.
- Huppi, Monika. Feder, Gerson. : 1990, « The role of groups and credit cooperatives in rural lending » *World Bank Economic Review*, septembre, pp. 187-204.
- INSEE, 1999a, *France. Portrait Social. 1999-2000*, Paris : La Documentation française, 218 p. 1999b, *Données sociales. La société des Français*, Paris : Éditions INSEE, 506 p.
- Insel, Ahmet. 2000, « Amartya Sen ou l'éthique de la liberté face à la théorie économique », *Revue du Mauss. Éthique et économie, l'impossible remariage* », n°15, 1^{er} semestre, pp. 240-252.
- Iram, : 1996, *Le fonds d'investissement local. « Là où le crédit ne convient pas »*, Paris : IRAM, 9 p.
- Irigaray, Luce. : 1995 « Femmes et hommes : une identité relationnelle différente », in : Ephesia (ed), pp. 137-142.
- Jackson, Cécile. Pearson, Ruth. : 1998 (eds), *Feminist vision of development. Gender Analysis and Policy*, London and New-York : Routledge, 294 p.
- Jain, Pankaj S. :1996, « Managing Credit for the Rural Poor : Lessons from the Grameen Bank », *World Development*, vol. 24, n°2, pp. 79-89.
- Jevons, William. S. : 1883, *Methods of Social Reform*, London : Macmillan Editions.
- Jodelet, Denise. : 1997 (ed) *Les représentations sociales*, Paris : PUF [1^{ère} édition 1989], 447 p. 1997, « Les représentations sociales : un domaine en expansion » in : Jodelet (ed), pp. 47-78.
- Kabeer, Naila. : 1995, *Reversed Realities. Gender Hierarchies in Development Thought*, London / New-York : Verso [1^{ère} édition 1994], 346 p. 1997, « Woman, Wages and Intra-household Power relations in Urban Bangladesh », *Development and Change*, vol. 28, pp. 261-302. 1998, « Jumping to conclusions ? Struggles over Meaning in the Study of Household Economics », in : Jackson et Pearson (eds), pp. 91-107.
- Kandil, Feriel. : 1998, « De la rationalité à la raison pratique dans les actes économiques », in Salais et alii. (eds), pp. 145-172.
- Kandioly, Deniz. : 1998, « Gender, power and contestation : 'rethinking bargaining with

- patriarchy' », *in* : Jackson et Pearson (eds), pp. 135-152.
- Kahneman, Daniel. Thaler, Richard. 1991, « Economic analysis and the psychology of utility : applications to compensation policy », *The American Economic Review*, vol.81, n°2, pp. 341-346.
- Katona, Georg. : 1975, *Psychological Economics*, New-York : Elsevier Scientific Pub. Co., 438 p.
- Katz, Elizabeth G. : 1995, « Gender and Trade Within the Household : Observations from Rural Guatemala », *World Development*, vol. 23, n°2, pp. 327-342.
- Kaufmann, Jean-Claude. : 1996, *L'entretien compréhensif*, Paris : Nathan Université, 127 p.
- Kellerhals, Jean, Modak, Marianne. Perrenoud, David. :1997, *Le sentiment de justice dans les relations sociales*, Paris : PUF (coll. « Que sais-je »), 127 p.
- Kellerhals, Jean. Coener-Huther, Josette. Modak, Marianne. : 1988, *Figures de l'équité. La construction des normes de justice dans les groupes*, Paris : PUF (coll. « Le sociologue »), 225 p.
- Kessler, D. Ullmo, P. A. : 1985 (eds), *Épargne et développement*, Paris : Economica, 410 p.
- Kessler-Harris, Alice. 1981, *Women Have Always Worked : a Historical Overview*, Old Westbury / New-York : Feminist Press, 193 p. 1990, *A Woman's Wage : Historical Meanings and Social Consequences*, Lexington : The University Press of Kentucky, 168 p.
- Keynes John M. : 1969, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt de la monnaie* [General Theory, 1936]. Trad. J. de Largentaye, Paris : Bibliothèque Payot , 387 p.
- Kléber, Christian. : 1999, « Bilan d'une expérience de crédit rural décentralisé au Vietnam : le cas du programme fleuve rouge au Cambodge », *in* : Blanc et *alii.* (eds), pp. 120-110.
- Kuiper, Edith. Sap, Jolande. : 1995 (eds) *Out of the Margins. Feminist Perspectives on Economics*, London and New-York : Routledge, 306 p.
- Kymlicka, Will. : 1997, « Le moi désengagé » *in* : Berten et *alii.* (eds), pp. 275-287. 1999, *Les théories de la justice. Une introduction* [Contemporary Political Philosophy. An Introduction, 1992] Trad. M. Saint Upéry, Paris : La Découverte, 362 p.
- Lachaud, Jean-Pierre. : 1998, « Gains féminins, allocation des biens et statut nutritionnel des enfants au Burkina Faso », *Revue d'Économie du Développement*, n°2, pp. 3-53.
- Laé, Jean-François : 1989, *Travailler au noir*, Paris : Métailié. 229 p.
- Laé, Jean-François. Murard, Numa. : 1985, *L'argent des pauvres*, Paris : Seuil, 210 p. 1986, « La fortune du pauvre », *Actions et recherches sociales, Revue Inter-Universitaire de sciences et pratiques sociales*, Juin, vol. 23, n°2, pp. 74-83.
- Langevin, Annette. : 1990, « Pédagogie de la circulation de l'argent dans la famille », *Dialogue*, n°109.
- Lambert de frondeville, Agnès. : 1987, Une alliance tumultueuse : les commerçantes maliennes du Dakar-Niger et les agents de l'État, *Cahiers des Sciences-Humaines*,

- vol. 23, n°1, pp. 89-103.
- Lamoureux, Diane. : 1996, « Féminisme, citoyenneté et démocratie » ? *in* : Del Re et Reinen (eds), pp. 47-63.
- Lapenu, Cécile. : 1999. "Le système financier rural indonésien : des liens financiers au service du développement rural », *in* : Blanc et *alii.* (eds), pp. 119-129.
- Lapenu, Cécile. Zeller, M. Sharma, M. : 2000, « Constraints of Market Failures and Rural Poverty for Micro-Finance Institutions: How Innovations can Increase Outreach and Sustainability », *BMZ report, part II, Institutional-level Analysis*, Washington DC : IFPRI, à paraître.
- Lassare, Dominique. : 1995, *Psychologie sociale et économie*, Paris : Armand Colin.
- Latouche, Serge. : 1993, « Le don mauritanien. Contribution à la critique de l'impérialisme économique », *in* : MAUSS, *Ce que donner veut dire*, Paris : La Découverte, pp. 117-137. 1996, « La monnaie au secours du social ou le social au secours de la monnaie », *Silence*, n°211, Décembre, pp. 30-35. 1998, *L'autre Afrique. Entre don et marché*, Paris : Albin Michel (« Bibliothèque Économie »), 246 p.
- Laville, Jean-Louis. : 1994 (ed) *L'économie solidaire. Une perspective internationale*, Paris : Desclée de Brower (coll. « Sociologie Économique »), 334 p. 1997, « Association et société » (avec la participation d'A. Evers, G. Pujol, Y. Vaillancourt) *in* : Laville et Sainsaulieu (eds), pp. 321-376. 1999, *Une troisième voie pour le travail*, Paris : Desclée de Brower (coll. « Sociologie Économique »), 217 p.
- Laville, Jean-Louis. Sainsaulieu, Renaud. : 1997 (eds) *Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social*, Paris : Desclée de Brower (coll. « Sociologie Économique »), 403 p.
- Lecarme, Mireille. : 1992, « Territoires du féminin, territoires du masculin. Des frontières bien gardées ? Un exemple dakarois », *in* : Bisilliat (ed), pp. 295-326. 1993, *Marchandes à Dakar. Négoce, négociation sociale et rapports sociaux de sexe en milieu urbain précaire*, Thèse de Doctorat en anthropologie urbaine, École des Hautes Études en Sciences-Sociales, Paris. 1997, « Comment un discours met en confiance. Un marabout multiplicateur de billets ou... présumé tel (Dakar, Sénégal) », *in* : Bernoux et Servet (eds), pp. 177-186.
- LE Clainche, Christine. Outin, Jean-Luc. : 1999, « L'insertion dans une problématique de justice locale », *in* : Monnier (ed), pp. 149-174.
- Lecour Grandmaison, Colette. : 1970, *Femmes dakaraises*, Paris : Editions du CNRS, 252 p.
- Lefaucheur, Nadine. Schwartz, Olivier. : 1995, « Féminin/masculin, privé/public », *in* : Ephesia (ed), pp. 157-169.
- Lefort, Claude. : 1951, « L'échange et la lutte des hommes », *Les temps modernes*, n°64, p. 1400-1417.
- Le Gall, Dominique. Martin, Claude. : 1987, *Les familles monoparentales. Évolution et traitement social*, Paris : les Éditions ESF, 119 p.
- Leimdorfer, François. : 1995, « Individus entre famille et entreprise : patrons et patronnes de restaurants populaires à Abidjan », *in* : Marie (dir), (1995a), *L'Afrique des individus*, Paris : Karthala, pp. 113-169.

- Lelart, Michel. : 1990a, « Les circuits parallèles de financement : état des lieux de la question », *in* : Hénault et M'Rabat (eds), pp. 45-64. 1990b, (ed), *La tontine, pratique informelle d'épargne et de crédit dans les pays en développement*, Londres/Paris : John Libbey/Aupelf-Uref, 357 p. 1995, « Les pratiques informelles d'épargne et de crédit : une approche économique », *in* : Servet (ed), pp. 85-104. 1996, « La nouvelle loi sur les mutuelles d'épargne et de crédit dans les pays de l'UEMOA (loi PARMEC) » *Document de Recherche n° 17 – 96 / 10 / EI*, Institut Orléanais de Finance, Faculté de Droit, d'Économie et de Gestion d'Orléan, 22p.
- Le Quéau, Pierre. Salon, Daphné. : 2000, « Les interdits de chéquier », *Revue d'Économie Financière*, n°58, pp. 97-112.
- Levesque, Benoit. Mendell. Marguerite. : 1999, « L'économie sociale au Québec : éléments théoriques et empiriques pour le débat et la recherche », *Cahiers du CRISES*, n°9908, 31 p.
- Levi-Strauss, Claude. : 1962, *La pensée sauvage*, Paris : Plon.
- Lewis, Jane. : 1995, « Égalité, différence et rapports sociaux de sexes dans les États-providence du XXe siècle », *in* : Ephesia (ed), pp. 407-422.
- Livet, Pierre. Thévenot, Laurent. : 1994, « Les catégories de l'action collective » *in* : Orléan (ed), pp. 139-169.
- Locoh, Thérèse., Labourie-Racapé, Annie. Tichit, Christine. : 1996, *Genre et développement : des pistes à suivre*, Paris : CEPED (Documents et manuels du CEPED n°5, 154 p.
- Loisy, Christian. : 1999, « L'épargne des ménages de 1984 à 1995 : disparité et diversité », *Economie et Statistique*, n°324-325, 1999, pp. 113-134.
- Lundberg, Shelly. Pollack, Robert. : 1993, « Separate Spheres Bargaining and the Marriage Market », *Journal of political economy*, Décembre, 100 (6), pp. 31-44. 1994, « Non Coopérative Bargaining Models of Marriage », *American Economic Review*, vol. 84 (2), pp. 133-137.
- MacElroy, Marjorie B. Horney, Mary J. : 1981, « Nash-bargained Household Decisions : Toward a Generalisation of the Theory of Demand », *International Economic Review*, juin, 22 (2), pp. 333-349.
- MacElroy, Marjorie B. : 1990, « The Empirical Content of Nash-barnaining Household Behavior, *The Journal of Human Ressources*, vol. 25, n°4, pp. 559-583.
- MacGuire, Paul B. Conroy, John D. : 1997, « Partenariats banques-ONG et coût du crédit collectif aux populations pauvres : exemples de l'Inde et des Philippines », *in* : Schneider (ed), pp. 79-94.
- MacIntyre, Aladair. : 1997, « Le patriotisme est-il une vertu ? » *in* Bertin *et alii.*, pp. 287-311.
- MacKinnon, Catharine. A. : 1987, *Feminism Unmodified. Discourses on Life and Law*, Cambridge (Mass.) : Harvard University Press, 315 p.
- MacPherson, Michael. S. : 1984, « On Schelling, Hirschman, and Sen : Revisiting the Conception of the Self », *Partisan Review*, vol. LI, n°2, pp. 236-247.
- Malamoud, Charles. : 1988 (ed), *Lien de vie, noeud mortel. Les représentations de la dette en Chine, au Japon et dans le monde Indien*, Paris : Éditions de l'École des

- Hautes Études en Sciences Sociales, 207 p.
- Magassouba, Moriba. : 1985, *L'islam au Sénégal. Demain les mollahs ?* Paris : Karthala, 219 p.
- Maga Maazou, Areynatou. : 1998, « Le Crédit individuel 'Adhasen-Mata », Niger », in : Preiswerk (ed), pp. 207-212.
- Maher, Vanessa. : 1981, « Work, Consumption and Authority within the Household. A Moroccan Case », in : Young et alii., pp. 117-135.
- Mahieu, François. : 1989, « Principes économiques des sociétés africaines », *Revue Tiers Monde*, n°120, oct-déc, pp. 724-753. 1990, *Les fondements de la crise en Afrique*, Paris : l'Harmattan, 197 p. 1995, « Les stratégies individuelles face à la pauvreté : Côte d'Ivoire versus Burundi », in : Hugon et alii, pp. 118-140.
- Manser, Marylin. Brown, Murray. : 1980, « Marriage and Household Decisions making. A Bargaining Analysis », *International Economic Review*, n°21, pp. 31-34.
- Marceau, Jane. : 1978, « Le rôle des femmes dans les familles du monde des affaires », in : Michel (ed), pp. 114-124.
- March, Kathryn. Taqqu, Rachelle L. : 1986, *Women's Informal Associations in Developing Countries*, Boulder : Westview Press, 154 p.
- Marie, Alain. : 1995 (ed) *L'Afrique des individus*, Paris : Karthala, 438 p. 1995a, « Avatars de la dette communautaire. Crises des solidarités, sorcellerie et procès d'individualisation (itinéraires abidjanais) », in : Marie (ed), pp. 249-328. 1995b, « Du sujet communautaire au sujet individuel. Une lecture anthropologique de la réalité africaine contemporaine », in : Marie (ed), pp. 53-110. 1995c, « 'Y a pas l'argent' : l'endetté insolvable et le créancier floué, deux figures complémentaires de la pauvreté abidjanaise », *Revue Tiers Monde*, t. XXXVI, n°142, avril-juin, pp. 303-324. 1998, « Pas de société civile sans démocratie. Contre l'Etat et la société, l'exigence démocratique des jeunes chômeurs engagés dans l'opposition », in : Gescivia (coll), pp. 63-112.
- Marshall, Alfred. : 1971, *Principes d'Economie Politique*, Trad. S. Bouyssy, F. Sauvaire-Jourdan [*Principles of Economics. Ninth Variorum Edition*, 1961], Paris / Londres : Gordon and Breach, [1^{ère} édition 1890], 2 volumes, 661 p.
- Maruani, Margaret. : 1998 (ed), *Les nouvelles frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*, Paris : La Découverte (coll. « Recherches »), 283 p.
- Martin, Claude. : 1994, « Entre famille et État providence », in : Laville (ed), pp. 225-250. 1997, « La comparaison des systèmes de protection sociale en Europe. De la classification à l'analyse des trajectoires d'État-Providence », *Lien social et Politique*, n°37, printemps, pp. 145-155.
- Martin, Jacqueline. : 2000, « La politique familiale d'après-guerre : une politique de l'équité au détriment de l'égalité », in : Alcouffe et alii. (eds) Tome 2, pp. 211-220.
- Martin-Fugier, Anne. : 1983, *La bourgeoise. Femme au temps de Paul Bourget*, Paris : Grasset (livre de poche), 394 p.
- Marx, Karl. : 1963a, *Critique de l'économie politique*, in : *OEuvres I, Économie I*, Paris : Gallimard (coll. « La Pléiade»), pp. 277-452 [1^{ère} édition 1859]. 1936b, *Le Capital, Livre Premier*, in : *OEuvres I, Économie I*, Paris : Gallimard (coll. « La Pléiade»), pp.535-1406 [1^{ère} édition 1867].

- Maucourant, Jérôme. : 1994, *La monnaie dans la pensée institutionnaliste (Veblen, Commons, Mitchell et Karl Polanyi)*, Thèse de Sciences Economiques, Université Lyon 2, 539 p. 1998, « Karl Polanyi et l'économie historique de la monnaie », *in* : Servet et alii. (eds), pp. 327-359.
- Mauss, Marcel. : 1993, *Sociologie et anthropologie*, Préface Georges Gurvitch, Introduction Claude Lévi-Strauss, Paris : PUF, [1^{ère} édition 1950], 482 p. 1993a, « Essai sur le don », *in* : Mauss, pp. 145-272. 1993b, « Une catégorie de l'être humain : la notion de personne, celle de 'moi' », *in* : Mauss, pp. 333-364.
- Mayoukou, Célestin. : 1994, *Le système des tontines en Afrique*, Paris, l'Harmattan, 143 p. 1998, « La loi PARMEC : innovation, proximité et intermédiation de l'épargne », *in* : Servet et Vallat (eds), pp. 47-49. 1999, « Avantage informationnel de la microfinance locale et intermédiation médiatisée par le groupe : une application au cas des banques villageoises en Afrique Sub-Saharienne » *Communication aux VIe journées scientifiques du réseau UREF-AUPELF, Défis de l'information et pilotage des entreprises*, juin, Bruxelles.
- Mesure, Sylvie. Renaut, Alain. : 1999, *Alter Ego. Les paradoxes de l'identité démocratique*, Paris : Éditions Aubier, 304 p.
- Ménard, Claude. : 1990, *L'économie des organisations*, Paris : La Découverte (Coll. « Repères »), 127 p.
- Mencher, Joan P. : 1988, « Women's Work and Poverty : Women's Contribution to Household Maintenance in South India », *in* : Bruce et Dwyer (eds), pp. 99-119.
- Mendell, Marguerite. : 1995, « De nouveaux partenariats sociaux », *in* : Servet (ed), pp. 263-279.
- Mendell, Marguerite. Tremblay, Diane-Gabrielle. : 1998 « L'économie sociale, la démocratie économique et l'emploi des femmes : enjeux et défis », *Atelier de recherche sur l'économie sociale et la lutte contre l'appauvrissement des femmes. Document de travail*, Montréal, pp. 39-45.
- Messu, Michel. : 1987, « L'utilisation des services sociaux : de l'exclusion à la recherche d'un statut », *Revue française de sociologie*, pp. 41-55.
- Michel, Andrée. : 1978 (ed) *Les femmes dans la société marchande*, Paris : PUF, 256 p. 1978, « Problématique nouvelle de la production domestique non marchande », *in* : Michel (ed), pp. 55-86.
- Mill, John Stuart. : 1975, *L'asservissement des femmes* [Subordination of Women, 1869] Trad. et Préface M.-F Cachin, Paris : petite Bibliothèque Payot, 195 p. 1990, *De la liberté*, [On Liberty, 1860] Trad. L. Lenglet, Paris : Folio (essais), 242 p.
- Mirowsky, John. : 1985, « Depression and Marital Power : an Equity Model », *American Journal of Sociology*, n°91, pp. 557-592.
- Misrahi, Robert : 2000, « L'éthique de la joie face à la question de l'économie », *in* : *Revue du Mauss. Éthique et économie, l'impossible remariage*, n°15, 1^{er} semestre, pp. 19-34.
- Moller-Okin, Suzan. : 1989, *Justice, Gender and the Family*, New-York : Basic Books, 1989, 216 p. 1995, « Sur la question des différences » *in* : Ephesia (ed), pp. 57-69. 1999, « Is Multiculturalism Bad for Women ? » *in* : Cohen et alii. (eds),

pp. 7-26.

Monnier, Jean-Marie. : 1999 (ed), *Dynamiques économiques de l'équité*, Paris : Economica (coll. « Grands débats »), 342 p. 1999, « Introduction générale », in : Monnier (ed), pp. 7-22.

Montgomery, Richard. : 1996, « Disciplining or Protecting the Poor ? Avoiding the Social Costs of Peer Pressure in Microcredit Schemes », *Journal of International Development*, vol. 8, n°2, mars-avril, pp. 289-305.

Morduch, Jonathan. : 1999, « The microfinance promise », *Journal of Economic Literature*, vol. XXXVII, December, pp. 1569-1614.

Morel, Sylvie. : 1996, « Le workfare aux États-Unis », in : Paugam (eds), pp. 582 p.

Moscovici, Serge. : 1997, « Des représentations collectives aux représentations sociales : éléments pour une histoire », in : Jodelet (ed), pp. 79-103.

Mosley, Paul. : 1997, « The Use of Control Groups in Impact Assessments for Microfinance », *Working Paper n°19, International Labour Organisation, Enterprise and Cooperative Development Department*, 9 p.

Mosley, Paul. Hulme, David. : 1998, « Microfinance Enterprise : is there a Conflict between Growth and Poverty Alleviation ? », *World Development*, vol. 26, n°5, pp. 783-790.

Mottin sylla, Marie-Hélène. : 1987, *Les femmes et l'argent*, Dakar : ENDA, avril, ronéo, 32 p. 1991a, *La participation en action. Les cérémonies familiales à Dakar*, Dakar : ENDA, avril, ronéo., 52 p. (1ère édition 1988). 1991b, *Les femmes et l'argent, document de synthèse*, Dakar : ENDA, avril, ronéo., 8 p. 1993, *L'argent, l'intérêt, l'épargne et le temps. Tontines et autres pratiques féminines de mobilisation de moyens observées à Dakar*. Dakar : ENDA, avril, ronéo., 16 p. [1ère édition 1987].

Mugnaini, François. : 1994, « Messages sur billets de banque », *Revue Terrain*, n°23, octobre, pp. 63-81.

Munachonga, Monica. : 1988, « Income Allocation and Marriage Options in Urban Zambia », in : Bruce et Dwyer (eds), pp. 173-194.

Ndiaye, Malick. : 1996, *L'éthique cedido et la société d'accaparement, ou les conduites culturelles des sénégalais d'aujourd'hui. Tome 1, le Goorgi, type moyen de la société sénégalaise urbaine post-indépendance*, Dakar : Presses Universitaires de Dakar, 416 p.

Ndione, Emmanuel S. : 1992, *Le don et le recours. Ressort de l'économie urbaine*, Dakar : ENDA-Éditions, 210 p.

Nelson, Julie. : 1995, « Economic Theory and Feminist Theory », in : Kuiper et Sap (eds), pp. 120-128.

Nussbaum, Martha. : 1999, « Femmes et égalité : l'approche fondée sur les capacités », *Revue Internationale du Travail*, vol. 138, n°3, pp. 247-267.

Olivier de sardan, Jean-Pierre. : 1995, *Anthropologie et développement. Essai en socio-anthropologie du changement social*, Paris / Marseille : Karthala / APAD, 221 p.

Orléan, André. : 1989, « Pour une approche cognitive des conventions économiques », *Revue Economique*, vol. 40, n°2, Mars, pp. 241-272. 1994, « Sur le rôle respectif de

- la confiance et de l'intérêt dans la constitution de l'ordre marchand », *Revue du Mauss*, n°4, pp. 17-36. 1994 (ed) *Analyse économique des conventions*, Paris : PUF, 403 p. 1995, « La légitimité de la monnaie », *in* : Aglietta et Orléan (eds), pp. 253-266. 1998, « La monnaie autoréférentielle : réflexions sur les évolutions monétaires contemporaines », *in* : Aglietta et Orléan (eds), pp. 359-356.
- ORSTOM, : 1998, « Les nouvelles approches institutionnelles. Atelier d'étude du grand programme public/privé de l'ORSTOM », *Regards*, n°13, 43 p.
- Ouadrégago, Lucie. : 1998, « L'accès au crédit lorsqu'on est une femme : un défi que l'on peut relever », *in* : Servet et Vallat (eds), pp. 73-76.
- Ouattara, Souleymane Y. : 1998, « Citadines pour conquérir leur indépendance. Un aspect méconnu de l'immigration féminine en Abidjan. Itinéraires migratoires et pratiques d'insertion », *in* : Gescivia (coll), pp. 129-148.
- Pahl, Jan. : 1989, *Money and Marriage*, New-York : St Martin Press, 215 p.
- Papanek, Hanna. Schwede, Laurel. : 1988, « Woman are Good with Money : Earning and Managing in an Indonesian City », *in* : Bruce et Dwyer (eds), pp. 80-98.
- Pateman, Carole. : 1988, *The sexual contract*, Stanford : Stanford University Press, 264 p.
- Paugam, Serge. : 1993, *La disqualification sociale. Essai sur la nouvelle pauvreté*, Paris : PUF, [1^{ère} édition 1991], 254 p. 1996 (ed) *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris : La Découverte, 582 p.
- Perrot, Michèle. : 1987, « Drames et conflits familiaux », *in* : Ariès et Duby (eds), pp. 263-285. 1991a, « Les échanges à l'intérieur de la famille. Approche historique », *in* : Singly (ed), pp. 91-106. 1991b, « Sortir », *in* : Duby et Perrot (eds), pp. 467-494. 1995, « Identité, égalité, histoire », *in* : Ephesia (ed), pp. 39-57.
- Pessar, Patricia. R. : 1988, « The Constraints and Release of Female Labor Power : Dominican Migration to the United States » *in* : Bruce et Dwyer (eds), pp. 195-215.
- Pétonnet, Colette. : 1985, *On est tous dans le brouillard*, Paris : Galilée, 328 p.
- Pine, Frances. : 1994, « Maintenir l'économie domestique. Travail, argent et éthique dans les montagnes polonaises », *Revue Terrain*, n°23, octobre, pp. 81-98.
- Pitrou, Agnès. : 1992, *Les solidarités familiales. Vivre sans famille ?*, Toulouse : Privat [1^{ère} édition 1978], 250 p. 1995, « Quelques réflexions sur la famille à la frontière du public et du privé », *in* : Ephesia (ed), pp. 194-197.
- PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement), : 1999, *Rapport Mondial sur le Développement Humain 1999*, Paris : Éditions de Boeck et Larcier, 262 p.
- Poitou D., Lambert de Frondeville A., Toulabor C. M. 1992, « Femmes, commerce, Etat : une analyse en termes de relations de genre à partir de trois cas ouest-africains », *in* : Bisilliat J. (dir.) (1992) *Relations de genre et développement*, Paris : Orstom, pp. 277-293.
- Polanyi, Karl. : 1968, *Primitive, Archaic and Modern Economies* [ed. by G. Dalton] Boston : Beacon Press, 346 p. 1975, *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie* [Trade and Market in the Early Empires. Economics and History and Theory, 1957] Trad. Cl. Rivière et A. Rivière, Préface M. Godelier, Paris : Larousse

- Université, 348 p. 1983, *La grande transformation. Aux origines politiques et économiques de notre temps* [The Great Transformation, 1944] Trad. Ch. Malamoud. Paris : Gallimard, 419 p.
- Pollack, Robert. A. : 1994, « For Better or Worse : the Roles of Power in Models of Distribution within Marriage », *American Economic Review*, vol. 84 (2), pp. 149-151.
- Popkin, Samuel. L. : 1979, *The Rational Peasant. The Political Economy of Rural Society in Vietnam*, Berkeley, University of California Press, 306 p.
- Pourcet, Guy. : 1994, « Incertitude et structuration du secteur informel », *in* : Hugon et *alii.* (eds), pp. 200-220.
- Pradelle, Michèle (de la). : 1995, *Les vendredis de Carpentras. Faire son marché en Provence et ailleurs*, Paris : Fayart, 374 p.
- Prades, Jacques. : 1999, « Économie sociale et exclusion en Europe », *Revue Économie et Humanisme. Numéro spécial Face à l'exclusion, une nouvelle économie sociale en Europe ?*, n°347, Décembre 1998-Janvier 1999, pp. 7-14 2000, « La nouvelle économie sociale devant ses pièges. De la rationalité économique imposée à la plus-valeur sociale revendiquée », *in* : Alcouffe et *alii.* (eds), Tome 1, pp. 159-168.
- Preiswerk, Yvonne. : 1997 (ed) *Créativité, femmes et développement*, Genève : IUED / UNESCO, 265 p. 1998 (ed) *Les silences pudiques de l'économie*, Genève : IUED / UNESCO, 280 p.
- Pujol, Michèle. : 1992, *Feminism and anti-feminism in early economic thought*, Aldershot : Edward Elgar, 228 p. 1995, « Into the margins », *in* : Kuiper et Sap (eds), pp. 17-34.
- Putnam, Robert D. : 1995, « Bowling alone : America's declining social capital », *Journal of Democracy*, January, Vol.6, n°1, pp. 65-78. 1997, « The decline of civil society. How come ? So What ? » *The Journal of Public Sector Management*, vol. 27, n°1, pp. 27-36.
- Rahman, Aminur. : 1999, « Microcredit Initiatives for Equitable and Sustainable Development : Who Pays ? », *World Development*, vol. 27, n°1, pp. 67-82.
- Raveaud, Gilles. : 2000, « Justice et efficacité : le cas de l'attribution de logements par une association d'aide aux sans-abris », *in* : Alcouffe et *alii.* (eds), Tome 2, pp. 361-373.
- Rawls, John. : 1987, *Théorie de la justice* [A Theory of Justice, 1971]. Trad. C. Audart. Paris : Editions du Seuil, 666 p. 1993, *Justice et démocratie*, Trad. C. Audart, P. de Lara, F. Piron, A. Tchoudoudnwoosky (recueil de textes), Paris : Editions du Seuil, 385 p. 1997, « Les libertés de base et leur priorité », *in* : Bertin et *alii.* (eds), pp. 171-209.
- Renaut, Alain. : 1989, *L'ère de l'individu*, Paris : Gallimard, 268 p.
- Rendon, Gan Th. : 1997, « L'activité économique de la femme : un panorama théorique », *Problèmes Economiques*, n°2537, pp. 6-14.
- Reveyrand-Coulon, Odile. : 1993, « Les énoncés féminins de l'Islam », *in* : Bayart (1993a) (eds), pp. 62-100.
- Reynaud, Bénédicte. : 1991, « Les règles d'équité dans la formation des salaires : des études expérimentales aux formations économiques », *Document du CEPREMAP*

- n°911, avril, 45 p. 1998, « Les conditions de la confiance. réflexions à partir du rapport salarial », *Revue Économique*, vol. 49, n°6, novembre, pp. 1455-1472.
- Rivallain, Josette. : 1994, *Échanges et pratiques monétaires en Afrique du XV au XIX siècles à travers les récits des voyageurs*, Lyon / Paris : Musée de l'Imprimerie et de la banque / Musée de l'Homme, 150 p.
- Rivera, Annamaria. : 1999, « Ethnie – ethnicité », *La Revue du MAUSS, Le retour de l'ethnocentrisme. Purification ethnique versus universalisme cannibale*, n°13, 1^{er} semestre, pp. 43-60.
- Roland-Lévy, Christine. : 1992, « Le crédit, l'endettement et la faillite personnelle, un enchaînement parfois trop logique », *Les Cahiers du Gratice*, n°9202, juin, pp. 26-48. 1996, « Comportements financiers et représentations sociales », *Les Cahiers du Gratice*, n°10, 1^{er} semestre, pp. 65-92.
- Roland-Lévy, Christine. Baud, Alexandra. : 1998, « La psychologie sociale et les conduites économiques. Représentations sociales, lieu de contrôle et endettement », *Les Cahiers du Gratice*, n°14, 1^{er} semestre, pp. 243-273.
- Roldan, Martha. : 1988, « Renegotiating the Marital Contract : Intrahousehold Patterns of Money Allocation and Women's Subordination among Domestic Workers in Mexico City », *in* : Bruce et Dwyer (eds), pp. 229-247.
- Rorty, Richard. : 1993, *Contingence, ironie et Solidarité*, Trad. P.-E. Dauzat (recueil de textes), Paris : Armand Colin, 276 p. 1990, *Science et solidarité. la vérité sans le pouvoir*, Trad. J.-P. Cometti (recueil de textes), Cahors : Éditions l'Éclat, 111 p.
- Rosanvallon, Pierre. : 1981, *La crise de l'État-providence*, Paris : Seuil, 200 p. 1990, *L'État en France. De 1789 à nos jours*, Paris : Seuil, 369 p. 1992, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris : Gallimard, 490 p. 1995, *La nouvelle question sociale. Repenser l'État-providence*, Paris : Seuil, 221 p.
- Rospabé, Philippe. : 1999, « L'identité archaïque. De la communauté au partage », *in* : *La revue du Mauss. Le retour de l'ethnocentrisme. Purification ethnique versus universalisme cannibale*, n°13, 1^{er} semestre, pp. 61-73.
- Rozenweig, Mark R. Shultz, Paul T. : 1982, « Market Opportunities, Genetic Endowments, and Intrafamily Ressources Distribution », *American Economic Review*, vol. 72, September, pp. 803-815.
- Rozenweig, Mark R. : 1986, « Program Interventions, Intrahousehold distribution and the Welfare of Individuals : Modeling Household Behavior », *World Development*, vol. 14, n°2, pp. 233-243.
- Safilios-Rothschild, Constantina. : 1988, « The Impact of Agrarian Reform on Men's and Women's Incomes in Rural Honduras », *in* : Bruce et Dwyer (eds), pp. 216-227.
- Sagna, Lamine. : 1998, *Les usages sociaux et culturels de la monnaie : une clientèle en difficulté à La Poste et la gestion de ses incertitudes*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Caen, 398 p.
- Salais, Robert. Chatel, Elisabeth. Rivaud-Danset, Dorothée. : 1998 (eds) *Institutions et conventions. La réflexivité de l'action économique*, Paris : Éditions des Hautes Études en Sciences Sociales, 302 p.
- Salais, Robert. : 1998, « À la recherche du fondement conventionnel des institutions économiques », *in* : Salais et *alii.* (eds), pp. 255-292.

- Salmona, Michèle. : 1990, *Jeux et enjeux des cartes bancaires, document dactylographié*, Université Paris X-CAESAR (Centre d'anthropologie économique et sociale. Applications et recherches)/ Ministère de l'Économie et des Finances-Direction générale de la consommation/Groupement des cartes bancaires, 47 p. 1992, *Anthropologie sociale et clinique des pratiques de l'argent en France et formation, 1950-1990*, document dactylographié, s.l.n.d. [Université Paris X, Nanterre], 19 p. 1994, *Souffrances et résistances des paysans français*, Paris : l'Harmattan (coll. Alternatives rurales), 254 p.
- Sandel, Michael. : 1997, « La république procédurale et le moi désengagé » *in* : Berten *et alii.* (eds), pp. 255-274.
- Sarr, Fatou. : 1991, *Marginalité et développement, une contradiction autogérée par les femmes*, Thèse de 3ème cycle, Université de Paris X. 1998, *L'entrepreneuriat féminin au Sénégal. La transformation des rapports de pouvoirs*, Paris : l'Harmattan, 301 p.
- Say, Jean-Baptiste. : 1972, *Traité d'Économie politique*, Paris : Calmann-Lévy [1^{ère} édition 1803], 512 p.
- Schelling. Thomas. C. : 1986, *La Stratégie du Conflit* [The Strategy of Conflict, 1960] Trad. R. Manicacci, Paris : Presses Universitaires de France, 312 p.
- Schnapper, Dominique. : 1981, *L'épreuve du chômage*, Paris : Gallimard, 221 p.
- Schneider, Hartmut. : 1997 (ed) *Microfinance pour les pauvres*, Paris : FIDA / OCDE, 221 p.
- Schotter, Andrew. : 1983, « Why Take a Game Theoretical Approach to Economics? Institutions, Economics and game theory », *Economie Appliquée*, XXXVI (4), 673-695.
- Schwartz, Olivier. : 1990, *Le monde privé des ouvriers : hommes et femmes du Nord*, Paris : PUF, 544 p.
- Scott, James. : 1986, « Everyday Forms of Peasant Resistance », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 13, n°2, pp. 5-35.
- Scott, Joan. Tilly, Louise. :1987, *Les femmes, le travail et la famille* [Women, Work and Family, 1978] Trad. M. Lebailly, Paris : Rivages-Histoire, 268 p.
- Scott, Joan. : 1988, « Le genre : une catégorie utile d'analyse historique », *Les Cahiers du GRIF*, n°37-38, printemps, pp. 125-154. : 1991, « La travailleuse », *in* : Duby et Perrot (eds), pp. 419-444.
- Segalen, Martine. : 1992, *Sociologie de la famille*, Paris : Armand Colin, [1^{ère} édition 1981], 295 p. 1995, « L'organisation sexuée des espaces », *in* : Ephesia (ed), pp. 182-184.
- Semblat, Anne-Lise. :1998, « Des femmes rurales, pionnières de 'l'économie quaternaire. Exemples de pratiques en Europe », *Atelier de recherche sur l'économie sociale et la lutte contre l'appauvrissement des femmes. Document de travail*, Montréal, pp. 53-58.
- Semin, Gun R. : 1997, « Prototypes et représentations sociales », *in* : Jodelet (ed), pp. 259-271.
- Sen, Amartya. K. :1985, *Commodities and Capabilities*, Amsterdam/New-York/Oxford :

- Oxford University Press, 130 p. 1990a, « Gender and Cooperative Conflicts », *in* : Tinker (ed), pp. 123-149. 1990b, « Justic : Means versus Freedom », *Philosophy and Public Affairs*, vol. 19, n°2, pp. 111-121. 1993a, *Ethique et économie* [On Ethics and Economics, 1987]. Trad. S. Marnat, Paris : PUF (coll. Philosophie morale), 364 p. 1993b, « Codes moraux et réussite économique », *Actes de la recherche en Sciences Sociales*, n°100, décembre, pp. 58-65. 1999, *L'économie est une science morale*, Textes choisis et trad. M. Saint Upéry, Paris : La Découverte (coll. Cahiers libres), 125 p. 2000, *Repenser l'inégalité* [Inequality reexamined, 1992], Trad. P. Chelma, Paris : Seuil, 281 p.
- Senauer, Benjamin. 1990, « The Impact of the Value of Women's Time on Food and Nutrition », *in* : Tinker (ed), pp. 150-161.
- Sénégal / Ministère de l'Enfant, de la Femme et de la famille. : 1992, *Accès des femmes aux services financiers. Séminaire sur l'exécution des projets du Ministère de l'Enfant, de la Femme et de la famille*, Dakar, Juillet, 18 p.
- Sénégal / Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille. : 1993, *Femmes sénégalaises à l'horizon 2015, Etude menée par the Population Council, financée par l'UNIFEM, UNICEF, PNUAP, BIT, USAID, Banque Mondiale*, Dakar.
- Servet, Jean-Michel. : 1984, *Nomismata. Etat et origines de la monnaie*, Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 191 p. 1990, « Représentations de la monnaie et des supports d'épargne et limites de la mobilisation de l'épargne informelle : hypothèses de travail pour une enquête au Sénégal », *in* : Hénault et M'Rabat (eds), pp. 87-96. 1994a, « La confiance, un facteur décisif de mobilisation de l'épargne », *Notes de recherche du réseau thématique "Entrepreneuriat : financement et mobilisation de l'épargne"*, Paris : UREF/AUPELF, n°94-41, 26 p. 1994b, « La fable du troc », *XVIIIe siècle*, n°26, pp. 103-115. 1995 (ed), *Épargne et liens sociaux. Études comparées d'informalités financières*, Paris : AEF/AUPELF-UREF, 309 p. 1995a, « Formes, raisons et devenir des modes informels d'épargne » *in* : Servet (ed), pp. 19-36. 1995b, « Légitimité et illégitimité des pratiques monétaires et financières. Exemples Africains », *in* : Aglietta et Orléan (eds), pp. 289-314. 1995c, « Occidentalisation du monde et rencontres des imaginaires monétaires : une double illusion », *in* : Servet (ed), pp. 39-49. 1997, « Les limites du partenariat dans la mise en place et le développement de systèmes financiers décentralisés au sud - modèle démocratique du marché versus hiérarchie » *in* : *Rapport moral sur l'argent dans le Monde 1997*, Paris, AEF/Montchrestien, pp. 399-416. 1998a, « Monnaie et lien social selon Karl Polanyi », *in* : Servet, Maucourant et Tiran (eds) pp. 227-260. 1998b, *L'euro au quotidien, une question de confiance*, Paris : Desclée de Brouwer, 156 p. 1998c, « Démonétarisation et remonétarisation en Afrique Occidentale et Equatoriale (XIe-XXe siècles) » *in* : Aglietta et Orléan (eds), pp. 289-324. 1998d, « Totalité sociale, fragmentation et deus ex-machina monétaire », *in* : Vinokur (ed), pp. 371-375. 1999 (ed), *Une économie sans argent : les systèmes d'échange local*, ouvrage en collaboration avec Bayon D., Blanc J., Guérin I., Malandrin G., Vallat D., Paris : Le Seuil, 1999, 349 p.
- Servet, Jean-Michel., Maucourant, Jérôme. Tiran, André. : 1998 (eds) *La modernité de Karl Polanyi*, Paris : l'Harmattan, 419 p.
- Servet, Jean-Michel. Vallat, David. : 1998 (eds) *Rapport Exclusion et liens financiers 1997*, Paris : AEF / Monchrestien, 287 p.

- Shklar, Judith. : 1995, « Justice et citoyenneté », *in* : Affichard et Foucault (eds), pp. 85-102.
- Shultheis, Franz. : 1995, « L'opposition privé / public comme principe clef d'une vision et d'une division sexuées du monde social », *in* : Ephesia (ed), pp. 190-193.
- Simmel, Georg. : 1987, *Philosophie de l'argent* [Philosophie des Geldes, 1977] Trad. S. Cornille et Ph. Ivernel, Paris : PUF (coll. « Sociologies »), 662 p.
- Singly, François (de). : 1989, *Fortune et infortune de la femme mariée*, Paris : PUF (coll. « Économie en liberté ») [1^{ème} édition 1987], 229 p. . 1991 (ed) *La famille. L'état des savoirs*, Paris : La Découverte, 447 p. 1995, « La tension entre le populisme et le misérabilisme dans les recherches sur les genres », *in* : Ephesia (ed), pp. 115-120. 1996 (ed) *La famille en question. Etat de la recherche*, Paris : Syros.
- Six, Jean-François. : 1995, *Dynamique de la médiation*. Paris : Desclée de Brouwer (coll. « Cultures de paix »), 281 p.
- Sledziewski, Elisabeth. : 1991, « Révolution Française. Le tournant », *in* : Duby et Perrot (eds), pp. 43-56.
- Smith, Adam. : 1982, *Théorie des sentiments moraux. Essai analytique sur les principes des jugements que portent naturellement les hommes d'abord sur les actions des autres, et ensuite sur leurs propres actions*, Trad. de Mme Grouchy, Mise de Condorcet, 1860], Paris : Éditions d'aujourd'hui, Guillaumin libraires, 405 p.
- Stewart, Michael. : 1994, « La passion de l'argent. les ambiguïtés de la circulation monétaire chez les Tsiganes hongrois » », *Revue Terrain*, n°23, Octobre, pp. 45-62.
- Stiglitz, Joseph E. : 1986, « The new Development Economics », *World Development*, vol. 14, n°2, pp. 257-265. 1990, « Peer Monitoring and Credit Market », *World Bank Economic Review*, 4, pp. 351-366. 2000, « Les défaillances du gouvernement d'entreprise dans la transition », *Revue d'Économie du Développement*, n°1-2, Juin, pp. 33-70.
- Sugden, Robert. : 1989, « Spontaneous order », *The Journal of Economic Perspective*, 3 (4), 85-97.
- Taylor, Charles. : 1997a, « Qui-pro-quo et malentendus : le débat communautariens-libéraux », *in* : Berten et alii. (eds), pp. 87-121. 1997b, *La liberté des modernes*, Trad. Ph. De Lara (recueil de textes), Paris : PUF (coll. « Philosophie morale »), 306 p.
- Tchernogong, Viviane. Le Guen, Monique. : 2000, « Logiques associatives et financement du secteur associatif », *in* : Alcouffe et alii, Tome 1, pp. 137-149.
- Thérêt, Bruno. : 1995, « Souveraineté et légitimité de la monnaie. Monnaie et impôt », *in* : Aglietta et Orléan (eds), pp. 71-81. 1997, « Les dimensions sociopolitiques de la monnaie : implications pour le passage à l'euro », IRIS/Université Paris Dauphine, *Rapport d'expertise pour le groupe Euro du Comité consommateurs*, Commission européenne, DG XXIV, décembre 1997. 1998, « De la dualité des dettes et de la monnaie dans la société salariale » *in* : Aglietta et Orléan (eds), pp. 253-288.
- Théry, Irène. : 1995, « Privé/public : la place du droit », *in* : Ephesia (ed), pp. 214-219.
- Thévenot, Laurent. : 1989, « Équilibre et rationalité dans un univers complexe », *Revue Économique*, vol. 40, n°2, Mars, pp. 147-198. 1992, « Un pluralisme sans

- relativisme. Théories et pratiques du juste au quotidien », *in* : Affichard et Foucauld (eds), pp. 212-253. 1995, « L'action publique contre l'exclusion dans les approches pluralistes du juste », *in* : Affichard et Foucauld (eds), pp. 29-40.
- Thiveaud, Jean-Marie. : 1995, « Le roi, l'État, la finance », *in* : Aglietta et Orléan (eds), pp. 85-128. 1998, « Le phénomène financier, l'instrument monétaire entre souveraineté et légitimité », *in* : Aglietta et Orléan (eds), pp. 85-128.
- Thomas, Duncan. : 1990, « Intra-household resource allocation : an inferential approach », *Journal of Human Resources*, 25 (4), pp. 635-664. 1993, « The Distribution of Income and Expenditure within the Household », *Annales d'Économie et de Statistique*, n°29, Janvier-Mars, pp. 109-136.
- Tinker, Irene. : 1990 (ed) *Persistent Inequalities. Woman and World Development*, New-York, Oxford : Oxford University Press, 302 p.
- Torres, Analía. : 1995, « Travail féminin et relations conjugales : quelques exemples des inter-relations entre sphères privée et publique », *in* : Ephesia (ed), pp. 186-190.
- Union Féminine Civique et Sociale, : 1997, « Les femmes et l'euro », *Note de synthèse*, Paris, juin, ronéo, 35 p.
- Vallat, David. : 1999, *Exclusion et liens financiers de proximité (financement de micro-activités)*, Thèse de Doctorat en Sciences Économiques, Université Lyon 2, 523 p.
- Van Parijs, Philippe. : 1991, *Qu'est ce qu'une société juste ? Introduction à la pratique de la philosophie politique*, Paris : Seuil, 311 p.
- Van Santen, Josée. : 1994, « Dot, commerce et contrebande : stratégies d'accumulation chez les femmes 'islamisées' de Mokolo » *in* : Geshiere et Konings (eds), pp.
- Varian, Hal R. : 1990, « Monitoring agents with others agents », *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, 146, pp. 133-174.
- Veblen, Thorstein. :1978, *Théorie de la classe de loisirs* [The Theory of the Leisure Class, 1899] Trad. L. Evrard, préface de R. Aron, Paris : Gallimard, [1^{ère} édition française 1970], 278 p.
- Veca, Salvatore. : 1999, *Ethique et Politique* [Etica et Politica, 1989] Trad. E. Buisnière, Paris : PUF (coll. « Philosophie Morale »), 233 p.
- Vergès, Pierre. : 1997, « Représentations sociales de l'économie, une forme de connaissance », *in* : Jodelet (ed), pp. 407-428.
- Vinokur, Annie. : 1998 (ed) *Décisions économiques*, Paris : Economica, 392 p.
- Vogel, Lise. : 2000, « Domestic Labor Revisited », *Science and Society*, Summer, vol. 64, n°2, pp. 151-171.
- Vuarin, Robert. : 1990, « L'enjeu de la misère pour l'Islam sénégalais », *Revue Tiers Monde*, t. XXXI, n°123, juillet-septembre, pp. 601-621. 1994, « L'argent et l'entregent », *Cahiers des Sciences-humaines*, 30 (1-2), pp. 255-273. 1995, « Un siècle d'individu, de communauté, d'Etat. Une lecture sociologique : Durkheim, Dumont, Maffesoli, Elias », *in* : Marie (ed), pp. 19-52.
- Walliser, Bernard. : 1989, « Théorie des jeux et émergence des institutions », *Recherches Economiques de Louvain*, vol. 12, n°18, pp. 111-148.

- Walzer, Michael. : 1997, « La critique communautarienne du libéralisme », *in* : Berten *alii.* (eds), pp. 311-337. 1995, « Exclusion, justice et État démocratique », *in* : Affichard et Foucault (eds), pp. 29-40.
- Warnier, Jean-Pierre. 1993, « L'économie politique de la sorcellerie en Afrique Noire » *in* : Gosselin (ed) (1993), *Les nouveaux enjeux de l'anthropologie, autour de Georges Balandier*, Paris : L'Harmattan, pp. 259-271.
- Weber, Max. : 1992, *Essais sur la théorie de la science*, [Gesammelte Aufsätze zur Wissenschaftslehre, 1965] trad. J. Freund, Paris : Plon (Agora), 478 p. 1995, *Economie et société. Les catégories de la sociologie, tome 1* [Wirtschaft und Gesellschaft, 1956]. Trad. J. Chavy et É. de Dampierre (dir.), Paris : Plon [1971], 409 p.
- Weiner, Annie. : 1983, *La richesse des femmes ou comment l'esprit vient aux hommes* [Women of Values, Men of Renown, 1976] Trad. R. Sabban, D. Van de Velde, Paris : Seuil, 279 p.
- Weir, Margaret. : 1995, « Ségrégation géographique et création de l'exclusion sociale aux États-Unis et en Grande-Bretagne », *in* : Affichard et Foucault (eds), pp. 207-233.
- Werner, Jean-François. : 1993, *Marge, sexe et drogue à Dakar*, Paris : Karthala, 292 p. 1995, « Itinéraires individuels à la marge. Études de cas sénégalais », *in* : Marie (ed), pp. 369-403.
- Williamson, Oliver : 1995, « The Institutions and Governance of Economic Development Reform », Proceedings of The World Bank Annual Conference On Development Economics, *The International Bank for Reconstruction and Development*, pp. 171-197.
- Whitehead, Ann. : 1981, « 'I'm hungry, mum'. The Politics of Domestic Budgeting », *in* : Young et alii. (eds), pp. 93-116.
- Wolfenshon, John. : 1998, « La Banque Mondiale, l'importance de la microfinance », *Microcredit. Countdown 2005 Newsletter*, vol. 1, n°4, mai – juin.
- Young, Kate. Wolkowitz Carol. MacCullagh. Rozelyn. 1981 (eds) *Of Marriage and the Market : Women's Subordination Internationally and its Lessons*, London / Boston / Melbourne / Henley : Routledge and Kegan Paul, 235 p.
- Zelizer, Viviana. : 1992, « Repenser le marché. La construction sociale du 'marché aux bébés' aux Etats-Unis, 1870-1930 », *Actes de la recherche en sciences-sociales*, 94, 1992, pp. 3-26. 1994a, *The social meaning of money*, New-York : Basic Books, 286 p. 1994b, « The creation of domestic currencies », *American Economic Review*, vol. 84 (2), pp. 138-142. 2000, « A Gendered Division of Labor », *Economic Sociology (European Electronic Newsletter)*, vol. 1, n°3, June, pp. 2-5.